Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/journaldessavant1904acaduoft

JOURNAL

DES SAVANTS

COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DES SAVANTS.

Pour l'Académie française : M. Gaston Boissier;
Pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : M. Léopold Delisle;
Pour l'Académie des Sciences : M. Berthelot;
Pour l'Académie des Beaux-Arts : M. Jules Guiffrey;
Pour l'Académie des Sciences morales et politiques : M. R. Dareste.

M. René Cagnat, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *chargé de la Direction.*

M. Henri Dehérain, Sous-Bibliothécaire à l'Institut, *Secrétaire de la Rédaction.*

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de sept à neuf feuilles in-4°, imprimés à l'Imprimerie Nationale.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 3 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, Secrétaire du Comité, Bibliothèque de l'Institut, 23, quai Conti, Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL
DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

NOUVELLE SÉRIE. — 2E ANNÉE

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCIV

7023
13/61

AS
161
J7
1904

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1904.

LA PATHOLOGIE DES CAPÉTIENS.

AUGUSTE BRACHET. — *Pathologie mentale des rois de France. Louis XI et ses ascendants. Une vie humaine étudiée à travers six siècles d'hérédité. 852-1483.* 1 vol. gr. in-8°, CCIX-694 p. — Paris, Hachette et C^ie^, 1903.

Ce n'est pas sans raisons que les historiens se défient des élucubrations consacrées à la pathologie rétrospective des personnages de l'histoire politique ou littéraire. En général, les médecins qui les publient n'ont aucune idée de la méthode qui doit présider à la recherche et à la critique des textes. Un sceptique pensera qu'ils ont assez à faire de diagnostiquer les maladies dans le présent; mais la vérité est qu'il n'est pas toujours commode de reconnaître les maladies d'autrefois, à travers des documents insuffisants et vieux de plusieurs siècles. D'un autre côté, les professionnels de la science historique possèdent rarement des connaissances médicales sérieuses, de sorte qu'ils ont mille chances de se tromper et se trompent souvent quand ils parlent des tempéraments, des maladies et des morts. Ils ne sont pas en état d'apprécier, scientifiquement, l'influence du physique sur le moral, et d'expliquer beaucoup de faits d'histoire, qui n'ont d'autre cause que l'état mental et physiologique des chefs d'État ou des personnalités influentes. C'est pourtant là un facteur dont nul ne peut méconnaître l'importance. L'idéal, pour Auguste Brachet, serait évidemment que tout historien fût doublé d'un médecin : mais ce n'est pas ce qui arrive d'ordinaire, et voilà pourquoi la science appelée « pathologie historique » n'en est encore qu'à ses débuts.

L'auteur du livre posthume que nous avons sous les yeux avait appris à l'école de Littré, excellente pour les études de précision, la méthode

historique en même temps que la médecine. Il était donc bien préparé. Ses recherches pathologiques sur Louis XI et ses ascendants feront-elles faire de grands progrès à la science médicale, comme il semble un peu s'en flatter? Ce qui paraît beaucoup plus certain, c'est qu'elles permettent d'élucider toute une série de problèmes d'histoire, dont quelques-uns fort intéressants. Si la « pathologie historique », dont il est un des adeptes convaincus, est une science d'avenir, ce sera surtout à titre de *science auxiliaire de l'histoire.* Il serait extrêmement utile et même nécessaire de ne pas la négliger, comme on l'a fait, en France du moins, jusqu'à présent.

Dans l'œuvre de Brachet, la polémique tient une assez grande place, effet de l'ardeur naturelle aux fondateurs de disciplines. Il attaque vivement les historiens qui ont parlé médecine, gens incompétents ou même tout à fait ignorants. Si, à cet égard, nous devons faire presque tous notre *mea culpa*, il faut se consoler d'être condamnés par la pensée que nous le sommes en bonne compagnie, avec Chateaubriand, Sismondi, Michelet, de Barante, etc., sans parler des contemporains comme Gabriel Monod, et de ce professeur de l'École des Chartes qui, paraît-il, eut l'imprudence de parler à Brachet d'un prince du moyen âge affecté *quotidiennement* de la fièvre quarte (?). Michelet en particulier, avec ses prétentions à la physiologie, est rudement malmené. L'auteur le trouve « aussi ignorant en science médicale moderne qu'en pathologie historique », et affirme que, si sa psychologie est fine, profonde et lumineuse, sa physiologie, toute fantaisiste, n'a aucune valeur. Michelet passe devant les phénomènes sans les voir; il pêche surtout par omission : mais quand il veut faire de la précision médicale, comme dans le passage de *La Femme* où il traite des rapports de la « physionomie » du cerveau avec l'« expression du visage », on voit trop aisément qu'il n'a jamais appris l'anatomie.

La moralité à tirer de ces railleries (souvent justifiées, il faut le reconnaître) dont Brachet accable l'école historique ancienne et moderne, c'est que, si les historiens n'ont pas l'obligation de faire des études de médecine, ils ont au moins le devoir, quand ils parlent des maladies ou des causes de mort, de soumettre les textes aux personnes compétentes et de n'affirmer qu'à bon escient. Quand la « Pathologie mentale des rois de France » n'aurait servi qu'à nous faire rectifier, sur ce point, nos habitudes, elle aurait eu déjà son utilité. Mais de cette lecture on peut retirer d'autres profits.

Elle nous donne, d'abord, de très précieux renseignements sur la thérapeutique du moyen âge, sur les théories qui avaient cours parmi les

médecins de ce temps, sur les remèdes et les recettes en vogue, et, en particulier, sur l'*hagiothérapie*, c'est-à-dire sur le recours aux saints qui avaient la spécialité de guérir telle ou telle maladie. Ce n'est pas seulement au point de vue de la connaissance des mœurs et des superstitions du moyen âge que le médiéviste doit posséder toutes ces notions; elles lui sont souvent indispensables pour connaître et définir l'état de santé intellectuelle et physique des personnages qu'il met en scène. En les appliquant à Louis XI et en les combinant avec les données de l'histoire, Brachet a pu établir la chronologie des maladies de ce roi et en déterminer la nature avec une précision remarquable. Cette monographie sur Louis XI, qui forme l'introduction du livre, est un spécimen excellent des résultats auxquels peut arriver la « pathologie historique » bien comprise et bien conduite. Seulement, ce qui est possible avec les textes déjà abondants du XIV^e^ siècle et surtout du XV^e^, ne l'est plus avec la documentation relativement maigre des siècles précédents. Du moins, pour ces temps reculés, quelles que soient l'ingéniosité et la perspicacité du « pathologue », il agira peut-être prudemment en ne se croyant pas infaillible.

C'est déjà un avantage très appréciable pour l'historien que d'avoir des idées nettes sur l'état physiologique et sur le genre de mort de tous les souverains qui ont régné sur la France pendant la durée du moyen âge. Pour la commodité des lecteurs du *Journal des Savants*, nous allons extraire de ce gros livre, où elles sont un peu noyées, les données les plus caractéristiques :

1° Hugues Capet. — Mort d'une affection éruptive, probablement de la variole.

2° Robert II le Pieux. — Mort après une maladie fébrile non définie.

3° Henri I^er^. — Maladie inconnue. Mort amenée par une inflammation intestinale, résultat d'un purgatif mal administré (voir Littré, *Journal des Savants*, 1869, p. 272).

4° Philippe I^er^. — Arthritique obèse. Mort à la suite d'une atteinte de paludisme et de dermatose graves.

5° Louis VI. — Obésité congénitale, avec diarrhée chronique. Mort amenée par plusieurs rechutes de dysenterie.

6° Louis VII. — Atteint, à 59 ans, d'hémiplégie droite avec aphasie motrice concomitante. Mort consécutive à la lésion circonscrite du cerveau et à la cachexie paralytique.

7° Philippe Auguste. — Névropathe à réactions émotives intenses. Contracta devant Acre une maladie épidémique, la suette miliaire, qui atteignit également Richard Cœur de Lion, infection suivie de troubles nerveux. Mort consécutive à plusieurs accès de fièvre malarienne.

8° Louis VIII. — Constitution chétive. Mort amenée par une fièvre de forme dysentérique.

9° Louis IX. — Constitution frêle, maigreur, avec certains troubles du système nerveux (anesthésie de l'odorat, etc.). Atteint d'une inflammation chronique des téguments, probablement un « érésipèle à répétition ». Attaques de paludisme et de dysenterie pendant le séjour en Orient. État cachectique durant les dernières années. Mort à Tunis, d'une attaque de dysenterie.

10° Philippe III le Hardi. — Une victime du paludisme, comme son père.

11° Philippe IV le Bel. — Mort, à 46 ans, non des suites d'un traumatisme, comme on l'a cru longtemps (accident à la chasse au sanglier), mais, après une période de dépression mélancolique, d'une apoplexie cérébrale, avec aphasie et troubles de la motilité.

12° Louis X le Hutin. — Mort, à 27 ans, d'une affection aiguë des voies respiratoires, produite par un refroidissement.

13° Philippe V le Long. — Mort, à 28 ans, cachectique.

14° Charles IV le Bel. — Mort, à 33 ans, « d'une maladie non définie ».

15° Philippe VI de Valois. — Mort, à 57 ans, non pas précisément, comme l'ont dit certains historiens modernes, d'un état de ramollissement cérébral, résultant de ses excès, mais d'une maladie intercurrente atteignant un tempérament épuisé.

16° Jean le Bon. — Atteint, à 16 ans, d'un sephire ou tumeur, affection de forme aiguë simulant l'état typhoïque grave et d'origine arthritique. Tempérament usé par les excès. — Mort, à 44 ans, d'une maladie non définie.

17° Charles V. — Pas du tout cacochyme et vieux dès l'adolescence, comme l'ont répété les historiens. — Une fistule brachiale, entre 1357 et 1361, consécutive à une maladie infectieuse et qui rendit ce roi impotent du bras. Explosion de goutte vers 1364-1366. — État fébrile chronique, pâleur et maigreur cachectiques. — Mort consécutive à une crise foudroyante de goutte viscérale ou d'angine de poitrine (lésion aortique).

18° Charles VI. — Pas d'enfance cacochyme, contrairement à la tradition. — Nerveux, avec quelques stigmates de dégénérescence. — Fièvre typhoïde à forme convulsive, en 1392, à l'âge de 24 ans, suivie d'un accès de manie aiguë (accident de la forêt du Mans). Dès lors, folie avec rémission (43 rechutes jusqu'à la fin de la vie). — Suivant Brachet, la folie de Charles VI s'explique : 1° par une lignée paternelle arthritique; 2° par une lignée maternelle vésanique (mère folle, arrière-petite-fille d'un fou, et oncle maternel également fou). — Mort d'une maladie intercurrente non définie.

19° Charles VII. — Un dégénérescent, avec déformation articulaire du membre inférieur et phobies congénitales (agoraphobie, anthropophobie, etc.). — En 1457, carie osseuse de la jambe avec trajet fistuleux. — Mort, à 58 ans, d'épuisement dû aux excès et aux progrès de l'ostéite tuberculeuse, après une période de délire sitiophobique.

20° Louis XI. — Dégénéré héréditaire, atteint d'une triple affection chronique (épilepsie, dermatose, hémorroïdes). — En 1467, maladie infectieuse d'allure typhopalustre. — En 1478-1479, l'épilepsie atteint son maximum de violence. — État névropathique (zoophilie, kleptomanie, etc.). A succombé à une série d'attaques d'apoplexie avec aphasie transitoire.

On aura une idée de l'étendue des recherches auxquelles s'est livré Brachet quand nous aurons ajouté que ce qu'il a fait pour les personnages royaux de la lignée capétienne, il l'a fait aussi pour leurs femmes et leurs collatéraux. Lui-même, d'ailleurs (p. CCIX), apprécie ainsi son œuvre : « C'est la première fois, en médecine, qu'on recueille une masse aussi considérable de textes médicaux sur des personnages historiques, ordonnés en une suite chronologique et vérifiés suivant les méthodes les plus sévères de la critique historique. » On peut laisser à l'auteur le bénéfice de cette affirmation, qui, pour l'ensemble des détails, est exacte, sauf les réserves que nous ferons plus loin.

Il ne s'est pas d'ailleurs borné à nous faire connaître l'état physique et mental des rois de France et de leurs parents. Un examen attentif des textes lui a permis de résoudre pathologiquement un certain nombre de questions relatives à des incidents bizarres et inexpliqués de la vie de ces rois. Et ceci n'est pas la partie la moins intéressante d'un livre où l'historien a beaucoup à prendre. Les plus intéressants de ces petits problèmes sont les suivants :

I. L'auteur de la monographie sur le roi robertien du IX^e siècle, Eude, M. Edouard Favre, avait laissé sans solution la question de savoir pourquoi, dans les derniers mois de son existence, le vaillant défenseur de Paris avait signé un traité honteux avec les Normands, et pourquoi il avait prié ses fidèles, pendant sa dernière maladie, de reconnaître comme roi, après sa mort, le prétendant carolingien Charles le Simple; ou du moins il n'explique cette politique d'abandon que par l'état d'épuisement où le roi était tombé en 897. — Brachet démontre qu'on peut préciser davantage. Eude a succombé à un accès de manie aiguë. Or les accès de folie étant précédés d'une période latente de dépression mélancolique, Eude s'est trouvé dans un état d'aboulie, par lequel s'expliquent suffisamment les deux derniers actes de sa vie politique.

II. Pourquoi Philippe Auguste a-t-il, en 1180, repris les sceaux à Louis VII et s'est-il ainsi substitué à son père encore vivant? — Parce que cet ambitieux, ce mauvais fils, répondent les historiens (et le dernier en date, M. A. Cartellieri), était impatient de régner et ne pouvait souffrir aucune autorité à côté de la sienne. — Pas du tout, répond Brachet, mais parce que Louis VII était tombé dans un état de ramollissement cérébral consécutif à l'hémiplégie dont il venait d'être frappé, et qu'on ne pouvaitpas laisser le pouvoir législatif et ses insignes à un gâteux.

III. En 1191, Philippe Auguste abandonne précipitamment la Terre

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sainte et Richard Cœur de Lion, fuite honteuse, où il perdit sa réputation de chevalier. On a expliqué ce fait par une ruse diplomatique. Le roi de France voulait profiter de l'absence de son rival, Richard, pour attaquer ses États et reprendre la Normandie. — Brachet a cité des textes, notamment celui d'un contemporain, Jacques de Vitry, qui prouvent que Philippe se décida à ce brusque départ parce qu'il se sentait encore malade et craignait de mourir en Terre Sainte. Il avait été effectivement atteint de suette miliaire, maladie infectieuse qui a généralement pour conséquences des troubles profonds dans le système nerveux. Pour l'auteur de la « Pathologie des rois de France », c'est sous l'influence de ces troubles nerveux, dans un accès de thanatophobie, que Philippe Auguste aurait quitté la Terre Sainte. Par là aussi s'expliquent la terreur vraiment étrange que causa à ce même roi la fausse nouvelle que des émissaires du Vieux de la Montagne avaient été envoyés pour l'assassiner, et les précautions extraordinaires qu'il prit alors pour sa sûreté (garde spéciale d'hommes armés de masses, chargés de veiller sur lui nuit et jour, etc.).

IV. C'est encore par un accès de neurasthénie post-infectieuse (phobies, faiblesse irritable, hypérémotivité) et aussi par l'impuissance virile qui résulte ordinairement de l'état neurasthénique, que Brachet essaie de résoudre le mystérieux problème de l'invincible et subite répulsion de Philippe Auguste pour sa nouvelle femme Ingeburge (1193). Il est certain que jusqu'ici les historiens qui avaient traité de l'affaire d'Ingeburge, et en particulier M. Davidsohn, ne l'avaient pas étudiée au point de vue médical et n'étaient pas entrés au fond des choses. Nous ne pouvons guère, écrivant en français, suivre Brachet dans tous les détails de sa démonstration. Il suffira de dire qu'elle nous paraît assez probante. D'une part, Brachet rend très bien compte, par l'état physiologique du roi, de son étrange attitude dans la cérémonie d'Amiens, lorsque, d'après le passage célèbre des *Gesta Innocentii tertii,* « Philippe commence à regarder sa femme avec les signes de la plus profonde terreur, tremble, pâlit, et tombe dans un trouble nerveux si profond qu'il peut à grand'peine rester jusqu'à la fin du couronnement ». Attaque très caractérisée de neurasthénie chez un hypérémotif, comme l'était Philippe au dernier point. — Il ressort également, d'après Brachet, de tous les textes relatifs à l'affaire du divorce qu'au point de vue de la consommation du mariage, le roi seul était dans un état anormal; qu'Ingeburge n'était pour rien « dans ce désastre », et que le roi et ses partisans ont essayé de donner le change à l'opinion en faisant croire que c'était la malheureuse reine qui était *maleficiata.*

V. Aucun des historiens de Charles VII n'avait pu donner l'explication de cet état d'affaiblissement subit et complet qui survint chez lui en 1422 : apathie, indifférence pour les défaites, mélancolie, dépression morale; il laisse faire ceux de ses conseillers qui s'emparaient du pouvoir et ne proteste même pas quand ils tuent sous ses yeux ses favoris. — Brachet remarque que cette altération mentale remonte à l'époque du couronnement (30 octobre 1422) et que, quelques jours auparavant, Charles VII avait été victime d'un accident à la Rochelle. Le plancher de la salle où il tenait conseil s'était écroulé et la plupart des assistants avaient été précipités à l'étage inférieur. Beaucoup d'entre eux furent tués; lui ne fut que légèrement blessé, mais il dut ressentir un choc nerveux qui, chez un dégénéré d'une hérédité très chargée comme la sienne, devait amener forcément une névrose, l'asthénie psychique, l'aboulie.

VI. Mais c'est peut-être dans l'explication de certains actes bizarres de Louis XI que Brachet a déployé le plus d'ingéniosité et su tirer du rapprochement des textes les conclusions les plus solides. Il nous donne, médicalement, le pourquoi des dévotions de Louis XI à un grand nombre de saints et de saintes, qui avaient toutes des spécialités curatives bien définies. En outre il étudie une série de petits problèmes que les historiens avaient posés sans les résoudre, ou dont ils avaient, d'une façon bien étrange, dénaturé les éléments.

Pourquoi Louis XI, en 1468, a-t-il fait saisir dans Paris tous les oiseaux (pies, geais, chouettes) et toutes les bêtes de plein air (grues, biches, cerfs) qui appartenaient aux Parisiens, pour les faire transporter dans son parc d'Amboise? — Brachet répond que Louis XI, dégénéré héréditaire, était atteint d'un des stigmates classiques de la dégénérescence, la *zoophilie* et la *kleptomanie.*

Pourquoi Louis XI remplissait-il sa maison de fleurs et de plantes à parfum très fort? — faisait-il une grande consommation de lait d'ânesse? — usait-il fréquemment d'eau de rose? — buvait-il du sang humain? — se faisait-il cautériser la tête au fer rouge? — prenait-il de l'or potable? — faisait-il venir dans sa chambre des joueurs d'instruments, des bergers, qui le récréaient et l'empêchaient de dormir pendant le jour? — Tous ces procédés, répond Brachet, étaient usités dans la thérapeutique du moyen âge pour combattre la névrose et en particulier l'épilepsie, et Louis XI les a tous épuisés. Et notre « pathologue » se donne le plaisir d'opposer à ces explications médicales, si simples, les commentaires fantaisistes et alambiqués de toutes les générations d'historiens qui ont parlé de Louis XI et de ses bizarreries depuis Mézeray. Rien de plus curieux,

en effet, que le travail de déformation légendaire qui a progressivement travesti et amplifié les textes contemporains relatifs au malade de Plessis-les-Tours. À ce point de vue, le critique historique pourra retirer quelque bénéfice du livre de Brachet.

Est-ce à dire que toutes les conclusions de l'auteur doivent être considérées comme autant de résultats acquis définitivement à la science? Notre incompétence même, en matière médicale, nous interdirait de l'affirmer. Il est indubitable que Brachet a vu les textes de très près, qu'il est généralement au courant des publications même les plus récentes et qu'il a fait preuve d'un réel sens critique. Ces conditions permettent d'avoir confiance. Mais lui-même a dit (p. CCXIX) : « Il est impossible que dans une étude aussi étendue il ne se soit point glissé d'erreurs. On me devra de l'indulgence. » En effet, dans une œuvre d'une pareille minutie scientifique, il y a deux choses à redouter : l'une, c'est que l'auteur n'ait pas une connaissance encore assez complète des textes, des éditions correctes et des commentaires des érudits. L'autre, c'est qu'il pêche par une *recherche abusive de la précision.* Exemples sur ce dernier point : P. 249, Brachet cite le passage de l'historien anglais Giraud de Barri, qui nous montre Philippe Auguste enfant, dans un moment de grande préoccupation, tenant à la main et mordillant une baguette de coudrier. Il en conclut que le futur vainqueur de Bouvines pourrait bien avoir eu, dès lors, des *tics nerveux!* Et plus tard, lorsque l'historien Rigord nous dit que ce roi de France, regardant à la fenêtre de la grande salle de son palais, trouvait intolérable l'odeur soulevée par les charrettes qui passaient dans la rue (ce qui le détermina à entreprendre le pavage des grandes voies), Brachet s'étonne de cette délicatesse d'odorat chez un homme du moyen âge, et en conclut que chez Philippe Auguste la fonction olfactive n'était pas normale! Qui veut trop prouver ne prouve rien.

D'autre part, l'auteur de la *Pathologie des rois de France* fait du roi Robert II un obèse, parce que, dans le *Carmen ad Rotbertum regem,* l'évêque Adalbéron dit de lui : « Quamvis mole gravis, tamen es cum robore levis. » Mais le manuscrit du XI[e] siècle donne « *more* gravis » au lieu de *mole,* et la plus récente édition du *Carmen,* celle de Hückel, que Brachet n'a pas pu connaître (elle a paru en 1901), accepte cette dernière leçon comme la meilleure et traduit par « sérieux de son naturel ». *Mole* est une correction de Valois, et bien qu'elle ne s'accorde pas mal avec le contexte, « l'état dystrophique » de Robert II n'est donc pas un fait absolument certain.

Achille LUCHAIRE.

LES RÉCENTES FOUILLES DE TROIE.

Troja und Ilion, Ergebnisse der Ausgrabungen in den vorhistorischen und historischen Schichten von Ilion, 1870-1874. Von Wilhelm Dœrpfeld, unter Mitwirkung von Alfred Bruekner, Hans von Fritze, Alfred Gœtze, Hubert Schmidt, Wilhelm Wilberg, Hermann Winnefeld. 2 vol. grand in-8°, Athènes, Beck et Barth, 1902.

PREMIER ARTICLE.

I. Dans cette curieuse autobiographie que Schliemann a jointe au dernier volume qu'il ait publié sur les antiquités troyennes, dans ces pages où il y a tout à la fois un fonds de naïveté touchante et un trop visible désir d'étonner et d'éblouir le lecteur, Schliemann raconte que, vers sa douzième année, il passait de longues heures à regarder les gravures d'une *Histoire universelle* illustrée que possédait son père, le pasteur de Neu-Buchow, petite ville du Mecklembourg-Schwerin[1]. L'une d'elles représentait, ceinte de hautes murailles et de tours crénelées, la cité de Priam, avec ses palais, telle qu'elle se serait dressée devant les Grecs d'Agamemnon quand ils vinrent en commencer le siège. Dans le livre sans cesse repris et feuilleté, l'enfant avait lu et relu l'histoire des grands combats livrés autour de Troie. Il savait que la lance d'Achille s'était brisée contre ces remparts que la main d'un dieu avait bâtis pour Laomédon; quand il serait grand, il irait, disait-il, voir cette belle ville, la patrie d'Hector et d'Andromaque; mais son père lui répondait que de ces fortes murailles il ne restait plus une pierre, que l'on discutait sur le site de Troie, que l'on se demandait même si Troie avait jamais existé.

L'enfant laissait parler; mais, sans cesse présente à sa pensée, l'image lui inspirait une confiance absolue, une foi que n'entamait aucun doute, aucune négation. Si le dessinateur n'avait pas vu, de ses yeux vu, ces édifices et ces tours, comment aurait-il pu les figurer ainsi dans le dernier détail? Schliemann affirme avoir formé dès lors le projet de découvrir ces murs et si, comme on le prétendait, ils étaient enfouis sous terre, de les faire reparaître au jour. Si on les avait pas encore retrouvés, c'était

[1] *Autobiographie de l'auteur et récit de ses travaux à Troie*, en tête de l'ouvrage intitulé *Ilios, ville et pays des Troyens*, traduit de l'anglais par Mme Emile Egger, in-4°, Firmin-Didot, 1885.

qu'on les avait mal cherchés. Il chercherait mieux, plus adroitement, plus obstinément et, là où tous les autres avaient échoué, il réussirait.

Tout en admirant fort Schliemann, et en estimant ses découvertes à leur prix, on ne s'est pas toujours interdit de signaler chez lui une certaine hâblerie. Qui donc a dit que dans ce Meklembourgeois il y avait du Gascon? Nous ne saurions portant douter que ce récit contienne une part de vérité. Pour qui refuserait de croire à ces impressions premières et à la persistance de leurs effets, Schliemann deviendrait une énigme indéchiffrable, un mystère déconcertant. On aurait peine à s'expliquer la subite décision qui, vers l'âge de quarante-cinq ans, vient donner à cette vie une orientation toute nouvelle, un caractère que, jusqu'alors, rien, en apparence, n'aurait permis de prévoir. Dans ces jours de l'adolescence qui, pour les privilégiés du sort, sont peut-être les plus charmants de tous et les plus savoureux, Schliemann avait dû s'arracher aux livres qu'il avait commencé à aimer et, pour gagner son pain, faire dans un village le métier de garçon épicier. Quand il réussit, non sans avoir couru des aventures périlleuses, à sortir de cette condition inférieure, ce fut pour entrer dans le commerce en gros des denrées coloniales. Là, à Amsterdam, puis à Saint-Pétersbourg et à Moscou, pour se rendre tout d'abord utile et bientôt nécessaire dans les maisons auxquelles il était attaché, il déploya une activité singulière, une rare force de volonté. Toutes les langues dont il pouvait avoir besoin, il les apprit en fort peu de temps. Il les parlait toutes mal, avec un fort accent allemand; mais il était à même d'exposer et de discuter une affaire, soit de vive voix, soit par écrit, en hollandais et en russe, en français et en anglais. Aussi, après avoir débuté comme simple commis, se vit-il bientôt intéressé dans les affaires de ses patrons et, quelques années après, c'était pour son propre compte qu'il travaillait. Il fit des spéculations heureuses et quand, en pleine vigueur, il se retira des affaires et liquida sa situation, il possédait une belle fortune, placée en valeurs bien choisies et, comme on dit, de tout repos.

Dans ces conditions, ce à quoi l'on pouvait s'attendre, c'était, semble-t-il, à voir le nouvel enrichi ne plus songer qu'à jouir en paix de l'aisance conquise par un âpre labeur. Il n'avait pas reçu, dans sa jeunesse, une de ces éducations libérales desquelles on garde souvent dans l'esprit un amour des lettres et des arts qui se réveille quand on se trouve enfin à même de vivre à sa guise et pour soi, de satisfaire des goûts auxquels, pendant un long temps, on n'a pu faire aucune place dans sa vie. Par ce que savaient de son passé les témoins de ses luttes, Schliemann paraissait promis à l'existence oisive et luxueuse du parvenu.

S'il en fut tout autrement, si Schliemann, dès qu'il se sentit maître de ses heures, n'eut plus qu'une pensée, vivre pour la science, consacrer à des recherches toutes désintéressées une bonne part de ses gros revenus et tout ce qui lui restait de forces vives, c'est qu'il obéissait ainsi à un ancien et secret désir, dont la violence s'était accrue par l'effort même qu'il avait dû s'imposer, pendant ses années de jeunesse et de maturité, pour ne pas se laisser détourner par lui des occupations qui devaient le conduire à l'opulence. Que ce désir ne s'était jamais éteint dans cette âme étrange et passionnée, c'est ce dont témoigne un des épisodes les plus amusants de l'autobiographie déjà citée.

Après que semblaient s'être fermés pour toujours au jeune Schliemann ces livres pleins de l'antiquité qu'il avait à peine entrevus, tandis que, dans sa boutique de Fuerstemberg, il vendait aux paysans du voisinage le sucre, la chandelle et les harengs saurs, il fit la connaissance d'un ancien étudiant du gymnase classique, qui, pour avoir trop aimé la bière et l'alcool, avait été réduit à s'engager comme garçon de moulin. Celui-ci, de tout ce qu'il avait appris sur les bancs, n'avait retenu que quelques centaines de vers d'Homère; il les savait par cœur, et jamais sa mémoire n'en retrouvait plus fidèlement la suite que quand il était à moitié gris. Lorsque, de loin en loin, ce déclassé venait au bourg faire ses provisions, Schliemann ne manquait pas de prélever quelques sous sur son maigre salaire pour payer à l'ex-étudiant maintes rasades de mauvaise eau-de-vie. Une fois en train, celui-ci débutait par Μῆνιν ἄειδε θεὰ et débitait jusqu'au bout le premier chant de l'Iliade. À ces hexamètres, que le buveur déclamait de plus en plus haut à mesure qu'il était plus pris de boisson, l'adolescent ne comprenait rien; il ne demandait même pas une traduction que l'ivrogne n'aurait pas pu lui donner; mais il trouvait à cette récitation un plaisir indicible. C'était, dit-il, comme une musique céleste qui caressait son oreille et il se promettait de réciter un jour ces vers, lui aussi; mais ce ne serait pas à la façon de cette brute. Il ne se contenterait pas de percevoir l'harmonie des syllabes sonores. Cette poésie de l'épopée, il en saisirait le sens; il jouirait des grandes idées et des nobles sentiments qu'elle exprimait.

Ce serment qu'il s'était fait à lui-même, Schliemann l'a tenu, et là comme en toute autre occasion il a agi avec une promptitude et une décision qui ne laissent pas de surprendre, tant elles sortent de l'ordinaire. Pendant qu'il était dans les affaires, il s'était marié, je ne sais trop où, en Allemagne ou en Russie; il ne le dit pas dans son récit. Toute cette partie de sa vie, où il n'a pu s'occuper de grec, ne compte pas pour lui. Quoi qu'il en soit, sa première femme n'avait pas, paraît-il, de goût pour

le grec. Schliemann s'embarqua avec elle pour l'Amérique; il se fit, en un tour de main, naturaliser citoyen américain et il en profita pour divorcer, dans celui des États qui offre aux gens mal mariés le plus de facilités pour dénouer les liens qui les gênent. Puis, après avoir très libéralement assuré l'avenir de l'épouse dont il se séparait et des enfants nés de ce mariage, il repartit pour l'Europe.

Entre temps, sur le bateau, en chemin de fer, au milieu des préparatifs du divorce, un peu partout, Schliemann apprenait le grec. Il ne l'étudia pas en philologue, par la grammaire; mais, grâce à son étonnante mémoire, il se rendit, en peu de temps, assez maître du vocabulaire pour lire couramment Homère et les prosateurs faciles. De tous les idiomes dont disposait ce polyglotte, le grec était peut-être, après l'allemand, celui qu'il parlait et qu'il écrivait le plus correctement. J'ai reçu de lui des épîtres grecques de quinze à vingt pages; la langue en était ce grec des premiers siècles de notre ère, assez voisin de celui des Évangiles, pour lequel Gustave d'Eichthal rêvait le rôle d'une langue universelle, d'une sorte de *volapuk* ou d'*espéranto* qui aurait été à l'usage des savants de tout pays; elles n'auraient pas été désavouées par un lettré de Byzance, contemporain de Photius.

Ce n'était pas seulement pour dégager sa vie de toute entrave que Schliemann, par ce rapide voyage en Amérique, avait rompu avec tout son passé. Ce monde antique qui lui était resté si longtemps fermé, il ne pouvait se contenter d'y pénétrer par la pensée, en lisant de vieux livres. L'enthousiasme qui le transportait n'aurait point eu ainsi pleine satisfaction. Il voulut se faire Grec, autant qu'il dépendait de lui, et, pour y réussir, il résolut de s'unir à une fille de la race d'où il aurait aimé à tenir son origine. Ce parti une fois pris, il n'en différa pas d'une heure l'exécution; il n'était pas l'homme des atermoiements et des délais inutiles. De Paris, où il habitait alors, il adressa à l'archevêque d'Athènes une lettre où il lui exposait son désir. Il souhaitait épouser une Grecque et il chargeait le prélat de la lui choisir. Je ne sais s'il demandait que sa future femme eût quelques traits de la beauté des héroïnes de son poète favori, des Andromaque et des Hélène, des Pénelope et des Nausicaa; mais, il me l'a dit lui-même, ce qu'il exigeait, ce dont il faisait une condition *sine qua non*, c'était qu'elle sût bien le grec ancien, qu'elle fût capable de lire avec lui les poèmes d'Homère. En homme pratique, il donnait d'ailleurs le compte de sa fortune et il spécifiait les avantages qu'il garantirait à sa nouvelle compagne. Un mois après sa lettre expédiée, il serait à Athènes et, dans la semaine, il *couronnerait*, comme on dit en Grèce, l'élue de son mandataire. Celui-ci se mit aussitôt en quête,

et quand Schliemann, au jour dit, débarqua au Pirée, il trouva, prête à le suivre jusqu'au pied de l'autel, Mlle Sophie Castromenos. De toutes les écolières de l'Arsakeion (c'est le lycée Fénelon d'Athènes), c'était celle qui traduisait le mieux, en grec vulgaire, une page de l'Odyssée ou de la Cyropédie. En même temps, ce qui ne gâtait rien, c'était une des plus belles filles d'Athènes.

L'archevêque avait eu la main heureuse. Mme Sophie Schliemann a été, pour son mari, une collaboratrice fidèle et dévouée. Elle s'est associée à tous ses travaux et, tant que sa santé le lui a permis, elle l'a aidé à surveiller et à diriger ses fouilles. Elle l'a rendu père de deux enfants, auxquels il a eu la joie de donner des noms grecs; il les a appelés Andromaque et Agamemnon.

II. Cette vie qu'il s'était ainsi refaite, qu'il avait ordonnée et réglée sur un plan idéal, Schliemann l'a, dès lors, employée tout entière à réaliser le rêve des lointaines années. Il savait, à ce moment, que les murs de Troie ne se dressaient plus fièrement vers le ciel, tels qu'il les avait admirés jadis, dans la chère image, sous la lampe des soirées de famille; mais il n'avait pas renoncé à l'espoir, ou plutôt à la certitude d'en rendre à la lumière tout au moins les fondations. Aussitôt libre, il avait été, dans une première excursion, reconnaître le site de Troie. Depuis le voyage de Le Chevalier, c'est-à-dire depuis la fin du XVIIIe siècle, on s'accordait à placer Troie tout au fond de la plaine, sur le *Bali-dagh*, hauteur qui domine le village de *Bounar-bachi*, à près de dix kilomètres du rivage actuel. En 1864, un consul autrichien, Hahn, avait exploré la surface du petit plateau terminal de cette colline. Quelques rapides sondages permirent à Schliemann de vérifier l'exactitude des résultats annoncés. Il n'y avait là qu'une très mince couche de débris et les restes d'une muraille d'un âge assez récent. Pour cette raison et pour d'autres encore, Schliemann en fut bientôt convaincu, ce n'était pas sur ce point que devait porter la recherche. À ce moment, Frank Calvert, le consul des États-Unis aux Dardanelles, appela l'attention du voyageur sur l'éperon, appelé aujourd'hui *Hissarlik*, « la petite forteresse », qui, bien plus près de la mer, forme au nord-ouest l'extrémité du plateau ondulé que ceignent, sur trois de ses côtés, les vallées du Simoïs ou *Dambrek-sou*, du Scamandre ou *Mendéré*, du Thymbræos ou *Kemar-sou*. Maintes substructions encore apparentes et de nombreuses inscriptions éparses dans les cimetières avaient permis de fixer sur ce plateau l'emplacement de cette Ilion grecque dont la prospérité commença sous les successeurs d'Alexandre et que les empereurs romains, par déférence

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour la légende popularisée par Virgile, comblèrent de faveurs. Chez les anciens mêmes, il s'était trouvé plus d'un érudit pour avancer que le temple où César était venu offrir ses hommages à l'Athéna Iliéenne recouvrait, avec ses larges parvis, les restes des habitations de Priam et de son peuple. Calvert avait déjà pu s'assurer que le tertre d'Hissarlik renfermait les débris de constructions antiques. Ainsi averti, Schliemann embrassa tout d'abord cette opinion, et quand il quitta la Troade, ce fut avec la résolution très arrêtée d'y bientôt revenir pour sonder les flancs de la colline qui lui avait été signalée par ce sagace observateur dont le concours et l'appui devaient souvent, au cours de ses fouilles, lui être fort utiles.

En avril 1870, la pioche de ses ouvriers s'attaquait pour la première fois au monticule; mais il se trouva tout de suite arrêté par les contestations que soulevèrent les propriétaires du terrain, les musulmans de *Koum-Kaleh*. Il négocia; le gouvernement turc se rendit acquéreur de toute la partie occidentale du coteau. Les firmans nécessaires furent obtenus et, en octobre 1871, il revenait s'installer, cette fois avec M^me^ Schliemann, sur la butte d'Hissarlik. C'est alors que commença vraiment cette exploration du terrain, poussée à fond dans tous les sens, qui devait confirmer Schliemann dans sa première impression et lui permettre de répondre victorieusement à toutes les objections, d'imposer sa théorie aux critiques mêmes que l'on savait partisans d'une autre solution du problème. Depuis ce moment, Schliemann fit encore à Troie, avec un nombre d'ouvriers qui dépassa souvent la centaine, six campagnes de fouilles. Au mois de mai 1890, il avait quitté ses chantiers pour venir me prendre à Athènes et m'emmener, avec quelques autres savants, ses compatriotes, à Hissarlik, où il voulait me montrer ses tranchées et me faire assister aux travaux en cours d'exécution.

Jamais je n'oublierai notre arrivée à Hissarlik. Nous étions partis à cheval, le matin, des Dardanelles. Bien avant de traverser le village de *Renkeui*, nous apercevions déjà la tache grise que formaient, sur les pentes verdâtres de la colline d'Hissarlik, les terres répandues au cours des fouilles récentes. Quand, vers le milieu du jour, nous touchâmes au pied du tertre, tous les ouvriers étaient rangés au sommet du talus, appuyés sur leurs bêches et sur leurs pioches. Leurs silhouettes se détachaient sur le ciel; ils criaient à tue-tête : *ζήτω* Schliemann, *ζήτω* Perrot.

J'ai gardé aussi le souvenir très présent des trois ou quatre jours que je passai à *Schliemanopolis*. C'était ainsi que, dans l'entourage du maître de céans, on avait dénommé le groupe des habitations que Schliemann avait

construites, sur la pente occidentale de la butte, pour y camper quand il fouillait et pour y recevoir les visiteurs qu'il aimait à y attirer. Il y avait là une douzaine de baraques en planches de pin, recouvertes en papier bituminé. Chaque hôte avait sa chambrette, où des clous étaient plantés dans la cloison pour remplacer les porte-manteaux absents. Comme mobilier, un placard, un lit monté sur quatre pieds solides, deux escabeaux de bois, une table. Au centre du village, la maison commune, faite d'une grande pièce, qui servait de salon et, les jours de pluie, de salle à manger. Quand il faisait beau, on dînait sous un kiosque ouvert des quatre côtés, où se dressait une large table. Tout auprès, des piles de brouettes entassées là pendant les heures de repos, tandis qu'un peu plus loin nos chevaux, encore flanqués de leur bât, paissaient l'herbe courte des pentes pierreuses.

Les domestiques et les surveillants avaient tous été rebaptisés de noms tirés du calendrier homérique. La cuisinière s'appelait Créuse et le domestique Télamon. Giorgi, un des trois surveillants, était devenu *Énéas,* Mastro Ianni *Laomédon* et son fils *Ilos.* Par bonheur, la chère n'était pas celle des héros de l'Iliade. Si l'on buvait, comme ils ont pu le faire, le vin de Ténédos, alcoolique et liquoreux, si l'on mangeait, comme eux, l'agneau rôti tout entier sur un brasier de branches résineuses, il y avait, dans le magasin, une large provision de conserves, de café, de thé, de bière anglaise. On avait des cuillers, des fourchettes et même des serviettes. La conversation se poursuivait, selon les interlocuteurs, tantôt en français, tantôt en allemand et parfois en grec; mais elle ne tarissait jamais. On se communiquait les observations que l'on avait faites sur le terrain; on se montrait les fragments de vases ou autres objets que l'on avait ramassés; on discutait l'âge respectif des différentes couches de débris que la fouille a partout mises au jour. On plaignait les quelques esprits obstinés qui refusaient encore de se rendre à l'évidence des faits; mais ce n'était pas contre son contradicteur têtu, le capitaine d'artillerie Ernest Bœtticher, que Schliemann avait le plus de colère. Il s'enflammait encore davantage quand, revenant à son sujet favori, l'histoire de l'ancienne Troie, il me racontait de quelle mauvaise foi Laomédon a usé envers Héraclès et Poseidon, qui lui avaient bâti les murs de sa ville. À l'entendre s'indigner à ce sujet, on aurait dit qu'il parlait d'un commerçant qui aurait récemment fait une faillite frauduleuse où lui, Schliemann, aurait perdu de l'argent.

Je ne devais plus revoir Schliemann. Le 26 décembre 1890, il mourait, à Naples, d'une opération qu'il venait de subir à la suite d'un mal d'oreilles. La campagne qu'il avait commencée en mars et qu'il termina

en juillet fut la dernière qu'il conduisit sur cette colline d'Hissarlik à laquelle il avait consacré le principal effort de sa seconde vie, de sa vie d'antiquaire militant.

En 1873, il avait cru lui dire adieu pour toujours; c'est ce dont témoigne une note que l'on a relevée sur son carnet de fouilles. Bientôt après, de 1874 à 1876, il avait fait à Mycènes des découvertes dont l'intérêt, pour l'histoire de la civilisation primitive des pays grecs et de leur plus ancien art, était bien autre que celui de toutes les trouvailles d'Hissarlik. Troie ne lui avait rien donné encore et, selon toute apparence, ne promettait rien qui fût comparable au merveilleux trésor qu'il avait retiré des fosses profondes du cercle funéraire, dans l'acropole mycénienne, rien qui valût tous ces bijoux d'une si riche matière et d'un goût si étrange, rien qui fût aussi curieux que le décor original des vases peints ramassés dans ces sépultures et que les traces multiples laissées sur le sol par une architecture qui, malgré la simplicité de ses dispositions, était déjà, à sa manière, savante et même luxueuse. Cette réapparition subite de tout un monde oublié avait plus fait pour la réputation, on pourrait presque dire pour la gloire de Schliemann que tous ses travaux antérieurs. Ce n'en était pas moins à Hissarlik qu'il revenait en 1879, laissant à d'autres, tels que Tsoundas, l'honneur d'achever l'exhumation des monuments de la capitale des Perséides et des Atrides. Quelques mois avant sa mort, c'était encore sur ces remblais de la colline troyenne qu'il s'acharnait pour leur arracher les derniers secrets qu'ils eussent à révéler, vingt ans après les avoir sondés et interrogés pour la première fois.

III. Cette persévérance a été récompensée dans une large mesure. N'eût-il fait que ses fouilles de Troie, Schliemann devrait encore être rangé, en belle place, parmi ces vaillants explorateurs des sites célèbres de l'antiquité qui, au cours du dernier siècle, en ouvrant, en remuant, à vifs coups de bêche, les sols où dormaient enfouis les restes de l'œuvre monumentale des grands peuples d'autrefois, ont tant ajouté au peu que nous savions de cette histoire par les textes rares et tronqués de la littérature classique. Parcourez les trois ouvrages où Schliemann a exposé les résultats des travaux qu'il a exécutés à Hissarlik[1]; par le nombre et la variété des objets qui y sont décrits et figurés, ces livres, malgré leur rédaction trop hâtive et les assertions hasardées qui les déparent, attes-

[1] *Atlas des antiquités troyennes*, in-4°, 1874. *Trojanische Alterthuemer*, Leipzig, 1874, in-8°. *Ilios, the city and country of the Trojans*, London, 1880, grand in-8°. *Ilios, ville et pays des Troyens*, in-4°, 1887.

tent l'importance de ces résultats. En poursuivant la solution du problème qu'il s'était juré de résoudre, Schliemann a traversé les débris de constructions entassées les unes au-dessus des autres, sur une hauteur de quinze mètres, entre la roche vive et le sommet actuel de la colline. Il a pu y distinguer jusqu'à neuf couches et plus d'établissements différents qui, du hameau de la période néolithique à l'Ilion de l'empire romain, se sont succédé sur ce point, en raison des avantages que présentait l'opportunité du lieu. À écarter même l'idée que là se serait dressée la Troie d'Homère, une telle accumulation de débris dans un espace aussi resserré mériterait encore d'attirer l'attention de l'historien et de l'archéologue. Elle fournit la matière d'observations précises sur l'âge relatif et même, à partir d'un certain niveau, sur l'âge absolu des bâtiments ainsi dégagés et de l'outillage qui y correspond. Nulle part en Europe on ne trouverait rien qui ressemble à un pareil dépôt, à ces étages de lits stratifiés dont chacun représente l'un des stades d'un développement qui s'est prolongé pendant des milliers d'années. Maintenant encore, là où la tranchée est restée ouverte, on peut retirer de ses parois des tessons de diverses époques, comme on les tirerait des vitrines d'un musée, et, d'après leur caractère et la place qu'ils occupent, déterminer à quel millénaire et, dans plus d'un cas, à quel siècle ils appartiennent. Il y a là des données qui prêtent à des comparaisons intéressantes, à une étude méthodique des efforts et des progrès partiels par lesquels l'esprit industrieux de l'homme, après s'être longtemps contenté des instruments que lui fournissaient l'os et la pierre polie, a conquis les métaux et les a pliés à ses besoins, pour s'élever ensuite, par degrés, jusqu'à une civilisation qui garantit la sécurité des individus et qui met dans leur vie les jouissances et la beauté de l'art.

Schliemann a donc trouvé autre chose et plus que ce qu'il cherchait; mais, par un singulier hasard, ce qu'il cherchait avec tant de passion, il ne l'a pas trouvé. Cette Troie dont il a fixé le véritable emplacement, la Troie contemporaine de la Mycènes des Atrides, celle qui a eu pour roi Priam et autour de laquelle se sont livrées les batailles que raconte l'*Iliade*, il ne l'a pas vue de ses yeux et touchée de ses mains. Ses tranchées ont contourné ce qui restait de son enceinte et de ses demeures princières; elles se sont parfois heurtées à quelques pans de ses remparts et ont dégagé quelques substructions de ses bâtiments; mais il n'a pas eu la chance de rencontrer sur son chemin les parties les mieux conservées de ses murailles et il n'a pas nettement distingué ses édifices de ceux qui sont plus anciens et de ceux qui sont plus modernes. Comme Moïse, il est mort avant d'être entré dans la Terre promise.

Ce qui explique cet accident et cette déconvenue, c'est que Schliemann avait, dès sa cinquième campagne, cru reconnaître la Troie homérique dans ce qu'il appelait la *seconde ville* ou la *ville brûlée,* dans ce qui subsiste d'une bourgade entourée de murailles déjà puissantes, à soubassements de pierre et à courtine de briques crues. Cette bourgade paraissait avoir été, à la suite de quelque lutte acharnée, détruite tout entière et d'un seul coup par un violent incendie. Schliemann voyait là une raison péremptoire d'identifier la forteresse anéantie avec la Pergame de l'épopée.

Omnis humo fumat Neptunia Troja,

dit Virgile, qu'il ne révérait guère moins qu'Homère; mais à cette identification il y avait une difficulté qui frappait tous les esprits critiques depuis que, par les fouilles de Mycènes et de Tyrinthe, de Vaphio, d'Orchomène et d'autres lieux encore, on connaissait les traits caractéristiques de ce que l'on est convenu d'appeler la *civilisation mycénienne.* Ni, par leur appareil, les murs de la ville brûlée, ni, par les motifs de leur ornementation, ses instruments, ses bijoux et ses vases n'avaient rien qui rappelât les procédés et le goût de la période au cours de laquelle, suivant toute vraisemblance, le conflit se serait produit entre la puissante cité phrygienne de l'Hellespont et les Grecs d'Europe, coalisés sous les ordres des Atrides argiens et laconiens. Le témoignage des monuments paraissait contraire à l'idée d'établir un synchronisme que semblaient commander, d'autre part, les traditions recueillies et transformées par la poésie.

Ce furent les fouilles de 1890 qui commencèrent à montrer le moyen de sortir d'embarras. Divers indices, très concordants, furent relevés, qui concouraient à désigner comme la contemporaine de Tyrinthe et de Mycènes ce que l'on appelle la *sixième ville,* un établissement dont les restes n'avaient pas attiré jusqu'alors l'attention qu'ils méritaient à tous égards. Cette vérité, Schliemann n'avait pu que l'entrevoir très vaguement; elle a été placée au-dessus de toute contestation par les fouilles de 1893 et de 1894. Celles-ci ont été exécutées par le savant architecte Wilhelm Doerpfeld, que Schliemann s'était attaché comme collaborateur depuis 1882. Elles ont amené des découvertes et abouti à des conclusions que nous nous proposons d'exposer, dans la seconde partie de ce compte rendu, d'après le livre dont le titre a été transcrit en tête de cet essai.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

FRAGMENTS DES MÉDECINS GRECS.

FRAGMENTSAMMLUNG DER GRIECHISCHEN ÆRZTE. BAND I. — *Die Fragmente der sikelischen Ærzte Akron, Philistion und des Diokles von Karystos, herausgegeben von* M. WELLMANN. — Berlin, Weidmann, 1901, 254 pages in-8°.

I. Entre le grandiose projet mis à l'étude par l'Association internationale des Académies pour « la publication des manuscrits grecs et latins relatifs à la médecine », d'une part, et, de l'autre, la constitution d'un recueil méthodique des fragments des médecins grecs, il y a un lien réciproque. Sans l'existence préalable d'un tel recueil, il serait sans doute assez malaisé de mettre convenablement au point les matériaux à réunir dans le *Corpus* projeté; mais en revanche, il semble assez probable que, sans les lacunes que présentent les textes déjà connus lorsqu'on veut reconstituer les anciennes doctrines médicales, et sans les lumières apportées par les *anecdota* récemment publiés, l'utilité de mettre au jour des documents plus amples ne serait pas apparue aussi nettement, et l'espoir de nouvelles et importantes découvertes n'aurait pas été assez vivement excité pour que se précisât l'idée d'une entreprise dont les difficultés sont aussi graves que l'intérêt en est considérable.

C'est assez dire que le recueil dont MM. Wellmann et Fredrich ont entrepris la publication mérite toute l'attention du public savant, et, si on ne peut le regarder que comme une construction provisoire, il n'en rendra pas moins assez longtemps des services assez grands pour être estimé à l'égal d'un monument définitif.

L'intérêt d'un tel recueil n'est pas seulement au reste d'un ordre purement technique; il s'étend aux problèmes les plus essentiels de l'histoire générale de la science hellène, et c'est à ce point de vue que je me propose d'en envisager le premier volume.

On sait assez que les matériaux de cette histoire générale pour le VI[e] et le V[e] siècle avant notre ère étaient restés dans un état d'élaboration tout à fait insuffisant jusqu'au jour où à la collection des fragments textuels des anciens *physiologues* est venu s'ajouter le recueil des *Doxographi græci* d'Hermann Diels (1879), avec ses incomparables *Prolégomènes,* qui nous ont enseigné comment s'était formée la tradition écrite, substituée, pour nous, aux premiers traités *sur la nature.* On put, dès

lors, apprécier quel degré de confiance méritait telle ou telle donnée; il devint possible de retracer, sinon avec une sûreté complète, du moins avec une probabilité historique satisfaisante, l'évolution de la pensée scientifique depuis Thalès jusqu'à l'époque des sophistes; l'esquisse d'un développement continu et rationnel pouvait désormais remplacer les tableaux incohérents et illogiques de l'histoire traditionnelle[1].

Pour aller plus loin et, franchissant l'âge des sophistes, arriver au moment où la science hellène s'épanouit, pour rattacher, sans méprises, Platon et Aristote aux premiers penseurs grecs, deux obstacles se présentaient. Le premier est le doute qui subsiste toujours sur la valeur des légendes relatives à l'école de Pythagore; le second, l'incertitude, tout aussi grande, qu'offrent les questions concernant la collection hippocratique.

Je n'ai pas à m'arrêter aujourd'hui sur les progrès qui, depuis une quinzaine d'années, ont été accomplis dans l'un de ces deux champs d'étude; mais quant au second, je ferai remarquer que, malgré l'incontestable importance des travaux bien connus qui ont été consacrés à la question d'Hippocrate, ils ne pouvaient, de la façon dont le problème était posé, aboutir à une solution défiant la *scepsis*. L'histoire de la médecine, pour cette époque, s'agitait dans une impasse.

Distinguer, dans le *Corpus* hippocratique, entre les écrits de l'école de Cos et ceux de l'école de Cnide, c'eût été, certes, un résultat dont l'importance n'eût pas été négligeable, s'il avait réellement pu être obtenu; mais une fois le départ fait entre les ouvrages d'un caractère bien tranché, on restait devant un résidu irréductible, et l'on pouvait dès lors se demander si, en dehors des deux écoles nommées dans le *Corpus*, il n'y avait pas eu des médecins plus ou moins indépendants, ou se rattachant à d'autres traditions. D'autre part, l'évolution doctrinale dans chacune des deux écoles reconnues n'apparaissait point avec une netteté suffisante pour qu'on pût tenter un classement chronologique sérieux. Enfin, si les historiens de la médecine découvraient dans tels ou tels écrits des traces de l'influence exercée par les idées de tel ou tel *physiologue*, que ce fût Anaxagore ou Héraclite, ils ne pouvaient même tirer de là aucune conséquence décisive.

Or, pour l'histoire générale de la science, le problème soulevé par des rapports de ce genre est en réalité inverse de celui que pouvait se poser l'histoire de la médecine; car, pour cette époque au moins, le point essentiel est de mettre en lumière, chez les *physiologues*, les idées emprun-

[1] C'est ce que j'ai essayé de montrer dans mon volume : *Pour l'histoire de la science hellène. De Thalès à Empédocle.* (Paris, Alcan, 1887.)

tées aux pratiques ou aux théories médicales. Et il s'agit, encore plus, de poursuivre l'étude de cette influence jusqu'à Platon, qui, dans son *Timée*, nous a exposé une si étrange physiologie de l'homme; jusqu'à Aristote, ce «*filius medicorum*», dont les doctrines biologiques restent, après tout, aussi obscures dans leurs origines qu'elles se montrent précises dans leur formule.

II. Dans quelle mesure la *Collection de fragments* que je signale est-elle destinée à éclaircir ces questions? Elle doit comprendre cinq volumes. Après le premier, consacré aux médecins siciliens et à Dioclès de Caryste, doivent suivre quatre autres : II, pour les plus anciens médecins (VIe, Ve et IVe siècles avant notre ère) des différentes écoles; III, pour l'école de Praxagoras; IV, pour celle d'Hérophile; V, pour celle d'Érasistrate. Les trois derniers volumes nous amèneront donc jusque vers la fin du IIIe siècle, et correspondront ainsi à l'époque de l'épanouissement de la science stoïcienne; mais il semble que le programme ne comprenne point la fondation de l'école empirique et on peut le regretter, en tant que la relation primitive entre cette école et celle des philosophes sceptiques, quoique généralement admise, n'est guère jusqu'à présent qu'une hypothèse assez mal justifiée.

Pour la période antérieure à Platon et à Aristote, ce serait au contraire le second volume qui semblerait devoir fournir la réunion des documents les plus intéressants. En revanche, le premier, en tant qu'il est surtout occupé par les fragments de Dioclès de Caryste[1], est capital, d'une part pour l'histoire du *Corpus* hippocratique, de l'autre pour celle des doctrines biologiques de Platon et d'Aristote.

Malheureusement il faut bien reconnaître que, pour les médecins en général, l'histoire de la tradition écrite relative à leurs opinions est beaucoup moins avancée que pour les physiologues, et que, par suite, la critique des témoignages manque souvent d'éléments essentiels. Je dois d'autant plus appeler l'attention sur un résultat important obtenu par M. Wellmann.

Il a publié à nouveau, d'après le seul manuscrit connu, un texte latin donné par Neuenar, en 1532, dans son édition d'Octavius Hora-

[1] Les nombreux fragments de cet auteur avaient déjà fait l'objet d'un recueil (p. p. Fränkel, Berlin, 1840). M. Wellmann a exclu la lettre supposée au roi Antigone; par contre, il a utilisé des sources nouvelles, en particulier l'*Anonymus Londinensis* édité par Diels en 1893 (*Supplementum Aristotelicum*, III, 1, Berlin, Reimer) et, avec les autres *Anecdota med. gr.*, édités par Fuchs, l'*Anonymus Parisinus* du suppl. gr. 636 (*Rhein. Museum*, XLIX).

IMPRIMERIE NATIONALE.

tianus (Strasbourg, Schott), et il l'attribue au *comes archiatrorum* Vindicianus, de la fin du IVᵉ siècle après J.-C. Ce texte provient évidemment d'une source grecque, laquelle, pour une partie au moins, serait un traité *περὶ σπέρματος* d'Alexandre Philaléthès (médecin vivant au début de notre ère). L'importance de ce texte pour la restitution des doctrines de Dioclès de Caryste ne saurait être estimée trop haut.

Quelles sont les autres conclusions principales que M. Wellmann cherche à établir dans ses prolégomènes? Les voici :

1° Dioclès, que la tradition antique regardait comme le second chef, après Hippocrate, de la médecine rationnelle (*τῆς λογικῆς αἱρέσεως*), avait laissé de nombreux écrits (nous avons les titres de seize traités) dont il subsiste assez de fragments pour que l'on puisse y constater l'utilisation de près d'une vingtaine de livres du *Corpus* hippocratique. Or ces livres appartiennent aussi bien à l'école de Cnide qu'à celle de Cos; on est dès lors amené à penser que, d'une part, ce serait Dioclès qui, en réunissant divers écrits médicaux, aurait formé le noyau du *Corpus* hippocratique; que de l'autre, il n'en savait pas plus que nous sur la véritable origine des écrits qu'il collectionnait. De ces deux inductions la première demanderait peut-être des preuves plus décisives; la seconde est passablement décourageante, mais difficile à éviter. Et cependant Dioclès[1] semble avoir été déjà célèbre à Athènes alors qu'Hippocrate vivait encore en Thessalie!

2° Fils d'un médecin, Archidamos, dont il a donné le nom comme titre à l'un de ses écrits diététiques, Dioclès n'est présenté, par la tradition, comme disciple d'aucun autre maître. Mais, allant à cet égard beaucoup plus loin que Fredrich, M. Wellmann montre qu'il a dû surtout subir l'influence de Philistion de Locres, lequel serait l'auteur utilisé par Platon pour la partie physiologique du *Timée*, et dont les doctrines semblent également représentées par l'écrit *Περὶ καρδίης* de la collection hippocratique. Dioclès, que Platon a pu connaître personnellement, ne lui aurait cependant rien fourni de ses propres théories; en revanche, Aristote a fait à Dioclès de nombreux emprunts et ne semble s'en écarter que sur quelques points secondaires.

3° Philistion de Locres était établi à Syracuse, et aurait vécu à la cour de Denys l'Ancien. Il est mentionné par Diogène Laërce comme maître de deux Cnidiens, Eudoxe, le célèbre mathématicien, et Chry-

[1] M. Wellmann (p. 67) place l'époque où il florissait entre 400 et 350 avant J.-C. Mais c'est peut-être un peu haut; sa polémique contre Diogène d'Apollonie touchant un point spécial (la nature de la semence) ne doit pas suffire pour le rapprocher du temps où vivait ce physiologue.

sippe, fils d'Érinée. À côté de lui, comme médecins siciliotes, on peut citer un de ses frères (dont le nom est inconnu), un Euryadès, le sophiste Gorgias et les Agrigentins Pausanias et Acron, qui se rattachent à Empédocle. Il y aurait là, d'après M. Wellmann, une véritable école, distincte de celles de Cos et de Cnide, et qu'il faudrait plutôt mettre en relation avec les médecins pythagoriens ou avec l'école crotoniate. Cependant, s'il montre dans la doctrine du *pneuma* le trait caractéristique de cette école sicilienne, au lieu de tracer une démarcation effective entre les médecins de Cnide et ceux de Sicile, il les oppose plutôt en bloc aux asclépiades de Cos.

III. On peut juger, par ce qui précède, de l'intérêt qu'offrent les thèses de M. Wellmann; mais si, pour les établir, il fait preuve d'autant de savoir que de pénétration, on peut regretter que son introduction soit comme formée de la juxtaposition d'articles conçus et développés à part les uns des autres, et que par suite elle offre des lacunes sensibles et soit d'autant plus incommode pour une étude systématique que le *Sachregister* en fin du volume est singulièrement incomplet en ce qui concerne les noms propres. D'autre part, pour discuter à fond les questions relatives au v^e siècle, ainsi que je l'ai déjà indiqué, le second volume de la *Collection* serait au moins utile. Cependant M. Wellmann a réuni un certain nombre de faits positifs; il y a joint diverses conjectures intéressantes; et on peut essayer de les classer suivant un ordre chronologique. Je me limiterai toutefois à quelques points saillants.

On sait par Hérodote (III, 131) que, vers la fin du vi^e siècle, les médecins de Crotone étaient considérés comme les premiers de la Grèce. L'un d'eux, Alcméon, est bien connu comme *physiologue* et en même temps compté comme pythagorien. Au témoignage très postérieur de Chalcidius, il aurait le premier pratiqué l'anatomie (sur des animaux); c'est le point de départ d'études surtout poursuivies par des Cnidiens, tandis que l'école de Cos ne s'y adonne guère. Alcméon avait en tout cas préludé, plus ou moins heureusement, aux recherches embryologiques qui, sur le sol sicilien, seront reprises par Empédocle (peut-être cependant plutôt provoqué par Parménide).

Il avait aussi, d'après Théophraste, cherché à se rendre compte du fonctionnement des organes des sens[1], reconnu le cerveau comme centre

[1] Dans le texte de Théophraste (*De sensibus*, 25-26), aucun mot, quoi qu'en dise M. Wellmann (p. 48), n'atteste d'ailleurs la connaissance du cristallin de l'œil et de son rôle dans la vision. Je ne vois pas davantage pourquoi certains auteurs ont attribué à Alcméon la découverte de la trompe d'Eustache.

des sensations, et d'ailleurs distingué la sensation de l'intelligence (ξύνεσις). Théophraste affirme qu'au contraire Empédocle confondait toutes les facultés (psychiques) et les attribuait au tempérament du sang. C'est sous cette forme que se posent alors les questions qui plus tard, au temps des stoïciens, s'agiteront sur le siège de l'âme ou plutôt sur le *principat* (τὸ ἡγεμονικόν) de telle ou telle partie du corps. M. Wellmann ne me paraît donc pas fondé à employer ces expressions pour le v^e siècle; cependant il y a sans doute à cet égard des tendances nettement opposées entre Hippocrate, d'un côté, et Empédocle, Philistion et Dioclès de l'autre.

Alcméon avait expliqué le sommeil par la retraite du sang dans les veines (ἀναχώρησις εἰς τὰς αἱμόῤῥους φλέϐας). Hippocrate semble s'être rallié à cette explication[1], tandis qu'Empédocle, après Parménide, attribue le sommeil au refroidissement du sang.

Mais le trait le plus important, à mon avis, dans les conceptions du Crotoniate est l'opposition par couples des différentes qualités, sec, humide, froid, chaud, doux, amer, etc., et le fait qu'il attache la maladie à l'excès de telle ou telle des qualités opposées, la santé à leur juste équilibre.

Cette série d'oppositions par binaires, cette doctrine du tempérament ont été rapprochées des dogmes pythagoriens. Mais, originairement, ne sont-ce pas là des idées essentiellement médicales, puisées dans la technique même et introduites ainsi dans la philosophie?

Alcméon n'en est pas encore à se limiter au célèbre quaternaire aristotélique (froid, chaud, sec, humide). Mais avant que le Stagirite en eût combiné deux à deux les termes non contraires pour en déduire les quatre éléments, Empédocle avait attribué à chacun des siens une de ces quatre qualités, et Philistion, comme cherche à le prouver M. Wellmann par de curieux rapprochements, aurait fait la même distribution pour les quatre humeurs; d'où les correspondances :

Chaud.	Froid.	Humide.	Sec.
Feu.	Air.	Eau.	Terre.
Bile jaune.	Phlegme.	Sang.	Bile noire.
Fièvre continue.	F. quotidienne.	F. tierce.	F. quarte.

L'usage du quaternaire dans les classifications médicales est un fait bien connu; et des concordances aussi artificielles que celles que je viens

[1] *Epid.*, VI, 5, 15 : « Dans le sommeil, le sang se retire davantage vers l'intérieur. » Mais le texte des *Placita*, V, 24, 1, relatif à Alcméon est en réalité obscur. La retraite complète correspond à la mort; Alcméon voulait-il parler du vide des artères, qu'il aurait reconnu avant Euryphon de Cnide?

de reproduire, si anciennes qu'elles soient, sont probablement postérieures aux débuts de cet usage. A-t-il cependant précédé le quaternaire des éléments d'Empédocle? A-t-il influé sur cette conception ou au contraire en a-t-il subi l'influence? ou encore y a-t-il là deux combinaisons originairement indépendantes? Ce sont là des questions pour la solution desquelles les données nous font défaut; mais j'insiste sur ce point qu'il y a là deux ordres d'idées bien distincts, l'un relatif à des substances nettement conçues comme physiques, l'autre à des qualités qu'on a pu substantifier, mais dont l'importance apparaissait surtout dans la technique médicale. C'est au v^e siècle et surtout sous l'influence d'Empédocle que paraît s'être opérée la fusion entre ces deux ordres d'idées.

À cette date, l'école médicale de Crotone avait perdu son éclat, en même temps que déclinaient les colonies grecques de l'Italie; celles de la Sicile étaient au contraire arrivées à un assez haut degré de prospérité pour assurer le développement de l'art médical. Alcméon nous apparaît dès lors comme ayant, vers le début du v^e siècle, exercé par son écrit *sur la nature* une influence générale considérable; mais ses doctrines ne semblent nullement s'être propagées en Sicile plutôt que dans les autres contrées hellènes, et l'école de Cos lui doit au moins autant que celle de Cnide.

IV. Y a-t-il eu en Sicile, en dehors d'Alcméon, une influence de doctrines médicales appartenant aux pythagoriens proprement dits? M. Wellmann en considère deux, auxquelles il attache une certaine importance.

L'une concerne le rôle du nombre *sept*, dont la superstition se retrouve, par exemple, pour la détermination des jours critiques des fièvres chez Dioclès, qui l'aurait tirée de l'écrit pseudohippocratique Περὶ ἑϐδομάδων. Mais il faudrait tout d'abord démontrer que cette superstition est véritablement pythagorienne, qu'elle n'a pas été au contraire empruntée, plus ou moins tardivement, par des pythagorisants à des croyances ayant une tout autre origine et déjà invétérées chez les médecins. Il est singulier à cet égard que M. Wellmann paraisse ignorer le fr. 25 de Solon [1] sur les âges de la vie humaine.

[1] Le fragment d'Héraclite conservé par Anatolius Περὶ δεκάδος est une preuve décisive que les spéculations sur la septénaire ne sont pas propres aux pythagoriens. Voir le texte grec de l'opuscule d'Anatolius, édité par Heiberg, et la traduction que j'y ai ajoutée dans les *Annales internationales d'histoire* (Congrès de Paris, 1900, Histoire des sciences), Paris, Armand Colin, 1901 (p. 27, 36, 50, 55-57). M. Gomperz voit d'ailleurs dans ce fragment d'Héraclite une allusion très probable aux sept âges de la vie humaine.

L'autre croyance est relative aux pratiques superstitieuses des Pythagoriens. Dioclès de Caryste admet encore l'efficacité des incantations (*ἐπαοιδαί*) pour arrêter le sang, à la suite d'une blessure. L'écrit hippocratique *Περὶ ἱερῆς νούσου*, qui semble bien viser les imitateurs d'Empédocle, sinon lui-même, nous apprend que l'épilepsie était traitée par ces charlatans au moyen de cérémonies expiatoires (*καθαρμοί*), d'incantations, et aussi en interdisant les bains et certains aliments.

Comme le remarque très justement M. Wellmann, c'étaient là des pratiques populaires; mais elles furent en honneur chez les pythagoriens authentiques dès l'origine, et elles forment le lien le plus apparent entre eux et Empédocle. Celui-ci, comme Pythagore, est, avant tout, un thaumaturge du type primitif, ce que les Anglais appellent un *medicine-man;* mais l'un et l'autre semblent bien rester sur le terrain des vieilles traditions grecques, qu'ils essayent de rajeunir, tandis que, dès la fin du v^e^ siècle, les superstitions orientales s'infiltrent, et le terme de *mage* commence à désigner les purificateurs (*καθάρται*), désormais bien vite décriés. En tout cas, si la recherche des pratiques de ce genre dans la thérapeutique et l'hygiène des Grecs offre des questions intéressantes, il ne s'agit évidemment pas là de doctrines que l'on puisse qualifier de scientifiques, et il ne semble même point qu'elles aient fourni une base à une théorie quelconque. En particulier Empédocle, en tant que *physiologue,* en paraît absolument dégagé, aussi bien qu'il l'est des conceptions pythagoriennes.

Quant à rattacher Acron, le compatriote d'Empédocle, aux Pythagoriens, parce que son père s'appelait Xénon, et que Iamblique comprend un Xénon de Locres dans ses listes de pythagoriens, je ne pense pas que personne puisse considérer cette conjecture comme suffisamment plausible.

De cet Acron nous savons très peu de choses. Il avait en particulier écrit un livre sur le *Régime de santé* (*Περὶ τροφῆς ὑγιεινῶν*), sujet que reprirent Philistion de Locres et après lui Dioclès (*Ὑγιεινὰ πρὸς Πλείσταρχον*). Ce dernier polémise contre l'écrit hippocratique *Περὶ διαίτης* et affirme qu'au lieu de chercher à déduire les effets des aliments de causes plus ou moins incertaines, il vaut mieux s'en rapporter à ce qui a été établi par la longue expérience. En admettant qu'il ait adopté, à cet égard, le même point de vue que ses deux précurseurs siciliens, on s'explique que l'école empirique se soit plus tard réclamée d'Acron, et aït ainsi prétendu faire remonter son origine avant celle de l'école dogmatique. Mais que l'introduction de l'hygiène alimentaire dans les sujets que traite la médecine soit due à l'influence pythagorienne, comme l'indique M. Wellmann

(p. 73), je n'en vois pas jusqu'à présent de preuve décisive. Il insiste lui-même sur ce point que les interdictions de certains aliments n'avaient dans cette école, à l'origine, qu'un caractère religieux. Que l'on ait cherché plus tard à justifier des interdictions de ce genre par des motifs de bonne hygiène, ou qu'elles aient provoqué des oppositions rationnelles, cela est fort possible. Mais on ne voit guère que des traces insignifiantes de polémiques dans l'un ou l'autre sens, et il serait peut-être tout aussi plausible de dire que, si les questions d'hygiène alimentaire ont été plus particulièrement et plus tôt étudiées en Sicile, c'est que l'art culinaire s'y est développé de très bonne heure, et que le luxe de la table s'y était déjà implanté à une époque où, dans la Grèce proprement dite, les habitudes de sobriété étaient encore générales.

Une légende plus assurée, semble-t-il, que celle qui se rapporte à Hippocrate pour le même objet attribue à Acron l'emploi, dans la peste d'Athènes, de grands feux pour assainir l'air. Il est difficile de voir là un indice qu'il aurait adopté la doctrine d'Empédocle sur les éléments; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il ne paraît point qu'il l'ait combattue, quoiqu'il y ait eu entre eux des dissensions politiques.

Enfin Acron aurait traité de l'influence des vents sur la santé, question à laquelle font déjà allusion les Καθαρμοί d'Empédocle, mais qui ne touche que très indirectement la théorie du *pneuma*.

V. Les éléments de cette dernière théorie appartiennent incontestablement à Empédocle. On connaît son explication de la respiration. Le sang circule dans des vaisseaux qui aboutissent à des pores des muqueuses ou de la peau. Ces pores sont trop étroits pour le laisser sortir, mais l'air y peut entrer, lorsque le sang se retire. Quoique la description que nous a conservée Aristote ne paraisse s'appliquer qu'à l'inspiration et à l'expiration du côté des narines, et qu'Aristote l'ait entendue en ce sens, il est bien clair, par la comparaison de la clepsydre, qu'Empédocle admettait forcément qu'à l'inspiration correspondait, avec la retraite du sang voisin des narines, une sortie de l'air par les pores de la peau; à l'expiration, un afflux du sang vers le haut et une rentrée de l'air par les mêmes pores, pour remplir le vide laissé par le mouvement du sang. Cette hypothèse mécanique d'une inspiration et d'une expiration cutanées insensibles et contrebalançant les phénomènes apparents sensibles est essentiellement la même que celle du *Timée* de Platon. Toutefois il y a, de l'une des explications à l'autre, un changement capital.

Pour Empédocle, l'introduction de l'air dans les vaisseaux a comme effet de donner au sang la composition convenable à la

vie et d'entretenir cette composition en le rafraîchissant. Le sang reste le sujet essentiel des phénomènes biologiques. Mais, avec sa conception de la porosité, devait bientôt naître l'idée que le corps humain était traversé de vaisseaux beaucoup plus ténus que les veines et les artères et où circulaient seulement les fluides les plus subtils, le feu, mais aussi et surtout (parce que le feu se dissipe vite en s'éloignant de sa source) l'air sous sa forme la moins grossière, le *pneuma*. C'est ce *pneuma* plus ou moins mélangé de feu, et répandu dans tout le corps, qui sera supposé intervenir dans les organes sensoriels; à qui l'on attribuera, par suite, les phénomènes d'ordre psychique; bref, qui sera substitué au sang comme siège de la vie, qui jouera dès lors le rôle principal dans l'étiologie médicale. Plus tard on lui affectera, comme canaux spéciaux, les nerfs sensitifs et moteurs, et ainsi se constituera cette doctrine des *esprits animaux*, encore si vivace au XVII^e siècle.

Cette doctrine du *pneuma* dérive ainsi d'Empédocle et non de Diogène d'Apollonie. Celui-ci imagine bien aussi, à la vérité, l'âme comme un air chaud, et il attribue aussi à la respiration le rôle de rafraîchir et de tempérer sa chaleur. Mais il ne reconnaît que la respiration pulmonaire et ne donne au cœur qu'une action secondaire. L'école pneumatique, sur ces deux points, reste au contraire fidèle à la tradition d'Empédocle. La circulation du *pneuma* est réglée par le cœur : c'est là qu'il est le plus subtil et qu'il atteint le plus haut degré de la chaleur innée (*ἔμφυτος θερμασία*) ; le cœur reste donc l'organe prédominant.

La doctrine dont il s'agit ne s'est probablement pas affirmée, du premier coup, sous une forme définitive; d'Empédocle à Praxagoras, elle a dû évoluer plus ou moins. Comme nous ne possédons pas sur la matière des textes originaux remontant à Philistion ou à Dioclès, il peut subsister des doutes, soit sur le caractère exact de leur conception, soit sur les expressions techniques dont ils faisaient usage. Néanmoins, si l'on s'en tient aux grandes lignes, les thèses de M. Wellmann, que j'ai indiquées plus haut, doivent valoir comme démontrées.

En est-il de même de celle de l'existence en Sicile, vers 400 av. J.-C., d'une véritable école médicale ayant des doctrines bien déterminées et nettement caractéristiques?

J'estime qu'il y aurait quelque danger, au point de vue de la méthode historique, à trancher cette question par une affirmation trop absolue; on pourrait en effet être ainsi amené à conclure à des identités ou à des filiations de doctrines, sur de simples rapprochements qui ne peuvent appuyer que des conjectures plus ou moins incertaines.

Il faut s'en tenir à ce que nous dit Galien, alors qu'il parle du « chœur

des médecins d'Italie », Philistion, Empédocle, Pausanias et leurs disciples, comme digne d'être compté au moins après celui des Cnidiens.

École donc, mais non *secte;* il n'y en a pas, au reste, encore à cette date; les doctrines évoluent avec liberté; la Sicile est un pays dont les médecins ont conquis assez de célébrité pour qu'on aille chercher leurs enseignements ou pour qu'on les appelle dans les villes de la Grèce. Ils ne restent donc pas isolés, mais exercent une influence sur les asclépiades de Cnide ou même de Cos et doivent, par contre, subir également des influences étrangères.

La prédilection pour les recherches anatomiques et pour les questions d'hygiène est un trait qui les signale, mais qui ne suffit évidemment pas à les caractériser. Leur physiologie évolue dans une direction déterminée par l'action d'Empédocle; mais Philistion et Dioclès ne s'astreignent nullement à suivre exactement sa doctrine et ne se font pas faute de le combattre, au moins sur des points particuliers.

C'est à eux qu'appartient proprement la doctrine du *pneuma,* telle que l'a précisée M. Wellmann. Il n'y a point de preuves qu'elle ait été partagée par d'autres médecins de Sicile. Si d'autre part elle apparaît dans un écrit de l'école de Cos, comme le *Περὶ τῆς ἱερῆς νούσου*, c'est sous une forme essentiellement distincte, qui se relie aux conceptions de Diogène d'Apollonie et qui suppose que la respiration agit d'abord sur le cerveau.

Il ne semble point que l'on doive chercher en dehors des compatriotes d'Empédocle l'opinion que le siège de l'intelligence (*φρόνησις*) soit au cœur. Mais que la frénésie soit une maladie du diaphragme, c'est une croyance commune à Dioclès et à des auteurs cnidiens, et qui peut être très ancienne (puisqu'elle concorde avec l'étymologie de *φρενῖτις*, *φρένες* étant l'ancien nom du diaphragme), si la maladie n'a pas été désignée tardivement sous le terme qui est resté.

Enfin, comme je l'ai indiqué, la revendication pour l'école sicilienne de la distinction des quatre humeurs ne me paraît point suffisamment justifiée par M. Wellmann. Cette classification, que l'on attribue couramment à l'école de Cos, me semble également pouvoir être considérée comme une ancienne tradition, remontant au moins au VI[e] siècle.

Quoi qu'il en soit, on peut certainement parler d'une école sicilienne, en ce sens que les médecins de Sicile à la fin du V[e] siècle et au commencement du IV[e] ont évidemment entre eux des liens plus étroits que la simple communauté ethnique. Cette école a jeté un assez vif éclat pendant deux ou trois générations; elle s'est effacée en même temps que celles de Cos et de Cnide, lorsque l'enseignement médical a pris un

IMPRIMERIE NATIONALE.

caractère doctrinaire et que les *sectes* se sont formées. Il en est sorti un médecin, Dioclès de Caryste, dont la célébrité a presque égalé celle d'Hippocrate, tandis que l'école de Cnide n'a pas eu pareille fortune. Cette dernière circonstance nous privera probablement toujours des documents nécessaires pour retrouver tous les traits vraiment caractéristiques de cette dernière école; il était d'autant plus important de mettre en lumière, comme l'a fait M. Wellmann, ceux de l'école de Sicile.

Paul TANNERY.

UNE NOUVELLE CHRONIQUE SAMARITAINE.

Une nouvelle chronique samaritaine, texte samaritain transcrit et édité pour la première fois, avec une traduction française, par Elkan-Nathan Adler et M. Seligsohn, 116 p. in-8°. Paris, Librairie Durlacher, 1903.

La littérature samaritaine se réduit, on le sait, à peu de chose. C'est une ombre de littérature, comme les Samaritains eux-mêmes n'ont été qu'une ombre de peuple, une secte à vrai dire, bien plutôt qu'un groupe national doué d'une personnalité politique. Demeurés toujours au second plan de l'histoire, les Samaritains ne sont plus représentés aujourd'hui qu'à l'état d'échantillon ethnique par quelques rares survivants concentrés à Naplouse, au pied de ce mont Garizim dont l'auréole de sainteté est bien pâle à côté de celle du mont Sion. Rivale de Jérusalem, Sichem n'a jamais pu réussir à la supplanter, et ses derniers enfants sont en train de s'éteindre peu à peu dans leur étroit berceau même.

La principale originalité des Samaritains consiste à avoir gardé la vieille écriture d'Israël sous sa forme phénicienne, alors que les Juifs, leurs frères ennemis, l'abandonnaient définitivement pour adopter l'écriture araméenne d'où sort l'alphabet hébreu carré, dans lequel nous lisons aujourd'hui la Bible. À cet égard, bien qu'encore l'alphabet phénicien se soit passablement altéré entre leurs mains, ils sont assurément restés plus fidèles aux traditions du passé. Il faut, toutefois, beaucoup rabattre de leurs autres prétentions à en être les seuls et légitimes héritiers à l'exclusion des Juifs. Pour les Samaritains, le Canon sacré se compose exclusivement du Pentateuque. Le reste de la Bible ne compte pas pour

eux; le Livre de Josué lui-même, malgré le nom cher à leurs yeux sous lequel il s'abrite, n'a pas trouvé grâce devant leur parti pris. C'était clore bientôt les annales de l'histoire, car le temps a marché depuis la mort de Moïse et, au dire même des Samaritains, — qui n'admettent pas, bien entendu, la version juive d'après laquelle ils ne seraient qu'une colonie de Cuthéens idolâtres établis par Salmanazar dans le pays de Samarie et convertis sur le tard au judaïsme, — leurs destinées auraient véritablement commencé avec Josué et l'institution par celui-ci du sanctuaire du Garizim. De là la nécessité pour eux de remédier aux inconvénients de cette intransigeance exégétique et de reprendre, sous forme de documents profanes, au point où ils l'avaient arrêté, le récit des faits concernant leur existence et leur développement à travers les siècles. Ce n'est, du reste, qu'à la dernière heure qu'ils ont senti cette nécessité, et l'expédient employé par eux est assez misérable, à en juger par les quelques essais historiques d'origine samaritaine connus jusqu'ici, essais informes qui n'ont avec l'histoire véritable que de lointains rapports. C'est d'abord un *Livre de Josué,* rédigé en arabe au XIII^e^ siècle; puis une chronique, également en arabe, composée au XIV^e^ par un certain Aboul-Fath; enfin, une autre chronique intitulée *Tôlîdeh,* celle-ci en samaritain fortement imprégné d'arabe, donnant, avec çà et là quelques événements connexes, la liste des grands prêtres jusqu'en l'an 1273 de l'hégire (1856 J.-C.).

À ces trois documents déjà publiés nous pouvons en ajouter aujourd'hui un quatrième, qui leur ressemble fort tant par la pauvreté du contenu que par la similitude de la matière mise en œuvre. C'est une chronique sans titre, trouvée récemment à Naplouse par M. E.-N. Adler, qui a pu en faire prendre une copie et une transcription en caractères hébreux cursifs par un juif allemand de Jérusalem.

La langue est de l'hébreu d'une platitude remarquable, mélangé de mots samaritains et plein d'arabismes. Assisté de M. Seligsohn, M. Adler nous en donne le texte accompagné d'une traduction française et de notes explicatives. Le cadre est aussi vaste qu'on peut le souhaiter, puisque la chronique commence à Adam pour s'arrêter en l'an 1900 de notre ère. Malheureusement le tableau est loin de répondre à l'ampleur du cadre. L'auteur ou les auteurs qui y ont mis successivement la main ont largement usé de la chronique d'Aboul-Fath et de la *Tôlîdeh,* en même temps qu'ils devaient puiser à quelques autres sources inconnues d'où dérivent ces deux dernières chroniques. Rien n'est plus propre à montrer combien borné a toujours dû être l'horizon de ces pauvres Samaritains, hypnotisés par la vue de leur mont sacré du Garizim, que

cette suite de récits décousus où ils n'arrivent même pas à nous présenter une image un peu nette et continue de leur histoire personnelle, et où les rares faits qu'ils ont pu saisir de l'histoire générale sont presque toujours défigurés par les plus étranges distorsions chronologiques et onomatologiques. Néanmoins, nous savons encore si peu de choses sur ce petit coin d'humanité qu'il convient d'accueillir avec empressement le nouveau document offert à notre curiosité, et que la critique ne doit pas considérer comme au-dessous d'elle de le soumettre à un examen sérieux. C'est ce que je voudrais faire en essayant d'élucider une série de points obscurs qui se présentent à la lecture et constituent autant de petits problèmes posés à la sagacité de l'historien.

[P. 5.] — La ville de « Bayoul l'inférieure » semble être considérée comme synonyme de Hébron. Je doute fort que la leçon בעיול ait quelque chose à faire avec la Qiriat Baal de Josué, XV, 60, comme le supposent les éditeurs. J'y verrais plutôt une mauvaise lecture d'un texte arabe primitif : بعيول = بعيون, et je rapprocherais بيت عيون ou بيت عينون, nom d'un ancien quartier de Hébron[1]. Quant au mot מטה « inférieur », qui est joint au nom de la ville, c'est peut-être tout simplement une glose marginale qui s'est glissée dans le texte, l'adverbe « infra » indiquant que ce synonyme toponymique se trouve répété, comme il l'est effectivement, deux lignes « plus bas ».

[P. 33.] — L'énigmatique philosophe *Lazan*, mentionné avec Hippocrate et Démocrite, ne serait-il pas *Zénon :* ראזן, décalqué maladroitement sur quelque graphie arabe : لازن = زنون, زانون? La façon seule dont est écrit le nom d'Hippocrate (בקראט) suffit à révéler que ces noms ont été puisés réellement à une source arabe. Pour l'association significative des trois personnages qui les portent, cf. Eusèbe, *Chron. canon.*, éd. Zohrab, p. 340.

[P. 38.] — « Un roi *philosophe* frère du roi Alexandre, nommé Ptolémée. » Il faut certainement lire et comprendre ici, comme l'avait déjà fait Vilmar[2] dans le passage correspondant de la chronique d'Aboul-Fath : « un roi *Philippe* (פיליפוס, فيلفس). » Il s'agit de Philippe Arrhidée, confondu avec Ptolémée. La comparaison du passage d'Eutychius, d'où sans doute ceux-ci sont dérivés plus ou moins directement, le montre à l'évidence : « Après Alexandre régna son frère appelé *Philippe* (فيلبس) et surnommé *Ptolémée Arrhidée* (بطليموس اريداوس). » La confusion avec Ptolémée est, comme on le voit, déjà chez Eutychius[3].

[1] Voir mes *Archæological Researches in Palestine*, t. II, p. 463. — [2] Vilmar, *Abulfathi Annales samaritani*, p. LXII et 93. — [3] Eutychius, *Annales*, II, p. 294-297.

Je ne serais pas surpris qu'il y ait eu quelque méprise du même genre au sujet de l'officier *Herodios* qui joue un rôle dans la suite des deux récits samaritains. Vilmar et M. Israël Lévy veulent y reconnaître *Héliodore*, le fameux violateur du temple de Jérusalem. Sans doute l'anachronisme et l'ectopisme seraient admissibles à la rigueur; ces chroniqueurs samaritains nous en font voir, sous ce rapport, de toutes les couleurs. Pourtant je croirais plus volontiers que ce nom, qui est écrit littéralement *Ordôs* (אורדוס) et *Orôdôs* (اورودوس), a été suscité par celui de *Arrhidée* qui, comme on l'a vu, figure dans le récit même d'Eutychius sous la forme *Arîdâos* (اريداوس), et qui, d'autre part, manque à sa place normale dans les récits samaritains.

[P. 41.] — « Hérode était un bâtard (איש מזמר) et il détestait tous les Israélites, tant samaritains que juifs. » Cette tradition pourrait être une confirmation indirecte de l'origine arabo-nabatéenne que, sur d'autres indices, j'ai été conduit à attribuer à Hérode[1], si l'on en rapproche celle dont j'ai parlé autrefois[2], à propos de l'étymologie populaire de Ναβάτης qui, selon Eustathe, signifierait « né de l'adultère » (*ὁ ἐκ μοιχείας γενόμενος*).

[P. 42, cf. p. 4.] — Réédification, par Vespasien, de la ville de Césarée, ancienne fondation de Seth. À ce propos, il eût été bon de corriger, puisque les éditeurs le citaient, le passage de la *Tôlîdeh*[3], correspondant à celui-ci en même temps qu'à celui d'Aboul-Fath (p. 108) et concernant la même ville. M. Neubauer, l'éditeur de la *Tôlîdeh*, a traduit :

Vespasianus..... qui *détruisit* Dora (Daron), qui est Césarée, ville bâtie par Sheth; *il avait arrêté l'eau par des constructions, de sorte qu'elle inonda la ville.* Il l'appela Daron en l'honneur de son fils.

Il ne s'agit pas de « destruction », mais, au contraire, de « reconstruction ». Le texte samaritain de la *Tôlîdeh* porte, en effet : גדד = جدّد (Aboul-Fath : جدد بنيان قيسارية[4]) = יחדש (*Nouvelle chron.*) « renouveler ». De plus, au lieu de cette inondation extraordinaire qui aurait consommé la ruine de la ville, il faut entendre tout simplement la construction d'un aqueduc. Le texte d'Aboul-Fath ne laisse aucun doute à cet égard :

وحبس المياه بالبناء الى حين دخلت الى وسط المدينة

Et il capta les eaux à l'aide d'une construction de manière à les amener jusqu'au milieu de la ville.

[1] *Recueil d'archéologie orientale*, t. III, p. 348.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 252.

[3] Neubauer, *Journal asiatique*, 1869, Déc., p. 439 (p. 402, texte).

[4] « Il réédifia Césarée. »

Tel est le sens qu'il faut attribuer aussi à la phrase samaritaine que M. Neubauer a si malheureusement rendue et qui se superpose presque mot pour mot[1] à la phrase arabe :

וחבש נהרי מיה בבנאי עד עלל מיה לגו מדינת

Les éditeurs supposent que la ville en question n'est pas la Césarée de la côte, la métropole de la Palestine romaine, mais son homonyme, la Césarée Philippe, autrement dit Panéas, aujourd'hui Baniâs, au pied de l'Hermon. J'en doute fort, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, à l'époque à laquelle peuvent remonter nos chroniques ou leurs sources, le nom de Césarée avait disparu de la tradition onomastique pour faire place à celui de Panéas; il n'était plus en usage que pour la Césarée[2] maritime.

D'autre part, la « construction » attribuée à Vespasien ne s'expliquerait pas historiquement s'il s'agissait de Panéas. Elle s'explique, au contraire, fort bien s'il s'agit de la Césarée maritime, cet empereur l'ayant en effet fondée à nouveau sous forme de colonie, comme nous l'apprend Pline[3] :

Stratonis turris, eadem Cæsarea, ab Herode rege condita; nunc colonia prima Flavia, a Vespasiano imperatore deducta.

Le dire de Pline est pleinement confirmé par les légendes latines des monnaies coloniales de Césarée[4], où cette ville est désignée sous le nom de *Colonia prima Flavia Cæsarea.*

Les éditeurs de la chronique se sont appuyés pour leur identification avec Césarée Philippe sur le passage (p. 4) où il est dit que le patriarche Seth construisit deux villes : la première qu'il appela פילו(נ)[פ]ה, la seconde qu'il appela Damas. Il est certain, par le rapprochement avec le second passage, où la fondation fabuleuse de Seth s'applique expressément à la Césarée en litige, qu'ici aussi nous avons affaire à cette même Césarée. Mais le nom de *Philippe* qu'ont cru lire les éditeurs est le produit d'une correction arbitraire, comme le montre le jeu des parenthèses

(1) Remarquer notamment חבש = حبس «emprisonner», c'est-à-dire «capter». Le sens est confirmé par l'addition, dans le texte samaritain, du verbe עצר «arrêter». Cf. Job, XIV, 4 : יעצר במים.

(2) C'est, comme on le sait, Hérode qui donna ce nom à la ville en l'honneur d'Auguste. Elle s'appelait antérieurement la Tour de Straton.

(3) *Hist. nat.*, V. Cf. Ulpianus, *De Censibus*, l. I, et Paulus, *idem*, l. II, § 7, qui donnent quelques détails sur les privilèges successivement accordés aux colons de Césarée par Vespasien et par Titus.

(4) Cf. De Saulcy, *Num. de la Terre-Sainte*, p. 120 et suiv.

et crochets dans leur transcription. Si on la débarrasse de cet appareil critique, la graphie du manuscrit semble être, en réalité : פילונה. Je proposerais, dès lors, une correction toute différente. Comme toujours dans cette chronique, il faut, à travers le texte samaritain, considérer un texte arabe primitif sous-jacent; soit, ici : فيلونة. Faisons abstraction des points diacritiques, ainsi qu'il convient chaque fois qu'il s'agit de mots étrangers transcrits en arabe. Nous obtenons ميلوىة, ce qui nous conduit aisément à فلوية[1] = *Flavia*, c'est-à-dire au nom même donné par Vespasien à sa colonie de Césarée maritime : *Flavia Caesarea.*

Enfin, dans ces conditions, les passages de la *Tôlîdeh* et d'Aboul-Fath relatifs à la construction de l'aqueduc de Césarée s'expliquent à merveille. Cet aqueduc, c'est celui dont on voit encore les restes grandioses, aujourd'hui ensablés, et qui amenait à Césarée maritime les eaux captées à la hauteur de Sabbârin, à une quinzaine de kilomètres, à vol d'oiseau, dans le nord-est[2].

Pour ce qui est de l'attribution légendaire de la fondation de Césarée au patriarche Seth, elle repose peut-être sur une allusion au nom de *Migdal Ched*, « la forteresse de Ched », sous lequel la ville de Césarée est quelquefois désignée dans les Talmuds[3].

Un point reste encore à éclaircir dans cette question assez complexe. La *Tôlîdeh* (*loc. cit.*) dit que Vespasien « réédifia *Daroûn* qui est Césarée, et qu'il l'appela ainsi du nom de son fils ». Aboul-Fath reproduit textuellement le second membre de phrase. M. Neubauer a supposé que *Daroûn* était la transcription de *Dora*, l'antique *Dôr* phénicienne, aujourd'hui Tantoûra, à une douzaine de kilomètres au nord de Césarée. Sans doute, une confusion entre les deux villes voisines ne serait pas impossible. Mais, de toute façon, quel rapport peut-il y avoir entre Titus et ce prétendu *Daroûn* « fils de Vespasien »? La réponse à la question se cache peut-être dans quelque correction à faire aux graphies suspectes דרון et درون. Je ne la vois pas, pour le moment. Je ne puis croire à une déformation du nom de *Néron* (نيرون); il apparaît bien sur plusieurs monnaies de notre Césarée[4], mais ce n'est pas là une raison suffisante. Peut-être

[1] Ou, si l'on préfère : فلاوية = فلاوية.

[2] Voir la description détaillée dans les *Memoirs* du *Survey of Western Palestine* (t. II, p. 18-23). L'aqueduc a un développement total de 8 milles anglais. Un second aqueduc antique long de 3 milles amenait, en outre, à Césarée les eaux du Zerqâ, ou fleuve des Crocodiles, au nord de la ville.

[3] Cf. Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 14 et 92.

[4] De Saulcy, *op. cit.*, p. 116. On pourrait réclamer, dans ce cas, l'argument en faveur de Césarée Philippe, cette ville ayant, à un certain moment, reçu le nom de *Neronias.*

faut-il corriger ولده en والده chez Aboul-Fath, et par suite — le samaritain dépendant de l'arabe — ברה en אביו dans la *Tôlîdeh*. Cela donnerait : « il l'appela du nom de son *père* », au lieu de : « son *fils* ». Il faudrait entendre par là le *gentilice* de Vespasien : *Flavius*. Or nous avons vu que notre nouvelle chronique semble justement donner à Césarée ce nom de *Flavia*, qu'elle a d'ailleurs réellement porté; d'autre part, il est à remarquer qu'elle omet complètement ce nom de Daron si fort embarrassant.

[P. 42-44.] — L'histoire de la fille du grand prêtre Amram et des deux ermites samaritains du mont Garizim, déformation évidente de celle de Suzanne et des deux vieillards, est encore vivante dans la tradition locale. Je l'ai recueillie [1] de la bouche d'indigènes à Naplouse même, en 1874, y compris l'épisode si curieux du petit garçon tirant d'embarras le tribunal chargé de juger la jeune fille victime d'une fausse accusation; elle est localisée au lieu dit ʿOyoûn Sârîn conformément au récit, plus détaillé, d'Aboul-Fath (*op. cit.*, p. 112) [2].

[P. 46.] — La « maison sur quatre colonnes », que Hadrien fait construire à Jérusalem sur l'emplacement du Temple, rappelle à la fois le *τετρανύμφον*, élevé par cet empereur selon le *Chronicon paschale* (I, 474), et le temple (tétrastyle?) de Jupiter Capitolin édifié sur le Saint des Saints. Quant aux deux « images » qui y étaient placées « au nom de Manassé et d'Ephraïm », selon Aboul-Fath et le *Livre de Josué*, elles sont à rapprocher des deux statues impériales vues encore en place par le Pèlerin de Bordeaux (éd. Gelzer, p. 22, 5) non loin du « lapis pertusus » vénéré par les Juifs, statues qu'il attribue l'une et l'autre à Hadrien [3].

[P. 46.] Le « temple de *Saphis*, construit par Hadrien auprès du mont Garizim ». Je doute qu'il s'agisse, comme l'affirment les éditeurs. d'un temple de Jupiter *Sospes*. L'acclimatation en pareil lieu de ce vocable si foncièrement romain n'est guère vraisemblable. Les graphies du nom suspect sont : ספים (*Nouvelle chronique*); سفيس et سيفس (Aboul'-Fath), سقرس (*Livre de Josué* [4]). Juynboll, l'éditeur du *Livre de Josué*, lisait *Saqaros*, qui serait selon lui, une mauvaise transcription de *Kai-*

(1) Clermont-Ganneau, *Archæological Researches in Palestine*, t. II, p. 327.

(2) Il l'appelle *Sârîn* et *Dâr Sârin*. C'est la *Qiriat has-Sirîn*, ou plutôt *has-Sarîn*, de la *Tôlîdeh* (p. 413), que M. Neubauer identifie à tort avec Zerʿîn. Le lieu, qui était le théâtre des exécutions capitales, est encore montré par la tradition dans les environs immédiats de Naplouse.

(3) L'une des statues était celle de Hadrien, l'autre celle d'Antonin, selon saint Jérôme.

(4) *Livre de Josué*, p. 50. Là il est dit qu'Hadrien construisit le sanctuaire (à lire peut-être قبة, comme plus loin, au lieu de قريه), sur la montagne sacrée même, et au nom de son père.

saros. La conjecture ne paraît guère meilleure que celle de *Sospes.* Je proposerais de lire *Sarapis,* en prenant la moyenne des diverses formes arabes qui convergent vers une forme première : سرفيس, devenue, par la métathèse si fréquente de *r* : سفريس. Le Jupiter Sarapis figure fréquemment sur les monnaies romaines frappées à Neapolis[1].

[P. 47.] — Notre chronique, Aboul-Fath et le *Livre de Josué* diffèrent sensiblement dans le récit des faits qui auraient motivé les représailles de Hadrien contre les Samaritains. Le second document, mêlant des moines et des évêques à l'affaire, semble faire confusion avec les sanglantes émeutes de Neapolis sous les empereurs byzantins. Le *Livre de Josué* (p. 50-51) est le seul à donner un détail fort curieux, qui n'a pas encore été, que je sache, relevé comme il le mérite. Après le départ de Hadrien les Samaritains auraient « purifié les divers endroits où il avait passé », ce qui motiva, assure-t-il, la fureur de l'empereur. Ces purifications consistaient à allumer du feu dans tous ces endroits, conformément à un usage qui n'avait rien de personnellement hostile ou offensant pour l'empereur, et qui veut que les Samaritains brûlent ainsi les traces de tout étranger. Telle est textuellement l'explication mise par l'auteur dans la bouche même d'un Samaritain essayant de calmer Hadrien. Or elle se trouve concorder de la façon la plus topique avec une observation faite sur le vif par un vieux pèlerin chrétien du vi[e] siècle. Antonin de Plaisance[2] dit qu'en traversant avec ses compagnons la campagne, les villes et bourgs de la Samarie, il voyait les habitants samaritains allumer aussitôt de la paille partout où ils passaient, pour brûler leurs traces aussi bien que celles des Juifs :

Descendentes per campestria, ciuitates uel uicos Samaritanorum; et per plateas, unde transiuimus siue nos siue Iudæi, cum paleias vestigia nostra incendentes; tanta illis est execratio utrisque.

[P. 48.] — À l'appui de ce que dit la Chronique sur la bienveillance d'Antonin le Pieux envers les Samaritains, je rappellerai une dédicace grecque en l'honneur de cet empereur, trouvée à Naplouse même, et donnée dans mes *Archæological Researches in Palestine,* t. II, p. 321.

[P. 49.] — Ptolémée « le Chaldéen » (il s'agit du géographe). Il

[1] On aurait pu penser aussi à une mauvaise transcription de Ὕψιστος, le dieu suprême qui avait un sanctuaire sur le mont Garizim (Dion Cassius, xi, 12; cf. Damascius). Mais la conjecture s'accorderait moins bien avec les données graphiques du problème.

[2] Gelzer, *Itinera hierosol.,* p. 164.

IMPRIMERIE NATIONALE.

faut corriger עלידי d'abord en עלודי [1], qui est déjà une mauvaise leçon (العلودى) d'Aboul-Fath (p. 118); puis, עלודי en קלודי = القلودى (القلودى), qui est la bonne leçon de celui-ci. C'est Ptolémée « Claude », ὁ Κλαύδιος.

Un des manuscrits d'Aboul-Fath a aussi la mauvaise leçon فلودى, qui se retrouve dans le titre même de certaines traductions arabes du célèbre géographe grec, où elle a donné naissance à une autre erreur qui, pendant longtemps, a été prise pour argent comptant : à savoir que Ptolémée serait originaire de « Péluse » (*Pheludiensis*=*Phelusiensis*).

[P. 65]. — La légende de l'oiseau magique en airain, que les Romains avaient placé sur le mont Garizim comme un talisman contre les entreprises des Samaritains, me semble devoir être rapprochée de l'aigle aux ailes éployées accompagnant la figuration de la montagne sainte sur une série de monnaies coloniales frappées à Neapolis. La légende paraît avoir été empruntée à quelque source grecque. C'est ce que donne à croire le cri poussé par l'oiseau : « Hébreu ! », avec sa forme hybride עבריוס, ابريوس [2], transcription de Ἑβραῖος.

[P. 71.] — Le « Roi Balsamis » n'est peut-être autre que l'empereur Valens, comme l'avait supposé déjà Vilmar (*op. cit.*, p. LXXIII). Un indice qu'on peut faire valoir en faveur de cette conjecture, c'est une petite phrase qu'ajoute Aboul-Fath (p. 165), disant que les deux personnages samaritains en cause avaient appris que le roi « passait dans le pays ». Valens, nous le savons, a fait en Syrie, notamment à Antioche et à Hierapolis, des séjours fréquents et prolongés. Les transcriptions samaritaine et arabe du nom, avec leurs variantes, peuvent dériver graphiquement de Βάλης, forme grecque du nom de *Valens*.

[P. 72.] — Le roi Théodose, qui fit réunir le concile d'Éphèse, est, sans conteste, Théodose II. Il n'est pas désigné, semble-t-il à première vue, sous le titre de roi, mais sous celui, tout à fait exceptionnel, de « juge, suffète », auquel il faudrait, selon les éditeurs, attribuer ici le sens de « roi ». Je ne crois pas. Voici le texte : בצו מאת השופט תאודסיוס « sur l'ordre ..... le *chôphet* Theodosios ». Le mot מאת est incompréhensible et a été laissé de côté par les traducteurs; il doit être corrigé, à mon avis, en מלך « roi »; la faute est née d'une mauvaise lecture de l'arabe ملك (مات, ماك). Dans ces conditions *Chôphet* devient un simple surnom de Théodose II (destiné à le distinguer de Théodose I^er^) et il faut lire et comprendre : « Sur l'ordre du roi *chôphet* Theodosios. » Deux

[1] Le changement du *wâw* en *yod* doit être mis au compte du transcripteur juif moderne. Cette faute est fréquente tout le long du texte de la nouvelle chronique.

[2] Aboul-Fath, p. 141; *Livre de Josué*, p. 54; cf. p. 52.

explications en sont possibles. Ou bien c'est une allusion à la rédaction, faite par son ordre, du recueil juridique portant son nom, le *Codex Theodosianus;* ou bien, il faut donner au mot שופט, comme le fait déjà la version samaritaine du *Deutéronome* (xxi, 2)[1], et aussi la version syriaque, le sens de שטר, ספר « scribe », et y voir un équivalent du surnom de « Calligraphe » qu'avait reçu Théodose II.

[P. 72.] — Le roi « Escophatus » ne saurait, à aucun titre, correspondre à l'empereur Léon Ier, auquel pensent les éditeurs. Si l'on applique au pied de la lettre la donnée chronologique expressément formulée un peu plus loin par l'auteur (p. 75), soit 123 ans avant la fondation de l'Église de la Vierge sur le mont Garizim par l'empereur Zénon (484 J.-C.)[2], on est reporté au règne de l'empereur Julien (361-363). Serait-ce le nom de celui-ci, ou plutôt son surnom péjoratif Ἀποστάτης, qui se cache sous ce nom étrangement défiguré[3]? Sans doute, l'emploi d'un tel surnom est fait pour surprendre. Cela tient peut-être à ce que le renseignement est puisé dans quelque source chrétienne. À moins qu'on ne préfère, avec Vilmar (*op. cit.*, p. LXXII), voir dans cet Escophatus un simple gouverneur. Aboul-Fath (p. 168) dit qu'il était « sultan du pays » (سلطان الارض). Cette expression insolite pourrait être invoquée en faveur de cette façon de voir. Il est vrai que, dans la suite du récit, le personnage est qualifié expressément de « roi » (*malik*), comme dans la nouvelle chronique. En tout cas, il est peu probable que *Escophatus* soit une corruption de ἐπίσκοπος, comme Vilmar en émet l'idée, du reste, avec hésitation.

Les portes d'airain, qui jouent un grand rôle dans cet épisode, transportées du temple de Jérusalem à Neapolis par Hadrien et utilisées plus tard par les Samaritains, avec l'assentiment final du roi Escophatus, dans la construction de leur synagogue, pourraient être, si tant est que cette tradition ait quelque fondement historique, les fameuses portes de Nicanor, dont j'ai eu occasion de parler récemment[4], à propos d'une découverte du plus haut intérêt faite à Jérusalem. En tout cas, l'auto-

(1) La version grecque des Septante, également : γραμματεύς.

(2) Muralt, *Essai de chronol. byz.*, I, p. 102.

(3) Variantes : אסקפטום, אסקפטים; dans cette dernière, le changement du *waw* en *yod* est peut-être tout bonnement le fait du transcripteur juif moderne. *Livre de Josué*, p. 167 : سقفاطوس, اسقفاطوس, سقفطوس. Le surnom de Julien l'Apostat est transcrit ordinairement en arabe البرتاط (Mas'oûdi, *Prairies d'or*, édit. B. de Meynard, t. II, p. 323). Il faudrait admettre ici, pour rendre compte des éléments graphiques, une transcription primitive ابستاطوس.

(4) *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, p. 334-340 (cf. pl. VII), § 53 : La « Porte de Nicanor » du temple de Jérusalem.

risation accordée par Escophatus répondrait bien à ce que nous savons du caractère politique de Julien.

[P. 74.] — Il est fâcheux que la nouvelle chronique ne mentionne que d'un mot la guerre entre Samaritains et Chrétiens qui eut lieu sous l'empereur Marcien. Aboul-Fath (p. 170) donne au moins quelques détails, assez fantastiques du reste. Je relève dans son récit un nom dont l'intérêt semble avoir échappé à Vilmar, car il n'en parle pas dans son introduction; c'est celui du héros samaritain *Youstiya* (يوسطيه), qui rappelle d'une façon frappante le nom Ἰουστάσας, Ἰουστούσας[1], donné par les chroniqueurs byzantins au chef de l'insurrection.

[P. 78.] — À propos de la charte de garantie obtenue de Mahomet par l'envoyé samaritain Zahar Sarmasa, les éditeurs font remarquer que, d'après la *Tôlîdeh* (p. 443), celui-ci n'aurait pas, au contraire, réussi à faire de traité. Ils se sont laissé égarer par une traduction inexacte proposée, d'ailleurs, avec hésitation, par M. Neubauer : « il ne put pas arriver à *faire une alliance* avec lui(?). » Le samaritain porte : לא אימן בו, la version arabe correspondante : لا امن به. Il faut lire آمن, à la IV^e forme, comme le montre l'orthographe samaritaine, et comprendre : « il ne crut pas en lui (comme prophète). » En effet, Aboul-Fath (p. 174) raconte que les deux envoyés, chrétien et juif, qui étaient en compagnie de l'envoyé samaritain, se convertirent à l'islamisme; il n'en fut pas de même de celui-ci, ce qui ne l'empêcha pas, du reste, d'obtenir sa charte. C'est ce qu'a voulu dire la *Tôlîdeh*. La preuve en est que, plus loin (p. 455), dans un passage qui a échappé à l'attention des éditeurs, peut-être parce qu'il n'est pas à sa place chronologique, elle dit formellement que l'envoyé samaritain réussit à obtenir de Mahomet la convention demandée.

[P. 79.] — Le surnom de *ʿAtîd* (עתיד) porté par le calife Abou Bekr n'est pas à rétablir en *ʿAbd(allah)*, comme le croient les éditeurs, supposant à tort une confusion entre le ב et le ת, laquelle d'ailleurs n'expliquerait rien en l'espèce. Il faut corriger עתיק, *ʿAtîq;* la confusion est née, comme toujours, d'une mauvaise graphie arabe عتيد = عتيق. Sur ce surnom d'Abou Bekr, bien connu, cf., entre autres, Masʿoûdi, *Prairies d'or*, I, p. 177.

[P. 80.] — La fameuse prophétesse hétérodoxe, et devineresse, des premiers temps de l'Islam, Sidjâh, n'était pas « de la tribu de *Robéʿa* », mais de la tribu de *Yarboûʿ*. Il faut donc garder la leçon du texte, qui est irréprochable : אלירבועיה = اليربوعية[2].

[1] Cf. *Michel le Syrien*, édit. Chabot, II, p. 148 : *Justus*.

[2] Cf. Masʿoûdi, *Tanbîh*, éd. de Goeje, p. 285.

[P. 82.] — « Près de cette ville (Émèse) étaient situés les villages de Ribla et de *Ramla*, et dans ce dernier était élevé, sur une colline, un ancien édifice dont les pierres étaient recouvertes d'images. » Au lieu de *Ramla*, lire *Hermel* (קרית הרמל); le *hé* est une radicale et non l'article : = هرمل. Le monument est celui dont on voit encore aujourd'hui les restes remarquables à Qamouʿat el-*Hermel*, au sud-ouest de Ribla. On en trouvera une description détaillée dans la *Mission de Phénicie* de Renan, p. 117 et 182.

[P. 83.] — Sur ce célèbre cadi, ou plutôt imâm, de Damas, contemporain de la première conquête de la Syrie par les Arabes, voir l'*Histoire de Beyrouth* par Sâleh ben Yahya[1]. Le nom est à corriger Abou ʿAmr ʿAbd er *Rahmân el-Aouzâʿi*. La date de sa mort, 175 de l'hégire, est à rectifier en 157. *Hantoûs* (et non *Hantousoh*) (חנתוס) est un petit village des environs de Beyrouth (au sud-sud-ouest), où l'on vénère encore aujourd'hui le tombeau du personnage (*Ouéli el-Aouzâʿi*).

[P. 84.] — La construction de la « mosquée à Jérusalem » est attribuée (à tort, d'ailleurs) au calife Oualîd. Il s'agit, non de la mosquée El-Aksa, comme le supposent les éditeurs, mais de la Sakhra (construite, en réalité, par ʿAbd el-Melik); c'est ce qui semble résulter de l'expression employée : גבעת אלחרם; גבעת doit désigner la montagne sacrée avec la Roche Sainte, et אלחרם = الحرام « le Harâm ».

[P. 93.] — « La ville de *Caston*, qui est la même que Ramla. » Qu'est-ce que ce nom invraisemblable de *Caston*, קאסטון? Je propose de corriger : פלסטין, *Philastîn*, qui est, en effet, une dénomination fréquente de Ramlé[2] chez les anciens auteurs arabes, cette ville étant considérée comme la capitale de la province de *Filastîn*, autrement dit *Palestine*. La faute, d'ordre paléographique, s'est produite, non pas dans l'écriture samaritaine, mais dans l'écriture arabe. Il faut, pour s'en rendre compte, opérer sur la graphie فلسطين, laquelle est devenue, par une série de mauvaises lectures : فاسطين, قاسطين, קאסטין et, finalement, קאסטון. Déjà une altération du même genre s'était produite, pour ce nom, dans le passage correspondant de la *Tôlîdeh* (*op. cit.*, p. 408) : פאסטון *Phâstoûn;* mais là nous en sommes seulement au premier stade de la corruption, et M. Neubauer (*op. cit.*, p. 447) n'avait pas eu de peine à reconnaître qu'il ne pouvait s'agir que de la Ramlé de Palestine[3]. Cette communion dans

[1] Édit. Cheikho, p. 24. Cf. aussi Sauvaire, *Descr. de Damas, Journ. asiat.*, 1895, II, p. 149 et 480.

[2] Cf., entre autres, le *Sefernâmè* de Nâseré-Khosrau (éd. Schefer, texte persan, p. 19) : « En Syrie et en Occident on donne à cette ville de Ramlé le nom de Filastîn. »

[3] Toutefois sa traduction « *en* Palestine, qui est Ramlé » n'est qu'un à peu

l'erreur montre à l'évidence l'étroite dépendance de la *Tôlîdeh* et de notre chronique.

[P. 94.] — La ville de *Arok* (ערוקי), enlevée par les Croisés aux Musulmans avec celle de Tripoli, ne saurait être, comme le supposent les éditeurs, identique avec le village de *Akura*, mentionné plus loin [1]. C'est, sans contredit, *ʿArqa,* la Césarée du Liban, au nord-est et non loin de Tripoli.

[P. 95.] — « Bazuca le Zaidanite ». En comparant les diverses leçons : באזוקה הזידן (*Chronique*), באזוגה זידנה, باروقه الزنديق (*Tôlîdeh*, p. 409), et en tablant sur une graphie arabe, on pourrait soupçonner ici le nom corrompu de quelque général d'origine turque au service des Atabeks de Damas. Peut-être *Yâroûq* . . . . . (ياروق)?

[P. 97.] — « La place du jugement » (משפט); plutôt « de la Mahkama », ou tribunal musulman. C'est certainement avec ce sens que le mot est pris dans un passage de la *Tôlîdeh* (p. 466), où on lit : « tout cela est inscrit dans le משפט des Ismaélites » [2], c'est-à-dire « dans les archives de la Mahkama musulmane ».

[P. 98.] — « Un peuple *insolent* de l'Est vint dans ce pays. » Même traduction de M. Neubauer dans le passage correspondant de la *Tôlîdeh* (*op. cit.*, p. 451). Il ne s'agit sûrement pas de l'invasion des Turcs Seldjoukides au XI^e^ siècle, ainsi qu'inclinent à le croire les éditeurs. Comme le montrent surabondamment le contexte, et aussi les synchronismes de la *Tôlîdeh,* nous sommes en plein XIII^e^ siècle. Au lieu de : « peuple *insolent* », il faut lire : עם עז = غزّ « le peuple des *Ghouzz* », peuplade turque bien connue. Il s'agit probablement de l'invasion des Kharezmiens en 1244-1247, ou bien des Tartares.

[P. 99.] — « L'eau de Ras-el-Aïn sort d'un *four* au milieu du champ. » C'est la fameuse source jaillissante, au sud de Tyr. Pour bien comprendre cette expression bizarre, il faut savoir que le mot arabe تنور (תנור) s'applique d'une façon générique en Syrie aux sources de cette espèce; il est toujours rattaché dans ce cas à une légende relative au déluge [3], laquelle a sa racine dans la sourate 11, 42 du Coran.

près et semble indiquer qu'il n'a pas pensé à la forme arabe *Filastîn* employée comme un véritable nom spécifique de ville. La même expression se retrouve quelques lignes plus bas, même page, et encore p. 409, cette fois avec une nouvelle faute (פאסטן), à moins qu'ici l'omission du *tet* ne soit qu'une coquille typographique.

(1) P. 108 : עאקורה. C'est le village de *ʿAqoûra,* aux sources du Nahr Ibrahîm.

(2) Dans la traduction de M. Neubauer, *Meghis* est probablement une coquille pour *Meglis, Medjlis;* l'équivalent d'ailleurs n'est pas tout à fait exact.

(3) Voir mes *Archæological Researches in Palestine,* t. II, p. 235, 237, 238, 456, 480, 490.

[P. 99.] — La sixième merveille du monde serait « la grotte des îles d'Antipatros », dont personne n'a jamais ouï parler :

מערת איי אנתיבאתרוס

Les éditeurs se demandent : « s'il ne faut pas lire dans le texte איפסוס *Éphèse*, de sorte que le chroniqueur ferait deux merveilles d'une seule[1]. » Il me paraît beaucoup plus probable qu'il faut chercher dans ce passage, horriblement massacré, la mention du *Phare d'Alexandrie*, la seule des sept merveilles classiques qui manque ici à l'appel. Le mot منارة « phare » aura été lu مغارة « grotte », et celui-ci rendu par מערה[2] : « le phare de l'île de. . . . . »; on attendrait : « de Pharos ». Peut-être bien doit-on tirer ce nom défiguré des dernières lettres de la graphie, en la rétablissant sous une forme arabe انتيباترس, où le jeu des points diacritiques permet toute espèce de combinaisons. Peut-être aussi est-ce tout bonnement une déformation du nom d'*Alexandre* ou d'*Alexandrie*[3].

[P. 100.] — « Le calife qui s'en empara (du temple samaritain) s'appelait *Yarok* et descendait des fils de Cainan. Le temple s'appelle jusqu'à nos jours *Yarka*, d'après son nom. » Il ne s'agit pas d'un « calife », mais de quelque gouverneur local (אלוף), voire même d'un simple *cheikh* de Naplouse, comme le montre le passage correspondant de la *Tôlîdeh* (*op. cit.*, p. 412 : הזקן « l'ancien », الشيخ). Son nom, écrit ירק, est rendu par la version arabe خضر[4], ce qui justifie pleinement l'identification faite par les éditeurs du temple en question avec la mosquée appelée encore de nos jours *Djâmé^c el-Khadhra* (« la Verte »). Il me paraît résulter de là que le personnage s'appelait en réalité *Cheikh Khidhr*, et que ירק (« vert ») n'est qu'une traduction samaritaine de son nom.

Les éditeurs font de ce personnage un descendant des fils du Cainan biblique, ce qui évoque aussitôt une origine fabuleuse bien peu vraisemblable. Le texte porte simplement : מזרע בני קין. À l'accepter tel quel, c'est même à *Caïn* et non à *Cainan* que remonterait ce brave cheikh de Naplouse, — ce serait encore bien pis comme invraisemblance. Je crois qu'il s'agit tout simplement d'une tribu arabe, les « Beni Q. . . . . ». La graphie קין me semble provenir d'une graphie arabe قين, laquelle est

[1] En effet, il a déjà mentionné en son rang le temple d'Artémis.

[2] On pourrait supposer aussi que la faute est le fait du transcripteur juif moderne, מערת prêtant, en hébreu cursif, à une facile confusion avec מנורת. Pour se prononcer, il faudrait avoir sous les yeux le texte samaritain même.

[3] En partant d'une graphie primitive الكساندروس devenue اىاىىىروس ?

[4] Le texte donné par M. Neubauer porte حضر, mais la correction خضر s'impose.

elle-même une corruption de قيس. Il faudrait, dès lors, comprendre le tout : « le cheikh Khidhr, des Beni Qais. » Dans toute la Palestine[1], prise au sens le plus large, la population musulmane est divisée en deux grands clans antagonistes : les *Qaïsiyés* et les *Yéméniyés*. Cette division traditionnelle, qui s'est traduite et se traduit encore par des conflits souvent aigus, remonte aux origines même de la conquête arabe[2]. Il est fort possible que les « ennemis » du cheikh qui, d'après la suite du récit, vinrent à Naplouse et lui firent subir un cruel supplice[3] fussent des ennemis héréditaires, soit un parti du clan adverse, c'est-à-dire des Yéméniyés.

Le « roi *As-Sahir* », mentionné un peu plus bas, est le sultan mamlouk *Edh-Dhâher* (אלטֿאהר), c'est-à-dire Beibars.

À noter la survivance du toponyme de « la montagne de *ʿÂmila* » (עאמלהֿ = عاملة), qui a disparu aujourd'hui de l'usage courant. C'est le massif montagneux, au sud du Djebel Siddîqa et du fleuve Kâsmiyé, formant le hinterland du pays de Tyr.

[P. 105.] — La « vallée de Naml », vers Gaza, est la fameuse « vallée de la Fourmi » (واد النمل), entre Beit Djibrîn et Gaza, qui joue un grand rôle dans la légende musulmane de Salomon.

[P. 106.] — La « Source du Miel » (עין הדבש) n'a rien de commun avec la vallée du Ouâd el-ʿAsel « près de laquelle est la source du Jourdain ». Quoiqu'on ne prête qu'aux riches, c'est bien gratuitement que les éditeurs attribuent ici à l'auteur une confusion qu'il n'a nullement commise. La source en question n'est autre que le *ʿAin el-ʿAsel*, « la Source du Miel », à Naplouse même, auprès du sanctuaire dit Hizn Yaʿqoûb[4]. La position en est exactement indiquée par le chroniqueur samaritain : au sud(-ouest) de la ville. Le « bain des Samaritains », qui est dit être ali-

[1] Dans une même région, tel village est Qaisi, tel autre, tout voisin, est Yéméni. Souvent, ainsi que j'ai pu le constater, la différence existe de quartier à quartier dans une même localité.

[2] Cf. par exemple Aboul-Féda, *Géogr.*, III, II, p. 9 : la bataille de Merdj Râhit, près de Damas, où en 683 J.-C. les Qaisiyés furent vaincus par les Yéméniyés partisans du calife Merouân. La majorité des habitants du Djébâl et du Charâ sont des Qaisiyés (من قيس), nous apprend Edrîsi (*Z. D. Pal. Ver.*, VIII, p. 123). La population de Nazareth est Yéméniyé, tandis que celle de Kefr Kennâ (à 6 kilom. au nord-est) est Qaisiyé, selon Dimachqi (éd. Mehren, p. 212). Le géographe turc Hadji Khalfa nous donne à ce sujet de curieux détails : la couleur distinctive des Yéméniyés est le blanc, celle des Qaisiyés le rouge; le cri de guerre des premiers est *ya lehou!*, celui des seconds *yâ maʿroûf!*.

[3] Notre chronique dit qu'il fut attaché avec deux cordes (חבלים); la *Tôlîdeh* (*op. cit.*, p. 412, cf. p. 452), qu'il fut « placé entre deux murs ». Cette dernière variante provient peut-être d'une mauvaise lecture d'une graphie arabe : حبلين = כתלים (ختلين).

[4] Cf. mes *Archæolog. Researches in Palest.*, t. II, p. 314-315.

menté par l'eau de cette source, existe encore aujourd'hui sous ce même nom (*Hammâm es-Samarâ*)[1].

Quelques lignes plus haut, il est question d'une ville au nom déroutant : *Danzali*, du pays de Smyrne, détruite par un tremblement de terre. Il faut lire *Denizli* (דנזלי = دكزلى), ville située au sud-est de Smyrne.

[P. 107.] — « Caphar-Sima », c'est Kefr *Chîma*, village au sud de Beyrouth.

Le cheikh ʿAbd El-Ghâni en-Nâboulousi est l'auteur d'une relation de pèlerinage (*Rihla*) fort connue; c'est probablement à ce titre, comme une illustration locale, qu'il est cité ici. Djamaïn (*Djammâʿîn*), village natal du personnage, est à environ trois lieues au sud de Naplouse.

[P. 108]. — La *Mer de sel* ou *Mer salée* (ים המלח), où se jettent les fleuves d'Ibrahim et du Chien, n'est pas la « Mer Morte », comme le disent les éditeurs, égarés par une réminiscence biblique hors de saison, mais la Méditerranée.

« Gunat Khosrowan » (גונה כסרואן) est *Djoûni*, ou *Djouné*, du *Kesraouân* (district libanais), village et baie du même nom.

CLERMONT-GANNEAU.

DE L'ORIGINE ET DE LA PROPAGATION DES FABLES.

Dott. Francesco Ribezzo, del R. Liceo-ginnasio Vittorio Emanuele II : *Nuovi Studi sulla origine e la propagazione delle favole indo-elleniche comunemente dette esopiche.* Napoli, R. Tipografia Francesco Giannini e figli, 1901. — 213 p. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Je passerai rapidement sur la discussion des sources grecques, à laquelle M. Ribezzo procède ensuite. C'est aux hellénistes à apprécier cette partie de son œuvre. Autant que je puis voir, il y a été plus complet que dans la discussion des sources indiennes, et il y a fait preuve

[1] Cf. mes *Archaeolog. Researches in Palest.*, t. II, p. 327.

[2] Voir les numéros de novembre et de décembre 1903, p. 603 et 656.

aussi d'une critique plus sûre. Comme quelques-uns de ses prédécesseurs, il note le fait que les Grecs ne prétendent nullement avoir inventé l'apologue, qui leur serait venu des Phrygiens ou, selon Babrius, des anciens Syriens ou Assyriens, « de ceux qui ont vécu au temps de Ninus et de Bélus ». Il est vrai qu'à les entendre, on dirait parfois qu'ils n'ont rien inventé du tout; depuis Hérodote on les voit mettre une certaine coquetterie à se représenter comme des enfants curieux allant à l'école chez les barbares.

Contrairement à l'opinion de Wagener, il pense qu'Ésope n'est probablement pas un personnage mythique; mais sa biographie est toute légendaire. C'est autour de cette biographie que se sont peu à peu groupées les fables qui ont eu ensuite cours sous son nom, recueil en partie narratif, mêlé d'anecdotes et de contes, le premier que la Grèce ait possédé, et bien différent des recueils uniformément et sèchement didactiques, formés plus tard pour répondre aux besoins de l'enseignement. Il est impossible maintenant de reconstituer cette collection primitive; il est probable cependant que Phèdre nous en a conservé une partie dans ses quatre premiers livres; le V[e] livre, au contraire, serait de provenance diverse.

A côté de cette collection ésopique, les Grecs en ont de bonne heure possédé d'autres : fables libyques, cypriennes, ciliciques, lydiennes, sybaritiques, sur la distinction desquelles les anciens déjà ne sont pas toujours d'accord. M. Ribezzo a recueilli avec soin le peu qu'on en sait et a essayé d'en deviner un peu davantage. Le nom n'est pas une marque d'origine; elles auraient été ainsi appelées du pays où elles étaient censées se passer. Les fables libyques surtout n'avaient rien de libyque ni d'égyptien, sauf peut-être quelques données et un peu de couleur locales. C'était de la marchandise hellénique, importée probablement par les Grecs de Naucratis. En cela il n'a peut-être pas tout à fait tort, mais les raisons qu'il en donne pourraient être meilleures. C'est d'abord, comme l'avait déjà dit Wagener, que l'Égypte n'a pas produit une seule fable. Mais elle a produit des contes, ce qui est presque la même chose, et surtout beaucoup de contes d'animaux. Que savons-nous d'ailleurs de sa littérature courante; et, pour qu'il y ait des fables, faut-il qu'il y ait des fabulistes? L'autre raison ne paraît pas plus forte : la belle fable de l'aigle blessé regrettant de mourir de la flèche dont il a fourni la penne, qu'Eschyle donne expressément comme une fable libyque, ne serait qu'un écho du mythe indien de l'aigle ravisseur du soma, à qui la flèche de l'archer fait perdre une de ses plumes. Et, en effet, il y a de part et d'autre un aigle, une flèche et une plume; mais aussi rien de plus.

Mais ce que les Grecs ont ainsi importé en Égypte, ils l'avaient eux-mêmes reçu en grande partie du lointain Orient, par la voie de la Phrygie, où l'apologue paraît avoir fait une longue et dernière étape. La fable ésopique a gardé la marque indélébile de cette origine orientale. Les rôles prépondérants, ainsi que l'ont déjà noté les anciens, y sont tenus par le lion et par son ministre le renard. Or rien dans la nature ne justifie cette association. Elle est au contraire fondée sur un fait réel pour le lion et le chacal, qui tiennent les mêmes rôles dans la fable indienne : le chacal est l'éclaireur, le pourvoyeur et le parasite du lion. De plus, ce rapport de roi à ministre n'est pas celui du premier despote venu avec son serviteur, ni celui d'un roi fainéant avec son maire du palais; c'est exactement celui d'un mahārāja indien avec son mantrin qui, d'ordinaire, est aussi son purohita, rapport dont rien n'eût pu donner l'idée aux Hellènes du vi^e siècle, ni chez eux, ni dans leur voisinage immédiat, ni même plus loin, à la cour du Grand Roi. Ce trait noté par Wagener, bien mis en lumière ensuite par Otto Keller, a été précisé avec finesse par M. Ribezzo, et l'on ne saurait en nier la force comme marque d'une provenance spécialement indienne, à l'exclusion de tel autre pays où cohabitent le lion et le chacal[1].

Ces emprunts se sont faits par infiltration lente, par une sorte d'endosmose et d'exosmose, selon l'expression que M. Ribezzo emprunte à Otto Keller, lequel est, beaucoup plus que lui, porté à admettre un transport dans les deux sens. Plus tard, à mesure que les rapports entre l'Inde et l'Occident devenaient plus fréquents et plus directs, le mouvement d'échange s'est précipité. Cette période est représentée par Babrius, que les recherches de Crusius ont définitivement placé au iii^e siècle après J.-C. C'est un des mérites de M. Ribezzo d'avoir essayé, autant que possible et mieux que ses devanciers, de séparer ce nouvel apport de l'ancien stock ésopique, d'avoir montré que les emprunts, devenus maintenant fort nombreux[2], sont aussi plus faciles à reconnaître, par suite de communications plus directes[3].

[1] Par contre, on ne peut s'empêcher d'être frappé du caractère médiocrement indien de la faune de ces fables indiennes même dans l'Inde; si l'on fait abstraction de l'apport des jātakas, l'éléphant n'y tient presque pas de place.

[2] Il les aurait trouvés plus nombreux encore, s'il avait consulté le *Jātaka*.

[3] Mais alors même ils continuent à se faire par endosmose et exosmose : ce qu'on emprunte, ce sont des fables, non des recueils. Ce n'est que plus tard que l'ère des traductions commence avec celle du Pancatantra sous Cosroës et, sans doute, vers la même époque, peut-être même avant, avec la traduction en pehlevi du livre de Barlaam et Joasaph. Il y a là un argument

Finalement, M. Ribezzo se demande quels peuples surtout ont pu servir ici d'intermédiaires, et il appelle l'attention sur les Çakas. Je n'ai aucune objection contre ce choix des Çakas, bien que, sous ce rapport aussi, ils aient eu de nombreux rivaux, Perses, Parthes et autres Iraniens tout aussi hellénisés qu'eux. Je voudrais seulement que M. Ribezzo eût mieux précisé l'époque à laquelle il pense les faire intervenir. Est-ce avant ou après leur établissement dans l'Inde? Les Hindous, selon toute apparence, n'ont appris à les connaître que par l'intermédiaire des Perses, en même temps que les Grecs, qui ont dominé dans l'Inde avant eux. Je voudrais surtout qu'il les eût fait procéder d'une manière moins fantastique à leurs déplacements. D'après lui, ils auraient originairement occupé le nord-ouest de l'Inde; de là ils auraient marché à l'occident, pour arriver finalement, vers le milieu du 1er siècle après notre ère, dans l'Inde transgangétique. Il n'y a là évidemment qu'une cascade de simples lapsus, car il est impossible que l'auteur ait à ce point perdu la boussole[1]. Il va sans dire, du reste, que Çakas et autres n'ont pu avoir ici un rôle, pour nous tant soit peu distinct, que dans la période pour laquelle nous ne sommes plus en peine de trouver des communications entre l'Inde et la Grèce; quant à savoir comment les choses ont pu se passer dans celle qui l'a précédée, où la fable, selon l'auteur, serait née en Grèce sous l'influence lointaine de l'Inde, nous ne sommes guère plus avancés sur ce point que ne l'était Babrius, qui nous renvoie aux « hommes antiques qui ont vécu sous Ninus et sous Bélus ».

Dans la quatrième et dernière partie, M. Ribezzo reprend un à un les parallèles entre les fables grecques et les fables indiennes discutés par Wagener, par Keller, par Weber, par Benfey, parallèles auxquels il en ajoute deux nouveaux, sans compter un grand nombre de rapprochements qu'il soulève chemin faisant. Il appelle cet examen « une modeste contribution » dont les résultats, pour la plupart, ont déjà été escomptés dans ce qui précède. Je le tiens, moi, pour une des meilleures parties de son livre, dont il serait certainement la plus utile, si par une impardonnable négligence dans un travail si bourré de faits, il n'avait pas omis d'ajouter un index permettant de retrouver,

contre l'existence tant de fois séculaire du Pancatantra.

[1] En réalité, du temps de Darius, les Çakas étaient établis au nord-est de l'Iran, bien loin de l'Inde; de là ils ont été refoulés vers le sud, où le Séistan a gardé leur nom, et marchant ensuite à l'est, ils sont entrés dans l'Inde cisgangétique, dans la deuxième moitié du 1er siècle de notre ère au plus tard.

pour chaque morceau, les observations dont il est l'objet en divers endroits.

Tel qu'il est, personne ne pourra désormais toucher à l'histoire ancienne de l'apologue sans se reporter à ces parallèles. Au cours de ces articles, j'ai déjà eu l'occasion de faire des réserves quant aux vues et aux déductions d'ordre théorique et historique qu'on trouvera appliquées dans cet examen, et j'y ai aussi signalé des lacunes que l'auteur pourra combler dans une deuxième édition, s'il veut bien battre les buissons de la littérature bouddhique. Je n'y reviendrai pas ici; j'aime mieux rendre hommage une fois de plus à son grand savoir et aussi à ce que je n'ai point peut-être assez fait ressortir, à sa parfaite loyauté. M. Ribezzo est un savant de fortes convictions : toute son argumentation a presque constamment la pointe tournée dans le même sens, en faveur de la priorité de l'Inde. Mais quand il a des doutes, ce qui lui arrive quelquefois, il ne les déguise pas. Il a contesté avec succès l'antiquité de certaines fables grecques; mais il en a aussi vieilli quelques-unes, et, sur chaque point, il expose non seulement les objections déjà formulées, mais aussi celles qu'il peut lui-même prévoir. Sa critique est essentiellement de bonne foi.

Je ne puis pas, naturellement, le suivre dans l'examen de ces nombreux cas particuliers : il me faudrait pour cela encore plusieurs articles, et c'en est déjà trop de trois. Je me bornerai donc à quelques observations à titre d'exemples, pour lui prouver que je l'ai lu jusqu'au bout.

P. 132, *La Tortue qui vole.* Le rapport entre les fables occidentales (Phèdre et Babrius) et la fable indienne[1] me semble extrêmement douteux, et l'explication mythique qu'en donne l'auteur est un exemple de ce que j'appelais plus haut ses débauches mythologiques, moins à cause de l'explication en elle-même, qui est possible après tout, que pour la manière dont il l'a donnée. Il ne paraît pas se douter qu'au delà d'une certaine mesure, plus on accumule de traits incohérents, moins on a de chance de convaincre. M. V. Henry a proposé dans ce journal[2] une interprétation qui revient au même; je la recommande à M. Ribezzo, qui y trouvera une leçon de sobriété.

P. 140, *La Poule aux œufs d'or.* La version du Pancatantra est à mettre entièrement de côté; c'est une médaille usée. Mais M. Ribezzo a eu le mérite d'en découvrir une dans le Mahābhārata (II, 2106 et non 2103), qui correspond aux fables occidentales. Je lui en signalerai

[1] Elle est essentiellement la même dans toutes les versions, aussi dans *Jātaka*, n° 215. — [2] Numéro de janvier 1899, p. 27.

de suite deux autres; l'une *Jātaka* 136, où il s'agit d'un oiseau dont les plumes sont d'or, mais ont la propriété de redevenir des plumes ordinaires, quand on les lui arrache contre son gré; on le plume méchamment et la source du profit est à jamais perdue. L'autre version est, comme celle de M. Ribezzo, dans le Mahābhārata (VII, 2155 et suiv.), et, ici, c'est un prince Suvarṇashṭhīvi qui sécrète de l'or[1] et qui est tué par des brigands. La légende fait partie d'un morceau intitulé *Shoḍaçarājika* (l'histoire des seize rois[2]), qu'on récitait, ce semble, comme une sorte de sermon de consolation à ceux qui avaient perdu un fils; il est expressément qualifié de *itihāsa purātana*, d'« antique tradition », et paraît ainsi entouré de toutes les garanties. Or il reparaît une deuxième fois, dans une occasion semblable, au livre XII (v. 1110 et suiv.), et ici ce ne sont plus des brigands qui tuent le prince pour avoir l'or dont ils le croient plein; c'est Indra qui l'occit, parce qu'il craint d'être surpassé par lui en puissance, et tout rapport avec la fable de *la Poule aux œufs d'or* tombe. On voit par cet exemple le cas qu'il faut faire de ces *itihāsas purātanas* qui nous sont servis si pompeusement dans le poème; et encore celui-ci est-il un des meilleurs.

P. 209. Le dernier parallèle discuté par M. Ribezzo et dont il est seul responsable est la légende des Çārngakas, qui remplit les six derniers chapitres du premier livre du Mahābhārata. Les héros de la légende, les Çārngakas, sont quatre oisillons, nés du saint homme Mandapāla et d'une çārngī, une espèce de caille; ne pouvant pas encore voler, et surpris au nid par l'incendie de la forêt, ils se sauvent en apaisant par leurs hymnes de louange Agni, le dieu du feu. M. Ribezzo voit là le prototype indien de la fable ésopique traduite par Ennius et bien connue par l'imitation de La Fontaine, *l'Alouette et ses petits*. Avec la meilleure volonté du monde, je n'arrive pas à percevoir le rapport[3]; mais l'auteur n'en doute pas et, allant de l'avant, il termine son livre par ces lignes : « Della priorità dell' intuizione indiana ci assicura il fatto che parte del personale della novella è già nominato nella Kathâka Upanishad (6° o 7° secol. av. Cr.). Cf. Weber, *Ind. St.*, III, 451. » Si, avant de les écrire,

[1] *Shṭhīv*, dans ces noms, ne signifie pas seulement « cracher », comme le croit M. Ribezzo à propos de l'exemple de Mahābhārata, II, 2106, mais implique toutes sortes de sécrétions.

[2] Chacun d'eux a perdu un fils.

[3] La forme bouddhique de la légende est *Jātaka* n° 35, où une jeune caille se sauve du même danger par un acte de foi au Buddha; Ārya Çūra en a donné une admirable version sanscrite dans sa *Jātakamātā*, n° XVI. Quelques traits de la légende du Mahābhārata feraient plutôt penser à la fable de *l'Hirondelle et les petits Oiseaux* (qui, elle, soit dit en passant, a un pendant indien dans *Jātaka* n° 36); mais ils sont si fugitifs et secondaires!

il avait ouvert la *Kāṭhaka* ou mieux, la *Kaṭha-Upanishad*, qui n'est pas bien longue, il aurait vu qu'elle ne contient rien de semblable; relisant alors le passage de Weber, non à la page 451, mais à la page 458, il aurait vu qu'il s'agit de l'hymne XVII, 17 du premier livre de la *Kāṭhaka-Saṃhitā*, que l'*Anukramaṇi* de ce Veda attribue aux Çārngakas; cherchant ensuite un peu autour de ces quatre noms propres, il aurait trouvé sans doute que l'*Anukramaṇi* du Ṛigveda en fait autant pour l'hymne Ṛv., X, 142, dont la légende du Mahābhārata contient même la très lointaine paraphrase[1]. Il aurait ainsi gagné un millier d'années (d'après son estime) de plus pour sa thèse, sans la rendre d'ailleurs d'un iota plus vraisemblable, et il aurait évité de terminer par une série de méprises et de coquilles un livre qui, décidément, méritait de mieux finir.

Et maintenant, en prenant congé de l'auteur, je le prie de croire que si je me suis arrêté si longuement à son œuvre, ce n'est pas pour le plaisir de le contredire; c'est parce que je reconnais la très sérieuse valeur de son livre : celui-ci restera comme une des principales pièces d'un procès pendant depuis trois quarts de siècle déjà, et dont on ne verra pas de sitôt la fin. Sur bien des points nous ne serons probablement jamais d'accord : je regarde la recherche de l'origine de la fable comme une question oiseuse, et celle de la provenance de telle ou telle fable comme très souvent insoluble. Et si je pense, avec lui, que l'Inde, sous ce rapport, a beaucoup plus donné que reçu, c'est pour des raisons toutes générales, qui ne sont jamais probantes pour un cas particulier. Mais la recherche de ces cas particuliers, de leurs multiples et lointaines ramifications, est, par elle-même, une étude captivante et féconde, par le jour qu'elle jette sur les rapports des peuples entre eux dans un passé sur lequel l'histoire jusqu'ici est muette. Car si dans beaucoup de cas il peut y avoir simple rencontre, je crois aussi fermement que M. Ribezzo que des fictions comme celle de *l'Âne revêtu de la peau du lion* n'ont pas été inventées deux fois. Et c'est à cette étude que son livre, malgré toutes les objections qu'il peut soulever, est une contribution de premier ordre, la plus importante qui se soit produite depuis bien des années.

A. BARTH.

[1] Dans cette légende, très mal venue du reste, le Mahābhārata reproduit évidemment une vieille tradition, la même qui a servi de base aux attributions des *Anukramaṇīs* et que suit aussi Sāyaṇa dans son commentaire sur Ṛv. X, 142. Quant aux hymnes eux-mêmes, tant celui du Ṛigveda que celui du Kāṭhaka (ce dernier est maintenant publié), ils ne contiennent absolument rien qui vienne à l'appui de la légende et de l'attribution aux Çārngakas.

LIVRES NOUVEAUX.

MÉLANGES BOISSIER. *Recueil de Mémoires concernant la Littérature et les Antiquités romaines, dédié à Gaston Boissier, à l'occasion de son 80e anniversaire.* 1 vol. in-8° de IV-468 p., illustré. Paris, A. Fontemoing, 1903.

Le 15 novembre a été offert à M. Boissier un hommage des professeurs de latin et d'antiquités romaines, comprenant, outre une dédicace en strophes alcaïques, soixante-quinze articles. Les vingt-sept collaborateurs parisiens, membres de l'Institut ou professeurs de l'Enseignement supérieur, étaient presque tous présents dans le salon de M. Boissier, quand M. René Cagnat a présenté au maître le premier exemplaire du volume en lui expliquant qu'on avait placé en tête les articles de Theodor Mommsen, de Gaston Paris et de M. Georges Perrot, afin de symboliser à la fois sa vie scientifique et sa carrière de professeur au Collège de France et à l'École Normale supérieure. Nos Universités d'Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse sont représentées dans cet hommage par des travaux de MM. Constans, Gsell, Vernier, Jullian, de la Ville de Mirmont, Lehanneur, Besnier, Audollent, Chabert, Émile Thomas, Bornecque, Fabia, Max Bonnet, Thiaucourt, Albert Collignon, Hild, Audoin, Delaunay, Antoine et Lécrivain. Les professeurs des Universités étrangères, et non des moins célèbres, se sont empressés d'envoyer leur contribution; c'est ainsi qu'on voit des articles de MM. Hirschfeld et Dessau (de Berlin), Bücheler (de Bonn), Leo (de Gottingue), Gœtz (d'Iéna), Heerdegen (d'Erlangen), Wölfflin et Traube (de Munich), Hauler (de Vienne), Keller (de Prague), R. Ellis, Haverfield, Lindsay (d'Oxford et Saint-Andrew), Paul Thomas (de Gand), Waltzing (de Liège), Hartman (de Leyde), Gustaffson (d'Helsingfors), Rostovtsew (de Saint-Pétersbourg), Le Coultre (de Lausanne). Enfin l'Italie fait bonne figure, non seulement par les articles de MM. Valmaggi (de Turin), Helbig, Hülsen et Petersen (de Rome), mais encore par celui que consacre aux *Equites singulares* la comtesse Ersilia Caetani-Lovatelli. Les Directeurs de nos Écoles d'Athènes et de Rome n'ont pas voulu être oubliés. Quant aux sujets traités, ils sont relatifs à Plaute, Térence, Cicéron, Salluste, Ovide, Martial, Lucain, Tite-Live, Tacite, Quintilien, Sénèque, Pétrone, Fronton, Apulée, Ammien Marcellin, Priscien, etc.

La lexicographie latine occupe plusieurs mémoires; les antiquités romaines sont aussi largement traitées; enfin, qu'il suffise d'indiquer les peintures de Pompéi, les *crustae aut emblemata,* les colonnes de porphyre ornées de bustes au Musée du Louvre, le trophée de Paul Émile à Delphes, pour montrer que les questions artistiques ne font pas défaut dans ce volume, qui restera comme le monument mettant en pleine lumière l'état des études latines en Europe au commencement du vingtième siècle. E. CH.

P. SCHEIL. *La loi de Hammourabi* (vers 2000 ans av. J.-C.), 1 br. in-8° de 70 p., Paris, Leroux, 1903. — GEORG COHN. *Die Gesetze Hammurabis.* 1 broch. in-8°. Zürich, 1903[1].

Le P. Scheil vient de publier une nouvelle édition, en petit format, de la loi

[1] Cette note est un complément à l'étude sur le *Code babylonien d'Hammourabi,* publiée dans le *Journal des Savants,* octobre et novembre 1902, p. 517 et 586.

d'Hammourabi. L'analyse que nous en avons déjà donnée ici-même nous dispense d'y revenir. Nous devons seulement signaler quelques corrections apportées par l'auteur à son premier travail. La plus importante a trait aux quatre premiers articles dont le sens général paraissait obscur. Un nouvel examen a conduit le P. Scheil à reconnaître que les articles 3 et 4 traitent du faux témoignage. Ils deviennent ainsi parfaitement clairs. Mais il reste encore, à notre avis, une difficulté en ce qui touche le premier article. S'agit-il bien dans ce texte de la peine à infliger aux actes de sorcellerie? Cette disposition ne semblerait pas à sa place au début de la loi. Nous avons déjà suggéré l'idée que la sorcellerie, ou plutôt l'anathème vient ici termes purement énonciatifs. Nous croyons qu'il s'agit simplement de la citation en en justice, laquelle était toujours précédée d'un anathème ou imprécation prononcée par le poursuivant contre le poursuivi. C'est là un trait commun à toutes les anciennes procédures. Il serait trop long d'en rassembler ici toutes les preuves. Bornons-nous à indiquer les inscriptions découvertes à Olympie, en 1880 et 1898 (voir le recueil de Michel, n^os 195 et 1334). On en trouve la trace dans les *Euménides* d'Eschyle (vers 304, 306, 327). L'imprécation prononcée par le poursuivant retombait sur sa tête s'il était convaincu de calomnie.

Cette interprétation a en outre un grand avantage en ce qu'elle donne à la disposition dont il s'agit sa place naturelle. La plupart des anciens codes, celui de Gortyne, les XII tables, la Loi salique, les Coutumiers du moyen âge commencent tous par la description de la citation en justice et c'est en effet la première idée qui se présente naturellement à l'esprit du législateur. Les cinq premiers articles du Code d'Hammourabi ne procèdent pas autrement. On y voit d'abord la *Vocatio in jus*, puis l'ordalie, en troisième lieu la réception des témoignages et la peine des faux témoins, enfin la décision du juge, laquelle ne peut être ni rétractée ni révoquée. Le tableau est sans doute raccourci, mais il est complet et les diverses dispositions se suivent dans un ordre logique.

Une autre modification non moins importante est proposée par le P. Scheil. Plusieurs articles du Code parlent d'une certaine classe d'hommes appelés *muchkinou*. Le P. Scheil avait d'abord traduit ce mot par *noble*. Mais il est difficile de comprendre pourquoi, en certains cas, l'indemnité due au *muchkinou* était inférieure à celle de l'homme libre. À vrai dire on ne sait pas ce que c'était que le *muchkinou*, mais on peut admettre qu'il était placé, dans l'échelle sociale, au-dessous de l'homme libre, quoiqu'il fût libre aussi, pouvant posséder des biens et des esclaves.

M. le professeur Cohn, recteur de l'Université de Zurich, a prononcé, le 23 avril 1903, un discours où il exprime la reconnaissance due au savant travail du P. Scheil, et analyse les dispositions du Code d'Hammourabi, surtout celles qui ont trait au mariage et au régime des biens entre époux. Les idées de M. Cohn ne diffèrent pas sensiblement des nôtres. On trouvera dans cet intéressant discours l'indication des travaux faits en Allemagne sur ce sujet. R. D.

MAURICE BESNIER. *L'île tibérine dans l'antiquité* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 87^e fascicule), Paris, Fontemoing, 1902, IV-357 pages, une phototypie hors texte et 31 gravures dans le texte.

Les études de topographie romaine, trop longtemps négligées en France alors qu'elles provoquaient en Italie, en Allemagne et en Angleterre de nombreux et importants travaux, paraissent depuis quelques années rencontrer parmi nous plus de faveur. Après le *Forum* de l'abbé Thédenat (1898) et *le Lexique de topographie romaine* de M. Homo (1900), voici une monographie très développée d'un petit quartier de

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'ancienne Rome. L'île que forme le Tibre entre le Capitole et le Janicule ne mesure que 270 mètres de longueur sur 70 de largeur maxima; l'*Introduction* nous décrit son aspect actuel, nous dit quels changements de forme et d'étendue elle a subis à travers les siècles, et montre enfin l'intérêt qu'elle présente au point de vue de l'histoire religieuse. Si petite qu'elle soit, l'île tibérine eut dans l'antiquité de curieuses destinées (*Livre I*). On racontait à son sujet maintes légendes : elle devrait sa naissance aux moissons du champ de Mars jetées dans le fleuve lors de l'expulsion des Tarquins; deux siècles plus tard le serpent divin, symbole d'Esculape, qu'une ambassade romaine ramenait d'Épidaure, l'aurait spontanément choisie pour en faire sa demeure. Située en face de la cité primitive, dont le fleuve formait la limite, elle resta jusque sous l'Empire hors du *pomerium;* elle accueillit sur son territoire plusieurs divinités auxquelles, pour une raison ou pour une autre, ne pouvait s'ouvrir le sol consacré de Rome, réservé aux dieux urbains et nationaux. Annexée par les empereurs à la ville agrandie, elle s'enrichit d'édifices nouveaux, de statues, d'inscriptions; le nom qu'elle porte au moyen âge, *insula Lycaonia*, remonte aux derniers temps du paganisme. Deux ponts la reliaient aux rives du Tibre (*Livre II*), tous deux construits en pierre à la fin de la République sur l'emplacement de ponts de bois plus anciens: le pont Fabricius, du côté du Capitole, existe encore; le pont Cestius, vers le Janicule, a été restauré au IVe siècle, sous le nom de pont de Gratien, et entièrement reconstruit lors des récents travaux d'endiguement du fleuve. L'île tibérine était essentiellement un quartier religieux, où la piété des Romains avait multiplié les temples et les autels; le principal des sanctuaires qu'elle renfermait était celui d'Esculape, l'Asklépios des Grecs transplanté en Italie (*Livre III*); les textes littéraires, les inscriptions, les monuments figurés permettent de suivre l'histoire du culte d'Esculape et de la médecine sacerdotale à Rome; les malades passaient la nuit dans le temple et le dieu leur révélait en songe ses prescriptions; pour lui témoigner leur reconnaissance ils lui offraient des tablettes sur lesquelles ils écrivaient le récit de leur guérison et des ex-voto représentant les parties du corps qu'il avait soignées. Les autres cultes célébrés dans l'île sont plus rapidement passés en revue (*Livre IV*); on venait y adorer Jupiter Jurarius, le Zeus orkios d'Olympie, auquel on associait Vejovis, vieille divinité latine, et le Sabin Semo Sancus, confondu par saint Justin avec Simon le Magicien, Faunus, le protecteur des campagnes, Tiberinus, le génie tutélaire du Tibre. Il ne reste presque rien des édifices qui décoraient l'île tibérine à l'époque romaine; on doit faire un effort d'imagination pour la restaurer par la pensée telle qu'elle était au plus beau moment de son histoire, au siècle des Antonins (*Conclusion*). Du moins les documents que nous a légués l'antiquité sont-ils assez abondants et assez variés pour qu'il ait été possible de remédier dans une certaine mesure à l'insuffisance des ruines et de reconstituer malgré tout la physionomie particulière qu'avait jadis ce coin de la vieille Rome.

H. D.

Sphaera. Neue griechische Texte und Untersuchungen zur Geschichte der Sternbilder, von Franz Boll. Mit einem Beitrag von Karl Dyroff, sechs Tafeln und neunzehn Textabbildungen. — Leipzig, B. G. Teubner, 1903. 1 vol. gr. in-8° de XII-564 pages.

La publication, dirigée par M. Franz Cumont, des catalogues de manuscrits grecs relatifs à l'astrologie a révélé toute une littérature et ouvert un champ nouveau à l'étude de textes restés inconnus. M. Boll s'occupe aujourd'hui de ceux qui concernent la «Sphaera barbarica» et jettent une vive lumière sur les ouvrages de Nigidius, de Firmicus et de Manilius. L'histoire de la «Sphaera graecanica» profi-

tera grandement aussi de cet ouvrage, ample contribution, non seulement à la connaissance de l'astrologie, mais non moins à celle de la mythologie et de l'histoire littéraire. Pour ne parler que de ce dernier contingent, une table onomastique de sept pages à deux colonnes fait apparaître une multitude de noms d'astrologues mentionnés ou cités ici pour la première fois. Entrons dans quelques détails. Le codex Vindobonensis phil. graecus 108 a fourni à M. Boll un fragment de l'astrologue babylonien Teucer (ou Teucros) relatif aux 36 décans et aux paranatellons correspondants, constellations qui se lèvent en même temps que chacune des trois parties (ou décans) de chaque signe zodiacal. Suivent d'autres textes, traitant le même sujet, d'Antiochus, astrologue d'Athènes, et de Vettius Valens. L'auteur étudie tour à tour les constellations situées au nord, puis celles qui sont au sud de l'écliptique dans leurs rapports avec les décans. Un chapitre est consacré aux constellations égyptiennes et babyloniennes; un autre au zodiaque de l'Asie orientale. Nous signalerons une digression sur les *Salmenichiaka*, dont parle Héphestion, de Thèbes (*Περὶ καταρχῶν*, l. II, ch. XVIII). — On remarquera le chapitre XV où l'histoire de l'astronomie médiévale est l'objet de nouvelles recherches. Nous y retrouvons la question des décans et de leurs paranatellons traitée par Abou-Masar mort en 885, dont M. K. Dyroff donne ici un texte avec traduction allemande et commentaire. Plusieurs suppléments (Beilagen) sont consacrés : 1° à la reproduction et à l'explication de nouveaux textes inédits; 2° aux lettres et signes zodiacaux retracés d'après Teucros, à l'alphabet astronomique de l'icosaèdre, conservé à Munich, et à l'alphabet gnostique de Marcos; 3° aux 12 dieux mis en corrélation avec les 12 signes du zodiaque;... 8° à l'astronome Asclépiade de Myrleia, du 1er siècle avant J.-C., considéré comme source de Nigidius, et même de Manilius, en ce qui concerne la « Sphaera barbarica », car il est cité dans un texte du codex Angelicus 29, d'après son traité sur ce sujet et sur la signification générale des signes zodiacaux.

On voit par ce rapide aperçu que M. Boll a tiré un bon parti des 54 manuscrits (grecs, latins et arabes) mentionnés dans son ouvrage.

C. É. R.

Gouvernement général de l'Algérie. *Atlas archéologique de l'Algérie;* 1er fascicule : 8 cartes au 1/200,000e, avec un texte explicatif, par STÉPHANE GSELL; Alger, Jourdan, 1902, in-f°.

La publication de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, par les soins de la Commission de l'Afrique du Nord, est depuis longtemps entreprise. Il était fâcheux que l'on ne possédât pas encore pour l'Algérie, plus anciennement explorée cependant, un pareil instrument de travail. M. Gsell s'est proposé de combler cette grave lacune de la cartographie et de la bibliographie de l'Afrique septentrionale. Aussitôt après avoir donné dans les deux gros volumes de ses *Monuments antiques de l'Algérie*, dont il a été rendu compte dans le *Journal*, un pendant aux *Monuments historiques de la Tunisie*, il a obtenu que le Gouvernement général lui confiât la mission de dresser l'*Atlas archéologique* de la même région. Il faut lui savoir gré de s'être chargé, dans l'intérêt commun, de cette lourde tâche.

L'ouvrage complet comprendra 51 cartes; il sera divisé en six ou sept fascicules. Le premier commence par une brève *Préface*, datée de décembre 1902, dans laquelle M. Gsell nous expose sa méthode. L'Atlas lui-même n'est qu'un tirage spécial des cartes au 1/200,000e, levées par le Service géographique de l'armée, sur lesquelles les noms anciens et des numéros d'ordre désignant les ruines sont ajoutés en rouge; c'est au même procédé qu'ont eu recours les auteurs de l'*Atlas archéolo-*

gique de la Tunisie; mais pour la Tunisie, où les vestiges antiques sont beaucoup plus nombreux, on avait adopté l'échelle du 1/50,000^e^; celle du 1/200,000^e^ a paru suffisante pour l'Algérie. À chaque carte est jointe une notice, plus ou moins développée selon la plus ou moins grande abondance de ruines dans le district représenté. Pour tous les numéros de la carte, pour tous les vestiges antiques par conséquent, on s'est efforcé de rassembler des renseignements précis et des indications bibliographiques. Les notices de l'*Atlas* formeront finalement une description archéologique de l'Algérie tout entière, par ordre topographique, qui complétera de la plus heureuse manière la description, par ordre méthodique d'époques et de genres d'édifices, que contiennent les deux volumes des *Monuments antiques.* Pour rédiger ce commentaire perpétuel et très précieux des cartes, M. Gsell avait à sa disposition tout d'abord les riches dossiers qu'il a lui-même constitués sur place depuis qu'il occupe à Alger la chaire d'antiquités africaines et dont il a déjà tiré si grand parti pour ses publications antérieures. Il a pu se servir aussi des rapports inédits rédigés par les officiers des brigades topographiques. Il fait appel enfin à la collaboration de tous les archéologues que leurs études mettent à même de préparer par avance la rédaction des notices. Nous devons très vivement souhaiter qu'on l'écoute et que de toutes parts on réponde favorablement à son invitation.

Les huit cartes du premier fascicule permettent d'apprécier la méthode suivie. Elles portent les numéros 4 (Cherchel), 5 (Alger), 11 (Bosquet), 12 (Orléansville), 20 (Oran), 21 (Mostaganem), 30 (Nemours), 31 (Tlemcen). C'est par le littoral, comme il convenait, que la publication a été entamée. Le travail était ici plus malaisé que pour l'intérieur, les rapports des brigades topographiques relatifs à cette zone n'ayant pas été conservés. M. Gsell a dû suppléer par ailleurs à l'absence de ces documents. Outre la description minutieuse des vestiges antiques et de multiples renvois aux travaux qui les concernent, on y trouve le plan de toutes les villes ou ruines importantes (*Gunugu, Caesarea, Tipasa, Icosium, Rusguniae,* ruines de Kalaa, ruines de Sidi-ben-Thiour). On appréciera tout particulièrement l'usage constant des inscriptions, exactement rapportées à leurs lieux de provenance. Il est facile de voir, dès maintenant, que l'*Atlas archéologique de l'Algérie* ne le cédera en rien à celui de la Tunisie. Il constituera un répertoire de premier ordre, où s'enregistrent tous les résultats acquis de l'archéologie algérienne et qui formera à son tour le point de départ nécessaire des futures recherches. M. B.

Alph. Roserot. *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne,* Paris, Impr. nat., 1903, in-4° de LIX et 220 pages.

Voici le 23^e^ Dictionnaire topographique que le Ministère de l'Instruction publique publie depuis 1862, date à laquelle il a commencé cette intéressante et utile collection; vingt-trois départements en quarante et un ans, c'est une marche un peu lente. Mais il faut reconnaître que l'œuvre est lourde et nécessite de la part des auteurs une somme considérable de travail et de patience. M. Roserot s'est acquitté de la tâche qu'il s'était imposée de la manière la plus satisfaisante, en donnant un Dictionnaire topographique de la Haute-Marne, présenté suivant le plan arrêté par le Comité des travaux historiques. Il a compulsé avec soin les documents manuscrits et imprimés qui pouvaient lui fournir des indications précises; la bibliographie qui termine l'introduction en est la preuve. Dans cette introduction il résume avec soin la géographie historique civile et religieuse du département, aux époques antique, franque, féodale, royale et moderne. Nous remarquons, en l'approuvant complètement, les critiques très justifiées qu'il fait au sujet de la forme maladroite

donnée à des noms de lieux par des documents officiels. Il s'efforce, sans nuire à la clarté de son ouvrage, de rectifier un certain nombre de ces erreurs d'orthographe. Il y a longtemps qu'à ce point de vue on a reconnu combien il serait utile de reviser les nomenclatures topographiques qui sont mises à l'usage du public dans les documents administratifs et le Dictionnaire des Postes; dans sa séance du 16 avril dernier, le Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux a émis un vœu conforme aux observations de M. Roserot. A. de B.

Consuetudini di Paternò, pubblicate per cura del Comm. Vito La Mantia. Palermo, Stab. tip. A. Giannitrapani, 1903. In-8° de XXXIII et 35 p., plus 2 planches en phototypie. — *Consuetudini di Randazzo*, pubblicate per cura del Comm. Vito La Mantia. Palermo, Stab. tip. A. Giannitrapani, 1903. In-8° de IV et 31 p.

M. La Mantia, l'auteur de tant de beaux travaux sur l'ancien droit italien, continue avec un zèle infatigable la publication des coutumes siciliennes. Celles de Paternò, qui sont rédigées en latin, dérivent de celles de Catane; elles n'en diffèrent que sur un très petit nombre de points. La compilation en fut faite au XIVe siècle; mais elle ne fut solennellement approuvée que le 11 novembre 1405, par la reine Blanche de Navarre. L'éditeur en a donné pour la première fois un texte complet, établi sur le manuscrit original, qui porte la signature de la reine, et sur deux autres manuscrits. Il a soigneusement noté les légers changements apportés aux coutumes de Catane. La reproduction d'une page du volume de 1408 et une vue de la tour où Blanche donna sa signature complètent heureusement la publication.

Les coutumes de Randazzo dérivent, elles aussi, de celles de Catane; mais elles sont écrites en langue vulgaire, ce qui leur donne un intérêt particulier. Elles furent approuvées le 6 juin 1466 par le vice-roi Lope Ximenez d'Urea. Le texte en est donné d'après un manuscrit des archives d'État à Palerme; il reparaîtra dans un recueil auquel M. La Mantia met actuellement la dernière main : *Consuetudini siciliane in lingua volgare*. L'éditeur y a joint des renvois aux chapitres correspondants des coutumes de Catane. Em. P.

Francesco Flamini. *I significati reconditi della Commedia di Dante e il suo fine supremo;* parte prima : *Preliminari; il Velo, la Finzione.*—Livorno, R. Giusti, 1 vol. in-16, VIII-266 pages, 1903.

En ce temps où l'œuvre de Dante est l'objet de tant d'études, articles de revues ou conférences, légères brochures ou pesants volumes, c'est chose rare cependant, c'est presque un prodige, qu'un travail d'ensemble comme celui que nous présente M. Flamini. Car les admirateurs du divin poème ne se lassent pas de multiplier les contributions particulières sur quantité de points de détail; mais le courage leur manque, et cela se conçoit, pour affronter le colosse lui-même et se mesurer avec lui. M. Flamini a eu ce courage, et il convient de l'en féliciter. Terrassera-t-il ce redoutable adversaire? Nous voulons dire : lui arrachera-t-il tout son secret, lira-t-il au plus profond de son âme? Il serait prématuré de l'affirmer, tant que n'auront pas paru les trois volumes qu'il annonce; mais dès maintenant nous croyons au succès de son entreprise, car il possède les deux qualités les plus nécessaires pour réussir, et les plus rarement associées : une préparation excellente, ce qui suppose, quand il s'agit de Dante, la connaissance d'une littérature dont la richesse fait frémir, et une clarté dans le plan, dans les idées, dans l'exposition, grâce à laquelle il conduit aisément son lecteur vers le but désiré. Le volume que nous avons sous

les yeux n'a rien de pesant; il n'est pas encombré de notes, pas chargé d'appendices, et l'esprit en saisit facilement le dessein.

Partant de ce fait indiscuté que la Divine Comédie est, de par la volonté de son auteur, un poème didactique-allégorique, M. Flamini a divisé son ouvrage en trois parties : le «voile», ou analyse de la fiction; la «vérité», ou interprétation du sens allégorique continu, qui est la raison d'être du «voile»; l'«anagogie», ou recherche des enseignements accessoires qui se dégagent de l'allégorie et se superposent à sa signification fondamentale. Le plan du premier volume n'est pas moins clair : après des préliminaires d'une haute portée (p. 1-68), dans lesquels M. Flamini fixe les règles de la méthode vraiment scientifique avec laquelle il faut interpréter la poésie dantesque, la première partie (*il Velo*) est divisée en deux chapitres : «la scène de l'action fictive», et «l'action fictive». Ces deux chapitres, en apparence purement analytiques, montrent au contraire, surtout le premier, les qualités d'esprit vraiment synthétiques de l'auteur; et si sur beaucoup de points celui-ci ne fait que coordonner avec clarté les résultats de recherches antérieures, il est aussi amené à donner des solutions nouvelles à plus d'un problème; — notons à la hâte la topographie de la «selva oscura», de la «valle» et du «dilettoso monte», et la répartition des pécheurs dans les cercles de l'enfer; — et l'on retire de cette lecture la conviction que les mille obscurités que présente le poème de Dante recevront une lumière inattendue, et sans doute une explication définitive, de la méthode synthétique inaugurée par M. Flamini. Les volumes suivants diront si la confiance que fait naître le premier est exagérée. H. H.

Maurice Fenaille. *État général des tapisseries de la Manufacture des Gobelins depuis son origine jusqu'à nos jours. Période de 1662 à 1699;* 1 vol. in-fol. de 432 pages, 100 planches en héliogravure. Paris, Imp. Nationale, Hachette et C^ie, 1903.

Ce livre vient à son heure. La faveur marquée dont les tapisseries sont l'objet depuis quelques années a multiplié les recherches et les travaux sur l'histoire et les productions de notre manufacture nationale des Gobelins. Trois siècles de travail continu ont répandu partout sa réputation. Ses œuvres sont universellement estimées; les amateurs les payent aussi cher que les tableaux des maîtres les plus fameux. Un répertoire général de toutes les tentures sorties de cet illustre atelier répond donc à un véritable besoin.

Une pareille entreprise présentait de sérieuses difficultés. Ce qu'il a fallu d'investigations dans les Archives, les bibliothèques et les musées; de correspondances avec les directeurs des dépôts publics, avec les amateurs français et étrangers, sans parler de la dépense, on s'en rend aisément compte en lisant les trente-trois monographies si étendues et si complètes composant ce premier volume.

Bientôt toutes les tentures des Gobelins auront un état civil parfaitement en règle. On connaîtra exactement la date de l'exécution de chaque pièce, l'auteur du modèle, le tapissier qui a dirigé la fabrication et les diverses vicissitudes que les tapisseries ont traversées pour arriver jusqu'à nous ou bien dans quelles circonstances elles ont disparu.

Sans doute, l'auteur a mis en œuvre les publications de ses prédécesseurs; mais il les a aussi complétées avec une patience et une connaissance du sujet que personne peut-être ne possédait au même degré que lui.

L'ouvrage entier comprendra quatre volumes avec deux cent cinquante gravures hors texte et quantité de reproductions dans le texte, mettant sous les yeux du lec-

teur non seulement les tapisseries, mais aussi des dessins, des fragments de décoration, enfin toutes sortes de sujets de comparaison extrêmement variés.

Le volume qui vient de paraître énumère, pour une période de trente-sept années, la plus brillante à coup sûr de la manufacture, deux cent quarante-quatre sujets différents et treize cent quarante pièces de tapisserie; certaines suites comptent huit, dix, douze et quatorze tableaux, comme *les Éléments, les Saisons, les Maisons royales, l'Histoire d'Alexandre, l'Histoire du Roi,* tandis que d'autres se composent de la répétition illimitée du même motif. Ainsi M. Fenaille constate que la portière dite des *Renommées* a été répétée soixante-douze fois; il a été tissé soixante-cinq exemplaires de la portière de *Mars* et soixante-onze de celle du *Char de triomphe.*

La même tenture a été remise sur le métier six, sept et huit fois pour être distribuée dans l'entourage du souverain ou dans les pays étrangers. De là une complication extrême quand il s'agit de suivre à la piste et d'identifier chaque pièce dans les inventaires successifs, anciens et modernes.

Il fallait, pour réussir dans une pareille tâche, joindre à une connaissance approfondie du sujet une véritable passion pour l'art de la tapisserie. Ces deux qualités, M. Fenaille les possédait au plus haut degré, ce qui lui a permis d'élever à la gloire de l'art français un monument définitif, d'un luxe inouï, tout à fait digne, en un mot, de la réputation de la vieille maison des Gobelins. Souhaitons que l'achèvement de ce grand ouvrage, si honorable pour son auteur, ne se fasse pas trop attendre. J. G.

Albert Maire, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Paris. *Répertoire alphabétique des thèses de doctorat ès lettres des Universités françaises,* 1810-1900, Paris, Alphonse Picard, 1903.

Ce volume arrive à propos au moment où la réforme du doctorat ès lettres vient d'être votée par le Conseil supérieur de l'Instruction publique. La thèse latine a vécu, du moins comme épreuve obligatoire; elle disparaît comme ont naguère disparu les vers latins, victimes des préoccupations utilitaires qui dominent désormais tout notre système d'enseignement.

Déjà MM. Mourier et Deltour avaient publié sur le doctorat ès lettres un ouvrage fort sérieux qui est arrivé à sa quatrième édition [1] et qui est tenu à jour par des suppléments annuels. Celui de M. Albert Maire est de proportions beaucoup moins considérables; il ne donne point l'analyse des thèses et se contente de nous fournir le répertoire dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs. Ce répertoire ne comprend pas moins de 2,182 numéros. Il a donc été fait, de 1810 à 1900, mille soixante et un docteurs ès lettres. Tous ne sont pas arrivés à la célébrité. Cependant, si l'on parcourt la liste dressée par M. Maire, on est presque sûr d'y rencontrer la plupart des noms qui ont illustré l'enseignement supérieur. Pas tous cependant; les règlements n'étaient pas aussi sévèrement observés autrefois qu'aujourd'hui. Guizot et Villemain, dont l'enseignement a illustré la Sorbonne, n'étaient docteurs ni l'un ni l'autre. Le titre était cependant bien facile à acquérir en ce temps-là. M. Maire a dressé à la fin de son volume un tableau chronologique à partir de 1810. Les thèses présentées pendant les vingt premières années sont, sauf d'honorables exceptions, de véritables exercices de rhétorique. On n'a pas conservé celles des trois premiers docteurs promus, Fontanier (1810), Bintot et Ruinet

[1] *Notice sur le doctorat ès lettres* in-8°, Paris, Librairie Delalain.

(1811). On a celles de 1812. Citons au hasard les sujets des thèses françaises : *Sur l'épopée* (in-4°, 22 pages); *De la poésie lyrique* (26 pages); *De l'hymne chez les Grecs* (23 pages); *De l'apologue* (20 pages).

Parmi ceux qui traitaient ces lieux communs, véritables exercices de collège, il en est pourtant qui ont fait une assez belle carrière. Sait-on que feu Armand Marast, ministre de 1848 et président de l'Assemblée nationale, a été reçu docteur ès lettres à Paris, en 1826, avec une thèse française intitulée : *Éclaircissement sur cette question : Est-ce aux poètes ou aux prosateurs qu'appartient la gloire d'avoir le plus contribué à former et à perfectionner la langue française?* (25 pages in-4°). La thèse latine traitait *De veritate* (17 pages). En 1839, Edgard Quinet était reçu docteur à Strasbourg avec deux thèses minuscules. La thèse française était intitulée : *Considérations philosophiques sur l'art* (17 pages in-8°). La thèse latine traitait en 18 pages *De Indicæ poesis antiquissimæ natura et indole.* Entre les thèses d'aujourd'hui et ces maigres dissertations, il y a la même différence qu'entre les misérables Facultés du temps jadis et les grandioses Universités du vingtième siècle.

M. Maire a relevé Faculté par Faculté les thèses soutenues dans chaque ville. Cette statistique donne lieu à de graves réflexions. Sur les 2,182 thèses dont il a fait l'inventaire, 203 seulement ont été soutenues en province. Les Universités les plus favorisées sont Bordeaux avec 13 thèses, Caen avec 25, Dijon avec 32, Lyon avec 28, Rennes avec 15, Toulouse avec 17. Strasbourg, de 1817 à 1870, a donné 35 docteurs dont le dernier fut reçu en 1863. Il y avait naguère un préjugé contre les diplômes de docteur pris dans les Facultés de province. On prétendait que le Ministère n'en tenait pas compte pour l'avancement. Parmi les docteurs de province, on trouve cependant quelques noms illustres : Victor de Laprade et Gustave Alaux étaient docteurs d'Aix, Amédée Thierry l'était de Besançon; M. Jusserand, aujourd'hui ambassadeur à Washington, a commencé par une thèse soutenue devant la Faculté des Lettres de Lyon ses beaux travaux sur la littérature anglaise. Stiévenart, Gratry, Quinet prirent leur diplôme à Strasbourg.

Aujourd'hui les Universités de province sont définitivement constituées. Il faut leur donner le *plein exercice*, le complet développement de leur organisme. La collation du doctorat fait partie essentielle de leurs fonctions. Il y a pour elles à être dépouillées de ce privilège une sorte de *deminutio capitis.* D'autre part, la Faculté des Lettres de Paris est écrasée sous le poids des thèses qui lui arrivent de tous côtés. Ses professeurs ont dû prendre part, en 1898, à 24 soutenances, en 1899 à 19, en 1900 à 22 [1]. Il y a là un manque d'équilibre auquel il importe de remédier. Le remède n'est pas difficile à trouver. C'est un principe de droit public que nul ne doit être soustrait à ses juges naturels. Il suffit de l'appliquer en matière universitaire et de proclamer que tout candidat doit soutenir ses thèses dans le ressort universitaire où il est domicilié. On objectera que pour certaines thèses, il faut le concours de spécialistes qui ne se trouvent qu'à Paris; soit, mais il est facile de répondre à l'objection. Les Universités ont désormais une certaine dose d'autonomie financière; qu'elles aient chaque année une petite réserve pour subvenir au voyage du spécialiste indispensable à la soutenance d'une thèse qui sort des matières ordinaires. Je sais un professeur du Collège de France qui va chaque année présider certains examens dans une Faculté de province. La Faculté lui procure des billets de demi-place sur la ligne de chemin de fer, le défraye à l'hôtel; le voyage coûte, tout compris, cinquante ou soixante francs. Les Universités de province ne pour-

[1] De 1860 à 1900, la Faculté de Douai-Lille a eu en tout trois soutenances !

raient que gagner à ces contacts qui s'établiraient entre elles et les autres Universités; leur dignité y trouverait une légitime satisfaction. Est-il, pour arriver à cette réforme, nécessaire de légiférer? Il suffirait, je crois, d'une simple circulaire ministérielle. Quand il s'agit de réformes universitaires, nous avons toujours les yeux tournés du côté de l'Allemagne. Je ne crois pas qu'au delà du Rhin, Heidelberg ou Leipzig se considèrent comme inférieurs à Berlin. Il faut que Lyon, Toulouse, Lille ou Bordeaux aient vis-à-vis de Paris le même orgueil.

Le livre de M. Maire se termine par une table très détaillée des matières traitées dans les thèses. Cette table sera utile non seulement aux candidats éventuels en quête d'un sujet inédit, mais aussi aux érudits qui veulent s'informer des recherches faites sur tel ou tel sujet. Le simple curieux sera étonné de voir à combien de thèses ont donné lieu les Aristote, les Bacon, les Bossuet, les Cicéron, les Descartes, les Fénelon, les Homère, les Leibnitz, les Platon. En revanche, on constatera que certains cantons de la science sont encore absolument vierges. Cherchez par exemple à la rubrique Russie ou Pologne, vous ne trouverez absolument rien. A vrai dire, la table de M. Maire n'est pas tout à fait complète. Il aurait dû mentionner, sous la rubrique Pologne, une thèse de M. Rzewuski, *De la poésie lyrique et en particulier de Jean Kochanowski* (Paris, 1824). C'est la seule fois qu'un Polonais ait apporté à notre Faculté de Paris un travail sur sa littérature nationale... et il ne vaut rien. Une autre thèse de littérature polonaise est celle de M. René Lavollée, *De poetis latino-polonis* (Paris, 1869). Depuis tant d'années qu'il y a en France des réfugiés polonais (1830 et 1863), aucun d'entre eux n'a pu apporter à nos Facultés un travail sur sa langue et sa littérature nationale. Je vois bien des Polonais parmi les docteurs, mais l'un a traité de Duns Scott, l'autre de saint François de Sales, un troisième de Lamartine. L'histoire des humanités en Pologne aurait pourtant pu fournir, en ne s'attaquant même qu'aux écrivains latins, de curieux et savoureux sujets de dissertation[1].

La Russie ne figure pas non plus dans l'index de M. Maire. Peut-être aurait-il pu y rattacher notre thèse latine, *De Nestore rerum russicarum scriptore* (Paris, 1868), et celle de M. Legras, *De Karamsinio* (Paris, 1897). En indiquant les filons déjà exploités, le catalogue indique par cela même les terres vierges où la science française peut faire de nouvelles conquêtes. Si dans une dizaine d'années M. Maire a l'occasion de le réimprimer, il aura, nous l'espérons, de curieuses nouveautés à signaler.

Le domaine exploité par nos jeunes savants s'est beaucoup élargi dans ces dernières années; je pourrais, si je ne craignais d'être indiscret, révéler des sujets de thèses actuellement en préparation qui eussent fait reculer d'effroi le jury de la Sorbonne, il y a quarante ans. L. L.

Abbé Sicard. *L'ancien clergé de France :* tome III. *Les évêques pendant la Révolution. — De l'Exil au Concordat.* 1 vol. in-8°, 570 pages, Paris, Lecoffre, 1903.

Cette troisième partie de l'histoire de l'ancien clergé de France pendant la Révolution a été précédée de deux autres ayant pour titres : « Les évêques avant la Révolution. — Les évêques pendant la Révolution. » Un dernier volume, consacré au Concordat, complétera le grand ouvrage de l'abbé Sicard, qui constitue une des

(1) La Roumanie, plus heureuse que la Pologne, figure au répertoire pour deux thèses, celle de M. Cratiunesco, sur ses chants nationaux (Paris, 1874), et celle de M. Eliade : *De l'influence française en Roumanie* (Paris, 1898).

IMPRIMERIE NATIONALE.

études les plus approfondies et les plus impartiales consacrées à l'ancien clergé de notre pays, au moment d'une des phases les plus critiques de son existence.

Le présent volume offre trois grandes divisions. Dans la première, l'auteur suit, comme il le dit, les évêques et les prêtres français sur le chemin de l'exil et, à l'aide des nombreuses publications qu'il a consultées et des sources inédites mises à sa disposition, il cherche à établir le bilan des prêtres français réfugiés dans les pays étrangers. Les résultats auxquels aboutissent ces recherches ne laissent pas que d'être assez surprenants. Ainsi nul pays ne reçut et n'hébergea une aussi grande quantité de prélats et de prêtres catholiques que la protestante Angleterre. Ce nombre s'éleva à plus de dix mille; un bureau se chargea de pourvoir aux besoins de cette masse d'émigrés sans ressources et incapables de gagner leur vie; il reçut en dons quarante-sept millions qui furent répartis entre tous les ecclésiastiques français. Un simple prêtre avait une cinquantaine de francs par mois; deux cent cinquante francs étaient alloués aux évêques sans ressources. La Suisse se montra, elle aussi, fort hospitalière aux six mille réfugiés qui implorèrent un asile dans ses cantons; mais les habitants manquaient de ressources pour nourrir ces hôtes inattendus, et le voisinage de la frontière française était un danger perpétuel pour les prêtres émigrés, doublement suspects aux armées républicaines.

Trois ou quatre mille membres du clergé furent reçus en Belgique et en Hollande; mais l'Empire leur resta fermé, ainsi que la Prusse. Si trois mille prêtres, dont deux archevêques et treize évêques, trouvèrent un cordial accueil dans la catholique Espagne, le séjour des réfugiés français en Piémont, en Toscane et surtout dans les États pontificaux rencontra des difficultés imprévues. On craignait l'encombrement de cette foule de fugitifs affluant dans la capitale du monde chrétien, et la ville de Rome demeura interdite aux simples prêtres : mesure de simple police qui n'empêcha pas, bien entendu, le Souverain Pontife d'assister largement les émigrés dénués de tout.

En somme, les calculs les plus sérieux portent à trente mille le nombre des prélats, curés et vicaires obligés de quitter la France et d'aller demander aux âmes charitables des pays voisins du pain et un asile.

Quels furent l'état d'esprit et la conduite de ces fugitifs, c'est ce qui fait l'objet de la deuxième partie du livre de M. Sicard. Il est à noter, tout d'abord, que les hauts dignitaires du clergé portaient, en 1789, les plus grands noms de France. De là, impossibilité de séparer leur cause de celle de la royauté. Avant d'être princes de l'Église ils étaient princes laïques, et cela ne s'oublie pas du jour au lendemain. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils aient emporté avec eux sur le sol étranger leurs préjugés héréditaires, leur horreur des idées nouvelles et leur aversion pour la constitution civile du clergé. Réduits à faire des vœux pour l'humiliation de leur patrie et le triomphe des adversaires de la France, ils se trouvèrent dans une situation fausse que l'auteur ne cherche pas à dissimuler, tout en invoquant à leur décharge les circonstances atténuantes. Il est hors de doute que la plupart des prélats fugitifs firent preuve de nobles qualités et de hautes vertus dans la situation difficile que les événements leur avaient créée. Ils surent même parfois conserver leur indépendance vis-à-vis de cette royauté à laquelle ils restaient profondément attachés, et le comte de Provence fut étonné de se heurter à des résistances inébranlables quand il songea à leur confier la direction du mouvement royaliste en France. «Dieu avant le roi», fut la réponse de certains hommes éminents, qui sentaient la nécessité d'assurer avant tout le maintien du culte catholique en France.

Dans la troisième partie du livre, l'auteur nous raconte l'existence, nous expose

les idées des prêtres qui ne voulurent pas quitter la France pendant toute la durée de la tourmente révolutionnaire. Au prix de quels dangers, de quelles souffrances, de quels sacrifices parvinrent-ils à exercer leur ministère, c'est ce que l'auteur résume avec trop de concision peut-être. On désirerait trouver plus de développements sur la vie errante et sans cesse menacée de ces apôtres dévoués, parmi lesquels on compte tant de victimes. Mais du moins la liste des prélats qui échappèrent à la mort montre les risques qu'affrontaient les prélats qui ne demandèrent pas leur salut à la fuite. En 1789, la France comptait environ cent quarante sièges épiscopaux. Vingt-six archevêques ou évêques préférèrent à l'exil la persécution et la mort. Sur ce nombre, sept seulement survécurent à la Révolution; ils occupaient les sièges de Senlis, Marseille, Mâcon, Angers, Lectoure, Saint-Papoul et Alais. Le titulaire de ce dernier évêché, M. de Bausset, rendit les plus grands services à la cause qu'il servait par sa présence dans son diocèse. Des dix-neuf prélats qui succombèrent pendant la Révolution, onze moururent de mort naturelle en 1790, 1791 et 1794; trois périrent dans les massacres des prisons; un fut égorgé avec les prisonniers d'Orléans; un autre succomba dans sa prison; un seul monta sur l'échafaud le 8 thermidor. Celui-ci se nommait de Saint-Simon de Sandricourt; il occupait l'évêché d'Agde et était de l'Académie des Inscriptions.

Ce furent précisément ces prélats et ces prêtres restés en France qui se montrèrent les plus conciliants sur la question politique et les plus disposés à se soumettre aux conditions imposées par les pouvoirs publics lors de la restauration du culte. Tandis que les émigrés restaient intransigeants, n'admettant aucune concession, refusant tous les serments, on voit les ecclésiastiques restés en France, MM. Emery, supérieur des Sulpiciens, Mgrs de Bausset et de la Luzerne, se déclarer nettement en faveur du serment à la liberté et à l'égalité. Ils allèrent plus loin et l'évêque d'Alais engagea son clergé à se soumettre aux lois de la République en reconnaissant la Constitution de l'an III. Après les journées de fructidor, le serment de haine à la royauté trouva des adhérents même dans le haut clergé. Dans un mandement bien curieux, M. de Belloy, évêque de Marseille, explique comment la religion, indifférente en principe à la forme de gouvernement, peut admettre ce serment de haine à la royauté, qui «ne doit être considéré et interprété que comme une expression confirmative de la soumission exigée». Le Concordat se prépare peu à peu, et, quand le sentiment public exige l'apaisement des luttes religieuses, un travail s'est fait dans les esprits modérés qui facilite la réorganisation de l'Église, désormais débarrassée des liens séculaires la rendant inséparable de la royauté.

J. G.

Le Psautier huguenot du XVIe siècle, publié sur un plan nouveau, par Henry Expert. Un vol. in-4°, de XII-745 pages, Paris, Librairie Fischbacher, 1902.

On sait tout ce que doivent les amis de la vieille musique française, sans parler des fervents de notre XVIe siècle, à M. Henry Expert. Ses publications, si remarquables et si soignées, sur les musiciens de la Renaissance sont nombreuses. Nous citerons : *Les théoriciens de la musique au temps de la Renaissance*, et surtout la belle collection des *Maîtres musiciens de la Renaissance française*, grâce à laquelle des maîtres tels que Orlando de Lassus, Claude Goudimel, Clément Janequin, Brumel, Mouton, Claude Le Jeune et plusieurs autres ont été tirés de l'oubli et du dédain absolument injustes dans lesquels ils étaient ensevelis. M. Expert a fait connaître, en outre, une quantité considérable d'anciennes chansons, parmi les plus belles et les plus populaires de l'ancienne France.

Aujourd'hui l'infatigable érudit nous apporte encore un nouveau volume, digne de ses aînés. Il s'agit d'une réédition complète du *Psautier huguenot,* texte et musique. Nul n'ignore la fortune prodigieuse de ce livre au XVIe siècle. Il devint le bréviaire de la foi calviniste. Ses chants conquirent à la Réforme des milliers de fidèles. « Ils furent comme la base profonde, intime, de la conscience huguenote, et lui imprimèrent son caractère indélébile de robustesse et de virilité. » Clément Marot et Théodore de Bèze, deux maîtres du langage français de leur temps, en furent les auteurs successifs. Tous deux s'appliquèrent à rendre le texte hébraïque avec une fidélité méritoire. En leur parler résolument naïf, voire familier et rude, ils l'ont animé d'un souffle d'actualité, de réalisme souvent saisissant où vibre tout entière l'âme religieuse de cette grande époque.

Au XVIIe siècle, ce vieux texte, mal compris, fut remanié. Plus tard, on toucha au fond même du livre et l'on pratiqua de larges coupures dans les psaumes. Actuellement il n'en reste presque plus rien dans l'hymnaire des *Cantiques divins.* M. Expert a voulu restituer les cent cinquante psaumes du *Psautier huguenot* dans leur forme originale. Son texte a été établi d'après l'une des meilleures éditions princeps du recueil complet, celle de 1562. Il a reproduit également, en leur notation primitive, ces mélodies si appropriées à leur sujet, dont Calvin a dit quelque part : « Le chant a grande force et vigueur d'esmouvoir et enflamber le cœur des hommes, pour invoquer et louer Dieu d'un zèle plus véhément et ardent. » L'éditeur a cru devoir ajouter au texte et à la musique une version latine-française des psaumes, extraite des *Commentaires* de Calvin. Cette double version offrait, à son avis, l'avantage d'éclairer le texte poétique, obligé à des inversions et à des artifices de construction, et de l'accompagner, ainsi qu'une glose continue, en rappelant le sens littéral de l'hébreu. En tête de chaque psaume figure un argument tiré des mêmes *Commentaires.* M. Expert a eu la bonne idée de terminer son édition par un glossaire développé, qui fait ressortir en de nombreux exemples le parti que l'on peut tirer de ce triple rapprochement des deux proses et de la poésie, pour une compréhension exacte de la langue française du XVIe siècle. J'aurais aimé que M. Expert eût joint à son travail si consciencieux une bibliographie sommaire du sujet. Cela eût facilité les recherches sur l'histoire de la composition du *Psautier.* Le lecteur s'étonne surtout de ne pas voir l'ouvrage d'E. Bovet, *Histoire du Psautier des églises réformées,* ni celui d'O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot* (2 vol. gr. in-8°, Paris, 1878) cités quelque part; d'autant mieux que cette dernière publication, résultat d'un labeur considérable, traite toutes les questions d'origine que M. Expert ne pouvait aborder. Mais cette légère critique ne saurait modifier l'impression favorable que laisse l'examen de ce volume. A. L.

HILLER VON GAERTRINGEN. *Thera. Untersuchungen Vermessungen und Ausgrabungen.* IVter Band, *Klimatologische Beobachtungen aus Thera.* Bearbeitet von P. WILSKI, 1 broch. in-fol. Berlin. Verlag von Georg Reimer, 1902.

M. Hiller von Gaertringen a entrepris, depuis le 15 mai 1896, des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne ville grecque de Théra, située sur la rive sud-est de l'île du même nom dans la Mer Égée. Il a pensé que son séjour à Théra pourrait être profitable non seulement à l'archéologie, mais encore à d'autres sciences; il a donc apporté tout un matériel météorologique et a chargé spécialement M. Wilski du soin de faire les observations. Le présent fascicule en donne les premiers résultats.

H. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

BUREAU DE L'INSTITUT POUR 1904.

MM. Mascart, délégué de l'Académie des Sciences, *président.*

Boissier, délégué de l'Académie Française, Havet, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Pascal, délégué de l'Académie des Beaux-Arts, Rocquain, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques, *vice-présidents.*

Darboux et Berthelot, secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences, *secrétaires.*

COMMISSION ADMINISTRATIVE CENTRALE POUR 1904.

MM. Halévy, Gréard, Boissier, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie Française.*

L. Delisle, Alfred Croiset, Wallon, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

Bornet, Maurice Lévy, Darboux et Berthelot, secrétaires perpétuels, *pour l'Académie des Sciences.*

J. Thomas, Daumet, Roujon, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des Beaux-Arts.*

Levasseur, Aucoc, Georges Picot, secrétaire perpétuel, *pour l'Académie des Sciences morales et politiques.*

SÉANCE TRIMESTRIELLE.

L'Institut a tenu le mercredi 13 janvier 1904 sa première séance trimestrielle sous la présidence de M. Mascart. M. Mézières a lu un rapport sur le Musée Condé.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau pour le 1er trimestre de 1904. M. André Theuriet, *directeur;* M. Albert Vandal, *chancelier;* M. Gaston Boissier, *secrétaire perpétuel.*

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Concurrent* et *Conférer.*

ACADÉMIE DES INCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Bureau pour 1904. M. Louis Havet, *président;* M. Maxime Collignon, *vice-président;* M. Wallon, *secrétaire perpétuel.*

Élection. L'Académie a élu, dans sa séance du 23 décembre, M. Otto Hirschfeld associé étranger, en remplacement de M. Th. Mommsen, décédé.

M. Otto Hirschfeld est professeur d'histoire ancienne à l'Université, membre de l'Académie des Sciences de Berlin et membre du Comité central de l'Institut archéologique allemand. Il a pris une grande part à la rédaction du *Corpus inscriptionum latinarum*, en particulier aux volumes contenant les inscriptions de la Gaule.

— L'Académie a élu, dans sa séance du 18 décembre, *Correspondants nationaux* : MM. Mondry Beaudouin, Lagrange et Jules Gauthier. Elle a élu *Correspondants étrangers*, dans sa séance du 18 décembre, M. Wilamowitz-Mœllendorff et, dans sa séance du 28 décembre, M. A. Michaëlis.

M. Mondry Beaudouin est ancien élève de l'École normale supérieure (1873-1876) et de l'École française d'Athènes (1876-1880). D'abord maître de conférences de philologie à la Faculté des Lettres de Bordeaux, il fut, en 1884, chargé du cours de langue et littérature grecques à la Faculté des Lettres de Toulouse, et nommé professeur titulaire en 1885. Sa thèse française, qu'il a soutenue en 1884, avait pour sujet : *Étude du dialecte chypriote moderne et médiéval.* Il a publié de nombreux articles dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, et dans la *Revue de philologie.*

Le P. Marie-Joseph Lagrange est supérieur des Frères prêcheurs, professeur de théologie et de langue assyrienne à l'École pratique d'études bibliques de Jérusalem.

M. Jules Gauthier est archiviste de la Côte-d'Or.

M. Ulrich von Wilamowitz-Mœllendorff a été successivement professeur dans les Universités de Greifswald (1875), de Goettingue (1883) et de Berlin (1897); il est membre de l'Académie des Sciences de Berlin. Il a édité un certain nombre de textes grecs, notamment la *Constitution d'Athènes* d'Aristote et les *Perses* de Timothée. Il dirige les *Philologische Untersuchungen* et le *Corpus inscriptionum græcarum.*

M. Adolphe Michaëlis fut reçu docteur à l'Université de Kiel, sa ville natale, en 1857; il fut nommé professeur d'archéologie à Greifswald, en 1862, puis à Tubingen (1865) et à Strasbourg (1872), où il a organisé un musée archéologique. Parmi ses principaux travaux, il faut citer un ouvrage sur le Parthénon (1871) et un catalogue de monuments anciens qui se trouvent en Angleterre : *Ancient marbles in England* (1882).

Communications. 4 décembre. M. Oppert lit une note sur « l'Étendue de Babylone ».

— M. Léon Heuzey entretient l'Académie de la reprise des fouilles de Tello, dans l'ancienne Chaldée. Interrompues par la mort de M. de Sarzec, elles sont poursuivies actuellement par M. le capitaine Cros. Elles ont notamment eu pour résultat la découverte d'une petite statue de Goudéa, qui a été trouvée décapitée, comme toutes celles que nous possédons de ce chef chaldéen, mais à laquelle s'adapte une tête à turban, exhumée il y a plusieurs années par M. de Sarzec. On peut donc voir aujourd'hui une statue de Goudéa complète, exposée à côté de ses grands cylindres historiques, de sa masse d'armes sculptée et de son vase à libation. L'inscription, copiée et traduite par M. François Thureau-Dangin, consacre la statue au patron personnel de Goudéa, au dieu Ninghiszida, fils du dieu Ninazou.

11 décembre. M. le Ministre de l'Instruction publique exprime dans une lettre adressée à l'Académie son intention de favoriser la recherche des papyrus en Égypte. L'Académie prend acte de cette communication. M. Ed. Pottier fait observer

que le désir, déjà exprimé, de l'Académie est que les sommes mises par M. le Ministre à la disposition des savants envoyés en Égypte soient employées plutôt à l'acquisition de papyrus déjà exhumés qu'à des fouilles, toujours incertaines, ayant pour objet d'en découvrir.

— M. Héron de Villefosse communique une lettre du P. Delattre informant l'Académie qu'il vient de découvrir, à Carthage, un nouveau sarcophage.

— M. Théodore Reinach communique le texte d'une inscription grecque d'Orchomène, en Arcadie, qui fait connaître l'emploi d'une ère remontant au IIIe siècle av. J.-C., et donne un nouvel exemple de la division de la mine monétaire en 70 drachmes au lieu de 100.

18 décembre. M. Max. Collignon donne lecture d'un rapport sur les fouilles que M. Degrand, consul de France à Philippopoli, a exécutées en 1903 à Toundja, en Bulgarie.

— M. Clermont-Ganneau communique une inscription grecque récemment découverte sur le Mont des Oliviers et dont le P. Prosper, de Jérusalem, vient de lui transmettre la copie. C'est l'épitaphe datée d'une diaconesse d'un ancien couvent de femmes nommée *Sophia*, qui est qualifiée de *servante et nymphe du Christ* et de *seconde Phoébé*, allusion à la fameuse Phoébé, l'une des premières diaconesses du christianisme, dont il est question dans l'*Épître aux Romains* de saint Paul.

23 décembre. M. Le Myre de Vilers, président de la commission centrale de la Société de Géographie, informe l'Académie que la mission Lenfant, subventionnée sur les arrérages de la fondation Garnier, est arrivée au lac Tchad.

— M. Salomon Reinach informe l'Académie que M. Herzog, de Gœttingue, a découvert, en opérant des fouilles dans les ruines de l'Asclepeion de Cos, une importante inscription. C'est un décret des Coens voté au moment où ils apprirent l'échec subi par les Gaulois devant Delphes, en novembre 279 av. J.-C. Cos envoie des députés pour offrir en son nom un magnifique sacrifice au dieu de Delphes, qui était apparu en personne pour repousser les envahisseurs ; une fête en l'honneur de cette victoire doit aussi être célébrée à Cos. Au cours des mêmes fouilles on a découvert des lettres émanant de villes crétoises, qui remercient Cos de l'envoi de médecins, preuve que l'école de médecine organisée dans l'île par Hippocrate continuait à être officiellement représentée à l'étranger par des délégués.

— M. Héron de Villefosse communique de la part du docteur Carton, médecin-major au 4e tirailleurs, des photographies d'une galerie des catacombes chrétiennes d'Hadrumète. Le sol a été creusé de manière que chaque excavation eût la forme du corps qui y était déposé.

30 décembre. M. Senart donne l'analyse d'un rapport de M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient.

— M. Chavannes étudie dans l'écriture chinoise le groupe des caractères formés par association d'idées, lesquels, par leur composition, fournissent des renseignements sur les coutumes et croyances chinoises archaïques.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Bureau pour 1904. M. Mascart, *président ;* M. Troost, *vice-président;* MM. Darboux et Berthelot, *secrétaires perpétuels.*

Séance publique annuelle. L'Académie a tenu le lundi 21 décembre 1903 sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Albert Gaudry.

M. le Président a exposé l'histoire et l'état actuel de la paléontologie. Il a ensuite été donné lecture de la liste des prix décernés. La séance s'est terminée par la lecture de l'*Éloge historique de François Perrier*, par M. Darboux.

Présentations. L'Académie a présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la chaire d'Histoire des sciences, vacante au Collège de France, en première ligne, M. Paul Tannery et en deuxième ligne, M. Wyrouboff.

— L'Académie a présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour deux places d'astronome titulaire, vacantes à l'Observatoire de Paris : pour l'une des places : en première ligne M. Puiseux, et en deuxième ligne M. Hamy; et pour l'autre : en première ligne M. Bossert, et en deuxième ligne M. Renan.

Histoire des sciences. M. Chesneau a présenté deux notes sur la composition et l'étude microscopique de bronzes préhistoriques de la Charente. (Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie*, t. CXXXVII, p. 653 et 930.)

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Bureau pour 1904. M. Pascal, *président;* M. Detaille, *vice-président;* M. Roujon, *secrétaire perpétuel.*

Élection. L'Académie a, dans sa séance du 5 décembre 1903, élu un membre libre en remplacement de M. Roujon, élu secrétaire perpétuel. La Commission mixte avait dressé la liste suivante de candidats : en première ligne : M. Georges Berger; en deuxième ligne : M. Bouchotte; en troisième ligne, *ex æquo:* MM. Jules Comte et Georges Leygues. À cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. Bellaigue, Richer, Clausse, Mounet-Sully et Ch. Normand.

Le nombre des votants était de 49; les suffrages se sont ainsi répartis :

Premier tour de scrutin : G. Berger, 16; G. Leygues, 9: J. Comte, 8; Bellaigue, 4; Richer, 4; Mounet-Sully, 4; Bouchot, 2; Clausse, 1; Ch. Normand, 1. — Deuxième tour : G. Berger, 23; G. Leygues, 14; J. Comte, 4; Bellaigue, 3; Richer, 3; Mounet-Sully, 1; Ch. Normand, 1. — Troisième tour : G. Berger, 30; G. Leygues, 15; Bellaigue, 3; Richer, 1. — M. Georges Berger, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été déclaré élu.

M. Georges Berger a été directeur des sections étrangères à l'Exposition universelle de 1878 et commissaire général de celle de 1889. Professeur suppléant d'esthétique à l'École des Beaux-Arts, en 1876-1877, il a réuni ses leçons, sous le titre : *L'École française de peinture depuis ses origines jusqu'à la fin du règne de Louis XIV* (Hachette, 1879). Il est actuellement président de la Société des Arts décoratifs.

— Sur le désir qu'en a exprimé M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'Académie a décidé que la restauration de Delphes, par M. Tournaire, figurerait à l'exposition internationale de Saint-Louis.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Bureau pour 1904. M. Rocquain, *président;* M. Lyon Caen, *vice-président;* M. Georges Picot, *secrétaire perpétuel.* M. Juglar, qui avait été élu vice-président, a décliné, pour raisons de santé, l'honneur que lui avaient fait ses confrères.

Séance publique annuelle du samedi 12 décembre. M. Bérenger, président, a annoncé les prix décernés en 1903. M. Georges Picot a ensuite donné lecture d'une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. W. E. Gladstone.* La séance s'est terminée par le rapport de M. F. Rocquain sur le prix Audiffred (actes de dévouement).

Nécrologie. L'Académie a éprouvé la perte de M. Colmet de Santerre, décédé à Paris, le 28 décembre 1903.

Né le 26 janvier 1821, M. Colmet de Santerre fut nommé professeur de droit civil à la Faculté de Paris en 1863, et doyen en 1887. Il fut élu membre de la Section de législation le 15 décembre 1887. Tous ses travaux ont porté sur le droit civil.

Élection. L'Académie a élu, dans sa séance du 5 décembre 1903, un membre titulaire dans la Section de morale en remplacement de M. Liard, qui, par décision de l'Académie, en date du 31 octobre 1903, a été transféré dans la Section de philosophie en remplacement de M. Renouvier, décédé.

La Section avait dressé la liste suivante de candidats : en première ligne : M. Henry Michel; en deuxième ligne, *ex æquo :* MM. Bonet-Maury, Henri Joly, René Lavollée, Louis Legrand.

Le nombre des votants était de 35; le chiffre de la majorité absolue de 18. Au premier tour de scrutin, M. Henry Michel a obtenu 9 suffrages; M. Henri Joly, 8; M. R. Lavollée, 7; M. L. Legrand, 6; M. Bonet-Maury, 5. Au deuxième tour, M. Henri Joly a obtenu 13 suffrages; M. Henry Michel, 12; M. R. Lavollée, 5; M. L. Legrand, 5. Au troisième tour, M. Henri Joly a été élu par 18 suffrages; M. Henry Michel en a obtenu 13; M. R. Lavollée, 2; M. L. Legrand, 2.

M. Henri Joly est entré à l'École normale supérieure en 1860; après avoir professé la philosophie dans les lycées, il fut nommé professeur, puis doyen de la Faculté des Lettres de Dijon. Il suppléa ensuite M. Caro, à la Sorbonne, et M. Franck, au Collège de France. Ses travaux ont porté, les uns sur la philosophie : *L'Instinct* (1869), *L'Imagination* (1877), *L'Homme et l'Animal* (1877), les autres sur les questions de criminalité : *Le Crime, La France criminelle, Le Combat contre le crime* (1889-1891).

Communication. 19 décembre. M. A. Sorel donne lecture d'un mémoire intitulé : «La France et les nations en 1811.»

Prix Victor Cousin à décerner en 1905. L'Académie a adopté le sujet suivant : *Les cosmogonies grecques.* La valeur du prix est de 4,000 francs.

Prix du Budget à décerner en 1907. L'Académie a adopté le sujet suivant : *Le concordat de 1516. Ses origines, son histoire au XVIe siècle.* La valeur du prix est de 2,000 francs.

COMITÉ DE RÉDACTION DU *JOURNAL DES SAVANTS.*

Conformément à l'article 1er du règlement, chaque Académie a élu dans la première séance de décembre un représentant au Comité de rédaction du *Journal.*

Ont été élus : MM. Boissier, pour l'Académie Française; L. Delisle, pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Berthelot, pour l'Académie des Sciences; Guiffrey, pour l'Académie des Beaux-Arts; R. Dareste, pour l'Académie des Sciences morales et politiques.

IMPRIMERIE NATIONALE.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie française. Séance publique annuelle du jeudi 26 novembre 1903, présidée par M. Thureau-Dangin. Paris, Firmin-Didot, 1903.

Institut de France. Académie des Sciences. Séance publique annuelle du lundi 21 décembre 1903, présidée par M. Albert Gaudry. Paris, Firmin-Didot, 1903.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Séance publique annuelle du samedi 12 décembre 1903, présidée par M. Bérenger. Paris, Firmin-Didot, 1903. H. D.

CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

Le XIV^e Congrès international des Américanistes se tiendra à Stuttgart, du 18 au 23 août 1904. Ses travaux porteront sur les matières suivantes :

1° Les races indigènes de l'Amérique (origine, distribution géographique, histoire, caractères physiques, langues, civilisation, mythologie, religion, mœurs et coutumes); 2° les monuments indigènes et l'archéologie de l'Amérique; 3° l'histoire de la découverte et de l'occupation européenne du Nouveau-Monde.

Les séances du Congrès se tiendront dans la salle des fêtes du Kœnigsbau.

Après la clôture de la session du Congrès, une excursion est projetée aux stations préhistoriques de Schweizersbild et de Kesslerloch; cette excursion permettra d'examiner les fouilles de M. J. Nuesch, et, à cette occasion, la ville de Schaffhouse offrira aux congressistes l'illumination des chutes du Rhin.

La cotisation des *membres* est de 12 marks (15 fr.). Les membres ont le droit de voter dans les délibérations du Congrès, de prendre part aux dispositions générales prises par celui-ci et de recevoir gratuitement les publications du Congrès.

Les personnes qui ont l'intention d'assister au Congrès à titre d'*associés* peuvent en faire partie moyennant une cotisation de 4 marks (5 fr.). En cette qualité, elles ont droit de participer à toutes les séances et à toutes les dispositions générales du Congrès, mais elles n'ont point voix aux délibérations et ne reçoivent point gratuitement les publications du Congrès.

Les adhésions sont reçues par M. Kurt Lampert, secrétaire général de la Commission d'organisation, 3, Archivstrasse, Stuttgart.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES DE VIENNE (KAISERLICHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN).

L'Académie de Vienne comprend deux classes : l'une de philosophie et d'histoire, l'autre de mathématiques et de sciences naturelles. Ses organes ordinaires sont

l'*Anzeiger*, compte rendu sommaire des séances; les *Sitzungsberichte* et les *Denkschriften*, recueils entre lesquels se répartissent les mémoires. L'Académie dirige en outre l'*Archiv für die oesterreichische Geschichte*, et un grand nombre d'entreprises scientifiques : *Fontes rerum austriacarum*, *Scriptores ecclesiastici latini*, *Œsterreichische Weistümer*, *Attische Grabreliefs*, *Monumenta Habsburgica*, etc.

Classe d'histoire et de philosophie. — Séance du 7 janvier 1903. Groller von Mildensee, *Rapport sur les fouilles du « Limes » pendant l'année 1902* (pl.). La route du *limes* a été reconnue et maintenant on peut la tracer sans lacunes sensibles entre *Carnuntum* et *Vindobona*. Une des stations situées entre ces deux points, *Villa Gai*, doit être recouverte par une anse, formée par le Danube, appelée Poigenau. Une autre, *Ala noaa*, doit probablement se placer à Schwechat ou dans les environs. Une route a été reconnue, reliant celle du *limes* à la voie de *Carnuntum* à *Scarabantia*. À *Carnuntum*, on a reconnu la porte décumane du camp et l'angle situé à gauche de cette porte; dans la ville civile, de grands édifices ont été découverts.

Séance du 14 janvier. Aug. Engelbrecht, *Études sur le commentaire de saint Ambroise sur saint Luc*. Valeur des divers manuscrits appréciés par comparaison avec un nouveau que n'a pas connu Karl Schenkl; étude sur la langue et les citations bibliques et sur la méthode exégétique d'Ambroise; appendice sur un important manuscrit de Philastrius du IXe siècle, provenant de Saint-Maximin de Trèves.

Séance du 4 février. D. H. Müller, *La langue de l'île Soqoṭra et du pays de Mahra*. Deuxième communication à la suite d'un voyage dans l'Arabie méridionale (environs d'Aden) et de notes prises auprès d'un indigène amené à Vienne. Textes en prose, poésies, chansons recueillies sur le phonographe avec leur mélodie. — B. Dimand, *Les modes en roumain;* emploi de particules pour spécifier le sens de modes en partie disparus; influences des langues voisines. — D.-H. Müller, *Pierre sabéenne avec représentations figurées* : flèche partant de l'arc, bucrane, sceptre ou bâton, tête de gazelle; inscription : « Pierre mémoriale d'ʿAṯtar et de Saḥr »; donnée par le sultan de Laḥag à M. Hole, gouverneur de la Rhodésia.

Séance du 11 février. L'Académie décide de joindre à la publication des *Weistümer* celle des *Urbare* (terriers).

Séance du 18 février. K. Štrekelj, *Mots slaves empruntés :* rectification à l'étymologie d'un grand nombre de mots.

Séance du 4 mars. J. Kirste, *Les verbes sémitiques en pehlvi :* étude de ces verbes au point de vue de leurs éléments constitutifs; prototypes sémitiques de ces verbes; reconstitution du dialecte sémitique d'où ils proviennent.

Séance du 11 mars. Karl Wessely, *Topographie du Fayoum (nome d'Arsinoé) à l'époque hellénique :* recueil et identification des noms géographiques; renseignements sur chaque localité; description du Fayoum aux trois époques ptolémaïque, romaine et byzantine. La quantité de renseignements que nous possédons sur le nome d'Arsinoé nous donne une image très précise d'une région de l'antiquité. L'époque ptolémaïque est un temps de prospérité croissante, tandis qu'à la fin de l'époque romaine les signes de décadence se multiplient. — A. Musil, *Sept inscriptions samaritaines de Damas.*

Séance du 18 mars. N. Rhodokanaki, *Al-Ḫansâ et ses thrènes :* analyse de la technique de ces poésies et des phénomènes psychologiques qu'elles révèlent. —

J. Seemüller, *Critique de la chronique de Königsfeld* : cette chronique est une compilation d'époques diverses; le noyau est le récit de la fondation du monastère, composé en 1365; des additions successives vont jusqu'à 1411; la copie est de 1442. — Jagić, *Gloses bohémo-slaves* : Le manuscrit de Vienne 1190, de la fin du VIII^e siècle et provenant d'Arras ou de la région, contient des gloses slaves à Saint Matthieu et à une partie de saint Marc. Elles sont du plus haut intérêt; car, écrites aux XI^e et XII^e siècles, elles trahissent à la fois un intermédiaire bohême et la familiarité avec l'ancienne traduction slave des évangiles. Nous avons donc affaire ici au plus ancien document linguistique tchèque.

Séance du 1^er avril. Fr. Wickhoff, *La classification des dessins de Raphaël* : méthode pour écarter les copies et les faux, les imitations, les œuvres d'élèves, etc.; il reste alors une centaine de feuillets dont une douzaine présentent des dessins des deux côtés; distinction des diverses espèces de dessins, depuis le premier jet rudimentaire jusqu'à l'esquisse détaillée; les draperies sont jetées suivant l'imagination de Raphaël, et ne sont jamais dessinées d'après nature, ce qui le rattache, ainsi que le Pérugin et le Pinturicchio, aux Allemands et à Schongauer.

Séance du 6 mai. E. Sellin, *Fouilles de Ta'annach* : diverses trouvailles, notamment de tablettes avec inscription cunéiforme. — G. von List, *La langue primitive des Aryens et leurs signes de salut.* — M. Bitner, *La lettre du Christ tombée du ciel dans ses diverses versions orientales, avec une lettre sabbatique en hébreu* : le point de départ ne doit pas être cherché en Orient, mais dans une rédaction grecque, d'où procèdent directement ou indirectement les versions orientales.

Séance du 13 mai. E. von Zach, *Astronomie chinoise.*

Séance du 20 mai. Milan von Šufflay : *Les documents privés de la Dalmatie.* Étude des pièces qui n'ont pu être insérées dans le *Codex diplomaticus Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae;* on voit s'y exercer les influences que le voisinage de ce pays, placé aux confins de plusieurs civilisations, a déterminées : au début, influences latines et byzantines; plus tard, influences des traditions notariales de l'Italie et influences germaniques; valeur juridique des divers types d'actes.

Séance du 3 juin. Rudolf Geyer : *Deux poésies d'Al-'A'šâ.* Édition, traduction et commentaire d'un poète arabe de l'époque préislamique (VI^e siècle), d'après le manuscrit de l'Escurial du Dûvân, qui donne un texte bien supérieur à la mauvaise recension que l'on possède jusqu'ici. — D. H. Müller : *Les lois de Ḥammourabi.* Observations sur le sens de certains passages et de termes juridiques, en attendant un travail complet préparé par l'auteur; Ḥammourabi, § 110, correspond à Lévitique XXI, 19, où la fille de prêtre remplace la prêtresse du législateur païen. — Karl Dieterich : *Rapport sur un voyage d'étude fait aux Sporades méridionales en 1902.* Étude du dialecte grec parlé dans ces îles, pour compléter les recherches de Krebschmer sur Mitylène et de H. Pernot sur Chio; renseignements sommaires sur Samos, Patmos, Kalymnos, Astypalaea, Nisyros, Kos, Syme, leurs dialectes et leurs ressources économiques.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1904.

LES ÉVÉNEMENTS DE 1709, D'APRÈS SAINT-SIMON.

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de notes et appendices par A. de Boislisle, membre de l'Institut, avec la collaboration de L. Lecestre. T. XVII; un vol. in-8°, Paris, Hachette, 1903.

PREMIER ARTICLE.

Le tome XVII des *Mémoires de Saint-Simon*, comprenant la première moitié de l'année 1709, a suivi de près le tome XVI et peut nous faire espérer prochainement le tome XVIII. C'est un des plus gros de la collection, et les notes, sans lesquelles il est difficile de lire avec profit Saint-Simon, sont toujours aussi abondantes. Elles se déroulent en petit caractère au bas des pages, dont elles occupent souvent plus que la moitié, et supposent un travail qui pourrait faire craindre un ralentissement dans l'impression du texte, si l'on ne savait, par une expérience déjà longue, combien M. de Boislisle est maître de son sujet. Il est devenu le contemporain du siècle où Saint-Simon a vécu; il en connaît les personnages comme Saint-Simon lui-même et quelquefois mieux que lui, puisqu'il lui arrive d'avoir à rectifier ses erreurs sur des faits et sur des dates. Les notes ne remplaceront pas le texte assurément : les portraits que peint l'auteur sont d'un dessin et d'une couleur inimitables; mais peuvent-ils se passer toujours de commentaire? La passion qui leur donne une vie si intense n'est pas une garantie de sincérité. Il était bon d'être l'ami du peintre et dangereux de l'avoir pour ennemi.

Dans cette revue du règne de Louis XIV, règne si plein d'éclat jusqu'au jour où l'abus du triomphe en compromit si sérieusement la fin,

IMPRIMERIE NATIONALE.

nous sommes arrivés au moment où les puissants ministres, les grands hommes de guerre ont fait place à des hommes hors d'état de soutenir le poids de cette grandeur. C'est ce que l'on a vu surtout depuis cet événement qui semblait mettre le comble à la puissance de la France : la maison de Bourbon succédant en Espagne à la dynastie de Charles-Quint. Au commencement de 1709 les forces unies de Marlborough et du prince Eugène ont reconquis les principales villes de Belgique; elles ont entamé la nouvelle frontière française par la prise de Lille. Ce n'est pas seulement le trône du petit-fils de Louis XIV en Espagne, c'est la vieille France qui est menacée. On en est à chercher comment les armées seront commandées; et ce qui tient le plus de place dans les *Mémoires de Saint-Simon*, pour cette année, ce seront les événements de la cour, les intrigues de Versailles, les séjours de Marly, les questions d'étiquette, si considérables aux yeux de l'auteur quand les prérogatives des ducs et pairs sont en conflit avec les prétentions des princes légitimés. Quelle stérile agitation à la veille d'une crise qui peut tout détruire !

Dans cette galerie de tableaux divers, c'est au cours de son récit que Saint-Simon, selon son habitude, encadre les portraits de ses personnages, à la date de leur mort : ce qui lui donne l'occasion de remonter le cours des ans pour retracer leur vie.

D'abord le père de la Chaise, mort le 20 janvier 1709, le confesseur du roi pendant plus de trente-deux ans :

La fête de Pâques, dit Saint-Simon, lui causa plus d'une fois des maladies de politique pendant l'attachement du roi pour M^me^ de Montespan : une entre autres il lui envoya le P. Deschamps en sa place qui bravement refusa l'absolution.

Dans les onze pages qui lui sont consacrées, les notes prennent généralement plus de place que le texte. Par sollicitude pour la vie du roi, peu de temps avant sa mort il lui avait demandé en grâce de prendre son successeur dans sa compagnie (p. 53) :

Le P. de la Chaise étoit d'un esprit médiocre, mais d'un bon caractère, juste, droit, sensé, sage, doux et modéré, fort ennemi de la délation, de la violence et des éclats. Il avait de l'honneur, de la probité, de l'humanité, de la bonté; affable, poli, modeste, même respectueux. (P. 46.)

Il se fit regretter :

On avoit toujours compris que ce serait une perte; mais on n'imagina jamais que sa mort seroit une plaie universelle et profonde comme elle la devint, et comme elle ne tarda pas à se faire sentir par le terrible successeur du P. de la Chaise à qui les ennemis même des jésuites furent forcés de rendre justice. (P. 52.)

Son successeur fut le P. Letellier. Saint-Simon ne l'épargne guère :

Violent jusqu'à faire peur aux jésuites les plus sages..... Son extérieur ne promettoit rien moins et tint exactement parole; il eût fait peur au coin d'un bois. Sa physionomie était ténébreuse, fausse, terrible; les yeux ardents, méchants, extrêmement de travers : on était frappé en le voyant. (P. 60.)

Et il termine sa diatribe en disant :

Je me suis étendu sur ce nouveau confesseur, parce que de lui sont sorties les incroyables tempêtes sous lesquelles l'Eglise, l'État, le savoir, la doctrine, et tant de gens de bien de toutes les sortes, gémissent encore aujourd'hui, et parce que j'ai eu une connoissance plus immédiate et plus particulière de ce terrible personnage qu'aucun homme de la cour. (P. 62.)

La mort de M^me^ d'Heudicourt, 24 janvier, l'amène à faire, avec son portrait, celui de son mari. Elle :

Manière de démon domestique, elle étoit devenue vieille et hideuse. On ne pouvoit aussi être plus gratuitement, plus continuellement, plus désespérément méchante, par conséquent plus dangereuse dans la privance la plus familière dans laquelle elle passoit sa vie avec M^me^ de Maintenon, avec le roi...., C'étoit une créature sans âme.

Lui :

C'étoit un vieux vilain, fort débauché et horrible, qui étoit souffert à cause d'elle; et ne laissoient pas de se tourmenter l'un l'autre. Il étoit gros joueur, le plus fâcheux et le plus emporté, et toujours piqué et furieux. C'étoit un plaisir de le voir couper à Marly au lansquenet, et faire de brusques reculades de son tabouret, à renverser ce qui l'importunoit derrière, et leur casser les jambes; d'autres fois, cracher derrière lui au nez de qui l'attrapoit. (P. 64-66.)

Il avait donné sur l'homme et notamment sur la femme et sur sa gourmandise des détails qu'il a laissés dans une note inédite, craignant, peut-être, non sans raison, d'en salir ses *Mémoires*. (Appendice, 2^e^ partie, n° 1, p. 524.)

À ce couple répugnant l'ordre chronologique fait succéder une vénérable religieuse, M^me^ de Maubuisson, morte à 86 ans, dans son abbaye près de Pontoise, « plus considérée encore, dit Saint-Simon, pour son esprit et son éminente piété que parce qu'elle étoit née et environnée ». Voici l'explication du mot : « Elle étoit fille de Frédéric V, électeur palatin, élu roi de Bohême en 1619, défait, dépouillé et proscrit en 1621, et de la fille du roi Jacques I^er^, roi de la Grande-Bretagne, de la race des Stuarts », — ce qui donne à l'auteur l'occasion de s'étendre sur la généalogie et les alliances des deux maisons, et à l'éditeur celle de les compléter ou rectifier dans ses notes. (P. 88-97.)

La mort du comte d'Avaux nous ramène à la famille de Mesmes, famille de parlementaires, présidents à mortier. Il fut lui-même diplomate, ambassadeur en Hollande. Il avait compris le mouvement qui, en Angleterre, aboutit à la révolution de 1688; il aurait voulu la prévenir, en retenant en Hollande le prince d'Orange qui, passant en Angleterre, et proclamé roi au titre de sa femme, fille de Jacques II, détrôné, devint la cheville ouvrière de la grande coalition contre Louis XIV. Mais Louvois voulait la guerre. Pourquoi? Saint-Simon prétend nous le dire dans un récit qu'il intitule en marge de ses Mémoires : *Étrange et singulier motif de Louvois qui causa la guerre de 1688.*

Louvois n'était pas seulement secrétaire d'État pour la guerre; il était surintendant des bâtiments :

Le roi, dit Saint-Simon, qui aimoit à bâtir, et qui n'avait plus de maîtresse, avoit abattu le petit Trianon de porcelaine qu'il avoit [fait] pour M^me de Montespan, et le rebâtissoit pour le mettre en l'état où on le voit encore.

Inspectant avec Louvois les travaux, il s'aperçut qu'une fenêtre qui commençait à s'élever était un peu plus étroite que les autres :

Il la montra à Louvois pour la réformer, ce qui étoit alors très aisé : Louvois soutint que la fenêtre étoit bien; le Roi insista, et le lendemain encore, sans que Louvois, qui étoit entier, brutal, et enflé de son autorité, voulût céder.

Le lendemain, le roi, rencontrant Le Nostre, voulut avoir son avis. Le Nostre ne se pressa pas d'y aller voir, peu soucieux de se mettre dans le conflit entre ces deux puissances. Le jour suivant, sur l'ordre qui lui était de nouveau intimé, il obéit et revint disant « que le Roi avoit raison de quelques pouces ». Louvois se récria. « Mais le Roi, à la fin trop impatienté, le fit taire, lui commanda de faire défaire la fenêtre à l'heure même, et contre sa modération ordinaire, le malmena fort durement. »

La scène s'était passée devant toute la suite du roi. « Louvois, qui n'avoit pas accoutumé d'être traité de la sorte, revint chez lui en furie et comme un homme au désespoir. » Ses familiers, effrayés, tâchèrent de savoir ce qui était arrivé :

À la fin, dit Saint-Simon, il leur conta qu'il étoit perdu et que, pour quelques pouces, le Roi oublioit tous ses services, qui lui avoient valu tant de conquêtes, mais qu'il y mettroit ordre, et qu'il lui susciteroit une guerre telle qu'il lui feroit avoir besoin de lui et laisser là la truelle; et de là s'emporta en reproches et en fureurs. Il ne mit guères à tenir parole : il enfourna la guerre par l'affaire de la double élection de Cologne, du prince de Bavière et du cardinal de Fürstemberg. Il la confirma en portant les flammes dans le Palatinat, et en laissant toute liberté

au projet d'Angleterre. Il y mit le dernier sceau, pour la rendre générale, et, s'il eût pu, éternelle, en désespérant le duc de Savoie, qui ne vouloit que la paix, et qu'à l'insu du Roi il traita si indignement, qu'il le força à se jeter entre les bras de ses ennemis, et à devenir après, par la position de son pays, notre partie la plus difficile et la plus ruineuse. Tout cela a été mis bien au net depuis. (P. 102-106.)

Tout cela aurait besoin de preuves que nous n'avons pas à produire et à discuter ici. M. de Boislisle, d'ailleurs, nous promet de le faire lorsque la même argumentation se représentera dans le résumé du règne. Il se propose de placer alors « en regard de la réfutation de Camille Rousset (*Histoire de Louvois,* tome IV, p. 254, 256-257, 260-262, etc.), de très nombreux textes qui prouvent que l'opinion de notre auteur était partagée par beaucoup de ses contemporains, sinon par tous » (p. 106, note 4).

Après d'Avaux, dont Saint-Simon retrace les faits et gestes jusqu'à sa mort, viennent d'autres morts qui donnent lieu à autant de notices :

M^me de Vivonne, cousine germaine de d'Avaux (Antoinette-Louise de Mesmes), veuve du maréchal duc de Vivonne et, à ce titre, alliée aux Mortemart qui n'étaient pas des amis de Saint-Simon :

Ces Messieurs-là, qui régulièrement se ruinoient de père en fils, trouvoient aussi à se remplumer par de riches mariages. Pour ces deux-ci, ils n'eurent rien à se reprocher, et se ruinèrent à qui mieux mieux, chacun de leur côté. (P. 112.)

Boisseuil (12 mars 1709) :

C'étoit un gentilhomme grand et gros, fort bien fait en son temps, excellent homme de cheval, grand connoisseur, qui dressoit tous ceux du Roi, et qui commandoit la grande écurie, parce que Lionne, qui en étoit premier écuyer, ne fit jamais sa charge. (P. 115.)

Joseph de Forbin, marquis de Janson, qui, entré jeune dans l'armée, accompagna son oncle à l'ambassade de Pologne, acheta ensuite une compagnie de cavalerie au Régiment Royal; promu brigadier en janvier 1702, maréchal de camp en octobre 1704, il se distingua à Ramillies, mais fut forcé par ses blessures de vendre sa charge des mousquetaires. Ce n'est pas à l'occasion de sa mort que Saint-Simon en parle ici, mais de sa retraite pieuse. Il avait été marié, il avait des enfants, lorsque à plus de quarante ans, « il se retira en Provence, bâtit au bout de son parc un couvent de minimes, se retira parmi eux, vivant en tout comme eux ». Saint-Simon ajoute « qu'il vécut saintement près de vingt ans de la sorte et mourut fort saintement aussi ». M. de Boislile en donne la date : janvier 1728 (p. 118-120).

La mort du prince de Conti donne bien naturellement lieu à une notice plus étendue. C'est un prince du sang qui n'est pas entré dans la

maison royale par la porte bâtarde et Saint-Simon reporte sur sa personne la sympathie que le duc du Maine, son trop heureux rival dans la faveur du roi, n'était pas en droit de lui demander. Au physique, au moral, il relève d'ailleurs sans complaisance ses qualités et ses défauts. Il était mort le jeudi 21 février 1709 :

Il n'avoit pas encore quarante-cinq ans. Sa figure avoit été charmante. Jusqu'aux défauts de son corps et de son esprit avoient des grâces infinies : des épaules trop hautes, la tête un peu penchée de côté, un rire qui eût tenu du braire dans un autre, enfin une distraction étrange. Galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, il étoit encore coquet avec tous les hommes : il prenoit à tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État, au grand seigneur, au général d'armée, et si naturellement, que le succès en était certain. (P. 121-122.)

Au moral, même contraste :

C'étoit un très bel esprit, lumineux, juste, exact, vaste, étendu, d'une lecture infinie, qui n'oublioit rien, qui possédoit les histoires générales et particulières, qui connaissoit les généalogies, leurs chimères et leurs réalités... Son esprit étoit naturel, brillant, vif, ses réparties promptes, plaisantes, jamais blessantes, le gracieux répandu partout, sans affectation; avec toute la futilité du monde, de la cour, des femmes, et leur langage avec elles, l'esprit solide et infiniment sensé; il en donnoit à tout le monde, il se mettoit sans cesse et merveilleusement à la portée et au niveau de tous, et parloit le langage de chacun avec une facilité nompareille. (P. 122-125.)

J'ai supprimé beaucoup et je m'arrête, mais en disant que pour connaître le prince, il faut lire le morceau tout entier, car chaque mot est un trait de caractère et on ne peut le retrancher sans dommage pour l'ensemble de la figure. Les qualités ont d'ailleurs leur contre-partie et Saint-Simon n'en dissimule rien :

Cet homme si aimable, si charmant, si délicieux, n'aimoit rien. Il avoit et vouloit des amis comme on veut et qu'on a des meubles. Encore qu'il se respectât, il étoit bas courtisan; il ménageoit tout, et montroit trop combien il sentoit ses besoins en tous genres de choses et d'hommes; avare, avide de bien, ardent, injuste. (P. 125-126.)

Et ici encore, l'auteur entre dans un détail à l'appui de ces imputations. Cela pourtant ne justifie pas la disgrâce dont il fut l'objet et qui allait avoir un terme. Il avait été choisi pour commander en chef toutes les diverses troupes de la ligue d'Italie, et ce projet ayant été abandonné, les revers éprouvés le désignèrent pour un rôle plus considérable; il s'agissait de défendre notre frontière du Nord :

Conti en tressaillit de joie. Il n'avoit jamais trop compté sur l'exécution de la ligue d'Italie, il en avoit vu le projet s'évanouir peu à peu, il ne comptoit plus

d'être de rien; il se laissa donc aller aux plus agréables espérances; mais il n'étoit plus temps. Sa santé était désespérée; il le sentit bientôt, et ce tardif retour vers lui ne servit qu'[à] lui faire regretter la vie davantage. Il périt lentement dans les regrets d'avoir été conduit à la mort par la disgrâce, et de ne pouvoir être ramené à la vie par ce retour inespéré du Roi, et par l'ouverture d'une brillante carrière. (P. 134-135.)

Saint-Simon parle longuement des manifestations dont il fut l'objet dans ses derniers jours, des hommages qui lui furent rendus à sa mort et de l'éclat de ses funérailles. On y peut voir les rivalités que l'étiquette provoquait en pareil cas. (P. 153-154.) Ces querelles de princes amènent l'auteur à traiter d'une question plus générale, en signalant le dénuement, l'épuisement du gouvernement à cette époque : « troupes peu payées, mal conduites; nulle [ressource] dans la capacité des généraux ni des ministres; aucun choix que par goût et par intrigue; rien de puni, rien d'examiné, ni de pesé; impuissance égale de soutenir la guerre et de parvenir à la paix; tout en silence, en souffrance; qui que ce soit qui osât porter la main à cette arche chancelante et prête à tomber. » Saint-Simon s'en était ouvert aux ducs de Chevreuse et de Beauvillier : Beauvillier se montrait moins pessimiste, mais Chevreuse partageait et avait devancé même les idées de Saint-Simon. Beauvillier aurait pu alors fournir lui-même à l'auteur un argument sur les périls des intrigues de cour. Il fut un instant menacé dans sa position au Conseil par la faveur qui tendait à y faire entrer M. d'Harcourt. Le roi, mieux éclairé, garda Beauvillier et laissa M. d'Harcourt en dehors. (P. 154-167.)

On avait à s'occuper en ce moment de la question capitale du commandement des armées. Le roi avait eu la pensée d'aller de sa personne à l'armée de Flandre pour reprendre Lille, projet qui avait fort effrayé M^me^ de Maintenon et auquel il renonça. Mais Boufflers avait été envoyé pour tout préparer en vue de ce grand dessein; ayant reçu les contre-ordres, il avait profité du voyage pour visiter les villes de son gouvernement. Au retour, mal rétabli des fatigues qu'il avait éprouvées pendant le siège, il tomba malade et, s'il guérit, ce fut pour reconnaître qu'il n'était pas en état d'entreprendre une campagne nouvelle. Donc ni le roi, ni Boufflers. On songea à Villars, en mettant au-dessus de lui Monseigneur (le dauphin). Pour l'armée du Rhin, c'était le duc de Bourgogne avec Harcourt pour second; en Dauphiné, Berwick; en Roussillon, le duc de Noailles; en Espagne, le duc d'Orléans. On verra bientôt, dit Saint-Simon, que ces généraux d'armée allèrent à leur destination, mais qu'aucun des princes ne sortit de la cour. La diplomatie

était aussi en campagne; Saint-Simon parle de la mission de Rouillé et de Torcy en Hollande. On croyait les Hollandais portés à la paix, espoir bientôt déçu. Chamillart, qui avait la grosse charge de la guerre, eût mis volontiers la main sur les affaires étrangères. « Il avoit, dit Saint-Simon, ouï dire et vu, depuis que le billard l'avoit introduit à la cour et qu'une charge d'intendant des finances l'en avoit approché, que M. de Louvois faisoit les charges de tout le monde, et surtout de ses confrères, tant qu'il pouvoit, et souvent de haute lutte », et il s'était cru de taille à en faire autant. Il dut pourtant capituler et par un écrit signé devant Torcy. Il avait, avec les charges de la guerre, plus de raison d'*embler*, comme dit Saint-Simon, le ministère des finances, mais Desmaretz ne lui céda pas davantage. (P. 179-195.)

La détresse du royaume se fit surtout sentir dans le terrible hiver de 1709; il faut en voir le tableau dans Saint-Simon (p. 195-212). On en était réduit aux plus tristes expédients, la refonte et l'altération de la monnaie :

La refonte de la monnoie et son rehaussement d'un tiers plus que sa valeur intrinsèque apporta du profit au Roi, mais une ruine aux particuliers, et un désordre dans le commerce qui acheva de l'anéantir. Samuel Bernard culbuta Lyon par sa prodigieuse banqueroute, dont la cascade fit de terribles effets; Desmaretz le secourut autant qu'il lui fut possible, etc. (P. 212-213.)

Saint-Simon se repose de ce triste tableau en parlant de la réception du maréchal de Boufflers au Parlement comme duc et pair. Il n'y consacre pas moins de neuf pages (p. 217-226). Il est vrai qu'il y joue un rôle principal, comme témoin du récipiendiaire dont il se vante d'avoir été l'intime ami.

La mort de M. le Prince, fils du grand Condé (1er avril 1709), nous ramènera aux questions d'étiquette dont nous avons dit quelque chose à propos du prince de Conti.

Saint-Simon, revenant sur sa vie, fait de lui, d'abord, un portrait qui, au physique comme au moral, n'est pas très flatteur.

Ni au physique ni au moral, il ne ressemblait à son père : le grand Condé avait le nez en bec d'aigle; le fils était camus. Le grand Condé a quelquefois pour désignation *le Héros,* et il la méritait; le fils, quoique très brave, était incapable de rien entendre à l'art de la guerre. Il était, en effet, au rapport de Saint-Simon, « un composé des plus rares qui se soient guère rencontrés » :

Personne, dit-il, n'a jamais porté si loin l'invention, l'exécution, l'industrie, les agréments, ni la magnificence des fêtes dont il savoit surprendre et enchanter, et dans toutes les espèces imaginables.

Mais voici le revers :

Jamais aussi tant de talents inutiles, tant de génie sans usage, tant et si continuelle et si vive imagination uniquement propre à être son bourreau et le fléau des autres; jamais tant d'épines et de danger dans le commerce, tant et de si sordide avarice et de ménages bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences; jamais encore tant de hauteur, de prétentions sourdes, nouvelles, adroitement conduites, de subtilités d'usages, d'artifice à les introduire imperceptiblement, puis de s'en avantager, d'entreprises hardies et inouïes, de conquêtes à force ouverte; jamais, en même temps, une si vile bassesse, bassesse sans mesure aux plus petits besoins, ou possibilité d'en avoir... Fils dénaturé, cruel père, mari terrible, maître détestable, pernicieux voisin; sans amitié, sans ami, incapable d'en avoir; jaloux soupçonneux, inquiet sans aucun relâche, plein de manèges et d'artifices à découvrir et à scruter tout, à quoi il était occupé sans cesse, aide d'une vivacité extrême et d'une pénétration surprenante; colère, et d'un emportement à se porter aux derniers excès, même sur des bagatelles, difficile en tout à l'excès, jamais d'accord avec lui-même, et tenant tout chez lui dans le tremblement. (P. 230-232.)

Et cette litanie se continue plusieurs pages encore, entremêlée de preuves à l'appui. Notons en particulier ce que Saint-Simon dit de la rare incapacité militaire de ce fils du grand Condé :

Ce qui ne se peut comprendre, c'est qu'avec tant d'esprit, d'activité, de pénétration, de valeur, et d'envie de faire et d'être, un aussi grand maître à la guerre que l'étoit Monsieur son père n'ait jamais pu lui faire comprendre les premiers éléments de ce grand art. Il en fit longtemps son étude et son application principale; le fils y répondit par la sienne, sans que jamais il ait pu acquérir la moindre aptitude à aucune des parties de la guerre, sur laquelle Monsieur son père ne lui cachoit rien, et lui expliquoit tout à la tête des armées. Il l'y eut toujours avec lui, voulut essayer de le mettre en chef, y demeurant néanmoins pour lui servir de conseil, quelquefois dans les places voisines et à portée, avec la permission du Roi sous prétexte de ses infirmités. Cette manière de l'instruire ne lui réussit pas mieux que les autres : il désespéra d'un fils doué pourtant de si grands talents, et il cessa enfin d'y travailler. (P. 243-244.)

Saint-Simon dans cette notice revient plusieurs fois sur Chantilly, dont le Prince faisait ses délices (p. 240); c'est que lui-même avait pour Chantilly un attachement et l'on pourrait dire des regrets de famille. Parlant de l'étendue que ce prince finit par donner à ce domaine, il ajoute :

Il déroba pour rien, à force de caresses et de souplesses, la capitainerie de Senlis et de la forêt d'Hallastre (*Halatte*), dans laquelle Chantilly est compris, à mon oncle et à la marquise de Saint-Simon, alors fort vieux, qui, en premières noces, étoit, comme je l'ai dit ailleurs, veuve de son grand-oncle, frère de la connétable de Montmorency, sa grand-mère. (P. 233.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dans cette phrase assez peu exacte, il fait une confusion qui rejette sur le fils ce qui regarde le père. En ce qui touche Chantilly, ne pas négliger de lire les notes de M. de Boislisle et de recourir au mémoire où il en a parlé [1].

Monsieur le Prince, qui flattait les jésuites, parut, au dire de Saint-Simon, leur vouloir jouer à la fin un tour à sa façon. Les jésuites comptaient le tenir : il se donna à l'Oratoire. Il n'avait pas attendu pour se préparer à la mort qu'on lui demandât s'il ne voulait point penser à sa conscience. Il voyait depuis plusieurs mois le P. de la Tour, supérieur de cette congrégation; il en avait fait un mystère, il lui avait proposé « de le venir voir en bonne fortune, la nuit et travesti ». Le P. de la Tour n'accepta point cette proposition « si sauvage », mais ce fut comme à la dérobée qu'il dut aller chez le Prince. Il s'y rendait en carrosse fermé et y laissait le frère qui l'accompagnait pour revenir avec lui, aussi mystérieusement, à l'Oratoire après sa visite. Dans les derniers moments il n'y eut plus de secret. « Les jésuites y furent cruellement trompés », dit Saint-Simon. (P. 250.)

Les funérailles de Monsieur le Prince venant après celles du prince de Conti fournissent d'autres détails sur l'étiquette ou le protocole de la cour en ces occasions : visites officielles, des ducs, des princes et de leurs femmes en manteaux et en mantes, dans une forme réglée selon les rangs, ce qui fut le prétexte de prétentions rivales et de conflits; eau bénite qui donna lieu à d'autres usurpations dans l'usage des carrosses du roi à cette cérémonie, etc. (p. 257-267); transport du corps du Prince à Valery, terre et sépulture des princes de Condé, sous la conduite de l'évêque de Fréjus (depuis cardinal Fleury), qui le présenta à l'archevêque de Sens en présence de M. le duc de Bourbon et de ses seuls domestiques; et, pour finir, « superbe service à Notre-Dame, aux dépens du Roi, en présence des cours supérieures et des ducs parents invités »; le cardinal de Noailles officiait et le père Gaillard, jésuite, fit l'oraison funèbre, « qui fut, dit Saint-Simon, très mauvaise, à ce que tout le monde trouva ». Mais avant tout, un point faisait difficulté. À qui l'orateur sacré adresserait-il la parole? Au cardinal officiant ou à Monsieur le duc de Bourbon? Le roi fut consulté. « Il décida que ce seroit à Monsieur le duc, mais que, aussitôt après l'évangile, le cardinal se retireroit à la sacristie comme pour se reposer et ne reviendroit que l'oraison funèbre achevée. » Saint-Simon, qui était à la Ferté à la mort de Monsieur le Prince, se doutant bien « qu'elle causeroit des prétentions et du bruit »,

[1] *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1902 et 1903).

s'était tenu éloigné de chez lui « jusqu'à ce que tout fût fini et même qu'on n'en parlât plus, pour n'être mêlé en rien ». Il fut incriminé par Monsieur le duc, parlant au Roi, de son abstention et de ses propos « sur les manteaux ». Il s'en irrite, il s'en console, sachant que le roi n'y avait rien répondu.

Autre détail qui est à noter :

Le Roi ne voulut point aller à Paris, ni que les fils de France y fussent voir Madame la princesse de Conti, ni Madame la Princesse. Monsieur le Duc y fit tous ses efforts, et y échoua : le Roi tint ferme, tellement qu'il fallût enfin qu'elles vinssent à Versailles, où le Roi les visita. (P. 272.)

À l'occasion de cette mort, Saint-Simon trouve à propos « de dire un mot de curiosité sur les noms singuliers de *Monsieur le Prince, Monsieur le Duc* et *Monsieur le Comte*, même de *Monseigneur, Monsieur, Mademoiselle* » (p. 278-296). Cela peut servir à reconnaître les personnes que ces dénominations désignent dans l'histoire du temps. Ajoutez ce qu'il dit du nom de *Monseigneur,* appliqué au Dauphin, et de « l'adroit et insensible établissement de l'usage de dire Monseigneur aux princes du sang et bâtards, puis de ne plus dire autrement parlant à eux » (p. 296-302); enfin des titres d'Altesse, Altesse royale, Altesse sérénissime (p. 303-308).

Cette matière le ramène à M. de Vendôme, qui s'était fait appeler Monseigneur à l'armée et qui, très mal vu, comme on le sait, de la duchesse de Bourgogne à la suite de la dernière campagne de Flandre, exclu de Marly, puis même de Meudon, c'est-à-dire de la cour de Monseigneur fils du roi, songea à servir en Espagne et se fit demander par la princesse des Ursins. Mais « le Roi le refusa tout plat » :

Personne ne gagna plus à cette chute si profonde que Madame de Maintenon : outre la joie de terrasser si complètement un homme qui, par M. du Maine, lui devant presque tout ce qu'il avoit conquis, avoit osé lutter contre elle, et avec un si long avantage, elle en vit son crédit devenir de plus en plus l'effroi de la cour par un si grand exemple de puissance, dont personne ne douta que le coup ne fût parti de sa main. (P. 328.)

Elle fut délivrée dans le même temps d'un homme dont la faveur auprès du roi était si grande qu'elle n'avait jamais osé travailler à l'entamer : le duc de la Rochefoucauld. Une victime de M^me^ de Maintenon devait toucher Saint-Simon. Mais l'éloignement d'un homme qui, sans être duc et pair, obtenait du roi une faveur dont tous les ducs et pairs ne jouissaient pas, n'était pas précisément pour lui déplaire. Le portrait qu'il en fait n'est pas flatteur : « quoi que ce soit [rien] en lui, dit-il, ne

faisoit souvenir de son père[1], cet homme qui a tant fait de bruit dans le monde par son esprit, sa délicatesse, sa galanterie, ses menées, ses intrigues et la part qu'il a eue dans les troubles de la minorité de Louis XIV » (p. 329).

Depuis le règne de François I^er^ l'aîné des La Rochefoucauld prenait le titre de prince de Marcillac : c'est sous ce nom qu'il parut d'abord à la cour « avec une figure commune qui ne promettoit rien et qui ne trompoit pas ». — « Fils d'un père à qui le Roi n'avoit jamais pardonné » en raison du rôle qu'il avait joué dans la Fronde, comment avait-il obtenu des préférences dont se montraient jaloux ceux qui étaient « le plus avant dans la privance du Roi »? C'est la question que Saint-Simon se posait et que personne n'avait pu résoudre : grand maître de la garde-robe, grand veneur, jouissant d'une « faveur qui lui fit donner le nom de *l'ami du Roi* parce qu'elle fut solide au-dessus de toute autre et indépendante de tous appuis comme inébranlable à toute secousse », le roi ne cessait de lui faire des présents et de payer ses dettes. Saint-Simon ne laisse pas d'en dire aussi un peu de bien :

C'étoit un homme haut, de beaucoup de valeur, et d'autant d'honneur qu'en peut avoir un fort honnête homme, mais entièrement confit dans la cour; avec cela, noble et magnifique en tout, au-dessus du faste, officieux, serviable, et rompant auprès du Roi les plus dangereuses glaces pour ceux qu'il protégeoit, et souvent pour des inconnus du mérite ou du malheur desquels il étoit touché, et les a très souvent remis en selle. (P. 336.)

Éloge étrange après ce qu'il en a dit plus haut, et singulièrement atténué par ce qu'il en dit plus bas :

M. de la Rochefoucauld étoit borné d'une part, ignorant de l'autre à surprendre, glorieux, dur, rude, farouche, et, ayant passé toute sa vie à la cour, embarrassé avec tout ce qui n'étoit pas subalterne ou de son habitude de tous les jours. Il étoit rogue en aîné des La Rochefoucaulds, qui le sont tous par nature, et par conséquent très repoussants. (P. 337-338.)

Et ce qui est dit de sa faveur était au fond bien peu enviable, Saint-Simon en convient :

Si M. de la Rochefoucauld passa sa vie dans la faveur la plus déclarée, il faut dire qu'elle lui coûta cher, s'il avoit quelque sentiment de liberté. Jamais valet ne le fut de personne avec tant d'assiduité et de bassesse, il faut lâcher le mot, avec tant d'esclavage, et il n'est pas aisé de comprendre qu'il s'en pût trouver un second à

[1] L'auteur des *Maximes* et des *Mémoires*, — l'ami de M^me^ de La Fayette (t. XIII, p. 313, note de M. Boislisle).

soutenir plus de quarante ans d'une semblable vie : le lever et le coucher, les deux autres changements d'habits tous les jours, les chasses et les promenades du Roi de tous les jours; il n'en manquoit jamais..... En plus de quarante ans il n'a jamais couché plus de vingt fois à Paris. (P. 339-340.)

À la fin le roi aurait bien pu se trouver mal de ses services, de son office de grand veneur par exemple :

Sa vue étoit déjà fort affoiblie; elle ne lui permettoit plus de monter à cheval; il couroit (suivait la chasse) en calèche...... À la mort du cerf, il se faisoit descendre et mener au Roi, pour lui présenter le pied, qu'il lui fourroit souvent dans les yeux ou dans l'oreille. (P. 343-344.)

Quelquefois, ajoute Saint-Simon, le roi hasardait doucement de lui proposer de prendre du repos, et cela perçait le cœur au favori. Il se retira pourtant, mais pitoyablement, dit notre auteur : il aurait pu se retirer dans sa maison de Paris ou à Sainte-Geneviève :

Ses valets, qui étoient ses maîtres..., le voulurent à portée de le faire marcher à leur gré chez le Roi pour en arracher des grâces pour eux, et tirer ce qu'ils pourroient d'un reste de crédit, et de bonté du Roi pour lui. Ils le confinèrent au Chenil, à Versailles... Il finit ainsi fort amèrement sa vie, entièrement en proie à ses valets, et avec peu de provision pour se suffire. (P. 343-345.)

H. WALLON.

(La fin à un prochain cahier.)

L'ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE.

J. Gilliéron et E. Edmont, *Atlas linguistique de la France.* Paris, Champion, 1902-1903.

L'œuvre gigantesque entreprise courageusement par MM. Gilliéron et Edmont est une réponse à l'appel lancé par Gaston Paris dans le discours qu'il prononça, le 26 mai 1888, à l'assemblée générale de clôture du Congrès des sociétés savantes; aussi les auteurs ont-ils tenu à dédier l'*Atlas linguistique* au maître dont la brusque disparition a récemment plongé la science française dans le deuil. « Il faudrait, disait Gaston Paris, que chaque commune, d'un côté, chaque forme, chaque mot, de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de pre-

mière main, et traitée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles... »

L'*Atlas* nous offrira, quand il sera terminé, le résultat de quatre années de voyages consécutifs à travers la France, la Belgique wallonne et la Suisse romande, de 1897 à 1901, résultat strictement limité aux formes recueillies pendant ce laps de temps, et recueillies par M. Edmont seul.

M. Edmont s'est fait connaître récemment par un *Lexique du patois de Saint-Pol* (Pas-de-Calais), qui révèle chez lui de remarquables qualités d'observateur. Quant à M. Gilliéron, il y a longtemps qu'il a orienté ses études de philologie vers la dialectologie romane. Son livre intitulé *Le Patois de Vionnaz* (Valais), paru en 1880, et son *Petit atlas phonétique du Valais*, publié l'année suivante, sont d'excellents exemples de ce qu'on pouvait faire dès lors pour appliquer les méthodes préconisées en France par Gaston Paris et par M. Paul Meyer, méthodes qu'on pouvait craindre de voir se confiner longtemps encore dans le domaine de la théorie pure. Entré dans le personnel enseignant de l'École des Hautes Études en 1883, M. Gilliéron y fut dès l'origine chargé du cours de dialectologie romane de la Gaule, qu'il professe encore aujourd'hui, et dont l'influence s'est fait heureusement sentir dans les meilleures publications sur nos patois qui ont marqué ces vingt dernières années.

Une œuvre exécutée en collaboration par MM. Gilliéron et Edmont se recommande donc d'elle-même à l'attention. Voyons quelle en est l'économie générale.

L'*Atlas linguistique* laisse de côté les parlers non romans, c'est-à-dire le flamand, le breton et le basque; mais il déborde les frontières politiques de la France pour englober non seulement la Belgique wallonne et la Suisse romande, mais quelques vallées du Piémont (notamment Aoste et Oulx), dont la langue est plus rapprochée du franco-provençal que du piémontais, et les îles anglo-normandes de la Manche. Dans cette immense étendue de territoire, six cent trente-neuf stations ont été établies, à une distance à peu près égale les unes des autres, et la tâche de M. Edmont a consisté à relever dans chacune d'elles les équivalents patois des phrases ou des mots portés sur un questionnaire uniforme préparé par M. Gilliéron. Ces équivalents ont été notés d'une manière rigoureusement phonétique et transcrits dans un alphabet spécial auquel la *Revue des patois gallo-romans* a depuis longtemps habitué les linguistes, et qui est si peu différent de l'alphabet français courant que les amateurs peuvent se l'assimiler très rapidement. Chaque carte comprend l'en-

semble du territoire[1], mais elle est toujours limitée à un mot, à une locution ou à une courte phrase : *abeille*, *aller chercher*, *moi je ne les aide pas*, etc. Les cartes se suivent dans l'ordre alphabétique du mot, de la locution ou de l'élément principal de la phrase. L'ordonnance est parfaite, et, dans l'exécution définitive, rien de grave ne transparaît des tâtonnements inséparables de la première heure, tâtonnements dont les auteurs ont tenu à faire part au public en lui soumettant une notice préliminaire[2].

En voilà assez sur les conditions matérielles dans lesquelles l'*Atlas* a été conçu et réalisé. Passons aux services qu'il est appelé à rendre aux études linguistiques. Tout d'abord, il en est un, intimement lié à l'idée même de la publication, pour lequel on ne saurait avoir trop de reconnaissance, encore qu'il puisse sembler inutile d'y insister longuement : l'*Atlas* économise le temps du savant en lui apportant à pied d'œuvre les matériaux dont il a besoin pour ses spéculations. N'est-ce rien que de pouvoir instantanément, grâce à une carte qu'on embrasse d'un coup d'œil, trouver et grouper sous la même idée un millier de formes dont la recherche dans les lexiques spéciaux de chaque région demanderait un loisir énorme? Mais ce n'est là que son moindre avantage. Le butin scientifique n'y est pas seulement plus facile à recueillir, il y est infiniment plus riche que partout ailleurs, car beaucoup de faits intéressants y sont, si je ne me trompe, relevés pour la première fois. À l'heure actuelle huit fascicules ont paru, contenant 376 cartes, depuis le mot *abeille* jusqu'au mot *dame;* on nous annonce pour l'ensemble de l'œuvre un total d'environ 1,800 cartes. Souhaitons que l'accueil du public studieux soutienne le zèle des auteurs et hâte l'achèvement de ce monument grandiose, qui sera vraiment le trésor linguistique de la France et peut-être aussi, il faut le prévoir, hélas ! le testament de ses patois.

Si ce vœu ne devait pas être exaucé et si l'*Atlas* était condamné à rester inachevé, il est consolant de penser que la partie publiée n'y perdrait rien de sa valeur. En effet, chaque carte forme un tout qui peut facilement s'abstraire de l'ensemble, et il n'importe pas outre mesure d'avoir précisément 1,800 cartes plutôt que 500, plutôt que 3,000. Il faut bien se rendre compte, surtout, qu'une carte est à elle seule une mine féconde, dont l'exploitation scientifique demanderait presque un volume de commentaires. Qu'on me permette de prendre, à titre d'exemple, la carte n° 1, consacrée au mot *abeille*, pour faire entrevoir

[1] Des nécessités matérielles ont parfois obligé les auteurs à scinder une carte en deux feuilles distinctes.

[2] *Atlas linguistique de la France. Notice servant à l'intelligence des cartes.* Paris, Champion, 1902. In-4° de 56 pages.

quel riche aliment elle fournit aux parties les plus diverses de la science linguistique.

Les Romains appelaient l'abeille *apis* (ou *apes*), et ils avaient tiré de ce mot le diminutif *apicula*. L'idée diminutive attachée étymologiquement à ce dernier terme se perdit peu à peu, et *apicula* finit par devenir dans le langage vulgaire un simple synonyme d'*apis*, à qui il fit une concurrence meurtrière. Toutefois, malgré cette concurrence, *apis* ne disparut pas complètement du vocabulaire populaire : il a donné l'ancien français *ef*, au pluriel *es*, mot dont l'*Atlas* nous montre la conservation dans l'île de Guernesey et sur dix points du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme; il a dû donner en ancien provençal *ap*, bien qu'aucun texte ne nous ait transmis ce mot, conservé aujourd'hui intact sur trois points de la Gironde et réduit à *a* sur quatre points de la Suisse romande. Cette présence du type *apis* dans un coin du Médoc est une révélation que nous devons à l'*Atlas;* pour curieuse qu'elle soit, elle ne relève pas beaucoup la destinée misérable du vocable primitif en présence du triomphe de la forme dérivée *apicula*, représentée aujourd'hui, sur environ 355 points du territoire gallo-roman, par les formes *abeille, aveille, aville, avilli, abeilla, abeillo, beillo*, etc.

L'étude de ces différentes formes et de leur répartition territoriale offre un grand intérêt pour la phonétique descriptive et historique. On a remarqué depuis longtemps que le mot *abeille* qu'emploie le français littéraire ne peut pas remonter directement au type latin *apicula;* nous dirions encore *aveille* si rien n'était venu rompre notre tradition séculaire et implanter dans la langue commune une forme dont le *b* décèle un emprunt fait, à une époque relativement récente, aux parlers méridionaux. Pourquoi cet emprunt et de quelle partie du Midi nous vient-il? Est-il d'origine industrielle et correspond-il à une supériorité reconnue de l'apiculture méridionale, à une capitulation du miel du Gâtinais devant le miel de Narbonne? Est-il au contraire d'origine littéraire, et quel est l'écrivain assez puissant pour avoir assuré le triomphe de l'intrus? Le jour où nous posséderons le dictionnaire idéal de notre langue que rêvait Gaston Paris[1], nous y trouverons sans doute de quoi satisfaire notre curiosité sur tous ces points. L'*Atlas* ne nous permet pas de résoudre la question; mais les matériaux qu'il nous fournit nous font mieux voir comment elle se pose.

Apis et *apicula* ne se sont pas maintenus partout. Dans l'Ouest on a eu recours au joli diminutif *avette* (Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire,

[1] Voir la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1901, p. 826-828.

Ille-et-Vilaine et Loire-Inférieure), qui remonte très haut et représente probablement une forme *apitta,* qu'on peut supposer en latin vulgaire[1]. Un peu partout, surtout dans le Nord et dans l'Est, on a eu recours de préférence à une périphrase, et *mouche à miel*, différemment prononcé, est devenu le terme usuel et exclusif pour désigner l'abeille; parfois même (dans l'Est), on s'est contenté du terme vague de « petite mouche » (*mouchette, mouchatte, mouchotte*), sans éprouver le besoin de préciser davantage. L'*Atlas* nous fournit encore quelques rares exemples d'individualisation des termes collectifs « essaim » et « ruche » pour désigner l'abeille : mais sur ce point, malgré l'*Atlas*, je conserve quelques doutes et je me demande si M. Edmont a bien saisi la pensée des gens qu'il interrogeait, et si *essaim* et *ruche* ont réellement évolué jusqu'à devenir adéquats à *abeille.* Je trouve aussi dans la carte *malot* (Nord), qui signifie proprement « bourdon », *ouesse* (Haute-Alsace, Vosges) et *béco* (Creuse), qui signifient proprement « guêpe »; n'avons-nous pas affaire ici à quelques impropriétés individuelles plutôt qu'à une perversion de sens enracinée dans un groupe humain de quelque importance? Il est tout naturel qu'une œuvre aussi vaste que celle de MM. Gilliéron et Edmont provoque la surprise et le doute sur quelques points de détail, et il est à souhaiter qu'elle inspire aux hommes d'étude le désir de la contrôler, de la compléter, de la corriger, s'il y a lieu.

Je touche ici à un point délicat sur lequel je dois m'expliquer en toute franchise : quelle autorité convient-il d'accorder à l'*Atlas linguistique?* Lorsque Gaston Paris adressait son appel éloquent aux hommes de bonne volonté pour les presser d'établir l'inventaire de nos richesses linguistiques, il évoquait le tableau d'une légion de travailleurs et il s'écriait : « Que chacun se fasse un devoir et un honneur d'apporter au grenier commun, bien drue et bien bottelée, la gerbe qu'a produite son petit champ! » C'est dire clairement qu'il aurait voulu voir surgir dans chaque commune de France un ouvrier indigène, autochtone, connaissant de longue main le champ dont il devait récolter et engranger la moisson. L'*Atlas* s'est exécuté dans de tout autres conditions. Deux hommes se portent caution pour toute la France romane et ses annexes. Que dis-je, deux hommes? Je me trompe de moitié. Par un scrupule scientifique poussé à l'extrême, M. Gilliéron, organisateur de l'enquête, s'est rigoureusement interdit de changer un iota aux notes prises sur les lieux par son collaborateur. Il a impitoyablement proscrit les retouches, ces

[1] Dans le Lyonnais on a signalé *avi,* qui représente *apia;* mais cette forme n'a pas été rencontrée par M. Edmont, et elle est peut-être éteinte depuis une ou deux générations.

IMPRIMERIE NATIONALE.

retouches qui paraissent inoffensives et qui pourtant effacent des nuances précieuses et, comme dit énergiquement M. Gilliéron, « outrent souvent les vérités au détriment des doutes ». Donc, à vrai dire, l'*Atlas* est l'œuvre d'un seul homme, de M. Edmont, dont le témoignage unique en constitue l'âme. Or, à qui connaît par expérience toute la difficulté des explorations linguistiques, à qui sait combien le paysan, seul dépositaire authentique du trésor qu'il s'agit de mettre en lumière, est défiant, malveillant et rusé, on aura de la peine à faire croire qu'un étranger, si fin diplomate qu'on le suppose, si bon *entendeur* qu'on puisse se le figurer, n'ait pas été fréquemment mis en défaut. Certains se demanderont, non sans angoisse, si cette œuvre préparée avec tant de soin, poursuivie avec tant d'énergie, exécutée avec tant de conscience, ne porte pas en elle un principe d'erreur et comme un péché originel qui doive la faire tenir en légitime suspicion. Je crois qu'il serait injuste de se laisser dominer par de telles préventions; mais je crois aussi que dans beaucoup de cas le témoignage de l'*Atlas* n'a qu'une valeur relative. S'agit-il de lexicographie? Il ne faut pas oublier que le paysan interrogé tend toujours à se rapprocher du français, et si M. Edmont ne nous donne que la transcription phonétique d'un mot français, il n'en résulte pas nécessairement qu'il n'y a pas de mot patois correspondant, mais qu'on n'a pas su, ou qu'on n'a pas voulu le dire à M. Edmont. Je prends deux exemples seulement. Dans la carte 3 (*à l'abreuvoir*), on n'indique, au point 704 (Saint-Quentin, près de Felletin, Creuse), qu'une forme calquée sur le français : je puis certifier pourtant que dans toute cette région *abreuvoir* se dit *abiouradou*, conformément à la phonétique régulière du patois local. Dans la carte n° 5 (*absinthe*), on aura beau parcourir attentivement le Gers, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, le Tarn-et-Garonne, l'Aude et l'Hérault; nulle part on ne verra affleurer autre chose que le français *absinthe* affublé d'une désinence patoise. Et pourtant il y a un substantif masculin bien connu, qui se rattache directement au latin *absinthium*, qui n'est certainement pas mort dans cette région, car je lis dans *Las Plantos as camps* de M. Axel Duboul [1], ancien député, brochure dont le vocabulaire est emprunté exclusivement à « l'idiome patois parlé sur les confins de la Gascogne, de la Guyenne, du Languedoc et du comté de Foix », ces formes diverses de nom traditionnel de l'absinthe : *aoussenc*, *duchen*, *dussen*, *uchen*, *usse* net *uychent*. S'agit-il de morphologie? Un malentendu se produit presque fatalement quand la forme est un tant soit peu compliquée. La carte 10 est consacrée à la

[1] 2e éd., Toulouse, 1890.

locution conditionnelle *ils s'agenouilleraient* : à ne tenir compte que du patois que je connais d'enfance, celui de la Creuse, je constate que, sur les six témoins interrogés par M. Edmont, deux ont répondu par le futur et non par le conditionnel; ce sont les n[os] 602 et 603. S'agit-il de phonétique? Là encore il est à craindre que nous ne puissions être tranquilles et dormir sur nos deux oreilles, ou plutôt sur celles de M. Edmont. On sait la vogue donnée à la phonétique expérimentale par les travaux de M. l'abbé Rousselot et de ses élèves, travaux qui se font à l'aide d'instruments destinés à suppléer à l'insuffisance de nos organes naturels. On ne peut raisonnablement reprocher aux auteurs de l'*Atlas* de ne pas s'être munis d'instruments de ce genre qui auraient singulièrement compliqué leur lourde tâche. Mais on peut trouver qu'ils ont été imprudents en prétendant nous donner, avec le seul secours de l'oreille, des distinctions phonétiques raffinées. Un exemple fera comprendre ce que je veux dire. Dans le département de la Creuse les infinitifs de la première conjugaison se terminent en *a*. L'*Atlas* distingue *a* long et *a* bref. Si l'on consulte la carte 2 (*aboyer*), on voit que, sur les six stations de ce département, deux ont l'*a* bref et quatre l'*a* long; si au contraire on étudie la carte 5 (*acheter*), on trouve partout un *a* bref; et si enfin on pousse jusqu'à la carte 16 (*aiguiser*), on constate avec un étonnement grandissant la proportion de cinq *a* longs contre un seul *a* bref. On n'a pas besoin d'aller plus loin pour rester persuadé que la distinction entre l'*a* long et l'*a* bref, établie par l'oreille de M. Edmont, manque absolument de sûreté.

Il est un autre point sur lequel les résultats consignés dans l'*Atlas* causeront, je crois, une certaine surprise dans le monde des romanistes : c'est l'indication de l'accent tonique. On sait quelle est l'importance du rôle de cet accent dans la formation des langues romanes en général et dans la formation du français et du provençal en particulier. Sauf quelques cas spéciaux, l'accent est resté sur la syllabe qu'il frappait déjà en latin : telle est la loi, vaguement entrevue par Jean Nicot, que Frédéric Diez nous a révélée et que Gaston Paris a définitivement mise en pleine lumière. À en croire les indications de M. Edmont, une véritable révolution se serait accomplie dans quelques-uns de nos patois actuels, spécialement dans le domaine septentrional de la langue d'oc. Le nombre des mots de trois et de quatre syllabes qui sont indiqués comme ayant l'accent tonique sur la première est très considérable, et l'on se demande si réellement l'accent tonique s'est déplacé, ou si M. Edmont a confondu l'effort musculaire initial (accent d'intensité) avec l'élévation de la voix (accent de hauteur). Il ne faut pas se hâter de crier à la confusion, malgré les appa-

rences. Cette question de l'accent, ou plutôt des accents, pour qui ne se contente pas de l'envisager au point de vue purement historique, est l'une des plus ardues de la linguistique. Gaston Paris lui-même avait fini par s'interdire toute spéculation sur ce sujet, attendant avec quelque scepticisme que la phonétique expérimentale eût prononcé en dernier ressort. Nous attendons toujours, et nous prenons note des impressions de M. Edmont sans préjuger de leur valeur objective.

Antoine THOMAS.

LE CONCORDAT DE 1801.

Le cardinal Mathieu. *Le Concordat de 1801; ses origines, son histoire;* d'après des documents inédits. 1 vol. gr. in-8°, de 384 pages. — Paris, Librairie académique Perrin.

L'auteur de ce livre ne s'attendait sans doute pas, quand il le composa, à ce qu'il devînt, si rapidement, d'une si pressante actualité. Il est dédié « à Sa Sainteté le Pape Léon XIII glorieusement régnant »; il a paru quand le monde catholique était penché sur le chevet du pape agonisant, et il vient au moment où un nouveau pontife cherche sa voie et se recueille.

D'autre part, quand furent tracées les premières lignes de cet ouvrage, la question du Concordat redevenait, grâce à certains faits de notre politique intérieure, d'un intérêt tout actuel.

De tout temps, dès sa naissance même, le Concordat a été, dans une partie de l'opinion française, l'objet de critiques plus ou moins vives. Avec la diversité des temps, elles ont affecté des formes diverses. Le nom même de son principal auteur lui a fait tort auprès de certains esprits. De qui donc le Concordat fut-il l'œuvre? De ce même Bonaparte qui fit périr de mort violente la République et qui, pour lui-même, ne vit dans le traité signé avec le pape qu'un instrument de règne. Et, par une étrange contradiction, ces adversaires du Concordat, après avoir montré Bonaparte s'en servant pour duper la France, le représentent comme victime, à son tour, de l'astuce romaine et misérablement dupé par les subtils politiques du Vatican.

L'histoire, sérieusement étudiée, nous amènerait peut-être à d'autres

appréciations. Non, certes, dans les négociations engagées avec Rome, Bonaparte ne joua pas le rôle de dupe. Il avait pour lui une force matérielle écrasante, et il sut à l'occasion s'en faire une arme. Il était aussi avisé, en sa qualité d'Italien, que n'importe quel membre du Sacré-Collège. Enfin il tira du Concordat plus d'avantages encore qu'il n'avait pu en espérer le jour où il le signa. De tous les négociateurs de ce traité, il fut le plus magnifiquement récompensé; car, s'il eût pu, sans le concours de Rome, ceindre la couronne impériale, son pouvoir, d'origine populaire et militaire, n'aurait jamais revêtu le caractère auguste qu'y attacha la gratitude du pape. Béranger n'était pas un dévot; cependant, dans les *Souvenirs du peuple,* quand il cherche à rendre plus vénérable aux nations le héros malheureux, il n'oublie pas ce trait, un peu imprévu sous sa plume : « Lui qu'un pape a couronné »!

La France ne fut pas davantage une victime et une dupe quand Bonaparte lui apporta le Concordat. Ses populations, dans leur immense majorité, restaient profondément attachées à la vieille religion; elles n'acceptaient aucune de celles que les hommes de la Révolution prétendirent substituer à celle-là : ni le catholicisme d'Etat avec son clergé constitutionnel, ni le culte de la Raison avec Chaumette, ni celui de l'Être suprême avec Robespierre, ni celui des Théophilanthropes avec La Révellière-Lépeaux[1]. Plutôt que de recevoir les sacrements du prêtre constitutionnel, elles préférèrent n'en pas recevoir; à la messe constitutionnelle assistèrent surtout ceux qui ne croyaient à aucune messe.

Entre le clergé assermenté et le clergé réfractaire, les gens simples auraient pu s'y tromper : n'étaient-ce pas, en effet, les mêmes cérémonies, les mêmes prières, les mêmes ornements sacerdotaux? Pourtant nul ne s'y trompa, et la différence invisible, immatérielle, de l'épaisseur d'une idée, entre les deux cultes, fut aperçue par tous. Le peuple des campagnes n'admit comme prêtres que ceux qui restaient en communion avec Rome; il suivit leurs offices pendant les accalmies, parfois durant les persécutions et, après leur dispersion, refusa d'en suivre d'autres. La foule reparaissait dans les églises dès qu'elles se rouvraient au culte orthodoxe. On affirme que, même avant le 18 brumaire, sous le régime tour à tour tolérant ou tracassier du Directoire, 40,000 églises s'étaient rouvertes. Le cardinal Mathieu ne le croit pas : où donc aurait-on trouvé tant de prêtres pour les desservir, puisque,

[1] Dans le livre de M. Aulard, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême* (Paris, in-12, 1892), on voit combien tous ces cultes, qu'ils fussent patronnés par la Constituante, la Commune de Paris ou Robespierre, étaient officiels, étrangers aux masses, nullement populaires.

depuis dix ans, il ne se faisait plus d'ordinations? Quoi qu'il en soit, Bonaparte, par le Concordat, assurait à la France précisément ce qu'elle désirait.

Plus d'une fois, au cours des négociations pour le Concordat, en vue d'intimider le Saint-Siège et ses plénipotentiaires, Bonaparte parla de fonder une religion nationale, en restituant au peuple des cérémonies pompeuses et le son des cloches, et de « se passer du pape ». Il invoquait le précédent de Henri VIII d'Angleterre. Mais il ne pouvait prendre au sérieux ses propres menaces. Une église nationale séparée du pape? On sortait d'en faire l'expérience avec le clergé constitutionnel. Un schisme protestant? Si la France avait dû passer au protestantisme, c'est au XVI^e^ siècle qu'elle l'eût fait. Les mêmes raisons, apparentes ou cachées, mais très profondes, qui l'en avaient alors empêchée, militaient plus vigoureusement encore contre une telle solution. La France de 1801 n'était pas plus l'Angleterre ou l'Allemagne du XVI^e^ siècle que Bonaparte n'était Henri VIII ou le landgrave de Hesse. On prête ce mot au premier consul : « Je comprends que pour avoir une religion dans un pays impie et une royauté dans un pays républicain, il faut la meilleure. » En fait de religion, la meilleure était la plus ancienne; quant à la royauté estimée par lui « la meilleure », Bonaparte put dès lors l'entrevoir dans ses rêves. Beaucoup de ses partisans l'entrevoyaient aussi; en revanche, Cacault, ministre de France à Rome, gêné par les vivacités de Bonaparte à l'égard du Saint-Siège, un peu inquiet de ses utopies de religion nationale, disait : « Les destinées probables du premier consul ne s'accompliront peut-être jamais. »

Ce livre sur le Concordat emprunte aux circonstances actuelles un plus puissant intérêt, à la haute dignité dont son auteur est revêtu un surcroît d'autorité. Et n'est-ce pas une condition exceptionnellement favorable pour comprendre la politique de 1801 que d'avoir été attaché si étroitement à la personne d'un pape, que d'être un membre de ce Sacré-Collège qui se prononça en dernier ressort sur le Concordat, et, en même temps, de ne pas être un Romain, mais d'être un Français, né dans un village de notre frontière de l'Est, familiarisé avec les façons françaises de comprendre et de sentir la religion, ayant été mêlé, comme curé, comme évêque, comme archevêque, à toute la vie française, à la vie du paysan lorrain comme du châtelain de l'Anjou et du citadin de Toulouse? N'en devient-il pas plus facile, pour l'auteur, de pénétrer les intentions des deux parties qui contractèrent en 1801 et même de garder entre celles-ci une certaine impartialité?

Aussi, tout en signalant à l'occasion les violences de langage, l'abus de la force, l'âpreté à saisir tous ses avantages, les procédés fâcheux qui

caractérisèrent alors, même à l'égard d'autres puissances que Rome, la diplomatie du premier consul, l'auteur ne peut s'empêcher de rendre justice à Bonaparte; car cette pacification religieuse si nécessaire à la France ne fut pas l'œuvre de son ministre des Relations extérieures, Talleyrand, en qui subsistaient des rancunes d'évêque déclassé; elle fut l'œuvre de Bonaparte lui-même, de Bonaparte presque seul, car il sut dédaigner les épigrammes des philosophes, les railleries de ses généraux d'Italie et d'Égypte, les haines du clergé constitutionnel, les fureurs des derniers jacobins, et jusqu'au danger d'une conspiration contre sa vie, comme celle que nous ont révélée les mémoires du chancelier Pasquier :

> C'est, dit le cardinal Mathieu, c'est donc Bonaparte qui a pris l'initiative du traité, qui l'a voulu personnellement et absolument, qui l'a fait accepter par le pape, qui l'a imposé à ses ministres, aux grands corps de l'État, à ses compagnons d'armes, avec une persévérance qu'il faut reconnaître..... Que ce jeune général, si peu versé dans les choses religieuses, ait conçu ce dessein et qu'il l'ait exécuté au péril même de sa vie, que pour cela il ait résisté à son entourage, aux suggestions de son orgueil et aux conseils qui le poussaient à se déclarer le chef de la religion en France, j'avoue que c'est un fait qui me paraît extraordinaire et absolument providentiel.

Le cardinal Mathieu n'est point un historien amateur. Il n'en est plus à faire ses preuves [1]. Il sait quelles consciencieuses recherches exige un livre d'histoire, et c'est un livre d'histoire, non une œuvre de polémique, qu'il a voulu faire. Aussi a-t il mis à profit le large accès qui lui était ouvert aux archives du Vatican. Il a tenu en ses mains des documents qui paraissent avoir été inconnus de ses devanciers, le comte d'Haussonville, le P. Theiner, M. Boulay de la Meurthe. Tels semblent être la lettre du cardinal Martiniana, en date du 26 juin 1800, relatant une première initiative de Bonaparte en vue « d'arranger les affaires ecclésiastiques de France », les papiers du château de la Jonchères, l'*Esame del Trattato di Convenzione tra la Santa-Sede ed il governo francese*, tiré en nombre restreint par ordre de Pie VII, pour être distribué aux cardinaux chargés de l'examen du Concordat, et dont les exemplaires rentrèrent ensuite, presque tous, dans la secrétairerie d'État pour y être détruits. Ce document, qu'on peut qualifier de rarissime, est accompagné de lettres et de notes diplomatiques qui n'ont encore figuré dans aucun des ouvrages relatifs à ce grave sujet. Enfin l'auteur a pu

[1] Il est l'auteur d'un livre très sérieusement documenté et d'un haut intérêt : *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, qui date de vingt-cinq ans et qui, présenté comme thèse, lui valut le titre de docteur ès lettres.

compulser la correspondance du cardinal Consalvi et s'en servir pour contrôler les *Mémoires*, parfois sujets à caution, de l'illustre signataire du Concordat.

Les négociations entre Rome et le premier consul ont duré du 5 novembre 1800 au 10 septembre 1801, c'est-à-dire pendant dix mois, qui parurent terriblement longs aux diplomates romains, comme à Bonaparte lui-même. Elles passèrent par bien des péripéties et faillirent à plusieurs reprises sombrer dans une rupture. On pourrait y distinguer plusieurs périodes. D'abord celle, très courte, où le premier consul amorça la négociation avec le cardinal Martiniana, excellent homme, nullement diplomate, et qui ne facilita guère la tâche de ses remplaçants. Puis, la négociation ayant été transportée à Paris, c'est le cardinal Spina, assisté du moine théologien Caselli, qui s'abouche avec Bernier, le prêtre vendéen, derrière lequel s'agite Talleyrand. Durant cette période on discuta jusqu'à cinq textes successifs du futur Concordat. À la fin, Bonaparte perdit ou feignit de perdre patience, lança un ultimatum, rappela de Rome le ministre de France. Or Cacault, avant de quitter son poste, trouva moyen de décider le pape à se faire représenter à Paris par son premier ministre, le cardinal Consalvi. Ainsi fut écarté un premier danger de rupture.

Bonaparte parut flatté de l'importance du personnage que le pape chargeait de reprendre avec lui la négociation. Spina et Caselli osaient à peine se montrer dans Paris en habit ecclésiastique; au contraire, quand le cardinal Consalvi demanda en quelle tenue il devait se présenter à l'audience du premier consul, celui-ci lui fit répondre : « Qu'il vienne en costume le plus cardinal possible ! »

Consalvi n'en eut pas moins à essuyer, comme avant lui Spina, une de ces scènes où Bonaparte, tour à tour « comédien et tragédien », aimait à terrifier la diplomatie européenne. Quand il fut, le 13 juillet 1801, abouché avec Joseph Bonaparte et Cretet, conseillers d'État, ceux-ci croyaient qu'il n'y avait plus qu'à signer, si bien qu'ils avaient renvoyé leurs voitures; mais alors Consalvi s'aperçut que l'on avait gravement modifié le texte. Il lui fallut, avec des négociateurs nouveaux, reprendre la question par le commencement. Joseph Bonaparte se montra plus conciliant qu'on n'eût pu l'espérer. Toute la nuit et toute la matinée qui suivit, sans un moment de repos, sans autre nourriture qu'une simple collation, Consalvi soutint la lutte et reconquit le terrain qu'on avait prétendu lui enlever. Le soir, il dut assister au banquet de 250 couverts donné par le premier consul à l'occasion du 14 juillet. Là se produisit la scène que méditait de lui faire Bonaparte et dont Consalvi semble, dans

ses *Mémoires*, exagérer la violence. Le lendemain, 15 juillet, recommença la bataille diplomatique. C'est à minuit passé, peut-être à deux heures du matin, donc le 16 juillet[1], que Joseph Bonaparte, Cretet, Bernier, pour la France, Consalvi, Spina, Caselli, au nom du saint-père, apposèrent leur signature sur l'acte si vivement discuté. Dès le lendemain, le premier consul faisait connaître « qu'il était content ».

Restait à faire accepter par Rome ce projet de pacification. Pie VII était résolu à passer sur beaucoup de sacrifices pour assurer le rétablissement du culte en France. Mais il avait à compter avec le Sacré-Collège; en séance plénière, comme on pouvait s'y attendre, de graves objections furent soulevées. Parmi les discours des opposants, celui du cardinal Antonelli semble avoir été le plus remarquable. Le 11 août, le pape entraîna l'assemblée. Elle vota l'acceptation.

Il n'y avait plus qu'à faire rédiger, par les plumes compétentes, la bulle dans laquelle le pape annoncerait au monde catholique la réconciliation de la France avec le Saint-Siège; puis le bref invitant les évêques de France, ceux-là mêmes que le pape considérait comme seuls légitimes, à lui remettre leur démission; l'autre, bref par lequel il adressait la même invitation à ceux qu'il considérait comme des intrus; enfin les pouvoirs confiés au cardinal Caprara, qui allait se rendre à Paris comme légat du saint-père. De tous ces papiers le premier consul voulut avoir communication préalable; à propos de chacun d'eux les discussions recommencèrent. Ce fut le 10 août, pour le pape, le 10 septembre, pour le gouvernement français, que les ratifications furent accordées.

Les questions qui se débattirent pendant dix mois, entre des négociateurs également méticuleux et parfois retors, nous ne pouvons en donner ici même un simple aperçu. Nous nous bornerons à relever quelques points plus particulièrement intéressants.

Bonaparte avait exigé que le pape s'adressât aussi bien aux « intrus » qu'aux évêques « légitimes » pour les inviter à démissionner. Cette démission en masse était indispensable puisqu'on allait procéder à une nouvelle répartition du territoire français entre les diocèses, à raison d'un et parfois deux départements pour un diocèse. Des nombreuses exigences de Bonaparte, ce fut celle qui coûta le plus à Pie VII : d'une part, il lui répugnait d'écrire à des « intrus »; d'autre part, il lui était infiniment douloureux de demander leur démission à des prélats dont le seul crime

[1] Dans les ratifications, la date indiquée par le pape est, en effet, le 16 juillet, tandis que l'acte français porte la date du 15.

était, en général, d'être restés constamment fidèles aux directions du Saint-Siège.

Bonaparte avait-il aperçu toute la portée de l'intervention, encore que contrainte et forcée, du saint-père dans les questions de personnel ecclésiastique français? Les évêques avaient toujours été considérés comme inamovibles à l'égard du Saint-Siège. Or c'était sous la pression de l'État français que le pape venait leur demander, leur arracher leur démission! Bonaparte, qui semblait si fort attaché aux fameuses Maximes de 1682 et aux « libertés de l'Église gallicane », autorisait, obligeait Rome à commettre un empiétement dont Louis XIV et Bossuet n'auraient jamais eu l'idée même en rêve. Cela fut très bien compris par le cardinal Antonelli. Dans son éloquent discours d'août, il disait : « Je trouve un avantage... c'est celui de donner un grand coup aux libertés gallicanes. Chacun sait combien les Français sont jaloux que les causes des évêques ne se jugent pas à Rome, en vertu de leurs prétendus privilèges. Aujourd'hui le pape, de sa seule et suprême autorité, dépose cinquante ou soixante évêques de leurs sièges et n'en donne pas d'autre raison que celle du bien de l'Église. Cet acte de suprême autorité est sanctionné par le gouvernement lui-même et devient un article du Concordat! »

Le cardinal Mathieu a une parole de regret pour les 70 villes françaises qui, dépouillées de leurs antiques évêchés, passèrent brusquement du rang de cité, *civitas*, à celui de bourgade ou de simple village. Peut-être le premier consul a-t-il trop cédé à la manie française, toute latine d'ailleurs, de l'uniformité et de la symétrie. Nos petits évêchés anciens, dont certains ne comptaient que 45, 31 ou même 20 paroisses, et qui cependant étaient encore plus étendus et peuplés que nombre d'évêchés italiens, auraient pu subsister sans grand dommage. Leur disparition a été durement ressentie par les petites villes qui en étaient le siège. Le cardinal Mathieu a connu, dans le Midi, une de ces cités antiques où l'herbe, aujourd'hui, pousse drue entre les pavés et à qui on vient d'enlever le dernier rayon de son auréole : sa justice de paix. Les habitants n'en sont pas moins persuadés qu'ils ont beaucoup gagné à la Révolution, « car, en bons méridionaux et en citoyens éclairés, ils viennent de voter en majorité, aux dernières élections législatives, pour un ennemi du culte auquel leur commune doit son existence et tout ce qu'elle a jamais eu de prospérité ».

Un second point singulièrement épineux de la négociation, ce fut la question des biens d'Église devenus biens nationaux. On ne pouvait même supposer que le premier consul laisserait mettre en discussion le droit de leurs acquéreurs. Il eût soulevé contre lui une redoutable coalition

d'intérêts. D'autre part, il était bien dur pour le pape de consacrer par sa signature la dépossession territoriale de l'Église de France. On peut imaginer combien il fut difficile de trouver une formule acceptable à la fois par les deux gouvernements.

Un troisième nid à contestations, ce fut la situation qui allait être faite aux évêques et prêtres mariés. La cour de Rome se montra bienveillante, parmi ceux qu'elle estimait également pécheurs et criminels, pour les petits et les humbles. Le pape donne pouvoir à Spina d'absoudre ou faire absoudre par délégués les prêtres, diacres ou sous-diacres, mariés ou ayant témoigné autrement qu'ils renonçaient à leur profession, de toutes les censures par eux encourues, moyennant une sincère pénitence, de valider ou faire valider leur mariage, de légitimer leurs enfants. Rome se montra beaucoup moins souple à l'égard d'un évêque constitutionnel qui prétendait faire légitimer certaine liaison, et qui n'était autre que Talleyrand, ancien évêque d'Autun, alors ministre des Relations extérieures, et lié avec une Anglaise divorcée, M^me^ Grand, dont le mari vivait encore. Talleyrand voulait, à toute force, faire insérer dans le Concordat une clause en faveur des anciens prélats constitutionnels, qui auraient contracté mariage ou se proposeraient de le faire : c'est ce que le cardinal Mathieu appelle malicieusement « la clause de M^me^ Grand ». Vainement le ministre de Bonaparte fit parvenir à la chancellerie romaine une liste de cas qu'il prétendait analogues et pour lesquels Rome aurait cédé. On rétorqua son argumentation en démontrant que pas un des précédents allégués par lui ne résistait à l'examen. Talleyrand n'en persista pas moins à se marier avec son Anglaise. En 1802, il dissimula au curé d'Épinay-sur-Seine le vrai caractère de cette union doublement sacrilège au point de vue catholique et lui surprit ainsi la bénédiction nuptiale. Plus tard, au lit de mort, pour obtenir l'absolution, il mentit encore en déclarant qu'au moment de son mariage il se croyait libre de le contracter. Il était trop savant théologien pour l'avoir cru un seul moment.

Le caractère de Talleyrand est si peu estimable à tant d'autres points de vue, il a tant d'autres mensonges et de telles trahisons sur la conscience, qu'on pourrait admettre, avec notre éminent auteur, le caractère intéressé de sa persistante opposition au Concordat. Doit-on voir en lui le principal instigateur de la surprise désagréable que causa au pontife la publication des *Articles organiques?* Nous ne le pensons pas. Quand même Talleyrand n'eût jamais existé, il y aurait toujours eu, en France, une école de jurisconsultes jaloux de sauvegarder les droits de l'État contre les prétentions de l'Église. Par le fait même qu'on venait de conclure un concordat avec Rome, l'ancienne situation des deux

parties, l'une à l'égard de l'autre, reparaissait. Le passé, en ce qui concernait ces rapports, revivait tout entier. « Sa Sainteté reconnaissait dans le premier consul de la République française les mêmes droits et les mêmes prérogatives dont jouissait auprès d'Elle l'ancien gouvernement » (art. 16). Pas plus que sous le régime déchu ces rapports ne pouvaient être absolument et constamment pacifiques. Il était donc naturel que le nouveau gouvernement s'armât des mêmes garanties que l'ancien, pour cette vie à deux, entre l'Église et l'État, qui allait recommencer. Des mesures de précaution ne sont pas nécessairement des mesures de persécution. Le gouvernement français pouvait se croire en droit de compléter le Concordat par ces Articles organiques. L'article 1 du Concordat ne porte-t-il pas : « Le culte sera public en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique »?

Les pouvoirs publics qui seraient tentés de chercher dans les Articles organiques des instruments de persécution les trouveraient tout aussi bien dans le texte même du Concordat. Que certaines dispositions des Articles organiques soient surannées, nous n'y contredisons point; mais il en est aussi de telles dans les articles 6 et 7 du Concordat, relatifs au serment des évêques et à leur obligation de dénoncer les complots. Quant à l'obligation faite au clergé d'enseigner et de suivre les maximes de 1682, quant au port de l'habit à la française, au cens exigé de tout candidat à la prêtrise, ce sont des dispositions qu'on peut, à son gré, estimer inadmissibles ou même ridicules, sans que l'ensemble des Articles organiques en soit frappé de caducité.

Le livre se termine sur des considérations relatives à l'avenir du Concordat en France, où il est « attaqué, à droite et à gauche, comme en 1801, et pour les mêmes raisons, les uns lui reprochant d'accorder trop d'influence dans l'Église à un gouvernement suspect, et les autres de faire une part trop belle à l'Église dans le gouvernement ». Les considérations sur ce que sera ou pourra être cet avenir présentent assurément un vif intérêt; mais nous éviterons de nous y engager, car elles sortent du domaine dans lequel le *Journal des Savants*, fidèle à ses traditions, entend se renfermer. Il nous suffira d'avoir signalé à l'attention des penseurs et des politiques un livre d'histoire qui nous apporte quantité d'informations nouvelles sur la crise religieuse de 1801, qui donne aux choses et aux hommes d'alors une remarquable intensité de vie, et qui est l'œuvre d'un écrivain mieux placé que personne pour les bien étudier et les bien comprendre.

Alfred RAMBAUD.

TEXTES GRECS TROUVÉS RÉCEMMENT EN ÉGYPTE.

The Oxyrhynchus papyri. Part III. Edited with translations and notes by B. P. GRENFELL and A. S. HUNT (Publication de l'*Egypt Exploration Fund; graeco-roman branch.*). In-4°; 337 p. et 6 pl. Londres, 1903.

MM. Grenfell et Hunt viennent de rendre aux lettres grecques un nouveau service, dont les amis de l'antiquité ne sauraient assez les remercier. Le volume dont nous rendons compte contient, outre de nombreux documents officiels et privés, beaucoup de fragments littéraires, qui offrent cette particularité que ceux qui sont tirés des auteurs de la belle époque ont moins d'intérêt que les fragments d'époque tardive. C'est que les premiers sont généralement très mutilés, tandis que les autres se trouvent en meilleur état.

Ce qui attire d'abord l'attention, c'est le grand nom de Pindare. Les lignes les mieux conservées contiennent un morceau qui se retrouve dans un fragment anciennement connu (fr. 200, *De Sol. Anim.*, XXXVI) : il n'y a donc aucun doute sur le nom de l'auteur. Pindare s'y compare à un dauphin qui traverse les flots tranquilles de la mer, attentif à l'aimable son des flûtes. Le poète traverse la mer comme un dauphin pour se rendre avec ses chanteurs et ses musiciens dans un pays d'outre-mer, peut-être la Sicile. Le texte nous donne les mots μελιζομένου. . . δελφῖνος, qui peuvent étonner au premier abord. Le dauphin aime la musique, mais il ne chante pas. Pindare dit sans doute que, à la différence d'un dauphin muet, il est, lui, un dauphin chanteur.

Les restes du *Kolax* de Ménandre attirent aussi l'attention du lecteur. Malheureusement ils sont très mutilés et ne laissent guère entrevoir comment était traité le personnage principal. On sait que Térence a contaminé son *Eunuque* en y introduisant deux personnages du *Kolax*, le parasite flatteur et le soldat fanfaron. Il a donné, je ne sais pourquoi, au Strouthias de Ménandre le nom de Gnatho et appelé Thraso le Bias de son modèle grec. Dans la partie conservée, le tuteur du jeune homme ou un autre personnage dit que les flatteurs amènent la ruine de ceux qu'ils flattent. On voit l'à-propos de cette tirade, mais non quel est le parvenu qu'il voudrait flétrir publiquement. Notre fragment contient un trait plaisant. Il y est dit que Bias reviendra avec soixante compagnons, autant qu'Ulysse en avait avec lui en partant pour Troie. Les éditeurs

pensent qu'un *leno* est menacé de voir donner l'assaut à sa maison s'il ne rend pas une belle. C'est ainsi que le siège de la maison de Thaïs se prépare dans l'*Eunuque* de Térence. La suite du fragment, tout en étant très obscure, ne se prête peut-être pas bien à cette interprétation. Je reste dans le doute.

Un morceau assez long et bien conservé se rapporte à la vie d'Alcibiade. Il y est question des Mystères qu'on lui reprochait d'avoir profanés, de son départ pour la Sicile, de sa fuite, de son arrivée à Sparte. Cependant ce morceau ne nous apprend rien de nouveau, parce qu'il s'accorde tout à fait avec le récit de Thucydide.

En revanche, les fragments de deux mimes sont très intéressants. L'un met en scène un sujet semblable à celui des romans grecs. Il roule sur les aventures d'une jeune femme, Charition (Graziella), égarée dans un pays lointain. Les indigènes (ce sont des Indiens) parlent dans ce mime une langue barbare, inintelligible, à peu près comme le Turc du *Bourgeois gentilhomme*. Il y a aussi un personnage comique qui égaye la pièce par ses bouffonneries. La belle est sauvée par l'arrivée de son frère. Le sujet de l'autre mime est semblable à celui du mime V d'Hérondas, la *Zelotypos*. La maîtresse est cruelle pour deux esclaves. L'un, l'homme, refuse ses avances, et l'autre, la femme, est soupçonnée par elle d'être son amante. Elle attente aussi à la vie d'un vieillard, peut-être son mari [1].

Parmi les fragments théologiques, signalons un morceau grec du *pasteur Hermas*. Il vient compléter les fragments connus antérieurement de l'original grec et fournir une nouvelle preuve de la mauvaise foi de Simonidis.

Un papyrus d'époque romaine contient plusieurs parties du livre VI de l'*Iliade*, accompagnées de signes critiques et de quelques notes marginales. Il se rapproche généralement des leçons du scholiaste de Venise. Parmi les leçons plus ou moins nouvelles qu'il fournit, la plus importante concerne le vers 493. Au lieu de πᾶσιν ἐμοὶ δὲ μάλιστα, il porte πᾶσι μάλιστα δ' ἐμοί, qui avait déjà été proposé par un critique. D'autres parties de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* n'offrent point de leçons nouvelles.

Notons, dans un passage de Thucydide (II, 74), la légère variante ἐξελθεῖν τέ μηδένα ἔτι, au lieu de la leçon usuelle ἐξελθεῖν τε ἔτι μηδένα.

[1] Le premier de ces deux mimes était joué par plusieurs acteurs, le second était récité par un seul. Le regretté Reich avait eu l'obligeance de m'envoyer un article qu'il avait publié peu de temps avant sa mort dans la *Deutsche Litteraturzeitung*, n° 44, et qui contient, outre l'analyse de ces deux morceaux, d'ingénieux aperçus sur le développement du mime chez les Grecs et les Romains. J'ignore si d'autres savants se sont depuis occupés des mêmes fragments.

Ailleurs (IV, 87), un papyrus du IIe ou IIIe siècle porte *τοὺς πλείστους ἂν ἀδικοῖμεν*, au lieu de la leçon des manuscrits : *τοὺς πλείους ἂν ἀδ.* Un peu plus bas, on lit *βο]υλεύεσθαι* et *ἀγωνίσασθαι*, pour *βουλεύεσθε* et *ἀγωνίσασθε*; et ensuite *ἀΐμνηστον* remplace le *ἀΐδιον* de nos manuscrits.

Un fragment de l'*Anabase* de Xénophon (VI, VI, 9-24) s'accorde tantôt avec le *Parisinus* et les autres manuscrits de la même famille, tantôt avec la seconde famille. Ce manuscrit, qui est de la fin du IIe ou du commencement du IIIe siècle, prouve que les éditeurs se sont trop exclusivement attachés aux leçons de la première famille.

Un fragment du *Gorgias* de Platon (§ 507, 508), conservé dans un manuscrit du IIe siècle, s'accorde avec les citations de Jamblique et de Stobée; deux fois il est d'accord avec le *Vindobonensis;* d'ailleurs il ne confirme pas les conjectures de quelques savants.

Quant à Démosthène, des papyrus du IIIe siècle contiennent un morceau du discours contre Aristocrate (p. 657-659, § 110-119), un morceau de la *Harangue de la Paix* (p. 62, 63, § 21, 23), avec la variante *οὐδὲν... κερ<δος> εἶναι*; c'est ainsi que je crois devoir compléter ce mot mutilé; dans mon édition, j'avais inséré *πλέον*, qui donne le même sens; un morceau du *De Corona* (p. 227, § 7, 8), avec une petite variante insignifiante; en effet, la leçon *ἴσον* est sûre et certaine; un quatrième morceau du même discours, avec un texte assez fautif.

Eschine est représenté dans les papyrus par deux fragments. Dans le discours contre Ctésiphon, on lit (§ 167) *πάρεστιν* pour *πρόσεστιν*; plus bas, *ἄγαν* se trouve inséré avant *προσποιήσει*; enfin trois morceaux sont tirés de la *Fausse Ambassade.*

Un morceau de Sextus Julius Africanus, l'ami d'Origène, prouve définitivement que la conjecture de Scaliger, qui distinguait deux Africanus, un Sextus et un Julius, était erronée. On en peut induire aussi que l'ouvrage intitulé Κεστοί comptait vingt-quatre livres, et non quatorze. Le fragment donne des détails autobiographiques; il parle en particulier de relations amicales du chrétien érudit avec l'empereur Alexandre Sévère. Le texte a été écrit à une époque voisine de l'auteur; il est cependant très incorrect. — Fait curieux, dans le XIe livre de l'*Odyssée*, à l'endroit où Ulysse évoque les ombres, Africanus ajoute à nos textes cette incantation magique :

ας
Ὦ ποταμοὶ καὶ γαῖα καὶ οἱ ὑπένερθε καμόντες
ἀνθρωπους τίνεσθον ὅ τίς κ' ἐπίορκον ὀμόσσῃ
ὑμεῖς μάρτυροι ἔστε,

(Ces vers sont tirés de l'*Iliade*, III, 275 sqq.)

τελείετε δ' ἄμμιν ἀοιδήν·
Ἦλθον χρησόμενος ὡς ἂν εἰς γαῖαν ἱκάνω
Τηλέμ]αχόν τε ὃν ἔλειπον ἐπὶ κολποῖσι τιθήνης
[τέκνο]ν ἐμόν· τοίη γὰρ ἀρίσ7η ἦν ἐπαοιδ[ή]
[ ]α δεῖ ἐπᾶσαι λέγει
[κλυθι]μοι ειμειτης και επισκοπος ευσπε[.. Αν]ουϐι
[.........]αυλλιπαε ϖαρευνεταωσι θοει[...]
[.....]μει αρπαξ δευρ ευπλοκαμε χθονιε Ζευ
[.....]αι δωσαμενοι κρηηνατε τηνδ επαοιδην
[.....]η και χθων ϖυρ αφθιτον Ηλιε Τειταν
[......]ιαα και Φθα και Φρην Ομοσωσω
[......]θω ϖολυτειμε καὶ Αϐλαναθω ϖολυολϐε
[......]οδρακοντοζωνες εισι χθον εϐη καρειη
[......]α ϖεριϐωτε το κοσμικον ουνομα δαιμων
[......] και χοριω και φωτ ανεμων ϖαγεραρκτων (ϖατερ αρκτων?)
[.....]αι ενκρατεια ϖαντων ϖροφερεσ7ερ εμοι φρην
[.....].ωριευ και φασιε και σισυων
[.....]νεα και απηϐιοτα και ϖυρ καλλιαικα
[......].ς χθονια και ουρανια και ονειρω
[......]ς και σειριο
[τοιαδ]ε μεν ϖαρα βοθρον εγων ηϊσα ϖαρασ7ας
[ευ γαρ] εμεμνημην Κιρκης υποθημοσυνα[ω]ν
[η τοσα φ]αρμακα οιδεν οσ[α] τρεφει ευρεια χθων
[ηλθεν δε] μεγα κυμα λεον[τ]ομαχου Αχεροντος
[Κωκυτος] Ληθη τε Πολυφλεγεθων τε μεγισ7ος
[και νεκ]υων σ7ολος αμ[φι]παρισ7ατο και ϖαρα βοθρον
[ϖρωτη δ]ε ψυχη Ελπηνορος ηλθεν εταιρου

Nous donnons ces vers, parfois peu intelligibles, à titre de curiosité. On y reconnaîtra facilement beaucoup de réminiscences d'Homère; des dieux souterrains peu connus y sont mentionnés : Anoubis, Phren, Phtah et Ablanatho figurent dans d'autres papyrus magiques. Julius Africanus se demande si les Pisistratides ont retranché cette incantation, ou si elle est interpolée, le poète ayant jugé indigne de son épopée d'en donner la teneur. Cette hésitation fait peu d'honneur au jugement de Julius Africanus. Il est évident que des vers pareils ont été composés très tard, non seulement après les Pisistratides, mais aussi après Aristophane de Byzance et Aristarque. La mention des dieux Phtah, Phren et Anoubis peut faire penser qu'ils ont été fabriqués en Égypte.

Je ne dirai qu'un mot des actes officiels et papiers privés que notre volume renferme en grand nombre. Ces documents ressemblent à beaucoup d'autres que l'on connaissait déjà. D'après un examen rapide, je

crois qu'on n'y trouvera guère de choses nouvelles ou particulièrement intéressantes.

Les éditeurs, aussi heureux dans leurs trouvailles qu'intelligents dans leurs explications, nous promettent de donner prochainement d'autres morceaux littéraires, notamment des vers de Corinne. Ils seront les bienvenus.

HENRI WEIL.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE NESTORIENNE.

SYNODICON ORIENTALE ou *RECUEIL DE SYNODES NESTORIENS*, publié, traduit et annoté par J.-B. CHABOT, d'après le manuscrit K. VI, 4 du Musée Borgia, à Rome. Tome XXXVII des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 1 vol. in-4°, 695 pages. — Paris, Imprimerie Nationale; Klincksieck, 1902.

PREMIER ARTICLE.

Les origines de l'Église orientale des Syriens sont mal connues. L'histoire de cette Église ne commence qu'au IVe siècle de notre ère; pour les premiers siècles, c'est la légende qui occupe sa place. Les documents de la littérature syriaque qui avaient été publiés jusqu'à ce jour permettaient de retracer cette histoire dans ses grandes lignes, mais la chaîne en était souvent rompue et les lacunes empêchaient d'en suivre le développement exact. La publication des synodes nestoriens apporte une contribution considérable à notre connaissance de cette histoire[1]. Mgr Duchesne, en provoquant cette publication, a eu une idée lumineuse, et M. Chabot, orientaliste et théologien, qui s'en est chargé, a rendu un service signalé aux historiens[2].

L'étude de ces synodes laisse au lecteur une pénible impression.

(1) Notre recension de ces synodes n'a en vue que l'histoire ecclésiastique; nous laissons de côté les questions de théologie, de droit canon et de liturgie, qui exigeraient un commentaire pour lequel nous n'avons aucune compétence.

(2) Pendant le cours de l'impression de cet ouvrage, M. Oscar Braun a publié une traduction allemande de ces synodes; mais une traduction sans le texte original est forcément incomplète: *Das Buch der Synhados*, Stuttgart und Wien, Roth'sche Verhandlung, 1900.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'Église syrienne orientale fut longtemps troublée par les divisions; les intervalles pendant lesquels la concorde régna parmi ses évêques furent si courts que son sort semble encore moins enviable que celui de l'Église occidentale, agitée par les controverses christologiques. Les malheurs qui l'affligèrent s'expliquent par l'hostilité continuelle d'un gouvernement civil qui déprima et abaissa l'esprit du clergé, plutôt que par l'hérésie nestorienne, qu'elle accepta comme doctrine orthodoxe. Les schismes qui se produisirent dans son sein n'entamèrent pas profondément sa vitalité; ils ne firent que passer.

Au commencement du IVe siècle, le haut clergé de cette Église fut agité par la question de préséance. Milès, évêque de Suse, qui revendiquait l'honneur du premier rang pour son diocèse, contesta la primauté du siège épiscopal de Séleucie et Ctésiphon. Il trouva de l'appui auprès des évêques qui aspiraient à se soustraire à la suprématie d'Antioche et s'étaient déclarés les adversaires de Mar Papa, le chef de Séleucie et Ctésiphon reconnu par le patriarche d'Antioche.

Dans le synode qui fut réuni à cette occasion, Mar Papa ne put faire prévaloir son autorité. Il fut destitué. Il en éprouva, rapporte-t-on, une si violente colère qu'il frappa de la main droite l'Évangile, sous la protection duquel se tenait l'assemblée, et sa main demeura paralysée. Mais il ne se tint pas pour vaincu, il en référa au patriarcat d'Antioche et ses ennemis furent condamnés. « Les Pères occidentaux », c'est-à-dire le patriarche d'Antioche et ses évêques, annulèrent la décision des évêques orientaux et confirmèrent la primauté du siège de Séleucie et Ctésiphon, à la tête duquel Papa fut maintenu. En outre, ils nommèrent Siméon bar Sabbâé archidiacre de Papa et son futur successeur.

Telle fut l'origine du schisme qui divisa l'Eglise orientale et ne prit fin qu'au siècle suivant. Pendant trente-neuf ans, de 340 à 379, les persécutions du roi Sapor II affligèrent les chrétiens de Perse; les partis adverses gardèrent leurs positions. Siméon, le successeur de Papa, subit le martyre au mois d'avril 341; quelques mois après, le 13 novembre 341, Milès éprouvait le même sort; puis ce fut le tour des deux successeurs de Siméon, Sadost, qui eut la tête tranchée le 20 février 342, et Barbašemin, qui fut martyrisé le 9 janvier 346. Ces douloureux événements entraînèrent la vacance du siège de Séleucie et Ctésiphon pendant vingt-deux ans.

La situation des chrétiens de l'empire perse devint plus tolérable au commencement du Ve siècle. Le patriarche d'Antioche en profita pour affirmer sa suprématie sur l'Église d'Orient. Les violentes attaques des

schismatiques contre le catholicos Isaac lui offrirent l'occasion d'exercer son autorité.

Yezdegerd I consentit à accorder la paix à ses sujets chrétiens grâce à l'habile diplomatie de Marouta, évêque de Maipherkat (Martyropolis), qui avait été envoyé à deux reprises en ambassade auprès du roi de Perse, la première fois par Arcadius et la seconde fois par Théodose II. Lors de sa seconde ambassade, Marouta était porteur d'une lettre signée de Porphyrius, patriarche d'Antioche, et des évêques d'Alep, d'Édesse, de Tella (Constantine) et d'Amid. Sur le vu de cette lettre, Yezdegerd autorisa la réunion à Séleucie et Ctésiphon d'un concile de quarante évêques sous le présidence du catholicos Isaac et la direction de l'évêque Marouta.

C'est ce concile qui figure en tête du *Synodicon orientale*. Les séances furent ouvertes le 1[er] février 410, et les évêques procédèrent aussitôt aux réformes réclamées par le patriarche d'Antioche. Les vingt et un canons qu'il comprend suivent les règles ecclésiastiques admises à Antioche, ainsi que les canons du concile de Nicée, dont Marouta avait fait une traduction syriaque sur l'exemplaire joint à la lettre des Pères occidentaux. C'étaient les canons authentiques de Nicée et non les canons dits *arabici* dont la rédaction syriaque nous est parvenue, mise à tort sous le nom de Marouta.

Le principal objet du concile d'Isaac était de mettre fin au schisme et de déposer les évêques irréguliers qui siégeaient dans quelques villes, comme Karka de Lédan et Beit-Laphat, à côté des évêques orthodoxes. Le concile sanctionne la primauté du métropolitain de Séleucie et Ctésiphon, attribue le second rang à l'évêque de Beit-Laphat et fixe l'ordre de préséance pour les autres évêques. Une ville épiscopale ne devait plus, à l'avenir, posséder qu'un seul évêque.

La réforme ne pouvait être exécutée immédiatement. Les irréguliers qui ne s'étaient pas signalés par une hostilité avouée contre le catholicos demeurèrent évêques jusqu'à leur mort, à la condition de souscrire au synode. Tel fut le cas des évêques nommés dans le canon XXI, malheureusement mutilé : Agapet, Maré, Bar-Sabta et Šila, qui signèrent les actes du concile. La plupart firent honneur à leur signature. Agapet, évêque de Beit-Laphat, signa aussi le concile de Yabalaha et le concile de Dadjésu; il eut même un rôle important dans ce dernier concile. Bar-Šabta de Suse semble être revenu sur son adhésion, car il est signalé parmi les dissidents dans le concile de Dadjésu (p. 44, l. 23; trad. p. 287, l. 13). Les évêques pertubateurs, notoirement hostiles au catho-

licos, furent excommuniés et destitués. Tel fut le cas de Baṭai, évêque de Mašmahig [1].

L'excommunication des évêques destitués fut approuvée par Yezdegerd. Les intrigues de ces évêques cessèrent, mais pour peu de temps. Elles recommencèrent contre Yabalaha I, le successeur d'Isaac. Yabalaha s'y opposa avec l'aide du patriarche d'Antioche et il profita de la présence d'Acacius, évêque d'Amid, qui avait été envoyé en ambassade à Yezdegerd par Théodose II, pour convoquer en concile les évêques à Séleucie et Ctésiphon. C'était en l'année 420. À la demande d'Acacius, les évêques acceptèrent les canons des conciles occidentaux et confirmèrent le synode d'Isaac.

Cependant les insurgés, loin de se soumettre, relevèrent la tête à la mort de Yabalaha, qui eut lieu la même année. Mana fut élu catholicos en plein schisme; il fut destitué presque aussitôt après sa nomination. Son successeur, Marabocht ou Pharabocht, ne fit aussi que passer. Dadjésu, dont l'élection fut plus régulière, devint le point de mire des attaques des schismatiques, qui surent gagner la confiance de Waran V. Sur l'ordre du roi, ce catholicos fut fustigé et jeté en prison, mais son emprisonnement ne fut pas de longue durée. Remis en liberté, il se retira dans le couvent de l'Arche, sur le mont Cardou, avec le dessein de ne plus retourner à Séleucie.

À ce moment, les évêques, comprenant les dangers que l'ingérence du pouvoir civil dans les affaires religieuses faisait courir à l'Église, résolurent de mettre fin au schisme. Ils se réunirent en 424 à Markabta des Tayâié et supplièrent Dadjésu de reprendre son siège à Séleucie. L'accord se fit de la manière suivante : on déclara que le catholicos avait reçu dès le principe le sacerdoce suprême, à l'instar de Pierre, le chef des Apôtres, et on en conclut que les chrétiens orientaux ne pourraient se plaindre de leur directeur devant les patriarches occidentaux. Toute cause qui ne serait pas résolue en présence du catholicos serait réservée au tribunal du Christ.

C'est en ces termes que le synode proclame l'affranchissement de l'Église orientale du patriarcat d'Antioche. Le catholicos reçoit le titre de patriarche avec l'autorité suprême sur tous les chrétiens de l'empire perse. Le schisme que la suprématie d'Antioche avait suscité disparaît en fait. Dadjésu étend sa miséricorde à tous les dissidents qui accepte-

[1] Mašmahig n'est-il pas ici une erreur du ms. pour Hormizd-Ardašir, dont l'évêque régulier était Yoḥannan? On est conduit à cette hypothèse par la comparaison du concile de Dadjésu, p. 44, l. 23; trad. p. 287, l. 13.

ront ces décisions synodales. Seuls sont exceptés les rebelles qui avaient été excommuniés.

L'indépendance du siège de Séleucie proclamée, la porte de la Perse s'ouvre toute grande devant le nestorianisme, qui, pendant la seconde moitié du v^e siècle, envahit le pays. En acceptant la doctrine de Nestorius, les chrétiens de Perse se séparent définitivement de leurs coreligionnaires de l'Occident.

Les maîtres de la célèbre école d'Édesse, connue sous le nom d'*École des Perses*, professaient deux natures et deux personnes dans le Christ, et leur enseignement était encouragé par l'évêque d'Édesse, Ibas, qui était sorti de cette école. Mais, chez les Syriens occidentaux, cette hérésie était localisée à Édesse. À la mort d'Ibas, en 457, les maîtres de cette école furent expulsés. Ils se réfugièrent sur le territoire perse, où ils trouvèrent un accueil favorable auprès du roi Péroz; ce roi voyait avec plaisir ses sujets chrétiens se détacher de son ennemi héréditaire, l'empire romain. Bientôt la plupart des exilés occupèrent des sièges épiscopaux importants.

Mais l'introduction du nestorianisme en Perse faillit engendrer un nouveau schisme dans l'Église. Le patriarche Baboui, qui avait succédé à Dadjésu, était catholique et opposé à la propagande nestorienne. Les nouveaux venus, à la tête desquels Bar Çauma, nommé évêque métropolitain de Nisibe, se distinguait par sa violence, se réunirent en concile à Beit-Laphat au mois d'avril 484. Le ferment de discorde que la question de préséance avait soulevé dans la Susiane n'était pas encore éteint; il dut offrir à Bar Çauma une chance de succès.

La teneur de ce concile de Beit-Laphat, qui fut bientôt annulé, ne nous est pas connue, mais nous savons qu'il proclama comme orthodoxe la doctrine nestorienne, qu'il anathématisa les docteurs qui rejetaient les commentaires de Théodore de Mopsueste et qu'il sanctionna le mariage des prêtres [1]. Il est probable qu'il déclara la primauté du siège métropolitain du Beit-Houzzâyé et prononça la destitution du catholicos Baboui, que Péroz, excité par Bar Çauma, fit mettre à mort.

Acacius, le successeur de Baboui, était nestorien. Une entente avec Bar Çauma devenait facile. Au mois de septembre 485, Acacius et Bar Çauma se rencontrèrent avec quelques évêques à Beit-Édrai, ville qui

[1] Voir le synode de Babai, p. 63, l. 17 (trad. p. 312, l. 11), et le synode de Grégoire I, p. 210-211 (trad. p. 475). Les extraits du synode de Beit-Laphat cités p. 621, note III, d'après Élias de Nisibe et Ébedjésu, ne semblent pas authentiques; en tous cas ils sont insignifiants pour l'histoire de ce synode.

dépendait alors de la province d'Adiabène. Ils reconnurent la doctrine nestorienne comme la confession de l'Église orientale[1] et confirmèrent le mariage des prêtres. D'un autre côté, Bar Çauma et ses adhérents acceptèrent la suprématie du siège de Séleucie et Ctésiphon et déclarèrent nul et non avenu le concile de Beit-Laphat. Ces résolutions devaient être sanctionnées dans un concile tenu à Séleucie et Ctésiphon; elles le furent en fait dans le concile de Babai après la mort d'Acacius.

Le concile qui fut présidé par Acacius au mois de février 486 est surtout dirigé contre les Messaliens, qui venaient de se répandre dans les couvents des provinces orientales. Ces hérétiques, sous prétexte de s'adonner uniquement à la prière, simulaient la vie ascétique et se vêtissaient de noir. Ils prêchaient la promiscuité des sexes et prohibaient le mariage. Ils ne sont pas désignés par leur nom, mais la description qui en est faite ne laisse aucun doute quand on se reporte au chapitre 1er du concile d'Ézéchiel.

Le synode d'Acacius comprend trois canons : le premier sanctionne la doctrine nestorienne; le deuxième condamne les Messaliens et leur interdit les fonctions sacerdotales; le troisième consacre la légitimité du mariage des membres du clergé[2]. Bar Çauma, qui, retenu à Nisibe par des affaires politiques, n'avait pu assister au concile, envoya son adhésion par lettre. Les préliminaires de ce concile nous sont connus par six lettres de Bar Çauma que l'auteur de la collection a insérées dans son recueil et que M. Chabot a éditées, appendice I, p. 525 et suivantes.

Rien de précis ne nous est parvenu sur le conflit qui survint ensuite entre Bar Çauma et Acacius et se prolongea jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée en 497.

Cette année-là eut lieu le concile de Babai, qui venait d'être nommé patriarche. Le principal objet de ce concile fut de terminer d'une manière définitive les dissensions qui avaient troublé l'administration d'Acacius. Parmi les insoumis on comptait encore : Papa, évêque métropolitain de Beit-Laphat, qui, malgré son adhésion au précédent concile, revendiquait de nouveau la primauté pour la province du Beit-Houzzâyé[3], et Yazdad, évêque de Rew-Ardašir et métropolitain du Fars.

[1] C'est pourquoi cette réunion fut appelée «le concile de la distinction (des natures et des personnes dans le Christ)», ܟܢܘܫܐ ܕܦܘܪܫܢܐ. Corriger en ce sens la première ligne et la note 2 de la page 534.

[2] Page 303, note 1, le texte peut s'entendre ainsi : «Qu'aucun de nous n'empêche par la force cet engagement (du mariage).»

[3] L'article du synode de Babai confirmant la suprématie du siège de Séleucie est dirigé contre cette prétention du métropolitain de Beit-Laphat et ne

Le concile confirme la légitimité du mariage des membres du clergé, depuis le premier, le patriarche, jusqu'au dernier. Il déclare clos le conflit qui avait éloigné Bar Çauma d'Acacius et met à néant les actes et les décisions auxquels ce conflit avait donné naissance. La suprématie du catholicos est reconnue. Il est stipulé que les évêques se réuniront, comme auparavant, deux fois par an auprès de leur métropolitain [1], mais le patriarche ne convoquera les archevêques et les évêques que tous les quatre ans, et non tous les deux ans comme autrefois. Papa et Yazdad ont un délai d'un an pour souscrire au concile; passé ce délai, ils seront destitués s'ils persistent dans leur rébellion.

Mar Aba I^er, qui fut élu patriarche au mois de janvier 540 et mourut au mois de février 552, eut une existence mouvementée. La première année de son administration s'écoula en voyages dans les provinces méridionales, où des troubles avaient suivi la mort du catholicos Šilas. À ce catholicos avaient succédé deux patriarches nommés simultanément, Narsès et Élisée. La perturbation de l'Église était d'autant plus grande que cette double élection n'avait été régulière d'aucun côté et que la scission qu'elle avait causée avait duré près de quinze ans, de 524 à 538. Après ce terme, Narsès était mort et Élisée avait reconnu la nullité de sa nomination. Le catholicos Paul, prédécesseur de Mar Aba, avait tenté de ramener la concorde, mais sa mort, survenue trop tôt, empêcha le succès de l'entreprise. Mar Aba réussit mieux et mena à bonne fin la tâche qui lui incombait. Cependant, la paix rétablie dans le sein de l'Église, il ne jouit pas d'un long repos. Ses disputes avec les mages irritèrent le roi Chosroès Anoschirwan, qui le fit jeter en prison et l'exila ensuite dans l'Aderbaidjan. Plus tard, le patriarche rentra en grâce et retourna à Séleucie. C'est à ce moment qu'il réunit dans un recueil intitulé *Synode de Mar Aba*, et daté de 544, les lettres qui contiennent le récit de ses réformes.

Ces lettres, au nombre de six, constituent des documents historiques de premier ordre. Elles sont insérées dans la collection des synodes sous le n° VI, sauf la seconde et la sixième, que M. Chabot a classées dans l'Appendice II, avant les canons de Mar Aba.

Comme autrefois, c'était encore dans l'ancienne Susiane que le foyer des dissensions était le plus ardent. Aussitôt après son élection, Mar Aba, entouré des métropolitains et des évêques qui étaient accourus à

fait pas allusion à la suprématie d'Antioche, comme il est dit p. 313, note 1. La suprématie d'Antioche avait définitivement cessé après le concile de Dadjésu.

[1] Plus tard, ils ne se réunirent plus qu'une fois par an; voir le canon XVI du synode d'Ézéchiel, qui modifia dans ce sens l'ancienne règle.

son aide, visita les provinces troublées. L'ordre fut rétabli sans beaucoup de peine à Kaškar, à Pherat de Maisan, à Hormiz-Ardašir, ville du Beit-Houzzâyé, à Rew-Ardasir, métropole du Fars. Mais à Beit-Laphat les difficultés furent plus grandes : l'évêque irrégulier, Abraham, après avoir accepté sa déposition, s'insurgea contre l'autorité patriarcale. Il fut excommunié et les peines prononcées par l'Église furent aggravées par le pouvoir civil : Abraham, condamné au pilori, devait être rasé et barbouillé de suie[1], pieds et mains liés. Le coupable s'enfuit et échappa au châtiment, mais l'excommunication restait, aussi dure que chez nous au moyen âge. Tel est en résumé le contenu de la première lettre, datée d'octobre 540[2].

De retour à Séleucie, Mar Aba apprend par l'évêque de Suse (Karka de Lédan) que plusieurs villages de ce diocèse demeuraient insoumis. Le patriarche retourne sur ses pas, pacifie la province et y publie une profession de foi très développée. Ces événements font l'objet de la deuxième lettre, qui porte aussi la date de 540.

La troisième lettre synodale de Mar Aba suivit de près les deux premières; elle fut écrite aussitôt après la pacification de l'Église. Mar Aba, d'accord avec les métropolitains et les évêques, prescrit aux membres du clergé de se soumettre à leurs chefs hiérarchiques et de diriger dans la bonne voie les laïques, qui leur doivent respect et confiance. Il expose en détail les cas illicites des mariages des clercs ou des laïques. C'est peut-être à cette époque qu'appartiennent les canons mis sous le nom de Mar Aba.

Par la quatrième lettre, le patriarche règle les affaires religieuses du Ségestan, dont il n'avait pas encore pu s'occuper à cause de l'éloignement de cette province. Il met fin au dualisme qui s'était produit dans le diocèse du Ségestan pendant le schisme de Narsès et d'Élisée.

Dans la cinquième lettre, Mar Aba détermine les droits et les devoirs du patriarche, des métropolitains et des évêques. Il prescrit, en dernier lieu, qu'aucun métropolitain ne soit ordonné sans son autorisation.

Les décisions ecclésiastiques de cette lettre sont complétées par la

(1) C'est le sens du mot ܢܥܠܣ, p. 329, note 5. Cette peine infamante est encore en usage en Perse.

(2) P. 319, l. 8 d'en bas, au lieu de «de la foi et en ont procuré l'intégrité», je traduirais : «concernant la foi qu'ont acquise les gens sains (d'esprit, lire ܡܣܟ̈ܠܢܐ)». C'est l'explication, ajoutée par l'auteur de la collection, du mot *orthodoxie*. — P. 325, la note 1 est inexacte. ܐܚܕ ܢܘܡܐ «se propager» est une locution introduite en syriaque par la Peschitto, qui a rendu ainsi le grec *νομὴν ἕξει*, I Tim., II, 17; traduire : «qui s'était propagée à cette époque dans les églises du Christ». Il faut entendre aussi : «et se propage dans les biens d'autrui», au lieu de : «et s'empare des biens d'autrui», p. 412, l. 9 (texte, p. 151, l. 13).

sixième lettre, qui fixe la procédure à suivre pour l'élection du patriarche.

La paix restaurée par Mar Aba ne fut pas de longue durée, si elle régna jamais sans conteste dans tous les diocèses. Le synode de Joseph nous trace un triste tableau de l'état de l'Église au moment où le catholicos Joseph fut investi de l'autorité patriarcale, en mai 552.

Mar Aba, suivant l'auteur de sa *Vie*, aurait achevé tranquillement son existence à Séleucie, après son retour de l'exil. Le synode de Joseph, qui est un document contemporain des événements qu'il rapporte et par conséquent digne de foi, nous apprend que ce patriarche mourut dans les liens.

Joseph, son successeur, s'agita beaucoup pour réprimer les abus, mais il eut le tort d'agir sans le concours des évêques; on lui en sut mauvais gré et on le traita de despote. Ce n'est que deux ans après son élection, en janvier 554, qu'il convoqua l'assemblée des archevêques et des évêques. Cette assemblée édicta vingt-trois canons, fort instructifs pour l'histoire de cette époque. Ils nous révèlent combien les mœurs du clergé s'étaient relâchées : des prêtres, après avoir ruiné leur paroisse, intriguaient pour obtenir une autre cure qui leur procurât de nouveaux bénéfices; d'autres inscrivaient à leur nom les titres de propriété des fondations religieuses dont ils transmettaient la possession à leurs héritiers (1). Bien que le mariage fût permis à tous, des écarts de conduite étaient signalés fréquemment. La dépravation s'étendait même dans le haut clergé; elle naquit de l'intrusion des laïques dans les élections ecclésiastiques. Les habitants d'une ville épiscopale, usant d'une coutume sanctionnée par les canons, désignaient l'évêque ou l'archevêque qui était à nommer dans cette ville (comp. le canon XXIII du synode d'Ézéchiel). Les notables profitaient de leur crédit auprès des autorités civiles pour imposer la personne de leur choix (comp. les canons XXIII et XXIV du même synode). L'ingérence du pouvoir civil dans les affaires religieuses apparaît ici avec ses effets désastreux (2). Le concile de Joseph chercha à

(1) Ces abus de confiance persistèrent longtemps, car il en est encore question dans le synode d'Ézéchiel, canons XXV et XXVI, et dans le synode de Jésuyab I, canons VI et VII. Ils étaient la conséquence des fidéicommis auxquels on devait recourir quand le pouvoir civil ne tolérait ni la réfection des églises et des édifices paroissiaux, ni l'accroissement de leurs biens dotaux; comparer le canon VI du synode de Jésuyab I.

(2) P. 357, canon IV, au lieu de «ils font partager aux séculiers l'ardeur de leurs convictions», phrase dont le sujet n'est pas clair, lire : «des laïques s'assemblent suivant le mouvement de leurs

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'entraver par les anathèmes prononcés contre ceux qui y avaient recours, mais ces anathèmes n'avaient plus de prise sur les laïques (comp. le canon VI du synode d'Ézéchiel).

Le sombre tableau tracé dans le synode de Joseph est encore plus poussé au noir dans le synode d'Ézéchiel, où on lit, p. 369 : « Alors les ténèbres de l'inimitié adverse laissaient paraître leur intensité et Satan faisait pleuvoir sur cette Église, comme une grêle impétueuse, au milieu de l'obscurité aveuglante, tout ce qui lui appartient en propre : les schismes et les disputes s'élevèrent, les troubles et les luttes prévalurent, l'obscurité ténébreuse et la nuit s'étendirent partout, la vive lumière du jour était offusquée, des tempêtes tumultueuses enveloppaient l'Église de toute part, des bruits effrayants, des sons terribles comme ceux d'une trombe d'eau s'abattaient sur elle pour secouer[1] et abîmer ses fruits précieux. . . » Une cabale puissante s'était en effet élevée contre Joseph et neutralisait les efforts de ce patriarche qui voulait ramener sous son autorité les évêques rebelles. Cette cabale parvint à capter l'esprit de Chosroès Anoschirwan et Joseph fut déposé. La paix ne fut achetée qu'au prix de la soumission de l'Église au gouvernement royal. Dès lors le patriarche est désigné et imposé par le roi. C'est même pour lui un titre d'honneur que d'être nommé par *ordre du roi*[2].

(*La fin à un prochain cahier.*) RUBENS DUVAL.

LA LINGUISTIQUE INDO-EUROPÉENNE.

A. MEILLET. *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes.* 1 vol. in-8° de XXIV-434 pages; Paris, Librairie Hachette, 1903.

Il manquait jusqu'à présent un livre général, moins d'information que de science, où toutes les données de la linguistique indo-euro-

pensées », c'est-à-dire à leur gré, illégalement.

[1] Lire ainsi, p. 370, l. 1, au lieu de « amollir »; ܐܪܥܘܢ est ici l'*afel* de ܪܥܐ et non de ܐܪܥ. — P. 373, l. 1, lire : « humilia l'orgueil » au lieu de « humilia le sceptre »; le texte a ܫܘܒܗܪܐ et non ܫܒܛܐ.

[2] ܒܦܘܩܕܢܐ ܡܠܟܝܐ, p. 203, l. 19, expression atténuée à tort dans la traduction : « par la permission royale ».

péenne fussent systématiquement coordonnées, un livre qui fût, pour l'ensemble des langues indo-européennes, ce que sont pour les langues classiques les *Précis* de M. Victor Henry. L'*Introduction* de M. Meillet comble heureusement cette lacune.

Ce qui frappera d'abord les lecteurs de cet ouvrage, c'est sa remarquable unité. On y sent une pensée maîtresse qui en a réglé toute l'économie, qui, en concevant l'ensemble, a prévu en même temps jusqu'au moindre détail. Pour tout dire en un mot, on y sent une idée générale. Cette idée, c'est tout simplement que la linguistique est une science historique. Elle paraît banale au premier abord; il semble qu'elle ait inspiré depuis cent ans tous les travaux des linguistes. Aucun d'eux pourtant ne l'a développée avec une rigueur plus grande et n'en a tiré des conclusions plus originales. La linguistique est, avant tout, une science de fait. Il n'y a, en effet, entre le langage et les idées qu'il exprime qu'une relation de fait, jamais une relation de nature ou de nécessité. Cela exclut la métaphysique de la linguistique, cela en exclut même la logique, en tant que science universelle et *a priori*. Mais pour embrasser les faits dans toute leur réalité saisissable, il faut les considérer dans le temps. La grammaire descriptive est fatalement incomplète, si elle n'étudie le langage qu'à un moment donné. Il n'y a de grammaire vraiment scientifique que la grammaire historique; et la grammaire comparée n'est qu'une forme de la grammaire historique. La comparaison n'est, en effet, qu'une méthode destinée à prolonger la grammaire historique au delà des limites de l'histoire pour atteindre dans le passé ce qu'aucun document ne nous fait connaître; mais c'est l'histoire seule qui justifie cette méthode et qui doit en régler l'emploi. Les mots de langue, de dialecte, de parenté linguistique, n'ont de sens qu'au point de vue historique. C'est l'histoire qui atteste la parenté du français et de l'italien, du latin et de l'irlandais; dès qu'on fait bon marché de l'histoire, il est aisé de prouver la parenté du basque et de l'hébreu ou de donner le bas-breton comme la mère des langues. Qui pourrait deviner, si l'histoire n'en fournissait la preuve, que *hussard* vient du hongrois *húsz* « vingt », *choucroute* de l'allemand *Sauerkraut*, ou *échalote* du nom de la ville d'*Ascalon* (vieux français *eschalogne* d'*Ascalonia*)? Qui oserait récuser les apparences pour séparer étymologiquement l'allemand *Feuer* du français *feu*, le latin *habēre* de l'allemand *haben*, ou l'allemand *finden* de l'irlandais *finnaim* « je trouve »? L'histoire affirme que ces mots n'ont originellement rien de commun. Mais qui donc aussi penserait à rapprocher l'irlandais *il* du sanscrit *purúḥ*, le grec *ἡδύς* du latin *suāuis*, le breton *leun* du sanskrit *pūrṇáḥ*? Qui donc surtout ne reconnaîtrait qu'un seul et même mot dans les

formes si différentes que revêtent les noms de nombre en arménien et en irlandais : *erku* et *dá* « deux », *hing* et *cóic* « cinq », *ewthn* et *secht* « sept », *tasn* et *deich* « dix », *khsan* et *fiche* « vingt », etc.? L'histoire des sons dans les deux langues autorise ces rapprochements en apparence invraisemblables, de même que l'histoire des formes en français atteste que le futur contient l'indicatif présent du verbe *avoir* ou que le suffixe adverbial *-ment* sort de l'ablatif latin *mente.* Ainsi l'histoire seule est à la base de l'étymologie, de la phonétique, de la morphologie; l'histoire constitue l'essence même de la grammaire comparée. Sur le terrain de l'histoire, le linguiste a un point d'appui toujours solide. Sans doute, il peut arriver que la grammaire comparée sollicite le contrôle d'une science voisine; elle peut demander une confirmation de ses découvertes à toutes les disciplines de l'esprit humain : la physiologie peut y pénétrer par la phonétique, la psychologie par la sémantique, la littérature même par l'étymologie. Elle n'est pas nécessairement pour cela tributaire des autres sciences; par l'histoire, elle se suffit à elle-même. Le vocalisme indo-européen gagnera sans doute à être éclairé par des notions plus précises sur la constitution physiologique de la voyelle, sur les relations exactes de la hauteur, du timbre et de l'intensité; mais les belles découvertes de M. F. de Saussure, fondées uniquement sur l'histoire, subsisteront intégralement, quelle que soit la solution apportée par les physiologistes aux problèmes encore pendants sur l'appareil vocal de l'homme.

Telles sont les idées fondamentales du livre. M. Meillet ne se borne pas à les résumer brièvement dans le lumineux chapitre du début, où il expose sa méthode; il en poursuit l'application dans son livre tout entier. Voulant tracer un tableau aussi exact que possible de l'indo-européen il s'est d'abord imposé de n'y introduire aucun trait qui ne lui parût absolument authentique. Il exclut donc de parti pris tout ce qui n'est qu'hypothétique, tout ce qui même, parmi les théories proposées, n'a pas encore reçu la consécration du temps. Par un scrupule scientifique qui n'est pas exempt d'une certaine coquetterie, ses hypothèses personnelles sont laissées dans l'ombre, s'il s'est élevé une voix pour les contester. Un lecteur non prévenu ne se douterait pas que l'auteur a émis tant d'idées ingénieuses, originales et fécondes sur l'indo-européen, qu'il a, sur nombre de points, transformé la grammaire comparée des langues slaves, qu'il est l'un des principaux représentants de la philologie arménienne. Le slave et l'arménien n'occupent que la place qui leur revient dans l'ensemble; ils concourent, ni plus ni moins que tout autre dialecte, à l'établissement de l'indo-européen.

Le même souci de l'exactitude historique se retrouve dans l'idée que

l'auteur se fait et qu'il cherche à donner de l'indo-européen. Comme il s'agit d'un livre d'histoire, on ne saurait accorder aucune réalité objective à ce qui n'est pas attesté historiquement. L'auteur a donc bien soin de rappeler que l'indo-européen n'aura jamais dans son livre qu'une valeur purement schématique; ce sera une sorte de formulaire algébrique, un système de correspondances. Jamais ne se fera sentir la préoccupation de reconstituer, à l'aide des concordances, la forme qui a été réellement prononcée, ni surtout de tirer de cette reconstitution des conclusions quelconques sur la préhistoire des Indo-Européens. Comme l'ouvrage est uniquement un livre de linguistique, toute question relative à la race, à l'habitat primitif, à l'état social, à la religion du peuple indo-européen sera systématiquement écartée. Si l'on ne peut connaître l'indo-européen, à plus forte raison ne peut-on savoir d'où il venait et comment il s'est formé : la linguistique indo-européenne ne fournit donc aucun renseignement sur l'origine du langage. De même que le français est une forme prise par le latin, que le latin est une forme prise par l'indo-européen au cours d'un long développement historique, de même l'indo-européen est une forme prise par une langue parlée antérieurement; c'est simplement la forme *ancienne* des langues indo-européennes, ce n'est à aucun degré une langue *primitive*.

Ainsi s'évanouit un des plus chers espoirs que caressaient les fondateurs de la grammaire comparée; ainsi disparaît, avec la poursuite de l'inconnaissable, un des plus puissants attraits de la linguistique. Mais ce qu'il perd en poésie et en imagination, comme l'indo-européen le regagne en intérêt scientifique! On prendra les faits tels qu'ils sont fournis par la comparaison et sans chercher à remonter au delà; mais ces faits eux-mêmes, on ne s'amusera pas à les étiqueter comme des plantes dans un herbier; on ne s'égarera pas davantage à les interpréter d'après des règles *a priori;* on les coordonnera d'après les éléments fournis par la comparaison elle-même et on s'efforcera d'en dégager les principes essentiels de la langue indo-européenne. Une langue n'est jamais une abstraction; c'est, au contraire, une réalité vivante et active. On ira surprendre le secret de l'indo-européen aux sources mêmes de sa vie. On ne saura sans doute jamais comment les Indo-Européens disaient : « la tête du roi » ou : « l'homme a jeté »; mais on saura bien mieux que cela : ce que représentait pour eux un génitif ou un datif; quelle différence ils mettaient entre un parfait et un présent; par quel jeu délicat d'alternances ils opposaient les différents thèmes verbaux; quelle relation ils établissaient entre le ton et le vocalisme, entre le vocalisme et la dérivation. Le détail échappe; mais le détail est sans importance du moment que l'essentiel

est connu. Tout se ramènera donc à retrouver les principes essentiels de la langue, tels qu'ils existaient pour le *sujet parlant.*

Cette conception si originale de l'indo-européen a pour conséquence immédiate la prédominance de la morphologie, et par là M. Meillet se rencontre avec Bopp, qui voyait dans la morphologie la partie principale de la linguistique. Les mots sont composés de syllabes et les syllabes de sons; mais pour le sujet parlant il n'y a ni sons ni syllabes, il n'existe que des mots. Le phonéticien pénétrant et subtil qu'est M. Meillet relègue la phonétique au second plan, au nom de ses principes. L'intérêt d'un changement phonétique, d'une curieuse dissimilation, d'une différenciation inédite, disparaît complètement dans un livre historique qui décrit l'indo-européen. Il suffira d'un court chapitre au début pour exposer les concordances des sons de chaque langue, chapitre d'introduction et de préparation. C'est ensuite dans le chapitre de la morphologie qu'il faudra chercher l'exposé du système phonétique.

Et voilà comment le vocalisme avec tous ses rouages complexes et délicats est englobé dans la morphologie. Le principe de l'alternance vocalique servant à exprimer un sens défini se trouve étudié en même temps que les autres moyens d'expression de la langue. Ces moyens d'expression sont fort variés : à l'alternance vocalique se joint le ton, le jeu des suffixes et des désinences, le redoublement, voire même l'infixation. Chacun de ces éléments sera étudié successivement; on examinera comment les Indo-Européens formaient un mot abstrait ou un mot concret, un nom d'agent ou un nom d'instrument, comment ils donnaient la valeur intensive à un présent, comment ils formaient un passé, comment ils exprimaient l'affirmation, l'hypothèse, la volonté, le désir. Du mot l'on passera à la phrase, et ce n'est pas un des moindres mérites de l'auteur que d'avoir compris dans son livre une syntaxe comparative. Les linguistes, trop exclusivement attirés par la phonétique et la morphologie, ont jusqu'à présent beaucoup négligé la syntaxe : ils trouveront dans le chapitre de M. Meillet nombre d'idées neuves et originales sur la formation de la phrase. Le tableau de l'indo-européen serait incomplet s'il y manquait une étude du vocabulaire; aussi est-ce au vocabulaire que le dernier chapitre est consacré. À vrai dire, c'est plutôt un chapitre de méthode qu'un chapitre de faits; on y trouve de judicieuses considérations sur l'étymologie indo-européenne, et sur les conditions que doit réunir un mot pour être qualifié d'indo-européen : à titre d'exemples sont donnés les noms de parenté, les noms d'animaux et d'objets usuels, les noms de nombre. Un linguiste aventureux n'aurait sans doute pu résister à la tentation de tirer de l'examen du vocabulaire

quelques conclusions sur la civilisation indo-européenne. Mais M. Meillet ne veut être historien que du langage; il ne demande au vocabulaire que ce qui intéresse l'objet qu'il s'est proposé et fournit dans son dernier chapitre un exposé suggestif, qui complète heureusement le tableau.

Considérons l'ensemble de ce tableau : nous avons un portrait aussi exact que possible de l'indo-européen. Mais considérons chaque détail dans l'ensemble : nous avons de chaque langue indo-européenne ce qu'elle a conservé du fonds ancien d'où elle est sortie. Et ainsi la méthode qui semblait nous égarer dans la préhistoire nous ramène au contraire et directement au plein cœur de l'histoire réellement attestée. Le portrait de l'indo-européen emprunte tous ses traits aux diverses langues indo-européennes, mais l'établissement de l'indo-européen, bien loin d'être une fin, n'est pour l'auteur qu'un moyen. N'oublions pas que l'ouvrage s'intitule *Introduction;* il doit servir de base à l'étude de chaque langue indo-européenne. La comparaison n'éclaire pas seulement le passé du langage; par une sorte de retour en avant, elle projette une lumière éclatante sur l'histoire de chaque langue isolée. Nous touchons ici au point essentiel où se consacre le triomphe de la méthode historique que M. Meillet s'est imposée. M. Meillet n'oublie jamais que tout est destiné dans son livre à l'étude des langues indo-européennes : c'est là une idée qui, même sous-entendue, domine sans cesse tous ses développements. En réunissant dans un exposé complet ce que les langues indo-européennes ont de commun entre elles, il nous permet de discerner, par une sélection toute simple, ce qu'elles ont ajouté au fonds primitif; en nous fournissant les principes essentiels de la langue dont elles sont issues, il nous fait connaître dans quelle mesure leur évolution respective les a écartées du type ancien. Et nous pouvons dès lors suivre aisément dans l'histoire ultérieure de ces langues l'action, étonnamment parallèle, bien qu'indépendante, des tendances primordiales qui s'accusaient en indo-européen : sur la disparition progressive du duel, sur l'élimination des formes athématiques du verbe, sur la transformation des thèmes verbaux à nasale infixée, M. Meillet ne dit qu'un mot, mais ce mot éclaire vivement tout un développement linguistique.

Le livre a ainsi, autant par son enseignement de fait que par son enseignement de méthode, une portée éminemment pratique. C'est un livre qu'il convient de méditer avant de se mettre à l'étude d'une langue indo-européenne quelconque. Il a sa place marquée sur la table de travail des philologues : ceux-ci devront toujours s'en inspirer s'ils veulent donner à leurs travaux autre chose qu'une simple valeur documentaire ou des-

criptive. Depuis cent ans que leur science est fondée, les linguistes ont peu à peu découragé les tentatives de tous ceux qui, sans la moindre connaissance des lois de l'évolution du langage, prétendaient expliquer la constitution d'un dialecte isolé. Certains terrains ont même été complètement débarrassés, par exemple ceux de l'étymologie et de la morphologie; il y a encore à faire sur celui de la syntaxe. Personne ne se risquerait aujourd'hui à imaginer l'étymologie d'un mot latin ou à expliquer la désinence d'un parfait grec, sans avoir à sa disposition d'autre ressource que le vocabulaire des langues classiques, et surtout sans s'être initié aux principes généraux de l'étymologie ou de la morphologie indo-européennes. Ménage serait aujourd'hui taxé de présomption. On peut prévoir le moment où il paraîtra aussi présomptueux de faire la syntaxe du subjonctif latin ou de l'optatif grec sans avoir étudié au préalable les lois fondamentales de la phrase sanscrite, slave ou celtique. Seule, la connaissance de l'ensemble permet d'interpréter le détail. Le latiniste le plus exercé, s'il n'est que latiniste, pourra fouiller pendant sa vie entière la langue de Plaute et celle de Cicéron; quantité de faits seront à jamais pour lui lettre morte. Jamais par exemple il ne sera en état d'expliquer la nuance de sens qui sépare le verbe simple de son composé dans une phrase comme : *si unum cognoris, omnes noris*. Il suffit au linguiste d'un moment de réflexion pour reconnaître en pareil cas le procédé qui sert en germanique et en letto-slave à marquer l'aspect du verbe. Si la philologie devient définitivement tributaire de la linguistique, si elle consent à lui emprunter sa méthode et à s'inspirer de ses conclusions, c'est pour une bonne part au livre de M. Meillet qu'on le devra. Mieux que tout autre, il a su coordonner dans un ensemble clair les éléments essentiels de l'indo-européen et donner une idée exacte de cette langue. Mais les linguistes aussi, cela va sans dire, gagneront beaucoup à le consulter. Ils y apprendront d'abord ce que peut produire la méthode en linguistique; ils y reconnaîtront ensuite qu'il ne suffit pas de bien prendre des notes et de disposer judicieusement des fiches pour faire un livre, et qu'un ouvrage ne vaut que par les idées générales.

J. VENDRYES.

LIVRES NOUVEAUX.

Mundari grammar. By the Revrd. J. Hoffmann, S. J. *catholic mission, Chota Nagpur.* ii, lix, 222, xiv et xi p., in-8°. — Calcutta, Bengal Secretariat Press[1], 1903.

Il ne se passe guère d'année qu'il ne paraisse dans l'Inde une ou plusieurs grammaires de l'un ou de l'autre des quelques trois cents idiomes (langues et dialectes) qui s'y parlent actuellement. Parmi ces publications de valeur fort diverse, la grammaire Mundari du R. P. Hoffmann mérite une mention particulière.

Le Mundari, la langue des Mundas, — eux-mêmes ils se nomment *Horoko*, « les hommes », et ils appellent leur langue *Horo kaji*, « le parler des hommes », ou simplement *Horo; Mundari* est une expression hindî, — est un des idiomes dits *kholariens*, qui sont parlés par des tribus naguère encore à l'état sauvage, dans les jungles du Chota Nagpur et de quelques districts avoisinants du Bengale. Ces idiomes appartiennent à la classe infiniment nombreuse et répandue dans toutes les parties du monde des langues agglutinantes, sans qu'il soit possible jusqu'ici de les rattacher généalogiquement à un autre groupe déterminé au sein de la classe. Des trois principaux, le plus septentrional, le Santhali, est connu par de bonnes publications; les deux autres, le Ho et particulièrement le Mundari, qui se parle dans les districts de Ranchi et de Singhbhum, n'ont pas encore été l'objet, pour autant que je sache, de travaux importants, et le P. Hoffmann ne paraît pas non plus en connaître, car il ne mentionne aucun devancier.

Je suis incompétent pour apprécier le détail de la grammaire; je me borne donc à constater que les règles y sont copieusement appuyées d'exemples et que le plan paraît judicieux, étant donnée la nature de la langue. Mais je crois pouvoir recommander l'introduction de lix pages serrées, dans laquelle l'auteur a exposé les caractères généraux et distinctifs du Mundari. Je ne pense pas que le mécanisme d'un idiome semblable ait jamais été mieux démontré. S'il y a par-ci par-là un peu de subtilité et comme un abus de logique scolastique, le défaut n'est que dans la forme : pour le fond, l'exposé est parfaitement clair, et aussi simple que le comportait une matière si compliquée. Sans recourir à des hypothèses, sans jamais s'écarter des faits actuels de la langue, l'auteur montre comment le Mundari, qui ne possède pas de catégories grammaticales, ce que nous appelons les parties du discours, où un mot simple, comme *orá* « maison », signifie aussi « bâtir une maison » et « s'établir quelque part », s'y prend pour exprimer les mêmes opérations mentales que nos langues à flexion. Il n'a pas de verbe et pourtant il a des procédés pour toutes les fonctions du nôtre et même pour plusieurs autres que nous ne possédons pas : quatre voix, cinq modes, vingt et un temps, pour chaque temps, trois nombres, onze formes personnelles et une impersonnelle. Et ce ne sont pas seulement des racines ou des mots simples, ce sont aussi des expressions composées, l'équivalent parfois d'une de nos propositions, qui peuvent assumer tous ces rôles. Tout cela se fait par des procédés de composition très enchevêtrée, où, grâce à l'absence presque complète d'usure phonétique, ce qui, chez nous, est ou est devenu désinence, c'est-à-

[1] Agent officiel pour la France, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte. Paris.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dire simple exposant abstrait, est resté un mot ayant en outre une existence indépendante et une signification concrète. Dans une pareille langue, tout est donc concret et déterminé; mais, par cela même, par le manque de signes abstraits, la part d'indétermination reste énorme : *raja-e lelked-i* signifie aussi bien «le roi l'a vu» que «il a vu le roi»; *omjad'-ko-aing* peut se traduire à volonté par «je les ai donnés» et par «je leur ai donné». Des catégories entières de notions échappent au Mundari : il n'a point d'expression nette pour rendre «divisible», aucune pour rendre «divisibilité», et l'auteur observe à ce propos qu'il serait impossible, avec les ressources actuelles de la langue, d'écrire un chapitre élémentaire sur la division[1].

Il est évident qu'à la grammaire d'une pareille langue ne saurait convenir le plan des nôtres. Non seulement morphologie et syntaxe ici se confondent[2], mais toutes nos autres divisions sont sans objet. Aussi l'auteur n'a-t-il pas hésité à tailler dans le vif et à adopter une disposition tout autre, dans le détail de laquelle je ne puis entrer ici. Strictement, comme il en convient lui-même, il aurait dû en faire autant de notre nomenclature, qui ne s'applique pas davantage au Mundari. Il n'a pas cru pourtant, et pour de bonnes raisons, devoir aller jusque-là; il a continué à faire usage des termes consacrés, mais en avertissant dès le début et en ne se lassant pas d'avertir que s'il lui arrive de parler de noms, de pronoms, d'adjectifs, de verbes, on doit entendre chaque fois des expressions faisant ici fonction de nom, de pronom, d'adjectif, de verbe, mais qui, dans un autre contexte, pourront remplir un rôle tout différent.

Le Mundari, qui ne s'écrit que depuis que les missionnaires l'ont doté de l'alphabet hindî[3], n'a point de littérature. Comme spécimens de la langue, l'auteur a donné en appendice trois morceaux, dont le premier est une curieuse légende mythologique fortement imprégnée de notions hindoues et où il semble même que dans Sing-bonga, le dieu solaire atteint de la gale, il y ait un souvenir lointain du *çipivishṭa* védique. Il est probable que dans ces trois morceaux et dans les nombreux exemples cités dans la grammaire, l'auteur a épuisé ou peu s'en faut le lexique fort pauvre du Mundari; on regrettera d'autant plus qu'il n'ait pas complété son œuvre en y ajoutant un vocabulaire. A. Barth.

Josephatus Mikolajczak, *De septem sapientium fabulis quaestiones selectae* (t. IX, 1er cahier des *Breslauer philologische Abhandlungen*), 75 p. in-8°. Prix : 3 marks. — Breslau, Marcus, 1902.

Cette publication philologique de Breslau, due aux soins du professeur Förster,

[1] Cette impuissance à exprimer l'abstraction ne se révèle pas seulement dans les procédés de la grammaire; elle se manifeste aussi dans le vocabulaire, même dans la partie de ce vocabulaire qui est empruntée au Hindī. Procédant d'une mentalité rudimentaire, une pareille langue est faite aussi pour la perpétuer. Au dire de l'auteur, qui ne professe nullement à leur égard l'optimisme de quelques autres témoins, les Kholariens sont absolument paresseux d'esprit. Pour exprimer l'acte de penser, le Mundari n'a qu'un terme, *urú*, qui répond aux notions d'obscurité, de tristesse.

[2] Le Mundari ne connaît pas de propositions subordonnées; dans une phrase, il ne peut y avoir qu'un seul sujet et un seul prédicat, et c'est à l'un ou à l'autre, au moyen de constructions participiales d'une complication extrême, qu'est rapporté ce que nous mettons en proposition subordonnée. On sait que dans nos langues aussi la subordination a laissé subsister des traces de constructions analogues dans une certaine mesure à celles du Mundari. Il y a sur cette question un admirable mémoire de M. Hermann Jacobi : *Compositum und Nebensatz*, Bonn, F. Cohen, 1897, in-8°.

[3] Où l'auteur a-t-il pris que l'Inde passe pour avoir été le berceau de l'écriture?

a déjà produit plusieurs travaux distingués. Pour ne parler que du grec, je rappellerai les études de K. Zacher, *Zur griechischen Nominal-Composition*, de G. Amsel, *De vi atque indole rythmorum quid veteres iudicaverint*, de L. Cohn, *Zu den Parœmiographen*, de Goldstaub, *De ἀδείας notione et usu in iure publico attico*, de H. Posnansky, *Nemesis und Adrasteia*, de H. Schmidt, *De duali Graecorum et emoriente et reviviscente*, de B. Ehrlich, *De Callimachi hymnis quaestiones chronologicae*, de G. Türk, *De Hyla*, de F. Hannig, *De Pegaso*, etc. Ces écrits variés sur la grammaire, la métrique, la littérature, l'archéologie et les institutions grecques, se recommandent moins par la nouveauté des sujets que par la rigueur de la méthode : les collaborateurs du savant professeur d'antiquités classiques à l'Université de Breslau ne sont pas à la source, ni peut-être même à l'affût des nouveautés, papyrus ou inscriptions grecques, qui ont depuis quelques années renouvelé certaines questions philologiques; ils se sont attachés, ce semble, à des problèmes depuis longtemps posés, mais toujours discutables, et à une critique plus sévère des textes déjà connus. Ce n'est pas à dire qu'ils ne soient fort au courant des plus récentes découvertes; mais ces découvertes, ils les utilisent précisément pour reprendre, même après beaucoup d'autres, une discussion minutieuse des textes. Tel est du moins le mérite que je me plais à signaler dans le livre de M. Mikolajczak sur les Sept Sages de la Grèce : l'auteur ne prétend pas donner une solution nouvelle des questions qu'il pose; mais, sur chaque point en litige, et particulièrement sur l'origine de la tradition, sur les relations des Sept Sages avec Delphes, sur le prix décerné à l'un d'entre eux, il discute avec une minutie rigoureuse les textes des auteurs anciens et les hypothèses des modernes. Cette méthode l'amène à s'étendre, plus longuement qu'on ne souhaiterait peut-être, sur des opinions isolées, demeurées justement inconnues. Mais, en de pareils sujets, il ne faut rien négliger : toute hypothèse, sérieusement émise mérite un examen sérieux, et c'est en passant ainsi au crible toutes les conjectures, en écartant toutes les erreurs, qu'on a chance de découvrir enfin la vérité. M. Mikolajczak a donc bien fait, par exemple, de reprendre pour son compte, après soixante ans, une opinion de C. Keil sur l'identité d'un prétendu historien nommé Léandros avec l'historien Mæandrios de Milet. Cette identité, contestée ou négligée depuis lors, paraît définitivement démontrée par une série d'arguments tirés de la simple étude des textes. De semblables essais ne sont donc pas seulement de bons modèles de critique; ils apportent aussi à la science une contribution appréciable de résultats certains. Am. H.

S. Eitrem. *Die göttlichen Zwillinge bei den Griechen*, in-8°, 125 p. — Christiania, Dybwad, 1902.

L'essai de M. Eitrem sur les Jumeaux divins dans la mythologie hellénique ne se borne pas à l'étude du couple des Dioscures: il s'occupe aussi des Apharides, des Leucippides, d'Amphion et de Zethos, des Aloades, des Boréades, etc., enfin de Déméter et de Koré, de Damia et d'Azesia. Partout il poursuit l'application du facteur mythologique que M. Usener, dans un mémoire de la *Strena Helbigiana*, appelait récemment la « formation de jumeaux », *Zwillingsbildung*. Il a fait preuve, dans cette recherche difficile et complexe, d'un vaste savoir et d'une ingéniosité auxquels on doit rendre hommage; toutefois, il faut regretter qu'il se soit laissé souvent emporter dans des sentiers de traverse et que le fil conducteur de son travail n'ait pas été assez fortement tendu. Beaucoup d'hypothèses, et des plus intéressantes, se développent dans les notes, sans que la relation qui les unit au texte soit toujours bien évidente. Parmi les idées nouvelles que nous devons à M. Eitrem,

signalons ce qu'il dit (p. 56) des Boréades; le plus ancien texte littéraire qui leur prête des ailes est d'Ovide (*Metam.*, VI, 703); mais le caractère primitif de cet attribut ressort de la comparaison avec le nom romain de l'Aquilon (*aquila*). Ce sont, dans la mythologie grecque populaire, des chevaux aux ailes d'aigle, auxquels correspond le type féminin des Harpyes, qualifiées d'*ὄρνιθες* par Pisandre et dont la nature chevaline a déjà été reconnue par M. Milchhœfer. Les Leucippides, comme les Dioscures (*λεύκιπποι*), ont également été conçues sous forme chevaline; les prêtresses des Leucippides paraissent avoir été aussi qualifiées de *πῶλοι*, exemple à joindre à ceux de prêtres de divinités zoomorphiques qui ont porté le même nom que ces divinités (p. 15). Pour tous ceux qu'intéressent les origines obscures des cultes grecs, le mémoire de M. Eitrem sera une source infiniment riche d'informations et de suggestions. S. R.

G. Negri. *L'imperatore Giuliano l'apostata.* Milan, Hœpli, 1902; 2[e] édition, XIX-523 p.

Le volume de M. Negri fait partie de la *Collezione Storica Villari;* il s'adresse plutôt au grand public qu'aux spécialistes, et les qualités de l'auteur, qui a bien étudié son sujet et qui a traduit le résultat de ses recherches en une langue alerte et dans une suite de développements agréables, justifient pleinement le succès de son livre (1[re] édition 1901). Il convient cependant de formuler une double restriction : d'une part, à côté de certains chapitres où les matières sont traitées avec toute l'ampleur qu'elles comportent et serrées avec toute la précision scientifique désirable, on en trouve d'autres qui ne sont que des résumés superficiels et forment d'inutiles digressions (p. 119 à 184); de même, à côté de certains alinéas sobres et nets, on rencontre des passages empreints d'une phraséologie qui n'apprend rien et fatigue. — D'autre part, M. Negri ne nous présente qu'une partie du véritable Julien : il traite sommairement tout ce qui concerne l'éducation de l'empereur futur, son séjour en Gaule comme César, ses campagnes contre les Alamans et plus tard contre les Perses; il ne cache pas (p. 53) qu'il est surtout attiré par la tentative de restauration du paganisme, mais il a le tort de sacrifier un peu trop hâtivement tout ce qui, dans la vie de Julien, ne se rapporte pas à sa lutte contre les chrétiens et à ses projets de rénovation du culte païen. — Malgré ces inégalités, il faut louer M. Negri d'avoir écrit sur Julien un livre impartial, bien que nettement favorable à ce prince, et d'avoir donné un exposé lucide et bien informé de sa politique religieuse. A. M.

Théodore Reinach. *L'histoire par les monnaies. Essais de numismatique;* 1 vol. in-8° de 271 pages. — Paris, Leroux, 1902.

Ce volume est composé de la réunion des articles de numismatique grecque que M. Th. Reinach a publiés, au cours des quinze dernières années, dans différents recueils périodiques. Les questions traitées sont les suivantes : 1° L'histoire grecque et la numismatique; 2° L'invention de la monnaie; 3° La date de Phidon; 4° De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque; 5° Les monnaies d'or de la Sicile et la valeur relative des métaux monétaires dans cette île; 6° Acragas ou le Pirée pris pour un homme; 7° Le système monétaire delphique; 8° Les stratèges sur les monnaies athéniennes; 9° Monnaie inédite des Derrones; 10° Apollon Kendrisos; 11° Monnaie inédite des rois philadelphes du Pont; 12° Taulara ou Talaura; 13° Quelques ères pontiques; 14° Rois de Paphlagonie et tétrarques galates; 15° Un nouveau roi de Bithynie; 16° L'auteur de la Vénus accroupie et

le type des monnaies royales de Bithynie; 17° Néocorats de Cyzique; 18° Une crise monétaire au IIIe siècle de l'ère chrétienne (inscription de Mylasa); 19° Une monnaie hybride des insurrections juives; 20° Les monnaies de Simon; 21° La dynastie de Commagène; 22° Les monnaies et le calendrier de Méton; 23° La monnaie thibronienne; 24° Un nouveau Beauvais; 25° Lucien de Hirsch. — Cette énumération suffit à faire ressortir l'intérêt scientifique de ce recueil et la variété des questions qui y sont abordées; nous pouvons ajouter que l'érudition de l'auteur et sa parfaite connaissance des sources font que, toujours, son opinion doit être prise en considération, alors même que l'on ne partage pas son avis. Plusieurs de ces articles ont provoqué des discussions; ses conclusions ont été contestées, notamment celles qui se rapportent au rôle de Phidon, aux décadrachmes d'Agrigente, à la situation des magistrats signataires des monnaies d'Athènes, à la monnaie thibronienne. Sur ces différents points et quelques autres, je suis de ceux qui n'admettent pas la thèse soutenue par l'auteur. Mais d'autres dissertations, comme celles qui concernent les dynasties royales du Pont, de la Paphlagonie et de la Commagène, ainsi que la détermination de plusieurs des ères employées dans ces régions du nord de l'Asie Mineure, me paraissent inattaquables et resteront de solides mémoires d'érudition. A signaler particulièrement l'article dans lequel M. Th. Reinach établit que l'auteur du Zeus Stratios de Nicomédie et de la Vénus accroupie de Rome est le sculpteur bithynien *Doedalsès*, qui florissait vers la fin du IIIe siècle avant notre ère et dont le nom a été altéré en celui de *Dédale* dans les manuscrits de Pline et d'Arrien. E. B.

The new Palæographical Society. Fac-similes of ancient manuscripts, etc. Part I. London, 1903. Grand in-folio.

Fac-similes of royal and other charters in the British Museum. Vol. I, William I-Richard I. Edited by G. F. Warner and Henry J. Ellis. London, 1903. In-folio, 50 planches, 50 feuillets de déchiffrements et de commentaires, 5 pages de préface et 19 pages de table.

La Société paléographique (*Palæographical Society*), fondée à Londres par MM. Bond et Ed. Maunde Thompson, s'est dissoute il y a une dizaine d'années, après avoir publié un recueil, qui tient le premier rang parmi les travaux paléographiques du dernier quart du XIXe siècle [1].

En dehors d'une série orientale composée de 100 planches, il consiste en 455 planches se rapportant à des textes du monde occidental, depuis la plus haute antiquité jusqu'au commencement du XVe siècle. Tous ces fac-similés ont été exécutés avec une rare perfection par d'excellents procédés phototypiques. Chacun d'eux est accompagné d'un déchiffrement et d'une notice qui donne sur le morceau reproduit les notions les plus complètes et les plus intéressantes. C'est un cours de paléographie grecque et latine, où sont étudiées les écritures employées dans les différents pays de l'Europe pour la confection des actes publics ou privés et pour la transcription des livres théologiques, juridiques, scientifiques, littéraires ou historiques. L'usage en est facilité par les index qu'a dressés M. Warner, conservateur adjoint des manuscrits du Musée britannique, et qui remplissent un petit volume publié en 1901 [2].

[1] Voir la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome XLV, page 533, et tome L, page 297.

[2] *Palæographical Society. Indices to Fac-similes of Manuscripts and Inscriptions, series I and II.* London, 1901. In-8°, 63 p.

Il était devenu très difficile de se procurer des exemplaires du recueil publié de 1874 à 1894, et c'est à la demande d'un assez grand nombre de savants et d'amateurs s'intéressant aux études paléographiques que le directeur du Musée britannique, Sir Edw. M. Thompson, et deux conservateurs du Département des manuscrits, MM. Warner et Kenion, ont accepté la direction d'une Société ayant pour but de publier un nouveau recueil, constitué sur le même plan que l'ancien, mais dont les éléments ne feront jamais double emploi avec ceux qui ont été livrés aux anciens souscripteurs. Les noms des directeurs garantissent le succès de l'entreprise, et la première livraison, qui vient d'être distribuée, peut soutenir la comparaison avec les meilleurs fascicules des séries primitives :

TEXTES GRECS.

1. Actes sur papyrus des années 127 et 106-105 avant Jésus-Christ, provenus de Pathyris et de Crocodilopolis. (Musée britannique.)

2. Page d'un discours de Démosthène, copié sur papyrus et remontant au second siècle avant Jésus-Christ. (Musée britannique.)

3. Fragment du *Manuscrit de la version des Septante*, du x^e^ siècle, que Tischendorf a rapporté d'Orient et dont les cahiers sont partagés entre l'Université de Cambridge, la Bodléienne, la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et le Musée britannique.

4. Une page d'un ménologe du commencement du XI^e^ siècle, orné de peintures, qui fut offert à l'empereur Basile. (Vatican.)

5. Livre des Évangiles, copié vers l'année 1160. (Palais de Lambeth.)

TEXTES ANGLO-SAXONS.

6-8. Traduction anglo-saxonne du Pastoral de saint Grégoire, par Alfred le Grand. Fin du IX^e^ siècle. (Bodléienne.)

9 et 10. Recueil de poésies anglo-saxonnes, connu sous le titre de «Exeter-Book», qui paraît venir de l'évêque Leofric (1050-1072), et dans lequel ont été insérés des actes d'affranchissement. (Chapitre d'Exeter.)

TEXTES LATINS.

11 et 12. Livre des Évangiles qui paraît avoir été copié à Winchester au commencement du XI^e^ siècle et qui est conservé au Collège de la Trinité, à Cambridge. On a reproduit : 1° la première page de l'évangile de saint Mathieu, dont la très grande initiale L a la forme que nous sommes habitués à trouver dans plusieurs de nos manuscrits carolingiens; — 2° le prologue de l'évangile de saint Luc, en minuscule caroline, analogue à l'écriture du Missel de Robert de Jumièges, conservé à la bibliothèque de Rouen.

13. L'*Historia Scolastica* de Pierre Le Mangeur, manuscrit anglais, qui semble avoir été copié entre les années 1263 et 1300. (Musée britannique.)

14-16. Psautier de la bibliothèque de Douai, exécuté en Angleterre entre les années 1322 et 1325, de la même main qu'un autre psautier appartenant à lord Braybrooke. On a reproduit : 1° un grand tableau représentant Jésus en croix, avec un encadrement dans lequel sont répétées les armes de France et celles d'Angleterre; — 2° la première page du Psautier, dont la décoration est très remarquable : dans l'intérieur du B, l'arbre de Jessé; au bas de la page, l'apport de l'arche à Jérusalem; sur les marges, les 25 rois de Juda; — 3° (en dimensions réduites) une page du calendrier, et les trois pages qui contiennent les petites miniatures placées en tête des psaumes XXXVIII, LXVIII et CI.

17. Exemples de cotes mises au XIV^e^ et au XV^e^ siècle sur des livres de différentes églises d'Angleterre.

18 et 19. Catalogue des livres de l'abbaye de Titchfield, dressé en 1400 et appartenant au duc de Portland. Reproduction de la première page du Catalogue et d'un fragment d'acte copié à la fin du volume.

20. Deux chartes accordées à l'église de Saint-Pierre de Westminster par les rois Henri I[er] et Étienne.

21. Rouleau mortuaire de Lucie, fondatrice et prieure du prieuré de Sainte-Croix et Sainte-Marie de Hedingham. (Musée britannique.)

L'exécution de cette première livraison nous fait bien augurer de l'avenir de la nouvelle Société.

— Est arrivé de Londres, presque en même temps que le fascicule dont le contenu vient d'être analysé, un beau volume qui montre en quel honneur la paléographie et la diplomatique sont au Musée britannique. Il est intitulé : *Fac-similes of royal and other charters in the British Museum. Vol. I, William I - Richard I.* Il contient la reproduction phototypique et le déchiffrement, avec un très bon commentaire, de 77 pièces, dont la date est comprise entre l'année 1070 ou environ et l'année 1198.

L'élaboration de ce volume a été confiée à deux fonctionnaires du Département des manuscrits du Musée britannique, M. Warner et M. Henry J. Ellis; leur travail mérite les plus grands éloges. On ne saurait trop en recommander l'étude à ceux de nos compatriotes qui s'occupent de la diplomatique anglo-normande. Beaucoup de noms normands figurent dans le recueil formé par MM. Warner et Ellis, et plusieurs de nos archives françaises renferment nombre de pièces dont l'écriture et les formules sont à rapprocher des exemples si bien choisis et expliqués par les bibliothécaires du Musée britannique. L. D.

A chart of Oxford printing, « 1468 »-1900, with notes and illustrations, by Falconer Madan, M. A., F. S. A., fellow of Brasenose College, Oxford. — Oxford, printed at the University Press, for Henry Frowde, 1903. In-4°, 51 pages, 7 planches et un tableau.

C'est un résumé à grands traits de l'histoire de l'origine, des progrès et de l'admirable développement actuel de l'imprimerie à Oxford que M. F. Madan a savamment retracé dans cet élégant volume, tiré seulement à cent exemplaires, et dont l'exécution fait grand honneur aux presses de l'Université ainsi qu'au goût de leur directeur, M. Horace Hart, auquel le livre est dédié.

On y trouvera de brèves annales de l'histoire de l'imprimerie à Oxford, depuis ses débuts, en 1478, jusqu'en 1900, date de l'entreprise des *Oxford classical texts,* que connaissent et apprécient tous les philologues. Ces annales sont accompagnées d'excellents fac-similés reproduisant différents spécimens des impressions d'Oxford :

1. *Exposicio sancti Ieronimi in Simbolum apostolorum,* premier volume sorti de la première imprimerie établie à Oxford, en 1478 (plutôt que 1468, date qui paraît le résultat de l'omission d'un chiffre). — 2. *Tractatus super libros Posteriorum Aristotelis Walteri Burlei,* premier volume sorti de la seconde imprimerie établie en 1517. — 3. *In adventam illustrissimi Lecestrensis comitis ad Collegium Lincolniense carmen gratulatorium,* première pièce sortie de l'imprimerie de Joseph Barnes, en janvier 1584 (1585). — 4. *Epicedia Universitatis Oxoniensis in obitum Henriettæ Mariæ, reginæ matris,* premier volume imprimé au théâtre de Sheldon en 1669. — 5. Premier *Calendrier d'Oxford,* 1674. — 6. *Leland's collectanea,* édition de Thomas Hearne, première impression en anglais faite sur les presses de Clarendon en 1713. — 7. *Nouveau Testament,* première impression grecque faite sur les presses de Clarendon en 1830.

À la suite est une liste complète des imprimeurs et éditeurs d'Oxford; puis, après quelques remarques historiques, une statistique suggestive des progrès de l'imprimerie à Oxford, depuis le XV^e jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Sur un total de 19,475 ouvrages, publiés en quatre siècles et demi, on en compte 15 au XV^e siècle, 133 au XVI^e, 2,589 au XVII^e, 2,473 au XVIII^e, 4,449 dans la première moitié et 9,816 dans la seconde moitié du XIX^e siècle. H. O.

Alexandre Vitalis. *Correspondance politique de Dominique Du Gabre (évêque de Lodève), trésorier des armées à Ferrare (1552-1554), ambassadeur de France à Venise (1554-1558).* — 1 vol. in-8° de XXVII et 335 p. Paris, Félix Alcan, 1903.

La correspondance des ambassadeurs de France à Venise au XVI^e siècle, correspondance qui offre tant d'intérêt, non seulement pour l'histoire politique, mais encore pour l'histoire littéraire, commence à être assez bien connue. Une bonne partie en a été maintenant publiée, ou du moins analysée. Sans parler des lettres de Georges d'Armagnac, d'Odet de Selve, de Jean de Morvilliers, de François de Noailles, de Hurault de Boistaillé, etc., contenues dans les recueils de Ribier et de Charrière, nous pouvons citer toute une série d'ouvrages qui permettent de suivre les négociations ou les études poursuivies par les envoyés français à Venise depuis le règne de Louis XII jusqu'au règne de Henri IV. De Jean Lascaris (1504-1509), nous possédons trois dépêches signalées par Émile Legrand[1] et imprimées par M. L.-G. Pélissier[2]. Lodovico Canossa (1523, 1525-1528) nous a laissé de très nombreuses lettres; nous avons indiqué ailleurs[3] les publications partielles qui en ont été faites. Lazare de Baïf (1529-1534) a bien fait l'objet d'une thèse de M. Lucien Pinvert[4]; mais l'auteur a plutôt étudié en lui l'humaniste que le diplomate. Guillaume Pellicier (1540-1542) a trouvé en M. Jean Zeller un historien parfaitement informé[5], et sa correspondance politique a été publiée par M. Tausserat-Radel avec un soin qui fait de cette édition le modèle du genre[6]. La thèse de M. l'abbé Hector Reynaud sur Jean de Monluc (1542-1544) est malheureusement très insuffisante et ne contient guère de documents nouveaux[7]. M. Baguenault de Puchesse a joint quelques dépêches inédites à sa thèse sur Jean de Morvilliers, qui fut à Venise depuis le milieu de 1546 jusqu'en septembre 1550[8]. Le discours prononcé par Pierre de Paschal devant le Sénat de Venise, en 1548, a été imprimé, dès le XVI^e siècle, en latin et en français; M. Paul Bonnefon en a reproduit les prin-

(1) *Bibliographie hellénique, XV^e et XVI^e siècles*, I, p. CLXI.

(2) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1901.

(3) *Bulletin italien*, I, 1901, p. 275.

(4) Thèse latine soutenue à Nancy en 1899. M. Pinvert en a fait paraître une édition française augmentée : *Lazare de Baïf* (1496?-1547); Paris, Albert Fontemoing, 1900. In-8°.

(5) *La diplomatie française vers le milieu du XVI^e siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I^er à Venise (1539-1542)*, *par* Jean Zeller. Paris, Hachette, 1880. In-8° (Thèse de doctorat).

(6) *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, 1540-1542, publiée sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par* Alexandre Tausserat-Radel. Paris, Félix Alcan, 1899, 2 vol. in-8°.

(7) *Essai d'histoire littéraire. Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die, par* Hector Reynaud. Paris, Thorin et fils, 1893. In-8°.

(8) *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Étude sur la politique française au XVI^e siècle, d'après des documents inédits, par* Gustave Baguenault de Puchesse. Paris, Didier et C^ie, 1870. In-8°.

cipaux passages[1]. Il est regrettable que le livre de M. Édouard Frémy sur Arnaud Du Ferrier (1563-1567, 1570-1582) ne contienne que de vagues informations[2]; il a empêché jusqu'ici les érudits d'étudier ce personnage conme il mériterait de l'être. Les lettres de Paul de Foix, imprimées en 1628, ne se rapportent pas à sa mission à Venise (1569-1570), mais à son ambassade à Rome.

Dominique de Gabre, évêque de Lodève, n'avait encore attiré l'attention d'aucun historien. Il remplaça Odet de Selve, qui avait été à Venise de 1550 à 1554. Il était préparé à ses fonctions par un long séjour en Italie, et il occupa son poste, non sans éclat, jusqu'au mois de septembre 1557. Les lettres recueillies par M. Alexandre Vitalis sont, comme toutes les correspondances diplomatiques de ce temps, remplies de détails curieux; mais, nous sommes obligé de l'avouer, l'éditeur nous paraît avoir fait preuve d'une grande inexpérience. Il a envoyé à l'imprimerie des copies exécutées par divers auxiliaires, sans se préoccuper d'accentuer et de ponctuer les textes d'après un système unique. Non seulement M. Vitalis n'a pas revu le travail de ses copistes, mais il a laissé passer (p. 29 et 95) deux morceaux écrits en italien, défigurés par les plus fâcheuses incorrections. La plus légère attention eût suffi pour les rectifier. L'annotation est fort inégale et presque partout incomplète. Il est question, par exemple, pages 7 et 8, d'un capitaine que l'ambassadeur appelle simplement «le sieur Ascanio»; aucune note ne nous avertit qu'il s'agit d'Ascanio Della Cornia. neveu du pape Jules III, qui joua un rôle assez important pour que le lecteur en soit informé. Alessandro Guarini, que M. Vitalis travestit en Alexandre Guérin (p. 103) et dont il fait un simple courrier (p. 327), était le secrétaire et procureur général du duc de Ferrare. Les documents qui le concernent ne sont pas rares.

Les personnages qui appartiennent plus spécialement à l'histoire littéraire ont été encore plus maltraités. Le «courrier» Gassot, qui est souvent cité, n'est autre que Jacques Gassot, l'auteur du *Discours du Voyage de Venise à Constantinople*, rédigé en 1547-1548, imprimé en 1550, 1606 et 1674. Jacques devint notaire et secrétaire du roi; on a de lui des poésies et diverses autres pièces[3].

Page 32, il est question de «mons^r Bresaule»; l'éditeur dit en note «le médecin de Du Gabre». Il fallait sans doute imprimer «Brasavole» et reconnaître dans ce personnage le célèbre médecin Antonio Musa Brasavola.

Le «secrétaire Billon», cité p. 4, et qui était au service du duc de Parme, est François de Billon, l'auteur bien connu du *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe fémenin* (1555). La mention de l'ambassadeur est très importante pour la biographie de cet écrivain. Nous avons eu l'occasion de remarquer ailleurs que François témoigne d'une parfaite connaissance des choses italiennes, et que les belles figures du *Fort inexpugnable* paraissent avoir été gravées en Italie[4].

Un détail qui a son importance nous a encore frappé. Pourquoi M. Vitalis appelle-t-il l'évêque de Lodève Dominique «Du Gabre» et non «de Gabre»? La forme «Du» a été employée quelquefois, mais il est difficile de ne pas y reconnaître une erreur, due peut-être à une transcription négligente[5]. La petite

(1) *Pierre de Paschal, historiographe du roi (1522-1565), étude biographique et littéraire.* Paris et Bordeaux, 1883. Pet. in-4°, p. 15-18.

(2) *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III. Ambassade à Venise d'Arnaud Du Ferrier, d'après sa correspondance inédite 1563-1567, 1570-1582), par* Édouard Frémy. Paris, Leroux, 1880. Gr. in-8°.

(3) Biblioth. nat., ms. fr. 1663.

(4) Catal. Rothschild, II, n° 1837.

(5) La forme «Du Gabre» figure dans l'épitaphe du prélat que cite la *Gallia christiana* (t. VI, col. 367, et non t. V, comme le dit M. Vitalis).

IMPRIMERIE NATIONALE.

ville de l'Ariège d'où le prélat tirait son nom est «Gabre» et non «Le Gabre». La rectification doit être faite, car les bibliothécaires qui auront à cataloguer le volume le placeront sous la rubrique «Du Gabre», et il risque fort d'être perdu pour les travailleurs. La valeur des documents qu'il renferme forcera pourtant ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos anciennes relations avec l'Italie, ceux aussi qui s'occupent d'histoire littéraire, à en faire une étude attentive. Ém. PICOT.

Catalogue de la bibliothèque du Musée Thomas Dobrée, tome II. Imprimés (1re partie), par M. LOUIS POLAIN. — Nantes, au Musée Thomas Dobrée, 1903, in-8°; XI-610 pages.

M. Thomas Dobrée, mort en 1895, avait travaillé pendant près de soixante années à former des collections de livres et d'objets d'art ou de curiosité, qu'il a légués au département de la Loire-Inférieure, avec l'hôtel dans lequel il les avait réunis. Tant qu'il a vécu, on soupçonnait à peine la richesse des trésors qu'il amassait à grands frais, avec autant de goût que de discrétion.

La garde de ces collections a été confiée à M. P. de Lisle du Dreneuc, qui avait fait ses preuves comme conservateur du Musée archéologique de Nantes. Secondé par la Commission administrative du nouveau musée, il s'est empressé de préparer les catalogues qui devaient mettre les collections en valeur et donner aux savants et aux artistes le moyen d'en tirer parti. Dès l'année 1897, il faisait paraître une notice sur l'ensemble des collections et, en 1901, une liste de lettres autographes et de documents historiques qui s'y trouvaient compris. Aujourd'hui il met au jour le catalogue d'un choix de livres imprimés, au nombre d'environ 780, la plupart du XVe et du XVIe siècle. Pour le rédiger, il a fait appel à la science bibliographique de M. Louis Polain, le digne continuateur de l'œuvre gigantesque de Mlle Pellechet.

La méthode suivie par M. Polain est de tout point conforme aux exemples qu'ont donnés les auteurs des meilleurs catalogues publiés dans ces derniers temps. Ses descriptions ne laissent rien à désirer pour l'ampleur et l'exactitude. Dans beaucoup de cas, par excès de scrupule, il est allé jusqu'à comparer l'exemplaire du Musée Dobrée avec les exemplaires d'autres collections. S'il y avait des reproches à lui adresser, ce serait sur la longueur des descriptions de livres qui ont été déjà l'objet d'articles suffisamment détaillés dans des ouvrages bien connus de tous les gens du métier. Ce qu'il convient toutefois de faire observer, c'est qu'il se trouvait souvent en présence de livres précieux et rarissimes, non encore ou insuffisamment décrits, dans lesquels il a recherché et découvert d'intéressantes particularités échappées à l'attention de ses devanciers.

La collection du Musée Dobrée renferme, en effet, une respectable quantité d'impressions de toute rareté et, pour n'en citer qu'un exemple, il s'y est rencontré trois éditions d'Antoine Verard, dont aucun exemplaire n'a été signalé par M. Macfarlane dans la monographie publiée par la Société bibliographique de Londres : «L'assault de paradis, et des armeures du chevalier espirituel, composé par un religieux célestin l'an M CCCC LXV (n° 121); — Le livre de paix et grace en Jhesu Crist, par ung notable docteur de l'Ordre des Frères Prescheurs (n° 123); — Heures de Nostre Dame en françoys et en latin..., imprimées à Paris pour Anthoine Verard, libraire demourant sur le pont Notre Dame» (n° 451). Une petite pièce gothique de six feuillets, intitulée *La grant absoute de Paques,* n'était connue que par un article très défectueux du Catalogue des livres de Desq de Lyon : l'impression en était attribnée à un atelier de Rennes, celui de Pierre Bellesculée et de Josse. M. Polain, qui en a fait reproduire le titre et la marque, l'a restituée, avec toute

certitude, à un imprimeur angevin, Jean Alexandre. L'exemplaire du Musée Dobrée (n° 83) est celui qui avait appartenu à Desq.

Si M. Polain a supprimé l'*Absoute*, qui était indûment portée sur la liste des livres bretons, il a eu le plaisir de décrire plusieurs impressions de Bretagne qui figurent avec honneur dans la collection Dobrée : les *Coutumes*, imprimées en 1485 à Bréant-Loudéac (n° 300), et le *Doctrinal des nouvelles mariées* (n° 454), imprimé en 1491 à Lantenac. De ce dernier livret il a pu donner en fac-similé le titre, la dernière page, et une curieuse gravure : elle représente deux jeunes femmes écoutant les enseignements d'une maîtresse qui tient un livre sur ses genoux, et qui indique du doigt un passage d'un autre volume placé sur un pupitre.

En fait de recueil d'actes synodaux, je ne connais rien de comparable à la série des statuts du diocèse d'Angers décrite sous les n[os] 35-52. Elle s'ouvre par une pièce imprimée à Paris le 2 mai 1494 «pour et au nom de Maistre Guillaume Prevost, demourant à Paris, en la rue de Sorbonne, à l'enseigne du Soleil d'or». Cette série se poursuit pendant tout le XVI[e] siècle, représentée par une quinzaine de pièces imprimées isolément et se rapportant aux années 1503, 1507, 1510, 1517, 1518, 1520, etc. Il reste à rechercher si ces dernières pièces sont sorties d'un atelier d'Angers. La première pièce du recueil intéresse l'histoire de la typographie parisienne. Maître Guillaume Prevost, au nom duquel elle a été imprimée, était jusqu'ici seulement connu par une édition, sans date, des Tragédies de Sénèque, dont un exemplaire se conserve dans la bibliothèque de l'Université de Cambridge et qui se termine par cette souscription : «Impressum Parisius, in vico clauso Brunelli per Johannem Higman, Wilhelmum Prepositi et Vuolfgangum Hopyl socios.» Nous savons maintenant que Guillaume Le Prevost devait être plutôt un libraire qu'un imprimeur, et qu'il demeurait, en 1494, dans la rue de Sorbonne, à l'enseigne du Soleil d'or.

Du recueil des synodes d'Angers il conviendra de rapprocher le recueil des mandements publiés par l'évêque de Saint-Brieuc, à l'occasion des synodes diocésains, que j'ai signalés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1900, LXI, p. 59 et suiv.), d'après l'exemplaire conservé au Vatican. Il est à remarquer que les mandements synodaux de Saint-Brieuc ont été imprimés à Tréguier.

J'ai pris ces exemples un peu au hasard pour montrer combien sont instructives les notices de M. Polain. En dressant l'inventaire d'une des séries les plus précieuses du Musée Thomas Dobrée, il n'a pas seulement révélé l'existence de livres rares qui n'étaient point connus, ou dont la trace était perdue depuis plus ou moins longtemps, il a encore mis en relief nombre de détails qui intéressent l'histoire littéraire et la bibliographie. L. D.

HENRY COCHIN. *Le frère de Pétrarque et le livre du Repos des religieux;* t. IV de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance.* — Paris, Bouillon, 1903, in-8°.

Les historiens de Pétrarque ont laissé dans l'ombre la figure du frère du poète humaniste, ce Gherardo qui avait partagé, à Avignon, la vie de cour, quelque peu dissipée, de son aîné de trois ans, et qui, sans doute en 1342, vers sa quarantième année, gagné par des idées de pénitence, entra pour y finir ses jours à la Chartreuse de Montrieux. C'est bien à tort que Gherardo a été ainsi négligé. Tout d'abord, sa vocation religieuse eut sur son frère une influence décisive, qui des études antiques orienta l'auteur du *Canzoniere* vers les pensées et les livres mystiques dont est toute remplie la seconde partie de sa carrière. Ensuite, nous n'aurions pas eu, sans lui, ces retours de Pétrarque sur les «erreurs» de sa jeunesse, et nous y

aurions perdu ces vives descriptions des élégances de la « Babylone » pontificale que M. Henry Cochin a su nous présenter avec un art si précis à la fois et si charmant. Enfin Pétrarque, dont l'œuvre nous appartenait déjà dans une certaine mesure par ses origines, par les imitations qu'en fit notre XVI[e] siècle et par les illustrations dont il l'orna si abondamment, se trouvait, grâce à ce frère religieux, rattaché à la France par un lien de plus, et non des moins étroits. Pour la première fois, ce sujet, en apparence bien simple et bien modeste, a été traité dans tous ses détails par M. Cochin avec la sûreté d'érudition dont il avait donné déjà plus d'une preuve, notamment dans sa « Chronologie du Canzoniere », si admirée par le grand poète et l'illustre savant qui a nom Giosuè Carducci. Il a notamment utilisé, dans ses recherches, le *De otio religiosorum,* composé en 1347, et la correspondance de Pétrarque dont il a pu, grâce à de nouvelles collations, rectifier souvent le texte et les dates. Il n'y a donc qu'à louer dans cet excellent ouvrage, dont la forme vaut le fond et qui restera un des livres les plus importants qui aient été publiés depuis plusieurs années sur le poète d'Arezzo. Mais, comme il faut bien trouver quelque légère erreur dans l'ouvrage le mieux fait, j'en signalerai une, une seule, mais qui n'est pas sans quelque intérêt. Un certain nombre de manuscrits donnent au traité de Pétrarque le titre de *De otio religiosorum,* mais d'autres, et qui semblent meilleurs, celui de *De otio religioso.* Le sens n'est pas tout à fait le même, et il paraît bien que le second titre, *De otio religioso,* soit préférable au premier. Cette opinion est confirmée par un témoignage ancien, non encore signalé, et qui m'est communiqué par M. Cochin lui-même. Dans le *Paradiso degli Alberti* (éd. Wesselofsky, I, I, 89), se trouve un sonnet d'Angelo Torini qui se termine par ces deux vers :

Non a' visto qual d'esto oprar si carca
L'*ozio religioso* del Petrarca?

L. Dorez.

A.-B. Hanschmann. *Bernard Palissy und Francis Bacon;* in-8°, VIII-232 p. et un portrait. — Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1903.

L'auteur a eu soin de préciser, dans un long sous-titre, le sujet spécial qu'il a voulu traiter; il a étudié en Bernard Palissy non seulement l'artiste et le savant, mais surtout le fondateur de la méthode inductive attribuée à Bacon.

M. Hanschmann montre d'abord « la lutte de l'esprit contre le rempart de la scolastique »; puis il retrace la biographie de Palissy, explique les causes de sa gloire posthume, son rôle comme savant et le caractère propre de son génie. Il expose ensuite la méthode inductive de François Bacon et de Stuart Mill, ainsi qu'une théorie de la connaissance, dont il est l'auteur.

Ce travail se divise donc en deux parties bien distinctes, dont l'une a trait à l'histoire de l'art, et l'autre à l'histoire des sciences et de la philosophie. Notre incompétence absolue en ce qui regarde la seconde partie nous oblige à la passer sous silence et à ne nous occuper que de la première.

Palissy a été jusqu'à présent laissé de côté par la science allemande; et malheureusement M. Hanschmann, qui a voulu réparer un dédain injustifié, ne nous a pas donné (du moins quant à l'histoire de l'art) un travail approfondi et sérieusement documenté.

M. Hanschmann n'a pas connu le livre le plus important qui ait encore été consacré à l'inventeur des Rustiques figulines; et pourtant le *Bernard Palissy* de M. Ernest Dupuy, paru en 1894, a été réédité en 1902. Il aurait également fallu

citer les articles de M. Momméja sur *Bernard Palissy, Agenais*, publiés en 1902 dans la *Correspondance historique et archéologique.*

Il est permis d'espérer que l'on trouvera à la fois plus de nouveauté et de précision dans la partie philosophique du livre de M. Hanschmann. D'après lui, Bacon aurait été, durant son séjour à Paris en 1577-1579, l'un des auditeurs des célèbres Leçons professées par Palissy et publiées en 1580 sous le titre de *Discours admirables;* ce seraient les théories du poète français que le philosophe anglais aurait recueillies dans son petit traité *Temporis partus maximas,* dont il a plus tard inséré certains fragments dans d'autres ouvrages, et qui a été la première ébauche de l'*Instauratio magna.* J.-J. Marquet de Vasselot.

Souvenirs sur M[me] de Maintenon, publiés par le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, de l'Académie française : [I] *Mémoire et lettres inédites de M[lle] d'Aumale* (1 vol.); [II] *Les Cahiers de M[lle] d'Aumale,* 2 vol. in-8° (2 portr.); Paris, Calmann Lévy, s. d.

Le rôle historique de M[me] de Maintenon est resté, — selon qu'elle le souhaitait du reste, — assez obscur pour qu'un nouveau document à son sujet soit, encore aujourd'hui, très bienvenu, même du grand public. Ce n'est pas que les mémoires de M[lle] d'Aumale, qui font l'objet de la publication de MM. d'Haussonville et Hanotaux, fussent, jusqu'à présent, tout à fait inconnus. Dès 1755, ce fureteur de La Beaumelle, dont M. Achille Taphanel a éclairé naguère l'histoire, les exploitait largement. Puis Pierre Clément, Théophile Lavallée, le duc de Noailles, Auguste Geffroy les ont, au moins partiellement, connus. Mais ils valaient d'être publiés intégralement, comme Lavallée en avait le projet, et même de l'être sous la double forme sous laquelle ils paraissent aujourd'hui.

Ce que M. d'Haussonville édite, dans le premier des deux volumes que nous annonçons, c'est, avec quinze lettres inédites de M[lle] d'Aumale, la copie d'un «mémoire sur M[me] de Maintenon» dont l'original a péri dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. Ce mémoire fut écrit, très probablement, entre 1721 et 1729, par la fidèle secrétaire et intime amie de la favorite, en vue de Saint-Cyr, et sans aucune vue de publication. Quant au texte dont M. Hanotaux est le possesseur et dont il imprime non pas absolument la totalité, mais de larges extraits, il ne fait nullement double emploi avec celui que publie M. d'Haussonville. Ce que représentent ces «Cahiers de M[lle] d'Aumale», M. Hanotaux nous l'explique en s'appuyant sur le livre «précieux et capital» de M. Taphanel, — *La Beaumelle et Saint-Cyr* (Plon, 1898); — c'est la rédaction d'une biographie de M[me] de Maintenon que les amis survivants de l'illustre personne rêvaient, dès 1755, d'opposer aux fameux «Mémoires» de La Beaumelle. Dans le même temps que celui-ci lisait et compilait les papiers de Saint-Cyr, avec la collaboration et la quasi-complicité d'une religieuse de Saint-Cyr, fort libérale, mais fort imprudente en l'espèce, M[me] de Louvigny, — un autre clan, comprenant M[lle] d'Aumale, ses neveux, Louis Racine, et, probablement, la plupart des Dames de Saint-Cyr, ne partageait pas, à l'endroit du jeune publiciste huguenot, la sympathie de M[me] de Louvigny. Là, au contraire, on s'effrayait de ses indiscrétions et de ses irrévérences, et l'on projetait de lui «couper l'herbe sous le pied» en faisant publier, avant l'apparition de son ouvrage, une vie de M[me] de Maintenon qui rendît la sienne inutile ou suspecte. Cette vie, on la rédigerait avec un esprit tout autre que celui dont paraissait devoir s'inspirer La Beaumelle. Sans doute, on ne s'y servirait que de renseignements soigneusement contrôlés, mais, aussi, on prendrait la «candeur et la piété pour guides», et l'on

fonderait ainsi, à l'usage de la postérité, une histoire discrète et respectueuse, grave et décente, digne de la «fondatrice d'ordre» que M^me de Maintenon avait été, une «hagiographie», en quelque sorte. M. Hanotaux nous expose fort joliment ce dévot dessein, mais M^me de Louvigny, qui, elle-même, à de certaines heures de scrupule, donnait dans cette idée, l'énonce plus joliment encore et avec ces sous-entendus délicats qui ne sont effleurés comme il faut que par une plume de femme. «Je voudrais une vie de M^me de Maintenon, où M^me de Montespan, M^lle de La Vallière» et autres, «ne seraient qu'en groupe, *en lointain*. Les belles vertus, les vertus chrétiennes feraient la principale figure à ce nouveau tableau. Le coloris serait *doux*, simple, *naïf*.» Sans compter que tout en habillant M^me de Maintenon un peu à la façon dont Mignard l'avait peinte, en sainte Françoise, «il faudrait peindre Louis XIV plus grand homme», plus héros et plus héros chrétien que ce petit étourdi de La Beaumelle n'avait fait. Louis Racine, à qui l'on songea d'abord pour ce travail édifiant, aurait mis à souhait, j'imagine, dans cette lithographie de parloir les tonalités sages et grises dont les pinceaux jansénistes ont la ressource. Mais il était trop paresseux, et puis il eût craint, peut-être, de se compromettre, à rendre un tel service à l'infidèle amie du cardinal de Noailles. Alors ce fut M^lle d'Aumale, toute vieille qu'elle était à cette date, qui se dévoua et qui s'y mit, «en s'aidant de ses propres mémoires», — ceux que M. d'Haussonville publie, — de ceux de M^me de Caylus, gazés et élagués, et d'autres documents publiés ou non qu'elle avait réunis. Elle était, du reste, secondée aussi par son neveu, qui, après sa mort, sur l'instante prière de la Maison de Saint-Louis, mit en ordre les matériaux manuscrits qu'il trouva dans le cabinet de sa tante.

On voit le double et différent intérêt de cette publication jumelle de MM. d'Haussonville et Hanotaux. Le premier volume, plus intéressant peut-être pour l'historien des faits, nous offre dans sa sincérité le premier jet des souvenirs, la forme la plus fraîche et la plus franche des impressions de M^lle d'Aumale sur sa grande protectrice; — le deuxième volume, plus curieux pour l'histoire de la littérature et de la légende, nous présente, selon l'heureuse expression de M. Hanotaux, une «Vie de M^me de Maintenon par les défenseurs de sa mémoire», quarante ans après.

Chacun de ces deux textes est précédé d'une copieuse introduction. Celle de M. d'Haussonville est une causerie variée. Il trace d'abord de M^lle d'Aumale, personne fort estimable et distinguée, le «pastel» sobre que cette fille de goût épuré eût souhaité. Il y ajoute le portrait d'une autre amie et disciple de M^me de Maintenon, non moins intéressante, plus sympathique encore que M^lle d'Aumale, — la sœur Madeleine de Glapin, que M^me de Maintenon favorisa de tant d'entretiens «d'intime confidence». — Et quant à M^me de Maintenon elle-même, M. d'Haussonville insiste surtout sur son côté religieux. Je note en particulier ce qu'il dit, si justement, des traces de protestantisme qui survivaient dans sa piété volontiers austère.

L'historien de Richelieu se retrouve dans l'étude de M^me de Maintenon que M. Hanotaux ajoute à l'histoire des Cahiers de M^lle d'Aumale. La figure de M^me de Maintenon s'y détache en un plein relief, tempéré du reste, et atténué comme il convient par les restrictions que requiert l'ondoyance du modèle. Et si sur certains petits traits, sur certaines parties de lumière ou d'ombre il est encore permis de discuter (il serait curieux de rapprocher les quatre portraits de M^me de Maintenon, du duc de Noailles, de M. Geffroy, de M. Gréard et de M. Hanotaux), — l'exactitude historique du médaillon vigoureux frappé par ce dernier est incontestable.

A. Rébelliau.

André Giffard. *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1661-1791); in-8°, XXVIII-392 p. — Paris, Rousseau, 1903.

Quand, il y a quelques années, la *Société des études historiques* mit au concours, sur ma proposition, « l'état et le fonctionnement des justices seigneuriales à la veille de la Révolution », sous la forme d'une « étude régionale ou locale, d'après les documents d'archives », elle espérait que les travaux provoqués directement par elle en susciteraient d'autres, qu'ils appelleraient l'attention des érudits sur un champ d'études injustement délaissé et le plus propre à nous faire sentir de quel poids la féodalité pesait encore, au XVIII^e siècle, sur les classes populaires. Cet espoir n'a pas été déçu, et M. Giffard lui-même nous apprend qu'il lui doit l'idée de son livre. Livre de très solide valeur et qui inaugure dignement la *Bibliothèque de la fondation Thiers*, où doivent être publiés les travaux les plus remarquables des pensionnaires de ce noble établissement. La richesse documentaire, l'ampleur de l'information ambiante, le souci de pénétrer dans tous les replis du sujet sont ses qualités saillantes et je n'ai de réserves à faire que sur le plan, qui est trop diffus, et expose l'auteur soit à se répéter, soit à noyer les idées générales dans des détails éparpillés. Mais ce n'est là qu'une inexpérience de jeunesse. Le fond, malgré le cadre, conserve tout son mérite et je voudrais avoir plus d'espace pour le mettre en relief.

La Bretagne est un exemple frappant, entre tous, de la grande place que tenaient encore les justices seigneuriales à la fin de notre ancien régime, et du soulagement que leur suppression procura aux classes inférieures ou moyennes. M. Giffard estime, par de bonnes raisons, à 2,500 au minimum le nombre des justices bretonnes à la veille de la Révolution, et parmi elles il ne compte pas moins de 1,500 hautes justices (une en moyenne par paroisse). Il y en avait de très étendues, des justices de grandes seigneuries englobant des villes entières; il y en avait de minuscules ne portant que sur quelques maisons. Les petites étaient emmêlées, enchevêtrées et faisaient naître jusqu'à sept ou huit degrés de juridiction. Toutes ensemble, elles ne laissaient guère à juger à la justice royale que le dixième des affaires contentieuses. Le seigneur ne juge plus lui-même, mais les officiers de justice sont à sa merci. Leur nombre est pléiade : dans une seule sénéchaussée (Hennebont) on comptait, en 1665, 2,000 notaires. Si dans de grandes seigneuries les abus n'excèdent pas ceux des justices royales, dans les autres leur scandale est extrême. Les bas officiers sont recrutés dans la lie de la population; leurs exactions sont sans contrôle et sans frein. La fonction essentielle des officiers de justice est d'être des agents domaniaux du seigneur. Leur *justice* ne connaît pas d'autre norme que son intérêt et le leur. Ils sont, aux yeux du peuple et dans la réalité, de simples instruments d'exploitation seigneuriale.

En vain des réformes furent-elles tentées. Elles achoppèrent à la résistance acharnée de toute la noblesse bretonne, qui était maîtresse du Parlement et qui acheta à prix d'argent la connivence de la royauté elle-même. Seule la haute justice criminelle ne fonctionna plus à la fin du XVIII^e siècle, mais ce fut dans l'intérêt des seigneurs et pour leur éviter des charges onéreuses.

Rien donc n'est plus légitime que les plaintes contre les justices seigneuriales dont retentirent les Cahiers, nulle mesure ne fut plus saine et plus salubre que leur abolition. M. Giffard l'a prouvé par les faits et par les témoignages contemporains, qu'il a réunis dans ses pièces justificatives, et où je regrette seulement de ne pas voir figurer les *Vues patriotiques sur les justices seigneuriales de Bretagne* (Arch. nat., K. 1151, n° 14). La longueur du document l'a arrêté. Mieux eût valu, à mon sens, sacrifier les édits et arrêts qui occupent une place sensiblement égale,

dont l'intérêt est moindre et qui presque tous étaient imprimés déjà. Je souhaite que M. Giffard complète par là son volume, je souhaite surtout qu'il se rencontre beaucoup d'érudits aussi consciencieux pour étudier, à son exemple, les justices seigneuriales dans les diverses provinces de notre ancienne France.

Jacques Flach.

Albert Soubies. *Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut.* Première série, 1795-1816, in-8°. — Paris, Flammarion, 1904.

Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, d'un travail paru dans ces dernières années, la publication de M. Albert Soubies présentera, sous forme de biographies individuelles, l'histoire de l'Académie des Beaux-Arts, depuis son organisation en 1796 jusqu'à la fin du xixe siècle. L'ensemble comprendra plus de deux cent cinquante monographies de peintres, sculpteurs, architectes, comédiens, compositeurs, graveurs et historiens d'art. Une pareille entreprise, pour obtenir une certaine harmonie, rencontrait d'assez sérieuses difficultés. Les articles consacrés à des artistes tels que Vien, Houdon, Pajou, Gras, Gérard, Visconti et leurs émules, paraîtront un peu courts et presque insuffisants, tandis que les notices sur Castellan, Thibault, Grandmesnil et autres oubliés, malgré leur brièveté, font revivre des figures effacées, auxquelles leur admission à l'Académie des Beaux-Arts n'a pu donner une réputation durable.

C'est d'ailleurs un des vices capitaux de la nouvelle organisation de l'Académie d'avoir été constituée sur le patron de l'Académie Française avec laquelle elle n'a rien de commun. Aussi, semble-t-il que tous les élus devraient être des artistes d'une véritable illustration, et le livre de M. Soubies fait ressortir qu'il n'en est rien. Combien plus logique et plus féconde était la constitution de l'ancienne Académie de Peinture et de Sculpture, où tous les talents étaient admis dès qu'ils avaient fait preuve de maîtrise, où les architectes et les musiciens n'étaient pas confondus avec les peintres et les sculpteurs, où chacun enfin était à sa place et ne s'occupait que des matières relevant de sa compétence! Il y aurait trop à dire sur ce sujet et il faudrait reprendre la question à fond. L'ouvrage de M. Soubies, quand les quatre volumes dont il doit se composer auront paru, pourrait en fournir l'occasion. J. G.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Réception. M. Frédéric Masson, élu en remplacement de M. Gaston Paris, est venu prendre séance le jeudi 28 janvier et a prononcé le discours d'usage. M. F. Brunetière, directeur, lui a répondu.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *conférer* et *conformer.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Jules-Joseph-Louis Guibert, correspondant de l'Académie depuis 1901, est décédé à Limoges, le 14 janvier. Il était secrétaire général de la *Société historique et archéologique du Limousin,* et toute sa vie a été consacrée à l'étude des institutions de sa province pendant le moyen âge et l'ancien régime.

Présentation. L'Académie a présenté, le 29 janvier, à la chaire de langue grecque de l'École spéciale des langues orientales vivantes, en remplacement de M. Émile Legrand, décédé, en première ligne M. Psichari, en deuxième ligne M. Pernot.

Communications. 8 janvier. M. Omont informe l'Académie que treize volumes originaux et en partie autographes de Brantôme, contenant l'ensemble presque complet de ses œuvres, viennent d'entrer à la Bibliothèque nationale, grâce à la libéralité de M[me] James de Rothschild.

— M. Clermont-Ganneau explique certains monogrammes byzantins.

— M. Dorez communique une relation inédite du médecin Nicolas de Nancel sur l'entrée de François, duc d'Anjou, à Tours, le 28 septembre 1576. Cette relation est dédiée à Pierre de Ronsard.

15 janvier. M. Hamy donne à l'Académie des nouvelles de la mission Aug. Chevalier subventionnée sur la fondation Garnier. Après avoir visité le lac Iro et une partie du cours du Bahr Salamat, rivière du Ouadaï, M. Chevalier a gagné le sud du Dékakiré, en traversant une région habitée par des troglodytes fétichistes pareils aux Noubas du Kordofan. Il est ensuite parvenu chez Gaourarg, sultan du Baghirmi.

— M. Ph. Berger présente, de la part de M. Gauckler, une photographie d'une stèle en terre cuite trouvée dans une tombe punique de Carthage (v[e] ou vi[e] siècle avant J.-C.). Cette stèle porte le motif appelé par M. Berger *la triade punique,* qui se compose de trois cippes inégaux dressés sur un autel et accompagnés de symboles divins ; à la base figure une courte inscription phénicienne.

— M. Maurice Croiset lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Gaston Paris, son prédécesseur.

— M. Homolle entretient l'Académie d'une publication d'ensemble sur Delphes, actuellement en voie d'exécution, ainsi que des fouilles exécutées à Délos.

22 janvier. M. Collignon présente des photographies de M. Wilberg qui, avec M. Heberdey, a fait des fouilles à Éphèse pour le compte du gouvernement autrichien. La ville antique est déblayée et on a dégagé deux avenues allant du port au théâtre, qui étaient pavées de grandes dalles rectangulaires et bordées de monuments et de statues.

— M. Loth lit un mémoire sur l'année celtique et le système de numération des Celtes.

29 janvier. M. P. Meyer appelle l'attention de l'Académie sur l'incendie qui vient de causer des dégâts irréparables à la Bibliothèque royale de Turin. La salle des manuscrits ayant été atteinte par le feu et par l'eau avant d'avoir pu être déménagée, les manuscrits grecs, presque tous les manuscrits orientaux, un grand nombre de manuscrits en latin ou en langues modernes sont détruits. Si faible qu'elle soit, c'est une consolation de penser que la France a participé à la mise en

IMPRIMERIE NATIONALE.

valeur de documents précieux, à tout jamais perdus. Un texte du chroniqueur Haytoun, qui paraîtra prochainement dans un volume des Historiens des Croisades, a été emprunté par l'Académie à un manuscrit de Turin. M. Meyer propose à l'Académie de mettre à la disposition du conservateur de la Bibliothèque de Turin une collection aussi complète que possible de ses publications.

M. S. Reinach ajoute que, par bonheur, le beau manuscrit à miniatures, *Les Heures*, attribuées à l'atelier de Van Eyck a été intégralement photographié, il y a deux ans.

Comme conclusion à ces communications, l'Académie décide qu'une lettre sera adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour appeler son attention sur la nécessité de faire reproduire par la photographie les manuscrits précieux conservés dans les dépôts publics.

— M. Ph. Berger présente une inscription trouvée par M. Giac. de Gregorio au pied du mont Pellegrino, en Sicile. Cette inscription reproduit la formule des innombrables *ex-voto* à Tanit, mais ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'elle a été découverte en Sicile.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Karl von Zittel, correspondant pour la Section de minéralogie, est décédé à Munich, le 5 janvier 1904. M. K. von Zittel, qui était né en 1839, était professeur de géologie à l'Université de Munich, conservateur du Musée royal de paléontologie, et président de l'Académie des Sciences de Bavière.

— Nous avons annoncé précédemment, *Journal des Savants*, 1903, p. 185, le décès de sir G. G. Stokes, associé étranger de l'Académie. Ajoutons, pour compléter cette information, que M. M. Brillouin vient de donner une importante étude sur *La vie et l'œuvre de sir George Gabriel Stokes*, avec une bibliographie complète, dans la *Revue générale des sciences*, 15 janvier 1904, p. 22.

Élections. L'Académie a élu le 11 janvier un membre titulaire dans la Section de minéralogie, en remplacement de M. Munier-Chalmas, décédé. La Section présentait, en première ligne, MM. Barrois et Lacroix; en deuxième ligne, M. Douvillé; en troisième ligne, MM. Bergeron, Boule, Haug, de Launay, Termier, Wallerant. M. Lacroix a été élu par 46 suffrages; M. Wallerant en a obtenu 8, M. Douvillé 2, M. Barrois 1, M. Termier 1.

M. A. Lacroix a été nommé préparateur au Collège de France en 1887, docteur ès sciences en 1889 et professeur de minéralogie au Muséum en 1893. L'Académie, qui lui avait décerné le prix Vaillant en 1892, le désigna, à la suite de la catastrophe du 8 mai 1902, au choix du Ministre des colonies, pour diriger une mission scientifique à la Martinique. Il a fait deux séjours aux Antilles : l'un du 22 juin au 1er août 1902, l'autre du 1er octobre 1902 au 13 mars 1903. Ses observations ont apporté des données nouvelles sur le mode de formation des *dômes* édifiés par les roches volcaniques, et sur un phénomène peu connu, celui des *nuées ardentes*.

— L'Académie a élu, le 25 janvier, M. Calmette correspondant dans la Section de médecine en remplacement de M. Laveran, nommé membre titulaire. La Section présentait en première ligne M. Calmette, en deuxième M. Pitres, en troisième M. Yersin. M. Calmette, qui avait commencé sa carrière comme médecin du Corps de santé de la marine et des colonies, créa en 1893 un Institut antirabique à Saïgon. Rentré en France, il fut en 1895 envoyé par Pasteur à Lille, où

il fonda un Institut sérothérapique, dont il est le directeur, et auquel a été annexé, en 1900, un dispensaire pour l'assistance des tuberculeux indigents. M. Calmette est en même temps professeur d'hygiène et de bactériologie à la Faculté de médecine de Lille.

Histoire des sciences. 11 janvier. M. M. Boule a donné une note sur les grottes des Baoussés-Roussés, et notamment sur celle dite « du Prince », près de Menton, qui renferment plusieurs squelettes d'hommes préhistoriques.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. JEAN-LÉON GÉRÔME, membre de la Section de peinture, est décédé à Paris le 10 janvier. Il était né à Vesoul le 11 mai 1824, avait été élu le 2 décembre 1865 et avait été président de l'Académie en 1893.

— M. ÉDOUARD-JULES CORROYER, membre libre depuis 1896, est décédé à Paris, le 30 janvier. Il était né à Amiens le 12 septembre 1837. En dehors de sa profession d'architecte, il eut, comme membre de la Commission des monuments historiques (1872), puis comme inspecteur général des édifices diocésains (1885), à s'occuper de nombreuses questions d'histoire de l'art. Ses études ont notamment porté sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel et sur les édifices religieux de la France septentrionale.

Communication sur l'histoire de l'art. 23 janvier. M. Guiffrey entretient l'Académie du plus ancien des concours de l'École des Beaux-Arts, le concours dit *de la tête d'expression.* A la séance de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture du 6 octobre 1759, le comte de Caylus, membre de la Compagnie en qualité d'honoraire amateur depuis 1731, lut un discours sur « l'étude des têtes », et proposa de fonder un concours pour stimuler l'émulation des étudiants. Quelques jours après, Charles-Nicolas Cochin, qui remplissait à la fois les fonctions de secrétaire de l'Académie et de conseiller intime du marquis de Marigny, informait le Directeur des Bâtiments du Roi de la généreuse proposition du noble amateur. Sa lettre fait en même temps l'éloge et la critique du projet soumis à la Compagnie : « M. de Caylus propose d'établir un prix chaque année pour l'élève qui dessinera le mieux une teste de femme ou d'homme avec la passion qui sera indiquée. Il veut que cette teste soit dessinée d'après nature et que, pour cet effet, un professeur tiré au sort soit chargé de choisir la plus belle teste de femme ou d'homme qu'il sera possible de trouver, aussi bien que d'instruire la personne de la manière de se pénétrer de cette passion et d'en présenter les apparences extérieures, que ce modèle tiendra pendant l'espace d'une matinée. »

Un pareil projet soulevait aussi une objection, que Cochin ne manque pas de signaler : « Il nous paroist que la nature des passions ne permet pas que leur expression puisse se tenir plus d'un instant. Dans la supposition (difficile à accorder) que la personne pût se pénétrer de l'expression demandée, il s'ensuivrait ce qui arrive à ceux qui se tiennent pour faire faire leur portrait qui, quoique on ne leur demande que l'état de gayté ordinaire, ne peuvent cependant le conserver et dégénèrent en une grimace demi-ennuyée; à plus forte raison s'il était question d'une passion violente. »

L'observation était juste et il en fut tenu compte dans le règlement voté par l'Académie dans la séance du 9 février 1760. Le premier concours eut lieu en 1760. Une gravure bien connue de Cochin représente « le concours pour la teste d'expression », d'après un dessin fait par lui et conservé aujourd'hui au Louvre.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élections. L'Académie a élu, le 9 janvier, M. Bourdeau correspondant dans la Section de morale, en remplacement de M. d'Olivecrona, nommé associé étranger. La Section présentait en première ligne M. Bourdeau, en deuxième ligne M. Ritter.

Les travaux de M. Jean Bourdeau ont porté sur l'histoire et le mouvement actuel du socialisme, en France et à l'étranger : *Socialistes allemands et nihilistes russes,* 1892; *L'évolution du socialisme,* 1901. Il a édité les *Mémoires de Henri Heine,* des *Pensées et fragments de Schopenhauer,* et publié un volume sur *La Rochefoucauld,* dans la collection des « Grands écrivains français ».

— L'Académie a élu, le 16 janvier, M. Guillouard correspondant dans la Section de législation en remplacement de M. J. Ferrand, décédé. La Section présentait en première ligne M. Guillouard, en deuxième ligne M. Combes de Lestrade.

M. Louis Vinant Guillouard a accompli toute sa carrière à la Faculté de droit de Caen, comme agrégé (1870), puis comme professeur de Code civil (1884). En dehors de ses nombreux ouvrages de droit, il a donné deux études historiques : *De la condition des lépreux au moyen âge,* Caen, 1875; *Recherches sur les Colliberts,* Caen, 1878. L'Académie lui avait décerné le prix Wolowski en 1902.

Communications. 9 janvier. M. Louis Passy lit une étude sur la vie et les œuvres de M. Wolowsky, membre de l'Académie (1810-1876).

16 janvier. M. Debidour lit une étude sur le général Fabvier.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Annuaire pour 1904. Paris, Impr. nationale, 1904.

Institut de France. Académie française. Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Frédéric Masson, le jeudi 28 janvier 1904. Paris, Firmin-Didot, 1904.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Funérailles de M. Colmet de Santerre le jeudi 31 décembre 1903. Discours de MM. Bérenger et Glasson. Paris, Firmin-Didot, 1903. H. D.

MUSÉE CONDÉ.

M. Mézières a fait, à la séance trimestrielle de l'Institut, du 13 janvier, un rapport dont voici le résumé. Le Musée Condé a été aussi fréquenté en 1903 que les années précédentes : le chiffre des visiteurs du dimanche et du jeudi s'est élevé à 50,000 environ, celui des visiteurs du samedi à 2,700 environ.

Grâce à la vigilance de M. Léopold Delisle, les *Archives* se sont enrichies de trois manuscrits qui avaient appartenu à l'ancienne collection de Chantilly, et qui ont été achetés à Londres, en mai 1903, à la vente de sir Thomas Phillipps : une traduction sur vélin du *Phædon* de Platon, faite vers 1540 par Jehan de Luxem-

bourg, et dédiée par lui au connétable Anne de Montmorency; — un rapport adressé en 1537, au même connétable, par le receveur de la châtellenie de Compiègne; — un ouvrage d'art militaire italien qui a dû servir, vers 1682, à l'instruction du duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé.

Les archives ont continué à rendre de précieux services aux érudits qui, cette année, ont particulièrement consulté les fonds suivants : série du duché de Montmorency; série du Clermontois d'Argonne; archives domaniales de Chantilly; archives de l'ancien duché de Guise; correspondances des connétables Anne et Henri de Montmorency; correspondance du grand Condé; papiers de Vendôme.

Un poème italien sur les Vertus et les Arts libéraux, composé en l'honneur de Bruzio Visconti, et offert à ce seigneur très probablement en 1355, par Bartholomeo di Bartoli, vient d'être publié en fac-similé à Bergame avec commentaires de M. Léon Dorez. Ce précieux manuscrit avait été acheté par M. le duc d'Aumale en Angleterre. Un autre manuscrit, les *Heures du duc de Berri*, l'un des chefs-d'œuvre de la peinture française du début du xv^e siècle, va être publié, avec photogravures Dujardin, par la librairie Plon, Nourrit et C^{ie}; le texte explicatif a été composé par M. le comte Paul Durrieu. Les conservateurs du Musée avaient reçu de l'étranger des propositions de publication des miniatures, mais ils se sont fait un point d'honneur d'en réserver la reproduction à notre pays.

Depuis quelques années, la critique s'est exercée sur un petit ouvrage en prose française du xiv^e ou du xv^e siècle, intitulé : *Les quinze joies du mariage.* On en ignore l'auteur, mais on est d'accord pour en louer le mérite. Le Musée Condé possède une copie de grande valeur, datant du xv^e siècle et qui servira à la restauration du texte original, qui vient d'être entreprise. Les leçons de ce manuscrit ont été publiées par un romaniste de l'Université de Greifswald.

Bibliothèque. Le *Catalogue des livres imprimés jusqu'au milieu du XVI^e siècle* est actuellement en voie d'impression. La Bibliothèque ne s'enrichit que très lentement. Il serait souhaitable que le Musée Condé devînt une seconde bibliothèque académique, où les membres de l'Institut prissent l'habitude de déposer leurs ouvrages, comme la plupart d'entre eux le font déjà à la bibliothèque de l'Institut.

M. Macon, conservateur adjoint, a continué ses études si intéressantes et si neuves sur l'histoire de Chantilly. Cette année encore il a consacré au connétable Henri de Montmorency un travail rempli des détails les plus piquants.

L'année 1903 a encore été marquée par un fait insolite : une découverte archéologique effectuée dans le domaine même de Chantilly. Dans la partie qui porte le nom de Commelles se dresse une sorte de pyramide creuse, haute de 12 mètres et ouverte par le haut, désignée dans le pays sous le nom étrange de «Lanterne des morts». L'intérieur du monument portait sur toute la hauteur des traces évidentes de fumée; d'autre part, dans le dossier de Commelles conservé dans les archives, M. Macon avait trouvé plusieurs documents (dont le premier est daté de 1198) mentionnant l'existence d'une fabrique de tuiles. On paraissait fondé à supposer que cette fameuse «Lanterne des morts» devait avoir servi tout simplement de cheminée à une usine.

Effectivement, quelques heures de fouilles mirent à jour la surface d'une aire construite en briques cuites et présentant les traces d'un feu ardent; c'était le four de la tuilerie. M. de Boislisle, administrateur du domaine, intéressé par cette découverte, fit continuer les fouilles. On dégagea successivement, outre le premier four, la «bombarde» ou foyer, la chaufferie, un second four, puis de nombreux vestiges de constructions adjacentes.

En 1666, le grand Condé, ayant acheté le domaine de Commelles, avait installé une faisanderie sur l'emplacement de la tuilerie. Des travaux de remblai firent disparaître les forges et leurs annexes, à l'exception de la grande cheminée, qui se dressa comme une énigme pour les générations suivantes.

Les innombrables fragments de tuiles, briques, grès, poteries, carreaux vernissés unis ou avec dessins géométriques, fleurs de lis ou sujets, types des somptueux dallages dont on ornait les églises du moyen âge, témoignent de l'activité de ce centre de fabrication pendant plus de quatre cents ans. Ces trouvailles sont donc intéressantes pour l'histoire de la céramique du XII[e] au XVI[e] siècle.

M. Mézières a terminé son rapport en donnant lecture de deux très belles lettres de M. le duc d'Aumale acquises dans une vente récente, par les soins de M. Léopold Delisle.

CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

Le *Second Congrès international d'histoire des religions* se tiendra à Bâle du 30 août au 2 septembre 1904. Il comprendra huit sections: I. Religions des peuples primitifs, en y comprenant les Péruviens et les Mexicains. II. Religions des Chinois et des Japonais. III. Religion des Égyptiens. IV. Religions des Sémites V. Religions de l'Inde et de l'Iran. VI. Religions des Grecs et des Romains. VII. Religions des Germains, des Celtes et des Slaves. VIII. Religion chrétienne.

Les membres actifs, dont la cotisation est fixée à 20 francs, recevront gratuitement un exemplaire des *Actes du Congrès*, qui comprendra un résumé des travaux présentés et des discussions. Les femmes des congressistes pourront prendre part au Congrès moyennant une cotisation de 10 francs; cette carte de membre participant ne donnera pas droit aux *Actes du Congrès*.

Les adhésions sont reçues par M. Alfred Bertholet, Leonhardstrasse, Bâle.

Le *Second Congrès international de philosophie* se tiendra du 4 au 8 septembre 1904 à Genève. La commission d'organisation a pour président M. Gourd, professeur à l'Université de Genève, et pour secrétaire général, M. Claparède (11, Champel, Genève). Le Congrès comprendra cinq sections : Histoire de la philosophie. — Philosophie générale et psychologie. — Philosophie appliquée. — Logique et philosophie des sciences. — Histoire des sciences.

La création d'une section d'*histoire des sciences* est une innovation qui avait été proposée au premier Congrès de philosophie. De la sorte, à la *section de logique et philosophie des sciences* seront réservées les communications concernant les questions de méthode, et à la *section d'histoire des sciences* celles relatives aux questions purement historiques, abstraction faite des préoccupations philosophiques particulières de leurs auteurs. Les communications relatives à cette section doivent être adressées à M. Paul Tannery, directeur de la Manufacture de tabacs, Pantin (Seine). — Le prix de la cotisation au Congrès est fixé à 20 francs.

Le XIV[e] Congrès des Orientalistes se tiendra en 1905 à Alger, pendant les congés de Pâques. Le comité d'organisation est présidé par M. René Basset, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger. Le Congrès comprendra les sections suivantes : I. Indes, langues aryennes et langues de l'Inde (président : M. Senart,

18, rue François-Premier); II. Langues sémitiques (président : M. Ph. Berger, 3, quai Voltaire, Paris); III. Langues musulmanes : arabe, turc, persan (président : M. R. Basset, 77, rue Michelet, Mustapha); IV. Égypte, langues africaines, Madagascar (président : M. Lefébure, 94, rue de Lyon, Mustapha-Belcourt); V. Extrême-Orient (président : M. Cordier, 54, rue Nicolo, Paris); VI. Grèce et Orient (président : M. Diehl, 67, rue de Seine, Paris); VII. Archéologie africaine et art musulman (président : M. Gsell, 77, rue Michelet, Mustapha).

Les titres des communications scientifiques destinées à être lues au Congrès devront être envoyés, soit au président de la section à laquelle elles ressortissent, soit au secrétaire général, M. Douttée, parc de Fontaine-Bleue, Mustapha-Supérieur, ou aux secrétaires-adjoints, MM. Chambige, au service des Affaires indigènes du Gouvernement général, Alger; Yver, 21 *ter*, rue Clauzel, Mustapha; Cherchali, rédacteur au *Mobacher*, Alger.

Le montant de la cotisation est fixé à 20 francs; les femmes ou parentes de congressistes accompagnant ceux-ci auront droit à une *carte de dame* du prix de 10 francs, qui donnera droit à toutes les réductions qui seront éventuellement consenties aux membres du Congrès par les compagnies de transports, mais non aux publications du Congrès. Les adhésions peuvent être dès maintenant adressées soit au trésorier, M. David, chef du secrétariat particulier de M. le Gouverneur général de l'Algérie, au Palais d'hiver, soit à M. Leroux, libraire, 28, rue Bonaparte, Paris; elles doivent être accompagnées du montant de la cotisation.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE.

Académie impériale des Sciences de Vienne (Kaiserliche Akademie der Wissenschaften). (*Suite*[1].)

Séance du 10 juin. A. E. Schönabah : *La lutte de Berthold de Ratisbonne contre les hérétiques.* Étude sur l'histoire de l'ancienne prédication allemande; extraits intéressants concernant les hérétiques attaqués, Catharins et Vaudois, dont la propagande s'opère au moyen de traductions bibliques, comme celles du prologue de l'évangile de saint Jean (ms. des *Carmina burana*) et du psautier allemand de Vienne (ms. 2684). — E. Sellin : *Tell Ta'annek.* Rapport sur une mission en Palestine, dans la Samarie, prés de Megiddo; fouilles d'une colline : découverte de vases, d'ustensiles, de constructions. Autel des parfums, entouré de six chérubins ou sphinx et de quatre lions, avec reliefs représentant deux bouquetins près de l'arbre de vie et un enfant étouffant un serpent. Cimetière d'enfants, probablement premiers-nés qui, dans la période cananéenne, étaient enterrés vivants comme oblation; nombreux corps d'enfants ou de personnes mûres, enterrés séparément dans les fondations des maisons, probablement emmurés vifs; dans ce cas, comme pour les enfants, les corps sont dans des vases en terre ou en relation avec des vases

[1] Voir le cahier de janvier 1904, p. 74.

disposés d'une certaine manière. Archives sur briques d'un prince cananéen, écriture cunéiforme. Le bourg a été fondé (2000 avant J.-C. environ) par les Amorrhéens et détruit à la fin du VII^{e} siècle par les Égyptiens ou par les Scythes. Divinités dont les images ont été retrouvées : Astarté, d'un type local; Besa; un jeune homme nu sur un animal (chameau?), qui pouvait être un Baal, dont aucune autre représentation n'a d'ailleurs été découverte. Les documents sur briques présentent des noms propres où entrent ceux d'Ištar, Hadad, Bel, Ammon, Jahwe peut-être; une lettre nomme Aširat-Ašera, déesse dont on a ici la première mention. Le prince de Ta'anneк Ištarwašur, dont on a retrouvé la correspondance, était vassal du Pharaon (vers 1400 avant J.-C.). — D. H. Müller : *Nouveau bas-relief sabéen avec inscription.* Monument publié, *Revue archéologique*, 1903, p. 407; il n'y a pas à douter de son authenticité; l'inscription est la dédicace d'un monument placé sur une voie sacrée, que bordaient de chaque côté des stèles et des statues.

Séance du 8 juillet. Walter Friedensburg : *La chronique de Cerbonio Besozzi, 1548-1563.* L'auteur, un musicien de Bergame, appelé tour à tour à prendre part aux fêtes données par des cardinaux et des princes, a laissé un tableau coloré de la vie de cour au temps de la Renaissance.

Séance du 14 octobre. J. F. von Schulte : *Marius Mercator et le Pseudo-Isidore.* D'un manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble il résulte que Marius Mercator a été utilisé par le Pseudo-Isidore et cité sous le nom de Mercator. — G. Gatt : *Topographie de Jérusalem antique* (non analysé). — E. Bratke : *Epilegomena à l'édition viennoise de l'Altercatio Legis inter Simonem Iudaeum et Theophilum christianum.* Édition sous presse, d'après quatre manuscrits, dont un palimpseste de Carlsruhe provenant de Reichenau; l'auteur cite un texte préhiéronymien de la Bible et les anciens Pères, Tertullien, Cyprien, les *Tractatus Origenis,* jusqu'à Eucher de Lyon; c'est probablement Evagrius, qui vivait vers 440 après J.-C. dans le cercle de Lérins; son œuvre n'est pas une traduction de la discussion de Jason et Papiscus d'Ariston de Pella.

Séance du 21 octobre. Schönbach : *Fragments de Titurel le Jeune, trouvés à Seitenstetten.* Double feuillet du XIV^{e} siècle. — Zingerle : *Le XLIV^{e} livre de Tite-Live.* Étude nouvelle du manuscrit de Vienne et discussions de passages en vue de l'édition de ce livre.

Séance du 4 novembre. Kenner : *Rapport sommaire sur les fouilles du Limes en 1903.* 1° Dans le camp de Carnuntum, déblaiement de trois rues parallèles à la *via decumana;* découverte d'un égout de maison particulière, débouchant dans la *cloaca maxima;* hypocaustes très bien conservés; statuettes de divinités peintes avec inscriptions. 2° Fouilles dans la ville. 3° *Limes;* fouilles d'un *castellum,* correspondant au lieu appelé Ulmus par la Carte de Peutinger, sur la voie de Carnuntum à Scarabantia : trois établissements romains successifs, dont une fortification en terre et des constructions postérieures, entourées de murs de pierre avec tours; trouvailles diverses, dont un sarcophage avec sculptures.

Paul LEJAY.

Le Gérant : Eug. LANGLOIS.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1904.

LE CORTEGIANO, *DE BALTHAZAR CASTIGLIONE,* *ET LE* COURTISAN POLONAIS, *DE LUCAS GÓRNICKI*[1].

Lucasz Górnicki, *Œuvres complètes,* édition Lœwenfeld, avec une introduction de M. P. Chmielowski, 3 vol., Varsovie, 1885. — Baltazar Castiglione, *Il Cortegiano,* édition Carducci, Florence, 1891. — G. Curcio Bufardeci, *La Vita letteraria di Bald. Castiglione,* Raguse, 1900. — L. Opkyske, *Il Cortegiano,* édition anglaise avec illustrations, New-York, 1901.

Il y aurait un très curieux travail à faire sur l'histoire de l'humanisme en Pologne au xvie siècle. Cet humanisme s'inspire tout ensemble des littératures classiques et de l'Italie du *Seicento.* Lucas Górnicki en a été un des représentants les plus intéressants. Il est malheureusement très peu connu en dehors de son pays. La monographie que lui a consacrée en allemand M. Raphaël Löwenfeld : *Lucasz Górnicki, sein Leben und seine Werke, ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus in Polen* (Breslau, Wilhelm Kœbner, 1884) n'a guère eu de lecteurs en dehors des pays slaves. Elle en aurait eu davantage si l'auteur avait trouvé le moyen de faire figurer sur le titre de son ouvrage le nom de Castiglione. Balthazar Castiglione est resté populaire en Italie; plusieurs éditions de son œuvre ont été publiées au xixe siècle par les libraires Lemonnier, Barbera et Sansoni, dans la Bibliothèque des classiques italiens, éditée sous la direction de l'illustre poète Carducci. En France, le *Cortegiano* a été étudié par M. de Treverret dans son volume *L'Italie au xvie siècle* (Hachette, 1877), et antérieurement dans une thèse latine de M. Aristide Joly : *De Balthas-*

[1] Prononcez : Gournitski.

saris Castilionis opere cui titulus « Il libro del Cortigiano » (Caen, imprimerie Hardel, 1856). Ce travail, d'une centaine de pages, mérite encore aujourd'hui d'être consulté. Mais il n'a pas, que je sache, été traduit ou remanié par son auteur en français, et l'on sait que les thèses latines ne sont guère mises dans le commerce[1].

Pendant longtemps, les compatriotes de Górnicki ont considéré son « Courtisan » comme une œuvre originale simplement inspirée du prototype italien. L'un d'entre eux a même cru devoir le traduire en allemand sous ce titre *Der Polnische Democrit als Hofmann oder die Unterhaltung der lustigen Cavaliere am polnischen Kœnigshofe* (Stuttgart, 1856). L'auteur anonyme de cette traduction a perdu beaucoup de temps pour rien. On ne traduit pas une adaptation, on se contente de faire ressortir les divergences qui existent entre l'ouvrage original et le décalque qui en a été donné. Ces différences, comme on le verra plus loin, jettent un jour très curieux sur l'état des mœurs en Pologne au XVIe siècle, et constituent un intéressant chapitre de l'histoire de la société en Europe à l'époque de la Renaissance.

L'auteur du *Courtisan polonais*, Lucas Górnicki, paraît être né vers 1527 à Bochnia, dans le palatinat de Cracovie. Sa famille était de petite noblesse et n'avait jusqu'alors joué aucun rôle dans l'histoire de Pologne. Il commença ses premières études à Cracovie; il partit de bonne heure pour l'Italie, et alla sans doute à Padoue dont l'Université — comme celle de Bologne — était fréquentée par un grand nombre de ses compatriotes. Les relations intellectuelles entre la Pologne et l'Italie étaient devenues assez fréquentes depuis que le roi Sigismond Ier (1506-1548) avait épousé la princesse Bona, fille du duc de Milan, Jean Galeas Sforza. Venue en Pologne en 1518, l'Italienne était restée dans le pays après la mort de son mari et ne l'avait quitté qu'en 1555 pour aller vivre à Bari, dans le royaume de Naples. C'est en souvenir de ce Bari qu'elle avait fondé, en Podolie, le château de Bar, si célèbre à la fin du XVIIIe siècle, pour avoir donné son nom à une confédération qui essaya en vain de sauver la Pologne[2].

On retrouve Górnicki en Pologne en 1548. Il est attaché à la personne de Samuel Maciejowski, évêque de Cracovie et grand chancelier du royaume, qui jouera dans le *Courtisan polonais* le rôle de la duchesse

[1] Celle de M. Joly figure à la bibliothèque de la Sorbonne sous la cote H. F. u. f. 80. M. Joly n'a pas connu l'existence de l'ouvrage de Górnicki.

[2] La reine Bona était peu populaire. Un bel esprit du temps avait fait sur elle cette épigramme :

Ut Parcae par sunt, ut luci lumine lucent,
Ut bellum bellum, sic bona Bona fuit.

d'Urbain dans le Courtisan italien; plus tard nous le verrons accompagner dans ses missions le sous-chancelier Przerębski[1], accompagner le roi à Dantzig, à Kœnigsberg, à Kovno, pousser avec Przerębski jusqu'à Vienne et assister au mariage de Catherine, fille de l'empereur Ferdinand, avec Sigismond-Auguste.

De 1556 à 1558, Górnicki paraît avoir fait un second séjour en Italie et notamment à Padoue. À son retour, il est définitivement attaché à la personne du roi, devient son bibliothécaire, son secrétaire et gagne de plus en plus ses bonnes grâces. La bibliothèque du roi, établie d'abord à Vilna, avait été transportée à Tykocin (dans le gouvernement actuel de Lomża). C'est de cette localité qu'est datée (18 juillet 1565) la préface du *Courtisan*. Le volume de Castiglione avait paru à Venise en 1528, l'adaptation polonaise fut éditée à Cracovie en 1566.

Górnicki vécut encore de longues années et écrivit de nombreux ouvrages de littérature ou de politique, sur lesquels je n'ai pas le loisir d'insister ici. Il mourut le 22 juillet 1603. C'est peut-être le dernier humaniste polonais de la Renaissance. Ce n'est pas un homme de génie; ce n'est même pas un talent bien original. Mais il a rendu de grands services à la langue et à la littérature de son pays : il a contribué à y faire pénétrer la culture du monde antique et celle de l'Italie; il a façonné la prose polonaise sur les modèles classiques et italiens. Il en a donné d'excellents spécimens. Enfin, dans son *Courtisan*, il nous a légué de précieuses indications pour l'histoire sociale de son temps. Ce sont là des services que l'histoire littéraire ne doit pas oublier.

L'adaptation du Courtisan italien est intéressante par les additions qu'elle superpose au texte original; elle ne l'est pas moins par les suppressions qu'elle se permet. Les femmes jouent, comme interlocutrices et comme sujet de conversation, un rôle considérable dans le *Cortegiano*. Elles disparaissent comme interlocutrices et s'effacent comme sujet de conversation dans le texte polonais. « Nos femmes, ne sont pas aussi instruites que les Italiennes et leurs oreilles ne pourraient supporter certains détails qui figurent dans l'ouvrage italien. » Parti de ces prémisses, notre auteur supprime un certain nombre de jeux mentionnés par Castiglione, soit parce qu'ils n'existent pas en Pologne, soit parce qu'ils ne conviennent pas à une société où les femmes ne tiennent qu'un rôle effacé. Il en est de son adaptation comme de ces comédies de collège où les personnages féminins sont supprimés ou atténués.

[1] Prononcez : Prjerembski.

Górnicki omet également les détails qui, grâce à la saine rudesse des mœurs, n'auraient pu être compris de ses compatriotes, par exemple ce qui concerne les *efféminés*, ou mignons, la peinture, la sculpture, arts encore peu pratiqués par ses compatriotes, la tragédie, la comédie, les mascarades que les Polonais ne connaissaient point; il supprime les allusions fort nombreuses aux choses de France, remplace les considérations sur les dialectes italiens par des réflexions fort curieuses sur les diverses langues slaves. D'une façon générale, il omet toutes les discussions trop subtiles ou trop métaphysiques pour être comprises des Polonais, ses contemporains.

Castiglione a pris pour théâtre de son dialogue la cour d'Urbain, dans laquelle, à l'occasion du passage du pape Jules II (1566), nombre d'illustres personnages sont réunis. Les convenances ne permettaient pas à Górnicki de mettre en scène la cour du roi de Pologne; il a placé les personnages de ses dialogues à Prądnik, dans la maison de campagne de l'évêque Maciejowski. À la cour d'Urbain, la duchesse propose de remplacer les fêtes, la musique et la danse par quelque jeu d'esprit. Ce sont là des plaisirs trop raffinés pour les Sarmates de Górnicki; ils ignorent la danse, qu'ils laissent sans doute aux paysans. L'évêque leur propose de remplacer les cartes par un jeu d'esprit.

La conversation suit la même marche que dans l'original italien; mais les allusions aux personnages italiens sont remplacées par des allusions à des personnages polonais. « Ferdinand d'Aragon, dit Castiglione, avait un tic : il levait souvent la tête et tordait une partie de la bouche. » — « Le castellan de Bochnia, Gorka, dit Górnicki, parlait du nez. » Dans le texte italien, il est question d'une musique affectée. Górnicki substitue à cette musique « des plats trop doux »; ses compatriotes savaient ce que c'était que les plaisirs de la table; ils ignoraient les jouissances artistiques. Au chapitre XXVIII du premier livre, Castiglione recommande au Courtisan d'éviter l'affectation : « Cette affectation est, dit-il, un défaut des Lombards; quand ils ont été pendant un an hors de chez eux, ils se mettent à parler romain, espagnol et français, et Dieu sait comment; et ce défaut vient d'un désir exagéré de montrer de vastes connaissances. »

Górnicki donne à ce passage un développement tout à fait original.

Son courtisan polonais est, dès cette époque, bien plus cosmopolite que le courtisan italien :

Pour peu qu'il ait fait même une courte résidence à l'étranger, il ne veut plus parler que la langue du pays où il a vécu. S'il a été en Italie, il dit à tout propos *Signor;* en France, *par ma foi;* en Espagne, *nos otros caballeros.* Souvent, tel qui n'a même pas été en Bohême, mais qui n'a fait que passer la frontière silésienne, ne

veut plus parler que bohémien, et quel bohémien, Dieu le sait! Si on lui dit qu'il devrait employer sa langue maternelle, il répond qu'il l'a oubliée ou qu'elle lui semble grossière. Pour démontrer cette thèse, il cite quelque vieux mot emprunté à un ancien cantique et il le met en parallèle avec quelque élégant vocable tchèque, afin de faire voir la beauté de la langue étrangère; en fin de compte, il déclare que tout orateur élégant emploie des mots tchèques au lieu de polonais.

Górnicki, par la bouche d'un de ses personnages, proteste contre cette manie d'employer des mots étrangers. Il n'admet les emprunts que lorsque les vocables manquent réellement en polonais. Dans ce cas-là, on peut emprunter à une langue apparentée, comme le tchèque ou même le latin. Górnicki ne prévoyait pas encore les emprunts au français, qui sont devenus très nombreux à partir du XVIIe siècle. Il ne prévoyait pas que l'abus des mots latins conduirait la prose polonaise à un abominable macaronisme. Il entame une discussion très curieuse sur les moyens d'améliorer la langue polonaise et sur ses rapports avec les langues slaves :

Faut-il appeler à l'aide le tchèque, le russe, le croate ou le slavon? Faut-il ressusciter d'anciens mots polonais tombés en désuétude, ou bien peut-on, au lieu d'un mot polonais, emprunter un mot latin? — Notre langue, déclare l'un des interlocuteurs du dialogue qui représente évidemment les idées de l'auteur, n'est pas en elle-même si ancienne, bien que les Polonais la parlent depuis longtemps; elle est sortie du slave depuis peu de temps. Car toutes ces langues : le polonais, le tchèque, le russe, le croate, le bosniaque, le serbe, le rascien[1], le bulgare et les autres constituaient primitivement une seule langue, de même qu'il n'y avait qu'un seul peuple slave. Cependant certains prétendent que la langue et la nation russes sont les plus anciennes et que c'est de là que les Slaves auraient pris naissance. Leur nom viendrait de *slawa* (gloire) à cause de leurs exploits glorieux. Mais, vu l'époque lointaine, nous ne pouvons avoir là-dessus de documents certains.

Suit un résumé assez curieux de l'histoire des langues slaves telle qu'un humaniste polonais se la représentait à l'époque de la Renaissance :

Au temps où les Slaves ne savaient ni les lettres ni les sciences, une grande grossièreté régnait chez les hommes et dans les langues. Lorsque les Bulgares eurent adopté les lettres grecques, en ajoutant ou en modifiant certains caractères, ils se mirent à écrire comme ils pouvaient et ils réussirent à traduire quelques morceaux de l'écriture, du latin et du grec. Cette langue doit être bien plus riche que la nôtre, parce qu'elle possède l'écriture depuis plus longtemps que la nôtre. Les Bulgares, les Rasciens, les Serbes, les Russes et d'autres prirent leur écriture. Au contraire, l'écriture des Tchèques est empruntée au latin : leur langue a quelque chose de plus poli parce que les Tchèques sont voisins des peuples plus civilisés. Ils se mirent donc, dès le début, à parler d'une façon plus élégante, plus raffinée, en

[1] Ces quatre prétendues langues sont considérées aujourd'hui comme n'en faisant plus qu'une, le serbo-croate. Rascien est un des noms du peuple serbe.

gardant des syllabes longues à la façon des Latins. Même chez nous s'est accréditée l'idée que leur langue doit être bien plus belle que la nôtre. Elle peut être bien plus riche, car les lettres et les sciences sont venues chez eux plus tôt que chez nous; mais en ce qui concerne la beauté, la question est en litige.

Arrivons au fait. Si certains mots polonais manquent au Courtisan, il fera bien de les emprunter au tchèque plutôt qu'à une autre langue, car chez nous cette langue a déjà droit de cité et est considérée comme la plus belle. L'opinion générale, à laquelle l'homme doit toujours se conformer, donne au tchèque une certaine importance. Mais si le mot tchèque était trop difficilement intelligible et qu'à la place il y eût un mot russe, croate ou serbe que le Polonais comprît aisément, le Courtisan fera bien de choisir le mot le plus intelligible et le plus élégant, de laisser le tchèque de côté. Tout cela dépend de son jugement; il doit considérer quel est le mot qui convient le mieux aux oreilles polonaises. ., qui dépeint le mieux l'objet. En ce qui concerne l'emploi des anciens mots, celui qui voudrait les remettre en honneur ferait comme celui qui, dédaignant le pain, se mettrait à manger des glands, ainsi que faisaient nos ancêtres. Nous devons nous servir des mots comme des pièces de monnaie; les hommes n'acceptent pas celles qu'ils ne connaissent point; ils ne comprennent que les mots qui sont d'un usage courant. Si pourtant il n'existe aucun mot moderne pour cette idée que le Courtisan veut exprimer, non seulement je ne serai pas froissé d'un mot ancien, mais je le préfère à un mot étranger. Nous rions des mots prussiens ou kachoubes[1]; mais que le Courtisan ne rougisse pas de les employer, car tel d'entre eux peint si bien l'objet qu'on ne pourrait trouver mieux. J'admets encore qu'il crée un mot nouveau, mais avec des éléments polonais, ou que de deux mots polonais il en fabrique un nouveau.

En ce qui concerne le latin, je constate que quelques-uns d'entre nous, voulant faire montre de leur science, emploient un mot latin sur trois. . . En quoi ils font preuve d'une sotte affectation et, par-dessus le marché, on ne les comprend pas. Quand il y a un bon mot polonais, c'est mal agir que de vouloir lui substituer un mot latin, sauf dans les cas où ce mot est si usuel que tout le monde le comprend.

Les exemples que cite ici Górnicki ne sont pas des plus heureux; il voudrait naturaliser dans la langue polonaise le mot *patria;* elle lui a préféré le mot *ojczyzna*[2], qui est slave et qui a, au fond, le même sens.

Il y a plus de justesse, en revanche, dans ses réflexions sur la pénétration des mots allemands en polonais. Il en est beaucoup, dit-il, que nous considérons comme nôtres tant ils se sont bien naturalisés. La philologie moderne leur a fait la chasse et en a relevé environ trois mille[3].

Après avoir ainsi raisonné sur le vocabulaire de sa langue nationale et sur ses rapports avec les idiomes congénères, Górnicki se demande quelle est la plus belle des langues slaves et avoue qu'il est fort embarrassé de

[1] Le kachoube est un dialecte parlé sur les bords de la Baltique, dans la Prusse occidentale et la Poméranie.

[2] Du mot *ojciec*, père; ce mot se rattache à une racine *ot*, identique à celle du latin *atta* (*atavus*).

[3] Korbutt, *Les mots allemands dans la langue polonaise. — Prace filologiczne. Travaux philologiques*, Varsovie, t. IV.

répondre. La langue tchèque lui semble belle, mais un peu trop molle et peu digne d'un homme. C'est là une opinion qui nous paraît aujourd'hui tout à fait singulière et qui n'a plus cours ni parmi les Slaves ni surtout parmi les Allemands. Le russe lui paraît grossier; à ce moment, Górnicki ne connaît que les textes slavons russes des provinces lithuaniennes, textes d'une langue aussi rude que la basse latinité du moyen âge; la langue de Moscou n'a pas encore été élaborée par Lomonosov. Le rascien, le serbe, le croate, le bulgare ont quelque chose de païen, car ils ont été contaminés par les Turcs. En principe, cette observation est juste. Górnicki n'a pas entendu chanter les *guzlars* et ne peut soupçonner la divine harmonie de la *pesma*[1] serbe. « Notre langue, dit Górnicki, me paraît pénible; il semble qu'on la parle de toute la bouche et avec une sorte de violence. » En somme, pour l'auteur du *Courtisan,* toutes les langues slaves sont encore des idiomes d'ordre inférieur. C'est trop de modestie.

N'y eût-il d'original que ce fragment dans l'adaptation polonaise du *Courtisan* qu'il suffirait à assurer à Górnicki la reconnaissance des philologues. C'est probablement la première fois que les langues slaves sont ainsi confrontées et appréciées.

Le livre ne nous instruit pas seulement par les variantes qu'il ajoute au texte italien, mais par les retranchements qu'il lui fait subir. À la fin du premier livre, Castiglione demande que le Courtisan se connaisse en peinture et en sculpture. Górnicki omet cette particularité; la peinture et la sculpture sont des arts étrangers qui n'ont pas encore droit de cité dans son pays.

Le deuxième livre du *Cortegiano* s'ouvre par des considérations sur la manie qu'ont les vieillards de toujours louer le passé, sur le charme ou le désagrément du souvenir. Górnicki supprime tout ce qui rappelle la puissance ou le charme de la femme. Castiglione dit : « Un amant se plaît à voir, même fermée, une fenêtre à laquelle il aura eu naguère la faveur de contempler sa dame. » Górnicki transcrit : « Un homme voit avec plaisir la maison où on l'a bien traité, bien qu'il n'y trouve plus le seigneur dont il a connu les bonnes grâces. »

Dans un chapitre sur les facéties, Castiglione déclare que les Toscans sont les plus spirituels des Italiens. Górnicki substitue aux Toscans... devinez qui?... les Moscovites, bien surpris assurément de cet honneur. Le troisième livre est assez littéralement calqué sur l'original italien.

[1] Chanson populaire.

Dans le quatrième, Górnicki substitue à l'éloge des gentilshommes de la cour d'Urbain celui d'illustres Polonais. Dans les discussions politiques, il remplace les peuples d'Occident par les Turcs, les Valaques et les Moscovites. Il se trouve fort embarrassé des discussions sur l'amour qui terminent ce quatrième livre. Il supprime notamment les passages relatifs au baiser, soit parce qu'il les trouve inconvenants, soit parce que la société au milieu de laquelle il vivait n'admettait pas certains raffinements de galanterie. Ainsi, sans avoir eu la prétention de nous tracer un tableau de la vie sociale dans son pays, Górnicki nous fournit, sur la société de son temps, de précieuses indications. Son travail est, d'autre part, un excellent exercice de style qui a beaucoup contribué à la formation de la prose polonaise.

L'auteur nous dit quelque part qu'il écrit avec une plume de plomb; il se calomnie; il n'a pas la main si lourde que cela. Aux mains de quelques-uns de ses successeurs, cette plume de plomb va devenir une plume d'or.

Louis LEGER.

LA THÉORIE DU PLAISIR D'APRÈS ÉPICURE.

F. C. S. Schiller, *Sur la Conception de l'ἐνέργεια ἀκινησίας* (*Bibl. du Congrès intern. de Philosophie*, t. IV), Paris, Colin, 1902. — Cf. Guyau, *La Morale d'Épicure,* Paris, Germer-Baillière, 1878. — Usener, *Epicurea*, Leipzig, 1887. — Natorp, *Die Ethika des Demokritos,* Marburg, 1878.

PREMIER ARTICLE.

I. Tous ceux qui ont étudié avec quelque attention la morale d'Épicure savent que si le philosophe définit le Souverain Bien par le *plaisir,* il donne à ce mot une signification très particulière, qui n'est pas celle de la langue usuelle et de l'opinion commune. Mais quelle est exactement cette signification? Quelle idée Épicure s'est-il faite du plaisir? C'est ici que commence la difficulté. La plupart des historiens, à l'exception peut-être du seul Guyau[1], admettent que selon Épicure le plaisir

[1] Guyau a bien vu (*Morale d'Épicure,* p. 55-56) que le plaisir, tel que l'a conçu Épicure, ne saurait être purement négatif et qu'il ne se réduit pas à

se réduit à l'absence de douleur : *indolentia*, — *nihil dolere*, ce que nous appellerions un état purement négatif, et il faut convenir que les textes qui justifient cette interprétation sont très nombreux et confirmés par le témoignage même du Maître, lorsqu'il dit : « La limite de la grandeur des plaisirs, c'est la suppression de toute douleur. » Mais, d'un autre côté, il paraît difficile de contester que le même mot ait été pris souvent dans un sens différent et qu'il ait désigné un état très positif de jouissance actuelle, qui est évidemment autre chose qu'une absence de douleur. Cicéron semble bien avoir raison lorsque, au deuxième livre du *De Finibus*, 5, 16, il accuse formellement Épicure d'avoir désigné par un même mot, *voluptas*, *ἡδονή*, deux choses distinctes, d'une part l'absence de douleur ou le plaisir en repos, *voluptas in stabilitate*, par exemple l'état de l'homme qui ne souffre pas de la soif, et, d'autre part, le plaisir en mouvement ou positif, *voluptas in motu*, par exemple l'état de l'homme qui a soif et qui boit. On a même accusé Épicure d'avoir profité de cette équivoque pour jouer en quelque sorte double jeu et satisfaire tour à tour les amateurs du plaisir et les partisans d'une morale plus sévère. Il flatte l'opinion des premiers lorsqu'il dit que le ventre est « le principe et la racine de tout bien » (*Us.*, 409 [1]), ou encore quand il déclare expressément : « Je ne sais comment concevoir le bien, si je fais abstraction des plaisirs du goût, abstraction de ceux de Vénus, abstraction de ceux de l'ouïe, abstraction des mouvements agréables qui viennent de la forme par la vue » (*Us.*, 67), ou encore lorsqu'il dit : « Si les objets qui provoquent les plaisirs des débauchés dissipaient les craintes de l'âme, celles qui sont causées par les météores, par la mort et par les douleurs, si en outre ils enseignaient la limite des désirs, nous n'aurions aucune raison d'adresser le moindre blâme aux débauchés, comblés de toutes parts de plaisirs et ne ressentant en aucune manière la souffrance et la peine, qui sont le mal » (*Diog.*, X, 142). Mais il est aisé de tourner la médaille, et d'autres textes, non moins précis et non moins authentiques, nous présentent la doctrine sous un tout autre aspect. Épicure proteste lui-même contre l'interprétation donnée déjà de son temps à sa doctrine : « Lorsque nous disons que le plaisir est le souverain bien, nous ne parlons ni des plaisirs des débauchés ni de ceux

l'absence de douleur. Il a bien montré aussi que le plaisir a pour condition l'équilibre corporel. Mais il ne semble pas qu'il ait suffisamment justifié ses assertions sur ce point; il a entrevu ou deviné le vrai sens de l'Épicurisme, il n'a pas donné de sa thèse une démonstration rigoureuse.

[1] Pour plus de brièveté nous citons les textes d'Épicure d'après l'excellent recueil d'Usener, *Epicurea*, Leipzig, 1887.

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui consistent dans la jouissance physique, comme le pensent quelques-uns par ignorance ou parce qu'ils ne sont pas d'accord avec nous ou parce qu'ils nous comprennent mal; nous entendons seulement le fait de ne pas souffrir dans son corps et de n'être pas troublé dans son âme» (*Diog.*, X, 131). C'est ainsi qu'il dit encore qu' « avec un peu de pain et d'eau il rivalise de félicité avec Jupiter», et on sait d'ailleurs qu'il a conformé sa vie à cette maxime puisqu'il lui suffisait pour vivre d'un as par jour.

Sur un autre point la pensée du philosophe ne paraît pas moins flottante et indécise. Il dit d'une part qu'il n'y a qu'un seul plaisir, le plaisir du ventre, que tous les plaisirs, les plus savants et les plus raffinés, ne sont que des variétés du plaisir de la chair, *ποικίλλεται* (*Diog.*, 144) et s'y ramènent (*Us.*, 409). D'autre part, il parle souvent des plaisirs de l'âme et les met au-dessus de ceux du corps (*Us.*, 437 et 439), parce qu'ils sont plus sûrs et plus en notre pouvoir. Enfin il considère le sage comme se suffisant pleinement à lui-même, *αὐτάρκης* (*Diog.*, 130), ce qui veut dire qu'il est toujours en son pouvoir d'être heureux, qu'il n'est pas à la merci de la nature, qu'il est parfaitement indépendant. C'est pourquoi il lui arrive de dire que le sage est heureux même dans le taureau de Phalaris (*Us.*, 601 sqq), et on sait que lui-même, comme le prouve sa belle lettre à Idoménée (*Us.*, 138), déclare que le dernier jour de sa vie il fut heureux, malgré les atroces souffrances de la maladie dont il mourut. Cependant il semble qu'il y ait encore ici une contradiction; car, même en définissant le plaisir comme le fait Epicure, on ne peut dire que le sage soit entièrement affranchi, puisqu'il lui faut au moins du pain et de l'eau, et qu'il n'est pas toujours en son pouvoir de se les procurer. D'ailleurs comment comprendre que le même philosophe nous dise que le sage est heureux dans le taureau de Phalaris et que le souverain bien consiste dans le plaisir, par où il entend le plaisir physique? Il ne s'agit d'ailleurs pas ici d'une pensée exprimée accidentellement par le philosophe, il y revient au contraire à plusieurs reprises, et divers témoignages nous montrent que la suprême sagesse est conçue de la même manière par Épicure et par les stoïciens. C'est ainsi que Sénèque nous dit : *Invitis hoc nostris popularibus dicam : sancta Epicurum praecipere et, si propius accesseris, tristia* (*Us.*, 460). En présence de ces divergences déconcertantes, on comprend que les historiens aient souvent accusé Epicure de faiblesse logique, d'incohérence ou de contradiction, et ces reproches depuis l'antiquité ont été répétés sur tous les tons. Ils sont peut-être mérités, mais on conviendra aussi que les contradictions qu'on vient de signaler sont bien grossières, et qu'on doit y

regarder à deux fois avant de les attribuer à un philosophe qui a exercé une si grande action et groupé autour de lui un si grand nombre de disciples enthousiastes dans cette Grèce qui comptait tant d'esprits subtils, si ingénieux et si prompts à la critique. Ne pourrait-il se faire que les interprètes et les historiens n'aient pas bien saisi la pensée du philosophe et n'aient pas toujours réussi à se placer au vrai centre de perspective d'où on peut découvrir tout l'ensemble d'un système et en apercevoir l'unité? En tous cas, avant d'accuser le philosophe, on doit faire tous ses efforts pour découvrir sa véritable pensée. C'est notre excuse pour revenir sur une question qui peut sembler rebattue et épuisée. Nous ne voulons à aucun degré plaider une cause ou tenter une réhabilitation. C'est à un point de vue purement historique que nous entendons nous placer, et c'est par un examen attentif des textes que nous voulons essayer de déterminer avec précision ce qu'Épicure désignait par le nom de *Plaisir*.

II. Un témoignage fort ancien, et qui semble avoir échappé à l'attention des critiques, prouve qu'il y a eu sur cette question un malentendu. Les Épicuriens authentiques n'ont jamais admis l'interprétation qu'on a donnée, dès l'antiquité, de la doctrine d'Épicure et qui a prévalu dans la suite. Dans le passage que nous avons cité ci-dessus (*Fin.*, II, 4, 12), Cicéron, et il semble en cela l'interprète même du bon sens, distingue nettement trois manières d'être : la douleur, par exemple l'état de l'homme qui a soif et ne peut boire; l'absence de douleur, ou, si l'on veut, le plaisir en repos, par exemple l'état de l'homme qui n'a pas soif et ne boit pas; enfin, le plaisir en mouvement, par exemple l'état de l'homme qui a soif et qui boit. Cicéron, nous l'avons dit, accuse avec insistance Épicure d'avoir désigné du même nom, plaisir, ces deux états en apparence si différents, le plaisir en repos et le plaisir en mouvement. Il est très remarquable que dans la réponse qu'il lui fait, le défenseur d'Épicure ne disculpe pas son maître sur ce point. Il ne donne aucune explication et se borne à dire que Cicéron ne comprend pas la pensée d'Épicure : *Negatis nos intelligere quam dicat Epicurus voluptatem.* Cette dénégation impatiente Cicéron : *Soleo subirasci;* et il demande avec un peu d'humeur s'il ne sait pas le grec ou s'il ne connaît pas le véritable sens des mots. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si l'auteur du *De Finibus* parle en son propre nom, comme l'admet par exemple M. Thiaucourt[1],

[1] *Essai sur les traités philosophiques de Cicéron et leurs sources grecques*, p. 85. Paris, Hachette, 1885.

ou s'il s'inspire d'un modèle grec, par exemple, comme divers indices le donneraient à penser, d'Antiochus d'Ascalon. Quelque opinion que l'on adopte sur ce point, il résulte avec la dernière évidence du passage cité que les Épicuriens du temps de Cicéron ne reconnaissaient pas la pensée du Maître dans l'interprétation qu'en donne l'auteur du *De Finibus*. D'ailleurs, le passage en question n'est pas le seul où Cicéron parle de ce dissentiment. Il y insiste un peu plus loin et constate qu'Épicure parle un langage qui lui est propre : *Epicurus sao more loquatur, nostrum negligat* (II, 5, 15). Il y revient à plusieurs reprises dans le *De Finibus*, notamment dans les passages 7, 21-23, 75. De même, divers textes des *Tusculanes*, principalement livre III, chap. 20, semblent faire allusion à la perpétuelle querelle des Épicuriens et de leurs adversaires sur la définition du plaisir. Dès lors, on ne peut accepter sans réserve ni l'accusation de Cicéron, qui reproche à Épicure d'avoir confondu le plaisir en repos et le plaisir en mouvement, ni l'interprétation de la doctrine d'Épicure qui a prévalu depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et d'après laquelle le plaisir, selon Épicure, se définirait d'une façon négative et serait seulement l'absence de douleur. Quels que soient le nombre, l'autorité, l'ancienneté des historiens et des critiques qui l'ont soutenue depuis Cicéron jusqu'à nous, elle doit être tenue pour non avenue, puisque les Épicuriens ne l'ont jamais acceptée. Il y a là un point obscur qu'il faut élucider, et puisqu'il s'agit de la définition même du plaisir, il est clair que c'est le nœud de tous les problèmes que soulève l'interprétation de la morale épicurienne.

Le problème qui s'impose maintenant à la critique est de savoir quelle est cette signification du mot *plaisir* que Cicéron, de son propre aveu, n'a pas comprise, et que ses successeurs n'ont pas plus que lui essayé de retrouver. Pour résoudre cette question, le plus simple serait sans doute de recourir aux textes d'Épicure lui-même, puisque nous en avons de très précis et dont l'authenticité ne peut être sérieusement contestée. Il faut convenir pourtant que l'étude exclusive de ces textes ne nous donne pas entière satisfaction. Il serait d'ailleurs étonnant qu'il en fût autrement; car, si les ouvrages d'Épicure étaient entièrement explicites, on ne comprendrait pas qu'un lecteur tel que Cicéron, et tant d'autres après lui, aient pu se tromper sur un point si important, et le long malentendu que nous venons de signaler serait inexplicable. À défaut d'une étude directe de la *lettre à Ménécée* et des textes d'Epicure que nous possédons, quelle méthode employer pour retrouver la pensée perdue d'Épicure ?

Il semble bien qu'il n'y en ait qu'une seule : essayer de comprendre

la doctrine du philosophe en la replaçant en quelque sorte dans son milieu historique, en la rapprochant des théories qui l'ont précédée et préparée, en se rendant compte des problèmes qui préoccupaient la pensée grecque au moment où Épicure a conçu son système, et des solutions qu'on leur avait données. Peut-être ce rapprochement permettra-t-il de définir avec exactitude l'idée que le philosophe s'est faite du plaisir; peut-être aussi comprendrons-nous alors pourquoi les textes qu'il nous a laissés nous paraissent trop peu explicites sur le point qui nous occupe. Il peut se faire, en effet, que les textes d'Épicure, tels qu'ils sont, aient paru suffisamment clairs à l'époque où ils ont été écrits, parce que le problème était autrement posé, et qu'ils aient cessé de l'être par la suite, parce que d'autres questions avaient surgi ou même que le sens des mots s'était modifié. C'est donc une nécessité, si l'on veut comprendre la définition d'Épicure, de revenir en arrière et de présenter un résumé des diverses théories relatives au plaisir proposées par les prédécesseurs d'Épicure, notamment par Aristippe, Platon et Aristote. Nous nous attacherons à présenter cet indispensable résumé sous la forme la plus succincte[1].

III. C'est chez Aristippe et les Cyrénaïques que nous trouvons, pour la première fois, une théorie précise du plaisir. Il est d'autant plus nécessaire de rappeler les principales thèses de cette école qu'on l'a souvent confondue avec celle d'Epicure, quoiqu'elle en diffère sur presque tous les points. D'abord, le plaisir est défini un mouvement, et un mouvement léger, *λεία κίνησις*, tandis que la douleur est un mouvement violent. Le premier de ces mouvements est comparé à la légère ondulation qui se produit à la surface des flots, sous l'action du zéphyr; le second, à la tempête qui les soulève. D'après un témoignage de Platon qui paraît bien se rapporter aux Cyrénaïques (*Philèbe*, 43 A — 53 C), ceux-ci, estimant avec Héraclite que tout dans le monde est en perpétuel mouvement, ne pouvaient admettre un troisième état que Démocrite avait considéré comme le souverain bien et qui était l'absence de trouble, le calme ou la tranquillité, *γαλήνη*, comparable à l'immobilité de la mer

[1] On s'étonnera peut-être qu'après le savant ouvrage de Natorp, *Die Ethika des Demokritos*, p. 147, sqq., nous ne comptions pas Démocrite parmi les maîtres d'Épicure. Ce n'est pas que nous méconnaissions les ressemblances, si soigneusement énumérées; mais ces analogies nous paraissent extérieures ou quelquefois accidentelles. Nous ne pouvons admettre qu'« Épicure soit parti de Démocrite et qu'il soit demeuré démocritéen », p. 133. L'objet du présent travail est précisément de montrer qu'Épicure a subi des influences bien autrement profondes, notamment celles de Platon et d'Aristote.

lorsqu'elle n'est agitée par aucun souffle[1]. Nous voyons apparaître ici une idée tout opposée à ce que nous avons rencontré tout à l'heure chez Cicéron. Entre le plaisir et la douleur, il ne peut y avoir de moyen terme, un état négatif, car un tel état serait un repos, et il n'y a point de place pour le repos dans une conception héraclitéenne du monde. Aussi voyons-nous que les Cyrénaïques étaient en opposition formelle avec les Épicuriens sur la question du plaisir constitutif, ἡδονὴ καταστηματική (*Us.*, 451). Ils ne se contentaient pas d'ailleurs de l'argument que nous venons d'indiquer, ils ajoutaient qu'un tel plaisir ne saurait convenir à des êtres vivants et ils ont formulé les premiers cette accusation, tant de fois répétée depuis, que le plaisir comme le conçoit Épicure est l'état d'un homme endormi ou d'un cadavre: νεκροῦ κατάστασις. En outre, toujours parce que les Cyrénaïques adoptent la thèse d'Héraclite sur l'écoulement perpétuel des choses, ils sont tout naturellement amenés à dire que le passé et l'avenir ne sont rien, puisque l'un n'est plus et que l'autre n'est pas encore. C'est donc uniquement à la jouissance présente, τὸ παρόν, qu'il faut s'attacher. Le sage n'a aucun souci ni de la veille, ni du lendemain; il est tout à la minute présente. On verra plus loin que sur ce point encore Épicure est entièrement en désaccord avec Aristippe. En troisième lieu, il faut noter que les Cyrénaïques reconnaissent une différence spécifique entre les plaisirs du corps et les plaisirs de l'âme, et même ils déclarent les plaisirs ou les douleurs corporels inférieurs à ceux de l'âme (*Us.*, 451 et 452). Sur ce point encore, Épicure leur est nettement opposé, et s'il admet des plaisirs de l'âme, on verra plus loin que c'est en un tout autre sens que les Cyrénaïques. Enfin, si Aristippe proclame que le plaisir en mouvement est le seul bien, il n'abandonne pas pour cela la thèse chère à Socrate et commune à tous les philosophes grecs de l'ἐγκράτεια ou de la maîtrise de soi. En cueillant le plaisir qui s'offre à lui, le sage demeure bien en possession de soi : ἔχω, οὐκ ἔχομαι, disait Aristippe en parlant de Laïs, et s'il s'affranchit de l'univers, c'est en subordonnant à sa propre satisfaction les choses qui la lui procurent. C'est ce que montrent ces vers d'Horace, *Epist.* I, 18 :

> Nunc in Aristippi furtim praecepta relabor
> Et mihi res, non me rebus, subjungere conor.

Épicure, comme nous le montrerons plus loin, a compris tout autrement l'attitude du sage à l'égard de l'ensemble de l'univers.

[1] Natorp, *op. cit.*, p. 146. Nous acceptons sur ce point l'interprétation de Natorp, qui considère le texte d'Eusèbe (*Praep. Evang.*, XIV, 18, cf. Ritter et Preller, 208) comme d'origine démocritéenne.

Nous avons la preuve par le *Théétète* que Platon a connu très exactement et examiné de très près les théories de la sensation formulées dans l'école d'Héraclite, soit par Protagoras, soit par les Cyrénaïques. Le *Philèbe* nous fournit une preuve semblable en ce qui concerne la théorie du plaisir. Platon a exposé dans cet ouvrage nombre d'idées nouvelles, d'aperçus ingénieux ou profonds, dont quelques-uns sont demeurés comme des vérités acquises pour la pensée grecque et qui ont, en tous cas, exercé une incontestable influence sur la doctrine d'Épicure. Platon reste fidèle, comme les Cyrénaïques, au dogme héraclitéen de l'écoulement universel dans le monde du devenir. Le plaisir, sous toutes ses formes, doit donc, de toute nécessité, être défini un mouvement. Il n'y a point de place dans sa psychologie pour le plaisir en repos. Aristote le lui reprochera plus tard, et, sur ce point, c'est du côté d'Aristote que se rangera Épicure. Mais Platon se sépare tout aussitôt d'Aristippe, en ce qu'il considère le plaisir non comme un mouvement quelconque, mais comme un mouvement déterminé, au moins à l'état naturel et normal, et tendant à une fin. Il a pour objet l'ordre et l'harmonie. Il se produit quand le corps est en bon état, de même que la douleur se manifeste quand l'organisme est en péril ou se dissout. Les limites entre lesquelles il se produit sont l'évacuation et la réplétion (*Philèbe*, 31 E; *Rép.*, IX, 585 B). Il tend ainsi à une sorte d'équilibre. Pris en lui-même, le plaisir comporte le plus ou le moins. Il est de la nature de l'infini. Dans l'ordre normal et lorsqu'il est conforme à la nature, il est limité, *πεπερασμένον*. Il n'est donc pas une pure quantité, mais renferme un élément qualitatif. On verra plus tard que les mêmes idées exprimées dans les mêmes termes se retrouvent dans la philosophie d'Épicure. En second lieu, Platon s'accorde encore avec Aristippe pour nier qu'entre le plaisir et la douleur il y ait place pour un troisième état, qui serait l'indifférence ou le repos, *ἡσυχία*. En d'autres termes, il repousse expressément cette conception que nous avons rencontrée tout à l'heure chez Cicéron et qui paraît si conforme au sens commun. Il n'y a pas trois états distingués, mais deux seulement : le plaisir et la douleur. Si Platon écarte l'idée d'un état intermédiaire, comme celui de l'homme qui n'a pas soif et ne boit pas, ce n'est pas faute de connaître la distinction des trois états, car il l'expose et la discute dans le *Philèbe*, 33 A, et dans la *République*, IX, 583 C. Il invoque plusieurs arguments, outre celui qui est tiré de l'écoulement universel et qui lui est commun avec Aristippe. D'abord, s'il y a un intermédiaire entre le plaisir et la douleur, on ne pourra pas comprendre que cet état puisse se transformer soit en plaisir, soit en douleur, de même

qu'il est impossible qu'un métal supposé intermédiaire entre l'or et l'argent se transforme dans l'un ou dans l'autre (*Phil.*, 43 E.). En outre, dans l'analyse très profonde qui est exposée au IX[e] livre de la *République* et où l'on retrouve jusque dans le détail quelques-unes des idées et même des expressions du *Philèbe*, il dénonce l'illusion psychologique de ceux qui croient éprouver un plaisir quand ils sont délivrés d'une douleur, ou inversement. Un tel état n'est pas un véritable plaisir, c'est un fantôme de plaisir; car à la limite qui sépare le plaisir et la douleur, il faudra dire que l'état dont il s'agit est un plaisir en tant qu'il est la fin d'une douleur, et une douleur en tant qu'il est la cessation d'un plaisir. Il ne peut être les deux à la fois. Il se produit ici une illusion. Si on distingue dans la réalité le haut, le bas et le milieu, l'homme qui passerait de la région basse dans la région moyenne pourrait croire qu'il s'est élevé et qu'il a atteint la partie supérieure; il n'en est rien cependant et cette illusion est causée par l'ignorance. De même l'homme qui cesse d'éprouver une douleur croit avoir atteint le véritable plaisir, mais il est dupe d'une illusion. En d'autres termes, le plaisir réel est un état positif et ne saurait se définir par une simple négation.

Nier, comme le fait Platon, qu'il y ait un état d'indifférence ou de repos, intermédiaire entre le plaisir et la douleur, c'est déjà, on vient de le voir, nier que le plaisir puisse être considéré comme une simple négation de la douleur. C'est ce qu'atteste le passage cité de la *République*, et ce que montre plus clairement encore la longue discussion consacrée à ce sujet dans le *Philèbe*, 44 B. Ainsi la thèse qu'on attribuera plus tard à Épicure se trouve réfutée d'avance. Dire que le plaisir est une simple négation, c'est, dans la langue des contemporains de Platon, dire qu'il est un non-être ou qu'il n'existe pas du tout. Cette thèse était précisément celle des philosophes que Platon désigne surtout par leur mauvaise humeur et leur caractère difficile, et où on reconnaît clairement Antisthène et les Cyniques. Platon les prend momentanément pour alliés et s'approprie leur opinion; mais il a soin de dire expressément, 51, A, qu'il ne partage pas au fond leur manière de voir et que, quant à lui, il tient le plaisir pour une réalité parfaitement positive. Et c'est ce qu'achève de démontrer toute la fin de la discussion du *Philèbe*. Nous verrons plus tard qu'Épicure s'est manifestement souvenu de cette discussion, et la thèse de Platon donne très probablement la solution du problème que nous avons posé tout à l'heure.

Voici maintenant une distinction toute nouvelle qui appartient en propre à Platon et qui devait, elle aussi, exercer une profonde influence sur les théories ultérieures. Il faut distinguer les plaisirs purs et les plai-

sirs mélangés. Les plaisirs mélangés sont ceux qui étant précédés d'un désir sont par là même toujours mêlés de douleur, car tout désir est une privation, c'est-à-dire une souffrance; tels sont, par exemple, la plupart des plaisirs du corps, ceux qui sont relatifs à la faim et à la soif, et les plaisirs de l'amour. Ils sont toujours liés à leurs contraires. Les plaisirs purs sont, non pas, comme on l'a cru quelquefois, les plaisirs de l'âme, quoique ces derniers soient souvent des plaisirs purs, mais simplement ceux qui n'étant pas précédés de désir ne sont mêlés d'aucune souffrance; tel est, par exemple, le plaisir que nous éprouvons à respirer une bonne odeur ou à regarder une sphère régulière (*Phil.*, 51 B). Il importe d'insister sur cette distinction, parce que c'est peut-être ici que se marque le plus nettement la différence entre la pensée grecque au IVe siècle et les doctrines plus récentes. Platon ne conteste pas, tant s'en faut, que les plaisirs mixtes soient plus vifs que les plaisirs purs; même il reconnaît qu'ils peuvent croître jusqu'à l'infini, ou, comme il dit, ils participent à la nature de l'infini. Seulement, puisque par essence ils sont toujours attachés à une douleur, si on les appelle des biens, il faut dire en même temps qu'ils sont des maux; même, toujours en vertu de la définition, et c'est d'ailleurs ce que confirme l'expérience, plus ils s'accroissent et plus la douleur, c'est-à-dire le mal, augmente avec eux. Le plaisir devient plus mauvais à mesure qu'il devient plus grand. Car le désir, c'est-à-dire la souffrance, croissant à mesure qu'il est satisfait, vouloir le satisfaire, c'est ressembler aux Danaïdes ou à ces malades qui souffrent de démangeaisons d'autant plus vives qu'ils font plus d'efforts pour les faire disparaître (cf. *Gorgias*, 494 et *Philèbe*, 46 A). Il en est tout autrement des plaisirs purs. Loin de pouvoir s'étendre à l'infini, ils appartiennent à la nature du fini et sont essentiellement limités et stables. Ils ne renferment rien qui soit contraire à leur essence, et par là ils sont plus parfaits; ils ne peuvent croître au delà d'une certaine limite; c'est pourquoi ils sont moins vifs, mais par cela même plus parfaits; ils méritent mieux le nom de plaisirs que les plaisirs mélangés, quelle que soit la vivacité de ces derniers. Un peu de blanc très pur est plus blanc que beaucoup de blanc mélangé à du noir (*Républ.*, IX, 585 A et *Philèbe*, 53 B). C'est pourquoi les plaisirs purs peuvent être appelés bons, et c'est ainsi qu'à la fin du *Philèbe*, dans l'énumération des éléments dont se compose le souverain bien pour l'homme, le plaisir peut occuper la cinquième place. Ainsi le point de vue platonicien est exactement l'opposé de celui que nous adoptons aujourd'hui. Nous appelons volontiers plaisirs positifs ceux qui sont les plus vifs, et ceux qui ont pour condition l'absence de douleur nous apparaissent plutôt comme négatifs.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Platon dit tout le contraire. Le plaisir de boire quand on a soif serait à ses yeux un plaisir négatif, puisque, étant mêlé de douleur, il n'est pas un vrai plaisir. Le bien-être de l'homme qui n'a pas soif serait, au contraire, un état positif. On voit que nous sommes déjà loin de la distinction si conforme au bon sens indiquée par Cicéron. Nous montrerons plus loin qu'Épicure, ici encore, est resté fidèle au point de vue platonicien.

Enfin Platon complète sa théorie du plaisir par la distinction des plaisirs de l'âme et des plaisirs du corps. Ici encore il introduit des éléments tout nouveaux et dépasse singulièrement l'école cyrénaïque. Par ces mots, plaisirs de l'âme, il désigne deux choses différentes qu'il ne sépare pas encore nettement, mais que la critique ultérieure distinguera. D'abord, le plaisir sous sa forme la plus générale ne peut être rapporté uniquement au corps. Comme l'avaient déjà bien vu les Cyrénaïques, les mouvements du corps ne peuvent être appelés des plaisirs que s'ils sont assez forts pour arriver jusqu'à l'âme ou l'intelligence, ou, comme nous dirions aujourd'hui, à la conscience (*Phil.*, 33 E). D'ailleurs qui voudrait jouir d'un plaisir sans savoir qu'il en jouit, c'est-à-dire sans que l'intelligence se joigne aux mouvements de l'organisme? Bien plus, le corps, comme l'avait montré Aristippe, étant en perpétuel mouvement, on ne pourrait lui attribuer que le plaisir présent, *τὸ παρόν*, car à chaque moment le passé n'est plus et l'avenir n'est pas encore. Mais, objecte Platon, un tel plaisir cesse en même temps qu'il commence; c'est donc un pur non-être. Pour exister, il faut qu'il ait une certaine durée; en d'autres termes, qu'il échappe à la fuite du temps, il faut qu'il garde quelque chose du passé et anticipe un peu sur l'avenir; et cela n'est possible que par la mémoire et la prévision, c'est-à-dire encore par l'intelligence et par l'âme (*Phil.*, 34 B). Enfin le plaisir est presque toujours étroitement lié au désir et en dépend. Or il est évident que le désir, étant une aspiration vers un changement ou une altération, implique une prévision, et cette prévision elle-même suppose une mémoire. Donc, de quelque façon qu'on envisage le plaisir corporel, on s'aperçoit qu'il ne peut exister uniquement dans le corps et qu'il ne doit pas être, comme l'avaient cru les Cynénaïques, strictement limité au présent. C'est par l'intervention de l'âme ou de l'intelligence, nous dirions aujourd'hui de la conscience, que le mouvement corporel devient un plaisir; tout plaisir du corps est, en dernière analyse, un plaisir de l'âme.

Cependant l'intervention de l'âme dans la production du plaisir ne se manifeste pas seulement par l'apparition nécessaire de la conscience, de la mémoire et de l'attente. On doit dire aussi qu'il y a des plaisirs

de l'âme spécifiquement différents de ceux qui sont rapportés au corps, comme le plaisir de la faim ou de la soif. L'âme en elle-même et par elle-même éprouve des sentiments de plaisir ou de peine; telles sont la colère, la tristesse, l'envie et à plus forte raison les jouissances attachées aux connaissances intellectuelles. Nous n'avons pas ici à rappeler le détail des fines et profondes analyses par lesquelles Platon, dans le *Philèbe,* montre comment ces émotions de l'âme sont souvent un mélange en des proportions diverses de plaisirs et de peines. Il suffira de rappeler la distinction qu'il fait entre les plaisirs propres à l'âme, *οἰκεῖαι ἡδοναί* (51 D), et les plaisirs corporels.

Ainsi Platon prend le mot plaisirs de l'âme en deux sens : ces plaisirs sont d'abord les plaisirs du corps, transposés pour ainsi dire hors du temps et sauvés par la mémoire; ce sont, d'autre part, des plaisirs spécifiquement différents de ceux du corps. Mais, dans l'un et l'autre cas, Platon nous fait voir que les plaisirs de l'âme peuvent coexister avec ceux du corps; par exemple, l'homme qui souffre de la faim et de la soif peut en même temps éprouver de la joie s'il espère bientôt être désaltéré. Platon se borne à constater cette coexistence, ou, comme il dit, ce mélange. Nous montrerons plus loin le parti qu'Épicure, à un point de vue tout nouveau, a tiré de cette théorie.

La célèbre théorie d'Aristote sur le plaisir paraît, à première vue, en opposition complète avec celle de Platon; à y regarder de plus près, elle en est plutôt la continuation, et, comme il arrive presque toujours, le disciple ne critique le maître que pour donner à la même pensée une forme plus exacte et plus achevée. La grande nouveauté introduite par Aristote dans la question du plaisir, et qui, d'ailleurs, a été abandonnée après lui par la plupart des philosophes, c'est que le plaisir n'est ni un mouvement ni un devenir, ou, comme on dira plus tard, un passage d'un état à un autre. Il est un état stable et défini, une manière d'être positive et durable, une qualité, *ποιότης.* Bref, le plaisir n'est pas dans la poursuite, mais dans la possession. C'est ce qu'il établit expressément dans le passage de l'*Éthique à Nic.*, X, 2, 1173 a 15, évidemment dirigé contre Platon et les Cyrénaïques, où il fait voir que le plaisir n'est ni une *κίνησις* ni une *γένεσις.* L'argument invoqué par Platon pour prouver que le plaisir en lui-même n'est pas une réalité définie, c'est-à-dire le fait que le plaisir comporte le plus ou le moins, n'est pas décisif, car on peut en dire autant de la justice et de la santé, qui sont certainement des réalités. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de la discussion très profonde et très subtile à laquelle Aristote soumet la thèse de son Maître. Rappelons seulement que

cette doctrine est directement réfutée dans la *Morale à Nicomaque*, 1173 a 28 sqq.

Le plaisi rn'est pas un mouvement. Est-ce à dire qu'il soit un repos, et est-ce ici que nous voyons apparaître pour la première fois dans l'histoire l'expression « plaisir en repos »? En réalité, elle ne se trouve pas dans Aristote. Il dit seulement : *ἡ ἡδονὴ μᾶλλον ἐν ἠρεμίᾳ ἐστὶν ἢ ἐν κινήσει* (*Eth.*, VII, 15, 1154b 28). Et cela veut dire sans doute que le plaisir n'est pas le repos, c'est-à-dire la simple négation du mouvement ou l'inertie, mais que cependant il tient plus de la nature du repos que de celle du mouvement. C'est ici le point décisif, car on verra qu'Épicure a conservé la doctrine d'Aristote. Mais pour entendre la pensée du philosophe, il faut entrer dans quelques détails.

On sait que, d'après Aristote, le plaisir accompagne l'acte et l'achève. Il ne se confond pas avec lui, dit Aristote, comme quelques-uns ont été tentés de le croire; nous aimerions encore accomplir les actes ou les fonctions dont il dépend, celle de voir ou de penser, par exemple, alors même qu'ils ne seraient accompagnés d'aucun plaisir. Toutefois on peut admettre qu'il y a, en fait, entre le plaisir et l'acte un lien nécessaire, *ἐξ ἀνάγκης* (*Eth.*, X, 2, 1174 a 5). Or l'acte est autre chose que le mouvement, dont il est le terme et l'achèvement. Le mouvement est divisible et s'accomplit partie par partie; l'acte est simple et il est donné tout entier, *ὅλον τι*, en un instant indivisible, *ἐν τῷ νῦν* (X, 3, 1174 b 9). Le mouvement trouve ainsi dans l'acte sa raison d'être et sa perfection, et c'est pourquoi il est défini un acte imparfait : *ἐνέργεια ἀτελής*. L'acte contient donc tout ce qu'il y a de réel dans le mouvement, mais porté à son plus haut degré de perfection; il peut durer plus ou moins longtemps; mais ce qui le caractérise, c'est que, pendant tout le temps qu'il dure, il demeure le même. Il est en quelque sorte une synthèse du présent et du passé, comme celle qu'indique ce mot si fréquent chez Aristote : *τὸ τί ἦν εἶναι*. Il y a une immobilité active, une énergie de l'immobile, *ἀκινησίας ἐνέργεια* (*Eth.*, VII, 15, 1154 b 25), sorte de repos actif, aussi différente du repos absolu ou de l'inertie que du mouvement, supérieure à tous deux, mais en un sens plus voisine du repos que du mouvement, puisqu'elle ne change pas. Dieu et l'âme, qui sont des actes, sont des moteurs, mais des moteurs immobiles. C'est la grande nouveauté de la métaphysique d'Aristote[1].

Tel acte, tel plaisir. Il y aura donc un plaisir en mouvement qui sera

[1] Voir sur cette question la remarquable étude de M. F.-C.-S. Schiller, *Sur la conception de l'ἐνέργεια ἀκινησίας*.

divisible et imparfait, comme le mouvement lui-même; mais le vrai plaisir sera celui qui, comme l'acte lui-même, se produit dans l'instant indivisible. Tant qu'il dure, il ne comporte ni augmentation ni diminution; il est tout ce qu'il peut être, et, s'il n'est pas indifférent à l'homme que son plaisir dure plus ou moins longtemps, du moins le temps ne change pas la nature du plaisir lui-même : le temps ne fait rien à l'affaire. Le plaisir en mouvement et le plaisir parfait ne s'opposent donc pas comme deux contraires, mais sont une même chose considérée à deux moments de son développement, et il convient de les désigner par un même nom. L'espèce d'immobilité qu'il faut attribuer au plaisir comme à l'acte est donc bien différente de l'inertie ou de l'absence de douleur. Loin d'être une chose purement négative, elle est, au contraire, la réalité la plus positive que nous puissions atteindre. Voilà en quel sens on peut dire que le plaisir est un repos : ἡ ἡδονὴ μᾶλλον ἐν ἠρέμιᾳ ἐστὶν ἢ ἐν κινήσει.

Nous n'entrons pas ici dans le détail de la théorie si connue qui rattache le plaisir à l'acte, comme la beauté à la jeunesse. Sur deux points seulement il paraît utile de donner quelques indications, parce que souvent les historiens les laissent un peu trop dans l'ombre.

D'abord, dans cette union inséparable du plaisir et de l'acte, c'est l'acte qui est l'élément essentiel. Le plaisir est un surcroît qui s'y ajoute. Mais Aristote n'entend pas ce mot surcroît comme l'ont fait plus tard, par exemple, les Stoïciens et beaucoup d'historiens à leur suite; il ne l'appelle pas seulement ἐπιγέννημα, mais ἐπιγιγνόμενόν τι τέλος (*Eth.*, X, 4, 1174 b 33), et cela signifie sans aucun doute que le plaisir, quoique dépendant de l'acte, mérite cependant d'être recherché pour lui-même. Il a sa valeur propre, qui n'est pas une quantité ou une qualité négligeable. Il est une fin, c'est-à-dire un bien, et cela parce qu'il est une ποιότης. Il suit de là qu'il convient de lui faire sa place à côté de l'acte lui-même. C'est d'ailleurs ce qu'avait fait d'une manière très explicite Platon, comme on l'a vu plus haut. Les modernes, obéissant à des habitudes d'esprit invétérées, ont souvent modifié à leur insu les doctrines de Platon et d'Aristote, c'est-à-dire la plus pure expression de la pensée grecque, en oubliant que le plaisir, ἡδονή, fait de droit partie de la définition du souverain bien. Aristote, dépassant en cela Platon (*Philèbe*, 33 B), n'hésite pas à attribuer le plaisir à Dieu lui-même : μίαν καὶ ἁπλῆν χαίρει ἡδονήν (*Eth.*, VII, 15, 1154 b 26). On ne retrouvera une telle formule dans aucune philosophie. Aristote est le seul qui ait osé attribuer le plaisir à Dieu. Par suite, il n'est pas exagéré de dire qu'Aristote, comme Platon lui-même, est un partisan du plaisir. S'il critique Eudoxe,

c'est parce que les arguments qu'il invoque ne lui semblent point valables, et non parce qu'il juge que sa thèse soit fausse. Avant Épicure et mieux que lui, Aristote est le représentant de la morale du plaisir. Ce n'est pas assez de dire que sa morale est un eudémonisme, il faut dire qu'elle est un hédonisme rationnel, car il n'y a pas de vertu sans plaisir. La différence entre Épicure et Aristote, c'est que, pour ce dernier, le plaisir n'est pas le seul bien, mais seulement un bien qui s'ajoute à un autre.

Un deuxième point qu'il importe de signaler dans la théorie d'Aristote sur le plaisir, c'est la thèse de la spécificité des plaisirs, qui est une conséquence rigoureuse de la définition donnée. Si le plaisir est attaché à l'acte, comme les actes ou les fonctions des différentes espèces ou des différents êtres sont essentiellement distincts, il faut bien qu'il y ait autant de plaisirs irréductibles les uns aux autres que l'on peut distinguer d'actes ou de fonctions : διαφέρουσι τῷ εἴδει (*Eth.*, X, 2, 1174 a 10, et 5, 1175 a 22). En particulier, les plaisirs du corps seront spécifiquement différents des plaisirs de l'âme. C'est d'ailleurs ce que confirme l'expérience. Le plaisir propre à un acte le rend plus facile et plus prompt; par exemple, on réussit mieux dans la géométrie, si on éprouve du plaisir à l'étudier. Au contraire, un plaisir de nature différente met obstacle à un acte dont il ne dépend pas; par exemple, ceux qui aiment la musique ont peine à suivre une conversation si on joue de la lyre auprès d'eux. Ainsi encore, quand nous nous intéressons vivement à un acte, tout plaisir qui n'est pas le plaisir propre de cet acte nous importune. Ceux qui mangent des friandises au théâtre choisissent pour cela le moment où les mauvais acteurs sont en scène; ils ne veulent pas se laisser distraire du plaisir d'entendre par un plaisir d'une autre espèce. Il n'est pas exagéré de dire que la morale d'Aristote tout entière repose sur cette théorie de la spécificité des plaisirs, car c'est grâce à elle qu'il peut établir une hiérarchie et assigner pour but aux efforts de l'homme les plaisirs supérieurs de préférence aux plaisirs inférieurs. Nous verrons bientôt que, sur cette question fort intéressante, un dissentiment s'est élevé entre les penseurs grecs et que le même désaccord d'ailleurs existe entre les penseurs modernes.

V. BROCHARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES RÉCENTES FOUILLES DE TROIE[1].

DEUXIÈME ARTICLE.

I. Jadis, dans ce même recueil, nous avons dit d'où vient et par quelles études s'est formé M. Wilhelm Dœrpfeld, qui est aujourd'hui premier secrétaire de l'Institut archéologique allemand[2]. Nous avons expliqué comment, d'abord associé à l'entreprise des fouilles allemandes d'Olympie, il a, dans la suite, soit pris une part active et personnelle à toutes les fouilles de quelque importance qui se sont faites en Grèce depuis plus de vingt-cinq ans, soit assisté à ces fouilles, quand elles étaient dirigées par d'autres, en spectateur intelligent et curieux. Grâce à l'expérience qu'il a ainsi acquise, il est devenu un incomparable conducteur de travaux; nul ne s'entend mieux que lui à distinguer et à noter jusqu'au moindre vestige d'une disposition architecturale qui semblerait à un œil moins exercé n'avoir laissé aucune trace sur le sol. À Mycènes et à Tirynthe, j'ai pu contrôler ses relevés sur le terrain et en constater la minutieuse exactitude. Tous les types que l'architecture a créés dans le bassin oriental de la Méditerranée, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin de l'empire romain, lui ont passé sous les yeux. Quand il décrit les monuments dont il a dégagé les restes, la connaissance très précise qu'il possède des divers modes de bâtir qui ont été usités aux différentes époques et dans les différentes contrées de cette vaste région lui suggère tout d'abord des comparaisons instructives et lui permet de fixer avec une rare sûreté l'âge des monuments; il sait de quand date, dans telle ou telle province, l'emploi de tels ou tels matériaux, l'adoption de tel ou tel appareil. On a pu contester certaines de ses théories, par exemple les idées qu'il a exposées sur les conditions de l'aménagement du théâtre attique et la proposition qu'il a faite récemment de chercher à Leucade l'Ithaque d'Homère; mais je ne crois pas que jamais on ait pu le prendre en faute sur aucun des détails de ses plans des états actuels ou sur les représentations et les définitions qu'il donne des formes par lesquelles se caractérise un édifice, d'une colonne, de sa base et de son chapiteau, d'un fragment d'architrave, de frise ou de corniche.

[1] W. Dœrpfeld. *Ilion und Troja*, Athènes, 1902. — Voir le premier article dans le cahier de janvier 1904, p. 13-22.

[2] *Journal des Savants*, 1898, p. 133.

Ce fut en 1882 que, pour la première fois, Schliemann, allant reprendre à Troie ces fouilles auxquelles il avait cru renoncer pour toujours, sollicita le concours de M. Dœrpfeld. Celui-ci passa cinq mois à Hissarlik; aussi les travaux de cette campagne furent-ils conduits avec plus de méthode que ceux des campagnes antérieures et le livre où les résultats en furent présentés au public est-il plus clair et mieux rédigé que les relations précédentes.

Après la mort de Schliemann, M. Dœrpfeld était tout désigné, par cette longue collaboration, pour continuer et achever l'œuvre commencée à Hissarlik. Les fouilles de 1890 avaient posé une question qu'il importait de trancher. Parmi cet entassement d'habitations et ce labyrinthe de murs, on avait cru voir apparaître, par places, une Troie qui s'était jusqu'alors dérobée à toutes les recherches, la Troie qui, si l'on admet que le mythe épique repose sur un fond d'histoire, aurait été assiégée par les Grecs d'Agamemnon, de Ménelas et d'Achille, défendue par Hector et prise grâce aux ruses d'Ulysse. Dans une pieuse pensée de fidélité à la mémoire de son mari, M[me] Schliemann fournit la plus grande partie des fonds qu'exigeait la nouvelle campagne; la somme nécessaire fut complétée par des contributions libérales, dues à M. Richard Schœne, directeur général des musées de Berlin, et Rudolf Virchow, le célèbre physiologiste, qui s'était vivement intéressé aux premières découvertes de Schliemann et avait, à cette occasion, visité la Troade. Les fouilles durèrent trois mois et les résultats en furent portés à la connaissance du public par le livre intitulé *Troja*, 1893. Dès lors, les différentes couches avaient pu être mieux distinguées les unes des autres qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors et l'on avait acquis la preuve que l'une d'entre elles, la sixième, avait seule le droit de prétendre à l'honneur d'être la Troie qui fut si longtemps cherchée là où elle n'était point; mais si, à l'est, au sud et à l'ouest de la colline, on avait, dès 1893, dégagé de grands pans du mur qui enveloppait cette Troie homérique et, dans l'intérieur de l'espace ainsi circonscrit, les fondations de maints bâtiments qui avaient appartenu à ce même ensemble, on n'avait pas encore établi exactement le tracé complet de ce rempart; il restait bien des lacunes dans le plan qui en avait été dressé. On espérait aussi que des travaux poussés plus à fond, dans ce lit de décombres, feraient découvrir de nouveaux débris des édifices jadis compris dans cette enceinte et permettraient peut-être d'en mieux fixer le caractère et la destination.

Une dernière campagne de fouilles s'imposait pour terminer le déblaiement de la sixième ville. Ce fut l'empereur d'Allemagne, Guillaume II, qui mit M. Dœrpfeld à même de les entreprendre en lui allouant à cet

effet un subside de 30,000 marks. La tranchée fut ouverte, au mois d'avril 1894, avec plus de bras que n'en avait jamais employé Schliemann et elle ne fut abandonnée que vers le milieu de juillet, quand la fièvre paludéenne eut commencé d'attaquer les membres de l'expédition et nombre des ouvriers. Grâce aux ressources dont il disposait, M. Dœrpfeld put s'adjoindre tout un état-major d'auxiliaires compétents : un architecte, M. W. Wilberg, qui avait déjà été associé aux campagnes antérieures, deux archéologues, MM. H. Winnefeld et H. Schmidt, un préhistoricien, M. A. Gœtze, un habile photographe, M. Rœhrer. Sous la haute direction de M. Dœrpfeld, on se partageait le soin de conduire les fouilles et d'en tenir le journal. Jamais, à Hissarlik, autant de travail utile n'avait été fait en aussi peu de temps.

Sachant ce que l'on cherchait, on l'avait trouvé. La forteresse de l'âge mycénien dont l'existence, seulement soupçonnée et pressentie en 1890, avait été démontrée en 1893, apparaissait maintenant dans presque toute son étendue, représentée par les substructions d'édifices spacieux, construits en grands matériaux, ainsi que par une muraille puissante, percée de plusieurs portes que flanquaient de fortes tours. Des édifices ainsi rendus au jour il ne subsistait sans doute que les assises inférieures, le plus souvent que les fondations; mais dans ces substructions mêmes et dans l'appareil des murs de soutènement qui les portaient comme dans celui du mur d'enceinte, il y avait la marque d'une habileté professionnelle qui rappelait et qui égalait celle des ouvriers par qui ont été bâties les parties vraiment anciennes des murs de Mycènes. Le doute n'était plus possible; ces remparts qui, sur certains points, offrent encore un aspect vraiment imposant, ce sont eux qui ont défié l'assaut des Grecs. Ces maisons, dont les plus importantes renferment une large salle où peut tenir toute une foule, ce sont les demeures de ces chefs phrygiens que le poète appelle Priam, Hector, Énée, Paris, Hélénos et Déiphobe.

À la fin du chapitre qu'il a consacré à l'histoire des fouilles, le premier du livre que nous analysons, M. Dœrpfeld déclare qu'il considère comme terminée, en ce qui le concerne, l'œuvre qu'il avait entreprise de concert avec Schliemann; mais il indique ce qui resterait à faire, si jamais il prenait fantaisie à quelque nouvel explorateur d'interroger encore une fois le sol de ce site illustre entre tous. En s'attaquant au plateau où, en arrière de la colline d'Hissarlik, se pressaient les bâtiments de l'Ilion gréco-romaine, on ne saurait manquer d'exhumer des inscriptions intéressantes et des monuments figurés. Sur l'emplacement même de la Pergame homérique, il y aurait encore à faire : peut-être y retrouverait-on,

IMPRIMERIE NATIONALE.

avec le haut de la rampe qui menait aux terrasses supérieures de la citadelle, quelques édifices du même temps, encore inconnus. On aurait aussi à dégager le mur méridional de l'enceinte afférente à cette époque; la crête seule, jusqu'à présent, en a été mise à découvert. Qui sait si, déblayé jusqu'aux fondations, il n'apparaîtrait pas aussi bien conservé que le mur de la face orientale? Il y a enfin à résoudre une énigme qui, depuis le premier jour, n'a pas cessé de préoccuper les auteurs des fouilles, sans que l'enquête ait jeté sur ce mystère le moindre rayon de lumière. Où les habitants des divers établissements qui se sont succédé sur la colline d'Hissarlik enterraient-ils leurs morts? C'est à peine si, au cours des recherches si prolongées et si attentives, on a trouvé, dans de grandes jarres d'argile que l'on appelle des *pithoi*, quelques squelettes d'enfants en bas âge. C'est inutilement que l'on a pratiqué des sondages dans les tumulus de la plaine du Scamandre et des hauteurs voisines, tumulus qui passaient, chez les anciens, pour les tombes des héros morts dans la guerre de Troie; on n'y a rien recueilli que, dans les uns, des tessons d'une poterie très grossière qui ne fournit aucune date et, ailleurs, des objets qui semblent provenir des inhumations opérées au temps de la domination romaine.

Depuis que l'on a constaté les ressemblances qui rattachent la ville de la sixième couche à ce que l'on est convenu d'appeler la civilisation mycénienne, on est tout particulièrement surpris de ne pas trouver, à proximité de la Troie homérique, une nécropole où soient reproduits quelques-uns des types de monuments funéraires dont cette civilisation a fait usage, dans la Grèce d'Europe. On se serait attendu à rencontrer ici soit, comme dans l'acropole de Mycènes, des fosses profondes remplies d'un riche mobilier, soit, comme dans sa banlieue, des caveaux creusés à même la roche vive ou des tombeaux bâtis en bel appareil, des chambres à coupole, précédées d'un couloir. On n'a, ni à Hissarlik ni aux environs, rien découvert de pareil. Il n'est pas impossible que, dans la précipitation un peu tumultuaire avec laquelle ont été conduites les premières fouilles de Schliemann, des sépultures ménagées au pourtour de la colline, dans ses flancs, aient été tout d'abord ensevelies sous les terres que, du haut du tertre, les ouvriers venaient répandre à pleines brouettes et faire glisser sur toutes les pentes; mais ce serait un travail très long et très ingrat que de s'attaquer à ces remblais et d'en traverser toute l'épaisseur sans être averti par aucun indice du point où l'on aurait quelque chance de tomber sur ce que l'on chercherait. Selon toute apparence, à moins de quelque découverte fortuite due à un paysan ou à un ingénieur, nous ne saurons jamais où était la nécropole de Troie ou plutôt des Troies

multiples qui, pour jouir des avantages de la position, pour dominer la vallée et surveiller au loin la mer ainsi que l'entrée du détroit, se sont superposées les unes aux autres sur ce dernier éperon des contreforts de l'Ida.

II. M. Dœrpfeld a clos les fouilles en 1894. Il a donc pris son temps pour rédiger et publier l'ouvrage dont il avait dès lors conçu la pensée et arrêté le plan, celui où sont méthodiquement présentés les résultats des dix campagnes dont nous avons donné la date, de celles que Schliemann a faites seul, parfois avec une précipitation regrettable, de celles où l'associé qu'il s'était adjoint lui a prêté le secours de son expérience, de celles enfin où celui-ci a eu toute la responsabilité de la direction des travaux. L'archéologie et l'histoire n'y ont rien perdu pour attendre; tout au contraire, le profit a été grand. C'est ce retard qui a permis à M. Dœrpfeld de grouper, en vue de la composition d'une œuvre collective, des collaborateurs dont chacun était particulièrement qualifié pour la partie de la tâche qui lui serait confiée; le promoteur de l'entreprise a eu ainsi tout le loisir de s'entendre avec les érudits dont il avait sollicité le concours, de discuter avec eux les idées auxquelles ils avaient été conduits par leurs études spéciales. Il y avait quelque chose de hâtif et comme de provisoire dans tous les livres ou rapports sommaires par le moyen desquels les découvertes faites à Hissarlik avaient été portées à la connaissance du monde savant. Dans toutes ces relations, l'auteur ou les auteurs avaient à rectifier certaines assertions qu'ils avaient antérieurement émises; ils énonçaient en même temps des hypothèses en faveur desquelles ils ne pouvaient alléguer que de bien légers indices. On se perdait parfois au milieu de toutes ces corrections et contradictions; ce n'était pas sans quelque peine que l'on opérait le départ entre les faits solidement établis et les conjectures hasardées.

Ici, rien de pareil. Ce que le présent ouvrage offre à la curiosité du lecteur, c'est l'extrait et la substance même de toutes les observations qui, pendant près de trente ans, ont été faites sur ce champ de fouilles par tout un groupe d'explorateurs, dont le coup d'œil, d'une campagne à l'autre, devenait plus pénétrant et plus sûr. Des sept auteurs dont les noms figurent sur le titre, il n'en est qu'un seul, M. Hans von Fritze, qui n'ait pas, pendant un temps plus ou moins long, vécu sur les chantiers d'Hissarlik, inspecté les tranchées heure par heure, examiné un à un, à mesure que la pioche les détachait de la paroi, les objets de toute nature qui caractérisaient chacune des bourgades successives. Grâce à l'éducation ainsi reçue en commun sur le terrain, grâce à l'échange perpétuel d'idées

que provoquait chaque importante ou menue découverte, ce livre, quoique l'œuvre de plusieurs mains, a une réelle unité. C'est à peine si, sur quelques points de détail, il y a, entre les divers collaborateurs, de légères divergences qui s'expliquent par le fait que chacun d'eux a gardé la liberté de ses jugements, sa pleine indépendance; aussi n'en est-on que plus frappé quand on constate l'accord qui règne entre eux sur le fond des choses, sur les questions capitales. Ils comprennent de la même façon les rares textes des auteurs anciens qui ont trait à cette matière et particulièrement les données que fournissent les poèmes homériques. Poursuivie de concert, l'étude des ruines les a conduits aux mêmes conclusions. Justes ou non, — et pour ma part je les crois fondées presque en tout point, — celles-ci ont un caractère définitif. Tous les termes en ont été pesés avec soin. Elles traduisent, avec toute la réserve qui est de mise en de si obscurs problèmes, les opinions mûrement réfléchies auxquelles sont arrivés, après bien des tâtonnements, après l'abandon de plus d'une hypothèse qui avait paru d'abord séduisante, Schliemann et Dœrpfeld, ainsi que tous les hommes de bonne volonté qui se sont dévoués avec eux à l'accomplissement de cette pénible et glorieuse tâche.

Voici comment le maître du chœur a partagé le travail entre les érudits dont il a sollicité la collaboration. Il a commencé par se charger d'écrire trois des dix chapitres que comporte l'ouvrage, chapitres qui sont intitulés : I. *Histoire des fouilles de Troie.* — II. *Les bâtiments des différentes couches.* — X. *La Troie homérique.*

Ces chapitres ont, dans le plan de l'ouvrage, une importance exceptionnelle. Si l'on ne savait de quelles pensées sont nées les fouilles et comment elles ont été conduites, comment la direction en a passé de Schliemann à Dœrpfeld, des mains d'un enthousiaste sans compétence technique dans celles d'un très habile architecte, doué d'esprit critique, on risquerait de rester sous l'impression défavorable que ne pouvaient manquer de laisser chez plus d'un bon juge les affirmations tranchantes, les conjectures hasardées et parfois saugrenues que l'on rencontre trop souvent dans les premiers comptes rendus des découvertes faites à Troie. Cette impression persistante mettrait en défiance; elle empêcherait d'apprécier à leur juste valeur la sévère exactitude des méthodes ici appliquées et la force des raisons alléguées à l'appui de la doctrine qui est exposée dans ce livre. Ce que sont unanimes à admettre tous les auteurs de ces essais, le fait d'où ils partent comme d'une vérité démontrée, c'est qu'il est possible de faire le compte des différentes couches de décombres et d'arriver, d'après l'épaisseur de chaque couche et la nature des débris qui la composent, à évaluer avec quelque approximation le laps de temps que repré-

sente la vie de chaque établissement, à définir enfin, dans une certaine mesure, les ressources de son outillage et le degré de civilisation auquel s'était élevée la tribu qui l'avait formé. Les objets ramassés dans chacune de ces couches sont sans doute d'un grand secours quand on travaille à opérer cette détermination; mais on ne sait pas toujours très bien à quel niveau ils ont été recueillis; plus d'un peut, au cours des travaux, avoir glissé, de sa vraie place jusqu'à de plus grandes profondeurs. Le plus sûr critérium, c'est encore les bâtiments qui le fournissent. Ils sont presque complètement détruits, tous ceux du moins qui ont servi d'habitations. Des murs d'enceinte, au contraire, il subsiste des fragments considérables et qui atteignent une belle hauteur. En tout cas, ce qui reste de ces constructions n'a pas bougé; les fondations et les assises supérieures, là où rien autre n'est plus visible de la maison détruite, sont encore là même où les a jadis posées le bras du maçon préhistorique, phrygien, grec ou romain. Ces bâtiments, on comprend que M. Dœrpfeld ait tenu à les décrire lui-même, avec la précision que lui permettaient de mettre dans cet exposé les croquis exécutés et les photographies prises au moment où la pioche de l'ouvrier dégageait une substruction ou un pan de mur. Personne n'aurait pu, avec autant d'autorité que lui, tirer de l'étude des plans et des appareils toutes les inductions nécessaires. C'était là le vrai moyen de répondre d'avance à tous les doutes. Plus d'un lecteur, en examinant les planches des relations antérieures, s'était demandé avec quelque inquiétude comment on avait pu se reconnaître parmi toute cette poussière de ruines et s'il n'y avait pas quelque arbitraire dans les lignes de démarcation que l'on prétendait établir; ce septicisme avait même été partagé par maint voyageur qui n'avait fait que passer par Hissarlik, qui n'avait promené sur les chantiers d'Hissarlik qu'un regard rapide et superficiel. Ce fut là, je le confesse, la première impression que j'éprouvai en présence du champ de fouilles; je n'en revins que vers la fin de la journée, quand j'eus employé tout l'après-midi à parcourir les tranchées avec M. Dœrpfeld, quand, sur les éboulis de leurs flancs, celui-ci m'eut montré du doigt les signes qui, selon lui, différenciaient les couches, quand il m'eut expliqué, sur le terrain, comment se modifiaient, de l'une à l'autre, les matériaux ou tout au moins leur mode d'emploi, les dimensions et les dispositions de la maison, puis, enfin, l'outillage, qui, par sa simplicité rudimentaire ou par le progrès industriel dont il témoigne, caractérise chacune des phases de la vie locale, de cette vie si longue et si variée.

Des motifs du même ordre ont décidé M. Dœrpfeld à se charger aussi d'écrire le chapitre final. C'est pour retrouver et dégager la Troie d'Homère que tant d'argent a été dépensé par Schliemann et par les dona-

teurs, simples particuliers et souverain libéral, qui ont tenu à mener son œuvre jusqu'au terme désiré; c'est dans l'espérance d'y réussir que le promoteur de l'entreprise et ses fidèles compagnons de travail ont, pendant bien des mois, sur cette colline, bravé la bise glaciale du nord, la pluie qui changeait en boue les terres remuées et les miasmes qui montaient des marécages de la plaine. Il importait de prouver que tous ces généreux et tous ces vaillants ne s'étaient pas obstinés à poursuivre une chimère. Si, sous la fable poétique dont le brillant tissu a été décoré de si riches broderies par l'imagination des aèdes, il n'y avait pas eu un fond historique, la recherche eût été vaine et presque puérile. Elle n'a de sens et d'intérêt que si, dans le canton où le poète de l'*Iliade* a placé le théâtre de son action, parmi les villes qui, sous les coups pressés de la pioche et de la bêche, ont secoué leur linceul de pierres et de plâtras, il s'en trouve une qui, par ce que l'on démêle et l'on devine, dans sa ruine même, de sa forme et de son aspect d'autrefois, réponde à l'idée que, d'après toutes les données contenues dans le poème, on est fondé à se faire de la Troie d'Homère. Or tel est le cas, suivant M. Dœrpfeld, pour la sixième des villes d'Hissarlik, et nul n'était mieux qualifié que lui pour signaler toutes les particularités qui justifient cette assertion. Le thème lui était familier. À mesure que se dessinaient dans sa fouille les traits de la forteresse qu'il exhumait, il les comparait, un à un, à ceux par lesquels se définit, dans l'épopée, l'image de cette Pergame dont les remparts et les palais dominent la grève où sont rangés les vaisseaux des Grecs, la plaine où combattent et meurent les guerriers. Les concordances, il les a toutes notées avec soin. Si, sur quelques points, les données du poème et celles de la ruine semblent ne pas coïncider, il a, presque toujours, réussi à donner de ce désaccord apparent une explication satisfaisante. C'était la conclusion naturelle de l'ouvrage que le chapitre où serait discutée et résolue cette question de l'identité des deux villes, de celle des chanteurs épiques et de celle qui, cherchée avec tant de passion par Schliemann et pressentie par la foi qui l'animait, ne s'est révélée et n'est apparue que la toute dernière, quand on commençait presque à désespérer de la ressaisir. L'honneur de cette découverte revenait surtout à M. Dœrpfeld; c'était donc à lui qu'il appartenait de la mettre dans tout son jour, de répondre à toutes les objections, à tous les doutes qu'elle pourrait soulever.

Après M. Dœrpfeld, c'est M. A. Brueckner, un autre vétéran des fouilles troyennes, qui a fourni la plus forte part de collaboration. Il a signé deux chapitres, le sixième, celui qui est consacré aux inscriptions, et le neuvième, celui où est exposée, telle qu'on peut l'entrevoir et la restituer par conjecture, l'histoire des divers établissements qui se sont

succédé sur la colline d'Hissarlik. Les inscriptions, est-il besoin de le dire? sont toutes de l'époque hellénistique et de l'époque romaine; M. Brueckner les a expliquées et commentées en épigraphiste consommé. Dans son autre essai, il a utilisé, avec beaucoup de discrétion et de sagacité, jusqu'aux moindres indices qui peuvent jeter quelque lumière sur l'obscur passé des Troies préhistoriques et sur les origines très incertaines de la cité grecque, de la colonie éolienne qui, probablement au VII^e^ ou au VI^e^ siècle, se fonda sur l'emplacement de la Troie des vieilles dynasties phrygiennes. La hardiesse de l'hypothèse me paraît poussée plus loin dans l'appendice, joint à ce chapitre, où M. Hubert Schmidt s'efforce de retrouver à Troie la trace de ces Trères ou Cimmériens qui, au VII^e^ siècle, ont envahi l'Asie Mineure et l'ont ravagée jusqu'au moment où ils ont été battus et anéantis par les rois de Lydie. Selon lui, une bande de ces barbares se serait établie à demeure sur notre colline; c'est ce dont témoignerait, prétend-il, une des séries de la céramique dont les débris ont été recueillis en ce lieu, série où il signale des formes et des motifs d'ornementation tout semblables à ceux qui caractérisent l'industrie des tribus de la vallée du Danube.

Quelque jugement que l'on porte sur la valeur de ces rapprochements, ils veulent être pris en considération; M. Schmidt a étudié avec un soin minutieux et dans le dernier détail la céramique troyenne, qu'il décrit dans le chapitre III. Celui-ci mérite la plus sérieuse attention; n'est-ce pas, en effet, par les fragments de vases qui proviennent de la sixième couche que l'on a commencé à soupçonner l'existence de la Troie dont les murs et les bâtiments intérieurs ne furent dégagés que dans les campagnes de 1893 et de 1894? Alors attaché aux fouilles, où je me rencontrai avec lui, M. Brueckner a, dès ce temps, fait prévoir les résultats auxquels M. Dœrpfeld devait être conduit, trois ou quatre ans plus tard, par de nouvelles recherches.

M. Winnefeld est aussi de ceux qui ont prêté à l'entreprise un concours des plus utiles et des plus actifs. Nous avons déjà rappelé les pages qu'il a mises à la suite d'un des mémoires de M. Brueckner. C'est lui qui a donné la description des figures d'argile et de marbre (chapitre V) et qui a réuni tous les renseignements qui ont été fournis, soit par des fouilles déjà anciennes, soit par des fouilles récentes, sur la disposition et le contenu des tumulus de la plaine troyenne (chapitre VIII). M. Fritze a fait, avec une pleine compétence, l'histoire du monnayage de l'Ilion gréco-romain. C'est au contraire l'industrie des établissements préhistoriques et de la Troie d'Homère qui fait le sujet principal de l'enquête instituée par M. A. Gœtze. Ce chapitre, le quatrième, a pour titre : *Les petits objets*

en métal, en pierre, en os et autres matières analogues. C'est des observations auxquelles donnent lieu ces mobiliers des différents âges que M. Brueckner a surtout tiré les éléments de son résumé historique, pour toute la période où font absolument défaut les témoignages de l'histoire.

À la fin de sa préface, M. Dœrpfeld déclare que, dans sa pensée, l'ouvrage qu'il édite ne rendra pas inutiles les publications antérieures, celles auxquelles il a collaboré non plus que celles qui ont été signées par le seul Schliemann. On aura encore profit, dit-il, à y recourir et à les consulter, ne fût-ce que pour y chercher des vues, des plans, des figures de toute sorte qui n'ont pu trouver place dans le présent livre, où maintes séries intéressantes ne sont représentées que par quelques pièces de choix. Nous craignons qu'il n'y ait ici quelque part d'illusion ; il nous paraît peu probable qu'il se rencontre des érudits qui aient assez de loisir et de patience pour aller compulser les écrits indigestes de Schliemann ou ceux mêmes où se fait déjà sentir la bienfaisante influence de M. Dœrpfeld, alors que, dans deux volumes d'un format commode et d'un maniement facile, ils trouveront, classées dans un bel ordre, toutes les notions qui leur seront nécessaires, toutes les images vraiment caractéristiques. L'ouvrage est richement illustré, avec ses huit planches, tirées hors texte, d'une exécution très soignée et d'une lecture très claire, avec ses soixante-huit planches tirées typographiquement (*Beilage*), qui sont presque toutes des reproductions d'excellentes photographies, avec ses quatre cent soixante et onze vignettes qui, semées à profusion dans les pages du livre, éclairent les descriptions et permettent d'en réduire l'étendue. M. Dœrpfeld et ses associés ont dit ici leur dernier mot. On ne perdra point son temps à chercher par quelles voies, non sans bien des erreurs et des rebroussements de route, ils sont arrivés à atteindre le but vers lequel ils ont marché avec une si méritoire et si noble persévérance.

Le moment est venu d'emprunter à ce livre, sous la forme d'un résumé, aussi succinct que possible, ce qui, pour les historiens des lettres et des arts de l'antiquité, en fait surtout l'importance et la valeur originale, les données qu'il contient sur cette Troie de l'épopée vers laquelle, sollicités par l'attrait magique de la poésie, les regards des hommes n'ont pas cessé de se tourner, depuis trois mille ans, avec une curiosité toujours nouvelle et toujours déçue. Ce sera l'objet d'un troisième et dernier article.

Georges PERROT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DE L'ÉGLISE NESTORIENNE [1].

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Ézéchiel, nommé catholicos vers 570, dut aussi lutter énergiquement contre les dissidents. Les historiens censurent son administration comme tyrannique. Mais, soutenu par les autorités civiles, il put triompher de ses ennemis, car le synode qu'il présida au mois de février 576 montre la situation comme bien meilleure depuis la nomination de ce patriarche, « grâce à l'hôte nouveau que le Christ invita et plaça à la tête de l'Église pour être l'intermédiaire du retour de la paix vers elle, le Père des Pères, le chef des Pasteurs, Mar Ezéchiel, catholicos, patriarche. Grâce à lui se leva une aurore bénie et resplendissante, une clarté brillante, un jour lumineux, qui se répandirent sur tous les glorieux enfants de la sainte Église », p. 370.

Dans ce synode furent renouvelés les anciens canons qui réglaient l'administration de l'Église et condamnaient les abus du clergé. Quelques-uns de ces canons sont dirigés contre les rebelles, les prévaricateurs et les débauchés; d'autres, contre la sorcellerie et les cérémonies funèbres extravagantes [2], dont la pratique avait été introduite par les païens, c'est-à-dire par les mages. La seule hérésie à combattre était celle des Messaliens, mieux connue qu'un siècle plus tôt, au temps d'Acacius. Ces hérétiques envahissaient de plus en plus les couvents de la Mésopotamie orientale.

Après la mort d'Ézéchiel, Jésuyab I devint patriarche vers 582, à la demande du roi Hormizd IV, dont il avait gagné la faveur. Fort de la protection royale, il vaqua en toute sécurité aux affaires intérieures de l'Église.

Sous son prédécesseur, un des illustres maîtres de l'École de Nisibe, Henâna d'Adiabène, s'était distingué par son enseignement des Écritures

[1] *Synodicon orientale*, publié par J.-B. Chabot, Paris, 1902. — Voir le premier article dans le cahier de février 1904, p. 109.

[2] P. 376, note 2, « castagnettes » est invraisemblable. Peut être faut-il lire ܦܣܩ̈ܐ ܕܥܠܥܐ « des entailles sur les côtes » en signe de deuil. — P. 377, l. 19, « puisqu'ils ont stupidement résisté à la parole de Dieu » plus littéralement : « puisqu'ils ont envisagé d'une manière sotte la parole de Dieu » ; le texte porte ܚܪܘ ܒ « ils ont regardé », et non ܐܬܚܪܘ « ils ont résisté ». — P. 385, canon XXX, dernier mot, je lirais « après l'épiscopat » plutôt que « de l'épiscopat ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

saintes, et ses ouvrages théologiques faisaient autorité dans cette école. Il avait introduit une innovation grave de conséquences : rejetant les commentaires bibliques de Théodore de Mopsueste, adoptés par les Nestoriens, il suivait les commentaires de saint Jean Chrysostome. Sa doctrine, qui tendait visiblement vers le catholicisme, trouva au siècle suivant des adhérents parmi des docteurs renommés : Joseph d'Adiabène, Jean Saba, Isaac de Ninive, Isaïe de Taḥal, et surtout Sahdona, évêque de Mâḥôzé d'Aréwan, dont la profession de foi catholique causa un si grand scandale dans l'Église nestorienne.

Le synode que Jésuyab réunit en 585 avait un double objet : en premier lieu, arrêter les progrès de la doctrine de Ḥenâna et remettre en vigueur les commentaires de Théodore de Mopsueste; en second lieu, renouveler et compléter les canons concernant la direction et la juridiction de l'Église orientale. C'est ce que le patriarche déclare à l'assemblée des évêques : « Nous avons deux choses à accomplir entre nous, savoir : la définition de la vraie foi, et les définitions des lois de la vie vertueuse et propitiatoire », p. 393.

La première partie de ce programme remplit deux canons, dont l'un contient un commentaire substantiel du symbole du concile de Constantinople de 381, et l'autre, « une apologie des livres et de la doctrine de saint Théodore (de Mopsueste), et une réfutation des hérétiques qui lui firent une réputation mensongère ». On lit dans ce second canon : « Présentement, devant ce synode des Pères, il a été dit que, dans le temps actuel, ont surgi des hommes qui s'intitulent orthodoxes et qui sont, par leurs vexations, les perturbateurs de l'orthodoxie, des doctrines et des traditions de l'Église, qui combattent avec une vigueur d'opposition impuissante la vigueur robuste de la doctrine de vérité, accumulée et placée par le secours de la grâce dans les livres et l'enseignement de l'Interprète (Théodore de Mopsueste). Outre ce qu'ils disent contre lui dans leur rébellion, ils rejettent[1] le commentaire qui fut fait par l'Interprète, dans le sens spirituel, du livre du bienheureux Job, ce livre écrit sophistiquement et avec ostentation par un de ces sophistes qui n'ont point souci du vrai. . . », p. 399. Et plus loin : « Nous définissons donc. . . qu'il n'est permis à aucun homme, à quelque ordre ecclésiastique qu'il appartienne, de diffamer ce docteur de l'Église (Théodore de Mopsueste), en secret ou en public, de rejeter ses saints écrits, ni d'accepter cet autre commentaire qui est étranger à la vérité et a été

[1] ܡܣܛܪܝܢ ne signifie pas ici « ils calomnient », mais « ils rejettent », comme il a été traduit p. 457, l. 4; p. 459, l. 8, etc.

interprété, d'après ce qu'on dit, par un homme (Ḥenâna) aimant les fictions, recherchant l'élégance du langage nuisible à la vérité... » p. 400. C'est également Ḥenâna que Jésuyab évoque dans son symbole de la foi, p. 454 : « Et toi, ne déchire pas non plus la tunique intègre de l'unité de l'Église apostolique, mais accepte la vérité de la foi... ».

Siméon, évêque métropolitain de Nisibe, qui refusa de prendre part au synode, acceptait sans doute la doctrine de Ḥenâna professée dans sa ville diocésaine. Le métropolitain du Fars, Georges, évêque de Rew-Ardašir, montra le même esprit de rébellion, mais peut-être pour un motif différent. Les évêques du Fars, comme autrefois ceux de la Susiane, cherchaient à s'affranchir de la suprématie de Séleucie et Ctésiphon.

La seconde partie du synode comprend, dans vingt-neuf canons, les règles de la vie religieuse et les décisions ecclésiastiques du droit civil et pénal. Les canons VIII et IX réprouvent les Messaliens qui, comme dans le synode d'Acacius, ne sont pas désignés par leur nom. Nous apprenons par le canon IX qu'ils avaient envahi les couvents de l'Adiabène et des régions voisines. Le canon X témoigne de l'état prospère de la chrétienté nestorienne à ce moment-là : les fidèles sont invités à reconstruire les monastères tombés en ruine pendant l'ère des persécutions. Le canon XXIX reconnaît le droit des notables d'une ville épiscopale à prendre part à l'élection de leur évêque : « Dès que le métropolitain et les évêques qui sont avec lui arriveront, on procédera à l'élection (du patriarche) dans une assemblée générale des prêtres et des fidèles des villes de Mâḥôzé (Séleucie et Ctésiphon), en présence des évêques de la grande province », p. 420, l. 29.

Le synode de Jésuyab est suivi de vingt décisions sur la liturgie et le droit canon, que le patriarche adressa à Jacques, évêque de Darai (une île du golfe Persique), en réponse aux questions que cet évêque lui avait posées. Ces décisions, qui sont accompagnées d'un symbole de la foi, sont évidemment antérieures au synode. Il n'y est fait nulle part mention de ce synode; certaines décisions devenaient inutiles après la promulgation du synode; comparer notamment la décision XV avec le canon XII du synode; le symbole de la foi n'avait pas, non plus, sa raison d'être après le commentaire du symbole de Constantinople qui fait l'objet du canon I[1].

[1] P. 395, l. 25, lire « divaguent (ܪܳܦܢܝܢ) en professant » au lieu de « admettaient et professaient » ; comp. le même mot p. 396, l. 2. — P. 401, l. 7, au lieu de « lois grossières », lire « de nombreuses lois (ܢܡܘ̈ܣܐ ܡܣܓܝ̈ܐ) » ;

La doctrine de Ḥenâna continuait de se répandre dans les provinces septentrionales de la Perse; les anathèmes lancés contre elle dans le synode précédent étaient demeurés sans effet. Le successeur de Jésuyab, Sabarjésu I, réunit en 596 les évêques pour la condamner de nouveau, ainsi que d'autres hérésies qui apparaissaient à côté d'elle.

Le synode de Sabarjésu anathématise : en premier lieu, « tous ceux qui rejettent les commentaires, les traditions ou les enseignements du docteur éprouvé, le bienheureux Théodore l'Interprète », c'est-à-dire les disciples de Ḥenâna; en second lieu, « quiconque admet que le péché est placé dans la nature et que l'homme pèche involontairement, et quiconque dit que la nature d'Adam a été créée immortelle dès l'origine ». Ce second article vise-t-il une secte autre que les Ḥenâniens? C'est peu probable, car il ne se retrouve pas dans le synode suivant, qui reproduit les canons de Sabarjésu. Nous savons, en outre, que Babai, dans la vie du moine Georges martyr, prêtait à Ḥenâna une doctrine fataliste et panthéiste :

plus bas, l. 24, ܡܘܬܪ̈ܢܐ ܣܓܝ̈ܐܐ est bien rendu par « les nombreux avantages ». — P. 403, l. 8 d'en bas, les mots « commençant, finissant ou dirigeant leurs actes ou leurs desseins; liant et déliant, iniquement » sont trop vagues. Le sens est : « ils trafiquent et en usent dans leurs actes et leurs pensées d'une manière inique »; l'expression ܢܣܒ ܘܝܗܒ signifie seulement « trafiquer, faire du commerce ». — P. 423, l. 4, lire « pacifique (ܫܝܢܝܬܐ) » et non « céleste ». — P. 429, l. 8, lire « ont été signés » au lieu de « soient signés ». — P. 430, note 1, ܦܪ̈ܣܬܐ, dérivé du verbe ܦܪܣ « rompre », signifie « les fragments (de l'hostie) ». — P. 432, l. 2, les mots « au milieu des aiguillons irascibles des choses qui distillent l'inimitié » ne donnent pas un sens convenable; je lirais : ܒܓܘ ܚܘܦ̈ܢܐ ܡܬܟܬ̈ܫܢܐ ܕܢܛܦܝܢ ܒܒܥܠܕܒܒܘܬܐ « entre des poings menaçants qui suent de haine ». — P. 432, l. 14, lire « de pardonner à son prochain (ܕܚܒܪܗ au lieu de ܕܚܒ̈ܪܘܗ) ». — P. 433, l. 26, lire « du sacrifice propitiatoire (ܕܕܒܚܐ ܡܚܣܝܢܐ) », au lieu de « de l'autel de propitiation ». — Page 435, note 8, ܪܘܥܡܐ signifie « grondement (du tonnerre) », de la « colère ». — P. 438, l. 15, « à moins que ce ne soit par habitude involontaire », mieux « non par habitude, mais involontairement »; comparer le canon XIII. — P. 438, l. 9 d'en bas, lire « le prêtre » au lieu de « celui ». — P. 439, l. 12, lire « les cruels (ܚܡܝܬܐ) » au lieu de « les malheureux ». — P. 440, l. 7, au lieu de « pour n'être pas repoussés et souvent pour les décider », lire « pour ne pas être angoissés et souvent pour ne pas mourir »; dans le texte, ܠܡܚܝܘܢ, au lieu de ܠܐܪܘܢ, qui ne signifie rien. — Page 442, note 1, les mots ܐܘ ܒܪ ܣܡܝܢ sont altérés; je lirais ܐܝܟ ܒܪ ܣܡܝܢ « comme un fils d'aveugles », c'est-à-dire « d'une manière aveugle ». Dans le texte : P. 139, l. 2, lire ܓܡܠܬܐ, au lieu de ܓܡܠܬܐ; p. 149, l. 22, ajouter ܗܘܐ devant ܕܡܕܒܪܢ; p. 166, l. 14 et 31, au lieu de ܡܬܚܫܠܬ, lire ܡܬܚܫܠܬ; p. 167, l. 1, ܘܛܠܡ, au lieu de ܘܛܠܡ; l. 4, ܒܒܩܥܬܐ, au lieu de ܒܩܥܬܐ; et l. 30, ܕܢܬܒܥܘܢ, au lieu de ܕܢܬܒܥܘܢ; p. 177, l. 26, ܕܚܝܠܐ, au lieu de ܕܚܝܠܐ; p. 179, l. 22, ܓܡܝܪ, au lieu de ܓܡܝܪ; p. 189, l. 15, ܕܣܘܥܪܢܗ, au lieu de ܕܣܘܥܪܢܗ; p. 190, l. 21, lire ܕܒܪܘܫܠܡ ܠܐܬܪܘܬܐ.....; p. 191, l. 27, ܓܒܝܢܘܢ, au lieu de ܓܒܝܢܘܢ.

« Le fornicateur ou l'adultère ne pèche pas, parce qu'il est ainsi déterminé dès sa naissance. Enfin tous les hommes participent à la nature de Dieu, comme l'a dit Origène, le païen des païens. Et voici que cette malheureuse ville (Nisibe) est tout entière infectée de cette erreur impie », voir p. 626, l. 22. Le troisième article vise les Messaliens, qui ne sont pas nommés, mais dont la description rappelle celle des synodes précédents. Dans le dernier article, les prêtres et les moines sont mis en garde contre le Monophysisme qui s'infiltrait dans l'Eglise nestorienne à la faveur de la reine Sirin et du médecin du roi, Gabriel de Singar[1].

A ce synode est rattachée une déclaration adressée, au mois de mars 598, au patriarche Sabarjésu par Bérikjésu et Aba, directeurs de trois couvents situés dans la montagne et le désert de Singar : le couvent Neuf, le couvent de Bar Qaiṭi et un autre couvent à l'est de celui-ci. Des moines messaliens, ḥenâniens et monophysites s'étaient introduits dans ces monastères à la faveur de Gabriel de Singar[2] et y avaient semé la discorde. Bérikjésu et Aba sollicitèrent et obtinrent du roi l'autorisation de placer leurs couvents sous la juridiction patriarcale et, avec l'aide de Sabarjésu, ils y rétablirent la discipline. Dans la supplique qu'ils firent porter au patriarche, en leur nom et au nom des moines, ces abbés confessent la foi nestorienne et s'engagent à suivre les commentaires de Théodore de Mopsueste; ils promettent de rebâtir le principal monastère, le couvent de Bar Qaiṭi.

Les trois couvents se trouvaient dans la province de Nisibe; au premier abord, on s'étonne que leurs directeurs aient demandé aux évêques du Beit-Garmai d'appuyer et de signer leur déclaration. C'est que le métropolitain de Nisibe, partisan de la doctrine de Ḥenâna, ne jouissait d'aucun crédit auprès du patriarche, tandis que le Beit-Garmai était la province où Sabarjésu avait vu le jour, où il avait exercé les fonctions épiscopales et où il voulut que son corps fût ramené après sa mort. Les évêques de cette province lui étaient particulièrement chers.

Après avoir déploré les défaillances des moines indisciplinés, Sabarjésu accueille la demande des abbés, qu'il maintient à la tête de leurs

[1] La note 1 de la page 460 est inexacte : ܟܪܘܙܘܬܐ est au singulier, comme l'indique le démonstratif ܗܝ qui suit; ܬܫܒ̈ܚܬܐ est le pluriel de ܬܫܒܘܚܬܐ. Je traduirais : «qui suppriment la proclamation liturgique : *Nous tous dans la crainte*, et les eulogies : *Gloire au (Dieu) bon*, et : *La lumière. . . . .*». Dans le synode de Grégoire I, p. 212, l. 24, les mots « proclamation » et « eulogies » sont confondus dans le pluriel « proclamations ».

[2] Au temps de Gabriel de Singar, les Messaliens, les Ḥenâniens et les Monophysites étaient souvent confondus ensemble par les Nestoriens, comme le remarque Babai; voir p. 629, l. 21.

couvents. Il exhorte les moines à vivre en paix, loin des schismes qui se produisaient dans le clergé et étaient provoqués par des laïques[1].

Grégoire I, le successeur de Sabarjésu, suivit la tradition de l'Église nestorienne en tenant après son élection, en 605, un synode dans lequel furent de nouveau condamnés les Ḥenâniens, les Messaliens et les Monophysites. Des canons condamnent les prévaricateurs qui s'approprient les biens des fondations pieuses; d'autres blâment les évêques qui font des ordinations en dehors de leurs diocèses.

L'ardent monophysite, Gabriel de Singar, se servit de l'autorité que lui valait son titre de médecin de la cour pour aigrir Chosroès II contre les Nestoriens. À la mort de Grégoire, le roi de Perse, non seulement n'autorisa pas l'élection d'un nouveau patriarche, mais persécuta les docteurs qui défendaient leur foi contre les attaques de Gabriel. Ses persécutions arrêtèrent l'essor du nestorianisme dans l'Extrême-Orient; mais la crise fut passagère. La doctrine nestorienne était trop fortement ancrée en Perse pour être déracinée par l'invasion monophysite.

De précieux documents sur ces faits sont conservés dans la Collection des synodes (Appendice III de l'édition Chabot), et ils reçoivent une vive lumière du récit que Mar Babai a fait des événements dans son Histoire du martyre de Georges, moine du couvent d'Izala. M. Chabot a eu l'heureuse idée de traduire ce récit (note IV, p. 625), d'après le texte syriaque publié par M. Bedjan.

Mar Babai nous apprend que Gabriel de Singar pressait le roi d'imposer à l'Église nestorienne un patriarche ḥenânien; les Ḥenâniens étaient alors les alliés des Monophysites. Dans cette conjoncture, le moine Georges, à la tête de quelques religieux, se rendit en 612 à Séleucie, gagna la confiance d'un courtisan nommé Farroukan et obtint, par l'intermédiaire de ce courtisan, l'autorisation de présenter au roi une apologie de la foi nestorienne. Cette apologie fait l'objet des trois premiers documents, qui comprennent : une exposition de la confession nestorienne; une supplique afin d'obtenir la permission de nommer un catholicos orthodoxe; une réfutation de la confession monophysite. Mais le roi ne se laissa pas convaincre et il posa aux solliciteurs les trois questions suivantes, que Gabriel lui avait suggérées : Les Nestoriens ne se sont-ils pas éloignés les premiers de la foi apostolique? Qui Marie a-t-elle

[1] P. 462, l. 15 «(il attaque)» ne doit pas être en parenthèses comme sous-entendu; le texte a ܗ̇ܪܓ ܠܡܬܟܬܫܘ «il cherche à attaquer». Dans le texte, p. 201, l. 6, lire ܘܡܣܪܗܒܐ ܐܝܟ, au lieu de ܘܡܣܪܗ ܐܝܟ; l. 18, ܕܫ̇ܟܚܝܢ ne donne pas un sens convenable; je lirais ܕܫ̇ܐܠܝܢ «que nous demandions».

enfanté : Dieu ou L'homme? Y a-t-il eu des docteurs antérieurs à Nestorius qui aient proclamé deux natures et deux personnes dans le Christ? C'est à ces questions qu'il est répondu dans les deux derniers documents à l'aide de citations tirées des œuvres des anciens Pères grecs. Cependant le roi demeura indifférent et il partit bientôt pour sa station d'été dans le Beit-Madâyé. Georges et les évêques qui s'étaient joints à lui suivirent la cour; mais en vain, car ils ne purent appeler de nouveau l'attention du monarque. Une note jointe aux documents nous informe que toute démarche demeura sans réponse.

C'est à ce moment que les importuns défenseurs de la foi trouvèrent dans le martyre une fin glorieuse. Ils succombèrent sous les coups de Gabriel qui voulait livrer aux Monophysites le martyrium de Sergius, un lieu saint du Beit-Madâyé. Georges fut mis en croix ainsi que l'abbé Ḥenanjésu, les prêtres André et Michel, le diacre Gausjésu et sans doute d'autres encore. Šoubḥalmaran, métropolitain du Beit-Garmai, fut jeté en prison[1].

Le siège patriarcal demeura vacant pendant vingt ans, jusqu'à la mort de Chosroès II, qui eut lieu en 628. Le Recueil ne contient aucun synode des patriarches qui se succédèrent depuis cette époque jusqu'à la conquête de la Perse par les Arabes : Jésuyab II, Maremmeh et Jésuyab III.

Georges I, élu catholicos en 659, réunit en 676 quelques évêques pendant sa visite des îles du golfe Persique et promulgua dix-neuf canons, en partie renouvelés des anciens synodes et relatifs à l'administration et à la juridiction de l'Église orientale. Ces évêques, au nombre de six seulement, étaient du Beit-Qaṭrâyé (golfe Persique), excepté l'évêque de Tirhan qui accompagnait le patriarche.

Quelques années après, en 680, Georges adressa au chorévêque Mîna

[1] P. 563, l. 2, ܟܘܣܡܡܐ est une faute d'impression pour ܟܘܣܡܐ. — P. 567, l. 5-6, il faut sans doute lire ܥܡ ܟܠܠܐ au lieu de ܥܡ ܟܣܠܐ. — P. 570, l. 14, et p. 571, l. 30, ܐܣܝܐܝܬ n'est pas une forme régulière (il faudrait ܐܣܢܝܐܝܬ) et ne donne pas un bon sens; il est à corriger en ܐܚܝܐܝܬ « temporairement » opposé à « éternellement ». Je traduirais le premier passage (p. 587, dernier paragraphe) : « Si, dans le Christ Notre-Seigneur, la vie immortelle se trouve temporairement (ܐܚܝܐܝܬ), comment le Christ n'a-t-il pas deux natures, l'une qui vit *éternellement* et l'autre qui a reçu la vie *dans le temps?* » et le second passage (p. 589, n° III) : « Puisque le Christ en tant que Dieu est engendré *éternellement* par son Père, s'il est aussi en tant que Dieu engendré *temporairement* (ܐܚܝܐܝܬ) par la Vierge, il se trouve qu'il a été engendré deux fois en tant que Dieu et pas une seule fois en tant qu'homme. » — P. 578, l. 6, ܚܢܚܐ est une faute d'impression pour ܚܚܢܐ, comme l'indique la traduction.

une lettre renfermant un long exposé du mystère de l'Incarnation. Le patriarche remonte à la création, tire ses arguments de l'Ancien et du Nouveau Testament, invoque le témoignage des Prophètes, des Apôtres, des Pères de l'Église grecque, et même de saint Cyrille que, en nestorien convaincu, il traite d'hérétique, mais dont il accepte la doctrine sur la question des deux natures. Dans cet exposé, en effet, Georges s'appesantit surtout sur la question des natures et il insiste peu sur la question des personnes dans le Christ, car il a en vue les Monophysites qui, depuis un siècle, s'efforçaient de prendre pied en Perse. La Cour de Rome ne songeait pas encore à envoyer des missionnaires dans ce pays.

La lettre remise à Mîna était écrite en persan, afin que celui-ci, est-il remarqué, la comprît à la lecture. Mais le texte syriaque que le Recueil nous en a conservé est soit l'original, soit une traduction faite par les ordres du patriarche; le style est bien de l'époque[1].

Par la conquête musulmane, les Nestoriens avaient changé de maîtres, mais non de condition; ils demeurèrent asservis. Leur Église resta exposée aux tracas des intrigants, comme elle l'avait été sous la domination persane. Cependant leur chef spirituel profita, après un siècle de misères, de la faveur dont les célèbres médecins nestoriens jouirent auprès des califes de Bagdad. Georges Bochtjésu, qu'Al-Mansour fit venir de Gondésapor, inaugura la nombreuse pléiade de ces médecins.

C'est en 775 que Ḥenanjésu II tint à Bagdad le dernier synode de la Collection. Après la mort du patriarche Jacques, le prédécesseur deḤenanjésu, l'Église nestorienne était demeurée sans chef pendant neuf ans, livrée aux loups, c'est-à-dire aux Juifs et aux Musulmans, dit ce synode.

[1] P. 216, l. 10, lire ܣܝܡ ܠܒܗܘܢ «situées» au lieu de ܣܝܡ ܠܒ̈ܬܗܘܢ. — P. 224, l. 30, lire ܢܛܠܐܘܢܝ au lieu de ܢܛܠܐܘܢܝ. — P. 226, l. 5, ܙܘܥܙܥܬܐ «émotion», au lieu de ܙܘܥܙܥܬܐ. — P. 230, l. 27, lire ܕܒܗܘܢ, au lieu de ܒܗܘܢ. — P. 236, l. 11, ajouter ܒܗܘܢ après ܦܝܢ; l. 15, lire ܒ̈ܢܝܢ, au lieu de ܒ̈ܢܝܢ; l. 18, ܐܦܪ, au lieu de ܐܦܪܐ. — P. 238, l. 19, ܕܡܚܝܘ, au lieu de ܕܡܚܝܘ. — P. 241, l. 18, ܐܬܪ̈ܘܬܐ, au lieu de ܐܬܪܘܬܐ. — P. 481, note 1, «par une parole impérative» et non «par une parole prescrite». — P. 482, note 1, lire «Mai 676», au lieu de «Mai 696». — P. 490, note 1, lire ܡܫܬܐ au lieu de ܡܫܬܐ. — P. 494, l. 11, lire «les étoiles du matin» et non «les étoiles du firmament». — P. 496, note 1, je traduirais ainsi le passage obscur: «comme aussi il lui plut que, naturellement, des parties suscitassent tout d'abord celle-ci (la mort) d'une manière très utile», c'est-à-dire que la mort résulte pour l'homme des parties qui le composent, tandis que les anges, purs esprits, n'y sont pas soumis. — P. 506, l. 8, lire «l'intégrité de son humanité» et non «l'intégrité de sa nature.» — P. 507, note 3, la phrase est correcte si on lit ܡܓܕܦܐ au singulier, litt.: «s'il (est) pour toi blasphématoire contre Dieu...».

Ses biens furent confisqués et ses membres abandonnés à eux-mêmes. Le calife Al-Mahdi se montra mieux disposé pour les Chrétiens qu'Al-Mansour. Il accueillit la demande du moine Georges qui s'efforçait de rétablir le patriarcat, et recommanda ce moine à l'évêque de Kaškar, auquel appartenait le droit de convoquer les évêques pour la nomination du patriarche. Mais pendant qu'Isaac, l'évêque de Kaškar, vaquait aux préparatifs de l'assemblée, Ḥenanjésu, évêque de Lašom, se fit élire subrepticement catholicos par les évêques de son parti. De là naquit un schisme qui dura peu de temps et cessa à la mort d'Isaac. L'accord se fit bientôt entre les partis adverses. Ḥenanjésu et les évêques qui l'avaient nommé confessèrent leurs torts et Ḥenanjésu fut maintenu catholicos. D'un autre côté, on confirma les privilèges du siège de Kaškar et il fut sanctionné que, à l'avenir, aucun catholicos ne pourrait être élu sans le concours de l'évêque de Kaškar.

Outre son caractère historique, ce synode est intéressant par sa rédaction même. Il fait bien ressortir l'époque de décadence littéraire à laquelle les Syriens étaient arrivés. Depuis plus d'un siècle, l'étude de la philosophie aristotélienne était activement poussée dans les écoles syriennes. Tirer ses arguments de la logique, c'était, prétendait-on, la meilleure méthode pour expliquer par la raison les mystères de la religion. Cette sotte méthode aboutit à la manie, qui se manifeste déjà dans les lettres du patriarche Jésuyab III, d'employer à tout propos des mots grecs de la technique philosophique. Deux phrases de ce synode, grâce à ce travers, sont devenues de véritables énigmes[1].

Dans l'Appendice IV, p. 599, M. Chabot a reproduit une lettre synodale de Timothée I, le successeur de Ḥenanjésu II, laquelle fut adressée en 790 à Éphrem, métropolitain d'Élam. Ce métropolitain avait été le compétiteur de Timothée au siège patriarcal et il contestait la régularité de l'élection de ce dernier, comme il avait déjà attaqué la nomination de Ḥenanjésu. Grâce à son esprit conciliateur, Timothée apaisa cet évêque et ses autres adversaires. Il sanctionne, dans cette lettre synodale, les

[1] P. 249, ult., on pourrait lire ܕܢܚܬ «qui descendit», au lieu de ܕܢܚܬܐ. — P. 250, l. 14, au lieu de ܐܚܝܐ, il faut sans doute lire ܐܚܢܝܐ «fraternel». — P. 519, l. 1, «car un fils ne peut mépriser son père et posséder son héritage», mieux; «car un fils ne peut répudier ce qui est à son père et posséder son héritage». — P. 521, l. 18, la phrase : «nous avons laissé nos présents sur l'autel...» fait allusion à Matt., V, 24. — P. 522, l. 18, «soit en s'asseyant, soit en se levant, soit en donnant, soit en prenant, (ni) le dessein de l'assemblée (?) des Pères», mieux : «soit en installant, soit en instituant (un patriarche), soit en donnant, soit en recevant (des cadeaux), au sujet de (lire ܒܣܘܡܟܐ) la grande maison des Pères (du patriarcat)».

IMPRIMERIE NATIONALE.

règlements édictés par Mar Aba I dans sa sixième lettre relative à l'élection patriarcale, et il remet en vigueur les canons établis contre la simonie, les débauches du clergé et l'hérésie des Messaliens. Timothée s'excuse ensuite de n'avoir pu entreprendre sa tournée pastorale, empêché qu'il était par la reconstruction des églises que Haroun-ar-Raschid avait fait démolir. Ce n'est qu'après six visites du patriarche que le calife s'était laissé fléchir[1].

Nous nous sommes proposé de faire ressortir par cette analyse l'intérêt que présente la Collection des synodes pour l'histoire de l'Église orientale des Syriens, depuis ses origines jusqu'à la fin du VIII^e^ siècle[2].

Rubens DUVAL.

LES MANUSCRITS SCIENTIFIQUES DE GEORGES CUVIER.

Nous avons entrepris, M. Rébelliau et moi, de dresser l'inventaire des manuscrits de Georges Cuvier, qui sont conservés à la Bibliothèque de l'Institut, et qui, faute d'un catalogue détaillé, étaient restés jusqu'à présent malaisément accessibles aux érudits. L'inventaire des manuscrits spécialement scientifiques du *Fonds Cuvier*, part du travail dont je me suis chargé, étant terminé, il est maintenant possible de se rendre compte de l'intérêt que présentent ces documents.

Ils se répartissent en trois groupes :

I. Manuscrits relatifs aux Traités et aux Mémoires d'histoire naturelle composés par Cuvier.

II. Notes relatives aux cours professés par Cuvier.

III. Notes relatives aux Rapports et Éloges lus par Cuvier devant la Classe des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut, en sa qualité de Secrétaire perpétuel, ou, pour nous exprimer en termes plus brefs : Manuscrits du Naturaliste, Manuscrits du Professeur, et Manuscrits du Secrétaire perpétuel.

(1) P. 601, l. 16, lire ܢܘܕܪ̈ܐ, au lieu de ܢܘܗܪ̈ܐ, et l. 17, ܣܥܗܐ, au lieu de ܣܥܗܐ.

(2) Le volume publié par M. Chabot se termine par des tables complètes qui facilitent les recherches. Malheureusement les fautes d'impression y sont nombreuses; la note 1 de la page 484 est en blanc; il est resté dans le texte syriaque une grande quantité de coins qui déparent ce texte; les lettres cassées y défigurent trop souvent les mots dont la lecture devient pénible.

I. Cuvier fut, on le sait, admis comme élève à l'Académie Caroline de Stuttgart le 18 mai 1784, et y resta jusqu'au 21 avril 1788. Mais en même temps qu'il y suivait, et avec le plus grand succès, le cours régulier des études, il s'y livrait déjà à son goût pour l'histoire naturelle. À mesure qu'il examinait des plantes et des animaux, il notait ses observations dans des *Journaux* (*Diaria*); il resta fidèle à cette habitude pendant les sept années (1788-1795) qu'il passa en Normandie, soit à Caen, soit au château de Fiquainville (près de Valmont), en qualité de précepteur du fils du comte d'Héricy. Le *Fonds* contient *quatre journaux botaniques* et *quatre journaux zoologiques;* ils sont rédigés en latin sauf un qui l'est en français, et illustrés de dessins et de planches coloriées. Le premier *journal botanique*, par exemple, porte le titre suivant : *Diarium Botanicum exhibens plantas in Æstate anni* MDCCLXXVI *a Domino de Marschall et me examinatas et ubi opus fuit illarum descriptiones et icones. Stuttgardiæ d. 3 octobris 1786.*

Ces registres constitueraient une source de premier ordre pour un historien qui se proposerait d'étudier, pendant la période de jeunesse, le développement intellectuel de l'homme extraordinaire qu'a été Georges Cuvier[1].

On trouvera encore dans le *Fonds* un grand nombre de notes d'histoire naturelle, particulièrement sur les reptiles, les mollusques, les crustacés, les insectes, les zoophytes, ainsi qu'une notable partie du manuscrit original de l'ouvrage : *Le règne animal distribué d'après son organisation,* dont la première édition parut en 1817. Enfin nous attirons particulièrement l'attention sur une catégorie de documents, intitulée : « Mémoires contre la doctrine de l'unité de composition », et relative aux célèbres débats qui eurent lieu dans le sein de l'Académie des Sciences entre Cuvier et son ancien ami Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, sur la question de savoir, pour emprunter à Cuvier ses propres expressions, « si la ressemblance de plan et de composition que tout le monde avoue avoir lieu entre les animaux vertébrés s'étend aux autres embranchements du règne animal, et si parmi les vertébrés eux-mêmes, cette ressemblance va au point de pouvoir être appelée une *identité de composition*[2] ».

[1] L'existence de ces *Journaux zoologiques et botaniques* avait déjà été signalée dans le travail suivant : Brianchon, *La jeunesse de Cuvier, 1769-1795.* (*Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses.* Années 41ᵉ et 42ᵉ. Le Havre 1876, p. 299-313).

[2] *Analyse des travaux de l'Académie royale des Sciences pendant l'année 1830, partie physique,* par M. le baron Cuvier, p. 61. Bibliothèque de l'Institut, in-4°, AA 27ᵃ, t. V.

Cuvier projetait d'exposer ses idées sur cette question dans un ouvrage qui devait avoir pour titre : *De la variété de composition des animaux.* Il n'eut le temps ni de le publier, ni même de le composer entièrement. Mais le *Fonds* contient plusieurs pièces qui en sont certainement des fragments : 1° trois mémoires intitulés : *Considérations sur l'os hyoïde dans les animaux à poumons; — Suite des considérations sur l'hyoïde; — Considérations sur les osselets de l'oreille des animaux à poumon et sur les opercules des ouïes des poissons osseux;* 2° une longue note commençant par ces mots : « L'ouvrage que je présente au public ne roule que sur des faits », et qui devait servir d'introduction au livre. Nous avons lieu de croire que ces divers documents sont jusqu'à présent restés inédits.

II. Arrivé à Paris en l'an III, Cuvier professa bientôt dans plusieurs établissements d'enseignement. Au *Lycée* (appelé plus tard *Athénée*), cette manière d'Université pour gens du monde, qui avait été fondée en 1781 par Pilâtre de Rozier, et était assidûment fréquentée par la bourgeoisie très cultivée du temps, il donna des leçons appropriées aux connaissances élémentaires de son auditoire. En 1807, par exemple, il traita : « De la sensibilité et des sensations en général. » Au Muséum d'histoire naturelle, il enseigna l'anatomie des animaux. Il commença, à partir de brumaire ou frimaire an IV, par suppléer Mertrud, puis fut nommé professeur titulaire par arrêté du 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802). Enfin, trois ans auparavant, Daubenton, titulaire de la chaire d'histoire naturelle au Collège de France, étant mort, Cuvier avait, le 18 nivôse an VIII (28 décembre 1799), été nommé à sa place.

Le *Fonds* contient une quantité considérable des solides matériaux qui servirent de substratum à cet enseignement public : notes de tout genre, carnets de cours, plans de leçons, leçons d'ouverture, ou, comme on disait alors, « discours préliminaires », parfois même leçons rédigées par des auditeurs attentifs. De temps à autre figure dans la marge l'esquisse d'un de ces dessins que le professeur exécutait prestement au tableau pour illustrer sa parole. Les documents relatifs au cours du Collège de France sont particulièrement abondants. Devant son auditoire du Collège, Cuvier traitait de préférence de l'histoire des sciences. C'est ainsi que pendant les trois dernières années de sa vie, de 1829 à 1832, reprenant d'ensemble un sujet qu'il avait déjà auparavant étudié par fragments, il exposa l'histoire générale des sciences depuis les origines jusqu'au XIX[e] siècle. Quand on parcourt ses notes, on ne peut se défendre d'une réelle admiration pour la quantité de notions biographiques et

bibliographiques recueillies par lui sur tous les savants depuis ceux de l'antiquité jusqu'à ceux de son temps[1].

III. L'Institut national n'avait pas encore deux mois d'existence que Cuvier en faisait déjà partie. Il fut élu membre de la Classe des Sciences mathématiques et physiques, le 22 frimaire an IV (13 décembre 1795).

Dans l'organisation primitive de l'Institut, chaque Classe avait deux secrétaires annuels. Cuvier fut, notamment pendant l'an VIII, secrétaire de sa Classe. Puis quand, par l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI, les fonctions de Secrétaire perpétuel qui existaient dans les anciennes académies eurent été rétablies, ses amis se préoccupèrent de le faire élire à l'une des deux places de la Classe des Sciences mathématiques. Cuvier avait alors été chargé par le Premier Consul d'aller organiser les lycées dans le Midi de la France, et ses amis regrettaient de le voir dépenser à cette besogne administrative un temps qui leur paraissait devoir être plus fructueusement employé au progrès des sciences. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire exprimait ce sentiment dans deux lettres dont voici des extraits :

« Je m'empresse de vous apprendre que l'on a des projets pour vous faire revenir à Paris; aussitôt que vous serez nommé Secrétaire perpétuel, on fera des démarches pour vous faire donner un successeur pour l'organisation des lycées; vos amis croyent vous servir par cette conduite. Vos appointements de Secrétaire sera (*sic*) presque l'équivalent de ce que vous perdrez par cette (*sic*) échange » . . . . . « Vous ne nous parlez que d'interrogats, que d'élèves et de maîtres que vous examinez; vous voyagez sans cesse. Est-ce qu'il ne vous resterait pas quelques moments à donner aux sciences? »

Et de son côté Biot lui écrivait en forçant sans doute un peu la louange par amitié :

« L'Institut ne fait rien depuis que vous êtes parti; rien, je me trompe, il s'est ennuyé et a ennuyé les autres. On vous regrette, on vous plaint, et chacun se dit que si vous étiez à Paris, l'Institut remplirait mieux ses séances[2]. »

[1] Les leçons professées par Cuvier au Collège de France ont été publiées sous le titre suivant : *Histoire des sciences naturelles depuis leur origine jusqu'à nos jours chez tous les peuples connus, professée au Collège de France, par Georges Cuvier, complétée, rédigée, annotée et publiée par M. Magdeleine de Saint-Agy*, 5 vol. in-8°. Paris 1841-1845.

[2] Aucune de ces trois lettres n'est datée. Cuvier a ajouté de sa main sur la première « nivôse an XI », et sur la seconde « ventôse an XI ». La troisième porte d'une autre écriture, très probablement celle de Frédéric Cuvier, « an XI 1803 ». Elles font partie des *Lettres de savants reçues par Cuvier*, partie du *Fonds* dont l'inventaire est actuellement en voie d'exécution. — Rappelons que parmi ces lettres quelques-unes ont déjà

Ces amitiés triomphèrent, et le 11 pluviôse an XI Cuvier fut élu Secrétaire perpétuel. Il exposa dorénavant la partie physique des travaux de la Classe dans des rapports dont la périodicité fut successivement trimestrielle, semestrielle, et enfin annuelle.

Le service des publications de l'Institut n'était pas à cette époque aussi rigoureusement organisé qu'aujourd'hui. La plupart de ces *Analyses* ou *Rapports* ont été imprimés, certains pourtant nous paraissent ne l'avoir pas été, et nous ne croyons pas nous méprendre en avançant que ceux qui traitent de la *Partie physique* des travaux de la Classe : 1° du 15 messidor an VII au 15 vendémiaire an VIII; 2° pendant vendémiaire, brumaire et frimaire an VIII; 3° pendant l'an XII; 4° du 1er messidor an XIII jusqu'au 1er juillet 1806, sont restés inédits.

À partir de 1800, Cuvier prononça chaque année devant la Classe des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut un et parfois deux *Éloges historiques*, dans lesquels il relatait la vie et les travaux de confrères disparus. Le *Fonds* contient, outre les manuscrits de ces *Éloges*, qui ont été imprimés, des documents souvent très intéressants, que Cuvier avait recueillis sur les savants dont il se proposait de donner la biographie (notes émanant de parents ou d'amis, listes de titres et de fonctions). Nous signalerons notamment une note sur Darcet par Fourcroy, une note sur Cels par de Candolle, des documents sur Daubenton, une biographie de Lamarck, une autobiographie de Bosc, une biographie de Dolomieu, des notes sur Guillaume Le Monnier, etc.

C'est encore en sa qualité de Secrétaire perpétuel que Cuvier rédigea et présenta à l'Empereur, le 6 février 1808, un *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789 et sur leur état actuel.* Le *Fonds* renferme les documents que Cuvier avait rassemblés pour composer ce *Rapport* volumineux, dont l'étendue atteint près de 300 pages in-4°. Il avait reçu de Berthollet et de Thénard des notes sur l'histoire de la chimie, de Parmentier une note sur celle de la culture de la pomme de terre, de Gillet de Laumont un « Aperçu des progrès de l'art des mines depuis 1789 », d'Antoine-Laurent de Jussieu un « État de la botanique depuis 1789 », de Ramond le « Projet d'une notice de l'histoire de la minéralogie depuis 1789 », etc.

Cuvier était obligé par les devoirs des charges dont il était investi de se livrer à de multiples travaux législatifs et administratifs : il resta néanmoins avant tout un savant, et ces vieux papiers reflètent fidèlement

été publiées dans l'ouvrage suivant : *Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Lettres écrites d'Égypte à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Monge, Desgenettes, etc., recueillies et publiées par E.-T. Hamy,* 1 vol. in-12. Paris, Hachette, 1901.

les aspects variés de son activité scientifique. Nous espérons que ce simple exposé attirera l'attention des chercheurs sur ces documents, dont Frédéric Cuvier, neveu de l'illustre Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, voulut bien jadis enrichir la bibliothèque de l'Institut.

Henri DEHÉRAIN.

LIVRES NOUVEAUX.

Marquis de la Mazelière, *Essai sur l'évolution de la civilisation indienne.* Tome I : L'Inde ancienne; l'Inde au moyen âge. Tome II : L'Inde moderne. Ouvrage orné de gravures hors texte. 442 et 646 p. in-16. — Paris, Plon, 1903.

Le marquis de la Mazelière a visité l'Orient et il en a rapporté mieux que des impressions de voyage. Il a vu et observé, et il sait nous faire voir ce qu'il a bien vu lui-même. Il a aussi voyagé à travers les littératures et, sans prétendre se donner pour un homme du métier, il s'est acquis des connaissances livresques fort estimables. De même que la vision directe des choses ne s'est pas arrêtée chez lui à la surface, il n'a pas cherché dans ses lectures rien que des faits; il les a médités et a voulu se former une doctrine. Son *Essai sur l'histoire du Japon* et ses *Quelques notes sur l'histoire de Chine* sont de bons livres de vulgarisation, et, dans ses *Moines et Ascètes indiens*, il a, sous le voile heureusement léger de la fiction, exposé sur les origines du bouddhisme des vues qui ne sont nullement banales[1]. Cette fois, dans les deux volumes dont le titre est transcrit en tête de cette note, c'est toute la civilisation de l'Inde dont il a entrepris d'esquisser l'évolution.

Je n'aime pas beaucoup ce mot d'*évolution* du titre. Même précédé de «Essai», il paraît ambitieux. Il s'en faut de beaucoup, dans l'état actuel des connaissances sur l'Inde, que nous puissions tracer cette évolution, c'est-à-dire quelque chose comme un développement organique continu. En tout cas, à nous en supposer capables, il y faudrait plus que les 365 pages peu serrées (442 avec les appendices) dans lesquelles l'auteur a prétendu les résumer. Car le second volume ne compte pas ici; il est consacré presque tout entier à l'Inde contemporaine, et, de celle-ci, bien qu'elle continue à subir des changements et de plus considérables que jamais, il n'est guère possible de dire qu'elle évolue. Il y a là plus qu'un abus de mots; il y a le danger très réel et nulle part plus menaçant que dans une exposition sommaire de subordonner les faits à la théorie et, au besoin, d'inventer l'évolution. M. de la Mazelière n'a pas toujours échappé à ce danger : de plusieurs exemples que j'en pourrais donner, je n'en citerai qu'un seul. Nous ne savons à peu près rien d'une évolution historique du drame hindou, qui, pour nous, débute par une technique déjà fixée et par des chefs-d'œuvre. L'auteur n'en montre pas moins comment d'essais encore barbares tels que le *Caṇḍakauçika* de Kshemīçvara est sorti le drame policé et raffiné de Kalidâsa, ce qui est faire de l'histoire à rebours.

[1] Ces trois ouvrages ont été également édités par la librairie Plon; le troisième a été honoré d'une récompense par l'Académie française.

Le premier volume est donc, sous bien des rapports, la partie faible de l'ouvrage. Heureusement le deuxième est d'une valeur de beaucoup supérieure. L'auteur, ici, domine réellement son sujet, et le tableau qu'il trace de l'Inde anglaise est de tout point recommandable. Il y fait preuve d'une grande impartialité, peut-être aussi d'un peu trop d'optimisme sur certains points, par exemple, quand il nie le dommage très réel que la domination anglaise inflige fatalement à l'Inde; mais il faut lui savoir gré d'avoir repoussé les exagérations d'écrivains comme M. Digby, l'auteur passionné de *Prosperous British India;* et d'autre part, quand, sous le loyalisme plus que contestable qu'affiche d'ordinaire l'opinion indigène, il croit discerner les germes d'un impérialisme hindou, il donne un avertissement dont les hommes d'État feront peut-être bien de tenir compte.

La bibliographie et les tableaux statistiques, qui ne sont plus ici, comme dans le premier volume, de simples compilations sans méthode ni mise au point, ajoutent une réelle valeur à cette partie de l'ouvrage [1]. A. Barth.

De Pseudophocylidea, auctore doct. Almo Aloïsio Zanolli. — Venetiis, typis Æmilianis, 1902.

M. Zanolli, professeur au Gymnase d'Este, à Padoue, publie, en une petite brochure de 58 pages, une étude nouvelle sur le poème didactique et moral du Pseudo-Phocylide. Cette étude montre qu'il est bien au courant des questions relatives à ce poète : il a lu avec soin les travaux antérieurs, notamment ceux de Bernays, de Bergk, de Goram, et, grâce à des recherches personnelles très attentives, il y apporte quelques additions ou corrections utiles.

Sur la question d'origine, il confirme l'opinion de Bernays, d'après laquelle ce poème doit être considéré comme l'œuvre d'un juif hellénisant. Mais il a le mérite propre d'établir, mieux qu'on ne l'avait fait encore, la véritable relation entre le Pseudo-Phocylide et le second livre des *Oracles sibyllins,* qui lui est redevable d'un certain nombre de vers. Il a en outre réussi à montrer que quelques passages, où l'on était tenté de voir des interpolations chrétiennes, procèdent en réalité de l'Ancien Testament. Sur ce point, M. Zanolli a su faire bon nombre de rapprochements qui paraissent convaincants. D'autre part, il a bien fait observer comment l'auteur, tout en s'inspirant de la Bible, évite à dessein les préceptes spéciaux aux Juifs, afin, sans doute, de gagner plus facilement les païens : l'intention de propagande, à laquelle Bernays ne croyait pas, devient par là très vraisemblable. Les rapports du Pseudo-Phocylide avec les poètes grecs sont notés également, mais d'une manière moins méthodique et moins complète. C'est de ce côté, probablement, qu'on pourrait faire encore des recherches intéressantes.

M. Zanolli termine en énonçant l'opinion que l'auteur faisait partie de la communauté juive d'Alexandrie, qu'il était de la secte des Thérapeutes et qu'il a dû composer son poème au commencement du premier siècle avant notre ère, vers le temps où l'école néopythagoricienne publiait ses œuvres d'enseignement moral; il

[1] Dans un de mes articles sur le livre de M. Ribezzo (*Journal des Savants,* 1903, p. 614), j'ai été injuste envers M. Pischel : j'ai eu tort de dire que, à propos de «l'histoire du bouc et du couteau», il n'avait pas parlé du jātaka 481. Cela était vrai de ses premiers articles sur ce sujet (*Vedische Studien*, I, 181 et *Zeitschrift* de la Société orientale allemande, XLIV, 497); mais depuis, il avait lui-même remédié amplement à cette omission dans un article subséquent publié dans la *Zeitschrift* (XLVII, 86). Je m'empresse de réparer mon oubli. A. B.

n'admet pas qu'il fût disciple d'Aristobule, comme le pensaient Bernays et Goram. Les raisons qu'il donne à l'appui de ces vues ne sont pas mauvaises, mais elles ne sont pas non plus entièrement probantes. M. C.

A. de Ridder. *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale,* 2 vol. in-4°. — Paris, Leroux, 1901-1902.

L'Administration de la Bibliothèque nationale, sous l'énergique impulsion de M. Babelon, continue la série de ses grands *Catalogues* qui, bientôt, auront mis à la disposition des travailleurs toutes les séries d'antiques conservées dans l'ancien *Cabinet du roi,* devenu le *Cabinet des médailles.* Après les monnaies, les bronzes, les camées, voici l'ensemble des vases peints, décrits et en grande partie reproduits par M. A. de Ridder. L'auteur s'est conformé au plan nouveau des Catalogues scientifiques, qui rejette le système de la description isolée pour s'adresser surtout à l'œil du lecteur et lui faire voir ce que le texte explique. On ne saurait trop insister sur l'utile et nécessaire alliance des figures placées à côté des commentaires.

M. de Ridder n'a pas cherché à écrire une histoire de la céramique grecque à propos des vases réunis à la Bibliothèque. Cette collection d'environ 1,200 numéros ne se serait pas prêtée à une étude suivie; les lacunes y auraient été trop nombreuses. On s'est donc contenté fort sagement d'un plan plus modeste. Une préface expose l'histoire de la collection, depuis le legs Caylus, au xviii[e] siècle, jusqu'aux magnifiques donations du duc de Luynes en 1863 et du commandant Oppermann en 1874. Les vases sont ensuite classés en séries qui cherchent avant tout à distinguer les fabriques mycénienne, ionienne, rhodienne, corinthienne, cyrénéenne, chalcidienne, étrusque, attique, italiote. C'est, en même temps, une division chronologique et l'on suit les différentes étapes de la fabrication et du style en parcourant les deux volumes dont le premier décrit les poteries archaïques, antérieures au v[e] siècle (style géométrique, style à figures noires), et l'autre les produits classiques de l'Attique et de l'Italie méridionale (style à figures rouges).

Les notices sont assez minutieuses pour ne laisser échapper aucun détail important de technique ou de composition; la bibliographie est donnée pour chaque vase. De bons dessins exécutés par M. S. de Fonseca sont répandus dans le texte et développent les parties les plus intéressantes des sujets. Les vues d'ensemble sont disposées à la fin et réparties dans 34 planches de photogravure dont l'exécution a été confiée à M. Devillard; elles sont remarquables par la façon dont on a su éviter les grosses difficultés de la photographie appliquée à la céramique, les luisants, les tons noirs de la couleur rouge, les déformations des surfaces convexes. Nous ne croyons pas qu'aucune publication similaire ait jamais atteint, sans retouches des clichés, une netteté aussi pure. C'est un petit problème qu'on peut considérer comme résolu. E. P.

J. Lair. *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny (15 avril 1450),* avec plans, portraits et reproductions de tapisseries; in-8°. — Paris, Champion, 1903.

Si «le Gouvernement, par excès de courtoisie diplomatique, n'a pas paru» à l'inauguration du monument élevé en commémoration de la bataille de Formigny, dit l'auteur de la notice dont le titre est inscrit ci-dessus, c'est peut-être regrettable; mais la présence de quelques ministres ou de vagues discours officiels sur un thème bien connu n'auraient certes pas valu, pour perpétuer le souvenir de cette fête patriotique, le substantiel essai que M. J. Lair lui a consacré. À l'aide des auteurs

IMPRIMERIE NATIONALE.

contemporains soigneusement étudiés, l'historien raconte presque heure par heure les péripéties successives de ce combat, dont l'immense résultat est hors de toute proportion avec le petit nombre de troupes engagées et à la suite duquel les Anglais durent évacuer définitivement Caen, Bayeux, Falaise, Domfront, Avranches, Cherbourg, toutes les places enfin qu'ils occupaient encore en Normandie.

Aux cartes et aux plans topographiques établis pour l'intelligence du récit M. Lair a joint la reproduction de divers documents anciens concernant les personnages ayant joué un rôle dans cette bataille mémorable, notamment le connétable de Richemont et le comte de Clermont, gendre de Charles VII. Parmi ces documents, il convient d'en signaler un d'un intérêt exceptionnel; c'est le dessin de plusieurs fragments d'une suite de dix tapisseries rappelant les hauts faits des vainqueurs de Formigny. Cette tenture historique, commandée par Charles VII, était placée à Fontainebleau. Elle disparaît sous Louis XIII et depuis on n'en a plus entendu parler. Heureusement un habile menuisier, employé aux travaux du château, avait dessiné certaines parties de cette belle page d'histoire, notamment la rencontre de Clermont et de Richemont après la victoire. M. Lair, après M. Stein, a reproduit ces précieux débris d'une œuvre nationale. On sait combien sont rares les tapisseries anciennes représentant des scènes historiques. Il y aurait donc grand intérêt à rechercher s'il n'existerait pas d'autres souvenirs écrits sur ce glorieux monument de notre histoire. M. Lair voudrait connaître l'auteur des cartons. C'est demander beaucoup peut-être. Mais quand l'attention des chercheurs aura été attirée sur cette question, l'avenir peut nous réserver d'heureuses découvertes.

J. G.

Documents relatifs aux rapports du Clergé avec la Royauté de 1705 à 1789, publiés par Léon Mention. II. La bulle *Unigenitus*, etc. 1 vol. in-8°. — Paris, Alph. Picard et fils, 1903.

M. Mention vient de faire paraître le deuxième fascicule, assez longtemps attendu, du très utile recueil dont il avait donné, il y a dix ans, le commencement : les *Documents relatifs aux rapports du Clergé avec la Royauté de 1682 à 1789* (fasc. 14 et 34 de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). Comme les documents dont se compose ce deuxième fascicule ne vont pas plus loin que 1764 (suppression des Jésuites), il y a lieu de supposer qu'en dépit de certaines indications du catalogue de la collection qui donneraient à croire, et à craindre, le contraire, M. Mention nous doit encore un troisième fascicule complémentaire et final. L'histoire religieuse des vingt-cinq dernières années de l'ancien régime est assez riche pour en fournir la matière, et il serait à souhaiter que nous eussions bientôt à notre disposition, grâce à M. Mention, les actes auxquels ont pu donner lieu l'importante Assemblée du Clergé de 1766, les discussions et enquêtes relatives aux « Réguliers » à partir de 1767, sous Louis XV, et ensuite sous Louis XVI, les débats relatifs au maintien des droits, franchises et immunités du clergé de 1783 à 1788, etc.

On ne peut que louer le choix très judicieux fait par M. Mention, en regrettant seulement que les limites qu'il s'imposait l'aient obligé à ne pas reproduire quelques documents qui fussent parfaitement rentrés dans un cadre très bien conçu. Dans le second volume, du reste, cette sobriété parfois excessive est moins sensible que dans le premier, où M. Mention nous excusera de lui rappeler, en vue d'une édition nouvelle, quelques lacunes. Il eût été bon qu'à propos des affaires de 1682, un ou deux textes indiquassent l'opposition — impuissante, mais curieuse, —

esquissée par la Sorbonne. Pour ne pas prendre trop de place, il eût peut-être suffi de reproduire, d'après M. Gérin (*Recherches sur l'Assemblée de 1682*), la lettre du roi, du 16 mai 1682, au syndic de la Faculté de théologie, ou le mémoire de Colbert au procureur général (Gérin, p. 384-385). — De même, la Constitution *Inter multiplices* d'Alexandre VIII, de 1691, manque dans la série chronologique et logique à la fois des textes relatifs à la Régale et aux Libertés gallicanes. — Pour l'affaire des Franchises, M. Mention se contente de renvoyer à la réponse que les Romains opposèrent à la lettre-manifeste du roi au cardinal d'Estrées. Cette réponse n'eût pas surchargé beaucoup le volume. — La lettre de Louis XIV au pape Innocent XII, du 14 septembre 1693, est précédée d'un titre un peu inexact : elle ne « révoque » pas la Déclaration des quatre articles; elle révoque l'ordre que Louis XIV avait donné de l'enseigner. Grosse nuance qui permit ultérieurement au Gallicanisme de tenir, légalement sinon justement, pour nulle la reculade du gouvernement français en 1693 et de continuer à s'appuyer, comme si de rien n'était, sur la Déclaration de 1682. A. Rébelliau.

Charles Joret. *Un Helléniste voyageur normand. J.-B. Le Chevalier d'après sa correspondance avec Böttiger;* in-8°. — Caen, H. Delesques; Paris, Picard et fils; 1903.

Dans un mémoire intéressant, M. Joret expose la vie laborieuse et agitée de J.-B. Le Chevalier, membre du *Lycée* de Caen, ses longs voyages à travers les principales contrées de l'Europe et ses travaux en Asie Mineure. Son exploration de la plaine de Troie, au retour de laquelle il rédigea son *Voyage de la Troade*, eut un grand retentissement et ses découvertes firent autorité en cette matière pendant près d'un siècle, jusqu'aux travaux de Schliemann[1], qui reconnut les véritables substructions de la Troie antique, et en détermina l'emplacement exact sur la butte d'Hissarlik.

Le Chevalier fut un érudit épris de pittoresque, un esprit curieux, un voyageur infatigable. Au début de la Révolution, il fit un long séjour à Weimar, où il se lia avec Goëthe, Herder, Wieland, Bertuch et surtout avec Böttiger. M. Joret a reproduit, dans l'appendice de son petit volume, ses *Lettres à Böttiger,* dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Dresde. D'après cette correspondance, il ne semble pas que Le Chevalier ait attribué aux événements politiques qui se passaient alors en France toute l'importance qu'ils méritaient; du moins n'y fait-il que de rares allusions. À Gœttingue, à Iéna, il acheva de se lier avec les esprits les plus distingués des Universités germaniques, mais c'est à Weimar, où le duc Charles-Auguste lui avait réservé un emploi de professeur à l'Université, que l'attiraient ses plus chers souvenirs. Cependant Le Chevalier mourut en 1836, à l'âge de 84 ans, sans avoir pu réaliser ce projet auquel il songea toute sa vie, de s'établir définitivement à Weimar. H. D.

Bibliothèque de l'École des chartes. Table des tomes XLI-LX (1880-1899), suivie des tables générales sommaires des tomes I-LX, savoir : II. Table alphabétique des articles par noms d'auteurs ; III. Table chronologique des documents ; IV. Table des *fac-similés*, dessins et plans, par A. Dieudonné, in-8°. — Paris, A. Picard. 1903.

L'utilité d'une table comme celle-ci n'est pas à démontrer. Il suffit de la faire

[1] Voir l'article de M. Georges Perrot, *Les récentes fouilles de Troie, Journal des Savants,* janvier 1904, p. 13.

connaître aux travailleurs. Encore convient-il d'insister sur certaines innovations heureuses dues à l'auteur de ce travail. Pour éviter aux chercheurs des pertes de temps, il a condensé dans les additions du présent volume la récapitulation générale de tous les articles et de tous les documents publiés depuis l'origine de la collection. Un classement ingénieux met les articles de fond sous le nom de leurs auteurs, rangés dans l'ordre alphabétique. Pour la liste des documents publiés dans la Bibliothèque de l'École des chartes, le classement chronologique s'imposait ; nul autre ne pouvait rendre les recherches plus rapides et plus faciles. Quant aux matières et aux noms géographiques, on les trouvera dans les tables partielles qui ont précédé celle-ci et dans la première partie de la présente publication contenant la table alphabétique des matières contenues dans les volumes XLI à LX. J. G.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Conformer* et *Conjuration.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Commissions. L'Académie a chargé MM. Schlumberger, Alfred Croiset, Omont et Maurice Croiset d'étudier la question de la publication d'un *Corpus* des monuments byzantins, et MM. Bréal, Senart, Oppert et Barth, celle d'une édition critique du Mahābhārata, qui figureront à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée de l'Association internationale des Académies.

Présentation. L'Académie a présenté le 12 février à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la place de Directeur de l'École française d'Athènes, vacante par suite de la nomination de M. Homolle à la Direction des musées nationaux, en première ligne M. Holleaux, en deuxième ligne M. Lechat.

Communications. 5 février. M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une proposition de loi déposée le 2 février 1904 devant la Chambre des députés par M. Paul Constans et treize de ses collègues, tendant à ouvrir au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts un crédit spécial de cent mille francs pour permettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de faire photographier les manuscrits importants déposés dans les grands dépôts nationaux. Cette proposition a été renvoyée à la Commission du budget.

— M. Ph. Berger communique, de la part du P. Delattre, une inscription phénicienne découverte en Espagne, à Villaricos, au sud de Carthagène, par M. Siret. ingénieur. C'est une stèle funéraire portant ces mots : *Tombeau d'Abdmelqart, fils de Baalpillès.* C'est la première inscription punique trouvée en Espagne, où l'influence phénicienne a pourtant été si profonde. — M. Ph. Berger signale également trois inscriptions funéraires trouvées à Carthage par le P. Delattre.

12 février. M. Hamy communique une lettre du capitaine Lenfant annonçant qu'il a atteint le lac Tchad par le Niger, la Bénoué, le Mayo Kebbi, le lac Toubouri, le Logone et le Chari. Jusqu'au Toubouri, il n'a rencontré aucun obstacle. En ce point il s'est trouvé devant une chute de 60 mètres, par laquelle les eaux du lac tombent dans le Mayo Kebbi. Il y a là un portage de 30 kilomètres. Néanmoins cette voie abrégera considérablement le ravitaillement des postes français du bas Chari, qui se faisait jusqu'ici par le Congo, l'Oubangui, et un long portage de 600 kilomètres entre ce dernier cours d'eau et le Chari.

— M. Salomon Reinach annonce, de la part d'Edhem bey, qu'au cours des fouilles pratiquées à Tralles (Asie Mineure) par le gouvernement ottoman, on a decouvert de nombreuses inscriptions et un bas-relief de style « pittoresque », le premier de ce genre trouvé en Asie Mineure.

— M. S. Reinach montre et commente vingt-deux photographies d'après des miniatures qui ornent un magnifique manuscrit de Froissart écrit pour le grand bâtard de Bourgogne en 1469 et donné au XVI^e siècle à la Bibliothèque de Breslau. Dans le nombre, il y a des scènes historiques où figurent des vues de Bruges, de Dunkerque, de Bordeaux, de Londres, de Paris, celles notamment du Châtelet et de la Bastille.

19 février. M. Hamy donne des nouvelles de la mission Chevalier, qui a continué l'exploration du Bahr-el-Ghasal, s'est avancé dans le Kanem, et a traversé le lac Tchad depuis la rive orientale jusqu'aux rochers de Hadja-el-Amis situés sur la rive Sud.

— M. Clermont-Ganneau communique, de la part du P. Lagrange, des inscriptions grecques du VI^e siècle après J.-C., recueillies à Bersabée par le P. Cléophas. Ce sont des épitaphes chrétiennes datées très exactement de l'année, mois et jour de l'ère d'Éleuthéropolis, ère dont le début peut être définitivement identifié à l'an 199 de J.-C. C'est donc à cette année qu'il convient de rapporter désormais la date jusqu'ici controversée du voyage de l'empereur Septime Sévère en Palestine et en Égypte.

— M. Heuzey continue à exposer quelques-uns des principaux résultats obtenus dans les fouilles de Tello par le capitaine Cros : polychromie dans l'ancienne sculpture chaldéenne; bas-relief archaïque représentant la pêche miraculeuse du héros Isdoubar, l'Hercule oriental; plaque de coquille découpée donnant la figure du roi Our-Nina, que l'on place vers le quarantième siècle avant notre ère.

— M. Cagnat lit, de la part du docteur Carton, une note sur l'emplacement de l'ancienne ville de Gurza.

— M. M. Dieulafoy lit un mémoire de M. Fauré sur la longueur du pied grec.

26 février. M. Clermont-Ganneau communique une lettre du P. Lagrange, de Jérusalem, annonçant le retour d'une expédition qui a séjourné cinq jours à Eboda et découvert le sanctuaire du fameux roi nabatéen divinisé Obodat, avec un proxynème nabatéen ainsi conçu : « Vivant est Obodat », et la marque de deux pieds gravés attestant l'acte d'adoration d'un ancien pèlerin.

— M. Clermont-Ganneau communique ensuite une inscription grecque chrétienne qui lui a été envoyée également de Jérusalem par le P. Prosper et qui provient de Rouheibé (entre Eboda et Elousa), inscription dont le principal intérêt consiste dans le libellé de la date : 4^e jour épagomène de la 3^e indiction de l'an 494. M. Clermont-Ganneau estime que l'ère employée ici est celle de Gaza.

— M. M. Dieulafoy lit un mémoire sur la métrologie bretonne.

— M. Clermont-Ganneau lit un mémoire sur la *Peregrinatio* de sainte Silvie.

— Le *prix La Grange* est décerné à M. Ernest Langlois, pour son *Recueil d'arts de seconde rhétorique.* (Voir un compte rendu de cet ouvrage dans le *Journal des Savants,* 1903, p. 580).

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Callandreau, membre titulaire de la section d'astronomie, est décédé le 13 février 1904, à Paris. Il était né à Angoulême le 18 septembre 1852, était sorti de l'École polytechnique en 1874, et y était revenu comme répétiteur puis comme professeur d'astronomie en 1893. Il était en même temps astronome titulaire de l'Observatoire de Paris. L'Académie lui avait décerné en 1884 le prix Lalande, en 1891 le prix Damoiseau, et l'avait élu à la place de l'amiral Mouchez le 20 février 1893.

— M. Henri Perrotin, correspondant de la Section d'astronomie depuis le 11 juil. 1892, est décédé le 29 février 1904. Il était né le 19 décembre 1845, à Saint-let Loup (Tarn-et-Garonne). D'abord attaché à l'Observatoire de Toulouse, puis astronome adjoint à l'Observatoire de Paris, il avait depuis plusieurs années été chargé de diriger l'Observatoire de Nice, fondé par M. Bischoffsheim.

— M. Émile Laurent, correspondant de la Section d'économie rurale, depuis le 3 juin 1902, et professeur à l'Institut agricole de Gembloux (Belgique), est décédé le 20 février 1904, en mer, près de Sierra Leone, en revenant d'une mission au Congo. Les travaux de M. Laurent avaient, en ces dernières années, principalement porté sur les arbres et lianes à caoutchouc de l'Afrique équatoriale.

Legs. L'Académie a été autorisée à accepter un legs de 30,000 francs qui lui a été fait par M. Auguste-Henri Cornut de la Fontaine de Coincy pour fonder un prix annuel destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage de phanérogamie, écrit en latin ou en français.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dictionnaire des Beaux-Arts. L'Académie a entendu la première lecture du mot *Gaine.*

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection. L'Académie a élu, le 27 février, M. James Bryce associé étranger, en remplacement de M. Lecky, décédé.

Ancien étudiant des Universités de Glasgow, d'Oxford et d'Heidelberg, M. Bryce revint en 1870 à Oxford, comme professeur de droit. Depuis 1880, il siège à la Chambre des communes, comme membre du parti libéral. Il est membre fondateur de la *British Academy.* Il a publié *The Holy roman Empire, The american Commonwealth, Studies in contemporary biography* et des récits de voyage.

Communications. 5 février. M. Léon Cahen lit une notice sur les papiers de Condorcet, conservés à la bibliothèque de l'Institut. Ces documents présentent un double intérêt : ils nous font connaître les méthodes de travail du grand philosophe, puis nous révèlent certaines parties, jusqu'alors inconnues, de son système. C'est ainsi que de tous les ouvrages juridiques de Condorcet il ne subsistait plus qu'un fragment sur la liberté de la presse. Les cartons de l'Institut permettent de combler la lacune, et les textes inédits qu'ils renferment prouvent que Condorcet, novateur

extrêmement hardi, a réclamé, dès avant 1789, plusieurs des réformes qui se sont réalisées de nos jours, l'instruction contradictoire, et l'indemnité pécuniaire en cas d'erreur judiciaire, par exemple.

13 février. M. Charlemagne Bracq, professeur de langues romanes à Vassar College (États-Unis), lit un mémoire sur les «Droits de la France à Terre-Neuve, d'après les sources anglaises».

20 février. M. Bergson lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Ravaisson Mollien, son prédécesseur.

27 février. M. Dumas lit un mémoire sur «les négociations du traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre».

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes, t. I, fasc. 3; t. III, fasc. 3. Ces fascicules ont été préparés par MM. Lafaye et Toutain, auxiliaires de l'Académie. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

GRANDE-BRETAGNE.

British Academy.

Séance du 27 janvier 1904. Décès de M. Salmon, *provost of Trinity college, Dublin,* membre fondateur de l'Académie. — M. F.-G. Kenyon lit un mémoire sur *Les papyrus grecs et la critique des textes.* On possède actuellement environ 350 papyrus contenant des fragments d'œuvres littéraires; 200 de ces fragments étaient déjà connus. Ces papyrus, ayant été écrits pour la plupart avant l'an 300 de notre ère, permettent de contrôler les manuscrits sur lesquels repose notre connaissance de la littérature classique et qui datent du XI^e siècle ou d'une époque plus récente. La comparaison entre ces deux sources, papyrus et manuscrits, conduit aux conclusions suivantes : 1° il existe une remarquable analogie entre les mêmes textes écrits sur papyrus et sur parchemin; 2° les émendations conjecturales apportées aux textes par les savants modernes sont pour la plupart injustifiées.

Séance du 24 février. Décès le 22 février de Sir Leslie Stephen, professeur d'histoire moderne à Cambridge, puis à Oxford, auteur de *The history of the English Thought in the 18th Century,* et directeur, de 1882 à 1891, du monumental *Dictionary of national biography.* — M. Rhys Davies lit un mémoire sur *Les études orientales en Angleterre et à l'étranger.* H. D.

PRUSSE.

Académie royale des Sciences de Berlin (Königliche Academie der Wissenschaften).

Séance du 7 mai 1903. O. Holder-Egger, *Rapport annuel sur l'édition des Monumenta Germaniae historica* (presenté par M. Brunner). Ont paru depuis le dernier

rapport : *Passiones sanctorum aevi Merovingici*, t. IV (Kriesch); *Vita Bernonis II, episcopi Osnabrugensis* (H. Bresslau); *Leges Visigothorum* (K. Zeumer); *Heinrici II et Arduini diplomata; Epistolae* VI, 1. La première partie du tome XIV des *Auctores antiquissimi* (Merobaudes, Dracontius, Eugène de Tolède), publiée par M. Vollmers, paraîtra cette année et utilisera pour la première fois un important manuscrit de Dracontius, découvert à Bamberg par M. Traube. La deuxième partie du tome XIV, Anthologie du *Codex Salmasianus*, est en préparation, par M. Traube, ainsi que Aldhelm, par M. Ehwald. M. Krusch espère commencer l'impression du tome V des vies de saints mérovingiens en 1904; M. Levison prépare le tome VI et a été chargé de terminer l'édition du *Liber pontificalis*. M. Kehr ne tardera pas à publier dans les *Scriptores rerum Germanicarum* un volume contenant entre autres *Widukindi rerum Saxonicarum libri* et l'*Origo Suevoram*. Malgré la perte de son président, M. Dümmler, toutes les autres parties de la Société des *Monumenta* sont l'objet d'efforts actifs qui aboutiront à des publications très prochaines.

Séance du 14 mai. Kekule von Stradonitz, *Un bas-relief attique des musées royaux.* Marbre pentélique, provenant d'Aphántu (Rhodes), du temps de la frise du Parthénon; jeune homme et figure féminine sur un quadrige; devant les chevaux, un suppliant. — U. von Wilamowitz-Mœllendorff, *Trois scènes finales de drames grecs*, III (voir *Séance du 16 avril, Journal des Savants*, 1903, p. 588). La véritable fin des *Suppliantes* d'Euripide est au v. 1736; tout ce qui suit est une réplique des vv. 1710-1736. — O. Lange, *Le Papyrus I 344 de Leyde.* Un sage Égyptien annonce à son roi peste, famine et invasions; l'Égypte sera sauvée par un berger qui surviendra. Le roi est indéterminé; époque : le moyen Empire, vers 2000 avant Jésus-Christ.

Séance du 28 mai. Burdach, *Walther von der Vogelweide* (Lachmann, p. 124) : explication du sens général, de quelques passages et surtout de la fin de la poésie commençant par : *Owê war sint verswunden alliu mîniu jâr.* — Conze, *Rapport annuel sur l'Institut archéologique allemand.*

Séance du 11 juin. U. von Wilamowitz-Mœllendorff, *L'origine d'Apollon.* Dieu des populations qui ont occupé l'Asie avant les Grecs, dieu des Troyens et des Lyciens, ennemi des Achéens dans l'*Iliade;* fils de Leto, déesse lycienne; engendré dans la ville lycienne d'Araxa; honoré à Délos d'un culte qui se donne pour lycien; honoré sur la côte d'Asie dans des sanctuaires antérieurs aux Grecs. Donc pas d'étymologie grecque à chercher. — Burdach, *L'origine du nouvel haut-allemand écrit.*

Séance du 18 juin. Gelzer, *Pergame au temps de l'empire byzantin et des Osmanlis.*

Séance du 25 juin. — U. von Wilamowitz, *Nouveau numérotage des Inscriptiones graecae :* I, Attique, avant l'archontat d'Euclide; II, Attique, d'Euclide à Auguste; III, Attique, époque romaine; IV, Argolide; V, Arcadie, Laconie, Messénie; VI, Élide et Achaïe; VII, Mégare et Béotie; VIII, Delphes (en préparation, par l'Académie des Inscriptions); IX, Nord de la Grèce non compris dans les t. VII et VIII; X, Épire, Macédoine, Thrace, Scythie; XI, Délos (en préparation, par l'Académie des Inscriptions); XII, Îles de la mer Égée sauf Délos; XIII, Crète; XIV, Sicile et Italie.

Paul LEJAY.

Le Gérant : Eug. LANGLOIS.

JOURNAL DES SAVANTS.

AVRIL 1904.

LA THÉORIE DU PLAISIR D'APRÈS ÉPICURE[1].

DEUXIÈME ARTICLE.

IV. Venue à la suite des savantes et profondes recherches qui ont été exposées, il serait surprenant que la doctrine d'Épicure sur le plaisir n'en conservât aucune trace. En fait, elle s'y rattache par les liens les plus étroits. Le philosophe s'est plus d'une fois inspiré de ses prédécesseurs, ce qui ne l'a pas empêché de se séparer d'eux sur bien des points et d'être à son heure un novateur très hardi et très original.

Le plaisir, tel que l'entend Épicure, est appelé le plaisir constitutif, *ἡδονὴ καταστηματική*. Le mot *κατάστημα* paraît correspondre dans le système d'Épicure au terme *σύστημα*, employé par les Stoïciens. Tandis que ce dernier terme désigne surtout l'ensemble des parties qui constituent un être vivant, le concours des éléments multiples vers une fin unique, le mot *κατάστημα* exprime plutôt l'état définitif, stable et permanent, au moins pendant une certaine durée, de l'organisme vivant. Il est sans doute permis de rapprocher de cette expression les formules que nous rencontrons aussi dans les textes authentiques, telles que *εὐσταθὲς κατάστημα τῆς σαρκός* (*Us.*, 68), ou encore *εὐστάθεια*. En dernière analyse, c'est l'équilibre des différentes parties du corps vivant, cet équilibre qui constitue la santé, *ὑγίεια* (*Diog.*, X, 131), terme aussi employé par les Épicuriens, qui est la condition immédiate du plaisir constitutif. Le

[1] F. C. S. Schiller, *Sur la Conception de l'ἐνέργεια ἀκινησίας* (*Bibl. du Congrès intern. de Philosophie*, t. IV), Paris, Colin, 1902. — Cf. Guyau, *La Morale d'Épicure*, Paris, Germer-Baillière, 1878. — Usener, *Epicurea*, Leipzig, 1887. — Natorp, *Die Ethika des Demokritos*, Marburg, 1878. — Voir le premier article dans le cahier de mars 1904, p. 156.

plaisir se produit naturellement et de lui-même lorsque, par le jeu naturel des organes, l'équilibre physiologique est établi dans un être vivant.

Dès lors, on peut déterminer le rapport de la doctrine d'Épicure à celle d'Aristote. Il ne peut être question, dans une philosophie comme celle d'Épicure, d'un principe métaphysique, tel que l'acte aristotélique, ou même de la fonction, ἔργον, telle que l'admettront encore les Stoïciens. Cette idée, comme il convient dans une conception atomistique, est remplacée par l'idée toute physique d'équilibre, qui exprime, en termes mécaniques, la même réalité. Quant au plaisir qui s'ajoute à cet équilibre et qui est produit par lui, il semble bien qu'Epicure l'ait entendu à peu près de la même manière qu'Aristote. Nous voyons, en effet, d'après les textes les plus formels, que ce plaisir est une limite, πέρας, qui ne peut être dépassée. Il y a sans doute un plaisir qui accompagne le mouvement de l'organisme lorsqu'il travaille à rétablir l'équilibre momentanément détruit, c'est le plaisir en mouvement, et puisque ce plaisir implique une disparition de l'équilibre, il est par là même accompagné de douleur. Quand la douleur cesse, c'est-à-dire quand l'équilibre est rétabli, le plaisir se produit naturellement. Il est ce qu'il peut être, il ne comporte ni augmentation, ni diminution. C'est sans doute ce que signifie la formule épicurienne : « La limite de la grandeur du plaisir, c'est la suppression de la douleur. » Il suffit qu'on fasse disparaître la douleur pour que le plaisir apparaisse; non pas que cette suppression, chose toute négative, soit par elle-même le plaisir, mais parce que, au moment où elle a lieu, en vertu du jeu naturel des organes, par une loi de la nature, l'équilibre corporel étant rétabli, l'être vivant éprouve une satisfaction. L'épicurisme implique ici une sorte d'optimisme dont il n'est peut-être pas aisé de voir l'accord avec le reste du système, mais qui est certainement dans la pensée d'Épicure, car il dit : *χάρις τῇ μακαρίᾳ φύσει* (*Us.*, 469),

Sénèque, exprimant la pensée du philosophe, emploie l'expression *amantissima nostri natura* (*Us.*, 446). C'est ce même optimisme dont on retrouve la trace dans la théorie suivant laquelle ce qui est indispensable à la satisfaction des désirs naturels et nécessaires, c'est-à-dire le pain et l'eau, est facile à se procurer, *εὐπόριστον* (*Us.*, 469). Telle est encore la loi qui fait que les douleurs, si elles sont très vives, ne durent pas, ou, si elles durent, sont tolérables : *aut tolerabiles aut breves.*

Ce qui achèverait de montrer, s'il en était besoin, qu'Épicure est bien d'accord avec Aristote sur la conception même du plaisir, c'est cette

affirmation répétée à maintes reprises que le temps du plaisir n'en modifie point la nature. Il demeure exactement le même quelle qu'en soit la durée. Un seul instant, fût-il le plus fugitif, suffit à faire connaître la nature ou l'essence du plaisir (*Diog.*, X, 145). C'est là un point très important sur lequel nous reviendrons plus loin et sur lequel est fondée une des parties les plus curieuses de la morale épicurienne. Ainsi, de même que, chez Aristote, l'acte auquel le plaisir est attaché est immobile sans être inerte, de même, chez Épicure, l'équilibre, condition du plaisir, est stable, sans être la négation du mouvement. L'immobilité produite par l'équivalence de mouvements contraires qui se neutralisent dans un équilibre stable n'est pas de l'inertie; et le plaisir, comme la condition dont il dépend, est une réalité parfaitement positive.

Si on se place à ce point de vue, toutes les contradictions reprochées à la doctrine d'Épicure disparaissent les unes après les autres. D'abord, comme ce plaisir constitutif se produit toujours quand la douleur disparaît, on comprend très bien que les interprètes d'Épicure aient pris pour équivalentes et substitué l'une à l'autre ces deux expressions : plaisir et suppression de la douleur, *indolentia*. Ainsi s'explique, de la façon la plus simple, le malentendu que nous avons tout à l'heure signalé; si l'on veut exprimer la pensée d'Épicure, il ne faut pas dire : le plaisir est la suppression de la douleur, mais : le plaisir se produit toujours quand la douleur est supprimée. Il a pour condition nécessaire et suffisante la suppression de la douleur, mais, en lui-même, il est le bien-être physique qui résulte naturellement de l'équilibre corporel ou de la santé, il est le sentiment même de la santé ou de la vie.

On comprend aussi comment Cicéron ou le philosophe grec dont il s'inspire ont pu accuser Épicure de donner au mot plaisir deux sens différents et de désigner à la fois le plaisir en mouvement et le plaisir en repos. En réalité, Épicure ne donne au mot plaisir qu'un seul sens : le plaisir est essentiellement le plaisir constitutif, c'est-à-dire un plaisir en repos. Le plaisir en mouvement, pour Épicure comme pour Aristote, ne diffère pas essentiellement du plaisir en repos. Il en est le commencement, le premier degré, l'ébauche; c'est pourquoi un seul terme, ἡδονή, désigne très légitimement les deux aspects ou les deux degrés d'une même réalité. Au fond, le contresens commis par Cicéron et contre lequel on a vu ci-dessus protester les Épicuriens consiste en ceci : Cicéron, comme le sens commun, considère le plaisir en mouvement et le plaisir en repos comme deux contraires; et c'est ce que nous faisons nous-mêmes quand nous appelons plaisir positif le plaisir de l'homme qui boit ayant soif, et

plaisir négatif le bien-être de l'homme qui n'a pas soif[1]. Pour Épicure, comme pour Aristote, il n'y a point là deux contraires, il n'y a qu'un seul état qui mérite dans un cas comme dans l'autre le même nom. La seule différence qui sépare ces deux degrés d'une même réalité, c'est que le plaisir en mouvement ou ce que nous appelons le plaisir positif est accompagné de douleur, tandis que l'autre, le plaisir en repos, que nous appelons négatif, en est exempt. Pas plus pour Épicure (*De Fin.*, I, 11, 37 et 38) que pour Platon et pour Aristippe, il n'y a lieu d'admettre, comme il nous semble encore aujourd'hui qu'il faut le faire, un état intermédiaire qui serait l'absence de douleur. Un tel état purement négatif serait un non-être, c'est-à-dire n'existe pas. Le plaisir commence aussitôt que la douleur finit. Ce plaisir, d'ailleurs, peut être très modéré. Platon disait : un peu de blanc très pur est plus blanc que beaucoup de blanc mêlé à du noir. Épicure dit : un peu de plaisir très pur est meilleur que beaucoup de plaisir mêlé de douleur. Ce que nous appelons plaisir positif serait appelé par lui un plaisir négatif, puisqu'il est mélangé de douleur. C'est que les modernes, quand ils parlent du plaisir, considèrent surtout la quantité; le Grec s'attache à la qualité.

Les autres contradictions reprochées au système s'évanouissent de même. Le plaisir constitutif, tel que nous venons de le définir, est exclusivement un plaisir corporel; il résulte de l'équilibre de la chair : *κατάστημα τῆς σαρκός*. La condition essentielle du bien-être physique est évidemment l'alimentation; il sera donc rigoureusement exact de dire que la racine et le principe de tout plaisir est le ventre, *γαστήρ*. Pour la même raison, on comprend qu'Épicure ait dit que les formes diverses du plaisir corporel, plaisirs du goût, plaisirs de Vénus, sont les seules qui puissent nous donner l'idée du plaisir. C'est en effet de ces diverses manières que le bien-être physique se manifeste à la conscience. Enfin le même philosophe a pu dire qu'en eux-mêmes les plaisirs des débauchés ne sont point blâmables aussi longtemps qu'ils n'entraînent point de conséquences fâcheuses. C'est, en effet, comme on vient de le voir, en raison de la douleur qui s'y mêle qu'un plaisir peut être déclaré mauvais. Sur ce point Platon, Aristote, Épicure sont parfaitement d'accord. Le plaisir est bon par lui-même, il est un bien, et s'il cesse de l'être, c'est uniquement lorsque la douleur s'y ajoute.

La doctrine d'Épicure sur le plaisir est donc parfaitement cohérente et conséquente avec elle même. Il faut seulement, pour bien l'entendre,

[1] C'est en ce sens qu'Ed. Zeller entend le plaisir positif et le plaisir négatif : *Die Philos. der Griechen*, t. IV, p. 440, dritte Auflage.

se rappeler que le plaisir n'est pas, comme on l'a dit souvent, un simple état négatif. Il faut aussi avoir présente à l'esprit cette conception de toute la philosophie grecque antérieure, d'après laquelle le plaisir n'est pas une *quantité* capable de croître indéfiniment, mais une *qualité*, parfaitement déterminée, définie, ou, comme dit Epicure lui-même, une limite, *πέρας*. On a commis une grave erreur lorsqu'on a rapproché la doctrine d'Épicure de l'utilitarisme anglais, qui assigne pour but suprême à l'activité humaine la plus grande somme de plaisirs. Sur quelques points de détail, il peut y avoir des coïncidences entre l'Épicurisme et le Benthamisme; sur la question essentielle, la définition du plaisir, il y a une opposition radicale.

V. Si Épicure, par l'idée qu'il se fait de la nature du plaisir, demeure en dernière analyse fidèle à la tradition platonico-aristotélique, il a cependant, en rattachant le plaisir à l'équilibre corporel, introduit dans la conception de ses devanciers une modification grosse de conséquences. On va voir, en effet, qu'en partant de sa définition du plaisir, il a été amené à orienter sa morale dans une tout autre direction, et a finalement abouti à des vues diamétralement opposées à celles de Platon et d'Aristote. C'est par là que, tout en continuant en un sens ses prédécesseurs, il les dépasse singulièrement ou, du moins, devient vraiment un philosophe original et hardi comme il en affichait hautement la prétention.

C'est une proposition admise par le sens commun de tous les temps qu'il y a des plaisirs d'espèces différentes; toutes les écoles antérieures à Epicure, sans excepter celle même d'Aristippe, avaient reconnu que les plaisirs de l'âme diffèrent de ceux du corps. On a vu plus haut en particulier comment Aristote, avec sa vigueur et sa précision habituelles, a soutenu et justifié la thèse de la spécificité des plaisirs. C'est précisément sur ce point qu'Épicure se sépare de lui. À ses yeux, il n'y a qu'une seule espèce de plaisir, un plaisir unique, et, de plus, ce plaisir unique est le plaisir corporel.

Qu'Epicure ait expressément professé la doctrine de l'unité du plaisir, c'est ce qu'on voit clairement par les textes où il dit que le plaisir en lui-même ne change pas, qu'il peut seulement être varié : *μόνον ποικίλλεται* (*Diog.*, X, 144). C'est d'ailleurs ce qui résulte de toute nécessité de la définition qu'on vient de voir. Rien de plus facile que d'admettre la thèse de la spécificité, lorsque, comme Aristote, on explique le plaisir par l'acte. Les actes ou fonctions sont manifestement divers et irréductibles les uns aux autres. Il en est tout autrement si, avec Épicure, on rattache

le plaisir à l'équilibre corporel. Cet équilibre est, en effet, toujours et partout le même. Comme il ne diffère pas de la vie, on ne peut s'en écarter momentanément que pour y revenir et se retrouver dans un état toujours spécifiquement identique à lui-même.

Le bien-être physique, le cours facile et régulier de la vie que n'arrête aucun obstacle, est ainsi comme une trame continue sur laquelle les circonstances extérieures peuvent en quelque sorte tracer des dessins différents, mais cette diversité tout extérieure ne change pas la nature même du plaisir. Le plaisir unique, constitutif et fondamental, peut se colorer ou se nuancer diversement; ce qui le constitue vraiment, et qui en est comme la substance, ne change pas.

Il suit aussi de là que le plaisir unique est le plaisir corporel. Sur ce point encore les témoignages d'Épicure lui-même sont formels. Les plaisirs de l'âme, dit-il, ne diffèrent pas des plaisirs du corps. Il n'y a pas de plaisirs de l'âme, si on veut entendre par là des plaisirs radicalement différents de ceux du corps. Sans doute, comme nous le rappelions plus haut, il y a de nombreux textes où Épicure parle des plaisirs de l'âme et les oppose même à ceux du corps; mais on verra plus loin qu'il donne à ce mot un sens très particulier et qui lui est propre, et qu'il n'y a pas même l'apparence d'une contradiction entre sa théorie des plaisirs de l'âme et la négation très formelle chez lui de la spécificité des plaisirs. Il dit, en effet, que tous les plaisirs sans exception se rapportent au corps, ἀναφορὰν ἔχειν (*Us.*, 409); que les plaisirs appelés spirituels ne sont que des variétés, ποικίλματα, de l'unique plaisir qui est corporel. Cette proposition est un grand sujet de scandale pour Cicéron et tous les adversaires de l'Épicurisme. Ils y reviennent sans cesse, aussi bien dans le *De Finibus* que dans les *Tusculanes* (*Us.*, 397, p. 271 et cf. 410, 429, 451), et l'insistance même avec laquelle ils la combattent témoigne bien qu'il s'agit ici d'une des thèses fondamentales de l'Épicurisme. Elle est d'ailleurs nettement impliquée dans les formules épicuriennes que nous avons rappelées tout à l'heure. C'est bien ce qu'Épicure veut dire en ramenant au ventre toutes les sortes de plaisirs et en déclarant que si on écarte les plaisirs du goût, de l'odorat ou de Vénus, il ne sait pas quelle idée on peut se faire du plaisir.

Enfin il nous est expressément attesté que sur ce point les Épicuriens étaient ouvertement en désaccord avec les Cyrénaïques, qui, on l'a vu ci-dessus, distinguaient les plaisirs de l'âme de ceux du corps. Cette théorie signifie sans doute qu'en fait le plaisir, quel qu'il soit, et même lorsqu'il semble très éloigné des satisfactions corporelles, a toujours pour condition essentielle et pour base un certain bien-être phy-

sique. Entre les plaisirs qu'on appelle spirituels et ceux du corps, il n'y a pas, selon Épicure, plus de différence qu'entre les plaisirs du goût et ceux de l'odorat ou ceux de Vénus. Ces trois dernières sortes de plaisirs, quoique différentes, sont cependant considérées comme étant de même espèce : ce sont des plaisirs corporels. Il faut en dire autant des plaisirs spirituels. Ils se rapportent d'abord à un bien-être physique, ils sont ce bien-être lui-même, nuancé ou coloré autrement, mais au fond toujours identique à lui-même.

La théorie de l'unité du plaisir, sauf de rares exceptions qu'on indiquera tout à l'heure, a été écartée par presque tous les philosophes. La doctrine contraire, celle de la spécificité, a passé sans discussion de l'enseignement de Platon et d'Aristote jusque dans la philosophie moderne, et on l'enseigne encore aujourd'hui. Les utilitaires eux-mêmes ne la contestent pas. Ainsi Bentham admet que les plaisirs diffèrent qualitativement les uns des autres; il essaie seulement de tourner la difficulté en cherchant des équivalents quantitatifs à la diversité des plaisirs; et s'il les ramène à l'unité, c'est indirectement et par une sorte d'artifice, mais sans nier leur hétérogénéité naturelle. Stuart Mill, lui aussi, a bien senti la nécessité de tenir compte de la qualité spécifique des plaisirs, mais on ne peut pas dire qu'il ait soumis la question à un examen approfondi. Il est surtout occupé du criterium qui permettra de juger les diverses sortes de plaisirs. Il ne dit pas sur quoi se fonde la distinction elle-même. Il ne pouvait admettre, comme par exemple Aristote, que les différences spécifiques des plaisirs ont, dans la diversité des actes ou fonctions conditionnés eux-mêmes par des réalités extérieures, un fondement naturel et objectif. Son idéalisme opposait à ce point de vue un obstacle insurmontable. Il y a là cependant une question qui mériterait une étude approfondie et on peut regretter que la psychologie moderne ne l'ait jamais entreprise. On en peut dire autant de la thèse épicurienne qui réduit le plaisir unique au plaisir corporel, c'est-à-dire, en d'autres termes, que tout plaisir, quel qu'il soit, même le plus éloigné en apparence des données sensibles, implique cependant une condition physique ou, si l'on préfère, une base physiologique. Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que la conception épicurienne du plaisir a prévalu dans l'antiquité et l'a emporté définitivement sur celle de Platon et d'Aristote. À partir d'Épicure, les mots *voluptas*, *ἡδονή*, désignent uniquement les plaisirs sensibles et non plus, comme chez Platon et chez Aristote, tantôt le plaisir intellectuel et tantôt le plaisir physique. C'est ainsi que Cicéron dans le *De Finibus* définit expressément le plaisir : *jucundus motus quo sensus hilaretur* (II, 3, 8). Si les Stoïciens traitent si

dédaigneusement le plaisir, c'est qu'ils l'entendent précisément en ce sens, et ils ont dû inventer un mot nouveau, χαρά, pour désigner la satisfaction qui s'attache aux fonctions de la raison. On ne peut s'empêcher de remarquer en lisant Cicéron qu'il parle constamment du plaisir comme s'il ignorait la théorie d'Aristote, de même qu'il donne de l'ἐντελέχεια une définition manifestement inexacte (*Tusc.*, I, 10). Même quand il suit les péripatéticiens, il semble que ni lui ni ses maîtres grecs n'aient lu l'*Éthique à Nicomaque;* peut-être n'en avaient-ils pas le texte sous les yeux.

Parmi les modernes, personne avant Kant n'avait repris la thèse de l'unité du plaisir. Dans la *Critique de la Raison pratique* (trad. Barni, p. 160) il soutient, lui aussi, que les philosophes sont dupes d'une illusion lorsqu'ils admettent une hétérogénéité entre les divers plaisirs. Nous n'avons pas à rechercher ici les différences assez nombreuses et très curieuses qui distinguent la doctrine de Kant de celle d'Épicure. Il suffit d'indiquer la thèse du philosophe sur l'unité du plaisir. Cet accord est expressément reconnu par Kant lui-même; mais il ne semble pas avoir raison quand il prête à Épicure sa propre doctrine sur la double origine des plaisirs. Nous venons de montrer que non seulement pour Épicure tous les plaisirs sont de même espèce, mais qu'ils se réduisent tous aux plaisirs corporels, c'est-à-dire aux plaisirs attachés à la sensation, ou, si dans sa doctrine il fait une place aux plaisirs de l'âme, on verra plus loin que c'est à un point de vue tout différent de celui de Kant. Après Kant, c'est chez un psychologue animé d'un tout autre esprit que nous retrouvons en termes presque identiques la doctrine du philosophe grec. M. Th. Ribot[1] fait porter son analyse sur la douleur plutôt que sur le plaisir, mais il est clair que les deux doctrines reviennent au même.

Nous n'examinerons pas ici la question de savoir si les arguments d'Aristote ont perdu toute leur valeur et si la psychologie moderne a dit son dernier mot sur le curieux problème, trop souvent négligé, de la spécificité des plaisirs. Mais nous devons indiquer les conséquences morales très importantes qu'Épicure a tirées de sa doctrine. En niant, en effet, la spécificité des plaisirs, en les ramenant tous à un seul type, Épicure efface toutes les différences entre les objets qui sollicitent le choix de la volonté humaine. Si les plaisirs dits *intellectuels* ne valent pas mieux que les plaisirs du goût ou de Vénus, ces derniers à leur tour ne sont point préférables à la sobriété et à la tempérance. Si Épicure autorise

[1] *Psychologie des sentiments,* Paris, Alcan, 1896, p. 43 et suivantes.

toutes les variétés, il n'en recommande aucune. Il ne peut plus être question, comme chez Aristote, d'une hiérarchie de plaisirs ayant chacun sa valeur propre, *ἀξία*, objectivement déterminée. Tous les objets valent non par eux-mêmes, mais en tant qu'ils servent à produire le bien-être physique ou la santé. En eux-mêmes ils sont égaux ou, en d'autres termes, indifférents. Il suit de là qu'en définissant les divers plaisirs des *ποικίλματα*, Epicure les traite avec autant de dédain que les Stoïciens quand ils les appellent des *ἐπιγεννήματα*. En tant que divers, les plaisirs sont choses accessoires, indifférentes, négligeables, *ποικιλμούς*, *οὐκ ἀναγκαίους* (*Us.*, 417). Par là l'Épicurisme rejoint le Stoïcisme, puisqu'il refuse, comme lui, de regarder ce qu'on appelait dans l'école de Platon et d'Aristote les biens extérieurs comme ayant une valeur quelconque. En disant que le plaisir est le seul bien, Épicure arrive au même résultat que ceux qui considèrent la vertu comme le seul bien. Au sens grec du mot, la santé est presque une vertu, et dans tous les sens du mot, la vertu est une forme supérieure de la santé. On peut même dire qu'Épicure dépasse le stoïcisme de Zénon et de Chrysippe, puisque ces derniers attribuent encore une valeur, *ἀξία*, aux *προηγμένα*. Épicure, lui, repousse même cette distinction; c'est presque la thèse d'Ariston de Chios et de Pyrrhon. Le sage est ainsi à peu près entièrement indépendant à l'égard de la nature. Faire consister tout son bonheur dans le plaisir, si ce plaisir est purement l'équilibre corporel ou la santé, c'est-à-dire après tout un état du sujet, c'est s'affranchir, autant qu'il est possible, du monde extérieur et, sans doute, ce n'est pas l'autonomie au sens où l'entendait Kant, mais c'est l'*αὐτάρκεια*, l'indépendance telle que la recherchent tous les moralistes grecs postérieurs à Aristote. Pour tous, en effet, à quelque école qu'ils appartiennent, le but suprême de la morale est de trouver une définition du Souverain Bien telle que le sage se suffise à lui-même, c'est-à-dire qu'il dépende de lui d'être heureux ou que le bonheur soit à la portée de tout homme raisonnable. Ce que tous combattent unanimement, c'est la doctrine du Bonheur, telle que l'entendaient Platon et Aristote, qui subordonnent le bien, pour une certaine part, aux circonstances extérieures ou à la fortune.

V. BROCHARD.

(*La fin à un prochain cahier.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

HISTOIRE DES CLASSES OUVRIÈRES EN FRANCE.

ÉMILE LEVASSEUR. *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789.* 2[e] édit., Paris, 2 vol. in-8°, Arthur Rousseau, 1900-1901. — *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870.* 2[e] édit., t. I, Paris, *ibid.*, 1903.

M. Levasseur vient de donner une nouvelle édition du grand ouvrage publié, par lui, depuis plus de quarante ans, sur l'*Histoire des classes ouvrières en France.*

On peut dire qu'un des mérites qui ont valu à l'auteur l'immense succès de son œuvre primitive et assureront le même accueil à celle dont nous rendons compte ici, c'est le scrupule apporté dans la recherche de tous les documents, le souci d'offrir l'état actuel des connaissances acquises sur le sujet traité.

Il y a un demi-siècle et moins, l'archéologie, la numismatique, l'épigraphie, la statistique n'avaient point fourni à l'histoire cette abondance et cette sûreté d'éléments curieux et précis qui l'ont si fort enrichie.

C'était donc une tâche immense, pour M. Levasseur, que de compulser et réunir tant de travaux épars, divers et successifs. Néanmoins l'éminent historien ne s'en est pas tenu à la coordination des découvertes d'autrui : il a, personnellement, fouillé les dépôts d'archives, à Paris et en province, ce qui lui a permis d'ajouter des pages instructives à celles de monographies nombreuses.

Il était impossible que les éléments scientifiques accumulés depuis 1858 sur le passé de l'industrie n'eussent pas pour effet de changer les notions antérieures, du moins sur certains points; aussi M. Levasseur n'a-t-il nullement hésité à refondre plusieurs parties de son livre, sans préjudice des développements rendus nécessaires par les révélations de faits qui confirment, précisent ou étendent des vérités déjà établies.

Ainsi s'expliquent les différences qu'on rencontre entre l'ancien et le nouvel aspect de l'*Histoire des classes ouvrières en France.*

Dans la première édition de cet ouvrage, les deux volumes petit in-8°, embrassant la période antérieure à la Révolution, avaient respectivement 587 et 560 pages; dans la nouvelle édition, malgré l'agrandissement du

format, le texte plus serré, les deux volumes renferment, l'un 715, l'autre 988 pages.

De même, pour la partie consacrée à la Révolution et au XIXe siècle, le premier volume de la précédente édition avait 533 pages; dans la deuxième, il en compte 749.

Enfin M. Levasseur a complété le titre de son ouvrage, dans lequel « l'industrie » ne figurait pas, explicitement, à l'origine. N'eût-il pas été plus simple de tout ramener à cette dernière dénomination ? Une histoire de l'industrie comporte celle du personnel et du matériel, c'est-à-dire des patrons et ouvriers, puis de l'outillage.

M. Levasseur est un esprit trop perspicace pour ne l'avoir pas senti; dans la préface de la première édition, il donnait déjà une portée extensive au terme de « classes ouvrières »[1], et il insiste, aujourd'hui, sur la convenance de réunir, sous cette même désignation, quiconque, exerçant une profession manuelle, s'occupe à « ouvrer ».

Il reconnaît aussi que « la condition de l'artisan et l'état de l'industrie » sont « *deux choses inséparables* » : on peut aller plus loin et dire que la première n'est qu'un des facteurs entrant dans la composition de la seconde.

La remarque précédente offre quelque intérêt, en ce sens qu'elle justifie l'unité du sujet à travers les dénominations que comportent certains chapitres; on arrive ainsi plus aisément à la synthèse des idées répandues, depuis le début jusqu'à la fin du livre, avec autant d'art que d'ampleur.

Avant d'analyser la matière des trois volumes précités, il est également à propos de signaler, dans l'*Introduction* de la deuxième partie, les lignes où M. Levasseur expose la manière de concevoir le rôle de l'historien; celui-ci doit « rassembler beaucoup de documents officiels et privés, peser les opinions et ne mettre les uns et les autres en œuvre qu'après examen. Il le fait sous sa responsabilité : le lecteur le juge. » Pour n'être pas « un sec chroniqueur », il a besoin de « principes généraux qui lui servent de fil directeur à travers le dédale des faits ».

Cette méthode est-elle irréprochable? L'histoire constitue une science expérimentale; dès lors il y a lieu, non pas de classer les matériaux, qu'elle extrait et utilise, d'après des doctrines qu'on croit excellentes, mais d'attendre, au contraire, pour se former une notion claire et complète du sujet traité, que l'enchaînement des faits certains et dominants

[1] « Sous le nom de classes ouvrières, j'ai compris tous ceux qui vivaient de l'industrie et par l'industrie, depuis le simple apprenti jusqu'au gros marchand. »

procure une vue nette, sûre, de l'évolution des phénomènes et des lois qui la régissent.

Sans doute, lorsqu'il est averti loyalement, par un historien, de sa façon de procéder, le lecteur peut faire ses réserves, sachant que des documents n'ont pas été produits; mais il paraît meilleur de placer sous ses yeux tous les moyens de se déterminer, plutôt que d'opérer un triage préalable, excluant, à la fois, les matières supposées inutiles et celles qui résistent à une adaptation au système de l'écrivain.

Pour un ouvrage qui embrasse de multiples objets et porte sur tant de siècles, il faut nécessairement, à côté des sources directes, auxquelles on a puisé, utiliser le fruit de travaux capables de fournir des données intéressantes. Encore convient-il de distinguer entre les citations de textes et les sentiments d'auteurs.

Dans le premier cas, un contrôle est possible; dans l'autre, on n'a pour garantie que des indices de prudence et de sagacité chez ceux qui affirment, sans expliquer sur quelles bases s'appuient leurs dires. La référence pure et simple à ces dires implique une adhésion qui n'a d'autre valeur qu'un témoignage honorable de confiance, devant lequel s'incline le lecteur, sans être, pour cela, plus éclairé.

Ces réflexions viennent naturellement à l'esprit, en constatant la faveur qu'accorde M. Levasseur aux assertions d'Arthur Young, si sujettes à caution[1], et aux calculs hypothétiques de M. d'Avenel, aussi contestables que contestés[2].

Telles sont les observations générales que suggère le beau livre dont nous allons essayer l'analyse, sans pouvoir, malheureusement, décrire l'impression que font éprouver le style pénétrant et la vaste érudition de l'auteur.

Dans le premier volume, plusieurs chapitres sont consacrés aux classes ouvrières, à Rome, jusqu'au temps des Antonins, puis jusqu'à la chute

[1] Consulter notamment : 1° *L'agriculture au Contrôle général des finances*, par MM. de Foville et Pigeonneau (séance du 12 août 1786); 2° Archives nationales, F[10], 351; rapport d'Yvart, membre de l'Institut.

[2] On sait que l'auteur, sans donner le secret de sa méthode, prétend fixer, par périodes décennales, la valeur moyenne des choses du XIIIe siècle à 1800: voilà pour la rigueur des estimations. Puis, dans son *Introduction* à l'*Histoire économique des prix*, M. d'Avenel raille le gouvernement de Louis XV, qui aurait laissé sans suite une Déclaration du 16 mai 1766, prescrivant de dresser un tableau de tous les poids et mesures du royaume ramenés à ceux en usage à Paris. Or l'acte dont il s'agit ordonne simplement *le dépôt*, dans 30 bailliages désignés, des divers types employés dans la capitale pour déterminer les longueurs, volumes et poids : voilà pour la fidélité des énonciations.

de l'Empire, et, en Gaule, à l'état de l'industrie, avant et depuis la conquête de Jules César.

Trois traits distinctifs ressortent de l'étude des faits concernant l'état des artisans dans la société romaine :

1° Le profond mépris qu'inspirèrent toujours, à la masse de la population, les travaux industriels;

2° Les évolutions survenues dans la manière de recruter le contingent d'individus adonnés aux arts mécaniques.

Tour à tour sortis des derniers rangs du peuple, mais libres et maîtres du prix de leurs efforts, les ouvriers, à la suite des conquêtes hors d'Europe, se virent supplantés, dans beaucoup de cas, par une foule immense d'étrangers réduits en esclavage; puis les résultats de cette ruineuse concurrence s'effacèrent d'autant plus, avec le temps, que la condition des esclaves tendit à s'améliorer avec les lois et les mœurs;

3° Les vicissitudes des associations de métiers.

Numa Pompilius, qui passe pour en avoir été le fondateur, n'en avait admis qu'un très petit nombre; mais il s'en forma d'autres, comme l'atteste le rôle qu'elles jouèrent, lors de la sanglante rivalité de Marius et Sylla. Ni leur suppression, par le Sénat, ni, plus tard, la nécessité d'une autorisation, ne semblent avoir empêché ces agrégations de se multiplier.

Alors, par un singulier revirement des vues antérieures, on conçut l'idée de rendre obligatoires l'affiliation à des collèges d'artisans et l'exercice de certains métiers.

Dans le livre II du tome I^er^, M. Levasseur étudie la transformation sociale effectuée, en Gaule, par la présence des Barbares. « Depuis la grande invasion, dit-il, jusqu'à la première croisade, sept siècles se sont écoulés, pendant lesquels l'industrie et la classe industrielle ont subi une longue éclipse. On peut y distinguer deux périodes : celle des invasions[1], pendant les cinq siècles de laquelle la civilisation et les institutions romaines ont été sapées et désagrégées » ; puis, « celle de la constitution du régime féodal, pendant laquelle la société française s'est repliée sur elle-même, en quelque sorte à l'état de chrysalide. . . »

Au XII^e^ siècle commence à se manifester le réveil de l'industrie, par les affranchissements et les constitutions de communes, ayant pour résultat de développer les associations professionnelles.

Cet essor de l'activité devait naturellement faire éclore des prétentions, sinon rivales, du moins opposées, au sein des corporations, soit

[1] L'auteur fait ici allusion à celles des Normands et des Sarrasins, aussi bien qu'aux conquêtes des Germains.

sur les limites des privilèges, soit sur l'étendue des droits et obligations entre maîtres, ouvriers et apprentis.

Les traces du travail artistique et industriel, depuis le XII^e siècle, ont été durables et nombreuses; M. Levasseur les groupe dans un cadre où ils ressortent clairement.

La guerre de Cent ans suspendit le progrès, ruina le pays, et c'est merveille qu'après une aussi longue épreuve on ait retrouvé, au retour de la paix, des artisans au fait des traditions de métiers. Mais, sous prétexte de remettre l'ordre, la régularité, la discipline, dans les états manuels, les corporations multiplièrent leurs démarches afin d'obtenir des statuts plus sévères, des privilèges plus rigoureux, sauf à payer ces faveurs au fisc. Ce mouvement, concerté ou non, entraîna une centralisation du pouvoir de donner des statuts. Cependant on se tromperait en supposant qu'à dater du XV^e siècle le roi seul porta des règlements sur les métiers. Les inventaires d'archives communales démontrent que, jusqu'à la fin de l'ancien régime, dans bien des villes de France, les autorités municipales, sous prétexte de police, s'arrogeaient le droit de réglementer les professions, en dehors de tout intérêt de sûreté ou de salubrité publique.

Le second volume de l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie* commence par l'étude de la Renaissance et conduit jusqu'à la Révolution; il renferme non plus seulement le récit de vicissitudes des métiers, mais celui d'une évolution économique et sociale de premier ordre.

La découverte de l'Amérique, avec ses mines de métaux précieux, avilit considérablement la monnaie et trouble, pendant une longue période, les cours des choses échangeables.

Les guerres d'Italie amènent, en France, des artistes, qui y développent le goût du luxe, et des financiers génois, qui acclimatent, dans notre pays, les expédients fiscaux. Jusqu'alors l'État levait des tributs parce qu'il avait des besoins; désormais il dépense parce qu'on lui a donné le secret de se créer des ressources, en multipliant les grâces, les privilèges, dont les bénéficiaires paient « finance » et se rédiment, à gros intérêts, en usant même d'exactions, aux dépens des personnes assujetties à leur joug, pour une foule d'actes de la vie privée.

Le système de vénalité des charges de judicature et de finances s'étendit aux arts et métiers; on n'eut point la prétention d'ériger en « droit domanial » la faculté de travailler [1], mais de mettre une condition oné-

[1] Expression employée par Turgot, dans le préambule de l'Édit de février 1776, abolitif des corporations. — Sur cette erreur, voir notre *Histoire et régime de la grande industrie en France, aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1898).

reuse à la jouissance des avantages que procurait l'affiliation[1]. Du reste, si la royauté tirait un profit patent des brevets de maîtrise, les associations l'imitaient, dans la pratique, sauf à dissimuler leur trafic. Toujours est-il qu'en donnant pour cause de l'admission dans les communautés, non plus le mérite, mais l'achat d'un brevet, on ruinait le principe et la raison d'être du régime des corporations obligatoires et exclusives.

Une autre circonstance hâta le déclin du système des jurandes : c'est la faveur croissante accordée à des étrangers, pour introduire, en France, la fabrication d'objets dont certains pays avaient la spécialité lucrative. Cette politique industrielle, dont le premier exemple se rencontre, au xv^e^ siècle, pour l'exploitation des mines et la confection des tissus de luxe, reçut, depuis le règne de Henri IV, des applications beaucoup plus larges, comme le constate, avec juste raison, M. Levasseur.

L'œuvre du Béarnais, reprise avec énergie et persévérance par Colbert, eut pour effet de doter le territoire national d'une foule de manufactures et d'ateliers affranchis de toute sujétion corporative. Sans doute, en vertu d'une maxime fondamentale édictée en 1669, on porta un grand nombre de règlements, sur le mode de confection des tissus et, parfois, d'autres produits. Mais ce fut là un système transitoire et dont l'observance, d'ailleurs, alla en se relâchant au cours du xviii^e^ siècle, qui a bien pour caractéristique « l'esprit de réforme », suivant l'expression de M. Levasseur, quoique avec des origines et des effets qui diffèrent sensiblement de ceux qu'il énonce :

1° Dès 1725, les Commissaires du Conseil d'État au Bureau du commerce décidèrent qu'on ne reconnaîtrait plus de jurandes dépourvues de Lettres patentes et qu'on n'accorderait plus de nouveaux titres d'érection ;

2° Quelques années après, on convint de ne plus délivrer, que « pour cause d'utilité publique », de brevets dits *de manufactures*, réclamés comme récompense d'*inventions*.

Sans doute, pour la disposition des étoffes, il y avait des empêchements à innover; mais l'industrie, dans son ensemble, renfermait déjà beaucoup d'autres branches que celle des tissus. D'ailleurs les témoignages officiels reconnaissent que, dans la première moitié du xviii^e^ siècle, les règlements de fabrication restaient, en bien des localités, lettre morte. « S'il ne s'est pas fait plus de découvertes industrielles. . . jusque vers 1760 », il n'en faut donc nullement conclure, avec M. Levasseur, que

(1) M. G. Schelle, dans sa monographie sur Vincent de Gournay (1897), estime à tort qu'une redevance était « la sanction de la dépendance »; or elle était le prix d'un titre, ce qui est bien différent.

ce résultat tint au régime corporatif et à une législation opposant « un obstacle souvent insurmontable aux améliorations ». Le nombre connu des produits nouveaux ou perfectionnés en est la preuve irréfragable.

Il importait d'insister sur ce point essentiel, afin de mettre en relief le contraste entre la cause réelle du progrès industriel et des conquêtes de la liberté professionnelle, de 1725 à 1750 ou postérieurement, et la relation légendaire qui attribue l'évolution survenue à l'influence de Quesnay et Vincent de Gournay dans les conseils du gouvernement[1]; cela n'ôte, en rien, à ces esprits supérieurs le mérite d'avoir pris parti sur une question fort importante donnant lieu à des controverses très vives.

La meilleure manière de juger des efforts accomplis au XVIIIe siècle par l'industrie française, pour s'étendre et se perfectionner, c'est de bien connaître le nombre, la nature et la situation des fabriques en 1789. M. Levasseur a fait ce relevé, avec le soin et la compétence qui lui ont permis d'être le réformateur de l'enseignement géographique.

Le troisième volume de son ouvrage embrasse, nous l'avons dit, la période comprise entre les années 1789 et 1830.

Deux faits dominent tout l'exposé : 1° le retour aux idées de Gournay et Turgot, suivi d'une réaction contre l'abandon de l'activité individuelle à sa libre initiative; 2° la substitution progressive de moteurs mécaniques aux forces animales ou aux bras humains.

L'essai du système absolu de « laissez faire » avait été suffisamment mis en pratique, depuis 1791, pour qu'on pût éprouver ses effets; il sembla offrir de graves inconvénients et, sans prêter l'oreille aux exhortations de gens qui se croyaient sages en sollicitant le retour au régime corporatif, les gouvernements consulaire, impérial et royal s'en tinrent à des expédients, qu'on pensait devoir concilier les principes du droit public avec les intérêts des consommateurs, ceux-ci, imbus de préjugés traditionnels, demandant à être protégés, par la puissance souveraine, soit contre des

[1] Voir Archives nationales F[12], 34; lettre du 27 juin 1756 adressée par de Gournay à Bertin (alors Intendant à Lyon) : « Le Conseil, étant, *plus que jamais*, convaincu de la nécessité de ne point resserrer l'industrie. . ., se propose de faire un règlement général pour *rétablir* l'ancienne liberté dans les professions, etc. »

Dès 1733, Daniel Trudaine, répondant à une lettre qu'il avait reçue de M. de Saint-Just, disait : « Chaque particulier a la liberté d'embrasser la profession et de faire le commerce que bon lui semble. » (Archives du Puy-de-Dôme, C. 1747.)

Le célèbre administrateur n'avait pas attendu, on le voit, pour embrasser des vues libérales, que Vincent de Gournay fût entré en rapports avec lui.

périls imaginaires, soit contre le résultat légitime de la loi de l'offre et de la demande.

Les ouvriers ne montrèrent pas des idées moins fausses, en récriminant contre l'emploi des machines; leurs griefs eurent des interprètes dans Sismondi, Villeneuve Bargemont et d'autres publicistes moins connus. M. Levasseur a résumé, en termes aussi clairs qu'impartiaux, les arguments qu'on fit valoir, dans la première partie du XIX[e] siècle, non pour proscrire les mécanismes avantageux, mais pour signaler leurs conséquences fâcheuses ou présumées telles, c'est-à-dire « l'envers de la médaille ».

La lecture des trois volumes que nous venons d'analyser très sommairement fait désirer avec impatience la publication de la suite d'une œuvre magistrale, où la richesse des documents le dispute à la précision du style et de la doctrine.

ALFRED DES CILLEULS.

LES RÉCENTES FOUILLES DE TROIE[1].

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

I. La Troie d'Homère, Schliemann avait cru la retrouver dans la seconde ville, qu'il appelle la *ville brûlée* parce qu'elle paraît avoir été détruite par une conflagration générale. Schliemann en décrit les remparts comme ceux qui, pendant dix ans, auraient bravé l'effort des Grecs, et les tours comme celles où Hélène se serait assise avec Priam pour nommer au roi les chefs de l'armée des Achéens. Nous avons dit comment, depuis les campagnes de 1893 et de 1894, la ville en question avait perdu le droit de prétendre à cet honneur; mais elle n'en garde pas moins, pour l'historien, un très vif intérêt.

Cette seconde ville, à en juger par son mobilier où se rencontrent, à l'exception du fer, tous les métaux qui ont été en usage dans le monde ancien, des centaines et peut-être des milliers d'années la séparent du hameau de l'âge néolithique dont quelques vestiges se sont montrés au fond de la large et profonde tranchée que Schliemann a creusée, en

[1] Wilhelm Dœrpfeld., *Troja und Ilion*, 2 vol. in-8°, Athènes, 1902. Voir les précédents articles dans les cahiers de janvier et de mars 1904, p. 13 et 171.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1872, d'un bord à l'autre de la colline. Ce n'est plus un simple campement où quelques familles, dont tout l'outillage est tiré de l'os et de la pierre, vivent dans les huttes dont les minces parois sont gauchement appareillées; c'est une forteresse aux puissantes murailles, dont les maîtres, pourvus d'armes de bronze et riches d'or et d'argent, régnaient sans doute sur tout le district voisin. Quelques-unes de leurs demeures ont la forme et déjà presque les dimensions du *mégaron* mycénien. Au-dessus de ces substructions, là et dans le mur d'enceinte, des briques crues, agglomérées en un massif compact que traversent, en long et en large, des chaînages de bois, destinés à relier les uns aux autres les lits d'argile et à rendre ainsi l'ensemble plus résistant et plus durable. C'est l'emploi de ce procédé qui caractérise toutes les constructions de la *ville brûlée.*

Sans chercher s'il n'y avait pas dans l'emploi de ces matériaux disparates une erreur de jugement, on doit reconnaître que les défenses ainsi créées offraient aux possesseurs de cette citadelle une protection assurée. Ce rempart, nous ne pouvons en évaluer la hauteur, car la partie supérieure en a partout disparu; mais il avait, par endroits, jusqu'à 16 mètres d'épaisseur et l'inclinaison du talus qui en faisait le pied lui donnait une solide assiette. Des rampes dallées conduisaient aux portes principales, que flanquaient des bastions d'une saillie très marquée sur le mur. L'enceinte semble d'ailleurs avoir été remaniée à plusieurs reprises, dans le tracé de ces murs et dans celui de ses portes. On en induit que la vie de cet établissement a dû se continuer pendant une longue suite d'années ou peut-être de siècles. Quand a-t-elle commencé? Quand a-t-elle fini? On ne saurait le dire et c'est sous les plus expresses réserves que M. Brueckner propose de placer vers la fin du troisième ou le commencement du deuxième millénaire avant notre ère la fondation de cette ville et le développement de sa prospérité.

Ce qui est certain, c'est que, pendant un temps plus ou moins long après la destruction de cette ville forte, il n'y eut plus sur cette colline que des villages sans importance, qui n'avaient pas d'autre clôture que ce qui subsistait encore de la ceinture des anciens remparts. Les restes de ces villages, c'est ce que l'on appelle la troisième, la quatrième et la cinquième couche; mais, avec la sixième, c'est une nouvelle forteresse qui reparaît, une forteresse dont le périmètre est plus vaste que celui de sa devancière, dont les murs sont bâtis avec plus d'art, dont les édifices et l'outillage répondent aux besoins d'une société plus civilisée. De la seconde à la sixième ville, les différences et le progrès sont très sensibles; mais les auteurs des fouilles n'en inclinent pas moins à croire que, de la *ville brûlée* à la Troie d'Homère, les divers groupes

d'habitants qui se sont succédé sur cette colline étaient apparentés les uns aux autres. Ils auraient appartenu à des tribus différentes, dont chacune, à son tour, se serait, par fortune de guerre, assuré les avantages de l'opportunité du site ; mais toutes ces tribus auraient fait partie d'une même nation, qui ne serait autre que la nation phrygienne. Ce qui a suggéré cette hypothèse, c'est surtout l'étude de la céramique, de sa pâte et de ses formes. L'argile du potier troyen, pendant tout ce temps, est préparée de la même manière ; elle garde le même aspect et la même couleur. Il est certains types qui, représentés ici par des centaines d'exemplaires, paraissent spéciaux à la Troade. En dehors de cette contrée, on ne les a guère rencontrés que par exception et en très petit nombre. Si maints échantillons en ont été recueillis dans quelques îles de la Mer Égée, on peut supposer qu'ils y ont été importés des rivages de l'Hellespont, et si on les a trouvés dans la Phrygie proprement dite, ce fait n'est que la confirmation d'une conjecture à laquelle on ne saurait refuser un haut degré de vraisemblance.

Aussi bien est-il question dans l'*Iliade* d'une ville, Dardania, située près des sommets de l'Ida, où les ancêtres des Laomédontides auraient régné avant d'aller, plus près de la mer, fonder Troie [1]. Ces traditions vieillissent Troie ; elles en reportent les origines jusque dans un passé très lointain, où l'industrie des peuplades phrygiennes n'avait guère dépassé le niveau qu'elle avait atteint au temps où prospérait la *ville brûlée*. Dans quelles conditions cette industrie fit-elle un grand pas en avant, avec la cité nouvelle de la basse vallée du Scamandre? Fut-ce à la suite de rapports qui se seraient alors établis entre la maîtresse du détroit et les foyers principaux d'une civilisation déjà très avancée, la Crète des Eacides, l'Orchomène des Minyens, la Sparte et la Mycènes des Perséides et des Atrides, rapports dont l'épopée témoigne à sa manière? La plupart des guerres sont des brouilles d'amis. Si Pâris enleva Hélène, c'est qu'il avait été, en Laconie, l'hôte de Ménelas. Toujours est-il que l'on peut, cette fois, fixer des dates approximatives avec moins de chances d'erreur que pour les périodes précédentes. À en juger par les retouches que subit l'enceinte de la sixième ville et par le notable exhaussement du sol qui se produisit sur ses voies d'accès pendant que durait la vie de la cité, le royaume troyen a eu une assez longue existence. C'est entre le xv^e^ et le x^e^ siècle qu'il se serait créé, qu'il aurait grandi, qu'il aurait conquis la richesse et la puissance à laquelle mit fin la lutte dont le souvenir s'est conservé dans l'épopée grecque.

[1] *Iliade*, XX, 215-219.

II. La sixième ville couvre un plus vaste espace que la *ville brûlée;* mais elle se distingue de sa devancière moins encore par cet accroissement de surface que par le caractère et l'aspect de ses constructions. Dans celles-ci, l'appareil atteste une habileté professionnelle dont, jusqu'alors, le maçon n'avait pas laissé d'exemple en Troade et, d'autre part, il y a, dans le tracé de l'enceinte et dans la distribution des édifices qu'elle renferme, une régularité qui tend à donner l'impression d'un plan d'ensemble, conçu par une volonté souveraine qui aurait eu une claire conscience du but qu'elle poursuivait. Voici comment M. Dœrpfeld groupe les traits de l'image qui, pour lui, se dégage de cette consciencieuse enquête; nous ne saurions mieux faire que de traduire ici cette page où ne se trouve pas une assertion qui ne soit justifiée par le relevé qu'il a fait des moindres fragments de cette architecture :

Si, au terme de notre description des bâtiments de la sixième couche, nous nous retournons pour jeter encore un regard sur les constructions de cette citadelle imposante de la Troie d'Homère, nous voyons devant nous un puissant mur d'enceinte, mur dont la partie supérieure, d'abord toute en briques crues, fut ensuite refaite en pierres de taille. La solide substruction de pierre n'offre pas le même appareil sur toutes les faces du rempart. À l'est et surtout au sud, la pierre y est d'un plus fort échantillon et mieux travaillée. Plusieurs tours très fortes et très saillantes servaient au flanquement des murs. On pénétrait dans l'intérieur de l'enceinte par trois portes tout au moins et par une poterne. Une de ces portes a été murée avant la destruction de la citadelle. La plupart des édifices de l'intérieur, qui étaient en très grand nombre, ont été complètement détruits; mais de maints d'entre eux on a retrouvé les restes, les assises inférieures, encore posées sur le sol. Les bâtiments ainsi conservés représentent des maisons isolées, qui n'ont pas de murs mitoyens, mais qui sont séparées par des passages plus ou moins larges, véritables rues ou simples ruelles. On peut conjecturer que tous ces bâtiments se répartissaient entre des terrasses concentriques, qui s'étageaient les unes au-dessus des autres, autour du point culminant de la citadelle. Ce qu'il y a eu sur ce sommet, nous ne le savons pas. Il n'y a d'intact, dans une certaine mesure, que les terrasses extérieures, celles qui avoisinent la périphérie. Toute la cime de la colline a été abattue et nivelée, à l'époque gréco-romaine, pour créer l'esplanade sur laquelle s'élèverait, avec ses dépendances, le temple d'Athéna. On peut suivre encore le tracé des voies qui, près du rempart, faisaient le tour du château, et aussi, par endroits, celui des rampes qui, comme autant de rayons orientés vers un centre commun, montaient vers les plus hautes terrasses. La fouille a aussi dégagé quelques-unes des sources souterraines où les habitants de la forteresse allaient puiser leur eau [1].

On trouvera figuré dans le livre sous divers aspects ce beau mur de Pergame. Dans les fondations, le fruit des assises est ici moins marqué qu'il ne l'était, en même lieu, dans la *ville brûlée*. C'est que cette base

[1] *Troja und Ilion*, p. 181.

n'avait point à supporter le poids d'une masse aussi lourde que l'était une énorme muraille en briques crues. Aussi le mur a t-il ici une moindre épaisseur. Celle-ci, à l'est, va jusqu'à près de cinq mètres, dans la substruction en talus; mais dans le mur proprement dit, qui s'élève tout droit au-dessus de ces fondations, elle n'est plus que d'environ deux mètres. Quoique plus mince que dans la première forteresse, ce mur est ici, en réalité, bien plus fort, grâce à la nature des matériaux qui le constituent et des façons que ces matériaux ont reçues. Le calcaire était choisi dans les meilleures sortes que pussent fournir les montagnes voisines. Quant à l'appareil, il présente beaucoup de variété. Par endroits, dans les fondations, il rappelle celui de Tirynthe. Il est fait de gros blocs qui sont restés bruts, laissant entre eux des intervalles que l'on a bouchés avec de plus petites pierres et de la boue. Ailleurs les blocs, moins volumineux, ont déjà subi un commencement de taille; mais les joints sont irréguliers et très lâches; là encore, pour remplir les vides, on a usé du mortier de terre. C'est du polygonal très rustique, comme on en trouve dans les portions du mur de Mycènes qui paraissent les plus anciennes. Enfin, il y a telle face de la courtine ou tel pan de l'une des tours où les pierres ont à peu près les mêmes dimensions que dans l'appareil dit *hellénique*. Comme dans celui-ci, les lits d'assises y sont horizontaux et presque tous les joints verticaux, des joints vifs, qui sont assez serrés pour que, de quelque distance, on en distingue à peine la trame. La face externe de ces blocs a été dressée avec une extrême précision; c'est après la mise en place des blocs que le ravalement a été opéré.

Le résultat ainsi obtenu est tel que Schliemann s'y est trompé. Rencontrant, au cours de ses fouilles, un fragment du mur de la sixième ville, il n'a pas cru pouvoir lui attribuer une haute antiquité; il l'a pris pour un débris d'une enceinte bâtie au temps de Lysimaque. Maintenant que presque tout le périmètre du rempart de la sixième ville est dégagé, aucun doute n'est plus possible; mais le fait même de l'erreur commise est significatif. Il est constant que, dans aucune des constructions de l'âge mycénien qui nous sont connues, on ne trouve rien qui, pour le soin de l'exécution, puisse être comparé à certains morceaux de cette muraille, rien qui se rapproche autant de l'*isodome* des siècles classiques.

De cette muraille les fouilles n'ont rien dégagé sur le flanc nord de la citadelle. Peut-être en subsiste-t-il quelques fondations enfouies en terre; mais rien d'apparent n'est issu de la tranchée. Est-ce à dire que la ville fût, de ce côté, ouverte et sans défense? Non certes; mais cette lacune de l'enceinte nous est expliquée par l'histoire. D'après Strabon, au VI[e] siècle, pour bâtir les murs de Sigéion, forteresse fondée par les

Lesbiens sur la côte, à l'ouest de l'embouchure du Scamandre, Archaianax se serait servi des pierres de l'ancienne Troie. D'après un autre renseignement recueilli par Démétrios de Skepsis, ce seraient ces mêmes murailles que les Athéniens auraient mises à contribution, quand, un peu plus tard, pour commander l'entrée du détroit, ils construisirent le château qu'ils appelèrent Achilléion, tout près du village actuel de *Koum-kalé*[1]. Or ces deux places, Sigéion et Achilléion, étaient l'une au nord-ouest et l'autre au nord de Troie. On comprend que, sans se donner la peine de contourner la colline, les auteurs de ces remplois aient tiré leurs matériaux de la face du rempart qui regardait leurs chantiers.

Dans les murs de soutènement des terrasses intérieures et dans les substructions des maisons qu'elles portaient, l'appareil présente les mêmes caractères et la même diversité que dans le mur d'enceinte; on ne saurait donc douter que ces bâtiments soient contemporains du rempart. Dans ceux des plans de ces demeures qui se laissent encore lire sur le sol, il y a une assez grande variété. Telle habitation comprenait plusieurs chambres contiguës de grandeur inégale, séparées par des murs de refend. Telle autre paraît ne s'être composée que d'une grande pièce, en forme de rectangle ou de trapèze; mais le type le plus intéressant, c'était celui qui s'était déjà rencontré dans la *ville brûlée*, celui que les fouilles de Mycènes et de Tirynthe ont rendu familier aux archéologues, celui où l'on s'accorde à reconnaître le *mégaron* des palais homériques. Deux éléments le constituent : une grande salle et un porche ou vestibule de même largeur. Ouvert par devant, sur tout le front, comme la salle qu'il précédait, ce vestibule était certainement couvert; on y était à l'abri du soleil et de la pluie. Quant à la salle, avec ses murs épais et sa solide toiture, avec la porte unique qui, du vestibule, y donnait accès, elle était fraîche en été et chaude en hiver. Nous ignorons si elle était éclairée par des fenêtres latérales ou si elle ne recevait pas d'autre jour que celui qui lui venait par la porte; mais ce que nous savons, c'est qu'il y avait, au milieu de la pièce, un foyer dont la fumée s'échappait par un large trou pratiqué dans le plafond, dont elle noircissait les solives. À Mycènes et à Tirynthe, l'emplacement de ce foyer est marqué par un massif de maçonnerie, qui s'élève de quelques centimètres au-dessus de l'aire en terre battue du *mégaron*. À Troie, il n'était indiqué que par un monceau de cendres.

Comme on en est averti par ce détail, entre les *mégara* de l'Argolide et ceux de la Troade il y a une différence qu'il importe de signaler.

[1] Strabon, XIII, p. 599.

Si l'ouvrier troyen a su tailler et appareiller la pierre aussi bien et peut-être mieux que son émule argien, le constructeur paraît, à Troie, s'en être tenu à des ordonnances qui sont restées plus rudimentaires. C'est ainsi que, pour soutenir ses plafonds, il ne paraît pas avoir employé communément ces colonnes de bois dont il était fait, en Argolide, un si fréquent usage. C'est dans une seulement de ces salles que l'on a retrouvé une de ces bases de pierre qui mettaient à l'abri de l'humidité du sol l'extrémité inférieure des fûts de pin ou de chêne sur lesquels portaient les poutres de la toiture. Cette base, de forme cylindrique ou plutôt légèrement conique, est un peu plus saillante que ne le sont d'ordinaire les bases mycéniennes du même type. Placée dans l'axe et vers le fond de la pièce, elle suppose l'existence de deux autres bases posées sur la même ligne, mais dont aucun vestige n'est plus apparent.

Il n'est pas impossible, dit M. Dœrpfeld, que cet édifice ait été un temple. Voici sur quoi il se fonde pour admettre cette possibilité. On n'a pas, il est vrai, retrouvé en Argolide d'édifices qui paraissent avoir servi au culte; mais, d'après Homère, Troie avait ses temples et particulièrement un temple d'Athéna; or le *mégaron* en question est situé tout près du point où se dressait, dans la ville grecque qui succéda à Troie, le temple de l'Athéna ilienne qui fut un des sanctuaires célèbres de l'Asie Mineure. Dans l'hypothèse qui s'est présentée à l'esprit de M. Dœrpfeld, ce temple aurait hérité de la vénération qui s'attachait, depuis bien des siècles, à un très ancien sanctuaire. Un autre indice a sa valeur : avec la rangée médiane de colonnes qui la divisait en deux nefs, la salle qui nous occupe ressemblerait fort à un édifice religieux qui a été récemment découvert et étudié dans l'île de Lesbos, très voisine de la Troade, au vieux temple éolien de Néandria[1]. Le plan est le même. De l'identité de disposition il est peut être permis de conclure à l'identité de destination. Enfin, le porche a ici beaucoup moins de profondeur que dans les autres *mégara;* c'est qu'il n'aurait pas, comme dans ceux-ci, servi de lieu de réunion; il n'aurait pas eu besoin d'être assez spacieux pour pouvoir, à certaines heures, abriter et couvrir de son ombre la famille et les amis qui, le reste du temps, se groupaient dans l'intérieur de la chambre. Ce n'aurait été, ici, qu'une annexe d'un effet purement décoratif.

Ce qui n'est pas contestable, c'est que tous les autres bâtiments de la sixième ville ne peuvent avoir été que des maisons, maisons parmi lesquelles il n'en est pas une qui paraisse avoir rivalisé, même de loin,

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art,* t. VII, p. 604-606, pl. LI.

par son ampleur, avec les demeures princières des châteaux mycéniens. La différence, ce n'est pas seulement qu'il n'a été retrouvé ici aucune trace d'une ornementation peinte ou sculptée, analogue à celle dont il a été recueilli de si curieux fragments à Mycènes, à Tirynthe et à Cnossos. Cette disparition complète du décor, on pourrait, à la rigueur, l'expliquer par l'état même des ruines; mais ce qui rend surtout sensible l'infériorité de l'architecture troyenne, c'est l'étude comparative des dimensions que, de part et d'autre, on a données à l'habitation. On reconnaît ici les trois parties essentielles de la maison homérique, le *θάλαμος*, le *δῶμα* et l'*αὐλη*[1]. La grande salle barlongue serait le *θάλαμος* et le porche le *δῶμα*. Devant celui-ci, on a, par endroits, cru discerner un espace vide de constructions qui représenterait la cour, l'*αὐλή*. Mais tout cela est à petite échelle et il n'y a pas place ici pour ces multiples dépendances, appartement des femmes, chambre des hôtes, magasins, écuries et étables, auxquelles l'épopée fait de fréquentes allusions et dont, en Argolide comme en Crète, on suit sur le terrain les dispositions principales. Tout au plus peut-on supposer ici, adossées aux murs du *mégaron*, quelques constructions en planches, exiguës et légères. La maison était réduite à sa plus simple expression. Tout cela induit à penser que les chefs troyens étaient plus préoccupés de doter leur citadelle d'une forte ceinture de remparts que de s'assurer les jouissances et l'éclat d'une large vie princière. Rien n'annonce qu'ils aient eu, au même point que les seigneurs de Mycènes et de Cnossos, le goût de ce luxe un peu barbare dont ceux-ci aimaient à faire montre aussi bien dans les armes et les bijoux qu'ils portaient sur leur personne que dans la richesse des matières et la variété des images dont ils paraient leurs habitations.

L'impression est la même quand on étudie les tessons qui représentent la céramique de la sixième ville. Cette industrie, tout en se rattachant par l'ensemble de ses procédés à une tradition locale très ancienne et aux pratiques de l'âge antérieur, a certainement subi l'action de l'art déjà savant et raffiné qui florissait alors dans quelques îles de la Mer Égée et dans maintes cités de la Grèce d'Europe. Il est tels fragments de vases, ramassés dans cette couche, où l'on croit reconnaître les débris de vases qui, de Rhodes, de Crète ou de l'Argolide auraient été importés en Troade. Là ils auraient été assez appréciés et admirés pour que les potiers indigènes s'appliquassent à s'en inspirer; mais l'effort ainsi tenté ne paraît pas avoir été poussé très loin. Si, sous cette influence, certains types tombent en désuétude, si certaines formes, tout

[1] *Iliade*, VII, 316.

en persistant, gagnent en élégance, si enfin le potier troyen semble s'être proposé d'emprunter certains dessins à l'artiste mycénien, il ne l'a fait que très timidement; il n'a su lui prendre ni la vivacité de son coloris, ni l'heureuse singularité de ses motifs préférés, de ceux que cet ornemaniste inventif et curieux a tirés de la faune et de la flore marine.

III. Nous avons résumé la partie la plus neuve et la plus importante du livre de M. Dœrpfeld et tâché de mettre le lecteur à même de se faire une juste idée du caractère et de la physionomie de la sixième ville que M. Dœrpfeld et ses collaborateurs identifient avec la Troie d'Homère. Ce qui leur a suggéré cette assertion, ce sont les ressemblances qu'ils ont relevées entre la civilisation de cette ville et celle que l'on est convenu d'appeler la civilisation mycénienne, parce que ce sont les fouilles de Mycènes qui l'ont, les premières, révélée à la curiosité de l'historien; mais, pour qu'aucun doute ne subsiste à ce sujet, ils sont tenus de pousser plus loin la démonstration, de comparer les données que les fouilles ont fournies à celles que l'on peut tirer des deux épopées homériques.

Ce qu'il s'agit de trouver, ce n'est pas une concordance absolue entre les deux ordres de renseignements. D'une part, avec quelque soin que l'exploration du site ait été conduite, elle est loin de nous apprendre, sur l'aspect de cette ville et sur la vie que l'on y menait, tout ce que nous voudrions savoir. Dans l'image qu'elle nous permet de tracer, il y a bien des lacunes. D'autre part, si c'est devant Troie ou dans ses murs que se jouent toutes les scènes du drame, on chercherait en vain, dans l'*Iliade*, une description de cette cité. C'est d'une manière indirecte, par voie d'allusion, que le poète nous renseigne. C'est en rapprochant bien des traits épars, ici une indication topographique liée au récit, là une épithète significative, qu'il nous indique comment il se représentait le théâtre de l'action dont il expose les péripéties, la ville même de Troie et ses environs immédiats. Quand on entreprend ce travail, il faut tenir compte des droits de l'imagination et des libertés qu'elle prend sans risquer de jamais choquer des auditeurs tels que l'étaient ces Éoliens et ces Ioniens qui, les premiers, ont entendu les *aèdes* chanter la colère d'Achille. Ils n'avaient pas sous les yeux une carte de la plaine troyenne ni un plan de la ville. La plupart d'entre eux n'avaient jamais visité la Troade.

Si les créateurs de cette *geste d'Achille* qui a été le germe de l'*Iliade* avaient dû attacher leurs fictions à un point donné de l'étendue, en adapter les circonstances et le détail à la forme et aux divisions d'un

IMPRIMERIE NATIONALE.

certain cadre, d'un site dont les grandes lignes avaient été dessinées par la nature et où, par la construction d'un château fort, l'homme avait mis sa marque, ils n'en gardaient pas moins pleine licence de dilater à volonté ce terrain, pour y faire mouvoir des multitudes que n'aurait jamais pu contenir, en réalité, un espace aussi restreint. Les historiens anciens ne se gênaient pas pour jouer avec les chiffres; voyez Hérodote dans le dénombrement qu'il donne des troupes de Xerxès. A plus forte raison, dans un temps comme celui duquel datent les chants épiques, jamais on n'aurait songé à chercher chicane au poète pour de telles vétilles. L'aire que ceignent les murs de la forteresse est d'environ 20,000 mètres carrés. Il est évident que cette enceinte ne pouvait abriter, outre la population sédentaire de la ville, tous les alliés, Phrygiens, Lyciens et Thraces, que l'*Iliade* prête aux Troyens. Nulle part d'ailleurs le poète ne mentionne ni une ville basse ni un camp fortifié, analogue à celui des Grecs, où auraient été établis ces auxiliaires; mais le public auquel s'adressaient les aèdes ne pensait même pas à se demander où logeait cette foule de combattants. Tout ce qu'il voulait, c'était que le récit des batailles livrées dans ce champ clos eût de la variété, du mouvement et du pathétique.

Il n'y a donc là qu'une exagération poétique qui ne saurait faire difficulté. Pour tout le reste, la concordance est frappante entre l'idée que le poète donne du théâtre de son action et ce que les fouilles révèlent de la situation, des dimensions et du caractère de la sixième ville. Tout ce que dit le poète des allées et venues de ses personnages dans l'intérieur de Troie suppose une population resserrée dans un étroit espace et dont les demeures s'étagent sur les flancs de la colline, tandis que celle-ci porte à son sommet les principaux édifices. On s'explique ainsi les expressions πόλις ἄκρη, πόλις ἀκροτάτη qui se rencontrent dans l'*Iliade*, là où le poète indique l'emplacement du temple d'Athéna. Peut-être était-ce plus particulièrement cette portion de la ville que l'on appelait Pergamos.

Quiconque connaît le terrain ou regarde avec quelque attention une carte se rend compte que le site du *Bali-dagh* où Le Chevalier cherchait Troie ne se prête point à cette course d'Hector et d'Achille autour des murs qui précède le duel fatal. Rien au contraire n'empêche d'admettre la réalité de cette course dès qu'on la suppose exécutée autour d'Hissarlik. La forteresse n'a guère plus de 500 mètres de tour et c'est par une pente douce que l'on passe de la plaine du Scamandre au plateau allongé qui relie les derniers éperons de l'Ida au tertre où s'amoncellent les ruines que nous avons décrites.

Nous ne saurions suivre ici M. Dœrpfeld dans la longue liste qu'il dresse des correspondances du même genre qui complètent sa démonstration. Partout même accord. La ville que représente Hissarlik est bien *bâtie dans la plaine*, comme Homère le dit de Troie. Toutes les épithètes que le poète applique à Troie conviennent à la forteresse que permet de restituer le résultat des fouilles. Celles-ci ont confirmé une assertion d'Homère que l'on aurait pu révoquer en doute, la mention qu'il fait de murs construits en *pierres polies*, c'est-à-dire en pierres de taille dont la face externe est soigneusement dressée à l'outil. Deux des portes que l'on a reconnues dans l'enceinte de la sixième ville se laissent identifier sans embarras avec celles dont il est si souvent question dans l'*Iliade*, avec la porte Dardanienne et les portes Scées.

Si nous sortons de la ville pour embrasser d'un regard tout le champ de bataille, la distance qui sépare Hissarlik de la côte est exactement celle qui cadre le mieux avec les données qui ressortent des récits du poème. C'est ce que prouve M. Dœrpfeld par des calculs dont les éléments sont empruntés à différents épisodes de l'épopée. Par l'étude du terrain, on comprend comment il est advenu que le Scamandre et le Simoïs, le *Mendéré* et *Dumbrek-sou* d'aujourd'hui, ne réunissent plus leurs eaux devant la colline d'Hissarlik, comme ils le faisaient au temps d'Homère et encore au temps de Strabon. Dans la dernière partie de son cours, le Scamandre a changé de lit; mais, aux roseaux et aux flaques d'eau qui le remplissent, on reconnaît encore, dans le *Kalifatli-Asmak*, l'ancien lit du fleuve; on voit où les deux rivières avaient autrefois leur confluent. Quand on rétablit ainsi la carte de la plaine, telle qu'un contemporain d'Homère aurait pu la dessiner, tout devient clair dans ce que le poète raconte des mouvements des deux armées, des passages répétés du gué du Scamandre, du débordement du Simoïs. Enfin ce qui achève de prouver que le poète, quoi qu'on en ait dit, connaissait bien le site où se déroule l'action de l'*Iliade*, ce sont les vues qu'il ouvre sur les deux cimes qui, suivant que l'on se tourne vers le sud-ouest ou vers le nord-ouest, forment le fond du paysage, le sommet de l'Ida, souvent couvert de neige, et la haute coupole du mont de Samothrace.

IV. À cette trop courte analyse d'un ouvrage considérable nous n'ajouterons rien que la sincère expression de la reconnaissance qui est due par le monde savant à M. Dœrpfeld et à ses collaborateurs pour la persévérance avec laquelle ils ont poursuivi leur enquête et la méthode qu'ils ont appliquée à la recherche de la vérité. On discutera longtemps

encore sur la manière dont s'est formée l'épopée homérique et sur l'âge de ces chants; mais nous ne croyons pas que désormais aucun savant digne de ce nom puisse élever de doutes sur la vraie position de la Troie d'Homère. Le problème est résolu.

Georges PERROT.

LES ÉVÉNEMENTS DE 1709, D'APRÈS SAINT-SIMON[1].

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

La nécrologie chez Saint-Simon est entrecoupée de mariages : mariage du marquis de Gesvres avec Mlle Mascrani; — de Montendre avec Mlle de Jarnac; — de Donzi, fils du duc de Nevers, avec la fille du marquis de Spinola; — de Polignac avec Mlle de Mailly, fort belle et qui « ne tarda pas à montrer que Polignac (il aurait pu être son grand-père) n'était pas heureux en mariage, ni sa mère en éducation » (p. 348-352).

La mort du vieux Saumery donne à Saint-Simon l'occasion de montrer comment deux paysans gascons purent en peu de temps faire souche de famille noble :

Henri IV, dit-il, entre autre bagage, avoit amené deux valets de Béarn. L'un avoit nom Joanne, l'autre Béziade; ils furent longtemps bas valets. Lorsqu'Henri IV parvint à la couronne et à en jouir, Joanne devint jardinier de Chambord, et, par succession, concierge, mais concierge nettoyeur et balayeur, comme sont ceux des particuliers, et non pas comme le sont devenus ceux des maisons royales. Son fils, peu à peu, se mit sur ce dernier pied, mais toutefois sentant encore le valet, et s'y enrichit pour son état. Cela lui fit épouser une sœur de Madame Colbert.

C'est celui qui fut M. de Chaumery et qui grandit avec la fortune de Colbert, son beau-frère. Quant à Béziade, « il eut, dit Saint-Simon, un emploi à la porte de je ne sais quelle ville qu'Henri IV lui fit donner et continuer ». A cette famille se rattache le marquis d'Avaray (p. 352-363). Disons que, pour l'une comme pour l'autre, le tableau généalogique et nobiliaire, dressé par Saint-Simon, a besoin de retouches. On les trouvera dans les notes de M. de Boislisle.

[1] *Les Mémoires de Saint-Simon*, nouvelle édition par A. de Boislisle, membre de l'Institut, t. XVII, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1903. — Voir le premier article dans le cahier de février 1904, p. 77.

Après cette fortune des deux valets de Gascogne, Saint-Simon en signale une autre qui « commence à poindre » en cette année 1709 : « grande, et peu espérable alors, traversée depuis d'une manière terrible, montée au comble avec la rapidité des plus incroyables hasards, mais conduite et soutenue par l'esprit, le travail, la persévérance infatigable, l'art et la capacité de deux frères également unis et amalgamés ensemble qui peuvent passer pour les prodiges de ce siècle » (p. 364). Il s'agit des frères Belle-Isle, petits-fils de Foucquet. Comment s'en étonner autant? Foucquet n'était-il pas monté assez haut? Mais il était tombé de cette hauteur dans une disgrâce profonde, et cette disgrâce avait pesé sur son fils. « Le Roi l'avoit tenu plus de vingt ans en exil »; les petits-fils surent, comme le dit Saint-Simon, s'en relever; il en reparlera plus tard.

Je passe la mort du prince de Carignan (23 avril 1709), l'aîné du comte de Soissons, qui avait épousé la nièce du cardinal de Mazarin; né sourd-muet et qui, confié à un empirique et traité par lui comme on dresse les chiens savants, était devenu d'une habileté surprenante dans les langues, l'histoire et la politique; il était fort consulté à Turin sur les affaires de l'État (p. 369-372). Je passe encore la mort du duc de la Trémoïlle, qui avait été l'ami de Saint-Simon depuis leur commun procès de préséances avec M. de Luxembourg; — la mort de la Reynie (14 juin), « grand magistrat, et de l'ancienne roche, modeste et désintéressé, qui a formé la place de lieutenant de police dans l'importance où elle est montée » (p. 376); — la mort du duc de Brissac (1er juillet), qui avait eu un procès avec notre auteur et lui en avait exprimé ses regrets peu de temps avant de mourir (voir t. XIII, p. 191-208).

Les choses de la guerre devaient pourtant prendre le pas sur ces événements de famille en cette année 1709. La couronne d'Espagne était mal assurée sur la tête du petit-fils de Louis XIV et la frontière conquise par Louis XIV était entamée. Nous avons dit qu'on venait de pourvoir au commandement des armées sur les points menacés et que Villars, désigné pour le Nord, était allé en visiter les places. Au moment où Saint-Simon écrivait cette page de ses Mémoires, on savait depuis bien des années le rôle considérable et décisif qu'il y avait rempli; cela ne désarme pas ses ressentiments; il s'acharne contre sa mémoire. Il reconnaît la désorganisation que le général avait trouvée dans cette armée : « les troupes n'étoient payées, et, de magasin, on n'en avoit pu faire nulle part ». Va-t-il lui en tenir compte? loin de là :

Villars, toutefois, ajoute-t-il, se mit à pouffer (se gonfler) à la matamore et à tenir à son ordinaire des propos insensés; il ne respiroit que batailles, publioit qu'il n'y avoit qu'une bataille qui pût sauver l'État, qu'il en livreroit une dans les plaines

de Lens à l'ouverture de la campagne, se mit en défis, et par un tissu de fanfaronnades folles, et faisoit transir tout ce qu'il y avoit de gens sages de voir la dernière ressource de l'État commise en de telles mains. Ce n'étoit pas pourtant qu'il ne sentît le poids du fardeau; mais il pensoit étourdir le monde, les ennemis mêmes, à qui ces propos reviendroient, rassurer le Roi et M^me^ de Maintenon, et donner de grandes idées de lui. (P. 384.)

Attendons-le à Denain.

Il y avait un homme qui devait être surtout responsable de la désorganisation de nos armées, c'était le ministre de la guerre Chamillart : et Saint-Simon le reconnaît; mais ce n'était pas le seul. C'est pourquoi notre auteur le ménage, et il avait des raisons personnelles pour le faire. La grande faveur dont le ministre avait joui auprès du roi allait être pourtant mise à l'épreuve. Plus de six semaines avant la désignation des généraux pour les armées, des bruits couraient sur lui, on parlait de lui substituer d'Antin, le fils (légitime celui-là) de M^me^ de Montespan :

J'en avois, dit Saint-Simon, averti sa fille Dreux, la seule de la famille à qui on pût parler avec fruit. La mère, avec très peu d'esprit et de conduite de cour, pleine d'apparente confiance, et de fausses finesses en effet, prenoit mal tous les avis; les frères étoient des imbéciles, le fils un enfant et un innocent, les deux autres filles trop folles; et Chamillart se piquoit de mépriser tout, et de compter sur le Roi comme sur un appui qui ne pouvoit lui manquer.

Il crut toutefois bien faire d'en parler à Louis XIV sans, d'ailleurs, nommer personne, se disant prêt à céder la place à celui que le roi préférerait. Mais le roi, touché de sa démarche, lui donna toutes sortes de marques d'amitié et d'estime. Chamillart en fut tout rassuré. Saint-Simon l'était beaucoup moins pour lui; il savait que Boufflers aimait peu Chamillart et, sans l'accuser en rien, s'était plaint au roi de la détresse où il s'était trouvé dans Lille, détresse qui avait amené la perte de la place. Un autre maréchal, d'Harcourt, fut moins réservé :

Un jour, entre autres, qu'il déclamoit rudement contre lui chez M^me^ de Maintenon, à qui il ne pouvoit douter que cela ne déplaisoit pas, elle lui demanda qui donc il mettroit en sa place. « M. Fagon, Madame », lui répondit-il froidement. Elle se mit à rire, et à lui remontrer qu'il n'étoit point question de plaisanter. — « Je ne plaisante point aussi, Madame, répliqua-t-il. M. Fagon est bon médecin, et point homme de guerre; M. Chamillart est magistrat et point homme de guerre non plus. M. Fagon, de plus, est homme de beaucoup d'esprit et de sens; M. Chamillart n'a ni l'un ni l'autre. » (P. 387-389.)

Et il continue sur ce ton, concluant :

« Ainsi je vous répète très sérieusement que M. Fagon y vaudroit beaucoup mieux. »

Mais voici un trait qui donne une singulière idée de la façon dont la guerre était conduite après Condé, après Turenne :

Quelque peu après, le Roi fit une chose fort extraordinaire pour lui, et qui fit fort parler le monde. Il entretint dans son cabinet les maréchaux de Boufflers et de Villars ensemble, en présence de Chamillart.

Et Saint-Simon ajoute :

Si on avoit été surpris de cette manière de petit conseil de guerre de la veille, on le fut bien plus le lendemain après midi. Le Roi tint, pour la première fois de sa vie dans sa cour, un vrai conseil de guerre. Il en avertit M[gr] le duc de Bourgogne, en lui disant un peu aigrement : « À moins que vous n'aimiez mieux aller à vêpres. » (P. 391-393.)

Chamillart et Desmaretz, qui étaient de ce conseil, l'un pour les troupes, l'autre pour les fonds, eurent à répondre devant les maréchaux de la détresse des armées. Les maréchaux s'en prenaient surtout à Chamillart, qui regimba avec une violence qui ne lui était pas ordinaire; il eût volontiers rejeté sur son collègue des finances le dégarnissement des places et le mauvais état des troupes, et Desmaretz voulut répliquer; « mais le Roi, dit Saint-Simon, le réprima aussitôt » (p. 392).

Cet épuisement des finances donna lieu à un incident dont une duchesse, qui le provoqua, ne fut pas bonne marchande. Écoutons Saint-Simon :

Si M[me] de Maintenon fut bien fatale dans le plus grand, cette vilaine que le duc de Gramont avoit épousée la fut en petit : c'est le sort de toutes ces créatures.

Elle eut l'idée de venir en aide au Trésor en proposant que chacun portât sa vaisselle d'argent à la Monnaie au service du roi, et elle en donna l'exemple. Cela ne plut pas à tout le monde et, on peut le croire, à Saint-Simon, qui accuse l'auteur du procédé d'avoir volé les perles de la reine douairière d'Espagne; Saint-Simon, d'ailleurs, s'en venge et se console en disant que le duc son mari, qui en avait parlé à un autre, n'en eut ni le profit ni l'honneur. On tint registre, à la Monnaie, du poids et de la valeur des offrandes de chacun, mais le résultat fut médiocre : « au bout de trois mois, le Roi sentit la honte et la faiblesse de cette belle ressource, et avoua qu'il se repentoit d'y avoir consenti » (p. 401-413).

La situation de Chamillart ne gagnait rien à ces efforts désespérés, et Saint-Simon, pour expliquer sa chute ou, pour mieux dire, pour en justifier le roi, se borne à rappeler que « depuis que, à la mort du cardinal Mazarin, le Roi s'étoit mis à gouverner lui-même, c'est-à-dire en quarante-huit ans, on n'avoit vu tomber que deux ministres, Foucquet, surinten-

dant des finances (il ne tint pas à Colbert ni à Letellier qu'il ne perdît la vie)..... et Pomponne, que MM. de Louvois et Colbert, réunis pour le perdre, firent chasser par leurs artifices de sa charge de secrétaire d'État des affaires étrangères » (p. 414). Chamillart fut le troisième.

Saint-Simon ne dissimule pas ses fautes, ses maladresses notamment à l'égard de Monseigneur. Il n'avait jamais ménagé Monseigneur, tenant peu de compte des recommandations, fort rares d'ailleurs, qu'il lui faisait. M^lle^ Choin partageait naturellement les ressentiments du prince et M^me^ de Maintenon voyait de mauvais œil un ministre si avant dans la faveur du roi, sans qu'il lui en fût redevable. Il y avait donc des inimitiés puissantes contre lui à la cour; on lui attribuait volontiers les derniers revers du règne. On mettait à sa charge les grandes défaites d'Hochstedt et de Ramillies, sans lui tenir compte, dit Saint-Simon, des réparations qu'il avait opérées dans la reconstitution des armées. On allait jusqu'à dire, « qu'il falloit que l'État ou Chamillart périssent » (p. 427-429). Saint-Simon, dont on a vu les bonnes relations avec Chamillart, inquiet de ces rumeurs, lui en signala le danger :

Je ne lui laissai pas ignorer tant de menaces, ni tous les ressorts qui se remuoient contre lui, et je le pressai de parler au Roi comme il avoit déjà fait une autre fois à ma prière, et dont il s'étoit si bien trouvé que l'orage, prêt à fondre sur lui, en avoit été dissipé; mais il pensa trop grandement pour un ministre de robe : il me répondit qu'il ne croyoit pas que sa place valût la peine de soutenir un siège, ni devoir ajouter au travail qu'elle demandoit celui de s'y défendre; que, tant que l'amitié du Roi seroit d'elle-même assez forte, il y demeureroit avec agrément, mais que, si cet appui avoit besoin d'art, l'art le dégoûteroit de l'appui, et lui rendroit son état insupportable. (P. 430.)

Un incident, auquel on a le regret de trouver engagés deux maréchaux, Boufflers et Tessé, brusqua le dénouement fatal.

Le nonce, avec qui on négociait à Paris ce qu'on appelait la Ligue d'Italie, n'avait obtenu qu'après bien des lenteurs la permission d'acheter des armes pour le Pape en Avignon. Ayant rencontré le mercredi 5 juin, dans la galerie de Versailles, Boufflers causant avec Tessé qui revenait d'Italie, il entreprit ce dernier sur les affaires de sa mission, ce qui lui donna l'occasion de lui parler des retards dont il s'était plaint pour l'achat des armes; il n'y avait mis un terme, disait-il, qu'en faisant offrir un millier de pistoles à la femme de Chamillart. Tessé avait des griefs personnels contre Chamillart, et Boufflers n'était pas non plus son ami. Le propos ne fut pas perdu. Tessé, en raison de son retour, devait avoir audience de M^me^ de Maintenon et être ensuite reçu par le roi. M^me^ de Maintenon prenait un vif intérêt aux choses du dehors; Tessé

lui parlait des affaires d'Italie quand Boufflers (est-ce un pur hasard?) survint et, se mêlant à la conversation, demanda à son collègue s'il avait tout dit; — il y avait donc quelque chose à dire encore. La curiosité de la dame était mise en éveil; elle releva le mot, et Tessé, ainsi mis en demeure, rapporta l'anecdote du nonce, disant d'ailleurs qu'il n'y pouvait pas croire : une somme si modique pour un pareil service! Mais Boufflers se récria sur l'indignité de ce trafic avec un étranger. Tessé se rendit alors à l'audience du roi, et Boufflers, le suivant jusqu'à l'entrée du cabinet, lui dit d'un ton élevé pour que le roi l'entendît : « Au moins, Monsieur, vous devez la vérité au Roi, dites-lui bien tout. » — M[me] de Maintenon aurait bien suffi à cet office et, du reste, les deux maréchaux ne s'abstinrent point d'en parler autour d'eux; ce fut bientôt un bruit qui se répandit et fit sortir Monseigneur de Meudon.

Le Roi ne fit aucun semblant d'avoir su cette histoire, ni M[me] de Maintenon, et ce silence de leur part fut une des choses que les ducs de Chevreuse et de Beauvillier regardèrent comme un signal le plus sinistre. (P. 436.)

Saint-Simon pense que Chamillart aurait pu encore éviter le coup s'il eût voulu en parler au roi; il n'en fit rien.

Le dimanche 9 juin, le Roi, en entrant au conseil d'État, appela le duc de Beauvillier, le prit en particulier et le chargea d'aller l'après-dînée dire à Chamillart qu'il étoit obligé, pour le bien de ses affaires, de lui demander la démission de sa charge et celle de la survivance qu'en avoit son fils; que néanmoins il vouloit qu'il demeurât assuré de son amitié, de son estime, de la satisfaction qu'il avoit de ses services. (P. 438.)

Et il le lui prouvait dans les pensions et autres marques de munificence qu'il lui octroyait. Beauvillier en exprima au roi toute sa douleur et obtint de s'associer « dans sa triste commission le duc de Chevreuse, ami comme lui de Chamillart ». Saint-Simon, qui reproduit la scène, dit de quel visage tranquille et serein le ministre déchu reçut ce message. « Le Roi est le maître, répondit-il; j'ai tâché de le servir de mon mieux, je souhaite qu'un autre le fasse plus à son gré et plus heureusement » (p. 439-441).

Personne ne put croire, et le roi moins que personne, à l'odieuse imputation dont on a prétendu faire la cause de la disgrâce de Chamillart; et dans tous les cas Saint-Simon l'en relève avec éclat par le portrait qu'il trace de sa personne et de sa famille (p. 447-450). La vraie cause de la chute de Chamillart, c'est son insuffisance avérée dans la crise que traversait la France. Il n'en était pas seul responsable. Ce n'est pas lui qui avait amené les complications européennes au milieu desquelles il ne pouvait plus se mouvoir, et les charges écrasantes sous lesquelles il suc-

IMPRIMERIE NATIONALE.

combait. Mais si on le remplaçait, était-ce au moins pour lui donner un successeur plus capable? c'était pour lui substituer une créature de M^me^ de Maintenon, Voysin, un intendant :

Voysin, dit Saint-Simon avec son dédain bien connu de duc et pair, Voysin avoit parfaitement la plus essentielle qualité sans laquelle nul ne pouvoit entrer et n'est jamais entré dans le Conseil de Louis XIV en tout son règne, qui est la pleine et parfaite roture, si on en excepte le seul duc de Beauvillier; car M. de Chevreuse, quoiqu'il en fût, n'y entra et n'y parut jamais, le premier maréchal de Villeroy ne fut point ministre, et l'autre ne l'a pas été un an. (P. 450-451.)

Dans la généalogie de Voysin, Saint-Simon remonte jusqu'à son grand-père, qui fut commis, puis chef au greffe criminel du Parlement, et il ajoute : « On juge bien qu'il ne faut pas monter plus haut. » Il avait épousé la fille de Trudaine, maître des comptes, et devint intendant en Hainaut et, en dernier lieu, conseiller d'État. Sa femme, sur cette frontière toujours si disputée, avait eu l'occasion de recevoir et de se gagner par ses bons services les officiers et les généraux des armées en campagne; elle avait reçu même chez elle, à Dinant, M^me^ de Maintenon pendant que le roi assiégeait Namur, et avait gagné ses bonnes grâces. Ce fut elle qui, par là, fit la fortune de son mari, et Saint-Simon, qui constate son habileté, reconnaît d'ailleurs ses qualités aimables et lui rend tout hommage : « Voysin, dit-il, eut grand besoin de la femme dont la Providence le pourvut. » Suit un portrait tout différent de celui qu'il a fait de la femme :

Il demeura parfaitement ignorant; d'ailleurs, sec, dur, sans politesse ni savoir-vivre, et pleinement gâté comme le sont presque tous les intendants, surtout de ces grandes intendances. Il n'en eut pas même le savoir-vivre, mais tout l'orgueil, la hauteur et l'insolence; jamais homme ne fut plus intendant que celui-là, et ne le demeura si parfaitement toute sa vie, depuis les pieds jusqu'à la tête, avec l'autorité toute crue pour tout faire et pour répondre à tout. C'étoit sa loi et ses prophètes, c'étoit son code, sa coutume, son droit : en un mot, c'étoit son principe et tout pour lui. (P. 457-458.)

Et la tirade se prolonge deux pages encore. Mais le roi le remit à sa place lorsque, dans l'exercice de son ministère, il voulut prendre les allures de Louvois, de Barbezieux et même de Chamillart (p. 467) : « le Roi défendit à Voysin de rien expédier sans le maréchal de Boufflers et ordonna à celui-ci de tout examiner : tellement qu'on vit aller continuellement le maréchal et le nouveau ministre l'un chez l'autre, et plus souvent le dernier portant le portefeuille chez le maréchal » (p. 468).

Cela pouvait relever Chamillart dans l'opinion, mais n'était pas de nature à désarmer ses ennemis; ils craignaient de le revoir à la cour où

il aurait pu regagner quelque chose d'une faveur qui avait été si grande. Boufflers, qui lui devait la survivance de ses gouvernements de Flandre et de Lille pour son fils, grâce « arrachée » plutôt qu'obtenue du roi pour lui par le ministre, Boufflers se signala dans cette persécution. Mais c'est M^me^ de Maintenon qui, au dire de Saint-Simon, s'attacha le plus à le poursuivre. Il dut quitter Paris : « La poursuite menaçante de M^me^ de Maintenon, qui craignait même son ombre, le contraignit de retourner aux Bruyères, et bientôt après à Mont-l'Évêque, maison de campagne de l'évêché de Senlis, parce qu'elle le trouvoit trop près de Paris ». Et cela même ne lui suffit pas.

C'est ici que s'arrête le texte des Mémoires. Le volume se termine comme les précédents, par un appendice dont la première partie est formée par les Additions de Saint-Simon au journal de Dangeau. Dans la seconde on trouve : I. La note inédite de notre auteur sur *Le marquis d'Heudicourt*, et les additions propres à M. de Boislisle ; II. *La disgrâce des princes de Conti* en 1685 ; III. *La réforme des monnaies en 1709 ;* IV. *La banqueroute de Samuel Bernard ;* V. *La réception du maréchal de Boufflers au Parlement*, dont l'original est aux Archives nationales ; VI. *Lettres de Saint-Simon*, l'une à Pontchartrain, l'autre à une dame ; VII. *La fonte des vaisselles*, avec les noms des donateurs, en tout soixante-quinze, et le produit, dont la somme totale atteint à peine 1 million et demi ; VIII. *Le duc de Vendôme pendant l'année 1709*, suite du manuscrit Bellerive ; IX. *Disgrâce de Chamillart*, extrait des lettres inédites de la marquise d'Uxelles ; X. *Lettres et mémoires du duc du Maine*, extrait du second des registres communiqués par le comte de Paris. C'est le plus gros morceau. (P. 583-607.)

H. WALLON.

LES ORIGINES ASIATIQUES DE L'ART BYZANTIN.

J. STRZYGOWSKI, *Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte*, 1 vol. in-4° de VII-247 pages. — Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1903.

I. C'est, depuis quelques années, un problème fort discuté, de déterminer sous quelles influences s'est formé l'art chrétien. Tandis que certains savants, et non des moindres, attribuent dans cette question d'ori-

gine la meilleure part à l'influence romaine et croient volontiers, avec Wickhoff, à l'existence d'un « art romain impérial » se répandant uniformément à travers toutes les provinces du monde politiquement soumis aux Césars, M. Strzygowski, au contraire, dans son *Orient oder Rom* en particulier, a revendiqué pour l'Orient hellénistique et ses écoles régionales un rôle essentiel, exclusif, dans la genèse de l'art chrétien.

Il est inadmissible, dit-il quelque part, que l'on parle d'un art impérial romain et que l'on entende par là un art qui, formé à Rome, aurait passé de là en Orient pour y remplacer la vieille culture hellénistique et y serait ainsi devenu la large base de l'art chrétien... Les points où s'est formé l'art chrétien, ce sont, selon moi, et cela dès les trois premiers siècles, les grandes villes orientales du monde hellénique, en particulier Alexandrie, Antioche et Éphèse [1]. — L'art hellénistique, écrit ailleurs M. Strzygowski, ne finit point, comme on l'admet encore communément aujourd'hui, vers le temps de la naissance du Christ, pour céder la place à l'art romain; au contraire, il pénètre Rome et continue à se développer jusqu'au jour où il est remplacé par l'art proprement oriental et chrétien, c'est-à-dire par l'art byzantin [2].

Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans ce grand débat, où l'on a, de part et d'autre, et surtout du côté des romanistes, apporté beaucoup d'intransigeance et parfois de singulières ignorances. Mais il faut, en tout cas, accorder à M. Strzygowski ce point, qu'il a par des arguments si décisifs montré le rôle prépondérant — je ne dis pas *exclusif* — de l'Égypte et de la Syrie dans la formation de l'art chrétien, qu'on ne saurait désormais, sans mauvaise foi, faire abstraction de ces provinces. Il essaie maintenant, à la lumière des plus récentes découvertes, de faire, pour l'Asie Mineure, une semblable démonstration. Et quoi qu'on puisse penser de la méthode, assez contestable parfois, et des conclusions souvent un peu hâtives de ce livre, on doit assurément à l'auteur une vive reconnaissance d'avoir mis sous nos yeux et soumis, le premier, à un examen vraiment scientifique une si ample collection de documents nouveaux.

Jusqu'en ces dernières années, l'Anatolie, tant explorée pourtant par les savants de toutes nationalités, pouvait paraître un des pays les plus pauvres en monuments de l'époque chrétienne. M. Strzygowski se plaint, non sans raison, de la négligence un peu dédaigneuse qu'épigraphistes et archéologues apportent généralement à relever les édifices postérieurs à l'époque classique. On commence heureusement à rompre avec ces habitudes déplorables. En 1895, un savant russe, Smirnov, a exploré tout le centre du haut plateau anatolien, en y relevant attentivement

[1] *Orient oder Rom*, p. 8 — [2] *Kleinasien*, p. 36.

les monuments chrétiens[1]. En 1900, un voyageur anglais, Crowfoot, a rapporté de la même région des observations intéressantes et de bonnes photographies[2]. Plus récemment, l'expédition autrichienne de la Société scientifique de Prague a parcouru l'Isaurie avec un semblable souci des ruines de l'époque chrétienne; dans la Syrie du Nord enfin, dont l'art est si étroitement apparenté à celui de l'Asie Mineure, l'expédition allemande du baron Oppenheim[3] et l'expédition russe de l'Institut archéologique de Constantinople[4] ont ajouté de curieux monuments à ceux que nous révéla jadis M. de Vogüé. Les résultats de ces diverses explorations, libéralement communiqués pour la plupart à M. Strzygowski, lui ont fourni la matière de son livre; et peut-être en est-ce justement une faiblesse, sur laquelle on devra revenir, que l'auteur ait dû trop souvent juger les édifices qu'il nous faisait connaître non point d'après un examen direct et sur des observations personnelles, mais par la seule inspection des plans et des photographies. À cette série de documents nouveaux M. Strzygowski a soigneusement ajouté tout ce que les explorations antérieures, anglaises, autrichiennes, allemandes, avaient déjà plus ou moins sommairement signalé en Anatolie en fait de monuments chrétiens[5]. Assurément, et M. Strzygowski le sait bien, ce n'est là qu'un matériel de travail assez incomplet encore et fragmentaire. Tel qu'il est, il peut suffire pourtant, dès maintenant, à donner quelque idée de l'art chrétien d'Asie Mineure et à essayer quelques théories qui valent d'être examinées attentivement.

II. De manière générale, les édifices chrétiens d'Asie Mineure peuvent se ramener à quatre types principaux.

Ce sont d'abord des basiliques, mais d'un type assez particulier, qui rappellent, par certains traits, les constructions de la Syrie du Nord.

(1) Outre Bin-bir-Kilisse (au sud-est de Konia), où se trouvent les ruines de quinze ou seize églises chrétiennes, il faut signaler surtout, parmi les monuments relevés, la basilique d'Andaval, près de Nigdé en Cappadoce, et les grottes à églises de Cappadoce (Soanly-déré, Urgub), déjà mentionnées par Texier.

(2) Surtout pour Bin-bir-Kilisse et la curieuse église en briques d'Utchayak, au nord-est de Kirshehr (Mokissos).

(3) On lui doit la connaissance de la belle basilique de Kasr-ibn-Wardan, entre Homs et Alep.

(4) Cf. *Bulletin de l'Institut archéologique russe*, t. VII (1902), p. 93-210.

(5) Il faut noter surtout l'église de Kodja-Kalessi, relevée par Headlam (Supplément au *Journal of hell. Studies*, 1892), les basiliques de Gül-Batsché, Sagalassos, etc., en Lycie et Pisidie; les édifices chrétiens d'Adalia, Jürme, Myra, etc., et, en Syrie, l'octogone de Wiranschehr décrit par Puchstein (*Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*).

Tandis que, vers la côte occidentale et méridionale d'Anatolie, les édifices de plan basilical sont, en effet, précédés d'un atrium et couverts en charpente, dans l'intérieur du pays, au contraire, et particulièrement à Bin-bir-Kilisse, ils sont, comme en Syrie, entièrement bâtis en pierres de taille et présentent sur leur façade un vestibule ouvert flanqué de deux tours. Mais ce qui leur donne surtout leur caractère spécial, c'est qu'ils sont voûtés ; la disposition de la voûte, la terminaison de l'église par une abside isolée, l'emploi très fréquent enfin de l'arcade en fer à cheval, tels sont, pour M. Strzygowski, les traits qui permettent de ranger ces édifices dans une famille « d'un type original ». Sans méconnaître nullement l'intérêt de ces constructions, on observera toutefois qu'elles ne sont point d'une disposition aussi rare que l'auteur semble le croire. On retrouverait, dans l'Afrique du Nord, la plupart des traits caractéristiques des basiliques anatoliennes, et l'abside isolée au fond de l'édifice[1], et les piliers cantonnés de colonnes engagées, et la rareté de l'atrium et la façade flanquée de tours; enfin, en Tunisie du moins, il y avait certainement des églises voûtées[2]. Et ceci, sans doute, n'est point pour nous surprendre : « Les monuments chrétiens de l'Afrique du Nord ressemblent beeucoup plus, on l'a dit justement, à ceux de la Syrie et de l'Égypte qu'à ceux de Rome[3]. » Mais de ces remarques aussi on conclura peut-être que les basiliques d'Anatolie, malgré leur intérêt, ne présentent point un type qui appartienne exclusivement à l'Asie Mineure et s'y soit nécessairement constitué.

À côté des basiliques, on rencontre assez fréquemment, en Asie Mineure, des édifices de forme octogonale, surmontés d'une coupole. C'est une construction de ce genre que décrit, vers la fin du IVe siècle, Grégoire de Nysse dans sa lettre à l'évêque d'Iconium, Amphilochios, et M. Strzygowski a eu grandement raison d'étudier de fort près, avec le concours de Bruno Keil, ce document si remarquable pour l'histoire de l'architecture. Si de ce texte on rapproche les monuments encore existants en Anatolie ou en Syrie, l'octogone si original de Bin-bir-Kilisse, par exemple, ou celui de Wiranschehr, on admettra volontiers que c'était, dès le IVe siècle, selon la remarque de Grégoire de Nysse[4], une

[1] Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, II, 141; 137, n. 4; 138, n. 1. M. Strzygowski cite quelque part ce livre (*Kleinasien*, p. 238) pour adresser à M. Gsell une critique, assez injuste d'ailleurs. Il ne semble pas toutefois l'avoir suffisamment pratiqué.

[2] Gsell, II, p. 128, 132, 135, 150, 232.

[3] Gsell, p. 150.

[4] ὥσπερ ὁρῶμεν πανταχοῦ ἐν τῷ σταυροειδεῖ τύπῳ γινόμενον. (Migne, *Patrologie grecque*, tome XLVI, page 1096.)

disposition tout à fait usuelle et courante que celle de l'église en forme de croix, bâtie sur plan octogonal et couronnée d'une coupole à tambour. Il resterait à se demander toutefois, ici encore, si ce type est spécifiquement asiatique, et, au vrai, M. Strzygowski lui-même ne le pense point. En tout cas, il n'eût pas été inutile peut-être de faire entrer en ligne de compte pour cette discussion un édifice certainement plus ancien que tous ceux que l'on cite, le mausolée qu'au commencement du IVe siècle Dioclétien se fit bâtir dans son palais de Salone et qui est, aujourd'hui, la cathédrale de Spalato. Le plan en rappelle très sensiblement l'octogone de Grégoire de Nysse; l'origine en est certainement orientale et vraisemblablement syrienne[1]. Il est donc assez surprenant que M. Strzygowski ait négligé un monument qui servait aussi utilement sa thèse.

Pour agrandir le *presbyterium*, les chrétiens eurent d'assez bonne heure l'idée de ménager, en avant de l'abside, une travée sur plan rectangulaire. De là naquit un type d'édifices fort intéressants, que Strzygowski appelle « les basiliques à coupole ». Par la direction longitudinale de la nef, par la disposition des bas côtés, ces édifices se rattachent toujours, en effet, au plan basilical; seulement, au-dessus du vaisseau principal, une coupole s'élève et couronne le monument. Les constructions de cette sorte, presque toujours garnies de tribunes au-dessus des bas côtés, ne sont point rares en Anatolie (Kodja-Kalessi, en Isaurie, Adalia, où la Djoumanun-Djami n'est qu'un bâtiment chrétien à peine modifié). On rencontre cette disposition en dehors même de l'Asie Mineure, en Syrie, dans la curieuse basilique en briques de Kasr-ibn-Wardan, en Europe, à Sainte-Sophie de Salonique, et la grande Sainte-Sophie de Constantinople elle-même, malgré sa puissante originalité, se ramène, tout compte fait, également à ce type. Mais toujours ici la même question se pose : est-ce dans l'Asie Mineure, ou du moins dans l'Orient hellénistique qu'il faut chercher l'origine de cette disposition? Strzygowski dit oui et en fixe le point de formation à Antioche, d'où ce type aurait rayonné sur l'Asie Mineure, et d'Ephèse aurait passé à Salonique. Il se peut. Mais il faudrait, pour en être certain, fournir la preuve que ces basiliques à coupole d'Anatolie datent bien, comme le veut Strzygowski, du IVe siècle, et ceci ne semble pas être pleinement établi.

Enfin à cette forme hellénistique de la basilique s'oppose le type

[1] Cf. les remarques que j'ai faites sur cet important monument (*En Méditerranée*, p. 25-30).

byzantin, l'église en forme de croix grecque inscrite dans un rectangle, où une coupole couronne la croisée. À défaut des églises d'Éphèse, trop incomplètement étudiées encore, on peut trouver, en Asie Mineure, des représentants de ce type, soit dans les petites chapelles creusées dans les rochers de Phrygie, d'Isaurie, de Cappadoce, soit dans des édifices comme la mosquée de Firsandyn, ancienne église chrétienne, ou les ruines de Tschaulykilisse. Il faut observer toutefois que la plupart de ces édifices semblent d'époque relativement récente. Strzygowski lui-même n'ose guère leur assigner une date antérieure à Justinien. Un seul monument de cette famille lui paraît pouvoir prétendre à une antiquité plus haute : c'est la curieuse église double d'Utchayak, construite en briques et surmontée de deux coupoles sur tambour. Résolument Strzygowski la date de la fin de l'époque hellénistique et assigne à cette construction, dans la formation du type, un rôle de précurseur.

III. Ici se pose une question fort grave et qui, selon qu'on la résout d'une façon ou d'une autre, mène à des conclusions assez différentes : de quelle époque datent ces monuments chrétiens d'Asie Mineure? S'ils appartiennent à la période qui va de Constantin à Justinien, ils auront évidemment, pour l'histoire des origines de l'art byzantin, une importance capitale; s'ils sont d'un temps plus récent, ils n'ont plus qu'une bien moindre signification. Or voici la difficulté du problème : à l'exception des grottes cappadociennes, où l'on a relevé des inscriptions du XI^e siècle, et de la basilique de Kasr-ibn-Wardan, qu'un document épigraphique assigne à l'année 564, aucun des édifices anatoliens ne porte d'indication chronologique précise[1], et c'est d'après les caractères intrinsèques de la construction qu'il faut — chose toujours délicate — en déterminer l'époque. M. Strzygowski s'est donné beaucoup de peine pour établir que tous les monuments étudiés par lui appartiennent à la période qui va de Constantin à Justinien, et qu'ils sont bien plus voisins du IV^e siècle que du VI^e. Mais voici qui inquiète un peu sur la valeur de cette démonstration. M. Strzygowski n'a point vu lui-même les édifices sur lesquels il raisonne; il les connaît par des photographies, par des plans, qui parfois, et sur des points essentiels, sont incomplets ou contradictoires. Dans de telles conditions, n'y a-t-il point quelque témérité à vouloir fixer des dates définitives? est-il bien prudent surtout de s'écarter des données chronologiques indiquées par les voyageurs, savants expéri-

[1] À Bin-bir-Kilisse pourtant, on a trouvé une inscription datée de 1162, et Crowfoot signale, à Utchayak, des inscriptions, mais qui malheureusement n'ont pas encore été déchiffrées (*Kleinasien*, p. 33).

mentés pour la plupart, qui ont visité, eux, les monuments? C'est pourtant ce que fait parfois M. Strzygowski.

Assurément on peut, on doit admettre pour une part les dates qu'il propose, en particulier pour les basiliques de Bin-bir-Kilisse, et plus encore pour la plupart des édifices de plan octogonal[1]. Mais peut-on avec la même certitude faire remonter au IVe siècle l'origine de la basilique à coupole? Dans un livre récent, Wulff a fait, au contraire, dériver toutes les églises de cette sorte de Sainte-Sophie de Constantinople[2], et il est certain à tout le moins que la basilique de Kasr-ibn-Wardan, qui appartient à ce groupe, est du VIe siècle et toute différente des autres constructions de Syrie, ce qui semble bien attester des influences venues d'ailleurs. Headlam, de son côté, qui nous a fait connaître Kodja-Kalessi, date cet édifice du Ve siècle, non du IVe, et il faut bien avouer que l'argumentation de Strzygowski pour faire remonter à cette dernière période les monuments de ce type est plus spécieuse que vraiment probante. On peut concéder toutefois que cette donnée chronologique soit, sinon démontrée, du moins possible. Mais il me semble inadmissible que l'on place au IVe siècle l'édifice à coupoles d'Utchayak[3]. Pour moi, cette construction date du moyen âge byzantin et ne saurait en aucune manière prétendre au rôle de précurseur. Et il ressort de ces remarques qu'on ne saurait faire état légitimement, pour la démonstration, de tous les monuments que M. Strzygowski, pour les besoins de sa thèse, a fait uniformément remonter au IVe siècle.

IV. Quelle est donc cette thèse, enfin, où aboutit le livre, et que vaut-elle?

Voici d'abord un fait incontestable. En Asie Mineure, comme en Égypte, comme en Syrie, il y a eu, entre le IVe et le VIe siècle, un mou-

(1) L'octogone de Wiranschehr me semble pourtant du VIe siècle plutôt que du IVe. C'est d'ailleurs l'opinion de Puchstein, qui l'a vu. Cf. *Kleinasien*, p. 100.

(2) Wulff, *Die Koimesiskirche in Nikaea*.

(3) Tout y répugne, et le décor de briques qui pare les murailles et le haut tambour qui porte la coupole. Je sais que M. Strzygowski se refuse à tenir compte de ce dernier signe, pour ce motif que, dès le IVe siècle, il est question de tambours supportant des coupoles, et il est certain, en effet, qu'à Sainte-Sophie de Salonique, à Kasr-ibn-Wardan, à Saint-Vital, au mausolée de Galla Placidia, ailleurs encore, on trouve déjà sous la coupole une sorte de tambour. Mais ces tambours sont bas, trapus, très différents des hauts tambours cylindriques qui apparaissent au Xe siècle seulement dans l'architecture byzantine; or c'est à ce dernier type que paraissent bien appartenir, pour autant qu'on en peut juger, les tambours d'Utchayak.

IMPRIMERIE NATIONALE.

vement d'art considérable et puissant. Les types de construction les plus divers s'y rencontrent : basilique voûtée, octogone, basilique à coupole, sans parler des églises tréflées et du plan en croix à coupole centrale. C'est un grand point, et très nouveau, d'avoir, par des exemples précis, montré l'activité prodigieuse, l'ingéniosité souvent créatrice de cette architecture chrétienne d'Asie Mineure, d'avoir une fois de plus, et d'une façon décisive, fait comprendre la place qui appartient à l'Orient hellénistique dans la formation de l'art chrétien. Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que, depuis assez longtemps déjà, M. Choisy avait entrevu ce rôle de l'Asie Mineure. « C'est de là, écrit-il, que cet art rayonna sur le reste de l'empire grec, si bien qu'au jour où Justinien conçoit l'idée de Sainte-Sophie, l'Ionie lui fournit les seuls architectes capables de mener à bien un si vaste dessein. Tralles lui donne Anthémius et Milet, Isidore[1]. » Et, pour le dire en passant, on observera que plusieurs des idées favorites de M. Strzygowski se trouvent déjà partiellement exprimées chez d'autres écrivains. On sait avec quelle force, avec quelle chaleur Courajod s'est appliqué à démontrer les influences exercées par la Syrie sur l'art chrétien d'Occident et, dans un récent livre, où sont résumées en quelque manière les doctrines courantes sur ces questions, M. Enlart écrit : « Les basiliques de Syrie font souvent pressentir les formes de l'architecture romane. Elles appartiennent à un art savant, vivant, et cherchant sa voie, tandis que l'art d'Occident vivait alors de traditions abâtardies, d'adaptations et de compromis[2]. »

Mais une fois ce fait acquis, que l'art d'Asie Mineure, comme celui de Syrie et d'Égypte, a exercé une action considérable sur la genèse de l'art chrétien, il reste à examiner si cette influence fut aussi *exclusive* que M. Strzygowski le pense et si l'Asie Mineure peut revendiquer une part *essentielle* dans la création des types architecturaux qu'elle nous montre réalisés.

Voici une remarque qui frappe tout d'abord : c'est que le groupe des édifices du haut plateau anatolien, dont Bin-bir-Kilisse offre les meilleurs exemplaires, semble avoir, en somme, de l'aveu de Strzygowski lui-même, contribué pour une assez faible part au développement de l'art byzantin, ce qui ne laisse pas d'en réduire un peu l'importance. « Ce sont, dit Strzygowski, les grands centres hellénistiques de l'Orient qui ont préparé la naissance du nouvel art mondial. L'arrière-pays égyptien, syrien et anatolien ne joue, en comparaison d'eux, qu'un rôle tout à

[1] Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, p. 162. — [2] Enlart, *Manuel d'archéologie*, p. 112.

fait secondaire. » C'est Alexandrie, Antioche, Éphèse, « triple constellation » sous laquelle Constantinople naît et grandit, qui ont répandu à travers le monde les types architecturaux qui se constituèrent à l'époque de Constantin. C'est fort bien. Mais ces types fondamentaux, très vite imités par tout l'Orient, et bientôt devenus canoniques, est-ce l'Asie Mineure qui les a créés? Strzygowski lui-même reconnaît l'origine des édifices chrétiens de plan octogonal dans l'église des Apôtres que Constantin éleva dans sa nouvelle capitale; il dérive de ce même monument le plan en croix à coupole centrale; enfin, tout en réclamant une part d'influence pour les constructions constantiniennes d'Antioche, il admet que « le nouveau centre qui grandissait dans la capitale commença bien vite à prendre la direction dans les choses d'art ». C'est précisément ce rôle de Constantinople dans la formation de l'art chrétien qu'il me semble indispensable de mettre en lumière à côté des influences qu'exerça l'Orient hellénistique. Il est certain que, dans la nouvelle résidence impériale, la profusion des constructions nouvelles, le luxe de la cour, ont nécessairement produit un grand mouvement artistique, et si, au début, les édifices constantiniens se sont inspirés sans doute de l'architecture hellénistique d'Orient, il est impossible qu'ensuite Byzance soit demeurée, à partir du IVe siècle, sans influence sur le reste de l'empire? Quand on voit, en l'année 401, l'impératrice Eudoxie envoyer de Constantinople des plans pour la reconstruction d'une église à Gaza, quand on voit au VIe siècle Isidore de Milet, l'architecte de Sainte-Sophie, élevant des édifices à Chalcis en Syrie, peut-on nier l'action qu'exerçait la capitale, et a-t-on le droit surtout de déclarer spécifiquement asiatiques ou syriens tous les monuments que l'on rencontre localisés en Asie Mineure ou en Syrie? Sans méconnaître aucunement le grand rôle des villes hellénistiques d'Orient, en concédant même, au moins jusqu'à plus ample informé, que le type de la basilique à coupole peut bien être originaire de l'Asie Mineure et de la Syrie, il convient, je crois, de faire, et dès le IVe siècle, à Constantinople aussi sa part. Et qu'on n'objecte point que nous ignorons tout des monuments de Byzance à cette époque. Que savons-nous donc des édifices d'Alexandrie et d'Antioche, et nous croyons-nous obligés, pour cela, de refuser à ces cités un rôle dans la formation de l'art byzantin?

Je ne prétends nullement diminuer par là l'importance ni l'intérêt des monuments chrétiens d'Asie Mineure. On observera seulement que, de l'aveu même de Strzygowski, les types qu'ils représentent procèdent souvent de la Syrie et parfois de Constantinople, ce qui me paraît réduire pour une part le caractère original de ces constructions. Ce qu'ils

nous apprennent donc surtout, — et c'est par où ils prennent leur valeur, — c'est comment, par tout l'Orient hellénique, se sont propagées des méthodes et des influences communes, d'où sortira le grand essor artistique du VIe siècle. « C'est Constantinople, comme je l'ai remarqué déjà, qui, en adoptant ces méthodes, en les appliquant avec une ingéniosité et une hardiesse jusqu'alors inconnues, les a consacrées et les a véritablement faites propres de l'art byzantin[1]. » Il ne me déplaît point que M. Strzygowski en vienne, lui aussi, à ces idées : « Les systèmes d'architecture, dit-il, particuliers aux trois régions les plus importantes de l'Orient hellénistique (Egypte, Syrie, Asie Mineure), en se rencontrant à Constantinople, se combinent pour former la nouvelle forme d'art hellénistico-orientale, la byzantine, et Sainte-Sophie doit être considérée comme l'incomparable monument de cette réciproque pénétration. »

On ne saurait mieux dire. Mais peut-être, ainsi ramenée à ses véritables proportions, la thèse de M. Strzygowski, pour intéressante qu'elle soit, semblera-t-elle un peu moins nouvelle. Dans son ardeur à exposer ses théories, dans son zèle à combattre ses adversaires, M. Strzygowski oublie trop parfois qu'il a eu des devanciers dont il conviendrait de tenir compte[2].

V. C'est également sur une théorie ancienne, d'ailleurs ingénieusement renouvelée, que se termine le livre de M. Strzygowski. Comme

(1) Diehl, *Justinien*, p. 645.

(2) Je cite quelques exemples. À propos des églises tréflées, il eût été bon de tenir compte des constructions de ce type si nombreuses dans l'Afrique du Nord (Gsell, *loc. cit.*, II, p. 152-153; cf. Enlart, *Manuel*, p. 147). Le même livre d'Enlart s'explique fort nettement sur les rapports entre les monuments orientaux et les édifices romans (p. 91, 108, 135), et en tous cas il est incontestable que, sur cette question des influences syriennes, au lieu de citer Courajod en passant, d'après un article de Marignan, il eût été préférable de consulter directement ses *Origines de l'art roman et gothique*. Le livre de Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient*, semble également inconnu à Strzygowski. Autrement, il ne se fût point étonné, dans *Orient oder Rom*, que personne n'ait utilisé pour l'histoire de l'art le texte d'Astérios d'Amasée sur les peintures représentant le martyre de sainte Euphémie, texte traduit et commenté par M. Bayet dès 1879 (*Rech.*, p. 63-64). Et comment enfin Strzygowski peut-il dire, dans l'introduction au tome III de ses *Byzantinische Denkmäler*, qu'en ce qui concerne Saint-Vital, l'histoire de l'art s'en tient toujours à l'opinion de Kraus, qui refuse de voir dans cet édifice un monument byzantin, et que l'article de Quitt met fin décidément à cette erreur. C'est trop oublier Bayet, et bien d'autres, qui ont toujours tenu Saint-Vital pour « absolument byzantin » (*Justinien*, p. 639).

M. de Vogüé, comme Viollet-le-Duc, comme M. Enlart tout récemment, l'auteur est vivement frappé des ressemblances qu'offrent les monuments asiatiques avec notre architecture romane. L'emploi de la voûte substituée à la couverture en charpente des basiliques occidentales, le remplacement de l'atrium par une façade à porche flanqué de deux tours, l'usage des piliers cantonnés de demi-colonnes engagées, l'établissement d'une travée sur plan rectangulaire en avant de l'abside, la disposition des fenêtres à arcades par groupes de deux ou trois ouvertures accolées : ce sont autant de traits caractéristiques des édifices de Syrie et d'Anatolie que l'on retrouve dans les constructions romanes. Mais, tandis que Vogüé et Viollet-le-Duc expliquaient cette similitude par les croisades, Strzygowski place à une époque beaucoup plus ancienne les rapports d'où elle serait née. Pour lui, c'est au moment même où ces formes étaient, en Orient, le plus florissantes, c'est-à-dire au IVe siècle ou au Ve, qu'elles passèrent en Occident pour y préparer l'art roman.

Et voici comment M. Strzygowski argumente :

De même qu'au VIe siècle, Saint-Vital de Ravenne a fourni un modèle fréquemment imité dans la suite, ainsi il a suffi qu'on ait, au IVe ou au Ve siècle, construit en Occident quelques basiliques semblables à celles du haut plateau anatolien, pour donner naissance aux constructions romanes. Et si l'on demande par quelle voie ces enseignements ont pu venir d'Orient, la réponse est fort simple. C'est par Ravenne, Milan et Marseille, toutes trois en rapports étroits avec la Syrie et l'Asie Mineure, et qui, dit Strzygowski « forment un boulevard qui sépare le Nord de Rome »; et c'est, en second lieu, par la tradition monastique, qui apporta d'Orient en Occident des types d'art pleinement constitués. Ainsi, dès le IVe siècle, l'Italie du Nord, la Gaule même, furent, au point de vue artistique, « comme une sorte de province de l'église orientale », et l'art roman, en dernière analyse, procède des mêmes origines que l'art byzantin, avec cette seule différence, « qu'en Occident c'est l'art oriental de l'arrière-pays anatolien, à Constantinople, l'art des grandes villes hellénistiques qui exerça l'influence prépondérante ».

Ce sont là d'ingénieuses hypothèses, mais qu'il faudrait prouver. Or, s'il est incontestable que Ravenne a eu avec l'Orient des rapports étroits, la démonstration n'est faite par Strzygowski ni pour Milan ni pour Marseille; car il ne suffit vraiment pas de dire « qu'il est du domaine des possibilités que saint Ambroise ait construit une ou plusieurs de ses basiliques dans le type voûté de la région syro-anatolienne », pour que cette possibilité devienne un élément de preuve. D'autres arguments ne semblent guère plus décisifs. Tel est tout le raisonnement fondé sur

l'édifice calabrais qu'on nomme « la Roccelletta di Squillace », et où Strzygowski reconnaît une construction orientale, datant probablement de la période qui va du IVe au VIe siècle, et qui serait « dans l'Italie du Sud le représentant d'un groupe de monuments procédant d'anciens types orientaux ». Malheureusement, et M. Strzygowski le sait bien, rien n'est plus incertain que la date de cet édifice. Malheureusement, et M. Strygowski le sait aussi, le type qu'il représente ne ressemble à aucun édifice oriental actuellement connu. Un des historiens d'art qui ont le mieux étudié les monuments de l'Italie méridionale, M. E. Bertaux, surtout frappé de la ressemblance qu'offre le plan de la Roccelletta avec celui des cathédrales siciliennes, fait dater, avec bien de la vraisemblance, cette construction de la fin du XIIe siècle[1]. Quel fond peut-on faire dès lors sur un monument aussi contesté? Dans toute cette partie de son livre, où il s'agit de questions infiniment délicates, M. Strzygowski est vraiment trop affirmatif; j'entends, par là, qu'il affirme plus qu'il ne prouve.

Aussi bien ces analogies, pour réelles qu'elles soient, entre l'art roman et l'art oriental ne peuvent-elles pas, comme l'indique justement M. Enlart, « résulter de plusieurs causes autres qu'une imitation »? Ne peut-on croire que les architectes d'Orient, plus savants, sont arrivés plus tôt seulement à certaines déductions et à certaines formes, auxquelles les Occidentaux, ayant à répondre aux mêmes programmes, ne sont parvenus que plus tard, mais tout seuls[2]? Assurément, et personne ne le conteste, « les Occidentaux cherchèrent dans l'empire d'Orient des inspirations et des modèles », tandis qu'en même temps « un commerce maritime actif amenait dans les ports et dans les foires d'Occident les nombreux produits de l'industrie orientale[3] ». Mais ce furent surtout des motifs d'ornementation qui se transmirent de cette sorte, bien plus sans doute que des formes d'architecture. De là viennent les rapports étroits que les miniatures, les ivoires, la décoration des monuments offrent de bonne heure avec les modèles orientaux. Mais est-il croyable vraiment que si, dès le IVe siècle, les architectes d'Occident avaient eu sous leurs yeux des basiliques du type oriental, ils eussent attendu quatre ou cinq siècles pour s'en inspirer?

On voit quels problèmes soulève le livre de M. Strzygowski, quels documents intéressants il apporte et quelles séduisantes théories il propose. Quoi qu'on puisse penser du détail des choses, quelques réserves

[1] Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 126-128. — [2] Enlart, *Manuel*, p. 91. — [3] *Ibid.*, p. 108.

que l'on doive faire sur les hypothèses qui y sont accumulées, un fait essentiel et incontestable se dégage de cet important ouvrage. Dans l'histoire des origines de l'art chrétien et byzantin, ce n'est point vers Rome qu'il faut tourner surtout les yeux; c'est dans l'Orient hellénistique, tout pénétré des traditions du vieil Orient primitif, c'est en Égypte, en Syrie, en Asie Mineure, et j'ajoute à Constantinople, qu'on doit chercher principalement la genèse de l'art chrétien. C'est le mérite de M. Strzygowski de nous avoir, avec une belle vaillance et une inlassable activité, arrachés aux idées traditionnelles qui avaient cours sur cette importante question, de nous avoir, par des preuves répétées et décisives, montré ce qu'il y avait de vie et d'activité créatrice, entre le IV^e et le VI^e siècle, dans tout cet Orient d'Égypte, de Syrie et d'Asie Mineure. Bien des points restent à préciser sans doute, et en particulier la mesure et l'extension de l'influence qu'exercèrent ces diverses régions. Mais un fait capital est acquis désormais, dont on ne saurait plus ne pas tenir compte, et c'est à M. Strzygowski qu'appartient l'honneur de l'avoir, malgré les contradicteurs qu'il rencontre encore, fait entrer dans l'histoire de l'art byzantin.

Charles DIEHL.

LIVRES NOUVEAUX.

Ibn Qotaiba, *Liber poesis et poetarum*, quem edidit M. J. De Goeje, Lugduni Batavorum, apud E. J. Brill, 1904. LIII et 591 p. Prix : 25 francs.

M. J. De Goeje est le type du parfait arabisant : il sait la langue à fond, il connaît la littérature dans ses manifestations les plus diverses, il a publié des textes irréprochables dans tous les genres et, quand il les a traduits, il a montré une maîtrise du sujet égale à sa maîtrise du lexique et de l'idiome; il a écrit des Mémoires d'histoire et de géographie orientales et des glossaires spéciaux sur les auteurs qu'il a édités, il a été aussi fécond que précis; je ne connais aucun de ses contemporains arabisants à la disposition de qui il n'ait mis, comme le patrimoine commun des travailleurs sérieux, les trésors de sa vaste et solide érudition. Toute sa carrière donne un démenti éclatant à notre proverbe, rappelé en tête dans une *Præfatio* d'une élégante latinité : « Le mieux est l'ennemi du bien. »

Ce m'est une grande joie personnelle qu'après les Annales d'At-Tabarî et les huit volumes de la *Bibliotheca geographorum arabicorum*, le Livre de la poésie et des poètes par Ibn Ḳotaiba Aboû Mohammad 'Abd Allâh ibn Mouslim, polygraphe éclectique mort à Bagdâd vers 276 de l'hégire (889 de notre ère), ait arrêté, comme dans une oasis, le *ḳalam* toujours en marche de M. J. De Goeje. En tête de mon *Dîwân de Nâbiga Dhobyânî* (Paris, 1869), j'ai cité parmi mes sources d'informations la monographie d'Ibn Ḳotaiba, que j'ai beaucoup pratiquée, ayant

confisqué pendant des années le manuscrit Schefer, aujourd'hui coté 5895 à notre Bibliothèque nationale. Dans le *Journal des Savants* de juin 1901, p. 379, j'avais écrit à tout hasard : « L'édition autrefois commencée par Rittershausen (Leide, 1875) mériterait d'être reprise et terminée. » Pouvais-je espérer recevoir satisfaction si promptement et dans des conditions aussi favorables?

Les biographies dont se compose cette encyclopédie s'étendent depuis les origines antéislamiques, au VI[e] siècle de notre ère, jusqu'à l'époque de l'auteur, au IX[e]. Il me semble que le poète le plus moderne qui ait sa notice est Di'bil ibn 'Alî, né à Koûfa en 148 (765), mort à Ṭîb en 246 (860). Quant au classement, il ne procède pas de l'ordre alphabétique, mais repose sur des affinités intellectuelles, sur des communautés d'origines, sur des voisinages de tribus et de résidences, sur des comparaisons spontanément provoquées dans la mémoire de l'auteur, sur des points de contact souvent artificiels, sur des liens que l'on conçoit après les avoir constatés et qu'aucune règle ne permet de préjuger. On s'égarerait dans ces voies mal tracées, si les deux tables consciencieusement dressées des noms de personnes et de lieux ne servaient de fils conducteurs dans ces dédales.

La préface, traduite en allemand par Th. Nöldeke dans ses *Beiträge zur Kentniss der Poesie der alten Araber* (Hannover, 1854, p. 1-51), avait attiré naguère l'attention des connaisseurs. Voici le livre entier mis à leur disposition. Ils lui réserveront une place d'honneur dans leurs bibliothèques, comme la meilleure des introductions au *Kitâb al-agânî,* « Le livre des chansons », postérieur d'un siècle environ, compilé par Aboû 'l-Faradj d'Ispahan, et au *Fihrist al-'ouloûm,* « Catalogue des sciences », manuel bibliographique, composé par Isḥâḳ An-Nadîm en 377 (988), qui part du roi-poète Imrou'ou 'l-Kais ibn Ḥodjr pour aboutir à ses contemporains (voir éd. Flügel, p. 157-172). Le livre d'Ibn Qotaiba, par l'arbitraire de ses choix et la sûreté de sa documentation, garde son originalité et son utilité dans cette littérature. Quelles richesses nouvelles vont maintenant découvrir et faire connaître le flair, le goût, la critique et la science de mon infatigable confrère et collègue J. De Goeje? Hartwig Derenbourg.

A. Bigelmair. *Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorconstantinischer Zeit,* 1 vol. in-8°, 340 p. — Munich, Verlag der J. J. Lentner'schen Buchhandlung (E. Stahl jun.).

Le volume de M. Bigelmair forme le tome VIII des publications du *Kirchenhistorichen Seminar* de Munich. C'est un ouvrage de vulgarisation fait par un savant qui connaît bien les textes, est bien informé de l'état actuel des questions et expose clairement le résultat de ses recherches. Il faut cependant formuler une double réserve : d'abord le livre de M. Bigelmair se compose d'une série de chapitres, et ceux-ci d'une série de paragraphes, qui trop souvent n'offrent aucun lien entre eux; c'est une suite de remarques, justes et présentées avec soin, mais juxtaposées et sans enchaînement logique les unes avec les autres. Ensuite — et ceci est moins important — l'auteur s'égare quelquefois dans des généralités inutiles, par exemple dans des considérations sur le gouvernement de Dioclétien (p. 66-67). Ces desiderata n'enlèvent rien au mérite de l'ouvrage, qui est un guide excellent pour l'étude, si souvent faite et toujours si intéressante, des rapports de l'Église chrétienne avec le monde païen avant l'époque de Constantin. A. M.

La canzone delle virtù e delle scienze, di Bartolomeo di Bartoli da Bologna; *testo inedito del secolo XIV, tratto dal ms. originale del Museo Condé ed illustrato a*

cura di Leone Dorez. In-4°, 152 p. — Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche editore, 1904.

Sous ce titre est reproduit en phototypie, avec de très savants commentaires de M. Léon Dorez, l'un des plus précieux manuscrits du Musée Condé : un poème italien sur les vertus et sur les arts libéraux, qui fut composé en l'honneur de Bruzio Visconti, et dont l'exemplaire original, offert à ce seigneur, très probablement en 1355, par Bartolomeo di Bartoli, a été acquis en Angleterre par le duc d'Aumale.

Bartolomeo di Bartoli était un écrivain de Bologne, dont trois autres manuscrits sont conservés à Kremsmunster en Autriche, à Munich et à Rome. Il a revisé un exemplaire du Décret de Gratien, que possède notre Bibliothèque nationale.

Ce qui donne une grande valeur au manuscrit de Chantilly, ce sont les très belles peintures dont il est orné et dont l'auteur, malheureusement inconnu, se rattachait aux écoles de Florence et de Sienne.

L'intérêt qu'offre ce volume a été mis en relief par M. Dorez, qui a fait preuve d'une grande érudition et d'une très fine critique en recherchant les origines du texte et de l'illustration. Il a mis hors de doute que le fond du texte a été emprunté à saint Augustin. Il a expliqué les sujets des tableaux en montrant de quelle façon l'iconographie des vertus et celle des arts libéraux était comprise au moyen âge. Il a prouvé que le manuscrit de Chantilly était antérieur à un manuscrit analogue conservé à Vienne. Il a donné des raisons très plausibles pour le considérer comme le prototype de fresques exécutées, un peu après 1370, par Giusto Padovano dans une chapelle des ermites de Padoue, fresques qui n'existent plus, mais dont la description a été faite vers 1465 par Hartmann Schedel.

Au poème sur les vertus et les arts libéraux étaient joints quelques feuillets, aujourd'hui reliés à part, sur lesquels on avait commencé à peindre les signes des planètes. Ce qui nous a été conservé de cette œuvre inachevée est un travail de premier ordre, contemporain de l'exécution des peintures des *Vertus* et des *Arts libéraux*.

Le manuscrit de Chantilly, grâce au travail de M. Dorez, occupera une place très honorable dans la série des miniatures italiennes du milieu du XIVe siècle. Il en faudra tenir grand compte pour étudier l'iconographie des vertus et des arts libéraux. L'excellent *fac-similé* qui vient d'en être exécuté, joint aux explications de l'éditeur, permettra de l'utiliser, sans même avoir à faire le voyage de Chantilly.

Le volume que nous annonçons est le second d'une collection intitulée : *Collezione Novati*, du nom du directeur, M. Francesco Novati, le savant professeur de l'Athénée de Milan. Le caractère en est indiqué par ces mots : «Codici manoscritti e stampati con miniature o disegni riprodotti a fac simile». Le premier volume de la Collection a paru en 1902 sous ce titre : «Flos Duellatorum, in armis, sine armis, equester, pedester. Il fior di battaglia di maestro Fiore dei Liberi da Premariacco. Testo inedito del MCCCCX publicato ed illustrato a cura di Francesco Novati». In-4°, 242 pages. L'exécution des phototypies est aussi satisfaisante que les commentaires des éditeurs, MM. Novati et Dorez. L. D.

Procès-verbaux de la Commission des monuments (9 novembre 1790-16 mars 1794), publiés par L. Tuetey dans la collection des *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1902-1903, 2 vol. in-8°.

La Commission des monuments rendit de grands services aux lettres, aux arts et aux sciences quand le départ des émigrés et la confiscation de leurs biens firent affluer dans les dépôts publics papiers, livres, manuscrits, tableaux, cabinets de curiosités et d'histoire naturelle, disséminés dans les demeures de l'ancienne aristo-

IMPRIMERIE NATIONALE.

cratie. Une bonne partie de ces objets précieux n'est pas sortie depuis lors de nos bibliothèques et de nos musées et constitue encore une des principales richesses de nos collections publiques. Peut-être y aurait-il eu quelque inconvénient à publier plus tôt les papiers de la Commission qui avait reçu la délicate mission d'opérer le triage des biens mobiliers abandonnés par les émigrés en réservant pour l'État les objets les plus précieux. Les autres, on le sait, furent vendus aux enchères.

Les noms des savants et des artistes nommés commissaires garantissent leur compétence et leur intégrité. Le président était le savant Bréquigny. Il avait pour vice-président Barthélemy, l'auteur du *Jeune Anacharsis*. L'abbé Le Blond et Mongez, tous deux de l'Académie des Inscriptions, faisaient fonction de secrétaires. Les autres membres étaient Vandermonde et Desmarets, de l'Académie des Sciences; Ameilhon, de celle des Inscriptions; Doyen, peintre, et Mouchy, sculpteur, de l'Académie de Peinture et de Sculpture, et Masson, ancien orfèvre. Du 9 novembre 1790 jusqu'au moment de sa suppression en mars 1794, la Commission tint assez régulièrement de deux à quatre séances par mois et parfois davantage, selon les nécessités du moment. Elle fut appelée à rendre de grands services en résistant au vandalisme et en sauvant quantité de monuments précieux menacés de destruction. Ses procès-verbaux, dont on regrette parfois la concision, contiennent de précieux renseignements sur ses immenses travaux. C'est le complément essentiel de la publication des papiers d'Alexandre Le Noir, concernant le Musée des monuments français. Une préface très documentée résume l'histoire de la Commission des monuments jusqu'au jour où elle fut remplacée par la Commission temporaire des arts, dont les papiers pourraient fournir la matière d'un travail analogue à celui que M. L. Tuetey a mené à bonne fin. Des notes nombreuses donnent sur les personnages cités les détails biographiques indispensables. Le tout est complété par une centaine de pièces inédites empruntées aux fonds des Archives nationales, que l'auteur a pu consulter grâce à des facilités particulières, et par une table alphabétique et raisonnée, rédigée avec le plus grand soin, instrument de recherches indispensable à travers une pareille masse de documents et d'objets si divers.

J. Guiffrey.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le mercredi 23 mars, à 2 heures, une séance extraordinaire sous la présidence de M. Mascart.

Les arrérages de la fondation Debrousse pour 1904 (30,000 francs) ont été partagés de la façon suivante :

Subvention à la Société de l'Histoire de France pour l'édition des Mémoires de Richelieu : 5,000 francs;

Subvention à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour la publication d'un recueil des monnaies grecques d'Asie Mineure : 5,000 francs;

Subvention à l'Académie des Sciences pour la publication des Tables de la lune par Delaunay : 5,000 francs;

Subvention à l'Académie des Beaux-Arts en vue de l'impression des envois des pensionnaires architectes de l'Académie de France à Rome, dits *Les restaurations* : 5,000 francs;

Subvention à l'Académie des Sciences morales et politiques pour les travaux préparatoires entrepris en vue de l'édition des œuvres de Leibniz : 10,000 francs.

— L'Institut a provisoirement accepté le don du château de Langeais (Indre-et-Loire) qui lui a été fait par M. Jean-Jacques Siegfried.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau pour le 2e trimestre de 1904. M. Paul Hervieu, *directeur;* M. Frédéric Masson, *chancelier.*

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Conjuration* et *Conquérir.*

— Le *prix d'éloquence,* dont le sujet était *Fontenelle,* a été décerné à M. A. Laborde-Milaà.

ACADÉMIE DES INCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 4 mars. M. Pottier présente, de la part de M. Conze, secrétaire général de l'Institut archéologique de Berlin, une photographie de la sculpture trouvée à Pergame et publiée dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin (1904, p. 69). C'est une copie romaine de l'Hermès Propylaios d'Alcamènes, comme l'indique une inscription gravée sur la base. Le style encore archaïque en est fidèlement conservé et peut servir à établir d'une façon plus rigoureuse qu'on n'avait pu encore le faire, le caractère des œuvres d'Alcamènes, le principal émule de Phidias. L'original a été transporté au musée de Constantinople.

— M. Bayet expose brièvement les résultats des fouilles dirigées par M. de Morgan en Perse à la fin de 1903 et au début de 1904. On a découvert une statue de femme en granit avec inscription, une colonne en bronze avec longue inscription et des cylindres à scènes figurées.

— La céramique chaldéenne n'était représentée jusqu'ici que par des vases en terre ordinaire, sans décoration. D'après les exemples communiqués à l'Académie par M. Heuzey, on doit au capitaine Cros d'avoir constitué une série de vases chaldéens en terre noire, ornés de figures à la pointe, dont le contour est avivé par une pâte blanche incrustée dans les incisions. Ce procédé a permis de composer de véritables sujets, empruntés généralement à la vie fluviale, tels que oiseaux aquatiques, luttant parfois contre des poissons et barques sacrées portant des étendards que surmonte le croissant du dieu lunaire Sin.

11 mars. MM. Capitan, Breuil et Charbonneau exposent des dessins représentant des figures d'animaux, des figures humaines et des signes divers gravés sur des blocs de granit qu'ils ont découverts sur le domaine de la Vaulx, près de Saint-Aubin-Baubigné (Deux-Sèvres). On peut, sous toutes réserves, les placer entre le XIIe et le IXe siècle avant Jésus-Christ.

— M. Henry Martin communique des observations sur le mode de travail des enlumineurs de manuscrits au moyen âge. Il y a eu, dès le XIIIe siècle, de véritables ateliers de peintres placés sous la direction d'un maître, qui fournissait à ses collaborateurs artistiques les esquisses des miniatures à exécuter, esquisses qu'on observe sur les marges d'un grand nombre de manuscrits de luxe.

18 mars. M. S. Reinach lit, de la part de M. R. Herzog, professeur à Tubingue, un mémoire sur une inscription grecque trouvée à Cos. La ville de Cos, ayant appris

vers le mois de mars 278 que les Gaulois avaient été repoussés devant Delphes en décembre 279, vote un décret pour exprimer la joie que lui cause cette nouvelle. Elle rend grâces au dieu de Delphes, Apollon, qui est apparu en personne pour sauver son temple. Des envoyés de Delphes lui offriront en sacrifice un taureau aux cornes dorées et invoqueront sa protection afin qu'il fasse régner la prospérité et la concorde parmi eux; ils lui demanderont d'accorder un bonheur perpétuel à ceux des Grecs qui sont venus au secours du temple. D'autres sacrifices seront offerts à Jupiter Sauveur et à la Victoire. Un crédit de 400 drachmes est ouvert pour les sacrifices de Delphes et un autre de 160 drachmes pour ceux qui seront offerts à Cos. Enfin on décide que le décret sera gravé sur une stèle de marbre qui sera exposée dans le temple d'Esculape. C'est cette stèle que M. Herzog a eu la bonne fortune de retrouver.

— M. Ph. Berger communique, de la part de M. Gauckler, une note sur la dédicace d'un temple de Mercure qui vient d'être découverte au djebel Mansour, dans les ruines de la petite civitas Galitāna.

25 mars. M. Helbig, associé étranger, expose que l'*equitatus* romain, jusqu'à l'époque des guerres samnites, n'était pas une troupe de cavalerie, mais une troupe de fantassins montés qui mettaient pied à terre quand il fallait combattre. Certains monuments archaïques d'Étrurie et du Latium en fournissent des témoignages. Ils représentent des guerriers montés, armés comme des soldats d'infanterie, et chargés de lourds boucliers dont il leur eût été impossible de se servir à cheval.

— M. Cagnat lit, de la part de M. Paris, une note sur une inscription du IIIe siècle après J.-C., trouvée à Cortegana (province de Huelva).

— M. Cagnat communique, de la part de M. Gauckler, le texte de quelques inscriptions récemment trouvées en Tunisie, dont l'une, de 313 après J.-C., montre que la bourgade ruinée de l'Henchir Tambra correspond à l'antique Thabbora.

— M. Clermont-Ganneau communique les calques d'estampages d'inscriptions grecques chrétiennes provenant de Bersabée (Palestine), qui lui ont été envoyées par le P. Prosper, de Jérusalem, et qui présentent un intérêt particulier pour la chronologie.

— M. Bréal donne un commentaire de certains termes de la langue grecque.

29 mars. M. Helbig lit un mémoire sur les attributs des Saliens, représentants sacerdotaux des patriciens. Il y avait à Rome deux *sodalitates Saliorum*, l'une établie sur le Palatin, l'autre sur le Quirinal. Ce fait prouve que leur institution remonte à l'époque où la population du Quirinal et celle qui, originairement limitée au Palatin, se répandit peu à peu sur le *septimontium* formaient encore deux communautés différentes, c'est-à-dire à l'époque antérieure au *συνοικισμός* dont naquit la ville de Rome. L'institution du Forum comme centre politique et commercial de l'État fut une des conséquences du *συνοικισμός*. Tout récemment M. Boni a découvert des tombes sous le sol du Forum. La vallée du Forum ayant nécessairement cessé de servir de nécropole dès qu'elle fut devenue le centre de l'État romain, il est clair que ces tombes datent de l'époque antérieure au *συνοικισμός*. Il en était de même de l'institution des *Salii palatini et collini*.

— M. Babelon lit une notice sur les monnaies de Sicyone.

— *Le prix Prost* a été ainsi partagé : 900 francs à M. Boyé : *Les hautes chaumes des Vosges*, et 300 francs à M. Roger Clément : *Les conditions des juifs de Metz sous l'ancien régime*.

— *Le prix Saintour* a été ainsi partagé : 2,000 francs à M. M. Besnier : *L'île Tibérine dans l'antiquité*, et 1,000 francs à M. de Ridder : *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale* [1].

Legs. M. Edmond Drouin a légué à l'Académie une rente annuelle de 300 francs, pour fonder un prix de numismatique orientale, qui sera décerné tous les quatre ans.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Ferdinand-André Fouqué, membre de la Section de minéralogie depuis le 13 juin 1881, est décédé à Paris le 7 mars 1904. Né à Mortain (Manche) le 21 juin 1828, élève de Charles et d'Henri Sainte-Claire Deville, M. Fouqué avait principalement porté ses recherches sur les phénomènes volcaniques du Vésuve, de l'Etna, des Açores et de Santorin. Membre du Comité de la Carte géologique de la France, il a dressé de nombreuses feuilles représentant les formations volcaniques de la Haute Auvergne. Il était professeur d'histoire naturelle des corps inorganiques au Collège de France.

— M. Georges Salmon, correspondant de la Section de géométrie, professeur à l'Université de Dublin, est mort en janvier 1904.

Élections. Le 7 mars 1904, l'Académie a élu M. Alexandre Agassiz associé étranger, en remplacement de sir George-Gabriel Stokes, décédé. Né le 17 décembre 1835 à Neufchâtel (Suisse), M. Agassiz est *fellow* de Harvard College et directeur du Musée de Cambridge (États-Unis). Il a consacré sa carrière à l'étude des animaux marins et des récifs de coraux; il a accompli seize croisières scientifiques le long des côtes des États-Unis et en Océanie. Il était correspondant de l'Académie depuis le 4 juillet 1887.

— L'Académie a élu, le 7 mars, M. Eugène Warming, professeur à l'Université de Copenhague, correspondant de la Section de botanique, en remplacement de M. J. Agardh, décédé.

— L'Académie a élu, le 14 mars, M. Vito Volterra, professeur à l'Université de Rome, correspondant de la Section de géométrie, en remplacement de M. Cremona, décédé.

— L'Académie a élu, le 14 mars, M. Brögger correspondant de la Section de minéralogie, en remplacement de M. Karl von Zittel, décédé. Longtemps professeur à l'École des Sciences de Stockholm, M. Brögger est actuellement professeur de minéralogie et de paléontologie à l'Université de Christiania. Ses études ont eu pour objet les terrains paléozoïques et leurs faunes, les schistes chrystallophylliens et les roches éruptives de la Norwège.

— L'Académie a élu, le 14 mars, M. Charles Flahault correspondant de la Section de botanique, en remplacement de M. Millardet, décédé. Nommé docteur ès sciences en 1878, M. Flahault est, depuis 1881, professeur de botanique à la Faculté des Sciences de Montpellier. Outre ses multiples recherches techniques, il a dressé, d'après des procédés de son invention, une carte botanique, forestière et agricole du domaine méditerranéen et du Dauphiné. L'Académie lui avait décerné le prix Gay, en 1898.

— L'Académie a élu, le 21 mars 1904, M. Charles-Eugène Bertrand, professeur à l'Université de Lille, correspondant de la Section de botanique, en remplacement de M. Sirodot, décédé.

[1] Sur ces deux ouvrages voir le *Journal des Savants*, 1904, p. 57 et 197.

— L'Académie a élu, le 28 mars 1904, M. C. Guichard, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, correspondant de la Section de géométrie, en remplacement de M. Lipschitz, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Élection. L'Académie a élu, le 12 mars, un membre titulaire dans la Section de peinture, en remplacement de M. Gérôme, décédé. La Section présentait en 1re ligne : M. Carolus Duran ; en 2e, M. F. Flameng ; en 3e, M. Raphaël Collin ; en 4e, M. Tony Robert Fleury ; en 5e, M. Lhermitte. À cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. G. Ferrier, Toudouze, Albert Maignan, Schommer, Gervex. L'élection a donné lieu à quatre tours de scrutin. 1er tour : Carolus Duran, 13 suffrages; Flameng, 8; G. Ferrier, 7; R. Collin, Toudouze, Schommer, 2; Lhermitte, A. Maignan, 1. — 2e tour : Carolus Duran, 15; G. Ferrier, 7; Flameng, 6; Toudouze, 3; R. Collin, 2; T. Robert-Fleury, A. Maignan, Gervex, 1. — 3e tour : Carolus Duran, 17; G. Ferrier, 8; Flameng, 5; Toudouze, 2; R. Collin, T. Robert-Fleury, Lhermitte, Maignan, 1. — 4e tour : Carolus Duran, 20; G. Ferrier, 9; Flameng, 4; R. Collin et Toudouze, 1; bulletin blanc, 1. — M. Carolus Duran, président de la Société nationale des Beaux-Arts, est élu.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 5 mars. M. Tarde donne lecture à l'Académie d'une notice sur la vie et les travaux de M. Charles Lévêque, son prédécesseur.

28 mars. M. Émile Lair donne lecture d'un mémoire sur les Universités allemandes en 1838, d'après les souvenirs inédits de Dubois (de la Loire-Inférieure).

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris, par M. Maurice Croiset, lue dans les séances des 15 et 22 janvier et du 5 février 1904. Firmin-Didot, 1904.

Institut de France. Académie des Sciences. Funérailles de M. Callandreau, le mardi 16 février 1904. — Funérailles de M. F.-A. Fouqué, le mercredi 9 mars 1904. — 2 brochures, Firmin-Didot, 1904.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les œuvres de M. Félix Ravaisson-Mollien, par M. Bergson, lue dans les séances des 20 et 27 février 1904. Firmin-Didot, 1904. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

PRUSSE.

Académie des Sciences de Berlin.

Séance du 2 juillet 1903 (Fête de Leibniz). Waldeyer, *Discours solennel.* — Pischel, *Discours de réception :* la philologie indienne depuis ses origines et son évolution au

XIX[e] siècle. — Diels, *Réponse à Pischel.* — Schotkey, *Discours de réception :* les recherches sur les fonctions d'Abel. — Roethe, *Discours de réception :* les études de philologie germanique. — *Prix Von Miloszewski :* Prorogation du prix proposé en 1900, l'unique mémoire remis n'étant pas jugé satisfaisant. Exposer et faire comprendre par une étude historique le développement du système de Hegel, en se fondant sur les mss. de Hegel conservés à la Bibliothèque de Berlin; étudier particulièrement la formation de son panthéisme, de sa méthode dialectique, de sa classification des catégories dans la logique, de sa tentative de donner une liaison philosophique aux formes historiques de la vie. Prix de 2,000 marks; tout mémoire manuscrit, écrit lisiblement, sans nom ou indication d'auteur, en allemand, latin, français, anglais ou italien, peut concourir jusqu'au 31 décembre 1905.

Séance du 9 juillet. Pischel, *L'inscription de Paḍeriyā :* explication de quelques mots de l'inscription votive qui indique le lieu de naissance du Bouddha dans le Népaul; — *Kaschgar et l'écriture kharoṣṭhī :* il n'y a jamais eu de pays appelé Kharoṣṭra, et kharoṣṭhi n'est pas l'écriture de Kaschgar; nouvelles preuves.

Séance du 16 juillet. Roethe, *Mots du haut-allemand, avec syllabe radicale brève et syllabe dérivative longue :* les mots de ce type présentant des difficultés aussi bien pour la parole que pour le vers, la langue a facilité leur prononciation par divers procédés, allongement de la syllabe radicale, déplacement du ton (*lebéndig*), etc.

Séance du 23 juillet. U. von Wilamowitz, *Les résultats du voyage de M. A. Schiff à Alexandrie :* trouvailles et copies d'inscriptions et de peintures, notamment d'une représentation du phare.

Séance du 30 juillet. Vahlen, *Le discours de Lysias dans le Phèdre de Platon :* ce discours est bien de Lysias, comme le prouvent la comparaison du style et des détails avec les œuvres du même et la critique qu'en fait Platon; ce n'est pas une parodie. — Mommsen, *Inscription latine de Baalbeck,* importante pour l'histoire des campagnes du temps des Flaviens en Maurétanie et en Dacie. — H. von Soden, *Rapport sur les fragments manuscrits de la Rubbet (trésor) de la mosquée des Omayades à Damas.* 1° Latin : fragments liturgiques du temps mérovingo-carolingien, du X[e] et du XII[e] siècle; lettre de Beaudoin IV à un marchand. 2° Français : 38 vers de la légende de sainte Marie l'Égyptienne; fragment de *Fierabras;* huit pages d'un poème sur la naissance du Christ. 3° Hébreu, samaritain, arménien : fragments bibliques, liturgiques et théologiques. 4° Égypte : fragments bibliques. 5° Syriaque : fragments de la Peschito, nombreux textes liturgiques, commentaire de Théodore de Mopsueste sur le Kohelet. 6° Grec : fragments en majuscule, du VI[e] au VIII[e] siècle, la plupart liturgiques; fragments des Septante du V[e] et du VIII[e] siècle; fragments très mutilés du Nouveau Testament, remontant jusqu'au IV[e] siècle, dont un feuillet de l'évangile de saint Jean, portant deux versets sur chaque page suivis d'une prière sous le titre *ἑρμηνεία.* 7° Araméen : fragments de l'Ancien Testament, des évangiles, des épîtres de saint Paul; très important. — A. Harnack, *Recherches sur la littérature arménienne et géorgienne,* par le professeur Marr, au Sinaï et à Jérusalem; textes bibliques, liturgiques et patristiques : Hippolyte, Timothée de Jérusalem, Mélèce d'Antioche, Antipater de Bostra, original d'« Agathange »; coup d'œil général sur l'histoire littéraire et l'importance ecclésiastique de la Géorgie.

Paul Lejay.

L'INCENDIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE TURIN.

M. Georges Bourgin, membre de l'École française de Rome, a adressé à M. Léopold Delisle, qui a bien voulu nous autoriser à le résumer, un mémoire très documenté sur l'incendie de la Bibliothèque de Turin.

C'est dans la nuit du 26 janvier 1904 que le sinistre a éclaté. Les causes n'en ont pas encore été élucidées et on l'a, une fois de plus, mais sans preuves décisives, attribué à l'électricité.

À la fin du XVII^e siècle, l'Université de Turin possédait une petite bibliothèque à l'usage des professeurs. Victor-Amédée de Savoie ayant fait construire le palais actuel de l'Université (qui fut achevé en 1720), deux salles furent réservées à la Bibliothèque. Dans le courant du XVIII^e et du XIX^e siècle, celle-ci s'enrichit considérablement. C'était à la fois une bibliothèque universitaire, à la disposition des professeurs et des étudiants, et une bibliothèque d'érudition. En 1900 elle possédait 4,138 manuscrits.

C'est précisément sur les manuscrits que le feu a sévi avec le plus de violence. D'après les calculs approximatifs qui viennent d'être faits, on suppose qu'un cinquième de la collection est sauvé. On a retrouvé le tiers des manuscrits de Bobbio, le commentaire sur l'Apocalypse avec miniatures espagnoles, manuscrit du XII^e siècle, une *Historia naturalis* de Pline, du XV^e siècle; la plupart des manuscrits peints provenant du cardinal de la Rovère, le manuscrit hagiographique en caractères lombards, le manuscrit à miniatures du XIV^e siècle provenant du cardinal d'Aragona.

En revanche on doit déplorer les pertes suivantes : quatre manuscrits du *Roman de la Rose* du XIV^e siècle, les discours de Bessarion, le manuscrit unique du *Chevalier errant* du marquis de Saluces, un manuscrit du XV^e siècle des *Scriptores Historiæ Augustæ*, deux volumes de Miscellanea sur Bobbio.

Quant aux imprimés, un état numérique sommaire des volumes disparus a déjà été dressé. M. G. Bourgin ajoute que les mesures suivantes ont déjà été prises pour réparer, autant que possible, le désastre : aussitôt après l'incendie, on a, sur les conseils du P. Ehrlé, paré à un danger immédiat, la putréfaction des manuscrits consécutive à la fermentation du parchemin. S'inspirant des considérations développées dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 29 janvier (cf. *Journal des Savants*, 1904, p. 142), à la suite des communications de MM. P. Meyer, Dieulafoy et S. Reinach, l'Académie des Sciences de Turin a demandé au Ministre de l'Instruction publique les ressources nécessaires pour photographier les manuscrits les plus importants parmi ceux qui ont été sauvés. Enfin, comme il y a lieu de supposer que l'Académie des Inscriptions, qui a offert à la Bibliothèque de Turin la collection de ses publications, trouvera des imitateurs, la *Società bibliografica italiana* s'est proposée comme intermédiaire entre les donateurs éventuels et l'administration de la Bibliothèque. Elle recevra les dons en ouvrages et en argent au *Palazzo di Breva* à Milan, et publiera la liste des donateurs dans son *Bolletino*.

H. D.

Le Gérant : Eug. LANGLOIS.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1904.

LES DERNIÈRES THÉORIES SUR LE DIONYSOS ATTIQUE.

August Mommsen, *Feste der Stadt Athen im Altertum,* Leipzig, B. G. Teubner, 1898. — Martin P. N. Nilsson, *Studia de Dionysiis atticis,* Lundæ, Hj. Möller, 1900.

Dionysos est une des divinités helléniques les plus connues; sous son nom de Bacchus et en qualité de dieu du vin, il a même conquis une véritable popularité chez les modernes. En revanche, les savants ne s'entendent guère sur sa nature et ses attributs. Après avoir lu les ouvrages de mythologie qui résument les connaissances acquises, et les écrits originaux dans lesquels est étudié le culte de Dionysos, on serait fort embarrassé de s'en faire une idée nette. Les fêtes du dieu en Attique ont particulièrement attiré l'attention, et c'est sur elles que nous trouvons le plus de renseignements dans les auteurs anciens. Mais la plupart des travaux publiés sur cette matière sont des monographies qui traitent spécialement de telle ou telle fête ou d'une cérémonie isolée, ce qui a souvent empêché d'arriver à l'interprétation véritable. Il faut donc savoir gré aux savants qui ont essayé de réunir dans une étude d'ensemble toutes les fêtes du dieu et d'en tirer la connaissance de ce que les Athéniens ont cru de lui. C'est ce qu'ont fait MM. Aug. Mommsen et Nilsson dans deux publications récentes. Tous deux ont bien vu que les fêtes attiques de Dionysos n'étaient pas des manifestations isolées, indépendantes l'une de l'autre, mais qu'elles devaient se rattacher à une idée commune et former une suite. M. Mommsen, allant même plus loin, y reconnaît un cycle annuel. La difficulté est de bien appliquer ce principe général dans l'étude des faits particuliers, et il faut qu'elle soit grande : car les deux auteurs, partis de la même idée, sont arrivés à des résultats, je ne dirai pas diamétralement opposés, mais tout à fait différents.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Je ne m'occuperai pas ici de l'étude détaillée des fêtes, qui est le fond du nouveau livre de M. Mommsen, comme elle l'avait été de son *Heortologie*. On y retrouve la même érudition et la même conscience qui avaient valu à son ouvrage une juste autorité. Je n'examinerai que la doctrine de l'auteur sur Dionysos et les caractères de sa religion en Attique. M. Mommsen est un partisan du symbolisme. C'est un bien vieux système et qui a eu des fortunes diverses depuis les sophistes grecs qui l'ont inventé au v^e^ siècle jusqu'à nos jours. De cette manière, l'école des mythologues grecs, dont parle Diodore (III, 64), expliquait aisément les légendes relatives à Dionysos. Par exemple, le meurtre du jeune dieu et la lacération de ses membres par les Titans n'étaient pas autre chose que l'allégorie des grappes détachées du cep et foulées aux pieds des vendangeurs. L'originalité de M. Mommsen a consisté à faire du symbolisme une démonstration scientifique. Comme il l'a très bien compris, il ne suffit pas d'interpréter plus ou moins ingénieusement telle ou telle fable prise à part. Si Dionysos n'est pas seulement le dieu du vin, mais le vin lui-même personnifié et symbolisé par un être imaginaire, qu'on a revêtu de ce nom et auquel on a composé une histoire, il faut que chacune de ses fêtes corresponde à une des phases de la vie du vin, depuis le moment où la vigne commence à pousser jusqu'à celui où, la fermentation achevée, le vin nouveau peut être bu.

Pour arriver à cette démonstration, l'auteur a commencé par construire le cycle annuel des mythes qui sont l'occasion des fêtes de Dionysos; c'est ce qu'il appelle la partie dogmatique. Puis, en étudiant chacune d'elles, il montre à quelle période du développement de la vigne ou de la fabrication du vin elle répond, les légendes du dieu ne faisant qu'exprimer symboliquement des phénomènes naturels. Le tableau ci-dessous présente les deux séries parallèles qui doivent concorder et s'expliquer réciproquement :

PETITS MYSTÈRES. — *Anthestérion* (Février-Mars).

Zeus engendre de Sémélé (Coré) un nouveau Dionysos.	Rien.

GRANDS MYSTÈRES. — *Boédromion* (Septembre-Octobre).

Mort de Sémélé. Dionysos, né à sept mois, est porté à Éleusis et incorporé dans la cuisse de Zeus........	Vendange.

DIONYSIA *κατ' ἀγρούς*. — *Posidéon* (Décembre-Janvier).

Seconde naissance de Dionysos..................	On commence à boire le vin nouveau.

LÉNÆA. — *Gamélion* (Janvier-Février).

Sémélé est ramenée des enfers par son fils..........	Vin nouveau.

ANTHESTÉRIA. — *Anthestérion* (Février-Mars).

Triomphe et mort de Dionysos. Fin du cycle annuel..	Ouverture des jarres de vin.

La colonne de gauche reproduit, en l'abrégeant, le résumé que M. Mommsen a placé dans l'introduction de son livre (p. 23-24). J'ai dressé la seconde en réunissant les notices éparses dans les chapitres où il est traité des différentes fêtes de Dionysos. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas dressé ce second tableau et ne l'ait pas placé en regard de l'autre. Ce simple rapprochement l'aurait convaincu de l'inanité des résultats auxquels conduit le système de l'interprétation symbolique. Une rapide revue des fêtes suffira à le montrer.

Les Petits Mystères ont lieu en Anthestérion. M. Mommsen reconnaît (p. 23, n. 1) qu'il n'a pu rien trouver dans les phases de la vigne qui soit l'occasion de cette fête. La floraison de la plante, qu'on aurait pu, à la rigueur, regarder comme correspondant à la conception du nouveau Dionysos, ne commence qu'à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai. En revanche, ce phénomène, capital dans cet ordre d'idées, n'est solennisé par aucune cérémonie religieuse. Ainsi éclate, dès le début, tout ce qu'il y a d'artificiel dans la prétendue concordance entre les fêtes de Dionysos et le développement de la vigne.

On conviendra que la vendange n'est pas un événement moins important. Il fallait ou renoncer à la théorie ou trouver une fête à tout prix. M. Mommsen a cru découvrir dans les Grands Mystères et, en particulier, dans la procession d'Iacchos, la trace de la première naissance de Dionysos et de son incorporation dans la cuisse de Zeus. Sur quel échafaudage d'hypothèses, dont aucune n'est fondée, repose cette interprétation surprenante, on le verra dans l'examen de la partie dogmatique.

Pour les trois fêtes dionysiaques de l'hiver, l'explication est plus simple : on y déguste le vin nouveau. En vain objectera-t-on à l'auteur que la fermentation lente du vin n'est pas terminée avant le mois d'Anthestérion, qu'une fête familiale, au nom significatif, l'Ouverture des jarres, témoigne assez qu'à cette date seulement les Grecs commençaient à faire usage du vin nouveau. Peu importe à l'auteur. Il a placé au mois de décembre la seconde naissance de Dionysos sur le Parnasse; cette seconde naissance n'est qu'un symbole ; le dieu sortant de la cuisse de Zeus qui l'a recueilli jusqu'à ce qu'il ait atteint ses neuf mois, c'est le vin

qui sort des jarres où il est enfermé depuis la vendange. Il faudra donc que les hommes le boivent à ce moment, c'est-à-dire aux Dionysia *κατ' ἀγρούς* : les campagnards de l'Attique devront, par piété, s'abreuver d'un liquide encore détestable.

Dans ce même système, les Lénæa se rattachent à la fête précédente dont elles ne sont guère qu'une répétition. Il y a cependant quelque amélioration : le vin, plus vieux d'un mois, est plus étoffé (p. 376). Il est vrai qu'on n'a pas sur l'objet de la fête d'autre renseignement que son nom même de Lénæa, et ce nom avait paru indiquer un lien assez naturel avec le pressoir. M. Mommsen étend le sens de *pressoir* à *cuve*, puis à *cellier*, où l'on garde les jarres qui fournissent le fameux vin, incomplètement fermenté, pour la célébration de la fête (p. 277). Ce n'est toujours qu'une conjecture, et peu vraisemblable.

Enfin voici une fête où nous savons par des témoignages positifs que le vin tenait une grande place; il était temps, car c'est la dernière. Aux Anthestéria, ouverture des jarres, vente du vin nouveau, distribution à tous les serviteurs, réjouissances publiques et familiales, concours des buveurs présidé par l'archonte-roi (p. 387 et suiv.). C'est fort bien, mais les Anthestéria comprennent d'autres cérémonies plus anciennes et plus importantes : il y a l'office secret de la reine et les sacrifices des femmes appelées *γεραῖραι* dans le temple de Limnæ; il y a le mariage de Dionysos, la cérémonie funèbre des marmites, dont le contenu, destiné aux morts, est offert au dieu. Quel rapport existe entre ces rites et le vin nouveau? Pour les deux premiers, M. Mommsen n'a pas trouvé d'explication dans son système. Pour l'offrande des Chytroi, voici celle qu'il imagine : la vinification étant terminée aux Anthestéria, c'est aussi la fin du dieu que symbolise le vin; on lui offre un sacrifice funéraire, parce qu'il est un dieu mort (p. 398).

Nous pouvons maintenant porter un jugement sur la prétendue concordance entre le cycle des fêtes de Dionysos et les phases de la vie du vin dont il n'aurait été que le symbole. D'une part, sur cinq fêtes, une seule coïncide, au moins en partie, avec le premier usage du vin nouveau. De l'autre, aucune des époques du développement de la vigne ou de la fabrication du vin, ni la floraison de la plante, ni la vendange, ni la fermentation tumultueuse ou lente n'a été marquée par une solennité en l'honneur de Dionysos. Et cependant, c'est ce que les Grecs n'auraient pas manqué de faire, si vraiment il avait été le dieu du vin, et encore plus, s'il n'en avait été qu'une allégorie. La théorie de M. Mommsen ne peut donc se soutenir. Toutefois son effort n'aura pas été inutile. Tant que les partisans du symbolisme se bornaient à l'interprétation de tel

ou tel détail isolé d'une légende, l'ingéniosité et la simplicité apparente de l'explication pouvaient faire illusion. M. Mommsen a compris qu'une démonstration d'ensemble était nécessaire pour prouver la vérité du système; il l'a tentée, et il a complètement échoué, parce qu'en réalité elle était impossible.

Passons maintenant à la colonne de gauche du tableau. Elle renferme les légendes qui ont fourni le sujet des fêtes. M. Mommsen a pensé qu'elles n'étaient pas indépendantes l'une de l'autre, mais qu'elles étaient réunies par une idée commune; c'est une vue qui me semble juste et qui pouvait être féconde. Il a été trop loin, à mon avis, lorsqu'il a voulu en faire un cycle rigoureux, commençant à la conception de Dionysos et se terminant à sa disparition du monde des vivants; l'auteur y a réussi à force d'hypothèses, dont bien peu sont vraisemblables. Comme bases de sa construction dogmatique, M. Mommsen a posé les deux affirmations suivantes :

1° À l'origine, le cycle de Dionysos est distinct de celui de Déméter; la fusion, opérée postérieurement, a entraîné des modifications dans l'un et dans l'autre;

2° Dans le cycle primitif de Dionysos, on doit mettre au premier rang la légende de Sémélé; elle meurt en donnant la vie au fils de Zeus, qui n'était pas encore à terme; Coré n'a remplacé Sémélé qu'après la fusion des deux cycles; c'est pour le fils de Sémélé qu'avait lieu la procession d'Iacchos au 20 Boédromion.

Examinons ces deux assertions. Que Dionysos et Déméter aient formé, à l'origine, deux cycles distincts, M. Mommsen serait bien embarrassé d'en donner une preuve. Il est évident que nous n'avons aucun moyen de connaître directement cette période primitive. Si nous en cherchons les traces dans le culte, tel que nous le connaissons à l'époque classique, nous voyons les deux divinités unies à Éleusis par les liens les plus étroits et dans les fêtes les plus anciennes, Haloa et Dionysia, le sacerdoce d'Éleusis et les épimélètes des mystères prendre part aux Lénæa et aux Anthestéria. Ce qui a pu donner à penser que les deux cultes furent séparés à l'origine, puis réunis, c'est l'idée que Déméter était la déesse de l'agriculture et Dionysos le dieu de la viticulture, deux arts distincts, mais que leur analogie dut rapprocher. Cette opinion sur la séparation primitive des deux divinités n'est pas fondée. Les anciens, comme le dit formellement Plutarque, les avaient associées pour des raisons naturelles [1]; toutes deux avaient donné en commun aux hommes les fruits

[1] Plutarch. t. V, éd. Didot, p. 35.

de la terre; toutes deux y veillaient également. Lorsqu'on voulait assigner à chacune d'elles un rôle particulier, Déméter était considérée comme la déesse de la terre qui fournit aux plantes le suc nourricier; Dionysos comme le génie du principe humide, sans lequel la végétation ne peut se développer. La protection simultanée de l'un et de l'autre était nécessaire au succès des récoltes et, par suite, le culte des premiers âges s'adressait à eux deux comme à un couple divin étroitement uni dans une action commune. Si, maintenant, l'on recourt aux légendes, où paraissent s'être conservés quelques débris des anciennes traditions, Apollodoros raconte que Déméter et Dionysos arrivèrent en Attique à la même époque, sous le règne de Pandion, et ce témoignage n'est pas moins défavorable à l'hypothèse de M. Mommsen.

La seconde thèse est encore moins fondée. Le point de départ est une inscription de l'île de Myconos, où sont indiqués les sacrifices à faire pendant le mois de Lénæon (p. 380). Des victimes doivent être immolées, le 10, à Déméter, Coré et Zeus Bouleus, pour les récoltes; le 11, à Sémélé; le 12, à Dionysos Léneus; le même jour, à Zeus Chthonios et Gé Chthonia. M. Mommsen a jugé qu'il devait y avoir analogie entre les fêtes de l'Attique et celles de Myconos, qui est une île ionienne, ce qui est, en effet, fort possible. Mais de ce qu'il y avait un sacrifice offert le 11 à Sémélé et le 12 à Dionysos Léneus, il a induit que les Lénæa d'Athènes étaient aussi précédés d'un sacrifice à Sémélé; puis de cette présence hypothétique de Sémélé dans les Lénæa il a conclu que dans tout le cycle des fêtes athéniennes de Dionysos le personnage de Sémélé devait se retrouver, et comme, en réalité, on ne l'y rencontre pas, il a imaginé qu'elle avait été remplacée par Coré et que partout où nous voyons figurer Coré, dans le culte primitif, il y avait Sémélé. On est un peu déconcerté par cette accumulation d'hypothèses, sur lesquelles l'auteur raisonne, et dont il tire des conséquences, absolument comme si c'étaient des faits établis. Dans tout cela, qu'y a-t-il de certain? Une seule chose, c'est qu'à Myconos on offrait un sacrifice à Sémélé le 11 Lénæon et, le 12, un autre à Dionysos Léneus. Il n'est pas même assuré qu'il y ait eu un lien entre les deux cérémonies qui se succèdent dans le calendrier. Transporter ce détail en Attique et en faire la base d'une construction qui comprend, outre les fêtes de Dionysos, une partie des Petits et des Grands Mystères, c'est vraiment dépasser les bornes permises à la conjecture. Quant à la prétention de restituer partout la légende de Sémélé, cela tient à une opinion qui paraît avoir cours en Allemagne, mais qui n'a jamais été démontrée, ni même discutée. On admet, paraît-il, comme certain que le culte de Dionysos est originaire de Thrace et qu'il est

arrivé en Attique en passant par Thèbes; en un mot, qu'il n'y a eu qu'un seul Dionysos, le fils de Sémélé. Les Grecs aussi avaient montré la même tendance à réunir sur un seul dieu tous les actes attribués à des personnages divins portant le même nom. Bien entendu, ceux qui regardaient Dionysos comme un pur symbole du vin n'avaient aucune raison d'admettre plusieurs dieux du même nom. Mais, dans l'antiquité, il y avait d'autres mythologues qui admettaient plusieurs Dionysos, ayant paru à des époques diverses et ayant une histoire et des attributs différents. Diodore cite une école qui en distinguait trois. Une autre, dont Cicéron a résumé la doctrine, n'en comptait pas moins de cinq. La question valait la peine d'être discutée. J'aurais aimé à voir comment les partisans d'un seul Dionysos auraient expliqué les témoignages des auteurs anciens qui distinguent expressément le dieu de l'Attique du dieu thébain, en particulier deux passages d'Arrien qui les opposent l'un à l'autre, l'affirmation de Castor et d'Ératosthènes, résumée dans les chronologies, disant que l'invention de la vigne est due au Dionysos fils de Coré, et non au fils de Sémélé. En comparant leurs cultes, leurs caractères et les généalogies qu'on leur attribue, il ne serait pas impossible d'arriver à quelques résultats précis.

Mais le plus sûr moyen de juger la valeur du système de M. Mommsen, c'est encore d'examiner successivement les explications qu'il en a tirées pour les fêtes de Dionysos.

Le cycle annuel commence au mois d'Anthestérion avec les Petits Mystères. Zeus engendre un nouveau Dionysos de Sémélé. À l'époque classique, celle-ci avait été remplacée par Coré, que l'on croyait revenir à cette date, après son séjour dans les enfers. Sur quel témoignage s'appuie cette interprétation? Sur un passage d'Étienne de Byzance : « Les Petits Mystères sont une imitation de l'histoire de Dionysos. »

Quelle est la partie de son histoire que l'on représentait alors aux yeux des initiés? sa mort, sa naissance ou quelque autre partie de ses aventures? on l'ignore absolument. M. Mommsen a choisi l'union de Zeus et de Sémélé-Coré, parce qu'il fallait que l'enfant eût été conçu depuis sept mois lorsque arriverait la procession d'Iacchos au 20 Boédromion (p. 409). Voyons donc ce qui se passait en ce jour :

La procession d'Iacchos qui transporte le fils de Sémélé d'Athènes à Éleusis ne peut avoir d'autre fondement que la vendange. Les grappes de raisin sont coupées; la vigne, qui les enfanta, pleure sa douleur; l'homme s'associe à la nature et fait retentir le chant de Linos et l'appel du *ἰυγμός* (Iacchos) Le petit enfant qui vient de naître n'a pas encore atteint le nombre de ses mois et a besoin de soins protecteurs. C'est ainsi également que le raisin coupé, pendant les jours qu'il doit encore

être étendu à terre, tantôt au soleil, tantôt à l'ombre, est exposé à de terribles dangers : une seule pluie qui mouillerait le raisin étendu sur le sol pourrait anéantir toutes les espérances. (P. 21.)

C'est à la période primitive, lorsque Coré n'avait pas encore remplacé Sémélé, qu'il faut reporter le tableau tracé par M. Mommsen. À l'époque historique, la seule que nous connaissions, il n'y a aucune trace de toutes ces belles choses. Rien, absolument rien, ne laisse soupçonner que la procession d'Iacchos se rattache de près ou de loin à la vigne et à la vendange. Quel témoignage, quel indice, si léger soit-il, l'auteur pourrait-il citer, que le jeune dieu, qui est représenté dans les auteurs classiques comme conducteur de la procession, soit le fils de Zeus et de Sémélé, qu'il soit un enfant né avant terme, qu'on le porte à Éleusis pour le confier à Zeus, que celui-ci ait joué un rôle dans les Grands Mystères, que Sémélé ait jamais tenu une place à Éleusis et qu'elle ait été remplacée par Coré?

Dans tout cela il n'y a que de pures imaginations : elles ont surgi dans l'esprit de l'auteur, parce qu'il regardait comme un fait incontestable que Dionysos était la personnification du vin. Dès lors, il fallait à tout prix découvrir une cérémonie correspondant à la vendange et, comme il n'en existait pas d'apparente, en imaginer une dont les traits caractéristiques auraient été travestis par la prétendue fusion des cultes de Dionysos et de Déméter.

Le roman de Sémélé sert encore à défrayer les autres fêtes. À sa mort, l'enfant, dont la conception hypothétique a été placée aux Petits Mystères, n'avait encore que sept mois. Pour l'amener à terme, Zeus l'enferme dans sa cuisse, fable bizarre qui exprime symboliquement que le vin fermente dans les jarres où il est enfermé. La fermentation achevée deux mois plus tard, c'est la seconde naissance du jeune dieu (p. 23 et 356). Les Thyades le découvrent sur le Parnasse; c'est le signal des Dionysia champêtres où l'on déguste le vin nouveau. J'ai montré plus haut que le fait matériel était inexact. De plus, le système dogmatique de l'auteur a eu le grave inconvénient de lui faire méconnaître la procession phallique qui en est l'élément principal et le plus significatif.

Pour les Lénæa, vous serez peut-être surpris d'apprendre que les Athéniens célébraient en ce jour l'exploit héroïque de Dionysos ramenant des enfers sa mère Sémélé (p. 22). Et la preuve? La voici : Sémélé est devenue Coré, celle-ci ne séjournait dans le royaume infernal qu'un tiers de l'année; donc Sémélé, morte à la fin de Boédromion, revient aussi sur la terre quatre mois plus tard, c'est-à-dire en Gamélion, date des Lénæa. Il est vrai que les textes connus ne font aucune mention

de Sémélé à cette occasion. Sans doute; mais dans la liste des sacrifices offerts par l'État, on trouve, immédiatement avant les Lénæa, des victimes immolées à Daeira. Y a-t-il un lien entre les deux cérémonies? la première précédait-elle de peu ou de beaucoup la suivante? nul ne le sait, mais peu importe. Daeira est une vieille divinité d'Éleusis, si mal connue des anciens qu'ils l'avaient identifiée avec plusieurs déesses. Pourquoi ne serait-ce pas Sémélé? Et M. Mommsen le démontre par un procédé que les mythologues emploient trop souvent pour passer d'une divinité à une autre : c'est une série de propositions dont chacune est contestable en elle-même et que relie un fil si ténu qu'il se rompt à chaque instant. Je renvoie le lecteur curieux de ces subtilités à la démonstration de M. Mommsen (p. 380-382); elle ne prouve absolument rien pour le sens des Lénæa.

Aux Anthestéria, le vin nouveau est tiré des jarres; le cycle annuel de la vie du vin est achevé. Par conséquent Dionysos, qui en est la personnification, n'a plus qu'à disparaître, enseveli dans son triomphe même. En effet, on célèbre sa victoire dans le concours des Choes et son mariage avec la femme de l'archonte-roi; après le rite funéraire des Chytroi, Dionysos n'habite plus le monde supérieur, il est descendu dans le sombre empire (p. 23, 26, 398 et suiv.). Si la chose ne demandait pas de trop longs développements, j'aurais montré en détail combien la donnée systématique, que l'auteur a rigoureusement suivie, fausse l'interprétation de la fête des Anthestéria dans son ensemble et dans chacune des cérémonies qui la composent. C'est une question que je me propose de reprendre en une autre occasion.

Avec le mémoire de M. Nilsson, nous passons du domaine des rêves symboliques dans l'étude de la réalité. L'auteur a compris qu'il ne servirait de rien de réunir les légendes de Dionysos, de les commenter, d'essayer l'œuvre stérile de les expliquer et de les concilier. Il s'agit d'apprendre quelle idée la religion athénienne se faisait du dieu, comment on se représentait sa nature, son caractère et surtout ses attributs, ce qu'on croyait savoir de son histoire. Les récits fabuleux des mythes ne peuvent qu'égarer. On ne trouvera de données positives que dans les cérémonies du culte, que les anciens n'ont pas cessé de pratiquer sans altération, alors même qu'ils avaient cessé de les comprendre :

De eo agitur, e quibus opinionibus et originibus Bacchi feriæ ortæ sint, quid significent, quid iis agendis a deo impetrare voluerint cultores pii... Plane tamen desperandum non est, quoniam scimus quanta religiositate ritus antiquitus traditos veteres conservaverint, etiamsi eos non intelligerent. (P. 84.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

La méthode indiquée par M. Nilsson est plus simple et plus rationnelle que celle qui a été généralement suivie dans l'étude du Dionysos attique. J'aurais souhaité que l'auteur l'eût appliquée intégralement et sans idée préconçue. Je regrette, par exemple, qu'il ait employé le mot *originibus* d'une manière vague, et que nulle part il n'ait discuté les origines du culte de Dionysos. C'était cependant une question capitale. Car le dieu étant venu du dehors en Attique, ce qui n'est pas contesté, il était nécessaire de rechercher si les Athéniens avaient reçu son culte de la Thrace, de Thèbes, de la Crète ou de quelque autre contrée. On conçoit aisément que la connaissance de l'origine du dieu aurait aidé à comprendre la signification du culte qui lui était rendu.

M. Nilsson admet que toutes les fêtes attiques de Dionysos avaient pour but d'obtenir du dieu la fécondité des campagnes. Mais pourquoi une demande identique présentée sous des formes diverses? Pourquoi plusieurs fêtes? Dans le cycle agraire de Déméter, c'était bien aussi à l'abondance des récoltes que tendait la série des cérémonies; mais chacune d'elles avait en vue un moment particulier et aboutissait à une demande précise. Le sacrifice des Proérosia avait lieu avant le labourage; on célébrait la fête des Chloia, lorsque le blé, encore en herbe, commençait à sortir de terre; celle des Calamaia, au moment où se formait la tige de l'épi. On remarquera, au contraire, que la date des fêtes de Dionysos ne correspond pas aux diverses phases du développement de la vigne ou des récoltes; il aurait été difficile d'y formuler une demande précise de protection pour une circonstance déterminée. C'est probablement pour ce motif que M. Nilsson les ramène toutes à une même invocation générale et un peu vague pour la fécondité des campagnes.

Cette réserve faite, je me garderai bien de l'opposer comme une réfutation préjudicielle à la thèse de M. Nilsson. Il y aura plus de profit à examiner dans le détail les arguments par lesquels il l'a soutenue.

Contrairement à l'opinion souvent exprimée depuis Bœckh, l'auteur a bien montré que les Dionysia champêtres n'avaient aucun rapport avec la vendange ou avec la fabrication du vin (p. 85-88). En effet, c'est au mois de Posidéon (Décembre-Janvier) que la fête est célébrée; il y a longtemps déjà que les raisins ont été mis au pressoir, et les Grecs attendaient au mois d'Anthestérion (Février-Mars) pour boire le vin nouveau. De plus, il a bien reconnu que le rite caractéristique, significatif, de ces Dionysia était la procession phallique, dont l'importance avait échappé à M. Mommsen et, en général, aux mythologues allemands. Mais il a tiré de cette remarque fort juste des conséquences qui paraîtront exagérées. Du vers 244 des *Acharniens* il conclut que la procession sui-

vait le sacrifice offert à Dionysos; par conséquent, elle n'était pas le cortège qui d'ordinaire conduit la victime destinée à l'autel; elle était indépendante (« apparet pompam sua causa agi », p. 91) et s'adressait à Phalès, dieu compagnon de Dionysos. C'est attacher trop d'importance à un détail de la scène d'Aristophane. Si le poète nous a donné en gros une image fidèle des Dionysia, il ne s'est pas interdit d'en modifier quelque partie, par fantaisie poétique ou pour en tirer un jeu de scène. Il est donc dangereux de raisonner sur un détail, peut-être inventé par Aristophane, comme si c'était un témoignage positif, d'une autorité reconnue. C'est un fondement peu solide pour construire toute une théorie. M. Nilsson cependant a cru pouvoir le tenter. De Phalès chanté et honoré indépendamment de Dionysos il remonte à l'emblème dont ce prétendu dieu était la personnification, et il s'efforce de démontrer que le phallos a été l'objet d'un culte pour lui-même, chez les Grecs les plus anciens comme chez beaucoup de peuples de même race (p. 92-102). Ce fut là, suivant lui, le culte primitif; plus tard seulement on le rattacha à Dionysos, parce que lui aussi présidait à la fécondité. Mais ce dieu n'étant pas indigène, il est clair qu'il a absorbé un culte plus ancien, qui existait déjà avant son arrivée en Attique. Et l'auteur aboutit ainsi à sa conclusion, qui est fort nette, sur la signification des Dionysia champêtres :

> Apparet igitur Dionysia agrestia unum de multis ritibus esse, quibus semente autumnali facta a diis fecunditatem Græci impetrabant, qui creberrimus erat, quamquam aliis locis alii agebantur. Phallus qui in pompa circumferebatur, hujus rei signum et remedium simplex et nativum erat. (P. 109.)

La démonstration ne m'a pas semblé convaincante de tous points et surtout je ne puis en accepter la conclusion. Que les phallophories aient tenu une grande place dans le culte de Dionysos et, en particulier, qu'elles aient été le rite principal des Dionysia champêtres, M. Nilsson a eu raison de le soutenir, et il l'a solidement établi contre les interprétations différentes. Que Dionysos n'ait pas été exclusivement, ni même principalement, le dieu de la vigne et du vin, mais qu'il ait été le génie du principe humide, nécessaire à la végétation; que, par extension, on l'ait considéré comme présidant à la fécondité du monde végétal et même animal, cela est encore admissible. Mais rien ne prouve que son culte ait remplacé celui du phallos, qui aurait exprimé les mêmes idées sous une forme plus grossière; rien ne prouve non plus que les Grecs aient jamais adoré celui-ci comme un emblème de la force productrice de la nature. Les exemples tirés des peuples étrangers, celui même des Romains, sans en discuter le sens ou la réalité, ne sauraient en démontrer

l'existence chez les Grecs. Pour ceux-ci, les témoignages font absolument défaut, ou plutôt les plus anciens que nous connaissions disent précisément le contraire. Héraclite et Hérodote affirment que la phallophorie avait lieu pour Dionysos[1], c'est-à-dire que les honneurs qui étaient rendus au phallos ne s'adressaient pas à l'emblème, mais au dieu. On n'aura donc trouvé le sens véritable du rite que lorsqu'on aura montré par quel lien il se rattache à la personne ou à l'histoire de Dionysos.

Il convenait d'insister sur les Dionysia *κατ' ἀγρούς*, parce qu'elles offraient les circonstances les plus favorables à la thèse de M. Nilsson et qu'elles en ont peut-être été l'origine. L'auteur reconnaît qu'elle est moins facilement applicable aux Lénæa. Il pose en principe que la fête n'avait aucun rapport avec les opérations du pressoir, attendu qu'au moment où on la célébrait, celles-ci étaient terminées depuis longtemps (p. 87). En quoi il a raison, et l'invention de Bœckh, qu'on réservait des raisins pour les presser à cette date, comme on le pratique dans quelques districts de la Hongrie, n'a plus de défenseurs. Mais pour ramener les Lénæa à sa théorie, M. Nilsson a soutenu que le nom de la fête n'était pas tiré de *λήναιον*; il le fait dériver des bacchantes, que les Arcadiens nommaient *λῆναι*, et il cite l'emploi du verbe *ληναΐζω* dans Héraclite pour prouver que les Ioniens les désignaient par le même mot. D'où il conclut qu'aux Lénæa les Atheniens célébraient des *ὄργια* avec des cérémonies secrètes, et que celles-ci avaient pour but d'obtenir du dieu la fécondité. On ne peut accorder aucune valeur probante à ces hypothèses qui s'appuient seulement sur des faits douteux. En particulier, on n'a jusqu'ici trouvé dans le culte attique de Dionysos aucune trace d'*ὄργια*, ou courses nocturnes des femmes sur la montagne. Ce rite caractéristique du culte des Dionysos thrace et thébain paraît avoir été absent de toutes les fêtes attiques. L'étymologie du mot Lénæa, tirée du nom des bacchantes arcadiennes, semblera peu vraisemblable pour une fête athénienne, et l'emploi du verbe *ληναΐζω* par un écrivain ionien ne suffit pas à prouver qu'il y ait eu des bacchantes chez tous les peuples de race ionienne. Mieux vaut s'en tenir à l'étymologie très simple que les anciens avaient proposée et que corrobore le nom même de la fête *Διονύσια ἐπὶ Ληναίῳ* ou *ἐπιλήναια*. Les Lénæa étaient en rapport avec le Lénæon, voilà ce qu'on peut affirmer, ce qui n'implique nullement qu'on y ait pressé des raisins au mois de Gamélion. Reste à trouver une explication satisfaisante; en tout cas, celle de M. Nilsson ne l'est pas.

[1] *Τὸν δ' ὦν φαλλὸν τὸν τῷ Διονύσῳ πεμπόμενον.* Hérodote, II, 49; Heraclit. fr. 81, *Fragm. philos. gr.* éd. Didot, t. I, p. 326.

Les Anthestéria offraient un terrain plus favorable; notamment l'une des cérémonies, le mariage de Dionysos avec la femme de l'archonte-roi. Déjà quelques savants avaient dit que ces noces étaient un symbole de la fécondité que les Athéniens demandaient au dieu. Non seulement M. Nilsson abonde dans leur sens, mais il enchérit encore, en donnant un sens rigoureux à l'expression *σύμμειξις* d'Aristote[1]; d'après lui, ce n'était pas un simulacre de mariage, mais une union matérielle, dont l'accomplissement obligeait Dionysos à donner la fertilité aux terres de l'Attique. Comme exemples analogues d'un tel usage, plus ou moins déguisé, il cite l'union d'Adonis et d'Astarté, les prostitutions sacrées de Babylone et surtout les ignobles pratiques que les Pères de l'Église ont reprochées aux Latins. Il allègue aussi, d'après Frazer (*The Golden Bough*, I, p. 102) la coutume des sauvages qui s'efforcent d'obtenir une chose par des rites analogues à ce qu'ils demandent, par exemple, qui répandent de l'eau pour avoir de la pluie (p. 120). Tous ces rapprochements, comme ceux que l'auteur avait déjà faits pour le culte phallique, sont-ils bien convaincants? Aristote lui-même et l'auteur du discours contre Néæra parlent de la cérémonie comme d'un mariage régulier, accompli dans les formes athéniennes; M. Nilsson pense que cette apparence plus honnête fut substituée à l'acte brutal qui était pratiqué aux premiers âges. Mais comment le prouver? Pour l'admettre, il ne faudrait pas moins qu'un témoignage formel, et ce témoignage fait défaut. Un autre point faible de cette interprétation est qu'il devient impossible d'établir aucun lien entre le mariage de Dionysos et les autres rites des Anthestéria. Ils auraient formé un assemblage si incohérent qu'on serait réduit à supposer que la fête était composée de plusieurs parties, n'ayant aucun rapport entre elles (p. 115). M. Nilsson a bien essayé d'y retrouver la justification de sa théorie, mais avec peu de succès. Supposer que les cérémonies secrètes du temple de Limnæ, par cela seul qu'elles étaient secrètes, étaient de même nature que les *ἀπόρρητα* des Thesmophoria et que, par conséquent, la représentation des organes des deux sexes et l'idée de fécondité y tenaient la place principale (p. 119) est une pure conjecture, et assez invraisemblable. Le peu que nous savons de cet office de Limnæ ne s'y prête pas le moins du monde; au contraire, le rôle des femmes, appelées *γεραῖραι*, et leurs sacrifices sur les quatorze autels conduiraient plutôt à une interprétation toute différente.

M. Nilsson a moins insisté sur le concours des Choes; il avait pour

[1] *Ἔτι καὶ νῦν γὰρ τῆς τοῦ βασιλέως γυναικὸς ἡ σύμμειξις ἐνταῦθα γίγνεται τῷ Διονύσῳ καὶ ὁ γάμος.* — Aristot. *Ἀθην. πολ.* 3.

but d'offrir au dieu les prémices du vin qu'il avait donné aux hommes (p. 130). On avouera que, même entendue de la sorte, la cérémonie ne se rattache que bien indirectement à l'idée de fécondité.

Il est encore plus difficile d'établir un rapport entre cette même idée et le rite des Chytroi, qui consistait dans l'offrande que chaque famille athénienne faisait à ses morts de graines de tout genre (πανσπερμία) bouillies dans une marmite. Aussi M. Nilsson s'est-il efforcé de séparer cette offrande funéraire du reste des Anthestéria : « Ne quis credat panspermia Chytris cocta fecunditatem a diis petitam esse » (p. 133). Pour y réussir, il a essayé de prouver que ce n'était autre chose que le repas offert aux morts, sous l'invocation d'Hermès Chthonios (p. 134). De plus, le mot χύτροι, d'où la cérémonie a pris son nom, ne signifie pas marmites (il n'a ce sens qu'au féminin χύτραι), mais des vases pleins d'eau qui servaient aux libations faites aux morts[1]. Cet usage était destiné à rappeler le souvenir du déluge de Deucalion, fête qui était célébrée à la nouvelle lune d'Anthestérion. C'est à celle-ci que se rattache le rite des Chytroi et non aux Anthestéria.

Ces arguments, quoique quelques-uns d'entre eux aient déjà été soutenus par d'autres savants, ne peuvent prévaloir contre ce fait que les anciens ont toujours regardé les Chytroi comme une partie des Anthestéria. Apollodoros les compte comme un des jours de la fête[2]. Dans la pièce des *Grenouilles*, la troupe avinée du comos se rend dans l'enceinte de Limnæ, au saint jour des Chytroi. Aristophane, dans un vers des *Acharniens*, les réunit aux Choes[3]. De même, le grammairien alexandrin Didymos, qui dit de plus qu'en ce jour les seuls dieux invoqués étaient Dionysos et Hermès[4]. À cet ensemble de témoignages M. Nilsson n'a pu opposer qu'un passage de Théopompe, qui ne nomme pas Dionysos et qui explique les pratiques de cette cérémonie comme la commémoration de ce que firent les hommes sauvés après le déluge de Deucalion. Il suffira de voir combien le rapprochement est forcé et les détails cadrent mal, pour reconnaître que nous avons affaire à une légende inventée après coup, afin d'interpréter un rite que l'on avait cessé de comprendre. On n'y trouve rien qui ait rapport à la fécondité que les Athéniens, suivant l'auteur, demandaient au dieu dans toutes ses fêtes.

Faut-il en conclure, comme le veut M. Nilsson, que les Chytroi ne font

(1) Pollux, X, 99, avait déjà répondu à cet argument en citant un vers de Diphilos où χύτρος, au masculin, a le sens de marmite.

(2) *Fragmenta historicorum græcorum*, éd. Didot, tome I, p. 433; cf. Philochoros, *ibid.*, p. 411.

(3) Aristoph. *Ran.* v. 218; ὑπὸ τοὺς Χόας γὰρ καὶ Χύτρους, *Acharn.* v. 1076.

(4) Schol. Aristoph. *Acharn.* 1076.

pas partie des Anthestéria et que, dans le passage de Didymos, la mention de Dionysos doit être supprimée comme une interpolation du scholiaste? Nullement, mais, plus simplement, que l'explication proposée est mauvaise et qu'il faut en trouver une autre où Dionysos jouera un rôle, et le principal, puisque c'est en son honneur que les Athéniens accomplissent le rite des Chytroi, aussi bien que toutes les autres cérémonies des Anthestéria.

En résumé, M. Nilsson n'a pas réussi à prouver que toutes les fêtes et les cérémonies du culte attique de Dionysos tendaient à obtenir du dieu la fécondité. Son système est impuissant à expliquer les Lénæa, le concours des Choes, l'office secret de Limnæ et l'offrande funéraire des Chytroi. Restent la procession des Dionysia champêtres et le mariage de Dionysos, pour lesquels les raisons données ont une apparence plus spécieuse; mais au fond, elles ne sont pas plus solides. L'auteur est obligé de remonter à une époque primitive, où l'emblème de la force génératrice aurait été l'objet d'un culte pour lui-même, où le mariage du dieu et de la reine aurait été non un simulacre, mais une union matériellement réalisée. Mais que sait-on de cette époque primitive? Ni les légendes les plus anciennes, ni un indice, même le plus faible, ne permettent de croire qu'au temps des premiers rois les habitants de l'Attique aient jamais pratiqué des rites aussi grossiers. Quant aux cérémonies, où l'auteur a cru reconnaître des traces de cette brutalité des premiers âges, elles sont susceptibles d'une autre interprétation. Mais cette question demande des développements trop étendus pour être examinée dans le *Journal des Savants;* j'aurai l'occasion de la traiter dans un mémoire qui paraîtra dans le prochain volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

P. FOUCART.

JEAN XXII ET PHILIPPE LE LONG.

AUGUSTE COULON, *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII (1316-1334) relatives à la France, extraites des registres du Vatican* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série, in-4°, fasc. I à III). — Paris, Fontemoing, 1900-1901.

Les correspondances privées ont toujours pour ceux qui s'intéressent à l'histoire un attrait particulier; en ce qui concerne le moyen âge, on

les apprécie d'autant mieux qu'elles sont plus rares. Ce sont des textes de ce genre qui composent presque en entier le recueil de M. Auguste Coulon; il a par principe laissé de côté les immenses séries des *lettres communes*, documents de simple administration, qui se trouvent consignées dans les registres des Archives pontificales[1]; il a restreint son choix aux *lettres curiales*, enregistrées d'office par la chancellerie des papes, et aux *lettres secrètes*, dont le caractère est suffisamment indiqué par le nom qu'elles portent. Les douze cents bulles qu'il a publiées dans son premier volume ne concernent qu'une série de quatre années (1316-1320), et n'épuisent même pas le règne trop court de Philippe le Long, mais elles nous fournissent une quantité de faits précis sur ce prince, sur le caractère de Jean XXII et ses relations intimes avec la France.

Les pièces enregistrées par Jean XXII dans les séries des *secrètes* sont des lettres missives. Tantôt il accuse réception d'une lettre autographe que Philippe le Long vient de lui écrire, « tua propria manu scriptas » (pièce 478)[2], tantôt il reproche au roi l'imprudence avec laquelle il laisse voir à d'autres une correspondance destinée à lui seul :

Quand vous recevrez des lettres de nous ou d'un autre, surtout d'un grand personnage, n'allez pas les donner imprudemment à des tiers; lisez-les vous-même, à l'écart; communiquez-en les parties que vous voudrez à qui vous voudrez, et gardez le silence sur le reste. Puis, afin d'éviter que vos secrets n'arrivent à la connaissance d'autrui, vous aurez soin de les enfermer en lieu sûr, de les déchirer ou de les jeter au feu. (Pièce 501.)

Des lettres au sujet desquelles on reçoit de telles recommandations ne peuvent manquer d'être intéressantes.

Comme son prédécesseur, et comme ceux qui lui ont succédé, Jean XXII est surtout attiré du côté de la France, dont il est à la fois l'ami et le protégé; il n'a garde d'oublier qu'il est Français de naissance; il le rappelle dans ses lettres, et le roi de France est, entre tous les princes chrétiens, celui aux intérêts et aux sentiments duquel il est le plus attentif. Les affaires de France tiennent la première place dans sa correspondance et il s'en préoccupe avec une évidente sincérité :

Si tout ne vous réussit pas à souhait, écrit-il à Philippe le Long, si les rebelles dédaignent de revenir à votre obéissance, si, rompant le pacte de la foi jurée et de

[1] Dans un recueil d'une pareille étendue, il eût été difficile d'utiliser les lettres communes, qui pour Jean XXII se comptent par dizaines de milliers. Certains auteurs les ont fait entrer dans le cadre de publications plus restreintes; tels sont M. l'abbé Louis Guérard, dans ses *Documents pontificaux sur la Gascogne*, et M. W. H. Bliss, dans ses *Papal letters*.

[2] Les chiffres entre parenthèses se réfèrent aux numéros des pièces, et non aux pages.

la parenté, ceux qui devraient vous assister s'insurgent contre vous, s'il vous survient d'autres difficultés, supportez tout cela avec égalité d'âme et actions de grâces. (Pièce 255.)

Mais les dangers au milieu desquels se trouve le nouveau roi demandent autre chose que des encouragements, et le pape le soutient de tout son pouvoir.

Lorsque Philippe le Long, qui gouvernait la France depuis la mort de son frère aîné, prit la couronne après le règne éphémère de son neveu Jean I^er^, sa situation était des plus difficiles. Eudes IV, duc de Bourgogne, refusait de le reconnaître et prétendait porter au trône sa nièce Jeanne, fille de Louis X; le propre frère de Philippe, Charles le Bel, comte de la Marche, tenait ouvertement pour cette jeune princesse. L'oncle du roi, Charles de Valois, intrigant et intéressé, ne lui offrait qu'un appui douteux; en outre, Philippe avait à compter avec les nobles de Champagne ligués contre la couronne, avec les confédérés d'Artois, qui soutenaient les prétentions de Robert d'Artois contre sa tante, la comtesse Mahaut, reconnue par le roi. Il y avait surtout la Flandre, son comte, Robert de Béthune, ses puissantes et orgueilleuses communes, qui depuis Philippe le Bel étaient restés, en dépit des traités, en lutte avec la royauté. Menacé de tous les côtés à la fois, Philippe le Long a toujours pu compter sur les conseils et l'appui de Jean XXII.

La constante préoccupation du pape est de mettre fin à la guerre de Flandre et de ramener au roi les membres de sa famille, avant tout son frère Charles le Bel et son oncle Charles de Valois. Son action s'exerce en ce sens sur les princes du sang, jusqu'au jour où Philippe le Long se trouve en paix avec toute sa maison. Ses tentatives réitérées pour remettre d'accord le roi et Robert de Béthune ont exercé une influence sur le règlement définitif de la question flamande; mais tout en offrant ses bons offices aux deux parties, il n'a cessé de montrer au comte, révolté et déloyal, des sentiments sévères et même hostiles. Sa pensée dominante est de rétablir et de maintenir la paix : il presse Philippe le Long de rester en bons rapports avec le roi d'Angleterre (982), et quand Édouard II se prépare à prêter hommage au roi de France, son suzerain, le cardinal Gaucelme, un des principaux agents de la diplomatie pontificale, reçoit l'ordre de se rendre à leur entrevue (1134).

Cette politique pacifique devait-elle, dans l'esprit de Jean XXII, avoir pour résultat l'organisation d'une grande croisade, à la tête de laquelle se serait placé le roi de France? Il est permis d'en douter. Quoique l'affaire de Terre Sainte revienne presque à chaque page dans les re-

IMPRIMERIE NATIONALE.

gistres des lettres secrètes, ces perpétuelles allusions à une entreprise hypothétique produisent l'effet d'un refrain sans valeur. Combien de fois n'avait-on pas parlé de la croisade depuis la mort de saint Louis? Et cependant les derniers établissements chrétiens de Syrie étaient tombés entre les mains des Musulmans sans qu'on eût rien fait pour les reconquérir. Pendant le règne de Philippe le Long, les subsides levés par le Saint Siège sous prétexte de passer en Orient ont été absorbés, au moins en partie, par les nécessités de la politique royale. Le roi respectait les convenances, qui ordonnaient aux princes chrétiens de montrer leur zèle pour la Terre Sainte, mais il ne devait guère prendre au sérieux ses propres déclarations quand dans une lettre au pape il se disait prêt à poursuivre l'affaire d'outre-mer, maintenant que la paix était rendue à ses États. En réponse à cette offre, le pape s'empresse d'alléguer que le monde est encore trop troublé : la guerre sévit entre l'Angleterre et l'Écosse, entre les princes de l'Empire, entre les rois de Sicile et de Trinacrie; les rois de Chypre et d'Arménie se haïssent, la discorde règne parmi les villes lombardes, Gênes est dans la détresse; les Hospitaliers, les Cisterciens, l'ordre de Cluny sont chargés de dettes; la mer est impraticable (*mare invium*); il faut avant tout établir des trêves (1227). Voilà tout ce que trouve à dire Jean XXII, après quatre années passées à parler de la croisade et à demander qu'on y prélude par une expédition préliminaire (*passagium particulare*). Il est probable que le roi de France eût été quelque peu embarrassé si le chef de l'Église s'était avisé de lui tenir un autre langage.

La bonne entente établie dans les affaires politiques entre le pape et le roi était assurée par une réelle cordialité. Sans doute Jean XXII accomplissait un simple acte de courtoisie quand il écrivait au roi et à la reine Jeanne pour les consoler après la mort de leur fils (25 mars 1317), mais ils auraient pu rester en relations correctes, aimables même, sans donner place dans leurs lettres à des détails dont la mention présuppose l'intimité des sentiments. C'est par le pape que nous apprenons l'indisposition dont Philippe le Long fut atteint, à la suite d'un refroidissement, quelques jours avant son sacre, ainsi que la maladie dont il était en convalescence au printemps de 1320 (114 et 1051). À son tour le roi s'inquiète quand il entend dire que Jean XXII est malade (898). Les bons conseils, les reproches même sont des marques d'intérêt, et c'est sur un ton de bienveillante amitié que le 23 janvier 1317, après le sacre, célébré à Reims, le pape engage Philippe à ne pas abandonner l'usage du grand manteau royal (*epitogium longum*). Il l'exhorte à ne pas se lancer dans des dépenses excessives, à ne pas faire trop de frais pour

sa table, pour son costume, pour l'entretien de sa maison (512). Ayant appris que le roi et la reine ont failli être écrasés par la chute d'un mur, il se montre tout heureux de les savoir sains et saufs et s'empresse de les féliciter; sa lettre à la reine est des plus aimables; il lui parle de sa jeunesse et de sa beauté (1188-1190).

Ces attentions multipliées étaient payées de retour. Si Philippe le Long n'a jamais mis à exécution son projet de venir à la cour d'Avignon, il ne manquait pas une occasion de montrer au pape sa courtoisie. Il lui adressait du gibier, des fromages, des poissons salés (966, 979, 1173). D'autres fois, les envois du roi se composaient d'objets aussi nombreux que précieux : c'étaient des hanaps et des pots en or, couverts d'émaux, de rubis et d'émeraudes, deux barils de marbre noir, cerclés d'argent doré, aux armes émaillées de France et de Navarre, deux autres barils d'albâtre à courroies de soie verte, deux grandes émeraudes, deux beaux rubis et deux saphirs montés sur anneaux d'or, un miroir d'acier, enfin deux riches languiers, l'un en or, l'autre en argent, destinés à porter les langues de serpent, ces instruments étranges à l'aide desquels on croyait se mettre en garde contre les mets empoisonnés (984 et 985).

Pour se maintenir en bons rapports avec le roi, Jean XXII ne négligeait aucune influence. Il écrivait souvent à Jeanne de Bourgogne, cette princesse naguère si malheureuse, qui, après avoir été impliquée dans le lugubre procès fait à sa belle-sœur Marguerite et à sa sœur Blanche, femme de Charles le Bel, était rentrée en grâce auprès de Philippe le Long. Vers le commencement de l'année 1318, de mauvais propos ayant été tenus contre elle, un dominicain, Guy Pèlerin, qui passait pour être son familier, et un moine de Montier-la-Celle prétendirent rejeter la responsabilité de ces médisances sur Raoul de Perreaux, clerc du roi, dont les services étaient également appréciés à la cour de France et à la cour d'Avignon. Le 6 avril 1318, le pape écrivit à la reine pour la mettre en garde contre Guy Pèlerin :

> Nous avons ouï dire que c'est un homme de triste réputation, que dans son ordre il est sous le coup d'accusations graves, que beaucoup de gens, même parmi ses confrères, le tiennent pour suspect. (Pièce 552.)

En avertissant ainsi Jeanne de Bourgogne, Jean XXII ne pouvait éprouver à son égard des sentiments hostiles. Il lui adressait lettre sur lettre, s'informait de sa santé (14 juin 1320), lui recommandait sa malheureuse sœur Blanche, dont Charles le Bel cherchait alors à se séparer en faisant annuler son mariage (16 juillet). Jeanne, qui avait connu,

elle aussi, des jours de détresse, devait être sensible aux attentions du pape; on la voit envoyer à Jean XXII du drap d'écarlate, des toiles, des serviettes fines et des nappes (1177-1178). L'attitude paternelle du pape n'excluait pas une certaine sévérité; quand la reine eut mis sa fille Blanche, encore enfant, au monastère de Longchamp, il crut devoir l'engager à user avec discrétion de la dispense qu'elle avait obtenue pour visiter la petite princesse (1204).

Il y avait alors en France une autre reine dont le sort n'était guère enviable, la veuve de Louis X, Clémence de Hongrie; elle trouva toujours en Jean XXII un conseiller fidèle et un consolateur. Il ne l'oublia ni au temps de la régence, ni à la naissance de son fils, le petit roi Jean, ni dans les circonstances difficiles où elle se trouva quand la mort de cet enfant lui eut enlevé ses espérances et ses ambitions. Dès les premiers jours de son pontificat, il s'occupa de la diriger et de la maintenir à l'écart de ceux qui faisaient opposition à Philippe le Long, l'exhortant à ne pas se laisser entraîner dans les intrigues de Robert d'Artois, la recommandant à Charles de Valois et à son frère Louis, comte d'Évreux, à Charles le Bel, au régent. Après la mort de Louis X, les rapports de Philippe le Long et de Clémence furent assez difficiles; le pape fit de son mieux pour les empêcher de se brouiller (77 et 78). À plusieurs reprises il s'occupa d'assurer à Clémence son douaire et insista auprès de Philippe le Long pour qu'il payât à sa belle-sœur des sommes qui lui étaient dues.

La pauvre princesse avait grand besoin d'argent; depuis son veuvage, et même après la mort de son enfant, elle n'avait pas eu le courage de changer son train de vie. Jean XXII la voyait avec peine continuer des dépenses disproportionnées avec ses ressources; comme aurait pu le faire un chef de famille, il lui adressait des avertissements et d'affectueux reproches :

> Nous vous conseillons de conserver avec persévérance la chasteté, l'humilité, la charité; soyez sobre, modeste en paroles... évitez d'être dépensière dans les soins que vous prenez de votre corps et de votre costume. (231.)

Dans une autre lettre plus pressante, il lui déclare que sa maison est en désordre, qu'elle doit veiller à ce que ses biens ne soient pas mis au pillage par des domestiques voleurs ou d'autres gens de basse condition (*a gartionibus furibus aut personis aliis turpibus*); le pape ajoute qu'il a parlé en sa faveur aux Bardi de Florence, à qui elle doit de grosses sommes; après s'être fait prier pour accorder des délais de payement, ils ont promis d'écrire à leurs associés de Paris. Cette

situation d'une reine chargée de dettes et entourée de créanciers est fort inconvenante; il est urgent de supprimer toutes les dépenses superflues (232).

Tout en gaspillant son bien, Clémence de Hongrie s'était jetée dans le parti des mécontents. Elle avait avec eux des entretiens familiers, leur écrivait de sa main; le pape s'efforça de lui faire comprendre son imprudence (293); il écrivit en sa faveur à Philippe le Long (297). Après avoir encore donné quelques preuves de sa versatilité, Clémence finit par se réconcilier avec le roi, et promit au pape de mettre sa maison sur un pied plus modeste (374). Elle prit enfin le parti de se retirer au monastère de Notre-Dame-de-Nazareth, en Provence; de là elle écrivit au pape qu'elle aimerait avoir auprès d'elle sa grand'mère Marie, reine de Sicile, et Jean XXII, avec une sollicitude vraiment touchante, pria la reine Marie de se rendre à ce désir (779). Les affaires d'argent de la pauvre reine étaient, on l'a vu, fort embrouillées; sur l'avis du pape, ses joyaux furent inventoriés et déposés dans un coffre scellé, dont les clefs furent remises, l'une à Clémence, l'autre aux Bardi, la troisième au sacriste d'Aix, fondé de pouvoirs du pape; cette réserve si bien gardée devait servir au payement des dettes contractées par la reine envers ses créanciers florentins (974-975).

On n'en finirait pas, s'il fallait exposer en détail les relations du pape avec tous ceux qui avaient de l'influence à la cour de France; citons entre autres Raoul de Perreaux, clerc du roi, qui était en même temps l'homme de confiance de Jean XXII, et le bouteiller de France, Henri de Sully, qui jouait auprès de Philippe le Long le rôle d'un véritable ministre. Dans sa correspondance avec eux, le pape aborde tous les sujets, relations avec le roi et les princes, grandes affaires politiques, questions judiciaires.

Les historiens de cette époque ont remarqué que rarement on a vu, en France, un aussi grand nombre de poursuites au criminel. Après les grands procès qui ont assombri les dernières années de Philippe le Bel et le règne de Louis X, le mouvement continue; à cet égard, sous Jean XXII, la cour pontificale ne laisse rien à désirer : citation en cour de Rome de l'évêque du Mans, accusé de simonie et d'homicide (371), enquêtes faisant suite au procès naguère instruit contre l'évêque de Châlons, Pierre de Latilly, l'ancien chancelier de Philippe le Bel (410, 516), procès de l'évêque de Mende, Guillaume Durand, auquel le pape reproche, entre autres choses, d'aboyer (*latrare*) contre le Saint-Siège et d'avoir voulu, dès le concile de Vienne, susciter un schisme dans l'Église (849).

Les délits et les crimes de droit commun, les attentats contre l'autorité pontificale, furent poursuivis par Jean XXII avec rigueur; il devint impitoyable le jour où il crut sa sécurité ménacée par un complot. La première allusion à ce fait se trouve dans une lettre du 8 mars 1317. Le pape mande à son neveu, Pierre de Vie, de procéder avec Arnaud de Trian, maréchal de la Cour, à une enquête sur la conspiration ourdie par des clercs et des laïques contre des cardinaux et des personnes de haut rang; il s'agit de poisons préparés par les conjurés et d'images de cire destinées à des envoûtements (134). Le roi, ayant recueilli les bruits qui circulent sur ces étranges menées, s'en inquiète (178), et bientôt Jean XXII ordonne une nouvelle information. Ne pouvant exécuter leur projet d'empoisonnement sur le pape et les cardinaux, les auteurs du complot les ont envoûtés; les drogues et trois des figures de cire ont été saisies (182). Beaucoup de lettres sont consacrées à cette affaire, au cours de laquelle Arnaud de Villers, maître de l'œuvre de l'église de Cahors, et d'autres, réputés ses complices, furent arrêtés[1].

Il est à peu près certain que l'évêque de Cahors, Hugues Géraud, fut impliqué dans ces poursuites. Dès le 1er novembre 1316, Jean XXII avait révoqué les serments que l'évêque s'était fait prêter par plusieurs personnes, après leur avoir extorqué de l'argent (41). Son affaire s'aggrava au cours du procès instruit en cour de Rome; au mois de mai suivant, Hugues Géraud fut déposé, dégradé et condamné à la prison perpétuelle[2]. Les historiens disent qu'il fut accusé d'avoir comploté la mort du pape et fabriqué des poisons, et sans doute ils ont raison, car le malheureux évêque, tondu et vêtu d'une robe barrée, fut livré au bras séculier, autrement dit au maréchal de la cour, Arnaud de Trian, neveu de Jean XXII; attaché aux pieds des chevaux, il fut traîné depuis le palais du pape, à travers la ville, jusqu'au lieu du supplice, écorché vif en certaines parties de son corps et brûlé[3]. Quel qu'ait été le prétexte ou le motif de cette abominable exécution, Jean XXII en est l'auteur. Hugues Géraud avait des créanciers; pour les payer, le pape ordonna la saisie et la vente de ses biens (532 à 535).

Le pape était de son temps; il prenait au sérieux les accusations d'envoûtement. Il se faisait envoyer par l'évêque de Paris la confession

(1) Pièces 245, 328, 329, 399, 408, 443, 461, 463, 536.

(2) Pièces 234 et 235; Bernard Guy, 3e vie de Jean XXII.

(3) Bernard Guy, 3e vie de Jean XXII; Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, col. 153. — Le continuateur de Geoffroy de Vigeois (extrait), *Gallia Christiana*, t. I, col. 140. — Thomas Walsingham, *Historia anglicana*, édit. Riley, *Rer. Britannicarum Medii Ævi Scriptores*, t. I, p. 146.

d'Évrard de Bar, qui avait accusé le cardinal François Caëtani d'avoir envoûté et voulu empoisonner Louis X, Philippe le Long et deux cardinaux (71). Quoi qu'on dise, s'il n'avait pas craint d'être lui-même empoisonné, la comtesse Marguerite de Foix n'eût pas songé à lui prêter « cette corne de serpent, en forme de manche de couteau », qui passait pour révéler des poisons (132 et 133), que Clément V avait empruntée, que la maison de Foix avait réclamée en 1316, et qui resta entre les mains du pape jusqu'en 1331 [1]. D'autres que lui croyaient à l'utilité des cornes et des langues de serpent, dont l'usage était si répandu que les languiers auxquels on les suspendait se rencontrent constamment dans les inventaires du quatorzième siècle.

La crainte des empoisonnements allait de pair avec l'horreur qu'inspiraient les sciences occultes. Le 27 février 1318, le pape prescrivit une enquête sur le cas de plusieurs personnes résidant à sa cour, qui s'étaient livrées à des recherches de nécromancie, de géomancie, à la magie, à l'envoûtement, sans compter l'évocation des démons, à laquelle on avait recours pour séduire des femmes (484 et 485). Robert, archevêque d'Aix, qui dut résigner ses fonctions pour échapper à une action judiciaire, fut accusé de sorcellerie. Il est vrai qu'il avait des maîtresses, dont il faisait publiquement élever les enfants, qu'il se livrait à la chasse, courant les forêts avec ses veneurs, ses chiens et ses faucons, même dans ses tournées pastorales, et qu'il donnait, dans l'exercice de ses fonctions, les exemples les plus scandaleux (468).

C'était une sombre époque : sous prétexte de fontaines empoisonnées, on massacrait les lépreux; les pastoureaux avaient reparu et, comme au temps de saint Louis, ravageaient le pays. Quelques-unes des dernières pièces publiées par M. Coulon dans son intéressant recueil nous apprennent les mesures prises par le pape pour arrêter ce dangereux mouvement [2]; mais dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres, il n'a joué qu'un rôle secondaire.

Si Jean XXII a eu sa part d'influence sur la plupart des événements qui ont marqué le règne de Philippe le Long, il ne les a ni provoqués ni dirigés. Pour résumer l'impression que laissent ses lettres secrètes, on peut dire qu'il chercha la paix et se montra dévoué à sa patrie d'origine, qu'il fut bon avec les uns, trop dur pour d'autres, qu'il n'eut pas toujours une idée très haute de sa mission, et ne s'éleva pas assez au-dessus de ses

[1] Heinrich Pogatscher, *Von Schlangenhörnern und Schlangenzungen* (*Cornes et langues de serpent*), *vornehmlich im XIV^ten Jahrhundert*, Rome, 1898.

[2] Pièces 1104, 1105, 1107, 1111, 1113.

contemporains, de leurs passions, de leurs préjugés. Philippe le Long, qui n'est pas sans reproche, fait plus belle figure; la mort, en l'arrêtant trop tôt dans l'œuvre qu'il avait entreprise, l'a seule empêché d'être un grand roi.

Élie BERGER.

LA THÉORIE DU PLAISIR D'APRÈS ÉPICURE[1].

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

VI. Cependant l'indépendance du sage à l'égard de la nature n'est pas encore tout à fait complète. En ramenant le plaisir au bien-être physique et en refusant toute valeur aux variétés du plaisir, Épicure a réduit, semble-t-il, autant que possible, les prises que la fortune peut encore avoir sur nous. Il suffit, pour atteindre la félicité, d'un peu de pain et d'eau qu'il est facile de se procurer. De même tous les désirs qui ne sont pas à la fois naturels et nécessaires doivent être supprimés et ceux qui sont nécessaires sont faciles à satisfaire. Malgré tout, cependant, l'homme est encore, si peu que ce soit, sous la dépendance des choses extérieures, car il arrive qu'il ne puisse se procurer les objets indispensables; surtout le bien-être physique est exposé à des dangers; mille circonstances et, par-dessus tout, la maladie, peuvent à chaque instant le compromettre. Le sage n'est donc pas à l'abri des coups du sort. En outre, il est clair que le bonheur ne peut pas consister en des instants discontinus de plaisir; il y faut une certaine suite et de la continuité. Aristote avait montré qu'on n'est pas heureux pour avoir quelques instants de bonheur : une hirondelle ne fait pas le printemps. Le bonheur ne mérite ce nom que s'il dure un temps normal : *οὐ τὸν τυχόντα χρόνον, ἀλλὰ τὸν τέλειον βίον.* Il faut donc tenir compte du temps, et si le plaisir est le seul bien, le secret du bonheur consistera à trouver le moyen de le faire durer et de le soustraire à la fuite du temps. Pour résoudre ce problème, Épicure introduit dans sa morale un élément tout nouveau qui achève de lui

[1] F. C. S. Schiller, *Sur la Conception de l'ἐνέργεια ἀκινησίας* (*Bibl. du Congrès intern. de Philosophie*, t. IV), Paris, Colin, 1902. — Cf. Guyau, *La Morale d'Épicure*, Paris, Germer-Baillière, 1878. — Usener, *Epicurea*, Leipzig, 1887. — Natorp, *Die Ethika des Demokritos*, Marburg, 1878. — Voir les précédents articles dans les cahiers de mars et avril 1904, p. 156 et 205.

donner son véritable sens et lui permet d'atteindre le but qu'elle s'est assignée ou du moins de s'en rapprocher notablement.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du corps et de la chair, σάρξ; il convient maintenant de tenir compte de la raison ou de l'âme. Il y a des plaisirs de l'âme, mais il faut entendre cette expression dans un sens tout différent de celui que lui avaient donné Aristippe et la plupart des philosophes.

En premier lieu, c'est l'entendement qui trace les limites que le plaisir doit atteindre et ne pas dépasser, comme on l'a vu plus haut. D'elle-même, dit en propres termes Épicure (*Diog.* X, 145), la chair va à l'infini. Si elle peut déterminer une limite, se modérer elle-même et par conséquent atteindre le véritable plaisir, exempt de douleur, c'est grâce à l'intervention de l'entendement. Il est impossible de ne pas reconnaître ici la doctrine que nous avons rencontrée tout à l'heure chez Platon et que ce philosophe oppose dans le *Philèbe* à ceux qui font l'apologie du plaisir sans restriction et sans mesure. Ainsi il y a un plaisir de l'âme en ce sens que c'est l'âme qui connaît et marque la limite du plaisir, c'est-à-dire l'absence de douleur, et même le plaisir physique, tel qu'il a été défini précédemment, ne peut être réalisé que par cette intervention de la raison. Il va de soi d'ailleurs que cette intervention de la raison ne modifie en rien la nature même du plaisir.

Là ne se borne pas l'action de l'entendement ou de l'âme. Ainsi que l'avait très bien vu Aristippe, la chair laissée à elle-même goûte la satisfaction présente, τὸ παρόν, et rien de plus. Or Platon avait très bien montré qu'un plaisir qui cesse d'être au moment même où il commence, et disparaît quand on croit le saisir, ne saurait être appelé un bien, et même, à proprement parler, n'existe pas : c'est un non-être. En fait d'ailleurs, l'expérience montre que la plupart des plaisirs ont pour condition le désir. Or, comme Platon l'avait encore très clairement établi, tout désir est nécessairement une anticipation de l'avenir et suppose une réminiscence. Se souvenir et prévoir, voilà deux fonctions dont la chair ou le corps, toujours dans le devenir, sont radicalement incapables et qu'on ne peut attribuer qu'à l'âme. C'est pourquoi Épicure, après Platon et Aristote, admet l'existence d'une âme, ψυχή, distincte du corps, ou une raison, διάνοια, distincte des sens. Mais d'accord jusqu'ici avec ses devanciers, il se sépare d'eux sur deux points essentiels. D'abord l'âme dont il s'agit est toute corporelle, composée seulement d'atomes plus subtils et plus mobiles. Si elle est capable de pensée, par suite de conscience, de mémoire et de prévision, ces fonctions se réduisent en dernière analyse à des mouvements extrêmement rapides.

En outre, l'entendement ou la raison n'a plus, comme dans la philo-

IMPRIMERIE NATIONALE.

sophie antérieure, d'objets propres, c'est-à dire des réalités immatérielles, et par suite on ne saurait lui attribuer des plaisirs intrinsèquement différents de ceux du corps. La fonction de l'entendement s'applique uniquement aux données sensibles, sans en changer la nature; elle se borne, par la mémoire et la prévision, à les soustraire en quelque sorte à la fuite du temps, à les prolonger, à les immobiliser. Elle n'y ajoute aucun élément proprement dit; c'est une simple transposition. On pourrait dire en langage moderne qu'elle en garde le contenu en lui donnant seulement une forme nouvelle; dès lors le plaisir qu'elle sauve ainsi de la destruction demeure toujours tel qu'il a été défini précédemment. En ce sens on peut dire que tous les plaisirs, même ceux de l'âme, restent toujours corporels; un plaisir de l'âme est toujours un plaisir corporel remémoré ou anticipé. Mais, en un autre sens, il y a des plaisirs de l'âme, et même tout plaisir, en tant qu'il a quelque durée, c'est-à-dire quelque existence, est un plaisir de l'âme. Entre les deux sens que Platon donnait aux mots plaisirs de l'âme, Épicure fait une distinction; il garde le premier sens, il repousse le second. Voilà comment Épicure a pu dire tour à tour et sans se contredire que tous les plaisirs se rapportent au corps et qu'il y a cependant des plaisirs de l'âme.

Nous touchons ici à l'un des points les plus délicats et les plus difficiles de la logique ou, si l'on préfère, de la psychologie épicurienne. Ce n'est pas le lieu d'exposer le détail de ces théories, encore moins d'examiner les difficultés qu'elles soulèvent. Rappelons seulement que les sensations sont provoquées par des réalités matérielles, εἴδωλα, qui leur survivent et demeurent encore présentes à l'entendement, alors même que par leur ténuité elles sont devenues insaisissables aux sens. C'est ainsi que les images mêmes que nous apercevons en songe ont, selon Épicure, une véritable réalité en dehors de nous. Mais nous pouvons négliger ici la question de l'existence objective des corps; il suffit de montrer comment les états que l'âme a déjà éprouvés peuvent être renouvelés et en quelque sorte ressuscités par son action propre. La célèbre théorie du *clinamen* montre que l'âme est capable de prendre librement l'initiative de certains mouvements. Elle peut, à son gré, se porter vers telle ou telle des représentations qui lui ont été données, φανταστικὴ ἐπιβολὴ τῆς διανοίας, s'y attacher, et par l'adhésion qu'elle lui donne et qui constitue le jugement ou δόξα, lui conférer une sorte de réalité et la rendre actuellement présente. Elle la fait en quelque sorte revivre par son action propre, et la réalité qu'elle lui prête en la reprenant au passé n'est pas inférieure à celle des sensations actuelles. L'âme ou la volonté dérobe ainsi en quelque manière à la nature les matériaux dont elle s'est servie pour produire la

sensation. Désormais elle cesse d'être dépendante des choses extérieures; la matière dont elle a besoin lui appartient, elle l'a faite sienne, et il ne faut pas dire que ces conceptions soient purement imaginaires, quoique l'imagination y joue un grand rôle. Elles ont une sorte de réalité, un peu à la manière des Idées de Platon. Par une étrange hardiesse, Épicure trouve dans son matérialisme même un soutien et une force pour son idéalisme. Cependant elles n'existent pour la pensée que par l'acte de volonté qui s'y attache, et leur existence est en ce sens l'œuvre de la volonté. Donc il dépend toujours de l'âme de ressaisir en quelque sorte un plaisir passé, de se le rendre à elle-même, d'en jouir à nouveau aussi longtemps qu'il lui plaît ou de le projeter dans l'avenir et d'en jouir par avance. Il dépend d'elle surtout, par le même procédé, d'écarter les images tristes ou pénibles et de se mettre ainsi à l'abri de toute espèce de trouble. Elle devient maîtresse de sa destinée, et elle peut, grâce à cette puissance d'évocation ou par ce que nous appellerions aujourd'hui une auto-suggestion, mêler aux données actuelles de la vie sensible les réminiscences de la vie passée ou les anticipations d'une vie à venir. Ces souvenirs et ces espérances ont pour elle autant de réalité que les sensations provoquées par les choses extérieures. Tels sont les véritables plaisirs de l'âme. Comme on le voit, ils sont toujours de même nature que le plaisir précédemment défini; ils sont corporels par essence et par origine; ils ne sont des plaisirs de l'âme que par la position qu'ils occupent dans le temps, et par l'acte de volonté qui les choisit et les actualise. Par la direction qu'elle donne à ses pensées, par le choix qu'elle fait de ses représentations, l'âme est donc véritablement l'ouvrière de sa propre félicité. Elle fait naître le plaisir ou, par le même procédé, écarte la douleur; selon qu'il lui plaît, elle est à son gré heureuse ou malheureuse. Elle peut s'abstraire des misères de la vie présente et se réfugier dans un monde plus heureux qu'elle crée. Ce n'est pas un monde intelligible, au sens où l'entendait Platon; c'est toutefois un monde différent du monde sensible, quoique tous les éléments dont il se compose soient empruntés à ce dernier et qu'ils aient la même origine et la même nature. La sagesse consiste à choisir les opinions les plus favorables au bonheur, à écarter toute tristesse, à éviter toute crainte. De là la guerre acharnée que l'Épicurisme n'a jamais cessé de faire aux superstitions, à la crainte de la mort, à tout ce qui peut être pour l'âme une cause de trouble. La première condition du bonheur est *l'ataraxie*. Mais la félicité du sage n'est pas purement négative. En même temps qu'elle écarte les causes de trouble, c'est-à-dire les croyances fausses, elle peut s'attacher aux croyances vraies et se créer volontairement une félicité entièrement indépendante de la nature

et de la fortune. C'est parce qu'il est le maître de ses croyances que le sage peut, comme le veut Épicure, arracher de son âme tous les désirs qui sont naturels sans être nécessaires, ou qui ne sont ni naturels ni nécessaires. Il faut donc distinguer deux parts dans la vie de l'homme : la vie sensible, soumise à l'action directe des choses extérieures; — la vie de l'âme, indépendante et libre. Or ces deux éléments, comme l'avait montré Platon, peuvent ne pas être d'accord l'un avec l'autre. Il arrive que le corps étant sain et heureux, l'âme soit troublée et inquiète, ou inversement. C'est pourquoi la formule définitive qu'Épicure nous donne du bonheur est double ou implique deux conditions. Il faut, comme on l'a vu, ne pas souffrir dans son corps et ne pas être troublé dans son âme (*Diog.* X, 131); ou encore : le Bien consiste dans l'équilibre corporel, joint à l'espérance qu'il ne sera pas troublé (*Us.* 68).

Le sage peut même aller plus loin. Les souvenirs évoqués par l'âme peuvent non seulement se mêler et se substituer aux données actuelles des sens, mais encore, s'ils entrent en conflit avec elles, l'adhésion que la volonté leur donne peut être assez forte pour vaincre ou même annihiler les sensations présentes. Le souvenir d'un bonheur passé revivifié par l'âme peut être assez fort pour étouffer une douleur présente, si aiguë qu'elle soit. Une telle assertion semble une gageure, et on hésiterait à attribuer à Épicure une thèse qui égale ou dépasse les paradoxes les plus audacieux des Stoïciens si les textes n'étaient pas si nombreux et si précis. Nous ne devons pas être surpris qu'elle ait provoqué d'innombrables railleries de la part des adversaires d'Épicure et principalement de Carnéade. Le sceptique se moquait de ce sage qui pour « être heureux va chercher dans ses éphémérides combien de fois il a eu des rapports agréables avec Léontium, ou a pris part à des repas succulents » (*Us.* 436). Même lorsque le corps est en proie aux plus cruelles souffrances, par exemple si le sage est placé dans le taureau de Phalaris, la volonté, en s'attachant aux souvenirs agréables, en s'y fixant, en s'y complaisant, en s'y obstinant, peut les rendre assez actuels et assez présents pour faire équilibre à la douleur du moment et même la faire disparaître totalement (*Us.* 444). Ici il faut citer : *Epicurus vero ea dicit, ut mihi quidem risus captare videatur. Adfirmat enim quodam loco, si uratur sapiens, si crucietur, — exspectas fortasse dum dicat : patietur, perferet, non succumbet : magna me Hercule laus et eo ipso per quem iuravi digna. Sed Epicuro homini aspero et duro non est hoc satis. In Phalaridis tauro si erit, dicet : quam suave est, quam hoc non curo....* (*Us.* 601; Cicéron, *Tusc.* II, 7, 17.) Et le témoignage de Cicéron est confirmé par ceux de Sénèque, de saint Augustin (*Us.* 437) et bien d'autres.

On peut admettre qu'Épicure n'est pas allé à de telles extrémités de son plein gré et qu'il y a été contraint par les objections d'infatigables adversaires; mais que ce soit bien là sa véritable pensée et non pas seulement l'aveu de quelque disciple aux abois pressé par des contradicteurs, c'est ce que prouve le texte cité plus haut de la *Lettre à Idoménée* (*Us.* 138).

Arrivé à ce point, l'Épicurisme a atteint son but; le sage est entièrement affranchi, la nature n'a plus aucune prise sur lui; le bonheur est trouvé et il est à la portée de tous.

Dira-t-on que ce plaisir même que le sage peut ressaisir dans son passé par la mémoire et se rendre actuellement présent par un effort d'imagination et de volonté, il faut du moins qu'il l'ait éprouvé une première fois et que par là il dépend encore de la nature? Épicure en conviendrait sans doute, mais il ajouterait qu'il n'y a point d'être vivant si malheureux ou si déshérité qu'il n'ait connu au moins un instant la joie de vivre, et senti, fût-ce de la manière la plus fugitive, cet état de bien-être physique qui est, on l'a vu, un don gratuit de la nature. Or il suffit qu'on l'ait goûté, ne serait-ce qu'un instant, qu'on l'ait entrevu, ne serait-ce qu'à travers un éclair, pour que désormais la volonté puisse le ressusciter et lui rendre assez de force pour l'opposer victorieusement aux plus atroces douleurs ou aux plus cruels supplices. Avec une intrépidité que rien n'a pu intimider, les Épicuriens ont poussé leurs doctrines jusqu'à ses plus extrêmes conséquences. Ils en sont venus à faire l'apologie de la cécité, de la surdité, de toutes les infirmités. *Horribilis ista caecitas quibus tandem caret voluptatibus* (*Us.* 599). C'est peut-être aller un peu loin. Il faut lire au cinquième livre des *Tusculanes* les raisons étranges, admirables aussi, que ces excellents philosophes invoquent à l'appui de leur étonnant paradoxe. Jamais on n'a poussé plus loin l'exaltation et, si j'ose dire, le délire de la force morale. Les Stoïciens, pour soutenir leur énergie, avaient l'appui des principes et des vérités éternelles, l'autorité inébranlable et toujours présente de la raison. Les Épicuriens, dans le champ étroit circonscrit par leur système, n'ont à opposer à la douleur que des souvenirs de sensations et des images. C'est avec ces faibles armes qu'ils descendent dans l'arène. Ils luttent cependant avec autant de courage et peut-être autant de succès. Il était réservé à ces matérialistes de montrer jusqu'où peuvent aller l'héroïsme de l'effort et le roidissement de la volonté. Leurs adversaires n'avaient peut-être pas tort quand ils s'étonnaient de voir finir ainsi une doctrine qui avait commencé par identifier le souverain bien et le plaisir.

C'est expressément à la même conclusion qu'aboutit la sagesse stoï-

cienne; et il le faut bien, puisque les deux écoles se sont assigné le même but, qui est l'entier affranchissement du sage; aussi se servent-elles du même exemple, le taureau de Phalaris. Par des théories différentes, mais en quelque sorte parallèles, elles arrivent au même résultat. Étape par étape, on peut retrouver sous la différence des termes l'identité des tendances. C'est par une théorie du libre arbitre, également difficile à concevoir et à concilier avec le reste du système, la théorie du *clinamen*, et, chez les Stoïciens, par celle de la *συγκατάθεσις*, que débutent les deux doctrines. C'est par la théorie du jugement et de la croyance libre que toutes deux rendent le sage maître de sa félicité. C'est en s'isolant du monde et de la nature, en se repliant sur lui-même et par un violent effort de la volonté qu'il tente d'y parvenir, c'est par un jeu de représentations ou d'idées substituées les unes aux autres qu'il y parvient. Malgré de nombreuses différences, il y a ainsi entre les deux doctrines une ressemblance profonde dans l'esprit et presque dans la lettre. C'est, sous deux formes distinctes, une même conception de la morale.

V. BROCHARD.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU XIX^e^ SIÈCLE.

Dr Karl Grunsky, *Musikgeschichte des 19ten Jahrhunderts*, 2 vol. (Sammlung Göschen). — Leipzig, C. J. Göschen'sche Verlagshandlung, 1902.

L'objet ou l'idéal de la « Collection Göschen », à laquelle appartient cette *Histoire de la musique au* XIX^e^ *siècle*, c'est d'offrir à ceux qu'on appelait autrefois « les honnêtes gens » une encyclopédie universelle et sommaire de toutes les connaissances humaines. Le vieux Faust n'avait étudié que « la philosophie, la jurisprudence, la médecine, hélas! et même la théologie ». Les Allemands d'aujourd'hui se proposent de plus vastes programmes. La « Collection Göschen » comprend toute matière d'histoire, de science ou d'art; rien de la nature ni de l'homme ne lui demeure étranger. Elle ne pouvait négliger la musique, en particulier la musique de ce XIX^e^ siècle, musical entre tous, pendant lequel on peut affirmer qu'auprès de la musique les autres arts ont pâli.

C'est donc cent années de musique — et lesquelles! — que M. Grunsky s'est efforcé de faire tenir en deux cents petites pages. On doit reconnaître qu'il n'y a pas mal réussi. La tâche était difficile et les proportions imposées la rendaient non seulement incommode, mais en quelque sorte incertaine. Ces deux minces volumes, presque des cahiers, forment plus qu'une étude et moins qu'un livre; les noms et les titres y tiennent plus de place que les idées. Un tel résumé ne présente pas et ne pouvait présenter une courbe générale enveloppant l'histoire et la philosophie du sujet, mais plutôt une série de points, de jalons ou de repères. Ceux-ci du moins, et c'est le principal mérite de l'ouvrage, sont marqués avec précision, avec sûreté, quelquefois avec éclat.

L'auteur a partagé la musique du XIX[e] siècle entre quatre grands maîtres, dont le premier et le dernier furent sans doute les plus grands : Beethoven, Berlioz, Liszt et Wagner. À la condition d'être inégal, un tel partage n'a rien d'injuste, et par son rôle historique, par l'influence de ses idées plus encore peut-être que de ses œuvres, Liszt est vraiment digne de figurer dans le quatuor souverain.

Mais Beethoven en est le chef :

> . . . . Ce seigneur des seigneurs
> Veut le premier amour et les premiers honneurs.

Il est bon, il est nécessaire qu'une « Histoire de la musique au XIX[e] siècle » commence par un chapitre intitulé : *De la suprématie de Beethoven*, puisque au seuil de ce siècle, Beethoven, dans la maturité de son génie, est debout. Que dis-je! au terme de ces cent années il reste debout encore, et, comme il ouvrit notre âge, on pourrait prétendre qu'il l'a fermé. Si Wagner en effet, ainsi qu'il aimait à se définir lui-même, n'a fait que jeter dans le lit du drame lyrique le torrent de la symphonie instrumentale; si le musicien de *Tristan* a contredit sur certains points, mais sur d'autres, plus nombreux, s'il a continué le musicien de la Symphonie avec chœurs, il semble bien que dans Wagner et par Wagner ce soit toujours Beethoven qui règne, qui triomphe, et que la grande époque inaugurée par lui s'achève en se souvenant, en se réclamant de lui.

Des traits essentiels qui composent la nature de Beethoven je ne crois pas qu'un seul ait échappé à l'écrivain. J'en vois plusieurs, au contraire, qu'il a rappelés à propos. Il a bien parlé de la rythmique, admirable et nouvelle, du maître. Il a su montrer quel rapport, terrible et bienfaisant à la fois, s'établit entre l'infirmité de Beethoven et son génie; comment, séparé du monde extérieur par son mal, Beethoven dut à ce

mal même de s'isoler et de l'établir en quelque sorte au centre ou plutôt au fond de son âme. Cette âme, on le sait, fut le théâtre d'un combat éternel et d'une éternelle victoire. En vérité M. Grunsky peut bien donner à l'œuvre de Beethoven cette épigraphe italienne : *Lamento et trionfo.* Les deux mots sont justes; ils disent tout ce que Beethoven déploya de courage contre tout ce qu'il souffrit de douleur.

En ce qui concerne la forme ou les formes pures de la musique (sonate, quatuor, symphonie), il est certain, bien qu'on ne l'ait pas toujours observé, que Beethoven a su les agrandir et les dilater à l'infini, sans les rompre. Il n'a pas, comme Wagner devait faire de l'opéra, détruit les modèles ou les moules préexistants et bâti sur des ruines. Enfin, dans la sonate ou le quatuor, avec des moyens réduits et comme sous de plus humbles espèces, le génie du grand symphoniste ne subit aucune perte. À l'égal du Beethoven populaire, il faut admirer, aimer le Beethoven qu'on appellerait volontiers domestique, celui de la maison, du foyer ou de la « chambre » (c'est le mot), pour laquelle il écrivit tant de chefs-d'œuvre sublimes et familiers. Dispensateur souverain de l'émotion collective ou publique, il l'est également de l'émotion intime, un peu jalouse, qui craint de se répandre et de se trop partager.

« À peu près au temps de la mort de Beethoven apparaissait chez nos voisins d'Occident, en France, une remarquable personnalité dont, relativement, la grandeur et la haute valeur musicale ne sont universellement connues que depuis peu de temps. C'est Hector Berlioz. » Comme son compatriote M. Weingartner, auquel nous empruntons ces lignes[1], M. Grunsky n'a pas manqué de rapprocher Berlioz et Beethoven. L'Allemagne aujourd'hui fait volontiers cet honneur à la France, et nous aurions mauvaise grâce à le décliner, ou seulement à le discuter. Si grand que soit notre Berlioz, il ne l'est pourtant pas autant que Beethoven. Et puis et surtout il ne l'est pas de même, et dans une étude comparée des deux maîtres on aimerait trouver le musicien français défini par distinction plutôt que par similitude. M. Grunsky pouvait et devait mieux établir ceci, que dans le génie assurément symphonique de l'auteur de la Symphonie *fantastique*, l'instrumentation de l'orchestre a plus de part, de caractère et de beauté que le travail thématique et le développement des idées, autrement dit que la symphonie elle-même. Et cela seul, par rapport à Beethoven, est une différence qu'on ne saurait assez relever.

[1] M. Félix Weingartner, *La symphonie après Beethoven* (traduction française de Mme Camille Chevillard). — Paris, Durand et fils et Fischbacher.

De Liszt au contraire l'auteur n'avance rien qui ne soit excellent, et nouveau de quelque manière, car la faveur du maître est récente. Il n'en est pas de plus légitime et notre époque n'aura pas vu plus juste retour. M. Grunsky ne s'est pas trompé lorsqu'il a fixé le tournant et comme le solstice du siècle musical à cette année 1850, où Wagner, dans la solitude et l'exil, prenait pleine conscience de son génie, où Liszt venait d'ouvrir à Weimar la série de ses « Poèmes symphoniques ». Les œuvres de Liszt autant peut-être que celles de Wagner (qu'elles inspirèrent plus d'une fois) ont exercé sur « la musique de l'avenir », ou sur l'avenir de la musique, une influence toute-puissante.

« Mozart », dit un vieux dictionnaire de musique, « pianiste et aussi compositeur ». Liszt fut défini longtemps en ces termes, se suivant ainsi. Mais aujourd'hui sa double renommée commence à se répartir autrement et le créateur est en train d'égaler au moins l'interprète. Musique à programme, expression musicale, innovations dans l'ordre de l'harmonie et de l'orchestre, autant de questions que soulève le nom seul du compositeur des « Poèmes symphoniques ». M. Grunsky n'a pu que les indiquer. Il s'est arrêté davantage à l'œuvre pour piano de celui qui paraît bien avoir été le plus étonnant des pianistes. Il a montré ce que les « fantaisies » et surtout les « transcriptions » de Liszt contiennent d'invention, d'originalité, quelquefois de génie; comment elles ont répandu la gloire de certains chefs-d'œuvre classiques et fourni par la réduction au piano non seulement un raccourci, mais pour ainsi dire un criterium de leur beauté. Quant au style même de l'instrument, Liszt autant que Chopin, si ce n'est davantage, l'a renouvelé de fond en comble, et, suivant la formule un peu bizarre du critique allemand, on peut assurer que depuis Liszt le cercle des possibilités pianistiques ne s'est pas élargi.

La grandeur du maître de Weimar n'est pas seulement dans ses compositions musicales; elle se révèle dans ses actes et dans ses écrits, dans sa pensée comme dans son caractère, dans le généreux et constant sacrifice qu'il fit de lui-même à ceux-là — dont le plus grand fut Richard Wagner — qu'il estimait et qu'il éleva plus haut que lui. C'était chez Liszt un besoin non moins qu'une faculté, de découvrir et de signaler le mérite. Sa vie se passa dans une sorte d'enquête universelle et passionnée autant qu'infaillible. Critique sans pareil, — et l'on voudrait, pour lui, donner au mot plus de grandeur, — il eut de son art, des chefs-d'œuvre et de l'essence même de son art, l'intelligence parfaite et le parfait amour. Annonciateur de toute beauté, de toute gloire, à la fois prophète, apôtre et conquérant, ce maître admirable fut peut-être encore un plus admirable serviteur.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Depuis vingt ou trente ans, on a tout dit et redit de Wagner, hormis peut-être ceci, que nous n'aurions jamais attendu. À propos du système à la fois intellectuel et musical du *Leitmotiv*, M. Grunsky s'exprime de la sorte :

Notre âme est naturellement portée à associer des idées, et l'étincelle électrique qui les associe l'une à l'autre et qui saute de l'action à la musique et de la musique à l'action ne manque pas de se produire chez ceux qui ont des facultés de perception normale. *Wagner* (c'est nous qui soulignons) *la fait souvent jaillir en unissant d'abord à la voix, au chant,* le Leitmotiv, *et rend ainsi par un coup de génie à la musique vocale son ancienne prédominance*[1].

Autant il est certain que l'association des idées forme la base même du *Leitmotiv*, autant la seconde partie de cette phrase et de cette thèse a l'air d'un paradoxe, voire d'un contresens, qui renverserait les éléments ou les facteurs essentiels du génie et de l'œuvre de Wagner.

Pour le reste, les vues de M. Grunsky n'ont rien d'étrange ou seulement de singulier. Elles embrassent avec largeur les multiples aperçus de la plus récente critique. Aussi bien il est naturel, et cela convient au sujet, qu'une étude sur Wagner forme une conclusion et une somme. Le génie même du maître offre ce caractère. Wagner, suivant M. Grunsky, représente et résume le développement de la musique depuis trois siècles. N'a-t-il pas voulu qu'en son art tous les arts fussent réunis et fondus? Enfin il n'est pas un de ses drames (rappelez-vous, entre autres, la dernière partie de la *Götterdämmerung*) où à la fin, comme dans une gigantesque table des matières, tous les motifs antérieurs ne reviennent et ne se rassemblent. À cet égard, chacune des œuvres de Wagner ne figurerait pas mal un symbole et comme un raccourci de son œuvre tout entière. Autant que l'analyse minutieuse et parfois infinitésimale, la synthèse grandiose est une des lois de ce génie. Il convient, quand on parle de lui, de la rappeler et de s'y soumettre.

Beethoven, Berlioz, Liszt et Wagner : autour, ou plutôt au-dessous de ces quatre noms, M. Grunsky dispose les autres, tous les autres, et sur cette hiérarchie peut-être y aurait-il à faire quelques réserves ou certains retours. Qui répondra qu'un Berlioz ou qu'un Liszt, élevé par l'auteur aujourd'hui plus haut qu'un Weber ou qu'un Schubert, occupe cette place et la garde, de l'aveu de tous et toujours? Quoi qu'il en soit, et la question de classement écartée, le critique d'outre-Rhin a bien compris, à l'allemande, Weber et Schubert, ces deux fils bien-aimés de l'Allemagne. Il a glorifié le temps, pour nous funeste, où les pre-

[1] II. *Theil*, § 121, p. 42.

miers accents de Weber donnèrent à l'Allemagne son âme de colère et de vengeance, et puis les jours plus doux où le chef-d'œuvre national et populaire entre tous, le *Freischütz*, lui rendit son âme de mystère et de rêverie. « *Leise, leise, fromme Weise* », soupirait alors Agathe, et pas une blonde fille ne s'endormait le soir sans murmurer la tendre et pieuse chanson.

Les pages consacrées à Schubert sont excellentes aussi. Grillparzer prête quelque part au grand lyrique ces fières paroles : « Mon nom est Schubert. Je suis Schubert. » M. Grunsky, lui, nous rapporte ces mots que Schubert aurait vraiment prononcés : « Personne ne peut comprendre le chagrin ou la joie d'un autre. » Ils sont également significatifs, et, par une telle formule, il semble qu'un des caractères du lyrisme, et non le moindre : le caractère individuel, soit exactement défini.

Juste envers Chopin, dont il vante le génie aristocratique et la rythmique originale; équitable à l'égard de Schubert, qui ne fut, dit-il très bien, jamais plus grand que dans les petites choses, M. Grunsky méprise le délicieux Mendelssohn. Il n'y a d'ailleurs pas d'opinion — d'erreur selon nous — plus répandue aujourd'hui.

Mais pour un jugement comme celui-ci, qui serait à reprendre, que de noms et de titres ces deux petits livres nous apprennent! Mainte période et mainte région de l'Allemagne surtout nous étaient étrangères. L'écrivain signale en son pays des espaces infinis, et pour nous silencieux. Nous pourrions, il est vrai, nous en excuser par des raisons propres à la musique, et l'auteur, à propos de Wagner, a su les discerner. Il a montré combien la diffusion de la musique est plus lente et plus difficile que celle de la poésie et de la prose, en un mot de la littérature. La musique, surtout de symphonie et de théâtre, ne se comprend ni ne se juge définitivement sur la simple lecture. Il faut l'entendre, et souvent elle ne s'entend que dans sa patrie. Elle tarde à venir à nous. Si la poésie des Gœthe et des Schiller avait eu besoin d'auditions publiques, analogues au concert et à la représentation, elle n'eût sans doute pas triomphé plus vite que la musique de Wagner. Je sais bien que la musique a ses genres intimes, familiers, et qu'un étranger peut connaître au piano certains maîtres (un Löwe, un Robert Franz, un Wolf) de la ballade et du *Lied* allemand. Les musiciens de théâtre et de symphonie sont moins aisément accessibles, et ce n'est pas seulement notre faute, mais celle des conditions mêmes de leur art, si nous ignorons trop en France (je prends dans le siècle au hasard) l'œuvre d'un Marschner ou d'un Lortzing, celle d'un Cornélius, d'un Smetana, d'un Kienzl, et de ce Brückner que M. Grunsky trouve si grand.

Manuel, catalogue ou répertoire, l'*Histoire de la musique au XIXe siècle* est cela surtout; elle est cependant un peu plus. Le lecteur attentif y peut apercevoir, impliquées et comme latentes, deux ou trois idées générales et directrices. Il ne s'agit que de les dégager et de les suivre.

La première est l'idée en quelque sorte nationale. Il est certain que s'il fallait donner le nom d'un peuple au XIXe siècle musical, on devrait l'appeler le siècle allemand. Sans formuler nulle part cette pensée, M. Grunsky la laisse entendre partout. On pourrait même lui reprocher d'avoir un peu trop réduit, dans les acquisitions de notre âge, l'apport du génie étranger. Bienveillant pour les Russes et les Scandinaves, il témoigne aux Italiens peu de tendresse. Il rend hommage aux dernières productions de Verdi, mais il écrit à propos de Rossini : « Le monde est assez grand pour contenir tous les contrastes, si ce n'est toutes les contradictions. En même temps que Beethoven emplissait la musique du souffle de l'esprit, l'humanité s'enivrait une dernière fois du charme physique des sons. » Et l'on serait tenté de souscrire à cette définition, par antithèse, du génie rossinien, si plus bas on n'avait le regret de lire que le doute et peut-être le dégoût de soi-même fit tomber des mains de Rossini la plume qui venait d'écrire *Guillaume Tell*.

En France, il semble qu'aux yeux de notre confrère allemand, Berlioz ait offusqué l'éclat d'un siècle qu'il ne représente pourtant pas tout entier. L'auteur de *Carmen* excepté, M. Grunsky parle de nos maîtres, anciens ou modernes, sur un ton non pas dédaigneux, mais dégagé. Nous n'oublions pas, venant à peine de le reconnaître, que le dernier siècle de la musique fut allemand. Il va de Beethoven à Wagner, en passant par Schubert, Weber, Mendelssohn, Schumann. Ainsi sa grandeur se montre, comme dit Pascal, « non pour être à une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre-deux ». Rien n'est plus véritable, et d'une vérité qui résume et domine davantage le sujet; mais un peu plus d'estime ou d'admiration pour notre pays n'était pas inconciliable avec cette vérité.

Une autre idée, moins apparente, et que peut-être il faudrait ajouter plutôt qu'emprunter au livre de M. Grunsky, c'est que le XIXe siècle a été le siècle de la symphonie. Il aurait pu prendre comme devise le mot d'une sainte du moyen âge : *Symphonialis est anima.* Non pas assurément que la symphonie proprement dite ait rien gagné depuis Beethoven. Le modèle ou le type qu'il en a laissé demeure inégalé, peut-être inaccessible. Mais en dehors de la symphonie en soi, l'esprit symphonique s'est partout répandu. Il a conquis et pénétré la musique entière. Il s'est insinué jusque dans les genres, comme le *Lied,* qui lui

paraissaient contraires et s'étaient longtemps gardés mélodiques et chantants. Il les inspire, il les possède aujourd'hui et voici que même au piano l'orchestre semble accompagner la voix. L'événement le plus considérable de l'histoire de la musique dans la seconde moitié du XIX^e siècle a été le triomphe de la symphonie au théâtre, et pour définir l'un par rapport à l'autre Beethoven et Wagner, il suffirait peut-être d'appeler le premier le maître de la symphonie pure et le second le maître de la symphonie appliquée.

Enfin, au cours des cent années qui viennent de s'achever, un changement capital s'est accompli dans l'esprit autant que dans la forme de la musique. La musique est devenue de plus en plus une expression de la vie et de tous les modes de la vie. Si, comme on l'a dit, elle est bien, — et nous croyons qu'en effet elle n'est pas autre chose, — l'ensemble des rapports entre le son et l'âme, la mission et la gloire du XIX^e siècle a été de rendre ces rapports plus étroits et plus nombreux. Un des mérites aussi du critique allemand a été d'indiquer, à grands traits, le sens et la suite de cette évolution. De Beethoven à Wagner, universelle, irrésistible, elle a tout emporté. En vain certaine école d'esthétique a prétendu placer le criterium et l'essence même du « Beau musical » en dehors de la sensibilité. Le siècle a protesté contre cette doctrine non seulement en théorie, mais pour ainsi dire en pratique, par la voix toujours plus expressive et plus émouvante de ses grands musiciens. Jamais encore autant de pensée, autant de passion ne s'était révélé par le son. Le son, comme autrefois le verbe, s'est fait chair; il s'est fait âme, il s'est fait nous-mêmes, nous tous et nous tout entiers.

Intellectuel ou sentimental, il n'est pas un état, un moment, un mouvement du siècle auquel la musique n'ait correspondu. Aussi bien que du génie littéraire, — et plus longtemps, — le romantisme a été une forme et comme un mode du génie musical. La *Carmen* de Bizet nous est donnée avec raison par l'historien pour le premier et jusqu'ici l'unique chef-d'œuvre de l'opéra qu'on pourrait, à la condition de s'entendre sur le mot, appeler réaliste. Il ne serait pas impossible de trouver dans la musique du XIX^e siècle la trace même de certains principes scientifiques nouveaux. Entre l'art et la nature, tels qu'on les conçoit aujourd'hui, de mystérieuses analogies se révèlent. La mélodie infinie et le *Leitmotiv* ne sont pas autre chose que deux de ces conformités singulières, par où se vérifient dans l'ordre musical deux grandes hypothèses contemporaines : l'évolution et l'action des infiniment petits.

Sociale enfin, — nous ne disons pas socialiste, — il semble bien que la musique du XIX^e siècle ait tendu constamment à le devenir. Les deux

mots d'Amiel à propos de Wagner : « musique-foule », expriment une double vérité. La musique du temps présent est deux fois collection et groupe. Elle l'est par nature, par la pluralité sans cesse accrue des éléments qui la composent; elle ne l'est pas moins par destination, par le nombre, croissant aussi, des auditeurs auxquels elle s'adresse. Jadis amie et trop souvent esclave des princes et des grands, la musique est librement venue et s'est donnée à tous. Elle a quitté les salons, les cénacles ou les « chapelles » pour emplir des salles immenses d'universels concerts. Lasse de ne charmer que l'élite, elle a voulu conquérir l'humanité.

Tout a favorisé cette conquête. La poésie, l'esthétique, la philosophie, l'histoire, la morale, la métaphysique même se sont unies pour servir la musique et la glorifier. Les plus grands penseurs du siècle n'ont pas cru la musique indigne de leur pensée, et par eux peut-être autant que par les musiciens mêmes, elle a pris ou repris sa place entre les catégories de l'idéal et sur les sommets de l'esprit.

Telle est la dernière perspective que nous ouvre le critique allemand. Sachons-lui gré de conclure avec autant de largeur. M. Grunsky se fait de la nature et de la destinée de la musique une très haute, une très noble idée. Pour l'exposer ou la définir, il use parfois de poétiques images. Il compare volontiers la musique à la mer. Et cela dit assez tout ce que la musique a gagné, selon lui, depuis cent ans, en étendue et en profondeur.

Camille BELLAIGUE.

RECUEILS DE FAC-SIMILÉS DE MANUSCRITS PUBLIÉS EN 1903.

L'année 1903 a été particulièrement fertile en publications paléographiques. Sans parler des belles reproductions de manuscrits entreprises en 1897, à Leyde, sous la direction du docteur W. N. du Rieu, poursuivies depuis avec succès par son successeur à la Bibliothèque de l'Université, le docteur S. G. de Vries, et dont les neuvième et dixième volumes, le *Térence* de l'Ambrosienne et l'*Aristophane* de Ravenne, viennent de paraître, avec de savantes préfaces de M. E. Bethe et J. van Leeuwen, huit grands recueils de fac-similés de manuscrits ont vu l'an dernier leur publication commencée, continuée ou achevée : trois en Angle-

terre, deux en Allemagne et trois autres en Danemark, en France ou en Suisse.

En Angleterre, il faut saluer la renaissance de l'ancienne Société paléographique, dont les deux séries de fac-similés, sans parler de la série orientale, publiées de 1874 à 1894, ne contiennent pas moins de 420 planches, admirablement choisies au point de vue des études paléographiques, non moins bien exécutées, et pour l'usage desquelles on a un guide précieux dans le petit volume d'*Indices* publié en 1901 par M. G. F. Warner. La nouvelle société, qui a pris le titre de *The new palæographical Society*, dirigée par sir E. M. Thompson et MM. G. F. Warner et F. G. Kenyon, a publié en 1903 une première livraison, contenant 21 fac-similés de papyrus, manuscrits et chartes, en grec, latin et anglo-saxon, depuis le IIe siècle avant notre ère jusqu'au XVe siècle, et dont M. Léopold Delisle a ici même donné récemment la liste (1904, p. 129-131).

En même temps que la nouvelle Société paléographique faisait paraître ce premier fascicule de fac-similés, digne en tous points de ses aînés, l'un de ses directeurs, M. Warner, avec une infatigable activité, publiait, en collaboration avec M. H. J. Ellis, le premier volume d'une collection de fac-similés des chartes des rois d'Angleterre conservées au Musée britannique et mettait seul la dernière main à un recueil de reproductions en couleurs des plus belles miniatures des principaux manuscrits à peintures du Musée britannique, publications faites toutes deux sous les auspices de ce grand établissement scientifique, qui estimerait manquer à sa charte de fondation, si, en même temps qu'il enrichit régulièrement ses collections, il n'en faisait connaître les trésors et ne les mettait en quelque sorte à la disposition du public, en les décrivant et reproduisant dans de nombreux catalogues et recueils de planches destinés à en faciliter l'étude.

Le premier volume des *Facsimilès of royal and other charters in the British Museum* contient 50 planches, offrant 77 fac-similés, avec transcriptions et notes, de chartes anglaises, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Richard Cœur de Lion. C'est un peu plus d'un siècle de l'histoire d'Angleterre, de 1070 environ à 1194, qui se trouve ainsi représenté par des monuments authentiques dans ce volume, dont il est superflu de donner le détail. Les paléographes, les diplomatistes, les juristes, les historiens y trouveront également matière à de fructueuses remarques, et leurs recherches seront singulièrement facilitées par les deux excellents *indices* qui terminent ce beau recueil, dont l'exécution, comme celle du

premier fascicule de la nouvelle Société paléographique, est tout à fait digne de la réputation des presses de l'Université d'Oxford.

Le titre des *Illuminated manuscripts in the British Museum; miniatures, borders and initials, reproduced in gold and colours, with descriptive text*, dit bien tout ce qu'on trouve dans la collection de planches soigneusement choisies et savamment commentées par M. Warner. Rien n'a été négligé par l'auteur et l'éditeur pour donner une description aussi exacte, une reproduction en couleurs aussi fidèle que possible de soixante des plus belles miniatures des manuscrits latins, anglais et français, du VIIIe au XXe siècle, conservés dans les collections du Musée britannique. La préface de M. Warner résume et caractérise à grands traits l'intérêt et l'importance de chacun de ces manuscrits pour l'étude du développement de l'illustration du livre et de l'art du miniaturiste, particulièrement en Angleterre et en France, pendant une période de près de huit siècles, depuis le haut Moyen Âge jusqu'à la Renaissance. Il serait trop long d'énumérer en détail les soixante planches du recueil; qu'il suffise de dire qu'on y trouvera, entre autres, des spécimens des plus belles miniatures ou ornements des Évangiles de Lindisfarne, du VIIIe siècle, de plusieurs Psautiers et Bibles, également enluminés en Angleterre du Xe au XIVe siècle, de chefs-d'œuvre de l'art français et italien des XIVe et XVe siècles, tels que la *Bible historiale* du duc de Berry, les *Heures* du duc de Bedford, le *Psautier* du roi Henri VI, le *Valère Maxime*, dont les miniatures sont attribuées à François Foucquet, les petites *Heures* d'Étienne Chevalier, les *Heures* de Bona Sforza, etc.

En Allemagne, l'année 1903 a vu paraître deux grands recueils de fac-similés, de caractère, d'étendue et de prix également différents. On doit à M. Michael Tangl un troisième fascicule, contenant les planches 71 à 107, des *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie*, de Wilhelm Arndt, ouvrage qui a jadis été et est encore des plus utiles aux étudiants des universités. Ce troisième fascicule, dont toutes les planches, à la différence des précédents, ont été exécutées en phototypie, s'adresse plus particulièrement aux diplomatistes allemands et intéresse presque exclusivement l'histoire de l'Allemagne et des pays allemands, du VIIIe au XVe siècle. On y trouvera des fac-similés d'anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Gall, des VIIIe et IXe siècles, de nombreux diplômes impériaux et bulles de papes relatives à l'Allemagne, du Xe au XVe siècle, de divers actes de princes de la maison de Brandebourg, etc. Les notices de M. M. Tangl seront toujours lues avec grand profit et

son recueil de fac-similés sera le vade-mecum des diplomatistes, pour lesquels il a été spécialement composé.

Tout autre est le caractère des *Monumenta palaeographica* de M. le docteur Anton Chroust, publiés depuis 1899, à Munich, par livraisons de chacune dix planches; douze livraisons, sur vingt-quatre dont l'ouvrage complet doit se composer, ont déjà paru, et les trois dernières ont été publiées en 1903. Il est difficile d'apprécier encore le plan d'ensemble des *Monumenta palaeographica*, l'éditeur ne devant donner une ou plusieurs tables générales qu'avec la vingt-quatrième et dernière livraison de cette première série, réservée aux manuscrits latins et allemands du VIe au XVIe siècle. On peut seulement, dès maintenant, regretter que l'exécution matérielle des planches ne soit pas tout à fait en rapport avec le caractère grandiose de la publication et son prix élevé. La plupart des cent vingt planches, jusqu'aujourd'hui parues, donnent presque exclusivement des fac-similés de manuscrits de la bibliothèque et de pièces ou registres des archives royales de Munich; pour les trois dernières livraisons, les manuscrits de la bibliothèque et les registres des archives impériales de Vienne ont été plus spécialement mis à contribution; on en pourra juger par la liste chronologique qui suit des fac-similés qu'elles renferment :

XI. 1. S. Hilaire de Poitiers; VIe siècle. — Vienne, ms. 2160*.
2. Mélanges ecclésiastiques, etc.; VIe ou VIIe siècle. — Vienne, ms. 16.
3. S. Jérôme et Lucain, palimpseste; VIIIe siècle. — Vienne, ms. 16.
4. Psautier de Charlemagne; VIIIe siècle. — Vienne, ms. 1861.
5. Annales de Lorsch; VIIIe siècle. — Vienne, ms. 515.
6-7. Bible de S. Vaast d'Arras; VIIIe-IXe siècle. — Vienne, ms. 1190.
8. Chronique de Lorsch; IXe siècle. — Vienne, ms. 430*.
9-10. Sacramentaire de Liège; IXe siècle. — Vienne, ms. 958.

X. 1. Épîtres de S. Paul; 1079. — Vienne, ms. 1247.
2. Chronique de Leo Marsicanus; XIe-XIIe siècle. — Munich, ms. 4623.
3-4. Missel de Salzbourg; XIIe siècle. — Salzbourg, ms. IX, 11.
5. Lectionnaire de Wurzbourg; XIIIe siècle. — Munich, ms. 22502.
6-7. Psautier de Wurzbourg; XIIIe siècle. — Munich, ms. 3900.
8. Rosenpeck, poème sur Pie II; XVe siècle. — Munich, ms. 459.
9. Chronique de Veit Arnpeck; XVe siècle. — Munich, ms. 2230.
10. Liber antiquitatum de Hartmann Schedel; 1504. — Munich, ms. 716.

XII. 1-10. Registres de la chancellerie des empereurs Robert, 1401, 1402, 1407 (nos 1-3); — Sigismond, 1413, 1421 (nos 4-5); — Frédéric III, 1442-1487 (nos 6-9); — Maximilien Ier, 1501 (no 10). — Tous ces registres sont conservés aux archives de Vienne.

En Danemark, la publication faite, par les soins de la commission du legs d'Arne Magnusson, d'un *Palaeografisk Atlas; Dansk Afdeling*,

IMPRIMERIE NATIONALE.

est l'œuvre de M. Kr. Kålund, le savant auteur du catalogue des manuscrits d'Arne Magnusson, qui a paru à Copenhague de 1888 à 1892. En trente-huit planches l'auteur a réuni les spécimens fort bien exécutés de soixante-quatre manuscrits, registres ou pièces, rédigés en latin ou en danois, depuis le xi^e jusqu'au xvi^e siècle, et ces fac-similés permettront d'étudier et de suivre, pour ainsi dire pas à pas, l'histoire de l'origine et des développements dans les pays du Nord de l'écriture des manuscrits, apportée et propagée avec le christianisme aux xi^e et xii^e siècles. On sera frappé des ressemblances nombreuses, ou pour mieux dire de l'identité, entre la calligraphie française des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles et les spécimens de l'écriture des *Obituaires* ou *Nécrologes* de Lund (n^{os} 1-3), du Justin, de Copenhague (n° 4), des *Annales* de Lund (n° 25), sans parler de l'*Évangéliaire* de Dalby, apporté avec l'Évangile, plutôt que copié au xi^e siècle, dans les pays du Nord; les mêmes remarques s'appliquent également à l'écriture des plus anciennes chartes de Viborg, 1219 (n° 52), du roi Eric, 1242 (n° 53), de Roskilde, 1268 (n° 54), etc.

En France, M. Maurice Prou, auquel on devait déjà deux recueils de fac-similés d'écritures du xii^e au xvii^e siècle, destinés à servir d'albums à son *Manuel de paléographie latine et française*, vient de publier un troisième *Recueil de fac-similés d'écritures du v^e au xvii^e siècle*, contenant soixante et un spécimens d'écritures en cinquante planches, qui ne seront pas moins bien accueillies que les précédentes et seront particulièrement utiles à tous ceux qui désireront s'initier aux études paléographiques et à la lecture des manuscrits et des chartes. Le savant professeur de l'École des chartes s'est particulièrement appliqué, et on peut dire qu'il y a pleinement réussi, à donner des spécimens, les plus variés et les mieux choisis, des différents genres d'écriture, à l'exception peut-être de la semi-onciale, la plupart tirés des collections de la Bibliothèque ou des Archives nationales et empruntés à des manuscrits ou chartes presque exclusivement d'origine française et à date certaine : 3 du ix^e siècle, 1 du x^e, 5 du xi^e, 3 du xii^e, 16 du xiii^e, 8 du xiv^e, 8 du xv^e, 9 du xvi^e et 3 du xvii^e.

En Suisse, la *Lateinische Paläographie*, publiée à Fribourg par le docteur Franz Steffens, s'adresse au même public d'érudits et surtout d'étudiants. Mais M. le D^r Steffens a eu l'ambition plus grande de mettre à la portée de toutes les bourses un recueil permettant d'étudier dans son ensemble l'histoire et les développements de l'écriture latine, depuis les inscriptions, les monnaies, les tablettes et les papyrus de l'antiquité,

et d'en suivre la diffusion jusqu'au XVIII^e siècle à travers les manuscrits et les chartes dans les divers pays d'Europe. L'entreprise était singulièrement vaste et hardie; et cependant, si les planches, d'un tirage souvent défectueux, ne satisferont pas toujours les paléographes de profession, le grand nombre et la variété des spécimens de manuscrits et de chartes qu'on y trouve, joints à la modicité de prix du recueil, assureront son succès auprès des étudiants des universités, pour l'usage desquels il a été plus spécialement composé. La *Lateinische Paläographie* du D^r Steffens contiendra 100 planches et sera publiée en trois fascicules; les 70 planches des deux premiers fascicules, parus en 1903, offrent des spécimens, les plus variés, d'écriture latine depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XII^e siècle; on y remarquera les fac-similés, donnés ici pour la première fois, d'un certain nombre des plus anciens manuscrits de Saint-Gall et surtout de l'Ambrosienne de Milan, libéralement communiqués à l'auteur par le savant préfet de cette bibliothèque, M^gr Ceriani, auquel le recueil est dédié.

H. OMONT.

LIVRES NOUVEAUX.

Auguste Choisy. *L'art de bâtir chez les Égyptiens;* in-4° de 147 p., 105 grav. et 24 pl. hors texte. — Paris, Édouard Rouveyre.

Après avoir initié le public à l'art de bâtir chez les Romains et chez les Byzantins, M. Choisy nous transporte dans l'empire des Pharaons et restitue d'après les monuments, les représentations graphiques, les outils et les traces qu'ils ont laissées, l'art de l'ingénieur et de l'architecte égyptien. Les documents n'étaient pas nombreux, les sources de renseignements étaient rares, mais les constructions ont leur éloquence pour qui sait les interroger et comprendre leurs réponses. Comment les matériaux que fournit le sol étaient-ils extraits? Comment les carrières étaient-elles exploitées? Comment les briques et les pierres étaient-elles amenées au pied de l'édifice à construire, comment étaient-elles levées, placées et ravalées suivant le cas? Tels sont les problèmes qu'il s'agissait de résoudre et dont la solution, pour la plupart, n'avait jamais été donnée.

S'il n'est guère parlé du bois dans ce nouveau travail, c'est qu'en Égypte, comme en Chaldée, comme en Perse, les arbres étant impropres à fournir des poutres, des madriers ou des supports verticaux, l'emploi en fut toujours très limité. En revanche, la brique est de tous les matériaux celui auquel recourut de préférence le constructeur égyptien. Les maisons, les greniers, les palais, les enceintes, les forteresses sont bâtis en briques. Leur longueur est de 1 pied, leur largeur de 1/2 pied, leur épaisseur de 1/6 à 2/5 de pied, suivant l'usage auquel on les destine. Elles se composent de limon auquel on incorpore des menues pailles ou de la balle

de froment. La cuisson est une exception. Souvent même on ne laisse pas sécher les briques et on les emploie à l'état humide. M. Choisy pense que cet état de demi-siccité répondait aux convenances de l'Égypte : le sol s'imprégnant d'eau durant les crues et les briques variant de volume suivant les saisons, il était bon qu'elles fussent posées sous leur volume moyen.

On relèverait de bien curieuses analogies entre les monuments de la Chaldée et de l'Égypte. Toutefois il est un point sur lequel les constructeurs égyptiens différèrent non seulement des constructeurs asiatiques, mais de l'universalité de leurs successeurs. On sait avec quel soin les maçons de tous les pays essayent de donner aux lits de brique une continuité et une horizontalité parfaites. Ils assurent ainsi leur stabilité. Or les Égyptiens dérogèrent de parti pris à cette règle lorsqu'ils élevèrent les enceintes de Karnak, d'El Kab, de Dendera de Philé, d'Ombo. Les assises ne sont ni horizontales, ni continues. À Karnak, en particulier, le profil en long des assises présente une succession d'ondes inégales, les unes concaves, les autres convexes, tandis que le profil en travers est ensellé et offre le maximum de convexité au point le plus creux des ondes plongeantes. Ajoutons que les segments concaves sont plus longs et un peu plus larges que les segments convexes, et en sont nettement séparés, comme si la masse avait été refendue par un trait de scie.

M. Choisy, qui a étudié ce genre de construction avec un soin rare et s'est rendu compte de toutes les difficultés qu'il présentait, a donné une explication des lits ondulés. Il a remarqué d'abord que sur les collines où le sol est toujours à sec, on ne rencontre guère que des murs sans ondulations et liaisonnés. Il a donc pensé que les raisons qui firent adopter des constructions aussi compliquées tenaient à l'état d'humidité, soit permanent, soit accidentel du sol. Ces vues paraissent justes. Le long de murailles dont le développement atteint quelquefois 500 mètres, on doit s'attendre à des pentes et à des contre-pentes. Il faut des garanties de fixité qui soient indépendantes des inégalités du sol rendu glissant et savonneux par l'humidité. La structure ondulée offre ces garanties. Les travées concaves se fixent dans le sol; le fait ne demande pas de démonstration, mais alors que des travées de liaison horizontales tendraient à rompre l'équilibre, des travées de liaison convexes exercent sur les extrémités des travées concaves des pressions égales et opposées qui augmentent leur stabilité à la manière des contreforts en arcs au moyen desquels les constructeurs du moyen âge combattaient les poussées des arcs-doubleaux et des arcs diagonaux dans la voûte d'arêtes ogivales. Enfin l'ensellement et les coupures séparatives des travées, en atténuant vers le centre la flexibilité de la muraille et en facilitant sans rupture les tassements différents de ses diverses fractions, permettent de proportionner la courbure longitudinale à l'humidité de la masse sans danger de fracture et d'éviter des déchirements dangereux. C'est là, il faut en convenir, une analyse bien profonde des efforts auxquels risquait d'être soumise une muraille construite en matériaux de terre crue, mais elle paraît irréprochable. Aux personnes que surprendraient l'ingéniosité et la science des ingénieurs égyptiens on peut répondre qu'il n'est pas de meilleur maître qu'une pratique séculaire, quand l'observation lui vient en aide. Or jamais ces conditions ne se trouvèrent mieux réalisées qu'en Égypte.

Je n'insisterai pas sur la construction si ingénieuse des voûtes sans l'aide de cintres. M. Choisy a trouvé en Égypte une application très antique de procédés qu'il signala le premier et dont l'étude des monuments byzantins lui permit de découvrir le secret.

Les constructions en pierre furent toujours en Égypte des œuvres de pur apparat et leur histoire sera celle d'un continuel effort tendant à concilier l'ampleur des programmes avec la simplicité des moyens. En voici une première preuve, au moins inattendue. Des calculs de résistance effectués d'après des méthodes qui furent la conquête de la seconde moitié du dernier siècle, il résulte, en effet, que les dimensions données aux poutres de pierre formant la charpente et la couverture des temples sont exactement celles que nous leur donnerions aujourd'hui.

Voilà qui montre à la fois que l'économie la plus stricte présidait à la construction de ces édifices dont la grandeur et la masse nous surprennent et que l'expérience, devançant le mathématicien qui mit en équation la résistance des matériaux, avait appris aux architectes des Pharaons à proportionner la tombée d'une architrave à sa longueur et aux poids morts ou supplémentaires qui travaillaient à sa rupture. Après cette constatation l'on pourra plus aisément croire aux savantes combinaisons des ingénieurs militaires qui élevèrent les enceintes dont il vient d'être parlé.

La seconde partie du travail de M. Choisy, je ne dirai pas la plus intéressante et la plus nouvelle, car elles le sont toutes également, a trait au levage et à la mise en place des pierres ouvrées ou sculptées de dimensions souvent colossales employées dans la construction des temples et dans l'ornementation de leurs abords.

Une description sans planches à l'appui n'aurait aucune utilité; quelque soin que l'on y apportât, on risquerait de n'être pas compris. Je me bornerai donc à indiquer que le transport comme le levage s'effectuait au moyen de simples leviers et d'un appareil désigné sous le nom d'*ascenseur oscillant* et que les échafaudages étaient remplacés par des remblais exécutés en terre que l'on enlevait à mesure que les travaux de ravalement étaient terminés. Ces remblais avaient cela de particulier qu'ils ne constituaient pas des rampes d'accès qui eussent nécessité un très grand développement et un cube de terre considérable pour comporter des déclivités accessibles. Ils s'appuyaient sur le pylône à construire à la manière d'une moitié de pyramide à degrés qu'aurait sectionnée un plan vertical passant par le sommet et une médiane de la base. C'est en leur faisant franchir successivement tous les degrés de cet escalier que l'on transportait les matériaux jusqu'au sommet. La manœuvre était longue, mais ne nécessitait pas une main-d'œuvre considérable. Trois ouvriers expérimentés suffisaient à manœuvrer une pierre de 1,500 kilogrammes fixée sur un ascenseur oscillant et l'élevaient de 0 m. 12 à chaque opération. Quant aux colosses, quant aux obélisques dont la masse nous surprend encore, la mise en place était simple et si sûre qu'on eût pu la confier à des enfants. Les leviers et les remblais n'eussent pas suffi en ce cas. On s'aidait, M. Choisy l'a montré, de sacs en toile remplis de sable qui formaient une assiette provisoire sur laquelle reposait le bloc et qui permettaient, quand il avait été mis dans sa situation définitive, de retirer le traîneau utilisé pour le transport et le levage.

L'ouvrage dont je viens de terminer l'analyse n'est pas seulement une révélation. Son auteur ne se contente pas de dévoiler les secrets des chantiers, des pyramides et des temples, il complète nos connaissances sur l'art égyptien en rattachant les formes aux méthodes comme les conséquences aux principes et nous apprend tout un côté de l'histoire économique et sociale d'un peuple qui fut l'un des grands éducateurs de l'humanité. Mais à mon sens, ce ne sont pas les seuls mérites de ce beau travail. Il renferme de précieuses leçons de sagesse, de patience et de modestie. Les Égyptiens ne disposaient que du temps; ils en ont usé en gens parcimonieux, connaissant sa valeur, et avec une habileté, on dirait presque un

génie touchant du prodige. C'est en nous l'enseignant que M. Choisy a bien mérité une fois de plus de la science française. M. Dieulafoy.

H. Diels. *Die Fragmente der Vorsokratiker,* griechisch und deutsch. 1 vol. gr. in-8° de x-602 pages. — Berlin, Weidmann, 1903. Prix : 15 marks.

Il y a longtemps déjà que les *Fragmenta philosophorum graecorum* de la collection Didot passent, à juste titre, pour un recueil insuffisant et incomplet. Mais une telle entreprise ne se recommence pas aisément et, pendant de longues années encore, il nous faudra consulter, avec prudence, les volumes de Müllach. Peu à peu cependant les fragments des philosophes les plus considérables se rééditent partiellement, et, pour ne parler que des plus récentes publications, M. von Arnim a commencé en 1902 un recueil de *Stoicorum veterum fragmenta* par un volume qui contient les traités physiques et logiques de Chrysippe. Les *Présocratiques* ont été, naturellement, l'objet d'études plus nombreuses; mais personne encore, avant M. Diels, n'avait tenté de recueillir tous les fragments philosophiques des vi[e] et v[e] siècles, avec une énumération complète des témoignages relatifs à chaque philosophe et une traduction allemande de toutes les citations. Cette dernière tentative ne manquera pas d'être la bienvenue : une bonne traduction, je veux dire une traduction claire et ferme, bien différente en cela même des traductions latines de Müllach, vaut souvent tout un commentaire. Aussi M. Diels n'a-t-il ajouté à ces textes aucun jugement personnel, aucune note explicative; ce qu'il a voulu faire, c'est mettre entre les mains des travailleurs la collection la plus complète de fragments authentiques. Ses recherches dans cette voie, comme on pouvait s'y attendre de sa part, n'ont pas manqué d'être fructueuses : cinq fragments nouveaux d'Anaxagore sur vingt-deux, un sur dix pour Diogène d'Apollonie, trois sur quatorze pour Hécatée d'Abdère, un sur douze pour Phérécyde, voilà des résultats précieux, et je ne signale ici que les plus importants. Partout dans ce volume éclate la science consommée du philosophe, avec la méthode rigoureuse du philologue et de l'helléniste. M. Diels n'a pas entrepris cependant l'étude proprement critique des fragments qu'il publie : la classification des manuscrits, base nécessaire de l'établissement critique d'un texte, est encore à faire pour Plutarque, Galien, Clément d'Alexandrie, Diogène Laërce, Eusèbe, et pour beaucoup d'autres auteurs à qui nous devons quelques citations de philosophes présocratiques : tant que cette tâche ne sera pas achevée, nous devrons nous contenter de reproduire un texte conventionnel, sans prétendre remonter jusqu'au dialecte des œuvres originales. La réserve de M. Diels sur ce point ne paraîtra pas excessive, pour peu qu'on songe à l'incertitude qui plane encore, en dépit de tant d'études critiques, sur la langue même d'Hérodote. Remercions aussi l'auteur d'avoir compris, sous le titre de *Présocratiques,* d'autres écrivains encore que les purs philosophes : tous les sophistes, jusqu'au rhéteur Thrasymaque de Chalcédoine, ont ici leur place, ainsi que les représentants de la poésie et de la prose cosmologique et astrologique, au vi[e] et au v[e] siècle.

Am. H.

K. Jaakkola. *De præpositionibus Zosimi quaestiones,* dissertatio academica, 126 p. — Arctopolis, 1903.

En étudiant l'emploi des prépositions dans l'historien Zosime, l'auteur de cette dissertation s'est proposé d'apporter une contribution à l'histoire de la syntaxe grecque. Son travail consiste en une laborieuse statistique, qui semble faite avec soin, mais qui manque un peu de lumière et de portée. Pour donner à ses re-

cherches tout l'intérêt dont elles étaient susceptibles, il aurait fallu montrer nettement, à propos de chaque préposition étudiée, en quoi l'usage de Zosime diffère de celui d'autres écrivains du v^e siècle et surtout de l'usage des écrivains classiques. L'auteur donne à peine quelques indications à ce sujet en terminant. En général, il se contente de noter des faits, c'est-à-dire de rassembler des matériaux, sans les mettre vraiment en œuvre. Le classement même qu'il en donne ne tient peut-être pas assez compte de toutes les distinctions nécessaires, qui, seules, auraient fait ressortir le caractère propre des faits énumérés. Tel qu'il est, son travail pourra être utile, mais à titre surtout de dépouillement préalable du texte à étudier.

M. C.

W. et G. Marçais. *Les monuments arabes de Tlemcen;* in-8°. — Paris, librairie Fontemoing, 1903.

J'ai eu l'occasion, il y a deux ans, de parler en détail, dans le *Journal*, d'un ouvrage de M. Gsell intitulé *Les monuments antiques de l'Algérie;* j'ai dit que ce livre, avec les plans et vues qui l'illustraient, était un véritable traité d'archéologie romaine algérienne. J'ajoutais, en terminant, qu'il appartenait à ceux qui s'occupent des antiquités musulmanes de continuer l'œuvre. Je suis heureux d'annoncer que mon désir est accompli. Ce que M. Gsell avait entrepris pour le paganisme et le christianisme, MM. Marçais viennent de le tenter pour l'islamisme, dans un domaine toutefois plus limité, puisqu'ils se sont bornés à étudier les monuments de Tlemcen; ce sont, on le sait, les plus importants que possède l'Algérie. D'ailleurs les productions architecturales de l'art arabe n'offrent point cette unité monotone qui caractérise la médiocrité des constructions romaines en Afrique; elles ont quelque peu varié d'une extrémité à l'autre du pays, suivant les influences auxquelles elles ont été soumises plus particulièrement. Les antiquités arabes de Tlemcen, comme celles du Maroc, — beau sujet d'investigation quand une telle investigation sera devenue possible, — tiennent beaucoup de leurs voisines d'Espagne; cette parenté constitue leur intérêt et leur caractéristique; MM. Marçais ont insisté beaucoup sur le fait. Ils l'ont prouvé dans les deux parties distinctes qui composent le livre, l'une plus didactique, l'autre plus descriptive.

Toute l'introduction, longue de plus de cent pages, est un petit traité d'archéologie monumentale tlemcénienne; les auteurs, après avoir distingué, d'après Girault de Prangey, les différentes phases de l'art arabe, étudient le plan des édifices, surtout des mosquées, les différents éléments qui les composent, leurs dépendances, leur mobilier, les matériaux employés pour leur construction et les procédés divers usités pour leur ornementation (chapiteaux, découpure des voûtes, plafonds ajourés, céramique, polychromie); enfin la part faite à l'épigraphie dans la décoration, le rôle de l'écriture dans le tracé des arabesques : toutes réflexions qui, s'appliquant à Tlemcen, ont cependant une portée plus générale.

La seconde partie de l'ouvrage passe en revue les restes brillants de l'architecture civile et militaire à Tlemcen ou aux environs immédiats; on y trouvera une description très documentée et accompagnée de plans, de vues, de dessins de détail des remparts de Tlemcen même et de ceux de Mansourah, des mosquées d'Agadir, la plus ancienne, de la grande mosquée (xii^e siècle), de celle de Sidi-bel-Hassen (xiii^e siècle), du sanctuaire de Sidi-bou-Medine, bien connu des voyageurs, des tombeaux qui entourent la ville, de quelques édifices plus ignorés, bref de tout ce que le temps et surtout les hommes nous ont conservé de l'ancienne capitale almoravide et zeiyânide. MM. Marçais ont fait une œuvre intéressante pour l'histoire de

l'art arabe; ils ont eu raison de s'y appliquer avant que les habitants actuels « aient débarrassé leur ville, comme ils disent, des seules choses qui y attirent encore des visiteurs et aient fait de la cité royale de Beni-Zeiyân la rivale d'une sous-préfecture quelconque de la mère-patrie ». R. C.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu, le mercredi 13 avril, sa seconde *Séance trimestrielle,* sous la présidence de M. Mascart.

M. Salomon Reinach a lu un mémoire sur les *Gaulois à Delphes,* qu'il avait précédemment communiqué à l'Académie des Inscriptions (cf. *Journal des Savants,* avril 1904, p. 255-256).

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nécrologie. M. Octave Gréard est décédé à Paris le 25 avril 1904. Né à Vire (Calvados) le 15 mai 1828, M. Gréard a été successivement professeur, inspecteur de l'Académie de Paris, directeur de l'enseignement primaire et vice-recteur de l'Académie de Paris. Il avait été élu membre de l'Académie française le 18 novembre 1886. Il était membre de la Commission du Dictionnaire de la langue française et l'un des deux délégués de l'Académie à la Commission administrative centrale. En qualité de Directeur, il avait reçu MM. de Freycinet, Jules Lemaître et Anatole France.

Seance du 14 avril. Présentation. L'Académie a reçu une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 26 mars 1904, l'invitant à vouloir bien procéder, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 9 mars 1859 et de l'article 16 du décret du 1er février 1873, à la désignation de deux candidats à la chaire de langue et littérature françaises modernes vacante au Collège de France, par suite de l'admission de M. Deschanel à la retraite. Il est donné lecture d'une lettre de M. Brunetière, informant l'Académie qu'il ne se porte pas comme candidat. Le scrutin donne les résultats suivants : votants, 27; majorité absolue, 14. Désignation d'un candidat à présenter en première ligne : M. Abel Lefranc, 2 suffrages; bulletins blancs, 25. Désignation d'un candidat à présenter en deuxième ligne : MM. Maurice Albert, 1 suffrage; Gaston Deschamps, 4; Paul Desjardins, 2; Abel Lefranc, 4; bulletins blancs, 16. En conséquence l'Académie ne présente de candidat ni en première ni en deuxième ligne.

Séance du 28 avril. Réception. M. René Bazin, élu en remplacement de M. Ernest Legouvé, décédé, est venu prendre séance et a prononcé le discours d'usage. M. Ferdinand Brunetière, directeur de l'Académie, lui a répondu.

Prix Gobert : premier prix (9,000 francs), M. Pierre de Ségur, pour son ouvrage : *Le maréchal de Luxembourg;* deuxième prix (1,000 francs), M. Thouvenel, pour ses ouvrages : *Pages de l'histoire du Second Empire (1854-1866),* et *Trois années de la question d'Orient (1856-1859).*

Prix Thiers (3,000 francs) : M. l'abbé Sicard, pour son ouvrage : *L'ancien clergé de France* (cf. *Journal des Savants*, 1904, p. 65).

Le prix Thérouanne (4,000 francs) a été divisé en huit prix de 500 francs chacun, qui ont été attribués aux auteurs suivants : M. René Henry, *Question d'Autriche et question d'Orient;* M. Raoul Allier, *La cabale des dévots;* M. A. Cruyplants, *La Belgique sous la domination française;* M. Louis Batiffol, *Au temps de Louis XIII;* M. le général Frédéric Canonge, *Histoire et art militaires;* M. Marius Sepet, *Les préliminaires de la Révolution, La chute de l'ancienne France, Six mois d'histoire révolutionnaire* (*juillet 1790-janvier 1791*); M. A. Périer, *Un chancelier au XV^e^ siècle, Nicolas Robin* (*1380-1461*); M. Calman-Maison, *Le maréchal de Château-Renault* (*1637-1716*).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Alexander Stuart Murray, correspondant étranger depuis le 19 décembre 1902, est décédé à Londres, le 5 mars 1904. Il était né en 1841 et avait été nommé conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines au British Museum en 1867, puis conservateur titulaire en 1886.

— M. Otto Boehtlingk, correspondant étranger depuis le 30 décembre 1881, est décédé à Leipzig, le 1^er^ avril 1904. Il était né à Saint-Pétersbourg le 30 mai 1815 et avait consacré sa vie, qu'il passa alternativement en Russie et en Allemagne, aux études indianistes.

Communications. 8 avril. M. Helbig lit un mémoire sur les attributs des Saliens.

— M. Heuzey signale la découverte faite récemment à Villevieille, près de Sommières (Gard), d'un buste de flamine romain voué au culte impérial d'Auguste, dans la cité de Nemausus (Nîmes).

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur des fragments de papyrus araméens découverts, il y a deux ans, par M. Maspero, dans une des pyramides de Saqqara et présentés alors à l'Académie par M. de Vogüé. Il a réussi à lire sur l'un de ces fragments la mention de l'an 29 du roi Artaxerxès, date qui correspond à l'an 486 avant notre ère, si, comme il paraît certain, il s'agit d'Artaxerxès Longue-Main, premier du nom. C'est une preuve décisive en faveur de l'opinion déjà émise par M. Clermont-Ganneau, que tous les monuments araméens découverts en Égypte appartiennent non pas à la période ptolémaïque ou romaine, mais à celle de la domination des Perses Achéménides, et que l'araméen a été la langue officiellement employée dans les chancelleries de leurs satrapies asiatiques.

15 avril. M. le capitaine Lenfant rend compte à l'Académie du voyage qu'il vient d'accomplir en Afrique, grâce à la subvention du fonds Benoît-Garnier, et qui avait pour objet de s'assurer expérimentalement s'il existe une voie navigable entre le bassin du Niger-Bénoué et celui du Tchad. M. le capitaine Lenfant et ses deux collaborateurs, M. l'enseigne de vaisseau Delevoye et M. le maréchal des logis Lahure, remontèrent le Niger, puis la Bénoué jusqu'à Garoua (Cameroun allemand). C'est en ce point que commençait véritablement leur voyage d'exploration. Ils en partirent sur leur bateau, le *Benoît-Garnier*, le 27 août 1903 et, le surlendemain, passèrent de la Bénoué dans le Mayo-Kabbi, son affluent de droite, qu'ils remontèrent jusqu'au 16 septembre. Ils se trouvèrent dans un cirque de montagnes. Le capitaine Lenfant se rendit compte que le Mayo-Kabbi, bief sur lequel il venait de naviguer, était séparé du lac Toubouri, bief supérieur, par trois cascades succes-

IMPRIMERIE NATIONALE.

sives ayant respectivement dix, douze et cinquante mètres de hauteur. Ayant, non d'ailleurs sans difficultés, recruté des porteurs qu'il paya en étoffes et en perles de verre, il transporta les pièces de son bateau sur le Toubouri, le remonta et réussit, en naviguant sur ce vaste marais et les étangs qui lui font suite, à gagner le Logone, le Chari et le Tchad. Ce voyage prouve donc qu'en profitant de l'époque de la crue et avec des chalands de faible tonnage, on peut, de l'Atlantique, atteindre le lac Tchad, à condition d'accomplir un portage d'environ trente kilomètres. En terminant sa communication, M. le capitaine Lenfant fait hommage à l'Académie du pavillon qui flottait sur le *Benoît-Garnier* [1].

— M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur deux assertions sciemment erronées par lesquelles débute le *De bello gallico*. La première est que le pays conquis par Jules César était « toute la Gaule », tandis que ce n'en était qu'une minime partie, « la Gaule chevelue ». L'autre assertion fausse est que les Celtes ou Gaulois n'habitaient qu'un tiers de cette petite Gaule, tandis que le territoire occupé par les Celtes ou Gaulois atteignait à l'ouest la côte occidentale de la péninsule ibérique et s'étendait à l'est jusqu'à la mer Noire. Le but de ces mensonges était d'exagérer, aux yeux des plébéiens de Rome, partisans de Jules César, l'importance de ses conquêtes et d'affirmer sa supériorité sur les vingt-deux chefs d'armée romaine qui, avant lui, avaient triomphé des Gaulois.

22 avril. Sur la proposition de MM. Salomon Reinach et Héron de Villefosse, l'Académie décide qu'une lettre sera adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique pour lui demander de faire procéder à une exploration complète et définitive du Trophée d'Auguste à la Turbie.

— M. de Vogüé communique des documents archéologiques envoyés de Jérusalem par le P. Lagrange.

— M. Huart lit un mémoire sur une nouvelle source du Coran.

— M. Babelon communique des monnaies qui, pour la première fois, donnent l'image du dieu phénicien Eschmoun, assimilé par les Romains à leur Esculape. Certaines de ces monnaies sont de Berytus (Beïrout). Le dieu Eschmoun était représenté sous les traits d'un jeune homme debout, assisté de deux dragons ailés; dans certaines légendes il fut assimilé à Adonis.

29 avril. M. Chavannes lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Alexandre Bertrand, son prédécesseur.

— M. M. Dieulafoy lit un mémoire sur *la Polychromie en Espagne* (*Aragon et Castille*) *du XII^e au XV^e siècle.*

Prix Stanislas Julien. Un prix de 1.000 francs est décerné à l'ouvrage posthume du P. Gaillard : *Nankin d'alors et d'aujourd'hui. Aperçu historique et géographique.* Une récompense de 500 francs est accordée à M. Morisse pour son mémoire : *Contribution préliminaire à l'étude et à l'écriture de la langue Si-hia.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élections. L'Académie a élu le 24 avril un membre titulaire dans la Section d'astronomie, en remplacement de M. Callandreau, décédé. La Section présentait en

[1] Dans la séance du 22 avril, et sur la proposition de M. Louis Leger, l'Académie a prié la Commission des travaux littéraires de lui présenter un rapport sur le lieu et les conditions de conservation de ce drapeau.

première ligne, M. Bigourdan; en deuxième, MM. Andoyer, Hamy, Puiseux. Au premier tour de scrutin, M. Bigourdan a été élu par 45 suffrages; M. Hamy en a obtenu 5 et M. Puiseux, 2; bulletin blanc, 1.

Attaché à l'observatoire de Toulouse en 1877, puis à celui de Paris en 1879, M. G. Bigourdan en est maintenant astronome titulaire. Il est membre du Bureau des Longitudes et professeur d'astronomie à l'École des Hautes Études de la Marine. L'Académie lui a décerné le prix Valz, le prix Houllevigue et deux fois le prix Lalande.

— L'Académie a élu le 24 avril M. Gordan correspondant de la Section de geométrie, en remplacement de M. Salmon, décédé. M. Gordan est professeur de mathématiques à l'Université d'Erlangen (Bavière).

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Élection. L'Académie a élu le 16 avril un membre libre en remplacement de M. Corroyer, décédé. La Commission mixte avait dressé la liste suivante de candidats : première ligne, M. Bouchot; deuxième, M. Bellaigue; troisième M. Mounet-Sully; quatrième, M. le Dr Richer; cinquième, M. Gonse. À cette liste l'Académie avait ajouté les noms de MM. Soubies et Augé de Lassus. L'élection a donné lieu à trois tours de scrutin, dont voici le détail : Premier tour : M. Bouchot, 11 suffrages; M. Bellaigue, 10; M. Richer, 8; M. Mounet-Sully, 6; M. Gonse, 4; M. Soubies, 2; M. Augé de Lassus, 2. Deuxième tour : M. Bouchot, 22 suffrages; M. Richer, 10; M. Bellaigue, 8; M. Mounet-Sully, 3; M. Soubies, 1. Troisième tour, M. Bouchot, 25 suffrages; M Bellaigue, 9; M. Richer, 7; M. Mounet-Sully, 2; M. Soubies, 1. M. Henri Bouchot, ancien élève de l'École des Chartes, conservateur du Département des estampes à la Bibliothèque nationale, est élu.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. M. Gréard, dont nous annonçons plus haut le décès (p. 308), avait été élu membre de la Section de morale le 15 mai 1875. Il avait été président de l'Académie en 1887. Il a inséré dans les *Comptes rendus de l'Académie* un grand nombre de communications relatives aux questions d'enseignement et de pédagogie.

— M. Ernest Fournier de Flaix, correspondant de la Section d'économie politique depuis le 14 janvier 1899, est décédé à Sèvres (Seine-et-Oise) le 10 avril 1904.

Communications. 9 avril. M. Louis Michon lit un mémoire sur *l'Ébauche du gouvernement parlementaire sous la première Restauration.*

— M. Lyon Caen communique, de la part de M. Edmond Seligmann, une lettre du général Lafayette en date du 10 décembre 1791, qui donne des détails intéressants sur l'état d'esprit des populations de l'Auvergne après la promulgation de la Constitution.

23 avril. Sous le titre *l'Appel à l'opinion publique de l'Europe au milieu du XVIIIe siècle,* M. Albert Babeau présente une étude sur les publications officielles et officieuses faites par le Gouvernement français, lors des préliminaires de la guerre de Sept ans. Le Ministre des Affaires étrangères explique, dans une lettre inédite, la nécessité où il se trouve de répondre aux écrits «injurieux à la France» qui se

multiplient en Angleterre et « d'éclairer le public, écrit-il, sur nos droits et sur nos prétentions ». C'est dans ce but qu'il fit imprimer, en quatre volumes du format in-4° et in-12, à l'Imprimerie royale, les *Mémoires* des commissaires français et anglais chargés de régler la question des frontières du Canada et qu'il les fit distribuer en grand nombre, avec d'autres écrits rédigés par des agents du ministère ou des publicistes qui en recevaient les instructions.

Le *prix de Courcel* (2,400 francs) a été décerné à M. Kleinclausz pour son ouvrage, *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations* (cf. *Journal des Savants*, 1903, p. 180).

Prix Saintour (3,000 francs), à décerner en 1907. L'Académie a remis au concours le sujet qu'elle avait précédemment donné : « Histoire de la liberté d'écrire en France aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. »

Don. M. le capitaine Carnot et M[me] Carnot ont, à l'occasion de leur mariage, offert à l'Académie la fondation de deux secours de 200 francs chacun à distribuer chaque année, le 24 juin, au titre et sous les conditions de la Fondation Carnot.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie française. Discours prononcés dans la séance publique tenue pour la réception de M. René Bazin le 28 avril 1904. 1 broch., 1904.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Levêque, par M. Gabriel de Tarde. 1 broch., 1904.

Académie des Sciences morales et politiques. Mémoires. T. XXIV. 1 vol., 1904.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

SERBIE.

L'Académie royale serbe a été créée par une loi de 1886. Elle remplaçait une institution antérieure, la Société des sciences de Belgrade (*Srpsko učeno društvo*), fondée en 1842. Cette société a publié un intéressant recueil, le *Glasnik* (Messager), dont la collection forme environ quatre-vingts volumes; quelques-uns renferment sur l'histoire, la philologie et l'archéologie des travaux fort estimés (notamment ceux de MM. Daničić, Jean Šafařik, Matija Ban, Novaković, Dučić, Miličević). La société se divisait en quatre sections. L'Académie a conservé cette répartition. Les quatre sections sont celles des sciences naturelles, des sciences philosophiques, des sciences sociales et des beaux-arts. Le nombre des académiciens titulaires est de trente-deux. Parmi eux figurent quelques savants étrangers à la Serbie (par exemple M. Jagić, de Vienne, et Bogišić, de Paris). L'Académie compte en outre un certain nombre de correspondants et de membres honoraires [1].

L'Académie publie en langue serbe des comptes rendus (*Glas*), et des mé-

[1] Trois Français figurent parmi les correspondants : MM. d'Avril, L. Leger et Émile Picot.

moires (*Spomenici*). Parmi les travaux d'ordre historique et philologique nous citerons : *Ivan Gandulić*, par Matia Ban. — *Branko Radičević*, par Étienne Vulović. — *Coup d'œil sur l'ancienne architecture serbe*, par M. Valtrović. — *Saint Sava et l'église serbe au* XIII*e siècle*, par M. Dučić. — *L'imprimerie de Cetinje* (Cettigne) *il y a quatre siècles*, par J. Ruvarac. — *La cryptographie dans les documents serbes*, par D. Kostić. — *Les rapports des patriarches d'Ipek avec la Russie au* XVII*e siècle*, par S. Dmitrijević. — Dans les *Mémoires* ont paru notamment des *Extraits des archives françaises concernant la Turquie et les Slaves méridionaux*, par M. J. Pavlović. — *Anciens documents serbes, chrysobulles, actes, biographies, etc.*, édités par M. Ljubomir Stojanović. — *Le centenaire de Vuk Karadžić*, par M. Miličević. — *Documents serbes*, publiés par M. Constantin Jireček. — *La philosophie des anciens textes serbes*, par M. Jagić. — *Traduction du récit turc de Rachid bey sur les événements de Belgrade et de Serbie*, introduction par M. Stojan Novaković. — *Les relations françaises sur la péninsule balkanique de 1806 à 1863*, par M. N. Novaković. — *Description des manuscrits slaves de la bibliothèque de Sofia*, par S. Vulović.

L'Académie publie un annuaire qui renferme, outre la liste des membres, le résumé des séances, des notices nécrologiques, la bibliographie des publications académiques. Elle édite aussi sous ses auspices des ouvrages isolés, parmi lesquels nous citerons : *La bibliographie des ouvrages français relatifs aux Serbes et aux Croates*, par M. N. Petrović. — *Le catalogue des manuscrits et des incunables serbes qui font partie des collections de l'Académie.* — *Les lieux habités dans les pays serbes* (t. II, avec atlas), sous la direction de J. Svetić, monographies rédigées chacune par un spécialiste et dont l'ensemble constituera une description détaillée de la Serbie, de la Bosnie, de l'Herzégovine et du Montenegro. — *Les relations diplomatiques de la Serbie et de la Turquie en 1806-1807*, par Stojan Novaković, actuellement ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg. Enfin tout récemment l'Académie a entrepris une collection (*Zbornik*) de documents relatifs à l'histoire, à la langue et à la littérature serbe. Les tomes I et II de cette série forment un recueil d'inscriptions, de suscriptions et de gloses empruntées aux monuments et aux manuscrits; le total s'en élève à 4,725. Un travail de ce genre manque encore dans la littérature scientifique russe.

En tête de l'annuaire de l'Académie serbe figurait jusqu'ici comme protecteur de l'Académie le roi Alexandre. L'annuaire pour 1900 renferme (p. 310 et suivantes), dans des pages encadrées de deuil, l'éloge du roi Milan prononcé le 3 février 1901, dans la cathédrale de Belgrade au nom de l'Académie. *Tempora mutantur!...* Sans entrer dans des considérations étrangères à la nature du *Journal des Savants*, rappelons seulement que le roi Alexandre a bien mérité des lettres slaves en faisant publier à ses frais une magnifique édition fac-similé de *l'ancien évangéliaire serbe du prince Miroslav* (XII*e* siècle). Ce précieux manuscrit, orné de miniatures et de somptueuses initiales, avait été offert au roi lors de la visite qu'il fit au monastère de Khilandar au mont Athos. Il en a fait exécuter à Vienne une splendide édition fac-similé et l'a libéralement distribuée aux spécialistes et aux grandes bibliothèques européennes. Cette belle publication recommande sa mémoire aux amis des lettres slaves.

L. L.

ITALIE.

Reale Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. *Rendiconti*, serie quinta, vol. XII (1903).

Fascicule 1-2 (janvier-février 1903). *La Madone des souris*, peinture de la cathé-

drale de S. Maria *ad Neves* de Capoue, qui tire son nom d'une légende relative à la guérison miraculeuse d'un prince, nommé Arichi, fils de l'empereur Frédéric II selon certains auteurs, et atteint de la lèpre [F. de Simone Brouwer]. — *Sur les Meddices ;* transformations de cette magistrature [F. P. Garofalo].

Fascicule 3-4 (mars-avril). *Du style de Protagoras* [Emilio Bodrero]. — Il a été constaté, dans l'église San Lorenzo d'Orvieto, que la pierre du maître-autel était primitivement placée sur un autel étrusque du IVe siècle a. C. [Gamurrini]. — Commémoration de Gaston Paris [Villari]. — *Documents pour l'archéologie érythréenne dans la vallée basse du Barca;* fig. [Carlo Conti Rossini]. — Solution du problème linguistique relatif au digramme GH en anglais [John Morris-Moore]. — Commémoration d'Ernest Dümmler [Cipolla].

Fascicule 5-6 (mai-juin). *Nouvelles études sur un fragment de roman grec :* hypothèse de Smyly, qui, se fondant sur le nom de femme Ἑρπυλλίς, rentrant dans toute une catégorie de noms de bergères ou d'hétaïres, verrait dans le papyrus un fragment de roman amoureux [G. Lumbroso]. — *Les actes d'Abbā Yonās,* abbé en Érythrée au XVe siècle [Carlo Conti Rossini]. — *Études sur l'histoire de la Savoie, de 1546 à 1553* [Arturo Segre]. — Nécrologie de Julius Ficker [Cipolla]. — *Sur la l. 1 § 2 Dig. de dolo malo 4, 3* [V. Scialoja]. — *Nouvelles études sur les « agrimensores » romains* [Biagio Brugi]. — Notes sur trois énormes pains de bronze quadrilatères, portant des signes mycéniens et conservés au musée archéologique de Cagliari [Pigorini]. — *Séance solennelle du 7 juin.* Discours de M. Villari, président de l'Académie. — Lecture de M. Pigorini, sur les plus anciennes civilisations de l'Italie. — Rapports sur les concours.

R. ACCADEMIA DEI LINCEI. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. *Notizie degli scavi.* Vol. XI, parte 2a (1903, in-4°).

FASCICULE 1. RÉGION IX (Ligurie). *Ventimiglia :* inscriptions funéraires d'*Albintimillum.* — RÉGION VII (Étrurie). *Populonia :* nécropole étrusque peut-être inexplorée (très belle bulle d'or massif, avec tête humaine cornue d'un côté et la Gorgone de l'autre, acquise par le musée de Florence; — miroir gravé, où l'on voit Hercule demi-nu, embrassé par ses parents, Jupiter et Alcmène, avec leur nom ; — merveilleuse fibule, formée par un ruban de bronze replié en demi-cercle dont les extrémités sont réunies par un axe en argent constitué par une figure de femme ; acquis par le musée de Florence, plan et fig.) [I. Falchi]. — ROME : Dans les travaux de percement du Quirinal, tuyau de plomb avec inscription, qui amenait l'eau à la maison de Fulvius Plautianus, préfet du prétoire sous Septime Sévère; — inscription gravée, en 389, par le préfet de Rome, Ceionius Rufius Albinus, en l'honneur de Thermantia, mère de Théodose le Grand (à peine connue par une mention d'Aurelius Victor) [G. Gatti]. — RÉGION I (Latium et Campanie). *Marino :* ruines d'un édifice du règne d'Hadrien [P. Seccia Cortes]. — *Pompei :* édifice destiné au service des eaux, qui rappelle le passage de Vitruve (éd. Rose, 8-7-1), avec une médiocre peinture représentant une divinité fluviale et trois nymphes ; trois inscriptions électorales tracées à l'encre, fig. [R. Paribeni]. — RÉGION II (Apulie). *Leporano :* tombe grecque avec céramique archaïque (kylix portant le nom du peintre Sakonidès et celui du potier Καῦλος, et qui présente la plus grande et la plus complexe des compositions de Sakonidès que l'on connaisse : couronnement de Jupiter par une Nikè (?) ; — autre kylix portant sur les deux faces l'inscription : Θρᾶξ ἐποίησεν ; d'un côté, coq et poule dans le style

de Nicosthénès; de l'autre, faon paissant; — autres kylix, dont une représentant Nessus, Hercule et Déjanire, fig.) [Q. Quagliati].

Fascicule 2. Région IX (Ligurie). *Monteu da Po :* découvertes sur l'emplacement de l'antique *Industria,* cippe funéraire où se trouvent les noms d'Eporedia et d'Industria [E. Ferrero]. — Région X (Vénétie). *Concordia :* ruines romaines; plan [G. C. Bertolini]. — *S. Donà di Piave :* antiquités romaines découvertes à Fiumicino (fragments de mosaïques, fragments de vases en argile et de marbres byzantins); plan [G. Ghirardini]. — Région V (Picenum). *Teramo :* ruines de l'amphithéâtre romain; plan [F. Savini]. — Rome. Via Nomentana. Deux statues de marbre, une Muse et une figure féminine [G. Gatti]. — Région I (Latium et Campanie). *Palestrina :* pavement antique en mosaïque appartenant au temple de la *Fortuna Primigenia :* fragment d'inscription rappelant peut-être les embellissements faits à ce temple par Sylla [O. Marucchi]. — Campanie. *Boscoreale :* villa rustique découverte dans la contrada Centopiedi al Tirone; vasque sculptée avec deux *pugilatores* et un athlète; plan [R. Paribeni]. — Sicile. *Giardini :* tombeaux de l'ancienne Naxos : pendants d'oreilles en or, etc.; fig. [P. Orsi].

Fascicule 3. Région V (Picenum). *Montegiorgio :* six tombes picéniennes de la contrada S. Savino (pectoral de bronze avec onze chaînettes, etc.), fig. [E. Brizio]; — *Poggio Vitellino* (commune d'Amatrice) : ruines de la via Salaria reconnues dans la contrada Fosso delle Cerrete [N. Persichetti]. — Rome. Entre Sainte-Croix-de-Jérusalem et la porta Maggiore, inscription dédiée au consul de l'an 169, Q. Pompeius Senecio Sosius Priscus; — à droite de la via Nomentana, ruines d'une rue qui devait joindre le *Castrum prætorium* à la via N. [G. Gatti]. — Sardaigne. *Teulada :* cachette de monnaies impériales romaines et autres antiquités (monnaies de 117 a. C. à 161 p. C.; boucles de ceinturon), fig. [A. Taramelli].

Fascicule 4. Région XI (Transpadane). Tombes antiques découvertes à Turin, Mortara et Olevano [G. Patroni]. — Région V (Picenum). *Belmonte Piceno :* pierre avec inscription dite sabellique, colliers, etc., provenant de la nécropole picénienne. — *Falerone :* fragments d'inscriptions latines, dont une relative à Constantin le Jeune, chapiteaux de pilastres, fragments de tables épigraphiques en bronze, morceaux d'une coupe de verre ornée de figures représentant probablement Artémis; poids de bronze avec inscription; objets préhistoriques du musée de Fermo; fig. [E. Brizio]. — Région VII (Étrurie). *Viterbe :* sarcophages étrusques de la nécropole de l'ancienne Musarna (couvercles avec inscriptions) [A. Pasqui]. — Rome. *Forum romain :* petit cimetière du Septimontium préromuléen (description des tombes, squelette de cheval, vases, urnes funéraires, squelettes de poissons, habitations primitives), 50 fig. [G. Boni]. — Région I (Latium et Campanie). *Cumes :* lames de plomb votives avec inscriptions [R. Paribeni].

Fascicule 5. Région VI (Ombrie). *Sassoferrato :* nouvelles statuettes appartenant à la frise des Gaulois, découverte autrefois à Civit' Alba (figures de Gaulois, figure féminine rappelant une divinité de la Gigantomachie de Pergame, Grec combattant contre les Gaulois), fig. [E. Brizio]. *Spolète :* ruines de l'enceinte primitive de la ville, avec porte et tour, fig. [G. Sordini]. — Rome. Sur l'emplacement du palais Torlonia, fragments architectoniques et inscription funéraire déjà publiée avec quelques variantes (*C. I. L.,* VI, 2549); autre inscription copiée en 1520 par Accursio, qui la vit encore intacte «in domo Pauli Pini, regione Columnae» (*C. I. L.,* VI, 26552); environ 2,000 monnaies du Bas Empire [G. Gatti]. — Région I (Latium et Cam-

panie). *Ostie :* découverte de grands *dolii frumentarii;* nouveau nom d'esclave préposé au four de la fabrique : *Rhodinus* | *ser.* | *fec.* [G. Gatti]. — RÉGION II (Apulie). *Tarente :* tombes et vases archaïques grecs (kylix de Tléson, fils de Néarchos; plusieurs kylix à figures; description des tombes; fig.) [Q. Quagliati].

FASCICULE 6. RÉGION XI (Transpadane). *Novare :* inscription en l'honneur du sevir C. Torullius Fuscus. — ROME. Région IV : via Baccina, marques de fabrique de tuiles, dont deux inédites. — Région VII : sur l'emplacement du palais Torlonia, fragments architectoniques et inscription funéraire. — Via Appia Nuova : restes d'une rue qui devait relier la via Appia antica à la voie latine. — Via Nomentana, près Sainte-Agnès, inscription funéraire en l'honneur d'un affranchi impérial [*proc.t*]*hensauro*[*rum*], et de sa femme [G. Gatti]. — RÉGION I (Latium et Campanie). *Norba :* temple de Juno Lucina, dont on distingue bien la cella et le pronaos, bâti vers le IIIe siècle a. C.; constructions voisines du temple, au S.-O.; liste des objets votifs; antéfixes et Gorgonéion de terre cuite, statuette de bronze de Juno Lucina; belle inscription votive sur lame de bronze; inscription tracée au pointillé dans une lamelle de bronze; dans la première, mention d'une abstinence rituelle, *castus Diovos;* fig. [L. Savignoni et R. Mengarelli]. — RÉGION III (Lucanie et Bruttium). *Pisticci :* deux lécythes trouvés dans une tombe, l'une noire, l'autre à figures rouges représentant une nikè; [Quagliati].

Léon DOREZ.

CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

Le soixante et onzième Congrès archéologique de France se tiendra au Puy du mardi 21 au mardi 28 juin 1904 sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis. Il aura pour objet l'étude de l'archéologie préhistorique, gallo-romaine et médiévale de la Haute-Loire. Des excursions seront faites à la Roche-Lambert, Polignac, la Chaise-Dieu, Chamalières, Chanteuge, Brioude et la Voûte-sur-Loire. Les adhésions sont reçues par les secrétaires généraux, MM. Noël Thiollier et A. Jacotin, archiviste de la Haute-Loire, au Puy. Prix de la souscription : dix francs.

PRIX DE LINGUISTIQUE ROMANE.

La *Société de Linguistique de Paris* décernera à la fin de 1904 un prix de 1,000 francs au meilleur ouvrage *imprimé,* écrit en français, latin ou roumain, à l'exclusion de toute autre langue et ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général et de la langue roumaine en particulier, publié entre le 1er janvier 1899 et le 31 décembre 1903. Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco* avant le 1er octobre 1904, en deux exemplaires au moins, à *M. le Président de la Société de Linguistique à la Sorbonne, Paris,* et accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

Le Gérant : Eug. LANGLOIS.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1904.

HISTOIRE DE LA CARTOGRAPHIE.

Henri Zondervan. *Allgemeine Kartenkunde. Ein Abriss ihrer Geschichte und ihrer Methoden.* 1 vol. in-8°. Leipzig, Teubner, 1901.

La cartographie doit sembler, au premier abord, quelque chose de bien spécial, et beaucoup seraient excusables de penser qu'un livre écrit sur cette matière ne peut exciter aucun intérêt en dehors de ceux, en bien petit nombre, qui font leur carrière de la construction ou de la publication des cartes géographiques.

Tel n'est pas le sentiment qu'on éprouvera à la lecture du livre dont le titre est inscrit en tête de cet article. Ce livre est dû à un savant hollandais, M. Henri Zondervan, qui avait commencé par publier à Leyde un ouvrage intitulé « *Proeve eener algemeene Kartografie* ». Ce travail fut jugé très favorablement en Allemagne. En l'analysant dans le cinquième volume du recueil *Geographische Zeitschrift,* M. Bludau se plut à déclarer que la littérature germanique n'offrait rien de comparable. Ce jugement détermina la librairie Teubner à entreprendre la publication d'une édition allemande, et l'auteur en profita pour remanier complètement son œuvre, en lui donnant un caractère plus général.

Comme le remarque M. Zondervan, l'intérêt croissant que les choses géographiques ont excité depuis un certain nombre d'années a eu pour conséquence la rapide multiplication ainsi que le perfectionnement constant de tous les instruments de travail usités dans cette spécialité. Mais si variés que puissent être ces moyens d'étude et de vulgarisation, il en est un qui, par son importance, prime tous les autres : c'est la *carte.*

On a dit avec justesse que, quand un écolier a une fois appris à lire

IMPRIMERIE NATIONALE.

les cartes, celles-ci deviennent pour lui plus claires et plus intelligibles que tous les développements du langage parlé. De bonnes cartes importent donc plus que de bons manuels, et la tâche principale des professeurs de géographie devrait être d'enseigner à leurs élèves la lecture courante et la pleine intelligence de ces représentations du sol. Malheureusement le personnel des écoles est loin de la réalisation d'un tel programme, et nombreux sont encore les maîtres à qui font défaut, non seulement la compétence pour apprécier la valeur des cartes dont ils font usage, mais encore la faculté de mettre clairement à la portée des élèves tous les renseignements que contient une carte bien faite.

Jusqu'à quel point une contrée est-elle habitable? Dans quelle mesure un versant montagneux est-il accessible aux divers modes de locomotion? Quelle influence la configuration du terrain doit-elle nécessairement exercer sur le climat d'un pays, la manière de vivre de ses habitants, la direction des grandes voies d'échange et le groupement des populations? Voilà ce qu'il faut savoir lire sur une carte; voilà ce qu'un maître doit apprendre à ses élèves à discerner de leurs propres yeux. Or le professeur n'y parviendra, déclare M. Zondervan, que s'il est lui-même suffisamment pénétré des conditions dans lesquelles s'est opéré le développement progressif de la cartographie.

C'est pourquoi l'ouvrage, spécialement destiné aux professeurs, débute par un aperçu historique dont, il faut le reconnaître, en raison des préjugés régnants, l'opportunité n'a pas été partout également appréciée. Ainsi, en Hollande, lors de l'apparition du livre, le plus répandu parmi les journaux hebdomadaires traitant des questions d'enseignement déclarait, par la plume du professeur de mathématiques à qui on avait cru devoir renvoyer l'examen de l'ouvrage, que le préambule historique aurait pu être supprimé avec avantage, « les fondements de la cartographie étant indépendants de l'évolution historique de cette spécialité ».

Plusieurs, en revanche, estimaient le contraire, invoquant l'autorité d'un autre mathématicien, le professeur W. Jordan. Ce dernier, dans un manuel du lever des cartes, publié à Stuttgart en 1893, s'était exprimé ainsi :

Pour bien comprendre nos procédés de lever, pour apprécier sans préjugés leurs mérites et aussi leurs défauts, la possession d'un aperçu historique est de grande importance. Il arrive souvent que le strict point de vue de la technique mathématique vous laisse impuissant dans les questions géodésiques. Pour se tirer de la difficulté, il faut savoir de quelle manière les choses ont pu devenir ce qu'elles sont aujourd'hui.

Encore, dans cette déclaration, M. Jordan ne visait-il que les techni-

ciens proprement dits. M. le professeur R. Lehmann avait en vue une clientèle beaucoup plus étendue, lorsque, en 1895, devant le Congrès géographique de Londres, il formulait cette opinion :

Si l'on veut être en état de comprendre et d'apprécier en pleine connaissance de cause ce que valent les cartes actuelles, il faut posséder une vue d'ensemble sur les traits généraux de l'évolution que la représentation de la surface terrestre a subie, depuis ses origines dans l'antiquité jusqu'à nos jours. Cela ne suffit pas encore; il est nécessaire d'avoir quelques notions sur la manière dont les cartes sont aujourd'hui exécutées, depuis les procédés de lever sur le terrain jusqu'à ceux de la gravure et de l'impression.

C'est seulement une préparation de ce genre, conclut M. Zondervan, qui peut mettre à même de comprendre quelle interminable série d'observations, de mesures et de calculs, en partie entrepris dans un autre but, il a fallu réunir ; de quelle dose de sagacité l'intelligence humaine a dû faire preuve; de quelles contradictions ou de quelles illusions il lui a fallu savoir triompher; quel attirail compliqué de procédés et d'appareils coûteux elle a dû successivement mettre en œuvre; enfin quelle énorme dépense d'énergie physique a été nécessaire, pour rendre possible l'exécution d'une seule de ces cartes, que les bons atlas renferment en si grand nombre.

Voilà, certes, de puissants motifs pour justifier l'initiation préalable des professeurs aux principaux secrets de la cartographie. Il en est d'autres encore, dont M. Zondervan ne parle pas, peut-être parce que la connaissance en est de trop fraîche date pour que lui-même ait eu le temps de s'en pénétrer. Nous voulons parler des révélations inattendues que nous a apportées, dans ces derniers temps, la discipline nouvelle qui s'appelle la *Géomorphogénie*, c'est-à-dire l'explication des formes actuelles du sol par la considération de la structure et de l'évolution géologique du terrain. On a vu ce que pouvait devenir, entre les mains d'un spécialiste habile, un bon instrument cartographique, quelles péripéties il lui était donné de démêler, à la seule inspection d'une carte bien faite, dans l'histoire de la rivalité des cours d'eau et de la migration des lignes de faîte. Mieux que jamais il a été démontré de quelle importance pouvait être une fidèle et intelligente représentation de tous les accidents de la surface et, comme corollaire, une pleine initiation des géographes à cette technique qui les met, pour ainsi dire, en possession d'un sens nouveau.

Aussi doit-on savoir gré à M. Zondervan d'avoir condensé, en un livre de deux cents pages, non seulement l'histoire de la cartographie, mais encore l'énoncé des principes généraux de la topographie, de la science

des projections, du figuré des détails du terrain, de la reproduction et de l'usage des cartes. Ce n'est pas qu'après les belles et récentes publications du général Berthaut sur la *Carte de France* et les *Ingénieurs-géographes* notre pays ait rien à envier aux autres en ce qui concerne l'historique de la question. Mais on ne peut espérer que des livres aussi considérables deviennent d'un usage courant parmi la clientèle des professeurs, et il est bon que ces derniers puissent trouver, dans un ouvrage plus restreint, les notions d'ensemble dont la nécessité est démontrée.

C'est à quoi répond le résumé de M. Zondervan. Seulement la partie didactique doit échapper ici à notre examen, et nous nous bornerons à envisager les chapitres historiques, sur lesquels, d'ailleurs, à côté de l'éloge, il devra nous arriver de formuler certaines critiques. Malgré un évident désir d'être impartial et complet, l'auteur, en ce qui concerne les efforts réalisés durant le dernier siècle, paraît en effet avoir puisé à des sources trop exclusivement germaniques, et n'avoir pas toujours rendu une justice suffisante aux résultats obtenus par notre pays dans cet ordre de choses.

On sait que, dans les ouvrages didactiques inspirés des traditions allemandes (et c'est ici le cas), les classifications systématiques tiennent une grande place. Seulement il arrive parfois que la rigueur des cadres soit plus apparente que réelle et que le besoin d'ordonner méthodiquement les choses entraîne à des rapprochements quelque peu forcés.

C'est ainsi que M. Zondervan a cru pouvoir tirer parti des trois dimensions du globe terrestre pour diviser l'histoire de la cartographie en trois périodes : la première, se terminant avec le xv^e^ siècle, serait caractérisée par ce fait que les représentations sont exclusivement *linéaires*, ne se préoccupant que des contours respectifs de l'élément liquide et de l'élément solide. La seconde période, éclose sous l'impulsion des grands voyages de découvertes qui ont marqué l'aurore du xvi^e^ siècle, correspondrait aux efforts faits pour obtenir une image exacte des *surfaces;* tandis qu'avec la troisième période, inaugurée au milieu du xviii^e^ siècle, se manifesterait la préoccupation du *relief*.

En ce qui concerne l'évolution de la cartographie, cette triple division est-elle opportune? Les mesures exactes à l'aide desquelles les géographes de la seconde période ont essayé d'appuyer leurs figurés sont-elles autre chose qu'une forme incomparablement plus précise des évaluations de distance et de position réciproque dont leurs précurseurs s'étaient contentés? En tout cas, ce qui nous paraît un peu puéril, c'est de s'exposer à appliquer la qualification de représentations *linéaires* à des cartes comme celles d'Anaximandre, d'Hécatée et de Dicéarque de Messine.

Quand ce dernier figurait, en y traçant une ligne générale d'orientation, croisée en son milieu par une direction perpendiculaire, tous les pays que les campagnes d'Alexandre avaient fait connaître, les enveloppant dans un cadre ovale d'où sont sorties pour la première fois les expressions de longitude et de latitude; quand Ératosthène établissait sur sa carte un réseau quadrangulaire de coordonnées, introduisant la première notion des mesures de degré, on les eût fort étonnés, et probablement même indignés, en leur disant qu'ils ne tenaient compte que d'une seule des dimensions du globe. Ce reproche eût encore plus ému Hipparque, qui s'était si bien efforcé de donner aux degrés de latitude leur longueur véritable. Enfin quelle contradiction de se trouver ainsi conduit à classer dans la période de la cartographie *linéaire* des hommes comme Marin de Tyr et Ptolémée d'Alexandrie, que M. Zondervan lui-même proclame les fondateurs de la géographie mathématique? Tout au plus l'expression de *linéaire* aurait-elle pu convenir aux *itinéraires* que les plus anciens géographes ont dû se borner à dessiner. Mais alors ce n'était plus trois, c'était quatre périodes au moins qu'il eût fallu reconnaître; et plus moyen, dans ce cas, de faire intervenir les trois dimensions de notre planète! D'autre part, n'est-ce pas excessif de vouloir réserver au XVIII[e] siècle le mérite de s'être préoccupé du relief, quand on reconnaît que Ptolémée avait essayé de représenter les principales chaînes de montagnes par des « signes grossiers, analogues aux dents d'une scie »? Qui d'entre nous, dans son enfance, n'a pas connu ces dents de scie, ou quelque chose qui s'en rapprochait beaucoup, sur les atlas alors en usage?

Mais n'insistons pas sur cette conséquence, après tout assez innocente, d'un trop grand parti pris dans les classifications et rendons justice à l'exposé clair et précis par lequel M. Zondervan, après avoir montré comment les Grecs ont posé au moins les principes de la science des projections, fait voir combien cette semence a été lente à germer durant le moyen âge, jusqu'au grand progrès introduit, dès le XI[e] siècle, par l'emploi de la boussole; progrès attesté, à partir de 1311, par la carte nautique de Pietro Visconte de Gênes, et toutes les cartes italiennes de la même époque, si remarquables par la précision du détail des côtes méditerranéennes. Puis voici que les cartes marines graduées font leur apparition et que la publication du texte grec de Ptolémée conduit les géographes à prendre régulièrement pour base les déterminations astronomiques de longitude et de latitude. Ce mouvement d'érudition se manifeste principalement en Allemagne et aux Pays-Bas.

Alors apparaît Mercator, qui détermine une révolution complète en

cartographie, avec sa grande carte nautique de 1569, où, pour la première fois, les roses de compas sont remplacées par un réseau de méridiens et de parallèles, selon l'ingénieux mode de projection, si commode pour les navigateurs, que Mercator lui-même a imaginé. Ensuite c'est Ortelius, qui fait passer en Hollande la suprématie en matière de cartes, résultat facile à comprendre, en raison des nombreuses découvertes faites par les marins de cette nation.

Mais bientôt le côté scientifique et astronomique en vient à primer les autres. Grâce à son Académie des Sciences, la France prend la tête de ce mouvement et conquiert une suprématie incontestée, conséquence légitime des grandes expéditions de savants organisées sous l'impulsion du premier des Cassini, expéditions qui vont conduire à la connaissance de l'aplatissement terrestre, prélude de l'établissement du système métrique. À la faveur du trésor de données astronomiques accumulé par les observateurs français, les géographes de notre pays sont en mesure d'imprimer une précision nouvelle aux cartes géographiques. Vers 1700 paraissent les cartes de Guillaume Delisle, où, pour la première fois, le grand axe de la Méditerranée est replacé à sa véritable latitude, ce qui permet de rectifier définitivement la forme, jusqu'alors très incorrecte, qu'on attribuait à l'Europe. Un peu plus tard vient d'Anville, qui, non content de figurer sur ses atlas les traits d'ensemble et les contours extérieurs, entreprend, comme l'a dit Vivien de Saint-Martin, « d'embrasser tous les détails dans leur infinie variété ».

Vers la fin du XVIII^e siècle, l'immense développement pris par la navigation anglaise, joint aux facilités introduites, pour la détermination des longitudes, par l'emploi des distances lunaires, facilités qui rendent moins prépondérant le rôle des grands établissements scientifiques, fait passer aux mains de l'Angleterre, dans le domaine des cartes d'ensemble, le sceptre que la France avait longtemps gardé. Heureusement notre pays conserve une incontestable supériorité sur le terrain des cartes régionales, grâce à la publication, commencée en 1750, de la carte dite *de Cassini*. M. Zondervan paraît en attribuer tout le mérite à l'Académie des Sciences, qui aurait formulé, en 1733, le vœu de voir dresser une carte de France basée à la fois sur des déterminations astronomiques et sur une triangulation géodésique. Sans contester le mérite de cette initiative, nous croyons devoir rappeler ici, d'après le général Berthaut, la part prépondérante qui revient à Cassini de Thury.

Ce savant, héritier d'une lignée de grands astronomes, qui ne devait pas s'éteindre avec lui, fut envoyé en Flandre en 1746, avec la mission de rattacher la triangulation hollandaise de Snellius à celle de la France,

et d'établir un canevas qui permît une « description géométrique du pays », en vue des opérations militaires dont la Flandre n'était que trop souvent le théâtre.

A cette époque, les cartes existantes étaient infiniment défectueuses. Lorsque Cassini voulut se rendre compte des circonstances qui avaient marqué la victoire de Fontenoy, à l'aide d'un plan copié sur la carte de Friek, il constata que « les dispositions du grand général qui avait gagné la bataille se trouvaient entièrement défigurées; mais dès que les villages eurent été remis à leur place, on reconnut bientôt le talent de celui qui les avait faites. »

Ce que le coup d'œil d'un chef habile pouvait improviser sur le terrain, il importait d'être en mesure de le préparer d'avance, de manière à définir, au début d'une affaire, les emplacements dont l'occupation saurait le mieux assurer le succès. Aux procédés grossiers du lever des plans de l'époque il fallait donc substituer la méthode géodésique. C'est ce que fit Cassini; et l'année suivante, en 1747, comme Louis XV passait en revue ses troupes victorieuses, au lendemain des batailles de Raucoux et de Lawfeldt, le savant académicien mit ses plans sous les yeux du souverain. Enchanté de voir la disposition du terrain si bien représentée que, pour comprendre les opérations de la campagne, il n'avait aucune question à faire ni aux généraux ni aux guides, Louis XV déclara : « Je veux que la carte de mon royaume soit levée de même. Je vous en charge; prévenez M. de Machault[1]. »

Ainsi commença cette œuvre grandiose, destinée à se poursuivre jusqu'en 1794 et même au delà, à travers mille péripéties, où brillèrent à la fois : l'énergie et la persévérance de Cassini, remplacé en 1784 par son fils Jacques Dominique; la clairvoyance de l'Académie, qui avait pris le travail sous son patronage; celle du roi, acquise dès le début à l'intelligence d'un grand intérêt national; enfin le dévouement d'une noblesse, assez hautement inspirée, malgré les habituelles faiblesses du temps, pour assumer tous les risques financiers d'une entreprise que le Trésor public, effrayé par la guerre de Sept ans, ne se sentait bientôt plus de force à subventionner.

C'est de cette manière, et après bien des retards causés par la défiance de Napoléon, jaloux de conserver ce document pour les seuls usages militaires, que la France s'est trouvée, avant tous les autres peuples, en possession d'une exacte représentation de son sol, à l'échelle de 1 pour 86,400. M. Zondervan reconnaît sans peine le mérite exceptionnel de

[1] M. de Machault était alors contrôleur des finances.

l'œuvre. Il n'hésite pas à proclamer qu'elle a été sans conteste la première des cartes topographiques d'ordre strictement scientifique, et qu'elle était destinée à « servir de modèle à tous les autres pays »[1].

Un peu rapide est le coup d'œil jeté par M. Zondervan sur l'évolution de la cartographie au XIX[e] siècle. Cette évolution s'est poursuivie sous l'influence de deux puissants facteurs : d'un côté, le développement de la civilisation, qui seul eût suffi pour faire apprécier l'importance des cartes topographiques, base essentielle de l'occupation du sol, de l'exploitation des mines, de la division des territoires, de la répartition des impôts, etc., en un mot, de tout l'ensemble de la vie économique. Mais l'autre facteur, devenu de suite prépondérant, en raison des circonstances que traversait alors l'Europe, est celui des intérêts militaires. Selon M. Zondervan, ce serait en Allemagne, après la guerre de Sept ans, c'est-à-dire vers 1763, que ce genre d'intérêts aurait pris le pas, au point de motiver la création des organismes spéciaux d'où sont sorties les cartes dites d'*État-major*, et de déterminer presque partout la centralisation, entre les mains de l'Administration de la Guerre, de tous les services topographiques.

Ici encore, nous nous permettrons de trouver que cet aperçu est un peu trop entaché de germanisme. Si l'auteur avait pu consulter la savante étude consacrée par le général Berthaut à l'institution des ingénieurs géographes, il aurait su qu'en France on avait formé, dès 1696, sous l'inspiration de Vauban, un corps d'*ingénieurs des camps et armées;* qu'en 1726, ces officiers avaient reçu le titre d'*ingénieurs géographes des corps et armées;* enfin que cette organisation avait pris son assiette définitive en 1744, soit douze ans avant le commencement de la guerre de Sept ans.

Quoi qu'il en soit, à peine l'œuvre des Cassini était-elle achevée que déjà des besoins nouveaux en faisaient ressortir l'insuffisance. En effet, la considération du relief avait été jusqu'alors plus ou moins négligée. L'emploi des dessins de convention par lesquels on représentait les montagnes ou les collines n'était gouverné par aucune règle précise, de sorte que le résultat dépendait uniquement de l'habileté et du coup d'œil du topographe qui avait fait le lever. Cependant, dès le commencement du XVIII[e] siècle, l'importance d'une exacte détermination des niveaux avait commencé à être appréciée par quelques précurseurs. Chose curieuse,

[1] Il peut sembler étrange qu'en formulant ce jugement si équitable, M. Zondervan n'ait pas cru à propos de rappeler le nom de Cassini, qu'il cite seulement à propos de la part prise par les ancêtres de ce savant aux grandes recherches géodésiques du XVII[e] siècle.

c'est aux surfaces immergées que la méthode des courbes de niveau a été tout d'abord appliquée, sans doute parce qu'elles échappaient à tout autre mode de représentation. M. Zondervan cite, comme la première en date dans cette catégorie, une carte de l'ingénieur hollandais Cruquius, publiée en 1733, et représentant les courbes du lit de la rivière Merwede, cette branche du Rhin qui passe à Dordrecht. Mais il reconnaît que la méthode ne s'est manifestée avec éclat que lorsque notre compatriote Buache publia en 1752 sa carte des isobathes du Pas-de-Calais. Trois ans auparavant, d'ailleurs, un autre Français, l'ingénieur Millet de Mureau, avait proposé de définir les formes du terrain par des lignes horizontales avec indication de l'altitude.

Mais le temps n'était pas encore venu d'appliquer le procédé aux cartes topographiques usuelles : trop peu d'initiés auraient été en mesure de le comprendre et, pour les besoins qu'on avait alors en vue, l'emploi des hachures se montrait préférable, surtout avec l'éclairage oblique dont la carte suisse fédérale de Dufour devait offrir un jour un spécimen si satisfaisant. C'est à un officier saxon, le major Lehmann, que reviendrait le mérite d'avoir exposé le premier les principes de l'application systématique des hachures, d'abord dans un ouvrage anonyme, publié en 1792, puis de 1812 à 1816, dans un traité complet imprimé à Dresde.

En tout cas, la méthode devint rapidement d'usage courant et, lorsque, après la chute de Napoléon, la paix se rétablit en Europe, toutes les nations s'empressèrent de dresser dans ce système des cartes exactes de leur pays, à des échelles variables entre le 100,000^e et le 50,000^e. La France avait beau jeu pour se montrer la première dans cette émulation, grâce à ses ingénieurs géographes, dont le talent avait été tant de fois éprouvé, d'un bout à l'autre de l'Europe, durant les guerres de l'Empire. Malheureusement, tandis que des considérations budgétaires venaient malencontreusement à la traverse des vœux émis, au sujet de la nouvelle carte, par une commission que Laplace présida de 1817 à 1827, une mesure à jamais fâcheuse fut prise en 1831 : nous voulons parler de la fusion des ingénieurs géographes avec le cadre des officiers d'État-major.

À partir de ce moment, on vit, confondus ensemble et soumis aux mêmes règles d'avancement, d'une part les brillants militaires au coquet panache, les cavaliers accomplis chez qui les généraux recrutaient exclusivement leurs aides de camp; d'autre part, les patients travailleurs qui, le théodolithe en mains, devaient, au prix de fatigues sans gloire, courir sans relâche à travers des pays souvent bien inhospitaliers, pour

IMPRIMERIE NATIONALE.

s'astreindre ensuite durant des mois à de pénibles opérations de calcul et de dessin.

Par la force des choses, cette dernière besogne ne tarda pas à devenir particulièrement ingrate. Ceux qui s'y livraient se sentirent bientôt découragés par l'abandon où ils étaient laissés. Le résultat fut cette rapide décadence des travaux géodésiques et topographiques, dont notre pays devait souffrir pendant près d'un demi-siècle, décadence d'autant plus difficile à enrayer que la conscience en échappait absolument aux chefs militaires du service, satisfaits, non sans raison d'ailleurs, d'avoir à leur disposition une carte agréable et répondant de façon suffisante à tous les besoins de la guerre comme à ceux du tourisme.

Pendant ce temps, les hommes qui avaient le droit d'être plus exigeants, à savoir les ingénieurs chargés de la rectification des routes, mieux encore, ceux à qui incombait la construction des canaux ou des chemins de fer, enfin les agriculteurs, les industriels et les forestiers, occupés de drainage ou d'aménagement des eaux, réclamaient en vain leur part d'un service que la Guerre conservait avec un soin jaloux, comme si la défense nationale eût été compromise par une publication dont l'élément militaire n'aurait pas été le maître absolu!

C'est de cette façon qu'après avoir eu sous la main tous les instruments qui pouvaient lui maintenir son ancienne suprématie géographique, la France a, de gaieté de cœur, laissé à d'autres nations l'honneur de comprendre ce que réclamait une plus large intelligence des besoins de la civilisation contemporaine. D'autre part, la question budgétaire s'en est constamment mêlée, et, pour économiser quelques millions, on ne s'est pas rendu compte que le pays dépenserait au moins trois ou quatre fois autant dans les innombrables études partielles auxquelles donnerait lieu chacun des besoins qu'une carte à plus grande échelle eût immédiatement satisfaits.

Malheureusement pour nous, on agissait de façon différente à l'étranger. C'est ainsi qu'en Prusse, dès 1862, l'Institut géodésique était séparé du Ministère de la Guerre, pendant que le Département des Travaux publics recevait la charge des mesures nécessitées par la construction des chemins de fer. Puis, en 1870, pour éviter les doubles emplois résultant de ce que l'Etat-major conservait la direction générale de la carte, en même temps que les opérations du cadastre étaient confiées au Département des Finances, le gouvernement instituait, pour la direction et la surveillance des travaux, un organisme spécial, dépendant immédiatement du Ministère d'État, sous le nom de « Direction centrale des mesures dans l'État prussien ». Le 1er janvier 1875, cette centralisation

était complétée par l'institution d'un chef du Service géographique, réunissant sous ses ordres trois sections distinctes : 1° la section trigonométrique (chargée de toutes les opérations scientifiques et géodésiques); 2° la section topographique; 3° la section cartographique.

De son côté, l'Angleterre appréciait, dès 1870, la grande importance que présente, pour les diverses branches de l'administration publique, la possession de cartes très exactes. Il ne lui échappait pas que, pour y pourvoir, il importait de ne plus subordonner la cartographie officielle au Ministère de la Guerre, dont les exigences en cette matière sont naturellement bien moindres, et ce service rentrait dès lors dans les attributions d'un ministère civil.

Faut-il en conclure qu'une solution de ce genre serait actuellement désirable en France? Nous ne le pensons pas; car de nouveaux instruments seraient à créer de toutes pièces, et mieux vaut se servir de ceux que, par une vraie grâce d'état, notre pays a su conserver. D'une part, le Service du nivellement général de la France a, sous la direction de M. Ch. Lallemand, travaillé sans bruit à nous doter d'un magnifique réseau de près de 50,000 kilomètres, capable de fournir, pour un nouveau lever du terrain, des points d'appui aussi sûrs que nombreux.

D'autre part, s'il n'existe plus de corps d'État-major, il s'est créé, au Ministère de la Guerre, un *Service géographique de l'armée*, où n'entrent que les officiers attirés par leurs aptitudes et le goût pour l'étude du terrain. Ce service, auquel demeureront attachés les noms des généraux Perrier, Derrécagaix, de la Noë, Bassot, Berthaut, dont il serait injuste de séparer le souvenir du colonel Goulier, a su constituer, sous le nom de *brigades topographiques*, un personnel d'élite, rompu au maniement des ingénieux appareils à l'aide desquels on peut si facilement aujourd'hui *filer les courbes* sur le terrain. Déjà plus du onzième de la surface de la France a été ainsi levé à l'échelle du 10,000ᵉ, pendant que, dans les laboratoires du service, on prenait l'habitude des multiples procédés de reproduction, aussi savants qu'économiques et expéditifs, dont la chimie et la photographie ont aujourd'hui enrichi la technique cartographique.

Ce que produirait l'utilisation des minutes, après réduction au 50,000ᵉ, on a pu en juger par les spécimens d'essai mis il y a deux ans sous les yeux de l'Académie des Sciences, et où, grâce à un habile emploi des teintes plates multicolores et de l'estompage, l'agrément du coup d'œil était si heureusement combiné avec la facilité de la lecture et la sûreté des indications de niveau.

Puisse le Parlement ne pas marchander les crédits à la poursuite

d'une œuvre aussi utile! Il n'est que temps, pour le pays des Cassini, de montrer qu'il lui serait encore possible de ressaisir, en matière cartographique, la supériorité que tous lui reconnaissaient il y a deux cents ans.

A. DE LAPPARENT.

LA SCULPTURE POLYCHROME.

Georges Perrot. *Histoire de l'art dans l'antiquité.* Tome VIII. La Grèce archaïque. La sculpture. In-4°, xv-739 p., 14 pl. hors texte et 352 gravures. Paris, Hachette, 1904.

PREMIER ARTICLE.

Après avoir parcouru les continents et les îles que baigne la Méditerranée et s'être enfoncé au cœur de l'antique Chaldée, de l'Assyrie et de la Perse, M. G. Perrot, riche des souvenirs rapportés de son long et fructueux voyage, aborde enfin les rivages de la Hellade.

Pour nous faire revivre aux temps antiques, il a mieux que le récit des aèdes. Les découvertes récentes de Schliemann, les fouilles poursuivies en Crète, les déblaiements conduits avec tant de succès par l'École d'Athènes, sous la direction de M. Homolle, et par ses émules étrangères, les recherches entreprises sur le rocher de l'Acropole ont fourni des matériaux nombreux qui permettent de reconstruire sur des bases solides les assises de l'édifice que couronnèrent les contemporains de Périclès.

Le tome VI de l'*Histoire de l'Art* avait été consacré à Mycènes et à la Grèce primitive; le suivant, à la Grèce de l'épopée et au temple de la Grèce archaïque. Le tome VIII répond encore à la même période, c'est-à-dire aux années qui s'écoulèrent entre la chute des royautés achéennes et les guerres médiques ou, plus exactement pour la sculpture, à deux cent soixante et dix ans comptés à partir du milieu du VIII^e^ siècle.

Le volume débute par sept chapitres où sont étudiées la fortification, l'installation intérieure des villes (places, rues, aqueducs et fontaines, salles d'assemblées, gymnases, maisons, chemins) et l'architecture funéraire en Attique comme au dehors de l'Attique. Malgré l'intérêt de cette première partie, je me contente de citer les têtes de chapitre.

La sculpture attire d'une manière invincible et c'est à elle d'ailleurs que l'auteur a consacré la majeure partie de son tome VIII (634 pages sur 739).

Dans quelle condition la sculpture a-t-elle pris naissance, comment se développa-t-elle, pourquoi atteignit-elle bientôt en Grèce à la perfection artistique? Telles sont les premières questions que se pose et que résout l'auteur.

Le temple grec est la demeure du dieu. Il doit y être représenté dans toute sa magnificence, revêtu de la beauté que l'imagination du peuple se plaît à reconnaître aux habitants de l'Olympe. Il faut orner cette demeure, y représenter des sujets chers à son propriétaire céleste. On sera conduit ainsi à la décorer de motifs de sculpture et de bas-reliefs. Mais il y a mieux. Un roi, un chef de guerre, un pasteur de peuples ne marche jamais sans une escorte de serviteurs, de courtisans. Un dieu ne saurait être moins bien traité qu'une créature mortelle. Ses fidèles, ses adorateurs, les bénéficiaires de sa bonté ou de ses grâces se feront représenter autour de la cella par une image durable qui attestera pour toujours leur piété reconnaissante. Enfin, quand la mort a brisé le lien qui retenait l'âme captive et que le corps a été réduit en cendres, la famille et les intimes voudront conserver un souvenir de la cérémonie funèbre, comme ils souhaiteront assurer des protecteurs célestes au parent ou à l'ami disparu. Ce sera le moment de représenter les pleureuses qui ont suivi le cortège et de placer auprès de l'image du mort celle d'une divinité compatissante. Voilà de multiples occasions de recourir à l'homme capable de fabriquer *ce double* qui, dans les idées de la nation, doit retenir quelque chose de la personnalité humaine et divine; voilà bien des thèmes offerts à l'habileté des sculpteurs. Ce ne sont pas les seuls.

Des époques primitives où la force physique remplaçait le droit, la Grèce a conservé le culte de la puissance corporelle. Bien qu'Ulysse et ses émules l'aient forcée à reconnaître la supériorité d'un esprit aiguisé sur un corps vigoureux, elle persiste à couronner et à fêter le vainqueur dans les grands jeux célébrés sur son territoire, elle le glorifie, elle l'élève jusqu'au rang des maîtres de ses destinées, dont il incarne sans doute l'image. Dans ces conditions, une pente naturelle devait la conduire à rendre les mêmes honneurs à *l'olympionique* qu'à l'Olympien. Il aura lui aussi sa statue et elle prendra place dans les enceintes consacrées. Toute cette partie de l'ouvrage est excellente; l'analyse est claire, substantielle et bien ordonnée.

L'imagier s'attacha d'abord au bois et dégrossit dans des fûts de

cyprès, d'oliviers ou de chênes les statues destinées aux plus anciens temples. Aucune de ces statues ne nous est parvenue. Elles eussent été curieuses à bien des titres, mais barbares et informes. L'historien peut regretter leur perte, l'artiste n'a pas lieu de la pleurer. Dans les premières années du VI^e siècle, on s'enhardit. Le bois fend, éclate, pourrit; il est attaqué par les mites et réduit en cendres par les flammes. La pierre résisterait mieux. De grands progrès avaient été accomplis; ils permettaient de l'attaquer. Désormais le sculpteur grec a trouvé sa voie. En même temps, il étudie l'art de fondre et de couler le bronze et il trouve dans le métal des ressources lui permettant de varier les attitudes consécutives à l'emploi du bois ou du tuf et devenues hiératiques. À la fin du VI^e siècle, son éducation est assez avancée pour que le choix de la matière soit subordonné au sujet à traiter et s'exerce sans erreur. Mais encore la forme extérieure, l'épannelage trahissent l'imitation du bois. Ici c'est le tronc d'arbre, là le fût déjà équarri, ailleurs la poutre débitée en madriers, dont on reconnaît le contour arrondi ou les arêtes vives.

Les premières pierres attaquées furent choisies parmi les plus tendres; à celles-ci en succédèrent de plus dures et, par une gradation naturelle, le marbre finit par être substitué au tuf. Ce fut le signal d'une révolution complète dans la technique. Elle changea du tout au tout et, d'assez gauche, devint bientôt d'une habileté supérieure.

Est-il bien certain, comme l'auteur paraît le croire, que le progrès constaté fut uniquement dû au choix de la matière et que la beauté du marbre, la finesse du grain, la difficulté de le travailler excitèrent l'ardeur des artistes, épurèrent leur goût, perfectionnèrent leur manière? Ne conviendrait-il pas plutôt d'intervertir les termes de la proposition et ne serait-ce point au contraire parce que le génie particulier de la Grèce se développait, parce que le goût s'épurait et parce que l'habileté technique grandissait, que le sculpteur, après avoir abandonné les tufs tendres en faveur des pierres plus dures, abordait cette merveilleuse matière que le sol, prodigue de ses faveurs, lui fournissait parfaite? Je pense, moi aussi, que l'habitude de travailler le marbre eut, par la suite, un effet réflexe favorable au progrès; mais si l'artiste n'eût pas éprouvé le regret de sentir son essor limité par la nature des pierres où le ciseau essayait en vain de reproduire les formes déjà parfaites des études modelées en terre glaise, et si l'habileté manuelle du praticien ne lui eût pas permis d'aborder le marbre, la dureté et les difficultés spéciales qu'il présente eussent rebuté plutôt qu'encouragé les efforts.

Vers la première moitié du VI^e siècle, l'art de couler le bronze avait fait également un pas décisif. Pausanias l'atteste et l'on n'a pas de raison

d'y contredire. Les premières statues d'apparence métallique furent l'œuvre de chaudronniers qui emboutissaient des feuilles de cuivre sur une statue de bois. Cette technique, rudimentaire à l'époque où elle était appliquée en Grèce et connue sous le nom de *sphyrelaton* ou battage au marteau, n'est pas si défectueuse qu'il la faille dédaigner. Parce que l'image de Zeus Hypatos, que Pausanias vit à Sparte dans le temple d'Athéna Khalkiæcos et qu'il mentionne comme la plus ancienne des statues en métal, était barbare et sans doute très fruste, il n'en faudrait pas conclure à l'infériorité de cette technique. Sur ce point de détail, l'auteur est excessif; le moyen âge usa habilement de l'emboutissage et, de nos jours, on y recourt encore quand on veut obtenir des statues ou des groupes de dimensions telles que, coulés en bronze, ils seraient trop lourds ou d'une exécution trop difficile. La vérité est que les Grecs l'abandonnèrent de bonne heure en faveur de la fonte au sable. On sait avec quelle habileté ils coulaient en bronze, avec quelle aisance le fondeur, l'ajusteur, le ciseleur tournaient ou surmontaient les difficultés et cela dès la fin de l'époque archaïque. Après eux venaient d'autres ouvriers qui patinaient, argentaient ou doraient le métal en tout ou en partie, qui savaient non seulement le *damasquiner*, mais y incruster des émaux, des pâtes de verre et des pierres précieuses.

Connaissant l'adresse de leurs collaborateurs et la perfection de la technique, sachant que leur pensée trouverait toujours à être traduite, et que leurs intentions ne seraient jamais trahies, on conçoit la prédilection marquée que les grands sculpteurs de la Grèce eurent pour le bronze. M. G. Perrot l'observe avec raison. Seul Praxitèle fait exception. Mais Phidias, Myron, Polyclète, Lysippe se bornaient en général à modeler leurs œuvres dans une matière plastique et les livraient ensuite aux fondeurs. Ils s'évitaient ainsi la peine d'attaquer le marbre et ne risquaient pas de voir défigurer une statue et gâter un bloc de Paros par un praticien inhabile ou négligent.

La terre glaise, quand elle est bien préparée, est une matière plastique excellente et à peu près sans valeur. En outre, après avoir été cuite, elle acquiert une dureté considérable et peut, mieux que bien des pierres, résister aux atteintes du temps. Ces qualités précieuses la firent rechercher de très bonne heure pour façonner des ornements et des figurines. Plus tard, elle servit à composer de petites ébauches d'après lesquelles on dégrossissait la pierre ou le marbre et à modeler les statues qui devaient être coulées en bronze. À part les ornements architectoniques et les figurines, les œuvres exécutées en terre glaise n'étaient pas destinées à une longue existence et, de fait, on n'en a même pas

retrouvé un fragment. Il en allait autrement des figurines placées dans les tombeaux et dont la durée devait être aussi longue que celle de la mort. C'était leur unique mérite aux yeux des Grecs, car il ne semble pas qu'ils aient jamais tenu les *coroplathes* en haute estime et qu'ils aient jamais prévu la juste admiration que l'on pourrait avoir pour leurs œuvres charmantes. M. Georges Perrot, qui a traité cette partie de son sujet avec la méthode et la conscience qui donnent à l'ensemble du travail une valeur inestimable, parle aussi des statues coulées en fer ou en plomb, — elles ne méritent pas que l'on s'y arrête, — et des statues dites *chryséléphantines;* mais nous touchons ici aux pages les plus intéressantes du volume, je veux parler de celles consacrées à la sculpture polychrome (§ 3, ch. x, p. 211 et 236).

Il est encore de mode, presque de bon ton, de condamner au nom du goût la statuaire polychrome. L'on répète volontiers que peindre une image en relief est un acte barbare, sauvage, criminel et, quand on daigne motiver ces accusations, l'on ajoute qu'il faut manquer de culture pour méconnaître la noblesse grave et sereine de la pierre, attenter à la virginité du marbre, déshonorer le bois, ravaler la majesté du bronze.

Timidement, si vous objectez que ni l'homme ni même la femme ne prétendent à l'éclat du Paros ou à la blancheur du Carrare, que le bois et le bronze rendent d'assez loin le ton de l'épiderme, celui des nègres excepté, l'on vous répondra que l'art est un domaine divisé par de hautes barrières. Chacun y cultive son lot et, en crainte des pires calamités, il est défendu d'empiéter sur les terres des voisins. Ainsi le sculpteur, attentif aux beautés de la forme, résistera aux séductions de la couleur, tandis que le peintre promènera ses brosses sur des surfaces planes.

Alors, pour frapper un coup décisif et impressionner les esprits enclins au mal, nos puristes compareront les sculptures polychromes tantôt aux figures de cire exposées dans les musées forains ou dans les boutiques des coiffeurs, tantôt aux statues de saints éditées dans le voisinage des grandes églises, ou bien encore, suprême marque de dédain, à ces jouets que l'on fabrique à Nuremberg : bergères et soldats reluisants, avec un peu de carmin sur les lèvres et les joues et un point noir à la place des yeux. C'est le spectacle des ilotes ivres que les Spartiates donnaient aux enfants pour leur faire prendre en horreur les vins de Chio et de Samos.

Ces critiques seraient accablantes et ces arguments péremptoires, s'ils n'étaient à deux tranchants et s'ils ne se retournaient contre leurs auteurs.

En quoi l'artiste qui enlumine un dessin diffère-t-il de celui qui

colorie une statue? L'un et l'autre sont animés du même désir, et si le premier obéit à un instinct de sauvage, le second est bien près encore de la barbarie. Depuis Cimabue, Van Eyck, Fra Angelico, Holbein, combien ont insulté à la candeur du vélin, avili le cuivre et outragé le bois en les recouvrant de peinture! Combien ont commis ce crime irrémissible, combien perpètrent chaque jour cet attentat contre le goût! Ils n'ont varié que dans l'emploi des moyens, la détrempe, l'encaustique, la fresque, l'huile ayant servi tour à tour leurs mauvais desseins.

D'autre part, condamner la statuaire polychrome en invoquant ses pires manifestations équivaut à juger la peinture sur des enseignes de village et sur des images d'Épinal.

À côté des aristarques frappant sans examen et sans merci, il existe une école qui n'abandonne aucune des critiques dirigées contre la sculpture polychrome, mais que gênent les exemples que va nous fournir la Grèce impeccable et la prédilection dont jouissent les arts naguère honnis du moyen âge. Les moins informés de ses membres ont prétendu que la sculpture n'avait souffert cette suprême injure qu'aux époques de barbarie et de décadence. Les fouilles exécutées dans ces derniers temps et les découvertes opérées sur le sol de la Grèce et de l'Italie leur ont donné tort. Du reste, ne savions-nous pas que Phidias se plaisait à unir les gemmes à l'or et à l'ivoire, que Cicéron et Virgile trouvaient le marbre de Paros si beau qu'ils le jugeaient digne, comme l'ivoire, d'être allié aux métaux précieux, et que Praxitèle s'en remettait à Nicias du soin de peindre ses statues? Accuser de mauvais goût les maîtres les plus sûrs, les plus délicats, les plus raffinés, les ravaler au rang des Sioux ou des peuplades noires de l'Océanie, on n'y pouvait songer. Alors la critique a cherché et proposé des excuses.

Sous le ciel lumineux de la Grèce, a-t-on dit, un enduit coloré tempérait l'éclat aveuglant du marbre et faisait mieux apprécier le modelé, à moins qu'il ne protégeât le tuf et les autres pierres de nature gélive et friable contre les atteintes du climat. C'est ainsi qu'on passe trois couches à l'huile sur les bois exposés tour à tour au soleil et à la pluie. Ces raisonnements seraient admirables s'ils ne tremblaient sur leur base.

Supposons un instant que la civilisation, au lieu de naître aux pays de lumière, se fût développée d'abord dans les brouillards du Nord; comme il n'est pas de contrées où les teintes violentes soient plus en honneur qu'en Finlande et en Scandinavie, et comme les grands coloristes flamands ne le cèdent pas aux vénitiens, la statuaire eût été polychrome et on lui eût encore trouvé des excuses. Les mêmes critiques qui l'expliquent par un excès de lumière n'eussent pas manqué d'observer que

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans les régions où le soleil apparaît derrière un voile épais, où il ose à peine s'élever au-dessus de l'horizon et où il envoie à la terre des rayons obliques et discrets, il était nécessaire de remédier à la longue tristesse des ciels gris et brumeux et d'égayer la pierre en la couvrant de couleurs d'autant plus vives qu'elles risquaient d'être plus atténuées.

Est-il utile d'ajouter que dans tous les pays, comme à toutes les époques, les belles statues polychromes furent exécutées en des matières choisies, durables, souvent précieuses, et que l'on ne saurait invoquer, pour expliquer leur coloriage, le désir de les préserver de l'humidité comme de corriger l'effet de la trop grande lumière, puisque dans l'antiquité les cellas très sombres des temples et, au moyen âge, les nefs obscures des églises leur étaient réservées?

En réalité, la ligne, le relief et la couleur sont des éléments de beauté. Pourquoi exiger le divorce entre les deux derniers alors qu'on aime à marier les deux extrêmes? Un paysage plat et monotone dans la crudité de la lumière zénithale revêt parfois un aspect merveilleux avant le lever et au coucher du soleil. Les lignes, les reliefs n'ont pas été modifiés, la disposition de l'éclairage et la coloration ont seules changé. C'est que le relief et la couleur ou la ligne et la couleur engendrent des œuvres parfaites quand ils se prêtent un concours mutuel et détestables quand ils se contrarient ou sont distribués par des mains inhabiles. J'ajouterai qu'un dessin comme une statue monochrome peuvent être des morceaux accomplis, bien que la reproduction de l'être vivant en une matière blanche, rouge, noire, verte, soit à ce point conventionnelle qu'on ne l'admettrait pas sans une longue éducation des yeux et de l'esprit.

A s'en tenir à la logique, il n'y a donc aucune raison sérieuse, supportant un examen impartial, de condamner puis de proscrire la statuaire polychrome. Sur de pareilles questions, l'expérience seule peut décider. Elle aurait déjà triomphé du préjugé si nos musées et les collections particulières renfermaient, au lieu de fragments parfois trop incomplets ou médiocres, les œuvres des grands artistes restés fidèles à la peinture des reliefs et si tous nous n'avions un penchant à nous approprier le jugement d'autrui sans réfléchir ni en chercher la raison. Est-ce une certaine paresse d'esprit qui nous fait préférer aux chemins mal frayés les routes battues? Est-ce par méfiance de nous-mêmes ou par timidité que nous redoutons de porter un jugement personnel? Peut-être éprouvons-nous à la fois chacun de ces sentiments et, après avoir péché par méfiance ou par paresse, nous abstenons-nous par orgueil? C'est ainsi que, pour ignorer les lois harmoniques de la peinture des reliefs, on l'excommunie et on la chasse des temples où se célèbre le culte des arts.

Pourtant une réaction se dessine, oh! bien humble, bien timide, parce qu'elle est instinctive et ne s'appuie pas sur des résultats acquis et des exemples décisifs. Par une heureuse fortune, il existe encore des œuvres capables de ramener à la polychromie les bons esprits qui discutent ou nient sa valeur artistique.

Dans l'antiquité, le sculpteur comme l'architecte réclamaient le plus souvent le concours du peintre. L'Égypte, la Chaldée, la Phénicie, avaient donné l'exemple. Il fut suivi par la Perse. Les bas-reliefs de l'époque des Achéménides méritent mieux que les termes de mépris usités en pareil cas. Devant eux, personne n'a parlé de badigeon, de barbouillage. La Hellade, on va le voir, rehaussa d'enduits et parfois d'émaux colorés les figures en ronde bosse et les bas-reliefs à moins qu'elle ne juxtaposât les matières naturelles diversement teintées. Elle confondit si bien la couleur et la forme que M. Homolle, après avoir terminé les fouilles de Delphes, a pu dire que pour les Grecs du v^e siècle la peinture est un bas-relief aplati et le bas-relief une peinture dont la pâte a reçu une épaisseur excessive. Rome, Byzance, se délectèrent à leur tour dans la contemplation des œuvres polychromes. Il n'est pas jusqu'aux statuettes de calcédoine saphirique, jusqu'aux camées qui ne reçussent des ornements d'or et des touches de couleur. Enfin, les artistes attachés aux conquérants arabes transmirent les procédés dont les Iraniens avaient hérité et les vulgarisèrent dans les pays où les conduisit la victoire depuis les Indes jusqu'en Portugal.

D'autre part, l'Europe, qui était l'élève de Rome, mais qui écoutait avec ferveur les leçons des Byzantins, accepta de ses maîtres la statuaire peinte. Après le bois, la pierre et le cuivre, l'ivoire des triptyques et l'argent des reliquaires se couvrirent de couleur. Cette tradition persista jusqu'à la Renaissance.

A cette époque une inquiétude saisit les artistes : épris de l'antiquité classique, ils recevaient comme des lois divines les exemples qu'elle avait légués. Les statues de marbre apparaissaient blanches; celles de bronze, couvertes d'une patine de couleur uniforme. Alors, trompés par les monuments où le temps n'avait laissé aucune trace de peinture, ils pensèrent que tels ils apparaissaient, tels ils avaient été créés. Bientôt on en vint à considérer comme un reste des âges barbares la coutume de rehausser de couleurs les œuvres en relief et l'on décréta l'inviolabilité de la forme, l'on promulgua le dogme de la sculpture monochrome. Non seulement la vénération du marbre, le respect du bois et du bronze furent imposés comme un article de foi, mais des néophytes zélés, s'en prenant aux dieux qui avaient cessé de plaire, nettoyèrent, lessivèrent,

brossèrent avec une sorte de frénésie, grattèrent à vif les statues et les bas-reliefs peints ou rehaussés de couleurs. Les chefs-d'œuvre souffrirent d'autant plus que leur renommée les signalait les premiers au savon purificateur.

Pour des causes analogues, on allait méconnaître pendant plus de trois siècles les arts si nobles et si purs de notre moyen âge qu'en témoignage de mépris nos pères qualifiaient de gothiques.

De puissants esprits déplorèrent cet abandon de la statuaire polychrome, entre autres Michel-Ange, de qui l'on a une lettre bien précieuse. Mais la tourmente était déchaînée, leur voix se perdit dans le bruit de la tempête. Et c'est ainsi que l'anathème fut lancé contre des œuvres devant lesquelles nous nous prosternerions si les couleurs employées par les peintres grecs ou romains avaient mieux résisté aux atteintes du temps et à la puissance destructive des éléments.

L'Italie avait eu de grands sculpteurs polychromistes; encore au xv[e] siècle, on cite des statues et des bas-reliefs coloriés de Donatello, de Verochio, de Mino da Fiesole, de Rosselino, de Benedetto da Majano. Et pourtant ce furent ces artistes qui exaltèrent les premiers la sculpture monochrome et qui propagèrent le nouveau credo. La France, les Flandres, l'Allemagne se convertirent par degré. André Beauneveu et Jean Van Eyck collaborent avec le sculpteur. Durant la première moitié du xvi[e] siècle les Michel Colombe et les Antoine Just restent fidèles à la tradition. Les statues en grandeur naturelle qui ornent le chœur de la cathédrale d'Albi sont peintes et dorées; il en est de même de celles qui décoraient la façade du château de Gaillon et du château de Madrid construit pour François I[er]. Mais déjà l'influence de l'Italie se faisait sentir et Germain Pilon est peut-être le dernier de nos artistes en renom qui ait suivi les anciens errements. En vérité, seule l'Espagne protesta. Si la terre classique de la résistance nationale, si la patrie de Viriathe et de Pélasge se laissa entamer par les idées étrangères et mésusa de l'eau lustrale, la surprise fut de courte durée. Puis, elle conserva des contrées fermées aux novateurs, des territoires d'élection où l'art proscrit eut encore des adeptes illustres et où l'on trouve des œuvres dont la vue aide à porter le deuil des monuments disparus. Elles sont d'autant plus précieuses que la belle floraison de la statuaire polychrome en Espagne répond au xvii[e] et au commencement du xviii[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où elle était morte dans le reste de l'Europe.

Le respect d'une tradition partout ailleurs décriée convenait au caractère opiniâtre et persévérant du peuple, mais il tenait encore au contact sept fois séculaire des écoles chrétiennes avec les écoles musulmanes d'où

étaient nées non seulement l'architecture et la décoration *mudejares*, tout imprégnées du soleil de la Perse, mais la civilisation *mozarabe*, qui, des contrées soumises aux conquérants musulmans, s'était étendue sur le reste du pays. Je l'attribue aussi au caractère religieux que conservèrent si longtemps les arts de la péninsule. Les immenses retables, les autels, les vitraux, les ornements sacerdotaux, les lambris de faïence aux chaudes couleurs, les tentures de damas et de velours enrichies de crépines, de galons, de franges et de glands d'or, les magnifiques tapisseries importées de Flandre ou tissées dans le pays, les tableaux eux-mêmes appelaient la sculpture polychrome. Ensuite, les statues peintes étaient plus vivantes, elles parlaient à ces âmes pieuses un langage plus éloquent que les saints taillés dans la pierre blanche.

Grâce à ce concours de circonstances, l'Espagne offre aux curieux une collection unique et qui était restée jusqu'ici inexplorée, où, au prix de quelques efforts, ils peuvent suivre depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours la transformation, l'épanouissement et la décadence des arts polychromes.

Quelques-unes de ces considérations ont été développées dans un travail que j'ai lu à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le vendredi 25 novembre 1898. Si je les rappelle, c'est pour appuyer sur des exemples modernes et d'une autorité décisive la courageuse intervention de M. Georges Perrot. J'ai en effet constaté avec une véritable joie que, sans exagérer le rôle de la couleur, ni dénigrer la statuaire monochrome, il s'était rangé au parti des Grecs.

Marcel DIEULAFOY.

(*La fin à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN SUÈDE.

Ludovic Beauchet, professeur à l'Université de Nancy, membre des Académies d'Upsala et de Stockholm. *Histoire de la propriété foncière en Suède.* 1 vol. in-8°. Paris, Larose, 1904.

Les anciennes lois suédoises, rédigées, pour la plupart, au XIII^e siècle, ont été publiées définitivement de 1827 à 1877 par le savant Schlyter, en treize volumes in-4°. C'est un des plus beaux monuments de l'histoire

du droit. Malheureusement ces textes, écrits en vieille langue suédoise, sont peu accessibles pour les Français. M. Beauchet, professeur à l'Université de Nancy, s'est imposé la tâche de les faire connaître. Familier avec les langues scandinaves, bien préparé par plusieurs séjours à Upsala et à Stockholm et par les relations qu'il s'est créées dans le Nord, il a déjà publié des traductions remarquables de deux des principales lois, celles de Westrogothie et d'Upland, et des dissertations sur les sujets les plus intéressants pour l'histoire du droit, sans parler de travaux très importants sur la législation athénienne. Il entreprend aujourd'hui une histoire générale du droit suédois, dont le premier volume, que nous avons sous les yeux, est une histoire de la propriété foncière en Suède.

La plus ancienne des lois contenues dans le recueil de Schlyter est celle de Westrogothie, qui a été rédigée au commencement du XIII^e siècle. La seule influence étrangère qui s'y fasse sentir est celle du droit canonique. Le droit romain n'a jamais pénétré dans les pays scandinaves. La vie nationale s'y est développée librement, sans être troublée ni dénaturée par l'invasion de peuples conquérants. Depuis le XIII^e siècle, le mouvement s'est perpétué sans aucune solution de continuité. C'est ce caractère d'indépendance qui donne au droit suédois un attrait particulier.

On aimerait à remonter plus haut encore dans l'histoire, mais ici les documents nous manquent. Tout au plus peut-on signaler dans les lois les plus anciennes quelques traces ou, comme on dit aujourd'hui, quelques *survivances* d'institutions antérieures. M. Beauchet en cite quelques exemples, non sans réserves toutefois, et nous ne lui reprocherons pas sa discrétion. Il a eu raison, croyons-nous, de ne pas s'engager sur ce terrain, qui n'est pas sûr et qui, en tout cas, offrirait tout au plus un intérêt de curiosité. La véritable histoire ne commence en Suède qu'à l'époque de la rédaction des coutumes. Si elle offre encore des difficultés après cette époque, on y trouve du moins une base solide et des faits certains.

Plaçons-nous donc par la pensée dans les premières années du XIII^e siècle, sur un territoire occupé par un groupe de familles agricoles. Le climat est rude, le sol peu fertile, coupé de lacs, couvert de forêts. Autrefois les habitants vivaient surtout de la chasse et de la pêche et aussi du pillage dans les contrées de l'Ouest et du Sud. Tant que la mer était navigable, la piraterie leur fournissait des moyens de subsistance. Aujourd'hui les temps sont changés. Les pays qui se laissaient facilement ravager ont pourvu à leur défense. Le christianisme, introduit chez les nations scandinaves, a fait cesser les excursions des Vikings. Dans chaque

province, un monastère cistercien a répandu avec la religion de paix la pratique de l'agriculture. Celle-ci ne se fait plus en commun. Elle devient plus intensive et individuelle. Les vieilles forêts sont éclaircies et leur sol défriché est partagé comme accessoire des habitations. Chaque famille a son lot, sa propriété, comme elle a sa part dans tout ce qui est resté en commun, les bois, les eaux, les pâturages.

La plus ancienne forme du partage semble avoir été le *jet du marteau*. L'homme s'attribuait l'étendue de terrain voisine de sa demeure, dans les limites qu'il marquait lui-même par la force de son bras. Toutefois le jet du marteau, l'*hamarskipt*, n'était encore qu'un partage de jouissance, un terme moyen entre une répartition annuelle et un partage définitif.

Les partages définitifs furent introduits par les coutumes rédigées dans le cours du XIII^e siècle. Ils restèrent longtemps facultatifs, en ce sens que l'opération avait lieu seulement quand elle était réclamée par les intéressés, mais en fait ils se répandirent de plus en plus. C'est ce qu'on appelait *Solskipt*, *divisio solaris*, parce que les sections de la masse à partager étaient marquées par des bornes orientées. On déterminait d'abord l'emplacement de chaque habitation dans le village; les terres à partager étaient ensuite divisées en un certain nombre de lots dont un ou plusieurs étaient attribués à chaque foyer. Les lots se suivaient dans le même ordre que les habitations. Tel était du moins le système établi par la loi d'Upland, d'où il a passé dans les Codes généraux. Les détails de l'opération étaient diversement réglés par les coutumes. — Quoique définitif, le partage ainsi opéré pouvait cependant être modifié, du consentement unanime de tous les propriétaires. — On comprend que dans la pratique, ces opérations ne pouvaient avoir lieu sans donner ouverture à des contestations nombreuses. Elles étaient jugées par un jury, *nämd*, composé de douze propriétaires.

Ces partages, qui peuvent aujourd'hui nous sembler étranges, s'expliquent pourtant par bien des raisons. Loin d'ébranler le droit des propriétaires antérieurs, ils le confirmaient en lui donnant un titre écrit et des limites reconnues. Ils éteignaient en même temps la plupart des difficultés qui s'élèvent souvent entre voisins et remédiaient au morcellement amené par le hasard des prises de possession.

Tout ce qui n'avait pas été occupé privativement, et par suite n'avait pas été compris dans les partages, était resté *res nullius*. Les habitants utilisaient comme ils pouvaient ce qu'ils trouvaient à leur portée et se créaient ainsi des droits d'usage, dans la limite de leurs besoins. Pour assurer l'exercice de ces droits on admit que les terres laissées en dehors de la propriété individuelle étaient moins des *res nullius* que des propriétés

communes appartenant au groupe d'habitants le plus voisin. C'est à ce titre que l'autorité communale en régla l'usage. Cette propriété commune, indivise, fut reconnue par les coutumes et par les premiers Codes généraux de la Suède. Elle fut consacrée au XVI[e] siècle par une ordonnance de Gustave Wasa qui, tout en proclamant les droits des communes sur les *allmennings*, proclama en principe que tout terrain inculte appartient à Dieu, au Roi et à la Couronne de Suède, mais à personne autre. Dès le XIV[e] siècle, il était reconnu que nul ne pouvait s'établir sur l'allmenning sans une concession de l'autorité compétente. Mais tel n'était pas le droit primitif. La loi d'Helsingie, qui régissait l'immense territoire du Norrland, permettait au contraire à tout venant de s'établir sur l'allmenning et d'y occuper un terrain soit en forêt, soit en champs et prairies, à la seule condition de respecter les occupations antérieures. La prise de possession, *lagha tak*, avait lieu dans une forme prescrite. « Le paysan, dit la loi, sortira de sa maison avec cheval et voiture, avant le lever du soleil, à l'époque du solstice d'hiver, coupera une charge de piquets et reviendra à l'heure de midi. S'il veut prendre du terrain pour des champs ou des prairies, il défrichera l'étendue nécessaire pour y récolter trois charges de grains, construira une maison avec quatre poteaux, fera le tour de la terre occupée et en jalonnera les limites en présence de deux témoins. » La terre occupée passait ainsi de l'allmenning dans la propriété privative, sans payement d'aucun prix ni d'aucune redevance, mais si elle était abandonnée et restait sans culture pendant trois ans, elle rentrait dans l'allmenning au profit du premier occupant. Tel était l'état de choses auquel mit fin la reconnaissance d'un droit de propriété communale.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que la propriété individuelle, devenue prédominante, eût les mêmes caractères qu'aujourd'hui. Outre qu'elle restait soumise à certains égards aux obligations de la culture en commun, elle appartenait moins à l'individu qu'à la famille. Les propres, c'est-à-dire la terre qui était restée dans la famille pendant un certain temps, ne pouvaient être aliénés que du consentement des enfants ou même des parents collatéraux. Le testament était resté inconnu, et même après qu'il fut entré dans la coutume, le père de famille ne pouvait valablement disposer au profit d'étrangers qu'à l'égard des acquêts et dans la mesure imposée par la loi. Le droit de retrait appartenant à tout le lignage assurait l'efficacité de ces prohibitions. Ces derniers vestiges du régime familial subsistèrent longtemps et on ne peut même pas dire qu'ils aient entièrement disparu aujourd'hui.

Dans un temps et dans un pays où l'industrie était peu répandue, la

propriété de la terre avait au point de vue politique une importance considérable. Elle seule donnait l'accès des assemblées populaires, et les plus riches devenaient par là même les plus puissants. Il n'y avait pas d'autre noblesse, car la féodalité n'a jamais pénétré en Suède, non plus que le servage et la mainmorte. Dès que le christianisme eut fait disparaître l'esclavage, il n'y eut plus que des hommes libres. À la vérité les indigents pouvaient être contraints au travail, mais ce n'était qu'une forme de l'assistance et une précaution contre le vagabondage. On forçait l'homme à gagner sa vie, mais on ne détruisait pas sa liberté.

La transmission de la propriété foncière était soumise à des formalités très curieuses, que les textes suédois nous font connaître en détail. « In venditione terrarum, dit Andreas Sunesen, l'auteur latin de la loi de Scanie, ad translationem dominii necesse est ut interveniat quaedam sollempnitas. » L'affaire se conclut en deux actes, à savoir le contrat et la tradition. Le contrat doit être passé en public, en présence de témoins instrumentaires, *fastar,* dont le nombre varie suivant les lois provinciales. En Upland, il en fallait douze, seize ou même vingt-quatre, suivant l'importance de la terre vendue. Chacune des deux parties en désignait la moitié et fournissait ensuite deux cautions qui s'engageaient comme les parties elles-mêmes, par la paumée. Quant à la délivrance, elle avait lieu de deux manières, soit par une tournée, *umfærth*, c'est-à-dire par une reconnaissance des limites à laquelle prenaient part tous les *fastar,* soit par une cérémonie symbolique appelée *scotatio.* Le manteau de l'acheteur étant tenu étendu par tous les assistants, le vendeur y jetait une motte provenant de la terre vendue, dont il se dessaisissait ainsi au profit de l'acheteur. Originairement la *scotatio* se faisait au ting, mais on admit plus tard qu'elle pouvait avoir lieu dans tout lieu public, pourvu que les témoins eussent été convoqués au moins sept nuits d'avance.

À côté des cautions exigées pour la validité de la vente il existe en droit scandinave un autre personnage qui joue un grand rôle dans les transmissions de propriété. C'est le *vin*, c'est-à-dire l'ami ou l'intermédiaire, qui représente les parties absentes, amène au besoin en justice les cautions et les témoins, et répond de leur solvabilité. Ce personnage paraît avoir été un acquéreur fiduciaire, chargé de transmettre la saisine au véritable acheteur. On retrouve cet intermédiaire dans le droit grec, dans le droit romain et surtout dans le droit germanique du moyen âge, où il porte le nom de *salmann.* On éludait ainsi l'interdiction de la représentation dans les actes solennels.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La prescription acquisitive en Suède diffère essentiellement de celle du droit romain, aujourd'hui admise dans les législations européennes. Celui qui a cultivé une terre pendant trois ans de suite et l'a possédée sans interruption en est présumé propriétaire, c'est-à-dire qu'en principe et sauf l'exception de force majeure, il peut opposer à toute revendication dirigée contre lui une exception péremptoire en offrant de prouver par le serment de douze cojureurs qu'il a légitimement acquis le fonds en vertu d'un juste titre. Il le peut, quoiqu'il soit défendeur et qu'en général la preuve soit à la charge du demandeur. Mais en droit suédois, la preuve est considérée comme un avantage et non comme une charge. Ici la loi renverse les rôles; en présence des serments fournis par le défendeur, le demandeur n'a pas le droit de produire une preuve à l'encontre et la revendication doit être écartée comme non recevable. La possession immémoriale paraît bien avoir produit le même effet quoique les lois suédoises ne le disent pas expressément.

Les charges des propriétés étaient réglées par la coutume. L'impôt payé au Roi portait soit sur les personnes, soit sur les terres. Le Roi en fixait le chiffre suivant les besoins de l'État. Les possesseurs de terre devaient aussi la dîme pour l'église et la corvée pour l'entretien des routes et chemins. Les habitants d'un même village formaient entre eux une sorte d'assurance mutuelle contre l'incendie et ils étaient légalement tenus de s'entr'aider pour la rentrée des récoltes, sorte de servitude qui se retrouve dans les pays slaves et notamment au Monténégro.

Le gage immobilier se présente dans les anciennes lois suédoises sous la forme de la vente à réméré accompagnée du pacte commissoire. Toutefois cette forme archaïque commence à se modifier en ce sens que le gage, au lieu d'être pris en nature par le créancier, comme donné *in solutum*, est vendu et que le prix provenant de cette vente revient au débiteur après avoir servi à éteindre la créance.

Les rapports des propriétaires entre eux sont l'objet d'une réglementation minutieuse dans les anciennes lois suédoises. Les droits de chasse et de pêche, le régime des eaux, des bois, des mines, la construction des moulins, les servitudes rurales, tout est prévu avec soin, ainsi que le bornage et les clôtures; c'est un détail dans lequel nous ne pouvons entrer ici. Nous terminerons ce compte rendu par quelques observations sur les actions civiles et criminelles qui protègent la propriété et sur les conventions relatives à l'exploitation de la terre.

Au civil il n'y a pas d'actions possessoires. La revendication est soumise à des formes différentes suivant les provinces. La preuve, ainsi que

nous venons de le dire, appartient généralement au défendeur et se fait avec un certain nombre de cojureurs. Elle a pour objet d'établir que le défendeur a légitimement acquis l'immeuble litigieux, par une transmission entre vifs ou héréditaire. S'il y a un garant vivant et présent, il est mis en cause, et peut lui-même appeler un garant, mais on ne remonte pas plus haut que ce dernier. Le demandeur fait à son tour la preuve en produisant des cojureurs et le jury décide de quel côté est le meilleur droit.

Au criminel toute atteinte portée à l'exercice du droit de propriété était rigoureusement punie d'une amende, en général de trois marks, outre les restitutions et indemnités. Le plus grave des délits ruraux était le déplacement ou la destruction des bornes. En ce cas, comme en celui de vol de récoltes, le coupable pris en flagrant délit pouvait être pendu par le propriétaire, sur-le-champ et sans autre forme de procès, et ne pouvait racheter sa vie qu'en payant quarante marks. Au contraire le grappillage et le glanage n'entraînent qu'une amende de trois *öre*. Tous les délits d'usurpation sont spécialement prévus, définis et punis.

Pour l'exploitation des terres le contrat le plus fréquent est le louage, moyennant une redevance en argent, ou en argent et en denrées. La loi d'Ostrogothie est la seule qui impose au fermier une redevance en travail; encore est-elle bornée à deux corvées par an. Il est vrai qu'à partir du XIV^e^ siècle on remarque, en Suède comme dans tout le reste de l'Europe, une forte tendance à aggraver les charges personnelles des paysans; mais les révoltes qui éclatèrent partout à cette occasion furent plus heureuses en Suède qu'ailleurs, et le servage fut complètement repoussé.

Le contrat de louage n'est assujetti à aucune formalité. Il se forme *solo consensu contrahentium*. Si les parties prennent des témoins, si elles donnent des arrhes, c'est uniquement pour avoir des preuves de la convention. La disposition la plus remarquable des coutumes est celle qui met à la charge du fermier non seulement l'entretien, mais encore la construction des bâtiments de la ferme, avec droit d'enlever ces bâtiments en fin de bail. Cette charge n'était pas aussi lourde qu'on pourrait le croire. Il s'agissait en effet de constructions grossières en bois et les forêts de l'allmenning fournissaient du bois en abondance. Les conditions du bail étaient, du reste, réglées par le contrat.

À côté du bail à ferme, on rencontre souvent dans les lois suédoises le contrat de société conclu pour l'exploitation d'un fonds. Chacune des parties apporte une portion du capital d'exploitation, outre son travail

personnel, et les bénéfices sont partagés proportionnellement. L'acte constitutif d'une semblable société est assujetti aux mêmes formalités que la vente.

Enfin une convention très fréquente est celle qui a trait aux aliments. C'est le *bail à nourriture* de nos anciennes coutumes françaises, qui se retrouve aussi en Lombardie, dans l'édit de Rotharis, art. 171-174. Le vieillard ou infirme qui veut conclure un semblable bail doit s'adresser d'abord à ses enfants, à défaut de ceux-ci à ses parents plus éloignés, et s'il éprouve encore un refus, il peut s'adresser à un étranger. Le contrat est conclu au ting, en présence d'un certain nombre de fastar, comme pour une vente. Ses effets varient suivant qu'il est conclu avec des successibles ou des étrangers. Dans le premier cas il y a un compte à faire, au moment du décès du vieillard ou de l'infirme, et le montant de ce compte est pris sur la masse des biens avant tout partage.

Cette courte analyse suffit pour donner une idée du travail de M. Beauchet et des services qu'il peut rendre. C'est le meilleur guide qu'on puisse trouver pour l'étude des lois scandinaves, étude qui serait beaucoup plus répandue si elle offrait moins de difficultés au point de vue de la langue. Le suédois du XIII^e^ siècle ne se comprend pas aussi aisément que celui du XX^e^, et tout le monde n'a pas à sa disposition les savants glossaires de Schlyter. À cet égard l'*index* mis par M. Beauchet à la suite de son livre ne saurait être trop recommandé, comme donnant l'explication précise de tous les termes juridiques employés dans les lois suédoises. C'est en effet à ces lois elles-mêmes qu'il faut toujours recourir. Si fidèles et si complètes que soient les analyses données par les savants, elles ne dispensent pas de lire les textes eux-mêmes, qui seuls peuvent exprimer la véritable physionomie du droit coutumier scandinave.

R. DARESTE.

LES FOUILLES DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE EN PERSE.

J. de Morgan : *Compte rendu sommaire des travaux archéologiques de la Délégation française en Perse, exécutés du 3 novembre 1897 au 1^er^ juin 1898,* in-12. Paris, 1898. — *La Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique (1897-1902)*, in-12. Paris,

1902. — *Mémoires de la Délégation en Perse*, publiés sous la direction de J. de Morgan, délégué général; 4 vol. in-4°. Paris, 1900-1902[1].

I. La plaine de Suse, qui s'étend au nord d'Ahwaz, entre le Karoun et la Kerkha, à une altitude de 110 mètres environ, et que ferment au nord les montagnes des Bakhtiyaris, a son débouché naturel sur le golfe Persique et les plaines de la basse Chaldée. La civilisation qui, de bonne heure, s'y développa dut beaucoup emprunter et prêter aux antiques cités du bas Euphrate : Eridou, centre du culte d'Ea; Our, patrie d'Abraham; Ourouk, cité d'Ichtar; Nippour, où les fouilles américaines ont retrouvé le célèbre sanctuaire de Bêl[2]; Babylone, qui fit à son profit l'unité de la Chaldée et lui donna son nom; Sippara même la ville du Soleil, jusqu'où les armées de Suse poussèrent leurs incursions.

Dès l'époque la plus reculée, nous constatons des rapports étroits entre la Susiane et la Chaldée. Sous le nom de Nim, c'est-à-dire « le haut pays », la vallée moyenne du Karoun et de la Kerkha, et plus spécialement sans doute la partie montagneuse en bordure de la Chaldée, est nommée dans le galet d'Eannatoum, patési de Sirpourla vers 4200, qui se vante d'avoir soumis ce pays à son joug[3], de l'avoir dévasté et d'avoir obligé les habitants à se réfugier dans leurs montagnes[4]. Après une guerre heureuse contre le pays de Nim[5], Aloucharchid, roi de Kich vers 3850, consacra au Bêl de Nippour des vases de marbre. On avait douté longtemps de la réalité historique d'une prise de Dour-ilou, sur la frontière de la Susiane, par Chargani-char-ali : elle est, en effet, mentionnée dans un texte d'allure légendaire, après un récit de la naissance du roi, fils d'un père inconnu, de son abandon sur les eaux de l'Euphrate et de son sauvetage[6], qui rappelle invinciblement la fable juive de Moïse et de la fille du pharaon. On suspectait de même la donnée sur la conquête de la Susiane par le même roi, fournie par une table qui relate les principaux événements des règnes de Chargani et

[1] On pourra consulter aussi : J. de Morgan, Fouilles à Suse, 1897-1898. *Revue archéologique*, t. XXXIV, p. 15-36 et 161-187. — L'histoire de l'Elam d'après les matériaux fournis par les fouilles à Suse, de 1897 à 1902. *Ibid.*, t. XL, p. 149-171.

[2] Hilprecht, *Explorations in Bible lands during the XIXth century.* Edinburgh, 1903, in-8°.

[3] Eannatoum, galet A, col. III, 13-19. *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, IV, pl. I.

[4] *Ibid.*, col. VI, 6-8.

[5] *The Babylonian expedition of the University of Pennsylvania.* Series A. *Cuneiform texts*, edited by H. V. Hilprecht, vol. I (1893), pl. IV-V, n^os 5-6.

[6] *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, III, p. 4, n° 7.

de Naram-Sin et les présages qui les ont précédés[1]. Ce scepticisme n'est plus possible depuis que les fouilles de Tellôh nous ont rendu des tablettes datées de « l'année où Chargani-char-ali fit la guerre contre Nim[2] ».

Les documents postérieurs nous montrent les armes des dynastes chaldéens pénétrant jusqu'au cœur de la Susiane, dans le pays d'Anchan. C'est d'abord l'inscription d'une statue de Goudéa[3], qui relate une défaite infligée à Anchan par le patési de Sirpourla (vers 3300). Une année du règne de Doungi, roi d'Our (vers 2700), une autre, du règne d'Ine-Sin, également roi d'Our (vers 2580), étaient désignées comme celles où le roi avait dévasté Anchan. Ces razzias, que l'on doit supposer réciproques, et dans lesquelles les Chaldéens n'eurent pas toujours l'avantage, étaient séparées par des périodes de paix, et même d'amitié : un mariage scellait ces réconciliations, et c'est ainsi que les filles de Doungi et d'Ine-Sin épousèrent des patésis d'Anchan. Alors avaient lieu ces échanges commerciaux dont nous trouvons la trace dans les nombreuses pièces de comptabilité découvertes à Tellôh[4]. Les caravanes qui circulaient entre les deux pays transportaient du blé, de l'huile et d'autres produits dont la nature n'est pas encore reconnue. Les textes astrologiques, dont la première rédaction, ou plutôt la première compilation, remonte au moins à l'époque de Chargani, attestent aussi la continuité des relations de la Susiane avec la Chaldée. Les quatre pays dont les mouvements des astres annoncent le sort sont Accad ou la Chaldée, Soubartou ou l'Assyrie, Akharrou ou l'Ouest, et Nim ou Nimma, en assyrien Elam[5], ou la Susiane. À ces quatre pays correspondent les quatre régions que les astrologues distinguent dans la lune, le haut et le bas, la droite et la gauche.

La plupart des petites principautés qui composaient la Susiane devaient être réunies sous le sceptre de Koudour-Nakhounta (entre 2295 et 2175[6]) lorsque celui-ci envahit la Chaldée, pilla les sanctuaires et enleva au temple d'Ourouk la statue de Nanâ, pour la transporter à Suse, où elle resta jusqu'à l'époque d'Achourbânipal. Si cette campagne n'établit pas encore la domination susienne en Chaldée, elle la prépara ;

[1] *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, IV, p. 34.

[2] *Rev. d'assyr. et d'archéologie orient.*, IV, pl. VI, n° 16.

[3] Sarzec-Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, Paris, in-fol., pl. XVI-XIX, col. VI, 64-65.

[4] Reisner, *Tempelurkunden aus Telloh*. Berlin, 1901, in-4°.

[5] Elam, nom sémitique de la Susiane, signifie, comme Nimma, « le haut pays ».

[6] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 37, n. 2.

car Koudour-Mabouk, fils de Simtichilkhak, l'un des successeurs de Koudour-Nakhounta, battit Sin-idinnam, roi de Larsa, le déposséda de son royaume, et installa à sa place son propre fils Rim-Sin. Sans doute, comme il arrive si souvent, les vainqueurs furent absorbés par les vaincus, dont ils adoptèrent les usages et les dieux. Koudour-Mabouk construisit à Our un temple E-noun-makh, en l'honneur de la divinité locale, Nannar[1]. Son fils Rim-Sin reçut un nom chaldéen, et épousa une de ses sujettes[2]; il se fit gloire de relever les ruines accumulées en Chaldée par ses ancêtres, bâtit un temple dans Ourouk, et fit différentes fondations pieuses à Our, Larsa, Sirpourla et Girsou[3].

La suprématie de la Susiane dura jusqu'au jour où Khammourabi, roi de Babylone, ayant réduit les autres rois de Chaldée à l'état de vassaux, fut assez fort pour débarrasser le pays de ses maîtres étrangers et pour dompter Rim-Sin, « avec l'appui d'Anou et de Bêl »[4]. Sous les successeurs de Khammourabi, les Susiens paraissent avoir été tenus en respect. La dynastie kassite, qui s'empara du pouvoir vers le commencement du XVIII^e siècle, avait sans doute ses origines les plus lointaines dans les montagnes d'Elam, peut-être même dans la plaine d'Anchan[5]; mais, soit qu'un long séjour dans les pays chaldéens eût fait perdre aux Kassites la conscience de leur parenté avec les Élamites, soit que la dynastie nouvelle ait été contrainte par la force des choses d'adopter la politique d'une dynastie nationale, son arrivée au pouvoir ne marqua nullement la soumission de la Chaldée à l'Elam, ni même l'établissement d'une paix durable entre les deux pays. Les razzias et les guerres continuèrent. Au cours d'une campagne particulièrement heureuse, Kourigalzou entra même dans Suse en vainqueur, et en rapporta une tablette d'agate offerte au temple de Nippour « pour la vie de Doungi », et que Koudour-Nakhounta avait enlevée neuf cents ans auparavant[6].

Les Élamites, comme les Assyriens, profitèrent de la faiblesse de la Babylonie sous les derniers rois kassites pour s'emparer de quelques provinces, telles que le district de Namar, précieux pour les chevaux qu'il nourrissait. Ils enlevèrent même à Babylone la statue de Bêl. Mais le

[1] *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, I, p. 2, n° 3.

[2] Winckler, *Sumer and Accad. Mittheilungen d. Ak. Orient. Vereins zu Berlin*, I, p. 17.

[3] *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, I, p. 3, n° X, 5, n° XVI; IV, p. 35, n° 6.

[4] *Keilinschriftliche Bibliothek*, herausgegeben von Eberhard Schrader, t. III, 1, p. 126.

[5] Oppert, *La langue cissienne ou cassite, non cosséenne*, in *Zeitschrift für Assyriologie*, III, p. 421-423.

[6] *The Babylonian expedition of the Univ. of Pennsylvania*, Series A. *Cuneiform texts*, pl. VIII, n° 15, et pl. XXI, n° 43.

troisième roi de la dynastie de Pachè, qui succéda à la dynastie kassite, Naboukoudourousour Ier (vers 1140), dans une campagne hardie poussée en plein été jusqu'au cœur de la Susiane, obligea les Élamites à lui rendre la statue de Bêl, et à renoncer à tout droit de suzeraineté sur le Namar[1]. Dans la période obscure qui suivit la disparition de la dynastie de Pachè, nous savons que vers 1032 un roi, dont le nom manque, mais qui est qualifié d'Élamite, régna six ans à Babylone, et fut enterré dans le palais de Chargani[2]. C'est probablement le dernier Élamite qui ait régné à Babylone. Le royaume d'Assyrie, qui s'était développé dans la vallée moyenne du Tigre, et dont, par deux fois, les armées victorieuses étaient entrées à Babylone, sous Toukoulti-Ninip (vers 1290) et sous Tiglatphalasar Ier (vers 1100), était devenu trop puissant pour tolérer qu'une autre nation vînt s'emparer du royaume de Bêl. Bientôt même l'Elam, loin de songer aux conquêtes, eut à défendre son indépendance contre l'ambition des rois d'Assyrie. Vers 812, nous trouvons les Élamites unis aux Chaldéens, aux Araméens, aux gens de Namri, sous les ordres de Mardouk-balatsou-iqbi, et défaits avec eux par Chamchi-Adad, à la bataille de Dour-Papsoukal[3].

La conquête de Babylone par Tiglatphalasar IV remit de nouveau les Assyriens et les Élamites en présence; le monarque assyrien s'avança jusqu'à la ville de Pilloutou, sur la frontière de l'Elam, et l'annexa à l'Assyrie[4]. Pourtant le choc imminent fut retardé jusque sous le règne de Sargon (722-705). Le combat de Dourilou (721), où les troupes assyriennes se mesurèrent avec les armées élamites conduites par Khoumbanigach, resta indécis, et les deux partis purent s'attribuer la victoire. Mais les pertes des Élamites furent assez sérieuses pour qu'ils fussent incapables de profiter des embarras que causèrent à Sargon les révoltes de la Syrie et ses luttes avec l'Égypte, l'Ourartou et le pays de Van. Lorsque Sargon envahit la Babylonie, onze ans plus tard, le successeur de Khoumbanigach, Choutrouknakhounta, d'ailleurs menacé lui-même par les lieutenants du roi d'Assyrie, ne put venir à l'aide de Mardoukpaliddin[5], roi de Babylone. Sous le règne de Sennachérib, la lutte entre l'Assyrie et l'Elam se poursuivit sans plus de résultat, malgré les efforts répétés et

[1] *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, V, 55-57.

[2] Chronique babylonienne, publiée par George Smith, *Transactions of the Society of Biblical Archeology*, t. III, p. 376.

[3] Stèle de Chamchi-Adad, *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, I, p. 29-31, col. IV, 27-45.

[4] Inscription sur argile, de Nimroud, *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, II, p. 67, 14.

[5] H. Winckler, *Die Keilschrifttexte Sargons*, 1889.

la vaillance des soldats assyriens à la bataille de Khaloulé[1] (692). Quelques années plus tard (674) Asarhaddon dut laisser impunie une incursion que Khoumbankhaldach poussa jusqu'à Sippara[2]. Sous Achourbânipal, les Élamites vinrent jusque devant les murs de Babylone, et si les Assyriens les forcèrent à lever le siège, ils n'osèrent pas les poursuivre sur leur propre territoire (665). Mais bientôt la victoire de Toulliz (660) fit de l'Elam une province de l'Assyrie, et l'effroi que l'ennemi terrassé avait longtemps inspiré fut cruellement vengé : « La tête de Teoummân, roi de Suse, fut plantée sur la porte de Ninive afin d'y pourrir aux yeux de la foule. Dounânou fut lentement écorché vif, puis saigné comme un agneau; son frère Chamgounou fut égorgé, dépecé, et les morceaux dispersés dans le pays pour l'exemple. Les morts eux-mêmes ne furent pas épargnés : on déterra les os de Nabouchoumerech, on les transporta en Assyrie, et l'on obligea ses fils à les broyer dans un mortier[3]. » Enfin une dernière révolte de Khoumbankhaldach ramena les troupes assyriennes sous les murs de Suse (647); la ville, avec ses temples, le trésor, les tombeaux des rois, fut saccagée, et la statue de Nanâ, enlevée à Ourouk seize-cent trente-cinq ans auparavant, fut rendue à son sanctuaire. Khoumbankhaldach tint encore la campagne pendant quelque temps, mais dut finalement se rendre et aller à Ninive traîner le char de son vainqueur.

Après la chute de Ninive (608) et le partage de l'empire assyrien entre Cyaxare et Nabopolassar, l'Elam échut à ce dernier avec la Chaldée. La conquête de la Babylonie par Cyrus (538) le fit passer sous la domination perse. Suse, devenue la capitale de l'empire, retrouva sous les Achéménides sa prospérité d'autrefois. Darius et Artaxerxès y élevèrent des palais. Après la bataille d'Arbèles, Alexandre le Grand y trouva, au témoignage d'Arrien[4], cinquante mille talents d'argent. Sous les Séleucides, et à l'époque parthe, l'antique cité déclina rapidement et finit par être tout à fait désertée.

II. Les monuments de la splendeur de Suse avaient si bien disparu, que les premiers voyageurs qui s'occupèrent de rechercher le site de la ville hésitèrent tout d'abord entre trois localités : Sous, ou Chousa, entre

[1] Cylindre de Taylor, *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, I, p. 37-42, col. v, 47.

[2] Chronique babylonienne, Abel-Winckler, *Keilschrifttexte*, p. 47-48, col. vi, 9.

[3] G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, tome III, *Les Empires*; Paris, 1899, in-4°, p. 413.

[4] Arrien, Expédition d'Alexandre, III, p. 16.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le Karoun et la Kerkha; Chouster, sur la rive gauche du Karoun, et Sousan, sur la même rive, cinquante ou soixante milles en amont. Les ruines de Chousa, définitivement identifiées avec la capitale de l'Elam, apparaissent de loin, au milieu de la plaine, comme un grand plateau ayant environ cinq kilomètres de tour et une hauteur moyenne d'une trentaine de mètres. De plus près, on s'aperçoit que ce plateau est en réalité formé de trois plates-formes parfaitement distinctes; ce sont, pour conserver la nomenclature admise depuis longtemps, et en allant du sud au nord et de l'ouest à l'est : la citadelle, la ville royale et la ville proprement dite. Des ruines moins importantes sont disséminées jusqu'à trois kilomètres environ du tel de la citadelle. Les buttes ne présentaient, au siècle dernier, qu'une masse informe de terre et de briques, sur les flancs de laquelle les pluies torrentielles faisaient apparaître par endroits un pan de mur. Seul le nom de Daniel avait survécu dans la tradition populaire; les indigènes vénéraient encore son tombeau, entre le tel de la citadelle et la petite rivière du Chaour.

Le premier voyageur qui ait visité Suse est probablement Thomas Herbert[1], qui parcourut les Indes Orientales et la Perse, de 1626 à 1627, avec l'ambassadeur anglais Sir Dormer Cotton. Il faut ensuite descendre jusqu'au commencement du XIXe siècle pour trouver une description des ruines. Le capitaine Macdonald Kinneir[2] et Monteith, qui accompagnèrent le général Malcolm dans sa mission à la cour de Perse, étaient à Suze en 1810. Ils y virent une pierre noire provenant du tel de la citadelle, couverte d'inscriptions sur une face, et sur l'autre de figures emblématiques. Monteith en prit un dessin[3], d'après lequel il est facile de reconnaître que ce monument appartenait à la classe des « koudourrous », mais il ne put l'enlever, et les indigènes, persuadés qu'ils possédaient quelque merveilleux talisman, la firent éclater avec de la poudre, pour la dérober aux étrangers. En 1836, Rawlinson[4] la chercha inutilement, mais découvrit un obélisque brisé, avec une inscription de trente-trois lignes en susien. Layard[5], cinq ans plus tard, retrouva

[1] *A relation of some yeares travaile begunne anno 1626, into Afrique and the greater Asia, especially the territories of the Persian monarchie...*, etc. London, in-fol., 1634.

[2] *A geographical Memoir on the Persian empire, accompanied by a map*. London, 1813, in-4°.

[3] Reproduit par Loftus : *Travels and researches in Chaldæa and Susiana*, p. 119. London, 1857, in-8°.

[4] *Notes on a march from Zohab, at the foot of Zagros, along the mountains, to Khuzistan (Suziana), and from thence through the provinces of Luristan to Kirmanshah*, in *Journal of the Royal geographical Society*, t. IX (1839), p. 26-116.

[5] *A Description of the province of Khuziztan*, in *Journal of the royal geographical Society*, t. XVI (1846), p. 1-105.

les fragments de la pierre noire, cimentés dans un des piliers du tombeau de Daniel.

Les descriptions des voyageurs les plus attentifs et les plus diligents, comme Rawlinson et Layard, ne pouvaient pas nous apprendre grand'chose sur une ville dont aucun monument n'apparaissait au-dessus du sol. Des fouilles pouvaient seules nous faire connaître ce que le temps et les malheurs de Suse n'avaient pas anéanti. En 1851, W. Kennett Loftus et le colonel Williams, que les travaux de la commission pour la délimitation de la frontière turco-persane avaient conduits dans la Chaldée et la Susiane, entreprirent à Suse quelques recherches, qui se montrèrent fructueuses, malgré l'insuffisance des moyens dont ils disposaient. Ils déblayèrent dans le tel de la ville royale un palais construit par Artaxerxès Mnémon sur les ruines d'un palais de Darius, ainsi que l'apprennent les inscriptions trilingues gravées sur les bases des colonnes, et découvrirent un grand nombre de menus objets, vases et briques avec inscriptions, figurines de terre cuite, et de fragments d'architecture, parmi lesquels il faut surtout citer les curieux chapiteaux à protome de taureau. Si encourageants que fussent ces résultats, ils ne suffirent pas à détourner l'attention des archéologues, qui était alors tout entière absorbée par les merveilleuses découvertes faites en Assyrie et en Chaldée, par Botta, Place, Layard et Taylor. Trente-trois ans s'écoulèrent avant qu'un nouvel effort fût tenté. Cette fois, la France prenait en quelque sorte possession des ruines de Suse, car, depuis, aucune autre nation n'y a travaillé. En 1885, M. Dieulafoy[1] découvrit, dans le palais ou Apadâna d'Artaxerxès, quelques nouvelles bases de colonne, deux chapiteaux et, à quelque distance, la frise des Archers. Mais ses fouilles dans le tel de la citadelle et sur d'autres points restèrent improductives.

III. Les fouilles de Loftus et de M. Dieulafoy avaient montré l'importance des ruines de Suse, mais n'en avaient guère reconnu que la surface : les seuls monuments importants découverts de 1851 à 1886, l'Apadâna d'Artaxerxès et la frise des Archers, dataient de la dernière période de la splendeur susienne, l'époque des Achéménides. Pourtant quelques briques au nom de rois élamites, trouvées dans certaines tranchées poussées plus avant, prouvaient que, sous les constructions perses, des restes importants de monuments beaucoup plus anciens attendaient un fouilleur persévérant. D'autre part, le déchiffrement des cunéiformes

[1] *L'Acropole de Suse, d'après les fouilles exécutées en 1884, 1885, 1886.* Paris, 1893, in-4°.

était terminé en 1859, et l'étude des inscriptions, tous les jours plus nombreuses, de la Chaldée et de l'Assyrie avait démontré la haute antiquité de la civilisation susienne, la puissance et la richesse d'un empire qui avait si longtemps tenu en échec Babylone et Ninive. On sentait de plus en plus vivement le besoin de connaître l'Elam autrement que par les annales de ses vainqueurs, un peu suspects de vantardise. De nouveaux textes étaient indispensables à l'étude de la langue élamite, encore mal connue, et dont le monument le plus considérable était l'inscription assez mutilée de Mal-Amir[(1)]. Aussi le monde savant apprit-il avec grand intérêt la signature du traité conclu le 12 mai 1895 entre la France et la Perse, grâce à M. René de Balloy, notre ministre à Téhéran, et par lequel la France obtenait le droit exclusif de pratiquer des fouilles archéologiques dans toute l'étendue de l'empire persan. Le premier monument de l'architecture assyrienne avait été découvert à Khorsâbâd, en 1842, par un Français, Botta, consul à Mossoul. L'art chaldéen nous avait été révélé par les trouvailles d'un autre Français, Sarzec, à Tellôh (1877-1900). C'était encore un Français qui allait rendre à la lumière la civilisation élamite, si étroitement apparentée à celle de la Mésopotamie.

M. Xavier Charmes était alors directeur du secrétariat et de la comptabilité au Ministère de l'Instruction publique. Les missions scientifiques relevaient de son service; il avait donc à organiser l'expédition qui devait se rendre en Perse, à lui procurer les ressources nécessaires et à lui désigner un chef. Par ses soins, et grâce à la libéralité des Chambres, la délégation en Perse fut largement dotée. Pour le chef, le choix de M. Charmes se porta tout naturellement sur M. J. de Morgan. Celui-ci dirigeait depuis plusieurs années le service des antiquités en Égypte, et ses découvertes retentissantes dans les pyramides de Dachour, ses travaux sans précédent sur le préhistorique égyptien avaient fait connaître à tous son activité, son endurance et son habileté de fouilleur. Il avait déjà parcouru la Perse en 1890-1891, et ses ouvrages sur la géographie et l'archéologie[(2)] prouvaient une grande connaissance du pays si libéralement ouvert par le Chah à la science française. Aucun choix ne pouvait donc être plus heureux que celui qui, en 1897, appela M. de Morgan à la tête de la Délégation française en Perse.

Les travaux commencèrent à Suse le 22 décembre. M. de Morgan ouvrit

[(1)] Copiée par Layard. Cf. Sayce, *The inscriptions of Mal-Amir and the language of the second column of the Akhæmenian inscriptions*, dans *Actes du VI^e congrès des orientalistes tenu à Leide en 1883;* II^e partie, section I, 1885.

[(2)] *Mission scientifique en Perse*, t. I et II, *Études géographiques;* t. IV, *Archéologie*. Paris, in-4°.

d'abord quelques tranchées destinées à reconnaître le terrain. Vers le sud du tel de la Ville royale, jusqu'à la profondeur de cinq mètres, il ne rencontra que des constructions de basse époque, séleucides, parthes ou sassanides, et des poteries grossières. Au-dessous seulement apparaissent les ruines achéménides, avec leurs nombreux fragments de poterie, de briques émaillées et de calcaire gris. Ces ruines étaient percées d'un grand nombre de puits funéraires, de l'époque gréco-parthe, descendant en général jusqu'à huit ou dix mètres de profondeur. Sur ce point, les travaux n'atteignirent pas la couche élamite. Au centre du même tel, un sondage poussé jusqu'à une profondeur de onze mètres ne dépassa pas non plus la couche achéménide. Au nord, dans les ruines de l'Apadâna, les fouilles de Loftus et de M. Dieulafoy avaient laissé subsister quelque doute sur l'existence de grands murs qui auraient divisé et fermé le monument, sur la présence d'une petite salle annexe, du côté nord, et sur la décoration de l'édifice au moyen de briques émaillées. Sept tranchées nouvelles permirent non seulement de reconnaître le système de fondations adopté par l'architecte perse [1], mais encore d'établir que rien ne justifie l'hypothèse suivant laquelle les salles de l'édifice auraient été séparées par de grands murs, qu'il n'y a aucune trace d'une petite salle du côté nord, et que les fameuses frises des Archers et des Lions ne décoraient pas l'Apadâna. Sur ce point non plus, on n'atteignit pas les couches élamites.

L'effort le plus considérable de M. de Morgan porta sur le tel de la Citadelle. Une série de cinq galeries horizontales, ouvertes au flanc sud-est, poussées vers le centre, et superposées de 4 mètres en 4 mètres, lui permit de reconnaître les différentes couches du tel, à partir de 11 mètres au-dessus du niveau de la plaine jusqu'à la hauteur de 25 mètres. Au-dessus, — le tel a en cet endroit une hauteur de 34 mètres, — il pouvait opérer par tranchées à ciel ouvert; au-dessous, l'examen des pentes lui démontrait suffisamment qu'il avait affaire à des restes de l'époque préhistorique. Il reconnut ainsi que les objets en silex taillé sont concentrés plus spécialement dans une couche située entre 15 et 20 mètres au-dessus de la plaine : au-dessus commencent à apparaître les fragments de brique cuite et tout ce qui marque l'existence d'une ville à l'époque historique. À la hauteur de 25 mètres, il rencontrait déjà les débris d'une civilisation avancée, en possession des métaux, et connaissant les principales lois de la construction. Les décombres accumulés à la surface depuis les Achéménides représentant une

[1] Le radier de galets était coupé d'un réseau de murs à angle droit, destiné à empêcher tout glissement.

épaisseur d'environ 5 mètres, les restes de la civilisation élamite sont donc répartis sur une épaisseur de 8 à 9 mètres.

Après quelques travaux en tranchée, qui lui permirent de retrouver en partie le tracé du mur d'enceinte de la citadelle achéménide, après les travaux de terrassement nécessités par la construction de la demeure de la Délégation, et qui firent découvrir des monceaux de briques élamites avec inscriptions de Choutrouk-Nakhounta, Koudour-Nakhounta et Chilkhak, M. de Morgan fit attaquer en tranchée large et profonde [1] la partie sud-ouest du tel de la Citadelle. Au bout de quelques semaines, à 5 mètres de profondeur, on découvrit une ancienne table de bronze, de 1 m. 60 de longueur sur 0 m. 70 de largeur, bordée par les méandres de deux énormes serpents, et portée autrefois par cinq personnages dont il ne reste plus que le torse et les bras. Nous avons là évidemment quelque témoin d'un des pillages que subit Suse, car « le métal porte en plusieurs places la marque de coups de masse assénés pour détacher les parties saillantes ». Suivant M. de Morgan, le tablier et les personnages avaient été fondus d'un seul jet, ce qui suppose des procédés métallurgiques déjà très perfectionnés. Peut-être était-ce quelque table de sacrifice, mais le monument est trop mutilé pour qu'on puisse rien affirmer. Quelques jours après, apparut, à deux mètres de profondeur et à dix mètres des bords du tel, une pyramide en diorite, à base rectangulaire, mesurant 1 m. 40 de hauteur, et couverte d'écriture. La pointe seule manquait; mais il était évident que ce monument avait lui aussi souffert de quelque catastrophe, car il fut trouvé fiché dans le sol, la pointe en bas. Le texte, sémitique, est de Manichtousou, roi de Kich, en Chaldée, vers 3850 avant J.-C.; il énumère les domaines achetés par le roi en Chaldée, et le prix payé; c'est en somme un titre de propriété. Les trouvailles se succèdent alors presque de jour en jour. Une stèle en grès dur, de Naram-Sin, roi d'Agadé, enlevée à Sippara par Choutrouk-Nakhounta, représente le triomphe de Naram-Sin sur la peuplade montagnarde des Louloubi. Le roi victorieux poursuit ses ennemis dans les montagnes, dont il gravit les pentes à la tête de ses armées. Il est représenté casqué, armé de l'arc et de la hache; suivant une convention familière à l'art archaïque, sa grande taille le distingue de ses sujets et de ses ennemis. Il foule aux pieds deux cadavres étendus sur les pentes des rochers; devant lui, deux ennemis, l'un à terre, le cou percé d'une flèche, l'autre debout, implorant l'aman. « Huit hommes d'armes seule-

[1] Elle a été poussée graduellement jusqu'à une largeur de 55 mètres, et, au moins sur certains points, jusqu'à une profondeur de 10 mètres (1899).

ment figurent l'armée du roi d'Agadé; deux d'entre eux s'avancent en éclaireurs dans les forêts, tandis que les six autres représentent le gros des troupes. Deux arbres font par leur forme songer aux forêts clairsemées qui couvrent les monts du Kourdistan. Il eût été difficile pour l'artiste d'exprimer plus simplement tant de faits et d'idées, de résumer les difficultés du pays, la victoire et la poursuite des vaincus en une synthèse plus sommaire, destinée à frapper l'imagination des esprits simples auxquels s'adressaient de semblables représentations. »

Des oudjas égyptiens de l'époque saïte, quelques fragments de vases grecs à figures rouges sur fond noir, trouvés dans cette partie du tel sont un curieux témoignage de l'activité des échanges commerciaux. Un grand bas-relief de bronze, incomplet, représentant dans son état actuel sept personnages debout, qui tiennent de la main gauche abaissée l'arc à double courbure et brandissent de la droite un poignard large et recourbé, porte une inscription en langue élamite, qui rappelle des constructions de temples. Un fragment d'une stèle de Chilkhak est, à en juger d'après de nombreux fragments déjà découverts, le commencement d'une longue série. Le morceau de sculpture le plus curieux, après la stèle de Naram-Sin, est certainement un fragment de bas-relief en pierre noire, de 0 m. 10 sur 0 m. 13, qui représente une femme assise sur un tabouret, la jambe gauche repliée et ramenée sous la cuisse droite, de manière que le pied dépasse; de la main gauche elle maintient la matière à filer, tandis que de la main droite elle fait tourner le fuseau; derrière elle un esclave l'évente; devant est une espèce de table portant un poisson. La finesse de l'exécution et la minutie des détails font le principal mérite de ce relief, dont le style n'est pas sans défauts. Une série de onze « koudourrous », plus ou moins bien conservés, est venue fort utilement se joindre aux huit exemplaires que possédaient déjà les musées d'Europe et d'Amérique[1]. Ce sont des titres de propriété, parfois des actes de donation consentis par un roi pour récompenser les services d'un loyal sujet : le terrain vendu ou donné en fief est délimité avec précision, les droits de l'acquéreur ou du donataire sont nettement stipulés, enfin des imprécations terribles sont formulées contre celui qui, par fraude ou par violence, troublerait dans sa possession le bénéficiaire de l'acte, déplacerait ou détruirait le « koudourrou ». Les dieux sont pris à témoin et constitués gardiens de la propriété; pour mieux assurer la vigilance et la continuité de leur garde, leur image est sculptée sur le monument. Ces

[1] Le plus anciennement connu est celui que le botaniste Michaux rapporta en 1802, et qui est maintenant au Cabinet des médailles (caillou Michaux).

images emblématiques, composées par une symbolique dont le principe est assez transparent, sont cependant parfois fort difficiles à identifier : si nous reconnaissons sans hésiter Sin dans le croissant de la lune, Ichtar dans l'étoile à huit branches, Chamach dans le disque solaire, une massue terminée par une tête de lion, un oiseau, une lampe, un fer de lance sont des attributs beaucoup moins clairs. Les découvertes de M. de Morgan ont contribué à éclaircir la question : sur l'un des « koudourrous » trouvés par lui, les emblèmes sont accompagnés du nom du dieu qu'ils représentent. Le monument est malheureusement mutilé, et cinq des noms sont illisibles; mais il en reste encore dix, et les identifications désormais certaines peuvent être le point de départ de nouvelles recherches sur ce sujet.

La trouvaille la plus importante de la Délégation française en Perse est, jusqu'à présent, celle d'un énorme caillou de diorite, sur lequel est gravé un code de lois compilé et promulgué par Khammourabi. En haut, une scène ménagée en bas-relief représente le roi recevant les tables de la loi des mains du dieu Chamach. Le monument est déjà célèbre, et je ne m'attarderai pas à en faire ressortir l'importance historique.

Bien que l'époque élamite soit de beaucoup la plus intéressante pour nous, les monuments des époques antérieures et postérieures n'ont pas été dédaignés. M. de Morgan a déjà recueilli et étudié une série importante de poteries primitives et de silex taillés. Aux Achéménides il doit un lot de curieux bijoux en or massif, incrustés de lapis-lazuli, de turquoises, de nacre, de cornaline, un lion de bronze dont le poids est d'environ 100 kilogrammes, un osselet également en bronze, pesant environ 93 kilogrammes, et dont l'inscription grecque nous apprend qu'il fut fondu pour le temple de l'Apollon didyméen, auquel il fut sans doute enlevé par un roi perse. Enfin la mission a commencé à estamper les bas-reliefs et les inscriptions sassanides qui se trouvent en différents endroits de la Perse, et notamment à Tak-i-Boustân, près de Kermanchâh.

IV. Dans la revue, forcément incomplète, que nous venons de faire des découvertes de M. de Morgan, nous n'avons pas parlé des monuments exclusivement épigraphiques, briques de construction, dalles de pierre, d'aspect peu récréatif, mais dont la valeur historique est peut-être encore supérieure à celle des œuvres d'art. Les briques, au nombre de plus de mille, diffèrent sous plusieurs rapports de celles que les fouilles de Chaldée nous ont fait connaître. Les dimensions n'ont rien d'anormal : elles varient de $28,5 \times 28,0 \times 4,2$ à $38,0 \times 38,0 \times 6,6$.

Mais les inscriptions affectent des dispositions particulières : une seule brique, au nom de Chilkhak, est estampillée sur le plat, suivant la disposition commune en Chaldée et en Assyrie. Ordinairement, « les inscriptions sont tracées ou bien parallèlement aux arêtes horizontales de la brique, ou bien en colonnes, perpendiculairement à ces mêmes arêtes ». On trouve ainsi les demi-briques, les quarts de brique, les trois-quarts de brique avec angle rentrant, et les briques entières; le texte se présente sur l'une quelconque des tranches, et souvent sur deux tranches consécutives. « En outre, les textes, au lieu d'être estampillés, comme en Chaldée, sont tracés au stylet, ce qui explique les nombreuses variantes. » M. de Morgan a supposé que ces textes « étaient destinés à être placés à l'extérieur des murs, soit au dehors du monument, soit plus probablement à l'intérieur des chambres, des couloirs et des portes. . . qu'ils occupaient de longues bandes qui régnaient sur les murs, traversant les salles et franchissant les portes, car ils occupent non seulement une et parfois deux tranches consécutives, mais aussi les deux faces des angles rentrants, dans les trois-quarts de brique ». Cette hypothèse a contre elle l'existence de briques dont le texte occupe toutes les faces, ce qui indique bien qu'il devait disparaître dans la maçonnerie, et l'habitude babylonienne, déjà reconnue par Rich[1], de placer la face inscrite des briques en bas, de manière que le texte n'apparaisse pas même à l'assise supérieure. Quant aux trois-quarts de briques, avec leur inscription dans l'angle rentrant, au lieu de les placer aux endroits où les murs se recoupent, j'imaginerais plutôt qu'ils formaient le revêtement des pilastres dont le noyau était une brique rectangulaire que venait embrasser l'angle rentrant[2], de sorte que là non plus le texte n'apparaissait pas. Au reste, c'est là une question que les fouilles éclairciront forcément, lorsqu'elles atteindront un mur élamite. Jusqu'à présent, ces briques sont plus intéressantes comme fragments d'histoire que comme débris d'architecture. Par les généalogies et les brèves indications qu'elles contiennent, elles nous permettent d'établir une chronologie, et comme un squelette de l'histoire d'Elam. En résumant ici ces données et celles des inscriptions lapidaires, nous montrerons le profit que l'histoire a déjà tiré des fouilles de Suse.

Les Chaldéens Naram-Sin, roi d'Agadé, Doungi et Gimil-Sin, rois d'Our, furent les maîtres de Suse; ils y ont construit des temples. Sous

[1] C. J. Rich, *Memoir on the ruins of Babylon,* with three plates. London, 1812, in-8°.

[2] Nous connaissons déjà des colonnes cylindriques construites sur un principe analogue : au centre une brique circulaire, entourée de briques en secteur de cercle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

leur suzeraineté, ou celle de leur dynastie, gouvernèrent une vingtaine de patésis, dont il n'est pas encore possible d'établir l'ordre chronologique. L'un d'eux, Karibou-cha-Chouchinak, creusa le canal de Sidour. Les textes de cette époque sont rédigés en babylonien, mais les noms des patésis témoignent assez clairement que la langue nationale n'est pas sémitique. Comme en Chaldée, la race aborigène, celle qui a défriché le sol, asséché les marais et irrigué les steppes arides, semble appartenir à la famille touranienne. Les envahisseurs sémites paraissent avoir été chassés vers la fin du vingt-quatrième siècle avant J.-C., car, aux environs de 2280, Koudour-Nakhounta portait le titre de roi d'Anchan et de Suse; nous avons même vu plus haut qu'il étendit sa domination sur une partie de la Chaldée. Si Khammourabi affranchit la Chaldée de la suprématie susienne, il ne réussit pas à rétablir à Suse l'autorité des Sémites : peu d'années après sa mort, nous trouvons en effet dans la capitale de l'Elam des rois nationaux, comme Khoumbanoummena, dont le règne dut être très prospère et les fondations nombreuses, car ses successeurs eurent presque tous à réparer quelque temple construit par lui. Son fils et successeur, Oumtachgal, nous a également laissé son nom dans un grand nombre de temples. L'avènement de la dynastie cassite marque pour l'Elam une période d'affaiblissement, peut-être de sujétion. Après Mardouk-apal-iddin (1130-1117), ou plus exactement après Melichikhou, nous retrouvons à Suse une nouvelle suite de six souverains à noms élamites, dont il n'est pas possible de faire remonter le règne plus haut, car le second, Choutrouk-Nakhounta, nous apprend qu'il avait enlevé en Chaldée la stèle de Melichikhou; une de ses inscriptions parle des centaines de villes qu'il a conquises, des pays qu'il a soumis, des rois qu'il a emmenés en captivité. Son petit-fils Chilkhak-in-Chouchinak restaura plus de vingt temples, à Suse et dans les principales villes de l'Elam; ses inscriptions montrent que la femme avait, en Elam, une condition beaucoup plus relevée que dans les pays sémitiques. La fin de cette dynastie ne nous est pas connue, mais les fouilles nous ont encore rendu les noms d'une dizaine de souverains dont le règne se place avant l'époque des guerres contre l'Assyrie. Enfin un fragment de barillet, au nom de Naboukoudourousour, prouve que ce roi régna à Suse et s'y montra aussi grand bâtisseur qu'à Babylone. Ainsi se comblent peu à peu les lacunes immenses que présentait pour nous l'histoire de l'Elam; le caractère propre de la civilisation susienne se dégage peu à peu, un peuple encore ignoré il y a cinquante ans sort de l'oubli.

D'aussi heureux débuts justifient les plus grandes espérances. Il est désormais évident que les rois de Suse ont remporté en Chaldée plus

d'un succès sur lequel les annales babyloniennes sont muettes, et que d'innombrables objets, enlevés aux antiques cités de l'Euphrate, sont venus grossir le trésor de la capitale élamite. Tous n'ont pas été repris par Achourbânipal, et les ruines de Suse sont comme un musée babylonien, dépouillé sans doute de presque tous les objets en métaux ou en pierres précieuses, mais d'un prix encore inestimable pour un archéologue. En outre, — et c'est là peut-être ce qui rendra les fouilles de la Délégation française à jamais célèbres, — tout semble prouver que le tel de Suse contient des monuments d'une écriture beaucoup plus ancienne, beaucoup plus près de ses origines que tous les spécimens découverts en Chaldée. Quelques fragments ont déjà été retrouvés. La présence, au bas du tumulus, d'une épaisse couche préhistorique, telle qu'à ma connaissance on n'en a signalé sur aucun point de la Chaldée, montre que nous avons à Suse un des sites les plus anciennement habités. Si donc l'écriture qui est devenue plus tard l'écriture cunéiforme n'a pas été inventée dans la Susiane, il est tout au moins possible qu'elle y ait été connue plus tôt qu'en Chaldée, et que nous l'y trouvions sous une forme plus primitive qu'à Tellôh ou à Nippour : et si le mystère de ses origines n'est pas complètement résolu par les fouilles de Suse, il sera sans nul doute quelque peu éclairci. Enfin si j'ajoute qu'en 1900, lors de son voyage à Paris, le Chah de Perse, Mozaffer-ed-Din, a gracieusement accordé à la France la totalité des objets trouvés ou à trouver en Susiane, j'aurai sans doute fait assez comprendre toute l'importance que les travaux de la Délégation française en Perse présentent et pour la science et pour nos musées nationaux.

C. FOSSEY.

LIVRES NOUVEAUX.

A.-H.-J. Greenidge. *The legal procedure of Cicero's time.* 1 vol. in-8° de xiii-599 p. — Oxford, Clarendon Press, 1901.

M. le professeur Greenidge, qui n'est pas un jurisconsulte de profession, mais qui a déjà prouvé sa compétence en droit romain par d'autres publications, notamment par un livre utile sur l'infamie (*Infamia, its place in Roman public and private law,* Oxford, 1894), déclare avoir écrit le présent ouvrage pour faciliter aux étudiants la lecture des œuvres de Cicéron en dissipant les obscurités qui résultent pour eux de l'ignorance de la procédure civile et criminelle de Rome. Deux méthodes s'offraient à lui, dit-il, pour arriver à ce but : ou bien donner un commentaire rapide des principaux plaidoyers de Cicéron, ou bien présenter un exposé d'ensemble de la procédure de la fin de la République qui mît le lecteur en état de lever lui-même

les difficultés. C'est parce qu'il a pris le second parti qu'il a composé ce gros volume où se trouve donné un tableau historique de la procédure civile et criminelle romaine non seulement au temps de Cicéron, mais dans toute la période antérieure, donc en somme une histoire complète des deux procédures civile et criminelle, des origines de Rome à la fin de la République.

L'exposition de M. Greenidge est en général claire et correcte, au courant des textes fondamentaux et des commentaires les plus importants. Et, sous ce rapport, son livre pourra rendre de sérieux services même en dehors du cercle de lecteurs qu'il vise le plus directement. Tout au plus regretterions-nous, à ce point de vue, qu'il ait omis çà et là de signaler expressément quelques monographies allemandes que lui-même a manifestement lues, mais dont ses lecteurs ignoreront l'existence faute de renvois explicites; qu'il ait aussi, dans certaines controverses, admis des systèmes qui nous semblent bien malaisément défendables (ainsi p. 42 et suivantes non seulement l'assimilation des *decemviri litibus judicandis*, qui sont cependant des magistrats du peuple, pris parmi les patriciens et les plébéiens, aux *decemviri* de la loi Valeria Horatia de 305, qui sont forcément des autorités plébéiennes prises exclusivement parmi les plébéiens comme les tribuns et les édiles de la plèbe, mais encore l'attribution aux temps les plus reculés des centumvirs, qui, à la différence de l'*unus judex*, des *arbitri* et des *recuperatores*, sont pourtant ignorés des textes jusqu'au début du VII^e^ siècle et que M. Greenidge va jusqu'à reconnaître dans les *judices* de la loi Valeria Horatia en entendant de deux autorités distinctes les mots *judicibus decemviris* de Tite-Live).

Mais ce n'est pas là notre plus gros reproche; notre plus gros reproche ou plutôt notre plus grand regret est que, par suite soit de la largeur avec laquelle il a tracé les limites chronologiques de son sujet, soit de la crainte de décourager le lecteur par une argumentation trop technique, M. Greenidge, dans ce volumineux ouvrage sur la procédure du temps de Cicéron, ne se soit pas plus préoccupé de soumettre à un examen nouveau, plus minutieux et plus serré que celui de ses devanciers, les principaux problèmes d'histoire de la procédure qui se posent pour cette époque et pour la solution desquels les textes de Cicéron sont parmi les instruments les plus importants.

Il suffira de citer deux exemples, relatifs l'un à la procédure civile, l'autre à la procédure criminelle.

S'il est une question dont on devrait attendre une discussion concluante et détaillée d'un livre sur la procédure civile au temps de Cicéron, c'est assurément celle de la portée respective de la loi Aebutia, sûrement antérieure à Cicéron, et des lois Juliae, presque aussi sûrement postérieures à lui, de l'une et des autres desquelles Gaius dit qu'elles ont mis entre les citoyens la procédure formulaire à la place de la procédure des Actions de la loi, la question du régime procédural qui était par conséquent en vigueur, au temps de Cicéron, après le vote de la première loi et avant celui des secondes. C'est une question fondamentale pour l'étude de laquelle les œuvres de Cicéron sont peut-être la mine la plus abondante en renseignements, de la solution de laquelle dépend à son tour l'interprétation concrète d'une foule de textes de lui et de ses contemporains. N'est-ce pas se contenter trop aisément que de se borner comme M. Greenidge, aux pages 170 et suivantes, à résumer sommairement les trois ou quatre principaux systèmes, en indiquant sur eux d'un mot discret une simple impression personnelle, sans entrer dans aucune discussion en forme des arguments ni des textes?

C'est aussi, nous semble-t-il, se contenter trop aisément pour le problème fon-

damental de la procédure criminelle du dernier siècle de la République, pour celui de la présidence des *quaestiones* confiée à des personnages appelés par les sources tantôt *quaesitores*, tantôt *judices quaestionum*, et tantôt *praetores*, que de se restreindre à la façon de M. Greenidge, à la critique sommaire faite en deux lignes, page 430, note 2, du raisonnement par lequel M. Mommsen a soutenu que l'un de ces *quaesitores* aurait été un simple particulier et aux idées d'ailleurs intéressantes émises à cette page sur la présidence de la *quaestio de sodaliciis* et à la page 431 sur celle de la *quaestio de vi*. Sans doute on ne doit pas accepter les yeux fermés le système puissamment construit par M. Mommsen, qui se résume dans la distinction des préteurs, exclusivement réservés à certaines *quaestiones*, des *judices quaestionis*, propres à la *quaestio de sicariis*, et des simples chefs de jurés, mis à la tête de certaines *quaestiones* soit toujours, soit anciennement. Seule une analyse méthodique faite en dehors de toute idée préconçue, de tous les textes épigraphiques et littéraires relatifs à toutes les *quaestiones* et à tous leurs présidents pourra, si l'on veut, montrer en quels points le système doit être admis, être rejeté ou rectifié. Mais cette analyse, n'est-ce pas dans le livre de M. Greenidge qu'on serait en droit de la chercher? Là encore, nos critiques ne portent pas principalement sur ce qui se trouve dans l'ouvrage intelligent et informé de M. Greenidge, mais sur ce que la nature du sujet et le savoir de l'auteur nous autorisent à regretter de n'y pas trouver. P. F. Girard.

Lucrèce. *De la nature*. Livre troisième. Texte latin accompagné de commentaire de H.-A.-J. Munro, traduit de l'anglais par A. Reymond. — Paris, Klincksieck, 1903.

M. A. Reymond poursuit la tâche qu'il a entreprise de mettre à la portée des lecteurs de langue française l'excellente édition de Lucrèce publiée en anglais par Munro de 1860 à 1873 (4e édit. revue par Duff, 1886). On sait que le texte de Lucrèce est des plus difficiles à fixer. Il y a peu de manuscrits du *de Rerum natura*, et le caractère philosophique de cette poésie, les archaïsmes de cette langue encore lourde et gauche, la précision de ce style, souvent d'une raideur géométrique, en avaient rendu au xve siècle la transcription très fautive. Lambin, au xvie, avait cherché à donner un texte clair plutôt qu'un texte vrai. Lachmann le premier (1850) prétendit substituer à ce Lucrèce de convention, accepté jusque-là, un Lucrèce plus authentique. Il partit de ce principe que l'auteur étant un disciple d'Ennius, sa poésie devait retarder sur son temps: idée juste, mais qu'il exagéra, et dans le texte établi par lui, archaïque à l'excès, trop de choses devenaient contestables. Munro eut le mérite de se retenir sur la pente; surtout il joignit au commentaire critique un commentaire explicatif, très riche de connaissances, de rapprochements, de discussions, où bien des difficultés sont résolues, bien des points obscurs éclairés.

C'est cette édition que M. Reymond a jugée digne d'être traduite : honneur que reçoivent peu d'œuvres philologiques. Après avoir déjà fait paraître les livres I et II du *de Rerum natura* (1890 et 1894), il publie aujourd'hui le livre III. On y retrouvera les mêmes qualités que précédemment, qualités de conscience, de fidélité, d'intelligente application. On y trouvera un avantage de plus : comme on s'est plusieurs fois, dans l'intervalle, occupé avec bonheur de la critique et de l'interprétation du texte, le nouveau fascicule profite du résultat de ces récents travaux. Notamment les études d'Adolphe Brieger (Teubner, Leipzig, 1895), de Carlo Giussani (Turin, Erm. Loescher, 1896-1898), de Richard Heinze (livre III dans la *Sammlung*

wissenschaftl. Comment. zu griech. u. röm. Schriftstellern, Teubner, 1897) ont été mises à contribution. Le texte de Munro est scrupuleusement reproduit, comme il convenait; mais dans l'apparat critique sont indiquées toutes les leçons différentes de Brieger qui, soit dit en passant, montrent (ainsi que celles de Giussani et de Heinze) la tendance de la critique moderne à se séparer de Lachmann et à réagir, encore plus que Munro, dans un sens nettement conservateur. Pour le commentaire, M. Reymond a fait maints emprunts à Heinze et surtout à Giussani. On voit qu'il connaît aussi les recherches des savants français, et telle leçon, telle explication de M. Cartault ou de M. Bergson est citée chemin faisant. Bref, c'est une édition de Munro rajeunie et mise au courant de la science. C'est dire qu'on peut se fier à ce guide; sous sa conduite, on abordera avec plus de facilité la lecture de l'étrange et admirable poète qu'est Lucrèce.

E. C.

K. Ronczewski. *Gewölbeschmuck im römischen Altertum*, 46 p. — Berlin, G. Reimer, 1903.

L'intérêt du volume de M. Ronczewski, luxueusement publié par la librairie Reimer de Berlin, vient de la grande quantité de planches (31) qui accompagnent l'ouvrage et des figures (35) qui sont insérées dans le texte. Quelques-unes sont des reproductions de dessins du XVIIIe siècle, qui se trouvent dans les livres de Cabott, Ponce, Piranesi, Cameron; mais la plupart sont dues à l'auteur lui-même, un architecte, qui a recueilli sur place, à Rome et à Pompéi principalement, les éléments (dessins et photographies) de son travail. Le soin avec lequel les illustrations sont exécutées, joint à leur grand nombre, fait du volume de M. Ronczewski un précieux instrument pour qui veut étudier la décoration des voûtes dans l'antiquité romaine.

L'auteur passe successivement en revue : I. Les voûtes ornées de caissons, soit sculptés dans la pierre (arcs de Titus et de Septime Sévère à Rome, de Trajan à Bénévent), soit en béton (basilique de Constantin à Rome); II. Les voûtes en berceau et à arêtes revêtues de stuc (c'est la partie la plus considérable de l'ouvrage, p. 11 à 35). M. Ronczewski divise celles-ci en quatre sections, suivant que leur ordonnance est : 1° architectonique (imitée des plafonds à caissons); 2° décorative (la voûte est divisée en une série de champs, indépendants les uns des autres, de forme diverse, avec des figures, des scènes de genre, des scènes mythologiques; la grandeur et la forme des champs dépendent des sujets qu'ils contiennent; stucs découverts à Rome, dans le voisinage de la Farnésine, en 1879, aujourd'hui au musée des Thermes); 3° géométrique (les champs de forme géométrique sont *groupés* autour d'un motif central, de manière à constituer un ensemble organisé; leur grandeur et leur forme une fois déterminées, le sujet représenté doit se subordonner à la disposition du compartiment où il vient s'insérer); 4° rythmique (le même motif se répète à intervalles réguliers). L'auteur ajoute quelques mots sur la décoration plastique des voûtes de forme sphérique, coupoles ou niches, et passe à III. La décoration par la peinture des voûtes en berceau, puis des coupoles et niches.

Il faut avouer que le texte de M. Ronczewski ne vaut pas ses illustrations : le classement qu'il a adopté, net dans ses grandes lignes, est quelque peu confus et arbitraire dans les détails, comme il est facile de s'en convaincre par l'analyse que nous en donnons; on se perd, sans grand profit, dans les distinctions subtiles et abstraites qu'il établit entre les divers types de voûtes suivant l'ordonnance de leur décoration.

En résumé, le livre est un excellent recueil de documents, mais les questions théoriques qui y sont étudiées gagneraient à être précisées et simplifiées. A. M.

Alfred Holder. *Alt-celtischer Sprachschatz*, IXte-XVte Lieferung (I.-T.); in-8°. — Leipzig, B. G. Teubner, 1897-1903.

Les explications données dans le *Journal* (août 1897, p. 486-504), sur le premier volume de l'ouvrage de M. Holder, peu après son apparition, nous dispensent d'entrer dans de nouveaux détails sur l'idée générale et le plan de cette vaste entreprise scientifique. On sait qu'elle doit mettre à la disposition des érudits le plus riche et le plus exact répertoire des divers débris qui ont échappé au naufrage des anciens idiomes celtiques. On apprendra avec une juste satisfaction que ce chef-d'œuvre de patience et de science, poursuivi si longtemps avec un zèle qui ne s'est jamais démenti et une méthode qui s'est faite de plus en plus rigoureuse, est sur le point d'être achevé. Il en a paru sept nouvelles livraisons, comprenant les lettres I à S, avec le commencement du T jusqu'au mot *Telonnum;* les amicales communications de l'auteur me permettent d'ajouter que l'impression en est presque arrivée à la lettre U.

Il serait difficile d'apprécier en quelques lignes un travail de cette étendue et de cette nature, d'autant plus que la fin qui va bientôt couronner l'œuvre y apportera, avec la Préface, nombre d'explications, de rectifications diverses et d'additions importantes. Il est permis, du moins, de constater que le *Trésor* en cours de publication a déjà justifié amplement son titre, par les immenses services qu'il rend non seulement aux études celtiques, dont il est devenu l'un des auxiliaires les plus indispensables, mais encore à toute recherche qui touche, de près ou de loin, à nos antiquités nationales.

La XVIe livraison, qui suivra celles-ci, suffira probablement à terminer le second et dernier volume, bien que l'ouvrage ne doive pas finir avec la nomenclature alphabétique; les *Suppléments* et *Index* qui la compléteront en en facilitant l'usage ne seront point, pour le consciencieux auteur, la partie la moins ardue ni la moins délicate de sa tâche. Il a prouvé, d'ailleurs, qu'il est homme à mener le tout à bonne fin. Aucun savant ne peut se flatter de dire dès maintenant le dernier mot sur certaines questions fort obscures, dont plusieurs n'ont été posées que par des découvertes épigraphiques toutes récentes; mais pour en parler pertinemment, nul ne saurait désormais se dispenser de consulter avec soin le volumineux recueil où M. Holder a réuni tous les renseignements directs qui nous sont parvenus sur cette mystérieuse langue que parlaient les vieux peuples celtiques ou celtisés, et que, malheureusement, ils écrivaient si peu. Émile Ernault.

Studies and notes in philology and literature. Vol. VIII. Published under the direction of the Modern Language Department of Harvard University. 1 vol. in-8°, IV-275 p. — Boston, Ginn and Co., 1903.

Ce nouveau volume d'une série avantageusement connue contient deux études. Dans la première, *Iwain,* M. Arthur C. Brown examine de nouveau la question si controversée de l'origine du *Chevalier au Lion,* de Chrétien de Troyes; il démontre de la façon la plus convaincante, selon nous, et en s'appuyant sur des textes d'origine irlandaise en grande partie antérieurs à Chrétien, que ce thème, comme l'avait soutenu G. Paris, est bien d'origine celtique et se rapportait originairement à l'amour d'un mortel pour une fée. Dans la seconde partie du volume, *Arthur and Gorlagon,* M. G.-L. Kittredge publie et étudie un récit latin, très probablement

d'origine galloise, et qui est évidemment apparenté au *Bisclavret* de Marie de France, au *Lai de Melion* et à des contes recueillis en Irlande et dans la Haute Écosse. Cette étude, très complexe et très érudite, mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la question des influences celtiques et surtout irlandaises sur la littérature du moyen âge. G. Huet.

Letterio di Francia. *Franco Sacchetti novelliere.* 1 vol. in-8°, 342 p. — Pisa, Nistri, 1902 (extrait des *Annali della R. Scuola Normale superiore di Pisa*).

Nous venons bien tard pour parler de cet excellent livre; mais il possède au moins deux qualités qui ne nous permettent pas de le passer sous silence : c'est l'œuvre d'un débutant qui, dans ce coup d'essai, fait preuve d'une maturité d'esprit et d'aptitudes singulières; il se meut avec une aisance et une sécurité parfaites au milieu des questions, toujours si délicates, qui concernent l'histoire et les sources de la nouvelle.

En second lieu, l'auteur qui fait l'objet de ce travail est le conteur le plus considérable du XIV^e^ siècle après Boccace, et les 223 nouvelles qui nous ont été conservées de lui n'avaient jamais été soumises à un examen aussi méthodique quant à leurs origines. M. L. di Francia montre que Sacchetti a puisé constamment dans la tradition orale; il ne semble rien devoir aux sources écrites; 130 nouvelles environ ont un caractère historique, 70 sont purement traditionnelles; les autres présentent un mélange d'éléments traditionnels et historiques, ou ne se laissent pas classer. Seul notre regretté maître Gaston Paris aurait eu la compétence nécessaire pour discuter ici les importantes conclusions de M. L. di Francia, et nous croyons savoir qu'il avait l'intention de le faire. Nous devons nous contenter d'un rôle beaucoup plus modeste, celui de signaler aux amateurs de folklore et de contes le livre du jeune critique italien.

Sa jeunesse n'apparaît guère que dans certaines maladresses de plan. M. L. di Francia a voulu nous présenter une étude à peu près complète sur Sacchetti, sur sa vie, sur son caractère, sur ses *Sermoni evangelici*, sur la valeur artistique de son œuvre; l'étude si approfondie, si personnelle, si étendue qu'il a faite des nouvelles ne forme donc qu'un des six chapitres qui composent son livre, et l'on devine tout de suite quelle disproportion il peut y avoir, pour l'intérêt, la nouveauté et la longueur, entre ce chapitre et les cinq autres. D'ailleurs, le portrait que l'auteur nous trace de Sacchetti est soigneusement dessiné et met bien en relief les traits saillants de cette personnalité curieuse; l'appréciation de la valeur littéraire de son œuvre est peut-être un peu trop bienveillante; on y sent trop le désir de rehausser le mérite de Sacchetti. Du moins doit-on remercier M. L. di Francia d'avoir mis les lettrés en garde contre les jugements tout faits et superficiels qui avaient cours sur ce conteur.

Et maintenant que M. L. di Francia nous donne sur le *Centonovelle* de Boccace le pendant de l'étude qu'il a consacrée au *Trecentonovelle* de Sacchetti; nul n'est mieux qualifié que lui pour refaire les ouvrages si utiles, mais aujourd'hui vieillis, de D. M. Manni et de M. Landau. H. Hauvette.

H.-G. Zeuthen. *Geschichte der Mathematik im XVI^ten^ und XVII^ten^ Jahrhundert.* — Deutsche Aufgabe, unter Mitwirkung des Verfassers besorgt von Raphael Meyer, in-8°. — Leipzig, B.-G. Teubner, 1903.

L'illustre mathématicien de Copenhague auquel l'Académie des Sciences a décerné en 1904 le prix Binoux (Histoire des sciences) faisait paraître en même

temps, et précisément après la clôture du concours pour ce prix, une édition danoise et une édition allemande d'une continuation, pour le XVI[e] et le XVII[e] siècle, de son *Histoire des Mathématiques dans l'antiquité et le moyen âge,* dont nous possédons depuis deux ans une traduction française, due à M. Jean Mascart (Paris, Gauthier-Villars, 1902). On ne peut que souhaiter que M. Zeuthen nous donne encore un volume, et il aura accompli l'œuvre qu'il s'est proposée, il aura composé la meilleure histoire didactique des mathématiques qu'il soit possible de réaliser aujourd'hui.

Le plan de son nouveau volume doit attirer l'attention. M. Zeuthen a, d'une part, condensé dans une introduction de 80 pages tous les renseignements historiques et biographiques, tout ce qui doit être regardé comme appartenant à l'histoire *générale* de la science. De la sorte, le terrain se trouve déblayé pour l'histoire *spéciale,* à savoir l'exposé des progrès réalisés, sur chaque question particulière, pendant la période de temps considérée. Chacune de ces questions est traitée dans un chapitre à part, l'ouvrage offrant d'ailleurs, dans son ensemble, seulement deux grandes divisions : *Analyse du fini. — Origine et premier développement du calcul infinitésimal.*

Ne s'attachant qu'aux points essentiels, mais n'en oubliant aucun, écartant les discussions approfondies sur les points obscurs, mais en mettant les résultats en pleine lumière et les appuyant sur des preuves topiques, se débarrassant enfin de tout l'attirail bibliographique (utile seulement dans des livres ayant un autre but), M. Zeuthen a, de la sorte, atteint le maximum de clarté et de savante précision qu'on puisse demander à un ouvrage destiné à l'enseignement. Et en même temps, la sûreté de ses informations et la sagacité de sa critique sont telles que cet ouvrage peut encore apprendre bien des choses, même à qui a étudié à fond les *Vorlesungen* de Moritz Comtor, et toute la littérature parue, depuis leur seconde édition, sur l'histoire des mathématiques à l'époque de leur renaissance.

M. Zeuthen m'a fait l'honneur de me citer, dans sa préface, parmi les auteurs qu'il a utilisés, mais je dois déclarer en particulier que ce n'est pas à moi qu'il doit les remarques qu'il a faites sur les quelques erreurs qui entachent la *Géométrie* de Descartes. Si je les ai, de fait, signalées avant lui, dans le tome VI de la nouvelle édition, paru en 1902, il les avait probablement reconnues avant moi-même, car il n'a utilisé que l'édition d'Hermann, et je ne puis que me féliciter, sur ce point comme sur tant d'autres, de ma rencontre avec lui, ainsi qu'en général, de la parfaite conformité de ses vues historiques avec les miennes. Paul TANNERY.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu, le jeudi 26 mai, une séance extraordinaire sous la présidence de M. Mascart, pour élire cinq membres au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

L'Académie Française présentait, comme délégué, M. Lavisse; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. de Lasteyrie ; l'Académie des Sciences, M. Berthelot; l'Académie des Beaux-Arts, M. Roujon; l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Paul Leroy-Beaulieu.

L'Institut a ratifié ces présentations.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Le *prix Charles-Blanc* (2,500 francs) a été partagé ainsi : un prix de 2,000 francs à M. Pierre Gusman, *La villa impériale de Tibur*; un prix de 500 francs à M. Gustave Cahen, *Eugène Boudin, sa vie et son œuvre.*

Le *prix Sobrier-Arnould* (2,000 fr.) a été partagé en deux prix de 1,000 francs, qui ont été attribués : l'un à M. Louis de Fourcaud, *François Rude*, l'autre à M. Julien Tiersot, *Hector Berlioz et la société de son temps.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 6 mai. M. Senart signale le décès de M. Odend'hal, chargé par le Gouvernement de l'Indo-Chine, sous les auspices de l'École française d'Extrême-Orient, d'une mission au Laos, et qui a été massacré par les indigènes à la fin de mars ou au début d'avril 1904.

— Le P. Séjourné communique au nom du P. Lagrange, correspondant de l'Académie, directeur de l'École biblique de Jérusalem, un rapport sur l'exploration archéologique d'Abdeh, récemment accomplie par les P. Janssen, Vincent et Savignac. Ce rapport signale des centaines d'hypogées, dont l'un peut provisoirement être considéré comme le tombeau d'Oboda, roi des Nabatéens, puis le haut-lieu ou sanctuaire de ce roi divinisé, ensuite des graffites nabatéens, difficiles à déchiffrer. Il contient enfin une brève description de la ville byzantine qui a succédé à l'antique Oboda.

13 mai. M. Heuzey résume une notice de MM. Arthur Engel et Pierre Paris, sur les fouilles qu'ils ont exécutées à Osuna, l'antique Ursao (Andalousie). Ils ont déblayé sur une longueur de plus de 100 mètres les substructions d'une muraille construite avec des blocs arrachés à des édifices d'époques diverses. Beaucoup de ces blocs portent des sculptures, quelques-unes romaines, mais la plupart d'un style indigène rude et demi-barbare.

— M. J.-B. Mispoulet donne lecture d'un mémoire sur la consularité et les consulaires au IVe siècle de notre ère, innovation qui a pour auteur Constantin, et dont la date peut être fixée entre les années 315 et 320.

20 mai. M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur l'usage de la vente de la fiancée par son père au futur époux. Cette coutume, qui est encore pratiquée dans certains pays, par exemple en Chine, a été anciennement générale. On la trouve, à une époque plus ou moins reculée, chez les Celtes, les Germains et les Romains; il en est question dans l'Iliade, dans la Genèse, et dans la loi du roi de Babylone, Hammourabi, vers 2000 avant notre ère.

27 mai. Le lieutenant Desplagne a adressé à l'Académie un télégramme, pour lui annoncer qu'il a découvert l'emplacement de Koukia, première métropole de l'empire Sonrhai (Soudan).

— Le P. Jalabert communique, au nom du P. Sébastien Ronzevalle, professeur à l'Université de Beyrouth, une note sur quelques monuments relatifs aux cultes syriens d'époque gréco-romaine : un autel du Hauran, dont une face représente le dieu Esculape, revêtu de l'uniforme romain, une nouvelle inscription relative au dieu Béellepharus, provenant de Helboun, enfin divers monuments où figurent des représentations diverses sous forme de lion.

— M. Clermont-Ganneau donne la traduction et le commentaire d'un papyrus araméen de l'époque perse achéménide, récemment découvert en Égypte et relatif à un prêt d'argent entre particuliers.

Présentations. M. Fouché a été présenté le 20 mai à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, comme candidat à la direction de l'École française d'Extrême-Orient.

— M. Parmentier a été présenté le 20 mai à la Société des architectes français, comme lauréat de la médaille que la Société a, cette année, pour la première fois, décidé de décerner à un membre de l'École française d'Extrême-Orient.

Le *prix Bordin* (3,000 francs) à décerner au meilleur ouvrage relatif à l'Orient publié depuis le 1er janvier 1901, a été partagé de la façon suivante : 1,500 francs à M. Marçais, pour ses trois ouvrages : *Le Takrib de El-Nawawi* (jurisprudence musulmane); *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen; Les monuments arabes de Tlemcen*[1] ; 1,000 francs à M. Fossey, pour son *Manuel d'assyriologie;* 500 francs à M. Cabaton, pour ses *Nouvelles recherches sur les Chams.*

Prix de Chénier (2,000 francs). Deux récompenses de 1,000 francs sont accordées : l'une à M. l'abbé Ragon, pour la quinzième édition de sa *Grammaire grecque* et l'ensemble de ses publications scolaires; l'autre à MM. Bodin et Mazon, pour leur édition d'*Extraits d'Aristophane.*

Le *prix Loubat* (3,000 francs) a été ainsi partagé : 1,500 francs à M. le baron Villiers du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française;* 1,500 francs à M. Georges Masset, pour la partie américaine de son édition d'*Alphonse le Saintongeois.*

Fondation Benoît-Garnier. L'Académie accorde 6,000 francs à M. Dufour, pour continuer ses fouilles archéologiques en Cochinchine.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Émile Duclaux, membre de la Section d'économie rurale depuis le 26 novembre 1888, est décédé à Paris le 3 mai 1904. Né à Aurillac (Cantal), le 24 juin 1840, il avait été reçu à l'École normale supérieure en 1859. Docteur ès sciences en 1865, professeur à la Faculté des Sciences de Clermont en 1866 et à celle de Lyon en 1873, M. Duclaux avait été nommé professeur de chimie biologique à la Sorbonne en 1885. Élève et collaborateur de Pasteur, il devint directeur de l'Institut Pasteur à la mort de l'illustre savant, en 1895.

— M. Émile Sarrau, membre de la Section de mécanique depuis le 24 mai 1886, est décédé à Saint-Yrieix le 10 mai 1904. Né à Perpignan le 24 juin 1837, M. Sarrau était sorti de l'École polytechnique en 1859 dans le corps des ingénieurs des manufactures de l'État. Il avait été nommé, en 1877, directeur de l'École d'application des poudres et salpêtres et, en 1883, professeur de mécanique à l'École polytechnique.

— M. Jules Marey, membre de la Section de médecine et chirurgie depuis le 2 décembre 1878, est décédé à Paris le 15 mai 1904. Né à Beaune le 5 mars 1830, M. Marey avait été nommé interne des hôpitaux de Paris en 1855, docteur en

[1] Sur ce dernier ouvrage, voir le *Journal des Savants*, mai 1904, p. 307.

médecine en 1859, et professeur d'histoire naturelle des cours organisés au Collège de France en 1869.

— M. A. William Williamson, correspondant de la Section de chimie depuis le 24 novembre 1873, est décédé le 6 mai à Haslemere (Surrey, Grande-Bretagne). M. Williamson était né le 1er mai 1824 à Handsworth. Il a été professeur de chimie à *University College* de Londres et secrétaire de la *Royal Society*.

Élection. L'Académie a élu le 9 mai un membre titulaire dans la Section de minéralogie en remplacement de M. Fouqué, décédé. La Section présentait en première ligne M. Barrois, en deuxième M. Douvillé, et en troisième MM. Bergeron, Boule, Haug, de Launay, Termier et Wallerant. Au premier tour de scrutin, M. Barrois a été élu par 39 suffrages; M. Wallerant en a obtenu 6 et M. Douvillé 5.

M. Charles Barrois a été reçu docteur ès sciences en 1876. Il a été envoyé en mission scientifique aux États-Unis et au Canada par le Ministre de l'Instruction publique en 1878-1879 et en Andalousie par l'Académie en 1886. Il a été président de la Société géologique de France en 1897. Il est professeur à la Faculté des Sciences de Lille.

Présentation. L'Académie a présenté le 16 mai à M. le Ministre de l'Instruction publique pour une place d'astronome titulaire vacante à l'Observatoire de Paris, en première ligne : M. Hamy; en deuxième : M. Renan.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dictionnaire des Beaux-Arts. Les mots *gaine, galerie* et *garde-meuble* sont adoptés en seconde lecture. Il est donné une première lecture du mot *girouette*.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Georges Picot est nommé premier délégué à l'Association internationale des Académies en remplacement de M. Gréard.

Nécrologie. M. Gabriel de Tarde, membre titulaire de la Section de philosophie depuis le 15 décembre 1900, est décédé à Paris le 12 mai 1904. M. de Tarde a été magistrat, chef du service de la statistique au Ministère de la Justice et professeur de philosophie moderne au Collège de France.

Élection. L'Académie a élu le 7 mai un membre titulaire dans la Section de législation, droit public et jurisprudence, en remplacement de M. Colmet de Santerre, décédé. La Section présentait en première ligne : M. Esmein; en deuxième : M. Morizot-Thibault; en troisième : M. André Weiss. Au premier tour de scrutin, M. Esmein a été élu par 18 suffrages; M. Morizot-Thibault en a obtenu 8 et M. André Weiss 4; il y avait un bulletin blanc. M. Esmein a été chargé, en 1881, d'un cours de droit international à la Faculté de Droit de Paris; il est actuellement professeur titulaire de l'histoire du droit français.

Communications. 7 mai. M. Bergson lit un mémoire de M. Brochard sur « la résignation d'après Épicure ».

— M. Chuquet lit un mémoire sur « le général Dugommier et la guerre d'Espagne ».

21 mai. M. Boutroux lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Vacherot, son prédécesseur au second degré, dont la biographie n'avait point été exposée devant l'Académie.

28 mai. M. Levasseur donne lecture d'un mémoire sur le mouvement des idées économiques et sociales depuis la Révolution française.

Le *prix Paul-Michel-Perret* (2,000 francs) a été décerné à M. Ch. Guignebert pour son ouvrage : *Tertullien, étude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la société civile.* Une mention honorable est accordée à M. Georges Yver pour son ouvrage : *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIII^e et au XIV^e siècle* [1].

Le *prix Koenigswarter* est décerné à M. J. Brissaud pour son ouvrage : *Cours d'histoire générale du droit français public et privé.* Deux récompenses de 500 francs sont accordées, l'une à M. J. du Plessis de Grénédan, pour son ouvrage : *Histoire de l'autorité paternelle et de la société familiale en France avant 1789*, l'autre à M. Gustave Saulnier de la Pinelais pour son ouvrage : *Les gens du roi au Parlement de Bretagne, 1553-1790.*

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Notice sur la vie et les travaux de M. Alexandre Bertrand, par M. Ed. Chavannes, lue dans la séance du 29 avril 1904. 1 broch. in-4°. 1904. H. D.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES.

L'Association internationale des Académies a tenu à Londres sa seconde Assemblée générale, du 24 au 30 mai 1904.

Les Académies suivantes avaient envoyé des délégués : Académie des Sciences d'Amsterdam; Académie des Sciences de Berlin; Académie des Sciences de Bruxelles; Académie des Sciences de Budapest; Académie des Sciences de Christiania; Académie des Sciences de Copenhague; Académie des Sciences de Leipzig; Société Royale de Londres; Académie Britannique de Londres; Académie des Sciences de Madrid; Académie des Sciences de Munich; Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France; Académie des Sciences de l'Institut de France; Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France [2]; Académie dei Lincei de Rome; Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg; Académie des Sciences de Stockholm; Académie des Sciences de Vienne; Académie des Sciences de Washington.

[1] Sur cet ouvrage voir un article de M. G. Fagniez dans le *Journal des Savants*, octobre 1903, p. 537.

[2] Les trois Académies de l'Institut qui font partie de l'Association internationale étaient représentées par les délégués dont les noms suivent : *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : MM. Georges Perrot, Paul Meyer, de Lasteyrie, Collignon, Omont, Lair. — *Académie des Sciences* : MM. Darboux, Poincaré, Moissan, de Lapparent, Giard. — *Académie des Sciences morales et politiques* : MM. Georges Picot, Paul Leroy-Beaulieu, de Franqueville, Boutroux.

En réunion plénière l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

Toute nouvelle organisation internationale subventionnée par les différents gouvernements demandant une étude préalable attentive de l'intérêt qu'elle peut présenter, il est désirable que les propositions tendant à créer une organisation de ce genre commencent par être examinées par l'Association internationale;

Il sera présenté un rapport sur les progrès de la publication du Catalogue international de littérature scientifique, et les différentes Académies seront invitées à y collaborer dans leurs pays respectifs, en collectionnant les périodiques scientifiques au moment de leur apparition et en dressant des index;

L'Association renouvelle aux trois Académies des Sciences de Paris, des Sciences morales et politiques de Paris, et des Sciences de Berlin, la mission, qui leur a été confiée par résolution de l'Association du 18 avril 1901, de préparer une édition des œuvres de Leibniz; elle les invite à publier avant l'Assemblée générale de 1907 un catalogue critique des manuscrits de Leibniz sur lesquels elles ont déjà réuni des documents.

L'Association se partage, comme l'on sait, en deux Sections : Sciences et Lettres.

La *Section des Sciences* [1] a adopté les propositions suivantes :

Les diverses Académies représentées dans l'Association internationale proposeront à leurs gouvernements respectifs la fondation d'instituts spéciaux pour l'étude du système nerveux central, dans les pays où des instituts de ce genre n'existeraient pas encore;

Un Comité sera nommé pour étudier la façon dont les organisations sismologiques existantes pourraient être mises d'accord avec les vues de l'Association internationale; l'Association émet des vœux relatifs à l'observation des changements de niveau qui peuvent se produire dans les contrées montagneuses à la suite des tremblements de terre, et à l'étude des variations de la valeur de la gravité, en tant qu'elles intéressent la géologie;

L'Association nommera un Comité, qui étudiera les meilleures méthodes d'observation des phénomènes magnétiques sur mer; elle décide de poursuivre l'étude des phénomènes d'électricité atmosphérique; un Comité dressera le programme des expériences;

L'Association exprime sa satisfaction des dispositions prises pour la mesure de l'arc africain et espère que les gouvernements s'entendront pour continuer cette opération dans la région du Tanganika;

L'Association exprime ses sympathies à l'Institut de feu le professeur Marey pour le contrôle des instruments de physiologie.

La *Section des Lettres* [2] a examiné les propositions suivantes : plan d'une édition critique du Mahabharata; proposition de M. de Goeje relative à une Encyclopédie de l'Islam; plan de la publication d'un Corpus de sources grecques (*Corpus griechischer Urkunden*); proposition présentée par l'Académie des Sciences morales et politiques et relative à la condition civile des étrangers en France; projet de publication d'un nouveau Thesaurus de grec ancien; projet de publication d'un *Corpus medicorum antiquorum;* projet de publication d'un nouveau dictionnaire pali.

La Section s'est montrée en principe favorable à ces propositions.

[1] La Section des Sciences avait pour président Sir Michael Foster et pour secrétaire M. de Lapparent.

[2] La Section des Lettres avait pour président lord Reay et pour secrétaire M. Paul Meyer.

Pendant leur séjour à Londres, les délégués ont été l'objet de plusieurs réceptions : le 24 mai la Société Royale leur a offert un banquet aux *Whitehall Rooms*, le 25 S. M. le roi Édouard VII les a reçus au Château de Windsor; le 27 une réception leur a été offerte par l'Université de Londres, et le 30 le Lord Maire a donné en leur honneur un banquet à *Mansion House*.

La troisième Assemblée générale de l'Association se tiendra à Vienne en 1907.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

BAVIÈRE.

ACADÉMIE DE MUNICH (KÖNIGLICHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN).

Cette Académie, divisée en trois classes, philosophie et philologie, mathématique et physique, histoire, tient des séances mensuelles et a pour organe périodique des comptes rendus, *Sitzungsberichte*, donnant l'analyse des communications, et des mémoires, *Denkschriften*. Les travaux les plus étendus sont insérés dans les *Denkschriften*, qui paraissent irrégulièrement.

CLASSE DE PHILOSOPHIE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 3 janvier 1903. A. Spengel : *Divers problèmes sur l'histoire de l'empereur Tibère.* Une partie des affirmations de Tacite est contestable : 1° l'ordre de tuer Agrippa Postume n'a pu venir de Tibère; 2° les légions du Rhin n'ont pas proclamé Germanicus empereur; 3° beaucoup de détails donnés par Tacite sur les campagnes de Germanicus en Germanie ne sont pas historiques; 4° la mort de Germanicus, comme celle de Drusus, a été naturelle; 5° Séjan n'a pas formé de conjuration.

Séance du 7 février. Muncker : *Le « Pervonte » de Wieland.* Wieland, qui n'avait pas plus que ses contemporains d'idées bien justes sur la littérature populaire, a tout bonnement exploité la rédaction française insérée dans la *Bibliothèque universelle des romans;* il n'a pas connu ni cherché à connaître la rédaction originale de la légende, en dialecte napolitain.

Séance du 7 mars. E. Schlagintwert: *La biographie de Padma Sambhava, le fondateur du lamaïsme,* traduite du tibétain; deuxième partie, vie et travaux dans l'Inde. — Von Bechmann, *Le rapport historique de la condictio furtiva en droit romain avec les procès de propriété,* fragment, qui ne sera pas publié séparément, d'une histoire générale de ces procès. — Von Amira, *Le grand manuscrit illustré du Willehalm de Wolfram d'Eschenbach :* feuillets détachés conservés à Heidelberg et à Munich; ce manuscrit, comparable aux grands manuscrits du *Sachsenspiegel* et exécuté vers 1250 dans la moyenne Allemagne de l'Est, contenait environ 1,380 dessins coloriés et peut être considéré comme un intermédiaire entre les œuvres anciennes illustrées et l'illustration du *Sachsenspiegel.*

Séance du 2 mai. G. Goetz, *Papias et ses sources.* Le glossaire, *Elementarium doctrinae erudimentum,* conservé par quatre éditions et plus de 87 manuscrits, publié en 1053, est une compilation tirée de sources que nous possédons toutes : le *Liber*

glossarum, Priscien et ses scolies, Boèce et son commentateur, Remi d'Auxerre, Fulgence, Bède, Martianus Capella, le *Liber deriuationum*, quelques auteurs consultés pour des points particuliers. Les éditions (1485, 1491, 1496) procèdent de l'édition princeps (Milan, 1476) et ne sont pas exemptes d'interpolations L'œuvre a surtout de l'importance comme intermédiaire et recueil où se sont fixées de nombreuses traditions médiévales. — Petzet : *Le Fragment d'Heidelberg de « Titurel »* fragment d'une dédicace au grand duc Louis de Bavière en 1273. — Furtwängler : *Fouilles exécutées à Orchomène à l'aide de la fondation Bassermann-Jordan :* palais mycénien (de type crétois), avec peintures murales représentant deux hommes dans le style de Cnossos; vase d'origine crétoise probablement, avec inscription dans l'alphabet de Cnossos; tombes prémycéniennes et débris de même époque, analogues aux débris des installations néolithiques en Thessalie; grande inscription sur bronze, d'époque classique. — Krumbacher : *Le livre byzantin des poissons :* parodie de la cour impériale; texte, traduction et commentaire.

Séance du 13 juin. Furtwängler: *Le fronton oriental du temple de Zeus à Olympie :* nouvelle reconstitution d'après le degré d'achèvement des figures et la place où l'on a trouvé les fragments. — W. Christ : *L'anthologie conservée des poésies de Théocrite :* formation du recueil, rapports des manuscrits, additions postérieures; le noyau est un recueil primitif de neuf pièces (1, 3-10) auquel on a ajouté le *Cyclope* (11).

Séance du 4 juillet. R. Simon : *Les notations du Somanātha :* étude du texte et des notations musicales d'après les manuscrits de Bombay et d'Oxford. — Furtwängler : *Les sculptures du temple d'Asklépios à Épidaure :* un jeune homme couché, conservé au musée d'Épidaure, provient évidemment d'un des frontons; les débris des acrotères. — Lipps : *Psychologie et logique.*

CLASSE D'HISTOIRE.

Séance du 3 janvier 1903. De Heigel : *Efforts tentés en 1796 par Hardenberg pour acquérir à la Prusse la ville impériale de Nuremberg et quelques autres points de l'Allemagne du Sud.* — L. Traube : *Les abréviations des noms divins et sacrés dans les manuscrits grecs et latins;* conclusions pour l'établissement et la critique des textes chrétiens, tels que les œuvres de saint Cyprien.

Séance du 7 février. Prutz : *Le poème de Gautier de Compiègne, « Otia de Machomete »*. Ce poème, en 545 distiques, est publié pour la première fois par M. Prutz, d'après le ms. latin de Paris 11332. C'est la source du *Roman de Mahomet*, composé en 1258 par Alexandre du Pont. D'autre part, Gautier doit sa science à un de ses contemporains, l'abbé Garnier de Marmoutier († 1155), et celui-ci, à Paganus, abbé d'Étampes (1119-1125), lequel avait eu auprès de lui et avait élevé un jeune Sarrasin. On saisit donc la filière d'une partie des légendes qui ont couru sur Mahomet au moyen âge.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1904.

LA SCULPTURE POLYCHROME[1].

DEUXIÈME ARTICLE.

M. Perrot distingue la polychromie *naturelle*, qui avait pour principe la diversité des matières juxtaposées dans une même œuvre, de la polychromie *artificielle*, qui s'obtient à moins de frais par l'apposition de la peinture sur tout ou partie des surfaces de la figure.

Les plus anciennes images des divinités adorées par les Grecs, celles que l'on appelait des *ξόανα*, furent aussi les premières qui reçurent des applications de matières diversement colorées. Le bois dans lequel elles étaient dégrossies se prêtait aux incrustations et l'on ne se fit pas faute d'y employer l'ivoire, l'ébène, le bronze et les métaux précieux afin d'enrichir la figure et de l'harmoniser à sa destination.

Tel était le cas du groupe des Dioscures, que Pausanias attribue à Dipoinos et à Skyllis et que renfermait un temple d'Argos. Les deux frères et leurs chevaux, nous apprend-il, étaient taillés dans des blocs d'ébène, mais chez ceux-ci les reflets de la robe étaient indiqués par des lamelles d'ivoire appliquées sur le bois. À Olympie, dans le trésor des Mégariens, le même auteur vit un bas-relief de Dontas, élève des deux maîtres crétois, qui procédait de la même technique. Il représentait le combat d'Héraclès et d'Achéloos devant une assemblée de divinités curieuses d'assister à leur lutte et désireuses sans doute de devancer les mortels qui s'empressent autour des duellistes à la mode. Leurs figures étaient « en cèdre fleuri d'or ». On sait encore, grâce à des fragments

[1] Georges Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VIII : *La Grèce archaïque. La sculpture.* In-4°. Paris, Hachette, 1904. — Voir le premier article dans le cahier de juin 1904, p. 328.

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'inventaires retrouvés par M. Homolle, que deux autres artistes de la même école, Tectaios et Angélion, avaient employé les mêmes procédés pour exécuter une statue d'Apollon destinée au temple de ce dieu à Délos et qu'ils l'avaient en partie couverte de feuilles d'or.

Quand le bois fut abandonné en faveur du marbre et du bronze, les sculpteurs restèrent fidèles à ce mode d'incrustation. M. G. Perrot cite une statue qui porte la signature d'Anténor, un ouvrage de l'école attique qui doit dater des dernières années du VIe siècle, où l'œil n'était pas sculpté dans la pierre. Il était formé d'une pâte de verre et d'une enveloppe métallique dont les bords barbelés imitaient les cils. Un point noir simulait la pupille. Quels cris ne pousserait-on pas si un sculpteur s'avisait aujourd'hui de suivre l'exemple d'Anténor ? Il pourrait cependant se réclamer d'un artiste bien autrement illustre. Phidias, quand il voulut donner à son Athéna Parthénos des yeux dignes de la divinité protectrice d'Athènes, disposa dans l'orbite, non plus des fragments de verre, mais des pierres précieuses.

Les *bronziers* savaient teindre le bronze et varier sa couleur et ses aspects. Ils n'en eurent pas moins recours aux artifices employés par les sculpteurs sur bois et sur pierre. Non seulement ils doraient ou argentaient tantôt un collier ou un bijou, tantôt une couronne ou un bandeau posés sur les cheveux, mais ils cherchaient, eux aussi, à donner au métal une apparence de vie en s'appliquant à mettre un rayon de lumière au fond des prunelles.

Le chef-d'œuvre de la polychromie naturelle fut sans aucun doute la statue chryséléphantine, chef-d'œuvre fragile qui participait en cela de la beauté humaine, mais qui n'avait aucun des caractères de durée convenables à la représentation des immortels.

L'ivoire, par la finesse de ses fibres, par sa beauté et par ses qualités intrinsèques, dureté et couleur flatteuse, avait, dès les temps préhistoriques, tenté le ciseau du statuaire. Les fouilles de Mycènes et surtout celles de Spata ont montré combien l'usage en était répandu chez les Achéens. M. Perrot, dans les tomes précédents, a fait l'inventaire des ivoires remontant à cette époque et aux époques archaïques et, si on le compare aux renseignements fournis par l'épopée et la Bible, on voit que l'Orient tout entier prisa très haut cette matière et l'introduisit dans la décoration des objets de grand luxe.

Les Grecs, arrivés à l'apogée de la civilisation, voulurent violenter la nature et faire entrer l'ivoire dans la composition de statues colossales. On a prétendu qu'ils connaissaient le secret de le laminer et de l'étendre, comme on le ferait d'un métal ductile, et qu'ils parvenaient ainsi à donner

une apparence homogène aux nus associés à des draperies d'or. Je me méfie des recettes perdues et des secrets que nos savants et nos industriels n'ont pas retrouvés. Chacun sait que l'ivoire en plaque mince peut en effet s'amollir, mais il y a loin des modifications de formes très limitées qu'on peut lui donner au laminage ou à l'emboutissage auquel on paraît faire allusion. Il est présumable que, dès longtemps habitués par le travail du bois et du marbre à rapprocher divers fragments de la même matière et à opérer ces raccords avec une extrême habileté, les artistes grecs agirent de même avec l'ivoire et formèrent sur un support de bois dur un assemblage donnant l'épannelage de la figure projetée. Faut-il attribuer à la fragilité d'objets ainsi composés ou à la valeur matérielle des matières et des métaux qui entraient dans la structure des statues chryséléphantines leur complète destruction? Une seule chose est certaine : aucune ne nous est parvenue.

C'est encore à Pausanias que les curieux et les archéologues doivent s'adresser pour avoir des renseignements sur les statues chryséléphantines. Il leur apprendra que Phidias s'était avancé sur une route bien tracée sinon ouverte, que Dorykleidas, un élève de Dipoinos et de Skyllis, était l'auteur de la Thémis conservée dans l'Héræon d'Olympie, que l'Athéna Aléa avait été sculptée par Endoios pour le principal temple de Tégée vers 530 et que, vers la même époque, Kanachos de Sicyone dotait d'une Aphrodite un sanctuaire de sa ville natale. Enfin, une inscription archaïque découverte par Furtwængler nous montre que le temple d'Égine, auquel fut substitué celui qui existe encore, contenait une statue où l'ivoire dominait. Rien n'indique par exemple que dès le VI[e] siècle, les artistes comme les fidèles aient rêvé des dimensions colossales que Phidias devait donner à l'Athéna Parthénos et au Zeus Olympien.

Au début de son étude sur la polychromie artificielle, M. G. Perrot explique le goût très marqué pour les colorations vives et franches, dont témoigne l'art de l'Égypte, par la splendeur d'un soleil que ne voile jamais aucun nuage et par la violence de la lumière qu'il répand sur les édifices et sur les accidents du sol. Il ajoute : « En Grèce, le ciel est loin d'être toujours aussi pur qu'en Égypte; mais les conditions de l'éclairage normal y sont encore fort différentes de celles que font à l'homme les climats du centre et du nord de l'Europe », et il tire de ces prémisses cette conclusion bien connue que les Grecs comme les Égyptiens furent sollicités par le climat à peindre leurs édifices et par conséquent les statues afin de les harmoniser avec les monuments auxquels elles étaient destinées. L'auteur me permettra sur ce point de détail de n'être pas de

son avis. J'en ai donné la raison. Le midi de l'Europe représenté par l'Espagne et l'Italie, le centre par la France et l'Allemagne; le nord avec les Flandres, la Scandinavie, la Russie et la Finlande, dès qu'ils furent en mesure de manifester leurs instincts artistiques, se sont servis, jusqu'à en mésuser, des couleurs violentes et des ors dans la décoration architectonique et dans la peinture des statues. En revanche, la Perse, bien qu'elle soit le pays le plus lumineux de la terre, a toujours usé avec réserve de la polychromie et a fait preuve d'une prédilection séculaire pour les bleus et les verts rompus, les ocres jaunes, les rouges obtenus par la trituration de la brique et les gris empruntés à de la terre délayée. Cette discrétion, dont ses décorateurs ne se départirent qu'aux époques de grande décadence et à laquelle ils reviennent d'instinct, marque simplement chez eux un goût très sûr et très délicat, comme la préférence que les peuples primitifs affichent pour le coloriage désordonné dénote des sens difficiles à impressionner, mais que la culture affinera.

Est-il bien certain également que les Grecs des époques préhistorique et même archaïque aient eu une répugnance marquée à imiter la nature et qu'une copie servile leur ait paru un blasphème artistique? De nouveau, nous sommes en désaccord. Bien que séduit par la statuaire polychrome, l'auteur lui cherche encore des excuses. La vérité est que les peintres et les sculpteurs primitifs faisaient de leur mieux pour se rapprocher d'un modèle qu'ils admiraient et dont ils essayaient de rendre les traits saillants faute d'en pouvoir étudier les finesses. La fable de Pygmalion en est une preuve irrécusable. Quant aux *ξόανα*, qu'on les considère au point de vue de la sculpture ou de la peinture, ils sont dans le même rapport avec la nature. En aucun cas, le parti pris ne saurait être invoqué. Le modelé est aux formes réelles comme le bleu foncé, l'ocre jaune ou le brun rouge sont à la véritable couleur des cheveux, des barbes et des chairs, et il ne faut pas se montrer plus surpris de la persistance de ce coloriage que des épannelages plat, prismatique ou cylindrique donnés si longtemps aux statues de pierre et de bronze. Aussi bien, quand le sculpteur échappe aux formules hiératiques, le peintre, son collaborateur habituel, étudie mieux le modèle et en rend les aspects avec plus de fidélité et de charme que ses devanciers. Le progrès est parallèle dans les deux branches de l'art. Mais en même temps que l'esprit s'affine et que la vision gagne en précision et en délicatesse, les peintres comme les sculpteurs reconnaissent qu'il existe entre la vie et la reproduction de la nature un abîme infranchissable et, dès lors, faute de le pouvoir combler, ils s'efforcent de substituer l'interprétation à la copie servile. De là procède cette diversité infinie dans le rendu et

la manière des maîtres et le style des diverses écoles. De là vient que Raphaël se différencie de Rembrandt, et Albert Dürer de Velasquez; de là vient que la polychromie des marbres se distingue de la polychromie des terres cuites; de là viendrait aussi, s'il nous était donné de les comparer, qu'une statue de Praxitèle peinte par Nicias n'aurait de commun que la beauté avec une statue du grand Montañes peinte par Murillo. Dans les deux cas, la couleur serait subordonnée à la forme; dans les deux cas on constaterait que les artistes, loin de s'appliquer à donner un faux aspect de vie à la matière inerte, s'efforçaient de remédier à leur impuissance en réchauffant de leur propre flamme l'enfant de leurs pensées, l'œuvre sortie de leurs mains. S'il en était autrement, la photographie et le moulage seraient le dernier mot de l'art.

Sous ces réserves de principe, je continuerai l'analyse des documents rassemblés avec tant de discernement et présentés avec tant de clarté et de science par M. G. Perrot.

L'auteur explique d'abord que le bois, fibreux, d'une couleur obscure, rappelait mal la vie. Quant au calcaire coquillier, le tuf des archéologues, que les sculpteurs travaillèrent ensuite, il ne présentait pas de moindres défauts. Le ton en était morne et gris; sa structure irrégulière se prêtait mal à l'étude des détails et à un rendu convenable. Il fallait mastiquer les éclats, fermer les fissures et cacher sous un enduit des raccords plus ou moins parfaits. L'artiste se trouvait ainsi conduit à user de la brosse pour remédier aux imperfections de la matière. Quand il l'eut en main, la tentation dut lui venir de s'en servir encore pour accuser des détails que le ciseau ne pouvait ou ne savait pas rendre. La statuaire polychrome artificielle était créée; elle se développa sans efforts. Le goût du public pour les représentations violentes des œuvres du Créateur d'accord avec le sentiment religieux l'y aidèrent puissamment. C'est l'époque des deux *xoana* d'Artémis et de Dionysos que Pausanias vit à Corinthe et dont la figure était peinte en rouge vif pour rendre mieux la fraîcheur et l'éclat du teint des habitants de l'Olympe; c'est l'époque où l'on posait sur les joues et sur les lèvres ces taches de carmin que près de trois mille ans plus tard les barioleurs suisses ou bavarois mettaient aux visages des bergers et des bergères taillés à coup de couteau dans une branche de hêtre. C'est aussi l'époque où Hécube entreprenait de fléchir le courroux d'Athéna en lui offrant le plus beau et le plus grand *peplos* qu'elle possédait dans ses coffres, et où la prêtresse s'empressait de le jeter sur les épaules de la déesse. On doit attribuer à une période un peu plus récente le groupe du triple Typhon dont M. Perrot donne une excel-

lente reproduction en couleur et les hauts reliefs disposés dans le fronton du trésor des Mégariens à Delphes. Le noir, le gros bleu tirant sur le noir et le brun rouge y dominent. Le noir est peut-être la teinte primitive qui a donné naissance au gros bleu; il sert du moins à dessiner les sourcils, les cils, les pupilles et à cerner quelques détails. L'ocre jaune paraît alterner avec le brun rouge sur les plumes des ailes.

Dès la fin du VI^e^ siècle, tandis que le sculpteur dédaigne le tuf en faveur du marbre, le polychromiste abandonne sa palette aux tons massifs et violents, recherche un coloris délicat et se plaît à reproduire les ornements que l'on brodait sur les étoffes. Il répugne à l'emploi du noir, fût-il corrigé par des reflets bleus, et à l'usage de l'ocre rouge, bien vulgaire pour représenter les chairs. Quand il s'agit de femmes, il les choisira blondes et il les aimera blanches de peau. Il obtiendra le blond au moyen du brun rouge lavé d'un peu de blanc, et le ton de la chair, en couvrant le marbre d'un enduit laiteux fait d'un mélange de cire et d'argile très fine [1]. Les lèvres seront fleuries de rouge et les yeux, jaune clair, auront parfois le cercle de l'iris rouge ou peut-être doré (le rouge servant de support au métal), avec un point noir au centre. Le *chiton* et l'*himation* blancs ou de teintes très claires offriront sur leur surface un léger semis, et sur les lisières, de riches bordures rouges et bleues. Enfin quelque notes d'or rares et discrètes accuseront les bijoux.

L'erreur commise à la Renaissance, quand on crut se conformer aux traditions antiques en prononçant contre la couleur son divorce d'avec le relief, a manqué se reproduire dans ces derniers temps à propos de la polychromie artificielle des marbres. Influencés encore par la condamnation de la peinture, désireux d'y soustraire les sculpteurs des belles époques, quelques archéologues ont prétendu que, dès le temps des guerres médiques, les quatre cinquièmes de la surface d'une figure de marbre restaient intacts et blancs. En ce cas, le front, les joues, le menton et le cou auraient conservé l'éclat cristallin du Paros, les cheveux auraient été peints en rouge brique, les sourcils, les cils et les prunelles auraient été teintés en noir, et les lèvres auraient été frottés de carmin? Pour si peu qu'on lui reconnaisse du goût, on n'accuserait pas un artiste d'avoir composé un pareil masque et l'on ferait cette injure à un émule de Praxitèle ou de Phidias? Je me hâte de dire que M. Perrot, après avoir vanté la transparence neigeuse et la blancheur bleutée du Paros et la beauté moins parfaite du Pentélique, n'en convient pas moins qu'un

[1] Sur une tête de Vénus, trouvée il est vrai en Italie et conservée au Musée Britannique, on voit même les traces manifestes d'un enduit rose très clair.

enduit coloré était nécessaire pour amortir l'éclat des cristaux et ramener dans une douce harmonie une œuvre dont certaines parties recevaient de la peinture. Il reconnaît également avec M. Pottier, « sans crainte d'avancer un paradoxe, que, malgré les apparences, toutes les statuettes de terre cuite antiques étaient peintes ».

Tel est le résultat de cette longue, patiente et minutieuse enquête. Quelle que soit la matière employée, bois, pierre, bronze, marbre, terre cuite, et quelle que soit l'époque où l'on se reporte, les statues comme les bas-reliefs étaient polychromes. C'est là une vérité niée, contestée, discutée et qu'il faudra désormais admettre. En France, MM. Collignon, Homolle, Pottier, Lechat et, en dernier lieu, M. Perrot ont eu le courage de la proclamer, il faut hautement les en remercier.

L'auteur termine ce chapitre si important de l'histoire des arts de la Grèce en se posant après M. le professeur G. Treu cette question qui en est le résumé : *Devons-nous peindre nos statues?*

M. G. Treu, un fin connaisseur et un savant historien de l'art antique, n'aurait pas connu le doute s'il avait élargi le cercle de ses recherches. Mais il est resté dans le domaine de la pure spéculation, qui ne pouvait lui fournir aucun exemple, ou bien il s'est borné à considérer la statuaire polychrome du moyen âge, qui devint bientôt conventionnelle, et à consulter les polychromistes modernes, timides et tâtonnants. Il est curieux, quand on s'occupe de la sculpture peinte, que l'on n'ait pas demandé à l'Espagne une réponse qu'elle eût donnée décisive. Comment un pays qui a possédé des sculpteurs tels que les Berruguete, les Hernandez, les Juan de Juni, les Millan, les Montañes, les Cano, les Roldan, les Mena, les Cespeda, dignes de figurer à côté des Murillo, des Velasquez, des Pacheco, des Ribera, des Valdes, un pays où ces grands génies ont marié leur talent pour enfanter des œuvres admirables, est-il à ce point inexploré? On retourne le sol de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Assyrie, on exhume de la terre grecque les vestiges des civilisations disparues, et derrière les Pyrénées il existe une nation qui durant son *Siècle d'or* a contribué pour une immense part à la gloire des lettres comme à l'éclat des arts et l'on en est encore à ignorer ses sculpteurs. Le jour où l'on connaîtra mieux l'Espagne, les rapprochements que la critique allemande a faits entre Eschyle et Calderon s'établiront entre Praxitèle et Montañes, et, faute de pouvoir recourir à l'enseignement suprême de la Grèce, l'on s'instruira aux écoles de Valladolid et de Séville.

La dernière partie du tome VIII est consacrée à l'histoire de la sculpture archaïque dans la Grèce d'Asie, dans les îles de la mer Égée, dans les pays doriens et enfin en Attique. Le développement inattendu qu'a

nécessité l'examen des problèmes se rattachant à la polychromie me force d'en remettre à plus tard l'analyse et la discussion ; mais je compte les reprendre bientôt. Il est trop intéressant et trop agréable de suivre M. G. Perrot pour lui fausser compagnie au milieu du chemin.

Marcel DIEULAFOY.

---

*LE FONDS DE L'*ANCIENT CORRESPONDENCE *AU* PUBLIC RECORD OFFICE *DE LONDRES.*

Public Record Office. Lists and indexes, n° xv. *List of ancient Correspondence of the Chancery and Exchequer preserved in the Public Record Office.* Londres, In-8°. Eyre and Spottiswoode, 1902.

PREMIER ARTICLE.

1. Les lettres missives, privées et familières, sont au nombre des sources les plus précieuses pour la connaissance du passé. Ces documents sont malheureusement rares parce que, écrits sur des feuilles volantes, et l'intérêt en paraissant éphémère, on les a, dans tous les temps, laissé perdre ou détruits. Les érudits qui s'occupent des périodes les plus anciennes du Moyen Âge, comme ceux qui s'occupent de l'Antiquité, n'ont à leur disposition, en fait de littérature épistolaire, que ce qui a été conservé sous forme de « Recueils ». Or, les lettres que l'on a jugé bon de transcrire jadis pour en former des recueils épistolaires ne sont pas, d'ordinaire, les plus intimes, les moins apprêtées. Historiens et philologues aimeraient mieux pour leurs études des pièces originales, conservées par hasard. Mais le hasard n'a guère respecté de pièces pareilles qui soient antérieures au XII^e siècle.

On en connaît un petit nombre, dans nos dépôts de France, qui remontent au XIII^e siècle. Quelques-unes sont célèbres, comme la lettre d'un bourgeois de La Rochelle à Blanche de Castille (fin de 1241) que M. L. Delisle a fait connaître[1]. Elles ont été, pour la plupart, publiées[2].

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XVII, p. 525.

[2] Listes bibliographiques de ces documents, insuffisantes, par M. V. Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire*, XXI (1847), p. 779 et par M. A. Molinier, dans *les Sources de l'histoire de France*, fasc. III (1903), *passim*.

C'était le vif désir de M. G. Paris qu'elles fussent rééditées à l'état de collection systématique : il va sans dire que celles qui sont en langue vulgaire et dont les auteurs étaient des illettrés ont, à cause de leur forme, de la valeur, alors même que le fond en est insignifiant [1].

Les archives de certains pays étrangers sont beaucoup plus riches que les nôtres en lettres missives originales, à partir du XIII^e siècle. C'est le cas, semble-t-il, des archives d'Aragon, que l'on commence seulement à exploiter [2], et de celles d'Italie [3]. C'est surtout le cas des archives d'Angleterre, dont les ressources en ce genre ont été depuis longtemps constatées.

Dès la fin du XVII^e siècle, Th. Rymer et ses collaborateurs, en insérant dans les *Fœdera* quantité de lettres missives « d'après l'original », tirées de la Tour de Londres ou de Chapter House, Westminster, révélèrent ce caractère particulier des Archives de la Chancellerie et de l'Échiquier d'Angleterre, que les pièces volantes et confidentielles, sans caractère officiel, y sont extraordinairement abondantes. Mais ils n'avaient fait qu'extraire de ces dépôts les documents les plus importants, à leur sens, pour l'histoire diplomatique. D'autres érudits, placés à d'autres points de vue, trouvèrent fort à glaner après eux. Qu'il suffise de rappeler les récoltes faites, au XVIII^e siècle, par M. de Bréquigny [4], et, au XIX^e, par M. J. Delpit [5], par le révérend W. W. Shirley [6].

Lorsque, il y a une vingtaine d'années, déjà frappé par l'intérêt exceptionnel des sources épistolaires, j'entrepris de visiter une fois de plus

(1) Comme la supplique de Pierre Pillart, ancien soldat de Louis IX et de Charles d'Anjou, qui a été publiée deux fois comme inédite : dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IX, p. 407, et dans les *Études d'histoire du Moyen Âge dédiées à G. Monod* (Paris, 1896), p. 343.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LVIII, p. 10. — Plusieurs lettres missives très intéressantes des Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone ont été photographiées sur ma demande.

(3) C. Paoli et E. Piccolomini, *Lettere volgari del secolo XIII, scritte da Senesi* (Bologna, 1871, in-12).

(4) Les copies de documents relatifs aux affaires franco-anglaises qui furent exécutées à la Tour et à Chapter House sous la direction de M. de Bréquigny sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, vol. 685 à 733 de la Collection Moreau. On sait que M. Champollion a tiré de ce Recueil toute la matière de ses *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre depuis Louis VII* (Paris, 1839-1847, 2 vol. in-4°), sans recourir aux originaux. Mais Bréquigny avait fait transcrire beaucoup plus de pièces qu'il n'y en a d'imprimées dans les *Lettres de Rois*.

(5) J. Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, t. I^er (Paris, 1847, in-4°).

(6) Les *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henry III* (London, 1862-1866, 2 vol. in-8°), publiées par le rév. W. W. Shirley, ont paru dans la Collection du Maître des Rôles.

IMPRIMERIE NATIONALE.

les fonds dépouillés jadis par Rymer, Bréquigny, Delpit et Shirley, et les fonds analogues qui auraient pu échapper jusque-là aux investigations, tous avaient été réunis dans le nouveau dépôt central des archives de la Couronne d'Angleterre, le *Public Record Office* de Londres. Mais il était encore impossible de les étudier méthodiquement. Nul classement, pas d'inventaires. Force était de dépouiller au hasard les *Chancery files*, dont les pièces n'étaient même pas numérotées, et des Collections provisoires, *Royal Letters*, *Miscellaneous Portfolios*, etc., où l'on avait entassé pêle-mêle toutes sortes de documents provenant de la Chancellerie ou de l'Échiquier. Les archivistes du *P. R. O.* affirmaient, d'ailleurs, qu'il y avait, dans l'établissement, une foule de parchemins du même genre, mais dans un désordre tel, et si complètement dépourvus de désignation collective, qu'ils n'étaient pas communicables.

L'instrument qui manquait il y a vingt ans pour l'exploration de l'« Ancienne Correspondance » conservée dans les archives d'Angleterre, l'Administration du *P. R. O.* l'a publié en 1902; il porte le n° XV de l'utile Collection des *Lists and Indexes* du *P. R. O.* C'est une « liste » des lettres proprement dites et des documents assimilés qui étaient autrefois dispersés dans les Collections provisoires et les « Unsorted Miscellanea » de la Chancellerie et de l'Échiquier, et qui constituent aujourd'hui un fonds distinct : *Ancient Correspondence of the Chancery and Exchequer*.

Le nouveau fonds se compose de 58 volumes qui contiennent chacun, collées sur des feuilles de papier fort, 200 pièces en moyenne. Les vol. I-XLV et LV-LVII contiennent les documents provenant de la Chancellerie; les vol. XLVII-LII et LVIII, ceux de l'Échiquier; le vol. LIV contient des documents « choisis », provenant de Chapter House, Westminster. Les vol. XLVI et LIII sont occupés par des papiers de famille (familles Cely et Stonor). À l'intérieur de chaque série on s'est efforcé de disposer les pièces suivant l'ordre chronologique.

La *List* de ce nouveau fonds, publiée en 1902, est très sommaire. On s'est proposé seulement de faire connaître, pour chaque « lettre », les noms de l'envoyeur et du destinataire, avec les dates topographique et chronologique, quand il y en a. De sorte que des pages entières sont occupées par des analyses du type : « Anonyme à inconnu, sans date. » Pour donner quelque idée des pièces ainsi dépourvues de tout signalement, qui sont nombreuses, on a quelquefois ajouté des mentions comme celles-ci : « About Perigord » ; « Negociations in France » ; « About master Richard, a learned man »; « About an important marriage »; etc. — Une colonne a été réservée pour l'indication, en face de chaque ar-

ticle, des cotes provisoires qu'il a portées[1] et des éditions qui en ont été données par Rymer, Champollion et Shirley.

Ce volume, plus propre à piquer qu'à satisfaire la curiosité, m'a invité à revoir en 1903 ce *Public Record Office* où j'avais rencontré antérieurement des difficultés insurmontables. Plusieurs points étaient à éclaircir. Très sommaires, les analyses de la *List* étaient-elles toujours correctes? quelques noms français y avaient, à première vue, une physionomie singulière. Le nouveau fonds renfermait-il *tous* les documents épistolaires de la Chancellerie et de l'Échiquier? j'en avais copié en 1885 qui semblaient ne pas figurer dans l'*Ancient Correspondence,* les noms des envoyeurs et des destinataires n'ayant pas été relevés dans l'excellent index de la *List*[2]. Il était, du reste, certain que le nouveau répertoire, en fournissant le moyen de retrouver aisément les originaux dont Champollion avait édité sans soin de médiocres copies, permettait enfin des collations nécessaires[3] et qu'il rendait des trouvailles possibles, puisqu'il donnait l'occasion de parcourir une foule de documents que Rymer et ses émules avaient ignorés ou omis.

II. L'examen, sur place, de l'*Ancient Correspondence* — ou, pour mieux dire, des parties les plus anciennes de ce fonds — a éclairci promptement les doutes que la *List* n° xv avait suggérés à distance.

En premier lieu, le nouveau fonds *Ancient Correspondence of the Chancery and Exchequer* n'embrasse pas tous les documents, analogues à ceux qui s'y trouvent, que le *P. R. O.* possède. Pour avoir l'ensemble complet de l'« Ancienne Correspondance de la Chancellerie et de l'Échiquier », il faut joindre aux cinquante-huit volumes du fonds dont la « liste » vient d'être publiée : 1° les *Diplomatic Documents, Chancery,* dont il existe un bon inventaire sur fiches (*slips*); 2° les *Diplomatic Documents, Exchequer,* dont un inventaire partiel, qui comporte des analyses très étendues, a été publié dès 1887[4]. — Insistons sur ce point que la plupart des pièces conservées dans ces deux derniers fonds n'ont rien de plus « diplomatique » que celles de l'*Ancient Correspondence.* Il est difficile de com-

[1] Les pièces qui sont signalées comme n'ayant jamais porté de cote provisoire proviennent des anciens « Unsorted Miscellanea », naguère non communiqués.

[2] *List,* p. 265-399.

[3] C'est presque toujours du temps perdu que de collationner les éditions de Rymer, qui sont très bonnes.

[4] *Forty-eighth Report of the Deputy-Keeper of the Public Records,* Appendice. — C'est de ce fonds que M. l'archiviste Black venait de tirer pour l'*English historical Review,* lorsque je l'y trouvai à mon tour (un peu tard), le grand discours de Boniface VIII dont l'écho est parvenu récemment aux lecteurs du *Journal des Savants* (1903, p. 555).

prendre pourquoi ces trois fonds artificiels, *Ancient Correspondence*, *D. D. Chancery* et *D. D. Exchequer*, formés aux dépens des mêmes résidus, n'ont pas été purement et simplement juxtaposés ou fondus en un seul [1].

En second lieu, la *List* laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude. Quantité de noms propres (il n'est question ici que des noms français) sont écorchés [2]. Les mentions qui, çà et là, tiennent lieu d'analyses, traduisent parfois des contresens [3]. Les dates de l'inventaire ne sont pas sûres, même lorsqu'elles sont énoncées expressément dans les documents [4]; et l'ordre chronologique, établi entre les pièces datées ou sans date, est très approximatif [5]. Enfin il s'en faut bien que toutes les pièces qui ne sont pas indiquées comme imprimées soient inédites [6]. — Imperfections fort excusables, du reste, si l'on considère que la plupart des textes de l'*Ancient Correspondence*, longtemps soumis à l'action de l'humidité, sont extraordinairement difficiles à déchiffrer; que la date en est le plus souvent incertaine, faute d'indices; et que, lorsqu'il y a des éléments pour la déterminer entre des limites, les érudits les mieux informés seraient obligés de se livrer, à propos de chaque cas, à des recherches très laborieuses.

Reste à savoir si, comme on pouvait l'espérer *a priori*, les documents commodément mis, pour la première fois, à la disposition du public

(1) Des pièces analogues à celles qui composent ces trois fonds se rencontrent aussi parmi les *Privy Seals*.

(2) Vol. XX, 60 : « Master Mahmaud Roux (?) ». Lire : Mahius de Rouen. — XXX, 38 : « Lorriz in Gascony ». Lire : en Gâtinais. — XXXVIII, 47 : « Retoissel ». Lire : Becoisel. — XLII, 10 : « Bertran Cerrunt ». Lire : Bertran Ferrant. — XLIX, 79 : « Berard le Bret ». Lire : de Lebret. — LV, 23 : « Simon Lagen, clerk. . . ». Lisez : per suum humilem clericum.

(3) Vol. XXXV, 34 : « About the Council of Vienne ». Le Concile de Vienne n'est mentionné qu'incidemment dans cette pièce, où il s'agit de tout autre chose. — XLVII, 28 : « The Count of Anjou to Henry III ». C'est une lettre où Henri III porte le titre de « comes Andegavensis ».

(4) Vol. LV, 49 : « Philip III, king of France, to the seneschal of Carcassonne. Paris, Feb. 1281 ». Il faut lire : 1287. C'est de l'ordonnance sur les monnaies qu'il s'agit.

(5) Cinq lettres, écrites le même jour au même endroit, et sans doute arrivées par le même courrier, sont dispersées dans quatre volumes : XV, 158; XVI, 17, 18; XVII, 52; XX, 5.

(6) C'est ainsi que les longues lettres *Anc. Corr.*, XLIX, 108, et LVIII, 27, 28, ont été publiées par J. Delpit (*o. c.*, pp. 59, 55, 54). — La très intéressante pièce, relative à l'expédition de Louis de France en Angleterre, que j'ai publiée jadis au t. XXXVII de la *Revue historique* (d'après le n° 1 des *Chancery files*) est aujourd'hui le n° 16 du t. Ier de l'*Ancient Correspondence*, où elle est indiquée comme inédite et analysée comme il suit : « — (*i. e. :* Inconnu) to [King John] ».

dans le fonds de l'*Ancient Correspondence* sont de nature à enrichir le patrimoine des connaissances sur l'histoire franco-anglaise du XIII[e] siècle.

III. Comme il est naturel, la correspondance conservée à la Chancellerie et à l'Echiquier d'Angleterre se composait de pièces adressées aux rois d'Angleterre ou aux fonctionnaires de la Chancellerie et de l'Échiquier. On avait évidemment l'habitude de déposer dans les archives, en principe, toutes les lettres missives et jusqu'aux billets les plus insignifiants qui parvenaient à la Cour anglaise. Les quelques milliers de documents qui subsistent ne sont que des épaves, préservées par hasard, des immenses collections qui s'étaient ainsi formées, peu à peu, à la Tour et à Westminster. L'abondance relative des documents épistolaires au *Public Record Office* ne doit pas faire illusion; ce qui existe encore est très peu de chose en comparaison de ce qui a disparu. En voici un indice frappant entre tant d'autres. Un certain André *Sapiti* est bien connu comme ayant été chargé des intérêts de la Couronne d'Angleterre en cour d'Avignon pendant de longues années; il était en correspondance continuelle, nous le savons, avec ses commettants anglais; or on n'a plus de lui, à Londres, que trois lettres, dont deux ont été écrites à huit jours d'intervalle (31 août et 7 septembre 1314, 21 mars 1321).

Il est possible que la correspondance de la Chancellerie et de l'Échiquier ait été autrefois classée, car des lettres, qui ont dû faire partie du même dossier, ou de la même provenance, sont encore, çà et là, réunies par paquets; mais les archivistes de nos jours en ont trouvé presque tous les débris dans un désordre indescriptible, comme si l'ensemble avait été brutalement brassé, puis abandonné, pendant des siècles, aux intempéries. — Ce qui subsiste peut être rangé maintenant sous les rubriques suivantes :

A. D'abord les lettres envoyées au roi d'Angleterre par les princes, les princesses, les seigneurs et les dames du Continent : lettres pour prendre et donner des nouvelles (nouvelles de la santé ou nouvelles politiques), pour recommander un protégé ou apostiller les réclamations d'un vassal, pour offrir ses services ou pour solliciter une grâce personnelle. Henri III, mais surtout Édouard I[er] et Édouard II reçurent de France un grand nombre de pareilles lettres qui n'ont pas péri. Presque toutes sont en langue vulgaire[1]. On ferait un agréable opuscule en réunissant celles qui ont été écrites par des femmes : la reine Alienor,

[1] Si l'on fait abstraction des lettres royales écrites au nom de Louis IX, de Philippe III et de Philippe le Bel, dont les trois quarts ne sont que des lettres de chancellerie, officielles et impersonnelles.

mère d'Édouard I[er], et Marguerite de Provence, sa tante; Jeanne et Marguerite, ses filles; Isabelle, sa bru; Blanche de Champagne, comtesse de Bretagne; Béatrix de Bretagne, Alis de Blois, Agnès de Bourgogne, Marie de Saint-Pol, Mahaut d'Artois, Jeanne d'Eu, Marguerite de Turenne, Jeanne de Châtellerault, etc.[1]. Le titre du Recueil, *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre,* semble indiquer que l'intention de l'éditeur, M. Champollion-Figeac, fut d'entreprendre ce travail en ajoutant aux lettres des princesses celles des princes français. Mais l'exécution a été trop imparfaite. La collection serait à recommencer. Il y faudrait insérer, à côté des billets de Pierre d'Alençon et de Robert de Bourgogne, que Champollion a connus par Bréquigny, des pièces analogues, émanées d'Érart de Valeri et de Jean d'Acre; la correspondance confidentielle de Mathieu de Vendôme et de Gaucher de Châtillon, connétable de France[2], et celle des quelques fonctionnaires

[1] Il y a 31 lettres de Marguerite de Provence dans les volumes III et XVII de l'*Ancient Correspondence.* Il n'y en a que deux de Blanche de Bretagne; elles ont suffi à assurer à cette princesse une place dans *la Littérature française au moyen âge* de G. Paris (§ 98). — La correspondance de Marguerite de Provence, si personnelle, et qui est une source historique de premier ordre, n'a été publiée qu'en partie, et d'une manière insuffisante, par M. Champollion (cf. E. Boutaric, dans la *Revue des questions historiques*, t. III). La plupart des autres lettres de dames, en français, de l'*Ancient Correspondence* sont inédites.

[2] Le sire de Sully, bouteiller de France, était aussi en correspondance avec la Cour d'Angleterre. L'index de la *List n° XV* n'indique qu'une lettre adressée au sire de Sully; mais il y en a une de lui (vol. L, n° 45); le rédacteur de l'inventaire a lu « Senly ».

Voici ce document, dont il ne reste que la fin :

..... et les causes pour..... lendemain. Je alai par devers mons. le roy de France a Montpipeau pres de Orliens et li balliai la lettre du roy d'Angleterre mons. de creance, et li dis les besoignes en la presence de son conseil le mieux que j'ai peu ne sceu, et si comme il est pleinement contenu auz endenteures. A ce, sire, me fu respondu que on avoit bien oi et entendu ce que je disoie, ni autre response ne me fu faite. Lors, sire, je demandai s'il estoit mestiers que je attendisse plus pour poursivre response, et en quel temps il voudroient que je retournasse pour ce mesmes. Me fu respondu, sire, que je povoie bien aler a mes besoignes. Sur ce, sire, je demandai qu'il vouloient que le dit maistre Jehan feist. Me fu dit qu'il s'en povoit bien aler et que on li feroit bons et saufs conduis; par quoi il s'en reva par devers mons. le roy d'Angleterre et par devers vous. Et vraiement, sire, il a touzjours été desirans et ententis de bien et diligeanment faire tout ce que le roy d'Angleterre mons. et vous li aviés enchargié se li cas s'il fust offert, ne ou li n'en est rien demouré. Si vous plaise, sire, a le croire sus ces choses de ce qu'il vous en dira de par moi, car il le vous sara dire plus sagement et plus a plain que je ne le vous sai escrire. Sire, se nulles autres nouvelles me viennent, dont je feroi mon povoir continuelment sanz cesser, Dieux le sceit, je le vous ferai savoir par mon propre message non une foiz, mais plusieurs, toutes foiz que li cas s'i offrera et je porrai avoir congié de passage. Sire, je vous pri que vous me veulliez recommender a mon tres chier seigneur

français qui se permettaient d'écrire directement ou secrètement à Édouard Ier[1].

B. Le roi d'Angleterre et ses hauts officiers recevaient de leurs agents sur le continent, réguliers ou occasionnels, des rapports. Ces rapports, dont beaucoup sont très développés, pleins de détails précis et d'allu-

monseigneur le roi d'Angleterre, et vous plaise a moi tenir pour si vostre comme je sui et doi estre. Sire, Nostre Sire soit garde de vous. Escript a Orliens le VIIe jour de septembre.

De par le seigneur de Seuly, bouteiller de France.

[1] « Maistres Mahius de Rouen », qui s'intitule «clers en la court de France» et qui sollicite d'Édouard Ier, peu de temps après l'entrevue d'Amiens (1279), un bénefice en récompense de ses longs services (*Ancient Correspondence*, XX, 60), était peut-être un procureur du roi d'Angleterre en cour de France. Mais on voit que des fonctionnaires français prenaient parfois la liberté d'écrire directement en Angleterre. Voici, par exemple, une lettre de Raoul de Breuilli, qui fut bailli de Caux pour le roi de France de 1278 à 1286 :

A très excellent prince nostre seigneur le roi d'Angleterre Raoul de Bruellie, chevalier, baillif nostre seigneur le roy de France en Cauz et a Harefleu, salu et li prest et appareillié a fere sa bone volenté en toute maniere selonc son poir. Sire, comme aucunes gens de Wicheneisel soient tenuz en la prison nostre seigneur le roi en la baillie de Cauz pour soupeçon d'un grant meffet qui fu fet a sa gent, et i ont .II. omes ocis, et I des serjanz de son ostel i fu feru parmi la teste et out si grant plaie qu'a pou qu'il n'en fu mort, et i out mout d'autres meffez et de roberie et d'autres choses, et meesmement des vins nostre seigneur le roy dont il i out asses de perduz; et nostre sires le roy de France, qui voudroit que reson fust fete sus ceu, face enquerre de ceu en toute la bonne maniere qu'il poet pour savoir la verité et la maniere du fet et pour delivrer ceus qui sont tenuz en prison se il sont trouvez sanz coupes du meffet, ou pour fere droit se il en sont trouvez coupables; et vos barons et vos baillif de Wicheneisel aient envoié a moi et as borjois de Harefleu sus ceu unes letres lesqueles me semblent mout merveillouses, ne ne porroi croire, si vous seussiez qu'il vousissent envoier tel letres, que vous le peussié souffrir. Lesdites letres contienent tex paroles :

Les barons et les baillifs nostre seignour le roy d'Engleterre de Wycheneisel au baillif et as bourjois de Harefleu, sanz amour, salu selonc lour deserte. Nostre segnour le roy d'Engleterre, que Dex gart, a ses letres especiaus outre mer mandées une foiz et autre pour la delivrance de ses leaus homes nos conbarons, les queux vous avez outrageusement et a tort entre vous emprisonnés, pour quele meisme chose vous avons ensement nos letres quemunes mandées, et en despit de nostre seignour le roy et de nous et de tous les siens icele leau gent ne peut avoir delivrance, nous vous mandons et loons trenchaument que touz nos leaus conbarons et leur chatex faciez entierement delivrer sanz plus de deloiement, si comme vous desirez de vos cors et de vos chatex joir ou que trouveir les puissons ou par mer ou par terre; quer sachiez que ja enpres ceste hore letres ne manderons pour acheson de ceste chose, et pour ceu en tel maniere vous pourveez de ceste delivrance que guerre ne greigneur mesaventure ne sorde entre les deus terres pour acheson de vos meffez.

Sire, et pour ce que ceste letre me semble si despitouse, sachiez je ne la vouloie pas monstrer à notre seigneur le roy de France ne a son conseil si ques a tant que je le vous eusse fait a savoir ; quer je seroie mout dolent qu'il convenist mouveir riote ne contenz entre les deus terres. Pour quoi je pri Vostre Excellence en tant comme je pui qu'il vous plese sus ceu a metre bon conseil et a remander moi vostre volenté de ceu en escrit par le porteur de ces presentes letres qui sont seelées de mon propre seel.

Nostre Sires soit garde de vous bien et longuement.

sions aux événements du jour, sont de véritables chroniques épistolaires. On en peut distinguer trois groupes, suivant qu'ils proviennent de la cour pontificale (Rome ou Avignon), de France, ou des domaines continentaux de la Couronne d'Angleterre en Ponthieu et en Gascogne.

Il est singulier que Rymer et Bréquigny n'aient pas recueilli toutes les « lettres de nouvelles » (*news letters*), expédiées de Rome, d'Avignon et de France, qui ont trait à la politique générale; car ils attachaient, naturellement, le plus grand prix aux documents de ce genre. W. W. Shirley a montré, pourtant, que c'est surtout sur ce terrain que, même pour les plus anciens temps du XIII^e siècle, la récolte pouvait encore être abondante. Nous allons, à notre tour, en fournir ici quelques preuves.

W. W. Shirley lui-même n'a pas relevé toutes les traces qui subsistent des correspondances échangées à l'occasion des événements contemporains des premières années de Henri III. On jugera sans doute que les deux pièces suivantes, qu'il a omises, méritent d'être connues.

Un certain Guillaume « de Sancto Albino », clerc de Henri III dès 1221 [(1)], était en cour de Rome, pour le compte de son maître, lorsqu'il lui adressa la lettre que voici [(2)] :

Excellentissimo domino suo H., Dei gracia illustri regi Anglie, domino Hybernie, duci Normannie et Aquitanie, comiti Andegavensi, devotus ejus clericus Willelmus de Sancto Albino, quante potest fidelitatis obsequium cum salute. Noverit dominacio vestra quod postquam in vigilia sancti Laurentii a dominis episcopo Wintoniensi et nobili viro justiciario vestro Londoniis nuper ad Romanam Curiam accessurus abcessi, inde ad quatuor et dimidiam ebdomadas intravi curiam Anagnie, ubi dominus papa erat. Qui gratia Dei et sui bonos rumores de vobis et vestris auditos cum omni hilaritate recepit, et obtulit se paratum ad omnia quecumque statum vestrum valeant emendare. Et certe hec eadem verba per omnia mihi dixit : « Frater, quare non faceret Ecclesia Romana quicquid posset pro domino tuo? Solus ille et regnum ejus directe obediunt et benefaciunt nobis » ; et incepit numerare omnia merita Imperii et regnorum. Eadem per omnia respondent domini cardinales. Et ad hec omnia audienda et ad omne bonum nostrum perquirendum fuit mecum personaliter fidelis miles vester dominus P. Sarraceni [(3)], nobilis civis Romanus, quem potestis modo merito commendare. Dominus Est. de Fossanova et dominus Guala [(4)] remanserant Signie; set ego in crastinum postquam veni ad Curiam ad ipsos accessi et de statu et causis vestris ipsis exposui universa; et cum

(1) W. W. Shirley, *Royal and others historical letters, etc.*, I, p. 170.

(2) *Ancient Correspondence*, XLVII, n° 35.

(3) Sur ce personnage, voir W. W. Shirley, *o. c.*, I, 6, 264, 269; il y a quatre lettres de lui dans l'*Ancient Correspondence*, V, 16, 18, 19; VI, 78.

(4) Le cardinal Guala est mort en 1227.

eorum consilio et domini J. de Columpna facio omnia quecumque honori et utilitati vestre video expedire. Sciatis quod ego preveni nuncios omnium adversariorum vestrorum, si aliqui sunt venturi; et si venerunt non proficient contra vos, Domino faciente. Amici enim vestri per excitationem meam sunt optime prémuniti; et dominus P. Sarraceni laudabiliter laboravit mecum ad reconciliandum nobis corda duorum dominorum cardinalium, videlicet domini Romani[1] et domini de Crescentio, qui quasi in dampnum nostrum, partem Francigenarum fovebant. Sciatis quod dominus Ludovicus nondum miserat ad Curiam. Unde et dominus papa et omnes domini cardinales male moventur contra eum, dicentes : « Bene videmus quod ipse nos despicit, et preter antiquam devotionem regum Francie contra nos agit et supercilium vult quasi contra Romanam Ecclesiam elevare. Papa tamen, Deo dante, conteret in sua humilitate superbiam ejus. » Quare ab universis et singulis mihi dictum est et promissum quod propter hoc multo melius erit vobis. Sciatis insuper quod dominus Romanus, pater domini Nicolai, nobilis civis Romanus, qui una cum fratre suo nuper ad vos accessit, multa potest et facit pro vobis, et a Roma usque ad Curiam securissime me conduxit quia predictus dominus P. Sarraceni in ipsa Curia erat. Bene crescat et valeat dominacio vestra. Estote, precor, mei memores.

Cette lettre est sans doute de 1224. Une autre, du même personnage, où il annonce l'arrivée récente de Geoffroy de Craucumb et d'Étienne de Lucy, qui, partis de Wissant à la Toussaint, atteignirent Viterbe le 8 décembre 1224[2], est des premiers mois de 1225[3].

Henri III, au commencement de son règne, nourrit, comme on sait, la pensée de reprendre la Normandie aux héritiers de Philippe Auguste. Il avait des partisans dans cette province, ancien patrimoine de sa maison. On sait aussi qu'il travailla à s'assurer l'alliance de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, que Philippe Auguste avait compté naguère au nombre de ses « vassaux et alliés ». Dès 1224, il s'adressa à la cour de Rome pour obtenir une dispense en vue de son mariage

[1] Cf., au sujet des dispositions du cardinal Romain à l'égard de la France, une lettre de G. de Craucumb et d'Étienne de Lucy, procureurs anglais en cour de Rome, du 25 février 1225 (W. W. Shirley, *Royal and others historical letters, etc.*, I, p. 256.).

[2] W. W. Shirley, *o. c.*, I, p. 240.

[3] La seconde lettre de Guillaume est inédite dans l'*Ancient Correspondence*, XLVII, n° 36. Il se plaint d'être « sub voragine usurarum captivus in terris alienis ». Il ajoute : « Sciatis quod continuos rumores audiveramus in Curia quod dominus comes Tolosanus expulit circa omnes Gallicos de terra sua; et vir providus et fidelis vester magister W. de Avinione est in Curia pro absolutione ipsius comitis dante Domino impetranda. Preterea utinam sublimitas vestra sibi precaveat contra regem Navarre. Sciatis quod tam predicti domini quam ego videramus et legimus litteras domini episcopi Aquensis missas ad dominum papam in quibus continetur quod idem rex Navarre vicecomitatum....., partem terre vestre in Vasconia, occupavit... »

IMPRIMERIE NATIONALE.

éventuel avec Iolande, fille de Mauclerc, et, le 19 octobre 1226, il promulgua un acte « notifiant son intention de prendre Iolande pour femme, dès qu'il aurait reçu du pape l'autorisation nécessaire [1] ». — La régente Blanche de Castille s'arrangea pour déjouer ces projets. Le 16 mars 1227, Pierre Mauclerc vint faire, à Vendôme, sa soumission à la Couronne de France : une des clauses des conventions passées à Vendôme entre Blanche et Mauclerc fut qu'Iolande de Bretagne épouserait un fils de France, Jean, héritier du Maine et de l'Anjou, si la cour de Rome accordait la dispense nécessaire [2]. — C'est peu de temps après cet abandon de l'alliance anglaise par le comte de Bretagne que Henri III reçut une lettre dont l'original, très mutilé, se trouve aujourd'hui dans le fonds de l'*Ancient Correspondence* (vol. LV, n° 3).

L'expéditeur de cette lettre se nomme : « R. Gaudin, bourgeois de Caen ». Un certain Roger Gaudin est mentionné dans un acte auquel M. L. Delisle a assigné la date « vers 1220 », acte d'assiette de certains biens, situés dans l'Orne, aux héritiers du comte Robert d'Alençon en échange de la terre d'Essai [3] : « Rogerus Gaudin reddit L lances ad Natale Domini ». Comme l'auteur de la lettre se montre fort informé du siège que le comte Robert (mort le 8 septembre 1217) avait heureusement soutenu jadis dans Alençon contre les routiers au service de Jean sans Terre [4], il n'est pas impossible que ce Roger Gaudin de 1220 et le correspondant de Henri III en 1227 soient le même personnage.

R. Gaudin fait part au roi de conversations qu'il a eues avec « le fils du châtelain de Caen » (sur lequel nous ne savons rien) et « maître Nicolas, qui fut clerc de frère Garin ». Ce « frère Garin » n'est autre que le célèbre Guérin, évêque de Senlis en 1213, chancelier en 1223, dont il existe, dans l'*Ancient Correspondence* (I, 201), une lettre inédite. Quant à Nicolas, son clerc, n'est-ce pas lui qui figure dans une liste des témoins qui assistèrent à Gisors, en janvier 1224, à la promesse faite par le roi Louis de

(1) Voir les textes cités par E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille* (Paris, 1895), p. 78.

(2) *Ibidem*, p. 84.

(3) L. Delisle, *Cartulaire normand* (au t. XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*), n° 283.

(4) Ce siège eut lieu au mois d'août 1203 : « Johannes rex obsedit Alençonem; quo audito, Philippus magnanimus, ... magna itinera faciens, properavit ut liberaret obsessos. Sed rex Johannes cum exercitu ab obsidione recedens, dimissis papilionibus et machinis et utensilibus variis, fuga se salvavit. » (*Guillelmi Armorici Liber*, § 117, dans les *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, éd. Delaborde, I, p. 211.) On ne savait rien de plus, jusqu'ici, sur cet incident.

respecter les droits et libertés du duché de Normandie? Guérin de Senlis était là et, dans l'énumération des clercs présents, on lit le nom d'un « Nicolas », sans autre désignation [1].

Voici le texte de ce document, dont la graphie même est intéressante :

Henrico, Dei gracia regi Anglie, R. Gaudin, burgensis Cadumensis, salutem in Domino et semper suscitare dignitatem. [Notificat] consilium qod audivit dici a filio castellani Cadumensis et a magistro Nicholao qui fuit clericus fratris Garini : dicebant qod ille [novus rex Anglie vivebat quasi sua] pucricia duraret semper et qod perendinabat nimium ad Londres et qod habebat nimium suam operam in potu, in cibo et l[ecto *ou* ludo. Dicebant insuper qod heredes] Anglie non habent sensum heredum Gaulie : quia heredes Gaulie non credunt omnia consilia, sed consulebat rex Philipus per fratrem Garinum [et Bartholom]eum de Roia [2] et non crederet aliud consilium nisi isti duo viderent qod esset suficiens; sed heredes Anglie, si vellent unam guerram incipere, in[ibant] consilium pluribus, et consilium erat notum antequam sibi acciperent consilium. Et si vellent mitere ad Romam consilium suum, rex Gaulie sciret antequam consulerent. Et si miterent suas literas per episcopum qendam rex Gaulie suas miteret per famulum; plus esset factum per suas qam per vestras. Et tali hora misistis comiti Britannie de altis hominibus quando melius esset nobis literas vestras transmisisse latenter; quia regina Gaulie non civisset tancito com scivit. Et habuit bonum consilium nobis eum sustrahendi. Ne putetis qod Gaulici teneant vobis pactum nisi melius eis videatur. Et si comes putaret qod possetis bene terram tenere non mentitus esset de pacto, set vobis dedisset suam filiam, quia scit bene qod melius non maritabit; set sperat habere ad hunc..... magnam partem Anglie quando rex Philipus......et communicati dominico corpore ut essent fideles. Debuerunt..................................

....

.... et vendidit imperatori et sumere fecit. — Et predicti scilicet filius castellani [et magister Nicholaus dicebant]..

..........................[dominum] Lodovicum ab Anglia recedere quia si tenuissetis dimidietate anni..

....

esset vobis reddita; et si rex Philipus teneret natos baronum Anglie............

.... Huberti de Borc [3] nonquam desinissetis abire; quia iste est homo in quo........................

....

[1] Léopold Delisle, *Cartulaire normand* (au tome XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*), n° 1129.

[2] Barthélemi de Roie est le célèbre favori de Philippe Auguste et de Louis VIII. Notons ici que le comte Robert d'Alençon maria, en mai 1205, son fils Jean avec Alice, fille de Barthélemi de Roie.

[3] Hubert de Burgh, ministre d'Henri III. Voir une excellente biographie de ce personnage dans le *Dictionary of national Biography*, t. VII (1886). Il est tombe officiellement en disgrâce le 29 juillet 1232.

....centione, et qui habet bonum consilium minime debet mutare ut pejus [sequatur].................. .... per .... [pater vester qu]ando fuit rex fecit dognum Radulfum Taissun [1] senescaulum Normagnnie [2], [postmodu]m fecit alium; et pro..... dungn... de G....., [dung]num Willelmum Gras; hoc fuit pejus qod posset facere, quia erat odio omnibus baronibus [in Nor]mannia. Dedit consilium ut poneret Loupequere ad Falesiam [3] et suos rotirs; et ibi non deberet posuisse, set ad marches, et misit in medio terre, et currebant super eam et viciabant uxores militum et laicorum; et oportebat ab eis servare. Quando rex ibat per suam terram ista gens sequebatur. Si oviarent uni viro sibi eriperent suum equm et sic capiebant aratro, et dicebant qod miterent ad gadrigas regis. Pro talibus fuit odio baronibus terre, et pro hoc fecerunt recedere de Alençum quando obsedit; et debuit sumere ad diem; igitur fecerunt sibi credere qod rex Gaulie erat illinc longe sex leucas et veniebat contra se pugnare, et erat illinc longe duabus dietis; et si cepisset comitem Rob[ertum] et Dan Guel de Maeine [4] gerra sua affinaretur. Propter hoc non debetis insequi facta que sunt hic memorata. — Et magister Nicholaus dicebat qod regina habebat in proposito faciendi qod rex Philipus providerat qod rex Lodovicus faceret, qod aquireret Albigensem terram et Petaviam et Gasconiam et Angliam, et ante pergeretur in Angliam quam in terram Albigensem nisi timeret odium domini Pape; et regina habet in proposito faciendi qod dominus suus volebat facere de Anglia adquirenda et mandare baronibus Normannie ut eant com ipsa, et si adquirit terram vult qod sint tenentes hereditagiorum sibi pertinencium. Et debet mandare comiti de Cestre et comiti de Bigot et comiti de Ferires et domino Philipo de Albino et domino Willelmo de Sancto Johanne [5] et omnibus illis quibus terra pertinet in Normannia, quando erit aplicata in Angliam, ut ad opus sibi in auxilio permaneant; et faciet filio suo sibi reddere terram suam in Normannia. Et si dominus Lodovicus fecisset, ex hoc qod fuit in Anglia, aquisisset terram sine contradicto, quia habebat consilium et auxilium meliorum hominum de Anglia............. [rex Phil]ipus qod non habebat jus in terra, pro hoc qod pater vester cepit art[iculos], nisi primo-

[1] Raoul Taisson succéda à Garin de Glapion comme sénéchal de Normandie après le 11 février et avant le 23 novembre 1201.

[2] C'est le 19 août 1203 que le roi Jean notifia le choix qu'il avait fait de Guillaume Gras comme sénéchal de Normandie (*Rotuli litterarum patentium*, éd. Duffus-Hardy, p. 33.)

[3] Cf. la «Philippide» de Guillaume le Breton (H.-Fr. Delaborde, *o. c.*, II, p. 211), à propos du siège de Falaise :

..... Lupicarus
Cui patrie curam dederat rex Anglicus omnem.

«Loupequere», ou *Lou Pescaire*, était un des principaux chefs de routiers au service du roi Jean; il était, comme l'indique son nom, d'origine méridionale (*ibidem*, II, p. 182, en note).

[4] Juhel de Mayenne, un des plus fidèles partisans de Philippe Auguste (H. Fr. Delaborde, *o. c.*, I, p. 294).

[5] Au sujet des possessions que les comtes de Chester avaient en Normandie, voir le *Cartulaire normand*, n° 536, en note. «Ph. de Albino» est Philippe d'Aubigné; voir les textes cités par Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (Paris, 1894), p. 66, note 3. Philippe Auguste, vers 1204, réunit à son domaine les terres d'un certain nombre de chevaliers normands qui étaient en Angleterre, entre autres celles de «Guillaume de Saint-Jean» (L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 887).

genitus suus; et mortuus est in suo . . . .
[propin] quior vobis Anglie. Et si haberetis consilium ad efectum adquirendi Normaniam eadem racione qua vos sperat decipere . . . .
. . . . . adire Normannicis omnibus illis qui debent habere terram in Anglia quatenus eam teneant, et vos debetis portare . . . .
. . . . potestatem aquirere cui oporteat dare iiii^or milia quadringentos stellingorum ut habeat pacem . . . .
. . . . melius esset jus vobis donare quam . . . . . illis, quia non tenetis jus illorum set illi tene[nt jus vestrum] . . . .
. . . . ut melius concuratur; et mos est qui fugit gerre qod gerra sequitur et valencia que fugat . . . .
. . . .
Normannia erit plus aquisita per consilium quam per lanceam et . . . . . ensem per utrius lan . . . .
. . . .
contra illum sicuti gentes patris vestri erant contra . . . . . ulli . . . . . s terre non pot . . . .
. . . .
et mensura debet expectare, quia si venit . . . .
. . . .
. . . .
ad viam trietam vel ad pontem n . . . .
. . . .
. . . .
fama esset magna et diuturna . . . .
. . . .
. . . .
quia si gentes erant gravati . . . .
. . . .
. . . .
si hoc erat in Normannia . . . .
. . . .
. . . .
vel sex ebdomadis obside . . . .
. . . .

Les on-dit du Bourgeois de Caen ne prouvent pas, certainement, que Blanche de Castille ait formé le projet de renouveler l'expédition de Louis VIII en Angleterre; mais les historiens ignoraient, jusqu'ici, que ce dessein, on le lui eût jamais prêté.

CH.-V. LANGLOIS.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.

A. Pinard, H. Varnier, H. Hartmann, F. Widal et G. Steinheil. *Commentaires de la Faculté de Médecine* (1777 à 1786). 2 vol. in-4°. Paris, Librairie Steinheil, 1903.

« La Faculté de Médecine de l'Université de Paris, continuatrice *in partibus* de son homonyme d'avant 1793, disent les auteurs, a hérité de celle-ci de merveilleuses bien qu'incomplètes archives. Conservées par une solide reliure, aidée de plusieurs miracles, dans l'affreux désordre et la poussière des vieux papiers de l'École, ces archives, les *Commentaires*, forment 24 in-folio manuscrits de 900 pages environ chacun, où sont consignés au jour le jour, de l'an 1395 à 1787, les faits et gestes de la très salutaire Compagnie (*Saluberrimi Ordinis*). » C'est le dernier de ces in-folio qui vient d'être publié. « Il renferme de 1777 à 1786, recopiés d'ordre de la Compagnie, après examen approfondi et rapport des commissaires annuellement nommés *ad hoc*, les comptes rendus rédigés par les Doyens : 1° des actes scolaires; 2° des assemblées, délibérations et décrets (*acta et comitia*); 3° de réceptions des maîtres chirurgiens, des sages-femmes et des apothicaires; 4° des séances du tribunal académique; 5° des recettes et dépenses. »

Cette seule exposition suffit à faire deviner l'intérêt d'un tel recueil de documents. Malgré la grosseur inquiétante du livre (1860 pages), elle m'a donné la tentation de le parcourir, tout éloigné que je sois de ces questions par mes études coutumières; en le lisant j'ai été surpris de ce qu'on y pouvait puiser sur la médecine à la fin du xviii^e siècle et sur le corps qui avait la charge officielle de l'enseigner; sur l'histoire aussi de notre pays, de sa vie et de ses institutions à cette époque. C'est ce dont je voudrais persuader les lecteurs du *Journal*. Encore serai-je obligé, pour ne pas être trop long, de passer sous silence tout ce qui a trait à l'enseignement de la Faculté, aux thèses et aux examens passés devant elle, aux grades qu'elle conférait. Cela seul donnerait lieu à un long article des plus curieux.

I. Parmi les nouveautés médicales dont la Faculté eut à s'occuper pendant la période de 1777 à 1786, deux paraissent avoir intéressé

surtout les médecins, une opération chirurgicale et un traitement. L'une souleva leur admiration, l'autre leur indignation.

L'opération est celle que l'on appelle la *symphyséotomie* ou section des os de la symphyse du pubis. Elle fut tentée pour la première fois en octobre 1777, pour faciliter un accouchement particulièrement difficile, par un médecin nommé Sigault; elle réussit parfaitement. La nouvelle se répandit aussitôt parmi ses confrères et excita un vif intérêt. Le résultat parut même de si grande importance que, deux mois après, à une des séances mensuelles de la Faculté, Sigault introduisit la femme opérée (*uxor militis dicti Souchot*), la présenta solennellement à la Compagnie, et exposa publiquement sa méthode. Quinze jours plus tard, il allait, avec le doyen, rendre compte au roi de sa découverte et recevoir ses félicitations. Il aurait été intéressant, pour perfectionner la méthode, de pouvoir renouveler l'opération à bref délai. Un sieur Majault, chirurgien consultant des armées, eut une idée originale. Il s'avisa de demander la grâce d'une femme condamnée à mort par le parlement de Douai et dont l'exécution avait été suspendue pour cause de grossesse, à condition qu'elle subirait, au terme de son accouchement, la section de la symphyse. Le garde des sceaux, Miromesnil, n'osa pas prendre sur lui une telle détermination; il en référa à la Faculté, lui demandant quels dangers pouvait offrir cette expérience sur la mère et sur l'enfant à venir. La réponse de la Faculté fut pleine de sagesse : l'opération est sans grand inconvénient pour l'une, sans aucun inconvénient pour l'autre; la science en tirera quelque profit; mais « les connaissances que procurera cette section ne sont pas d'une nécessité absolue, puisque les plus essentielles sont acquises par le succès de celle faite sur la femme Souchot ». Plus sage encore et vraiment empreinte d'humanité est la décision du garde des sceaux, qu'il fait connaître au doyen :

Je n'ai pu me déterminer à proposer au Roi de permettre l'épreuve qui était demandée sur une personne assez bien conformée pour accoucher naturellement; mais attendu que la malheureuse dont il s'agissait a dû être instruite de la proposition qu'on avait faite, j'ai cru devoir me faire rendre compte du procès afin de voir si elle peut éprouver les effets de la clemence du Roi.

On dut se contenter, en attendant qu'une nouvelle occasion se présentât, — ce qui ne tarda pas, — de publier, avec l'approbation de la Faculté, un traité de Sigault sur la matière.

L'attention du monde médical allait, du reste, être sollicitée par ailleurs. Les théories mesmériennes sur le magnétisme animal venaient de faire leur apparition en France et, en février 1778, Mesmer arrivait à Paris. Il trouva presque aussitôt un appui chaleureux dans un des mem-

bres de la Faculté, Ch. Deslon, qui poussa le zèle jusqu'à réclamer une assemblée générale de la Compagnie pour y exposer les résultats des expériences de Mesmer; mais sa proposition fut repoussée et ses collègues refusèrent de prendre connaissance d'une doctrine qu'ils tenaient pour du charlatanisme. Ni l'opinion publique, assez favorable au nouveau système, ni l'engouement des malades à se faire magnétiser, ni les relations que Mesmer arriva à nouer avec les pouvoirs publics et avec la Cour même, grâce surtout à la bienveillance de la Reine pour un compatriote, — Mesmer était docteur de Vienne, — ne purent faire revenir la Faculté sur son jugement. La suite des événements ne tarda pas à lui donner raison. Bientôt, en effet, Mesmer se brouilla avec ses protecteurs, puis avec les souscripteurs d'une société dite « de l'Harmonie » qu'il avait fondée à Paris; et les choses prirent une telle tournure que le gouvernement s'en effraya. Pour régler la situation, il se décida à nommer une commission composée de quatre membres de la Faculté et de quatre membres de l'Académie des Sciences (Franklin, Bailli, Le Roy et Lavoisier), lui enjoignant d'examiner les faits et de rendre un jugement définitif sur la question. Les conclusions de l'enquête furent nettement défavorables, ou, pour me servir des expressions mêmes de la Faculté, *subito tanquam fulmineo jactu dejecta lutoque penitus immersa jacuit tota Mesmerianorum cohors.* Persuadé de l'inutilité de prolonger la lutte, Mesmer quitta la France en emportant le secret de son traitement et l'argent des souscripteurs (1784). Il alla se réfugier en Angleterre. Quant à Deslon, la Faculté commença par le priver pendant deux ans du droit de suffrage et finalement le raya du Catalogue : *ex albo Doctorum regentium in perpetuum expungendum esse statuit.*

Nous venons de voir dans ces deux cas la Faculté intervenir pour approuver ou pour blâmer des méthodes ou des découvertes. L'enseignement et la collation des grades ne constituaient, en effet, qu'une partie, en un certain sens la moins importante, de ses prérogatives. Elle avait en outre autorité souveraine pour toutes les questions qui touchaient à la santé publique : c'était le grand tribunal auquel État et particuliers faisaient appel, « le seul, ainsi qu'elle le proclama elle-même, qui puisse juger en dernier ressort tout ce qui a trait à la médecine ». On en trouve à chaque page la preuve dans les *Commentaires.*

Tout d'abord elle devait censurer les livres qui traitaient de médecine, de chirurgie et de pharmacie. Le 4 avril 1778, elle entend un rapport sur le *Dictionnaire de chimie* composé par M. Macquer et l'approuve; le 16 novembre 1779, elle approuve pareillement un *Traité général sur les eaux minérales* de M. Duchanoy. Le 16 octobre 1780, elle reçoit avec

bienveillance une dissertation de M. Pajon *sur l'Origine des appariteurs des Universités et sur leurs masses;* mais elle ne peut en voter l'impression à ses frais, faute de crédits suffisants. Le 23 novembre 1782, elle répond à la demande d'approbation de M. Tissier, relative à l'examen de son *Traité des maladies des grains*, que ce personnage étant *indignus amicitiae Facultatis*, elle laisse à qui voudra le soin d'examiner l'ouvrage en question. Je pourrais aisément multiplier les exemples de cette sorte.

De même elle avait à intervenir dans les affaires litigieuses qui intéressaient des corps médicaux ou des particuliers. Un jour c'est le Collège des médecins de Lyon qui en appelle à son autorité : un sieur Vitet a fait imprimer un ouvrage, qui lui est personnel, sous le titre de *Pharmacopée de Lyon :* « Ce titre ne peut être usurpé par un particulier; il appartient au Collège des médecins lyonnais, qui a le droit exclusif de s'en servir; une plainte a été déposée au Parlement de Paris; le succès est assuré si la Faculté juge à propos d'intervenir. » Celle-ci décide *juridice in auxilium medicorum Collegii Lugdunensis venire se et venturam.* Un autre jour elle reçoit la réclamation d'un nommé Audigeat dont le fils avait été vacciné par un chirurgien du nom de Suthron, — on sait qu'à cette époque la vaccination n'était pas encore entrée dans les mœurs. — Le chirurgien réclamait 150 livres comme honoraires; mais le vaccin n'ayant pas pris, Audigeat croyait ne rien devoir à l'opérateur. La Faculté refuse de s'occuper de l'affaire tant qu'elle n'en aura pas été saisie par le juge civil.

C'est encore à elle que les inventeurs font appel pour obtenir l'approbation des préparations, onguents, drogues qu'ils veulent lancer: cosmétique de Larcher : *rubrum quoddam faemineo luxui dicatum.* « Approuvé »; sirop de punch de Vandertaëlen. « Préparation inoffensive »; — vernis des sieurs Laboureau et Bernard. « Sans aucun danger »; — élixir du sieur Lecointe. « Ni nouveau ni nécessaire »; — étamage pour les casseroles de la dame Dumazis. « Excellent, mais ne constitue pas une découverte méritant approbation expresse de la Faculté »; — chocolat du sieur Millerand : *methodus pro purificando semine cacao ad perfectiorem chocolatam perficiendam.* « Approuvé »; etc.

Quelques-unes des requêtes relatées dans les *Commentaires* méritent de fixer plus particulièrement l'attention par les noms des gens qui les adressent ou par les événements auxquels elles se rapportent. En 1779, afin d'alimenter d'eau de Seine les quartiers de la rive droite, deux ingénieurs, MM. Perrier, imaginèrent d'établir à Chaillot une pompe à feu. Les habitants du pays se figurèrent que le charbon de terre qui devait servir à faire jouer la machine occasionnerait « des tourbillons de fumée

IMPRIMERIE NATIONALE.

et de vapeurs sulphureuses, bitumeuses et vitrioliques ». Le prévôt des marchands de Paris, M. de Caumartin, « dont le zèle éclairé n'admet d'institutions nouvelles pour le bien public qu'autant qu'elles ne sont pas pernicieuses aux particuliers », se fit leur interprète et soumit leurs appréhensions à la Faculté de Médecine. La Compagnie, après avoir fait examiner la question par quatre de ses membres, déclara qu'il n'y avait aucune crainte à concevoir de ce fait.

L'année suivante, c'est d'un autre cas qu'elle est appelée à s'occuper. Des bourgeois, domiciliés rue de la Lingerie, en bordure du cimetière des Saints-Innocents, s'étaients plaints d'éprouver depuis un certain temps des symptômes de maladies qu'ils attribuaient à l'air des maisons qu'ils occupaient. Le lieutenant général de police en référa au doyen de la Faculté, qui délégua des commissaires pour étudier l'affaire. Le rapport rédigé par eux en dit long sur l'état sanitaire de certains coins de Paris à cette époque. Ils allèrent visiter les maisons signalées, ils entrèrent dans les boutiques : ils y sentirent une odeur « extraordinaire, désagréable, puante et difficile à rendre, mais notablement différente de toute mauvaise odeur généralement connue »; ils descendirent dans les caves : leurs lumières s'éteignirent. Aucun doute n'était permis sur la légitimité des plaintes formulées. Cherchant alors les causes de cet état déplorable, ils les trouvèrent sans peine. D'abord, le mois de novembre précédent, on avait ouvert dans le cimetière, *à moins de cinq pieds des maisons* de la rue de la Lingerie, une fosse où l'on avait enterré *seize cents* corps en six mois; en même temps, comme on démolissait l'église des Quinze-Vingts, on avait apporté aux Saint-Innocents un grand nombre de cercueils remplis de cadavres à moitié putréfiés; enfin « la facilité que le peuple nombreux qui fréquente les halles et les marchés trouve à entrer dans le cimetière à toutes les heures du jour pour les besoins du corps et la position très désavantageuse des latrines dans presque toutes les maisons de la rue de la Ferronnerie, donnent lieu à un autre genre d'infection ». La conclusion s'imposait. La Faculté émit le vœu que les cimetières en général, et au moins celui des Saint-Innocents, fussent relégués dans des lieux assez éloignés des villes pour que les habitants n'en pussent ressentir aucune incommodité.

Si telle était l'insalubrité de certaines parties de Paris, on n'était guère plus sainement logé dans les environs. Un peintre du roi, Bachelier, celui qui dirigeait l'école royale gratuite de dessin établie en faveur des arts et métiers, avait une femme habituellement malade et un enfant de trois ans gravement atteint. Il eut l'idée de les envoyer se remettre à la campagne, à Montrouge, où il avait trouvé une maison toute meublée et un bail de

plusieurs années à reprendre. Or, parmi ses nouveaux voisins se trouvait un boueux de Paris qui était en même temps marchand de porcs :

« Au lieu de porter à la voyerie les immondices de Paris, écrit Bachelier au doyen, il les apporte chez lui et en tire ce qu'il peut pour nourrir un nombre immense de ces animaux; et comme ces immondices ne sont pas suffisantes, il y ajoute des tombereaux de matières contenues dans les panses des animaux qu'on égorge dans les boucheries avec les restes du sang et des chairs pourries. Ce n'est pas tout. Comme ces tombereaux ne marchent pas tous les jours, il amagazine chez lui ces ordures et le vent nous avertit à toutes les heures du jour et de la nuit des degrés par lesquels elles parviennent à ce que vous appelez, Messieurs, l'alkalescence la plus parfaite... Vous concevez que ce n'est pas là l'air pur que je me flattais de trouver à la plaine de Montrouge. »

En conséquence, il demande à la Faculté de se prononcer en sa faveur au nom de l'hygiène, pour être armé contre son voisin dans ses réclamations aux magistrats. « Dès ce moment, ajoute-t-il, je lis dans vos cœurs. Vos vues d'utilité publique m'annoncent déjà le succès de ma demande. Je jouirai par vous de l'air pur que vous ordonnez à vos malades et je serai toujours, avec la plus parfaite reconnaissance, » etc.

Bachelier avait bien lu. La Faculté l'assura de son appui et l'engagea à porter plainte au préfet de police.

De semblables appels lui venaient même d'outre-mer. Le grand maître de l'ordre de Malte, en 1780, avant de démolir, pour la reconstruire ensuite, l'église de Saint-Dominique et de bouleverser par suite les sépultures souterraines, s'adressa à elle pour savoir si l'entreprise serait d'une conséquence funeste à la santé des habitants. La consultation rédigée en réponse et envoyée au grand maître occupe plus de quatre pages des *Commentaires.*

II. On comprend que la Faculté tînt autant, sinon plus, à cette juridiction qu'à ses autres privilèges et s'indignât à la pensée qu'on pourrait la lui disputer. De là sa résistance violente aux ordres de Louis XVI le jour où elle se sentit menacée. C'est ce qui advint en 1776. Le 29 avril de cette année un arrêt du Conseil d'État du roi chargea une Commission de huit médecins, pris dans la Faculté, de s'occuper une fois par semaine des maladies épidémiques et de se tenir, à cette fin, en relation avec les meilleurs médecins de province et de l'étranger. Or ces questions avaient été jusque-là du domaine de la Faculté; mais les membres de la Commission étant pris dans son sein, il lui était difficile de soupçonner un danger. Le danger était pourtant réel. Parmi les membres choisis figuraient Vicq d'Azir, médecin du comte d'Artois, et de Lassonne, premier médecin du roi en survivance et de la reine, qui méditaient de se pousser

grâce à la nouvelle institution. Pendant deux ans ils y travaillèrent en silence; puis tout d'un coup, dans les premiers jours de 1778, on apprit que la Commission, sans l'intervention d'aucun arrêt, sans lettres patentes, s'était attribué le titre de Société royale de Médecine; par un règlement nouveau, elle se donnait deux présidents, dont l'un était de Lassonne, un secrétaire perpétuel, Vicq d'Azir, 24 associés ordinaires, dont 23 membres de la Faculté, des associés regnicoles, des associés étrangers; enfin, pour consacrer cette innovation, elle devait tenir le 27 janvier une séance publique dans la grande salle du Collège de France.

Naturellement la Faculté s'émut vivement de cet empiétement, d'autant plus que certains de ses membres s'étaient prêtés à la manœuvre et en bénéficiaient. Elle essaya d'abord de la conciliation. De Lassonne, à qui elle s'adressa pour trouver un terrain d'entente, se déroba et rompit les pourparlers. Aussitôt la Faculté décide de faire présenter au roi une requête contre les prétentions de ce qu'elle s'obstinait à appeler « la Commission créée pour les épidémies ». De Lassonne obtient sans retard l'intervention du garde des sceaux, de Miromesnil, lequel fait défense à la Faculté d'imprimer la requête annoncée. Bien plus, deux mois après, on envoie au doyen un projet de lettres patentes obtenues par la nouvelle Académie, avec ordre de le communiquer à l'assemblée de la Faculté. La guerre était déclarée. Le 22 juin la Faculté expulse deux de ses membres appartenant à la prétendue Société royale, somme les autres de se retirer et veut s'opposer à la réunion d'une nouvelle séance publique qui doit être tenue par sa rivale le 30 du même mois. Le roi annule immédiatement cette délibération comme « attentatoire à l'autorité royale » et fait défense à la Faculté de lui donner aucune suite et d'en rendre jamais de semblables. Le 18 septembre, elle recevait en outre dûment enregistrées les lettes patentes portant établissement de la Société royale de Médecine.

Il ne lui restait qu'à essayer d'une autre tactique. Pour maintenir ses droits, elle décide de multiplier les séances où elle avait coutume de discuter sur les maladies, sur leur traitement et en général sur tout ce qui intéresse la médecine; au lieu de se réunir une fois par mois, on se réunira désormais une fois par semaine. C'était élever académie contre académie. À la rentrée de novembre, le roi frappa la décision d'opposition. Alors, chose unique dans les annales de l'enseignement médical, la Faculté résolut de se mettre en grève : le 15 décembre elle arrête ce qui suit :

« . . . Ces défenses la dépouillant de ses droits les plus sacrés et de ses fonctions les plus essentiellement inhérentes à sa constitution, elle est, par leur effet, dans une véritable interdiction et forcée de suspendre ses délibérations et ses fonctions,

à l'exception du service des pauvres, attendant avec respect que Sa Majesté veuille bien écouter ses justes et respectueuses représentations. »

Après quoi, disent les *Commentaires*, *ex hac die, nempe xv mensis decembris, siluerunt scholae nec habita sunt comitia.*

La réponse du roi était certaine. Le 11 janvier 1777 le garde des sceaux, de Miromesnil, écrit au doyen :

« Sa Majesté me charge de vous mander que Sa volonté est que vous convoquiés sans délai une assemblée de la Faculté pour lui faire connoître que rien ne peut l'autoriser à suspendre le cours des Écoles de médecine, non plus que les autres fonctions nécessaires pour l'enseignement et le soulagement des pauvres. Sa Majesté m'a aussi chargé de vous mander de me rendre compte de l'obéissance de la Faculté à Ses ordres. »

Mais ce qui est plus imprévu, c'est la façon dont la Faculté va interpréter cette remontrance :

« La Faculté de Médecine, après avoir entendu les ordres du Roi, se regarde comme rétablie dans tous ses droits et dans toutes ses fonctions. En conséquence, elle arrête qu'il sera fait une députation auprès de Monseigneur le Garde des sceaux pour le remercier de la juste protection qu'il lui a accordée. »

Il était difficile de se tirer d'un mauvais pas avec plus d'esprit et plus d'audacieuse ironie. Pourtant, cette déclaration ne pouvait pas mettre fin à la lutte; il fallait chercher autre chose de plus sérieux. Sans tarder, la Faculté présenta au roi une nouvelle requête contre l'institution de la Société royale et lui demanda une audience. Louis XVI y répondit par un refus d'abord et aussi par l'interdiction de rendre publique la requête. . . qui était déjà imprimée et distribuée. Il semble pourtant que des deux côtés on commençât à se fatiguer de ces éclats : le roi sentait qu'il ne viendrait pas à bout de la résistance des médecins, et ceux-ci qu'ils ne triompheraient pas de la volonté royale. La lutte continua donc plus sourdement. La Faculté ne rédigeait plus de libelles, mais elle aimait fort qu'on en publiât pour elle. En 1780, Hallot, un des docteurs-régents, céda à la tentation et écrivit un *Dialogue sur la Société Royale.* De Lassonne, personnellement visé dans l'opuscule, en fut vivement irrité, et, profitant de son crédit à la cour, il obtint du roi contre Hallot une lettre de cachet et son incarcération à la Bastille. Quand le lieutenant de police interrogea le nouveau prisonnier, celui-ci répondit froidement : « Me prenez-vous, Monsieur, pour un sociétaire? » Noble indignation qui ne l'aurait pas sauvé si la Faculté n'avait pris chaudement ses intérêts : elle alla en grande cérémonie à Versailles réclamer son élargissement au garde des sceaux, qui l'accorda. « On n'avait pas été, dit Bachaumont,

peu effrayé à la Cour de voir tous ces ministres de la mort, dont le cortège lugubre n'était point attendu. » Hallot était resté à peu près un mois prisonnier pour avoir attaqué la Société royale; la punition paraît aujourd'hui quelque peu exagérée. En tout cas le fait montre combien les esprits étaient échauffés par cette querelle. Il fallut, pour les calmer, l'avènement d'un nouveau régime qui supprima presque en même temps Faculté et Société royale (août, septembre 1793). La Faculté devait renaître un an après; l'Académie de Médecine ne reparut qu'en 1820.

III. On a vu par tout ce qui précède que les Commentaires sont écrits moitié en latin, moitié en français. Le latin, qui était le style universitaire, est employé pour toutes les délibérations, tous les procès-verbaux, tous les actes de la Compagnie; le français n'est usité que pour les pièces justificatives intercalées dans le texte : lettres du roi, missives du Parlement, requêtes, rapports, etc. Il est intéressant pour l'histoire des humanités en France de constater la qualité de ce latin, dont j'ai déjà cité plusieurs spécimens. Nous sommes habitués, surtout par le théâtre de Molière, à croire que les médecins se servaient alors d'un jargon qui n'avait du latin classique que les formes extérieures et grammaticales. À lire toutes ces pièces on s'aperçoit bien vite, au contraire, que ceux qui les écrivaient possédaient une connaissance approfondie de la langue, témoignant une très sérieuse culture, et tenaient à honneur de la montrer. Si on devait leur reprocher un défaut, ce serait précisément le défaut contraire à celui qu'on leur impute d'ordinaire, la recherche du style et un effort qui dépasse souvent le but. L'élégance était d'ailleurs la qualité essentielle que les règlements imposaient aux candidats comme aux maîtres dans toutes les occasions où ils avaient à prendre la parole[1].

Il vaut la peine d'en citer quelques exemples plus caractéristiques, ne serait-ce qu'afin de réjouir ceux qui ont conservé quelque culte pour les lettres latines. Je ne crois pas possible de mieux raconter l'entrevue de la Faculté et de la dame Souchot, dont j'ai parlé plus haut, que ne l'a fait

[1] *Règles, usages et louables coutumes de la Faculté de Médecine de Paris.* § 12 : un des candidats adresse une supplique sous la forme d'un discours bref et *élégant;* § 18 : les bacheliers répondent tour à tour dans un langage aussi *élégant* qu'ils le peuvent; § 29 : le doyen présente les licentiandes au chancelier par un discours *élégant;* dès que le chancelier a répondu, lui aussi par un discours *élégant*, etc...., tous les bacheliers émérites par quelques paroles *élégantes*, invitent les illustres présidents; *ibid.* : le nouveau docteur, dans un discours aussi *élégant* que possible, rend grâce à Dieu.

le doyen Des Essartz, ou peut-être le secrétaire qui tenait la plume pour lui en cette occasion :

His in Comitiis coram Doctorum cetu frequenti stetit se uxor militis dicti Souchot... Haec gradus Scholarum superiorum ascenderat, accesseratque in aulam, mariti sui dextrae leniter innixa; adminiculo orbata prima stetit per unum aut alterum minutum. Ab ea sedente sciscitatus est Decanus an bona nunc gauderet valetudine, cibos appeteret, coqueret, facili et placido indulgeret somno, dolores sentiret in ea corporis parte quae secta fuit... His et aliis interrogationibus seorsum propositis, sigillatim respondit mulier alta voce et ingenua, quae nudae veritatis est interpres, se cibos et potus appetere, exquisite coquere, omnes exercere functiones libere, constanter et jucundo et placido recreari somno, viribus sensim sine sensu crescentibus facilius in dies ambulare, ascendere, descendere, nullum dolorem, nullam pati molestiam in parte secta... Ab enutriendo suo nato quem per primum mensem solidum lactaverat ipsa, nunc vero in ulnis gestabat nutrix omnibusque ostendit recte valentem, se jubentibus medicis a Facultate deputatis amotam fuisse addidit. His dictis exiit.

Si l'on prenait un tel soin du style pour rapporter des faits journaliers, quelle ne devait pas être la recherche des discours d'apparat destinés à célébrer les grands événements! Nous en trouvons précisément un exemple dans la harangue que le doyen Philip prononça à propos de la naissance du dauphin; poëtes et prosateurs romains ont été mis à contribution par son loyalisme :

Solium Ludovicus XVI conscenderat, conjux felix, tam amans quam amore dignus, sed nondum pater; et dum a singulis civibus dulcissima appellatione meruit vocari pater patriae, deerat tamen qui ipsum proprio nomine patrem salutaret. Flagrantibus votis, sollicita prece, vim caelo intulit Gallia. Dictum est a divo Augustino : Ascendunt desideria, descendunt miracula... Terris ostensus est Delphinus. Salve o nobilis liliorum surcule! Vive diu, vive laetus ac incolumis! Tibi dormienti adspiret blanda quies; vigilanti adspirent Risus venusti, Lusus amabiles. Jam risu matrem adorandam cognosce; jam blanda manu eburneum matris collum preme molliter; jam roseis labris casta fige oscula; tot blanditiae, tot materno pectori voluptatis fontes... Solio nasceris, sed diu ignora quam grande sit pondus et sceptrum et corona... Dum gratulabundo cultu cunas floribus conspergunt varii civium ordines, cruore madens laurus non tenera offendat lumina; arrideat tibi, tanquam molle pulvinar, olea pascalis cujus praenuntium quasi numen in te amamus et veneramur, etc.

Cette préoccupation continue de l'élégance, cet abus des réminiscences classiques, des périphrases, des figures de rhétorique, — défauts qui, d'ailleurs, sont caractéristiques des écrivains de l'époque, — fait comprendre pourquoi le latin cessa peu à peu d'être la langue universitaire et fait pressentir sa disparition graduelle. Évidemment cette langue artificielle était impropre à exprimer avec précision certaines choses que l'on disait fort bien et plus simplement en français; elle exigeait un effort

sans proportion avec le résultat cherché; on devait donc être amené peu à peu à l'abandonner. Déjà, à cette époque, on lui fait des infidélités lorsqu'il s'agit de chiffres. Les comptes des doyens, rédigés en latin avec la mention de *librae, asses* et *denarii*, se terminent toujours par un résumé où le français retrouve ses droits :

Summa totius expensi est de dix-neuf mille cent soixante dix-neuf livres treize sols.

Summa totius accepti est de dix-sept mille cent quatre-vingt-quatre livres quatorze sols.

Ideoque summa totius expensi superat summam totius accepti de dix-neuf cent quatre-vingt-quatorze livres dix-neuf sols.

Il serait très souhaitable que les documents relatifs aux périodes antérieures à 1777 fussent également publiés. La Faculté de Médecine n'a pas le droit de se désintéresser d'un semblable héritage.

R. CAGNAT.

LA PRÉDICATION ET L'EXTENSION DU CHRISTIANISME AUX TROIS PREMIERS SIÈCLES.

A. Harnack. *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten.* 1 vol. in-8° de xii-562 pages. Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1902.

La science des antiquités chrétiennes a pris de nos jours une extension et une précision qu'elle n'avait jamais eues. Par l'application des méthodes critiques, elle s'est renouvelée dans toutes ses parties : épigraphie, archéologie, critique des textes, histoire littéraire, histoire des institutions et des dogmes. Dans plusieurs de ces domaines, M. Harnack a conquis une maîtrise incontestée. Il a fouillé dans tous les sens les archives du christianisme primitif, et partout son action a été féconde. Non content de rassembler et de contrôler des faits, il a entrepris de vastes synthèses, comme sa célèbre *Histoire des dogmes* ou son *Histoire de l'ancienne littérature chrétienne.* Il vient de mener à bonne fin une enquête analogue, non moins importante, sur les moyens et les résultats de la propagande chrétienne jusqu'au temps de Constantin. Ce livre très neuf et très suggestif est intitulé : *La mission et l'extension du christianisme dans les trois premiers siècles.*

La conception en est originale. Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire du christianisme primitif, ni une philosophie du christianisme, ni un simple recueil de faits et de matériaux. Ces divers éléments entrent dans la composition du livre; mais tout y est subordonné à une idée, ou plutôt à une préoccupation dominante. Avec une netteté singulière, l'auteur s'est posé cette double question : « Comment le christianisme a-t-il pu conquérir le monde? Et dans quelle mesure avait-il conquis déjà les diverses régions au début du IV[e] siècle? » Pour préparer la solution de ces deux problèmes, M. Harnack a mis en mouvement une masse énorme de faits. Il touche à une foule de questions, mais il ne perd jamais de vue l'objet précis de son enquête : prédication et extension.

La cause profonde des succès du christianisme paraît être moins dans son principe que dans son étonnante souplesse. Il s'est renouvelé ou transformé, ou, tout au moins, il s'est présenté sous des aspects très différents, suivant les besoins des divers milieux sociaux où il s'est développé. Il est fait de contrastes, d'éléments presque contradictoires. C'est à la fois la plus simple des religions, et la plus complexe : accessible au plus naïf des ignorants, et capable de satisfaire les plus exigeants des moralistes ou des mystiques, même des philosophes, pour peu qu'ils soient tourmentés par le problème de la destinée humaine.

Rien de plus simple que le christianisme, tel qu'il se présente dans les trois premiers Évangiles. Il se complique déjà avec saint Paul, dès qu'il s'ouvre aux gentils. Cependant il reste évangélique en grande partie, tant qu'il se développe à l'ombre des synagogues, sur le terrain dès longtemps préparé par la propagande juive. C'est toujours sous cet aspect évangélique qu'il se montrera aux humbles, et c'est par là qu'il les gagnera. Mais bien d'autres religions populaires, après avoir conquis les humbles, se sont vite étiolées, parce qu'elles n'ont pu s'élever plus haut. L'événement décisif dans l'histoire de l'Église, c'est sa rupture définitive avec la Synagogue, vers le début du II[e] siècle. Obligé de se tourner franchement vers le monde païen, et presque étranger à ce monde païen en raison de son origine judaïque, le christianisme ne put vivre qu'en se transformant; de transformation en transformation, il finit par s'accommoder à tous les besoins de la société gréco-romaine. Il fit preuve d'une souplesse merveilleuse, s'enrichissant et se renouvelant dans la mesure où l'exigeaient ses nouvelles conquêtes; se compliquant de plus en plus pour gagner des âmes de plus en plus complexes.

D'abord, pour séduire et retenir les pauvres gens, il poussa jusqu'aux dernières conséquences et traduisit en faits matériels le principe évangélique de la charité. L'humanité de ce temps-là appelait de tous ses vœux

IMPRIMERIE NATIONALE.

une charité active. Le polythéisme grec, même le polythéisme romain de la République, étaient des religions de gens bien portants, sains de corps et d'esprit. Pour un prêtre, pour un simple dévot, le premier devoir était d'être bien constitué et pur de toute souillure. Au contraire, sous l'Empire romain, la plupart des religions et des philosophies étaient des religions, des philosophies de malades. L'objet principal d'un Sénèque ou d'un Épictète était de guérir l'âme. Et ce que la foule demandait surtout aux dieux, c'était de guérir le corps. D'où l'extraordinaire popularité du culte d'Esculape, le dieu-médecin, le *Sauveur*, comme on l'appelait; ses temples avaient pour annexes des hôpitaux et des cliniques. Aux yeux de la foule, le Christ a été surtout le dieu des miracles, le rival heureux d'Esculape, dont il a même pris les traits; il a été le dieu-médecin par excellence, le Sauveur. Au IIIe siècle, Origène entreprit encore de prouver contre Celse que le vrai Sauveur était, non pas Esculape, mais Jésus[1]. Par le dogme du péché originel, le christianisme proclama que tout homme naissait malade et coupable; sa mission principale fut donc de guérir. Il guérit l'âme par le baptême, et la préserva contre les retours offensifs du mal en pourchassant les démons; l'exorcisme a été l'un des moyens de propagande les plus efficaces.

L'Eglise ne montra pas moins de sollicitude pour les maladies du corps et les autres misères de l'humanité. L'aumône fut l'un des premiers devoirs du chrétien. Chaque communauté devint une société de secours mutuels ou d'assistance. La caisse commune servit surtout à secourir les indigents et les malades, les orphelins et les veuves, les prisonniers, les forçats. On mit l'esclave sur le même rang que le citoyen, le mendiant à côté ou au-dessus du riche. On assura à tous un minimum de bien-être, des funérailles convenables et un tombeau. On ouvrit des refuges pour les ouvriers sans travail et pour les voyageurs; on proclama même le droit au travail. Les grandes catastrophes, épidémies, disettes, incendies, persécutions, étaient pour la charité chrétienne les jours de triomphe. Au besoin, les communautés riches venaient en aide, par des souscriptions ou des dons, aux communautés pauvres[2]. L'Église était ainsi une vaste fédération d'assistance publique : c'est cela principalement que voyait et qu'aimait en elle la foule des déshérités. Aujourd'hui encore, dans les pays barbares, les hôpitaux, les dispensaires, les refuges, l'aumône sont le grand moyen d'action des missionnaires.

Tout autre était la physionomie du christianisme aux yeux des gens

[1] Origène, *Contra Cels.*, III, 3; 22-25. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IV, 23, 10; VII, 5, 2, etc. — Cf. *Die Mission*, p. 133 et suiv.

[2] Cyprien, *Epist.*, 2; 62; 76-79.

que ne hantait pas le souci de la vie matérielle. Pour beaucoup d'entre eux, c'était la religion dès longtemps attendue, une religion épurée, faite de raison et de mystère, une philosophie d'origine divine, et pourtant accessible à toutes les intelligences. Depuis le milieu du Ier siècle, de nouveaux besoins religieux s'étaient révélés dans la société gréco-romaine. On tendait de toutes parts au monothéisme, à la conception d'une Providence : le christianisme apportait une doctrine monothéiste très simple, aussi éloignée du panthéisme que du polythéisme, et il définissait nettement le rôle de la Providence. Les apologistes, qui s'adressaient nécessairement aux classes instruites, ont insisté avec complaisance sur cet aspect de leur religion, qui devient presque une philosophie chez un Justin, un Minucius Félix ou un Lactance.

En même temps, les dévots de tous les cultes inclinaient au mysticisme : c'est ce qui explique la popularité des mystères, des cultes orientaux, comme ceux d'Isis ou de Mithra, et de la philosophie néo-platonicienne, de Plotin, de Porphyre. En face de ces mystiques, le christianisme se faisait tout mystère : il n'était plus que la religion de l'Esprit, du Verbe, du Paraclet. Et il exerçait alors une séduction d'autant plus puissante, qu'il avait su traduire le mystère en symboles visibles, en cérémonies, en sacrements : par les yeux, il atteignait l'âme.

D'autres païens, et non des moindres, cherchaient surtout une règle de vie morale; mais, devenus défiants, déconcertés par les contradictions des philosophes, ils voulaient que le nouveau principe de la vie morale fût placé en dehors et au-dessus de l'homme. Beaucoup crurent trouver ce qu'ils cherchaient dans les cultes orientaux ou dans le néo-platonisme. Mais, ici encore, le christianisme proposait une solution plus claire et plus simple. Il n'avait qu'à produire ses livres saints, qui contenaient, avec une morale supérieure à toutes, la justification du principe de cette morale. L'accord des deux Testaments, l'accomplissement des prophéties, les miracles, prouvaient la vérité du christianisme. L'Ancien Testament le faisait remonter jusqu'aux origines du monde, et rattachait la doctrine morale à un système cosmogonique.

La philosophie du temps était imprégnée d'hellénisme. Par suite, une religion non hellénisée était d'avance condamnée à mourir : elle ne conquerrait jamais les penseurs, qui à la longue entraînent les foules. Ce fut le malheur du culte de Mithra : il eut peut-être en Occident autant d'adeptes que le christianisme, et l'on put croire qu'il allait s'y implanter définitivement; mais il fut repoussé par l'Orient hellénique, et ne put donc s'helléniser, ce qui le marqua pour une fin prochaine. Au contraire, le christianisme n'avait cessé de s'helléniser depuis saint Paul; jusqu'au

temps de Constantin, il a eu ses principaux centres dans l'Orient grec, en Asie Mineure, à Antioche, à Alexandrie; même à Rome, à Lyon, à Carthage, il a d'abord parlé grec. Dans sa théologie, dans ses dogmes et ses mystères, il s'est toujours inspiré de la pensée hellénique : il est l'héritier d'Athènes et d'Alexandrie, comme de Jérusalem. Malgré son origine étrangère, il était devenu la plus grecque des religions. Par là encore, il répondait aux aspirations du temps.

Il y a donc tout lieu de croire, avec M. Harnack, que la victoire du christianisme s'explique surtout par son aptitude au syncrétisme; je dirais plutôt par les circonstances, qui ont condamné au syncrétisme cette religion judaïque, brusquement séparée du judaïsme, et forcée de s'acclimater en un monde hostile. Une fois entré dans cette voie, le christianisme a poussé jusqu'au bout; il s'est assimilé peu à peu tous les éléments antérieurs. S'il est devenu la religion universelle, c'est qu'il résumait tout ce qui peut séduire dans les religions.

Il s'est montré, d'ailleurs, très accommodant. Sans doute, les chrétiens ont eu de bonne heure, dès le début du IIe siècle, la prétention d'être un peuple à part, le peuple de Dieu, et l'on raillait cette prétention d'être une « troisième race ». Au fond, cela signifiait simplement qu'ils n'étaient ni juifs ni païens; et, en distinguant ainsi le christianisme des autres religions orientales, on lui prêtait une séduction de plus. L'Église n'en accueillait pas moins les hommes de toute race et de toute classe. Elle s'attachait à ne rebuter personne. Le seul obstacle qu'elle n'ait pu tourner était dans l'idolâtrie elle-même, surtout dans le culte impérial, qui a été la cause prépondérante, presque unique, des persécutions. Quelques esprits intransigeants, comme Tertullien, voyaient l'idolâtrie partout, et recommandaient aux fidèles de vivre à part. Mais, en fait, les chefs d'Église étaient presque toujours prêts aux concessions. Ils ne refusaient de transiger que sur un point : le sacrifice même aux idoles. Encore bien des pratiques païennes se sont-elles glissées dans la religion nouvelle, notamment par le culte des saints et des reliques où le vieux polythéisme a pris sa revanche.

Tels sont les traits essentiels de la prédication chrétienne aux trois premiers siècles. On sait fort peu de chose sur les missionnaires. M. Harnack a réuni avec beaucoup de soin les renseignements qui nous sont parvenus sur le rôle des apôtres, des prophètes et des docteurs, jusque vers le temps de Marc-Aurèle. Il apporte aussi d'intéressantes observations sur le développement de l'épiscopat. Mais il a laissé presque entièrement de côté la propagande du IIIe siècle, et l'on peut regretter cette lacune : car la propagande de ce temps a préparé directement la

victoire du christianisme. L'auteur signale seulement quelques traits. On pourrait sans doute en relever d'autres dans les documents de cette période ou de la période suivante : par exemple, chez Tertullien ou Cyprien, chez Eusèbe, dans les relations des martyres ou les Actes des Conciles.

La dernière partie du livre se prête mal à l'analyse. C'est une statistique qui présente le plus grand intérêt et qui fera époque dans l'étude des antiquités chrétiennes. L'auteur a réuni tous les faits qui permettent de mesurer en tous pays l'extension du christianisme jusqu'au concile de Nicée en 325. C'est d'abord un recueil de textes, rangés dans l'ordre chronologique, depuis les Évangiles jusqu'à Eusèbe. On y suit, de génération en génération, les progrès de la foi nouvelle. On distingue trois étapes principales : la prédication a été surtout active au temps de saint Paul, sous les règnes de Commode et de Septime Sévère, enfin, après la persécution de Valérien, entre 260 et 303. Un autre groupe de faits prouve que, contrairement à l'opinion courante, le christianisme a, de bonne heure, compté bien des prosélytes dans les classes cultivées, dans l'armée, même à la cour; partout il a séduit les femmes plus que les hommes, et l'élément féminin l'emportait dans la plupart des communautés.

Plus instructive encore est la statistique des Églises. Un premier tableau comprend les localités où l'on constate l'existence de chrétiens à la fin du Ier siècle : en dehors de l'Orient, on n'y voit figurer que Rome et Pouzzoles. Un second tableau nous transporte en 180, à la mort de Marc-Aurèle : les communautés se sont déjà multipliées en Orient, et des chrétiens apparaissent sur quelques points nouveaux de l'Occident, à Naples, à Syracuse, à Lyon et Vienne, en Espagne, à Carthage, Scillium et Madaura. En 325, la situation est complètement changée, le christianisme a poussé des racines en tous sens. M. Harnack le suit de province en province; pour chaque pays, il résume l'histoire de l'évangélisation, et donne la liste des localités où sont signalés des chrétiens. Partout il écarte résolument les légendes pour s'en tenir aux faits certains. Cette revue géographique est un modèle de précision ; et l'on n'en saurait exagérer l'importance.

Il va sans dire qu'une statistique de ce genre est destinée à être complétée sur bien des points. L'auteur, très modestement, fait lui-même appel aux spécialistes qui étudient le christianisme de telle ou telle région. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Pour prêcher d'exemple, voici quelques remarques sur le chapitre relatif à l'Afrique latine. À la liste des localités qui comptaient des chrétiens avant Cyprien, il

faut joindre sûrement la ville de Thuburbo Minus, mentionnée dès 203[1]. Plus loin, la liste des localités où des chrétiens apparaissent entre 258 et 325 doit être complétée par les additions suivantes : Vicus Tigisi[2], Ad centum arbores[3], Satafis[4], Sillègue[5], Auzia[6], Rusucurru[7], Altava[8], Sufasar[9], Tigava[10], et sans doute Oppidum Novum[11]. Ajoutons que Cæsarea de Maurétanie est depuis longtemps identifiée avec Cherchel[12],

[1] De Thuburbo Minus étaient originaires sainte Perpétue et ses compagnons, martyrisés le 7 mars 203. Cette ville n'est pas désignée comme étant leur patrie dans le texte latin de la *Passio;* mais elle l'est expressément dans le texte grec et dans les *Actes* abrégés. Nous n'avons aucune raison de ne pas accepter cette tradition. Cf. notre *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 72. — M. Harnack (p. 521) paraît hésiter à admettre l'existence d'une communauté à Tipasa de Maurétanie avant Cyprien. L'inscription de l'an 238, à laquelle il fait allusion, est certainement chrétienne (*C. I. L.*, VIII, 9289; 20856). De plus, on trouve à Tipasa de vieilles épitaphes avec l'ancre, la colombe et l'olivier (*ibid.*, 20892). Enfin, cette ville paraît avoir eu des évêques dès le III[e] siècle : les plus anciens de ces *justi priores*, dont parle une inscription (*ibid.*, 20903), et dont on a trouvé les tombeaux dans la basilique d'Alexandre.

[2] *Acta Mammarii*, 3. — Vicus Tigisi est probablement distinct de Tigisis.

[3] *Acta Mammarii*, 2. — Si le martyre de Mammarius et de ses compagnons se rapporte à la persécution de Valérien, comme nous le pensons, Ad centum arbores et Vicus Tigisi auraient compté des chrétiens dès le milieu du III[e] siècle.

[4] *C. I. L.*, VIII, 20302 et 20305 (deux épitaphes chrétiennes, datées de 322 et de 324). — M. Harnack a omis Satafis dans son tableau, mais il mentionne en note l'une de ces inscriptions (p. 527).

[5] *C. I. L.*, VIII, 10930; 20478 (épitaphe chrétienne, qui est datée de l'année 324).

[6] *Ibid.*, 20780 (épitaphe chrétienne, datée de 318). — M. Harnack mentionne en note (page 527) cette inscription, mais sans faire figurer Auzia dans son tableau; l'épitaphe est sûrement chrétienne.

[7] Rusucurru était la patrie de Marciana, martyrisée à Cæsarea, sans doute en 304 ou 305 (*Acta Marcianæ*, 1). — Une épitaphe trouvée à Taksebt, sur l'emplacement de Rusucurru, et datée de l'an 299, est probablement chrétienne (Gsell, *Bull. du Comité*, 1896, p. 217, n. 183).

[8] *C. I. L.*, VIII, 9855; 9862; 9885; 21734 (épitaphes chrétiennes, datées de 302, de 305, de 310 et de 323).

[9] *Ibid.*, 21479 (épitaphe chrétienne, datée de 318).

[10] *Passio Tipasii* (en-tête). — La ville de Tigava, que M. Harnack (p. 527) mentionne sous le nom de Cicabis et place en Sitifienne, était située en Césarienne; elle est aujourd'hui identifiée avec Kherba, près Duperré. C'est à Tigava que fut martyrisé le vétéran Tipasius.

[11] On a trouvé sur l'emplacement d'Oppidum Novum, aujourd'hui Duperré, une inscription relative à des martyrs, qui paraissent être des martyrs de la région (Gsell, *Bull. du Comité*, 1897, p. 573, n° 47).

[12] C'est évidemment par inadvertance que M. Harnack (p. 526-527) distingue les deux localités.

et que la ville d'Abthugni (appelée autrefois, mais à tort, Aptungi ou Autumni) a été récemment identifiée avec Henchir-es-Souar[1].

Arrivons aux conclusions de M. Harnack, et reconnaissons tout de suite qu'elles sont un peu décevantes. Ce grand labeur aboutit trop souvent à un aveu d'ignorance; les ignorants seuls pourraient s'en étonner. Du moins sera-t-il impossible désormais de se faire illusion sur le peu que nous savons. Il semble pourtant que, sur quelques points, les conclusions de l'auteur dépassent un peu les prémisses. Par exemple, M. Harnack nous affirme, après bien d'autres, que le christianisme devait nécessairement vaincre. Nous dirions plutôt que le christianisme avait bien des chances de l'emporter. En histoire, comme ailleurs, il est prudent de réserver la part de l'inconnu, des possibles qui ne se sont pas réalisés. N'a-t-on pas soutenu aussi que le monde avait failli se convertir au manichéisme ou à la religion de Mithra?

Quant à l'extension du christianisme en 325, M. Harnack fait remarquer très justement qu'on doit distinguer entre les diverses régions, souvent entre les parties d'une même province, et toujours entre les villes et les campagnes. Sûrement, les chrétiens ne formaient pas encore, au début du IVe siècle, la moitié de la population de l'Empire. De plus, la proportion variait suivant les contrées. M. Harnack les répartit entre quatre catégories :

1° Régions où le christianisme, en 325, avait conquis à peu près la moitié de la population : l'Asie Mineure, l'Arménie, Édesse, une partie de la Thrace;

2° Régions où il avait gagné une portion très importante de la population et exerçait déjà une influence sur les classes dirigeantes : Antioche et la Cœlésyrie, Cypre, l'Égypte, les côtes d'Achaïe, de Thessalie, de Macédoine, Rome et l'Italie méridionale, le Midi de la Gaule, l'Espagne, la Proconsulaire et la Numidie;

3° Régions où il était encore peu répandu : la Palestine et la Phénicie, l'Arabie, la Mésopotamie, l'intérieur de la Macédoine, de la Thessalie et de l'Achaïe, l'Épire, la Dalmatie, la Mésie, la Pannonie, le Nord-Est de l'Italie, la Maurétanie et la Tripolitaine;

4° Régions où il était presque inconnu : la Perse, l'Inde, la Scythie, les côtes nord et nord-ouest de la mer Noire, le Nord-Ouest de l'Italie, la Gaule du Centre et du Nord, la Germanie.

[1] *Bull. du Comité*, 1893, p. 226.

Ces constatations sont assurément intéressantes. Remarquons surtout le contraste que présentaient en 325 le monde grec et le monde latin : tandis que les communautés étaient déjà fort nombreuses dans la plupart des pays d'Orient, elles étaient rares dans beaucoup des pays d'Occident. Il existait une chrétienté grecque depuis les temps apostoliques; la chrétienté latine, ou plutôt de langue latine, n'apparaît qu'au temps de Marc-Aurèle, et se développe lentement, sauf à Rome et en Afrique. Au début du IV[e] siècle, le centre du christianisme était toujours en Asie Mineure.

D'ailleurs, toutes ces conclusions ne sauraient avoir qu'une valeur relative. Si nombreux qu'ils paraissent, considérés en bloc, les faits connus ne nous renseignent pour chaque région que d'une façon très incomplète. De plus, ils se répartissent très inégalement entre les différentes contrées; ce qui rend difficile toute comparaison. Enfin, l'on ne peut accepter sans réserve bien des assertions d'auteurs : souvent deux contemporains ne s'accordent pas sur le nombre et la puissance d'expansion des Églises. On doit tenir compte du tour d'esprit, des circonstances, de l'entraînement des polémiques. Tout cela est fort délicat; et, quand on a tout pesé, on n'ose plus conclure.

M. Harnack nous paraît avoir un peu exagéré l'importance relative du christianisme dans certains pays au début du IV[e] siècle. On nous dit, par exemple, que des districts d'Asie Mineure étaient déjà presque entièrement convertis[1]. C'est possible, mais d'autres districts étaient restés païens : des villes demandaient officiellement à l'empereur Maximin Daïa d'exterminer les chrétiens[2], et le même prince réorganisait alors le culte impérial[3]. Le paganisme s'est défendu en Orient jusqu'au V[e] siècle et au delà : il suffit de rappeler la réaction tentée par Julien, qui s'appuyait évidemment sur une partie de la population, l'éclatante renommée de rhéteurs païens comme Themistios et Libanios, le rayonnement de l'École d'Athènes et du néo-platonisme jusqu'au VI[e] siècle, l'interminable série des édits promulgués par les empereurs contre les temples païens, les sanglantes émeutes d'Alexandrie et d'autres villes lors de la fermeture de ces temples[4].

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VIII, 11, 1; IX, 9; Rufin, *Hist. eccles.*, IX, 6.

[2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, IX, 7. — Cf. l'inscription d'Arycanda en Lycie, qui reproduit une requête de ce genre, adressée à Maximin Daïa par les Lyciens et les Pamphyliens (*Arch. epigr. Mittheil. aus Oesterreich*, XVI, 1893, p. 50 et 108).

[3] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VIII, 14; IX, 4.

[4] Rufin, *Hist. eccles.*, II, 22; Théodoret, *Hist. eccles.*, V, 21; Socrate, V, 16-17; Sozomène, VII, 5.

En Afrique, la question n'est pas moins complexe. Nous avons ici un exemple frappant des exagérations où la polémique entraînait les auteurs : à en croire Tertullien, Carthage aurait été chrétienne en grande partie au début du IIIe siècle[1]; à en croire Salvien, elle aurait été presque entièrement païenne deux siècles plus tard[2]. Sans aucun doute, M. Harnack a raison de dire que le christianisme était solidement implanté en Afrique au temps de Constantin. Mais le paganisme y était encore très puissant, et l'est resté longtemps. En 312, la Proconsulaire institua un culte provincial et des jeux en l'honneur de la *gens Flavia*[3]. En 335 et 337, Constantin lui-même accorda des privilèges aux *sacerdotales* et aux flamines perpétuels de la région[4]. Entre 333 et 337, en pleine Carthage, un proconsul consacra un monument à la Mère des dieux et à Attis[5]. En 337-338, à Avitta Bibba, on restaura un temple de Mercure[6]; à Regiæ, en 339, on éleva des autels à Junon, à Sylvain et au Soleil[7]. Des émeutes de païens éclatèrent à Tipasa sous Constantin, à Sufes en 399, à Carthage et à Calama au début du ve siècle[8]. Les édits contre les temples se succédèrent jusque sous Honorius[9]. Nous connaissons une trentaine de dédicaces africaines à Julien, « le restaurateur des sacrifices », « le prince doué de toutes les vertus », « le restaurateur de la liberté et des religions romaines »[10]. Entre 364 et 367, à Thamugas, un gouverneur de Numidie restaura les portiques du Capitole[11]; on répara, vers le même temps, le Capitole de Pupput, et le temple de Neptune à Lambèse[12]. L'*Album* de Thamugas, en ces années-là, prouve que le Conseil de cette ville était presque entièrement composé d'anciens prêtres païens[13]. En 364, l'assemblée provinciale de Byzacène se plaignit à Valentinien du tort que causaient aux curies les privilèges du clergé chrétien[14]. Deux ans plus tard, la Proconsulaire vota deux statues à l'un de ses anciens gouverneurs « pour avoir restauré l'éclat du *sacerdotium provinciæ* »[15]. En 373, l'un des chefs du parti païen de Rome, Symmaque, était proconsul à Carthage; il y construisit ou y embellit un

[1] Tertullien, *Ad Scapul.*, 5.
[2] Salvien, *De gub. Dei*, VIII, 9-13.
[3] Victor, *Cæsar.*, 40.
[4] *Cod. Theod.*, XII, 1, 21; 5, 2.
[5] *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1898, p. 723.
[6] *C. I. L.*, VIII, 12272.
[7] *Ibid.*, 21626.
[8] *Passio Salsæ*, 9; Augustin, *Epist.*, 50; 90-91; *Liber de prædictionibus*, III, 38.
[9] *Cod. Theod.*, XVI, 10, 2-5; 10, 7; 10, 10-12; 10, 20; etc.
[10] *C. I. L.*, VIII, 4326; *Bull. du Comité*, 1892, p. 497.
[11] *C. I. L.*, VIII, 2388.
[12] *Ibid.*, 2656; *Bull. du Comité*, 1894, p. 252.
[13] *C. I. L.*, VIII, 2406.
[14] *Cod. Theod.*, XII, 1, 59; XVI, 2, 17.
[15] *C. I. L.*, VI, 1736.

IMPRIMERIE NATIONALE.

temple de la Victoire[1]. Augustin assista encore dans cette ville aux mystères de Cælestis[2]. La plupart des temples n'y furent détruits ou confisqués qu'en 399[3]; le temple de la Mémoire resta debout jusque sous les Vandales[4]. Au début du v^e siècle, le forum de Madaura était encore tout païen d'apparence[5], les *Sacerdotales* accouraient encore aux jeux de Carthage[6], et l'on insultait les moines dans les rues[7]. Des oracles annonçaient la restauration des vieux cultes[8]. Des conciles africains, cent ans après Constantin, se plaignaient de ce que les païens continuaient à persécuter les chrétiens[9]. Voilà bien des faits qui tendent à diminuer un peu l'importance relative du christianisme dans l'Afrique du temps de Constantin.

Quoi qu'il en soit, M. Harnack a tracé de main de maître le cadre des études futures sur les origines du christianisme. La méthode qu'il a adoptée, et qu'il recommande, sera très féconde. On avait naguère le tort de vouloir étudier toujours le monde romain d'ensemble. On s'est aperçu de nos jours que les choses sont plus complexes; souvent deux provinces voisines ont eu des institutions ou des traditions différentes. On doit procéder aujourd'hui par monographies provinciales; dans l'histoire du christianisme, en particulier, cette méthode est la seule qui, d'ici longtemps, puisse conduire à des résultats solides. Mais le danger des études trop spéciales et trop circonscrites est de faire perdre de vue l'ensemble. Aussi l'ouvrage de M. Harnack sera doublement utile : en même temps qu'une large synthèse des résultats acquis, il apporte un bon exemple, celui de la vraie méthode critique.

Paul MONCEAUX.

[1] On a trouvé à Carthage des inscriptions relatives au proconsulat de Symmaque, et des Victoires colossales qui proviennent sans doute du temple construit ou restauré par lui (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 1889, p. 428; 1893, p. 99; 1894, p. 176 et 197).

[2] Augustin, *De civitate Dei*, II, 4 et 26.

[3] *Ibid.*, XVIII, 54; *Liber de prædictionibus*, III, 38.

[4] Victor de Vita, I, 3, 8, Halm.

[5] Augustin, *Epist.*, 16-17.

[6] *Cod. Theod.*, XII, 1, 174 et 176; XVI, 10, 20.

[7] Salvien, *De gub. Dei*, VIII, 21 et 23.

[8] Augustin, *De civitate Dei*, XVIII, 53; *Liber de prædictionibus*, III, 38.

[9] *Codex can. eccles. afric.*, 60. On relève bien d'autres traces de paganisme dans l'Afrique du temps de saint Augustin, jusque sur les épitaphes de l'époque byzantine.

LIVRES NOUVEAUX.

The Devils and evil spirits of Babylonia, translated from the original cuneiform texts, with transliterations, vocabulary, notes, etc., by R. Campbell Thompson, Vol. I, «Evil spirits». In-8°, LXV-211 pages. — Londres, Luzac and C°.

L'ouvrage de M. R. Campbell Thompson a pour objet l'interprétation des séries d'incantations classées par les Babyloniens sous les rubriques : «*utuk*, malfaisants», «mauvais, *asak*» et «maux de tête». C'est à M. Thompson qu'on doit déjà la publication intégrale de tous les fragments subsistants de ces trois grandes collections (*Cuneiform texts*. Parts XVI and XVII). L'ancien et célèbre recueil publié par Rawlinson ne donnait de ces textes qu'un choix fort incomplet. Le premier volume de M. Thompson est consacré à la série «*utuk* malfaisants»; il contient en outre, en guise d'introduction, une excellente étude sur la démonologie assyro-babylonienne.

Les textes étudiés par M. Thompson proviennent de Kouyoundjik et sont rédigés en écriture assyrienne; mais ce sont des copies de textes babyloniens qui eux-mêmes n'étaient sans doute pas les originaux primitifs. Ces textes ont dû être recopiés plusieurs fois. La question se pose de savoir à quelle époque il faut faire remonter leur rédaction première. M. Thompson estime qu'ils ont été d'abord rédigés par les Sumériens dans leur idiome, qu'ils ont été longtemps utilisés sous cette forme et qu'en les empruntant les Babyloniens y auraient ajouté la traduction interlinéaire sémitique. Une telle conception est, il faut le dire, en accord avec les idées courantes sur ce sujet; je doute néanmoins qu'elle soit exacte. L'étude du «sumérien» dans lequel ces textes sont rédigés conduit, ce me semble, à des conclusions différentes. Ce sumérien ne peut être que de basse époque. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les textes sumériens primitifs n'emploient pas indifféremment les deux suffixes *bi* et *ni* : le premier sert à désigner les personnes, le second les choses ou les animaux. Cette distinction est encore maintenue dans les inscriptions des rois de la 1[re] dynastie babylonienne; or les textes bilingues étudiés par M. Thompson n'en conservent aucune trace. La conclusion à tirer de ce fait et d'autres analogues n'est-elle pas que ces textes ne peuvent être antérieurs à la 1[re] dynastie? Il ne paraît guère douteux qu'il faille diminuer de près de moitié l'antiquité de six à sept mille ans que M. Thompson leur attribue bien gratuitement.

M. Thompson donne des textes une interprétation en général suffisamment fidèle. J'aurais néanmoins quelques observations à présenter sur deux points principaux. En premier lieu sa lecture de la partie sumérienne me semble reposer sur un principe défectueux. Les signes sont, on le sait, polyphones et les syllabaires indiquent les sens correspondant à chacun des sons exprimés par un même signe. Ces indications des syllabaires, M. Thompson les néglige sans aucune raison et il en résulte que sa transcription donne du texte sumérien une représentation souvent inexacte. Ainsi il lit *ga-ẹ* (= *anâku*) pour *ma-e*, *kan* (= *lâ*) pour *ḫe*, *gar* (= *mimma*) pour *nig*, *ku* (= *ana*) pour *šu*, *dingir-Id* pour *dingir-Engur*, *nu-du-da* pour *nu-banda*, *a-ma-tu* pour *a-ma-(u)-ru*, *gar-ne-šub* pour *nig-erim*, *me-ne* pour *me-lam*, *gar-na* (= *niknakku*) pour *nig-na*, etc. On pourrait multiplier ces exemples.

L'autre critique concerne la traduction, qui aurait pu, ce me semble, être souvent plus serrée et plus précise. M. Thompson suit trop fidèlement le lexique de Delitzsch,

ouvrage excellent sans doute, mais que des travaux postérieurs (entre autres ceux de Jensen et Zimmern) ont corrigé et complété sur bien des points. J'avoue aussi avoir moins de confiance que M. Thompson dans le secours qu'on peut tirer des autres langues sémitiques pour fixer le sens d'un terme assyrien.

Fr. Thureau-Dangin.

Chronicon Adæ de Usk, a. D. 1377-1421. Edited with a translation and notes by Sir Edward Maunde Thompson, K. C. B. Second edition. In-8°, xxxviii et 347 p. — London, Henry Frowde, 1904.

Adam de Usk, originaire du comté de Monmouth, naquit au milieu du xiv[e] siècle. Clerc et jurisconsulte, il prit part à la déposition de Richard II, qu'il visita captif à la Tour de Londres, et fut appelé à donner un avis sur le remboursement de la dot que Charles VI, roi de France, avait donné à sa fille Isabelle, lorsqu'elle épousa le roi d'Angleterre. Obligé de se refugier à Rome, en 1402, il y fut accueilli avec une grande bienveillance par le pape Boniface IX, qui le prit pour chapelain et songea, paraît-il, à lui conférer l'évêché de Hereford ou celui de Saint-David, bien que cet aspirant à l'épiscopat eût participé, le 2 novembre 1402, à un acte de brigandage, pour lequel il obtint des lettres de rémission le 20 mars 1411. Au cours de l'année 1406, voulant revenir en Angleterre, il s'arrêta à Bruges et à Paris; le bateau sur lequel il avait pris passage faillit être capturé par des croiseurs anglais; mais il réussit à atterrir à Saint-Pol-de-Léon, et le pauvre Adam de Usk put célébrer la messe dans une chapelle consacrée à saint Teliau en souvenir de la destruction d'un dragon de 120 pieds de long. Adam finit par rentrer en Angleterre et par y retrouver une position conforme à ses goûts. Il mourut presque octogénaire, après avoir fait son testament le 20 janvier 1430.

Telle est en résumé la biographie d'Adam de Usk, que vient d'écrire sir Edward Thompson, en combinant très habilement les données fournies par des pièces d'archives et par la chronique de cet aventureux personnage.

Le texte de la chronique avait été publié en 1876 par sir Edw. Thompson, d'après le manuscrit additionnel n° 10104 du Musée Britannique, qui s'arrête à l'année 1404. La découverte d'un autre manuscrit appartenant au duc de Rutland, et dans lequel le récit se poursuit jusqu'en 1421, a permis de publier une seconde édition, qui, comme la première, vient de paraître sous les auspices de la « Royal Society of literature ».

Plusieurs historiens ont déjà mis à profit les renseignements contenus dans la première partie de la chronique d'Adam de Usk. La seconde partie, qui occupe les pages 97-133 de la seconde édition, est moins importante que la partie connue depuis 1876. Elle renferme encore cependant nombre de détails qui ne se rencontrent pas ailleurs. Il faut y signaler (p. 107) une pièce que le chroniqueur copia à Bruges, en 1406, d'après un manuscrit du monastère de Saint-Barthélemi d'Eeckhout, un récit grotesque de la bataille de Courtrai, sous la forme d'une parodie du texte de la Passion de Notre-Seigneur. — En voici le titre et les premières lignes :

PASSIO FRANCORUM SECUNDUM FLEMINGOS.

In illo tempore, Philippus, rex Francorum, convocatis discipulis suis, secreto ait illis : « Quem dicunt homines esse comitem Flandrie? » At illi dixerunt : « Alii Carolum, alii Lodewycum, aut unum ex profanis. » Dixit iterum eis rex : « Vos autem, quem me esse dicitis? » Unus ex eis, nomine Petrus Flot, consilio accepto a Carolo, dixit : « Domine, tu es rex Flandrie. » Dixit ergo ei rex : « Beatus es tu, Petre, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed

frater meus qui est infelix. Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram edificabo consilium meum; et tibi dabo claves regni mei in Flandria; et quodcunque ligaveris erit ingratum Deo celi.» Rex vero, vocatis nunciis, dixit eis : «Euntes in Flandriam, dicite Flemyngis : «Omne regnum in se divisum desolabitur, et domus supra domum cadet.» Si ergo a regno meo divisi fuerint, domos eorum demoliar, gladium meum vibrabo et potestas mea regia subjugabit eos, aut in mari, terram de eis mundando, ipsos fugere compellet; congregaboque eos, quemadmodum gallina congregat pullos sub alis, et fiet unum ovile et unus passor.»

C'est là un curieux exemple de la verve satirique avec laquelle les Flamands se moquèrent des entreprises de Philippe le Bel.

L'édition et la traduction de la Chronique d'Adam de Usk répondent de tout point à ce qu'on pouvait attendre de l'éminent directeur du Musée Britannique.

L. D.

Annales Iohannis I, Iyāsu I et Bakāffā, edidit et interpretatus est Ignatius Guidi. Pars I : *Annales Iohannis I*. Paris, C. Poussielgue, 1903, in-8°; texte éth. p. 56 trad. p. 56. (*Corpus script. christ. orientalium;* Scriptores Aethiopici, ser. II; t. V.)

Jusqu'à présent, les orientalistes qui se sont occupés de l'histoire d'Éthiopie ont négligé les temps postérieurs au règne de Susenios (1607-1632). C'est surtout à l'aide de chroniques très abrégées que l'histoire des règnes suivants a été retracée. Cependant les grandes chroniques indigènes méritent d'être étudiées de près, comme le montrera clairement une courte analyse de celle du règne du roi Jean Ier, qui vient d'être éditée par M. Guidi. Cette histoire, qui comporte ici cinquante-six pages, est résumée en une seule dans la Chronique abrégée.

Jean, fils du roi Fasilidas, succéda à son père en 1667. Il occupa le trône sans difficulté, grâce à la précaution prise par un haut fonctionnaire de se saisir de tous les autres enfants du roi défunt : toutefois on ne les mit point à mort, comme il était souvent arrivé. La proclamation eut lieu à Gondar, la capitale, et le couronnement à Aksoum, selon le rite traditionnel; le nouveau roi prit le nom d'A'lāf Sagad.

Le règne de ce prince fut agité par des guerres continuelles contre les ennemis du dehors et par de graves difficultés intérieures. Le récit détaillé de ses campagnes, l'énumération complète des étapes, mois par mois et jour par jour, donnent à sa chronique une importance particulière pour l'étude de la géographie de l'Éthiopie.

Les expéditions des premières années, dirigées contre les peuplades voisines des Galla et des Agaou, semblent s'être effectuées sans grand obstacle. Le roi victorieux revenait après chaque campagne passer la saison des pluies dans sa capitale. Celle contre les gens du Lasta, en 1676-77, paraît avoir été plus sérieuse : un des fils du roi y trouva la mort. Deux chefs révoltés, Farès et Za-Māryām, avaient fait appel au sultan d'Adal, l'éternel ennemi des chrétiens d'Éthiopie, qui, heureusement pour le roi, se contenta d'envoyer des présents en échange de ceux qu'il avait reçus. La lutte contre ces deux rebelles dura plusieurs années; il y eut des batailles sanglantes dans lesquelles on recueillit de nombreux «trophées», c'est-à-dire les parties sexuelles des morts, peut-être même des prisonniers, selon une coutume barbare encore en usage. Le roi nomma Za-Māryām gouverneur du Tigré et l'excita contre Farès, qui fut fait prisonnier, s'évada et vint se confier à la clémence du roi.

Les moines ont toujours eu un rôle prépondérant, et souvent néfaste, dans les révolutions politiques de l'Éthiopie. Du temps de Jean, le clergé ne paraît pas avoir

été étranger à la rébellion de son fils Iyāsu, qui troubla les dernières années du règne. Un compromis assurant au prince le gouvernement du Godjam et la succession au trône mit fin à cette dissension.

L'histoire religieuse occcupe une large place dans les Annales du roi Jean. Son père, Fasilidas, avait expulsé les Portugais, que le roi Lebna Dengel avait autrefois appelés au secours des chrétiens d'Éthiopie contre le sultan d'Adal, et avec eux tous les missionnaires latins (jésuites), que les moines indigènes avaient en horreur. Dès le début de son règne, Jean fit mettre à mort deux missionnaires restés dans le pays. Sa femme, la reine Sabla Wangēl, paraît avoir été l'instigatrice de ces mesures. — En 1668, le roi présida un concile pour régler la question des mariages et des rapports entre les chrétiens, les juifs et les païens. — L'année suivante, un nouveau concile décréta l'expulsion de tous les «Francs», qui sont des hérétiques; ils furent, de fait, reconduits à la frontière. — En 1671, surgirent des difficultés sujet du métropolite Sinodā, auquel le patriarche d'Alexandrie voulait substituer Kristodulū. — En 1676, nouveau concile pour régler la situation des gens du Lasta, qui sont regardés comme hérétiques. — En 1678, le clergé, mécontent, veut excommunier le roi, ce qui équivalait à peu près à une déposition. À cette même époque, un évêque syrien apporta à Gondar une relique de saint Eustathius, de la part du patriarche jacobite d'Antioche. Il était accompagné d'un interprète arménien nommé Murad, très probablement le même qui vint à Paris en 1702, avec Poncet, le premier voyageur européen qui ait pénétré en Éthiopie après l'expulsion des «Francs», trois quarts de siècle avant Bruce. — En 1681, un nouveau synode se réunit à Gondar et discuta longuement, en présence du roi, des questions dogmatiques.

C'est par ce récit que se termine la Chronique dont la fin manque dans les deux manuscrits qui l'ont conservée (d'Abbadie 167, et Bodl. 30); la mort du roi, survenue le 19 juillet 1682, est racontée dans l'histoire de Iyasū, son successeur, que M. Guidi fait actuellement imprimer. Ajoutons que l'exactitude chronologique de la Chronique a été constatée par la vérification d'une éclipse totale de soleil mentionnée à la date du 4 novembre 1668.

À cette analyse bien sommaire et dépouillée des nombreux détails qui donnent au récit une couleur locale si vive et si originale, il est superflu d'ajouter que l'édition tant du texte que de la traduction est faite avec le soin scrupuleux que le savant éditeur apporte à toutes ses publications. J.-B. CHABOT.

ALEXANDRE KRAUSHAAR. *Dziennik Podróży Ks. Stanisława Staszyca* (1777-1791), 2 vol., Varsovie, 1903. (*Journal des voyages de l'abbé Stanislas Staszyc.*) — *Pamiętnik Juljana Ursina Niemcewicza o czasach Księztwa Warsazskiego* (1807-1809), 1 vol., Varsovie, s. d. (*Mémoire de Julien Ursin Niemcewicz sur le grand-duché de Varsovie.*)

J'ai récemment signalé dans le *Journal des Savants*[1] l'important ouvrage de M. Kraushaar sur l'*Histoire de la Société des Sciences de Varsovie*. Le laborieux historien poursuit sa tâche sans se lasser. Il a récemment ajouté deux volumes à ceux déjà publiés. Entre temps, et comme pour se distraire, il nous donne deux textes inédits qui offrent tous deux un sérieux intérêt pour l'histoire générale.

Stanislas Staszyc, né en 1755, mort en 1826, appartenait à cette génération qui vit s'accomplir les trois partages de la Pologne. Engagé dans la vie ecclésiastique pour déférer aux vœux d'une mère pieuse, il ne se sentit jamais une sérieuse voca-

[1] Voir le cahier de mai 1903.

tion. L'esprit philosophique du XVIII^e siècle domine toute son œuvre. Tout jeune encore, il alla se perfectionner dans les universités de Leipzig et de Gœttingue et résida à Paris, où, à ce qu'il nous apprend dans une autobiographie malheureusement trop brève, il suivit assidûment les cours du Collège de France[1] : «Je m'adonnai particulièrement, dit-il, aux sciences physiques et à l'histoire naturelle. J'étudiai d'abord sous Brisson, puis sous le célèbre Daubenton. Il me fit faire la connaissance de l'immortel Buffon, qui venait de publier *Les Époques de la Nature*. J'eus souvent l'occasion de l'entretenir de cet ouvrage et je conçus la pensée de le traduire dans ma langue maternelle.» De retour dans son pays, Staszyc fut précepteur des fils du chancelier André Zamoyski, puis il résida à Vienne et en Galicie et revint à Varsovie, pour devenir conseiller d'État et président de la *Société des Amis des sciences*. Il a laissé de nombreux ouvrages relatifs aux sciences naturelles et politiques. C'est lui qui érigea à Varsovie le monument de Kopernik qui orne encore aujourd'hui l'une des places de cette capitale.

Le premier volume de Staszyc renferme le récit des voyages accomplis en 1777 et 1778; le second est relatif aux années 1790 et 1791. Le texte, tel qu'il se présente dans la rédaction actuelle, n'était évidemment pas destiné au public; c'est un recueil de notes prises au jour le jour sans grandes prétentions littéraires. Le premier volume nous conduit tour à tour à Breslau, Gœrlitz, Dresde, Prague, Karlsbad, Leipzig, Halle, Weimar, Gotha, Erfurt, Brunswick, Hanovre, Osnabrück, Haarlem, Leyde, la Haye, Delft, Rotterdam, Utrecht, Amsterdam, Breda, Anvers, Bruxelles, Gand, Bruges, Ostende, Douvres, Londres, Oxford, Blenheim, Bath, Bristol, Paris, Nancy, Strasbourg et les principales villes de l'Allemagne méridionale et de l'Autriche. De tous les pays que le jeune touriste a visités, c'est l'Angleterre qui semble l'avoir le plus intéressé. Il lui consacre presque le tiers de ses notes; il étudie avec un soin particulier les coutumes de la Grande-Bretagne, son gouvernement, ses tribunaux, ses institutions financières et coloniales, son armée. L'Angleterre était sans doute, à ce moment, moins connue des compatriotes de l'auteur que la France. C'est probablement la raison pour laquelle il insiste si longuement sur ce pays. Il n'y a pourtant résidé que cinq semaines (du 1^{er} février au 9 mars 1778). Son séjour en France est beaucoup plus long (du 9 mars aux premiers jours de juin 1778), mais le récit en est beaucoup plus court; il ne comprend guère qu'une cinquantaine de pages.

Staszyc va d'un trait de Calais à Paris, s'y repose quelques jours et pousse jusqu'à Lyon. Il n'est pas très versé dans l'histoire et la géographie de la France. Il rencontre près de Chalon-sur-Saône une localité appelée Ivry et il la prend pour Ivry-sur-Eure, célèbre par la victoire de Henri IV.

> Près des bords de l'Iton et des rives de l'Eure
> Est un charmant vallon, l'amour de la nature,

disait Voltaire dans la *Henriade*, qui était alors fort lue en Pologne, mais que Staszyc avait probablement oubliée.

Il n'est pas très familier avec la versification française. Il cite de mémoire, en l'écorchant affreusement, une inscription relevée sur un arc de triomphe à Nevers :

> À ce grand monument *qu'a* érigé l'abondance
> Reconnaissez Nevers *et* admirez la France.

[1] Cette indication paraît en contradiction avec les renseignements que nous donnent les notes de voyage.

De retour à Paris, il admire à la Sorbonne le monument du cardinal Mazarin [1]! Il décrit à la hâte les monuments, les promenades publiques. Il se plaît d'ailleurs à reconnaître que notre capitale est la plus belle ville de l'Europe. Il insiste sur les lieux de plaisir : « Je n'en ai pas, dit-il, énuméré la millième partie, tant ils sont nombreux et variés. Faut-il s'étonner que notre jeunesse dissipée, dès qu'elle a une fois tâté de Paris, soupire tant après lui? Paris, pour les oisifs qui ont de l'argent, c'est un paradis terrestre. »

Cette ville si propre au plaisir lui paraît en certaines parties assez peu confortable; les rues, bordées de hautes maisons, sont fangeuses, humides et puantes. Il fait l'éloge de la police, qu'il appelle *le quai* (pour le guet) de la maréchaussée. Il se montre peu satisfait des auberges, qui sont chères et assez primitives. « Les Hollandais, dit-il, si délicats dans leurs habitations, sont négligés dans leurs vêtements; les Français, au contraire, élégants, raffinés dans leur toilette, le sont très peu dans leur nourriture et dans leurs habitations. » Parmi les localités intéressantes des environs de Paris, il visite Versailles, où il assiste au dîner du Roi. Il prend les bains d'Apollon pour les bains d'Hercule. Il va à Marly, à Saint-Denis, à Chantilly, dont il donne une description enthousiaste qui eût enchanté le duc d'Aumale : « Les écuries, dit-il, sont si belles qu'elles feroient une admirable salle à manger [2]. » Il a la bonne fortune de rencontrer Franklin et d'être à Paris au moment de la mort de Voltaire. De Paris il se rend à Nancy et à Strasbourg; les bords du Rhin lui semblent tellement fortifiés qu'il serait impossible de pénétrer en France de ce côté-là. Nous avons hélas! longtemps vécu sur cette illusion. Il traverse toute l'Allemagne et, par Munich, Prague et Vienne, regagne la Silésie et la Pologne.

Le second volume comprend le récit des voyages entrepris en 1790 et 1791 à travers l'Autriche, l'Italie et la Suisse. En pénétrant dans la Galicie devenue autrichienne, Staszyc constate que les Autrichiens ont noirci l'aigle rouge de Pologne et lui ont donné une autre tête, qu'ils ont appelé Ludwigstadt le faubourg que les Polonais appelaient Podgórze; mais son patriotisme ne s'épanche pas en longues tirades. «Quand je passai sur le pont de Podgórze à Kazimiserz et que je vis d'un côté de la Vistule un soldat polonais, de l'autre un soldat autrichien, celui-là seul qui est aussi sensible que moi à la décadence de sa patrie comprendra combien ce spectacle fut pénible pour moi. »

Il rencontre des paysans polonais en corvée, travaillant à la chaussée que le gouvernement autrichien faisait construire entre Lwów (Lemberg) et Vienne. «Une pensée pénible me vint à l'esprit. Pourquoi ne sont-ce pas les Polonais qui ont fait cela? Pourquoi n'avons-nous pas l'honneur et la gloire de cette chose utile? »

Ces accès de sensibilité sont assez rares sous la plume de Staszyc. Quelques-unes de ses observations sont curieuses à noter. Passant à Brünn, il constate l'existence d'un théâtre allemand et il ajoute : «La langue nationale, le morave (il voulait dire le tchèque), est en train de périr.» Il se trompait dans ses pronostics. C'est précisément de cette époque que date la renaissance de la langue et de la littérature tchèques.

Passant à Vienne, il relève plus d'un détail bizarre sur l'insolence du ministre Kaunitz. Il en est qu'on ne pourrait guère traduire qu'en latin. De Vienne il se

(1) Il serait intéressant de comparer les descriptions de Staszyc à celles du Russe Karamzine (*Lettres d'un voyageur russe*, traduites par feu M. Legrelle, Paris, 1886.) La supériorité est sans conteste du côté de Karamzine.

(2) On se rappelle peut-être que lors du Centenaire de l'Institut, le duc d'Aumale avait un instant projeté d'offrir un banquet à ses confrères dans les écuries, transformées pour la circonstance en salle à manger.

dirige vers l'Italie, qu'il visite dans le plus grand détail. Nous le voyons tour à tour à Udine, à Padoue, à Venise (ville irrégulière, sans air et puante, dit-il), à Ferrare, à Bologne, à Florence, qui l'arrête longuement et dont il décrit *con amore* la vie et les mœurs; à Livourne, à Sienne, à Viterbe, à Rome, à Naples, à Pise, à Turin, à Milan, à Plaisance, à Parme. Les historiens, qu'intéresse l'Italie du XVIIIe siècle, trouveront peut-être dans ces pages plus d'une observation qui mérite d'être relevée; Staszyc n'est pas un touriste vulgaire et, malgré quelques négligences de lecture et quelques fautes d'impression, il faut savoir gré à M. Kraushaar d'avoir tiré de l'oubli ce précieux manuscrit.

Nous lui devons peut-être plus de remerciements pour la publication du mémoire de Niemcewicz sur le grand-duché de Varsovie, de 1807 à 1809. Ce manuscrit est resté inachevé, mais il ajoute un précieux document à ce que nous savions déjà de Niemcewicz et de l'histoire de la Pologne pendant la période napoléonienne. J'ai essayé d'écrire cette histoire à une époque où le mémoire de Niemcewicz était encore inconnu et je dois reconnaître qu'il apporte quelques ombres au tableau [1]. Il nous donne de bien curieux détails sur l'état de la société varsovienne de 1807 à 1809. En voici un qui mérite particulièrement d'être relevé. C'est le récit du cérémonial avec lequel le code Napoléon fut introduit dans le grand-duché :

« Le dimanche 1er mai l'évêque Albertrandi célébra la messe dans la cathédrale de Varsovie; devant l'autel, un exemplaire du code magnifiquement relié était posé sur un lutrin; l'évêque le bénit et fit un sermon approprié. Le soir, il y eut bal et illuminations. . . » « Mais, ajoute Niemcewicz, le code Napoléon fit une telle peur à la jeunesse à cause des difficultés apportées au mariage, — et peut-être au divorce, — que la veille de son introduction ce fut un mariage universel dans Varsovie. Les prêtres suffirent à peine à bénir les jeunes couples. »

On a jusqu'ici — et j'ai fait comme tout le monde — surtout insisté sur les bienfaits que le régime napoléonien avait apportés à la Pologne. Niemcewicz insiste, lui, sur les charges financières, l'appauvrissement du pays, la jeunesse arrachée à ses foyers pour aller combattre en Espagne ou ailleurs. Il nous peint les édifices publics et privés transformés en hôpitaux et en casernes, « les lambris dorés sur lesquels on voit suspendus des armes, des uniformes et de la viande crue ». Il juge sévèrement Napoléon.

« Nous n'avons d'espoir qu'en lui, dit-il; le désir de retrouver une patrie nous prescrit de glorifier celui dont nous devons admirer le génie; cependant toutes les règles de la morale semblent lui refuser cette estime qui appartient à la vertu sans tache. »

Il serait vivement à souhaiter que quelque jeune chercheur consciencieux nous donnât une histoire définitive du grand-duché de Varsovie. Le mémoire de Niemcewicz lui fournirait les plus précieuses indications. Louis LEGER.

Le Romancéro populaire de la France, choix de chansons populaires françaises. Texte critique par GEORGES DONCIEUX, avec un avant-propos et un index musical par JULIEN TIERSOT. 1 vol. in-8°; XLIV, 522 p. — Paris, Bouillon, 1904.

Le regretté Doncieux avait préparé une bonne partie de ce volume pour la presse et rédigé presque complètement l'introduction, au moment où la mort l'enleva à

[1] J'ai exposé la vie et l'œuvre de Niemcewicz dans le troisième volume de *Russes et Slaves*, un vol. in-16, Paris, Hachette, 1896, et l'« Histoire de la Pologne napoléonienne », dans la deuxième série du *Monde slave*, un vol. in-16, Paris, Hachette, 1902.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ses études. M. Tiersot s'est chargé, avec un zèle pieux, de la publication de ce que l'auteur avait eu le temps de préparer. Tel qu'il est, le volume comprend quarante-cinq des cinquante chansons narratives (les pièces en forme de monologue ou de dialogue sont exclues) que devait contenir la publication projetée. Le système d'après lequel Doncieux avait établi les textes peut soulever des objections; le commentaire joint à chaque pièce, pour en fixer la date et la provenance, en la comparant, s'il y a lieu, aux versions étrangères, pourrait, dans certains cas, être rectifié ou complété; Doncieux n'en a pas moins rendu un service réel à des études qu'il aimait avec passion, en mettant entre les mains du public aussi bien que des travailleurs des textes lisibles de chansons gracieuses ou émouvantes et en ramenant l'attention sur les problèmes qu'elles soulèvent, problèmes intéressants pour l'histoire de la poésie populaire et de la civilisation elle-même. G. Huet.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

La Commission administrative centrale a élu M. Thureau-Dangin, membre de la *Commission déléguée du domaine de Chantilly,* en remplacement de M. Gréard, décédé. Cette commission se compose donc actuellement de MM. Georges Picot, Aucoc et Thureau-Dangin.

— La Commission du prix Volney a décidé que le prix ne serait pas décerné cette année, mais elle a accordé une récompense de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Dictionnaire kabyle-français,* par le P. G. Huyghe; *Études sur la langue sumérienne,* par Paul Toscanne; *Manuel de la langue tamoule,* par Julien Vinson.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Élection. L'Académie française a procédé, le 30 juin, à l'élection du successeur de M. O. Gréard.

M. Émile Gebhart, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, a été élu par 29 suffrages sur 30 votants; il y avait un bulletin blanc.

— L'Académie a élu M. Thureau-Dangin membre de la Commission administrative centrale de l'Institut, en remplacement de M. Gréard, décédé.

Prix. L'Académie a décerné le prix Jean Reynaud (10,000 francs) à M^lle Gaston Paris, et le prix Vitet (2,900 francs) à M. Victor Bérard.

Le prix Calmann-Lévy (3,000 francs) a été décerné à M. Catulle Mendès, pour son *Rapport sur le mouvement poétique de 1867 à 1900.*

Le prix Bordin a été ainsi partagé : deux prix de 1,000 francs à MM. Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon;* G. Michaut, *Sainte-Beuve avant les « Lundis »;* deux prix de 500 francs à MM. Paul et Victor Glachant, *Essai critique sur le théâtre de Victor Hugo;* Victor de Swarte, *Descartes, directeur spirituel.*

Le prix Marcelin-Guérin a été ainsi partagé : trois prix de 1,000 francs à MM. A. Gazier, *Mélanges de littérature et d'histoire;* Ivan Strannik, *La pensée russe contemporaine;* Ph.-H. Dunand, *Études critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc;* quatre prix de 500 francs chacun à MM. Léon Béclard, *Sébastien Mercier, sa vie, son œuvre, son temps;* Dauphin Meunier, *Mirabeau, Lettres à Julie;* Georges Dumesnil,

L'âme et l'évolution de la littérature des origines à nos jours; René d'Ys, *Ernest Renan en Bretagne.*

— L'Académie a proposé comme sujet du concours d'éloquence dont le prix sera décerné en 1906 : *Étude sur Alfred de Vigny.* Les manuscrits devront être cachetés et déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1905, au plus tard. La limite de trente pages d'impression (format in-4°) ne doit pas être dépassée.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Anatole de Barthélemy, membre titulaire depuis le 11 novembe 1887, est décédé à Ville-d'Avray le 27 juin 1903. Né à Reims, le 1er juillet 1821, M. de Barthélemy avait pendant la première partie de sa carrière été sous-préfet de Belfort et de Neufchâtel, mais il se livrait déjà aux études d'histoire et de numismatique médiévales, auxquelles il se consacra entièrement pendant les trente dernières années de sa vie.

Communications. 3 juin. M. G. Perrot expose sommairement les travaux de la seconde Assemblée générale de l'Association internationale des Académies tenue récemment à Londres (cf. *Journal des Savants,* juin 1903, p. 369).

— M. Cagnat communique, de la part de M. Gauckler, une note relative à une inscription trouvée au 33e mille de la voie romaine de Carthage à Théveste. Ce lieu, nommé aujourd'hui Henchir-Alaouin, paraissait, grâce aux indications concordantes de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin, devoir être identifié avec la station antique de *Sicilibba.* Cette inscription confirme cette identification. En voici le texte : *Q(uinto) Comio Armigero Crescenti c(larissimo) v(iro), aedili curuli, ab actis senatus, quaestori, seviro turmae secundae arn? eq(uitum), [decem]v(iro) stlitibus iucandis, patrono incomparabili municipes Sicilibbensium.* Cette inscription prouve de plus que Sicilibba était devenue à la fin du IIIe siècle un municipe.

— M. Pottier annonce qu'il a reçu du P. Ronzevalle une note sur un sceau syrien, où l'on avait pensé lire le nom de Jéroboam, contemporain de Salomon. Mais le style du sujet gravé (un lion rugissant) se rapporte plutôt à l'époque perse, et l'inscription doit se lire : « de Sama, serviteur de Yarobam. »

— M. Homolle communique à l'Académie un rapport de M. Lefebvre, membre de l'École française d'Athènes, sur les fouilles dirigées par M. Bany et par lui, en Égypte, à Teneh, l'antique Achoris. On a découvert un temple, à moitié creusé dans la montagne et précédé d'une salle hypostyle, dans lequel on adorait Ammon, les Dioscures, Hermès et Héra. Dans les tombeaux on a trouvé des dédicaces en grec, des papyrus grecs et coptes, des scarabées, des sceaux et des masques en plâtre.

— M. Raymond Weill communique une note sur un nouveau bas-relief de Snofron, découvert par L. Borchardt, au Ouady Magharah, et qui appartient au type des monuments thinites des trois premières dynasties égyptiennes.

— M. de Mély commente, à propos des découvertes de M. Evans à Cnossos (Crète), un hymne emprunté au *livre des Cyranides,* et relatif au mystère de la hache et du couteau.

— M. Oppert communique une notice sur Sogdien, roi des Perses.

10 juin. M. Héron de Villefosse informe l'Académie que M. Carton et M. l'abbé Leynaud viennent de découvrir l'entrée ou l'une des entrées des catacombes d'Ha-

drumète et de dégager des galeries souterraines qui renferment quatre étages de tombeaux.

— M. Ruelle communique une note sur le diagramme musical inédit de Florence.

— M. M. Dieulafoy lit un mémoire sur la sculpture polychrome en Espagne.

— M. Collignon lit une note sur un fragment d'un petit sarcophage trouvé à Pergame. C'est la face antérieure du monument portant une dédicace funéraire d'une femme, Elpis à sa nourrice Enodia, et la représentation d'un chien. Ce monument éclaire le sens du symbole qui figure sur certaines stèles antiques. Le chien, comme dans la stèle d'Eutamia, est l'emblème de la bonne garde et fait allusion aux soins donnés à Elpis par sa nourrice.

17 juin. M. Hamy communique une lettre de M. le lieutenant Desplagne, datée de Dounzou (Soudan), 3 avril 1904, confirmant la découverte précédemment annoncée par dépêche. Les restes de la métropole des Sonrhais, Koukia, se voient à 150 kilomètres environ au sud de Gao et à 98 kilomètres en avant du poste actuel de Dounzou, en face de la petite île de Bentia. C'est à l'extrémité sud du grand bief navigable du Niger moyen, qui la mettait en communication avec tout le Soudan, qu'avait été bâtie Koukia. Sur le champ des ruines on aperçoit des pierres tombales dressées verticalement, qui portent de nombreuses inscriptions arabes. M. Hamy fait remarquer que cette découverte importante pour l'histoire soudanaise concorde fort bien avec les données historiques du Tarik es Soudan.

— M. Théodore Reinach traduit et commente un papyrus grec intéressant pour le droit public et privé de l'époque ptolémaïque. C'est une pétition adressée au roi Ptolémée Évergète II, l'an 141 av. J.-C., par un colon militaire, Kephalos, fils de Dionysios du bourg d'Achoris, qui se prétend lésé par un de ses camarades.

— M. D. Serruys signale une source jusqu'ici ignorée du Capitulaire par lequel Charlemagne s'éleva contre le culte des images et que l'on désigne habituellement sous le nom de *Libri Carolini*. C'est le texte original grec de certains témoignages invoqués par le Capitulaire et empruntés à des écrits de propagande iconoclaste composés à Byzance au VIII^e siècle. M. Serruys a retrouvé ce texte dans un ouvrage inédit de Nicéphore, patriarche de Constantinople.

— M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur les dieux celtiques à forme d'animaux.

24 juin. M. Salomon Reinach signale à l'Académie d'importants textes inédits, qui viennent d'être publiés à Londres par MM. Grenfell et Hunt, d'après des papyrus : un fragment de Tite-Live révélant qu'après le sac de Corinthe Mummius partagea les œuvres d'art conquises entre Rome et les villes italiennes; quatre-vingts vers très bien conservés d'un hymne de Pindare; l'analyse due à un grammairien grec d'une comédie perdue de Cratinus, contemporain d'Aristophane, et qui parodie l'histoire d'Hélène; enfin des paroles attribuées à Jésus, qui les aurait dictées à l'apôtre Thomas, et un bien curieux passage d'un Évangile : Les disciples demandent à Jésus, quand ils le verront en gloire, et Jésus répond : « Quand vous serez nus et que vous n'en aurez pas honte », allusion au récit de la Genèse qui explique par la chute du premier couple l'origine du sentiment de la pudeur.

— M. Chavannes étudie trois inscriptions chinoises dont les estampages ont été rapportés par M. Gervais-Courtellemont. Ces trois monuments se trouvent dans le temple Tch'ong-cheng à Ta-li-fou (province de Yun-nan); l'un d'eux, daté de 1560,

nous permet de faire l'historique de ce temple. Les deux autres inscriptions sont de l'époque mongole. La première reproduit un édit rendu en 1311 par Bouyantou Khan pour exempter de taxes les religieux du temple Tch'ong-cheng; ce texte est analogue à celui d'un édit de 1314, antérieurement étudié par plusieurs savants. En rapprochant ces deux rédactions et en groupant autour d'elles treize autres documents officiels émanant des Khans mongols de Chine, M. Chavannes établit le sens de plusieurs des formules, au premier abord inintelligibles, que présente le style particulier à la chancellerie des Yuan. Une dernière inscription, datée de l'année 1325, nous renseigne sur la famille princière des Touan, qui, après avoir été les souverains de Tali (937-1252), se soumirent aux Mongols et devinrent gouverneurs de leur ancien royaume.

— M. Cagnat entretient l'Académie d'un milliaire récemment trouvé en Algérie entre Bône et Guelma et mentionnant la réfection de la voie romaine sous Antonin le Pieux.

— *Concours des Antiquités de la France.* 1re médaille, M. Bertrand de Broussillon, *La Maison de Laval; Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers,* etc.; 2e médaille, M. Ernest Rupin, *Roc Amadour;* 3e médaille, M. Fr. Abbadie, *Le Livre noir et les établissements de Dax;* 4e médaille, MM. P. Quesvers et H. Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens;* 1re mention, M. Vendry, *Dictionnaire de l'État-Major français au XVIe siècle; Les Ambassadeurs français au XVIe siècle;* 2e mention, R. de Laigue, *La noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles;* 3e mention, MM. Michel Clerc et l'abbé Arnauld d'Agnel, *Découvertes archéologiques de Marseille;* 4e mention, M. Gardère, *Histoire de la seigneurie de Condom;* 5e mention, M. l'abbé Chaillan, *Nouveaux documents sur le studium de Metz; La Maison des Repenties à Avignon; L'Orphanotrophium de Grégoire XI;* 6e mention, M. A. Dussert, *Essai historique sur La Mure et son mandement.*

— Le *prix Fould* (5,000 francs) a été partagé en deux prix de 2,500 francs, qui ont été attribués l'un à M. Georges Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens;* l'autre à M. Émile Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale.* T. I : *De la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élections. L'Académie a élu, le 27 juin, un membre titulaire dans la Section d'économie rurale en remplacement de M. Duclaux, décédé. La Section présentait en première ligne M. Maquenne; en deuxième ligne, MM. André, Gabriel Bertrand, Kunckel d'Herculais, Lindet, Viala.

Au premier tour de scrutin, M. Maquenne a été élu par 46 suffrages. M. Viala en a obtenu 4 et M. Kunckel d'Herculais 1. — Ancien élève de M. P.-P. Dehérain, M. Léon Maquenne a été nommé en 1880 docteur ès sciences, et en 1881 aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, où il occupe actuellement la chaire de physique végétale.

— L'Académie a élu, le 20 juin, M. Metchnikoff, sous-directeur de l'Institut Pasteur, correspondant de la Section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Kowalevsky, décédé.

— L'Académie a élu, le 20 juin, M. Louis-Eugène Tisserand, directeur honoraire de l'Agriculture et conseiller-maître à la Cour des comptes, correspondant de la Section d'économie rurale, en remplacement de sir Joseph Gilbert, décédé.

— L'Académie a élu, le 27 juin, M. Wilhelm Waldeyer, professeur à l'Université de Berlin, correspondant de la Section d'anatomie en remplacement de M. Agassiz, nommé associé étranger.

Géologie historique. 6 juin. M. Houdas adresse une note sur *une éruption volcanique qui a eu lieu en Arabie, près de la ville de Médine, le 30 juin 1256* (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. CXXXVIII, p. 1445).

Anthropologie. 13 juin. M. Gaudry présente une note de M. Pittard sur *la survivance d'un type négroïde dans les populations de l'Europe.* Les crânes examinés par M. Pittard ont été trouvés dans le Valais (*ibid.*, p. 1533).

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dictionnaire des Beaux-Arts. Il est donné une première lecture du mot *gare.*

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 4 juin. M. Bertrand lit un mémoire sur *Proudhon et les Lyonnais d'après des lettres inédites.*

11 juin. M. Sorel lit un mémoire sur *les Conférences du Congrès de Châtillon en 1814.*

25 juin. M. Imbart de la Tour lit un mémoire sur *les transformations sociales de la France au moyen âge.*

— L'Académie a décidé d'offrir la collection de ses publications à la Bibliothèque royale de Turin, pour l'aider à réparer les dommages causés par l'incendie du 26 janvier 1904 (cf. *Journal des Savants*, avril 1904, p. 260).

Le *prix Léon Fauchez* (3,000 francs), dont le sujet était « La vie et l'œuvre de Bastiat », a été décerné à M. Pierre Ronce.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie Française. Discours de M. Eugène Guillaume, prononcé à Rome le 27 avril 1904 à l'occasion de l'inauguration de la statue de Victor Hugo, in-4°, 1904.

Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les œuvres de M. Étienne Vacherot, par M. Émile Boutroux, lue dans la séance du 21 mai 1904, in-4°, 1904.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

PAYS-BAS.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'AMSTERDAM
(KONINKLIJKE AKADEMIE VAN WETENSCHAFFEN GEVESTIGD TE AMSTERDAM.)

Organisation. L'Académie royale des Sciences d'Amsterdam a été fondée par un décret royal du 23 février 1855. Elle comprend deux Sections : 1° la Section des

sciences mathématiques et naturelles; 2° la Section des sciences linguistiques[1], littéraires, historiques et philosophiques. L'Académie entière nomme chaque année un président général et un secrétaire général, qui restent en charge du 25 avril au 24 avril de l'année suivante. Chaque Section nomme à son tour, pour le même temps, un président, un vice-président et un secrétaire. L'Académie choisit elle-même ses membres; les nominations sont communiquées au Ministre de l'Intérieur et soumises par lui à la ratification du souverain.

Chaque Section peut comprendre cinquante «membres ordinaires» (nationaux), et dix «correspondants» (*correspondenten*) résidant dans les colonies du Royaume. Les membres ordinaires qui habitent l'étranger portent le titre de «membres correspondants» (*correspondeerende leden*). L'Académie peut, en outre, s'associer des «membres étrangers». Parvenus à l'âge de soixante-dix ans, les membres de l'Académie sont mis d'office à la retraite : sans avoir les mêmes obligations qu'auparavant, ils conservent les mêmes droits; leur siège est aussitôt déclaré vacant.

Chaque Section tient sa séance ordinaire une fois par mois, sauf pendant les mois de juillet et d'août. Au mois d'avril, l'Académie, Sections réunies, tient une assemblée générale, à huis clos, au cours de laquelle elle constitue son bureau annuel.

La *Section des Lettres*[2] comprend, en 1904, 46 membres ordinaires, 9 membres en retraite, 9 correspondants et 17 membres étrangers. Parmi ces derniers figurent quatre Français : MM. G. Maspero, C. Barbier de Meynard, Aug. Barth et A. Réville. Gaston Paris était membre étranger de l'Académie depuis 1895. La Section des Lettres tient sa séance ordinaire le deuxième lundi de chaque mois.

Les travaux accueillis par elle sont publiés sous deux rubriques distinctes : 1° *Verhandelingen* ou Mémoires des savants étrangers à l'Académie : 2° *Verslagen en Mededeelingen* ou Rapports et communications des membres de la Section.

Les travaux présentés par les membres sont examinés par un comité de rédaction. Les travaux présentés par des savants étrangers à l'Académie sont remis à une commission d'au moins deux membres, qui décide de leur admission. Chaque ouvrage est édité et mis en vente séparément.

Voici la liste des mémoires relatifs aux sciences historiques publiés dans les *Verslagen en Mededeelingen* d'avril 1902 à avril 1903 : Kluyver. Communication sur le mot *Trawant*, dérivé d'une forme originale *drabant*, correspondant à un terme slave, qui signifie : mercenaire, hommes à gages (4e Reeks Deel. 5, p. 188-208). — Blok. *Manuscrits parisiens concernant le commerce néerlandais vers 1700.* Il signale à l'attention les «Mémoires sur le commerce des Hollandais» du célèbre évêque Huet, et un «Mémoire» de l'ambassadeur de Bourepaus, contenant des renseignements importants sur le commerce de son temps, soit aux Pays-Bas, soit ailleurs. (4e Reeks Deel. 5, p. 211-240). — Van Leeuwen. *Composition et date de représentation du Plutus d'Aristophane.* Aristophane n'aurait composé qu'une seule pièce de ce nom et sur ce sujet en 389, et l'aurait donnée au théâtre en 388 : c'est celle que nous possédons (4e Reeks Deel. 5, p. 265-288). — Polak. *Androtion, l'homme d'État et l'historien.* L'auteur, qui pose à nouveau la question de savoir si Androtion, l'homme d'État et l'adversaire de Démosthènes, est le même qu'Androtion, l'auteur de l'Ἀτθίς, conclut à la nécessité d'une distinction. Androtion, privé de documents, n'a pu composer l'Ἀτθίς pendant son exil à Mégare. Ce livre, d'ailleurs, est plutôt l'œuvre d'un

(1) *Taalkundige.* Les Hollandais observent exactement la distinction entre la linguistique et la philologie, à peu près abolie en France.

(2) Nous désignerons ainsi, par abréviation, la deuxième Section mentionnée ci-dessus.

érudit que celle d'un homme d'État. Enfin l'omission de certains faits par l'auteur de l'Ἀτθίς serait inexplicable, si cet auteur était l'adversaire de Démosthènes (4e Reeks Deel. 6, p. 31-89). — Rogge. *Le massacre des Vaudois en 1655 et la mission de Rudof van Ommeren en Suisse et en Savoie,* renseignements tirés d'un manuscrit nouveau (4e Reeks Deel. 5, p. 293-357). — De Goeje. *Sur un mot arabe signifiant* «miroir» *qui correspond au mot latin* «sexangulum» (4e Reeks Deel. 6, p. 10-12). — Kern (président de la Section). *Rapport sur le voyage archéologique du docteur Aurel Steyn, de Calcutta à Cachemir, Kachgar, Yarkand et Khotan.* — A. C. Kruyt (membre correspondant). *Recherches concernant les idées sur l'âme, chez les habitants de l'Archipel indien, et particulièrement sur le culte de la* «*Mère du Riz*» (4e Reeks Deel. 5, p. 361-411).

La Section a publié dans les *Verhandelingen* les mémoires suivants : C. C. Uhlenbeck. *Étude de phonétique comparée sur le dialecte basque* (en allemand). — D. C. Hesseling. *Les mots maritimes empruntés par le grec aux langues romanes* (en français). Les mots étrangers en usage dans le vocabulaire maritime des Grecs d'aujourd'hui sont, pour la plupart, d'origine italienne, ou plus exactement d'origine vénitienne. La configuration même de la Grèce y facilite la pénétration de la langue employée par les gens de mer et de commerce. L'auteur a dressé une liste nouvelle de 450 mots dont l'étymologie italienne ou vénitienne lui paraît certaine; il nie l'origine romane de quatre autres mots, dont deux lui semblent être d'origine turque : *ἀμπάρι*, cale; *κιλό*, mesure de blé; — et deux d'origine arabe : *καλαφατίζω*, calfeûtrer; *μαούνα*, chalan. — J. Huizinga. *L'oiseau Charadrius.* L'auteur explique la valeur symbolique de l'oiseau blanc (Kladrius = Charadrius) représenté sur un vitrail de la cathédrale de Lyon. Les propriétés merveilleuses qu'attribuent à cet oiseau le Physiologus et Honorius d'Autun seraient puisées à deux sources : une légende grecque et une légende indienne; ces deux légendes ont pu se rencontrer et se confondre à Alexandrie, où naquit, suivant Lauchert, le Physiologus.

Maurice Pernot.

BAVIÈRE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE MUNICH.

CLASSE D'HISTOIRE.

Séance du 7 mars 1903. Von Riezler, *Journaux militaires provenant du quartier général de la Ligue en 1620 :* journal tenu par ordre de Maximilien de Bavière, d'abord par son secrétaire Mandl, puis par d'autres et qui a servi de base à la relation officielle, *Böhemisch-Journal,* parue à Munich, mais qui en diffère sur plus d'un point; journaux du confesseur de Maximilien, le jésuite Buslidius; de son prédicateur, le jésuite Drexel; du carme siennois, Pierre de la Mère de Dieu, compagnon du célèbre P. Dominique; renseignements nouveaux sur le caractère de Maximilien, les forces de l'armée, la mortalité extraordinaire (la fièvre hongroise), le premier hôpital militaire organisé à cette occasion, l'alimentation du camp, les pillages commis malgré les efforts de Maximilien et de Tilly. — Von Heigel, *Mémoires manuscrits du conseiller d'État bavarois Georg Ludwig von Maurer :* donnant des renseignements sur la régence en Grèce de 1832 à 1834, la mission de Maurer en Grèce en 1858 et la fin de la dynastie bavaroise dans ce pays en 1862.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOÛT 1904.

L'ART DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE DU VIe AU XIIIe SIÈCLE.

ÉMILE BERTAUX, chargé du cours d'histoire de l'art moderne à l'Université de Lyon. *L'art dans l'Italie méridionale.* Tome Ier : *De la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou.* Un vol. in-4° de 836 p. avec 404 figures dans le texte et 38 planches hors texte. — Paris, Fontemoing, 1904.

Depuis la création de l'École française d'archéologie à Rome, nombre de travaux de grande valeur ont prouvé l'incessante activité des pensionnaires. Toutefois, parmi ces publications, bien peu égalent en importance celle que vient de donner M. Bertaux. Un séjour réglementaire de quatre années en Italie permit tout d'abord à l'auteur de commencer et de pousser assez avant ses recherches et ses études archéologiques; puis, à trois reprises différentes, il repartit et séjourna de longs mois dans les provinces méridionales dans le but de compléter le résultat de ses premières investigations. Le volume qui vient de paraître est le premier résultat de ce long et persévérant labeur ; un tome second doit terminer l'ouvrage.

La préface contient une bibliographie complète du sujet. Tous les livres de ses devanciers, M. Bertaux les a lus, étudiés, comparés, soumis à une critique judicieuse et sévère. Cet examen rétrospectif l'amène à rechercher pour quel motif l'art méridional de l'Italie est demeuré si longtemps en dehors des préoccupations des érudits et des historiens, quand nous possédons sur les maîtres du Nord et du Centre de la Péninsule d'innombrables publications, une littérature considérable. Sans doute, le silence de Vasari est pour quelque chose dans cet oubli ;

IMPRIMERIE NATIONALE.

mais cette indifférence s'explique surtout par les conditions géographiques des provinces dont s'occupe notre auteur. L'esquisse de topographie historique, présentée dans l'Introduction, explique de la manière la plus simple, avec l'aide d'une carte qu'on désirerait plus complète et plus étendue, comment les provinces de la Pouille, de la Calabre, de l'Apulie, de la Campanie, des Abruzzes, vivaient séparées du reste de la Péninsule par des barrières naturelles presque infranchissables. Leurs rapports avec les villes de la Grèce se continuèrent sans interruption, alors qu'elles ne communiquaient guère avec les provinces centrales ou septentrionales qu'à travers des chaînes de montagnes abruptes, dont certains forts inexpugnables commandaient les passages. Ainsi, la grande Grèce avait sa vie propre, toute différente de celle du Latium, des États romains ou des régions supérieures; mais, par contre, elle était demeurée en contact fréquent avec l'Empire de Constantinople comme avec les colonies grecques de la Sicile. Et l'on se demande, à cette occasion, si le développement de l'art en Sicile ne devrait pas former un des chapitres de la vaste enquête poursuivie par M. Bertaux.

L'ouvrage se divise en cinq livres correspondant aux périodes historiques qui se succèdent depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la conquête angevine, c'est-à-dire depuis le v^e^ siècle jusqu'aux dernières années du XIII^e^. Le livre premier s'étend jusqu'à l'invasion sarrasine; le deuxième traite de l'art monastique et des deux écoles rivales des Basiliens et des Bénédictins; les artistes de ce temps-là s'adonnent surtout à la peinture murale et à la décoration des manuscrits. Leur influence se fait sentir jusqu'au XIII^e^ siècle. Dans le troisième livre sont étudiées les influences normandes sur l'architecture, la sculpture, la mosaïque et les autres applications accessoires de l'art dans la Campanie et l'Apulie. Le livre suivant a trait surtout à des formes très particulières de l'art dans les pays de montagnes, comme les Abruzzes et la Calabre, du XI^e^ au XIII^e^ siècle. Enfin les manifestations diverses de l'activité locale en Apulie et en Campanie sous la domination de l'empereur Frédéric II font la matière du cinquième et dernier livre. Cette division peut, sans doute, donner prise à diverses critiques; mais l'auteur n'a dû l'adopter qu'après mûres réflexions, et il faut convenir que la diversité des provinces dont l'agglomération forme l'Italie méridionale, rendait tout classement quelque peu arbitraire; de là, nécessité de s'arrêter à la méthode offrant le moins d'inconvénients.

Si l'historien a vu, étudié, décrit sur place, dessiné même ou photographié presque tous les monuments cités dans son livre, il n'avait pas la prétention de trancher à lui seul, sans secours étranger, les problèmes

multiples qu'il devait aborder. Par la liste des auteurs qu'il cite au cours de sa préface, et aussi par les nombreuses monographies, les articles de revue, les récits de voyageurs qu'il énumère, il établit qu'il n'a ignoré aucune des sources à consulter. Au premier rang des précurseurs qui lui ont servi de guides, il se plaît à rappeler la longue et méthodique exploration des provinces méridionales par l'Allemand Heinrich Wilhelm Schulz, et le grand ouvrage, fruit de vingt années de recherches et de dépenses, publié après sa mort sous la haute direction de Ferdinand von Quast, directeur du Musée de Berlin. Des planches soigneusement exécutées rendent, on le sait, cet ouvrage particulièrement précieux aux archéologues voués aux mêmes études que Schulz.

Les noms de savants italiens se rencontrent en grand nombre parmi ceux des successeurs de Schulz, et cela ne doit pas nous surprendre. M. Bertaux n'a eu garde d'oublier ceux de ses compatriotes qui ont exploré avant lui ce vaste champ de recherches; ainsi, s'empresse-t-il de rendre pleine justice aux travaux de Baltard et de François Lenormant, comme aux études plus récentes de MM. Diehl et Enlart.

Les plus anciens monuments des provinces méridionales de l'Italie se rencontrent aux environs de Naples et dans l'ancienne Campanie; les catacombes de Nola conservent des vestiges de peintures dont le rapprochement avec les décorations des catacombes de la campagne de Rome donne lieu à de curieuses observations. La basilique élevée à Nola par saint Paulin a laissé dans la tradition écrite des souvenirs qui permettent d'en essayer la restitution. Cet édifice aurait été le prototype de la basilique de Saint-Martin de Tours et, à ce titre, il aurait pour la France un intérêt exceptionnel.

C'est à Naples même qu'on rencontre, avec San Giorgio Maggiore et le petit baptistère à coupole, sur plan carré, adossé à l'abside de Santa Restituta, aujourd'hui en ruine, les édifices vénérables construits au cours du siècle qui suit la chute de l'Empire romain. La tradition romaine a marqué de son empreinte ces édifices de la décadence comme les mosaïques encore existantes du baptistère de Santa Restituta et de San Crispo, près Capoue. L'influence byzantine commence à se faire sentir dans ce mode de revêtement qui a décoré les murs des églises de Ravenne de ses types les plus célèbres et les plus expressifs. Chose singulière : après le VI[e] siècle, il n'existe plus de mosaïques dans les environs de Naples avant 1300.

Les monuments de la sculpture antérieurs au X[e] siècle sont d'une extrême rareté dans les provinces de l'Italie méridionale. Seule, la Campanie a gardé quelques vestiges épargnés par l'invasion dévastatrice

des Sarrasins. Ces vestiges sont dispersés entre Cimitile, Naples et Gaëte. Il reste peu de chose des marbres sculptés du chancel de Cimitile, élevé vers l'an 700 par l'évêque Léon III. Cattaneo les a publiés dans un ouvrage classique et nous a ainsi conservé le souvenir de leur décoration. À Naples, c'est une *transenna* ou balustrade sculptée, placée dans la crypte presque inaccessible de l'oratoire de Saint-Asprenus, qui constitue le plus ancien monument de la sculpture. Il pourrait dater de la première moitié du IX^e^ siècle. Les chapiteaux sculptés et les colonnes gravées de la crypte de la cathédrale d'Otrante, où la tradition byzantine est sensible, remonteraient au IX^e^ siècle. Enfin, le plus précieux de ces monuments, le fameux calendrier de l'église napolitaine, retrouvé en 1742, serait du milieu du IX^e^ siècle. Tels sont, avec quelques fragments, conservés dans les musées de Sorrente et d'Amalfi, à peu près les seuls vestiges de l'art de la sculpture avant le X^e^ siècle. C'est peu; mais encore ces débris permettent-ils de reconnaître les traditions de l'art antique conservées dans cette région et les influences venues de la capitale de l'Empire d'Orient, dont les relations avec l'Italie méridionale ne cessèrent jamais complètement.

C'est aux Bénédictins des abbayes du Mont-Cassin et de Saint-Vincent aux sources du Volturne que sont dues les décorations picturales les plus importantes du X^e^ siècle. Elles décoraient la chapelle de Saint-Laurent; les motifs qui ne sont pas empruntés à l'Orient accusent une étroite parenté avec les peintures de *Santa Maria Antiqua* et de l'église souterraine de Saint-Clément, à Rome. Il en résulterait, selon M. Bertaux, la preuve que l'art bénédictin procède de l'art romain et que c'est par son intermédiaire qu'il aurait reçu certaines traditions orientales.

Vers la fin du IX^e^ siècle, l'invasion dans l'Italie méridionale des Sarrasins établis en Sicile répand partout la ruine et la dévastation. La renaissance artistique inaugurée par les Bénédictins du Mont-Cassin se trouve arrêtée pour de longues années, sauf dans la région napolitaine. C'est une léthargie qui durera plus d'un siècle. Toute la vie s'est retirée dans les couvents et, pendant de longues années, toutes les inspirations des peintres et des sculpteurs viendront de l'Orient. L'art des moines basiliens va dominer dans les pays grecs et latins de l'Italie du Sud, tandis que la tradition nationale trouvera un dernier refuge dans les maisons de l'ordre de Saint-Benoît.

L'étude de cette double influence fait, comme on l'a dit plus haut, l'objet du livre deuxième de l'ouvrage de M. Bertaux.

À la fin du IX^e^ siècle, la domination de l'Empereur grec s'était étendue

sur la moitié de l'Italie du Midi divisée en *thème de Longobardie* et *thème de Calabre.* Aussi l'art byzantin a-t-il laissé de nombreux monuments dans l'Apulie, la Calabre, la Basilicate et la terre d'Otrante ; on en trouve la trace dans les églises à coupoles, telles que la *Cattolica* de Stilo, en Calabre, église grecque du x^e siècle à cinq coupoles, encore existante à l'état de ruine, et aussi à San Marco de Rossano, de même style et de même époque. Certains de ces édifices, inspirés de modèles orientaux, montrent encore des fresques assez bien conservées ; on peut citer notamment celles de la chapelle de Sant' Angelo, au mont Raparo.

D'autres monuments de la même période trahissent l'influence des architectes musulmans, à qui la Sicile et surtout Palerme doivent de si admirables témoignages de leur science et de leur goût. L'église Santa Maria del Patiro près Rossano, la basilique de la Roccelletta près Catanzaro Marina, le plus magnifique monument du moyen âge en Calabre, offrent des preuves certaines de cette extension de l'art sarrasin.

Parmi les plus curieux vestiges de l'art de cette période troublée se placent les grottes ou cellules creusées aux flancs des rochers de la Calabre ou de la Basilicate par des anachorètes et des moines basiliens. Ces solitaires ont parfois décoré leurs demeures rustiques de peintures naïves, d'un style bien byzantin. Parmi les fresques les plus typiques du xi^e siècle, notre historien signale celles de Carpignano, près d'Otrante, d'après M. Diehl, et celles des grottes de San Biagio et San Giovanni, près Brindisi, de San Lorenzo, près Fasano, dei Santi Stefani, près Vaste, de San Nicola, près Palagianello. Les reproductions qu'il présente de ces monuments difficilement accessibles sont par là même fort précieuses. Ce chapitre nous révèle un art bien étrange, bien original, dont les témoignages ne sauraient guère être découverts et étudiés qu'au prix de longues recherches, d'investigations fatigantes et par des chercheurs domiciliés dans le pays.

Aux moines basiliens installés dans les montagnes des provinces les plus méridionales s'opposent naturellement les Bénédictins du Mont-Cassin, dont l'influence sur les contrées de l'Italie centrale atteint son apogée au milieu du xi^e siècle, au temps de l'abbé Desiderius, qui devint le pape Victor III. La fameuse abbaye est à la fois la métropole religieuse, la capitale temporelle de l'ordre et le centre d'une activité artistique dont il subsiste des témoignages dans de nombreux monuments de sculpture, de mosaïque et d'orfèvrerie. Un des plus remarquables serait l'évangéliaire de l'évêque Alfanus, conservé dans le trésor de la

cathédrale de Capoue, enrichi de filigrane d'or et d'émaux cloisonnés, témoignant du goût décoratif des moines bénédictins.

C'est surtout par la composition des mosaïques enrichies de figures de saints et de personnages divins, et aussi par l'enluminure des manuscrits à miniatures et à entrelacs que la patiente ingéniosité et le goût inventif des moines bénédictins se seraient particulièrement signalés. Les lettres ornées des manuscrits du Vatican ou du Mont-Cassin reproduites par M. Bertaux montrent d'exquis chefs-d'œuvre de composition inspirés par une influence septentrionale mélangée de réminiscences empruntées aux manuscrits musulmans. Cette liberté dans la représentation des scènes de la vie réelle fait défaut aux artistes grecs; le contraste avec les œuvres des moines basiliens est bien accusé.

M. Bertaux étudie avec un soin particulier une série de documents d'un caractère très original dont il a donné un classement méthodique et de nombreuses reproductions. Il s'agit des rouleaux liturgiques contenant certaines prières, avec miniatures appropriées aux cérémonies religieuses. On trouve ici la liste de seize de ces rouleaux consacrés à la prose *Exultet*, c'est-à-dire relatifs aux prières rituelles récitées lors de la cérémonie de la bénédiction du cierge pascal. Cette cérémonie se célébrait chaque année le samedi saint. Quelques-uns de ces rouleaux, ordinairement accompagnés de délicates représentations de sujets sacrés, sont conservés dans les trésors des églises de l'Italie méridionale. Il en existe à Bari, à Sorrente, à Salerne. Mais le plus grand nombre de ces manuscrits précieux est dispersé entre les bibliothèques publiques de la Péninsule et des pays étrangers.

Pour aider à l'étude de ces monuments si importants pour l'histoire de l'art bénédictin du x^e au xii^e siècle, l'auteur a dressé sur un tableau synoptique joint à son ouvrage une iconographie comparée des sujets traités sur les rouleaux connus de l'*Exultet*. Ce rapprochement fait ressortir les affinités indiscutables de l'école du Mont-Cassin avec l'art carolingien et germanique. Encore faut-il tenir compte aussi des influences orientales ou grecques et des traditions locales venant se fondre avec les importations étrangères. Il est parfois malaisé de déterminer dans cet amalgame complexe la part apportée par des milieux aussi éloignés et aussi différents.

Dans la catégorie des peintures murales qu'on doit aller chercher au fond de grottes longtemps obstruées (et c'est ce long enfouissement qui a préservé leurs décorations picturales comme il arrive pour les dessins gravés des cavernes préhistoriques de la Dordogne), la fresque du commencement du xii^e siècle, encore visible dans l'église de Sant' Angelo in

Formis, près Capoue, présente une importance exceptionnelle. La peinture représente *le Jugement dernier* et se rattache à la tradition septentrionale, bien différente, dans l'interprétation du sujet si souvent reproduit de tout temps, de la version byzantine. M. Bertaux expose en grand détail les traits particuliers à chacune des deux écoles. C'est d'ailleurs sa constante et dominante préoccupation, dans tout le cours du livre, de déterminer, de préciser les particularités qui caractérisent les deux prototypes ayant inspiré les vieux artistes italiens du Midi de la Péninsule. On conçoit qu'il ne soit pas loisible d'entrer ici dans le détail de ces caractères spéciaux.

On rapprochera du *Jugement dernier* de Sant' Angelo la fresque importante, bien qu'à demi ruinée, de la fin du XI^e^ siècle, qu'on voit encore dans l'abside de la cathédrale abandonnée de Foro Claudio, près Sessa (Terre de Labour). Ici encore, l'influence directe de l'art du Nord est sensible, bien que cette fresque, presque ignorée, présente de frappantes analogies avec des mosaïques reproduisant le même sujet de la Vierge glorieuse dans les absides de San Giusto de Trieste, de la cathédrale de Torcello et au fond du sanctuaire de la basilique de Monreale, près Palerme.

L'école du Mont-Cassin, dont on vient d'énumérer quelques-uns des travaux les plus importants, a joué certainement un rôle capital dans le développement de l'art dans l'Italie centrale au XI^e^ et au XII^e^ siècle. Nombreux sont les sanctuaires à moitié ruinés des Abruzzes où M. Bertaux reconnaît l'inspiration des moines bénédictins.

À Santa Maria di Ronzano, située dans un lieu désert, loin de toute habitation, trois frises superposées à sujets religieux offrent un caractère bien singulier. Ce n'est pas dans l'Apulie ou la Campanie, ni même dans les peintures romaines ou toscanes de la même période qu'on trouverait des points de ressemblance avec ces peintures de Ronzano :

Si l'on veut trouver des termes de comparaison, dit M. Bertaux[1], pour le cycle de fresques oubliées dans l'enceinte des montagnes des Abruzzes, il faut regarder au delà des Alpes. Alors les rapprochements se présentent en foule. *La Vierge de l'Annonciation*, avec son court voile rayé, son ample manteau sur sa tunique étroite et sa haute couronne fleuronnée, est une reine de France ou la patronne de la cathédrale de Chartres. . . *La Fuite en Égypte*, avec le saint Joseph, en tunique courte et en bonnet de coton, qui tire l'âne par la bride, en portant sur son épaule un paquet de hardes et un petit tonnelet, est, trait pour trait, la scène populaire qu'un peintre de fresques a représentée sur la voûte de l'église du Petit-Quevilly en Normandie, et que les peintres-verriers copieront pour les cathédrales de Chartres et

[1] P. 289.

de Lyon. Il n'est pas jusqu'à la disposition des scènes évangéliques, rangées sous la «gloire» de l'abside, qui ne soit reproduite, en plein Centre de la France, sur l'une des parois de l'église de Vic (Indre-et-Loire).

Et l'auteur, en présence de ces singulières analogies, de se demander si on se trouve en présence, à Ronzano, de l'ouvrage d'un Français voyageur, ou d'un Lombard qui aurait connu la France.

Ainsi se posent à chaque pas des points d'interrogation auxquels il est à peu près impossible de fournir une réponse satisfaisante. Et malgré les études, les fouilles, les rapprochements, les comparaisons, cette question des origines et des influences premières reste toujours enveloppée d'épaisses ténèbres.

L'introduction en Italie des sujets, des types, des personnages connus en France remonte à la fin du XII[e] siècle. On en trouve d'autres exemples à la chapelle de San Pellegrino, à Bominaco, dans l'église abandonnée de Santa Maria *ad cryptas*, près Fossa, où se voit une remarquable représentation de la Cène, à côté d'une Crucifixion et de personnages allégoriques aux douze mois de l'année. Toutes ces peintures datent du XIII[e] siècle.

Les monastères grecs ou latins, s'ils ont joué un rôle prépondérant dans le développement de la peinture italienne, n'ont eu qu'une action assez indirecte sur l'architecture. Au contraire, les Normands importèrent avec eux des plans et un mode de construction nouveaux dont il existe de nombreux exemples dans les monuments d'Apulie, de Campanie et de Calabre contemporains de leur domination. C'est l'examen de ces constructions normandes qui fait la matière du livre troisième portant le titre : *L'art provincial et municipal sous la domination normande.*

Parmi ces édifices, rappelant de très près le plan des églises françaises de la même époque, l'auteur signale en première ligne la chapelle funéraire de Bohémond, adossée au mur méridional de la cathédrale de Canosa postérieurement à 1111, le seul des monuments consacrés à la gloire de la famille de Hauteville qui nous soit parvenu. Il étudie ensuite la plus célèbre fondation de Robert Guiscard, l'abbaye inachevée de la Sainte-Trinité, dont les ruines grandioses aux portes de Venosa, dans la Basilicate, présentent encore un imposant aspect. Puis il examine le chevet de la cathédrale d'Acerenza, le déambulatoire de la cathédrale d'Aversa. Remarque essentielle : les chœurs des églises de Venosa, d'Acerenza, d'Aversa sont bâtis sur un même plan, dont on ne trouve pas d'autre exemple en Italie.

Toutes ces églises procèdent de l'art monastique, dont le foyer intense est à Cluny; une seule construction de cette période évoquerait

le souvenir des grands édifices construits en Normandie par Guillaume le Conquérant. Cette église, inspirée des modèles normands, est Saint-Nicolas de Bari.

Les constructions religieuses vont se multipliant et s'amplifiant dans la Campanie et l'Apulie pendant le XI[e] et le XII[e] siècle. Cela s'explique par la prospérité croissante de ces provinces, grâce au développement des relations commerciales. Tandis que la Campanie reste fidèle au plan des basiliques romaines, l'autre province méridionale se lance dans de hardies innovations dont les cathédrales de Bari, de Troja et de Canosa restent les types les plus significatifs. L'église Saint-Nicolas a servi de modèle dans toute la région environnante; elle a été imitée à Barletta et ailleurs. Quant à la cathédrale de Troja, elle présente avec certaines de nos églises des ressemblances frappantes et inexpliquées jusqu'ici.

Après Barletta, c'est Trani qui élève, dans un site des plus pittoresques, sur le rivage même de la mer, une construction « romane » à l'imitation de la fameuse cathédrale de Bari.

Les architectes campaniens, restés fidèles au type de la basilique, firent rarement usage de la coupole. En Apulie, au contraire, les édifices à coupoles abondent. Si l'église de Canosa est la seule, dans toute la région, qui en possède cinq, San Francesco de Trani, Ognissanti près Valenzano et la cathédrale de Molfetta ont leur nef couverte de trois coupoles. À San Benedetto de Brindisi, des voûtes d'ogive remplacent les coupoles, seul exemple de ce mode de couverture dans toute l'Apulie.

D'où vient ce goût marqué pour un genre de construction qui rappelle un système très répandu dans le Sud-Ouest de la France? M. Bertaux estime que la qualité et la nature des matériaux avaient imposé ce système aux architectes apuliens comme à ceux des bords de la Dordogne. L'observation paraît judicieuse, et bien souvent les matériaux fournis par le sol d'une contrée suggèrent aux constructeurs locaux des plans et des procédés dont on ne trouverait guère d'autre explication. D'ailleurs les travaux de MM. Spiers et Brutails, comme le rappelle fort à propos M. Bertaux, ont singulièrement contribué à éclairer les origines de la coupole, en démontrant que celles du Sud-Ouest de la France étaient « autochtones » et n'avaient que des rapports très lointains avec les modèles orientaux dont on les faisait dériver antérieurement.

Un chapitre spécial est réservé à l'examen des portes monumentales de bronze assez communes dans les provinces méridionales. Les plus anciennes, celles d'Amalfi, furent importées par une famille patricienne de cette ville; elles venaient de Constantinople, ainsi que plusieurs

IMPRIMERIE NATIONALE.

autres données au Mont-Cassin, à Monte Sant' Angelo, à Atrani, à Salerne. Toutes sont de la seconde moitié du xi^e siècle et ne comportent pour motifs de décoration que des croix, des entrelacs, des figurines niellées et damasquinées. Elles ne tardèrent pas à être imitées par des Italiens, et ceux-ci ont parfois signé leur travail. Ainsi sur les portes du mausolée de Bohémond à Canosa se lit le nom de *Rogerius Melfie Campanarum.* Celles de la cathédrale de Troja sont signées : *Oderisius de Bénévent.* Parmi les plus remarquables on doit signaler la porte de la cathédrale de Bénévent, exécutée vers 1200, dont la décoration est formée de sujets en relief qui présentent plus d'analogie avec l'art du Nord, tel qu'il est représenté à San Zeno de Vérone, qu'avec les modèles orientaux.

La sculpture en ivoire indigène est représentée surtout par un monument unique en son genre, le devant d'autel de la cathédrale de Salerne, datant de la fin du xi^e siècle. Trente-neuf scènes évangéliques et dix-sept sujets bibliques sont taillés dans ces tablettes d'ivoire dont la plus grande partie se conserve dans la cathédrale, tandis que quelques fragments se sont égarés à Berlin, au Louvre, à Buda-Pesth. Plusieurs manquent; on ignore ce qu'ils sont devenus.

Le mobilier liturgique des sanctuaires de Campanie et d'Apulie donne sur l'art de la décoration de précieuses indications. M. Bertaux étudie successivement les ambons de Ravello et de Cimitile, enrichis de mosaïques de style oriental, puis les ambons à colonnettes de Canosa, de Troja; il passe ensuite en revue les trônes épiscopaux de Canosa, de Bari, de Monte Sant' Angelo, supportés l'un par des éléphants, un autre par des lions, le troisième par des figurines humaines. Enfin, le ciborium de Saint-Nicolas de Bari, décoré d'une plaque émaillée d'origine limousine représentant le roi Roger et saint Nicolas, offre à ce titre un intérêt capital pour l'histoire de notre industrie nationale.

La sculpture monumentale des chapiteaux et des portails apuliens et campaniens fait l'objet d'un chapitre spécial. C'est encore à Saint-Nicolas de Bari qu'il faut aller étudier les éléments les plus typiques de cette ornementation sculpturale. Dans la même cathédrale, la grande fenêtre absidale, avec ses entrelacs, ses deux colonnettes latérales portées sur des éléphants et les puissants reliefs de sa décoration, offre toutes les apparences d'un portail monumental. D'autres églises de la région, la cathédrale de Trani, l'église de San Marcello Maggiore à Capoue, possèdent aussi des portes ornementées de rinceaux où se jouent des cavaliers, des animaux fantastiques. Peu à peu, aux monstres barbares, à la décoration profane léguée par l'antiquité païenne, se substituent des scènes

religieuses, des figures de prophètes et de saints. Cette révolution décorative prit naissance en France d'où elle gagna l'Italie du Nord; mais elle ne pénétra que tardivement dans les provinces méridionales, et les souvenirs du passé persistèrent longtemps encore dans la parure extérieure des temples chrétiens.

Les pavements historiés des églises de Calabre et d'Apulie se rattachent directement aux traditions byzantines. Leurs principaux éléments sont empruntés aux monstres et aux décors de l'Orient. Aussi est-on fort surpris de rencontrer dans certaines villes de la région, comme Otrante et Brindisi, la représentation de personnages empruntés aux chansons de geste françaises. Sur la mosaïque d'Otrante, à côté des mois et de diverses scènes bibliques figurent les preux Alexandre et Arthur de Bretagne, tandis que le mosaïste du pavement de Brindisi y a placé les compagnons de Charlemagne : Olivier, l'archevêque Turpin, Roland. Le souvenir de ces vieux héros de la terre de France fut certainement introduit en Italie par les conquérants normands.

Plus rapprochée de la Sicile, la Campanie a subi plus directement l'influence de l'art musulman et cette influence a produit de purs chefs-d'œuvre dont les types les plus remarquables se rencontrent dans la cathédrale de Salerne. La chaire, l'ambon, la clôture de chœur, le candélabre du cierge pascal, datant des dernières années du XII[e] siècle, rappellent les plus fines combinaisons des mosaïques de Monreale. Amalfi et Ravello conservent aussi des mosaïques de la même époque, inspirées des bons modèles de l'art musulman.

La région montagneuse séparant la Campanie de l'Apulie restait comme étrangère à la renaissance de l'art dans les provinces méridionales. Dans le comté de Molise, couvert d'immenses forêts, loin de toutes les routes, c'est à peine si l'on trouve à citer deux monuments antérieurs au XIV[e] siècle : les églises de Santa Maria di Canneto et de Santa Maria della Strada, toutes deux construites selon les anciennes formules, sur le plan des basiliques à trois nefs.

La Basilicate eut plus de part que le comté de Molise à l'activité commerciale et artistique des grandes cités de la région. Elle était devenue, après la conquête normande, le centre de la domination des nouveaux venus. La ville de Melfi, au pied du mont Vulture, resta la capitale et la citadelle principale des envahisseurs. Le campanile de la cathédrale atteste encore le passé glorieux de la cité. On trouve aussi des vestiges de l'art introduit par les conquérants dans l'église de Santa Lucia à Rapolla, à la cathédrale d'Anglona et dans quelques autres petits édifices de la Basilicate. Dans la région des Abruzzes, la plus

isolée des provinces de l'Italie méridionale, l'architecture fut presque exclusivement l'œuvre des moines. Ce pays ne possède pas de villes; il ne compte que des villages assez clairsemés et de nombreux monastères. Les édifices religieux, tout en rappelant les caractères essentiels de l'architecture romaine, se font remarquer par le petit nombre et l'exiguïté de leurs ouvertures. C'est presque une nécessité pour des bâtiments situés en pleine montagne, exposés par conséquent à des froids rigoureux. D'ailleurs, le principe de restreindre le plus possible les baies extérieures se retrouve chez nous en Auvergne, dans les Pyrénées et dans les Alpes comme dans l'Italie centrale. En même temps, les édifices sont peu élevés et n'admettent qu'une ornementation très sobre. On y voit apparaître la voûte d'arête et l'ogive, introduites probablement par des moines venus de France; leur emploi reste d'ailleurs assez limité.

Si l'architecture des Abruzzes se tint toujours enfermée dans des limites assez étroites, la sculpture, par contre, prit un brillant développement, et M. Bertaux peut citer un certain nombre de monuments remarquables du xi[e], du xii[e] et du xiii[e] siècle. Les matières les plus diverses furent tour à tour employées par les sculpteurs de la région. Parmi les ouvrages en bois et en bronze, on remarque dans l'église archaïque de Santa Maria in Valle Porclaneta, une iconostase en bois de chêne à l'entrée du sanctuaire, puis les portes de bois avec scènes religieuses en relief des églises de Santa Maria in Cellis, près Carsoli, et de San Pietro à Alba Fucense, enfin la porte de bronze, ornée de reliefs, du grand portail de San Clemente a Casauria.

Des ouvrages en stuc intéressants ont été conservés à Santa Maria in Lago, près Moscufa. C'est un ambon décoré de figures et d'animaux à puissants reliefs. Les ambons de Santa Maria in Valle Porclaneta, de Prata, de Bominaco, de San Clemente a Casauria, tous du xii[e] siècle, affirment l'originalité des sculpteurs abruzzois. Ce qui fait l'intérêt exceptionnel de plusieurs de ces monuments, c'est le nom de l'artiste gravé en creux. La pierre calcaire et même le marbre ont été employés concurremment avec le stuc dans l'exécution de ces travaux. Sans doute, la pauvreté du pays et l'isolement de ces églises perdues dans des régions inaccessibles contribuèrent singulièrement à la conservation de ces sculptures remarquables, comme à la préservation des figures ou des scènes en relief décorant les portails de San Clemente al Vomano, de San Pellino et surtout ceux de San Clemente a Casauria et de San Giovanni in Venere; ces deux derniers passent pour les plus importants de toute la région des Abruzzes.

Le long règne de l'empereur Frédéric II fut pour l'Italie méridionale

comme pour la Sicile une période de prospérité et de renaissance artistique. Les princes normands avaient imprimé déjà une féconde impulsion aux arts plastiques. Sous l'Empereur allemand, les églises de la Campanie et de l'Apulie s'enrichirent de nouveaux monuments d'un caractère original et dont l'art arabe fournit les principaux types. L'ambon et le candélabre du cierge pascal de la cathédrale de Sessa, entre Capoue et Gaëte, ornés de mosaïques et de figures sculptées, jouissent d'une légitime célébrité. C'est peut-être le chef-d'œuvre de l'art siculo-campanien du XIIIe siècle. D'autres ambons et des chaires de même style et de même époque sont conservés à la cathédrale de Caserta Vecchia, à Calvi, près Capoue, à la collégiale de Traetto Minturno, près Gaëte, à Fondi, à Terracine.

L'influence de l'art sicilien ne se borna pas à illuminer de mosaïques brillantes les nefs des vieux sanctuaires italiens; elle laissa aussi son empreinte dans des constructions ajourées et légères, ou égayées par des incrustations polychromes. À cette catégorie d'édifices portant la marque des influences siciliennes se rattachent le cloître des Capuccini à Amalfi, les campaniles des cathédrales d'Amalfi, de Gaëte et de Terracine, la cathédrale de Caserta Vecchia, enfin les élégantes combinaisons d'arcatures du palais Rufolo à Ravello.

En Apulie, les types architecturaux adoptés sous la domination normande au XIIe siècle continuèrent à servir de modèles sous Frédéric II. L'église Saint-Nicolas de Bari fut imitée à la cathédrale de Bitonto, élevée vers 1200, un des plus vastes édifices de la province. La cathédrale de Bitonto devint à son tour un modèle et fut plusieurs fois copiée. Une seule basilique de cette région appartient au règne de Frédéric II, l'église palatine d'Altamura. La cathédrale de Matera lui est postérieure de peu d'années. Celle de Siponto, au milieu des landes de la Capitanate, n'est pas moins remarquable par l'originalité de son plan carré que par sa couverture à coupoles. À signaler enfin les arcatures en fer à cheval, suivant la formule musulmane, des églises de Foggia et de Termoli.

La sculpture apulienne du XIIIe siècle demeure fidèlement attachée aux formes et aux exemples du passé, tout en subissant d'incontestables influences orientales et septentrionales. Il suffira d'indiquer quelques-unes des œuvres les plus caractéristiques du temps de Frédéric II : le portail et la porte de bronze de la cathédrale de Bénévent, les chapiteaux d'Altamura et de Bitonto, la charmante galerie extérieure et la chaire de Bitonto, l'ambon de cette cathédrale sur la rampe duquel un sculpteur naïf a voulu représenter le portrait de l'Empereur et de sa famille; enfin

les portails de Sant' Andrea à Barletta, de San Leonardo près Siponto, de la cathédrale de Ruxo et de celle de Bitonto.

Dans un chapitre spécial traitant des influences septentrionales dans la sulpture et l'architecture religieuses, M. Bertaux s'attache à faire ressortir les points de ressemblance qui existent entre les édifices de l'Italie méridionale et ceux de la France vers la même époque. Les chapiteaux à crochets de la période gothique font leur apparition à Bari, à Matera, à Bitonto. Le triforium d'Altamura semble une évidente importation du Nord. Les voûtes d'ogive se multiplient. Le campanile de Monte Sant' Angelo, dit vulgairement le *tombeau de Rotaric*, trahit par son mode de construction comme par le caractère de sa sculpture une influence étrangère bien marquée. Cette influence serait celle des Cisterciens; elle aurait supplanté, au XIII[e] siècle, celle des Clunisiens, dominante auparavant. Tandis que ces derniers n'auraient doté l'Italie que d'un petit nombre d'édifices, leurs successeurs auraient élevé une dizaine d'églises d'un style simple, solide et nu, toutes conformes au type bien connu de l'architecture cistercienne. Ce sont les abbatiales de Fossanova et de Casamari, l'église de Santa Maria di Calena, à la pointe du Gargano, l'église du Monte Sacro, la cathédrale de Lanciano, commencée en 1227, Santa Maria la Nuova à Matera (Basilicate), enfin la cathédrale de Cosenza.

Le long règne de l'empereur Frédéric II lui permit de mener à bonne fin de grandes entreprises. Il a laissé peu d'églises; on a constaté déjà que l'église d'Altamura était à peu près le seul édifice sacré dont il ordonna la construction; c'est peu de chose à côté des merveilles créées par les princes normands à Monreale et à la chapelle Palatine.

Par contre, Frédéric II couvrit les provinces de l'Italie méridionale de nombreux palais. À Naples, il édifie le château de l'Œuf. Dans l'Apulie, le long des côtes ou dans l'intérieur des terres, de nouvelles constructions sont entreprises pour la défense du pays ou simplement comme haltes de chasse. À la première catégorie appartiennent les châteaux de Trani et de Bari, le plus important et le plus richement décoré de la côte Apulienne. En Capitanate, s'élevèrent les résidences de San Lorenzo, d'Orta, d'Apricena, de Gioia, de Foggia.

Il semble que la plupart des architectes employés par Frédéric II fussent originaires d'Italie; il n'eut guère recours aux Allemands. D'ailleurs la plupart de ces édifices ont disparu; il reste bien peu de chose de la décoration primitive de ceux qui existent encore.

M. Bertaux étudie avec un soin minutieux les vestiges de la porte triomphale érigée à Capoue par l'Empereur et il voit dans les débris de

ce monument, investi d'un rôle défensif, la preuve du culte que Frédéric avait conservé pour l'antiquité classique.

Mais de toutes les constructions entreprises par le souverain allemand, la plus importante, la plus caractéristique à tous égards est certainement Castel del Monte, commencé en 1240 aux environs de la ville d'Andria, sur le sommet d'un monticule pierreux, élevé de cinq cents mètres au-dessus de l'Adriatique. Cette bastille flanquée de tours, dont il ne reste plus que l'ossature grandiose, dominait et commandait toute la région environnante de la terre de Bari et de la Capitanate. Longtemps abandonnée et oubliée dans son désert, la ruine de Castel del Monte fut acquise, en 1876, comme monument historique, par le Gouvernement italien, qui en a entrepris une restauration méthodique et prudente. Depuis cette acquisition, elle a été examinée de plus près, étudiée avec amour par des érudits locaux, et cette étude a produit de curieux résultats. Le plan du palais est un octogone à deux étages, flanqué d'une tour à chaque angle, avec donjon ou tour centrale. Les deux étages sont voûtés d'ogives et les chapiteaux des colonnes supportant les nervures des voûtes, enrichis de crochets, rappellent les modèles de l'architecture gothique. Bien des détails sont empruntés à l'art français du XIII^e siècle et ont fait supposer qu'un architecte français, revenant des croisades, avait dirigé la construction. On en est réduit aux conjectures. Ce qui reste certain, c'est que Castel del Monte est un monument unique en Italie. La décoration intérieure, en marbres de diverses couleurs, faisait de ce château fortifié une résidence princière d'une rare magnificence.

Une des dernières constructions militaires de Frédéric II, le château de Lagopesole, en Basilicate, entre Melfi et Potenza, semble avoir été dédaigné par les historiens de l'Empereur; et cependant il a conservé des détails d'architecture et de décoration fort curieux à étudier. Les guerres continuelles qu'ils eurent à soutenir laissèrent aux deux fils de Frédéric, Conrad et Manfred, peu de loisir pour se lancer dans les grandes entreprises architectoniques; tout au plus achevèrent-ils certains palais entrepris par leur père. Il faut attendre l'avènement de la maison d'Anjou pour assister à un nouvel essor de l'art dans l'Italie méridionale.

Parmi les monuments de la fin du XIII^e siècle caractérisant le mieux le style de l'époque, M. Bertaux signale le tabernacle du maître-autel de la collégiale de Barletta, l'ambon de la même église, remanié au XVIII^e siècle, le tombeau de Riccardo Falcone, à Bisceglie, œuvre d'un sculpteur de Bari, l'intérieur de l'église haute de San Guglielmo al Goleto, le portail et les piliers de la cathédrale de Rapolla, le campanile de

Monte Sant' Angelo, les bas-reliefs du porche de Sessa, la suite remarquable de reliefs en marbre conservés dans l'ancienne cathédrale de Santa Restituta à Naples, les ambons des cathédrales de Ravello et de Teggiano et le portail de cette dernière église.

Notons une particularité digne de remarque. Tandis que les artisans des pays septentrionaux gardaient un modeste anonymat, ce qui a pour conséquence de nous laisser presque toujours ignorer le nom des grands tailleurs d'images qui ont couvert les porches de nos cathédrales de leurs chefs-d'œuvre de pierre sculptée, les Italiens se sont toujours montrés très fiers de leurs moindres ouvrages et fort désireux de transmettre leurs noms à la postérité. Aussi trouve-t-on en Italie, et notamment dans les provinces méridionales, quantité de petits monuments sans grande importance, signés par leurs auteurs. M. Bertaux en a cité un grand nombre. Il faut ajouter que les historiens des vieilles cités italiennes se sont toujours empressés d'inscrire dans leurs annales les artistes qui ont contribué par leurs ouvrages à l'embellissement des églises ou des édifices municipaux.

Parmi ces artistes, dont les documents anciens ont sauvé le nom, il en est un qui se rattacherait directement à un des plus grands événements de la Renaissance toscane. On sait quelle admiration universelle excita l'apparition de la chaire du baptistère de Pise. Où Nicolas avait-il puisé l'enseignement de cet art robuste, si différent de tout ce qui se faisait en Italie à cette époque? Un document découvert par Rumohr, en 1827, dans les archives de Sienne, et qui appelait l'illustre auteur de la chaire de Pise « *Magistrum Nicholam Pietri de Apulia* — Maître Nicolas, fils de Pierre d'Apulie » resta longtemps négligé. À Crowe et Cavalcaselle revient le mérite d'avoir attiré l'attention sur ce texte et cherché à en dégager les conséquences logiques. Ils n'hésitèrent pas à admettre une influence directe de l'art méridional sur la subite efflorescence de la sculpture pisane. Grave problème que les érudits de tous les pays ont tour à tour abordé, sans arriver jusqu'ici à une conclusion satisfaisante.

La discussion reste ouverte, aucun argument décisif n'ayant été produit jusqu'ici en faveur de l'une ou de l'autre thèse. Sans afficher la prétention de résoudre le problème, M. Bertaux, se référant à une ingénieuse remarque de Dolbert, fait observer que si les bas-reliefs de la fameuse chaire se rattachent à l'art antique, l'architecture et la sculpture décorative sont gothiques, c'est-à-dire françaises. Or il constate des analogies frappantes entre les moulures et les chapiteaux de la chaire de Pise et les détails de l'architecture du premier étage de Castel del Monte. Le

château de Prato, construit en Toscane par Frédéric II, prête à des rapprochements identiques. De ces diverses constatations il résulterait que, par une voie ou par une autre, l'art français a exercé une influence indéniable sur l'œuvre maîtresse de la première Renaissance italienne. Il ne serait plus permis désormais à un historien sérieux de contester la spontanéité du développement considérable de l'art français au début du XIII^e siècle et son rayonnement dans tous les pays d'Europe.

Dans les dernières pages, sous le titre de *Conclusions*, M. Bertaux a résumé en ces termes la thèse qu'il a développée :

L'Italie méridionale a été, depuis la fin de l'unité romaine jusqu'à la chute de la dynastie allemande des Hohenstaufen, un terrain d'expériences où les civilisations d'Orient et d'Occident se sont mesurées en des rencontres multiples. Ces civilisations ont laissé la trace de leur passage dans la foule composite d'œuvres d'art dont le présent volume a essayé de réformer la généalogie et de reconstituer l'histoire.

Les influences orientales, grecques ou byzantines, dominantes d'abord dans les provinces méridionales, persistent dans les villes du littoral en relations constantes avec Constantinople, alors qu'elles sont battues en brèche dans la région centrale par l'introduction d'un art nouveau, né dans les retraites du Mont-Cassin, se répandant de là dans les régions environnantes.

C'est l'époque de la diffusion de l'architecture et de la sculpture françaises. La grande basilique de Saint-Nicolas à Bari et l'église inachevée de Venosa sont les deux types les plus caractéristiques de cette influence septentrionale. Ces édifices appartiennent à la famille des églises bourguignonnes dérivées de Cluny :

Enfin, ajoute l'auteur, l'art français triomphe à la fois en Apulie et en Sicile, vers la fin du règne de Frédéric II, trente ans avant la conquête française. Avec ses plans les plus savants, ses voûtes d'ogives, ses chapiteaux à crochets, l'art champenois et bourguignon est employé, non plus à la construction des églises, mais à celle des châteaux et des palais. . .

N'eût-il apporté que cette démonstration, le travail de M. Bertaux aurait une singulière importance pour l'histoire générale; mais il ne s'en est pas tenu à faire ressortir l'introduction du style français dans l'Italie méridionale; il a suivi patiemment les moindres vestiges de cette civilisation locale dans ses manifestations les plus diverses; il a recherché patiemment les origines de chaque tendance; il a examiné les moindres détails et multiplié les points de comparaison. Il en est résulté une œuvre magistrale, sans doute un peu touffue, comme on peut s'en rendre compte par l'analyse même que nous présentons ici; mais c'était là

IMPRIMERIE NATIONALE.

une conséquence inévitable de l'étendue et de la complexité de la matière. Un pareil livre fera époque dans l'histoire de l'art, d'autant plus qu'il apporte avec lui, grâce aux 440 illustrations intercalées dans le texte ou imprimées à part, des renseignements graphiques de haute valeur et dont un grand nombre paraissent ici pour la première fois. Et si on songe que ce luxueux volume est une thèse de doctorat, on se demande de quelles ressources devront désormais disposer les universitaires qui auront une prédilection marquée pour la carrière archéologique.

Souhaitons que le second volume, annoncé et probablement déjà en préparation, vienne bientôt compléter une œuvre qui fait grand honneur à l'érudition française. Trois tables alphabétiques, en dehors de la table des matières et de celle des gravures, ont semblé nécessaires pour faciliter les recherches à travers une pareille accumulation de documents et de noms. Une table spéciale a été dressée pour les noms géographiques, une autre pour les noms d'artistes, une troisième pour les matières; la dernière est forcément assez succincte.

Rappelons enfin qu'une partie des dessins est l'œuvre de M. Bertaux, qui a parfois suppléé avec un crayon habile à l'impuissance de l'appareil photographique dont il ne se séparait guère.

Jules GUIFFREY.

---

*LE FONDS DE L'*ANCIENT CORRESPONDENCE *AU* PUBLIC RECORD OFFICE *DE LONDRES*[1].

DEUXIÈME ARTICLE.

Franchissons cinquante ans. Les « lettres de nouvelles » qui se laissent dater du temps d'Édouard I[er] et d'Édouard II sont très nombreuses et, pour la plupart, inédites, car une collection de *Royal and other historical letters illustrative of the reigns of Edward I and Edward II*, symétrique à la collection de W. W. Shirley, pour le règne de Henri III, fait défaut.

[1] Public Record Office. Lists and indexes, n° XV. *List of Ancient Correspondence of the Chancery and Exchequer preserved in the Public Record Office.* 1 volume in-8°, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1902. — Voir le premier article dans le cahier de juillet 1904, pages 380-393.

Entre tant de pièces instructives à divers égards, choisir est difficile. Nous nous contenterons d'en citer deux, qui sont typiques.

Boniface VIII est mort. Un de ces clercs italiens qui étaient pensionnaires de l'Angleterre en cour de Rome, Bartolomeo de Ferentino, écrit en anglo-normand à Édouard I^er[1] :

À mon tres cher et tres honurable seignеur monsires E., par la grace de Deu noble roy de Engleterre, sires de Hyrelaunde et duk d'Aquitaigne, vostre petit clerk, si vous plest, Bartholomeu de Fferentyn, due reverence ove quant qe say et puis de honeur et servise. Sachez, sire, que je me remuay de la court de Roume vers Engleterre la veille del an renoef, et fu si tres durement grevé de une male goute en cheminaunt com je fu vers la court qu'il me conveneit fere de une jornée deus, par quey je ay esté longement en le chemyn. Si arivay a Dovere le dimeigne del my quaresme au vespre, et ma goute me mena si fort par ses leis qe a grant peine vink a Loundres la veille de Palmes, et la suy taunt de ly grevé qe je ne puis nule part aler ne a pe ne a chival, par quey vous pri, cher sires, qe vous eiet ma demoere escusée, saunz prendre la a mal por ladite acheson, car ele me greve taunt ou plus com mon mal. Mes si tost com je puis chivacher en nule manere je me hasteray vers vous a mon poer. Je tochay, sire, de vos besoignes al apostoile Boneface, qe est a Deu comaundé, et les procuray taunt com je poey, mes je ne poey onk rien aver de ly fors que beles promesses, taunt qe le aventure avint dont bien savet. Et, puis sa mort, ay je toché a nostre seigneur qe ore est, et ly dis des beaus douns qe vous aviet regardé la court, le queus il aveit et ad en chaumbre ; et il me respondi bonement que je ne avey nul message depart vous a ly, mais a son predecessour. Et quant nul messager especial enverret a ly, il fra vos prieres si avaunt com graciouse reson le soeffe. Je li dis ausi de la dyme que son predecessour vous graunta en condicioun qe si la guerre de Cesille fust apesée, ou il morsist avant la dyme parquillye, qe vous eüsset entierement quant qe fust aquiller apres cel tens. Et il me demanda si vous aviet de ceo bulle, et je respondi qe vous aviet de ceo tesmoigne de vive voiz de mon sire Othes et de moy qe fumes enjont de part son dit predecessour que nous le vous deissom de part ly ; et ne ly dust pas sembler que nous vousissom dire teus paroles de part si grant seigneur com l'apostoille a vostre seigneurie si eles ne fussent veritables. Et il me respondi qu'il saunz bulle ne le crerreit ; mes ne pour quant bien est fet ceo qe vous avet de cele besoigne commencé ; et bon est qu'il seit chevy et qe ladite nunciacioun de monsires Othes et de moy seit mis en escrit de main commune. Autres choses, sire, qe sont a dire vous dirray de bouche a plus tost que je porray, car trop serreit de maunder les vous toz en lettres. Deu par sa pité vous sauve de maus et vous donne bien fere vos bosoignes. Escrites a Loundres le jour de Palmes.

La mort de Clément V (20 avril 1314) ouvrit un interrègne très orageux. Il y avait alors 24 cardinaux, dont 8 italiens, 10 gascons (les créatures de Clément V) et 6 « provençaux » (dont 3 languedociens, 2 normands et 1 cahorsin). Le Sacré Collège se réunit le 1^er mai dans le palais archiépiscopal de Carpentras. Le 24 juillet un tumulte se produisit, provoqué par les Gascons, où la vie des Italiens fut mise en péril.

(1) *Ancient Correspondence*, XVII, 58.

Les membres du Conclave se dispersèrent dans les villes des environs : Avignon, Valence, Orange. Puis des négociations s'engagèrent pour convenir du lieu où l'on se réunirait de nouveau [1].

Une lettre célèbre du cardinal Napoléon des Ursins à Philippe le Bel fait savoir qu'une partie des Italiens avait pour candidat le cardinal-évêque de Préneste, Guillaume de Mandagout, dont les Gascons ne voulaient pas [2].

On a, d'autre part, une lettre de Philippe le Bel à Bérenger, cardinal-évêque de Tusculum, et à Arnaut, cardinal-diacre de *Sancta Maria in Porticu*, sans date. Le roi rappelle qu'à la nouvelle de l'exode de Carpentras il avait fait exhorter les cardinaux, *per speciales nuncios et litteras*, à se réunir ailleurs, en lieu sûr, *in regno nostro vel alibi.* Ayant reçu les réponses, par lettres et messages, desdits Bérenger et Arnaut d'une part, et des cardinaux italiens d'autre part, contenant des récusations et des propositions quant au lieu du rendez-vous futur, il les a fait examiner par des jurisconsultes de son Conseil, en sa présence. Carpentras et Avignon sont suspects; Lyon, un des endroits que les Italiens suggèrent, est, au contraire, très sûr. Les Italiens offrent encore que les deux partis choisissent chacun un représentant chargé de désigner le lieu du rendez-vous; frère Nicolas, cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe, *qui nobiscum in eadem voluntate concurrit*, serait le tiers arbitre. Si le parti dont Bérenger et Arnaut sont les chefs n'acceptait pas cette combinaison et s'obstinait à ne pas vouloir s'éloigner de Carpentras et d'Avignon, il y aurait péril de schisme; mais, en ce cas, le roi ne reconnaîtrait ni l'un ni l'autre des papes choisis par les deux factions, jusqu'à la décision d'un Concile. Que Bérenger et Arnaut persuadent donc leurs amis d'accepter le rendez-vous à Lyon, *ne improperari possit in posterum quod Cardinales de regno nostro oriundi, tanta nobis amicitia et dilectione conjuncti, fuerint lapis offensionis et petra scandali Ecclesiæ Sanctæ Dei.* « Les nations s'étonneraient à bon droit et verraient là quelque chose de peu honorable pour nous, pour vous et pour le royaume si vous, indigènes naturels de ce royaume, vous vous obstiniez à repousser la requête de ces cardinaux étrangers qui demandent à délibérer sur nos terres, sous notre protection. Nous vous envoyons donc notre clerc, maître Ami d'Orléans, porteur des présentes, qui vous exposera plus pleinement notre pensée [3]. »

[1] M. Souchon, *Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urban VI* (Braunschweig, 1888), p. 35 et suiv.

[2] Lettre publiée par Baluze (*Vitæ paparum Avenionensium,* II, col. 289), rééditée par Souchon, *o. c.*, p. 185.

[3] Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium,* II, col. 294.

Voilà tout ce que l'on savait jusqu'ici sur l'histoire de l'interrègne entre l'exode de Carpentras (24 juillet) et la mort de Philippe le Bel (29 novembre 1314). Or les lettres d'un agent d'Édouard II en cour de Rome, respectivement datées du 31 août et du 7 septembre, et conservées à Londres, apportent des détails nouveaux.

Dans l'entourage de cet agent, André Sapiti[1], on croyait, à la fin d'août, que le cardinal Nicolas, le tiers arbitre, serait élu; qu'il partageait avec Guillaume de Mandagout la faveur des Italiens, et qu'il était le candidat du roi de France. Sapiti, persuadé du succès de ce personnage, conseillait déjà à Édouard II de s'assurer sa bienveillance pour une croisade contre les Écossais, « ces traîtres détestables ». Le 7 septembre, le cardinal Nicolas « de France » paraissait toujours tenir la corde; les Italiens étaient unanimement pour lui; les autres ne songeaient plus qu'à se faire prier ou à faire savoir au roi de France que ses prières pressantes en faveur dudit Nicolas les avait décidés. Quant au lieu du rendez-vous, les Gascons refusaient Lyon et proposaient Bourges. La cour de France avait demandé que l'élection n'eût pas lieu avant le 1er octobre, parce qu'un des fils du roi et Enguerran de Marigni, laissant les affaires de Flandre, et d'autres grands personnages pouvaient venir prochainement vers les cardinaux et emporter l'élection. — Les deux autres arbitres désignés pour fixer le lieu du rendez-vous étaient Guillaume Teste (pour les Gascons) et l'évêque d'Ostie (pour les Italiens); mais celui-ci s'excusait. On pensait que le rendez-vous aurait lieu à Montélimar, à Saint-Esprit ou à Viviers.

L'événement a démenti ces prévisions : car c'est seulement deux ans plus tard (le 7 août 1316) que le candidat des Italiens, unis aux Provençaux, Jacques Duese, fut élu (Jean XXII). Mais il n'est pas indifférent de savoir que le cardinal Nicolas fut un moment considéré comme le candidat de la France. Ce Nicolas est bien connu : c'est frère Nicolas de Fréauville, de l'ordre de Saint-Dominique, confesseur de Philippe le Bel, qui s'était attiré pendant le différend les foudres nominatives de Boniface VIII et qui joua dans plusieurs des grandes affaires du règne un rôle actif et peu connu. Frère Nicolas de Fréauville, natif de Normandie, était cousin d'Enguerran de Marigni[2]. — On s'attendait à Avignon,

[1] André Sapiti est bien connu comme chargé des intérêts anglais en cour d'Avignon au commencement du XIVe siècle. Il existe, au *Public Record Office*, une copie, par W. H. Bliss, d'un registre de la Barberine où sont consignées les pétitions présentées par ce personnage à la Cour pontificale.

[2] Biographies de Nicolas de Fréauville ou plutôt relevés de quelques-uns des textes où il est nommé dans Baluze, *Vitæ paparum*... I, col. 636, et dans Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, I, col. 1719.

en septembre 1314, à ce qu'Enguerran vînt prochainement pour peser sur le Conclave. Il semble donc que l'ambition de ce personnage singulier, qui fut, pendant quelques années, le premier en France, ait été, à la veille de sa chute, jusqu'à vouloir le Saint-Siège pour un homme de son sang.

Il suffira de citer ici les passages des deux longues lettres de Sapiti qui établissent ce qui précède[1] :

Nova et statum dominorum cardinalium et Curie significavi per ordinem majestati vestre et adhuc in eodem statu sunt, nisi quod ipsi domini cardinales pro[ro]gaverunt primam diem Septembris qua omnes debebant recludi usque ad primam diem Octobris proxime futuri; et dicta die prima debent recludi; et firmatum est inter eos quod eligantur duo ex ipsis cardinalibus, videlicet unus de cardinalibus Lombardis et unus de Citramontanis, qui duo sint cum domino fratre Nicolao cardinale ad providendum et firmandum de loco in quo debeant recludi, quia Carpentoratum est suspectum, et sic ab omnibus reputatur [propter] facinora ibidem commissa ..... recludent se in Lugduno vel in aliqua alia villa regni Francie pro certo, ita quod dictus dominus frater Nicolaus erit [electus] secundum preces domini regis Francie. Nam volunt omnes Lombardi eum et dominum Penestrinum, et placeret multum domino regi de dicto domino Nicolao; nam apparet quia utraque pars cardinalium elegit eum pro tercio; et sic est communis opinio quod fiet papa; propter quod scio et pro certo habeo, si verba promis.. si placeret majestati regie et utile esset quod ex .... precibus domini regis Francie, quia domini cardinales reintrabunt districtum, ita quod videretur electus ad preces vestras sicut ad preces ipsius regis Francie, et ad hoc quod voluntatem dicti domini haberemus promptam pro predicatione Crucis et alia opportuna contra illos Scotos.................................. [pes]simos proditores, ad destruendum eos et dampnandum ac extirpandum de hoc seculo, ita quod nullus eorum nec ipsorum iniquitas valeat perpetua esse, prout per alias litteras plene scripsi vestre regie majestati.......... [31 août 1314.]

Suo domino singulari suus fidelis servus Andreas Sapiti, seipsum et promptum in omnibus famulatum. Serenissime princeps et domine, scripsi vestre regie majestati nova et statum Curie Romane de tempore in tempus usque ad electionem factam per omnes cardinales tam citramontanos quam ultramontanos de tribus cardinalibus, videlicet de domino Nicolao de Francia et aliis duobus quorum unus est dominus Ostiensis et alius dominus Guillelmus Testa, ad providendum de loco; et nedum convenerunt nec ordinaverunt, sed in regno Francie providere intendunt quamvis Vascones recusent expresse Lugdunum et nominent civitatem Bituricensem prope Parisius ad .XL. leucas vel circa. De Francia venerunt littere continentes quod ordinetur locus et electio differatur per aliquod tempus citra festum Omnium Sanc-

[1] Quoique ces lettres aient été écrites à huit jours d'intervalle, la première se trouve dans le vol. LV (n° 47), tandis que la seconde est dans le vol. XXXIV (n° 177). Cf. Bibl. nat., Coll. Moreau, 694, fol. 63 et s.

torum, quia unus de filiis domini regis Francie et dominus Ingerandus de Marigniaco, posito negocio Flandrie, in aliquo certo puncto quod asserunt esse debere in brevi venient ad dominos cardinales; et, si differetur, venient alii probi et magni viri, ita quod sine dilatione eligatur papa. Et omnes Ytalici cardinales bene contentantur de fratre Nicolao, et plures de aliis expresse, et alii qui nondum expresse consentiunt videntur velle quod rex Francie cognoscat plene quod ad ejus instanciam consentiant in eundem fratrem N., in quem sine dicti domini regis precibus intimis nullatenus consentirent, ut ab eodem domino rege majores grates reportent, ita quod dicti nuncii venturi ex parte dicti domini, ut pro certo creditur, dictam electionem per preces predictas quoad illos qui differunt eligere ut rogentur facient expediri. Idcirco dignetur vestra regia celsitudo michi mandatum suum dirigere, in eo quod debeam de predictis facere, videlicet si placet quod pro dicto domino N. insistam et concurram, ita quod videatur creatus ad instanciam vestram sicut domini regis Francie prefati; et mandato vestro obediam nunc et semper ad posse, sicut alias scripsi de predictis vestre regie majestati. — Dominus Hostiensis prefatus rogavit consocios suos cardinales quod placeret eis de seipsis ad eligendum de loco alium nominare, ita quod ipse vel dominus Jacobus Gaytanus mittetur ad predicta loco sui; et convenient de septimana futura; ubi tamen nescitur adhuc, sed creditur quod in Montiliis ad Mare [1] aut in Sancto Spiritu vel in civitate Vivariensi. — Conservet Altissimus vestram majestatem regiam ipsamque augeat in honore et prosperitate felici.

Datum Avenione, die sabbati in vigilia Beate Marie Virginis gloriose.

C. La troisième et dernière catégorie de documents épistolaires recueillis dans l'*Ancient Correspondence*, ce sont des lettres, des billets et des mémoires divers, généralement anonymes, sans date et sans adresse, mais, pour la plupart, destinés au chancelier ou aux fonctionnaires de la Chancellerie. Il y en a des centaines. Ces documents ressemblent à ceux qui forment, aux archives du chapitre de Cantorbéry, le fonds des correspondances reçues par Henry Eastry, prieur de cette église à la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle [2]. Beaucoup sont très courts, vagues et vides, tout en formules et en sous-entendus trop obscurs, volontairement ou non, pour être intelligibles [3]. Le déchiffrement de ces paperasses, très laborieux, paye médiocrement le temps qu'il coûte. Un

(1) Cette étrange forme latine du nom de Montélimar (Drôme) n'a pas été relevée par M. J. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique de la Drôme* (Paris, 1891), p. 228.

(2) L. Delisle, dans le *Journal des Savants*, 1902, p. 226.

(3) Exemple typique (*Anc. Corr.*, XXIX, 90) :

Suo suus, seipsum et sua. Dominus noster rex et regina et eorum familia felici vigent sospitate negociaque sua erga dominum regem Francie congrue procedunt, Altissimo benedicto. Certius enim quam prius putavi ipsum ad partes Vasconie credo fore itineraturum, et hoc ante reditum suum ad partes Anglicanas. Alia relacione digna ad presens non audivi, set cum aliqua scivero vos inde per primum intervenientem certiorabo. Conservet vos Altissimus bene et diu in Domino, statum vestrum una cum beneplacitis vestre voluntatis mihi vestro crebris missionibus, si placet, significantes. Valete.

érudit qui serait en mesure et qui aurait la patience de passer plusieurs mois à dépouiller systématiquement ces résidus trouverait là, néanmoins, la matière d'un spicilège qui ne serait pas inutile[1].

Citons seulement en ce genre, pour finir, une lettre d'Aymar de Valence, comte de Pembroke († 1324), à son « cher et bien amé Estieven Marcel, borgois et drapier de Paris », où l'on voit que ce grand seigneur était en relations d'affaires suivies avec ledit Marcel[2] :

Aymar de Valence, counte de Pembrok, seigneur de Weiseforde et de Montignak, a nostre cher et bien amé Estieven Marcel, borgois e drapier de Paris, salutz e bones amitez. Nous vous enmercions chierement de ceo que vous avez retenu et achaté a nostre cops le chival Estienne Barbeit, e vous fesons asavoir qe nous lui paierons bien ove l'aide de Dieu a la quinzeine de la Saint Johan santz defaute. Endroit des .cc. livres que nous vous devions envoier, sachez qe tut le plus fut prest yceo leondi avant nostre partir de illeok, e le remenant serra prest yceo jeodi a vespre santz nule defaute, que en esterlins que en autre monoie, si qe vostre vadlet s'en partira de Rancoin[3] vers vous yceo vendredi, et nous le ferons avoir conduit tanque a Chastiel Rouz. Nous vous enveoms [par] vostre vadlet les lettres pour le seigneur de Coucy et auxi une remembrance de noz busoignes qe touchent mons. Guillaume de Flaundres. Et si vous ne savez la date del premier an de nostre mariage, si le saverez vous bien par les lettres que vous avez devers vous qe touchent cele busoigne. Si la petition que nous vous enveoms ne soit mie bien ordené, la facez amender. Nous vous prions qe vous facez envoier a nostre chiere compaigne un drap pour ses robes de la Pentecoste et .ii. chiefs de cendal. A Dieu qe vous garde. A Rancon, yceo dymenche a vespre. — E sachez que vostre vadlet vint a nous le vendri.

Et un memorandum qui fait connaître les noms de quelques personnages de la Cour de France considérés, au commencement du xiv^e siècle, comme prêts à accepter, de nouveau, des avances du roi anglais[4] :

Nostre seigneur le roy sieust avoir plusurs des gens de l'ostel le roy de France de ses robes, par coy il li tenoient grant leu, et a toutes ses genz, en aydier a fere et a avancier toutes ses besoignes de Gascoigne et de Pontif par devers la court de France; et orandroyt il n'an y a nes .i. seul, ne madame la royne ausins, qui pluseurs en y avet de ses robes; et par ce defaut de ceste retrete desdites robes sans leur deserte je croy que leur besoignes n'an soient pas si tost esploitiés come eles souloient par devers ladite court, et ce au mal profit des genz de la duchée et de la contey de Gascoygne et de Pontif et au grant ennuy du Conseill nostre dit segneur le roy pour le lonc sejour qu'il font par dela la mer en despandant l'argent nostre dit segneur le roy. Et moy, qui pour bien et pour leauté montre ceste chose, ne

[1] Il y aurait lieu de dépouiller à part la correspondance des marchands italiens en Angleterre, dont le fonds de l'*Anc. Corr.* contient un certain nombre d'épaves, en latin et en langue vulgaire.

[2] *Ancient Correspondence*, L, n° 57.

[3] Rancogne (Charente).

[4] *Anc. Corr.*, LIV, n° 141.

conseille pas que l'an doint robes a touz ceus qui en veulent avoir, kar trop en y aret qui nul profit ne feroient a nostre dit segneur le roy ne a madame la reyne ne a leur gent; mes il me sanble que se il donnet de ses robes a mons. Hugues d'Angerain [1], chevalier le roy et mestre des contes de France, et qu'il l'apeloit son chier et feal chamberlein, sy comme il li retinst presant pluseurs de noz segneurs de France, et li priast qu'il passast une foyz la mer pour parler a luy et li recommandast ses besoignes, et avekes ce envoiast de ses robes a Martin des Essars [2], tresorier et mestre des contes de France, et l'apelast son amé et feal par ses nobles lestres qu'il li envoieret, ainsinc croy je que les besoignes seroient eploytiés et avanciées; e le dit Martin a austres foiz eu de ses robes des chevaliers; et avet mout les besoignes a cuer sy comme nostre seigneur le roy le set bien. Sy en soit fet ce que meillieur sanblera a fere.

Ch.-V. LANGLOIS.

LES ÉTABLISSEMENTS ET LE COMMERCE DE LA FRANCE DANS L'AFRIQUE BARBARESQUE.

Paul Masson. *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque (1560-1793). Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc.* 1 vol. in-8°. Paris, Hachette et C^ie^, 1903.

S'il y a des sujets historiques qui ne s'adressent qu'à la curiosité, qui ne vivent plus que par les souvenirs, celui auquel M. Paul Masson vient de consacrer un gros volume n'est pas de ceux-là. Il nous procure, au contraire, la satisfaction trop rare de nous faire assister aux débuts et au développement d'une œuvre nationale à laquelle notre temps a donné grandeur inattendue en créant de vastes colonies là où l'ancien régime une n'avait possédé que des comptoirs. L'Afrique septentrionale tient une place si considérable dans notre empire colonial et dans notre patrimoine moral qu'en retraçant ses premiers rapports avec notre pays, on

(1) Hugues d'Angeran fut nommé maître lai surnuméraire à la Cour des comptes le 26 janvier 1316, et resta en exercice jusqu'en 1319, d'après Constant d'Yanville, *Chambre des comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques* (Paris, 1866-1875). Il compta en 1317, en qualité de chambellan, des «joyaux» de l'Hôtel royal (Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, II, 1904, p. 50.)

(2) Ce personnage fut chargé à plusieurs reprises de missions confidentielles au temps de Philippe le Bel (Bibl. de Rouen, *Extraits de Menant*, III, fol. 28). Cf. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, XI, p. 105, note 11.

IMPRIMERIE NATIONALE.

a le droit de compter sur l'intérêt sympathique du public. M. Masson a eu, pour aborder un pareil sujet, des raisons encore meilleures que l'espoir d'un accueil favorable. Professeur d'histoire et de géographie économiques à l'Université d'Aix-Marseille, auteur d'une histoire remarquable du commerce du Levant, il s'était, de plus d'une façon, préparé à écrire celle de nos relations avec les États barbaresques. Celles-ci n'apparaissent-elles pas tout d'abord comme une province du commerce levantin? Dans le bassin occidental comme dans le bassin oriental de la Méditerranée ne faut-il pas faire remonter à la même origine les privilèges de la France?

On ne doit pas toutefois s'y tromper. D'une part, la dépendance entre ces deux sphères d'intérêts n'a pas été aussi étroite qu'on est porté d'abord à le croire, l'une et l'autre ayant formé deux mondes économiques distincts; de l'autre, les intérêts qu'ont mis en jeu les rapports de la France avec les pays barbaresques ne sont pas comparables à ceux que soulevait le commerce du Levant. Les proportions considérables et, disons-le tout de suite, excessives de l'ouvrage de M. Masson ne doivent pas nous faire illusion : entre la France et les Barbaresques il ne s'agissait que de libération de captifs, que du monopole très disputé et peu respecté de notre pays dans le commerce des produits africains, corail, cuirs, laines et blés, que d'établissements modestes et toujours à la merci du caprice et de la cupidité des souverains islamistes; l'histoire de ces efforts sans cesse traversés est assurément honorable pour la persévérance trop méconnue de notre race, mais il faut avouer qu'elle doit son importance et son éclat aux pages mémorables que notre époque y a ajoutées.

Une conscience scrupuleuse, le désir de tout connaître sur son sujet et de dire tout ce qu'il en connaissait, ont amené M. Masson à enrichir ce fonds un peu nu et médiocrement varié d'une foule de détails d'une valeur inégale. Parmi les questions qui s'y rattachent, il en est qui reviennent si souvent qu'elles sont inséparables d'une certaine monotonie; telles sont les négociations relatives à la libération des captifs, les vicissitudes du bastion de France. Beaucoup, au contraire, ont une portée dont l'auteur n'a pas toujours suffisamment tiré parti. Rivalité des commerçants marseillais et des compagnies concessionnaires et prospérité de la dernière compagnie royale, semblant attester, dans ce genre de commerce, la supériorité du privilège sur la concurrence; fanatisme religieux égal des deux parts venant compromettre des relations commerciales rendues déjà si précaires par la mauvaise foi et l'avidité des Barbaresques; double tendance et double système chez la France de s'assurer, par des complaisances et par l'intimidation, la conservation de ses privilèges;

avantages ou, pour mieux dire, nécessité de la seconde méthode, de celle qui recourait à la force et à la conquête et dont les entreprises sur Tabarque et sur Mogador, les démonstrations de Duquesne et de d'Estrée furent l'application; influence de la situation de notre pays en Europe sur son autorité à Alger, à Tunis, à Tripoli et au Maroc; oscillation de nos gouvernements entre les intérêts qui les attachent à l'alliance avec la Porte et les sentiments qui les inclinent à son égard vers l'hostilité; fidélité de notre monarchie à des vues que tant de préoccupations plus graves ne parvenaient jamais à lui faire oublier; que de faits de nature, si l'on sait en dégager la portée, à éclairer et à alléger les parties inévitablement ingrates d'un sujet par lui-même trop limité et peu fertile!

Tout en étant indépendants de notre commerce au Levant, nos premiers établissements en Barbarie, ce qu'on appelait les *concessions d'Afrique*, n'en paraissent pas moins se rattacher à cette alliance de 1535 entre les lis et le croissant, qui fut le triomphe de ce que l'on pourrait appeler la sécularisation de la politique, triomphe compromettant et éphémère, car le siècle qui en avait été témoin ne s'était pas écoulé que les animosités religieuses reprenaient leur influence. Il n'y a toutefois entre l'entente de la France et de l'Empire ottoman et notre prépondérance en Afrique qu'une filiation indirecte. M. Masson ne trouve pas la stipulation explicite de cette prépondérance dans l'article XII du traité de 1535, où M. Plantet a cru la voir. C'est à 1560 qu'il arrive, par des rapprochements plausibles, à en fixer l'origine positive.

Ces concessions se réduisirent d'abord à un comptoir nommé, bien qu'il n'ait été fortifié que plus tard, le *bastion de France*. Détruit en 1604, la pensée de son rétablissement ne cessa jamais d'occuper Henri IV, mais ce fut sous Richelieu que son importance et son avenir furent pleinement compris par le gouvernement, qu'il tendit à prendre un caractère national, que les conditions de la concession furent fixées par le contrat du 29 septembre 1628. Pour Richelieu comme pour le concessionnaire, Sanson Napollon, des vues politiques se mêlèrent aux préoccupations commerciales.

M. Masson a donné sur les origines obscures, puis sur la suite de l'installation de nos commerçants et de la fondation de nos consulats dans les Echelles barbaresques des renseignements minutieux qu'il est impossible de résumer. Il a insisté notamment sur les relations de la France avec le Maroc, au cours desquelles se manifesta chez Richelieu et le père Joseph la résolution d'occuper Mogador et qui aboutirent aux traités de 1631 et de 1635. Quels furent les fruits de ces deux traités?

Ayant à en parler, à cause du rôle du célèbre capucin dans ces essais d'expansion française au Maroc, nous avions cru pouvoir les considérer comme sans valeur. M. Masson oppose à cette conclusion pessimiste le témoignage du fils du consul de Salé qui atteste, en 1669, la persistance du consulat de cette ville et la tranquillité dont y jouissaient, depuis 1643, les marchands français. Mais ce témoin ne nous dit pas si ces marchands s'étaient multipliés, si les affaires entre notre pays et le Maroc étaient nombreuses; il résulte seulement de son témoignage que l'état du pays n'y mettait pas obstacle.

Ce n'est pas la seule question sur laquelle l'application judicieuse de M. Masson n'ait pas réussi à faire une lumière complète. Par exemple, les droits des Guise et du Gouvernement royal sur les concessions d'Afrique ne sont nulle part délimités et précisés. L'intention de Richelieu d'évincer le duc de Guise au profit de la Couronne ne paraît pas pouvoir faire doute; elle ne semble pas pourtant avoir été réalisée. Entre les différentes versions de la mort de Sanson Napollon, l'auteur n'a pas marqué une préférence qui aurait pu décider de la nôtre.

Il y aurait mauvaise grâce à insister sur l'incertitude où nous laisse à l'égard d'un certain nombre de points, dont quelques-uns sont secondaires, l'auteur d'un livre qui a tout fait pour ne nous laisser rien ignorer. Ce qui est plus grave, c'est que la même incertitude se retrouve dans l'impression qui nous reste de l'ensemble. De tant de consciencieuses recherches, l'auteur n'a pas su dégager avec netteté les résultats. Si on essaie de les saisir pour garder dans l'esprit, pour s'approprier la substance de ce livre si rempli et qui, dans un certain sens, n'est pas mal ordonné, ils se dérobent dans la surabondance des détails. Il y a peu d'ouvrages aussi propres à démontrer que, pour mettre en valeur des vérités historiques, il ne suffit pas de les présenter dans l'ordre successif où les amène le classement méthodique ou chronologique des faits, mais qu'il faut encore les placer sur les différents plans que leur importance leur assigne, les subordonner les unes aux autres. Si l'on ne peut épargner au lecteur des détails arides mais indispensables à l'intelligence du sujet, il faut les faire accepter par des vues générales qui les dominent et en forment comme la perspective. Ce n'est pas, nous l'avons vu, les idées générales qui font défaut dans le livre de M. Masson, mais, parce qu'elles sont écourtées, elles ne rayonnent pas ur lesujet et n'allègent pas la marche du lecteur à travers le fourré monotone des rapports de notre pays, de nos consuls, de nos colons avec le gouvernement toujours capricieux et toujours sans foi des *puissances*. Il résulte de ce défaut de proportions qu'un livre, dont toutes

les parties, prises en soi, sont excellentes, n'arrive pas à produire un effet d'ensemble en rapport avec sa valeur intrinsèque, à imprimer dans l'esprit du lecteur les conclusions et les vues qui en feraient ressortir la portée.

G. FAGNIEZ.

MAXIMILIAN CURTZE, HISTORIEN DES MATHÉMATIQUES.

MAXIMILIAN CURTZE. *Urkunden zur Geschichte der Mathematik im Mittelalter und der Renaissance.* In zwei Theilen, 336-292 p., in-8°. — Leipzig, B. G. Teubner, 1902.

I. La mémoire de Maximilian Curtze, décédé subitement le 3 janvier 1903, a droit ici à un hommage d'autant plus sincère que c'est à lui que nous devons la révélation de la plupart des travaux marquants en mathématiques qui ont été accomplis en France pendant le moyen âge. Avant de parler de sa dernière publication, je ne puis donc m'abstenir de passer rapidement en revue les titres qu'il s'était dès longtemps acquis à notre reconnaissance[1].

Né le 4 août 1837, Curtze a professé les mathématiques pendant près de quarante ans au gymnase de Thorn. Depuis 1896, il avait pris sa retraite, mais continuait avec une étonnante activité ses travaux historiques, en réunissant infatigablement de nouveaux matériaux pour cette *Histoire de la géométrie au moyen âge* que nous attendions de lui et dont sa mort nous a privés.

Son premier essai qui ait fait sensation avait cependant été dirigé vers l'arithmétique. L'édition de l'*Algorithmus proportionum de Nicole Oresme* (1868) apprit aux mathématiciens que, trois siècles avant Newton, un Français, en qui ses compatriotes ne voyaient guère qu'un traducteur d'Aristote et, comme tel, un de leurs plus anciens prosateurs, avait conçu l'idée géniale des *exposants fractionnaires*. Cependant Curtze, à l'âge de 31 ans, était encore loin d'être un philologue consommé; mais les critiques que lui adressa Ch. Thurot à l'occasion de ce travail lui apprirent ce qui lui manquait; il sut en faire son profit et désormais ses publi-

[1] Une notice de 17 pages, comprenant la liste de ses nombreux écrits, soit historiques, soit purement mathématiques, lui a été consacrée par Siegmund Günther, dans la *Bibliotheca mathematica,* t. IV, p. 65 à 81.

cations témoignèrent d'une science de plus en plus sûre et d'efforts de plus en plus heureux pour atteindre la perfection.

Je passe sur les importants travaux qu'il consacra à Copernic, dont il donna le nom à une société scientifique qu'il parvint à fonder à Thorn; je me contente de rappeler la part prépondérante qu'il prit à la réédition que cette société publia en 1873, d'après le manuscrit original, du célèbre ouvrage *De revolutionibus orbium coelestium.*

Parmi les anciennes versions d'ouvrages arabes qu'il a éditées, je ne mentionnerai que le *Liber trium fratrum de geometria* (1885), et cet important commentaire d'Anaritius sur Euclide, dont j'ai déjà parlé dans le *Journal des Savants* (mars 1903, p. 153); je passe sous silence la longue série d'extraits de tant de manuscrits divers qu'il a édités et commentés dans le *Zeitschrift für Mathematik und Physik* et dans la *Bibliotheca mathematica.* Je reviens au sujet sur lequel je veux particulièrement insister.

À mes yeux, la principale gloire de Curtze sera d'avoir montré quel a été le véritable caractère de l'enseignement mathématique au moyen âge. Avant la publication de l'opuscule *Petri Philumeni de Dacia in Algorismum vulgarem Joannis de Sacrobosco commentarius* (Copenhague, 1897), on ne pouvait guère soupçonner, en effet, ce que les maîtres ès arts enseignaient en réalité sous le nom d'arithmétique. On pensait naturellement à l'écrit théorique de Boèce sur la matière. Mais si le nom du dernier auteur latin qui eût conservé la tradition grecque resta en honneur jusqu'en plein XVI^e siècle, si son *Institution arithmétique* a certainement toujours figuré parmi les livres de lecture des écoles du moyen âge, on ne voyait guère le fruit réel que les étudiants pouvaient retirer de l'étude de cette imitation du médiocre Nicomaque, on ne percevait pas davantage l'influence d'un tel ouvrage. On arrivait ainsi à conclure que les cours d'arithmétique devaient être très peu fréquentés et les résultats de l'enseignement à peu près nuls.

L'erreur consistait à supposer le niveau de cet enseignement beaucoup plus élevé qu'il ne l'était en réalité. Il correspondait effectivement au degré primaire, et il était d'ailleurs essentiellement orienté vers la pratique. Dans les deux branches du *quadrivium* pour lesquelles on possédait des ouvrages authentiques de Boèce, ils ne servaient que pour la montre, alimentant tout au plus quelques curiosités exceptionnelles. Mais ce que l'on apprenait était incontestablement utile, sans être, en quoi que ce soit, emprunté à la science antique; c'était le calcul avec les chiffres arabes; c'était le chant, d'après les méthodes alors les plus modernes.

C'était bien pour les étudiants des universités qu'étaient écrits ces maigres traités d'*algorisme* qui nous paraissent aujourd'hui si vides dans leur fond, si peu intelligibles dans leur forme. Mais ils ne servaient que comme formulaires à fixer dans la mémoire ou à consulter en cas d'oubli. Le maître commentait ce formulaire, lui donnait un sens par des applications à des exemples numériques, parvenait ainsi à former réellement les élèves à calculer la plume ou le crayon à la main, tandis que tous ceux qui n'avaient pas reçu cette instruction ne pouvaient opérer qu'avec des jetons.

Pour l'astronomie, on connaissait depuis longtemps l'importance exceptionnelle qu'avait prise dans l'enseignement, à partir du XIII[e] siècle, la *Sphaera* de Jean de Sacrobosco, et l'on pouvait, par suite, se rendre compte du caractère élémentaire des leçons professées. Pour la géométrie, au contraire, on était porté à croire que la traduction d'Euclide par Adelhard de Bath dès le XII[e] siècle, plus tard celle que donna Campanus de Novare, avaient dû servir de livres de texte, à l'exclusion de tout autre, et aux indices qui montraient que les leçons sur Euclide n'étaient ni bien régulières, ni guère fréquentées, même dans les universités les plus florissantes, on croyait reçonnaître que l'enseignement de la géométrie était singulièrement négligé.

Or cela était vrai pour la géométrie théorique, mais non pour la géométrie pratique, l'arpentage et le jaugeage. C'est ce que Curtze a montré, en signalant trois ouvrages qui ont été successivement rédigés en France au XII[e], au XIII[e] et au XIV[e] siècle, pour les étudiants des universités, et qui ont joué un rôle historique plus ou moins justifié par leur valeur propre.

II. Je rappelle[1] qu'au début du XI[e] siècle, malgré les efforts de Gerbert, l'enseignement de la géométrie, même pour les notions les plus élémentaires, n'était nullement constitué; mais dans la seconde moitié du même siècle parurent successivement deux compilations : l'une, la *Geometria Gerberti*, l'autre, l'*Ars geometriæ* du Ps.-Boèce, qui renfermaient les débris des connaissances possédées par les Romains (à savoir les règles de calcul transmises par les agrimenseurs[2] et les énoncés des

[1] Voir dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVI, 1900 : *Une correspondance d'écolâtres du XI[e] siècle*, publiée par M. Paul Tannery et M. l'abbé Clerval.

[2] Cf. dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV, 1898, *Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus*, par M. Victor Mortet, avec une *Introduction* par M. Paul Tannery. Ce travail complétait une publication de Curtze.

quatre premiers livres d'Euclide), et de plus un groupe de procédés d'arpentage sur le terrain, dont quelques-uns au moins supposent l'emploi de l'astrolabe, et par suite doivent avoir été empruntés aux Arabes d'Espagne.

En 1897, dans les *Monatshefte für Mathematik*, Curtze publia, d'après un manuscrit de Munich du XII^e siècle, une *Practica geometriæ* anonyme, dont l'auteur a essayé de coordonner les procédés d'arpentage en question, et d'en rendre raison d'après le principe de la similitude des triangles. Si ses démonstrations ne sont pas conçues suivant la forme classique, elles n'en sont pas moins sérieuses, et il fait preuve, dans tout l'ensemble de cet opuscule, d'une originalité incontestable et d'un esprit vraiment scientifique. Curtze a donc eu raison de mettre en relief cette *Practica* comme représentant le développement naturel des idées géométriques dans l'Occident latin à peine ressorti de la barbarie, et avant l'introduction effective de la science gréco-arabe.

Cependant l'auteur de la *Practica* semble avoir subi au moins une influence arabe différente de celle qui provenait pour lui de la connaissance de l'astrolabe. On voit apparaître, en effet, dans son écrit la distinction de la géométrie théorique et de la géométrie pratique, et de plus une curieuse tripartition de cette dernière en *altimetria*, *planimetria* et *cosmimetria*, qui se retrouve d'ailleurs à la même époque, mais avec un sens un peu différent, dans le *Didascalicon* de Hugues de Saint-Victor et dans Gundissalinus *de divisione philosophiae*. Or ce dernier l'a empruntée à Al-Farabi [1].

Cependant, tandis que, pour l'archidiacre de Tolède, cette tripartition distingue simplement la mesure des lignes (droites), des surfaces (planes) et des volumes [2], l'auteur de la *Practica* l'entend tout autrement; pour lui l'*altimetria* est la mesure des hauteurs ou profondeurs verticales, la *planimetria* celle des dimensions horizontales, la *cosmimetria* a pour objet la mesure des dimensions du monde, et il s'en prend là-dessus à Ératosthène et à Macrobe.

Quel est cet auteur? En décembre 1898, en recherchant à Cambridge, d'après une indication de Steinschneider, une *Practica geometriae Hugonis*, qu'il supposait d'un *Hugo Sanccelliensis* (?), traducteur,

[1] Ainsi que probablement la distinction de la géométrie en théorique et pratique. C'est la conclusion de Ludwig Baur, qui a édité l'ouvrage de Gundissalinus dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, édités par Cl. Baümker et Georg von Hertling Band IV, Heft 2-3, pages 251-253 (Münster, Aschendorff, 1903).

[2] Le texte d'Alpharabius de l'édition de Camerarius, p. 16, porte d'ailleurs *profundimetria* au lieu de *cosmimetria*.

entre 1120 et 1150, d'écrits arabes divinatoires, je reconnus le texte publié par Curtze. Bientôt après je constatai qu'il n'est autre que celui d'une *Practica* qui existe dans plusieurs manuscrits de Paris, en liaison avec des œuvres de Hugues de Saint-Victor, et que Hauréau lui a attribuée.

J'ai exposé ailleurs [1] les raisons que j'ai actuellement de douter de cette attribution et même de la valeur de la rubrique du manuscrit de Cambridge (Caio-Gonvilensis 413). Des recherches plus approfondies me paraissent indispensables pour résoudre les divers problèmes que soulève la *Practica* en question : en tout cas, son auteur semble bien être un Français ou avoir écrit en France; c'était un maître du *quadrivium*, connaissant réellement la pratique en même temps que lettré.

Comme les manuscrits de Paris présentent une longue continuation du texte publié, une réédition n'est pas sans intérêt, mais le mérite de Curtze restera entier.

III. En 1899, Curtze publiait : *Der Tractatus Quadrantis des Robertus Anglicus in deutscher Uebersetzung aus dem Jahre 1477* dans le *Cantor-Festschrift* (*Abhandlungen zur Geschichte der Mathematik*, Heft 9, Leipzig, Teubner). Mais ce n'était que par abnégation qu'il m'avait laissé prendre les devants pour la publication du texte latin [2], qu'il connaissait dès longtemps et dont il avait reconnu toute l'importance, car il a été un des traités les plus répandus dans les Universités, à partir de l'époque de sa rédaction (vers le troisième quart du XIIIe siècle) pour l'enseignement de la géométrie pratique.

Je ne puis trop insister sur la courtoisie dont il fit preuve à mon égard à cette occasion, car elle est un des traits de son caractère.

Je préparais alors, en fait, ma première incursion sérieuse dans l'histoire de la géométrie du moyen âge. Avant de mettre la dernière main à mon introduction, sur l'avis de M. Cantor, je m'adressai à Max. Curtze, avec lequel je n'avais eu jusqu'alors aucune relation; il me communiqua gracieusement les renseignements qu'il possédait sur divers manuscrits que je ne connaissais pas, et ce n'est qu'après ma publication qu'il m'avoua avoir eu déjà en main une copie du texte latin et de la version allemande qu'il comptait éditer lui-même conjointement. J'avais ainsi contracté une dette envers lui, et je crus, pour m'en acquitter,

[1] *Bibliotheca mathematica*, II (1901), p. 41-44.

[2] *Le traité du Quadrant de Maître Robert Anglès* (Montpellier, XIIIe siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, publiés par M. Paul Tannery : *Notices et extraits des manuscrits*, XXXV, 1897.

IMPRIMERIE NATIONALE.

répondre à un secret désir de sa part en lui offrant de s'unir à moi pour publier, dans les *Notices et extraits*, le *Liber embadorum* de Savasorda, qui me paraissait le document le plus important à mettre au jour pour éclaircir la question de l'introduction en Occident de la science géométrique des Arabes. Il me répondit qu'il préférait publier seul cet ouvrage, ce qu'il a fait dans les *Urkunden* dont je vais parler, mais en revanche il m'envoya le manuscrit qu'il avait préparé pour éditer la *Practica geometriae* de *Dominicus de Clavasio*, composée à Paris en 1346.

Dans une note, très courte, mais de la plus haute importance, insérée en 1895 dans la *Bibliotheca mathematica*, Curtze avait fait connaître comment la citation d'un *Dominicus Parisiensis* dans la *Geometria Culmensis* (ouvrage de la fin du XIV^e^ siècle, édité en 1886 par Mendthal, Leipzig) l'avait conduit à rechercher les exemplaires manuscrits du traité utilisé par l'anonyme de Culm. Il en avait découvert *sept*, dont les rubriques, rapprochées des renseignements fournis par le Cartulaire de l'Université de Paris, lui avaient fait connaître que l'auteur était un *Dominicus de Martinacio* de Chivasso, clerc du diocèse d'Yvrée, d'abord boursier, puis premier du collège de Constantinople à Paris. Pourvu d'un bénéfice en 1349 (canonicat de Saint-Jean, à Liège), il professait encore comme maître ès arts en 1350. En 1356 il était docteur de la Faculté de médecine; entre temps, il aurait été astrologue du roi.

J'avais fait connaître à Max. Curtze que la Bibliothèque nationale de Paris renfermait un exemplaire de la *Practica* de ce Dominique. Il témoigna le désir que j'en prisse le texte pour base de l'édition au lieu du manuscrit plus récent sur lequel il avait établi sa copie, et que d'un autre côté, en utilisant les nouveaux renseignements que je pourrais recueillir, je remaniasse l'introduction qu'il avait préparée. La mort l'a frappé avant que j'aie pu accomplir ma tâche d'une façon digne de lui, et c'est ainsi que je suis devenu l'héritier de l'un de ses plus importants travaux, qui ne pourra être publié que comme œuvre posthume.

La *Practica* de Dominique de Chivasso est particulièrement remarquable en ce qu'il s'est imposé la tâche de démontrer l'exactitude théorique, soit des procédés sur le terrain, soit des formules métriques de la géométrie pratique, et qu'il a accompli cette tâche tout à fait à son honneur. Si l'on fait abstraction des écrits de Léonard de Pise, qui n'étaient pas connus dans les Universités, Dominique paraît être le premier en Occident qui ait tenté avec succès d'unir l'enseignement théorique à l'enseignement pratique, et si son exemple n'a pas été assez suivi, son ouvrage, rapidement répandu, n'en a pas moins exercé une notable

influence, ignorée jusqu'à la découverte de Curtze, sur le progrès de l'esprit mathématique.

Ainsi pour le XII^e, le XIII et le XIV^e siècle respectivement, nous connaissons maintenant, comme je l'ai dit, trois ouvrages importants pour l'histoire de la géométrie pratique, la *Practica Hugonis*, et les traités de Robert Anglès et de Dominique de Chivasso. Pour le XV^e siècle, nous allons rencontrer dans les *Urkunden* un traité d'un Italien, Léonard de Crémone, mais il ne paraît pas avoir joué un rôle historique aussi marqué, au moins pour l'enseignement dans les Universités.

IV. Dans la liste des nombreux articles publiés par Curtze, je pourrais en signaler encore d'autres qui touchent l'histoire de la mathématique dans la France du moyen âge, sur Gerbert, Johannes de Muris, Johannes de Linieris, Lévi ben Gerson (Leo de Balneolis). Mais il est temps désormais d'aborder les deux volumes qui représentent la dernière œuvre de l'illustre professeur de Thorn, et qui ont paru comme fascicules 12 et 13 des *Abhandlungen zur Geschichte der mathematischen Wissenschaften und ihrer Anwendungen, begründet von Moritz Cantor.*

Le premier de ces deux volumes comprend :

1° Le texte latin et une traduction allemande (faite par Curtze) du *Liber embadorum* de Savasorda, d'après la version faite sur l'hébreu par Platon de Tivoli, l'an 510 de l'hégire (1116);

2° La correspondance de Regiomontanus avec Giovanni Bianchini, Jacob de Spire et Christian Roder.

Dans le second volume, on trouve :

3° L'*Artis metricae practicae compilatio* de Léonard de Crémone (XV^e siècle);

4° Un curieux traité d'algèbre, mi-latin, mi-allemand, sous le titre : *Initius Algebras Arabs ad Ylem geometram praeceptorem suum.*

J'ai déjà indiqué l'importance du premier de ces quatre documents. C'est, je crois, Libri qui l'a le premier signalée dans son *Histoire des sciences mathématiques en Italie.* On n'en connaît que cinq manuscrits, dont deux à Paris qui ont servi à Curtze, à savoir B. N. latin 11246 (du XIII^e siècle) et latin 7224, copie du précédent faite au XV^e siècle. L'auteur du texte hébreu, Abraham Bar-Hayya ha-Nasi, était un savant juif de Barcelone qui a laissé une dizaine de traités et paraît avoir aidé

Platon de Tivoli dans ses traductions de l'arabe[1]. Son ouvrage sur la géométrie doit être un de ses premiers travaux; d'après le prologue que Platon n'a pas traduit, il était adressé aux juifs de Provence pour amener la réforme de leurs pratiques géométriques. Il doit avoir eu plus de succès parmi eux que n'en eut probablement la version de Platon pour l'enseignement de la géométrie en France.

En revanche, le grand intérêt historique que présente cette version, c'est que Léonard de Pise devait l'utiliser pour sa *Practica Geometriae* et même composer celle-ci sur le plan de l'ouvrage de Savasorda. De fait, la traduction de Platon, qui se trouve antérieure à celles d'Adelhard de Bath et de Gérard de Crémone, n'en est pas moins très intelligible et très satisfaisante.

Savasorda a divisé son livre en quatre chapitres : le premier contient « les propositions universelles de géométrie et d'arithmétique », c'est-à-dire les définitions, postulats et axiomes du premier livre d'Euclide et les définitions des livres arithmétiques (VI à IX); les énoncés de l'algèbre géométrique des Grecs, avec exemples numériques, et ceux des théorèmes élémentaires sur l'égalité des figures planes.

Le second chapitre comprend cinq parties : 1° carrés et rectangles; 2° triangles; 3° parallélogrammes, trapèzes et autres quadrilatères; 4° cercles et parties de cercle; 5° polygones : mesure sur le terrain des surfaces en pente.

On remarque dans ce livre la solution des équations du second degré, enseignée à la façon d'Alkhovaresmi (ainsi avant la traduction de l'Algèbre de ce dernier) et, sans démonstration, la formule dite héronienne pour le calcul de l'aire d'un triangle dont on connaît les trois côtés; enfin la plus ancienne table de cordes d'arc connue en langue latine.

Le troisième chapitre traite des problèmes de division de surfaces en parties égales : ces problèmes ont eu chez les Arabes une certaine importance, en raison des règles juridiques concernant les héritages; aussi leurs arpenteurs sont souvent qualifiés de « diviseurs de terre ». Mais on peut comparer le grec γεωδαίτης, rappeler qu'un ouvrage d'Euclide était consacré au même sujet, et que, dans les Μετρικά de Héron d'Alexandrie, nous voyons les mêmes problèmes traités à la place que leur assigne Savasorda.

[1] C'est Steinschneider qui a identifié cet auteur avec Savasorda, en comparant la version de Platon de Tivoli avec l'original hébreu. Le surnom de Savasorda équivaudrait à *Sahib-as-schorta* (littéralement : le chef de l'escorte), et indiquerait qu'Abraham Bar-Hayya occupait une position administrative assez élevée. La date du *Liber embadorum* a été suspectée à tort, autant qu'il me semble.

Enfin le quatrième chapitre est consacré à des mesures de solides, puis à des instructions concernant la conduite des opérations sur le terrain. Cependant l'auteur n'enseigne nullement l'usage abusif de l'astrolabe, qui se répandait déjà dans l'Occident latin; il suppose que la pratique instrumentale est connue, mais qu'elle n'a recours qu'aux moyens les plus simples.

Tel est cet ouvrage, qui mérite incontestablement une étude attentive de la part de quiconque veut approfondir l'histoire de la géométrie au moyen âge. Suivant son habitude, Curtze a reproduit *diplomatiquement* le texte des manuscrits : il a donc laissé subsister un certain nombre de fautes matérielles, qu'il est d'ailleurs aisé de corriger. Ainsi (p. 10), dans la définition de la ligne droite : *Recta vero linea est, quae ponitur super quorum libet* pensatam *oppositionem ad invicem,* il est clair qu'au lieu de *pensatam*, il faut lire *punctorum*.

V. Je ne m'arrêterai pas longuement sur la Correspondance latine de Regiomontanus, qui a déjà été éditée en 1786 par Christoph-Theophil von Murr dans les *Memorabilia Bibliothecarum publicarum Norimbergensium et Universitatis Altorfinae.* Ces lettres, qui vont de 1463 à 1471, ont donc été déjà utilisées, et en particulier M. Cantor en a fait ressortir, dans ses *Vorlesungen*, l'intérêt majeur au point de vue de l'histoire de l'analyse indéterminée. Elles ne sont pas moins importantes pour l'histoire de la trigonométrie et de l'astronomie, et à vrai dire, c'est des quatre parties des *Urkunden* la seule qui puisse présenter quelque intérêt *actuel* au point de vue mathématique.

L'incorrection de l'édition de 1786, l'omission des calculs originaux de Regiomontanus, rendaient incontestablement très utile une réédition de cette correspondance. On peut noter que Regiomontanus, dans ses lettres de 1463 et 1465, écrites en Italie à Bianchini, astronome du duc de Ferrare, et à Jacob de Spire, astronome du comte d'Urbin, se nomme lui-même *Joannes Germanus.* Dans sa seule lettre à Christian Roder, alors recteur de l'université d'Erfurt, lettre datée de Nuremberg, 4 juillet 1471, il prend au contraire le nom de *Joannes de Regiomonte.*

Je ne puis m'empêcher de traduire ici un passage de sa lettre à Bianchini, écrite de Venise au printemps de 1464 :

De telles questions astronomiques me tourmentent souvent et je suis obligé de déplorer la paresse et l'indifférence de notre temps. Certes la matière ne manque pas pour ceux qui aujourd'hui voudraient philosopher. Nous avons devant les yeux les traces de nos précurseurs, nous pouvons donc marcher plus sûrement, pourvu que nous accommodions notre esprit à la chose. Si j'avais une situation qui me

permit de passer ma vie auprès de vous, j'espérerais bien y trouver mille consolations et mille avantages pour mes travaux. Mais mon très révéré maître (le cardinal Bessarion) va partir pour la Grèce pour affaire de religion, et je dois rester en Italie à sa disposition. Qu'ils aillent détruire les Turcs; pour moi, avec votre aide et celle de nos autres amis, j'essaierai de réparer les cieux. Qu'ils mettent la paix dans les affaires terrestres, nous nous occuperons de dérouiller les orbites célestes et d'en faire des routes de roi; bannissant toute autre crainte, il nous sera donné de passer notre vie dans le loisir philosophique, et de nous assurer une gloire immortelle...

VI. L'ouvrage de Léonard de Crémone a été édité par Curtze, dans un texte italien portant la date du 1er avril 1488, et auquel il a joint une traduction allemande. Il s'est servi d'un manuscrit de Gœttingue (Bibliothèque de l'Université, Philos. 46), mais en a rapproché deux manuscrits contenant un texte latin antérieur à la rédaction italienne. De ces deux manuscrits, qui ont appartenu au prince Boncompagni (302 et 303 du second catalogue de Narducci), le second fournit un nom complet (Leonardi Maynardi). Mais j'estime que *Mainardi* est erroné.

En effet, le manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 7192 (olim Mazarinaeus), contient, folios 29 à 54, une belle copie du texte latin de l'ouvrage édité par Curtze, et à la fin la souscription :

Hec est summa diuidens materiam singulorum librorum totius Geometrie Euclidis, edita per Magistrum Leonardum de Antoniis de Cremona, ordinis Fratrum Minorum, magistrum peritissimum in Theologia et omnibus mathematicis disciplinis. Expletum per me Bernardinum Aliherium de anno 1505.

Le même manuscrit contient divers autres opuscules de *Leonardus Cremonensis*, copiés par le même Bernardino Aliheri :

A. Fol. 1 à 21. Une *Pratica minutiarum* (copie de 1506).

B. Fol. 25 à 28. Un *Algorismus minutiarum* (copie de 1506).

C. Fol. 54 à 58. La double *Tabula Sinuum* du manuscrit de Gœttingue.

D. Fol. 56. « Copia cujusdam demonstrationis ph[ilosophi] R[everendi] M[agistri] Leonardi Cremonensis reperte supra uno folio papiri scripte et figurate ejus manu propria » [copie de 1506].

E. Fol. 71 *De equatione dierum* secundum Excellentissimum D[ominum] Magistrum Leonardum de Antoniis Cremonensem (copié le 13 juillet 1510).

F. Fol. 72 à 81. Leonardus Cremonensis sic persequitur *descriptionem Cosmographie in plano* (copie de 1506).

G. Fol. 83 à 96. *Ars instrumenti horologici* pro tempore sereno, edita per R[everendum] M[agistrum] Leonardum Cremonensem (copie du 29 mai 1507). — Suit une *Tabula varietatis auges solis et dierum* (qui semble se retrouver aussi dans le manuscrit de Gœttingue).

Enfin Bernardino Aliheri a copié, toujours dans le même manuscrit :

1° (Fol. 57-64). Cinq lettres italiennes échangées de 1506 à 1508 entre deux *Magistri*, l'un de Pavie, Paolo da Frezo (Paulus Frisius), l'autre de Crémone, Georgius Fondulus, « Artium et Medicine Doctor », et une longue lettre mathématique en latin du second au premier (21 mars 1507). Cette correspondance a pour objet d'expliquer et de compléter sur divers points l'*Ars metrica* de Léonard de Crémone.

2° (Fol. 65-70). Une longue série de notes sur Euclide (version de Campanus); à la fin, au-dessus d'une demi-page de texte, la rubrique :

« Hec est divisio dividens materiam singulorum librorum totius Geometrie Euclidis. Factum ad procurationem Eximii Artium et Medicine Doctoris D[omini] M[agistri] Petri de Curte de Padua. »

Et plus bas la souscription :

« Expletum per me Bernardinum Aliherium ab exemplari toto corrupto de anno 1506. »

Ainsi le manuscrit de Paris semble bien nous fournir le véritable nom de l'auteur « Leonardo degli Antonij » et nous autoriser à reporter la date de sa *Compilatio* vers le commencement du xv^e siècle[1].

Ce manuscrit nous apprend en outre qu'il était franciscain et enfin nous a conservé divers autres écrits dont le dernier (description d'un cadran solaire portatif) m'a au reste semblé le plus intéressant, mais qui tous paraissent mériter, au moins, un examen approfondi.

L'*Artis metricae practicae compilatio*, éditée par Curtze, mérite d'être comparée aux Traités antérieurs sur le même sujet. Mais elle vaut surtout comme document sur l'état de l'enseignement au début du quinzième siècle, et malgré les progrès qu'elle atteste, elle ne nous révèle certainement pas un mathématicien de très haute valeur. Cependant, ce qui a surtout manqué au Crémonais, c'est d'avoir connu les écrits de Léonard de Pise; autrement il fait encore assez bonne figure pour son temps, et

[1] D'après quelques données historiques contenues dans les préambules des écrits inédits. Au reste, l'exactitude de la date assignée par Curtze à la *Compilatio* de Léonard de Crémone a déjà été mise en question par G. Eneström, et défendue par A. Favaro, dans la *Bibliotheca mathematica* de 1903. Puis ce dernier, dans une communication du 31 janvier 1904 au Real Istituto Veneto (communication dont je n'ai eu connaissance qu'après la rédaction de cet article), a constaté, d'après des manuscrits d'Italie, l'existence d'un *Leonardus de Antoniis Cremonensis* ayant composé, en 1404 et 1405, des Notes sur Campanus pour le docteur padouan Pietro da Corte. Il a donc laissé l'attribution indécise entre ce *Leonardus de Antoniis* et *Leonardus Maynardus*, qui, d'après les renseignements qu'il a réunis, semblerait plutôt un médecin, et aurait vécu dans la seconde moitié du xv^e siècle. Le manuscrit de Paris, que ne connaissait pas l'illustre savant italien, tranche évidemment la question.

ce fut sans doute l'un des précurseurs ignorés dont les mathématiciens italiens de la Renaissance utilisèrent les travaux sans citer leur nom.

VII. Il ne me reste plus qu'à parler de la dernière partie des *Urkunden*. Ici nous sommes en plein XVI^e siècle, en Allemagne, et immédiatement avant Michael Stifel.

De ce traité d'algèbre on connaît quatre manuscrits, dont le plus ancien est daté de 1545. Il a la forme d'un commentaire allemand (dialecte du Sud) sur un texte latin mis sous le nom d'un *Algebras Arabs*. Deux fois (p. 450 et 499), dans les rubriques, on lit : *Initii Algebrae Arabis viri clarissimi ad summum mathematicum eo tempore Ylem geometram prologus* (ou *secundus liber*) *feliciter incipit*. Mais la seconde fois *Initii* n'est donné que par le plus ancien manuscrit, qui n'est certainement pas exempt de fautes; les autres donnent *Initium*. Et quoique l'Arabe *Algebras* revienne constamment dans le texte comme une personne, jamais le prénom d'*Initius* ne lui est donné. Dans ces conditions, j'ai beaucoup de scrupules à accepter ce prénom, comme l'a fait Curtze.

En tout cas, après le titre général : *Algebrae Arabis viri clarissimi liber ad Ylem Geometram praeceptorem suum*, titre qui paraît faux quant aux derniers mots, le commentateur entre immédiatement en matière en nous racontant une merveilleuse histoire.

L'Arabe Algebras, qui est l'auteur du livre *Gebra und Almachabala*, vivait au temps d'Alexandre le Grand et de Nectanébos; il adressa son livre à Yles, le grand géomètre égyptien, qui fut le maître d'Euclide, prince de Mégare. Ledit livre d'Algebras fut traduit de l'arabe en grec par Archimède, puis du grec en latin par Apulée ; c'est maintenant chez les Italiens le livre de la *Cosa*. D'un autre côté, dès le temps d'Alexandre, il fut traduit en langue hindoue par *Aliabras* et les Hindous le nomment *Aliabra und Aluoreth*.

Depuis que ce roman a été signalé par Kæstner, on a vainement cherché s'il reposait sur quelque tradition antérieure; ce n'est qu'une pure fantaisie, mais peut-être n'est-elle pas, pour l'époque, aussi absurde qu'elle paraît l'être au premier abord, et c'est moins le bon sens et même une certaine érudition qui ont manqué à notre commentateur que l'imagination, car il n'a pas su forger pour son mathématicien arabe un autre nom que celui de l'algèbre, et pour son Hindou, il n'a su en faire qu'un simple doublet de l'Arabe.

L'idée dont il est parti et qu'il a développée dans une lettre supposée d'Algebras à Yles, est parfaitement juste : c'est que le second livre des Éléments d'Euclide est le principe de l'algèbre, qu'il donne la forme géo-

métrique sous laquelle les Grecs conçurent d'abord la solution des problèmes du second degré. Il pressentait donc la vérité, que Zeuthen a surabondamment démontrée.

D'un autre côté, il ne peut voir dans Euclide de Mégare qu'un philosophe, et non pas un géomètre capable de créer une œuvre telle que les *Éléments*. Il se rend même peut-être compte qu'une telle œuvre suppose un travail antérieur. Sa fantaisie est de refuser ce travail aux Grecs, auxquels il n'attribue qu'une tradition arithmétique, de Pythagore à Platon et à Aristote; la géométrie, suivant la légende, est une science égyptienne, et il la condense dans son Yles. Que maintenant il dise que Mahomet, dans son Alcoran, parle de la *Gebra und Almuchabala*, c'est, je crois du moins pour ma part, plutôt un trait de verve qu'une confusion réelle entre le prophète et Mohammed-ibn-Mouça (Alkhovaresmi).

La lourdeur de l'imagination de notre commentateur se montre encore mieux dans les historiettes qu'il raconte pour poser des problèmes algébriques à propos de chacune des six propositions du troisième livre d'Yles (c'est-à-dire les six premières propositions du livre II d'Euclide). Là, les anachronismes et les invraisemblances les plus inutiles se multiplient. Ce sont les philosophes Pythagore, Platon, Aristote et Euclide, qui, faisant collation avec Algebras, lui font deviner leur âge; c'est Lameno, le grand « arismetiste[1] », qui lui fait calculer combien Alexandre rémunère les trois premiers de ces philosophes pour leurs chaires à la « Hochschule » d'Athènes. C'est Hippocrate qui charge Galien de lui acheter du bois d'aloès à Athènes; Ésope qui est envoyé par Salomon à Damas, pour acheter du samit et de l'écarlate, ou par le philosophe Algus, à Paris, pour acheter du safran; Nicomaque qui vend des livres de mathématiques à Aristée et à Apollonius, et Boèce qui intervient.

On se lasse vite à de pareils jeux; notre auteur ne va pas plus loin pour ses historiettes insipides; même il lui arrivera d'oublier qu'il doit toujours, dans sa fiction, substituer au nom d'Euclide celui d'Yles. Mais, comme *cossiste*, il est plus sérieux que comme conteur, et son traité n'est point négligeable. Tout au contraire, on peut certainement y relever des connaissances qui, pour l'époque, ne sont nullement communes, et il est inutile d'ajouter que ses notations et sa terminologie peuvent donner matière à d'intéressantes remarques.

Sa fiction n'est pas au reste sans offrir quelques énigmes plus irritantes que l'étymologie du nom d'Yles ou de quelques-uns des per-

[1] Ce nom est-il purement fantaisiste ou désigne-t-il l'invention du signe *moins* (*meno* en Italien)?

IMPRIMERIE NATIONALE.

sonnages accessoires qu'il met en jeu. Ainsi, il revient plusieurs fois sur les progrès accomplis par l'Hindou Aliabras, et il cite en particulier son livre des *Data* pour donner la solution en nombres entiers d'un problème qui se ramène à une équation indéterminée du premier degré à deux inconnues. De fait, les Hindous avaient résolu ce problème en général, sans que l'on connaisse aucun ouvrage arabe qui l'ait traité, et ce n'est qu'en 1817 que Colebrooke nous a révélé la méthode de Brahmagupta. Celle de notre auteur n'est indiquée qu'assez vaguement, mais dans le cas particulier qu'elle traite, elle se rapproche peut-être un peu plus de celle des Hindous que de celle de Bachet. Est-ce un singulier hasard, ou faut-il croire que le problème et la solution avaient été déjà rapportés des Indes par quelque marchand portugais curieux d'arithmétique [1]?

Plus on entre dans le détail de l'histoire des sciences, plus on rencontre de petits faits en désaccord avec les opinions qui paraissaient les mieux fondées, et plus on soulève de questions momentanément insolubles. Ç'a été, dans bien des cas, le sort de Maximilian Curtze, mais il a, en revanche, définitivement éclairci nombre de points essentiels, et nous a ouvert la voie pour en éclaircir bien d'autres.

Paul TANNERY.

LIVRES NOUVEAUX.

Homeri carmina recensuit et selecta lectionis varietate instruxit Arth. Ludwich. Pars I, *Ilias,* volumen prius, xx – 514 p. in-8°. — Lipsiae, Teubner, 1902.

Les hellénistes qui suivent depuis vingt ans le mouvement des études homériques en Allemagne savent quel rôle a joué M. A. Ludwich dans les controverses qu'a fait naître la découverte de nombreux fragments d'Homère sur des papyrus d'Égypte. Auteur, dès 1884, d'une étude sur la critique homérique d'Aristarque d'après les fragments de Didyme, et, en 1890, d'une édition critique de l'*Odyssée,* M. Ludwich

[1] Je n'émets cette conjecture que par acquit de conscience. En fait, on peut seulement induire que le *cossiste* allemand tenait les Hindous comme ayant contribué au progrès de l'algèbre; mais il lui suffisait, pour être amené à le penser, de savoir qu'on leur devait l'invention des chiffres modernes. Quant au problème d'analyse indéterminée qu'il traite (la *regula virginum* ou *regula ceci*), il était déjà connu de Regiomontanus, et la solution de notre cossiste n'est pas assez développée pour diminuer l'honneur dû à Bachet. Mais l'origine de ce problème (qui appartient toujours au folklore mathématique) reste inconnue, et c'est proprement là qu'il subsiste une énigme à résoudre.

devait avoir, il est vrai, à se défendre de quelque préjugé favorable à la tradition; mais il a pris soin de discuter dans le détail, avec l'attention la plus scrupuleuse, tous les faits nouveaux que les papyrus apportaient à l'histoire du texte d'Homère, et c'est le résultat de cette enquête qu'il a consigné en 1898 dans le livre intitulé : *Die Homervulgata als voralexandrinisch erwiesen.* Depuis lors, il a eu plusieurs fois l'occasion de reprendre, à propos de publications diverses, l'étude de la tradition manuscrite d'Homère, et il n'a rien négligé pour que son édition critique de l'*Iliade,* dont le premier volume est entre nos mains, représentât le texte le plus pur, d'après les règles sévères d'une recension méthodique. Son travail marque donc un effort de résistance aux hypothèses qui tendaient à condamner la tradition des anciens et à ressusciter un texte prétendu primitif de l'épopée. Plutôt que de suivre les linguistes dans leurs restitutions ingénieuses, M. Ludwich s'attache, avec une sorte de passion, à la stricte lecture des témoignages anciens, à la doctrine des grammairiens et des scoliastes, à la leçon des manuscrits. On ne s'étonnera pas dès lors qu'il ait fait une place fort restreinte dans ses notes à l'œuvre des éditeurs modernes : il lui suffit en général de signaler au passage les principales conjectures du savant qu'il appelle le chef de la nouvelle école, Richard Bentley. Ainsi conçue, l'édition de M. Ludwich ne rend pas inutile, tant s'en faut, l'édition publiée par Christ, il y a vingt ans, dans la même collection Teubner; mais elle vise un autre but, et elle présente, dans un résumé aussi complet que possible, un ensemble de faits, de lectures et de témoignages antiques, que la critique d'Homère ne devra jamais négliger.

Am. H.

Dom H. Leclercq. *L'Afrique chrétienne,* 2 vol. in-8°. — Paris, V. Lecoffre.

Il y a quelques années, nous ne possédions encore sur l'histoire de l'Afrique chrétienne que des ouvrages anciens de date, qui, malgré leur valeur et par la force seule des choses, étaient véritablement arriérés. Des documents ayant été trouvés en grand nombre depuis un demi-siècle, soit en Algérie, soit en Tunisie, qui avaient éclairé la question d'un nouveau jour et qu'il fallait utiliser, M. Monceaux s'est appliqué à cette tâche; il nous a déjà donné deux volumes sur ce sujet [1]; il en prépare un troisième, sans parler du recueil des inscriptions chrétiennes d'Afrique qu'il est en train de composer. Mais voici que les mêmes recherches ont tenté un autre auteur, dom H. Leclercq; celui-ci vient de publier en deux volumes aussi vivants qu'érudits le résultat de ses études : elles portent sur l'Église chrétienne d'Afrique depuis ses origines jusqu'à sa destruction à l'époque arabe. Le livre comprend naturellement deux parties : l'exposé des faits et celle des idées et de la société chrétiennes, qui s'éclairent l'une l'autre comme s'éclairent par leur rapprochement les documents divers que l'on possède sur la question, les écrits des chrétiens d'Afrique, Tertullien, Cyprien et Augustin, les plans des basiliques, les objets archéologiques trouvés au cours des fouilles, les inscriptions gravées jadis sur les tombes et les églises.

Le premier volume de l'ouvrage s'arrête avec le début du IVe siècle; il est rempli par les grandes figures de Tertullien et de saint Cyprien et se clôt par un chapitre sur le donatisme. Le second est consacré à l'étude des choses africaines au début du Ve siècle, c'est-à-dire à l'époque de saint Augustin, à l'occupation vandale, au renouveau byzantin, enfin à la chute de la province et des chrétientés africaines sous les coups de l'invasion arabe.

[1] *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne,* 1901.

L'auteur a fait preuve dans ses livres des qualités qui marquent ses différents écrits et qui ont été déjà louées : le sens critique et une véritable indépendance d'esprit. Rien de plus juste que la remarque, au commencement du chapitre II, sur l'abondance des documents relatifs à l'Afrique chrétienne, qui nous semble exceptionnelle et qui tient peut-être à ce que l'histoire de cette province a été plus fournie d'événements que les autres; ou que ce qu'il a écrit, non sans un certain courage, sur les actes des martyrs « manipulés au moyen âge avec la désinvolture que l'on sait » et sur les droits du pouvoir civil de mettre fin, même par la force, aux querelles religieuses qui menacent de bouleverser les sociétés.

Il faut encore signaler dans ce travail les dissertations archéologiques de détail dont il est parsemé et qu'il eût été, d'ailleurs, préférable, de mettre toutes en appendice au lieu de les mêler au texte : étude des formules funéraires dans les épitaphes chrétiennes, des symboles figurés à côté des inscriptions, des tables d'agapes, traité sommaire d'épigraphie chrétienne africaine (ce dernier formant l'appendice du tome I). A les lire on reconnaît l'expérience de l'auteur, qui est un des collaborateurs les plus féconds du nouveau *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie chrétiennes*, dont je me propose d'entretenir plus longuement les lecteurs du *Journal des Savants*, ultérieurement.

Les conclusions du livre sont peu favorables aux Africains, à cette race « qui ne semble née que pour travailler à sa propre ruine, sans pouvoir, tant elle a de ressources vitales, y parvenir jamais ». L'auteur la juge rebelle à l'obéissance et impuissante au commandement; pour lui sa passion d'indépendance aboutit à une perpétuelle et stérile agitation. Plus loin, dom Leclercq est plus dur encore : « Les Africains nous apparaissent, dit-il, comme un peuple de bavards ». Il est vrai qu'il leur reconnaît un certain loyalisme envers l'Empire, qui, du reste, n'est qu'affaire de bon sens ou plutôt d'intérêt, et une belle humeur que n'atteint même pas les plus rudes épreuves. Heureusement pour les Africains, la dernière phrase apporte un léger correctif à tant de sévérité : « Pour ce qu'elle a fait et par ce qu'elle a voulu faire, par ce qu'elle a donné à l'humanité et à l'Église d'honneur et de force, et de vertu, pour les hommes qu'elle a produits, les idées qu'elle a défendues, les vertus qu'elle a pratiquées, pour l'héroïsme de ses luttes et la tristesse de sa fin, il faut être plus qu'indulgent à l'Afrique; il lui faut être clément et reconnaissant, comme on est clément à une belle vie et reconnaissant à un grand exemple ». R. C.

Gustave Schlegel. *Problèmes géographiques; les peuples étrangers chez les historiens chinois*, in-8°. — Leide, Brill (Extraits du *T'oung Pao*, 1892-1895).

Malgré sa date déjà bien ancienne, cet ouvrage ne pouvait être signalé plus tôt. Il devait en effet, se composer de courtes études à paraître successivement dans le *T'oung Pao;* leur réunion complète devait former un volume dont le dernier chapitre nous permettrait de parler. Mais après avoir été d'abord suspendues vers 1896, les recherches de M. Schlegel ont été définitivement et malheureusement arrêtées par la mort.

C'est ainsi qu'il nous faut rendre compte aujourd'hui d'un travail inachevé, dont on n'a en quelque sorte que les premières bonnes feuilles. Les renseignements précieux qu'on y rencontre sont assez nombreux cependant, pour qu'il faille les mettre en lumière et les présenter, même incomplets, aux savants, qui seront heureux ainsi d'en connaître l'existence.

Les *Bestiaires*, comme les *Lapidaires*, sont au nombre des chapitres les plus

importants de la science antique. On y lit l'exposé des idées géographiques des anciens, comme on trouve dans les *Lapidaires* le résumé des connaissances médicales et chimiques des temps les plus reculés. Ils traitent non seulement des animaux terrestres et aquatiques, mais aussi des monstres et des peuples étranges, — ce dernier mot devant être compris dans le sens que lui donnait le Moyen Âge : étrangers. — Toutes les littératures anciennes ont eu leurs *Bestiaires*.

Mais si le cardinal Pitra, en publiant son *Physiologus* grec et son *Bestiaire* arménien, en les rapprochant des œuvres de Pline, d'Ælien, de Solin, pressentait le lien très antique qui unissait ces légendes, presque tous les autres écrivains qui s'en sont occupés, semblent ne pas soupçonner que ces traditions ont peut-être leurs racines dans un fond commun primitif et demandent tout simplement à des études aussi personnelles que spéciales l'origine de mythes dont ils paraissent ignorer l'universalité. M. Schlegel, qui connaissait admirablement les choses de la Chine, n'a pas hésité, lorsqu'il a rencontré l'histoire de ces peuples étranges, dans les *Annales* de la Chine, à rechercher simplement dans les environs mêmes du pays dont il étudiait les traditions, les populations *réelles* qui auraient pu fournir le point de départ des légendes qu'il a réunies.

Ses *Problèmes géographiques,* au nombre de vingt, imprimés dans un ordre quelque peu fantaisiste, me paraissent devoir, avant tout, être très nettement divisés en deux parties bien distinctes : peuples étrangers, peuples fabuleux. Expliquons-nous : peuples qu'on peut identifier, peuples qui demeurent inconnus. Le *Pien i tien* en fait lui-même la séparation. Et cette classification première est de toute importance, car c'est de leur confusion qu'est née certainement dans l'esprit de M. Schlegel la conviction que, du moment que certains chapitres étaient vrais, les autres devaient l'être également; qu'il s'agissait seulement de le démontrer. Mais n'est-ce pas bien peu connaître l'esprit humain que d'ignorer que, si certaines idées particulières rencontrent souvent dans la mentalité personnelle de peuples différents un terrain peu propice à leur développement, il en est d'autres, au contraire, qui viennent s'y incorporer si intimement qu'on à peine parfois à discerner leur origine étrangère ?

Or ici, nous trouvons le Fou-sang, le pays des Hommes tatoués, le pays de Tahan, le pays des Gentilshommes, des Collines vertes, des Cuisses noires, des Barbares puants, de Wou Ming, de Lieou-kieou. Leur situation géographique peut être parfaitement discutée; seuls quelques détails doivent nous arrêter. Pour d'aucuns, le Fou-sang a été identifié avec l'Amérique; le pays des Hommes tatoués nous permet de rappeler la légende d'un fils de l'empereur Chao-k'ang, de la dynastie de Hia (2079 av. J.-C.) [?], qui, ayant obtenu le fief de la province Hoei-ki, s'était coupé les cheveux et tatoué le corps afin d'obvier au danger des dragons, pour la même raison que les Japonais, qui aiment à se plonger dans la mer pour prendre le poisson, se tatouent le corps afin de subjuguer les animaux aquatiques (*Pien-i-ti,* c. 33, *Problème XVIII,* p. 35). C'est peut-être le seul texte antique, vraiment précis, parlant du totémisme du tatouage primitif, que Solin nous faisait insuffisamment entrevoir.

Mais nombreuses sont les autres nations sur lesquelles M. Schlegel ne nous fournit que des explications très vagues. Le pays des Femmes, par exemple, serait simplement le pays des phoquesses. Je me garderai bien de faire mention de certains détails vraiment trop réalistes, qui semblent à M. Schlegel très concluants; ils paraissent invraisemblables. Ses Petits Hommes sont-ils simplement des Japonais; les Hommes longs, les habitants des îles Okis; les Hommes blancs, des Aïnos; les Dents noires,

des Tongousses; le Ni-li, le pays des Tchouktchi; les Antihéliens, les habitants de Krafto? Vraiment on n'en est pas bien convaincu. Il faut n'avoir pas lu le *San saï dzou ye* et son « *De Monstris* »[1], ne pas avoir vu les gravures qui accompagnent le texte chinois, pour supposer que ces traditions sont personnelles aux Extrême-Orientaux et différentes des mythes occidentaux. Je ne me sens pas la compétence nécessaire pour discuter les origines de la Chine; mais quant à propos du Ni-li M. Schlegel prétend que l'hypothèse de Pauthier et son identification avec le pays du Nil « a été victorieusement terrassée », je suis certain qu'il n'avait pas lu le passage relatif au Wai-sse-li de l'*Encyclopédie chinoise*: le Sphinx et les crues du Nil y sont si clairement décrits, qu'il est impossible de ne pas faire involontairement un rapprochement. Et le pays méridional des Femmes blanches, qui n'ont qu'un seul sein, qui conçoivent en se mirant dans les fontaines ou en s'exposant au vent du Midi, est-il vraiment autre que celui des Amazones d'Hérodote et de Pomponius Mela? Les Petits Hommes sont-ils différents des Pygmées d'Homère; les Hommes blancs ne les voyons-nous pas chez Pomponius Mela; les Antihéliens ne doivent-ils pas être identifiés avec les Antipodes de Strabon? En résumé, si M. Schlegel avait étudié les problèmes chinois dans leur ensemble au lieu de rechercher pour chacun d'eux une solution locale, ce ne sont pas les contrées limitrophes de la Chine, mais les origines mêmes de l'humanité qu'il aurait explorées.

De ce qu'il a suivi une route trop particulière, trop analytique, son travail n'en sera pas cependant moins fructueux. D'autres viendront, d'esprit plus synthétique qui, précieusement, recueilleront ces matériaux si difficilement abordables et les utiliseront pour le plus grand profit d'une science nouvelle, encore à ses débuts.

F. de Mély.

Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, publiés par Auguste Longnon, membre de l'Institut, t. II, domaine comtal, un volume in-4° de xlix-743 p. — Paris, Leroux, 1904.

Le tome I de ce savant recueil est daté de 1901, et, en 1903, il en a été donné un trop bref compte rendu aux pages 404-406 du *Journal des Savants*. Ce tome I comprenait les documents relatifs aux fiefs qui dépendaient du comté de Champagne; le tome II nous donne le texte des documents qui établissent en quoi consistait le domaine des comtes.

Le plus ancien de ces documents contenus dans le tome II date de 1215 ou environ; c'est un état, rédigé en français, du domaine comtal dans la châtellenie de Château-Thierry (p. vi-vii, 1-7). Vient ensuite l'*Extenta comitatus Campanie et Brie*, 1276-1278, état général du domaine des comtes de Champagne et de Brie (p. vii-xx, 9-183); c'est le plus important des textes réunis dans ce volume. Le premier mot de son titre *Extenta*, forme latinisée de l'anglo-normand *extente, estente*, signifie «prisée», «estimation», et persiste en anglais moderne, où ce mot est noté *extent*; son introduction dans la langue administrative de la Champagne est due au prince anglais Edmond de Lancastre qui gouverna la Champagne de janvier 1275 à mai 1284. L'*Extenta comitatus Campanie et Brie*, cité par plusieurs savants, était resté inédit jusqu'à la publication de M. Longnon.

Suit un état des bois situés aux environs de la ville de Troyes, vers 1290 (p. xx-xxi, 185-197); on y remarque, p. 190-195, des listes de communautés d'habitants, usagères de forêts; ces listes donnent le nombre des feux de chaque communauté;

[1] F. de Mély, *Revue archéologique*, 1897, p. 353.

on dirait aujourd'hui commune ou section de commune. On trouve après cela des états concernant diverses parties du comté de Champagne. Un de ces états, les rôles du pariage de la terre de Luxeuil vers 1300 (p. XXII-XXIV, 209-215), indique le nombre de feux composant chaque communauté d'habitants; le plus considérable de ces états partiels est l'« Assiette du domaine de Jeanne d'Evreux, reine de France et de Navarre », 1325-1334 (p. XXV-XXVIII, 219-376).

Les deux volumes que M. Longnon a intitulés : *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, renouvellent, à une foule de points de vue, l'histoire de ces comtés. Dans le second se trouvent nombre de chartes émanées des comtes de Champagne et dont le savant auteur donne le premier une bonne édition. Nous y signalerons aussi comme particulièrement importants les relevés que nous avons mentionnés du nombre des feux contenus dans plusieurs paroisses vers la fin du XIII^e^ siècle. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

LUCY ALLEN PATON. *Studies in the fairy mythology of Arthurian romance* (Radcliffe College series, n° 13). — Boston, Ginn and Co, 1903. In-8°, IX-288 p.

Dans ce volume, aussi agréable que plein de faits, Miss Paton étudie les trois grandes fées des romans arthuriens : Morgain, la Dame du Lac et Viviane. Ces recherches sont extrêmement délicates; les romans arthuriens en prose, où il faut puiser la plupart des faits, sont un mélange des traditions les plus disparates, de date et d'origine diverses; on discutera les conclusions de l'auteur; son livre n'en restera pas moins un recueil de matériaux, indispensable à ceux qui, après Miss Paton, voudront étudier le monde de la *faërie*. G. HUET.

LUDOVIC LEGRÉ. *La botanique en Provence au XVI^e^ siècle. Les deux Bauhin, Jean-Henri Cherler et Valerand Dourez;* in-8°, XI et 117 p. — Marseille, H. Aubertin et G. Rolle, éditeurs, 1904.

Ce volume termine la série de l'Histoire de la botanique en Provence au XVI^e^ siècle. Comme ceux qui l'ont précédé, il présente la même abondance de notes et d'informations. Chaque détail est justifié par la reproduction du texte qui le fournit. Aussi le lecteur, charmé de suivre et de contrôler sans peine les faits qui se déroulent devant lui, est presque tenté d'oublier l'énorme labeur que l'auteur s'est imposé pour les extraire des volumineux in-folio où ils sont épars, et pour les disposer avec méthode, de manière à rendre la lecture de son livre instructive et facile.

Parmi les botanistes antérieurs à Linné, aucun peut-être n'eut sur les progrès de la science des végétaux une influence aussi grande que les frères Bauhin. Tous deux étaient nés à Bâle. Leur père, d'origine française, appartenait à la religion réformée; il avait dû quitter Amiens où il exerçait la médecine et se réfugier en Suisse. Tous deux furent aussi des médecins et des botanistes distingués. La botanique était considérée alors comme une des branches importantes de la science médicale.

A l'âge de dix-neuf ans Jean Bauhin était assez préparé pour aller compléter ses études à l'étranger. Certaines tournées s'imposaient, à une date où les centres d'instruction étaient peu nombreux. Les universités de Montpellier, de Padoue, de Bologne attiraient les étudiants autour de maîtres illustres tels que Rondelet et Aldrovandi. Les deux frères, à vingt ans d'intervalle, accomplirent le même programme.

Jean, l'aîné, après avoir été à Zurich l'hôte de Conrad Gesner, « le Pline de la Suisse », passa une année entière à Montpellier. Il fit de nombreuses excursions dans

les environs et récolta les matériaux d'un catalogue des plantes du Languedoc, dont il s'occupa lorsqu'il revint à Bâle. Ensuite il visita l'Italie. A son retour il s'établit à Lyon, s'y maria, mais fut bientôt forcé, comme son père, de quitter la France. Par une heureuse fortune, il ne tarda pas à être appelé, en qualité de médecin et de physicien, auprès du comte souverain de Montbéliard. Le prince et la princesse s'intéressaient aux plantes; un jardin botanique fut fondé et Bauhin en eut la direction. Accomplissant de nombreux voyages qui le mirent en relation avec les botanistes les plus renommés il recueillit peu à peu les documents nécessaires à la composition d'une grande histoire des végétaux à laquelle il songeait depuis sa jeunesse. Il en commença la rédaction vers les dernières années du XVI^e siècle, mais il n'eut pas la joie de voir imprimée cette œuvre colossale. Il mourut à Montbéliard le 27 octobre 1612 et l'*Historia plantarum universalis* ne vit le jour que trente-huit ans après, par les soins de Dominique Chabrey, de Genève, et grâce à la munificence de François-Louis de Graffenried, bailli d'Yverdun, qui fournit les 40,000 florins nécessaires pour couvrir les frais d'édition.

Sur le titre des volumes de l'*Historia plantarum* le nom de Jean Bauhin est accompagné de celui de Jean-Henri Cherler, son gendre. Passionné pour la botanique, Cherler parcourut la France, l'Italie, la Belgique et l'Angleterre. De ses voyages il rapporta à son beau-père une quantité de plantes; mais il ne prit à la rédaction de l'Histoire universelle des plantes qu'une part assez faible qui ne justifie pas, selon M. Legré, l'association du nom de Cherler à celui de Jean Bauhin.

Au retour des pérégrinations classiques dont il a été question plus haut, Gaspard Bauhin, de dix-neuf ans plus jeune que son frère, fut nommé à Bâle professeur de langue et de littérature grecques, puis de botanique et d'anatomie, et enfin de médecine. Ainsi que son aîné, il rêva de donner au monde savant, à l'aide de matériaux plus complets, une histoire générale des plantes qui serait dénommée *Theatrum botanicum*. Il mourut avant de l'avoir achevée. Toutefois le *Pinax Theatri botanici*, l'une des œuvres préparatoires de cette vaste compilation est en lui-même une œuvre considérable. C'est une liste très étendue des synonymes de 6,000 espèces. Et comme l'auteur eut l'heureuse idée de désigner chaque espèce par le simple accouplement de deux mots ou par une phrase courte et facile à retenir, son ouvrage eut un très grand succès. Il rendait en effet la détermination des plantes beaucoup plus facile.

Valerand Dourez, parent des Bauhin, né à Lille, pharmacien à Lyon, fut renommé par son habileté à préparer la thériaque, par ses voyages qui le conduisirent jusqu'en Syrie, par ses connaissances en botanique et surtout par la manière généreuse dont il distribuait à ses amis toutes ses trouvailles. Comme il ne les a pas publiées lui-même, c'est par ses amis seulement que nous en avons un aperçu.

Outre ces esquisses biographiques, le livre de M. Legré contient l'énumération des localités et des plantes provençales mentionnées par les frères Bauhin. Les noms sous lesquels ces plantes sont citées soulèvent parfois de petits problèmes relatifs aux dénominations équivalentes qui les doivent représenter dans la nomenclature actuelle. L'auteur les discute et les résout avec la compétence que lui assurent son érudition et la connaissance approfondie qu'il a de la Provence et de sa végétation.

Les amateurs de vieux livres et de choses anciennes, ceux qui, de plus, ont eu le privilège d'herboriser dans le midi de la France ont lu avec le plus vif intérêt les ouvrages de M. Legré. Ses persévérantes recherches n'ont pas le seul mérite de faire revivre les premières époques de l'Histoire de la botanique en Provence, elles contri-

buent encore à jeter la lumière sur une période particulièrement intéressante de la botanique générale, celle où l'observation directe de la nature commençait à prendre le pas sur les traditions écrites. Ed. BORNET.

Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises (*Savoie et Dauphiné*), par JULIEN TIERSOT. Un fort volume in-4°, XXVIII et 548 pages. Musique notée. — Librairie savoyarde, François Ducloz, à Moutiers.

Le nom de M. Julien Tiersot est de ceux qui évoquent avec eux une pensée et cette pensée n'est pas des moins gracieuses dans le domaine scientifique, car M. Tiersot nous apparaît comme la plus haute compétence actuelle dans les questions de folk-lore musical; depuis le jour où il a publié son premier livre, M. Tiersot a vraiment fait de la chanson populaire sa chose et son bien. Aussi nous attendions avec curiosité et surtout avec impatience la publication, dès longtemps promise, des chansons des Alpes françaises.

L'enquête, dont ce beau volume est la réalisation, a été menée pendant cinq années en Savoie et en Dauphiné; le pays est rude et ces études de folk-lore musical demandent, pour qui les poursuit sur place, endurance et santé. Le rapport au Ministre, qui ouvre le volume, nous donne les détails de cette enquête locale et des pérégrinations musicologiques de l'auteur; bref, le résultat des recherches de M. Tiersot en Dauphiné et en Savoie a été de réunir entre ses mains un peu plus de douze cents pièces, qui ne constituent certes point un nombre égal de chefs-d'œuvre et qui ne sont pour beaucoup que des versions différentes d'une seule et même chanson, si bien que le recueil de M. Tiersot comprend en dernière analyse environ trois cents pièces, presque toutes avec leur mélodie.

Un travail aussi considérable ne saurait être exempt de menues vétilles : ainsi la louable attention qu'a eue M. Tiersot de donner à ses lecteurs un *fac simile* du Chansonnier du XV^e^ siècle (Bibl. nat. fr. 12744) perd de son prix, si l'on prend garde que l'original est reproduit la tête en bas; la musique, qui dans le manuscrit occupe le bas de la page, est en haut dans le *fac simile*. Ainsi l'auteur parle de la réimpression du recueil des *Noelz et Chansons* de Nicolas Martin faite en 1883. Il nous semble bien que cette réédition est de 1889, à moins que M. Tiersot n'ait eu en vue une autre édition, ce qui est très possible; car, au contraire de ce qu'il en dit, le texte musical de 1889 est fidèlement reproduit, étant fac-similisé. Certaines mélodies devraient, croyons-nous, être notées avec une autre armature, celle que nous trouvons dans le recueil qui nous occupe ne répondant pas toujours à la modalité de la pièce qu'elle affecte. Nous aurions vu sans regret la suppression du chapitre premier, qui ne contient sous le titre de « chansons historiques » que des pièces assez peu populaires, empruntées, non à la tradition, mais à des recueils divers et qui, pour la plupart, ont été déjà publiées par ailleurs. Enfin on pourrait reprocher au plan de l'ouvrage de M. Tiersot de ne pas donner pour chaque chanson une bibliographie plus développée; M. Tiersot dit quelque part dans sa *Préface* que, bien à tort, trop souvent l'on attribue les chansons populaires aux pays où on les recueille et que telle chanson n'est pas normande, ou berrichonne, ou dauphinoise, parce qu'on l'a recueillie en Normandie, en Berry ou en Dauphiné, mais que les mêmes reparaissent dans toutes les provinces de France, sous des aspects parfois divers, mais toujours basées sur les mêmes thèmes et construites dans les mêmes formes. C'est vrai, et c'est pourquoi M. Tiersot aurait dû accompagner les pièces de son recueil d'une bibliographie moins exclusivement locale et peut-être même esquisser — qui mieux que lui le pourrait faire? — la genèse de ces chansons.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ces critiques sont légères, et ce qu'il faut retenir de ce beau travail, c'est la méthode avec laquelle il a été conduit. Le folk-lore musical y prend tournure scientifique; l'auteur en ce sens n'a guère eu de précurseurs. Or, les variantes sont nombreuses pour le texte d'une même chanson populaire. Combien plus aussi la mélodie, qui y est jointe, chose fluide et impalpable, est-elle sujette à déformations! Le but de M. Tiersot semble avoir été de chercher à distinguer entre les variantes d'une même chanson recueillie sur divers points les types mélodiques communs pour les préférer aux autres. Il a donc suivi un thème unique; les exigences de la ligne mélodique l'ont préservé de l'emploi de telle autre méthode, dont nous n'avons point à parler ici, mais qui doit conduire en folk-lore musical aux créations les plus artificielles et, par suite, les plus fausses.

Il faut donc, croyons-nous, prendre les versions mélodiques que la tradition nous présente, les comparer pour dégager celle qui se trouve être la plus commune et qui, à ses caractéristiques musicales, paraît la plus archaïque au regard des autres, et la publier dans une forme correcte. A cet égard, le livre de M. Tiersot est un modèle et l'auteur a fait œuvre utile en conservant pour les temps à venir ces chansons des vallées alpestres, condamnées elles aussi à disparaître, mais qui pendant des siècles « furent pour les humbles une source de consolation et de réconfort et la seule jouissance d'art qu'ils aient jamais connue ». Pierre Aubry.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Le monument élevé à Paris à la mémoire de Pasteur a été inauguré le 16 juillet 1904 Des discours ont été prononcés par MM. H. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom du Comité de souscription et du Conseil de l'Institut Pasteur; Gaston Boissier, au nom de l'Académie française; Mascart, au nom de l'Académie des Sciences; Georges Perrot, au nom de l'École normale supérieure; Louis Passy, au nom de la Société nationale d'agriculture de France.

— L'Institut a tenu, le mercredi 6 juillet, sa troisième *séance trimestrielle* de 1904.

La donation du château de Langeais, faite à l'Institut par M. et Mme Jacques Siegfried, ayant été autorisée par le Conseil d'État, a été définitivement acceptée.

M. Salomon Reinach a donné lecture d'un mémoire sur de nouveaux textes grecs que des papyrus récemment découverts en Égypte viennent de révéler.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau pour le troisième trimestre de 1904 : M. Hanotaux, *directeur;* M. Ludovic Halévy, *chancelier;* M. Gaston Boissier, *secrétaire perpétuel.*

— M. André Theuriet a prononcé un discours, au nom de l'Académie, aux fêtes du Centenaire de George Sand, qui ont eu lieu à la Châtre le 10 juillet 1904.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Conquérir* et *Conseilleur.*

Legs. M. Albert Leysz, décédé le 18 août 1903, a légué à l'Académie une somme de 15,000 francs, dont le revenu sera employé à récompenser des actes ou des faits de bravoure, de courage ou d'héroïsme accomplis par des Lorrains, hommes ou femmes.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 1er juillet. M. Collignon, vice-président, qui préside la séance en l'absence de M. Havet, prononce l'éloge de M. Anatole de Barthélemy, membre titulaire, décédé le 27 juin (cf. *Journal des Savants,* juillet 1904, p. 423).

— M. Senart annonce que M. Charles Carpeaux, attaché à l'École française d'Extrême-Orient, est décédé à Saïgon, en juin 1904, des suites d'une maladie contractée pendant sa dernière exploration.

— M. Clermont-Ganneau annonce que le P. Paul de Saint-Aignan est décédé à Beyrouth le 1er mai 1904. La science lui est redevable de nombre de monuments et de textes intéressant l'antiquité orientale, qu'il s'empressait de communiquer à l'Académie dès qu'il les avait découverts.

— Sur la proposition de M. Senart, un crédit supplémentaire de 3,000 francs est accordé à M. Dufour, pour la continuation de ses recherches archéologiques en Indo-Chine.

— M. Gauckler annonce qu'il vient de découvrir à Carthage le théâtre romain, que l'on croyait détruit et qui existe, au contraire, tout entier sous huit mètres de terre. L'édifice comportait quatre galeries concentriques superposées, reliées par des escaliers voûtés; il était surmonté d'un portique à colonnades.

8 juillet. M. Salomon Reinach annonce que M. l'abbé Arnaud d'Agnel vient de découvrir à Cuges (Bouches-du-Rhône) trois squelettes humains conservés dans une grotte d'accès difficile, dite *Trou des Morts.* C'est la première fois qu'une sépulture d'une antiquité aussi reculée est signalée en Basse-Provence.

— M. Philippe Berger annonce que, dans les fouilles exécutées sur l'emplacement du Capitole de Dougga, M. Sadoux vient de trouver la dédicace bilingue, punique et lybique, d'un temple élevé en l'honneur de Massinissa. Cette inscription est particulièrement intéressante, car elle prouve que Massinissa a été divinisé, et elle fait connaître sa généalogie.

— M. Maurice Croiset étudie le sommaire nouvellement retrouvé et publié du *Dionysalexandre* du poète comique Cratinos. Ce morceau montre que la comédie mythologique avait, au ve siècle, à Athènes, une tendance satirique, de même que la comédie d'Aristophane, mélange de fantaisie et d'observation; il prouve encore que les pièces tirées de la mythologie avaient la même structure que les autres. M. M. Croiset croit pouvoir établir que cette pièce fut jouée en 430 av. J.-C.

15 juillet. M. Senart donne lecture de rapports sur la fondation Benoît-Garnier et sur l'École française d'Extrême-Orient.

— M. Homolle donne lecture d'une lettre de M. Holleaux, directeur de l'École d'Athènes, sur l'état actuel des fouilles de Delos.

— M. Jouguet lit une notice sur des papyrus, donnant des fragments de comédie de Ménandre, découverts au Fayoum par lui et par M. G. Lefebvre en 1902.

— M. Dieulafoy lit un mémoire sur le point d'honneur et la jalousie dans le drame espagnol.

22 juillet. M. Bouché-Leclercq lit un mémoire sur le culte dynastique en Égypte au temps des Lagides.

29 juillet. M. Homolle donne, d'après une lettre de M. Holleaux, de nouveaux renseignements sur les fouilles de Delos, d'Ithaque, d'Ios et de Céos. Les résultats obtenus sont dus respectivement aux libéralités de M. le duc de Loubat, de M. Goekoop et du Gouvernement belge.

— M. Paul Tannery expose les raisons qui permettent de douter de l'authenticité d'un opuscule attribué au géomètre Euclide, et qui, d'après son titre, a pour objet la division mathématique de la règle qui sert à déterminer les longueurs des cordes de la lyre grecque.

— M. Clermont-Ganneau commente une inscription araméenne récemment publiée par M. Sayce.

Présentation. L'Académie a présenté, le 29 juillet, à la chaire de « Sources de l'histoire de France », vacante à l'École des Chartes par suite du décès de M. Auguste Molinier, en première ligne : M. François Delaborde, sous-chef de section aux Archives nationales; en deuxième ligne : M. Philippe Lauer, sous-bibliothécaire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Prix. L'Académie a décerné, le 1er juillet : le *premier prix Gobert* (9,000 francs) à M. Ferdinand Lot, pour son ouvrage : *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du xe siècle*, et le *deuxième prix* (1,000 francs) à M. Alfred Richard, pour son ouvrage : *Histoire des Comtes de Poitou (778-1204)*.

— *La médaille Paul-Blanchet* est décernée à la Société archéologique de Constantine pour l'ensemble de ses découvertes.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élection. M. Fliche, professeur à l'École nationale des Eaux et Forêts, a été élu le 4 juillet correspondant de la section d'économie rurale en remplacement de M. Lechartier, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie a décerné, le 2 juillet, le grand-prix de composition musicale, le 23 juillet, le grand-prix d'architecture, le 30 juillet, les g ands-prix de peinture et de sculpture.

Grand-Prix de composition musicale : Premier grand-prix : M. Raymond-Jean Pech, élève de M. Lenepveu; premier second grand-prix : M. Paul-Marie Joseph Pierné, élève de M. Lenepveu; deuxième second grand prix : Mlle Hélène-Gabrielle Fleury, élève de M. Widor.

Grand-Prix d'architecture : Premier grand-prix, M. Ernest-Michel Hebrard, élève de MM. Ginain et Scellier de Gisors; premier second grand-prix : M. Henri-Alexis Tauzin, élève de M. Pascal; mention honorable : M. Pierre-Emile Leprince-Ringuet, élève de M. Laloux.

Grand-Prix de peinture : Le premier grand-prix n'est pas décerné; premier second grand-prix : M. Achille-Eugène Godefroy, élève de MM. Jules Lefebvre et Tony Robert-Fleury; deuxième second grand-prix : George-Paul Leroux, élève de M. Bonnat.

Grand-Prix de sculpture : Premier grand-prix : M. Jean-Baptiste Larrivé, élève de M. Barrias; premier second grand-prix : M. Aimé-Gustave Blaise, élève de M. Barrias; mention honorable : M. Félix-Auguste Bonneteau, élève de MM. Falguière et Mercié.

Le prix Bordin a été ainsi partagé : 2,000 francs à M. Courboin, pour son *Catalogue des estampes de la Bibliothèque nationale;* 1,000 francs à M. H. de la Tour, pour l'achèvement et la publication de l'ouvrage de Natalis Rondot : *Les médailles et les graveurs de monnaies, jetons et medailles en France.*

Legs. M. Jean-Jules-Félix Leclerc a légué à l'Académie le capital d'une rente de 3,000 francs, qui sera attribuée chaque année à un artiste peintre français sans fortune, âgé de 30 ans au plus, ayant obtenu une mention au Salon annuel. Ce prix sera intitulé : « Prix Leclerc-Maria-Bouland ».

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 2 juillet. Il est donné lecture d'une lettre de lord Reay, président de l'Académie britannique, qui exprime ses condoléances au sujet du décés de M. O. Gréard.

— M. Esmein donne lecture d'un mémoire sur *L'Assemblée nationale proposée par les physiocrates.* — M. Louis Passy communique une note de Lamoignon de Malesherbes, relative au même sujet et conservée dans les Archives de la Société nationale d'agriculture.

9 juillet. M. Georges Picot donne lecture d'une notice sur *Montesquieu et l'esprit des lois.*

Le Prix du budget (2,000 francs) dont le sujet était : « Influence de la France sur le développement intellectuel et social de la Russie », est décerné à M. Haumant.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Discours prononcés à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Pasteur à Paris, le samedi 16 juillet 1904. 1 broch., 1904.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

RUSSIE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Nous nous demandions l'année dernière si la section de littérature russe proprement dite de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg était réellement constituée et si elle fonctionnait. Si l'on consultait seulement les annuaires, la question serait difficile à résoudre. Le Calendrier russe de Souvorine pour l'année 1904 signale à la suite de la section de langue et de littérature, section à peu près uni-

quement composée de philologues, le *groupe* (*razriad*) *des belles-lettres en mémoire de Pouchkine* ainsi composé : le grand-duc Constantin Constantinovitch, le comte Léon Tolstoï, Alexis Potiekhine, Anatole Koni, A. Jemtchoujnikov, A. Golenistchev-Koutousov, A. Tchekhov, V. Korolenko, P. Boborykine, V. Stasov. Ces hommes de talent, poètes, romanciers, critiques d'art, forment un ensemble qui correspondrait à notre groupe de l'Académie française. D'un autre côté la *Pamiatnaïa Knijka*, qui est en somme l'almanach de la Cour, le répertoire officiel des hauts dignitaires, continue dans son édition de 1904 d'ignorer complètement ce groupe (v. p. 482).

Mais voici que les journaux nous apportent un ukase impérial du 15 janvier 1904 qui semble consolider définitivement cette institution. Résumons ce document. *Art. 1er*. La section de littérature ou mieux de belles-lettres (*izastchnoï slovesnosti*) est rattachée à la section de langue et de littérature russes de l'Académie. *Art.2.* Dans cette nouvelle section figurent six académiciens ordinaires choisis parmi les littérateurs ou les historiens de la littérature. *Art. 3 et 4.* La section comprend des académiciens honoraires (libres) dont le nombre ne peut dépasser douze. *Art. 5.* Ces académiciens honoraires sont nommés par la section des belles-lettres. Les *articles 6 à 13* règlent le mode d'élection. *Art. 14.* La section de belles lettres charge les académiciens honoraires de prononcer des discours dans les séances publiques de la section ou de l'Académie impériale des sciences. *Art. 15.* Les académiciens honoraires font partie des commissions chargées de distribuer les prix. *Art. 16.* Ils sont en outre chargés : 1° de publier des éditions des auteurs russes; 2° de rassembler les matériaux biographiques ou bibliographiques qui les concernent, de collaborer au bulletin de la section de langue et de littérature russes ou aux publications éditées à l'occasion des jubilés ou des anniversaires intéressant la littérature russe. *Art. 17 et 18.* Ils peuvent recevoir des médailles d'or pour les services rendus à l'Académie. Cet ukase a paru dans le *Recueil des ukases* (qui est le *Bulletin des lois* de l'empire), le 24 février 1904.

Rien ne nous apprend d'ailleurs que cette section ait eu l'occasion de se réunir ou de manifester son existence par quelque publication.

La section de langue et de littérature russes, présidée par M. Alexandre Veselovsky, continue à faire preuve d'une louable activité. Elle a fait paraître trois nouveaux volumes de ses *mémoires* (*Izviestia*). Parmi les travaux qu'ils renferment nous signalerons les suivants : Tome VII; fascicule 3, Kirpitchnikov, *Les dernières années de Joukovsky.* — Abraamov, *Le Paterik* (vie des Pères) *du couvent des Cryptes à Kiev, considéré au point de vue historique et littéraire.* — Smirnov, *Le langage conventionnel des petits commerçants du gouvernement de Tver.* — Tiander, *Les incursions des Normands dans la mer Blanche.* — Karsky, *La carte ethnographique des populations russes blanches.* — Korobka, *Les Koliadas* (Noels) *de la Petite Russie.* — Onoutchkov, *Les Bylines* (épopées populaires) *de la Petchora.*

Tome VIII, fascicule 1, Mülenbach, *Les traces du duel dans la langue latyche.* — Perets, *Étude sur l'ancienne poésie de la Petite Russie.* — I. Sreznevsky, *Leçons sur les anciennes chroniques russes* (œuvre posthume du célèbre philologue mort en 1883). — Nikolsky, *Matériaux pour l'histoire de l'ancienne littérature religieuse de la Russie.* — Koni, *Notice sur Vladimir Soloviev.* — Schakhmatov, *Contributions à l'histoire des sons de la langue russe.* — Karinsky, *Les parlers du district de Bronnitsa.* — Fascicule 2. Jitetsky, *Contributions à l'histoire de la langue littéraire russe au XVIII^{e} siècle.* — Nikolsky, *Suite.* — Grote, *Matériaux pour la biographie des écrivains russes* (Glinka, Karamzine et Pletnev). — Sobolevsky, *Quelques idées sur*

l'ancienne littérature russe. — Perets, *La situation sociale dans la Petite Russie au* XVII*e siècle.* — Khalansky, *Matériaux et notes sur l'ancienne épopée russe.* — Karsky, *Suite.* — Koulakovsky, *L'influence russe sur la littérature des Slaves du Sud au* XVIII*e siècle.* — Schakhmatov, *Suite.*

Chacun de ces fascicules est accompagné d'un certain nombre de comptes rendus critiques. L. L.

SAXE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE SAXE À LEIPZIG (KÖNIGLICHE SÄCHSISCHE GESELLSCHAFT DER WISSENSCHAFTEN ZU LEIPZIG).

Cette académie fondée en 1846 est divisée en deux classes : philologie et histoire, mathématiques et physique. Elle a deux espèces de publications, des Comptes rendus (*Berichte*) et des Mémoires (*Abhandlungen*).

Nous résumons ici les travaux de la classe de philologie et d'histoire :

Séance du 7 février 1903. Moritz Voigt, *Les affaires de droit privé dans l'ancien ius publicum :* Avant l'époque impériale, rentre dans le droit public tout acte concernant l'État, y compris les affaires que règle le droit privé dans notre conception : vente, achat, échange, donation, héritage, location, prêt, caution, affranchissement d'esclave, etc.; indication des affaires rentrant dans ces catégories avec citation des auteurs; caractères particuliers de ces actes par opposition à ceux qui concernent exclusivement des personnes privées. — H. Gelzer, *Le manuscrit retrouvé de Saint-Clément et autres recueils de chartes relatives au patriarcat d'Achrida :* manuscrit contenant des documents du XVII*e* et du XVIII*e* siècle; rectifications aux publications antérieures.

Séance du 16 mai. Schmarsow, *La peinture du Haut-Rhin et environs vers le milieu du* XV*e siècle* (formera le 2e fasc. du t. XXII des *Abhandlungen*).

Séance du 4 juillet. Treu, *Un torse provenant d'une Ménade de Scopas.* — Hultsch, *Le système monétaire des Ptolémées* (formera le 3e fasc. du t. XXII des *Abhandlungen*).

Séance du 14 novembre. Hertel, *Un manuscrit du Pancatranta* (pour les *Abhandlungen*). — Böhtlingk, *Vedica : R. V.,* 6, 3, 3. — G. Goetz, *Contribution à l'histoire des études latines au moyen âge :* le *Catholicon* de Jean de Ianua repose sur les *Deriuationes* d'Hugucio qui dérivent de la *Panormia* d'Osbern, laquelle est une compilation sans critique de Priscien, Paul Diacre, Isidore, etc. Extraits et indications de nombreux manuscrits.

Séance du 12 décembre. Moritz Voigt, *Les lois romaines sur les constructions.* Elles forment trois groupes. 1° Lois de sécurité, surtout contre le danger d'incendies : *a.* Au lieu de plaques de bois (*scandulae*), les tuiles plates ou creuses (*tegulae, imbrices*) sont employées pour la couverture (365 de Rome) et rendues obligatoires (470); *b.* Détermination de la hauteur et de l'épaisseur des murs (interdiction de murs de briques sur deux ou trois d'épaisseur et de murs mitoyens; *Lex Iulia de modo aedificiorum Urbis,* loi de Néron en 64, loi de Trajan, lois byzantines; isolement des maisons). 2° Lois interdisant la destruction des maisons ou des ornements qui les décorent : *a.* Dispositions (locales) interdisant les démolitions (lex coloniae Iuliae Genetiuae, lois de Tarente, de Malaga, s. c. d'Hosidius, édit de Vespasien dans le *Code Just.* VIII, 10, 2); *b.* Pénalités contre la destruction des ornements et œuvres

d'art (s. c. d'Acilius sous Hadrien, interdictions de Constantin). 3° Lois prescrivant ou favorisant la réédification des maisons : *a.* Dispositions locales (édit de Vespasien, Suét. Vesp. 8); *b.* Extension à tout l'Empire de l'édit de Vespasien abandonnant la propriété du terrain à qui veut rebâtir; disposition annulée par Dioclétien (Code Just., VIII, 10, 5).

SÉANCES PUBLIQUES DES DEUX CLASSES.

Séance du 1er août 1903. O. Böhtlingk, *Vedica :* sur le mot *nāyám.*

Séance du 14 novembre. C. Wachsmuth, *Discours en souvenir de Théodore Mommsen.* — Fischer, *Critique des biographies les plus anciennes des prophètes.* — Studniczka, *Le Tropaeum Traiani d'Adamklissi* (sera publié dans les *Abhandlungen*).

BAVIÈRE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE MUNICH.

CLASSE D'HISTOIRE.

Séance du 2 mai 1903. Grauert, *Notices et extraits des bibliothèques et des archives romaines :* manuscrit 739 de la bibliothèque Angelica, contenant des œuvres d'Engelbert d'Admont, de Jean de Paris et de Gerson, attribuées à tort par Narducci au moine augustin Triumphus d'Ancône; actes du Vatican relatifs à la campagne de Louis XIV sur le Rhin en 1689; traité de politique ecclésiastique inédit, conservé au Vatican, important pour l'histoire de Louis de Bavière. — Friedrich, *Les actes du consul de Sardique dans la collection du diacre Théodose :* Cyrille d'Alexandrie n'a pas envoyé ces actes en 419 à Carthage.

Séance du 13 juin. Von Rockinger, *Le Deutschenspiegel, le Schwabenspiegel et les sermons allemands de Bertold de Ratisbonne :* Bertold a utilisé d'abord le *Deutschenspiegel* et plus tard le *Schwabenspiegel;* ce dernier est donc antérieur à sa mort (14 décembre 1272). — Riehl, *Traits nationaux et internationaux dans le développement de l'art allemand :* le développement de l'art en Occident chez les divers peuples est parallèle à cause de la parenté des idées et des traditions et de la similitude du but poursuivi. — Riggauer, *Les pfennigs bavarois au moyen âge.*

Séance du 4 juillet. Brentano, *Le développement du droit de fideicommis en Angleterre dans ses rapports avec les intérêts politiques et économiques :* influence des idées democratiques et de l'abaissement du prix des céréales.

Séance du 7 novembre. Pöhlmann, *Les publicistes de l'antiquité.* La méthode ordinaire, littéraire et grammaticale, que l'on applique aux pamphlets politique smis sous le nom de Salluste, ne peut conduire qu'à des résultats inexacts et à des erreurs sur la valeur historique et l'origine de ces opuscules. Il n'y a pas d'obstacle à admettre que l'auteur du second pamphlet, en particulier, n'ait été voisin du temps de César et de Salluste, ou tout au moins qu'il n'ait puisé à de bonnes sources, remontant plus ou moins directement à cette époque.

Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1904.

VICTOR DURUY (1811-1894).

VICTOR DURUY, *Notes et souvenirs*, 2 vol. in-8°.
Paris, Hachette et Cie.

Une main pieuse a pris soin de recueillir les *Notes et souvenirs* de Victor Duruy qui fut, pendant six ans (du 23 juin 1863 au 17 juillet 1869), ministre de l'Instruction publique. C'est sa vie racontée par lui-même, tantôt en des fragments d'autobiographie, tantôt en des lettres et autres documents originaux, dont la plupart étaient restés, jusqu'à ce jour, inédits.

Cette publication permet de renouveler complètement la biographie de l'illustre grand maître. Bien qu'elle ait déjà fait, parmi ses confrères de trois de nos Académies, l'objet de plusieurs études, comment admettre, en effet, que tout ait été dit sur Victor Duruy avant que nous l'ayons entendu lui-même? Au surplus, nous laisserons de côté, autant qu'il nous sera possible, les faits déjà connus, encore qu'ils présentent parfois le plus vif intérêt.

Tout récemment, à propos de lettres inédites [1], on a essayé de forcer le sens de sa doctrine politique. Avec la richesse de matériaux que les *Notes et souvenirs* placent sous nos yeux, il n'est guère possible de se tromper sur le véritable caractère et les véritables tendances du ministre réformateur.

I. Nous passerons rapidement sur les circonstances qui mirent tout à coup en présence l'auteur de l'*Histoire des Romains* et l'auteur de la

[1] De Victor Duruy à Madame Cornu, publiées dans la *Dépêche* de Toulouse des 5, 6 et 7 mai 1904.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Vie de César. Il est plus intéressant peut-être de chercher à établir quelles étaient, au moment où Victor Duruy entra au ministère, ses idées politiques.

Né en 1811, fils d'un artisan des Gobelins, élevé dans un milieu ouvrier, il avait trouvé la légende napoléonienne en train de s'y ébaucher. La Restauration n'y avait pu conquérir aucune popularité : on ne lui pardonnait ni l'exécution du maréchal Ney, ni les jésuites, ni la « congrégation ». Anciens bonapartistes et anciens républicains mettaient en commun leurs passions et leurs convictions naguère antagonistes. On aimait à la fois ces deux choses, rarement conciliables : la gloire militaire et la liberté. De ce mélange, facilement détonant, était née l'explosion de 1830. Victor Duruy avait alors dix-neuf ans : il devait atteindre sa maturité et faire une grande partie de sa carrière sous le roi-citoyen. De son propre aveu, il s'accommodait de Louis-Philippe et du duc d'Orléans; mais il n'aimait pas M. Guizot, qu'il accusait de gouverner la France à l'aide de « majorités fausses ». Il n'était point un révolutionnaire; en matière de réformes électorales, il se fût sans doute contenté d'une certaine extension du droit de suffrage avec « l'adjonction des capacités ». La révolution de 1848 et l'avènement du suffrage universel l'inquiétèrent : la France se trouvait « lancée dans l'inconnu par la substitution, en un jour, de 10 millions d'électeurs à 220,000 ». Nous le verrons cependant, le suffrage universel une fois érigé en principe, en déduire hardiment les nécessaires conséquences, soit en matière de progrès social, soit en matière d'enseignement. Lors de l'élection présidentielle, il vota pour Cavaignac contre le prince Louis-Napoléon. Après le coup d'État, il vota *non* au plébiscite. Plus tard, mais avant qu'il fût appelé au ministère, il ne laissa pas ignorer à l'Empereur ses votes de décembre 1848 et de décembre 1851, pas plus qu'il ne lui cacha ses sentiments sur la théorie des « hommes providentiels » et sur la méthode qui consiste « à sortir de la légalité pour rentrer dans le droit ».

En votant contre le coup d'État, il ne se crut point obligé de renoncer à sa chaire de professeur; comme un de ses collègues lui conseillait de démissionner, il lui répondit :

> N'ayant pas à m'occuper, dans ma chaire, de la politique du jour, j'attendrai d'en subir les atteintes... Personne ne m'ayant empêché de dire ce que je pense, ni forcé à dire ce que je ne pense pas, je garderai, tant que ma dignité restera intacte, la fonction gagnée par des examens, par des concours et vingt années de loyaux services.

De fait, sauf aux premiers temps du nouveau régime, les professeurs, surtout à Paris, conservèrent une certaine liberté dans leur chaire, plus

grande dans leurs conversations. Quand, avant ou après la classe, on se retrouvait au vestiaire du lycée, on s'entretenait en toute franchise des choses du jour, et aussi en toute confiance : il n'y avait pas de faux frères. Souvent les oreilles devaient en tinter aux puissants du jour. Le vestiaire du lycée était un foyer permanent d'opposition raisonnée et parfois mordante, mais ni turbulente ni factieuse, contenue beaucoup moins par la crainte des répressions que par un sentiment de dignité et de devoir professionnels. Des opinions du futur ministre on peut dire qu'à travers les déconcertantes vicissitudes de la politique elles conservèrent une remarquable unité. Tant d'expériences subies et d'espoirs déçus ne lui permirent jamais de s'exalter beaucoup. Il se pique de n'avoir jamais crié *Vive le Roi!* ni *Vive la République!* ni *Vive l'Empereur!* « Je n'avais pas, écrit-il, d'enthousiasme bruyant au service de ce qui se passait au-dessus de ma tête. » Les gouvernants, comme les acteurs, n'ont droit aux *vivats* que lorsque la pièce est terminée; or, « malgré des intermèdes heureux, aucun des gouvernements que j'ai connus, sans excepter celui que j'ai servi, n'a eu la chance de bien finir ».

Il convient d'ajouter quelques mots sur ses opinions philosophiques. Élevé dans un milieu hostile à la Restauration, qu'on solidarisait avec la Congrégation, il était anticlérical dans le sens politique du mot, qui implique le souci de défendre le domaine civil contre les empiétements ecclésiastiques, mais qui exclut tout fanatisme d'irréligion. Dans sa chaire de professeur, il se fit une règle de respecter les convictions des élèves et des familles. Assez récemment, des journaux ont institué une enquête sur cette question : quelles sont les limites de la liberté du professeur? Si Victor Duruy avait pu être interviewé, sa réponse eût été celle que nous fournit son autobiographie :

A titre de membres de l'Université, nous sommes des fonctionnaires publics, d'un caractère particulier qui commande, en ces questions, une certaine réserve. Une religion adoptée par nos concitoyens doit, dans nos cours, rester en dehors de tout débat quant à son principe. . . Agir ainsi avec nos élèves, c'est obéir au contrat muet que nous avons passé avec l'État, le jour où nous lui avons demandé une fonction. Il est pour nous une autre obligation : représentants du père de famille, nous n'avons pas le droit de ruiner les croyances prises par le fils sur les genoux de sa mère. Si je voulais aller plus loin, je rendrais à l'État sa parole et je reprendrais ma liberté première.

II. On doit donc admettre que, si rien, dans son passé, ne le prédestinait à devenir un ministre de Napoléon III, rien ne s'y opposait de manière absolue. Faisant plus tard son « examen de conscience », il se demandait : « Ai-je eu raison d'accepter ce poste auprès d'un prince

dont j'avais par mes votes, au 20 décembre 1848 et en 1851, combattu l'avènement? » Mais il se répondait à lui-même par un court exposé de la situation en 1863 : à l'extérieur, le gouvernement avait restitué à la France son rang parmi les nations (Sévastopol, l'affranchissement de l'Italie, etc.); à l'intérieur, il « avait commencé son évolution libérale. . . et ne paraissait pas disposé à s'arrêter dans cette voie ».

Une autre garantie lui sembla également très appréciable : l'empereur, qui connaissait son passé et ses idées politiques, ne lui imposait aucune condition. Quand le nouveau dignitaire se retrouva pour la première fois en présence du souverain, il lui dit : « Comment Votre Majesté a-t-elle pu songer à faire de moi un ministre? » L'Empereur répondit par ces simples mots : « Ça ira bien. » Et, ajoute Victor Duruy, « ce sont les seules instructions que je reçus jamais ».

III. Nul, ni dans l'Université, ni au dehors, n'était mieux préparé que lui à la tâche qui lui était confiée. Il avait été professeur de lycée, professeur à l'École normale, inspecteur d'Académie, tout récemment inspecteur général. Il avait déjà beaucoup vu, beaucoup appris. Par exemple, après une inspection au collège de Coutances, où il avait rencontré des fils de cultivateurs ou d'industriels se destinant à la carrière de leurs pères, mais condamnés par ceux-ci à poursuivre les études latines et grecques, il faisait, dans un rapport au ministre, la critique de cet état de choses, ajoutant : « Et de plus, je pense, monsieur le Ministre, que nous volons l'argent de ces gens-là. »

Aussi, dès le jour de son entrée au ministère, il n'eut pas à tâtonner une minute : dans sa lettre du 6 août 1863 à l'Empereur, il expose, avec une remarquable précision, le « plan général » de son administration : des cours d'adultes aux cours pour les jeunes filles, de l'enseignement secondaire spécial à la refonte de l'enseignement supérieur, tout s'y trouve déjà. Ce programme tient en deux pages, et cependant, pour le réaliser, son auteur, après six ans d'un travail acharné, laissera encore énormément à faire pour ses successeurs.

Les difficultés de la charge assumée par lui étaient fort différentes de celles que rencontre aujourd'hui un ministre de l'Instruction publique. Ni les conditions de gouvernement, ni l'organisation de l'Université, ni la tâche de l'administration centrale n'étaient celles d'aujourd'hui. Les ministres d'alors, bien qu'ils se réunissent en conseil sous la présidence du souverain, ne formaient point un cabinet solidaire, responsable devant les Chambres : ce qui est la caractéristique du régime parlementaire. Chacun ne répondait que de ses propres actes, et n'en répondait qu'à

l'Empereur, seul responsable lui-même, non devant un parlement, mais devant le pays. Ils étaient moins des ministres, au sens où nous entendons ce mot, que les chefs des grandes administrations, des commis d'ordre supérieur. Toutefois, la plupart d'entre eux, nourris d'abord dans le barreau, se considéraient comme des professionnels de la politique; à leurs yeux, Victor Duruy n'était qu'un professionnel de l'enseignement. Ses façons de penser et d'agir n'étaient pas les leurs; il n'était pas « de la carrière »; il leur faisait l'effet d'un intrus. En particulier avec le ministre des Finances, ses perpétuelles (et si modestes) demandes d'argent; avec le ministre de l'Intérieur, les idées hautement libérales et démocratiques dont il s'inspirait, devaient le mettre fréquemment en conflit. La sagesse de Rouher s'offusquait des hardies tentatives de son nouveau collègue. Il le comparait à « un jeune cheval échappé du pacage, qui entrait au galop dans une boutique de verroteries ».

L'administration centrale de l'Instruction publique ne comportait pas alors des *directeurs*, c'est-à-dire des hommes de compétence spéciale, d'une autorité reconnue, d'action à certains égards autonome, si bien qu'on peut les considérer comme des fractions de ministre, ayant sur le ministre lui-même l'avantage de la permanence. Les bureaux et les employés, infiniment moins nombreux qu'aujourd'hui, n'avaient à leur tête que des *chefs de division*, à qui manquaient en général l'ambition et l'habitude des initiatives. Il en résultait que la mise en branle de la machine exigeait du ministre un labeur énorme, un effort constant, des idées personnelles, une action exercée de très près jusque dans le plus infime détail. Il restait en contact direct avec le corps enseignant, rédigeait lui-même entièrement ses projets de loi, arrêtés et circulaires. En revanche, il gardait toute la responsabilité et tout l'honneur de ses actes. Comme l'Empereur était, dans la plupart des questions, représenté devant les Chambres par ses ministres sans portefeuille, le ministre à portefeuille n'avait point à passer presque tous les après-midi sur les bancs ou dans les couloirs des Chambres, presque toutes les matinées à écouter les doléances ou les sollicitations des parlementaires, pas plus qu'à gaspiller le reste du temps en présidences d'apparat, en distributions de palmes et en discours d'inauguration promenés à travers la France. Quand Victor Duruy parle de ses dix-sept heures de travail par jour, c'était bien de travail qu'il s'agissait.

En dehors de l'Empereur, et un peu des Chambres, le ministre de 1863 n'avait à compter qu'avec le Conseil d'État, dont le rôle fut tou jours prépondérant dans les constitutions napoléoniennes, et avec le Conseil impérial de l'Instruction publique, qui comptait peu ou point

de professeurs, tout au plus des fonctionnaires de l'Université; pour le reste, des évêques, des pasteurs, des conseillers d'État, de hauts magistrats; en un mot, non pas, comme aujourd'hui, des compétences pédagogiques, mais des « forces sociales », très indépendantes du ministre, encore que leurs représentants dans le Conseil fussent nommés par décret. C'était donc une assemblée de tendances essentiellement conservatrices, méfiante de toute nouveauté, et qui était pour un ministre réformateur une gêne des plus sérieuses.

Nous n'essayerons pas d'exposer, en quelques pages, l'œuvre énorme que Victor Duruy parvint cependant à réaliser dans toutes les branches de l'enseignement. Nous nous efforcerons seulement d'en mettre en lumière le véritable caractère.

IV. Pour l'enseignement primaire, il eût voulu établir la gratuité presque absolue en même temps que l'obligation, pratiquée depuis si longtemps en Allemagne. Mais elles ne pouvaient être établies que par une loi, et il n'y avait aucune chance que Victor Duruy pût faire prévaloir le second de ces principes sur le conservatisme ombrageux de ses collègues du ministère, ni qu'il imposât le premier aux calculs serrés du ministre des Finances. Il se tourna donc vers l'Empereur, faisant valoir auprès de lui le lien logique existant entre le suffrage universel et l'instruction universelle, les avantages électoraux qu'on retirerait de la gratuité accordée à trois millions de pères de famille, etc. Il lui écrivait :

> La France dépense vingt-cinq millions pour une préfecture, cinquante ou soixante millions pour un Opéra, et elle ne peut en dépenser sept ou huit pour l'instruction du peuple!... Sire, vous aviez une grande pensée; on la traduit petitement; on vous fait un projet mesquin... A tous les points de vue, c'est mal vous servir.

Il cherchait même à faire vibrer en Napoléon III la jalousie dynastique, lui montrant combien il serait glorieux de faire oublier la loi orléaniste de 1833, la loi Guizot, par une loi qui aurait l'ampleur et la générosité d'une conception napoléonienne. L'Empereur approuvait pleinement son ministre, mais le soutenait faiblement. Victor Duruy n'obtint de ses collègues et ne put faire voter par les Chambres que la loi de 1867. Le principe de l'obligation restait décidément écarté; la gratuité était assez largement appliquée, sans que le principe en fût admis. Quant au principe de la neutralité scolaire, autrement dit de laïcité, personne alors ne pouvait y penser. C'est à peine si, additionnés et réunis, les maîtres congréganistes et les maîtres laïques suffisaient aux besoins du service. Quant à la lettre d'obédience, Victor Duruy ne put que parer à certains

de ses abus, sans pouvoir la supprimer. Pour les laïcisations d'écoles publiques, toute sa politique tient dans ces instructions adressées aux préfets :

Quand un conseil municipal vous demandera de changer le caractère de son école, soit laïque, soit congréganiste, usez de tous les moyens dont vous disposerez pour vous assurer que ce conseil exprime le vœu de la majorité des pères de famille et, dans ce cas, faites ce qu'il vous demandera.

La loi de 1867 fut assurément un très grand bienfait : elle fit entrer dans nos écoles primaires 100 ou 150,000 nouveaux élèves.

Mentionnons le vaste développement donné aux cours d'adultes, à tel point que la proportion des conscrits illettrés s'abaissa rapidement de 35 à 26 pour 100.

V. Dans le programme d'enseignement secondaire, le ministre introduisit l'histoire contemporaine. Son prédécesseur, Fortoul, en avait rayé la philosophie pour l'y remplacer par la simple logique. Le rétablissement de la philosophie dans « les droits et honneurs » rencontra, au Conseil supérieur de l'Instruction publique, l'opposition de l'évêque de Langres, qui voulait savoir où le ministre « se proposait d'aller ». — « A la lumière! », répondit celui-ci. En revanche, Victor Duruy reçut les félicitations de l'archevêque Darboy lui disant : « Ce ne sont pas les esprits forts que je redoute : ce sont les esprits faibles, » — et celles de Montalembert lui écrivant : « Je n'ai jamais compris que l'État ait pu, en 1852, infliger à ses établissements cette marque d'humiliante infériorité. »

Victor Duruy fut le créateur de l'enseignement dit *spécial*, qu'on a essayé de remplacer, récemment, par l'enseignement dit *moderne*, qui est tout autre chose et qui répond beaucoup moins bien aux exigences de la vie contemporaine, comme aux vues du ministre de 1863; car assurément celui-ci ne s'était pas proposé de former encore des fonctionnaires, mais de préparer aux carrières de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Ce ne fut pas sans quelque résistance, dans l'Université, dans les Chambres, au Conseil des ministres, qu'il réussit à faire triompher ses idées. Rouher, le porte-parole de l'Empereur devant les assemblées, semble avoir cru que c'était là simplement « une bombe jetée soudainement et à grand bruit au milieu de la publicité ». Il mesurait son collègue à son aune. Même l'Empereur, se faisant l'écho d'inquiétudes manifestées autour de lui, disait : « Il ne faut pas que l'enseignement spécial fasse tort à l'enseignement classique. » Tout au contraire, celui-là rendait à celui-ci le service de le débarrasser des élèves qui n'avaient aucun profit à en tirer et desquels « on volait l'argent ».

Pour l'enseignement secondaire comme pour le primaire, se posait la question : Comment entendait-on pratiquer la liberté d'enseignement? Le ministre était-il homme à regretter le monopole d'État qu'avait aboli la loi de 1850? S'il eût été libre d'abroger cette loi, aurait-il pensé que l'État ne doit pas tolérer de concurrence scolaire? Non. Il ne désirait pas prendre à l'enseignement libre ses élèves ni fermer ses maisons. Il estimait que le rôle de l'État n'est pas de substituer son action à toutes les initiatives privées, mais de maintenir aussi haut que possible le niveau des études. Il ne lui paraissait pas nécessaire que l'État possédât tous les lycées et collèges, mais que les siens fussent des établissements modèles. Il ne fit aucun effort pour entraver l'enseignement libre : il en fit énormément pour améliorer le nôtre, y faire leur part aux exercices physiques, créer des lycées de campagne, ce qu'on appelait des « petits lycées », secouer la routine ou l'apathie des proviseurs et principaux.

Dans son « plan général » de 1863, Victor Duruy faisait déjà une place à l'enseignement secondaire des jeunes Françaises. Sûr de se heurter, sur ce terrain, à l'hostilité du clergé, il devait, d'autre part, renoncer à rien obtenir de son collègue des finances. Le problème consistait, ici encore, à créer « sans bourse délier » ou, comme l'entendait un personnage de Molière, à faire beaucoup avec peu d'argent. En attendant des jours meilleurs, qui pour lui ne devaient pas venir, il dut se borner à organiser de simples cours, avec la bonne volonté, toujours désintéressée, des maîtres de l'Université : « Nos trois mille professeurs sont prêts. » En dépit des ardentes polémiques suscitées par l'évêque d'Orléans et de la prise d'armes qui souleva l'épiscopat presque tout entier, des « cours de filles » furent établis dans cinquante-quatre villes de France. C'était bien modeste en comparaison du développement qu'a pris sous nos yeux cet enseignement, avec les trente-six lycées et les trente collèges qui lui sont aujourd'hui consacrés et qui forment la branche la plus florissante de notre régime scolaire; mais Victor Duruy a eu l'honneur d'ouvrir la voie et de recevoir la meilleure part des coups qu'il y avait à recevoir.

VI. Dans l'enseignement supérieur il restait presque tout à faire. Sur aucun terrain nous n'étions en infériorité plus flagrante à l'égard des autres nations et en particulier de l'Allemagne. Les facultés des lettres avaient, surtout à Paris, des professeurs savants, éloquents et illustres; seulement au pied de leurs chaires s'asseyaient des auditoires d'amateurs, mais non des étudiants. Lamentable était, dans presque tous les chefs-lieux académiques, la misère des laboratoires, des collections, des

bibliothèques. A Paris même, il suffit de s'en référer aux rapports d'inspection, aux discours ministériels, depuis les temps de Fortoul, Rouland, Victor Duruy, jusqu'à ceux de Jules Simon, Wallon, Bardoux, même Jules Ferry, pour savoir ce qu'était alors l'organisation matérielle du haut enseignement scientifique. Il n'y avait peut-être, dans tout Paris, qu'un laboratoire digne de ce nom : celui de Sainte-Claire-Deville, à l'École normale. Les autres savants, à commencer par Claude Bernard, Balard, Berthelot, Milne-Edwards, Frémy, poursuivaient dans des taudis malsains leurs admirables découvertes. Victor Duruy finit par obtenir du Corps législatif quelques crédits. L'infatigable dévouement du ministre rendit populaires les grands noms scientifiques; il les révéla presque aux pouvoirs publics. L'Empereur fit entrer dans son Sénat toute une fournée de savants.

Aux professeurs de tout ordre, Victor Duruy voulait donner des élèves. Mais comme il fallait compter avec les habitudes prises, le ministre imagina d'essayer la réforme en dehors des Facultés. Alors naquit l'École des hautes études, scientifiques, historiques, philologiques. C'était une école singulière parce qu'elle n'avait pas de local en propre, était dispersée dans tout Paris et même dans toute la France, partout où l'on découvrait un local pour y faire un cours ou y installer un laboratoire. On n'exigeait aucun grade des étudiants, aucun des maîtres de conférences. Le trait caractéristique de l'institution, c'est que ses professeurs avaient de vrais élèves. S'il en est de même aujourd'hui pour les Facultés, c'est que la réforme opérée en dehors d'elles les a bien vite pénétrées. Toutefois, par son triomphe, l'École n'a pas perdu sa raison d'être. Elle reste une des créations les plus vivaces de Victor Duruy.

La loi de 1850 avait établi la liberté pour l'enseignement primaire et pour le secondaire, mais non pour le supérieur, se bornant à prévoir pour celui-ci la promulgation d'une autre loi. Les adversaires du monopole crurent hâter l'avènement de cette liberté en attaquant violemment, et même injustement, l'enseignement supérieur de l'Université. Telle fut la campagne qui débuta par la « pétition Giraud » et aboutit à quatre jours de discussion dans le Sénat impérial :

> Dans cette tempête qui menaçait cependant un des fondements de l'État, raconte M. Duruy, mes collègues politiques, ceux qui étaient les porte-voix du Gouvernement, m'avaient bravement abandonné... Pas un d'eux n'était présent au Sénat, excepté La Valette (ministre de l'Intérieur), venu en curieux.

A un certain moment, comme le débat semblait prendre une dangereuse tournure, La Valette fit passer à son collègue cette note :

IMPRIMERIE NATIONALE.

« Acceptez le renvoi, et vous aurez une grande majorité. » Sur le même papier Duruy répondit : « Non, j'aime mieux m'en aller. » Il n'eut pas à s'en aller, car il remporta une éclatante victoire.

Ce qui fut surtout vaincu dans cette journée, c'est, par la maladresse agressive de ses défenseurs, la liberté de l'enseignement supérieur. Or le ministre lui avait toujours été pleinement favorable. Il estimait que la promesse contenue implicitement, en ce qui la concernait, dans la loi de 1850 devait être acquittée. Dès octobre 1863, cinq ans avant la discussion au Sénat, il avait demandé à l'Empereur l'autorisation de préparer une loi, demandant « comme rançon de cette liberté » une organisation plus rigoureuse du droit d'inspection par l'État. Il s'était heurté bien vite à l'opposition de ses collègues, les mêmes qui l'abandonnèrent ensuite dans la bataille au Sénat. Un peu plus tard il réunit une commission de dix membres où siégeaient des hommes comme Bonjean, Vuitry, de Royer, Troplong, etc., et leur soumit la question. Vuitry répondit : « Écartons la liberté », et Troplong : « Ajournons ». Quant à la loi de 1850, Bonjean exprimait le vœu qu'elle pût être abrogée. Ce qui prouve combien Victor Duruy, en dépit de toutes ces oppositions, était décidé pour la solution libérale, c'est que, dès que sa sortie du ministère lui eut rendu son indépendance d'action, quand il fut devenu un membre du Sénat impérial, il lui présenta deux propositions de loi fondées sur des principes assez analogues à ceux qu'ont admis les lois républicaines de 1880. Enfin, il avait déjà la conception de grandes Universités provinciales telle qu'elle fut réalisée par la loi du 10 juillet 1896.

N'ayant pu, durant son ministère, accorder la liberté de l'enseignement supérieur, il avait du moins accordé — mais il ne le put que sous forme de tolérance — la liberté des conférences. Dès 1865, il avait signé 469 autorisations. La France se couvrit de conférenciers. C'est encore Victor Duruy qui, en 1866, autorisa la Ligue de l'enseignement. Ces nouveautés ne laissèrent pas d'émouvoir ses « collègues politiques ». Ils essayèrent d'inquiéter l'Empereur en lui soumettant des rapports de police. Victor Duruy prit l'offensive contre ceux qui « essayaient de tromper Sa Majesté ». Quel danger courait-on en accordant des autorisations toujours révocables ?

Et, voyez, Sire, le phénomène qui déjà se produit : il y a quinze ou vingt ans, de dix hommes réunis il sortait habituellement une conspiration ou une émeute, parfois une révolution. Votre Majesté en laisse quatre ou cinq mille s'assembler pour écouter des hommes qui ont ou tâchent d'avoir de l'esprit et de la science, et voilà cette foule désordonnée qui s'habitue à la discipline dans ses plaisirs ! . . . Cela effraye quelques-uns. Mais, comme on le disait à Henri IV : « Vous êtes le roi des braves, Sire, et les idées ne vous font pas peur. »

C'était prendre par son faible le souverain qui se piquait de mériter le compliment de son ministre et d'être toujours « l'homme le plus libéral de France ».

VII. Si l'on reprend l'une après l'autre les mesures réalisées ou simplement ébauchées par Victor Duruy, on verra que, sur tous les points, il a été le glorieux précurseur des réformes accomplies, sous la République, par des ministres plus heureux. Dès le 9 juillet 1863 il restituait aux membres du corps enseignant une partie des garanties que leur avait retirées le décret dictatorial de 1852; l'organisation de nos juridictions universitaires, la refonte du Conseil supérieur sur le principe de l'élection de ses membres, la liberté de l'enseignement supérieur se trouvent déjà dans ses projets sénatoriaux de 1870. Pour le primaire, ses distributions de secours aux enfants les plus pauvres annoncent nos « caisses des écoles »; ses cours d'adultes préparent l'épanouissement de nos « œuvres post-scolaires »; déjà il avait fondé une école d'agronomie, tenté d'organiser un enseignement élémentaire de l'agriculture. Ses « cours de filles » ont abouti à nos lycées et collèges. Son enseignement spécial a été glorifié par le plus illustre de ses successeurs, Jules Ferry. En fondant sur le Bosphore le lycée de Galata-Seraï, il avait tracé un programme assez vaste de propagande française pour que, quarante ans après, nous n'ayons pas réussi à l'épuiser. On doit lui rendre cette justice qu'il a réalisé tout ce qu'il était possible de réaliser sous un régime qui n'était guère favorable à certains progrès, avec des collègues dénigrants et jaloux, un Corps législatif enclin aux économies malentendues, un Conseil supérieur de l'Instruction publique où étaient embusquées les « forces sociales » les plus hostiles aux réformes. L'enseignement primaire comporte aujourd'hui une dépense annuelle de plus de 200 millions; Victor Duruy ne disposait que d'une dizaine de millions. Tout le reste est dans des proportions analogues.

VIII. Les lettres inédites publiées dans les *Notes et Souvenirs* jettent une vive lumière sur les rapports de Victor Duruy avec celui que, par une réminiscence des institutions romaines, il appelait volontiers le Prince, — *princeps ac libertas*, — et dont il garda jusqu'au bout la confiance. Un ministre d'aujourd'hui doit employer toutes les ressources de son esprit et tout le charme de son éloquence pour gagner les Chambres à ses projets. Le ministre de ce temps-là n'avait réellement à persuader qu'un homme, de qui dépendaient les Chambres et tous les pouvoirs publics. C'est lui que Victor Duruy avait à convertir à ses vues les plus

hardies et dont il fallait forcer les convictions, emporter le consentement. De là ce grand nombre de lettres au souverain, sur toutes les questions, et qu'il ne faut pas confondre avec les rapports officiels déjà publiés. Elles ne devaient être lues que par « le Prince » ; aussi ont-elles un caractère très particulier de liberté dans les idées, de liberté dans l'expression. Victor Duruy y cherche, y rencontre le mot qui devra convaincre, parfois étonner l'Empereur, le mot qui, en son esprit hésitant, mettra en branle toute la série des « idées napoléoniennes », le mot qui, d'une logique à la fois enjôleuse et inflexible, rattachera la mesure proposée à la tradition, à la légende impériale démocratique. S'il le suppliait d'autoriser tel acte, c'est qu'un Napoléon *devait* l'autoriser sous peine de se désavouer. Par exemple :

Le pays attend un programme de la paix, et il faut que l'Empereur ait l'initiative des grandes choses de la paix comme de celles de la guerre... Il s'agit de l'outillage matériel et moral de la France. M. Fould a trouvé de l'argent pour le premier; il en trouvera pour le second quand l'Empereur le lui commandera.

Ou encore, pour briser la mauvaise volonté d'un collègue :

Votre Majesté voulait, comme toujours, se mettre à l'avant-garde et y mener la France : On s'y oppose!

Ce n'était pas seulement sur les questions d'enseignement que l'Empereur accueillait les paroles ou les missives de Victor Duruy : c'était sur toute la politique, et on voit que celui-ci agit constamment en faveur de plus de liberté d'association, de plus de liberté de parler, de plus de liberté d'écrire, comme en faveur de plus de liberté d'enseignement. Il fait confidence à l'Empereur de ce qu'il vient de dire à certains de ses conseillers par trop timorés :

Vous voulez penser et agir pour tous. Ce sera très bien tant que l'Empereur nous restera. Mais cette dictature morale, son fils pourra-t-il l'exercer? Et, en soi, est-ce bon pour l'avenir du pays? Nous, les ministres, nous ne demandons naturellement que compression et silence : c'est bien plus commode pour travailler. Mais l'Empereur est dans une sphère plus haute. Il voit de quel côté marche le monde, et ce n'est pas vers le tsarisme qu'il s'avance.

Quand Napoléon III, en 1868, déclara vouloir accepter une nouvelle diminution de sa propre autorité, Victor Duruy, en plein conseil, sans se soucier de la mine que faisaient ses collègues, ni même de l'étiquette, s'écria : « Bravo, Sire ! »

Même dans les questions de politique étrangère, l'Empereur aimait à avoir, en son particulier, l'avis de son ministre universitaire. Celui-ci fit preuve, en général, d'une remarquable clairvoyance et toujours

d'une grande élévation d'idées. Il eût voulu qu'on ne laissât pas écraser le Danemark par la Prusse et l'Autriche. Il mit l'Empereur en garde contre les propositions insidieuses de Bismarck relativement à la Belgique : « La prendre de force serait, Sire, la honte de votre règne et l'autorisation donnée aux Prussiens d'occuper la Hollande. » Plus avisé que les feuilles « libérales » de l'époque, il conseillait, dans la crise de 1866, de préférer l'alliance de l'Autriche aux séductions prussiennes, d'obtenir d'elle la cession de la Vénétie pour désarmer l'Italie, de mettre 50,000 Français en observation sur les glacis de Metz. Quand il fut question de garder ou d'évacuer la Cochinchine récemment conquise, Victor Duruy rédigea un mémoire dont la conclusion était celle-ci :

> Avant quarante ou cinquante ans, le Pacifique, devenu le rendez-vous de toutes les flottes marchandes du globe, jouera, en Orient, le rôle rempli en Occident par la Méditerranée dans l'antiquité et aux temps modernes.

Les événements qui se déroulent depuis un peu plus de quarante ans, surtout depuis dix ans, dans les mers d'Extrême-Orient n'ont pas donné tort à ces prévisions.

On n'aurait pas une idée juste de la situation que Victor Duruy occupait aux Tuileries si l'on ne tenait compte de ses relations avec l'impératrice. Sa correspondance avec elle est une des parties les plus neuves des *Notes et souvenirs*. Entre la souveraine très dévote et le ministre libre-penseur, il y eut au début quelques froissements. Un autre jour il se produisit à Saint-Cloud, à propos d'une chaire de médecine, une scène assez vive. Victor Duruy repartit brusquement pour Paris, tandis que les courtisans se disaient entre eux : « En voilà encore un de coulé ! » Les courtisans en furent pour leur pronostic. L'impératrice devint même plus gracieuse, plus confiante, envers le ministre. Quand elle présidait le conseil en qualité de régente, elle écoutait Victor Duruy avec une faveur marquée. Dans les conflits qu'il eut à soutenir contre tout ou partie du clergé, à propos des « trois aunes de drap » ou à propos de la « pétition Giraud », il ne paraît pas avoir eu la souveraine contre lui. Lors de sa polémique avec l'évêque d'Orléans pour les cours de filles, l'impératrice lui donna un témoignage éclatant de sympathie : elle permit à ses nièces, les jeunes duchesses d'Albe, de suivre ces cours et autorisa le ministre à faire frapper son effigie sur les médailles destinées aux meilleures élèves.

IX. Si le ministre, à l'avènement d'un cabinet « libéral », quitta sans regret le pouvoir et se remit, le jour même, à son *Histoire des*

Romains, la chute de l'Empire, qui coïncidait d'ailleurs avec un effroyable désastre pour la France, ne put que l'attrister profondément. Il se retrouva le bon citoyen qu'il avait toujours été, incapable de discuter sur la forme du gouvernement quand l'existence de la patrie était en cause. A 61 ans, tandis qu'un de ses fils combattait à Wissembourg, à Reichshoffen, à Sedan, Victor Duruy revêtait l'uniforme de garde national et tenait garnison au bastion 88. La paix signée, la Commune vaincue, il revient à ses travaux personnels pour les poursuivre vingt ans encore. Sans vouloir se mêler en rien à la politique, c'est avec une ardente sympathie qu'après avoir espéré de Gambetta la victoire il suivait les efforts de Thiers pour libérer et réorganiser le pays ou la lutte que soutint le président Carnot pour épargner à la France de nouvelles aventures. Le respect public l'entourait. Successivement il fut élu membre de trois de nos Académies. En 1892, il eut la joie de voir le plus jeune de ses fils entrer le premier à Saint-Cyr. Les dernières paroles que nous rapportent de lui les *Notes et souvenirs* le peignent tout entier : « Si le rappel était battu là-haut pour moi, à cette fin de l'année 1892, je dirais que c'est bien finir[1]. »

A. RAMBAUD.

LES RECHERCHES BOTANIQUES DE L'EXPÉDITION D'ALEXANDRE.

Dr. Hugo Bretzl, *Botanische Forschungen des Alexanderzuges*. Mit zahlreichen Abbildungen und Kartenskizzen. 1 vol. in-8°, XII-412 pages. Leipzig, B.-G. Teubner, 1903.

PREMIER ARTICLE.

L'expédition d'Alexandre, en ouvrant aux Grecs des pays dont ils ignoraient presque jusqu'à l'existence, leur révéla aussi la faune et la flore, nouvelles pour eux, des déserts et de la région des moussons, et elle leur permit d'en étudier quelques-uns des représentants les plus caractéristiques. Le conquérant avait attaché à son armée des savants chargés de décrire les contrées qu'il subjugua ou parcourut; quelques-uns de ses

[1] Il mourut le 25 novembre 1894, à 85 ans.

généraux aussi ont laissé des mémoires où ils en parlaient longuement. Ces mémoires, comme les descriptions des savants, ont été perdus; mais les écrivains postérieurs nous en ont conservé des fragments précieux, et Théophraste, un contemporain presque, a, dans les relations des premiers, recueilli tout ce qui pouvait servir à l'*Histoire des Plantes*, qu'il avait entreprise. Le résumé qu'il en a donné ne comprend que les chapitres II, III et IV en entier, VII et VIII en partie, du quatrième livre de ce grand ouvrage; mais, si ces chapitres sont pleins de choses, ils sont, par leur concision même, d'une interprétation difficile, et, à part un petit nombre de descriptions claires et précises, comme celles du cédratier et du figuier de l'Inde, les autres sont souvent incomplètes ou obscures : on ne peut donc que remercier M. H. Bretzl de les avoir soumises à un examen attentif, et d'avoir essayé de résoudre les nombreux problèmes qu'elles soulèvent. Le jeune savant, toutefois, n'a pas passé en revue toutes les plantes observées par les compagnons d'Alexandre et décrites par Théophraste; il a laissé de côté les chapitres II, III et VIII, qui traitent de celles de l'Égypte et de la Libye, et ne s'est occupé que des plantes de la Haute-Asie et de l'Inde, comprises dans les chapitres IV et VII; mais il l'a fait avec une richesse d'information — on peut la trouver même excessive — telle que les deux courts chapitres de Théophraste lui ont fourni la matière d'un volume de 400 pages.

M. H. Bretzl commence son étude par quelques remarques sur les sources du naturaliste grec et sur sa terminologie scientifique. Théophraste a-t-il eu entre les mains les descriptions originales faites par les savants de l'armée d'Alexandre? Telle est la question qu'il se pose tout d'abord et qu'il résout par l'affirmative. Cela est loin de me paraître aussi certain; je ne vois pas comment, dans cette hypothèse, pourraient s'expliquer les lacunes et les obscurités que présentent certaines descriptions de l'*Historia plantarum*, lacunes et obscurités qu'on ne peut combler ou éclaircir, — quand on le peut, — qu'à l'aide des descriptions des historiens d'Alexandre, de cette « littérature romanesque », comme l'appelle dédaigneusement M. H. Bretzl, mais où l'on trouve parfois aussi d'utiles renseignements. Je ne puis non plus partager sans hésiter l'admiration qu'il professe pour la terminologie de Théophraste. Si je me plais à reconnaître le grand mérite qu'a eu le disciple d'Aristote de distinguer dans chaque région un certain nombre de formes types — ἴδεα — qui en caractérisent la végétation; si je reconnais qu'il a eu une vue non moins scientifique des choses, quand il a montré que les folioles d'une feuille composée n'ont pas d'existence indépendante, qu'elles ne sont qu'une partie d'un tout, et que leur ensemble seul constitue la feuille propre-

ment dite, je ne saurais regarder comme vraiment originale la comparaison que Théophraste établit entre la forme des feuilles des arbres inconnus qu'il décrit et celle des feuilles d'espèces connues; c'est là un procédé populaire, mais non précis, et qui n'a rien de commun avec les types de feuilles créés par Grisebach après Humboldt.

Le premier des huit chapitres, entre lesquels M. H. Breztl a divisé son livre, est consacré aux palétuviers, dont Théophraste parle dans les paragraphes 4-7, du chapitre VII, livre IV. C'est là une des parties les plus obscures de son ouvrage, et cela se comprend, puisqu'il s'agit d'essences végétales auxquelles le naturaliste grec ne connaissait aucune autre analogue. Théophraste distingue, il semble bien, trois espèces différentes de palétuviers : l'une aux feuilles de laurier et aux fruits semblables à des olives, dans les îles submergées par la mer; une autre, sur les côtes de la Perside, au port d'arbousier andrachle, aux fruits dont l'extérieur rappelle l'amande et dont le noyau intérieur est comme replié; une troisième enfin, dans ces deux stations et sur la côte Nord-Est de Tylos, aux fleurs odorantes et aux fruits en forme de gousses de lupin. Sprengel[1] n'a réussi à identifier aucun de ces palétuviers; il a vu dans le premier un laurier-rose, dans le second un *Fucus siliquosus*, dans le troisième la *Cœsalpinia elata*. On ne pouvait s'égarer plus complètement. A M. H. Bretzl revient le mérite de les avoir déterminés d'une manière aussi certaine que possible. En rapprochant des descriptions de Théophraste celles que les voyageurs et les savants modernes ont données des palétuviers de la mer d'Oman; en relevant sur les cartes de l'amirauté anglaise les différentes stations de mangroves qu'elles signalent, de l'embouchure de l'Indus au fond du golfe Persique, il est parvenu à fixer les différentes plantations de palétuviers que les Grecs ont pu et dû rencontrer dans leur circumnavigation et à identifier les différentes espèces de l'*Historia plantarum*. Pour lui, la première, celle des îles voisines des bouches de l'Indus, est une rhizophorée, — la *Rhizophora mucronata;* — l'espèce des côtes de la Perside serait une *Avicennia*[2]; enfin dans les palétuviers à fruits en gousses, il voit des *Aegiceras majus*[3]. On ne peut que souscrire à ces identifications.

Mais M. H. Bretzl ne s'est pas borné à les faire. Les descriptions de Théophraste renferment d'autres caractères distinctifs que ceux que j'ai rappelés plus haut; s'appliquent-ils exclusivement aux espèces qu'ils sem-

(1) *Theophrast's Naturgeschichte der Gewächse, übersetzt und erläutert.* — Altona, J.-Fr. Hemmerich, 1822, in-8°, vol. II, p. 163.

(2) *Avicennia officinalis*, arbre de la famille des Verbénacées.

(3) Grand arbuste de la famille des Myrsinées.

blent désigner? On est tenté de l'admettre; on ne s'imaginerait guère, du moins aujourd'hui, un botaniste qui, ayant à décrire deux espèces végétales distinctes, commencerait par donner les caractères généraux de la seconde, puis énumérerait ceux de la première, et réciproquement; c'est pourtant ce que Théophraste aurait fait, à en croire M. H. Bretzl. Ainsi les grands arbres semblables à des platanes et aux peupliers les plus élevés des îles submergées (cap. VII, 4), arbres auxquels semblent se rapporter les caractères suivants : fleurs dont la couleur et le parfum rappellent celles du violier, fruits semblables à des olives, lesquels conviennent à la *Rhizophora mucronata*, seraient en réalité, non ce palétuvier, mais l'*Avicennia officinalis;* parce que Abou-Hanîfa a comparé ce dernier à un platane. Il est vrai que les Grecs avaient pu voir les uns à côté des autres des *Avicennia* et des *Rhizophora;* mais il n'en reste pas moins surprenant que les descriptions de Théophraste puissent présenter de telles confusions, — nous en verrons d'autres, et de bien réelles celles-là, — et cela donnerait, si l'on admet l'hypothèse de M. H. Bretzl, une singulière idée des notes que le naturaliste grec avait à sa disposition. M. H. Bretzl s'est efforcé de séparer les éléments prétendus disparates des descriptions de Théophraste; mais je me demande s'il l'a fait toujours avec une entière certitude, et s'il est toujours possible d'admettre ses conclusions. Dans un passage assez vague de l'*Histoire des Plantes* (cap. VII, 6), où il est dit que « à tout prendre, les arbres qui croissent dans la mer et ceux qui poussent sur la partie du rivage inondé par les flots, appartiennent à une seule et même espèce; mais que ceux qui croissent dans la mer sont petits et ont l'aspect d'algues; ceux qui poussent sur le rivage sont grands, verts, garnis de fleurs parfumées et portent des fruits semblables à des gousses de lupin », M. H. Bretzl, s'appuyant sur un passage, assez différent d'ailleurs, d'Aboul-Abbâs-en-Nebâty, voit dans les premiers de jeunes plants d'Avicennia; dans les seconds, des arbres tout formés; seulement, il a laissé de côté trois mots — (*ἄνθος*) *εὔοδμον* (*ἔχοντα*), *καρπὸν δὲ οἷον θέρμος*. — qui rendent son identification improbable ou plutôt invraisemblable, puisque l'Avicennia n'a pas les fleurs parfumées, ni les fruits en forme de gousses. M. H. Bretzl a plus d'une fois procédé de la même manière; plus d'une fois séduit par des analogies partielles, il s'est laissé entraîner à faire des identifications, que le texte de Théophraste ou celui des autres écrivains qu'il cite n'autorisait pas. Par exemple, dans un passage d'Aristobule conservé par Arrien[1], où il est, ce semble bien, question de la *Rhizophora*

[1] *Anabasis*, lib. VI, cap. XXII, 6-7.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mucronata, et rien que de ce palétuvier, M. H. Bretzl (p. 64) applique à l'*Aegiceras majus* les derniers mots de la description : *τὸ ἄνθος τῷ λευκῷ μάλιστα ἴῳ προσφερές*[1], *τὴν δὲ ὀδμὴν πολύ τι ὑπερφέρον*, encore qu'ils conviennent aussi bien à la *Rhizophora*, qui a, comme l'*Aegiceras*, des fleurs parfumées, et qu'il n'y soit pas fait mention de fruits en forme de gousses, caractère qui seul pourrait décider en faveur de ce dernier; il faut ajouter que les arbres dont parle Aristobule sont indiqués comme grands, tandis que l'*Aegiceras* est de petite taille.

Je ne voudrais pas multiplier ces objections, qui paraîtraient diminuer le grand cas que je fais du travail de M. H. Bretzl; j'aime mieux rappeler tout ce qu'il y a de recherches approfondies, de rapprochements utiles dans sa minutieuse étude sur les palétuviers; il n'a rien omis de ce qui se rapportait à ce sujet si intéressant : la vie de ces arbres singuliers au milieu de l'eau de la mer, l'identification de ceux que les anciens ont observés dans le golfe Arabique, enfin ce qu'en ont dit les écrivains postérieurs à Théophraste, depuis Pline jusqu'aux Arabes; il y a là toute une série de paragraphes instructifs et bien écrits, dans lesquels M. H. Bretzl se montre à nous aussi bon philologue que botaniste consommé.

Le second chapitre nous conduit à Tylos. Théophraste a écrit une vingtaine de lignes seulement sur cette île, décrite pour la première fois, sinon découverte par Androsthène; M. H. Bretzl lui a consacré 42 pages; c'est qu'il a singulièrement élargi son sujet; après nous avoir fait connaître, d'après les voyageurs modernes, la topographie de Tylos, rappelé ses sources d'eau vive si curieuses, fixé, ce qui était important, la date de la visite d'Androsthène, il étudie les produits les plus importants de la petite île : Théophraste en a parlé à deux reprises, dans le quatrième et dans le cinquième livre[2]; dans ce dernier, il s'agit du bois incorruptible dans l'eau, avec lequel on construisait des bateaux; Sprengel[3] avait cru pouvoir identifier ce bois avec celui de teck, qui par suite eût été exporté de l'Inde dès le IVe siècle; avec bien plus de raison, M. H. Bretzl pense que Théophraste avait simplement en vue du bois d'Avicennia. Quant aux roseaux, avec lesquels on faisait des cannes tigrées et cassantes, c'étaient vraisemblablement, comme l'a supposé Sprengel, des *Calamus scipionum;* mais je ne saurais dire s'ils croissaient dans l'île ou y étaient importés; j'ignore également si le tamarix, dont Théophraste vante la dureté, était un arbre de Tylos; en tout cas, il ne lui appartenait

(1) Théophraste ne compare nulle part la fleur de l'*Aegiceras* à celle du *violier*.

(2) Cap. VII, 7, et cap. IV, 7.

(3) *Naturgeschichte*, vol. II, p. 206.

pas en propre, puisqu'il se rencontre — c'est probablement le *Tamarix articulata* — dans tout l'Iran méridional et oriental, ainsi que dans le nord-ouest de l'Inde.

Les plantes que Théophraste indique comme croissant vraiment à Tylos, sont des palmiers, des vignes, des figuiers, qui, dit-il, étaient toujours verts, et d'autres arbres à fruits, dont il ne donne pas les noms, ainsi que des cotonniers, qu'il montre ailleurs (IV, 4, 8) répandus dans l'Inde, d'où ils avaient dû être importés, et dont le premier il a décrit la culture. Outre ces arbres, il en mentionne encore deux que M. H. Bretzl a étudiés en détail : l'un dont les fleurs, dit le naturaliste, ressemblent à celles du violier, mais sont inodores et quatre fois plus grandes; l'autre à feuilles composées, comme celles du rosier, mais dont les folioles se replient pendant la nuit, pour s'étaler de nouveau au lever du jour. Sprengel a supposé que le premier de ces arbres pouvait être la *Michelia champaca*, ce qui ne soutient pas l'examen. Quant au second, il a cru pouvoir l'identifier avec le *Tamarindus indica*. M. H. Bretzl a accepté sans hésiter cette hypothèse, et il a accumulé les preuves — étaient-elles toutes nécessaires? — pour montrer que les feuilles de ce bel arbre sont bien nyctitropiques; mais comme les feuilles de beaucoup d'autres espèces jouissent de la même propriété, que la description de Théophraste ne permet pas de dire de laquelle il s'agit, et que, M. H. Bretzl l'avoue lui-même, aucun voyageur n'a constaté dans l'île de Tylos la présence du tamarin[1], on voit combien il est difficile de se prononcer. Il l'a compris, et pour donner plus de poids à sa démonstration, il suppose que l'arbre à fleurs de violier ne serait pas différent, quoique Théophraste l'en distingue formellement, de l'arbre à feuilles sensibles, et que la double description du naturaliste se rapporterait au seul tamarin. Mais alors il faut admettre qu'il y a eu encore confusion dans les notes de Théophraste, et que l'observateur qu'il suivait n'aurait pas distingué les fleurs d'une crucifère de celles d'une papillonacée[2]. Enfin on peut se demander pourquoi, quand l'auteur de l'*Historia plantarum* parle ainsi des feuilles et des fleurs du tamarin, il ne dit rien de ses fruits pourtant si caractéristiques. M. H. Bretzl a senti l'objection; il y répond en disant que les Grecs n'ont pas vu les fruits de cet arbre; il oublie ici le passage du quatrième chapitre (5), où Théophraste parle de fruits longs, savou-

[1] Mais on y a vu des acacias; or, c'est précisément le seul arbre, à ma connaissance, dont les légendes populaires mentionnent le sommeil des feuilles. W. Crooke, *The popular Religion and Folklore*, volume II, page 107.

[2] M. H. Bretzl, pour écarter l'objection, cite le *flores forma violarum* de Rumphius; il s'agit de savoir s'il faut traduire ici *viola* par violier ou violette.

reux et doux au goût, fruits que Sprengel a pris pour des gousses de *Cassia fistula*, mais dans lesquels E. Meyer[1], après Hardouin et Desfontaines[2], incline à reconnaître des gousses de tamarin[3]. On le voit, l'identification de l'arbre aux feuilles sensibles de Tylos avec le *Tamarindus indica* reste douteuse, pour ne pas dire plus.

CHARLES JORET.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LES ÉDIFICES ARCHAÏQUES DE L'ACROPOLE.

Die archaische Poros-Architektur der Akropolis zu Athen, herausgegeben von THEODOR WIEGAND, unter Mitwirkung von *W. Dœrpfeld, E. Gilliéron, H. Schrader, C. Watzinger* und *W. Wilberg.* 1 vol. in-4° de 236 p., avec 247 fig.; atlas in-folio, 17 pl. — Cassel et Leipzig, Th. G. Fisher et Cie, 1904.

L'ensemble des recherches, démonstrations et résultats, que M. Wiegand a réunis sous ce titre, dans un livre illustré d'environ 300 figures[4] et qu'accompagne un atlas de 17 planches d'un très grand format, conduit à une résurrection, aussi complète qu'il est possible de la faire aujourd'hui, des édifices qui existaient sur l'Acropole d'Athènes avant l'ouragan destructeur de l'invasion perse. Ce travail est l'un des plus considérables et, sans nul doute, le plus méritoire de tous ceux auxquels ont donné lieu jusqu'à présent les fouilles de l'Acropole. Il a demandé à son auteur, non seulement beaucoup d'années de labeur, mais un rare effort de patience et de ténacité. Car les édifices en question ont subi une ruine quasi totale, qui s'est étendue le plus souvent jusqu'à leurs fondations mêmes; la majeure partie de leurs membres a disparu sans retour, le peu qui en a subsisté

[1] *Botanische Erläuterungen zu Strabons Geographie* (lib. XV, cap. 1, 21, p. 695 c.). — Königsberg, 1852, in-8°, p. 67.

[2] Pline, lib. XII, cap. XII (6). Éd. Lemaire, notes 7 et 8.

[3] J'ajouterai que, les fruits du tamarin, restant, d'après Brandis, sept à huit mois sur l'arbre, on ne s'expliquerait pas que les Grecs n'en eussent pas vu pendant leur long séjour dans le Pandjab.

[4] Le numérotage des figures dans le texte s'arrête, il est vrai, au chiffre 247; mais il arrive souvent qu'un seul et même numéro s'applique à plusieurs dessins présentés ensemble, ou se subdivise, par l'adjonction de lettres (*a, b, c...*), en plusieurs numéros distincts.

est réduit généralement en petites miettes, et ces débris enfin, après avoir été dispersés au hasard dans l'antiquité, ont été livrés encore au hasard après les fouilles qui les avaient rendus au jour : les uns s'entassant pêle-mêle dans l'annexe du musée, les autres gisant éparpillés un peu partout sur l'Acropole, cependant que les gros morceaux, réutilisés comme matériaux par les maçons athéniens du v^e siècle av. J.-C., se cachaient plus ou moins dans le mur de Kimon et dans les fondations des Propylées. Or, ceux qui ont été réemployés de la sorte ont été quelquefois retaillés, partant mutilés et défigurés, et ce n'est pas au premier coup d'œil qu'on en pouvait retrouver la forme originelle et deviner l'exacte provenance. Tous maintenant, petits et grands, les gros blocs et les simples miettes, sont ordonnés et classés, ont repris figure et vie entre les pages du livre de M. Wiegand; et certains d'entre eux, qui ont servi à reconstituer, dans la première salle du musée annexe de l'Acropole, les divers échantillons des entablements d'édifices, recommencent là, peut-on dire, une nouvelle carrière : ceux-là auront connu complète, après une mort suivie d'un enfouissement de vingt-quatre siècles, la surprise de la résurrection [1].

M. Wiegand a été aidé, dans sa longue et très lourde tâche, surtout par M. Wilberg, à qui sont dus la plupart des dessins d'architecture. Pour le grand temple dit « pisistratien », il a beaucoup emprunté aux travaux antérieurs de M. Dœrpfeld. Il a eu aussi deux collaborateurs pour l'étude des sculptures : M. Schrader, qui avait déjà publié une monographie du fronton de la *Gigantomachie*, provenant du temple « pisistratien » [2], et qui, sur divers autres monuments, a suggéré d'heureuses hypothèses; puis M. Watzinger, qui a écrit un chapitre spécial pour les groupes d'animaux, lesquels sont parmi les plus importantes des anciennes sculptures de l'Acropole. Mais M. Wiegand a su mettre de l'unité entre ces contributions différentes; sollicité, un peu contre son gré, semble-t-il, de faire rentrer dans le cadre de son travail toutes les sculptures en pierre tendre, il a voulu, du moins, ne parler d'elles que suivant leurs rapports avec

[1] Dans la première salle de ce musée annexe, qu'on appelle aussi second musée ou magasin, et qui est habituellement fermé au public, M. Wiegand, aidé de M. Wilberg, a reconstruit, en effet, les entablements de cinq ou six édifices archaïques de l'Acropole; l'entablement de l'*Hécatompédon*, complété par un chapiteau de colonne, a une importance particulière. Je regrette que M. Wiegand n'ait pas demandé à un photographe d'exécuter, pour les joindre à son livre, quelques vues de cette petite salle, d'ailleurs si humble, où le rocher, à un endroit, perce le pavement et remplace partiellement la muraille, et qui est devenue aujourd'hui, grâce à ces heureuses reconstructions, une sorte de reliquaire de la vieille architecture athénienne.

[2] Cf. *Athen. Mittheil.*, XXII, 1897, p. 59 et suiv.

les édifices, et il a ainsi sévèrement ramené à son plan primitif[1] des études qui risquaient de l'en éloigner. Ses collaborateurs n'ont donc été pour lui que des associés momentanés et en quelque sorte subordonnés : il est resté d'un bout à l'autre le maître et le principal ouvrier de l'œuvre totale.

Pour comprendre tout de suite l'importance de cette œuvre, il est nécessaire de rappeler celle qu'avait déjà faite sur le même terrain M. Dœrpfeld. Après que les fouilles eurent exhumé, le long du côté sud de l'Érechtheion, les fondations d'un grand temple du VIe siècle jusque-là insoupçonné, M. Dœrpfeld, réunissant aux données résultant de ces ruines celles que fournissaient des débris d'entablement et des tambours de colonnes en calcaire, emmurés çà et là dans le rempart de l'Acropole[2], avait démontré que ce vieux temple, le plus considérable qu'eût possédé Athènes avant le Ve siècle, avait passé par deux états successifs : il n'avait été d'abord qu'un *naos*, étroit et très long, sans colonnade extérieure; ensuite, dans la seconde moitié du VIe siècle, il avait été augmenté d'une *péristasis* et, par conséquent, doté d'un toit nouveau et de frontons nouveaux, en sorte que ses dimensions et son aspect avaient été entièrement changés, les murs du *naos* ayant pu seuls être conservés. Du second de ces deux temples successifs, attribué au temps des Pisistratides, M. Dœrpfeld avait élaboré une restauration presque complète; mais pour le premier, le plus ancien, il semblait que les éléments d'une pareille restitution faisaient défaut. En outre, à l'examen des membres d'architecture en pierre tendre épars sur l'Acropole, M. Dœrpfeld avait reconnu qu'ils provenaient d'édifices différents, et il en distinguait quatre[3]; mais de ceux-là non plus aucune restitution ne paraissait possible. Donc, jusqu'à présent, grâce à M. Dœrpfeld, on connaissait bien le temple des Pisistratides, mais du temple plus ancien, que les Pisistratides avaient abattu en grande partie pour construire le leur, on ignorait tout, sauf son emplacement et ses fondations; puis, avec ces deux édifices principaux, on savait qu'il avait dû en exister pour le moins quatre autres, mais on pouvait seulement affirmer leur existence, et rien de plus. Maintenant, grâce à M. Wiegand, le temple antérieur aux Pisistratides nous est connu aussi bien que celui par qui il avait été remplacé; et, en plus de ces deux grands édifices, il nous en est révélé cinq autres, dont on sait l'ordre et les di-

[1] Une exception doit être faite cependant pour le chapitre écrit par M. Watzinger, lequel a gardé un caractère plus autonome.

[2] Cf. *Antike Denkmæler*, I, pl. 1-2; *Athen. Mittheil.*, X, 1885, p. 275 et suiv.; XI, 1886, p. 337 et suiv.; XII, 1887, p. 25 et suiv.

[3] Cf. Ἐφημ. ἀρχ., 1885, p. 248 (Purgold).

mensions, et dont les membres principaux se sont rejoints, réarticulés, et s'offrent désormais à l'étude de chacun dans ce qu'on peut appeler « l'exposition d'entablements comparés », au deuxième musée de l'Acropole.

L'intérêt principal du travail de M. Wiegand réside dans les découvertes concernant le vieux temple appelé *Hécatompédon*[1]. La restitution pièce à pièce et la description de ce temple remplissent à elles seules la moitié du livre, et, en y ajoutant ce qui est leur complément naturel, à savoir la description du temple des Pisistratides, on atteint les deux tiers de l'ouvrage entier. Dans le résumé qui va suivre, je ne me bornerai pas à exposer les résultats obtenus, mais je tâcherai aussi de faire entrevoir, par quelques détails matériels et quelques chiffres, au prix de quel labeur et de quels délicats mesurages de tant de menus débris mutilés ces résultats ont dû être acquis.

Le temple était d'ordre dorique. Le nombre des colonnes a été déterminé par les restes des chapiteaux : 130 fragments recueillis proviennent de 5 chapiteaux qui avaient mêmes dimensions ($1^m 80$ de diamètre maximum pour l'échine); mais l'un des cinq doit être mis à part, la largeur des cannelures, au « cou » de la colonne, différant beaucoup de celle des quatre autres. Il reste donc seulement 4 chapiteaux identiques, ayant appartenu à 4 colonnes pareilles, lesquelles se répartissent entre les deux façades, à raison de 2 par façade. La hauteur de la colonne n'a pu être fixée. Les morceaux d'architrave les plus considérables sont encore aujourd'hui maçonnés dans le mur de Kimon, au-dessus du théâtre : on connaît par eux la hauteur de l'architrave : $1^m 50$. Des triglyphes de la frise, 158 fragments ont été recueillis; et, par une chance heureuse, un triglyphe a pu être reconstitué tout entier. Il mesure, en hauteur, $1^m 39$; mais, comme le pied des triglyphes était masqué par la tænie de l'architrave, la hauteur apparente de la frise n'était en réalité que de $1^m 37$. En largeur, les triglyphes mesurent, les uns $0^m 81$, les autres $0^m 765$: les plus larges sont ceux des façades, et les plus étroits ceux des longs côtés. Il faut distinguer pareillement entre les métopes des façades, qui étaient en marbre, et celles des longs côtés, qui étaient en simple calcaire. Les unes et les autres étaient lisses, décorées uniquement d'un rang de feuilles peintes, à la partie supérieure immédiatement sous le listel. Au-dessus de la frise, le larmier faisait une saillie de $0^m 71$; les mutules étaient de deux sortes, qui alternaient : les plus larges, au-dessus de chaque triglyphe et ayant la largeur même du triglyphe, étaient décorés de 2 rangs de 6 gouttes;

[1] *Hécatompédon* (ἱερὸν ἑκατόμπεδον) ou *Hécatompédos* (νεὼς ἑκατόμπεδος).

les plus étroits, au-dessus du milieu de chaque métope, étaient décorés de 2 rangs de 4 gouttes. Les rampants des frontons avaient une saillie de $0^{m}74$, par quoi est donnée la profondeur des frontons eux-mêmes. La cymaise qui les surmontait était en marbre, ornée de palmettes et de fleurs de lotus brillamment peintes, et aux deux extrémités elle s'arrondissait et se contournait en volute pour former acrotère[1]. Les cymaises latérales, décorées aussi de palmettes et fleurs de lotus, étaient coupées à intervalles réguliers par les gargouilles, de forme cylindrique, et couronnées d'antéfixes en forme de palmettes de marbre, d'un dessin variable.

Il reste à démontrer que le temple dont toutes les parties hautes, depuis le chapiteau des colonnes jusqu'aux acrotères des frontons et aux antéfixes des longs côtés, se trouvent ainsi reconstituées, est bien le même temple que celui dont les fondations existent encore sur le plateau de l'Acropole, comme emboîtées à l'intérieur de la colonnade élevée par les Pisistratides. Or, la démonstration s'opère avec une exactitude mathématique par le rapprochement des mesures de ces fondations avec celles de certains éléments des parties hautes. Et même, grâce à ces chiffres, le nom d'*Hécatompédon*, appliqué à ce vieux temple, a été enfin justifié sans conteste. Car ce nom équivaut à un chiffre; s'il témoigne de l'admiration qu'éprouvèrent les anciens Athéniens pour le temple le plus grand qu'ils eussent encore vu dans leur ville, il précise pour nous quelle était cette grandeur : 100 pieds attiques de $0^{m}328$ font $32^{m}80$. Cependant l'étendue des longs côtés, mesurée sur les fondations, atteignait $34^{m}70$; mais M. Wiegand a montré que, si on prend la mesure sur l'entablement, en calculant la longueur théorique de celui-ci par l'addition des espacements des triglyphes, *d'axe en axe*, on arrive au total de $32^{m}765$, soit, aussi exactement qu'il était permis de l'espérer, la somme de 100 pieds attiques.

L'*Hécatompédon*, élevé dans la première moitié du VI^e^ siècle av. J.-C., était donc un temple *in antis* double, c'est-à-dire que la disposition *in antis*, avec 2 colonnes entre les antes, se reproduisait également sur l'une et l'autre façade. Très grand pour l'époque, surtout très allongé, il mesurait : au ras du sol, mesures prises à l'extérieur du soubassement, $34^{m}70$ de long et $13^{m}45$ de large; mesures prises sur l'architrave, $33^{m}52$ de long et $12^{m}22$ de large[2]. Il avait 6 métopes en façade et

(1) Les acrotères de la façade postérieure étaient plus petits que ceux de la façade antérieure; mais la forme générale était la même des deux côtés.

(2) Ce chiffre de $33^{m}52$ pour la longueur de l'architrave n'est pas en contradiction avec celui de $32^{m}765$ (= 100 pieds) donné ci-dessus. Ce dernier chiffre

18 sur les longs côtés, métopes et triglyphes étant plus larges sur les longs côtés. Construit en calcaire avec certaines parties en marbre (métopes des façades[1], cymaises, acrotères, antéfixes), il était orné, dans l'entablement, d'une riche polychromie, et les parties de calcaire que ne recouvrait pas la couleur étaient revêtues d'un fin stuc blanc. Voici le détail de cette polychromie : les colonnes avec le chapiteau restent blanches, sauf que les annelets au « cou » du fût et les armilles au bas de l'échine sont rouges ; l'architrave blanche est bordée en haut, sous la tænie blanche, d'une bande rouge qu'interrompt par intervalles le rectangle brun des *regulæ* soutenant leurs 6 gouttes, également brunes ; les triglyphes bruns alternent avec les métopes blanches (calcaire stuqué ou marbre), qui n'ont d'autre décor qu'un rang de feuilles rouges et bleues, en haut sous le listel ; au larmier rouge s'attachent les mutules bruns à gouttes brunes ; sur les cymaises latérales et les rampants du fronton s'épanouit la belle floraison rouge et bleue des palmettes et des lotus ; enfin des chevrons rouges, aujourd'hui décolorés, se poursuivaient dans la volute des acrotères de la façade antérieure, tandis qu'un damier rouge papillotait sur les acrotères plus petits de l'autre façade.

Mais la décoration capitale du temple, c'étaient ses deux frontons, lesquels méritent une mention spéciale, non pas seulement pour les sculptures qui les remplissaient. La largeur des frontons, un peu diminuée par une sorte de socle continu, haut de $0^m\,22$, propre à exhausser les figures sculptées, était de $9^m\,93$; la hauteur centrale était de $1^m\,30$ à $1^m\,40$. Dans l'un, celui de la façade postérieure, était représenté le combat d'Héraclès et Triton, en présence de Typhon : le grand groupe d'*Héraclès et Triton*, exposé aujourd'hui dans la deuxième salle du musée de l'Acropole, remplissait à lui seul presque toute l'aile gauche, et le triple *Typhon* occupait presque toute l'aile droite ; entre les deux, au centre du tableau, se dressait un tronc d'arbre branchu, où étaient accrochés le vêtement et les armes d'Héraclès[2]. L'autre fronton, celui de la façade antérieure, a été retrouvé et reconstitué par M. Wiegand, dont les hypothèses ont été notablement corroborées par certaines décou-

(chiffre théorique, chiffre d'architecte, peut-on dire) est obtenu en mesurant l'entablement par le travers des triglyphes, *d'axe en axe ;* c'est de la même manière qu'on indiquerait, sur un plan, l'espacement de deux colonnes ou de deux murs parallèles.

[1] Au moins de la façade principale.

[2] L'ancienne restitution proposée par M. Brückner, d'après laquelle le groupe d'*Héraclès et Triton* et le *Typhon* auraient appartenu à deux frontons différents doit être absolument écartée. Je puis rappeler que j'avais déjà montré l'erreur et l'arbitraire de cette hypothèse : cf. *Mélanges Henri Weil*, p. 249 et suiv. ; H. Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 177 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

vertes dues à M. Schrader. La composition en était la suivante : au milieu, *Athéna* assise de face; à sa droite, *Zeus* assis de profil; à sa gauche un autre dieu (*Poseidon?*) ou un héros attique (*Érechtheus?*); puis, de chaque côté de ce groupe de trois personnages assis, un *serpent* déroulant son corps écailleux jusqu'à l'extrémité du tympan; et, en ces deux serpents qui ne sauraient être des reptiles quelconques, il faut sans doute voir les deux gardiens qu'Athéna avait placés auprès d'Érechtheus nouveau-né. Mais on ne connaît pas encore toute la décoration de ces frontons, quand on en a rétabli les figures sculptées, et ici se place la plus inattendue et la plus jolie des trouvailles qu'ait faites M. Wiegand : dans cette décoration, la peinture s'unissait à la sculpture pour un effet d'ensemble, dont l'originalité est singulière.

Un assez grand nombre de fragments, recueillis au musée de l'Acropole, laissent voir des restes de dessins et de couleur représentant des fleurs de lotus ou des ailes et des corps d'oiseaux[1]; l'origine de ces morceaux était jusqu'à présent demeurée énigmatique. M. Wiegand a démontré qu'ils appartenaient aux rampants des frontons de l'*Hécatompédon*. La partie des rampants qui formait plafond au-dessus des sculptures, au lieu de rester nue ou d'être recouverte d'une couleur unie, était décorée par une alternance régulière de ces deux motifs : fleurs et oiseaux. Le premier ornement consiste en une large et puissante fleur stylisée, tout égyptienne d'aspect, qui semble jaillir et éclater, malgré la pression d'un double lien en bas, et qui dresse carrément ses pétales serrés contre la barrière que leur opposent deux bandes rigides tendues horizontalement à des hauteurs différentes. Les couleurs employées sont le rouge, le bleu, le brun et un vert clair, à quoi s'ajoute, comme un nouvel élément de coloris, la teinte jaunâtre de la pierre : c'est là, dit justement M. Wiegand, un des plus superbes motifs stylisés de décoration qu'on connaisse pour le VIe siècle et un des plus beaux échantillons de la polychromie archaïque. Ces fleurs sont de deux modèles différents; le plus riche et le plus grand des deux doit être, naturellement, attribué au fronton de la façade principale, et l'autre au fronton occidental. Les oiseaux, représentés en plein vol, les ailes éployées, sont aussi de deux espèces : il y a des aigles de mer, emportant une proie dans leur bec ou dans leurs serres, et des cigognes[2]; et M. Wiegand propose ingénieusement de les répartir, les aigles (θεῖοι τῶν ὀρνέων) dans le fronton oriental

[1] On compte en tout 65 de ces fragments : 40 avec fleurs, 25 avec oiseaux.

[2] M. Wiegand indique un rapprochement possible entre le nom de πελαργός (cigogne) et le mot πελαργικόν, qui désignait la plus ancienne enceinte de l'Acropole.

où siégeaient les dieux, et les cigognes dans le fronton occidental, au-dessus de *Triton*, demi-dieu et habitant des humides rivages. Ainsi la composition décorative ne s'arrêtait pas aux limites de son cadre, elle débordait sur le cadre même, ou plutôt l'ornementation du cadre se rattachait directement au reste du tableau, et les motifs en avaient été choisis et variés par rapport avec le sujet sculpté qui se développait au-dessous. Cette décoration des rampants, qui, par l'origine du motif floral qu'on y rencontre, fait penser à l'Égypte, et qui, par l'alternance des deux éléments empruntés l'un au règne végétal et l'autre au règne animal, rappelle une série de produits de l'ancienne industrie grecque, comme, par exemple, les vases « rhodiens », doit enfin nous remettre aussi en mémoire les usages de l'art « mycénien », par l'heureuse union de la nature et de l'homme, par ce souci d'un décor emprunté à la flore et à la faune, d'un fond de paysage, mi-artificiel, mi-réaliste, qui évoque, autour de l'épisode purement humain, la terre nourricière des fleurs et le ciel, domaine des oiseaux. Nous trouvons donc là, dans Athènes, au VIe siècle, une dernière survivance de cet art « mycénien », dont la carrière s'était, depuis longtemps déjà, arrêtée et dont les œuvres étaient, depuis longtemps, anéanties ou tombées à l'oubli.

Tel était cet *Hécatompédon*, duquel les Athéniens, qui le virent s'élever au milieu de l'Acropole, paraissent avoir été si fiers. Il ne dura guère. Après moins de cinquante ans peut-être, il fut démoli par les architectes des Pisistratides, et un nouveau temple, qui n'avait gardé de l'ancien que les murs du *naos*, se dressa, plus haut, muni de frontons plus larges avec figures de marbre, entouré d'une *péristasis* qui comptait 6 colonnes en façade et 12 sur les longs côtés [1]; c'est celui dont M. Dœrpfeld avait étudié l'architecture, et M. Schrader la décoration sculptée. Que devinrent alors les débris du premier temple? On les a retrouvés la plupart dans le remblai entre le côté sud du Parthénon et le mur de Kimon, et l'on croyait jusqu'ici qu'ils n'avaient été enfouis que postérieurement à 480. Mais M. Wiegand, adoptant les conclusions d'une étude récente de M. Dœrpfeld [2], est d'avis que ce remblai, du moins la partie de ce remblai qu'occupaient les débris en question, fut faite lors de ce qu'on peut appeler la première tentative de construction du Parthénon, *avant l'invasion perse*, peut-être au temps de Clisthènes. La plupart des débris subsistants de l'*Hécatompédon* étaient donc déjà ensevelis quand les Perses détruisirent, à son tour, le temple des Pisistratides, et les

(1) Les colonnes d'angle étant comptées deux fois.

(2) Cf. *Athen. Mittheil.*, XXVII, 1902, p. 379 et suiv.

membres mutilés du second temple vinrent rejoindre ceux du premier dans la fosse commune de l'archaïsme attique.

Des cinq autres édifices que M. Wiegand a retrouvés et reconstitués dans la mesure du possible, aucun ne peut être appelé par son nom propre; ils sont étiquetés simplement par une lettre, de *A* jusqu'à *E*. Ils sont tous d'ordre dorique[1], et tous plus petits, presque tous beaucoup plus petits que l'*Hécatompédon*. Le mieux connu est l'édifice *A*, dont M. Wiegand a pu donner une belle restauration coloriée, depuis l'ante jusqu'au fronton; mais celui que nous serions le plus curieux de bien connaître, et qui est malheureusement un des moins complets, est l'édifice *B*, qui se terminait, à l'extrémité opposée à l'entrée, par une sorte d'abside en arc de cercle. Ces cinq édifices seraient tous postérieurs à l'*Hécatompédon; A*, le plus ancien, pourrait être attribué aux environs de 550; mais il en est pour qui on devrait descendre non loin de 500.

C'est d'après les seuls caractères de l'architecture que M. Wiegand indique ces dates approximatives; mais il soulève de la sorte une sérieuse difficulté pour les petits frontons sculptés en pierre tendre. Il existe, en effet, outre les deux grands frontons de l'*Hécatompédon*, quatre frontons encore, peut-être cinq, de dimensions moindres. Le *fronton de l'Hydre* et celui qu'on peut appeler le *fronton rouge* (petit groupe d'*Héraclès et Triton*) nous sont familiers depuis longtemps; à ceux-là M. Wiegand en a ajouté d'abord deux autres. L'un, reconstitué à l'aide de diverses figures dont on n'avait pas su jusqu'ici tirer un bon parti, représentait, semble-t-il, *Héraclès* amené dans l'Olympe par *Iris* et *Hermès;* on pourrait le nommer l'*Apothéose d'Héraclès*. Le suivant, très incomplet par malheur, dont il ne subsiste que des fragments de l'aile gauche seulement, prendrait à nos yeux une valeur singulière si, comme penche à le croire M. Wiegand, il nous offrait une représentation de l'ancien Érechtheion, avec son péribole et, derrière celui-ci, l'olivier sacré d'Athéna. Toujours est-il que le sujet avait un curieux caractère pittoresque; car le motif central en était fourni par un édifice dorique figuré en fort relief et prolongé à gauche par un mur, au-dessus duquel apparaissent les rameaux feuillus d'un olivier; on pourrait appeler ce quatrième fronton provisoirement le *fronton de l'olivier*. Enfin c'est d'un cinquième fronton que peuvent provenir quelques restes d'un groupe en haut-relief, représentant un *taureau*, plus petit que nature, terrassé par une *lionne*.

[1] Il n'y a pas trace d'un édifice ionique sur l'Acropole avant le v^e siècle.

Ces quatre ou cinq compositions une fois reconnues, il est inévitable qu'on cherche tout de suite à quels édifices respectivement elles doivent être attribuées. L'édifice *A* est hors de cause, car ses frontons, larges de moins de 4 mètres, ne portaient pas de sculptures; d'autre part, l'édifice *E* est trop insuffisamment déterminé. Il reste les trois édifices *B*, *C*, *D*, pour lesquels M. Wiegand, avec une brièveté excessive, énonce des hypothèses diverses; le parti qui lui paraît finalement le meilleur consiste à attribuer : 1° le *fronton de l'Hydre* et le *fronton rouge* à l'édifice *C;* 2° à l'édifice *D*, l'*Apothéose d'Héraclès* et le *fronton de l'olivier*, ou, en place de ce dernier, le fronton *Lionne et taureau*[1]. Ces édifices étant tous plus récents que l'*Hécatompédon* (*E* serait même postérieur au temple des Pisistratides, et *D* vient immédiatement avant *E*), il en résulte que les sculptures qui leur sont attribuées seraient aussi postérieures aux deux frontons de l'*Hécatompédon*. Je l'admets pour l'*Apothéose d'Héraclès* et le *fronton de l'olivier*[2], mais non pas pour le *fronton rouge* et surtout pour le *fronton de l'Hydre*. A quelque point de vue qu'on examine le *fronton de l'Hydre*, soit pour la nature du relief ou la qualité de la technique ou la composition du sujet ou le degré de correction dans le rendu des formes, il me semble impossible qu'on ne doive pas le placer, dans un classement chronologique, avant le grand groupe d'*Héraclès et Triton* et le triple *Typhon*. M. Wiegand indique bien, d'un mot en passant, que nous pouvons ne pas connaître toutes les constructions de l'ancienne Acropole. Mais il n'est pas permis d'admettre sans preuves un jeu tel du hasard, que nous aurions, d'une part, le fronton presque complet d'un édifice dont tout le reste aurait péri et, d'autre part, de nombreux membres architectoniques d'un deuxième édifice dont les sculptures auraient disparu jusqu'au dernier débris. Il est évident que le *fronton de l'Hydre* doit provenir de l'un des petits temples retrouvés par M. Wiegand, soit le temple *C* ou tout autre, et, par conséquent, que l'un au moins des cinq petits édifices doit être antérieur, non pas postérieur, à l'*Hécatompédon*.

Il y aurait donc contradiction entre la date que semblent indiquer, d'un côté, les caractères de l'architecture et, de l'autre, les caractères de la sculpture[3]. Or, les raisons qu'invoque M. Wiegand pour fixer la

(1) M. Wiegand se croit obligé d'attribuer deux frontons sculptés à chacun de ces temples, ce qui n'est pas du tout nécessaire. Mais je néglige ce détail, qui ne change rien à la question principale.

(2) En réservant la petite figure d'*Hydrophore*, que M. Wiegand rattache à ce fronton, mais qui, pour plus d'une raison, doit être considérée à part.

(3) Ce n'est pas la première fois qu'un désaccord de ce genre se produit :

succession chronologique des édifices, à savoir tel profil de moulure, tel nombre de gouttes dans les mutules, telle forme de scellement, ne sont peut-être pas suffisamment probantes [1] pour qu'on dédaigne, à cause d'elles, le témoignage important de certaines sculptures, et qu'on accepte ainsi le peu vraisemblable entassement de toutes les petites constructions en pierre tendre dans le court laps de temps entre la fin des travaux de l'*Hécatompédon* et le commencement de ceux du temple des Pisistratides [2]. Je ne puis insister longuement sur ces considérations, que M. Wiegand a négligées de parti pris, en déclarant dès sa préface qu'il ne s'occuperait pas du style des sculptures en pierre tendre et ne les étudierait pas en soi. Mais c'est le parti pris qui étonne un peu. Car les sculptures d'un édifice, contemporaines de lui et faisant corps avec lui, sont-elles donc un élément plus négligeable que les membres d'architecture, pour dater cet édifice?

Ces réserves, on le voit, concernent uniquement la place relative que M. Wiegand assigne aux constructions de l'Acropole dans l'intérieur du VIe siècle. Elles ne diminuent en rien la valeur de son travail quant aux multiples découvertes qu'il apporte, ni la véritable admiration qu'on doit ressentir pour ses tenaces et féconds efforts. Il a voulu faire avant tout, sinon exclusivement, un livre d'architecture; et jamais l'Acropole d'Athènes n'en a inspiré un qui fût plus consciencieux, plus sévèrement conduit, plus rempli de nouveautés intéressantes, et qui ait mieux abouti à mettre de l'ordre dans un chaos de ruines. De tels livres sont rares, à cause de l'ensemble de qualités scientifiques qu'ils exigent pour être seulement tentés. Actuellement du moins, ne nous plaignons pas : dans le même moment qu'était publié en Allemagne l'ouvrage de M. Wiegand,

M. Clarke, l'auteur des plus récentes fouilles d'Assos, a voulu, d'après les caractères de l'architecture, dater le temple d'Assos de la première moitié du Ve siècle, tandis que les sculptures accusent une date antérieure de cent ans et plus.

[1] M. Wiegand a fait là tout justement pour l'architecture, mais avec une moindre abondance d'arguments, je crois, ce qu'il a (*Die archaïsche Poros-Architektur der Akropolis*, p. 197) reproché à d'autres d'avoir fait pour la sculpture.

[2] Après les frontons en marbre du temple des Pisistratides, on n'imagine pas qu'on ait encore exécuté sur l'Acropole des frontons en pierre tendre : tout édifice susceptible d'avoir eu de tels frontons doit donc être antérieur au temple des Pisistratides. Secondement, il n'est pas admissible que, dans le temps qu'on élevait ce temple, on ait fait d'autres constructions à côté, sur cette Acropole où le transport des matériaux exige un si long et si coûteux effort : il n'y a pas d'exemple, au Ve siècle, qu'on ait élevé sur l'Acropole deux édifices en même temps; nous voyons, au contraire, qu'on attendit, pour commencer les Propylées, que tout le gros œuvre du Parthénon fût fini.

paraissait en France le *Didymes* de MM. Haussoullier et Pontremoli; il s'en faut de beaucoup que toutes les années soient aussi fructueuses pour les études d'architecture antique.

HENRI LECHAT.

LES SILVES *DE STACE.*

P. Papini Stati Silvae Krohni copiis usus edidit ALFREDUS KLOTZ. In-12, XCII-204 p.; une planche en phototypie. — Lipsiae, B. G. Teubner, 1900.

PREMIER ARTICLE.

Les Silves de Stace, à peu près oubliées au moyen âge, furent découvertes par Pogge pendant le concile de Constance, et nous savons par une lettre de lui qu'à la fin de 1417 ou au commencement de 1418, il en envoya, au Vénitien Francesco Barbaro, un exemplaire, qu'on a, jusqu'en ces derniers temps, appelé le *Sangallensis*, sur la foi de la suscription d'un manuscrit Florentin d'Asconius, aujourd'hui reconnue inexacte en ce qui concerne les Silves. Cette dénomination de *Sangallensis* supposait que les Silves avaient été retrouvées au monastère de Saint-Gall, où Pogge fit en effet d'autres découvertes importantes et que c'était ce manuscrit de Saint-Gall que Pogge avait envoyé en Italie. Or, si les Silves ont été très probablement découvertes en Suisse — ex Gallia, dit Politien, — on ne sait pas exactement sur quel point de la Suisse, et on discute encore pour savoir si l'exemplaire de Pogge était l'original ou une copie, cette dernière opinion étant de beaucoup la plus en faveur actuellement. Le manuscrit de Pogge s'égara. C'est de lui que dérivent tous les manuscrits complets des Silves aujourd'hui connus et plus ou moins interpolés. Politien a consigné sur un exemplaire de l'*editio princeps* de 1472, conservé maintenant à la bibliothèque Corsini, à Rome, et qu'on appelle l'*exemplar Corsinianum*, un grand nombre de notes et, en particulier, une certaine quantité de leçons qu'il déclare tirées du manuscrit que Pogge *apporta*, dit-il expressément, de Suisse et qu'il désigne de différentes façons, en particulier par le terme de *Codex Poggianus*. Baehrens, dans son édition de 1876[1], a désigné

[1] *P. Papinii Statii Silvae*. Lipsiæ, B. G. Teubner.

les leçons formellement attestées par Politien comme provenant du *Cod. Pogg.* par la lettre *A**, les autres, sans valeur à ses yeux, par la lettre *A*.

La tâche du critique consiste à reconstruire le texte de l'exemplaire de Pogge, qui est la tradition la plus ancienne que nous atteignions pour les Silves, sauf pour II, 7, conservé dans le *Laurentianus* plut. 29, 32. Le *Laurentianus*, dont les leçons avaient été notées par Politien sur l'*exemplar Corsinianum*, a été retrouvé par Baehrens. Une fois cette tradition restituée, on n'a plus, lorsqu'elle est fautive, — et elle l'est souvent, — pour retrouver la main de Stace, que la ressource de la conjecture.

À l'époque de Baehrens, la reconstitution de l'exemplaire de Pogge s'opérait au moyen de *A** et des manuscrits inférieurs. C'est ainsi qu'a procédé Baehrens dans son édition, qu'il a du reste défigurée par une foule de conjectures arbitraires.

En 1879, Gustave Loewe découvrit, à Madrid, le *Codex Bibliothecae nationalis M 31* (qu'on désigne par la lettre *M*) contenant, avec les Astronomiques de Manilius, les Silves de Stace. Il reconnut la valeur de ce manuscrit, qui lui apparut comme bien supérieur à tous ceux connus jusqu'alors et comme le représentant le plus fidèle de la tradition des Silves.

Dans son édition, Vollmer confia à Moritz Krohn le soin de traiter la question des manuscrits. Celui-ci, qui préparait une édition critique des Silves, n'avait pu encore (en mars 1895) collationner personnellement le *Matritensis*. Il avait à sa disposition des collations des autres manuscrits faites soit par lui, soit par d'autres. Il divisa les manuscrits ayant quelque importance en deux groupes : d'une part, le *Matritensis 31*, avec le *Bodleianus auct. F. 5.5*, le *Budensis* (Vindob. 140), l'*Urbinas 649*, le *Salisburgensis* (Vindob. 76), le *Rehdigeranus 125;* de l'autre, le *Vallicellianus C. 95*, le *Reginensis 1976*, et les trois *Vaticani* 3875, 3282, 3283. Il reconnaissait comme possible, sans que la chose fût encore définitivement démontrée, que le premier groupe dérivât de *M*. Il n'avait pu encore établir le rapport de *M* avec quelques représentants de son groupe. Toutefois, il considérait le *Budensis* comme directement copié sur *M* et sur *M* corrigé, l'*Urbinas* et le *Salisburgensis* comme provenant d'un original commun, comme dépendant de M^2 et comme dérivant de *M* par un intermédiaire. Provisoirement, il ne croyait pas encore que le *Bodleianus* provînt de *M*. Le *Rehdigeranus* lui paraissait dépendre par un ou plusieurs intermédiaires de M^2; il notait qu'il concordait souvent avec M^1. Krohn n'en était encore qu'aux résultats provi-

soires. La supériorité de *M* lui paraissait prouvée par ce fait que, sur environ 80 leçons *A** notées jusqu'alors, *M* concordait 74 fois avec elles, les autres manuscrits moins souvent.

Vollmer eut, pour constituer son texte, les ressources que Krohn mit à sa disposition, en particulier, une collation très exacte du *Matritensis 31*, que celui-ci avait pu faire postérieurement aux renseignements consignées dans l'édition (p. 38-43). Vollmer ne la donna pas d'une façon complète et n'en prit que ce qui lui était nécessaire pour établir la leçon. Pour les notes *A**, il se servit de la collation de l'*exemplar Corsinianum* faite par Hosius et complétée par Kroll. Il eut en communication, au cours de l'impression, et il examina lui-même les photographies de l'*exemplar Corsinianum*, que Zangemeister avait fait faire pour la Bibliothèque d'Heidelberg.

En 1898, A. Souter a publié dans la *Classical Review*[1], une collation de *M*. Il a examiné depuis[2] les points sur lesquels sa collation différait de celle de Loewe-Krohn dans l'édition de Vollmer. Cette collation a le défaut de ne pas distinguer les mains correctrices. A. Klotz l'a utilisée dans son édition là où le témoignage de Souter diffère de celui de Krohn.

En 1899, A. C. Clark a fait paraître dans la *Classical Review*[3] un article important sur les découvertes de Pogge. Il regrette que la correspondance de Pogge ne soit connue que d'une façon insuffisante et communique, d'après la copie d'un manuscrit de la Bodléeienne, la lettre capitale de la fin de 1417 ou du commencement de 1418, qui n'était accessible que par la copie mutilée d'un manuscrit de Venise. Il étudie les deux manuscrits de Madrid, X, 81, qui contient Asconius et Valerius Flaccus I, I-IV, 317, découverts par Pogge, et X, 31, qui contient Manilius et les Silves également découverts par Pogge et croit que ces deux manuscrits ont été autrefois reliés ensemble. *M*² est de la même écriture que X, 81. Krohn l'ayant informé par lettre qu'il était arrivé à cette conclusion que X, 81 est de l'écriture de Pogge, Clark fait sur ce point des réserves; mais il croit que *M* est la copie de Manilius et des Silves faite en Suisse pour Pogge par un scribe du pays. Politien atteste que le manuscrit de Pogge était écrit *gallica manu*. Si l'on demande pourquoi Pogge, au lieu de faire la besogne lui-même l'a

(1) Vol. XII, nov. 1898, p. 400-406; dec. 1898, p. 441-445, *Collation of the Madrid Ms.* (*Bibliotheca Nacional, M. 31*). *Collation of Madrid Ms. of Statius. Addenda.*

(2) *Ibid.* Vol. XIII, febr. 1899, p. 35,

(3) Volume XIII, march 1899, pages 119-130, *The literary Discoveries of Poggio.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

confiée à un scribe tout à fait ignorant, c'est ou bien parce qu'il était trop occupé lui-même pour l'entreprendre, ou bien parce que le temps pressait, le concile de Constance tirant à sa fin, ou bien parce que le manuscrit original n'était pas dans le voisinage et qu'il n'a pu en obtenir qu'une copie. L'accord avec *A** (74 fois sur 80 cas) lui fait penser que *M* peut bien être le *Cod. Pogg.* de Politien. Krohn, dans l'édition de Vollmer, hésite encore à admettre que le *Bodleianus* ait été copié sur *M;* Clark lève ces doutes[1].

La même année, dans la *Rivista di Filologia*[2], R. Sabbadini donnait un court renseignement sur le *Codex Classensis 312* membr. du xv^e^ s., originaire de Ferrare, qui est de la même famille que le premier groupe de Krohn et qui est sans valeur pour la critique.

On en était là, attendant impatiemment l'édition critique préparée par Krohn. Celui-ci, pris par d'autres occupations, ne put tenir sa promesse. Il confia les matériaux accumulés à A. Klotz[3], qui accomplit la tâche avec indépendance et sous sa responsabilité, mais dont l'édition est l'aboutissement des longs travaux de Krohn.

Cette édition, très importante, puisqu'elle est la première édition critique des Silves, est précédée d'une préface de xcii pages, dont les résultats peuvent se résumer ainsi : le manuscrit envoyé par Pogge en Italie n'est pas celui qu'il avait trouvé près de Constance, mais seulement une copie faite par un scribe très ignorant; d'après le témoignage de Politien, c'est de cette copie que dérivent tous les manuscrits italiens (sauf, bien entendu, le *Laurentianus*). Klotz décrit en détail les manuscrits de quelque importance que Krohn avait signalés dans l'édition de Vollmer. Il s'étend surtout sur *M* et sur les principales confusions de lettres faites par le copiste, ce qui permet de corriger méthodiquement ses fautes. Il distingue le premier correcteur, M^2, dont il circonscrit la besogne et qui n'a pas recouru au manuscrit original, de tous les autres, *m*, qui sont absolument sans valeur. Il reconnaît la parenté des manuscrits du second groupe de Krohn et pense qu'ils dérivent du *Vallicellianus*[4] copié lui-même sur *M*.

(1) P. 128 : I have myself compared portions of *F* with photographs of *M*, and cannot doubt that it was copied from *M*. All readings of the second hand in *M* are adopted in *F*, and blunders in *F* are often due to obscurity of particular letters in *M*.

(2) Anno xxvii, 1899, p. 396-405, *Codici Latini inesplorati* (p. 400, *Le «Silvae» di Stazio*).

(3) A. Klotz s'était fait connaître par une Diss. inaug. de Leipzig, *Curae Statianae*, 1896, et par des *Ramenta Statiana*, dans les *Philologisch-historische Beiträge Curt Wachsmuth zum sechzigsten Geburtstag überreicht*, Leipzig, B. G. Teubner, 1897, p. 167-168.

(4) On se demande si le *Vallicellianus* ne représente pas une tradition meilleure que celle de son groupe,

Les manuscrits du premier groupe ont été copiés, eux aussi, sur *M* soit directement, soit par intermédiaires. C'est le résultat que faisait prévoir Krohn, sauf pour l'un d'entre eux, et auquel était arrivé Clark; mais Klotz fait de la chose une démonstration méthodique. Il distingue ceux des manuscrits qui ont été influencés par M^2 et par *m*. Du moment que nous possédons *M*, les copies de *M* n'ont plus de valeur pour la critique; Klotz les néglige purement et simplement et les fait disparaître de l'apparat. Ce résultat paraît acceptable — bien qu'il n'ait pas encore été définitivement démontré que *tous* les manuscrits des Silves sans exception dérivent de *M*.

On voit que, dans l'établissement du texte, Klotz procède tout autrement que Vollmer; Vollmer appelait en témoignage tous les manuscrits connus et les utilisait en dilettante, en faisant toutefois prédominer *M*. Klotz considère *M* comme la seule autorité. Reste à déterminer le rapport de *M* avec le *Cod. Poggianus* de Politien. D'après Klotz, *M* est bien la copie faite pour Pogge en Suisse du manuscrit des Silves qu'il avait découvert, celle qu'il envoya à Francesco Barbaro. La preuve, c'est que les corrections M^2 sont de la main de Pogge (c'est ce qui résulte des recherches de Krohn). D'autre part, Politien atteste formellement que le *Cod. Pogg.* est bien la copie des Silves envoyée par Pogge en Italie; on devrait donc s'attendre à ce que *M* et le *Cod. Pogg.* soient identiques. Pourtant ce n'est point là la conclusion à laquelle amène l'examen du *Cod. Pogg.* Klotz s'est convaincu que non seulement les notes A^*, mais beaucoup de celles dont Politien n'indique pas l'origine et qu'on désigne par *A*, sont empruntées au *Cod. Pogg.* Or A^* et *A* d'une part, *M* de l'autre, diffèrent sur trop de points pour qu'on puisse admettre que c'était *M* que Politien collationnait. En particulier on lit dans *M* :

I, 4, 86 Expectare fuit gaudet Thrasymennus et Alpes
86ᵃ Attollam cantu gaudet Thrasymennus et Alpes

or Politien dit expressément que le vers 86ᵃ n'existait pas dans le *Cod. Pogg.*[1]. Il est donc impossible d'admettre que ce fût *M* qu'il eut sous les yeux. Suivant Klotz, le vers 86ᵃ est parfaitement authentique; seulement 86 est corrompu par une dittographie et le passage doit se lire par exemple :

Expectare fuit : (sed quid tua, Gallice, facta)
Attollam cantu? gaudet Thrasymennus et Alpes

mais outrageusement interpolée d'après un manuscrit de la famille de ce groupe.

[1] Hic versus deest ĩ libro vetustissimo Poggii qui e Germania in Italiã ẽ relatus.

Le vers étant authentique, le *Cod. Pogg.* ne pouvait être qu'une copie de *M*, très semblable, du reste, à son original. Politien dit, il est vrai, que le *Cod. Pogg.* était écrit *gallica manu.* Mais par *gallica manus* Klotz est persuadé qu'il faut entendre la minuscule dont on se servait en Gaule depuis le xi^e siècle environ et qu'aurait pratiquée un secrétaire de Pogge. Ainsi Politien se serait trompé; il aurait pris pour le manuscrit envoyé par Pogge de Suisse en Italie une copie assez fidèle de ce manuscrit faite postérieurement et sortie peut-être de l'officine de Pogge.

C'est assurément une grande simplification. Les notes *A** et *A* provenant de *M* n'ont plus aucune valeur; elles doivent disparaître de l'apparat critique au même titre que les leçons des manuscrits inférieurs, et c'est uniquement à *M* qu'il faut recourir pour établir le texte des Silves. Elle souffre une grosse difficulté, c'est qu'il faut imputer à Politien une erreur singulière et qui, lorsqu'on y réfléchit, paraît fort invraisemblable.

L'édition de Klotz a été accueillie avec beaucoup de faveur, et parmi les savants qui en ont rendu compte aucun n'a révoqué en doute le système de Klotz sur la prédominance absolue de *M*.

Dans la *Deutsche Litteraturzeitung*[1], Vollmer est d'avis que Klotz nous donne le matériel critique définitif pour les Silves, à moins qu'un hasard ne fasse découvrir un manuscrit du x^e ou du xii^e siècle, et que *M* est bien la copie faite pour Pogge et corrigée de sa propre main. Il pencherait même à croire que pour ses corrections (M^2) celui-ci a pu avoir recours, au moins au début, au manuscrit ancien. À propos de I, 4, 86 et suiv., il croit que l'assertion de Politien pourrait bien n'être qu'une simple méprise, ce qui paraît impliquer qu'il considère *M* (contrairement à l'opinion de Klotz) comme le manuscrit que Politien avait sous les yeux (*M* serait alors le *Codex Pogg.*). Il ne paraît pas éloigné de penser que le texte

Expectare fuit; gaudet Thrasymennus et Alpes;
Attollam cantu : gaudet Thrasymennus et Alpes

est correct : « das war möglicher Weise von Statius beabsichtigte Klimax ». Bien que la connaissance des rapports réels des manuscrits change les principes de la constitution du texte, il constate avec satisfaction que l'apparat critique de Klotz apporte peu de nouveautés et d'additions au sien[2]. A propos des cinquante divergences environ qui existent entre la recension de Klotz et la sienne, il donne raison à Klotz sur un certain

[1] 21. Jahrg., n° 33, 11 avril 1900, col. 2148-2150.

[2] A la fin de I Préf., il continue à considérer l'assemblage de lettres *domomum* comme une dittographie de *testimonium*. Je crois avoir résolu l'énigme dans la *Revue de Philologie*, t. XXV, 1901, p. 278.

nombre de points, mais non sur tous, et je suis parfois de son avis. Il termine en disant : « on ne refusera pas à Klotz le témoignage d'avoir donné avec tact et habileté une édition utile, méritant toute confiance, et d'avoir mené à bonne fin les travaux fructueux de Krohn ».

Le référent anonyme du *Literarisches Centralblatt*[1] déclare que Klotz a résolu définitivement le problème de la constitution du texte. Bien que Vollmer n'eût pas au moment de son édition une vue aussi nette du rapport des manuscrits, il constate qu'entre les deux recensions il n'y a pas de différence profonde. Cette remarque est juste ; toutes deux, en effet, prennent pour base *M*, dont Klotz se borne à accentuer la prédominance.

Dans la *Wochenschrift für Klassiche Philologie*[2], P. Kerckhoff signale le fait que, tout en prenant tous deux pour base *M*, Vollmer et Klotz suivent pourtant leur chemin dans les passages corrompus. Klotz remet en honneur quelques anciennes conjectures, en particulier de Baehrens et de Markland. Il adopte souvent une ponctuation qui lui est propre et qui est heureuse[3]. Mais le but définitif n'est pas atteint et les Silves présenteront encore, surtout dans les séminaires philologiques, un champ très approprié à la critique conjecturale.

R. Helm a examiné longuement l'édition de Klotz dans la *Berliner Philologische Wochenschrift*[4]. En regrettant l'illogisme qui a fait que l'édition explicative a précédé l'édition critique, il constate pourtant que nous sommes en présence de deux ouvrages de grande valeur. Tout en adoptant les résultats de Klotz sur le rapport des manuscrits, il se demande s'il faut attribuer à une négligence l'assertion de Politien affirmant que I, 4, 86ᵃ manquait dans le *Cod. Pogg.* ou penser que ce n'était pas *M* qu'il avait sous les yeux, « hier bleibt also ein Bedenken übrig ». *M* étant très fautif il y a dans l'établissement d'un texte correct une grande part de décision personnelle; Helm blâme dans différents cas la leçon adoptée par Klotz, soit qu'il ait trop confiance dans son manuscrit, soit au contraire qu'il l'abandonne sans nécessité. Il a parfois raison. Ainsi II, 1, 182, il défend bien la tradition autorisée *anguis* contre la conjecture de Koestlin *ignis*. Mais souvent je ne saurais être d'accord avec lui. Ainsi I, Préf. l. 37, il tient avec Vollmer *domomum* pour une dittographie de *testimonium*. III, 3, 114, *ualtibus et sibimet similis nato-*

(1) 51. Jahrg., 3 nov. 1900, col. 1817-1818.

(2) XVII. Jahrg., n° 52, 26 déc. 1900, col. 1420-1421.

(3) « In der Abteilung der Sätze und einzelner Satzglieder nimmt er häufig einen neuen, eigenen Standpunkt ein, der mir sehr gefallen hat. »

(4) XXI. Jahrg., n° 1, 5 janv. 1901, col. 7-11.

rum gratia monstrat, il croit à tort que le mot parasite est *sibimet* tandis que c'est *uultibus*. L'explication de Vollmer n'a rien d'artificiel : c'est la ressemblance des enfants entre eux qui permet de juger que leurs traits sont bien ceux de leur mère. II, 1, 6, Helm a tort de recommander avec Rothstein *consero* traditionnel contre *confero*, qui est à peine une correction : Stace n'engage pas une conversation avec Atedius, il lui apporte le témoignage de sa douleur [1]. Dans différents cas, il félicite avec raison Klotz d'avoir remis en honneur la tradition autorisée. Son jugement final est à retenir : « Il est hors de doute que le travail critique sur les Silves et l'interprétation ne sont pas encore terminés. Nous devons d'autant plus nous réjouir d'être maintenant en possession d'une édition maniable, telle qu'on pouvait la désirer. ».

Dans le *Bollettino di Filologia classica* [2], L. V(almaggi) blâme Klotz d'avoir reproduit les variations orthographiques de *M* au lieu de reconstituer systématiquement, d'après les règles aujourd'hui suffisamment connues de la grammaire de l'époque impériale, l'orthographe qu'a dû pratiquer Stace. Mais il s'agit d'une édition critique qui a pour but de faire connaître *M* exactement et je reprocherais plutôt à Klotz de n'en avoir représenté l'orthographe que sporadiquement. Tout en rendant justice au mérite de l'auteur — è lavoro di molto merito e di grande importanza per la critica delle *Selve* — Valmaggi note que dans quelques passages Vollmer a peut-être eu la main plus heureuse que Klotz; dans d'autres la leçon ou l'interprétation de Klotz est préférable.

Dans la *Classical Review* [3], G. Davies, tout en reconnaissant que le texte de Vollmer est aussi bon qu'on pouvait raisonnablement l'attendre, étant donnés les matériaux dont il disposait, trouve le texte de Klotz décidément supérieur : « on the whole I think that of Klotz decidedly better, his judgment and linguistic instinct being superior ». Ainsi I, 1, 37, il a raison d'admettre *pugnas*, tandis que Vollmer défend *pugnes*. Davies combat pourtant certaines leçons de Klotz et il a souvent raison. Mais je ne suis pas d'accord avec lui sur les vers I, 4, 48 et suivant. Stace loue la modération et la douceur avec laquelle Rutilius Gallicus a exercé les fonctions de préfet de la ville et il ajoute :

sic itur in alta
Pectora, sic mixto reuerentia fidit amore.

(1) Il trouve obscure la ponctuation de I, 1, 41 et suivant, sans s'apercevoir qu'elle est corrigée à l'*Errata*, p. LXXXVIII.

(2) Anno VII, n. 10, aprile 1901, p. 226-227.

(3) Volume XV, may 1901, p. 226-227.

amore est une correction de Krohn à laquelle Vollmer a préféré la leçon autorisée *amori;* mais le datif ne donne aucun sens et il ne paraît pas défendable; que veut dire : « C'est ainsi que le respect a confiance dans l'amour qui s'y mêle? » *Amori* paraît être une faute provenant du désir de donner à *fidit* un complément. En réalité *fidit* est pris absolument et *mixto amore* est un ablatif absolu à sens causal : « C'est ainsi qu'on pénètre au plus profond des cœurs, c'est ainsi que le respect devient confiant parce que l'amour s'y mêle. »

J'ai moi-même, dans la *Revue de Philologie*[1], résumé les résultats de Klotz, sans en prendre la responsabilité avec la décision des critiques antérieurs; j'ai constaté que l'introduction de Klotz était imprimée avec une certaine négligence; une étude plus approfondie m'a montré que j'aurais pu être plus sévère. On se convaincra que les assertions de Klotz sur la leçon ne méritent pas toujours confiance en comparant la liste de la page LIV et suivantes avec les rectifications qu'il y a apportées lui-même dans l'*Hermes*, t. XXXVIII, p. 471, note 1. Constatant que son texte est loin d'être définitif, mais que son édition est un bon instrument de travail pour le corriger, j'ai présenté un certain nombre de corrections. En voici quelques autres[2].

I, 1, 1 et suivant. La pièce, dans laquelle Stace décrit, immédiatement après son inauguration, la statue colossale de Domitien sur le Forum, débute ainsi :

> *Quae superinposito moles geminata* (*M* gemmata) *colosso*
> *Stat Latium* complexa *forum?*

complexa me paraît incompréhensible. D'après Lafaye[3], Stace veut dire que Domitien semble embrasser le forum; mais ce serait une interprétation inexacte de l'attitude : le bras droit étendu faisait un geste pacificateur et le gauche était à demi replié, la main tenant une statuette. D'ailleurs *complexa* ne se rapporte pas à la statue, mais à *moles;* or *moles complexa* est un non-sens. Vollmer se tire d'affaire en restant dans le vague : beherrscht architektonisch das ganze forum Romanum n'a qu'un rapport éloigné avec *complexa*[4]. Nous savons que la ligature dont se

[1] Année et tome XXV, 3e livr., juillet 1901, p. 276-279.

[2] Dans un texte comme celui des Silves, on s'expose à refaire parfois des conjectures déjà proposées. Les suivantes, sauf indication contraire, ont été trouvées d'une façon indépendante.

[3] *Quelqaes notes . . .*, p. 10.

[4] Le passage auquel il renvoie II, 3, 2, *Arbor aquas complexa lacus*, est tout différent; il s'agit d'un arbre qui embrasse de ses branches un bassin circulaire et, comme le fait ressortir l'aventure racontée par Stace, d'un arbre

sert le scribe de *M* pour rendre la syllabe *et* est peu différente de celle qu'il emploie pour la syllabe *ex*[1] et qu'il fait usage pour *que* d'une abréviation très spéciale[2]; ces particularités peuvent remonter à l'original et par suite *complexa* peut n'être qu'une mauvaise lecture pour *completque*. En lisant *completque* on obtient un sens très satisfaisant, puisque la première impression que Stace veut donner du monument, c'est qu'il est de dimensions extraordinaires. Stace abonde en hyperboles; si on trouve celle-ci un peu forte, on se rapportera à celle du vers 33 : *templa superfulges*. Puisque Stace dit que la statue s'élevait plus haut que le faîte des temples, il a bien pu dire que la masse du monument emplissait le forum.

I, 1, 41 et suivants. Après avoir indiqué le geste de la statue, Stace décrit le personnage lui-même. Je lirais ainsi le passage[3] :

Pectora quae mundi valeant evoluere curas
Et quis (*M* qui) *se totis Temese dedit hausta metallis;*
E (*M* et) *tergo demissa chlamys; latus ense quieto*
Securum

e est la correction la plus simple de *et* sûrement fautif : c'est une dittographie, le mot suivant commençant par un *t*; le scribe peut avoir été influencé par *et* initial du vers précédent. La caractéristique de cette description c'est l'asyndète et la suppression du verbe à un temps personnel. Stace veut être à la fois très précis et très bref : sa poitrine est capable d'embrasser les soucis du gouvernement du monde et, pour en fournir le bronze, Témèse a épuisé toutes ses carrières; par derrière pend la chlamyde; au côté l'épée au repos qui le protège.

I, 3, 38 et suivants. Dans la description de la villa de Vopiscus :

uenerabile dicam
Lucorum senium? te, quae uada fluminis infra
Cernis, an ad siluas quae respicis, aula, tacentis,
Qua tibi tota quies offensaque turbine nullo
Nox (*M* mox) *silet et nigros inuitant* (*M* imitantia ou mutantia) *murmura somnos?*

inuitant est de Peyraredus : *inui* au lieu de *imi* ou de *mu* n'est pas une correction, étant données les erreurs perpétuelles du scribe de *M* sur ce point; quant à la désinence *ia* elle paraît avoir été amenée par le pluriel neutre qui suit. Les explications de Vollmer *imitantia* « le murmure des

amoureux, vers 55, *umbris scrutatur amantibus undas*.

(1) A. Klotz, édit., p. X.

(2) *Ibid.*, p. XXVII. A la 3e ligne du fac-similé on peut le prendre pour un *a*.

(3) Cf. pour les deux premiers vers, *Revue de philologie*, t. XXV, p. 278.

arbres imite la respiration des dormeurs », de Lafaye[1] *mutantia* « interrompant » ne sont pas satisfaisantes.

I, 3, 57 et suivant. Dans la description des bâtiments de la villa de Vopiscus :

quid nunc ingentia (*M* ingencia) *mirer*
Aut quid partitis distantia tecta (*M* Testa) *trichoris?*

Avec Vollmer, Klotz change *ingentia* en *iungentia*, ce qui au point de vue paléographique n'est pas grave. Mais l'explication que donne Vollmer est inadmissible. J'entends par *ingentia tecta* les bâtiments qui ne sont pas divisés en étages, où par conséquent le plafond est très haut et qui offrent des salles superbes de réception, par *partitis distantia tecta trichoris*, les bâtiments divisés en étages séparés pour la commodité de l'habitation, où la hauteur des plafonds est par conséquent moins grande entre chaque étage.

I, 3, 59 et suivants. Il s'agit, toujours dans la villa de Vopiscus, d'un arbre qu'on a épargné dans la construction et qui s'y trouve à moitié engagé :

Quid te, quae mediis seruata penatibus arbor
Tecta per et postes liquidas emergis in auras,
Quo non sub domino saeuas passura bipennes,
Et nunc, ignaro, forsan uel lubrica Nais
Vel non abruptos ubi deget (*M* demet) *Hamadryas annos?*

Je me borne à lire *deget* au lieu de *demet*. Un autre propriétaire eût fait abattre cet arbre; aujourd'hui, à l'insu du propriétaire actuel, peut-être servira-t-il de séjour à une Naïade ou à une Hamadryade qui y passera sa vie, sans que celle-ci soit violemment tranchée (comme cela aurait eu lieu si l'arbre avait été jeté à terre).

I, 5, 36 et suivants. Il s'agit des marbres ayant l'éclat de la pourpre, mais de différentes couleurs, qui ornent le *Balneolum Etrusci :*

Sola nitet flauis Nomadum decisa metallis
Purpura, sola cauo Phrygiae quam Synnados antro
Ipse cruentauit maculis lucentibus Attis,
Quaeque (*M* quoque) *Tyrum* (*M* Tyri) *niueas secat et Sidonia rupes.*

Le scribe de *M* confondant *o* et *e* a pu lire *quoque* pour *quęque;* au lieu de *Tyrumniueas*, il a pu écrire *Tyriniueas;* il y avait là une série de jambages pareils dont il n'a pas bien compté le nombre; on sait qu'en pareil cas il en met tantôt plus, tantôt moins. J'entends : et Sidonia

[1] *Quelques notes...*, p. 32. V, 1, 117, a une tout autre signification.

IMPRIMERIE NATIONALE.

(purpura), quae Tyrum et niueas rupes (= niueas rupes Tyri) secat. Le marbre de Sidon est employé en incrustations pour rompre la monotonie du marbre blanc de Tyr.

II Préf., l. 29 et suivante :

excludit uolumen Genethliacon Lucani

excludere est inconnu dans ce sens, l'explication de Vollmer est arbitraire. Je ne doute pas qu'il ne faille lire *concludit;* la faute provient de l'abréviation *c̄cludit*, mal résolue par le scribe. D'une façon analogue I Préf., l. 35 *M* a *est ual[sce]ënti* pour *conualescenti* (1).

II Préf., l. 30 et suivante :

cum hunc diem forte consuleremus

Vollmer explique avec raison « als wir über die passende Feier dieses Tages berieten » et reconnaît que cette construction de *consulere* est tout à fait insolite; *in* a dû tomber après *cum; cum in hunc diem forte consuleremus* rétablit une construction grammaticalement régulière.

II, 5, 29 et suivant. Je lis :

inter tot Scythicas Libycasque (*M* librasque), *e* (*M* in) *litore Rheni*
et Pharia de gente feras

in de *M* qui a été défendu de différentes façons est impossible. Klotz adopte la correction d'Alde *et; e* me paraît plus satisfaisant. La faute s'explique par la confusion de *e* et de *i* et par une correction fourvoyée *elitore, ilitore, īlitore, in litore.*

III Préf., l. 30 et suivante. Stace à la fin de cette préface attire l'attention de Pollius, à qui le livre est dédié, sur la dernière pièce, celle où il demande instamment à sa femme de l'accompagner à Naples, où il a résolu de vivre désormais. Comme Pollius habite précisément Naples ou les environs, il lui dit aimablement que son but principal en venant prendre à Naples une sorte de retraite, c'est de se rapprocher de lui : *huic praecipue libello fauebis, cum scias hanc destinationem quietis meae tibi maxime intendere meque non tam in patriam quam ad te secedere;* « die Construction ist singulär », remarque Vollmer; elle devient régulière, si on admet que *me* est tombé par erreur, soit après *meae*, soit après *maxime* ou, peut-être mieux, si on remplace *meae* par *me.*

III, 2, 46 et suivants. Au début de la pièce Stace adresse une longue

(1) Cf. Klotz, édit., p. XLI.

prière aux dieux de la mer pour qu'ils favorisent le voyage de son ami Maecius Celer de Pouzzoles en Égypte. Il termine son invocation par ces vers :

Soli Zephyro sit copia caeli,
Solus agat puppes summasque supernatet undas
Assiduus pelago, donec tua *turbine nullo*
Laeta Paraetoniis adsignet carbasa ripis

tua ne peut s'expliquer que par une apostrophe à Celer; mais cette apostrophe est tout à fait inattendue et, après toutes celles qui précèdent et qui sont adressées aux dieux, elle reste obscure, rien n'indiquant qu'il s'agit d'un nouveau personnage. En réalité l'apostrophe à Celer ne commence qu'au vers 81 et Stace a bien soin d'insérer le nom propre, pour que nul n'en ignore : *te, nostri pignus amoris. . . Celer.* Dans ces conditions, au lieu de *tua* il faut lire *sua.* Le navire qui emmène Celer est le premier navire de la flotte Égyptienne apportant l'annone, qui soit arrivé à Pouzzoles; c'est un navire Égyptien qui va retourner dans son pays. Il est donc tout naturel que Stace dise :

soli Zephyro sit copia caeli,
Solus agat puppes. . . . .
. . . . , donec sua *turbine nullo*
Laeta Paraetoniis adsignet carbasa ripis

Le Zéphyr restitue à l'Égypte un navire qui lui appartient.

IV, 3, 101 et suivant. La *uia Domitiana* récemment construite s'embranchait sur la voie Appienne et raccourcissait singulièrement le trajet entre Rome et Cumes. En parlant de l'endroit où les deux routes se séparaient, Stace dit :

Illic flectitur (*M* fectitur) *excitus uiator,*
Illic Appia se dolet relinqui.

Vollmer n'explique ni *flectitur* ni *excitus,* qui ne donnent pas de sens satisfaisant; il faut lire

Illic flectit iter citus *uiator*

Le voyageur pressé oblique, bifurque à cet endroit sans ralentir sa course; grâce à la voie nouvelle il n'est plus retardé, comme il l'était jadis par les fondrières de la piste que la *uia Domitiana* a remplacée; *citus uiator* du vers 101 est une opposition intentionnelle à *piger uiator* du vers 28.

V, 1, 30 et suivants. Après avoir expliqué pourquoi il n'adresse à Abascantus son epicedion qu'un an révolu après la mort de Priscilla —

plus tôt Abascantus tout entier à sa douleur n'eût voulu rien entendre — Stace ajoute :

Nunc etiam ad planctus *refugit iam plana cicatrix,*
Dum canimus, grauibusque oculis uxoriùs instat
Imber.

Vollmer trouve hardie l'expression : la cicatrice fermée s'abandonne à de nouvelles manifestations de douleur. Elle n'est pas loin d'être absurde. Il est probable qu'au lieu de *planctus* il faut lire *tactus*, cf. II, 1, 13 *admoto latrant praecordia tactu* et, pour le pluriel, II, 3, 57 *nec patitur tactus*. L'image est très naturelle : la cicatrice a beau être fermée, lorsqu'on approche la main, le blessé, qui se rappelle des pansements douloureux, a un mouvement instinctif de recul, il a peur qu'on touche à sa plaie. La faute est une interpolation amenée par tout le morceau, où les mots qui expriment la douleur sont accumulés.

V, 1, 205. En parlant du désespoir d'Abascantus, qui veut se tuer après la mort de sa femme :

Ille etiam erecte (*M* erecta ////) *rupisset tempora uitae*

On se demande s'il ne faut pas lire *eiectae*, cf. Virg., *Én.*, VI, 436, *proiecere animas.*

V, 2, 60 et suivant. Après avoir exprimé les inquiétudes que lui fait concevoir le court voyage que va faire Crispinus pour aller en Étrurie, pays tout voisin, Stace se demande ce qu'il ressentira, lorsque son ami ira au loin et pour longtemps exercer un commandement militaire. Tout le désigne pour ce haut commandement, sa naissance, l'exemple de son père; c'est son père qu'il doit imiter, son père qu'il faut lui proposer comme modèle. Stace poursuit

Iamque alio *moliris iter nec deside passu*
Ire paras

Vollmer a bien montré l'impossibilité de donner un sens satisfaisant à *alio*, qu'Helm tente vainement de défendre[1]. Si Stace voulait opposer ce nouveau voyage au voyage d'Étrurie, il dirait : tu vas partir pour plus loin et pour plus longtemps; *alio* serait tout à fait insuffisant. Mais en réalité entre le début de la pièce et ce passage il y a trop d'idées intermédiaires, il a été question de trop de choses différentes, pour qu'*alio* au vers 61 puisse rappeler *rura... Tyrrhena petit* du vers 1. Je crois qu'il faut lire *alte*. Le vers 61 se rattache étroitement à ceux qui le précèdent immé-

[1] *Berl. Philol. Wochenschrift*, 18. Jahrg., col. 1138.

diatement. « Apprends, vient de dire Stace à Crispinus, les grands exemples de ton père pour les imiter. Déjà au surplus tu t'élances vers de hautes destinées et tu vas marcher à grands pas pour les atteindre. »

A. CARTAULT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LIVRES NOUVEAUX.

S. Eitrem. *Die Phaiakenepisode in der Odyssee,* Videnskabsselskabets Skrifter. II, Historisk-Filosofisk Klasse, 1904, n° 2. Christiania, 1904.

Cette courte étude touche à un des points les plus intéressants de l'enquête scientifique qui se poursuit assidûment sur l'origine et la formation de l'*Odyssée*. L'épisode des Phéaciens a une importance particulière dans la question générale de la formation du poème. Ulysse, quittant l'île de Calypso, aborde en naufragé, à la fin du livre V, sur la terre de Skhérie, qu'habite un peuple merveilleux. Il y est accueilli; il y raconte, dans le palais du roi Alkinoos, ses aventures antérieures ; il ne quitte ses hôtes qu'au livre XIII, pour être ramené par eux à Ithaque. Son séjour à Skhérie remplit donc six livres du poème actuel, et ces livres en constituent la partie centrale, celle où sont exposées les courses errantes du héros, depuis le moment où il quitte Troie jusqu'à celui où il remet le pied sur sa terre natale.

M. Eitrem est de ceux qui pensent, non sans de fortes raisons, que cet épisode a été introduit après coup dans une *Odyssée* plus ancienne, dont il ne cherche pas d'ailleurs à déterminer la nature dans le présent travail. Tout en utilisant les travaux de Kirchhoff, de Wilamowitz, de Seeck, il appuie sa démonstration sur une étude neuve et personnelle du texte, étude ingénieuse parfois jusqu'à la subtilité, mais très attentive et très serrée, grâce à laquelle il essaye de discerner les diverses couches d'invention poétique qui se sont superposées et comme stratifiées dans le récit actuel.

Dans un premier chapitre, l'*Atterrissage d'Ulysse,* il s'attache à montrer que le récit de la tempête, à la fin du livre V, contient plusieurs éléments distincts et quelquefois contradictoires. Suivant lui, Ulysse, dans le poème primitif, était jeté, non pas à Skhérie, mais à Ithaque; la scène de la tempête se raccordait ainsi directement avec celle du réveil du héros dans son île, qu'on lit aujourd'hui au livre XIII. Il en trouve une première preuve dans le fait que ni Calypso, ni Hermès, dans leurs prédictions, ne font allusion au séjour chez les Phéaciens. Le récit de l'atterrissage lui paraît offrir aussi des indices d'inventions successives et distinctes. Il y discerne jusqu'à trois thèmes narratifs, aujourd'hui confondus. Un premier poète avait représenté le radeau ballotté, puis brisé par la colère de Poséidon; Ulysse, précipité dans la mer, se mettait à nager; soutenu par l'écharpe que la déesse Leucothéa lui prêtait, il abordait sur la côte d'Ithaque. L'épisode des Phéaciens n'existait pas. Chez le second poète, Leucothéa n'avait aucun rôle; c'était Athéné qui sauvait Ulysse; au moment de la rupture du radeau, celui-ci s'accrochait à une pièce de bois flottante; un vent favorable, envoyé par la déesse, le poussait vers la terre

escarpée des Phéaciens; là, une vague le jetait contre un rocher auquel il se cramponnait, et il était ainsi sauvé. La troisième conception enfin s'inspirait de la seconde, mais la modifiait, en représentant le naufragé abordant à l'embouchure d'un fleuve. Dans l'une comme dans l'autre, Ulysse atterrissait à Skhérie et non plus à Ithaque. Ces diverses combinaisons, à vrai dire, ne vont pas sans quelques violences faites au texte; n'y insistons pas pour le moment.

Dans un second chapitre, l'auteur traite du rôle d'Athéné dans la partie du poème dont il s'occupe; et, ici, les hypothèses du premier chapitre s'éclairent et se fortifient. Ulysse, dans le poème actuel, débarquant à Ithaque, au livre XIII, y est accueilli par Athéné; et, en s'entretenant avec elle, il lui reproche de ne s'être jamais manifestée à lui depuis qu'il a quitté Troie (v. 316 et suiv.). Cela est en contradiction avec l'épisode des Phéaciens, où elle l'assiste à plusieurs reprises, et en particulier se présente à lui, lors de son entrée en ville, d'une manière qui n'est pas sans rapport avec la scène du livre XIII. La difficulté disparaît, si l'épisode des Phéaciens a été composé après cette scène et s'il en a subi l'influence. D'autre part, à la fin du livre VI, on lit quatre vers fort embarrassants. Au moment d'entrer dans la ville des Phéaciens, Ulysse invoque Athéné : « Elle entendit sa prière, nous dit le poète, mais *elle ne se montrait pas encore à lui en face;* car elle craignait le frère de son père : Poséidon, en effet, nourrissait contre le divin Ulysse une colère inflexible, tant qu'il n'était pas rentré dans sa patrie. » (VI, 328.) Or, justement, au début du livre suivant, c'est-à-dire à quelques vers seulement d'intervalle, Athéné vient en personne au-devant d'Ulysse et elle lui sert de guide. La contradiction est manifeste. Faut-il admettre avec Kirchhoff que les vers cités sont interpolés ? Mais comment expliquer l'interpolation ? Cette difficulté, M. Eitrem la résout ingénieusement : il admet deux versions successives de l'épisode des Phéaciens, l'une où Athéné joue le rôle que l'on sait, l'autre où elle n'en jouait aucun et était remplacée par Nausicaa. Suivant lui, c'est l'auteur de cette seconde version qui, en introduisant les vers en question, aurait fait la critique de son prédécesseur et justifié sa manière de présenter les choses.

Voilà, au fond, l'hypothèse essentielle que M. Eitrem semble se proposer d'établir. Pour cela, il recherche, dans ses derniers chapitres, les traces de ces deux récits, et il essaye non seulement de les caractériser, mais encore de les reconstruire, en partie au moins. Son système peut se résumer à peu près ainsi : Dans la première version, qu'il appelle pour abréger *version d'Athéné* (AV), c'est Athéné qui accueillait Ulysse naufragé et qui l'introduisait chez les Phéaciens. Ceux-ci étaient représentés comme un peuple dur, défiant, inhospitalier; la protection de la déesse n'était pas de trop pour assurer à Ulysse bon accueil de leur part. La seconde version, ou *version de Nausicaa* (NV), avait pour trait distinctif l'invention du personnage de la jeune fille. Les Phéaciens y étaient transformés, adoucis, humanisés. Nausicaa se substituait à la déesse, comme protectrice du naufragé. Le récit actuel est une combinaison de ces deux versions, qu'il n'a pas réussi à fondre de façon à effacer la trace des divergences primitives.

Que tout cela soit possible, nous ne le nierons pas; mais qu'il faille le tenir pour démontré, c'est ce que bien peu sans doute de lecteurs de ce travail seront disposés à admettre. M. Eitrem a bien tenté, il est vrai, de reconstruire la *version d'Athéné* presque en son entier. Il l'a fait en coupant et en recousant, selon le procédé qui s'impose en pareil cas, et cela avec une dextérité remarquable. Nous voyons son AV se recomposer peu à peu sous nos yeux avec des morceaux pris de côté et d'autre, qui viennent de très loin s'ajuster entre eux. C'est ainsi, par exemple, que

«l'intermède» du livre XI, fort étrange, il faut le reconnaître, et qui a depuis longtemps mis en peine la critique, quitte sa place pour s'insérer, non sans à-propos, dans la scène de l'accueil d'Ulysse par Alkinoos. Grâce à cette transposition, la reine Arété reprend le rôle important, ou même décisif, qui semblait indiqué à l'avance dans les paroles d'Athéné à Ulysse, et qui est aujourd'hui bien effacé. Et l'opération qui produit ce résultat est à la fois ingénieuse et séduisante. Mais en laissant de côté quelques difficultés de détail, il est difficile de négliger complètement l'objection de principe que soulève toujours cette méthode de rapiècement conjectural. Et d'ailleurs ne faudrait-il pas, pour que la démonstration fût vraiment satisfaisante, que l'auteur nous fît également l'histoire de la *version de Nausicaa* et de sa fusion avec la précédente? Il ne le fait pas, et il semble bien qu'il lui eût été impossible de le faire. Cette seconde version a-t-elle existé indépendamment de la première et n'y a-t-elle été mêlée que plus tard, contrairement à l'intention de son auteur? Ou bien, au contraire, s'y est-elle associée dès le premier jour? Ces points n'ont pas été éclaircis par M. Eitrem, et, dès lors, toute sa démonstration demeure enveloppée de bien des doutes.

Quel est donc, en somme le résultat pratique de son travail? C'est surtout de laisser apercevoir plus nettement sinon ce qui a eu lieu, du moins *ce qui a pu avoir lieu,* dans la période de formation du poème. Il est très probable que, malgré les efforts des constructeurs, si savants et si ingénieux qu'ils soient, nous ne saurons jamais combien d'aèdes ont travaillé successivement à telle ou telle partie des poèmes homériques ni quel a été l'apport de chacun d'eux. Mais lorsqu'on nous fait ainsi apercevoir certaines inventions importantes, qui se concilient mal ou qui s'excluent mutuellement, on nous met en face de ce problème, on nous en fait sentir la vraie nature et la gravité, on nous montre même, avec une précision relative, les possibilités de l'élaboration collective; et c'est là sans doute un résultat qui vaut bien d'être acheté par quelques excès de combinaisons hypothétiques.

Maurice Croiset.

Alexandre Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* t. VI (1211-1300). — Paris, Imprimerie nationale, 1903.

Le dernier volume de cette collection, le septième, ne contiendra que la table générale et les *excursus :* on peut donc, avec celui-ci, considérer l'œuvre de M. Bruel comme terminée. Elle est d'une importance considérable, et par la masse des matériaux mis au jour, et par la portée historique des documents, et par le nombre des provinces de France et des pays d'Europe intéressés à la publication. L'éditeur de cet immense recueil, en poursuivant son labeur d'un bout à l'autre avec le même souci d'exactitude, a donné à nos jeunes érudits un exemple qu'ils feront bien de méditer. Le *Recueil des chartes de Cluny,* monument de patience et de science, fait le plus grand honneur au laborieux paléographe qui a passé plus de trente ans de sa vie à l'édifier. C'est seulement quand la table générale aura paru qu'on pourra se rendre compte aisément de la multitude de détails nouveaux renfermés dans cet énorme trésor de textes et du bénéfice que l'histoire en a retiré. Mais on peut déjà juger, par ce sixième volume, si riche en pièces curieuses et de premier ordre, du service signalé que M. Bruel a rendu à tous les savants.

Il a d'abord enrichi la diplomatique pontificale d'un certain nombre de bulles inédites du xiii[e] siècle qui forment un utile complément à celles que Potthast avait analysées et à celles que les membres de notre École de Rome ont publiées en totalité ou en partie. Elles montrent combien était active et continue la correspondance

échangée entre Rome et la grande abbaye. On ne s'étonnera pas de ne trouver dans les *Regesta pontificum romanorum* qu'une très petite partie des lettres pontificales signalées ici par M. Bruel, et même de celles qui avaient été indiquées dans le *Bullarium ordinis Cluniacensis*. Le dépouillement qu'avait fait Potthast de ce dernier recueil est tout à fait incomplet, et c'est un reproche qu'on peut lui adresser au sujet de beaucoup d'autres imprimés, d'où il n'a pas tiré tout ce qu'il aurait pu en extraire. Néanmoins l'utilité et la notoriété de son répertoire sont telles qu'il est de tradition parmi les érudits de s'y référer toutes les fois qu'ils citent une bulle du XIIIe siècle. Il est regrettable que M. Bruel ait abandonné cet usage, car il ne renvoie guère qu'au Bullaire de Cluny ou aux registres publiés par l'École française de Rome [1]. Il aurait été désirable aussi que l'éditeur citât toujours l'ouvrage où se trouve imprimée la bulle dont il reproduit le texte ou dont il donne le sommaire. Or ces références ne sont produites qu'assez irrégulièrement [2].

C'est surtout à l'histoire des institutions monastiques de la région française que devra profiter le présent volume. Lettres d'excuses des abbés ou prieurs clunisiens qui ne peuvent se rendre au chapitre général, serments d'obédience prêtés par ces mêmes dignitaires, textes relatifs à la besogne des *visiteurs* ou inspecteurs de la congrégation, documents attestant les rapports pacifiques ou hostiles des abbayes sujettes avec la maison-mère : il y a là une richesse de détails, parfois pittoresques, qu'on ne saurait assez apprécier. On remarquera notamment ceux qui ont trait aux révoltes des moines de la Charité-sur-Loire (n° 4582, par exemple, longue liste de ces moines excommuniés par l'abbé général), des moines de la Baume (nos 4751 et 5460), des moines de Saint-Jean-d'Angely (n° 4556). Dans ce dernier monastère, le conflit est arrivé à l'état aigu. Une partie des religieux repousse l'abbé nommé par Cluny, et la situation de ce dernier est lamentable. Une nuit, pendant qu'il priait devant l'autel de Sainte-Marie, les moines se jettent sur lui et l'assomment presque à coups de bâton. On le transporte demi-mort à l'infirmerie. Mais là même les rebelles s'introduisent nuitamment, enlèvent la couverture qui couvrait le corps du malade et versent sur lui, de la tête aux pieds, une bassine d'eau bouillante. Le malheureux n'a d'autre ressource que de se faire transporter au prieuré clunisien de Saint-Eutrope, et refuse obstinément (on le conçoit) de retourner à Saint-Jean-d'Angely, où d'ailleurs ses ennemis se sont empressés de le remplacer.

L'abbaye-mère a bien de la peine d'obtenir de ses filiales le respect du lien hiérarchique et des formalités destinées à le maintenir. Le numéro 5384 nous donne sur la prestation de serment de Bérenger, abbé de Figeac, un procès-verbal des plus intéressants. En 1291, le 1er mai, l'abbé de Cluny convie l'abbé de Figeac à remplir son devoir envers le chef de la congrégation. Bérenger se met à genoux, les mains jointes, devant son supérieur; l'abbé de Cluny prend ses mains entre les siennes, dans l'attitude du suzerain qui reçoit l'hommage de son vassal, et lui dit : « Tu me promets l'obéissance jusqu'à la mort ? » L'abbé de Figeac répond : « Sei-

(1) Pour les bulles d'Honorius III, il ne se réfère jamais aux publications d'Horoy et de Pressutti. Or le dépouillement de ces recueils s'imposait tout aussi bien que celui des *Registres de Grégoire IX* par Auvray, ou des *Registres d'Innocent IV* par E. Berger. M. Bruel aurait pu, par exemple, ajouter aux lettres d'Honorius III, mentionnées ou publiées par lui, les nos 101, 102, 907, 1267, 2625, 3733, etc., de Pressutti, qui avaient déjà été presque tous publiés par Horoy, dans la *Bibliotheca Patristica*.

(2) Par exemple, l'édition Baluze pour le n° 4460 (lettre d'Innocent III), pour le n° 4462 (*id.*), pour le n° 4465, etc.; mais il ne cite pas l'édition Migne pour le n° 4499, de sorte qu'on pourrait croire que ce dernier document était inédit.

gneur, je vous promets de vous rendre les services que je vous dois, ceux que les abbés de Figeac ont coutume de rendre aux abbés de Cluny. » Peu content de cette réponse, l'abbé général réitère sa demande : « Tu me promets l'obéissance jusqu'à la mort? » L'abbé de Figeac fait encore la même réponse. Alors l'autre, impatienté : « Jure simplement l'obéissance ou lève-toi. » A la troisième sommation, Bérenger refuse encore et se lève. Grand émoi parmi les moines, longues négociations entre l'abbé suzerain et l'abbé vassal. A la fin, celui-ci se résigne, s'excuse sur son ignorance des usages, et la cérémonie recommence. « Me promets-tu à moi, abbé de Cluny, ton supérieur immédiat, l'obéissance jusqu'à la mort? » — « Je promets. » Aussitôt l'abbé de Cluny l'embrasse, puis il reçoit successivement, avec les mêmes formalités, chacun des moines de Figeac.

M. Bruel n'a pu donner *in extenso* les procès-verbaux des *visites* accomplies dans les abbayes et prieurés de l'ordre. Il en avait publié lui-même un certain nombre, et, dans une note très utile de la page IX, il dresse la liste des documents de cette nature qui ont été jusqu'ici imprimés. On trouvera cependant, dans ce sixième volume, des textes de peu d'étendue relatifs aux visiteurs et à leur office. A remarquer, entre autres, sous le numéro 4704, une lettre d'Henri, prieur de Saint-Maïeul à Pavie (1236-1244), qui se plaint vivement d'un visiteur abbatial, lequel profitait de sa fonction pour extorquer de l'argent aux abbés et pratiquer ouvertement la simonie.

Parmi les documents qui attirent l'attention, quelques-uns fournissent des détails inédits sur l'histoire des communes et de la lutte engagée partout entre les bourgeois et les seigneurs. Nous citerons le n° 4709, où les hommes de Thiers reconnaissent la juridiction de l'abbé de Thiers, le n° 5505 (année 1300), réquisitoire du procureur de l'abbé de Cluny contre les bourgeois de cette ville, coupables d'avoir violenté les moines, et surtout le n° 4860, plainte adressée (vers 1245) par un prieur de Figeac à l'abbaye-mère. Il y fait le récit des persécutions qu'il a endurées de la part des consuls et de la commune de Figeac; on l'a chassé de la ville, on lui a pris ses revenus. Et comme il existe un conflit aigu entre les bourgeois et le menu peuple, il craint que la ville ne soit un jour mise à feu et à sang.

Enfin, nous signalerons une lettre de 1215, très intéressante pour l'histoire de la croisade des Albigeois, celle où l'abbé de Moissac, Raimond (n° 4491), qui s'était rallié à la cause montfortiste, implore le secours de l'abbé de Cluny contre le conquérant du Languedoc, Simon de Montfort, son ancien ami, qui travaille à le dépouiller, de concert avec le cardinal-légat Robert de Courçon.

Tous ces textes sont publiés avec soin, et sobrement annotés, peut-être trop sobrement en certains cas. On aimerait à trouver, par exemple, au bas des pièces relatives aux prieurés clunisiens de l'étranger, le nom moderne de ces prieurés, avec l'indication exacte de leur situation, et à ne pas être obligé d'attendre les identifications que donnera l'index final. Les numéros 4664 et 4669 nous font connaître un *Quinquecclesiensis episcopus* qui veut être enseveli dans l'abbaye de Cluny et lui donne douze marcs d'or (1234). Il serait bon que le lecteur sût tout de suite. par une courte note, qu'il s'agit là d'un épisode des rapports du clergé hongrois avec la grande congrégation française, et qu'il ne fût pas condamné, pour l'apprendre, à feuilleter Gams ou Eubel. On notera sous le n° 4875 (p. 381, note 2) une légère inexactitude. Le Raoul III de Lusignan dont il est question n'était pas seigneur d'*Issoudun*, mais d'*Exoudun*. La même erreur a été commise par M. Delaborde, dans son édition de Rigord et de Guillaume le Breton.

Achille LUCHAIRE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Recueil des historiens de la France, Pouillés, publiés par M. AUGUSTE LONGNON, membre de l'Institut : t. I (Pouillés de la province de Lyon), t. III (Pouillés de la province de Tours); t. IV (Pouillés de la province de Sens), LII-319, CI-601, LXXXV-790 pages in-4°. — Paris, Klincksieck, 1903, 1904.

Le compte rendu d'un volume de cette importante collection, nous voulons parler du tome II, le premier publié, a paru l'année dernière dans le tome I de la nouvelle série du *Journal des Savants* (p. 550-555).

Dans chacun des volumes nouveaux comme dans celui qui a paru le premier, il y a trois parties à distinguer : 1° une introduction paginée en chiffres romains; 2° les textes; et 3° la table; ces deux dernières parties paginées en chiffres arabes.

Les introductions ont été rédigées par M. Longnon qui a établi aussi les textes; les tables sont l'œuvre de collaborateurs : M. Noël Thiollier, pour le tome I, province de Lyon; M. Léon Mirot, pour le tome III, province de Tours, et pour le tome IV, province de Sens.

L'introduction de chaque volume se divise en autant de sections que la province ecclésiastique contient de diocèses, et chacune de ces sections se partage en trois subdivisions : la première donne la liste et la provenance des documents qui, concernant les bénéfices ecclésiastiques de ce diocèse, ont été publiés par M. Longnon dans la seconde partie du volume; la seconde subdivision comprend l'état des documents analogues qui n'ont pas été admis dans la présente publication; dans la troisième subdivision, M. Longnon étudie l'histoire des circonscriptions géographiques, archiprêtrés, archidiaconés, doyennés, comprises dans le diocèse, et, s'il y a lieu, les variations des limites de ce diocèse.

Pour les diocèses que ces trois volumes concernent, il n'existe pas de pouillé qui soit antérieur au XIII[e] siècle. M. Longnon n'en a même trouvé de cette date que pour cinq diocèses : Lyon, Tours, Nantes, Chartres et Paris. Pour l'époque qui a précédé cette date, il nous donne trois fragments de pouillés du XI[e] siècle, ils concernent les diocèses d'Autun, de Sens et d'Orléans. Enfin, Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs*, nous a conservé, sur les paroisses du diocèse de Tours, en commençant au IV[e] siècle et en finissant au VI[e], des indications précieuses que M. Longnon a reproduites. Les *Gesta pontificum Cenomannensium* et les *Gesta episcoporum Autissiodorensium* ont été utilisés par lui de la même façon pour les diocèses du Mans et d'Auxerre. Divers comptes, notamment des comptes de décimes conservés aux archives du Vatican, lui ont également procuré d'utiles compléments aux renseignements tardifs fournis par les pouillés locaux.

Quand la publication des pouillés entreprise et si bien exécutée par M. Longnon sera terminée, celui qui voudra entreprendre un dictionnaire historique de la géographie de la France aura entre les mains une œuvre fondamentale qui jusqu'ici a fait défaut aux érudits. Le territoire de la commune rurale moderne est habituellement identique à celui de la paroisse du moyen âge ou bien il est le résultat, soit du morcellement d'une paroisse, soit de la réunion de plusieurs paroisses en une seule unité administrative. Il faut partir de l'étude des circonscriptions diocésaines du moyen âge pour arriver à déterminer les limites de la cité romaine, et c'est par l'étude géographique des cités romaines qu'on parvient à déterminer, autant qu'il est possible, quel territoire occupait chaque peuple gaulois avant la conquête romaine.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Henry Vignaud. *A critical study of the various Dates assigned to the Birth of Christopher Columbus. The real Date, 1451, with a Bibliography of the Question.* 1 vol. in-8° de xii-121 p. Londres, Henry Stevens, Son and Stiles, 1903.

La question de la date de naissance de Christophe Colomb est une de celles qui ont, parmi les érudits, suscité le plus de controverses et fait couler le plus d'encre; ni Colomb lui-même, en effet, ni son fils Ferdinand, ni Las Casas, ni les autres contemporains du découvreur du Nouveau-Monde ne fournissant à cet égard d'indications précises, on comprend très bien que les biographes de l'immortel Génois, contraints de tirer leurs inductions de sources contradictoires, soient arrivés à des conclusions différentes et aient été amenés à placer, suivant l'importance qu'ils donnaient à telle ou telle indication, la naissance du grand navigateur à une date qui varie entre 1430 et 1456. Faut-il donc renoncer à connaître d'une manière précise en quelle année naquit Christophe Colomb? M. Henry Vignaud, l'auteur de l'important ouvrage intitulé : *La lettre et la carte de Toscanelli,* ne l'a pas cru. Procédant conformément aux règles de la critique la plus rigoureuse, il a débuté par énumérer dans un nouveau travail tous les facteurs du problème (ch. i), c'est-à-dire les assertions de Colomb lui-même, les témoignages contemporains, les mentions contenues dans les actes notariés italiens, enfin les statuts génois de l'époque colombienne relatifs aux différentes majorités alors reconnues par la loi; il a ensuite soumis à un minutieux examen les dates indiquées par les sources colombiennes mêmes comme celles de la naissance de Christophe Colomb (chap. ii), puis celles qui se déduisent des actes notariés génois (chap. iii). Enfin, en s'appuyant sur un document notarié daté du 31 octobre 1470, dans lequel Christophe Colomb est qualifié de *major annis decem novem,* et en constatant qu'il n'existe pas, dans les lois génoises, une majorité de dix-neuf ans, M. H. Vignaud en est arrivé à conclure (chap. iv) que le grand navigateur n'avait pas encore, le dernier jour d'octobre 1470, vingt ans révolus, et qu'il était né par conséquent dans le courant de l'année 1451 ou, à la rigueur, dans les mois de novembre ou décembre 1450. Cette date, déjà indiquée par MM. Richard Davey et Gonzalez de la Rosa, est très admissible; rien, dans le «canevas chronologique» de la vie de Christophe Colomb (suivant une expression du savant d'Avezac), ne la rend inacceptable, et elle présente le grand avantage d'être étayée sur un texte formel, le seul qu'il soit possible d'invoquer dans la circonstance; c'est donc celle que tout historien soucieux d'une rigoureuse critique devra désormais adopter. — Une bibliographie soigneusement dressée termine cette intéressante étude, dont, non moins que les conclusions, l'excellente méthode mérite de retenir l'attention des historiens de la géographie. Henri Froidevaux.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Conseilleur* et *Conséquence.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications. 5 août. M. Clermont-Ganneau commente le texte d'un papyrus araméen récemment publié par M. Cowley.

— M. Héron de Villefosse transmet de la part de M. Paul Dissard le texte de quatre inscriptions latines récemment découvertes à Lyon.

— M. Lair fait une communication sur un formulaire normand de correspondance publique et privée, datant du XIII^e siècle.

12 août. M. L. Leger informe l'Académie que sur l'intervention de M. le D^r Zolotowitz, ministre de Bulgarie à Paris, le Gouvernement bulgare a bien voulu autoriser M. Degrand, consul de France à Philippopoli, à entreprendre des fouilles sur l'emplacement d'Apollonie du Pont (près de Bourgas). L'Académie exprime ses remerciements à M. le D^r Zolotowitz pour son obligeante intervention.

— M. Homolle présente de la part de M. Marcel Le Tourneau, architecte, des aquarelles représentant neuf croix byzantines, dont l'une datée de 1610 et provenant de monastères thessaliens. En bois sculpté et enrichies de pierreries et d'émaux, ces croix portent des sujets empruntés à la vie du Christ et de la Vierge. Des inscriptions indiquent le titre des scènes et expriment des malédictions contre ceux qui détourneraient ou détérioreraient les croix.

— M. Collignon lit une note de M. Naville sur les fouilles récemment exécutées à Deir el Bahari, la nécropole de l'ancienne Thèbes, où s'élève le grand temple de la reine Hatchepsou, lequel, découvert par Mariette, a été complètement déblayé aux frais de l'*Egypt exploration fund.*

19 août. M. Clermont-Ganneau communique de la part de M. de Vogüé une note de M. Euting sur une inscription hebræo-arabe découverte en 1899 à Fadif (Syrie), sur le mur extérieur de la synagogue.

— M. Cagnat entretient l'Académie du tracé de la ville romaine de Thamugadi, en Algérie. Les fouilles exécutées par le service des monuments historiques ont permis de déterminer la limite de l'enceinte assignée aux colons par l'empereur Trajan, fondateur de la colonie, et de retrouver les différents carrés déterminés par les rues qui sillonnaient la cité.

— M. Clermont-Ganneau fait une communication intitulée *Tanit et Didon.*

— M. Émile Chatelain communique diverses plaquettes du commencement du XVI^e siècle, qu'il a trouvées dans les cartons factices de vieilles reliures de la bibliothèque de l'Université. On y remarque : 1° *les regretz, lamentations et épitaphe de la feue royne et duchesse de Bretaigne,* imprimées sans doute en 1524, puisqu'on y trouve des vers composés pour les deux reines mortes à Blois, Anne de Bretagne et sa fille, Claude, les plaintes composées pour la première ayant été jugées bonnes pour la seconde ; 2° *la vie et légende de Monsieur Saint-George avec l'antienne et l'oroyson,* plaquette de 8 pages, sans lieu ni date, imprimée en 1526, avec une gravure représentant Saint-Georges qui terrasse un dragon; 3° un fragment du *Blazon des hérétiques,* de Gringoire, imprimé en 1524 par Jérome Jacob, à Saint-Nicolas du Port, berceau de l'imprimerie en Lorraine; 4° le tiers d'une édition inconnue d'*Alexandre de Villedieu.*

26 août. M. Clermont-Ganneau communique, de la part de M. de Vogüé, une note sur une statuette d'Isis découverte en Égypte par M. Maspero. La statuette qui porte sur ses genoux le petit dieu Horus a été, d'après la dédicace, offerte par un certain Guertsaphon à la déesse phénicienne Astarté, qui se trouve ainsi identifiée avec la déesse égyptienne Isis.

— M. Homolle communique une lettre de M. Holleaux au duc de Loubat annonçant la découverte, à Délos, dans une maison voisine du théâtre, d'une mosaïque représentant Dionysos chevauchant un tigre et armé d'un thyrse.

— M. de Vaux communique un fragment de ses recherches sur l'existence d'un substratum altaïque au-dessous des langues classiques, grecque et latine. Il montre que le mot *τύραννος*, ainsi que plusieurs mots voisins, *τύρρις*, *οὐρανός*, etc., présentent un cas de parallélisme linguistique avec les racines turques et mongoles en *tur, kur, or*. Ces exemples laissent supposer une pénétration des langues et des races altaïques dans les langues et les races aryennes, à l'origine de l'âge classique.

— M. Homolle décrit la célèbre colonne d'acanthes découverte à Delphes, et dont il a exécuté dans le musée de Delphes une restitution en grandeur d'original. Il avait d'abord proposé de placer au sommet un groupe de danseuses ou cariatides, réunies autour d'une tige d'acanthe, et la restitution paraissait si justifiée par l'identité de la matière, du travail, du style et par l'unité de provenance des divers morceaux qu'elle avait été unanimement adoptée.

Les mesures très rigoureuses qu'il a dû prendre en vue de la restitution, les études faites en vue du remontage et surtout l'aspect du monument remonté lui ont démontré que l'accord n'était pas parfait, que l'équilibre n'était pas satisfaisant entre la colonne qui forme la base et les statues qu'elle porte, que le groupe lui-même n'était pas, faute d'ailes ou d'appuis solides, approprié à cette situation élevée en plein air, enfin qu'il existait en perspective des déformations fâcheuses.

Il en résulte que nous n'avons pas une offrande unique, la colonne des danseuses, mais deux offrandes, contemporaines d'ailleurs et sans doute de la même main : la colonne d'acanthes et le groupe des cariatides.

— M. Bouché-Leclercq lit un mémoire sur la cassette royale à l'époque des Ptolémées.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Legs. L'Académie a été informée que M. Jules-Victor-Jacques Talrich lui lègue une somme de 10,000 francs, dont les arrérages serviront à la création d'un prix annuel, qui sera décerné à l'élève du cours d'anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts qui aura fait le plus de progrès dans cette science pendant l'année scolaire. L'Académie se prononcera ultérieurement sur l'acceptation de cette libéralité.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 5 août. M. Georges Picot lit une note de M. Henri Lorin sur « les relations coloniales de Bordeaux sous Charles IX ».

13 août. M. Anatole Leroy-Beaulieu fait une communication sur « l'état de la langue française dans l'Amérique du Nord et l'influence de l'*Alliance française* aux États-Unis ».

Prix Drouyn de Lhuys. Le prix n'est pas décerné. Trois récompenses de 1,000 francs ont été accordées à chacun des ouvrages suivants : *La politique orientale de Napoléon*, par M. Édouard Driault; *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, par M. Paul Masson[1]; *Revue générale de droit international*, publiée par MM. Antoine Pillet et Paul Fauchille. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

POLOGNE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE CRACOVIE.

Le *Bulletin* a publié, en 1903, les mémoires suivants :

Janvier-février. Commission d'histoire de l'Art : *Monuments découverts ou étudiés dans le royaume de Pologne en 1902.* — C. Morawski : *Les rapports de Catulle et de Cicéron.* — M. V. Czermak : *L'égalité devant la loi des orthodoxes et des catholiques en Lithuanie.* — Stanislas Kutzreba : *Les origines et la juridiction des fonctionnaires royaux dits capitanei (starostes) en Pologne, jusqu'à la fin du XIV^e siècle.*

Mars-avril. Comptes rendus des travaux de la mission envoyée à Rome pour dépouiller les archives du Vatican. — W. Kętrzynski : *Les chevaliers allemands appelés par Conrad de Mazovie.*

Mai. Thaddée Senko : *De Romanorum viro bono.* — Lutoslawski : *L'Esthétique de Plotin en relation avec la conception classique du beau.* (L'auteur s'efforce d'établir les rapports de Plotin avec le messianisme polonais qui est une des variétés du mysticisme chrétien.)

Juin-juillet. Brückner : *Contributions à la lexicographie polonaise.* — Vondrak : *Recherches sur les règles de la pénitence d'après les textes liturgiques slaves.* — K. Morawski : *Ovidiana.*

Octobre-novembre. St. Schneider : *L'évolution de l'orphique dans l'antiquité et dans les temps modernes.* — M. I. Los : *Fonction du cas instrumental en polonais.* — M. Sl. Kętrzynski : *Études sur la chancellerie de Casimir-le-Grand.* — *Études sur les falsifications des chartes par l'ordre teutonique.*

Décembre. Grabowski : *Notes biographiques et littéraires sur Staszyc.*

En dehors de ces mémoires, l'Académie a publié la traduction de la *Jérusalem délivrée*, par Kochanowski; la biographie du poète Szymonowicz, par M. Heck; les études de M. Kawcynski sur l'Amour et Psyché dans l'ancienne poésie française; les contributions de M. Brückner à la lexicographie polonaise; les études de M. Puszet sur l'architecture en bois polonaise; un dictionnaire des dialectes polonais; elle a aussi subventionné la publication d'un dictionnaire polonais, édité à Varsovie sous la direction de son correspondant, M. Jean Kartowicz. L. L.

[1] Cf. l'article de M. Fagniez sur cet ouvrage, dans le cahier d'août 1904, p. 453.

PRUSSE.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE GÖTTINGUE[1].

Séance du 7 février 1903. P. Kehr, *Falsifications romaines* (non encore paru).

Séance du 7 mars. F. Kielhorn, *Notes épigraphiques :* observations grammaticales, philologiques et historiques sur des inscriptions de l'Inde. — F. Leo, *Sur le Pseudolus de Plaute :* détermination des parties qui n'appartiennent pas à l'original grec fondamental et proviennent d'une seconde pièce, les scènes I et V du premier acte et plusieurs parties du cinquième, notamment la dernière scène; V, I et probablement le *canticum* de II, I, sont l'œuvre personnelle de Plaute. — Leo Meyer, *Les modes en grec*, leur formation et leur syntaxe d'après les poèmes homériques; nombreuses citations.

Séance (publique) du 2 mai. Rapport annuel; discours nécrologiques.

Séance du 16 mai. W. Wilmanns, *La décadence des Niebelungen dans la légende et la poésie* (non encore paru).

Séance du 13 juin. P. Kehr, *Supplément aux rapports sur les bibliothèques romaines.* Après avoir donné dans les *Otia diplomatica* (séance du 10 janvier) des notices et extraits des archives italiennes (Tolla près Plaisance, Mugello, Sassovivo près Foligno, Saint-Chrysogone de Rome, Fossanova dans le diocèse de Terracine, S. Maria di Ferraria dans le diocèse de Teano, S. Maria di Casanova dans le diocèse de Penne, S. Stefano in riva al mare, archevêché de Capoue, S. Maria di Bagnara en Calabre), M. Kehr poursuit le même travail pour le Vatican, la Rote, Saint-Jean de Latran, la basilique des Saints-Apôtres, les archives d'État, Rocca antica, les archives familiales Colonna, Orsini, Colonna-Lante, Barberini; suivent trente documents datés de 1103 à 1255.

Séance du 24 juillet. P. Kehr, *Documents pontificaux dans la Toscane occidentale :* indications sommaires, d'après les archives de Pistoie, Pescia, Lucques, Pise, Empoli, Colle di Val d'Elsa, Volterra, Sienne; suivent 31 documents du XIIe siècle et un document faux.

BAVIÈRE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE MUNICH.

CLASSE DE PHILOSOPHIE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 7 novembre 1903. Furtwängler, *L'art de l'époque d'Auguste dans la France méridionale* : étude des monuments de cette catégorie qui confirme des conclusions émises sur le Tropaion d'Adamklissi.

Séance du 5 décembre. Sandberger. *Les compositions à quatre, cinq, six, sept et huit voix de Roland de Lassus, faites sur des textes français et publiées dans les tomes XII, XIV et XVI de l'édition complète.* Des recherches faites dans les archives et dans les anciens recueils imprimés ont permis de rétablir 145 morceaux originaux et 240 variantes. Relations françaises de Lassus : amitié d'Adrien Le Roy, voyage à Paris en 1571, relations avec la cour, composition d'un ballet de cour en 1573, rapports

[1] Voir *Journal des Savants*, 1903, p. 589.

avec les poètes français. Marot est le poète français préféré de Lassus, bien qu'il ait plus d'inclination pour la littérature italienne. Il est attaqué par les huguenots pour le choix de chansons peu édifiantes et, au prix de contresens grotesques, sa musique est adaptée à des paroles religieuses. Il suit exactement le détail de l'expression et excelle à peindre dans le madrigal italien. Son talent a le même caractère que celui des Français contemporains, mais avec plus de profondeur et de chaleur.

CLASSE D'HISTOIRE.

Séance du 5 décembre 1903. Riezler. *Journaux militaires provenant du quartier général de la ligue en 1620* (suite : voir séance du 7 mars, p. 428) : les journaux des jésuites Buslidius et Drexel (archives de Munich) et l'histoire de la guerre écrite en italien par le carme siennois Pierre de la Mère de Dieu (Annibale Angelini), conservée à Stuttgart, font ressortir le caractère religieux de la guerre et seront utiles surtout pour une histoire morale de la guerre de Trente ans. L'histoire d'Angelini est en grande partie une compilation de sources connues. — Traube. *Les acta Archelai de Hegemonios :* ces actes très importants pour l'histoire du manichéisme sont incomplets dans le manuscrit connu du Mont-Cassin ; la fin se trouve dans un autre manuscrit italien qui donne le nom de l'auteur et des indications sûres relatives à l'époque du traducteur. — Traube. *Le manuscrit Bonifatianus 2 de Fulda :* étude de ce manuscrit faite en collaboration avec M. Max Fastlinger; il est très important parce que son contenu se retrouve exactement dans une liste conservée par un manuscrit de Nonantola; la tradition vraisemblable qui le met en rapport étroit avec saint Boniface le rend vénérable.

Séance publique du 25 novembre (commune à toutes les classes). A. von Zittel, président, *discours :* rapport sur les travaux et les acquisitions de l'Académie en 1902 ; statuts de la fondation Samson, destinée à l'étude scientifique de la morale sur la base des sciences naturelles et de la psychologie expérimentale.

Les mémoires de MM. Spengel (3 janvier), Prutz, Muncker (7 février), Amira Heigel (7 mars), Gœtz, Petzel (2 mai), Furtwängler (13 juin, 4 juillet), Krumbacher (2 mai), Christ (13 juin), Simon (4 juillet), Friedrich (2 mai), Traube (5 décembre), sont publiés dans les *Sitzungsberichte.* Ce recueil contient en outre le mémoire de M. Krumbacher, *L'acrostiche dans la poésie grecque ecclésiastique*, communiqué dans la séance du 5 juillet 1902.

Paul Lejay.

GRANDE-BRETAGNE.

ACADÉMIE BRITANNIQUE.

La *presidential address* lue par lord Reay le 26 juin 1903, et dont il a été fait mention dans le *Journal des Savants* (1903, p. 416), a récemment paru en brochure (Oxford, Horace Hart). Aux détails déjà donnés ajoutons que le nombre des membres ordinaires, qui est actuellement de soixante-dix, sera porté au chiffre de cent, et que l'Académie est divisée en quatre sections : I. *History and Archælogy* (M. Bryce, président); II. *Philology in its varions departments* (sir R. C. Jebb, président); III. *Philosophy* (M. Caird, président); IV. *Jurisprudence and Economics* (sir C. P. Ilbert, président.)

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL DES SAVANTS.

OCTOBRE 1904.

LUNÉVILLE ET AMIENS.

ALBERT SOREL. *L'EUROPE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE*. Sixième partie : *La trêve, Lunéville et Amiens, 1800-1805*. 1 vol. in-8°. Paris, librairie Plon, 1903.

M. Albert Sorel justifie le titre qu'il a donné à son ouvrage, *L'Europe et la Révolution française*, en suivant jusqu'au bout le plan que ce titre lui impose. C'est la Révolution française qui domine l'histoire du monde par les idées qu'elle a jetées et les mouvements qu'elle a produits parmi les nations, comme par la réaction qu'elle provoque de la part des souverains eux-mêmes. Les transformations qu'elle a subies depuis 1789 ne changent rien à ce caractère de l'histoire. Le coup d'État de brumaire a conduit au Consulat et à l'Empire; mais ce n'est pas un point d'arrêt dans le développement de la Révolution. Après le 10 août et les journées de septembre, après la chute des Girondins, de Danton, puis de Robespierre au 9 thermidor; après les coups de force du Directoire contre les assemblées et les partis, et des partis contre le Directoire[1], ce nouveau coup d'État n'était pas de nature à surprendre : un professeur de droit constitutionnel, s'il y en avait eu un alors, n'aurait pas eu lieu d'en être scandalisé. C'est le mouvement de la Révolution qui se continue, remuant plus profondément l'Europe et préparant par la guerre même l'établissement du régime nouveau.

Bonaparte était revenu d'Égypte juste à point pour y prendre le grand rôle qui lui était destiné. La France, fatiguée de ces secousses intérieures

[1] Journées du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), 10 floréal an VI (10 mai 1798) et 20 prairial an VII.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et ne trouvant plus de suffisantes compensations au dehors, souhaitait vivement la paix, et Bonaparte la souhaitait aussi pour imprimer aux événements une impulsion plus favorable. C'est à cette fin qu'il s'entendit avec Sieyès pour faire cette révolution de brumaire. M. Albert Sorel en a fait le récit à la fin de son cinquième volume, et M. Vandal dans son livre intitulé : *L'Avènement de Bonaparte*[1].

Deux mots sur la conclusion immédiate de la journée.

Le soir même du 19 brumaire, après la dispersion des Cinq-Cents, Lucien était accouru chez les Anciens pour démentir les bruits qui pourraient être répandus par cet acte de violence. Il expliqua l'événement, affirma que les troupes n'avaient fait qu'obéir à son réquisitoire. « Les misérables! les cannibales! ils voulaient l'obliger de mettre hors la loi son frère, son propre frère! » La commission qu'on venait de nommer tout à l'heure se réunit dans une galerie : quatre membres seulement sur cinq sont présents; n'importe! trois sont d'accord et font la majorité. Au pied levé, un rapporteur, Cornudet, est nommé, un rapport bâclé. Les meneurs du 18 brumaire ont osé enfin produire un projet ferme : nomination de trois Consuls provisoires, Bonaparte, Sieyès, Roger Ducos; ajournement des Conseils jusqu'au 1er nivôse; création d'une commission législative intermédiaire, choisie parmi les Anciens. Cornudet mit tout cela sous forme de dispositif et le fit passer en décret vers sept heures; un seul membre, Dalphonse, s'était opposé. Pour pallier l'illégalité de leur initiative, les Anciens firent semblant de croire que l'autre Conseil s'était spontanément dissous, dispersé, évanoui. « Attendu la retraite des Cinq-Cents », c'était aux Anciens qu'il appartenait de pourvoir aux destinées provisoires de la République[2].

Les nouvelles qui arrivaient de Paris étaient bonnes. Au théâtre, « pendant la représentation, des ordonnances à cheval apportèrent une proclamation du ministre de la police ». Fouché y rassurait les Parisiens sur le général Bonaparte qui avait failli périr d'un assassinat, étant entré au Conseil des Cinq-Cents pour dénoncer des manœuvres contre-révolutionnaires. « Le Corps législatif, ajoutait-il, a pris toutes les mesures qui peuvent assurer le triomphe et la gloire de la République. » À Saint-Cloud, en effet, Lucien faisait rechercher tout ce qu'on pourrait retrouver des Cinq-Cents; réunis, ils prendraient, comme d'eux-mêmes, un décret analogue à celui que les Anciens avaient pris, et les Anciens alors retireraient leur propre décret pour adopter celui des Cinq-Cents,

[1] Voir le *Journal des Savants* de juillet, août et septembre 1903.

[2] Vandal, *L'Avènement de Bonaparte*, p. 390.

respectant ainsi leur droit d'initiative. Les choses, en effet, se passèrent de cette sorte. « Alors Lucien, l'air inspiré, le regard en extase, salue l'aurore des temps nouveaux, l'ère de félicité qui va s'ouvrir. » Chabaud-Latour dit que la séance de Saint-Cloud « sera aussi mémorable que celle du Jeu de Paume à Versailles[1] ».

Bonaparte ne tarda point à recueillir les témoignages des sentiments de Paris à cet égard. Dès le 20, revenu de Saint-Cloud et reconnu dans la rue, il fut salué du cri de : « *La paix! la paix!* » Pour avoir quelque chance de l'établir, cette paix, il fallait que ce qui avait été fait provisoirement fût devenu définitif. Il y avait toute une réorganisation du régime à faire; il y en avait sans doute une toute faite, celle de Sieyès; mais elle paraissait bien systématique à Bonaparte. Dans la commission réunie pour en adopter le projet, Daunou, l'un des commissaires, avait bien aussi la sienne. On lui fit subir un remaniement avant d'arriver au texte définitif : « Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799)[2]. »

Je n'ai pas à m'arrêter plus que ne l'a fait M. Sorel aux articles de la Constitution de l'an VIII. Ce qui importe à son sujet, c'est de noter les trois consuls substitués définitivement aux cinq directeurs déchus : Consuls nommés pour dix ans, et indéfiniment rééligibles, nommés, cette fois, par la Constitution même, qui définit leurs pouvoirs : Premier consul, le citoyen Bonaparte; second consul, le citoyen Cambacérès, ex-ministre de la justice; troisième consul, le citoyen Lebrun, ex-membre du Conseil des Cinq-Cents. Pourquoi ne donne-t-on pas au citoyen Bonaparte, comme aux deux autres, une mention de ce qu'il avait été? Est-ce par une appréhension instinctive chez les républicains du titre de général et des grosses épaulettes? Quoi qu'il en soit, on ne lui ménage point les pouvoirs, et il eût été plus simple de le nommer consul avec deux vice-consuls pour acolytes. Je suspecte encore dans le parti qu'on a suivi la pensée de dissimuler l'*unité du pouvoir* (en grec, la *monarchie*) sous le titre bien connu des deux magistrats qui, dans la République romaine, donnaient leur nom à l'année et tenaient le pre-

[1] Vandal, *L'Avènement de Bonaparte*, p. 392-402.

[2] M. Albert Sorel a parlé des 18 et 19 brumaire dans les dernières pages de son tome V. Dans le chapitre Ier du tome VI, il se borne à rappeler l'annonce de la constitution que Bonaparte fit le 24 frimaire an VIII (15 décembre 1799) au peuple français et un résumé qu'il donna le 25 décembre de son programme politique : « Rendre la République chère aux citoyens, respectable aux étrangers, formidable aux ennemis. » C'est dans l'ouvrage de M. Albert Vandal, cité plus haut, *L'Avènement de Bonaparte*, chapitre XII, qu'il faut chercher des détails sur la façon dont cet acte fut accompli.

mier rang. Le Premier Consul n'avait pas seulement à lui seul les parties essentielles du pouvoir exécutif; il avait aussi une grande part du pouvoir législatif, puisque, en somme, il était l'inspirateur unique du gouvernement; mais, pour la mise en œuvre, il avait d'autres auxiliaires : le Sénat, le Conseil d'État, le Corps législatif et le Tribunat, dont il n'y a pas lieu de parler ici.

Quoique porté au sommet du pouvoir par une popularité conquise à la guerre, le *citoyen* Bonaparte déclarait qu'il voulait la paix. Paix à l'intérieur : ce n'est pas seulement pour faire respecter la France dans ses anciennes limites, c'est pour la ramener à ses limites naturelles, auxquelles on a touché déjà sans avoir pu s'y maintenir, qu'il faudra prendre les armes; mais, pour cela, il faut que la paix soit rétablie à l'intérieur. Bonaparte voudrait réunir toutes les forces du pays, rallier les royalistes, même les vendéens, les chouans, qui ont encore les armes à la main. Il voudrait surtout rétablir la paix là où elle semble le plus irrémédiablement avoir péri, la paix religieuse. Un nouveau pape, Pie VII, vient d'être élu (mars 1800); Bonaparte ne tardera point à se mettre en communication avec lui, préparant ainsi le Concordat.

Mais c'est aussi au delà des frontières qu'il voudrait rétablir les bases d'une paix durable.

On ne pouvait assurer à la France ses frontières naturelles, sans léser dans leurs intérêts non seulement les riverains du Rhin, mais ceux qui avaient quelques possessions sur la rive gauche du fleuve, comme la Prusse pour une portion de la Westphalie, l'Autriche pour les provinces qu'elle avait gardées en Belgique de la succession de Charles-Quint. On pouvait, il est vrai, leur offrir des compensations : à la Prusse, le Hanovre, aux dépens du roi d'Angleterre; à l'Autriche, la couronne impériale, à laquelle la Prusse aussi était en situation de prétendre si on lui laissait quelque province en Italie. La matière ne manquait pas au marchandage. On offrit aux Bourbons d'Espagne le Portugal (offre qui ne fut pas acceptée), aux Bourbons de Naples quelque échange plus avantageux en Italie même, et aux États allemands de moindre importance, des principautés ecclésiastiques laïcisées.

À l'autre extrémité de l'Europe, en Russie, il y avait un jeune souverain que les frontières naturelles de la France n'inquiétaient pas : le fils de Catherine II. Le tsar Paul Ier n'aurait pas été fâché de succéder au rôle dont sa mère avait recueilli les profits avec la Prusse et l'Autriche dans le partage de la Pologne; il aurait volontiers figuré dans ce remaniement de l'Europe. Était-ce en faveur de la France? ou contre la France? Qui aurait pu le dire de ce prince fantasque, si peu maître de

lui-même, si peu sûr pour les étrangers comme pour ses propres sujets, singulier esprit, déséquilibré, dont M. Sorel nous fait un portrait si vivant. Il y avait, en effet, une raison qui aurait pu le tourner vers la France, c'est qu'il était choqué de voir l'Angleterre maîtresse de la mer, et, non contente d'avoir la clef de la Méditerranée par Gibraltar, s'établir dans Malte comme chez soi. Quant à l'Angleterre, il n'y avait pas de compensation à lui offrir; elle n'avait rien perdu à la guerre, elle n'y avait trouvé que des occasions de s'agrandir. Elle nous avait enlevé nos colonies; et la Hollande ayant été entraînée dans notre alliance, l'Angleterre lui avait pris aussi les siennes : le magnifique archipel des îles de la Sonde, Java, Sumatra, Bornéo, que la Hollande avait enlevé au Portugal lorsque passagèrement le Portugal avait été réuni à l'Espagne par Philippe II. L'Angleterre avait donc tout à craindre si la France se réconciliait avec l'Europe. Toutefois, les choses n'en étaient plus précisément à ce point.

Au traité de Campo-Formio, l'Autriche, on se le rappelle, n'avait pas seulement abandonné ses provinces italiennes à la France, elle s'était engagée à obtenir que l'Allemagne lui abandonnât la frontière du Rhin. C'est à cette fin que des conférences avaient été ouvertes à Salzbourg, et Bonaparte, revenu d'Italie, aurait voulu être envoyé à cette réunion pour terminer l'affaire; c'est parce que le Directoire, craignant que la réussite ne le rendît trop puissant, n'y avait pas consenti, qu'il s'était tourné d'un autre côté et avait obtenu de faire l'expédition d'Égypte. Le grand ennemi, c'était l'Angleterre. N'étant pas en mesure de l'attaquer dans son île, Bonaparte voulait l'atteindre dans son commerce, dans ses possessions orientales, en envoyant d'Égypte ses encouragements, en amenant des forces, peut-être, à Tippoo-Sahib, qui y combattait les troupes anglaises commandées par lord Wellesley (qui fut lord Wellington); l'Angleterre n'en eut que la peur, et la seconde coalition profita de l'absence de Bonaparte pour reprendre, en Italie comme en Allemagne, ce que les victoires de nos généraux lui avaient fait perdre.

Pour relier dans leur ensemble et résumer ce qu'on trouvera dans M. Sorel sur les origines de cette nouvelle coalition, je demande la permission de reproduire une page d'un petit livre que j'ai publié, il y a plus de soixante ans, et qui doit être aujourd'hui bien inconnu dans les lycées[1] :

L'Angleterre épuisa toutes les ressources de ses flottes, de ses trésors, de sa diplomatie pour détourner ce danger qu'elle craignait encore après sa victoire d'*Aboukir*.

[1] *Cahiers de géographie historique*, par MM. Burette, Duruy et Wallon, professeurs d'histoire de l'Académie de Paris. — *Géographie politique de la France*, 1re partie, jusqu'à la mort de Louis XI, par Victor Duruy, professeur

Tout fut entraîné vers l'unique objet de sa politique. La Russie et la Porte oublièrent leur rivalité pour s'unir, sous sa direction, contre la France (23 novembre 1798), et en même temps tous ces éléments de divisions et de troubles, laissés par les traités mêmes dans les rapports des Puissances du continent, furent de nouveau remués et si bien rapprochés qu'il en sortit une nouvelle guerre continentale. Une seconde coalition réunit ainsi aux trois premières alliées l'Autriche, une partie de l'Empire germanique, les rois de Portugal et de Naples (8 avril 1799) : le rétablissement du pape Pie VI, tel était le but avoué de cette ligue, où figuraient au premier rang les États protestants d'Allemagne et d'Angleterre, les Russes schismatiques et le Grand-Turc! — L'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt fut la déclaration de guerre de l'Empire.

La France, avant cet événement, avait pris d'abord tous ses avantages en attaquant ses ennemis encore isolés. Elle avait puni les rois de Sardaigne et des Deux-Siciles de leurs intelligences avec les alliés, en les chassant du continent : le Piémont fut cédé par le premier au Directoire (9 décembre 1798); le royaume de Naples conquis par Championnet et remplacé par la République parthénopéenne. Mais quand les Russes, unis aux Autrichiens, furent descendus des Alpes; quand leurs flottes et celles des Anglais et des Turcs eurent, d'un autre côté, débarqué leurs contingents, le nombre l'emporta, et l'Italie fut successivement reprise par les alliés. Ils rétablirent le Pape (27 juin 1799), le roi de Naples (13 juillet), et déjà se divisaient dans le partage de leurs conquêtes cisalpines, quand Bonaparte vint les mettre d'accord. Revenu d'Égypte, et après avoir fait avec Sieyès la révolution de brumaire, nommé Premier Consul par la Constitution de l'an VIII [acceptée par le peuple le 7 février 1800], il marcha sur l'Italie, franchit les Alpes qu'il avait tournées jadis, et les franchit sur trois points à la fois : le Grand-Saint-Bernard par lui-même, le Saint-Gothard et le Simplon par plusieurs détachements. Le 4 juin, il proclamait, à Milan, le rétablissement de la République cisalpine, et, le 14, l'affermissait à Marengo. Toutes les places fortes de la Lombardie et du Piémont, et de plus Gênes, Savone, Urbin furent livrées aux Français par la convention d'Alexandrie, signée le surlendemain de la bataille. En même temps, la campagne de Moreau en Allemagne et la grande bataille de Hohenlinden (3 décembre 1800) décidaient l'Autriche à rompre avec l'Angleterre (31 décembre) et à signer la paix. (P. 174-176.)

Ce rapide résumé, cette sorte de *mémento* ne donnait, on le voit, que des points de repère; il laissait place aux explications sur les sentiments qui dirigeaient les négociateurs, de part et d'autre, sur les concessions qu'ils voulaient obtenir ou refuser, sur tous les procédés que l'habileté de la diplomatie peut mettre en jeu pour arriver à ses fins. On en trouvera le tableau largement tracé dans son cadre et reproduit dans le détail, en recourant au livre de M. Sorel. Il faut, comme notre auteur le dit aussi, ne pas se placer au point de vue d'un bon Français

agrégé d'histoire au Collège royal de Henri IV; 2e partie, depuis la mort de Louis XI jusqu'en 1815 (2e restauration), par Henri Wallon, professeur agrégé d'histoire au Collège royal de Louis-le-Grand. Paris, Chamerot, 1840.

de 1815, ou encore de 1870. Les frontières naturelles! Est-ce qu'il n'y avait pas lieu de s'en contenter comme le peuple de Paris le disait déjà, après les épreuves, succès et revers des premières coalitions? Mais un général de vingt-neuf ans et ceux qu'il avait enivrés par ses victoires se résignaient difficilement à en abandonner tous les fruits. C'est là ce qui passionnait les débats et ce qui donne tant de vie aux scènes qu'on en retrouve dans les récits contemporains. Les changements faits en Italie avaient donc une importance capitale pour les représentants de la France. En prenant le traité de Campo-Formio pour base, Bonaparte avait un moyen d'obtenir de l'Autriche le concours qu'elle avait promis pour faire reconnaître des États allemands le Rhin comme frontière entre la France et l'Empire : c'était de lui abandonner l'Italie.

Bonaparte, dit M. Sorel, savait, depuis Campo-Formio, que la seule question entre l'Autriche et la République, c'était le prix de la paix : triple, à vrai dire, car l'Autriche prétendait être payée et pour la cession des Pays-Bas et de la Lombardie, et pour sa défection à la cause de l'Empire, et pour sa défection à l'alliance anglaise. Il avait un moyen, un seul, de l'amener immédiatement à composition, c'était de lui livrer l'Italie. Ce moyen, il ne voulait, à aucun prix, l'employer, et il ne le pouvait pas sans ébranler son pouvoir. C'est ici un point capital dans cette histoire, et, pour en juger en pleine intelligence, il faut dépouiller le Français d'après 1815, d'après 1870, en retraite ou arrêté sur toutes les frontières continentales, réduit à la défensive, revenu des grandes aventures, désillusionné des magnificences; il faut évoquer le Français de 1800, après la formidable offensive de la Révolution, la conquête des limites naturelles et de la Hollande, l'invasion de l'Italie; l'enthousiasme de la liberté tourné désormais à l'élan de la gloire; le prosélytisme confondu avec la suprématie; des armées triomphantes et fières; le mépris des rois; pour mener les affaires, un consul de trente ans, que le prestige de ses victoires a fait maître de la République; et la République comptant qu'au nom de la grande nation il fasse la loi aux rois et dispose de l'avenir des peuples de l'Europe. (P. 76.)

Je reprends mon résumé :

La paix fut conclue à Lunéville (9 février 1801), sur les bases du traité de Campo-Formio. L'Autriche reconnaissait, en son nom et au nom de l'Empire, les limites nouvelles de la France et sa ceinture de républiques : Batave, Helvétique, Cisalpine, Ligurienne; elle abandonnait en outre ses droits sur la Toscane, qui servait à d'autres arrangements. La Toscane entrait dans les compensations de la maison d'Espagne, avec laquelle on traitait aussi; on la donnait, sous le nom de royaume d'Étrurie, à la branche de Parme; et, en retour, cette dernière cédait Parme pour être uni aux domaines de France dans le Piémont; la branche aînée, celle d'Espagne, céda la Louisiane; quant à la branche de Naples, elle signa sa paix séparée à Florence (28 mars), abandonnant l'île d'Elbe et ce qu'elle possédait sur le rivage de Toscane (Piombino et les États des Presides). (*Ibid.*, p. 176.)

En même temps que se négociait la paix qui aboutit au traité de Lunéville, Bonaparte négociait avec la cour de Rome la pacification religieuse de la France, le Concordat, qui fut signé à Paris au nom de Pie VII par le cardinal Consalvi (15 juillet 1801), mais publié seulement le 18 avril 1802 en même temps que les articles organiques.

M. Sorel ne pouvait pas négliger ce grand acte sur lequel on a tant écrit[1] et qu'on s'obstine à tant défigurer aujourd'hui selon les passions du moment. Ce n'est pas le lieu d'y revenir ici. Je me borne à rappeler la déclaration inscrite en tête du Concordat :

> Le Gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Et le texte de l'article premier :

> La religion catholique et romaine sera librement exercée en France.

Or la religion catholique, apostolique et romaine, à Rome comme dans tous les États catholiques et par conséquent en France aux termes mêmes du Concordat, comprend les deux ordres, clergé séculier, clergé régulier. Le Concordat pourra être violé, abrogé, on ne lui fera pas dire autre chose que ce qu'il a dit en 1801.

Mais je reviens au sujet de mon article et j'ajoute, par un nouvel emprunt à mon vieux petit livre :

> La deuxième coalition était donc dissoute comme la première. L'Autriche et l'Empire avaient traité; la Russie, mieux éclairée sur les vues égoïstes des Anglais et leurs prétentions à la souveraineté des mers, inclinait vers un changement de système. Elle aurait pu, avec Paul I^er^, devenir une alliée active de la France. Il périt (22 mars); mais avec Alexandre, elle cessa d'être une ennemie. L'Angleterre restait donc seule encore; mais elle était épuisée par tant d'efforts, et d'ailleurs elle avait besoin d'être fixée sur un point incertain encore : les Français allaient quitter l'Égypte. Ses possessions maritimes étaient dès lors hors d'atteinte, et son commerce se trouvait compromis par ces traités, qui, en rapprochant de la France les différents États du continent, menaçaient de fermer leurs ports au pavillon britannique.

Ces brèves indications sont bien insuffisantes pour servir de fil conducteur dans l'étude des nombreuses informations recueillies par M. Sorel : négociations pour rapprocher de la France tant de contrées qui ont eu à souffrir de ses agrandissements, négociations de l'Angleterre pour se mettre en garde contre les neutres dont l'attitude pourrait

[1] Ouvertures au pape; la première vue du Concordat, p. 45; Opposition au Concordat dans l'entourage de Bonaparte, p. 67; Comment la négociation du Concordat se mêle avec celle de la paix, p. 85.

prendre un caractère d'hostilité : car c'était lui faire la guerre que d'entraver son commerce; le sens industriel, si vif dans la nation, l'avertissait de ce péril. Il y avait dans le gouvernement anglais un homme dont la vigilance ne pouvait être endormie, ni l'énergie faiblir à ce spectacle : c'était William Pitt, l'homme que la France de la Révolution, par les journaux, par les pamphlets, par les caricatures, associait depuis 1792 à Cobourg dans le même anathème, en lui donnant le premier rang, *Pitt et Cobourg*. Le roi Georges III se lassa du joug qu'il subissait lui-même de ce ministre trop impérieux et saisit la première occasion pour s'en débarrasser. Le Parlement se réunit le 2 février 1801; lord Fitz-Gérald déposa une demande d'enquête sur les causes de l'effondrement de la politique anglaise. Pitt prononça un de ses plus puissants discours, moins l'apologie du passé qu'un programme d'avenir, le programme du lendemain de la paix, gros des luttes futures (p. 101). Le programme fit une telle impression que Pitt, ne se trouvant pas suffisamment soutenu, donna sa démission. Le nouveau ministère (ministère Addington) ne se jeta pourtant pas dans une voie radicalement opposée, mais il y eut moins de raideur dans son attitude et il ne rompit point les négociations entamées; elles se continuèrent à Paris, à Amiens. Bonaparte lui-même souhaitait alors la paix. M. Sorel croit qu'il se faisait des illusions à cet égard :

La grande chimère de Bonaparte, dit-il, est d'avoir cru cette paix possible, et de l'avoir cru jusqu'aux dernières catastrophes. Cette chimère, qui trahit chez ce grand réaliste un côté de spéculation dans l'espace, un fond de mathématicien et d'idéologue sans quoi, d'ailleurs, il n'eût pas été complètement de son siècle et ne l'eût point dominé, c'est l'idée, *à priori*, qu'il y a une limite, une fin logique, un système coordonné et définitif dans les choses humaines; que la raison de l'homme peut concevoir ce système, et la main de l'homme le disposer; c'est le postulat, que toutes les questions posées en Europe peuvent être résolues; que tant de luttes qui déchirent cette Europe peuvent se terminer au profit de la France, pour sa plus grande gloire et sa plus grande prospérité. Il s'agit de la rendre arbitre de l'Europe et de lui conserver l'arbitrage. Il s'agit d'acquérir assez de puissance réelle, d'exercer assez de prestige pour organiser ce chaos, redresser, labourer ces terres bouleversées, les distribuer selon un ordre naturel, réunir ou séparer les peuples selon leurs affinités particulières et selon l'intérêt de l'ensemble... Finir la guerre est, aux yeux de Bonaparte, une opération du même ordre que finir la Révolution. (P. 104-105.)

C'est dans ces vues politiques qu'il travaillait à se rattacher les États voisins, l'Espagne, le Portugal et même un État bien éloigné, la Russie. Il y croyait déjà trouver un point d'appui, en tirant parti des idées (bien chimériques, celles-là) du fils de Catherine II, le tsar Paul I[er], qui s'élevait contre le despotisme de l'Angleterre, prêt à se mettre à la tête de

IMPRIMERIE NATIONALE.

ceux qui se montreraient disposés à le combattre et s'offrant même pour prendre la place des chevaliers qui, chassés de Rhodes, étaient venus s'établir à Malte en défenseurs de la chrétienté contre les musulmans. M. Sorel a tout un chapitre sur l'alliance russe (livre Ier, chap. IV, janvier-avril 1801). Paul Ier périt assassiné dans une conjuration de cour, et son fils Alexandre Ier, que les assassins du père comptaient retenir sous leur influence, n'aurait pas dédaigné de remplir ce rôle de médiateur pour l'Allemagne, l'Italie, l'Égypte; et l'occupation de Malte eût été aussi fort à son gré. Les Anglais en avaient pris possession après la destruction de la flotte française à Aboukir. À qui resterait-elle? Il n'y avait pas de paix possible si la question de Malte n'était pas préalablement résolue. Bonaparte déclarait qu'il ne céderait à aucun prix aux Anglais; Pitt croyait que vainement l'Angleterre se serait assuré par la conquête de Gibraltar l'entrée de la Méditerranée, si un autre occupait cette position dominante au milieu de la mer, entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et Bonaparte était résolu à ne pas souffrir que cet autre fût l'Anglais. Après la retraite de Pitt, il y avait moins d'intransigeance dans les conseils du Gouvernement anglais et Bonaparte croyait s'assurer par la paix un pouvoir plus absolu; il aurait voulu frapper d'un grand coup les esprits en publiant le même jour le rétablissement de l'Église en France par le Concordat et la fin de la guerre par un traité avec Londres. Il pressait donc son frère Joseph d'en finir dans les vingt-quatre heures, menaçant de tout rompre, si le traité rédigé *ne varietur* n'était pas signé; et il le fut, au moins quelques jours plus tard. Voici, en résumé, les termes du traité présenté à la conférence par Joseph le 6 mars et signé le 26 :

L'Angleterre stipulait l'abandon de l'Égypte à la Turquie; la reconnaissance de la République des sept îles (îles Ioniennes), organisée par les Russes et les Turcs, dans les îles laissées à la France par le traité de Campo-Formio; à ces conditions, elle rendait à la France, à l'Espagne, à la République Batave, leurs colonies, à quelques exceptions près, et s'engageait, en outre, à restituer avant trois mois aux chevaliers de Saint-Jean l'île de Malte avec les îles accessoires de Gozzo et de Comino (art. 10).

À ce résumé j'ajoutais dans le petit livre cité cette appréciation qui répond bien, je pense, à celle de M. Sorel :

Le traité d'Amiens était pour la France un important résultat. Sans faire aucun sacrifice sur le continent, sans abandonner aucune des républiques qui lui formaient sur toutes les frontières comme un premier rempart, elle recouvrait par la paix ce qu'elle n'était pas en mesure de reconquérir par la guerre : ses colonies des Indes et d'Amérique. Reconnue par toutes les Puissances européennes qu'elle avait successivement désarmées, la République française s'étendait, une et forte,

dans l'enceinte des limites naturelles de la France, du Rhin aux Pyrénées, de l'Océan aux Alpes, et au delà même des Alpes, jusqu'en Italie, ce grand champ de bataille où, non contente d'avoir des avant-postes dans les Républiques italienne et ligurienne, réformées à son exemple, elle avait voulu prendre elle-même position en face de l'Autriche : le Piémont occupé depuis 1798, mais soumis jusqu'alors à une administration provisoire, fut définitivement réuni à la France. (P. 78-79.)

Mais le jugement de M. Sorel ne s'arrête pas à la surface.

On a beaucoup regretté, et Napoléon tout le premier dans les tristes loisirs de Sainte-Hélène, que la paix d'Amiens n'eût pas duré. Mais l'Europe entière n'a-t-elle pas dû partager ces regrets, même dans son triomphe final précédé de tant de revers? L'Angleterre seule a pu ne pas les ressentir, car elle l'avait maudite dès le premier jour, et c'est elle qui la rompit en manquant à sa parole jurée. M. Sorel, examinant au fond la situation des différents États européens, a montré dans les pages auxquelles je renvoie comment à ses yeux le maintien de cette paix était impossible :

La paix générale est conclue, dit-il, c'est la splendeur de la République, mais ce n'est qu'un spectacle de théâtre et tout d'illusion parce que l'attention du lecteur d'histoire a ses limites et qu'elle aime à se fixer sur quelque belle image, parce que nombre d'historiens ont fermé leur livre à cette page et mis au bas le mot *fin*, on se figure que l'histoire s'arrête aussi et que quelque chose s'est achevé ce jour-là qui, couronnant l'édifice, pouvait et devait subsister.

La tradition part de haut. Il cite Napoléon à Sainte-Hélène, refaisant son histoire :

« J'eusse fait la conquête morale de l'Europe comme j'ai été sur le point de l'accomplir par les armes.» Il aurait fallu, ajoute l'auteur, une Europe plus résignée à cette conquête par les armes qu'elle ne l'avait été aux agrandissements beaucoup moindres de Louis XIV. Il aurait fallu une France encore exaltée de sa révolution, reprenant tout à coup et apaisant les passions qui la poussaient depuis dix ans à déborder sur l'Europe. . . Il aurait fallu une Autriche sans regrets de la Belgique, sans prétentions à la suprématie de l'Italie; une Prusse sans avarice et sans prétentions à l'hégémonie de l'Allemagne; une Russie se détournant de l'Europe pour ne s'occuper que de l'Asie; et la plus paradoxale de toutes les métamorphoses, une Angleterre cessant d'être anglaise, exclusive et acharnée, pour se faire cosmopolite avec délices, ne disputant plus ni l'empire sur la Méditerranée, ni la souveraineté des mers; il eût fallu engourdir cette Angleterre surabondante de force, d'activité, avec ses traditions, ses passions, son orgueil, ses banques, ses mines, ses fourneaux, ses milliers d'émigrants, ses flottes, ses négociants, etc. Enfin il eût fallu un homme qui n'eût pas été le Bonaparte, général en chef de la campagne d'Italie et de l'expédition d'Égypte et qui devint l'Empereur Napoléon. (P. 202-205.)

La paix d'Amiens avait pu hâter cette dernière transformation de la Révolution française. Sur la motion d'un tribun du peuple, la République

devint Empire. Le Sénat conservateur, qui avait déféré à Bonaparte le Consulat à vie (2 août), acheva son ouvrage en décernant la dignité impériale à lui et à sa postérité (18 mai 1804, 28 floréal an XII).

Bonaparte, on l'a vu, pour donner plus d'éclat à son œuvre, aurait voulu pouvoir publier le même jour le rétablissement de l'Église catholique en France par le Concordat et la fin de la guerre européenne par son traité avec l'Angleterre. Nommé empereur, il trouva une autre manière de produire cet effet. Il voulut donner à son avènement un caractère sacré. Charlemagne était allé à Rome où il se fit sacrer par le pape; Napoléon fit venir à Paris le pape Pie VII, non pas pour recevoir l'onction sainte de ses mains, mais pour se mettre la couronne sur la tête en présence du souverain pontife et pour couronner lui-même l'impératrice dans Notre-Dame. — Un sacre laïque dans un lieu et avec un appareil religieux. Cette page de notre histoire occupe tout un panneau de notre grande salle du Louvre, elle est l'œuvre du grand ami de Robespierre, David.

L'histoire du Consulat et de l'Empire forme vingt volumes dans l'ouvrage principal de M. Thiers. Le récit y est comme animé des émotions de nos luttes héroïques; c'est la guerre qui en fait l'enchaînement, et la galerie des batailles à Versailles, œuvre collective des plus célèbres artistes de la Révolution de juillet, en est comme l'illustration. Je me rappelle l'impatience avec laquelle on attendait chacun des vingt volumes dès qu'on le savait prêt à paraître; c'était, si j'ose le dire, comme au temps où le *Journal des Débats* publiait *Les mystères de Paris* d'Eugène Süe. Quand on avait fini le feuilleton du jour, on ne songeait plus à rien qu'à celui du lendemain. L'ouvrage de M. Sorel ne comporte pas le même engouement; ses huit volumes, embrassant la même période que les vingt de M. Thiers, sont pleins de faits, la plupart inconnus du public, quoique puisés aux pièces d'archives aujourd'hui accessibles à tous. Mais les manœuvres des diplomates n'excitent pas les mêmes émotions que les grandes opérations des généraux; elles ont beau préparer la guerre et souvent en assurer le dénouement, il n'y a pas là le souffle des batailles. Rappelons-nous, à notre grand dommage cette fois, les événements et les hommes de 1870. Qui a fait le plus pour le résultat au jugement de ceux qui ont remporté la victoire ou subi la défaite : est-ce de Moltke ou Bismarck? Cela montre le prix qu'il faut attacher à des études aussi complètes que celles de M. Albert Sorel, et leur succès peut se démontrer par des chiffres. La première partie (*Les mœurs politiques et les traditions*), publiée pour la première fois en 1885, et la deuxième partie (*La chute de la royauté : 1789-1792*), qui a paru en 1887, ont

eu déjà sept éditions. La troisième partie (*La guerre au Roi : 1792-1793*) et la quatrième partie (*Les limites naturelles : 1794-1795*) en comptent six aujourd'hui. La cinquième partie (*Bonaparte et le Directoire : 1795-1799*), dont j'ai rendu compte dans le *Journal des Savants* (juillet, août et septembre 1903), est annoncée en 4e édition au début de la présente année 1904. La sixième et la septième partie (*La trêve, Lunéville et Amiens : 1800-1805; Le blocus continental, le grand Empire : 1806-1812*) me sont arrivées l'une après l'autre, coup sur coup, et, si peu que le présent article ait du retard, il pourra bien être rejoint, devancé peut-être, par la huitième et dernière partie (*La coalition, les traités de 1815 : 1812-1815*).

Pour le public je ne désire qu'une chose, c'est qu'elle le devance. Par mes trois articles sur le volume précédent j'ai essayé de faire connaître la méthode, l'esprit critique de M. Albert Sorel dans la mise en œuvre des immenses matériaux que son érudition a recueillis. Dans l'examen du présent volume, pour éviter des répétitions inutiles, je m'en tiens à deux grands actes diplomatiques qui en forment le début : le traité de Lunéville et le traité d'Amiens; le traité de Lunéville avec l'Autriche concernant les limites naturelles de la France et réglant les relations avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne; et le traité d'Amiens avec l'Angleterre qui, s'il dure, doit assurer la paix avec l'Europe entière, y compris la Russie. Mais M. Sorel vient de nous le dire, le traité avec l'Angleterre était bien mal assuré. Il n'était pas signé qu'à Londres il était renié par l'opinion publique et dénoncé comme sacrifiant l'industrie et le commerce, le présent et l'avenir même du pays. Au terme fixé pour l'exécution de la clause principale, l'évacuation de Malte, on s'abstint, on fit la sourde oreille, et bientôt non seulement on s'y refusa, mais on prit l'offensive. Voilà la guerre rallumée et le chemin des conquêtes ouvert devant Napoléon, jusqu'au jour où, avec une armée composée en partie des contingents des populations qu'il a englobées dans l'empire démesurément agrandi, il ne lui manquera plus que d'y ramener l'Espagne et de contraindre la Russie à se soumettre aux exigences d'une alliance trop despotique. Or l'Espagne résiste et repousse l'envahisseur; la Russie, grâce aux rigueurs de son climat, se dérobe à son étreinte. L'Angleterre qu'il voulait affamer a reformé une coalition de tous les peuples opprimés. Sous son patronage les contingents qui grossissaient la grande armée se sont retournés contre le dominateur. Il succombe à Leipzig, il ne peut défendre nos provinces contre l'invasion : heureux s'il se fût contenté de vivre en souverain dans l'île d'Elbe et si, comprimant sa propre ambition, trop enivré lui-même par l'enthousiasme de ses

soldats, il n'était pas rentré triomphant dans Paris pour aller perdre la fortune de la France à Waterloo.

On comprend que dans cette période de luttes incessantes la diplomatie ait été appelée à se mettre tout d'abord et sur mille points divers en campagne, et le champ d'opération est immense, et les engagements plus nombreux ont besoin d'être entretenus. Il n'y a plus moyen d'entrer dans l'analyse de ces opérations. M. Sorel, pour faire face à tout, doit y mettre tant de précision qu'en retrancher un seul mot c'est en ôter la lumière. Il faut donc que je me résigne à marquer les grandes divisions de ce qui reste en livres et en chapitres :

Sixième partie : *La Trêve, Lunéville et Amiens* (1800-1805) :

Livre I[er] : Le traité de Lunéville ; chapitre I[er] : *La République consulaire* (novembre 1799–avril 1800) ; chapitre II : *Marengo* (mai-octobre 1800) ; chapitre III : *La paix avec l'Autriche* (octobre 1800–février 1801) ; chapitre IV : *L'alliance russe* (janvier-avril 1801).

Livre II : Le traité d'Amiens ; chapitre I[er] : *Les préliminaires de Londres* (avril-novembre 1801) ; chapitre II : *Le traité d'Amiens* (novembre 1801-mai 1802) ; chapitre III : *La rivalité dans la paix* (mai-novembre 1802) ; chapitre IV : *La rupture* (novembre 1802–juin 1803).

Livre III : La coalition ; chapitre I[er] : *L'Europe et la rupture de la paix* (mai 1803–juin 1804) ; chapitre II : *Les traités* (mai 1804–avril 1805) ; chapitre III : *La guerre* (10 mai–2 décembre 1805).

Indiquer les subdivisions des chapitres ce serait faire une table des matières sans donner une idée de la manière dont les éléments s'en trouvent reliés dans la composition de l'auteur ; il faut les lire, c'est le seul moyen d'en saisir l'enchaînement et d'en retirer tous les fruits. Le lecteur ne regrettera pas d'avoir suivi les conseils que je lui donne.

Quant à la septième partie qui vient de paraître (1904) : *Le blocus continental, Le grand Empire* (1806-1812), je m'en tiendrai aussi, pour en donner une idée, à ses grandes divisions :

Livre I[er] : Le blocus continental ; chapitre I[er] : *D'Austerlitz à Iéna* (décembre 1805–octobre 1806) ; chapitre II : *Le décret de Berlin* (octobre 1806–juin 1807) ; chapitre III : *L'alliance russe* (juin 1807–mars 1808) ; chapitre IV : *Bayonne et Erfurt* (mars 1808–octobre 1808) ; chapitre V : *La guerre d'Espagne* (octobre 1808–avril 1809) ; chapitre VI : *Crise de l'alliance russe* (avril-octobre 1812).

Livre II : Le grand Empire ; chapitre I[er] : *Le mariage autrichien* (octobre 1809–août 1810) ; *La France et l'Europe* (1810) ; chapitre III : *La guerre de Russie* (août 1810–octobre 1812).

La huitième et dernière partie, qui nous est promise pour cette année même : *La coalition : les traités de 1815* (1812-1815), nous montrera comment s'est écroulé le grand Empire.

Henri WALLON.

LE TRANSFORMISME.

Alfred Giard. *Controverses transformistes*. 1 vol. in-8°. Paris, C. Naud, 1904.

Le plus grand événement de la fin du xixe siècle a été l'établissement définitif de la croyance à la transformation des espèces, l'acceptation de cette croyance par tous les savants et tous les penseurs. Une telle affirmation peut paraître risquée quand on réfléchit aux merveilleuses conquêtes réalisées depuis cinquante ans dans toutes les branches de la science, mais on ne saurait attribuer trop d'importance à une théorie qui a modifié l'opinion de l'homme relativement à sa propre nature; le système transformiste a renouvelé l'esprit humain!

Ma génération n'a pas connu la lutte ardente de la théorie nouvelle contre la vieille doctrine fixiste; tout au plus restait-il, quand nous faisions nos études, quelques vieux professeurs que leur âge avait rendus réfractaires à toute idée neuve et qui, continuant à enseigner l'immutabilité des espèces, accablaient de plaisanteries parfois spirituelles les apôtres de l'évolutionnisme; nous les écoutions d'ailleurs avec une respectueuse indifférence; notre siège était fait. J'ai eu, pour ma part, la bonne fortune d'être initié à l'étude de la nature par l'un des plus ardents promoteurs des vues de Lamarck et de Darwin; j'ai sucé le Transformisme avec le premier lait de la science et je n'ai pas eu à subir cette mue douloureuse qui consiste à se débarrasser d'une croyance aimée et familière, pour adopter une hypothèse nouvelle et plus hardie. Dans le livre que publie aujourd'hui mon premier maître de biologie, j'ai retrouvé avec joie l'éloquence persuasive, la gaieté entraînante de ses leçons de l'École normale. Les « Controverses transformistes » ne sont d'ailleurs qu'un recueil d'articles publiés dans diverses Revues, de 1874 à 1898; mais, précisément à cause de cela, chacun de ces morceaux détachés a une saveur d'actualité que l'on ne saurait donner à une étude rétrospective; la publication d'un recueil comme celui-ci nous oblige à lire en 1904

des articles de Revues dont quelques-uns, datant de trente ans, pouvaient être considérés comme définitivement enterrés, et c'est là une chose excellente. Avec quel profit ne lirions-nous pas aujourd'hui des articles de polémique écrits par un savant qui eût été pour Lavoisier ce que Huxley et Giard ont été pour Darwin !

C'est seulement dans de tels articles que l'on peut apprécier, non pas les résultats de l'œuvre d'un grand homme, — ils sont assez connus par ailleurs, — mais la grandeur du pas que cette œuvre a fait faire à la science ; rien n'est plus difficile à un penseur de notre époque que de s'imaginer l'état des esprits avant le moment où une découverte fondamentale, faisant aujourd'hui partie intégrante du patrimoine humain, a orienté vers une voie nouvelle les recherches scientifiques. Les *Controverses transformistes* resteront une page extrêmement vivante d'une des périodes les plus fécondes de l'histoire des sciences.

I. Le premier morceau du livre de Giard est l'un des moins anciens du recueil ; c'est l'« Histoire du Transformisme », sujet de la leçon d'ouverture qu'il fit à la Sorbonne en 1888 lors de la fondation municipale de la chaire d'Évolution des êtres organisés. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette brève et substantielle histoire, c'est la place que l'auteur attribue à Buffon parmi les fondateurs de la théorie de l'Évolution, et surtout la manière dont il explique les apparentes contradictions du grand écrivain au sujet de cette dangereuse théorie. Voici d'ailleurs quelques lignes de cet intéressant passage :

Dans les trois premiers volumes de l'*Histoire naturelle* (1749), Buffon avait exposé d'une façon magistrale trois grands problèmes de la théorie de l'Évolution : la formation de la terre, l'origine des planètes et l'apparition de la vie.

Par sa conception mécanique du système du monde, par les vues hardies qu'il émettait sur la création des astres, il devançait Laplace et achevait d'ébranler les anciennes idées de cosmogonie mosaïque.

Aussi l'Église ne tarda pas à s'émouvoir de ces nouveautés. La Faculté de théologie de la Sorbonne formula, sous forme d'adresse, la censure de quatorze propositions, principes et maximes, contraires à l'esprit de la religion. Cette adresse, rédigée le 15 janvier 1751..., fut envoyée à l'auteur par MM. les députés et syndics de la Faculté, et Buffon, *qui n'avait pas le tempérament d'un martyr*, s'empressa de faire amende honorable dans une longue lettre insérée au début du tome IV de l'*Histoire naturelle* (1753) et commençant par la déclaration suivante : « Je déclare que je n'ai eu aucune intention de contredire le texte de l'Écriture ; que je crois très fermement tout ce qui y est rapporté sur la création, soit pour l'ordre des temps, soit pour les circonstances des faits, et que j'abandonne ce qui, dans mon livre, regarde la formation de la Terre et en général tout ce qui pourrait être contraire à la narration de Moïse, n'ayant présenté mon hypothèse sur la formation des planètes que comme une pure supposition philosophique. »

Comment s'étonner après cela, ajoute Giard, de ce que pendant les deux ou trois années qui suivirent cette rétractation (de 1753 à 1756), Buffon affirme hautement que « les espèces dans les animaux sont séparées par des intervalles que la nature ne saurait franchir» (*Hist. nat.*, t. IV, p. 59, 1755)?

D'ailleurs, quelques années plus tard, le même Buffon, devenu plus hardi et surtout sentant sa situation mieux assise, alla jusqu'à déclarer « que les deux cents espèces dont il a fait l'histoire peuvent se réduire à un assez petit nombre de familles ou souches principales, desquelles il n'est pas impossible que toutes les autres soient issues »[1].

Ces passages et quelques autres permettent « de ranger Buffon parmi les fondateurs de la théorie de l'Évolution », quoiqu'il n'ait pas eu le courage de se poser en novateur. Voici, au sujet de sa prudence un peu excessive, un passage que Giard, grand liseur et profond érudit, a retrouvé dans un opuscule de Hérault de Séchelles, écrit en 1785 et intitulé « Voyage à Montbard » :

Il faut, répétait Buffon, une religion au peuple; dans les petites villes, on est observé de tout le monde et il ne faut choquer personne. J'ai toujours, dans mes livres, nommé le Créateur, mais il n'y a qu'à ôter ce mot et mettre à la place la puissance de la nature qui résulte de deux grandes lois, l'attraction et l'impulsion. *Quand la Sorbonne m'a fait des chicanes, je n'ai fait aucune difficulté de lui donner toutes les satisfactions qu'elle a pu désirer* : ce n'est qu'un persiflage, mais les hommes sont assez sots pour s'en contenter. Par la même raison, quand je tomberai gravement malade et que je sentirai ma fin approcher, je ne balancerai pas à envoyer chercher les sacrements... On se doit au culte public. Ceux qui en agissent autrement sont des fous. Il ne faut jamais heurter de front les croyances populaires comme faisaient Voltaire, Diderot, Helvétius Ce dernier était mon ami : il a passé plus de quatre ans à Montbard en différentes fois; je lui recommandais cette modération et, s'il m'avait cru, il eût été plus heureux.

À un autre endroit, Hérault de Séchelles prête à Buffon cet astucieux stratagème : « Je n'ai fait paraître mes livres que les uns après les autres, *afin que les hommes ordinaires ne puissent pas saisir la chaîne de mes idées.* » Et l'auteur ajoute : « On peut juger en effet si cette méthode a réussi à M. Buffon. Il est clair que ses ouvrages démontrent le matérialisme, et cependant c'est à l'Imprimerie royale qu'ils se publient. » Cela est vrai, mais il faut bien constater aussi qu'en se gardant avec tant de prudence de choquer les idées régnantes, Buffon a perdu la gloire d'être dit le fondateur du plus grand système scientifique construit par les hommes; il ne suffit pas en effet qu'un savant érudit comme Giard puisse arriver à découvrir péniblement, au milieu des contradictions

[1] Discours sur la dégénération des animaux (*Hist. nat.*, t. XIV, p. 317).

IMPRIMERIE NATIONALE.

de plusieurs gros volumes, quelques phrases contenant l'idée transformiste, pour que le nom de Buffon se trouve accolé, dans l'histoire des sciences, à celui de Gœthe, de Darwin et du plus grand de tous, l'immortel Lamarck.

II. Le deuxième article du livre date de 1874; aussi est-il pour nous particulièrement intéressant; il est relatif à la parenté des vertébrés avec des animaux singuliers ayant ordinairement la forme d'une bouteille à deux tubulures et que l'on avait rangés précédemment à côté des mollusques. C'est Kowalevsky, en 1867, qui annonça le premier l'existence de certaines similitudes entre l'embryogénie des *Ascidies* et celle de l'*Amphioxus* et des vertébrés; ce résultat, qui avait une grande portée philosophique puisqu'il faisait cesser l'isolement des vertébrés dans le règne animal, fut naturellement combattu par les partisans de la doctrine fixiste.

L'un des plus considérables d'entre eux, le vénérable De Baer, s'éleva de toutes ses forces contre la nouvelle conception. C'est à réfuter le mémoire de De Baer que s'est principalement attaché Giard dans « L'embryogénie des Ascidies et l'origine des vertébrés ». Il a commencé très loyalement par résumer aussi clairement que possible toutes les critiques du « Nestor de l'embryologie », et ce résumé, qui ne tient pas moins de 12 pages des « Controverses » est véritablement amusant à lire, car tout en affirmant son « respect des grands anciens » le fougueux professeur de la Sorbonne ne peut jamais se défendre d'une fine ironie. Je n'entrerai pas dans le détail de la question; je me contenterai de donner une idée de l'argumentation de De Baer par une comparaison : Aujourd'hui nous disons couramment *le dos d'un livre* et, tous les livres étant construits sur le même type, il y a *homologie* entre les dos de tous les livres. De Baer se propose une question qui revient à celle-ci : À l'époque où les livres étaient des *volumes* formés d'une feuille enroulée sur elle-même, quelle était la partie de ces volumes qu'il convenait d'en appeler le dos? Rien n'est plus captivant que cet « éreintement » d'un morphologiste de l'ancienne école par l'un de ceux qui, de la nouvelle école embryologiste, ont conservé pour la morphologie le plus pur attachement.

Dans ce même article Giard insiste à plusieurs reprises sur une remarque qui, aujourd'hui, peut paraître superflue, mais qui, aux premiers temps du transformisme, était nécessitée par la façon inexacte dont de nombreux naturalistes comprenaient la nouvelle théorie : il ne faut pas croire qu'une parenté établie entre deux espèces indique que l'une descend de l'autre, mais bien qu'elles ont pour ancêtres des êtres

semblables. Combien de fois n'a-t-on pas discuté gravement la question de savoir si l'homme descend du chimpanzé ou de l'orang-outang?

III. En 1876, Giard étudie ce qu'il appelle « Les faux principes biologiques et leurs conséquences en taxonomie ». C'est, au point de vue de la classification qui est sortie de la théorie nouvelle, une seconde « Histoire du Transformisme »; c'est peut-être la partie la plus suggestive du livre. L'auteur passe en revue successivement les diverses méthodes de classification et étudie le protagoniste de chacune d'elles :

1° Cuvier et les classifications purement anatomiques;

2° De Lacaze-Duthiers et les classifications basées sur la morphologie de l'adulte;

3° C. Semper et les classifications prétendues embryogéniques (l'auteur fait remarquer avec raison que les auteurs qu'il classe dans cette catégorie demeurent de purs anatomistes; ils font de l'anatomie descriptive *embryologique* et rien de plus);

4° Huxley et les classifications dites purement objectives.

Cette tentative est irréalisable si l'on repousse absolument toute idée théorique, car, dès l'instant où l'on veut chercher les caractères qui éloignent ou rapprochent les animaux, il faut *apprécier* ces caractères, et cette appréciation pourra varier considérablement selon que le classificateur sera un partisan de la théorie de la descendance ou un disciple attardé de Cuvier.

Enfin, après avoir affirmé qu'il n'est pas un révolutionnaire, ce qui étonnera peut-être quelques lecteurs non prévenus, Giard propose une classification vraiment logique; cette classification n'ayant pas toujours été comprise, l'auteur trouve utile de figurer, en appendice à cet article, l'arbre généalogique qu'il donne chaque année dans ses cours de la Sorbonne depuis 1889. Tout le monde s'accordera probablement sur ce point « que cet arbre généalogique représente encore à peu près aujourd'hui nos idées sur la classification des métazoaires ».

IV. À peu près de la même époque est l'étude de la « Convergence des types par la vie pélagique »[1]. C'est la constatation de ce fait très remarquable (et extrêmement gênant pour les naturalistes qui veulent classer les êtres vivants d'après leurs morphologies d'adultes), que des animaux appartenant embryogéniquement à des groupes très différents prennent, dans des conditions de vie très semblables, des aspects analogues. Cela est surtout remarquable pour les parasites ou pour les ani-

[1] *Revue des sciences naturelles* de Dubreuil (Montpellier, 1875).

maux qui vivent en haute mer. Chez ces derniers on constate : 1° une extrême transparence de tous les tissus, qui rend l'animal complètement invisible et lui permet d'échapper facilement à ses ennemis; 2° le développement considérable de certains organes des sens, qui constituent souvent les seuls points visibles de l'animal; 3° une réduction considérable du tube digestif, laquelle est évidemment en rapport avec l'existence précaire de ces créatures toujours poursuivies par de nombreux ennemis; 4° une grande fécondité nécessitée par les mêmes circonstances. Enfin, caractère dont nous ignorons l'utilité, la plupart des animaux pélagiques présentent le phénomène de la phosphorescence; Giard pense que cette phosphorescence arrête les poursuites de certains ennemis; il est possible aussi qu'elle attire au contraire d'autres rapaces, ainsi que semblerait le prouver l'histoire bien connue du goéland captif qui se précipitait sur des morceaux de braise rouge et tentait de les avaler, les prenant pour des proies phosphorescentes.

Je signale seulement l'article un peu technique et dont le titre rébarbatif effraiera de nombreux lecteurs : « Sur la pleurostase et les animaux dysdipleures. » L'auteur y étudie les animaux qui, comme les soles et les turbots, prennent une dissymétrie très accusée en s'habituant à se coucher sur le côté.

V. Les transformistes se classent en deux écoles antagonistes, les Lamarckiens et les Darwiniens. Les premiers attribuent une importance prépondérante à l'action directe des milieux cosmiques sur les êtres vivants; les seconds, surtout depuis Weismann, essaient de tout expliquer par la sélection naturelle. Giard a rendu un grand service en classant en deux groupes distincts les *facteurs* de l'évolution. Il distingue les facteurs primaires et les facteurs secondaires.

Dans les facteurs primaires il y a lieu de considérer les facteurs directs, qui sont : le milieu cosmique (climat, lumière, température, sécheresse et humidité; composition physique et chimique du sol et des eaux, état mécanique du milieu, vent, mouvement des eaux, etc.); le milieu biologique (alimentation, parasitisme, symbiose, etc.).

Les facteurs primaires indirects sont : la réaction éthologique contre le milieu cosmique (adaptation, convergence) et la réaction contre le milieu biologique (ressemblance protectrice, mimétisme, etc.).

Enfin l'auteur donne la liste suivante des facteurs secondaires : « Hérédité, concurrence vitale et sélection naturelle; concurrence sexuelle et sélection sexuelle; ségrégation, amixie, sélection physiologique, hybridité, etc. »

Cette classification est irréprochable sauf en ce qui concerne l'hérédité qui, inséparable de la vie, ne saurait être considérée comme un *facteur* distinct. C'est bien d'ailleurs l'opinion de Giard qui, dans l'article suivant[1], écrit ces quelques lignes : « L'hérédité n'est, à proprement parler, ni un facteur primaire ni un facteur secondaire, c'est une intégrale, c'est la somme des variations infiniment petites produites sur chaque génération antérieure par les facteurs primaires. » Cette simple phrase contient le résumé du second principe de Lamarck : « Tout ce que la nature a fait acquérir ou perdre aux individus par l'influence des circonstances où leur race se trouve depuis longtemps exposée et, par conséquent, par l'influence de l'emploi prédominant de tel organe, ou par celle d'un défaut constant d'usage de telle partie, elle le conserve par la génération aux nouveaux individus qui en proviennent, pourvu que les changements acquis soient communs aux deux sexes ou à ceux qui ont produit ces nouveaux individus. »

Tout le livre de Giard est d'ailleurs un plaidoyer en faveur de Lamarck; souhaitons que le succès des *Controverses transformistes* décide les pouvoirs publics à entreprendre ce que, depuis plus de vingt ans, demandent tous les naturalistes français, une édition nationale des œuvres du père du Transformisme.

Félix LE DANTEC.

LES SILVES *DE STACE* [2].

DEUXIÈME ARTICLE.

J'ai apporté un certain nombre d'exemples pour montrer que le texte de Klotz doit être étudié de près et peut être amélioré. Ses vues sur la prédominance absolue du *Matritensis* (désigné par la lettre *M*) paraissaient définitivement adoptées, lorsqu'elles furent attaquées par A. Engelmann dans un travail des *Leipziger Studien zur classischen Philologie* [3],

[1] L'hérédité des modifications somatiques.

[2] *P. Papini Stati Silvae* Krohni copiis usus edidit Alfredus Klotz. 1 vol. in-12. Leipzig, B. G. Teubner, 1900. — Voir le premier article dans le cahier de septembre 1904, p. 515.

[3] Zwanzigster Band, 1902, pages 1-144, *De Statii Silvarum codicibus.* Les cinquante-deux premières pages de ce mémoire ont été tirées à part et présentées par l'auteur comme dissertation inaugurale à l'Université de Leipzig. J. B. Hirschfeld, 1902.

qui est un modèle de recherche consciencieuse et patiente. Je ne puis qu'indiquer ici les grandes lignes de son système, sans entrer dans le détail de son argumentation. *M*, pour des raisons paléographiques tirées des confusions de lettres que commet le scribe, — Engelmann les étudie plus en détail que ne l'avait fait Klotz, — est la copie non pas d'un manuscrit ancien, mais d'un manuscrit du xv[e] siècle. Il ne saurait donc être, comme l'a voulu Klotz, l'exemplaire envoyé par Pogge en Italie, mais simplement une copie de cet exemplaire. L'original de cet exemplaire, aujourd'hui perdu, était sans doute écrit en semi-onciale et n'était pas postérieur au ix[e] siècle. Il n'est pas sûr que M^2 soit de la main de Pogge, mais, quand ces notes en seraient, elles pourraient avoir été mises sur une copie que Pogge aurait fait faire en Italie. *M* a paru à Loewe avoir été écrit en Germanie; Engelmann pense que Pogge a pu avoir en Italie un secrétaire qui écrivait « gallica manu » et par « gallica manus » il entend (contrairement à Klotz) l'écriture qui était alors courante et qu'on appelait aussi gothique. Reste à établir le rapport de *M* avec le *Cod. Poggianus* de Politien. Pour cela Engelmann se livre à une étude extrêmement approfondie et nouvelle de l'*exemplar Corsinianum* d'après les photographies de la bibliothèque d'Heidelberg. Les notes A^*, c'est-à-dire les leçons attribuées expressément par Politien au *Cod. Pogg.*, sont au nombre de 91 (Klotz n'en reconnaissait que 81). Sur ce nombre A^* et *M* concordent 71 fois (24 fois sur des leçons fausses, 9 fois sur des lacunes) et divergent 20 fois. Étudiant ces divergences, il conclut que le scribe de *M* a copié et Politien collationné le même manuscrit qui était bien la copie envoyée par Pogge en Italie pendant le concile de Constance. Donc pour constituer le texte des Silves il faut tenir compte à la fois des leçons de *M* et des notes A^*, celles-ci méritant même plus de confiance, attendu que Politien était plus instruit et plus soigneux que le scribe de *M*.

Examinant le passage controversé I, 4, 86 et suiv., il arrive à des conclusions toutes différentes de celles de Klotz. Dans ce passage Apollon rappelle, chemin faisant, à Esculape tous les mérites de Rutilius Gallicus, pour lui montrer qu'il y a grand intérêt à le guérir. Il n'a jamais eu l'intention de chanter ses exploits, ce qui, dans la circonstance, serait parfaitement absurde. Engelmann croit donc que le v. 86[a] est une interpolation propre à *M*, qui n'en est pas exempt. *Attollam cantu*, au vers 86[a], ne serait qu'une glose de *laudem* du vers 86. Cette glose dans l'original de *M*, se trouvait à la marge et peut-être un peu plus bas qu'elle n'aurait dû. Le scribe ignorant de *M* a cru que c'était le commencement du vers qui suivait 86 et, n'en voyant pas la suite, l'a complété

avec la fin du vers 86 qu'il a pensé devoir être répétée; le *Cod. Pogg.*, qui, d'après le témoignage formel de Politien, ne contenait pas cette interpolation, ne saurait donc être, comme l'imagine Klotz, une copie de *M*.

Restent à considérer celles des leçons inscrites par Politien sur l'*exemplar Corsinianum* que Baehrens a confondues sous la lettre *A*. Politien n'a collationné le *Cod. Pogg.* sur l'*ex. Corsinianum* qu'en 1494, c'est-à-dire dans les six derniers mois de sa vie. Auparavant il avait mentionné sur cet exemplaire, qui lui paraissait très incorrect, ses conjectures personnelles et certaines leçons de l'édition de Domitius, mais non pas de celle que les critiques modernes ont rapprochée (c'est là une découverte personnelle de l'auteur). Ces notes sont les unes accompagnées des sigles « c̊ » ou « ego c̊ » et « D » ou « Do », les autres non. Mais elles forment un corps qui se reconnaît à ce que, quoique étant d'encres diverses, ces encres sont très différentes de celle des notes A^*. Elles sont au nombre de 516. Qu'elles soient ou non accompagnées d'indications d'origine, elles remontent aux mêmes sources, c'est-à-dire à l'édition de Domitius ou à la conjecture personnelle; même celles qui concordent avec *M* n'en sont pas tirées; quelques-unes, reconnaissables à l'encre, sont postérieures à la collation du *Cod. Pogg.*, mais aucune ne dérive de la tradition manuscrite. Engelmann les désigne par la lettre α.

Les notes A^* sont d'une encre très particulière, très pâle, qui s'est étalée sur le papier et qui a été bue par lui, qui n'est pas restée à la surface, mais qui en a changé la couleur. De la même encre sont un grand nombre d'autres notes auxquelles Engelmann réserve la lettre *A*. On en compte 1345 dont 65 sont accompagnées du signe « D » ou « Do », 10 du signe « c̊ ». Restent 1,270 sans mention d'origine. Elles ont la même origine que A^*, c'est-à-dire qu'elles dérivent également du *Cod. Pogg.*, que Politien déclare avoir collationné avec le plus grand soin. Là où *A* diffère de *M*, Engelmann s'efforce d'établir que ces leçons divergentes proviennent pourtant du même original, mais lu différemment par Politien et par le scribe de *M*, Politien lisant mieux dans la plupart des cas. Il en résulte que les leçons *A* sans mention d'origine doivent, pour la constitution du texte, être prises en considération au même titre que les leçons de *M* et qu'elles ont même souvent plus d'autorité.

Comment Politien a-t-il fait sa collation? Il a accompagné de la mention d'origine les leçons du *Cod. Pogg.* qui lui ont paru les plus notables et il a mis la plupart d'entre elles à la marge. Les autres corrections ont été faites dans le corps du texte. Là où il n'a rien noté, c'est que ou ses notes antérieures α ou le texte de l'édition princeps représentaient la leçon du *Cod. Pogg.* Celui-ci se trouve donc pour nous soit dans α, soit dans

le texte même, et il y a là une cause d'incertitude. En outre, le silence de Politien ne prouve rien pour les particularités orthographiques, qu'il a négligées. Enfin il a commis quelques erreurs. Mais, ces réserves faites, sa collation nous apparaît comme soignée et complète. En terminant, Engelmann donne pour la première fois toutes les notes inscrites par Politien sur l'*exemplar Corsinianum* en regard de la leçon de l'édition princeps.

C. Wachsmuth, qui paraît avoir suivi avec beaucoup d'intérêt le travail d'Engelmann, l'a complété par un article des *Leipziger Studien*[1]. Il ne croit pas impossible que, quand même Pogge n'aurait envoyé à Francesco Barbaro qu'une copie du manuscrit découvert par lui en Suisse, il n'ait rapporté lui-même plus tard le manuscrit ancien. Les expressions de Politien *exemplar quod ex Gallia Poggius gallica scriptum manu in Italiam attulerat, vetustus codex, antiquus codex* lui paraissent favorables à cette hypothèse, étant donné qu'il n'est guère probable que Politien ait pris pour un manuscrit ancien une copie récente. C'est donc l'ancien manuscrit des Silves écrit en minuscule carolingienne (c'est ainsi que Wachsmuth entend *gallica manu*) que Politien aurait collationné, ce qui ajouterait du prix à sa collation. Quant à *M*, il ne dériverait de cet ancien manuscrit que par l'intermédiaire d'une copie du xv^e siècle, ce qui expliquerait certaines interpolations qu'on y trouve. En terminant il explique que les photographies d'Heidelberg sont plus accessibles, plus maniables, plus lisibles que l'*exemplar Corsinianum*, et c'est pourquoi Engelmann a eu raison de les prendre pour base de son travail. Il me semble pourtant qu'il est à désirer que sa collation soit revue sur l'*ex. Corsinianum* lui-même.

Les conclusions d'Engelmann ont trouvé au premier abord un accueil généralement défiant et hostile : elles dérangeaient un siège fait. Vollmer, dans la *Deutsche Litteraturzeitung*[2], les a exécutées d'une façon sommaire : « *leider vertheidigt Engelmann einen ganz verlorenen Posten.* » Il ajoute qu'il n'a aucune confiance dans sa collation, parce qu'elle diffère de la sienne. Du reste, si les notes de Politien avaient la moindre valeur, il y a longtemps qu'il les aurait communiquées au monde savant.

J. P. Postgate, dans la *Classical Review*[3], n'est guère plus favorable. Il plaisante les connaissances paléographiques d'Engelmann, qui lui paraissent de fraîche date. Ses arguments paléographiques ne l'ont pas

(1) Zwanzigster Band, 1902, p. 203-214, *Zu den Handschriften der Silven des Statius.*

(2) XXII. Jahrg., nr 37, 13 sept. 1902, col. 2332-2333.

(3) Vol. XVI, n° 8, nov. 1902, p. 421.

convaincu que *M* était la copie d'une copie du XV^e siècle, pas plus que ses arguments historiques ne lui ont démontré que l'original remontait au IX^e siècle. D'accord avec Klotz, il considère le vers I, 4, 86^a comme authentique et il propose pour la seconde moitié du précédent une correction que je citerai tout à l'heure. Avec Klotz, il continue à tenir *M* pour la seule source autorisée du texte des Silves.

Vollmer est revenu sur la question dans l'*Hermes*[1], avec un parti pris qui se trahit par des expressions comme celles-ci : « *Zum Glück ist Engelmanns Beweisführung von Anfang bis zu Ende falsch.* » Quand le système d'Engelmann serait vrai et celui de Krohn-Klotz faux, on ne voit pas où serait le malheur. Arrivant au passage capital I, 4, 86^a, il affirme de nouveau que ce vers est bon et qu'on peut lui donner un sens satisfaisant; il tire de là la conclusion connue. Selon lui Politien savait que Pogge avait découvert les Silves en Suisse; il tomba sur un exemplaire écrit *gallica manu*, c'est-à-dire de l'écriture savante archaïsante du XV^e siècle; dans ce manuscrit se trouvait la note *istum librum ex Gallia Poggius attulit.* Le rédacteur de cette notice ne voulait naturellement parler que des Silves en général. Politien rapporta ce témoignage au manuscrit qu'il avait sous les yeux, parce que d'après l'écriture il pouvait le considérer comme un *cod. Poggianus.* Ainsi s'explique son erreur. Vollmer ne juge pas que les assertions de Wachsmuth méritent une réfutation en règle.

Engelmann s'est défendu dans l'*Hermes*[2]; il constate que Vollmer n'apporte pas d'arguments nouveaux et qu'il ne répond pas à cette constatation capitale que *A** et *A* sont de la même main. Vollmer n'ayant pas recouru de nouveau aux photographies d'Heidelberg, qu'il a, lui, collationnées avec tout le soin possible et en se faisant au besoin aider par Zangemeister, la suspicion que Vollmer essaie de jeter sur ses résultats reste en l'air. Il discute quelques-unes des divergences de *M* et du *cod. Pogg.* et reprend quelques-uns de ses arguments. Quant à I, 4, 86 et suivants, il apporte un nouvel argument pour prouver l'interpolation : Apollon vient de dire qu'il n'est pas nécessaire de louer les résultats obtenus par Rutilius Gallicus en Libye; il faudrait qu'il eût immédiatement perdu la mémoire de ce qu'il vient de dire pour ajouter qu'il n'est pas nécessaire de chanter ces résultats. Du reste la suite des idées est si juste, que toute tentative pour intercaler quelque chose ne fait que l'interrompre misérablement.

(1) 38^ster Band, 1^stes Heft 1903, p. 134-139, *Zur Ueberlieferung von Statius Silvae.*

(2) 38^ster Band, 2^tes Heft, 1903, p. 285-291, *Ueber die Handschriften der Silven des Statius.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

À son tour Klotz plaide dans l'*Hermes*[1] pro domo. Il ne trouve pas convaincants les arguments de Klotz pour prouver que *M* n'est pas la copie d'un manuscrit ancien; il maintient que M^2 est bien de la main de Pogge. Il examine les divergences de *M* avec *A**. Il montre qu'en divers passages la leçon *A** ne saurait être la source de la leçon de *M*, que ce ne sont souvent que des corrections qui se retrouvent dans les manuscrits inférieurs. Il fait la même démonstration pour les leçons *A*, qui lui paraissent de provenances diverses, conjectures ou leçons de l'édit de Domitius. La discussion tournant toujours du reste sur le passage I, 4, 83 et suivants, je le transcris ici en mettant en italiques l'addition de *M* et les différentes façons dont elle a été corrigée.

Libyci quid mira tributi
Obsequia et missum media de pace triumphum
Laudem et opes? tantas nec qui mandauerat ausus
Expectare fuit; *gaudet thrasymennus et alpes M*
⟨ *sed quid tua, Gallice facta* ⟩ A. Klotz
⟨ *praeclaris impare factis* ⟩ Postgate[2]
⟨ *nec oportet lauriger ipse* ⟩ Vollmer
⟨ *sed cur ipse ego facta necesse est* ⟩ A. Klotz
Attollam cantu[3] *M;* gaudet Thrasymennus et Alpes
Cannensesque animae etc.

Engelmann n'a pas démontré d'une façon qui lève tous les doutes comment s'était produite l'interpolation *Attollam cantu,* mais Klotz n'a pas prouvé non plus que ces mots soient authentiques; Apollon, dans ce passage, ne peut songer à célébrer par un chant les exploits de Rutilius Gallicus; cela est absurde. *M* a donc ici une interpolation qui lui est propre; il ne saurait être l'original du *Cod. Pogg.* D'où la nécessité d'utiliser pour la constitution du texte des Silves non seulement *M*, mais aussi *A** et *A*, si les vues d'Engelmann sur *A* sont reconnues justes. Dans la pratique du reste ceci n'amènera que fort peu de changements et n'affectera que quelques passages.

Dans les *Otia Merseiana*[4], Gilbert A. Davies a proposé cinq corrections, dont aucune ne me paraît recevable.

(1) 38ster Band, 3tes Heft, 1903, p. 468-480. *Zur Ueberlieferung der Silvae des Statius.* La Rédaction déclare que, avec cet article, la polémique est close dans l'*Hermes.*

(2) Postgate corrige au vers précédent *tantas* en *quantas :* et opes, *quantas* nec qui mandauerat ausus expectare fuit, *praeclaris impare factis Attollam cantu?* Cette correction empiète davantage sur le texte traditionnel, mais elle donne au passage une physionomie plus satisfaisante.

(3) Klotz et Postgate ajoutent un point d'interrogation après *cantu.*

(4) *The Publication of the Arts Faculty of University College.* Liverpool. Vol. two 1900-1901, p. 127-128, *Statiana.*

Dans l'*Archiv für lateinische Lexicographie*[1], Skutsch et Klotz défendent, V, 1, 83 et suivants, *umeris... iubatis* en expliquant, le premier, « des épaules viriles », le second, « des épaules sur lesquelles flotte sa chevelure », ce qui est un signe de force virile. Le mot n'étant ici préparé par rien est fort singulier et peu défendable.

Dans le *Journal of Philology*[2], R. Ellis, au lieu d'admettre, IV, 4, 102, avec Markland et Klotz une lacune après *Tirynthius*, part de *tirincius*, leçon du *Bodleianus*, pour proposer : *nec enim* torrentius *almae pectus amicitiae*, qui paraît peu latin. IV, 5, 22, il voudrait tirer *ter* de *peramauit*. Mais il ne semble pas que Stace ait remporté trois victoires aux concours albains et, III, 5, 28, *ter* a été abandonné par Vollmer et Klotz.

La courte période que je viens d'étudier a été, en ce qui concerne les Silves, d'une fécondité rare. La qualité du travail philologique n'a pas toujours répondu à son abondance. Tout n'est pas définitif; mais les progrès sont sensibles et considérables.

A. CARTAULT.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Depuis que j'ai écrit les pages précédentes qui faisaient suite à mon article de l'an dernier, il est parvenu à ma connaissance un certain nombre de travaux dont je dois ajouter ici la mention.

Dans les *Wiener Studien*[3], Isidor Hilberg rectifie deux assertions de Vollmer sur la biographie de Stace. Vollmer croit que le père de Stace n'a jamais enseigné qu'à Naples; mais de V, 3, 162-177 examiné avec soin, il peut résulter qu'après ses succès comme professeur à Naples, il transporta son école à Rome, — bien qu'il soit étonnant que Stace ne le dise pas expressément et sans que du mot un peu sec *mox*, au v. 176, il faille conclure avec Hilberg que ce fut à la suite d'un événement désagréable. Il emmena naturellement son fils né à Naples, et c'est à Rome que, sous sa direction, celui-ci commença sa Thébaïde et en lut avec succès des fragments. Il acheta sur ses économies la propriété d'Albe et son fils en hérita. D'autre part, Vollmer, ne faisant venir Stace à Rome qu'après la mort de son père, vers 80-81, est obligé de lui donner une quarantaine d'années au moment de son mariage avec Claudia, ce qui concorde mal avec *florentibus annis* de III, 5, 23. Si, au contraire, Stace est venu tout jeune à Rome, le mariage eut lieu beaucoup plus tôt que ne le suppose Vollmer et *florentibus annis* doit être pris à la lettre.

Dans les *Transactions and proceedings of the American philological Association*[4], le

(1) XII. Band, p. 199 et XIII. Band, p. 286.

(2) Vol. XXVIII, 1901, n° 55, p. 16-23, *Adversaria*.

(3) 24ster Jahrg., 2tes Heft, 1902, p. 514-518, *Zur Biographie des Statius*.

(4) Vol. XXXIII, 1902, p. lxxi-lxxv, *The Use of the Infinitiv in Lucan, Valerius Flaccus, Statius and Juvenal*.

Dr Willard K. Clement, of Evanston, Ill., étudie l'emploi de l'infinitif dans Lucain, Valerius Flaccus, Stace et Juvénal. En ce qui concerne Stace, il ajoute à la dissertation de Lohr, de 1879, 77 mots avec lesquels Stace emploie l'infinitif (j'en trouve en réalité 84, mais il y a des doubles emplois dans ses listes). Il a le tort de mélanger les substantifs, les adjectifs, les verbes, de ne pas donner les renvois aux passages et de ne pas distinguer entre les poèmes épiques de Stace et les Silves. Le résultat brut de la recherche est que Stace emploie plus librement l'infinitif que les trois autres poètes étudiés. Le plus réservé dans cet usage est Juvénal.

Dans l'*Eos*[1], Kruczkiewicz a proposé sur les Silves deux corrections, qui ne sont pas acceptables.

La question de l'emploi des sources manuscrites pour la constitution du texte des Silves paraît devoir se résoudre autrement que ne l'ont pensé Krohn et Klotz. Annonçant dans le *Bollettino di Filologia classica*[2] la dissertation d'Engelmann, L. V[almaggi] émet l'opinion que « il codice madrileno è realmente cosa diversa dalla copia di Poggio », et J. P. Postgate s'est livré dans la *Classical Review*[3] à une étude approfondie dont le principal résultat paraît correspondre à la réalité des choses. I. De la lettre de Pogge à Francesco Barbaro, il semble qu'il faille conclure que Pogge envoya entre 1417 et 1418 non pas un manuscrit original, mais une simple copie. Il ne revint lui-même en Italie qu'en 1420 au plus tôt. Cette copie, que j'ai appelée dans ce qui précède le *Cod. Pogg.* et que Postgate nomme le *Vetus,* resta entre les mains de Niccolo jusqu'en 1431 ou 1432. Ce n'est qu'alors que Pogge rentra en sa possession et, s'il l'annota, ce fut entre cette date et celle de sa mort en 1459. II. Politien eut vers la fin de sa vie entre les mains un manuscrit des Silves dont nous avons conservé des extraits et qu'il dit être le *Vetus Poggii.* III. Ce serait lui imputer une ignorance bien singulière que de prétendre qu'il a pris pour le *Vetus Poggii* un manuscrit quelconque, une légèreté tout à fait inadmissible que de croire qu'il en a fait la collation avec la plus extrême négligence. IV. D'après les renseignements fournis par Mr. F. G. Kenyon, Sir E. M. Thompson et Mr. F. G. Warner et basés sur le fac-similé de la première page du *Matritensis* donné par Klotz, le *Matritensis* aurait été écrit en Italie entre 1420 et 1432 et par conséquent ne saurait être le *Vetus Poggii,* que Politien caractérise comme écrit *gallica manu.* Sans se prononcer définitivement sur la question de savoir si les corrections M^1 sont de Pogge, Postgate pense que Pogge a pu corriger le *Matritensis* après avoir enfin obtenu de Niccolo la restitution du *Vetus.* Le *Matritensis* est probablement une copie du *Vetus* faite après l'arrivée de celui-ci en Italie. V. Dans ses divergences, le *Matritensis* est tantôt supérieur, tantôt inférieur au *Vetus.* Continuant à tenir I, 4, 86ª pour authentique, Postgate suppose que ce vers était écrit à la marge du *Vetus,* que c'est là que l'a pris le copiste du *Matritensis,* qu'il a été ensuite effacé du *Vetus,* que Politien ne s'est pas aperçu du grattage : ce qui est une hypothèse ingénieuse, mais qui ne s'impose pas. On n'a pas démontré que le *Matritensis* fût une copie directe du *Vetus.* VI. On peut supposer que le *Vetus* était « a copy by an Irisch scribe of a St-Gallen MS of, say, the ninth or tenth century ». VII. Postgate n'a pas examiné tous les manuscrits secondaires. Pour le *Bodleianus* et pour le manuscrit du Brit. Museum (add. 6056), il est avec Klotz de l'avis qu'ils dérivent

(1) T. VIII, 1902, p. 18-21, *Obvia.* C. R. par P. Kerckhoff, dans la *Wochenschrift f. klass. Philol.,* 21. Jahrg., mai 1904, p. 572.

(2) Anno IX, 1903, p. 200-201.

(3) Vol. XVII, oct. 1903, p. 344-351, *The manuscript problem in the Silvae of Statius.*

du *Matritensis*. VIII. La conclusion sur l'emploi à faire des sources manuscrites dans la constitution du texte très corrompu paraît sage et judicieuse : « we must start from the Matritensis but employ the testimony of the Excerpts wherever there is no reason for disbelieving that it rests upon the primal text of the *Vetus*. » C'est l'abandon du système de Klotz[1]. A. C.

PAPYRUS RÉCEMMENT DÉCOUVERTS.

The Oxyrhynchus Papyri, part IV. Edited with translations and notes by B. P. Grenfell, *fellow of Queen's College, Oxford, and* A. S. Hunt, *fellow of Lincoln College, Oxford.* 1 vol. in-4°. Londres, Egypt exploration Fund, 1904.

Les travaux de MM. Grenfell et Hunt se succèdent avec la régularité des phénomènes de la nature; chaque hiver ils fouillent en Egypte, chaque été ils publient les papyrus recueillis dans ces fouilles. La moisson de cette année ne le cède aux précédentes ni pour l'abondance ni pour l'intérêt des morceaux trouvés, et le volume est digne des précédents. Les auteurs y font preuve de la même virtuosité dans le déchiffrement et ils commentent les textes avec la même compétence. Il faut les remercier de communiquer si rapidement leurs découvertes aux amis des lettres grecques. Ils leur payent en quelque sorte un tribut annuel, mais un tribut qu'ils se sont imposé eux-mêmes.

Le présent volume commence, comme les précédents, par les morceaux théologiques. Nous n'en dirons que peu de mots. On y lira avec intérêt deux séries de « Dits » de Jésus, qui viennent s'ajouter aux *Logia* trouvés antérieurement. On y trouve aussi des fragments d'un Évangile non canonique, une partie de l'Épître aux Hébreux, un long morceau de la Genèse grecque, dont le texte se rapproche de celui du *Vaticanus*, mais qui est d'une écriture plus ancienne; enfin un document très curieux, le Certificat d'un sacrifice. C'est un de ces *Libelli*, le troisième qu'on retrouve, qui sont en quelque sorte l'équivalent païen d'un billet de confession. L'homme qui a offert un sacrifice aux dieux constate qu'il est un païen orthodoxe et qu'il ne donne pas dans l'hérésie des chrétiens. Ce document est du temps de la persécution de l'empereur Décius.

[1] Dans la *Classical Review*, vol. XVIII, febr. 1904, p. 43, Postgate répond brièvement à deux communications de Clark et de Klotz.

J'ai hâte d'en venir aux nouveaux textes classiques et tout d'abord au morceau le plus saillant, que les éditeurs intitulent un *Parthénéion* de Pindare. Les *Parthénies* de ce poète étaient, ce semble, moins goûtées et probablement moins copiées que ses autres compositions. Horace, dans l'Ode *Pindarum quisquis studet aemulari*, ne parle que des dithyrambes de Pindare, de ses hymnes, péans, prosodies, de ses odes triomphales, de ses thrènes. Denys d'Halicarnasse (*Démosthène*, ch. XXXIX) est peut-être le seul auteur qui parle des *Parthénies* de Pindare. Il dit que ces compositions n'ont pas l'élan lyrique des autres odes du poète, mais qu'on remarque cependant dans leur style une noble dignité.

Le *Parthénéion* est précédé dans le papyrus d'un chœur chanté par de jeunes hommes, qui célèbre, comme le chœur de jeunes filles, Eoladas et son fils Pagondas, le futur vainqueur de Délium. Il se peut à mon avis que les deux pièces aient été chantées dans la même cérémonie et l'ensemble rentrerait alors dans la classe des *Encomium*.

Il y a dans la seconde colonne du *Parthénéion* un morceau délicieux, une perle. Ici, plus que jamais, traduction est trahison. Résignons-nous à commettre cette trahison :

« J'ai rapidement ceint le peplos, je vais agiter de mes mains délicates le rameau du noble laurier, et je chanterai l'illustre maison d'Eoladas et de son fils Pagondas. Ayant fleuri de guirlandes ma tête virginale, j'imiterai, au son des petites flûtes de lotos, le sonore éloge de la Sirène, ce chant qui fait taire les souffles rapides du Zéphyre, qui apaise Borée quand il se précipite en frémissant avec la force de l'ouragan, qui calme la fureur de la mer. »

La jeune fille mise en scène est probablement celle qui conduisait le chœur, l'*Agesichora*, pour parler avec Alcman [1]. À lire ce morceau on croit voir des vierges belles et gracieuses; et en effet les anciens admiraient la beauté des Béotiennes, leur taille, leur démarche, les proportions harmonieuses de leur corps (*ρυθμοί*), le charme de toute leur personne [2]. Dans la ville béotienne de Tanagra se fabriquaient les

[1] Dans Alcman le nom d'Agesichora est devenu le nom propre de la jeune fille qui conduisait le chœur, sans perdre son premier sens. Vers 57, les mots *Ἁγησιχόρα μὲν αὗτα* méritent explication : La cousine d'Agesichora, qui vient de l'apercevoir, vante sa beauté; une autre jeune fille répond : oui, c'est bien Agesichora, coryphée de nos chœurs, mais en beauté elle le cède à Agido.

[2] Dans un morceau attribué à Dicéarque on trouve cités en témoignage de la beauté des Thébaines ces vers de Sophocle (Nauck 705) :

Θήβας λέγεις μοι, τὰς πύλας ἑπταστόμους,
οὗ δὴ μόνον τίκτουσιν αἱ θνηταὶ θεούς.

Ces vers s'appliquent très bien à Sémélé et à Alcmène, mais ne prouvent pas ce qu'il s'agit de prouver.

gracieuses figurines qui ornent nos musées et qui peuvent en quelque sorte servir d'illustration à ce beau morceau. Remarquons que déjà dans le joli *Partheneion* d'Alcman la voix d'Agido est comparée à celle de la Sirène [1].

D'après certains indices, Wilamowitz [2] pense que cette ode a été composée du temps de la suprématie d'Athènes, vers l'an 450. Cette conjecture est probable; mais reste à savoir si cette ode est réellement de Pindare. Les éditeurs et Blass la lui attribuent pour des raisons qui ne sont pas tout à fait décisives, ils le disent eux-mêmes. Ils y trouvent le dialecte et le style de Pindare. Mais sur ces deux points il n'y a guère de différence entre les poètes de cette époque qui ont composé des chorals [3]. En revanche on trouverait difficilement chez Pindare un morceau d'une délicatesse aussi exquise que celui que nous venons de traduire. Pindare se plaît à exalter la force et la beauté viriles; il a l'imagination puissante, sublime, et le langage pompeux, *mens divinior atque os magna sonaturum*. Il aime à évoquer le souvenir des héros légendaires; ici point de mythe, point de légende héroïque. La versification aussi diffère quelque peu de celle de Pindare. Chez Pindare la correspondance antistrophique est assez rigoureuse et n'admet qu'un petit nombre de libertés; ici les divergences sont plus grandes et les équivalents d'une structure plus différente. Il est vrai que le patriotisme thébain de cette pièce conviendrait bien à un poète thébain; cependant l'attribution de l'ode à Pindare me semble très douteuse. J'aimerais assez l'attribuer à Bacchylide « le rossignol de Céos », plutôt qu'au « cygne de Dircé ».

Les fragments d'un péan, peut-être de Simonide, sont malheureusement très mutilés. Il faut en dire autant d'Épodes en dialecte dorien, peut-être de Callimaque. Il y a aussi des Épigrammes, en partie déjà connues, et celles qui ne le sont pas ressemblent tellement à celles qui sont contenues dans l'anthologie qu'elles ne présentent guère d'intérêt.

Voici maintenant un autre morceau très important, l'Argument du Dionysalexandros, comédie du vieux Kratinos, non d'un poète homonyme contemporain d'Alexandre, comme l'avait pensé Meineke, que

H. Estienne voulait : *οἱ θνητοὶ θεάς*. Faut-il écrire *αἱ θνηταὶ θεάς* et supposer que cette modification des vers du poète vient d'un admirateur des Thébaines?

[1] Alcman n'ose dire qu'Agido chante mieux que les Sirènes, qui sont des déesses; mais elle chante, dit-il, comme le cygne du Xanthe.

[2] *Götting. gel. Anzeiger*, 1904, n° 8.

[3] Que le mot *πρόφρων* soit familier à Pindare, ce n'est pas même un indice; ce mot homérique est employé par tous les poètes.

Kock a eu raison de ne pas suivre. Cet argument est écrit sur deux colonnes dont le haut est détruit. Le reste de la première colonne, quoique mutilé, a des parties très lisibles; la deuxième colonne est mieux conservée. La pièce était une parodie de la légende épique de la belle Hélène. Au début de la partie conservée, Dionysos, sous les traits de Pâris (Alexandros), escorté de ses satyres, se trouve sur le mont Ida. Nous supposons qu'au début de la pièce étaient exposés, peut-être par Dionysos, la querelle des trois déesses au sujet de la pomme et le renvoi du litige au fils de Priam. Le vrai Pâris apparaissait-il et était-il traité comme Amphitryon dans la pièce de Molière? Ensuite, l'Argument nous l'apprend, Hermès amène les trois déesses, mais ce devaient être des personnages muets, le poète ne disposant que de trois acteurs. Hermès était sans doute leur interprète (*ἑρμηνεύς*) et faisait connaître ce qu'elles promettaient chacune. Comme le vin est propice à l'amour, Dionysos donne la pomme à Aphrodite. Ensuite il part pour Lacédémone et enlève la belle Hélène. De retour sur l'Ida, il apprend l'arrivée des Achéens, qui ravagent le pays; cette nouvelle l'épouvante, il craint qu'Alexandros[1] ne le fasse saisir, car ses satyres, aussi lâches qu'ils sont lascifs, lui seraient d'un faible secours contre les bergers au service de Pâris. Comme il se trouve dans une bergerie, il se change en bélier et cache Hélène dans un panier. Son intention était, ce me semble, d'abandonner ainsi aux Achéens le vrai Pâris, qui n'est pas coupable. Mais celui-ci ouvre le panier, y trouve Hélène et veut la livrer aux Achéens; cependant elle l'apitoie par ses supplications et le séduit par sa beauté. Je crois qu'à cette vue Dionysos reprenait les traits de Pâris. C'est alors que le fils de Priam ordonne de le remettre aux mains des Achéens. Ses craintes n'étaient donc que trop justifiées. Ses fidèles satyres lui promettent de ne pas l'abandonner. Le dieu ne se manifestera donc pas, il veut garder l'incognito pour cette escapade. Le lieu de la scène est toujours sur le mont Ida. Le voyage de Dionysos à Lacédémone demande, il est vrai, beaucoup de temps; mais le vieux Kratinos n'en a cure, aussi peu qu'Eschyle. L'Argument, quoique mutilé, éclaire plusieurs fragments de la comédie et fait voir qu'elle se rapproche beaucoup d'un drame satyrique : on sait que le jugement de Pâris fournit à Sophocle le sujet du drame satyrique *Κρίσις*. Cependant l'élément tragique, un personnage héroïque et grave, y fait défaut. En outre, la pièce avait une tendance politique et contenait l'intermède de la Parabase. La scholie qui se trouve à la fin de l'Argument nous apprend que Périclès était attaqué

[1] J'adopte la conjecture de Wilamowitz *φ[οβεῖται] τὸν Ἀλέξανδρον.*

comme auteur de la guerre du Péloponnèse. C'est ainsi que Dionysos fait naître la guerre de Troie. Hélène représentait, ce semble, jusqu'à un certain point la belle Aspasie.

On comprend maintenant pourquoi Hermippos, dans une de ses comédies, en apostrophant Périclès, l'appelle *βασιλεῦ σατύρων*[1]. Meineke et Kock se sont vainement efforcés d'expliquer ces mots. Hermippos fait allusion à la comédie, probablement assez récente, de Kratinos.

Arrêtons-nous un instant sur un dialogue philosophique dont le sujet était peut-être : « la meilleure manière de gouverner ». Il en reste deux fragments assez longs; Pisistrate en était, ce semble, le personnage principal. Dans le second fragment, deux de ses amis lui racontent les infortunes de Périandre, qu'ils viennent de voir à Corinthe. Blass croit pouvoir attribuer ce dialogue à Aristote; les éditeurs ont raison d'en douter. Il est probablement d'un péripatéticien; j'incline à croire que le *περὶ ἱστορίας* de Praxiphane dont parle Marcellin (Thucydide, par. 28-30) était aussi un dialogue de ce genre. Des poètes tragiques, comiques, lyriques, épiques (Choirilos mettait l'histoire en vers), y conversaient, je crois, avec Thucydide, à la cour d'Archélaos de Macédoine[2], sur la manière de traiter la légende historique et l'histoire proprement dite. Praxiphane n'observait sans doute pas le synchronisme aussi rigoureusement que pensait Marcellin.

Les historiens feront leur profit d'un résumé d'événements qui se passèrent en Sicile à la suite de la chute des tyrans, peut-être d'après Timée. — Deux colonnes d'un manuscrit du *Protreptikos* d'Aristote complètent une citation de Stobée. — Un fragment relatif aux gammes est peut-être tiré d'Aristoxène.

Voici maintenant un papyrus latin contenant des morceaux d'une *Épitomé* de Tite-Live, en partie relative à des livres conservés. Ceux qui se rapportent aux livres 48-55, que nous ne possédons plus, intéresseront les historiens parce qu'ils sont plus complets que les épitomés connues. Viennent ensuite des morceaux métrologiques et des fragments minuscules dont il n'y a rien à tirer.

Les papyrus fournissent aussi des textes déjà connus d'un grand nombre de poètes et de prosateurs, à commencer par l'*Iliade;* nous nous bornerons à quelques indications. Dans Apollonios de Rhodes (III, 745), la conjecture de Porson *ναυτίλοι* pour *ναῦται* est confirmée; de même (v. 909) celle de Stephanos *μετά* pour *κατά*. Dans Théocrite

(1) Voir Plutarque, *Périclès*, ch. XXXIII.

(2) Dans les manuscrits de Marcellin, le nom d'Archélaos s'est fourvoyé hors de propos.

IMPRIMERIE NATIONALE.

(XIII, 34) le papyrus porte : [λειμ]ων [σ]φ[ι]ν, παρ[εκειτο, ce qui ne vaut pas mieux que la leçon de nos manuscrits : γάρ σφιν ἔκειτο. Un abrégé des *Caractères* de Théophraste n'a d'importance que par son antiquité. Dans deux plaidoyers de Démosthène, le papyrus s'accorde souvent avec le Σ de notre Bibliothèque nationale, mais quelquefois il s'en écarte. Les éditeurs prudents avaient donc raison de ne pas suivre aveuglément le meilleur manuscrit, mais de préférer parfois la leçon d'autres bons manuscrits. Dans *Timocrate*, p. 720-721, le papyrus place ἄν après ἐναντιώτερα, comme j'avais fait dans mon édition. Dans *Couronne*, p. 230-231, le papyrus confirme aussi la manière dont j'avais constitué le texte.

Disons encore quelques mots de la seconde partie, qui contient des documents publics et privés de l'époque romaine. Certaines pétitions font connaître le lourd fardeau des impôts qui pesaient sur les malheureux Égyptiens du temps de Septime Sévère et de Caracalla. Le rapport d'un inspecteur (Ier siècle) intéresse par des détails géographiques. Les autres documents viennent grossir la masse de ceux qui faisaient connaître les détails de la vie publique et privée de l'Égypte sous la domination romaine.

On voit que ce volume est intéressant à tous égards. *Vivat sequens.*

HENRI WEIL.

LA FONDATION DE LA COLONIE HOLLANDAISE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

H. C. V. LEIBBRANDT. *Precis of the Archives of the Cape of Good Hope. Riebeeck's Journal. — Letters and documents received (1649-1662). — Letters despatched from the Cape (1652-1662).* 8 vol. in-8°. Le Cap, W. A. Richards and Sons, 1897-1900.

I. En 1648, un navire appartenant à la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales, le *Haerlem*, faisant aiguade au cap de Bonne-Espérance dans la baie déjà appelée *baie de la Table*, en raison de la forme singulière de la montagne qui la domine, fut jeté à la côte par une tempête. Les officiers et l'équipage sauvèrent la cargaison, puis établirent un campement provisoire à proximité d'une des rivières qui aboutissent à la

mer. Cinq mois s'écoulèrent. Une flotte de la Compagnie, revenant de Batavia sous les ordres de Wollebrant Geleynsen, toucha à son tour et rapatria les naufragés.

Or, quand ils furent revenus en Hollande, deux des officiers du *Haerlem,* Leendert Jansen et Nicolas Proot, qui avaient été très frappés de la fertilité du pays dans lequel ils venaient de faire un séjour involontaire, résumèrent leurs observations dans un mémoire intitulé : *Bref exposé des avantages qui résulteront pour la Compagnie des Indes Orientales de la fondation d'un fort et d'un jardin au Cap de Bonne-Espérance.* Au moyen d'une canalisation construite sur une jetée, disaient-ils, on amènera aisément aux barques l'eau douce que les matelots ont tant de mal à puiser. Le sol convient parfaitement à la culture de tous les légumes et des arbres fruitiers les plus divers. On prétend que les indigènes sont des « brutes et des cannibales », c'est inexact : ils trafiquaient très volontiers avec les hommes du *Haerlem* et leur amenaient des bœufs et des moutons. Si on leur paye normalement leurs fournitures, si on « remplit leur ventre de pois et de haricots, dont ils sont friands », on n'aura rien à craindre d'eux. Il est imprudent de ne pas occuper un point d'où les Portugais, les Espagnols et les Turcs peuvent attaquer les navires hollandais. Que la Compagnie construise donc un fort et le munisse d'une garnison de 60 à 70 hommes; qu'elle crée aussi un jardin potager, et les équipages pourront non seulement se rafraîchir pendant les escales, mais en outre se ravitailler de légumes pour la traversée. « Quelques enfants indigènes, ajoutaient Jansen et Proot, seront employés comme serviteurs de la Compagnie et instruits dans la foi chrétienne, de sorte que Dieu tout-puissant répandant ses bénédictions sur l'œuvre entreprise, des âmes nombreuses seront amenées à la religion chrétienne réformée et à Dieu. »

Ce document, qui porte la date du 26 juillet 1649, fut présenté par ses auteurs à la Chambre d'Amsterdam de la Compagnie des Indes Orientales. Mais cette Chambre n'avait pas qualité pour prendre seule une décision en une matière aussi grave. Elle le soumit à l'appréciation du pouvoir suprême de la Compagnie, le « Conseil des dix-sept Directeurs », composé des délégués des six chambres d'Amsterdam, de Middelburg, de Delft, de Rotterdam, d'Hoorn et d'Enckhuyzen[1].

Le 20 août 1650, les Dix-Sept décrétèrent qu'un poste de la Compagnie serait fondé au Cap de Bonne-Espérance. Après quelques délais, les Directeurs de la Chambre d'Amsterdam, chargés d'exécuter cette décision,

[1] Sur la composition du Conseil des Dix-Sept, voir *Journal des Savants,* 1903, p. 569, note.

confièrent le commandement de l'expédition à un officier nommé Johan van Riebeeck, qui, en 1648, avait séjourné trois semaines au Cap, et le nommèrent « Marchand[1] et Commandant des hommes sur le point de partir pour le Cap de Bonne-Espérance », avec un salaire mensuel de 75 florins.

Johan van Riebeeck était né en 1619, probablement à Cuylenburgh (aujourd'hui Culenborg, province de Gueldre); en 1651, il avait donc trente-deux ans. Bien que relativement encore jeune, il avait déjà navigué dans les contrées les plus diverses du globe. Il fait souvent allusion, dans ses lettres et dans son *Journal* à des usages qu'il a observés aux Antilles, au Japon, dans la Chine septentrionale, à Formose, au Tonkin et au Groënland. Il possédait certainement quelques connaissances médicales, ainsi que l'atteste le fait suivant : en juin et juillet 1656, une épidémie sévit au Cap, « l'hôpital est plein » et le médecin lui-même est alité; « le Commandeur, lit-on dans le *Journal*, est obligé de revenir à son ancienne profession » et de donner des soins aux malades. Peut-être même van Riebeeck figura-t-il dans le corps de santé de la Compagnie avec le grade de « chirurgien ».

Depuis son retour des Indes, van Riebeeck s'était marié et avait épousé en mars 1649, à Schiedam, la fille d'un pasteur protestant, Maria La Quellerie ou Querellerius, qu'il emmena au Cap.

Trois navires, le *Drommedaris*, le *Reijger* et le *Goede Hoope*, furent armés pour transporter au Cap les hommes destinés à construire le fort et à y tenir garnison. Van Riebeeck s'embarqua sur le *Drommedaris*. La flottille quitta la rade du Texel le dimanche 24 décembre 1651, passa le 10 janvier 1652 en vue de Madère, le 13 en vue des Canaries, le 21 et le 22 en vue des îles du Cap-Vert. Elle franchit la ligne le 13 février. Enfin le 5 avril, dans l'après-midi, comme la cloche du bord venait de piquer cinq heures, le premier officier du *Drommedaris* signala dans l'Est la montagne de la Table; il reçut en prime quatre réaux d'Espagne; pendant la nuit, les navires approchèrent du rivage. La traversée s'était accomplie en trois mois et treize jours, durée relativement courte pour l'époque.

II. Sur les intentions qu'avaient les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales en organisant cette expédition, sur la manière dont Johan van Riebeeck, leur mandataire, les exécuta, bref sur cet événement capital

[1] Les fonctionnaires de la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales passaient successivement par les grades suivants : assistant, sous-marchand, marchand, marchand supérieur, commandeur, gouverneur.

de l'histoire de l'Afrique australe, la fondation de la colonie du Cap de Bonne-Espérance par les Hollandais, nous sommes maintenant amplement informés. Grâce à la diligence de M. Leibbrandt, directeur des Archives du Cap, les importants documents conservés dans ce dépôt apparaissent successivement au jour. Aux trois volumes du *Journal de van Riebeeck*, aux deux volumes de *Lettres reçues au Cap* de Hollande et de Java jusqu'en 1662, qu'il avait naguère publiés, M. Leibbrandt a ajouté plus récemment trois volumes de lettres écrites par van Riebeeck. Ces recueils dépassent même les promesses du titre, et de même que les *Letters received 1649-1662* contenaient, outre les lettres elles-mêmes, des Mémoires émanant des commissaires Rycklofl van Goens, Joan Cuneus et Pieter Sterthemius, qui inspectèrent le Cap respectivement en 1657, 1658 et 1660, de même on trouvera dans les *Letters despatched 1652-1662* des documents annexes fort intéressants, tels que des « États du personnel », des « Listes mortuaires » et des « Titres de propriétés ».

Dans la pensée des Directeurs de la Compagnie, le Cap doit devenir un lieu de ravitaillement pour les flottes qui se dirigent vers l'Inde ou qui en reviennent. Van Riebeeck a donc pour mission de procurer à ces navires de l'eau pure pour remplacer celle qui aura été consommée ou qui se sera corrompue pendant le voyage. Il a encore pour devoir de créer un jardin potager : « Ne manquez pas de faire pousser des légumes, lui écrit-on le 2 septembre 1658, qu'il y en ait toujours de disponibles, c'est le meilleur des rafraîchissements. » Il lui faudra aussi cultiver au Cap des céréales et du riz, ce qui évitera d'y envoyer de la farine des Pays-Bas. Qu'on puisse enfin s'y fournir de viande de boucherie :

« Vous êtes instamment prié de vous procurer par troc [avec les indigènes] ou par l'élevage autant de bétail que possible, de façon à en être abondamment pourvu non seulement pour les bâtiments, mais encore pour la garnison. Si vous réussissez à saler du bœuf du Cap, les navires pourront en prendre une certaine quantité; on épargnera ainsi les provisions transportées de Hollande et la santé des hommes en bénéficiera. Le lait, très abondant au Cap, constitue aussi un aliment très rafraîchissant. »

Mais la condition première de cette entreprise de ravitaillement, c'est la sécurité. Dès son arrivée, van Riebeeck devra donc construire une baraque en bois, puis choisir aussitôt un emplacement sur lequel il élèvera un fort, dans lequel il devra se mettre en état de défense, non seulement contre les indigènes, « cette vilaine engeance », mais aussi « contre les amis hypocrites » et les ennemis déclarés, Français, Génois, Portugais, contre

les Anglais surtout, « qui se flattent d'obtenir sans partage le *dominium maris* ».

Et c'est à cette œuvre multiple que depuis le 6 avril 1652, jour de son arrivée au Cap, jusqu'au 6 mai 1662, jour où il remit le gouvernement de la colonie à Zacharias Wagenaer, son successeur, Johan van Riebeeck travailla bravement.

Le 9 avril 1652, trois jours après son arrivée en rade, van Riebeeck descendit sur le rivage et marqua l'emplacement de la forteresse. Le lendemain de bonne heure, les hommes, armés de pioches et de pelles, se mirent à l'œuvre et commencèrent les travaux de terrassement. Quinze jours plus tard, le 24 avril, van Riebeeck, accompagné de sa femme et de sa famille, quitta le bord du *Drommedaris* et vint loger dans un hangar en planches, couvert de toiles à voile, pour surveiller de près les travaux.

En raison du petit nombre des ouvriers, de leur incapacité, de leur indolence, des maladies qui, surtout dans les premiers temps, en rendirent une partie indisponible, la construction avança lentement. Ce fut seulement le 27 janvier 1655 que van Riebeeck put en annoncer l'achèvement; elle avait donc exigé près de trois ans.

Le fort avait la forme d'une croix grecque, à bras très courts; les talus étaient formés de claies de branchages et de mottes de terre; il était entouré d'un fossé et de deux palissades. Construits d'abord en bois, les logements et les magasins que ce rempart protégeait ne présentèrent aucune solidité; mais van Riebeeck ayant réussi à faire modeler des briques en argile et à extraire de la chaux des coquillages marins, remplaça les cloisons en planches par des murailles en briques; pour la toiture, il substitua en 1660 des tuiles au chaume de roseaux.

Au milieu de la forteresse s'élevait un réduit formé de deux masses cubiques superposées et dont les murs avaient une épaisseur de plus de quatre pieds.

« Contre une surprise des sauvages, ce serait, écrivait van Riebeeck le 14 avril 1653, notre défense la plus sérieuse. D'une agilité extraordinaire, ils pourraient escalader les pentes du rempart et entrer dans le fort. Mais de cette maison, dont le parapet de pierre dépasse de sept pieds le rempart, nous les chasserions dehors et finalement resterions maîtres de la place en dépit de leurs attaques. »

Conformément aux instructions des Directeurs de la Compagnie, qui ne s'étaient pas mis en frais d'imagination, van Riebeeck nomma le fort : *de Goede Hoope* « la Bonne-Espérance ». Il avait débarqué de sa flottille douze pièces de canon et en mit trois en batterie sur chaque face. Comme la « portée de ces petits canons en fer » était courte, van Riebeeck demanda aux Pays-Bas et à Batavia « des canons à longue portée, pour écarter de

la baie les Anglais ou autres ennemis ». On fit dans une certaine mesure droit à sa requête. En avril 1657, l'artillerie de la colonie comptait trente pièces. Mais trois ans plus tard, ce nombre fut presque doublé de la manière la plus inattendue.

Le maréchal duc de la Meilleraye, dont le rôle dans l'histoire coloniale de la France mériterait certainement une étude détaillée[1], équipa, en 1660, un navire qui, le 20 janvier, partit de Nantes pour Madagascar. Par nécessité de ravitaillement, ce navire, nommé *Le Maréchal*, toucha au Cap. Or, le 19 mai 1660, comme il mouillait depuis dix jours dans la baie de la Table, il fut jeté à la côte par une tempête. Après des efforts infructueux pour renflouer leur navire, les officiers et l'équipage l'abandonnèrent et partirent pour Batavia dans des vaisseaux hollandais; mais avant de se résoudre à ce parti désespéré, les Français avaient déjà réussi à débarquer dix pièces de canon; après leur départ, les Hollandais en tirèrent treize autres de l'épave. En 1663, le maréchal de la Meilleraye réclama ses canons; mais le commandeur du Cap, alors Zacharias Wagenaer, répondit qu'il attendait des ordres des Pays-Bas. Le maréchal mourut l'année suivante, l'affaire fut oubliée, et finalement, par un singulier hasard, ces vingt-trois pièces françaises vinrent renforcer l'artillerie de la colonie hollandaise du Cap.

Le 29 avril 1652, vingt-trois jours après l'arrivée de l'expédition, le jardinier Hendrick Boom prépara à proximité de l'emplacement de la future forteresse un terrain pour y semer les graines de légumes apportées des Pays-Bas. Le surlendemain, il répandit les semences. Six semaines plus tard, le 19 juin 1652, van Riebeeck écrit dans son *Journal :*

« Nous avons été si heureux dans la culture des verdures hollandaises, que chaque jour nous avons pour notre table et les malades des radis, de la laitue et du cresson; ajoutez-y des asperges [sauvages] et de l'oseille hollandaise; nous sommes donc en état de faire un bon plat de légumes. »

Le potager et le jardin fruitier, leur entretien, leur extension, l'abondance et la variété de leurs produits constituèrent, pendant ses dix années de séjour au Cap, l'une des principales préoccupations de van Riebeeck. Observant les plantes et les circonstances de leur développement, il composa un recueil intitulé : *Caepsen Hovenier's Almanack*, « Almanach du jardinier du Cap », et le laissa à son successeur en l'invitant à le continuer.

[1] Voir ce qu'en dit M. Henri Froidevaux dans *La France à Madagascar au XVII^e siècle*, 1 broch. in-8°, Paris, 1901, p. 12 (extrait de la *Revue de Madagascar*).

Il désirait réunir dans son jardin des spécimens de la flore de l'Inde et de la flore de l'Europe occidentale. À Batavia il demande de quoi faire pousser des tomates, des ananas, des melons d'eau, des concombres, des orangers, des citronniers, des pamplemousses, des bananiers et des manguiers. À Amsterdam il demande des plants greffés d'arbres fruitiers : cerisiers, châtaigniers, pruniers, pêchers, cognassiers, néfliers, pommiers et poiriers. Il indique les soins à donner aux jeunes plantes pendant le voyage :

« Il faudra inviter les officiers de marine, écrit-il le 1er janvier 1661, à bien arroser les houblons[1] et à ne pas couper les jeunes pousses pour les manger en salade, ainsi qu'on l'a déjà fait au grand dommage des plantes. »

Tout ce zèle ne fut pas déployé en vain; les jardins du Cap, qui, en mai 1662, couvraient plus de seize hectares, firent honneur à van Riebeeck, et quand Zacharias Wagenaer vint le relever de son poste, ce ne fut pas sans une orgueilleuse satisfaction qu'il le promena au milieu des carrés de choux, de carottes, de navets et de salades, ainsi que sous les arbres chargés de fruits à la place même où, dix ans auparavant, s'étendait la brousse séculaire.

Van Riebeeck fut moins heureux comme cultivateur que comme horticulteur. Pendant les trois premières années de son séjour, il échoua complètement dans la culture des céréales. À la fin il réussit un peu mieux :

« Le froment, écrit-il le 1er janvier 1661, le seigle, l'orge et l'avoine ont bien réussi cette année. En ce moment, nous sommes tout entiers à la moisson, spectacle vraiment agréable et réjouissant. »

Néanmoins, quelques mois plus tard, le 4 juillet 1661, le commissaire Andries Frisius constatait que « le Cap ne tirait pas de ses propres récoltes la moitié des grains annuellement nécessaires à la subsistance des habitants ».

Van Riebeeck dépendit donc, à cet égard, du Gouvernement de Batavia, qu'il lui fallait, à sa grande contrariété, humblement prier de lui expédier des sacs de riz.

En même temps qu'il créait un potager et faisait cultiver des céréales, van Riebeeck s'appliquait à former un troupeau. Sur ce point et nonobstant l'importation de quelques béliers et brebis des Pays-Bas, il fut à la merci du bon vouloir des indigènes, les Hottentots. Ces Hottentots se

[1] Van Riebeeck essaya de faire de la bière au Cap.

partageaient en tribus qu'il éprouva de la difficulté à distinguer les unes des autres et dont il transcrivit les noms avec une certaine hésitation de plume. Il les divisa en deux groupes : 1° les *Caapmen*, ou habitants de la péninsule même du Cap, qui comprenaient les Goringaïcoinas, les Goringuaquas et les Gorachouquas; 2° les *Saldanhars*, qui habitaient le rivage de la baie de Saldanha, et comprenaient les Cochoquas, les Chainouquas, les Hamcumnas et les Charigurinas. Toutes ces tribus élevaient du bétail, et à toutes van Riebeeck s'efforça d'en acheter par troc; mais il eut beaucoup de peine à y réussir.

D'abord les Hottentots répugnaient à se séparer de leur bétail, qu'ils aimaient pour lui-même et indépendamment de sa valeur propre. Puis les objets divers que les Européens leur offraient n'exerçaient sur eux qu'un attrait modéré. Les seuls qu'ils consentissent à accepter étaient les fils de laiton, les morceaux de cuivre, les verroteries dont ils ornaient leur peau jaunâtre, le tabac à fumer et les pipes.

Mais surtout van Riebeeck se heurta à une opposition volontaire et réfléchie de la part des Caapmen. Ceux-ci virent clairement que l'établissement des Hollandais aurait pour conséquence proche ou lointaine leur évincement des terres dont ils avaient jusqu'alors librement disposé.

Le 10 février 1655, par exemple, comme les Hollandais leur exprimaient une fois de plus le désir de commercer amicalement avec eux et leur offraient du cuivre, ils le repoussèrent en disant :

« Vous vous êtes installés dans notre pays; vous y élevez rapidement des constructions, évidemment vous ne le quitterez plus; vous prenez les meilleurs pâturages; voilà pourquoi nous ne voulons plus vous vendre de bétail. »

À mesure que par l'institution de la colonisation libre, qui commence en 1657 (1), les Européens croissent en nombre et occupent une superficie de terres plus étendue, les Caapmen revendiquent plus âprement la propriété du sol. Un de leurs chefs, Autchumao surnommé Herry, demanda même un jour à van Riebeeck, non sans logique, si eux Hottentots seraient admis à en user aussi librement aux Pays-Bas que les Hollandais en usaient au Cap.

L'arrivée des Hollandais avait posé une question agraire que les Caapmen se flattèrent de résoudre à leur avantage à force de malveillance, de larcins et même d'actes de violence. En 1659 il y eut entre eux et les blancs du Cap une véritable guerre qui dura dix mois.

(1) Nous nous réservons d'exposer ultérieurement en détail les débuts de la colonisation européenne libre au Cap.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Si l'opposition des Hottentots avait été constante et unanime, s'ils s'étaient tous obstinément refusés à vendre du bétail à van Riebeeck, peut-être auraient-ils en effet réussi à décourager les Hollandais et à leur faire abandonner un établissement principalement fondé pour approvisionner de viande fraîche les navires de passage; mais il n'en fut pas ainsi. L'hostilité des Caapmen subit des périodes de rémission; puis les Hottentots du Nord, les Saldanhars, qui ne se sentaient pas menacés autant que les Caapmen dans l'usage séculaire de leurs pâtures, bien loin de prendre ombrage de la présence des étrangers, accueillirent leurs avances.

L'habileté de van Riebeeck sut profiter de ces circonstances favorables. Dès le 9 avril 1652, dans un édit, il recommandait à ses hommes la circonspection et la méfiance, mais leur défendait de maltraiter les indigènes, qu'il voulait convaincre de ses dispositions conciliantes. À cette règle de prudence, mêlée de bienveillance, van Riebeeck resta obstinément fidèle. Et il exprimait véritablement sa pensée, quand, le 4 novembre 1660, il disait à un certain Œdosoa, chef des Cochoquas: « Notre objet principal est de vivre en amitié avec les habitants du pays et de commercer avec eux. »

Cette politique eut de bons effets. Les Saldanhars amenèrent spontanément du bétail, et pour ne citer qu'un seul exemple, van Riebeeck acheta, en novembre 1658, 203 moutons et 7 bœufs aux Cochoquas, qui étaient venus camper au Nord-Est de la baie de la Table.

Grâce à des marchés analogues, grâce à des expéditions qu'il envoya dans les vallées de la Berg rivier et de l'Oliphant's rivier et dont les chefs firent la traite du bétail avec les tribus qui ne descendaient point à la côte, van Riebeeck constitua un troupeau. L'effectif en varia selon les époques; il s'élevait, le 19 octobre 1658, par exemple, à 350 bêtes à cornes et 573 moutons, mais il fut toujours suffisamment nombreux pour satisfaire les demandes des navires en escale.

III. À son départ, van Riebeeck résumait en ces termes l'ensemble de son œuvre :

> « Le commandeur Riebeeck a transformé l'aspect du Cap, naguère si dénudé; avec l'aide de Dieu, il l'a tiré du néant. Il en a fait pendant son administration, grâce au labeur de ses propres mains, une place de rafraîchissement enviable, où les navires de la Compagnie, qui viennent des Pays-Bas ou y retournent, sont assurés de toujours trouver des vivres en quantité suffisante. »

Comment van Riebeeck « tira ce pays du néant », quelles difficultés il eut à surmonter et quels concours il rencontra, bref, les conditions de

son administration, c'est, pour terminer, ce que nous tâcherons d'exposer.

Son adversaire le plus redoutable, celui avec lequel à peine arrivé il se trouva aux prises, et dont il eut à repousser maint retour offensif, ce fut la famine. Les légumes secs et la viande salée qu'il avait apportés de Hollande s'épuisèrent rapidement. Les légumes frais réussissaient à souhait, mais il ne pouvait pas nourrir ses hommes exclusivement de choux et de carottes; si bien que pendant des mois van Riebeeck vécut dans les transes de voir la centaine d'hommes, groupée autour de lui dans ce pays perdu, mourir d'inanition. Son *Journal* trahit ses inquiétudes :

26 septembre 1652 : Il ne reste plus de pois et d'orge que pour deux mois; la ration de pain est réduite à trois livres par semaine. — *11 février 1653 :* Beaucoup d'hommes ont les jambes faibles et sont fatigués, évidemment à cause de la dureté du travail et de l'insuffisance de la nourriture. Il faut qu'on nous ravitaille prochainement, car le pain ira difficilement une quinzaine; les pois sont consommés, et il ne reste plus d'orge, de viande et de porc que pour quinze jours.

À diverses reprises, van Riebeeck constate ainsi sur un ton mélancolique l'état de dénuement de son magasin à vivres. Aussi les poissons qu'on pêchait dans la baie de la Table, les pingouins, qu'on chassait sur le rivage et dans les îles, formèrent-ils, surtout dans les premiers temps de l'occupation, une ressource précieuse pour les Hollandais.

L'effectif du personnel, soldats, matelots et employés, dont disposait van Riebeeck dépassa rarement cent hommes, chiffre disproportionné avec la multiplicité et la variété des travaux qui s'imposaient à lui : constructions diverses, horticulture, grande culture, surveillance du troupeau, service de garde, expéditions lointaines. Cette insuffisance aurait pu être fatale à l'établissement naissant s'il avait été sérieusement attaqué soit par les Hottentots, soit par une escadre européenne. La qualité ne compensait pas cette faiblesse numérique. Le personnel qu'employait la Compagnie des Indes ne se composait pas exclusivement de natifs des Pays-Bas; l'Europe septentrionale tout entière contribuait à le former. Composé d'un groupement hétérogène de pauvres hères, qui risquaient leur vie pour un salaire mensuel variant entre 8 et 30 florins, il était, en son ensemble, et certains sujets exceptés, de valeur médiocre. L'ivrognerie est commune et les gradés succombent au vice comme les simples soldats. Les cas de vols sont fréquents. Un acte de révolte très grave survint même en décembre 1659 : huit soldats formèrent une conspiration en vue de massacrer les principaux fonctionnaires, de brûler le fort et de s'emparer d'un navire mal gardé, l'*Erasmus*, pour se livrer à la pira-

terie, mais leurs projets criminels furent découverts quelques heures avant l'action. Dans le personnel du Cap il se trouvait donc des scélérats, et un fonctionnaire supérieur de la Compagnie disait après une inspection générale : « Commandeur van Riebeeck, vous êtes, je le vois, véritablement bien loti ! Vous avez affaire à de la vraie canaille ! »

Van Riebeeck eut encore à lutter contre un état d'esprit défavorable à son entreprise qui régnait à Batavia ainsi qu'à bord de la plupart des navires de la Compagnie. Le Conseil de l'Inde [1] prit un certain ombrage de la fondation de ce nouvel établissement situé au Sud de l'Afrique et qui par son éloignement même échappait à son action administrative. Aux demandes de vivres et de matériel adressées par van Riebeeck il n'ose pas répondre par un refus absolu, mais il lésine et justifie toujours sa parcimonie par de bonnes raisons. Il s'efforce d'arrêter la croissance de ce rival éventuel, et dévoilant certainement le fond de sa pensée, il écrivait le 17 décembre 1657 : « Nous sommes d'avis..... que l'établissement [du Cap] doit être maintenu aussi bas que possible. »

On aurait pu supposer, *à priori*, que les commandants de navires se seraient dès 1652 empressés de profiter de l'escale nouvellement fondée. Il n'en fut rien cependant. Ils avaient leurs habitudes, déjà presque à demi séculaires, telles que celle de toucher aux îles du Cap-Vert en allant aux Indes et à Sainte-Hélène au retour. Beaucoup d'entre eux, fidèles à leur voie ordinaire, à leur routine, doublaient donc, sans s'y arrêter, l'extrémité australe de l'Afrique.

« Depuis notre arrivée, écrit van Riebeeck le 13 août 1654, seuls les navires de la Chambre d'Amsterdam ont touché ici, sauf le *Hoff van Zeelant* [de la Chambre de Middelburg] en mai 1652, et le *Breda* de la Chambre de Hoorn, en décembre [1652]; *ils semblent avoir peur du Cap.* »

Ce dédain humiliait van Riebeeck et, en le privant des vivres et du matériel impatiemment attendus par lui, augmentait les difficultés de son administration.

Parmi les équipages, le Cap était aussi impopulaire qu'au carré, ou, comme l'on disait alors, « dans la cabine » des officiers, mais pour d'autres raisons. La disette des premières années lui avait fait, du Zuiderzée à Batavia, la plus fâcheuse réputation. Cette hostilité se manifesta avec une violence particulière en 1660. Une flotte de neuf navires, commandée par l'amiral Sterthemius, était arrivée le 2 mars. Selon l'usage, plusieurs centaines d'hommes d'équipage étaient descendus à terre. Or

[1] Ce Conseil, siégeant à Batavia, était composé de huit à neuf membres et présidé par le gouverneur général de l'Inde.

le 20 mars, pendant les heures qui précédèrent leur départ, leur fureur se déchaîna, et leurs officiers ne purent pas ou ne voulurent pas rétablir la discipline. Ils font irruption dans le potager, ravagent tout, foulent aux pieds « choux, melons et pastèques », s'encouragent réciproquement à la destruction en criant : « Brisez tout! comme cela nous ne reviendrons plus dans ce maudit pays! » Ils volent des canards, des oies et des porcs, brûlent des barques, des portes et des fenêtres, le tout en dépit du gendarme-chef et des soldats. Ils encouragent les ouvriers de la Compagnie et les colons à déserter, et les poussent presque de force dans les barques, en criant : « Pourquoi rester dans ce pays de malheur? Venez à bord, nous vous cacherons..... Les voyageurs pour la Zélande, Amsterdam, Rotterdam, Delft, Hoorn, Enckhuyzen en bateau! » Ces forcenés voulaient ruiner le Cap pour qu'on cessât d'y faire escale.

Cependant les conditions dans lesquelles van Riebeeck administra ne furent pas toutes défavorables. Le Conseil des Dix-Sept et les Directeurs des Chambres, considérant de haut et dans leur ensemble les affaires de la Compagnie, n'ayant fondé cette nouvelle escale qu'après réflexion, soutinrent leur mandataire de leur autorité. Ils s'intéressent à la colonie naissante et encouragent van Riebeeck. Leurs conseils sont précis et pénètrent jusqu'au détail des choses :

« Nous avons appris avec plaisir, écrit le 9 octobre 1657 la Chambre de Middelburg, que vous avez beaucoup d'abeilles, qui peu à peu vous donneront beaucoup de miel..... on peut en faire de bon hydromel et épargner ainsi les vins d'Espagne..... Essayez de cultiver le riz, la canne à sucre, l'indigotier. »

Le ton de la correspondance des Directeurs, des « Seigneurs Maîtres », ainsi que van Riebeeck les nomme parfois, est volontiers élogieux, et le 6 avril 1660, par exemple, ils lui témoignent en ces termes leur approbation :

« Nous sommes très satisfaits que vous apportiez à toute chose une pareille attention et que vous ne négligiez rien; si on obtient au Cap des vivres frais et du bétail en aussi grande quantité que vous le dites, c'est grâce à votre zèle et à votre énergie. Nous ne saurions vous en dire plus; continuez; améliorez toutes choses; vous rendrez ainsi grand service à la Compagnie et nous donnerez en outre l'occasion de nous occuper au moment opportun de votre avancement. »

Soutenu ainsi aux Pays-Bas, van Riebeeck rencontra en outre parmi les fonctionnaires sous ses ordres des hommes dévoués, tels que le « sous-marchand » Frédéric Verburg, qui remplit plusieurs missions à Sainte-Hélène et à Madagascar, l'enseigne Jan van Hawarden, « capitaine des armes », c'est-à-dire commandant la garnison du Cap, le sous-chirurgien

Pieter van Meerhoff, les maîtres jardiniers Hendrick Boom et Jan Bundervoet, enfin ce George Frederick Wreede, arrivé au Cap comme cadet, en 1659 ou 1660, et qui, d'esprit curieux, composa, dit-on, un dictionnaire de la langue des Hottentots, aujourd'hui malheureusement perdu [1].

Mais c'est surtout par le caractère même de van Riebeeck que son succès s'explique. Il n'a pas ménagé sa peine. Dans les débuts « la tâche fut aussi rude que possible. . . . . Il se mit lui-même au travail et fit l'ingénieur, le terrassier, le jardinier, le cultivateur, le charpentier, le maçon, le forgeron. » Marcheur alerte, il parcourt souvent les environs du fort, donnant le coup d'œil du maître au jardin, aux cultures, au troupeau. Dans ses excursions, il est parfois surpris par la pluie et on relève alors dans son *Journal* cette note : « Rentré complètement mouillé et couvert de boue. »

Actif physiquement, van Riebeeck l'est aussi intellectuellement. Il rapproche ses observations actuelles de ses souvenirs d'Extrême-Orient, compare les coups de vent de la baie de la Table et les cyclones de l'Inde, les plantes du Cap et celles du Japon, les Hottentots indolents et les habitants de Formose, « industrieux et agiles à attraper les cerfs ».

Avide de connaissances nouvelles, il multiplie les occasions de s'instruire. Il retient à dîner les officiers de passage, les étrangers aussi bien que les regnicoles, grosse dépense assurément, vu que parmi les Néerlandais, « chacun emporte ce qu'il peut de serviettes et de plats, sous prétexte que cela appartient à la Compagnie », mais en même temps précieux moyen d'information, car, à la chaleur des vins d'Espagne, les langues se délient. En février 1656, le capitaine du navire anglais *Arosia* le renseigne sur le Mozambique portugais; en mai 1660 les officiers du *Maréchal* lui donnent maint détail sur la colonisation française à l'île Dauphine. En ce poste d'observation, vrai carrefour des océans, il recueille de toutes mains des notions nouvelles et les combine avec ses connaissances antérieures, avec celles surtout qu'il relève sur les cartes du voya-

[1] George Frederick Wreede est donné comme Allemand par A. Merensky, *Beiträge zur Kenntniss Sud-Afrikas,* 1 vol. in-8°, Berlin, 1875, p. 84. Mais sur l'« État » de 1660 il figure comme originaire d'Amsterdam. *Letters despatched 1652-1662,* t. II, p. 300. — Ce dictionnaire hottentot-néerlandais aurait été envoyé à l'une des Chambres de la Compagnie des Indes Orientales et ne fut pas imprimé. En 1857, le gouverneur anglais du Cap, sir George Grey, qui s'intéressait aux questions scientifiques, le fit rechercher dans les Archives des Pays-Bas, mais on ne le retrouva pas. La langue des Hottentots ayant été profondément altérée par leur contact avec les Européens, la perte de ce document, qui la donnait dans sa pureté, est regrettable.

geur Jean Hugues van Linschoten, alors la grande autorité géographique pour les pays d'Extrême-Orient.

S'il servait avec zèle la Compagnie des Indes, van Riebeeck ne négligeait pas ses propres intérêts. Il avait en 1651 quitté les Pays-Bas avec le grade de *koopman* « marchand » et un traitement de 75 florins par mois. Un an après son arrivée, le 14 avril 1653, il demande à être nommé *Commandeur*, et à toucher un traitement de 150 florins. Il reçoit partiellement satisfaction; en 1654, il est promu Commandeur au traitement de 90 florins, porté à 130 le 12 octobre 1656. À l'expression de ses remerciements il joint une nouvelle demande :

« De votre générosité à mon égard écrit-il, le 17 mai 1657, je vous suis profondément reconnaissant. Je désire recevoir un traitement de 150 florins et la propriété d'une certaine étendue de terre en friche, dont l'honorable van Goens m'a accordé l'usufruit. »

Il estimait certainement que la Compagnie ne saurait payer trop cher un mérite dont il avait la meilleure opinion. Il tenait les Hottentots pour des adversaires indignes de son génie diplomatique :

« Au milieu d'indigènes stupides, paresseux et mal odorants, on ne peut déployer cette habileté qui est nécessaire avec les Japonais, les Tonkinois et autres indigènes aussi fins, qui donnent du fil à retordre aux plus fermes cerveaux hollandais. Nous en avons fait l'expérience pendant nos dix années de service antérieures à notre arrivée ici, où l'on n'a qu'à négocier l'achat de quelques bestiaux et de quelques moutons, tâche vraiment par trop facile. »

Servi par une excellente santé physique, van Riebeeck était encore, comme l'on dit, doué d'un moral solide. Il y eut des jours, dans les débuts, où tout parut désespéré; jamais cependant il ne perdit son sang-froid. La vie au Cap était de la dernière austérité. Le 5 décembre 1656, il fait beau temps; van Riebeeck va inspecter les cultures et « emmène avec lui dans le chariot toutes les dames hollandaises, habitant le Cap, pour leur procurer un peu de plaisir; on se réjouit en voyant les beaux épis de blé ». Le 21 septembre 1660 deux serviteurs du chef des Chainouquas venus au fort sont introduits dans la chambre du Commandeur, où se dressait une grande glace. « Ils furent complètement ébahis, prenant les images tantôt pour des personnes placées dans une autre chambre, tantôt reconnaissant les assistants et eux-mêmes, mais croyant voir des fantômes, jusqu'au moment où quelques Hottentots mieux instruits leur eurent donné des explications. » Et van Riebeeck, après avoir conté cette historiette, ajoute : « C'est ainsi que ces sauvages nous donnent parfois la comédie et nous amusent étrangement. »

Pour toute distraction, aller voir des champs de blé et s'amuser de grimaces de nègres, c'était court. Et cependant van Riebeeck ne s'ennuie pas; aucune trace de « mal du pays » dans son *Journal* ou dans ses *Lettres* Entre sa femme, ses enfants et ses nièces, Élisabeth et Sébastiana van Opdorp, il menait une vie simple, familiale et satisfaite.

À tout prendre, les directeurs de la Chambre d'Amsterdam avaient fait un choix heureux, en confiant à Johan van Riebeeck la tâche de fonder une nouvelle colonie à l'extrémité de l'Afrique australe, et on doit le placer, à côté d'un Simon van der Stel et d'un Ryk Tulbagh, au nombre des meilleurs serviteurs de la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales pendant les cent quarante-trois ans que dura sa domination au Cap de Bonne-Espérance.

Henri DEHÉRAIN.

LIVRES NOUVEAUX.

Moritz Steinschneider. *Die arabische Literatur der Juden. Ein Beitrag zur Literaturgeschichte der Araber, grösstenteils aus handschriftlichen Quellen.* liv, 348 et 32 pages. — Kaufmann, Francfort-sur-le-Mein, 1902.

La récente histoire de la littérature arabe de Carl Brockelmann (Weimar et Berlin, 1898-1902, 2 vol.), comme celle de son précurseur Hammer-Purgstall (Wien, 1850-1856, 7 vol.), est consacrée presque sans partage aux œuvres musulmanes. Les écrits chrétiens et juifs y tiennent une place restreinte qui leur a été mesurée parcimonieusement, pour que ce qui était l'accessoire dans le plan des auteurs n'empiétât pas sur le principal. Je souhaite une monographie compétente et étendue sur la participation chrétienne des différentes époques, dans les divers pays, aux genres si variés de l'écriture arabe, surtout à la théologie, à l'histoire religieuse et profane, à la médecine, aux traductions du syriaque, du grec et du latin. Pour ce qui est des juifs, le répertoire de M. Steinschneider vient à propos combler un trou béant, bien que déjà rempli en partie par les publications antérieures de ce Nestor de la bibliographie juive, né le 30 mars 1816, dont l'âge a laissé intactes les admirables facultés et n'a pas ralenti leur application à un labeur sans trêve ni repos.

Partout où les Juifs dispersés ont séjourné parmi les musulmans en pays de langue arabe, ils se sont assimilé et ont manié, en adaptant l'outil à leurs besoins, l'idiome du Coran. Fidèles à leur alphabet carré de 22 lettres, ils s'en sont servis pour transcrire les 28 caractères obligatoires, en empruntant aux Arabes le système instable et scabreux des points diacritiques. La règle veut qu'on les ajoute, la pratique les oublie souvent et l'on arrive à une représentation des mots où l'absence des voyelles n'est pas compensée par la précision dans l'indication des consonnes. On a prétendu que Sa'dyâ Ga'ôn, né à Fayyoûm en 892, qui vécut en 'Irâḳ jusqu'à sa mort en 942, s'était parfois affranchi de cette coutume et que,

dans quelques-uns de ses commentaires sur l'Ancien Testament, pour éviter la confusion entre ses réflexions personnelles et les citations bibliques, il avait donné à sa langue arabe si pure et si imprégnée d'influences musulmanes, un costume arabe qui lui seyait mieux que le déguisement hébraïque. Si l'assertion était vérifiée, elle serait une exception, peut-être unique, dans la branche juive de la littérature arabe, caractérisée par l'emploi général et constant des caractères hébraïques.

Une synthèse, classée par matières, de cette littérature touffue a été tentée avec succès par M. le professeur Hartwig Hirschfeld dans la *Jewish Encyclopedia*, II, p. 50 *b*-56 *a* (New-York, 1902). Voici ses treize têtes de paragraphes : premiers essais, Ḳaraïtes, Sa'dyâ, Bible, linguistique, Talmud et *hâlakhâ*, liturgie, philosophie et théologie, polémiques, cabale, poésie et belles-lettres, médecine, mathématiques. La bibliographie finale y est concentrée sur un seul auteur, M. Steinschneider, et sur ses deux ouvrages antérieurs et préparatoires au livre actuel : 1° *Die hebrœischen Uebersetzungen des Mittelalters und die Juden als Dolmetscher* (Berlin, 1893); 2° *An Introduction to the Arabic Literature of the Jews*, dans le *Jewish Quarterly Review*, IX-XIII (London, 1896-1900).

Dans son exposé définitif, M. Steinschneider a adopté l'énumération par dates des auteurs, avec de courtes biographies, terminées chacune par un appendice bibliographique aussi complet que possible. C'est une manière analytique empruntée aux Arabes, modifiée seulement par la substitution chez les importateurs européens de l'ordre chronologique à l'ordre alphabétique. Le premier et le plus fécond rédacteur de ces dictionnaires si funestes aux vues d'ensemble a été le plus érudit, le moins philosophe de mes maîtres, Ferdinand Wüstenfeld. Sans lui et ses imitateurs que de détails nous ignorerions peut-être, mais que d'évolutions qui se poursuivent jusque sous nos yeux nous apparaîtraient mieux dans la continuité de leurs développements naturels!

La constatation que j'essaye de rendre palpable ne m'empêche pas d'apprécier et d'utiliser, comme des recueils commodes de matériaux pratiquement mis à la portée des chercheurs, les compilations de F. Wüstenfeld sur les Académies des Arabes et leurs professeurs (1837), sur les médecins (1840), sur les géographes (1842), sur les historiens (1882), sur les docteurs Schâfi'ites (1890-1891). C'est sur ce même terrain que se sont placés C. Brockelmann dans son Histoire de la littérature arabe (1898-1902), H. Suter dans ses Mathématiciens et astronomes (1900), enfin M. Steinschneider dans sa Littérature arabe des Juifs, le chef-d'œuvre d'un genre dont j'ai essayé de montrer les imperfections.

Hartwig Derenbourg.

Poimandres. Studien zur griechisch-ägyptischen und frühchristlichen Literatur, von R. Reitzenstein. In-8° de viii et 382 pages. — Leipzig, B. G. Teubner, 1904.

Il semblait que tout eût été dit sur le Poimandrès dans l'Introduction magistrale dont Louis Ménard a fait précéder sa traduction complète des textes grecs connus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Mais M. Reitzenstein a repris la question, et tout en rendant hommage à cette introduction (*feinsinnige Einleitung*), il renouvelle complètement l'étude de ces textes au moyen de documents égyptiens et chaldéens que Ménard ne pouvait connaître. Il rappelle aussi que Théodule Devéria se proposait de commenter le Corpus hermétique au point de vue égyptologique. M. Reitzenstein a réalisé ce projet grâce au concours de quelques orientalistes et par un dépouillement de la littérature grecque et latine incomparablement plus

IMPRIMERIE NATIONALE.

complet que celui de Ménard. Voici les divisions de l'ouvrage : chapitre I^er^, âge du Poimandrès (rédigé avant la fin du II^e^ siècle de notre ère); chapitre II, analyse du Poimandrès (relevé des interpolations); chapitre III, les idées fondamentales dans le Poimandrès (source première dans une inscription hiéroglyphique du VIII^e^ siècle avant J.-C.; influence juive au point de vue astrologique; témoignage de l'alchimiste grec Zosime, de Jamblique, de Philon d'Alexandrie); chapitre IV, le Poimandrès et la littérature égyptienne de la révélation (*Offenbarungs Literatur*); Hermès et ses disciples; le papyrus Mimaut et les textes hermétiques; les papyrus magiques; les communautés d'Hermès; chapitre V, propagation de la littérature hermétique (hors de l'Égypte, à Rome, concurremment avec les divinités égyptiennes; chez les Phéniciens à l'époque hellénistique; en Phrygie, en Mésopotamie, chez les Arabes, chez les Juifs); chapitre VI, le Corpus hermétique (dix-huit morceaux séparés, exposant divers systèmes théologiques et rédigés à différentes époques); chapitre VII, la nouvelle rédaction du Poimandrès (consécration des prophètes; les λόγοι γενικοί, texte sacré de la communauté hermétique; ses rapports avec le Poimandrès; rapprochements à ce point de vue, de saint Irénée sur Marcos, de Celsus dans Origène, du papyrus magique de Berlin; panthéisme déformé, déjà constaté dans les textes hiéroglyphiques contemporains d'Aménophis IV; les λόγια Ἰησοῦ et autres apocryphes; l'Évangile de saint Jean; conclusion). M. Reitzenstein termine cette substantielle étude en exprimant la crainte qu'un lecteur superficiel ne lui reproche d'y avoir fait une part trop grande à l'Égypte, notamment en ce qui concerne le gnosticisme. Il reconnaît la difficulté pour un seul philologue donné de ne pas faire prédominer le champ de ses propres études dans l'histoire d'une littérature répandue sur plusieurs pays, comme c'est ici le cas. En résumé, il faut une collaboration multiple pour arriver à l'intelligence de la mystique hellénistique. — Viennent ensuite quelques appendices : I, Sénèque et Posidonius; II, Mystique de l'alphabet; théorie des Eons (étude sur le passage du papyrus Mimaut relatif à la création du monde); III, Les amulettes; IV, Emprunts à Platon; V, Sur le roman d'Alexandre. — Une dernière partie (supplément) comprend les textes hermétiques réédités par M. Reitzenstein, savoir les pages 1 à 18 et 114 à 128 de l'édition Parthey, plus la fin du Corpus, qui manque dans cette édition. Dans l'historique qui précède ces textes, M. Reitzenstein critique très vivement son devancier et donne la notice des manuscrits que lui-même a consultés. C.-E. Ruelle.

Memoria Græca Herculanensis, cum titulorum Ægypti, papyrorum, codicum denique testimoniis comparatam proposuit Guillelmus Crönert. 1 vol. in-8° de x-318 pages. — Leipzig, Teubner, 1903.

Dans ce volume dont M. W. Schulze a accepté la dédicace, — ce qui est déjàu ne recommandation, — M. Crönert présente sous une forme systématique le résultat partiel des recherches et des études qu'il a entreprises depuis un certain nombre d'années sur les manuscrits grecs d'Herculanum. Laissant de côté, pour le moment, les autres questions que soulève l'examen de ces papyrus, il offre au public savant une vue d'ensemble des variations subies par l'orthographe grecque. L'ouvrage est fondé sur une lecture plus attentive et plus sûre des papyrus d'Herculanum et sur la comparaison des renseignements qu'ils nous fournissent avec ceux qu'on peut tirer des inscriptions, des papyrus et des manuscrits de l'Égypte. Il se divise en huit livres : I, *Questions d'orthographe relatives à l'emploi des voyelles* (échanges entre ε et η, ο et ω, ι et υ, υ et οι, ε et αι, ει et η; ι en fonction de diphtongue ει; question de l'ι dit *souscrit*, etc.); II, *Questions d'orthographe relatives à l'emploi des consonnes* (assimi-

lation gutturale, nasale, etc.; nasalisation de certaines syllabes; réduction de certains groupes de consonnes; suppression de ρ; particularités relatives à l'emploi des labiales, des dentales, des gutturales, des sifflantes); III et IV, *Étude des particularités qui n'ont pas pu trouver place dans les deux livres précédents* (par ex. : *ποιεῖν* et *ποεῖν, ἐὰν* et *ἂν*, etc.; *ρσ* et *ρρ*; le *ν* paragogique, le *ς* paragogique, etc.; *οὐθείς, οὐθαμῶς*, etc.); V, *Observations sur la déclinaison;* VI, *Observations sur la conjugaison* (augment et redoublement; formes du plus-que-parfait, etc., verbes contractes; futur attique; futur moyen; aoriste 2; échange des formes du passif et du moyen, etc.); VII, *Table alphabétique des formes verbales;* VIII, *Formation de certains mots.* Cinq tables complètent l'ouvrage et en rendent le maniement commode : index paléographique, index grammatical, table des noms, table des sources, table des renseignements relatifs au latin et aux idiomes barbares épars dans le volume.

Henri Goelzer.

Edward Williams Byron Nicholson. *Keltic Researches. Studies in the history and distribution of the ancient goidelic language and peoples.* 1 vol. in-8° de xx-212 p. — Londres, H. Frowde, 1904.

Ce volume, dédié à la mémoire du regretté celtisant H. Bradshaw, est, au point de vue de la forme, d'une exécution très soignée et très réussie. Alinéas fréquents résumés par des sommaires en manchette, index détaillés, gravures, cartes, rien ne manque de ce qui peut aider le lecteur à comprendre, et l'engager à suivre avec intérêt la discussion de « la question picte ». M. Nicholson a mis beaucoup d'ardeur et d'ingéniosité au service de ses thèses, souvent aussi nouvelles que hardies, et qu'on peut résumer ainsi :

1° Les Pictes parlaient une langue celtique appartenant au groupe gaélique; — 2° Ils avaient conservé le *p* indo-européen; il en est de même des autres membres du groupe gaélique, dont on trouve plusieurs anciennement établis dans diverses régions du continent; — 3° Les Pictes n'ont pas été conquis et absorbés par les Scots; le gaélique d'Écosse dérive de leur idiome, et non de l'irlandais.

Le point essentiel du débat est de nature phonétique : il s'agit de savoir si l'on a cru à tort, depuis la démonstration de M. Windisch, à la chute complète de *p* en celtique. La réfutation entreprise par l'auteur n'est guère concluante. Sa méthode donne lieu à bien des objections : tantôt il montre une singulière facilité d'affirmation, comme quand il explique couramment le texte « pictavien » de Rom, dont la celticité est, d'ailleurs, loin d'être certaine; tantôt, par un scepticisme non moins étrange, il cherche (p. 2) à prouver de façon détournée l'existence du breton *pen*, tête, qui est abondamment et directement attesté à toutes les époques de la langue; frappant indice d'un point de vue trop exclusif et systématique. Si la philologie brittonique ou, comme il préfère l'appeler, « kymrique » lui avait été plus familière, il eût sans doute renoncé à remplacer certaines explications très plausibles qu'elle a inspirées par d'autres qui semblent tout à fait arbitraires. Ainsi, d'après la page 17, Πετουαρία ne serait pas le gallois *pedwaredd* « la quatrième », mais une formation (doublement hypothétique) **peta-aria* = « granaria ». Sur *Bratuspantium*, p. 16, il eût été bon de citer au moins l'étymologie de M. Zupitza (cf. *Revue celtique*, XXIII, 224; Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, v. *-spatos*), etc.

Ce livre contient nombre de remarques justes et instructives sur les inscriptions ogamiques, le calendrier de Coligny, etc.; il attire l'attention sur des questions étymologiques et autres dont l'étude approfondie pourra donner, partiellement, satisfaction aux théories de l'auteur.

Émile Ernault.

Указатель статей Журнала Министерства Народнаго Просвѣщенія... Tables des articles publiés dans la partie non officielle du *Journal du Ministère de l'Instruction publique russe* de 1866 à 1891 et de 1894 à 1900. — 2 vol. in-8°, Saint-Pétersbourg, imprimerie Balachev, 1894-1903.

L'intérêt croissant que provoque la littérature russe ne s'attache pas encore, — sauf quelques rares exceptions, — aux productions de la science historique et philologique en Russie. Mais on sera bien obligé d'en tenir compte quelque jour. Le temps n'est plus hélas ! où la langue latine servait de langue commune à la plupart des savants européens. Des idiomes considérés jadis comme barbares par ceux-là mêmes qui les parlaient revendiquent leur place au soleil et s'imposent bon gré mal gré à l'attention des érudits qui tiennent à explorer tous les recoins de leur spécialité.

Ce n'est guère qu'au XIX^e siècle que le russe est devenu une langue scientifique au point de vue de l'histoire et de la philologie. Le latin, l'allemand et le français, qui étaient encore couramment employés au XVIII^e siècle, reculent de plus en plus à l'arrière-plan. L'Académie de Saint-Pétersbourg leur fait encore une place dans les Mémoires de la Section des sciences proprement dites et de la Section de philologie classique ou orientale, mais cette place va se restreignant de jour en jour.

L'un des organes les plus importants de la Russie savante est depuis plus d'un demi-siècle le *Journal du Ministère de l'Instruction publique* de Saint-Pétersbourg (Журналъ Министерства Народнаго Просвѣщенія). Fondé vers 1840, il vient de faire paraître au moment où nous écrivons cette notice son trois cent cinquante-troisième cahier (mai 1904). Or chacun de ces cahiers ou fascicules forme un volume in-8° d'environ 500 pages. Pour donner une idée de l'importance de cette publication il nous suffira d'analyser ce dernier cahier. Il comprend : 1° 44 pages d'actes officiels; 2° 239 pages d'articles de fond (l'un d'entre eux, de M. Tiander, sur Castren fondateur de la philologie finnoise, ne compte pas moins de 69 pages); 3° 90 pages de comptes rendus analogues à ceux que nous publions dans le *Journal des Savants;* 4° 56 pages de travaux relatifs à l'enseignement primaire; 5° 58 pages de chronique contemporaine (à noter une importante notice de M. Oldenbourg sur Böthlingk); enfin, 6° des travaux de philologie classique (75 pages). Ces travaux de philologie classique sont quelquefois rédigés en latin. Les diverses séries d'articles ont une pagination spéciale et peuvent être reliées en séries à part. En jetant les yeux au hasard sur un cahier quelconque du Journal, on est sûr d'y rencontrer le nom d'un des académiciens les plus illustres, d'un des savants les plus autorisés de la Russie ou même de l'étranger. Beaucoup d'ouvrages importants ont paru pour la première fois dans ces pages du *Journal.* Mais tous les travaux qu'il a publiés n'ont pas été tirés à part ou mis dans le commerce. La collection plus ou moins complète du *Journal* figure dans la plupart des grandes bibliothèques d'Europe, notamment à notre Bibliothèque nationale. Les tables dressées par M. Liastchenko rendront de grands services aux savants qui voudront s'orienter dans ce répertoire encyclopédique. Elles sont divisées en douze catégories : I, Théologie; II, Philosophie; III, Pédagogie; IV, Histoire et sciences auxiliaires; V, Linguistique; VI, Histoire de la littérature; VII, Histoire et théories des beaux-arts et archéologie; VIII, Jurisprudence et sociologie; IX, Géographie, voyages, anthropologie; X, Histoire naturelle et mathématiques; XI, Bibliographie; XII, Chronique contemporaine. A la fin de chaque volume figurent deux index, l'un des noms russes, l'autre des noms étrangers dont les titulaires ont donné lieu à des articles ou à des comptes rendus. Je crois rendre service à nos lecteurs en signalant ce répertoire non seulement à ceux d'entre eux

que la Russie intéresse particulièrement, mais encore à ceux qui s'occupent de philologie ou d'histoire byzantine et d'orientalisme. Ils y trouveront de très utiles renseignements et me sauront gré d'avoir appelé leur attention sur ce précieux journal.

Louis LEGER.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le mercredi 5 octobre 1904, à 2 heures, sa quatrième séance trimestrielle, sous la présidence de M. Mascart.

Le legs d'un chapeau de Napoléon I^er^, fait au Musée Condé par M. Gérôme, a été accepté par 46 voix contre 28.

— M. J. Guiffrey a donné lecture d'un mémoire sur *Les marbres du palais de l'Institut.* Ce mémoire sera publié dans le *Journal des Savants.*

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Bureau pour le quatrième trimestre de 1904 : M. François COPPÉE, *directeur;* M. René BAZIN, *chancelier.*

— L'Académie a fixé au jeudi 24 novembre sa séance publique annuelle, qui sera présidée par M. Paul Hervieu.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Conséquence* et *Consommation.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie a fixé au 18 novembre sa séance publique annuelle et au 2 décembre l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. A. de Barthélemy, décédé.

— Sur la proposition de M. Maspero, l'Académie a, dans sa séance du 30 septembre, adressé ses remerciements à M. Étienne, vice-président de la Chambre des Députés, pour sa présentation d'un projet de loi ayant pour objet la fondation d'un Institut scientifique à Tanger.

— Sur le rapport de M. Chavannes, l'Académie a, dans sa séance du 30 septembre, autorisé M. Auguste Maître à prolonger d'un an son séjour à l'École française d'Extrême-Orient et désigné M. Gaston Cahen comme nouveau membre de l'École.

Communications. 2 septembre. M. Chavannes commente une inscription chinoise de l'année 1256, dont l'estampage lui a été envoyé par M. Joseph Beauvais, vice-consul de France. Ce monument est gravé sur le roc dans un cirque de montagnes situé au nord de la ville de K'ing-Yuan-fou (province de Kouang-si); il nous apprend que, en 1255, le gouverneur de cette ville fit aménager un vaste camp retranché où la population pourrait se réfugier et se défendre au cas où elle serait attaquée

par les Mongols, qui, devenus maîtres du Yun-nan en 1254, menaçaient le flanc sud-ouest de l'empire des Song. C'est pour les tenir en échec que les Chinois avaient fortifié certains points du Kouang-si.

— M. Cagnat communique une inscription de Khamissa en Algérie, relative à un personnage nommé A. Larcius Macrinus, qui fut *princeps gentis Numidarum.*

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur le prétendu dieu Ogénès.

9 septembre. M. Lair établit que la localité normande appelée Rottemasse, dans certains documents anglais de l'année 1346, n'est pas Maisy (Calvados), mais Barfleur, où se trouve un rocher nommé la Pointe de la Masse. Cette identification permet de mieux comprendre les opérations de l'armée anglaise débarquée à la Hougue-Saint-Waast.

— M. Gauckler communique un mémoire sur le domaine des Manilii Arellii, découvert par M. le lieutenant Péricaud, à 15 kilomètres à l'ouest du poste de Matmata (Tunisie méridionale). C'est une ferme fortifiée romaine, une *turris* reproduisant le type habituel des *castella* du *limes tripolitanus.* La dédicace gravée au-dessus de la porte d'entrée de cette *turris* fait connaître que ce domaine appartenait à la famille Manilii Arellii. C'est la première fois que l'on découvre dans le Sud tunisien des vestiges aussi importants de la colonisation agricole romaine, qui s'est développée dans ces régions aux IIe et IIIe siècles de notre ère.

— M. le Dr Capitan, l'abbé Breuil et M. Ampoulange signalent à l'Académie des gravures qu'ils ont découvertes sur les parois de la grotte de la Grèze (vallée de la Beune, Dordogne). L'une d'elles représente un bison.

— M. Clermont-Ganneau fait une communication sur quelques monuments de la province romaine d'Arabie.

16 septembre. M. Babelon lit la première partie d'un mémoire sur les origines de la monnaie à Athènes. Il fait d'abord l'analyse critique des traditions littéraires relatives à l'invention de la monnaie athénienne, puis celle du passage de Plutarque relatif à la réforme de Solon; enfin, il explique et commente le chapitre X de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote.

— M. Gauckler expose les résultats de ses recherches sur la topographie de Carthage, qui lui ont permis de reconstituer peu à peu, d'une façon précise, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'alors, tout le réseau des rues de la colonie romaine fondée par Caïus Gracchus, en 122 avant notre ère, sur l'emplacement de l'ancienne métropole punique. Carthage romaine était bâtie sur un plan parfaitement régulier; les rues équidistantes se coupaient toutes à angle droit; les unes étaient parallèles, les autres perpendiculaires au littoral.

— M. Espérandieu entretient l'Académie d'un fragment d'inscription latine trouvé à Orange en avril 1904.

23 septembre. M. Héron de Villefosse communique une notice biographique sur M. Anatole de Barthélemy, qu'il a présentée à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques, dont M. de Barthélemy était membre depuis près de quarante ans.

— M. Philippe Berger communique, de la part du P. Delattre, qui vient de les découvrir à Carthage, une série d'inscriptions funéraires puniques et la reproduc-

tion d'un sarcophage en marbre blanc, dont les sculptures représentent le mythe de la nymphe Scylla.

— M. Babelon continue la lecture de son mémoire sur l'origine de la monnaie à Athènes et termine par les conclusions suivantes : Athènes avait un atelier monétaire avant Solon; la réforme de Solon porta sur l'étalon euboïco-attique et non sur l'étalon éginétique; cette réforme consista non dans une diminution du poids de la monnaie, mais au contraire dans une augmentation qui porta au double toutes les divisions de la monnaie athénienne : l'ancien didrachme de 8 grammes 73 devint drachme, la mine solonienne pesa 873 grammes; le chapitre x de *la Constitution d'Athènes* d'Aristote, bien interprété, conduit à cette explication de la réforme de Solon; les poids et les monnaies parvenus jusqu'à nous sont en accord parfait avec cette explication et la confirment. M. Babelon signale, en outre, que Solon, dans cette réforme monétaire et pondérale, ne fit que transporter à Athènes un système qu'il avait observé en Orient, au cours de ses voyages, notamment à Samos, où il était appliqué à la taille de la monnaie primitive de cette île, en électrum.

— M. Michel Bréal donne le commentaire de quelques termes de la langue homérique.

30 septembre. M. Jean Clédat communique le résultat de ses nouvelles fouilles dans le monastère de l'Apa Apollo, à Baouït (Haute Égypte). Une trentaine de chapelles funéraires décorées de fresques ont été dégagées des sables.

— M. Michaëlis présente la reproduction en phototypie de dessins contenus dans un album de la fin du xv^e siècle, conservé à la Bibliothèque de l'Escurial, et qui sont particulièrement intéressants pour l'histoire de la topographie de Rome.

— M. Revillout lit une note intitulée : « Deux nouvelles contributions au Kœnigsbuch », dans laquelle il traite des rois égyptiens Amenrameri et Ammahorerou.

— M. Clermont-Ganneau donne lecture d'un mémoire sur l'empereur usurpateur Achilleus.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Un monument érigé en souvenir de Faustino Malagutti (1802-1878), ancien correspondant de la Section de chimie et ancien doyen de la Faculté des sciences de Rennes, a été inauguré, le 25 septembre 1904, à Pragatto (province de Bologne), sa ville natale.

L'Académie a été invitée à se faire représenter à cette cérémonie.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. M. Arthur Chuquet a donné lecture d'un mémoire sur « la Légion germanique » et l'histoire militaire et politique de ce corps pendant la Révolution française.

— M. Félix Rocquain a communiqué une étude sur la première guerre de religion en France. H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE VIENNE.

Séance du 11 novembre 1903. D. H. Müller, *Les lois de Hammurabi et la législation mosaïque.* Résumé des conclusions que l'auteur a développées dans un ouvrage spécial, présenté à l'Académie.

Séance du 2 décembre. Al. Musil, *Moab, préliminaires à une carte détaillée et à une description topographique.* La carte est terminée. Explication des principes qui ont été appliqués et identifications nouvelles. — J. Kelle, *Recherches sur l'« Offendiculum » d'Honorius, son rapport avec l'« Eucharistion » et l'« Elucidarius » d'un autre Honorius.* Diemer avait trouvé à Melk une copie de l'*Offendiculum* faite au XVIII[e] siècle. Mais il en existe deux manuscrits anciens, Liège 142 (XIII[e] siècle) et Cambridge Corpus-Christi-College 34 (XIV[e] siècle). L'auteur partage sur la messe les idées rigoristes du XII[e] siècle. Il ne peut être le même que l'auteur de l'*Eucharistion*, mais il a pu connaître l'*Elucidarius.* — L. Reinisch, *Le dialecte Dschäbärti de la langue des Çomalis;* esquisse d'une grammaire, textes et glossaires, d'après les matériaux recueillis à Aden par W. Hein. — Ad. Bauer et J. Strzygowski, *Une chronique universelle alexandrine,* texte et miniatures d'un papyrus de la collection Goleniščev.

Séance du 9 décembre. Wiesner, *Nouvelle contribution à l'histoire du papier.* Le point de départ de cette étude est fourni par le papier de quatre manuscrits, récemment découverts par M. Aurel Stein, dans le désert de Taklamakan (Turkestan oriental), deux manuscrits datés (782 et 787 après J.-C.) et deux autres encore plus anciens. Ces très vieux échantillons permettent de connaître quelle plante a fourni la pâte et en quoi ils diffèrent du papier de Chine et de l'ancien papier arabe. — Jireček, *Les Roumains dans les villes dalmates au moyen âge.* Liste de noms de familles et de personnes; surnoms; statistique.

PRUSSE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 22 octobre 1903. O. Lenel, *Deux nouveaux fragments des Disputationes d'Ulpien ;* feuillet de parchemin à deux colonnes, provenant d'Egyte, écrit en une onciale analogue à celle du Gaïus, peut-être du V[e] siècle; le texte appartient au III[e] livre et traite de l'*Actio rei uxoriae* et de l'*Actio subsidiaria.*

Séance du 29 octobre. Tobler, *Fragments de manuscrits contenant des poèmes en vieux français trouvés dans la Kubbet à Damas* (voir la séance du 30 juillet); ce sont deux fragments de *Fierabras* (4080-4139 et 4475-4529), un de la vie de sainte Marie l'Égyptienne (éd. Cooke, Oxford, 1852, vers 979-1016), et 201 vers sur la merveilleuse naissance de Jésus. Ce dernier morceau est le plus intéressant; il appartient à une œuvre qui semble être restée inconnue jusqu'ici et présente des archaïsmes de langue. Édition de ces textes avec observations. Paul Lejay.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1904.

LE STATUT DE RAGUSE DE 1272.

Liber statutorum civitatis Ragusii, compositus anno 1272, cum legibus ætate posteriore insertis atque cum summariis, adnotationibus et scholiis a veteribus jurisconsultis Ragusinis additis, nunc primum in lucem protulerunt, præfatione et apparatu critico instruxerunt, indices adjecerunt N. Bogišić et C. Jireček. 1 vol. in-8°, Zagrabiæ, MCMIV.

PREMIER ARTICLE.

La ville de Raguse (en serbe Dubrovnik), habitée par une population mélangée d'anciens colons romains et de Slaves, a formé pendant une grande partie du moyen âge un État à peu près indépendant. Protégée d'abord par l'empereur de Constantinople, ainsi qu'il résulte d'un diplôme donné par Isaac l'Ange en 1192, elle fut ensuite gouvernée par des comtes vénitiens jusqu'en 1358, puis par des chefs élus dans le sein de ses plus nobles familles. Après la chute de Venise, elle fut occupée par les Français, et enfin réunie à l'Autriche. Dès le XII^e siècle, elle avait des statuts civils et criminels dont nous connaissons quelques fragments. Un code complet, en huit livres, fut publié en 1272 par le comte vénitien Marcus Justinianus. C'est ce texte que publient aujourd'hui pour la première fois MM. Bogišić et Jireček. Il existe encore en manuscrit plusieurs recueils de documents postérieurs à l'an 1358. Ils sont réservés pour une publication ultérieure.

Les statuts de 1272 ont fait, au XVI^e siècle, l'objet d'un commentaire, très utile pour fixer le sens de certains mots d'origine inconnue,

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui sont aujourd'hui difficiles à interpréter. L'auteur de ce commentaire, François de Gondula, né à Raguse en 1539, mort en 1589, était issu d'une famille noble de Raguse et fit partie, à ce titre, du grand conseil de la ville. Elevé en Italie, où il apprit le droit canonique et le droit romain, il fut élu trois fois à la charge annuelle d'avocat au grand conseil (1573, 1579, 1581), et envoyé trois fois en mission auprès du pape et du vice-roi de Naples. En 1565 Gondola revisa le texte des Statuts de 1272. Il joignit à ce travail un sommaire de chaque chapitre et un index en forme de dictionnaire. Au mot *Praxis judiciaria* il donne une esquisse de la procédure judiciaire, en 21 articles. Les éditeurs des Statuts, qui ont réuni dans leur préface tous les renseignements que l'on possède sur l'ancien droit de Raguse, ont pensé avec raison qu'il était nécessaire de publier en même temps le commentaire inédit de Gondola.

Les Statuts de Raguse ne sont pas un document isolé. Chaque ville de Dalmatie avait les siens, tous rédigés à peu près vers la même époque et tous présentant à des degrés différents un curieux mélange d'institutions romaines, grecques et slaves. Quelques-uns sont rédigés en latin, d'autres en serbe. Ces textes ont été longtemps négligés. Un Russe, le professeur A. Reutz, qui, en 1831, avait passé un hiver à Venise, a fait sur ce sujet un livre très utile, malheureusement incomplet[1]. Il insistait sur la nécessité de les réunir tous dans une grande publication. L'académie fondée à Zagreb pour les peuples slaves du Midi a entrepris la réalisation de cette pensée et, à côté d'elle, des Russes, des Français même, sont entrés dans la même voie. C'est ainsi qu'ont été publiés les Statuts de Curzola et de Spalato, ceux de Vinodol et de Poljiça, ceux de Lagosta et de Meleda.

La comparaison de tous ces statuts et de ceux qui seront encore publiés donnera sans doute la solution de plusieurs questions historiques. En attendant nous pouvons nous borner à étudier ici le Statut de Raguse, un des plus importants et des plus intéressants.

Les villes de Dalmatie avaient toutes, sous l'empire romain, le régime municipal, c'est-à-dire une curie, se recrutant elle-même parmi les plus

[1] A. von Reutz, *Verfassung und Rechtszustand der dalmatischen Küstenstädte und Inseln im Mittelalter*, Dorpat, 1841. Avant lui un patricien de la ville de Trau, Lucius, avait publié au XVII^e siècle un livre utile *de regno Dalmatiæ et Croatiæ, 1666.* À part quelques documents provenant de la Carniole et de l'Istrie, Reutz n'a eu entre les mains que les statuts des sept villes suivantes : Curzula 1214, Zara 1305 et suiv., Brazza 1305, Cattaro 1316 et suiv., Trau 1322, Lesina 1331, Sebenico 1379.

imposés, et des magistrats municipaux élus par l'assemblée générale des citoyens. Après l'invasion des barbares ce régime subsista et chaque ville se trouva transformée de fait en une république à peu près indépendante, sous la souveraineté nominale de l'empire grec, ou sous la protection de quelque puissant voisin[1]. C'est ainsi que la République de Venise étendit peu à peu son influence sur la plus grande partie du pays. Au XIIIe siècle Raguse y était soumise.

Le souverain pouvoir y appartient au Grand Conseil, qui se compose de tous les nobles majeurs, c'est-à-dire âgés de vingt ans. Le pouvoir exécutif est exercé par un comte, qui est, en général, un noble vénitien, combinaison d'autant plus facilement acceptée qu'elle mettait fin aux compétitions entre familles ragusaines. En 1358, on abandonna ce régime et on confia le pouvoir à un comité de trois membres, nommés pour deux mois par le Grand Conseil. Aussitôt après, on revint à un comte élu chaque mois dans le sein du Grand Conseil. À côté du comte siège un Petit Conseil, *Consilium minus*, qui se compose de 18 conseillers, dont 12 élus par le Grand Conseil et 6 par le Petit. On ne peut être ni juge ni conseiller deux ans de suite.

Tous les magistrats et officiers de la ville sont nommés, à l'époque vénitienne, par le comte et le Petit Conseil et prêtent serment.

Le premier livre des Statuts traite de la réception du comte, des honneurs qui lui sont dus, des redevances en nature ou en argent qu'il a le droit de percevoir, des cadeaux qui lui sont offerts par les diverses corporations et de ce qu'il doit donner en échange. On y trouve des dispositions analogues concernant l'archevêque, le monastère de Croma, l'œuvre de Sainte-Marie, le viguier, les appariteurs, etc.

Le second livre donne la formule des serments qui doivent être prêtés par le comte et par tous les fonctionnaires et juges, les membres des deux conseils, les avocats, les receveurs, percepteurs, etc.; le salaire dû aux messagers publics, suivant la distance parcourue; la solde des capitaines et soldats, etc.

Le troisième livre traite *de ordine judiciorum*. Celui qui veut intenter une action en justice s'adresse au comte ou au lieutenant du comte qui donne permis de citer à jour et heure fixes. La citation doit être donnée à personne. C'est seulement en 1341 qu'une novelle permet de citer à domicile. Il peut y avoir plusieurs remises de cause, après quoi les par-

[1] V. Mayer, *Die Dalmatisch-Istrische Munizipalverfassung im Mittelalter und ihre römischen Grundlagen*, Weimar, 1903.

ties désignent leurs juges et constituent le tribunal. La récusation est admise en matière civile, mais non en matière criminelle. Une ancienne coutume permettait au défendeur d'exiger que la cour se transportât pour l'entendre dans un lieu retiré, même hors de la ville, mais cette disposition fut abrogée en 1278.

Les juges interrogent les parties, entendent leurs explications et celles de leurs avocats, et sont tenus de prononcer un jugement qui est ensuite mis par écrit et délivré à la partie gagnante dans les trente jours de la prononciation, à peine de nullité.

La femme mariée est représentée par son mari, le fils en puissance par son père. En cas d'absence du représentant, le juge accorde un délai convenable. La femme veuve peut demander au juge de lui donner pour avocat son père, son fils, son frère ou son gendre.

Celui qui a été cité trois fois et n'a pas comparu est jugé par contumace. En matière réelle il perd la possession de la chose litigieuse. En matière personnelle, *si certum petatur,* le demandeur est mis en possession de tout ou partie des biens du défendeur, pour une valeur égale à sa créance.

La partie citée en justice est tenue de répondre lorsqu'elle comparaît. Elle peut toutefois échapper à cette obligation en se jetant à terre, *cum se in terram jactaverit*[1]. Alors le demandeur donne au viguier un hyperpère[2] et obtient de lui sa mise en possession soit de l'immeuble litigieux, s'il s'agit d'une revendication, soit, s'il s'agit d'une créance, d'une quantité de meubles égale au double de la créance, de tout quoi il est remis sans frais un procès-verbal officiel à celui qui fait l'abandon. Celui-ci peut obtenir la restitution de ses biens, à la seule condition de rembourser au demandeur l'hyperpère avancé par lui. Les biens sont restitués en l'état où ils se trouvent, qu'ils aient augmenté ou diminué de valeur; le demandeur n'a droit qu'au remboursement des dépenses qu'il a faites pour la culture et l'entretien. Après cette restitution le débiteur est tenu de répondre et ne peut demander un sursis de plus de huit jours.

L'attribution des biens du débiteur se fait dans les termes suivants : 1° les deniers comptants; 2° la vaisselle, *ulcimonia;* 3° les animaux, bétail, etc.; 4° les navires, barques, etc., ou du moins la part d'intérêt que le débiteur peut y avoir; 5° les esclaves mâles; 6° les servantes; 7° les immeubles, le tout à dire d'expert mais seulement dans la mesure de la

[1] Gondola traite cette coutume de ridicule.

[2] L'hyperpère, ὑπέρπερον, est la monnaie de compte, identique au *solidus* romain, au *nummus* byzantin. Les croisés en ont fait le *besant*.

dette; 8° enfin, à défaut de toute autre valeur, la personne même du débiteur. Nous retrouvons ici l'exécution sur la personne, l'*addictio*, le *duci jubere* de la procédure romaine, mais seulement en dernière ligne, quand toutes les ressources du débiteur sont épuisées. Il peut arriver, au reste, que le créancier refuse de recevoir à sa charge le débiteur insolvable; celui-ci est alors mis dans la prison publique jusqu'à ce qu'il ait obtenu un concordat.

La même forme de procédure est employée lorsqu'il s'agit de réclamations relatives soit à des *enticæ, ἐνθῆκαι* (dépôts), soit à des *collogantiæ* (chargements collectifs), soit à des *credentiæ* (créances).

Pour tout ce qui concerne le commerce maritime, les citations sont données à bref délai. Si le cité est sur son départ, il ne peut s'éloigner sans laisser un procureur.

Entre plusieurs créanciers la préférence appartient à celui dont le titre est le plus ancien; toutefois, s'il s'agit d'argent emprunté ou de marchandises chargées pour un voyage, les créances plus récentes passent avant les plus anciennes.

Toute obligation contractée soit par écrit, soit verbalement devant témoins est éteinte par la mort du débiteur et ne passe pas aux héritiers de celui-ci (ch. XXV), à moins qu'elle ne porte expressément stipulation d'un intérêt de 5 ou 6 (pour cent). Si un intérêt plus fort est stipulé jusqu'à un certain terme, il est réduit de plein droit à 5 ou 6 p. 100 après ce terme échu.

Il y a encore exception, et l'obligation passe aux héritiers : 1° quand, au moment du décès du débiteur, le créancier était absent de Raguse; 2° quand le débiteur est mort subitement, ou hors de Raguse (ch. XXV).

Quand le débiteur est malade, au lit, le créancier lui réclame la somme due, le débiteur lui répond : « Je suis prêt à te rendre raison, fais venir la cour »; c'est au créancier à faire venir la cour chez le mourant, s'il veut que la charge de la dette passe à l'héritier (ch. XXVI).

En matière criminelle on se contentait autrefois d'un seul témoin. En 1244 Marinus Badoarius, comte de Raguse, fit modifier ce statut en décidant que pour toute condamnation capitale il faudrait au moins deux témoins (ch. XXXIII).

Les frais sont à la charge de la partie perdante, excepté en matière criminelle, où le gagnant paye l'arrêt rendu en sa faveur (ch. XXXVIII).

Entre le propriétaire qui vend son vin et le débitant qu'il charge de la vente, le premier est cru sur sa seule affirmation pendant un an. La tavernière qui vend à crédit est crue sur son affirmation pendant trente

jours, à l'égard de son acheteur. En 1332 la vente à crédit du vin est limitée à 12 gros.

Le testament est fait par déclaration devant deux témoins ou exécuteurs testamentaires, *pitropi*, *ἐπίτροποι*. Dans les trente jours qui suivent le décès, ces témoins se présentent devant les juges et le notaire et déposent. Le notaire rédige ensuite le testament d'après les dépositions (ch. XLI).

L'*aptagi* est une sorte de rétribution payée soit au comte, soit aux agents inférieurs, par les parties, à raison de certains actes de procédure. Cette taxe se trouve dans le droit byzantin, sous le nom d'*ἐνταγιατικόν*, mais il paraît difficile de dire sur ce point quelque chose de précis. Gondola lui-même, qui écrivait au XVI^e^ siècle, avoue qu'il ne se rend pas bien compte de ce que pouvait être l'*aptagi*.

Raguse avait de nombreux traités ou accords coutumiers avec les principales villes de la Dalmatie, Zara, Sebenico, Trau, Almisio, Spalato, etc., au sujet des procès à juger entre personnes ressortissant à des juridictions différentes.

Un des moyens employés pour terminer ces procès était l'institution d'une juridiction mixte, sous le nom de *stanicum*. Des conventions de ce genre avaient été conclues avec la Bosnie, la Rascie, la Sclavonie, les villes de la Dalmatie supérieure. Elles sont analysées dans les derniers chapitres du troisième livre des statuts.

Le livre IV des Statuts est consacré au mariage et au droit de la famille[1]. Nous retrouverons ici la tradition permanente du droit romain, et d'abord le *régime dotal*. La *dos* romaine n'a pas changé de caractère. La *προῖξ* hellénique ou byzantine est devenue le *perchivium*. La constitution de dot par la femme ou par un tiers pour elle est le signe du mariage légitime. Le mari qui l'a reçue est tenu d'en donner une reconnaissance par écrit. Les deniers dotaux sont à sa disposition et peuvent être confisqués sur lui s'il encourt une condamnation criminelle. Pour tous les meubles autres que les deniers, le mari en a aussi la libre disposition, mais ses créanciers personnels ne peuvent pas les saisir, et la confiscation des biens du mari ne les atteint pas. Dans tous les cas le statut exige qu'il reste toujours entre les mains du mari des valeurs suffisantes pour représenter la dot.

(1) Un fragment d'ancien statut de l'an 1235, conservé aux archives de Raguse, porte que les dots constituées ne pourront dépasser 200 hyperpères ni une certaine valeur en parures d'or, d'argent ou de perles. Les dépenses faites pour les noces ne pourront non plus dépasser une certaine limite.

L'or, l'argent, les perles, les pierres précieuses, les vêtements restent au pouvoir de la femme, qui peut seule en disposer, par aliénation ou engagement, pourvu qu'elle ait l'autorisation de son mari. La femme, même avec l'autorisation de son mari, ne peut s'engager pour une valeur supérieure à 5 hyperpères. À la dissolution du mariage le mari est tenu de restituer le tout à la femme ou aux héritiers de celle-ci. Les vêtements, étoffes, etc. sont restitués dans l'état où ils se trouvent. De même les esclaves ou servantes apportées en dot par la femme restent sa propriété personnelle. Si la dot comprend des immeubles, le mari ne peut ni les engager ni les aliéner sans le consentement de sa femme.

Les créanciers du mari antérieurs au mariage passent avant la femme, mais la femme créancière de sa dot passe avant tous les créanciers postérieurs.

Le trousseau de la femme noble comprend, selon la coutume, un manteau d'écarlate et un manteau de soie verte, avec un assortiment de fourrures et une servante. Ce trousseau peut être estimé en argent, pour le jour où il devra être restitué par le mari; à défaut d'estimation conventionnelle, le mari paye d'après un tarif légal.

Tous les tissus de lin que la femme a faits depuis qu'elle est entrée dans la maison de son mari, pour le lit et la table, restent, après son décès, dans la possession du mari et ne sont pas sujets à reprise [1].

Le versement de la dot doit être prouvé par écrit. Si la femme ne peut faire cette preuve par écrit, le serment du mari fait foi.

Tous les biens donnés en sus de la dot, à la femme, par son père ou sa mère, appartiennent à la femme et sont repris par elle ou par ses héritiers, notamment en cas de secondes noces.

Le mari mourant peut disposer du quart de ses biens meubles ou immeubles en faveur de sa femme survivante, ou de toute autre personne.

Si la femme veuve reste en viduité, *possidet lectum post mortem viri*, elle garde en viager tous les biens de son mari. Si elle veut convoler en secondes noces, elle garde le *perchivium* qu'elle avait apporté dans la maison de son mari et tout ce que son mari lui a laissé en mourant. Si elle est accusée de détournements, son serment fait foi. Si les héritiers du mari peuvent prouver par témoins qu'elle n'observe pas la viduité, ils peuvent la chasser de la maison. — Ces dispositions sur la possession du lit conjugal s'appliquent au mari comme à la femme.

[1] La loi de Gortyne (art. 11, 14 et 15) permettait à la femme divorcée de reprendre la moitié des tissus faits par elle. D'après l'ancienne coutume polonaise la femme pouvait reprendre le tout (voir mes *Études d'histoire du droit*, ch. VIII). Il est vrai qu'elle n'avait aucun droit sur la succession de son mari.

Communauté de famille. — Ces principes sont bien ceux du droit romain. Ils viennent directement des Pandectes et des Basiliques. Mais à côté du régime dotal le Statut connaît une autre institution qui vient du droit slave, c'est la communauté de famille. Sans doute il ne l'expose pas dogmatiquement, mais il l'applique dans un grand nombre de cas. Nous devons donc en dire ici quelques mots.

Chez les Slaves, surtout ceux du Midi, tels que les Serbes et les Croates, la famille forme un tout, originairement indivisible. Le père, la mère et les enfants vivent ensemble sur un même domaine et dans la même maison. Quand les fils se marient, ils y font entrer leurs femmes. Pour les filles, elles sont destinées à entrer par le mariage dans d'autres maisons. Elles y portent la dot qu'elles reçoivent sur le patrimoine commun, et qui dans le principe leur tenait lieu de part héréditaire. À l'époque où a été rédigé le Statut de Raguse, ce système était déjà en décadence. Les filles étaient déjà appelées à la succession après les fils, et le domaine primitif se dissolvait par des partages. Toutefois l'ancienne coutume n'a pas encore disparu; on en retrouve la trace dans la constitution de la famille, dans la puissance confiée au père et aussi à la mère, enfin dans le règlement des successions.

La communauté est gouvernée d'abord par le père, puis par la mère. Après le décès de l'un et de l'autre, elle continue entre tous les enfants, ou bien entre les fils ou les filles seulement. Il est nécessaire d'examiner séparément ces diverses hypothèses. Nous verrons ensuite quels sont les effets des seconds mariages.

Le père est le chef naturel de la communauté. La mère et les enfants en font partie, mais ne sont pas absolument obligés d'y rester. Les fils, mariés ou non, sont libres de quitter la maison paternelle pour aller s'établir ailleurs, mais sans emporter leur part de communauté. Tout ce qu'ils peuvent gagner, hors de la maison paternelle, par leur travail ou autrement, reste leur propriété exclusive. Tant qu'ils restent dans la maison paternelle, ils ont droit à des aliments et à des vêtements. Quand ils sont mariés, le père n'est pas tenu de les garder avec lui. Il peut les congédier à la condition de leur rendre à tous également le *perchivium* qu'il a reçu pour chacun d'eux, sans qu'il soit tenu d'y rien ajouter. Si le fils en quittant la maison a emporté le *perchivium* de sa femme sans la permission du père, tout ce qu'il peut gagner hors de la maison entre dans la communauté de famille, comme dédommagement. Enfin tous les fils, mariés ou non, doivent des aliments à leur père.

Les fils sont tous égaux entre eux. Toutefois le père peut laisser par

testament à l'aîné, à titre de préciput, un hanap d'argent pesant une livre. Si un père veut congédier un de ses fils et marier les autres, il le peut, mais à condition de payer au fils expulsé une pension égale à la dépense faite pour les autres.

Il appartient au père de marier ses enfants. L'usage est de marier les filles d'abord et ensuite les fils. Dans ce dernier cas il a qualité pour recevoir le *perchivium* apporté par la femme de son fils. Celui-ci peut s'opposer à ce que le *perchivium* soit payé à d'autres qu'à lui-même, mais alors le père peut l'éloigner de sa maison.

Le père peut partager ses biens meubles entre ses enfants, même malgré eux. Il peut aussi partager ses immeubles, mais à la condition d'en garder la jouissance viagère. Il peut enfin tester *pro anima sua* en laissant à qui il veut le quart de tous ses biens. En 1349 cette restriction parut contraire aux lois, aux bonnes mœurs, au libre arbitre et à l'honneur du père. Elle fut donc abolie et le père recouvra la liberté de tester à peu près absolue, la réserve de chaque enfant étant réduite au dixième de la part à laquelle il aurait eu droit. Mais le père peut affranchir tous ses esclaves, ceux du moins qu'il a acquis de ses propres deniers.

Le fils mineur ne peut faire un testament. S'il est marié, il ne peut tester, du vivant de son père, qu'avec le consentement de celui-ci. Sans ce consentement il ne peut disposer que du quart de ce qui lui revient dans le patrimoine commun et toujours sous la réserve de la jouissance viagère qui appartient au père; s'il n'est pas marié, le père peut lui permettre de disposer de tout ce qu'il possède.

Le fils peut être déshérité par son père dans les cas suivants : 1° s'il a frappé son père ou sa mère; 2° s'il a eu des rapports avec la concubine de son père; 3° s'il a accusé son père d'un crime entraînant perte de la vie ou d'un membre; 4° s'il a tenté d'empoisonner son père ou sa mère, ou s'il leur a tendu des embûches.

Le fils peut renoncer à la succession de son père, et en le faisant il n'est pas tenu des dettes.

Après le décès du père la puissance paternelle passe à la mère survivante tant que celle-ci reste en possession du lit nuptial, c'est-à-dire tant qu'elle demeure en viduité. La mère a la jouissance viagère de tous les biens; elle ne peut pas faire de partage entre ses fils, et ceux-ci peuvent partager entre eux les biens paternels, à condition de respecter la jouissance de leur mère. Enfin les fils mariés demeurant avec leur mère en viduité peuvent disposer par testament, sans son autorisation, de tout ce qui leur appartient.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le fils peut renoncer à la succession de sa mère, et s'affranchit, par ce moyen, du payement des dettes.

Si la mère en viduité ne veut plus habiter dans la maison avec son fils marié, elle peut congédier celui-ci et il est tenu d'aller ailleurs. Toutefois elle doit lui rendre le *perchivium* s'il a été reçu par le père. Pour payer cette dette la mère peut vendre tout ou partie de la succession.

À défaut du père, la mère survivante a le pouvoir de marier ses filles, et même de les remarier, et cela malgré l'opposition des fils. Elle a ainsi le droit et l'obligation de donner un *perchivium* à chacune de ses filles, et même à celles qui ne sont pas mariées, pour conserver l'égalité. Après sa mort, tout ce qui reste de ses biens, déduction faite des *perchivia*, est partagé également entre les filles.

Si la veuve n'a pas d'héritier, elle peut librement disposer de la moitié de son *perchivium*. L'autre moitié retourne au père ou à la mère suivant que le *perchivium* a été fourni par l'un ou l'autre, ensuite aux frères, puis aux sœurs non mariées, puis aux fils de frères. S'il n'existe aucun de ces héritiers réservataires, la veuve peut disposer de tout.

Après le décès du père et de la mère les fils restent en communauté et administrent ensemble, mais les enfants de chaque lit forment un groupe distinct. Dans chacun de ces groupes les frères sont tenus de marier leurs sœurs et de les doter, non seulement sur les biens du père, mais encore sur les biens provenant de leurs gains personnels, ou de placer leurs sœurs dans quelque couvent, en pourvoyant à leurs besoins.

Enfin, à défaut de père, de mère et de fils, la communauté se réduit aux filles non mariées, qui sont tenues, entre elles, d'obligations semblables à celles de leurs frères.

Les frères qui n'ont ni père ni mère ni sœur sont tenus de demeurer ensemble jusqu'à leur majorité. Jusque-là ils ne peuvent ni engager ni vendre ni donner aucun immeuble. Quand tous sont majeurs, ils peuvent décider s'ils resteront tous ensemble ou s'ils se sépareront; dans le cas où ils demeurent ensemble, si l'un d'eux se marie et reçoit un *perchivium*, ce *perchivium* lui reste propre et il le reprend avant tout partage de la communauté. Si ce *perchivium* ne se retrouve pas intégralement, chacun des autres frères est tenu de le compléter sur sa part, et même au besoin sur les *perchivia* apportés depuis par leurs femmes. Mais ce prélèvement ne peut avoir lieu si l'un des frères est mineur. Si la veuve du fils marié se remarie, elle peut retirer son *perchivium*. Si un des frères en se mariant a mis ou n'a pas mis son *perchivium* dans la communauté, tous les autres frères doivent faire comme lui.

Dans le cas où plusieurs frères vivant en commun ont mis leurs *perchivia* dans la communauté, toutes les dépenses de leurs femmes, de leurs enfants et des nourrices de ces enfants sont supportées par la communauté et imputées sur la part de chacun. S'il y a plusieurs frères en communauté avec leurs père et mère, et que le père ou la mère ne veuillent pas accepter dans la communauté le *perchivium* d'un de leurs fils, celui-ci peut néanmoins l'y faire entrer, mais seulement à l'égard de ses frères.

Secondes noces. — La matière sur laquelle les statuts s'étendent le plus longuement est celle des secondes noces.

L'homme veuf qui veut prendre une seconde femme doit rendre d'abord le *perchivium* apporté par la première.

Les enfants de plusieurs femmes différentes partagent également entre eux les biens du père, meubles et immeubles.

Au décès du père qui a eu plusieurs femmes, les enfants de la première reprennent d'abord le *perchivium* de leur mère, s'ils ne l'avaient pas déjà repris. Les enfants de la seconde femme reprennent ensuite le *perchivium* de leur mère sur ce qui reste, et ainsi de suite jusqu'à ce que les fonds manquent.

Si le père veuf voulait se remarier, il rendait aux enfants du premier lit le *perchivium* de leur mère, et s'ils consentaient à rester avec lui il devait les entretenir suivant sa fortune, et même sur les biens de sa seconde femme. Du reste les enfants du premier lit ne pouvaient quitter la maison sans la permission de leur père; autrement le père n'était plus tenu de leur rien fournir. Telle était du moins l'ancienne coutume. Le Statut la confirme en ajoutant que le père remarié peut toujours éloigner ses fils du premier lit, à la condition de donner à chacun d'eux une pension annuelle suffisante pour leur entretien.

Quand un père a marié et doté ses filles du premier lit, si celles-ci réclament le *perchivium* de leur mère, elles doivent imputer sur leur créance les *perchivia* qu'elles ont reçus; il peut se faire que la somme de ces *perchivia* dépasse le montant du *perchivium* de la mère et absorbe même en tout ou en partie le *perchivium* de la seconde femme. Les héritiers de la première ne sont pas tenus envers la seconde femme, seulement celle-ci a un recours contre le mari.

La seconde femme qui devient veuve sans enfants garde la possession des biens de son mari pendant trente jours, après quoi elle doit déguerpir, et si elle est soupçonnée de détournement, elle doit se justifier par serment. Elle doit partager avec les enfants du premier lit, au nom de

ses enfants dont elle prend les parts. Elle prend aussi le lit comme préciput. Si elle ne veut pas prendre le lit, elle rend à ses fils leurs parts, ou à leurs tuteurs s'ils sont mineurs. Elle reprend son *perchivium* sur les biens du mari. Elle ne partage avec ses fils que si elle prend un second mari.

La veuve qui n'a pas de fils et renonce au lit reprend son *perchivium* sur les biens du mari soit par assignation en nature, soit sur le prix de vente.

Celui qui a des filles de plusieurs lits doit marier d'abord celles du premier lit, et ainsi de suite.

La veuve reprend les immeubles de son *perchivium* avec les améliorations apportées par le travail du mari, à moins de réserve expresse au profit du mari; mais pour les travaux et impenses faits par le mari sur les immeubles du *perchivium* de la seconde femme, il en est dû récompense aux enfants du premier lit qui étaient mineurs.

Les fils du premier lit et les filles mariées du premier lit, à défaut de fils, peuvent faire défense à leur père de faire des impenses sur les immeubles du *perchivium* de la seconde femme, à moins que celle-ci ne s'oblige par écrit ou devant témoins à restituer ces impenses.

La veuve qui se remarie peut garder tout son *perchivium* et en outre tout ce qu'elle a reçu de son père et de sa mère. Après sa mort tout son *perchivium* appartiendra aux fils du dernier mari. Quant aux dons ou parts, ils seront partagés par tête entre les fils de tous les maris.

La femme du second mari, ayant des enfants du premier, venant à mourir, le second mari ne peut garder la possession des biens plus de trente jours, après quoi tout passe aux héritiers du premier mari sauf que la femme en mourant a pu disposer du quart *pro anima sua*. Si le second mari est accusé de détournement, il peut se justifier par serment.

Si une femme ayant des enfants de deux ou plusieurs maris prend un nouveau mari et n'a pas d'enfants de lui, tous ses biens appartiennent aux enfants qu'elle a eus de ses mariages antérieurs, sauf son droit de disposer du quart. Tous ses héritiers partageront par tête. S'il y a des filles avec des frères, on suit la règle qui fait d'abord passer les mâles.

Si une femme meurt laissant des enfants de son second mariage mais non du premier, tout son *perchivium* passe aux enfants du dernier mari, sauf le quart dont elle a pu disposer. Si elle meurt après avoir repris son *perchivium*, tout ce qu'elle en a gardé appartient à elle et à ses héritiers.

Un père ayant des enfants de plusieurs femmes peut partager avec les enfants du premier lit, y compris le *perchivium* de leur mère. Le père

y prend sa part, et aussi la part des enfants de la seconde femme. Le père a une part égale à celle de ses fils, dans les meubles comme dans les immeubles.

Si les enfants de la première femme ne veulent plus demeurer avec le père, celui-ci doit leur rendre le *perchivium* de leur mère et celui de leurs femmes s'il l'a reçu. Les fils gardent les gains qu'ils ont faits sans leur père et héritent ensuite de leur père.

La mère peut donner à ses fils et filles également, et non à d'autres, un coffre et son contenu (pourvu qu'il n'y ait pas d'or). À sa mort elle peut donner le quart de son *perchivium*, et ses vêtements.

Le père ne peut rien donner sans le consentement de ses fils.

S'il n'y a ni fils ni filles, le mari peut disposer du quart de ses biens *pro anima*, et ce legs est immédiatement acquitté par le survivant. Le mourant peut disposer des trois autres parts, sauf le droit viager de l'époux survivant. S'il n'a pas testé, ces trois quarts passent à ses plus proches parents. Si c'est la femme qui prédécède, elle peut en mourant affranchir sa nourrice.

Le mari et la femme séparés pendant leur vie (*schepati*) peuvent faire entre eux une convention, par acte notarié ou devant témoins.

Partage. — Entre frères le partage a lieu comme suit : pour les maisons, le plus jeune fait les parts, les aînés prennent chacun par rang d'âge. Si l'un d'eux veut donner quelque chose au plus jeune frère outre sa part, il ne peut le faire que du consentement de tous. Pour faire son choix chacun a huit jours de conseil.

Pour les vignes et terres à blé, c'est l'aîné qui fait les parts, les puînés choisissent ensuite dans l'ordre inverse.

Pour les meubles, le frère du milieu fait les parts, les autres choisissent en commençant par l'aîné.

De même entre sœurs.

Entrée en religion. — La fille mineure de douze ans peut être mise dans un couvent par le père ou, au défaut de celui-ci, par la mère. Une fois majeure, elle est libre d'entrer au couvent sans avoir besoin d'aucune permission, et ne peut y être mise sans son consentement. Elle reçoit à cette occasion ce que ses parents veulent bien lui donner. Au besoin ses frères sont tenus de lui fournir une dot. S'il n'y a ni père ni mère, la fille majeure peut faire à cet égard tout pacte avec ses frères et sœurs. À son décès, les biens qu'elle a reçus retournent d'abord à ses frères, puis à ses sœurs sous la réserve d'un quart, dont elle a pu disposer *pro anima*. Si elle n'a ni frère ni sœur, elle peut laisser tout à qui elle veut.

Si un fils entre au couvent, du consentement de son père, celui-ci peut lui donner une dot, en avancement d'hoirie.

Si entre plusieurs frères majeurs, sans père ni mère, quelques-uns veulent entrer au couvent, chacun d'eux peut retirer de la communauté la part qui lui revient, mais les mineurs n'ont pas ce droit.

Si un fils entre dans les ordres, son père ou sa mère peuvent lui faire ou lui promettre un don d'une somme fixe, sur les immeubles venant du côté paternel. Si le père ou la mère sont morts, le fils, lors de son ordination, retire la part qu'il a dans la communauté de famille, mais n'a droit à rien de plus.

Enfants naturels. — Le père naturel doit donner à ses bâtards, fils ou fille, une petite quantité de ses biens. Il doit marier sa fille convenablement. Après lui ses héritiers sont tenus de la même obligation.

Si la fille non mariée tourne mal, si les fils en font autant, le père et ses enfants légitimes, même sa femme, ont droit de frapper et de châtier.

Le père a le droit de correction manuelle sur ses fils et filles légitimes, l'aïeul et l'aïeule sur les petits-enfants, le frère et la sœur sur les frères et sœurs, l'oncle et la tante paternels et maternels sur les neveux.

Tutelle. — Le mourant, homme ou femme, peut constituer des tuteurs, *ἐπίτροποι*, *pitropi*, qui sont tenus d'observer ses instructions, et de rendre compte à tout parent jusqu'au 4^e degré; ils peuvent être cités devant la cour spirituelle, qui les contraint à exécuter le testament. Mais les héritiers n'ont pas le droit de contradiction. La veuve survivante est toujours adjointe aux tuteurs.

Les tuteurs ne sont pas tenus de répondre en justice pour les héritiers mineurs, mais seulement lorsqu'il y aura parmi eux des majeurs (mâles à 14 ans, filles à 12 ans). Si les tuteurs n'observent pas cette règle, ils sont responsables.

La veuve tutrice est tenue de répondre pour ses enfants mineurs. Remariée, elle est assimilée au tuteur.

Est valable tout pacte entre sœurs majeures au sujet de leur mariage ou de leur entrée au couvent.

La tutelle dure pour les fils jusqu'à 18 ans et pour les filles jusqu'à leur mariage. Le refus des personnes désignées pour la tutelle entraîne une amende de 25 hyperpères.

Adoption. — À Raguse, l'adoption avait lieu *per cartam publicam sine qao nil valeat.* Elle était rare, car Gondola dit qu'il n'en a pas vu un seul exemple. On pouvait aussi *adopter par mariage*, en prenant un gendre *ad*

filiandum. Si ce gendre meurt sans enfant, sa veuve peut se remarier tant qu'elle veut. Si c'est la femme qui prédécède, le mari garde tous les biens en gardant le lit. S'il meurt du vivant de son beau-père ou de sa belle-mère, il peut disposer librement de tout ce qu'il a apporté dans leur maison, mais le beau-père et la belle-mère restent libres de disposer de leur bien à eux. Si au contraire ce sont le beau-père et la belle-mère qui prédécèdent, ils peuvent disposer du quart *pro anima sua* et doivent laisser les trois autres parts *ipsi filio afiliato*. Si le beau-père donne à ses parents, il doit donner autant aux parents de la femme. Si, la fille étant morte, le mari vient à mourir après le décès de l'un des deux beaux-parents, il peut disposer de tous les biens du décédé, sauf le droit viager du survivant. Mais si le gendre affilié a eu des enfants de sa femme, celle-ci prend tout pour elle et ses enfants, en gardant le lit. Si elle se remarie, elle emporte la moitié des biens, l'autre moitié restant à ses enfants; si c'est la femme qui prédécède, le gendre affilié en gardant le lit possède tout, avec ses enfants. S'il veut se remarier, il rend aux héritiers de la femme tous les biens des beaux-parents et de la femme, et il n'en doit pas moins à ses enfants le vivre et le vêtement et une part dans sa succession. Les biens de la femme ne peuvent être ni engagés ni aliénés pour une dette du mari, à moins que la femme ne se soit portée caution par acte notarié. Le mari ne peut vendre, engager, donner, aliéner les biens de sa femme, à moins que celle-ci n'y consente expressément par acte notarié.

R. DARESTE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LES RECHERCHES BOTANIQUES DE L'EXPÉDITION D'ALEXANDRE[1].

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

De l'île de Tylos M. H. Bretzl nous mène tout droit dans l'Inde. Un arbre l'arrête au seuil de cette mystérieuse contrée, c'est le banian ou figuier du Bengale, avec ses branches immenses et ses racines adventives si sin-

[1] Dr. Hugo Bretzl, *Botanische Forschungen des Alexanderzuges*. Mit zahlreichen Abbildungen u. Kartenskizzen. 1 vol. in-8°. Leipzig, B.-G. Teubner, 1903. — Voir le premier article dans le cahier de septembre 1904, p. 498.

gulières. Théophraste en a bien reconnu la vraie nature; les historiens d'Alexandre, au contraire, les ont prises pour des rameaux recourbés vers la terre; cette différence d'explication a suggéré à M. H. Bretzl l'idée d'opposer entre elles ces deux sources d'information, qui se contredisent sans doute parfois, mais qui parfois aussi se complètent et s'éclairent mutuellement, il l'a un peu oublié. La description du banian lui a aussi fourni une occasion — celle des palétuviers lui en avait déjà offert une — de caractériser la manière de composer — il faudrait dire de compiler — de Pline; il n'a pas eu de peine à montrer ce qu'elle avait de factice et de peu scientifique; quelle différence aussi entre ses erreurs et celles de Théophraste! Quand le naturaliste grec se trompe, c'est que ses sources sont incomplètes ou défectueuses; partant il le fait involontairement; Pline se trompe presque toujours volontairement, en voulant développer ou enjoliver les documents dont il dispose.

Outre le banian, Théophraste fait croître dans l'Inde quatre arbres qu'il décrit en quelques mots : le premier a, dit-il, des fruits étonnamment doux et grands; le second est couvert de feuilles semblables à des ailes d'oiseau et longues de deux coudées; le troisième porte des fruits recourbés, doux au goût, mais qui donnent la dysenterie; enfin les fruits du quatrième ressemblent à des cornouilles — *κρανέοις*. — Il est difficile de savoir quel était ce dernier arbre [1], et M. H. Bretzl y a renoncé peut-être avec raison; mais pourquoi n'a-t-il rien dit du troisième, celui-là même dans lequel E. Meyer, comme je l'ai rappelé plus haut, a vu un tamarin? Quant aux deux premiers, il faut admettre que la confusion qui s'était mise dans les notes de Théophraste lui a fait attribuer à deux arbres différents les caractères d'un seul et même, le bananier. Ce sont les longues et larges feuilles de celui-ci qu'il avait déjà, par une autre confusion, — elles abondent dans ce chapitre, — données au figuier du Bengale. Pline a commis la même erreur; mais, mieux informé, il a attribué au même arbre les feuilles en forme d'ailes et les fruits gros et sucrés; il en a même donné le nom vulgaire *pala*, qui est celui du bananier sur la côte de Malabar. Il était dès lors aisé de corriger le texte de Théophraste; M. Bretzl n'y a pas manqué, et il a mis en œuvre toute son ingéniosité pour montrer comment la connaissance nécessairement incomplète que les Grecs eurent du bananier avait dû amener la confusion étrange qu'on rencontre dans l'*Histoire des Plantes* [2].

[1] À moins de changer *κρανέοις* en *κεράοις* ou *κέρασι*, et d'y voir non des «cornouilles» mais des «cornes», ce qui conviendrait bien aux fruits recourbés du bananier, dont Théophraste aurait ainsi parlé trois fois en des termes différents.

[2] Il est à remarquer qu'aucun texte

Après les arbres à fruits, Théophraste fait rapidement mention de l'ébénier, et il en distingue deux espèces, dont la première donnait du mauvais, le second du bon bois. M. H. Bretzl admet que le naturaliste parle du bois d'ébène, non de l'arbre qui le produit, et que les Grecs n'auraient pas vu, assertion qui n'est justifiée par rien; il suppose aussi qu'il s'agissait pour Théophraste d'une seule et même espèce d'ébène, seulement d'âge différent, mais il ne dit pas quelle pouvait être cette espèce. Toutefois dans le « choix de tableaux botaniques » mis à la fin du volume, on trouve le *Diospyros ebenum* indiqué comme représentant de la flore de l'Inde centrale, ce qui est loin d'être exact[1]; en tout cas il est douteux que Théophraste ait eu en vue cette espèce, et il me semble bien plus probable qu'il ait parlé de la *Dalbergia Sissoo*, si commune dans le Pandjab. Parmi les produits de cette contrée le naturaliste indique au premier rang le cotonnier; comme il en avait parlé à propos de l'île de Tylos, M. H. Bretzl l'a passé ici sous silence pour aborder tout de suite la culture des céréales, en particulier celle du riz, qui, indigène dans la région des moussons, n'avait pas encore pénétré dans l'Occident, et dont la vue devait dès lors frapper doublement les Grecs. Celle du bambou, ce roseau gigantesque, et du nélumbo, qu'ils avaient déjà rencontré en Égypte, ne dut pas moins les frapper; il est surprenant aussi que Théophraste ait omis de mentionner ce dernier[2], et qu'il n'ait parlé du bambou que plus tard et comme en passant. M. H. Bretzl a eu deux fois raison de réparer cet oubli; après quoi et sans transition il nous transporte brusquement au milieu des « Jardins de la Médie ».

Au début du chapitre IV, dans lequel il énumère les plantes propres à l'Asie, Théophraste, après avoir brièvement rappelé la diversité des produits de cette grande contrée et rappelé les essais d'acclimatation faits par Harpale à Babylone, décrit avec une rare exactitude le cédratier, — le pommier de Médie ou de Perse, *Citrus medica*, — et sa culture; le naturaliste grec ne paraît pas douter que ce bel arbre fût indigène dans les provinces dont il avait pris le nom; il n'en est rien pourtant, et la question méritait d'être examinée. La Médie proprement dite est un

hindou ne parle de l'usage particulier qu'auraient fait les gymnosophistes des fruits du bananier pour leur nourriture; il n'y a donc pas lieu d'admirer, comme me paraît trop le faire M. H. Bretzl, l'espèce de divination qui aurait fait donner par Linné au bananier le nom de *Musa Sapientum;* d'ailleurs les gymnosophistes vivaient à l'ombre des banians ou d'autres figuiers et non à celle des bananiers, qui n'avaient pas, dans le bassin de l'Indus, la hauteur considérable que M. H. Bretzl leur accorde, d'après la *Flora Amboinensis* de Rumphius.

[1] Le *Diospyros ebenum* appartient à la flore de l'Inde méridionale.

[2] Strabon n'a pas omis de le faire, XV, cap. I, 25.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pays froid, où les cédratiers et les *Citrus* en général ne peuvent passer l'hiver; on ne les cultive aujourd'hui encore que dans la Carmanie, la Perside méridionale et le Ghilan; depuis combien de temps le cédratier y est-il planté? On l'ignore; mais il y a été importé de l'Inde, son pays d'origine, sans doute sous les Achéménides. M. H. Bretzl ne semble pas douter cependant qu'il fût exotique en Médie et en Perse; il en parle comme d'un arbre qui y était indigène, dont la culture y avait une grande extension dès l'époque d'Alexandre et qui, au temps de Pline, avait déjà pénétré dans les jardins de l'Italie, ce qui est en contradiction avec un passage connu du compilateur latin [1], et avec ce qu'on sait de la culture des *Citrus*. Il y a là, je crois, une illusion qui tient à ce que M. H. Bretzel ne s'est pas demandé quelle était la patrie véritable du cédratier [2].

Après cette excursion en Médie, M. H. Bretzl nous ramène dans le bassin de l'Indus. Pour ménager la transition il a, en quelques pages, examiné la question des limites, restées incertaines pour les anciens, de l'Europe et de l'Asie, question qui touche de près à la géographie des plantes, puisque, d'après Strabon, la présence ou l'absence de certains arbres, comme le sapin, aurait servi à les fixer. Or, à leur grande surprise, les Grecs trouvèrent ce conifère dans l'Himalaya, découverte bien faite pour déconcerter toutes leurs idées sur la distribution des végétaux. Mais ce ne furent pas les seules espèces européennes qu'ils aperçurent dans les hautes vallées du Pandjab; Théophraste y mentionne le lierre, l'olivier, avec la vigne; on y rencontre aussi le buis; M. H. Bretzl inclinerait à y retrouver « la flore méditerranéenne » [3], mais l'olivier seul la rappelle [4]; le buis, le lierre et la vigne sont des plantes de l'Asie antérieure ou de l'Europe tempérée; c'est surtout la flore de ces régions qu'on trouve représentée dans le moyen Himalaya. Parmi les arbres du Pandjab, M. H. Bretzl place le pistachier, dont Théophraste a donné la des-

[1] « Temptavere gentes transferre ad sese. . ., sed nisi apud Medos et in Perside nasci voluit. » XII, 16.

[2] M. H. Bretzl va jusqu'à dire, p. 217, qu'à en juger « d'après l'étude détaillée de sa culture, le cédratier fut choisi par Alexandre le Grand pour occuper une place prépondérante dans les jardins de sa nouvelle capitale Babylone ». À propos de l'indigénat supposé du cédratier dans l'Iran, qu'il me soit permis de rappeler que dernièrement M. Julius Jolly, *Medicin*, p. 18, a mis l'orange au nombre des remèdes importés, dans l'Inde, de cette contrée. On le voit, c'est une tendance aujourd'hui en Allemagne à croire les *Citrus* indigènes dans l'Iran.

[3] Pline place dans l'Himalaya le myrte et le laurier, arbustes essentiellement méditerranéens; mais c'est là un pur enjolivement.

[4] Ce n'est pas d'ailleurs l'olivier de la région méditerranéenne, *Olea Europæa*, mais une espèce toute différente, l'*Olea cuspidata*, dans lequel Sprengel, *op. laud.*, II, 151, avait voulu voir l'*Elæagnus angustifolia*.

cription dans le paragraphe qui suit celle de l'ébénier. Est-ce une raison suffisante pour faire de cette térébinthacée un produit de l'Inde? Le texte grec est ou paraît formel, je le sais : *φασὶ δ' εἶναι καὶ τέρμινθον* — pour *τερέβινθον*; — mais comme le pistachier proprement dit — *Pistacia vera* — ne croît pas dans l'Inde et n'y a même jamais été cultivé, il faut admettre ou qu'il s'agit d'un autre pistachier, — le *Pistacia integerrima*, le seul qui se rencontre dans le Pandjab, — ou qu'il y a eu encore confusion dans les notes de Théophraste : le naturaliste aura mis par mégarde au nombre des arbres de l'Inde le pistachier vrai, que les Grecs avaient découvert dans la Bactriane, mais n'avaient pu voir que là.

Mais j'ai hâte d'arriver au dernier et l'un des plus importants chapitres du livre de M. H. Bretzl. Par un de ces contrastes que l'auteur aime et qui donnent de l'attrait à son œuvre, il nous conduit brusquement des fraîches vallées de l'Himalaya au milieu des sables brûlants de la Gédrosie. Avant de parler de la flore de cette aride contrée, Théophraste a dit un mot de celle de l'Arie : quelle contrée désigne ce mot? Il semble naturel d'y voir le Khorasan actuel; mais cela ne cadre pas avec l'identification des plantes de cette province, telle que l'a essayée M. H. Bretzl; il suppose donc que par Arie Théophraste a dû désigner, comme on l'a fait plus tard, le territoire compris entre le bassin de l'Indus et le pays des Ichthyophages, c'est-à-dire l'*Ariana*. Je ne crois pas nécessaire de donner à l'Arie de Théophraste cette extension, inconnue d'ailleurs au IV^e^ siècle avant notre ère; cela est inutile du reste pour l'intelligence du texte de l'*Historia plantarum;* les difficultés qu'il soulève me paraissent autres que le suppose M. H. Bretzl; les erreurs du naturaliste grec sont moins d'ordre géographique que botanique, et s'il paraît avoir mis dans l'Arie et la Gédrosie des végétaux qui ne croissent pas dans ces contrées, la faute n'en est pas à lui, mais à son critique ou exégète, qui lui fait parler de plantes qu'il a probablement ignorées. Mais revenons à l'exposé de Théophraste.

Dans l'Arie, dit-il, croissent « nombre de plantes différentes de celles de la Grèce », mais il n'en décrit qu'une : « une épine, sur laquelle se forment des larmes, dont l'aspect et l'odeur rappellent la *myrrhe*, mais qui fondent aux premiers rayons du soleil », après quoi il continue par la transition *ἐν ἑτέροις δὲ τόποις*, sans qu'on puisse dire au juste de quels lieux il s'agit; — Sprengel, non sans raison, traduit par « en d'autres contrées » : — « en d'autres lieux croît une épine à rameaux blanchâtres et épineux, verticillés par trois, dont on fait des cravaches et des bâtons, ainsi qu'un arbuste (*ὕλημα*) de la taille d'un raifort — ou d'un choux (*ῥάφανος*) — dont les feuilles, par les dimensions et la forme, ressemblent

à celles du laurier, mais qui est mortel aux animaux qui le broutent. » Puis, arrivant à la Gédrosie, Théophraste indique deux plantes comme caractéristiques de la flore de cette province : un arbuste, encore à feuilles de laurier, funeste aux bêtes de somme qu'il faisait mourir au milieu de convulsions, et une espèce d'épine, dépourvue de feuilles, à aiguillons acérés et pleine d'un suc laiteux, qui rendait aveugles les hommes et les animaux dans les yeux desquels il en tombait une goutte [1].

À part la dernière, dans laquelle depuis longtemps on a reconnu l'*Euphorbia antiquorum*, l'identification de ces plantes a fort embarrassé les botanistes; M. H. Bretzl a fait précéder celle qu'il en a essayée à son tour, de quelques considérations fort justes sur la végétation des déserts et de l'examen d'un passage où le voyageur Chardin décrit deux arbustes, qui caractérisent par excellence, d'après lui, la flore du Béloutchistan : le *goul bad samour*, — *Calotropis procera*, — et le *kherzehreh*, — *Nerium odorum*. — Ces arbustes ont-ils été connus de Théophraste, et s'il les a connus, auxquelles des quatre plantes dont il parle faut-il les rapporter? Je crois qu'il faut identifier le premier avec la troisième, le second avec la quatrième. M. H. Bretzl estime aussi que l'arbuste à feuilles de laurier de la Gédrosie [2], si funeste aux bêtes de somme, est et ne peut être que le *Nerium odorum*, le *kherzehreh* de Chardin, et il a accumulé les preuves — en fallait-il un si grand nombre? — pour le démontrer [3]; mais bien qu'il rappelle la mention faite par Strabon d'un arbrisseau des côtes de l'Iran, dans lequel E. Meyer [4], avec sa perspicacité habituelle, a reconnu l'*oshar*, — nom arabe du *goul bad samour* de Chardin ou *Calotropis procera*, — il n'a pas cru devoir mettre cette asclépiadée au nombre des plantes dont parle Théophraste, et il voit

[1] Théophraste parle aussi d'une espèce d'herbe sous laquelle se cachaient de petits serpents très venimeux; M. H. Bretzl, p. 251, incline à y voir une plante aromatique à fleurs rougeâtres à laquelle les indigènes, d'après le voyageur Pottinger, donnent le nom de *sirrikoh;* il s'agit ici probablement d'une labiée; mais rien ne dit, il s'en faut, que ce soit là l'herbe dont parle Théophraste ; c'était bien plutôt l'*Andropogon laniger*, commun, d'après Stocks, dans les sables de la Gédrosie et dont M. H. Bretzl ne fait pas mention. Cf. Watt, *Dictionary of the economic Products of India*, Calcutta, 1889, in-8°, vol. I, p. 244.

[2] Sprengel, qui l'a confondu avec le palétuvier d'Arrien, a cru que ce pouvait être la *Cerbera manghas.*

[3] Je m'empresse toutefois de reconnaître tout ce qu'il y a d'intérêt dans les quelques pages que M. H. Bretzl a écrites sur le *Nerium odorum;* mais n'a-t-il parlé si longuement de la *Calotropis* que pour la mettre ensuite à l'écart des plantes de Théophraste?

[4] *Botanische Erläuterungen*, p. 98. — *Geographica*, lib. XVI, cap. III, 7 (C. 767).

dans la troisième, qui semble si bien être la *Calotropis*[1], une férule de la région de Hérat, le *Scorodosma fœtidum* ou *Ferula fœtida* — l'*asa fœtida* des officines; — les caractères de cette ombellifère conviennent-ils donc à l'*ὕλημα* de l'*Historia plantarum*?

Le *Scorodosma* a les feuilles pinnatifides, et non point entières comme le laurier; n'importe; il s'agit ici, dit M. Bretzl, non de la totalité de la feuille, mais des folioles, « dont le vert sombre a fait penser les Grecs aux feuilles du laurier », tandis qu'ils en considérèrent l'ensemble comme un rameau. Mais alors comment se fait-il que trois chapitres plus loin Théophraste distingue si bien les feuilles composées du prétendu tamarin? Continuons. Pline donne à l'arbuste du naturaliste grec l'épithète de *pestilens*, « malsain »; M. H. Bretzl, voulant en faire un Scorodosma, traduit par « fétide »; mais comment, dans ce cas, l'auteur latin aurait-il pu dire que son odeur attirait les chevaux « odore equos invitante » (XII, 8)? Théophraste compare la taille de cette plante énigmatique à un raifort ou chou, *μέγαθος μὲν ἡλίκον ῥάφανος*; M. H. Bretzl veut y voir une rave, *Brassica rapa*, comme s'il s'agissait de la racine, non de la plante elle-même. Enfin comment concilier ce que l'on sait du Scorodosma et des férules, que les troupeaux mangent avidement, malgré leur odeur repoussante, et qui, tout au plus, les purgent légèrement[2], avec les mots si caractéristiques de Théophraste : *τοῦτο δ' εἴ τι φάγει ἐναποθνήσκει*, qui désignent une plante vénéneuse — *pestilens* suivant l'expression de Pline — entre toutes? Si j'ai insisté si longuement, c'est pour montrer à quel point, je crois, l'identification de M. Bretzl est peu vraisemblable, je devrais même dire invraisemblable, et M. H. Bretzl l'aurait vu lui-même, s'il s'était reporté à un passage de Strabon (XV, cap. II, 10), où le géographe rapporte que les Grecs, « en se rendant en Bactriane, se virent, faute de vivres et de bois, obligés de manger sans la cuire la chair de leurs bêtes de somme, mais que, heureusement, le silphium qui croissait en abondance dans la contrée leur aida à digérer cette viande crue ». E. Meyer[3] n'a pas hésité à reconnaître dans ce silphium l'*asa fœtida*, que les savants d'Alexandre comparèrent ainsi, non à un raifort ou à un chou, mais à une ombellifère de la même tribu[4].

(1) Sprengel, *op. laud.*, I, 152, s'est déclaré incapable de l'identifier et n'a même pas tenté la moindre hypothèse à cet égard.

(2) Polak, *Persien, Das Land und seine Bewohner*, Leipzig, 1865, in-8°, vol. II, p. 111 et 283.

(3) *Botanische Erläuterungen*, p. 39 et 84.

(4) Il est question dans un passage du liv. XVII, cap. III, 22, d'une autre espèce de silphium, celui de Cyrénaïque, dont les indigènes, « par esprit d'envie ou de haine — *κατὰ ἔχθραν τινὰ* — dé-

Sprengel a renoncé à déterminer la seconde plante dont parle Théophraste; M. H. Bretzl y voit, avec raison, une euphorbe; mais pour lui cette euphorbe n'est autre que l'*Euphorbia antiquorum,* que le naturaliste place dans la Gédrosie, et qui ne croît pas dans l'Arie; mais ici il s'agit, non de ces pays, mais d'une contrée indéterminée, et pour identifier les deux plantes, décrites d'ailleurs d'une manière très différente par le naturaliste, il faut admettre une confusion dans les notes de Théophraste encore plus grande que les précédentes; pourquoi ne pas voir dans ces deux plantes deux espèces différentes d'euphorbes, l'*E. neriifolia*[1], par exemple, et l'*E. antiquorum?* Quant à celle-ci il n'y a pas de doute; Sprengel et E. Meyer l'ont reconnue; M. H. Bretzl aurait pu se le rappeler et, par suite, ne pas se croire obligé de démontrer si longuement ce que personne ne mettait en question; mais, je le reconnais, il l'a prouvé avec beaucoup de compétence, et son étude est une utile contribution à l'histoire de cette euphorbe si curieuse[2].

J'arrive enfin à la première plante de Théophraste; M. Bretzl, qui n'en parle qu'en troisième lieu, n'a pas hésité à l'identifier avec le *Balsamodendron mukul,* arbrisseau des collines brûlantes de la Gédrosie et non de l'Arie ou Khorasan; de là une première raison pour lui de donner à l'Arie de Théophraste une plus grande extension. Il me semble qu'il aurait fallu examiner d'abord si «l'épine» du naturaliste était bien le Balsamodendron. Les Grecs ont réellement vu celui-ci en Gédrosie; Arrien en a parlé et il faut le reconnaître dans l'arbre à myrrhe de Strabon; est-ce bien aussi la plante de Théophraste? Le Balsamodendron est spinescent, non épineux, et les larmes qu'il exsude ne fondent pas aux premiers rayons du soleil; c'est un caractère de la manne qui se forme, on le sait, sur plusieurs plantes de l'Iran, entre autres sur l'*Atraphaxis spinosa* et l'*Alhagi Maurorum.* Il est vrai que la manne n'a ni l'aspect ni l'odeur de la myrrhe, mais ce dernier mot est une correction de Schneider et n'existait peut-être pas dans le texte de Théophraste. Quoi qu'il en soit, le naturaliste me paraît avoir ici confondu le Balsamodendron et l'un des arbustes à myrrhe, probablement

truisirent tous les pieds»; on comprend sans peine le mobile qui les faisait agir; M. H. Bretzl, qui veut à toute force que cette plante inoffensive soit mortelle, ajoute p. 371 : «parce qu'elle faisait mourir leurs troupeaux». N'est-ce pas là, et même plus, ce que Renan appelait «solliciter doucement les textes»?

[1] Dans *Les Plantes dans l'antiquité,* vol. II, p. 39, j'ai identifié la première avec l'*E. osyridea,* mais à tort, je crois, parce que cette espèce n'est pas épineuse.

[2] Et aussi celle de l'*Euphorbia resinifera,* du Maroc, dont il n'était pas, à la vérité, bien nécessaire de parler.

l'*Alhagi Maurorum*, identifié par Sprengel avec l'épine de l'*Historia plantarum*. Pline connaissait ces deux arbustes et il les a distingués[1]; après avoir parlé de « l'épine de l'Ariana, précieuse par les larmes » qui en découlent, il fait mention d'arbres d'où, « aux heures du matin, exsude du miel », et il nous en a même conservé le nom indigène *occhi*, qu'on s'accorde à regarder comme désignant l'Alhagi[2]. Ainsi les Grecs avaient vu l'arbre à myrrhe de la Gédrosie et les arbustes à manne de l'Arie; Théophraste a confondu la description qu'ils en avaient faite; de là la mention inexplicable qu'il semble faire, dans la dernière province, du Balsamodendron.

J'ai discuté très longuement les identifications essayées par M. H. Bretzl; si je n'ai pu les accepter toutes, dans toutes il a fait preuve d'une connaissance du sujet qu'on ne saurait trop louer. C'est en parcourant les 54 pages de notes en petit texte, qu'il a rejetées, suivant une habitude trop commune en Allemagne, à la fin de son livre, qu'on peut surtout se faire une juste idée de l'étendue de ses recherches et de la variété de son érudition. Je ne puis non plus oublier le « choix de tableaux tirés de l'*Histoire* — il dit *Géographie* — *des Plantes* de Théophraste », qu'il a placé en tête de ses remarques; il témoigne de l'étude la plus approfondie de l'œuvre du naturaliste grec[3]. M. H. Bretzl professe l'admiration la plus vive pour le Père de la botanique; il ne cesse d'exalter la justesse de ses vues et, à plusieurs reprises, il a montré avec beaucoup de vérité tout ce qui séparait sa méthode, fondée sur l'observation, des procédés de Pline, qui sont ceux d'un simple curieux et d'un compilateur; tout cela est très vrai et, avec lui, je vois dans Théophraste le dernier, comme le premier, représentant de la botanique scientifique dans l'antiquité; mais je ne puis m'empêcher, néanmoins, de trouver qu'il a parfois poussé l'éloge trop loin : n'a-t-il pas souvent été obligé de reconnaître la confusion qui règne dans la plupart des descriptions du naturaliste? Il en rejette la faute sur les documents dont il s'est servi; je le veux

(1) Assez mal, il est vrai, et en plaçant le second, d'après Onésicrite, dans l'Hyrcanie (lib. XII, cap. XVIII). Au chapitre XIX, il décrit de nouveau le bdellium, gomme-résine du *Balsamodendron mukul*, tant il y avait de confusion dans les renseignements qu'il avait pu recueillir sur cet arbuste et ses produits.

(2) Éd. Lemaire, vol. V, p. 29, note 7. — Bostock and Riley, *The natural history of Plinius*, vol. III, p. 115, note 63 : « There is little doubt that the *Alhagi* is here meant. »

(3) M. H. Bretzl place, p. 311, la *Balanites ægyptiaca* dans la vallée du Nil; c'est sans doute le perséa qu'il a en vue; mais Schweinfurth a montré que cet arbre était le *Mimusops Schimperi*, non le *Balanites ægyptiaca*. L'absinthe de la Russie méridionale, p. 311, est-elle bien aussi l'A. *Absinthium*?

bien; mais il me semble aussi que les deux chapitres de l'*Historia plantarum*, étudiés par M. H. Bretzl, sont une preuve manifeste de ce qu'il y a eu d'incomplet, encore plus que de ce qu'il y avait d'original, dans la science naissante des Grecs, à plus forte raison des Romains.

CHARLES JORET.

CE QUE L'ON SAIT DE LA CONSTITUTION INTERNE DU GLOBE TERRESTRE.

SIR W. THOMSON. On the rigidity of the Earth. *Philosophical Transactions*, 1863. — G. H. DARWIN. On the precession of a viscous spheroid. *Philosophical Transactions*, 1879. — G. H. DARWIN. On the stresses caused in the interior of the Earth by the weight of continents and mountains. *Philosophical Transactions*, 1882. — TISSERAND. *Traité de mécanique céleste*, t. II, 1891. — *Atlas photographique de la Lune, publié par l'Observatoire de Paris*, 1896-1903. — VITO VOLTERRA. Sur la théorie de la variation des latitudes. *Acta Mathematica*, t. XXII, 1899. — HELMERT. *Dr Heckers Bestimmung der Schwerkraft auf dem Atlantischen Ocean*, 1902.

C'est dans les *Principes de philosophie* de Descartes que l'on rencontre, au sujet de la structure du globe terrestre, le premier aperçu qui ne soit pas du domaine de la fiction poétique ou de la légende religieuse. Il s'inspire, à la vérité, de cette bizarre chimie des anciens, où toutes choses dérivent de quatre éléments : le feu, l'air, l'eau et la terre, ainsi rangés par ordre de subtilité décroissante. On nous permettra de citer textuellement ce passage remarquable :

Feignons donc que cette Terre où nous sommes a été autrefois un astre composé de la matière du premier élément toute pure, en sorte qu'elle ne différait en rien du Soleil, sinon qu'elle était plus petite, mais que les moins subtiles parties de sa matière, s'attachant peu à peu les unes aux autres, se sont assemblées sur sa superficie et y ont composé des nuages ou autres corps plus épais et plus obscurs, semblables aux taches qu'on voit continuellement être produites et peu après dissipées sur la superficie du Soleil; et que ces corps obscurs étant aussi dissipés peu de temps après qu'ils avaient été produits, les parties qui en restaient et qui, étant plus grosses que celles des deux premiers éléments, avaient la forme du troisième, se sont con-

fusément entassées autour de cette Terre, et, l'environnant de toutes parts, ont composé un corps presque semblable à l'air que nous respirons; puis, enfin, que cet air étant devenu fort grand et fort épais, les corps obscurs qui continuaient à se former sur la superficie de la Terre n'ont pu si facilement qu'auparavant y être détruits, de façon qu'ils l'ont peu à peu toute couverte et offusquée[1].

Que ce mot « Feignons » ne fasse pas prendre le change sur la pensée de Descartes. Ainsi que les pages suivantes le démontrent, cette théorie de la Terre lui inspire une extrême confiance; s'il la présente comme une hypothèse, c'est uniquement pour se ménager une retraite en cas de nécessité. Partisan décidé du système de Copernic, bien qu'il s'en défende pour la forme, il est acquis d'avance à une doctrine qui enlève à notre globe son vain titre de centre immuable du monde pour le replacer à son rang dans le cortège céleste. La Terre est un astre éteint, un Soleil encroûté.

On doit s'attendre à ce que, sous l'abri de cette croûte, la plus grande partie de la chaleur primitive subsiste. En pénétrant dans le sol on rencontrera des températures plus élevées, en même temps que des matériaux plus denses. Descartes ne semble pas avoir cherché cette confirmation expérimentale que les exploitations minières auraient pu, dans une certaine mesure, lui fournir. Mais leur outillage était alors singulièrement plus rudimentaire qu'aujourd'hui. La profondeur explorée ne dépassait pas quelques centaines de mètres. Le moment approchait où, pour cette recherche pénible, le pic des carriers allait trouver dans la lunette des astronomes un auxiliaire inattendu.

À l'entrée de cette voie nouvelle, comme de bien d'autres, on doit inscrire le nom de Newton. Bien avant la publication de son ouvrage capital, il est arrivé à se convaincre que la pesanteur n'est point une qualité occulte attachée au centre du monde, mais la résultante d'actions qui ont pour siège toutes les particules du globe et dépendent de la distance. Dès lors il est à prévoir qu'à la surface de la Terre, supposée sphérique, la gravité apparente sera variable. Au pôle, en effet, elle s'exerce sans atténuation; à l'équateur elle doit se dépenser en partie pour empêcher les points de la surface de s'échapper par la tangente.

À la doctrine de la rotation diurne, de la sphéricité, Newton joint celle de la fluidité primitive suggérée par Descartes, et il aperçoit aussitôt une contradiction. Deux colonnes liquides issues, l'une du pôle, l'autre d'un point de l'équateur et aboutissant l'une et l'autre au centre, ne se feront pas équilibre. Tout le long de la colonne équatoriale, en

[1] Descartes, *Principes de philosophie,* Amsterdam, 1644; 4e partie : de la Terre, n° 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

effet, la pesanteur est diminuée en apparence par la force centrifuge. Pour retrouver l'équilibre, il faut allonger la colonne équatoriale ou supposer la Terre aplatie aux pôles.

Newton craint de heurter l'opinion régnante par cette affirmation d'un caractère si nouveau; il voudrait l'appuyer sur des données d'expérience. Le jour où elles paraissent, les scrupules de l'illustre auteur sont levés. Il donne, lui aussi, au public son livre des *Principes* (1687), avec l'expression formelle de ses obligations envers les savants français dont il utilise les résultats.

L'Académie des Sciences de Paris, à peine sortie des mains de son royal fondateur, avait inscrit en tête du programme de ses travaux la connaissance plus exacte de la forme et des dimensions du globe terrestre. Une mesure de l'arc de méridien compris entre Paris et Amiens fut entreprise sous le contrôle nominal de Cassini et la direction effective de Picard. Cette opération est un modèle d'exactitude pour l'époque où elle fut faite. Elle donne pour le rayon moyen du globe une valeur que nous sommes à peine en mesure de rectifier aujourd'hui. Armé de ce nombre, Newton n'a pas de peine à montrer que la force qui dévie les projectiles retient aussi la Lune dans son orbite, pourvu qu'on la fasse varier en raison inverse du carré de la distance.

En même temps l'Académie déléguait des missionnaires au Sénégal, aux Antilles, à Cayenne, avec charge de s'assurer si la pesanteur variait avec la position géographique. La réponse ne se fit point attendre. Richer vérifia, en 1672, que le pendule emporté de Paris devait être raccourci pour battre encore la seconde à Cayenne. Ainsi les corps perdent de leur poids quand on se rapproche de l'équateur. D'après l'ensemble des observations françaises, Newton trouve que l'augmentation de pesanteur, de l'équateur au pôle, est proportionnelle au carré du sinus de la latitude.

Ce résultat peut se concilier, soit avec l'hypothèse d'une Terre sphérique et homogène, soit avec celle d'un ellipsoïde de révolution homogène et légèrement aplati au pôle. Newton s'attache à ce dernier parti, qui lui permet de satisfaire aux conditions d'équilibre d'une masse fluide, et il trouve que la valeur numérique de l'aplatissement, nécessaire pour assurer au centre l'égalité de pression des colonnes liquides, est aussi celle qui correspond à la variation observée de la pesanteur à la surface. Une troisième voie serait ouverte pour calculer l'aplatissement, du jour où l'on disposerait de deux arcs de méridien mesurés sous des latitudes différentes.

En devançant ainsi l'expérience, Newton ne se dissimule pas ce que l'hypothèse d'une Terre homogène a de hasardé. La densité croît, cela

n'est guère douteux, de la surface au centre. Newton cherche à prévoir quelle sera la répercussion de cette circonstance sur l'aplatissement calculé et, avec des données minéralogiques bien incomplètes, il estime que la densité moyenne du globe doit être cinq ou six fois celle de l'eau.

Ces conclusions du livre des *Principes de la Philosophie naturelle* ne rencontrèrent pas, il s'en faut bien, un assentiment unanime. Trois ans après (1690) Huyghens formulait l'objection suivante, visant le principe même de l'attraction universelle : « En portant un corps au fond d'un puits ou dans quelque carrière ou mine profonde, il devrait perdre beaucoup de sa pesanteur. Mais on n'a pas trouvé, que je sache, par expérience, qu'il en perde quoi que ce soit[1]. »

L'épreuve a été faite. Huyghens, s'il en avait connu le résultat, aurait été peut-être embarrassé de son succès inattendu. La pesanteur ne s'atténue pas quand on descend dans un puits de mine, ainsi que les formules de Newton le font prévoir; elle ne demeure pas constante, comme Huyghens l'avait pensé : elle augmente, légèrement à la vérité, jusqu'aux profondeurs extrêmes où il nous est possible de descendre. Mais le principe de l'attraction universelle n'est pas pour cela compromis. L'hypothèse de l'homogénéité seule est démentie. L'attraction des couches superficielles, devenue insensible, est plus que compensée par le rapprochement des matériaux denses, accumulés vers le centre de la Terre.

La réalité même de l'aplatissement du globe était contestée. J. Cassini, Mairan, Bernoulli, alléguaient en sens contraire de nouvelles mesures de parallèles et de méridiens, faites par des méthodes un peu disparates et dans des limites de latitude trop peu étendues. La question ne fut définitivement tranchée dans le sens de Newton que longtemps après, à la suite de deux expéditions scientifiques envoyées, l'une au Pérou, l'autre en Laponie, sous les auspices de l'Académie des Sciences. Dans cette nouvelle phalange de missionnaires il en est deux, Clairaut et Bouguer, qui ont apporté au sujet qui nous occupe ici une contribution de premier ordre.

Au premier revient l'honneur d'avoir repris la théorie mathématique de l'attraction du globe terrestre, mais cette fois sans le supposer homogène. Il admet que la densité croît de la surface au centre, que les surfaces d'égale densité sont toutes des ellipsoïdes de révolution, aplatis, tournant avec une même vitesse angulaire autour d'un axe commun. Dès lors toute une série de conséquences remarquables apparaissent : les

(1) *Traité de la Lumière, avec un Discours de la Cause de la Pesanteur,* Leyde, 1690.

aplatissements croissent, comme les densités, de la surface au centre; on peut assigner des limites à l'aplatissement et à la densité pour la surface externe. La loi des densités et celle des aplatissements, en fonction de la profondeur, sont liées ensemble de telle façon qu'on ne peut se donner l'une sans déterminer l'autre. Enfin la loi suivant laquelle varie la pesanteur avec la latitude dépend exclusivement de deux données superficielles et non de la constitution intérieure.

À la vérité, rien ne garantit que les hypothèses de Clairaut soient l'expression de la réalité. Leur vérification rigoureuse serait même aussi improbable que celle de l'homogénéité complète, et susciterait, comme M. Hamy l'a démontré, des contradictions mathématiques. Mais leur ensemble paraît assez souple pour se prêter à une représentation très approchée des faits, et cela suffit pour limiter utilement le champ des recherches.

On s'est même flatté que des mesures de la pesanteur suffisamment multipliées et exactes, l'observation suivie des inégalités du mouvement de la Lune, permettraient de fixer les paramètres demeurés en suspens dans les formules de Clairaut, c'est-à-dire d'assigner la loi des densités en fonction de la profondeur. Cet espoir a dû être abandonné depuis que Stokes a démontré le théorème suivant : Considérons une planète tournant d'un mouvement uniforme autour d'un axe fixe et dont la surface extérieure est de niveau, c'est-à-dire normale en tous ses points à la direction de la pesanteur. L'attraction d'une telle planète sur un point extérieur quelconque ne dépend pas de la constitution interne.

Si donc on trouve, dans l'hypothèse de Clairaut, une loi de densité en fonction de la profondeur qui mette d'accord toutes les mesures de la pesanteur faites à la surface, il ne s'ensuivra pas que la structure intérieure admise soit la vraie. Les pesanteurs observées seraient les mêmes avec une distribution intérieure tout autre, pourvu que la surface limite garde sa figure et reste une surface de niveau.

Ce qui vient d'être dit de l'intensité de la pesanteur s'applique dans une grande mesure aux perturbations de la Lune et des planètes. La mécanique céleste n'est donc pas capable de résoudre à elle seule le problème de la structure interne, et il faut demander d'autres lumières à la géologie ou à la physique.

On doit à Bouguer, dont nous rappelions tout à l'heure le nom à propos de l'expédition du Pérou, une très utile indication dans ce sens. Appelé à déterminer les latitudes dans un pays hérissé de hautes montagnes, il eut à se demander dans quelle mesure les inégalités du sol peuvent dévier le fil à plomb. Que l'on se transporte, par exemple, du

nord au sud d'un cône volcanique, et l'on doit s'attendre à trouver une variation de latitude plus grande que celle qui répond à la distance parcourue. Bouguer donne le moyen de calculer cette variation en tenant compte de la densité présumée de la montagne; il procède à l'expérience au voisinage du Chimborazo et note avec surprise que l'effet observé est beaucoup trop faible, comme s'il existait à l'intérieur de la montagne d'énormes cavités. Répétée depuis en bien des lieux et sous bien des formes, l'épreuve a conduit, à de rares exceptions près, au même résultat : il existe une influence cachée qui compense l'attraction des parties saillantes de l'écorce.

De même si l'on fait au bord de l'Océan des mesures de latitude et d'intensité de la pesanteur, on doit prévoir que la terre, plus dense que la mer, déviera la verticale de son côté : la substitution d'une masse d'eau à une masse rocheuse devra faire prendre à la pesanteur des valeurs plus faibles que celles qu'on observe dans l'intérieur des continents, sous une latitude égale. Transportons-nous enfin en plein Océan : il est à croire que la latitude variera régulièrement, mais que l'affaiblissement de la pesanteur sera encore plus marqué.

Toutes ces prévisions si rationnelles sont mises en défaut. Les parties submergées de l'écorce semblent exercer une attraction plus intense pour compenser la faible densité de l'eau qui les couvre. La pesanteur, au milieu même de l'Océan Atlantique, garde des valeurs tout à fait normales. Ce dernier résultat, dû aux recherches récentes du D^r^ Hecker, n'est point fondé sur les observations du pendule, qui sont dénuées de toute précision à bord des navires. Il repose sur la comparaison minutieuse du point thermométrique d'ébullition de l'eau et de la hauteur barométrique. La première lecture donne, en effet, pour la pression atmosphérique une mesure indépendante de l'intensité de la pesanteur, au lieu que la seconde en est affectée.

Ainsi l'égalité des pressions au centre sur différentes colonnes partant de la surface n'est plus une simple vue de l'esprit, mais une loi réelle, formulée par les géologues américains sous le nom de principe de l'*isostase*. Elle est une propriété, non seulement de la masse fluide primitive, mais de la figure actuelle. Les fosses océaniques ne sont point creusées dans une croûte déjà en équilibre. Elles représentent des affaissements locaux imposés par la pesanteur elle-même. Les montagnes ne sont point simplement ajoutées à l'écorce terrestre. Celle-ci, d'ailleurs, à moins qu'on ne lui suppose une épaisseur énorme, serait incapable de porter de pareilles surcharges sans fléchir.

Faye, dont l'attention avait été attirée surtout par l'excès de pesanteur

observé près des rivages, y voyait une conséquence de l'action réfrigérante de l'eau. Partout, même sous les latitudes tropicales, le fond des mers est à une température voisine du point de congélation. À la même altitude, sous les continents, la température dépasse 100 degrés. Il suit de là que les surfaces isothermes et les surfaces de niveau sont en discordance. La solidification marche plus vite sous les mers : la densité de l'écorce et par conséquent sa capacité attractive y prennent des valeurs plus fortes.

Cette explication ne peut guère être considérée que comme un acheminement à la vraie. Elle ne rend pas compte, en effet, du déficit de pesanteur que manifestent les montagnes comparées aux plaines. La conductibilité des roches pour la chaleur est si petite que la solidification est à peine accélérée par le voisinage des mers. L'accroissement de densité des substances minérales qui se solidifient est le plus souvent insensible ou même négatif. À mettre les choses au mieux, il ne ferait pas compensation à la faible densité de l'eau.

On a dû, pour sortir de ces difficultés, renverser la relation de cause à effet. L'écorce terrestre n'est pas plus dense sous les mers parce qu'elle y est refroidie par l'eau. C'est au contraire la forte densité de certaines parties de l'écorce qui a déterminé leur affaissement et en a fait des lits tout préparés pour les océans. Le fluide intérieur ainsi comprimé réagissait sur les parties moins denses de l'écorce et les faisait remonter à une altitude supérieure. Ainsi les fortes différences de niveau qui se montrent soit sur la Terre, soit sur la Lune, sont l'effet d'un réajustement isostatique, en rapport avec la nature hétérogène des matériaux. Les plateaux intérieurs des continents, qui servent de socles aux chaînes de montagnes, trahissent la légèreté relative de l'écorce sous-jacente. Il est donc parfaitement normal que l'intensité de la pesanteur y soit affaiblie. Le défaut de densité peut s'étendre bien au-dessous des saillies visibles, au-dessous même du niveau moyen de la mer. Les montagnes possèdent ainsi des racines qui leur permettent de flotter sur un milieu plus dense, et les dispensent de faire appel, pour se soutenir, à la ténacité des parties voisines de l'écorce.

On voit ainsi disparaître les écarts entre la théorie et l'observation, écarts que l'on a toujours rencontrés quand on a voulu supposer la Terre constituée d'après les hypothèses de Clairaut, en faisant coïncider les surfaces de niveau avec les couches d'égale température ou d'égale densité. Non seulement les variations de la pesanteur à la surface rentrent dans l'ordre, mais on échappe à l'obligation d'attribuer à la surface externe un aplatissement plus faible que celui qui résulte des mesures

géodésiques. On se dérobe aussi au dilemme posé par M. G.-H. Darwin, qui réclame, pour supporter le poids des montagnes, une écorce plus résistante que l'acier ou plus épaisse que le cinquième du rayon terrestre.

De ces deux alternatives, la première est manifestement à rejeter. Aucune roche connue n'offre ce degré de ténacité. L'acier lui-même, soumis aux pressions énormes qui règnent nécessairement dans le globe terrestre à 20 ou 30 kilomètres de profondeur, s'écrase, se pulvérise et ne peut plus offrir la cohésion qui le rend précieux pour les usages industriels.

Augmenter sans mesure l'épaisseur de la croûte, ou même supposer solide le globe tout entier, n'est donc qu'un expédient inefficace. Des théoriciens de grande valeur le font cependant, à la suite de Lord Kelvin. Pour eux le globe terrestre est, dans son ensemble, indéformable. Les phénomènes volcaniques révèlent seulement l'existence de poches liquides isolées, d'une étendue insignifiante par rapport au volume total.

Les motifs donnés à l'appui sont d'ordre plutôt mathématique que physique. Les géomètres qui ont formulé, en suivant les voies ouvertes par Newton et d'Alembert, les lois du mouvement de notre planète autour de son centre de gravité, l'ont d'abord supposée solide pour la commodité du calcul. Le problème ainsi simplifié présente encore des difficultés d'un ordre élevé. On les surmonte cependant et l'on arrive à représenter, avec une exactitude non pas absolue mais inespérée, les phénomènes de précession, de nutation, des marées, tout en laissant un champ assez large aux hypothèses sur la distribution intérieure de la matière. Ce sont autant de conquêtes de grand prix, que l'on ne peut abandonner sans regret.

La solidité complète, cependant, est démentie par les faits. Si maintenant on considère la Terre comme une masse fluide recouverte d'une écorce mince, toute la théorie est à reprendre dans des conditions plus difficiles. La complication ne serait pas encore excessive si l'on pouvait supposer le fluide homogène, exempt de viscosité et de frottement intérieur. Mais cette position commode ne se défend pas. La Terre ainsi constituée se déformerait : l'écorce ne serait jamais assez rigide pour garder sa figure. La précession, la nutation, les marées, affecteraient des allures entièrement différentes.

Il est donc non seulement permis, mais obligatoire, de considérer comme distinctes les surfaces de niveau et les surfaces d'égale densité, d'introduire dans le calcul la viscosité du fluide interne, viscosité variable d'une partie à l'autre de la Terre. Ici le champ des possibilités est très large. Pourquoi la distribution des matériaux, qui se montre capable

d'atténuer les anomalies prévues de la pesanteur, ne répartirait-elle pas les efforts dans un sens favorable à la conservation de l'écorce? Nous voyons déjà les frottements ralentir les marées océaniques au point de les mettre en retard de plusieurs heures sur le passage au méridien de la Lune. N'est-il pas naturel que les marées du fluide intérieur, soumis à d'énormes pressions, soient plus contrariées encore et ne traduisent que par des oscillations minimes l'action des forces qui changent rapidement de sens? Le succès d'une théorie mathématique de la Terre solide ne crée donc qu'une faible présomption en faveur de la réalité de cette théorie. Il laisse aux géologues toute liberté de rester fidèles à la conception cartésienne d'une Terre encroûtée.

Du moment, en effet, que la poussée hydrostatique amène à la surface d'un globe fluide les matériaux légers, que les scories se forment à l'extérieur sous l'influence du refroidissement, il est à croire que la consolidation débute par la surface et progresse lentement vers le centre. Qu'elle soit actuellement achevée ou près de son terme, c'est ce qu'admettront difficilement les savants mis par leurs études en face de la généralité et de l'ampleur des phénomènes volcaniques. Il leur paraîtra invraisemblable que ces puissantes émissions de lave, de vapeurs, de gaz, se produisant à la fois sur de vastes étendues, ne soient pas l'épanchement d'un réservoir commun.

L'attachement des géologues à la notion d'une écorce mince, d'une lithosphère, se justifie encore par des faits importants, dont quelques-uns constituent des acquisitions récentes.

Citons en première ligne l'accroissement universel et régulier de température qui se manifeste quand on pénètre dans les puits de mines et que les derniers sondages, poussés jusqu'à plus de 2,000 mètres, ont unanimement confirmé.

L'oscillation des latitudes géographiques, mise en lumière par les remarquables travaux de MM. Küstner, Chandler, Albrecht, demeure énigmatique quand on suppose la Terre solide et s'explique au contraire, comme M. Volterra l'a montré, par une circulation du fluide interne hétérogène, sans altération de la figure extérieure.

La densité des matériaux de l'écorce terrestre croît d'une façon générale avec la profondeur. Plus exactement l'ordre des couches où dominent les corps simples les plus répandus est aussi celui de leurs poids atomiques[1].

[1] On pourra consulter à ce sujet une note importante de M. de Launay, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. CXXXVIII, 14 mars 1904.

Il est notoire, cependant, que des métaux beaucoup plus denses que la moyenne du globe terrestre se rencontrent à titre exceptionnel, mais en gisements appréciables, jusque près de la surface. Leur présence montre que la communication est demeurée possible, pendant les périodes géologiques, entre le réservoir intérieur et la périphérie. Si la solidification avait dû progresser à partir du centre, les métaux lourds auraient été de longue date englobés dans le noyau, sans possibilité d'évasion.

La grandeur des différences de niveau qui se présentent sur la Terre, et plus encore sur la Lune, entre régions voisines, s'explique dans la théorie de l'écorce mince par la nécessité du réajustement isostatique. Elle manifeste à la fois la contraction du fluide intérieur par refroidissement et sa réaction sur la lithosphère. Il est bien plus malaisé de s'en rendre compte si l'on veut que l'acte final de la solidification s'accomplisse sur une mince couche superficielle. On obtient ainsi une figure nécessairement très voisine d'une surface de niveau, et l'on conçoit mal la possibilité de déformations ultérieures.

Nous venons de voir l'étude de la Lune apporter une contribution utile à l'histoire de notre globe. C'est qu'en effet l'eau, qui travaille sans relâche à effacer le relief terrestre par érosion ou sédiment, l'a laissé subsister sur la Lune dans son énergie primitive. De même l'absence de toute enveloppe brumeuse, de toute nappe liquide sur notre satellite, y laisse reconnaître avec évidence une opposition habituelle de teintes entre les régions saillantes et les bassins déprimés. Cette opposition, bien connue des sélénographes, est sans doute corrélative d'une différence de densité, et suggère une fois de plus l'intervention de l'isostase.

Enfin la Lune nous fournit des exemples singulièrement clairs de vastes bassins nivelés par l'épanchement d'un fluide interne, de massifs montagneux considérables transportés dans le sens horizontal à de grandes distances du lieu d'origine. Ces charriages ne portent point seulement sur des plis couchés. Si large qu'elle soit, la cassure est nette et profonde, et, d'un bord à l'autre, le relief conserve son caractère. On ne peut guère méconnaître ici la proximité d'une nappe liquide assez puissante pour permettre à la masse montagneuse d'y flotter. L'importance d'un tel témoignage est manifeste, dans le litige célèbre et toujours débattu dont nous avons entrepris de fixer la position.

P. PUISEUX.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'HISTOIRE DES PHILOSOPHES ATTRIBUÉE À IBN AL-ĶIFṬÎ.

Ibn Al-Qifṭī's Ta'rīḫ al-ḥukamā', auf Grund der Vorarbeiten Aug. Müller's herausgegeben von Prof. Dr Julius Lippert. 1 vol. in-4° de 22 et 496 p. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1903.

Nulle édition princeps d'un ouvrage inédit n'a été autant déflorée que celle de l'« Histoire des philosophes » avant son apparition. Les morceaux les plus importants, détachés de l'ensemble, ont donné au livre une réputation qu'il mérite, ont fourni à l'histoire littéraire des documents précieux qu'elle a enregistrés et utilisés, se sont portés garants du prix que les érudits attachent aux notices biographiques et bibliographiques dont il se compose; mais, en même temps, ils ont fait tort évidemment à la publication actuelle en lui enlevant une grande part de sa nouveauté et par là même de son urgence. N'exagérons pas, mais ne dissimulons pas non plus la déception éprouvée. Elle ne provient pas seulement des fragments de l'œuvre mis préventivement à notre portée, mais aussi de l'identité fréquente des renseignements donnés et de ceux que nous ont fournis au moins quatre ouvrages, antérieurs ou postérieurs, accessibles depuis plusieurs années par des éditions intégrales et critiques : le *Fihrist al-ʿouloûm* « Catalogue des sciences », composé par Moḥammad ibn Isḥâḳ An-Nadîm en 377 (988); les Classes des médecins, par Ibn Abî Ouṣaibiʿa, mort en 668 (1270); l'Histoire abrégée des dynasties, par Aboû 'l-Faradj Yoûḥannâ Bar Hebræus[1], mort en 688 (1289), dont les emprunts à l'« Histoire des philosophes » tiennent du plagiat; enfin, le Dictionnaire bibliographique de Ḥâdjî Khalîfa, mort en 1068 (1658).

Ibn Al-Ķifṭî, « le fils de l'homme de Ķifṭ », le savant qui a eu la conception de l'« Histoire des philosophes », a inspiré une monographie excellente et documentée à mon regretté ami August Müller dans les *Actes du huitième congrès international des Orientalistes* tenu en 1889 à Stockholm et à Christiania[2]. M. Julius Lippert s'est contenté, dans

[1] Je ne fais pas allusion à l'édition si méritoire d'Ed. Pocock (Oxford, 1663-1672), avec une traduction latine, mais au texte fixé par le P. A. Ṣalḥânî (Beyrouth, 1890).

[2] August Müller, *Über das sogenannte Târîch el-ḥukamâ des Ibn el-Qifti*, dans les *Actes*, etc. Section I : sémitique (A), Ier fascicule (Leide, 1891), p. 17-36.

son introduction, de résumer clairement cet exposé lumineux. J'ajouterai qu'un illustre contemporain d'Ibn Al-Ḳifṭî, Kamâl ad-Dîn Ibn Al-ʿAdîm, mort au Caire en 660 (1262)[1], a mentionné son vizirat d'Alep à plusieurs reprises dans sa *Zoubdat al-ḥalab fî ta'rîkh Ḥalab*, « La crème du lait frais, chronique d'Alep[2] ».

Je suppose qu'on accueillera avec faveur, comme un complément original aux biographies connues, qui se répètent les unes les autres, relatives à Ibn Al-Ḳifṭî, le passage original suivant, que j'emprunte au *Kitâb aṭ-ṭâliʿ as-saʿîd al-djâmiʿ li-asmâ' noudjabâ' As-Saʿîd* « Livre intitulé : L'horoscope heureux, renfermant les noms des hommes illustres de la Haute Égypte », par Kamâl ad-Dîn Djaʿfar Al-Adfouwî, né à Edfou, mort au Caire en 748 (1347). Ce dictionnaire biographique, classé d'après les initiales, contient la notice suivante[3] :

علىّ بن يوسف بن ابراهيم بن عبد الواحد بن موسى بن احمد بن محمّد بن اسحق ابن محمّد بن ربيعة الشيبانىّ القفطىّ الوزير جمال الدين ابو الحسن سمع الحديث من ابى الطاهر ابن بنّان بمصر وبحلب من جماعة وروى عن الحافظ ابى الطاهر السلفىّ بالإجازة قال الحافظ ابو عبد الله محمّد البغداذىّ اجتمعتُ به فوجدته جمّ الفضائل ذا علوم غزيره، وفواضل مستنيره، عظيم القدر سخىّ النفس طلق الوجه حلو الشمائل مشارِكا لأرباب كلّ علم من النحو واللغة والفقه والحديث وعلم القراءات والاصول والمنطق والنجوم والهندسة والتأريخ انتهى قرأ النحو على الشيخ العالم صالح ابن غاذى وذكر فى كتابه انباه النحاة أنّه انتفع به وله يد فى الادب وكان ممدَّحا مدحه ياقوت الحموىّ وغيره ووُلّى الوزارةَ بحلب فى اوائل سنة ٦١٤ ثمّ عُزل ثمّ أُعيد وله تصانيف فى فنون منها كتاب أخبار المصنِّفين وما صنّفوه وكتاب إنباه الرواه، فى أنباه النحاه، وكتاب تأريخ اليمن وكتاب تأريخ مصر الى ايّام الملك الناصر صلاح الدين وكتاب تأريخ بنى بويه وكتاب تأريخ الملوك السلجوقيّة وكتاب أشعار اليزيديين وغير ذلك وُلد بقفط سنة ٥٦٧ ومات بحلب سنة ٦٤٦ وله شعر وأُدب ذكره الحافظ عبد المؤمن فيمن أجاز له وذكره ابن سعيد الخ

(1) Hartwig Derenbourg, *Vie d'Ousâma*, p. 569-593.

(2) Manuscrit 1666 de la Bibliothèque Nationale, voir la traduction française de M. Edgard Blochet (Paris, 1900), p. 89, 190, 223, 224.

(3) Manuscrit 2148 de la Bibliothèque Nationale, fol. 179 v°-180 r°.

ʿAlî ibn Yoûsouf ibn Ibrâhîm ibn ʿAbd al-Wâḥid ibn Moûsâ ibn Aḥmad ibn Moḥammad ibn Isḥâḳ ibn Moḥammad ibn Rabîʿa Asch-Schaibânî Al-Ḳifṭî, le vizir, Djamâl ad-Dîn Aboû 'l-Ḥasan fut auditeur du cours de traditions professé à Miṣr par Aboû 'ṭ-Ṭâhir Ibn Bannân [1] et suivit à Ḥalab les cours de plusieurs maîtres. Il se réclama comme autorité du *ḥâfith* Aboû 'ṭ-Ṭâhir As-Silafî, en vertu d'un diplôme [2].

Le *ḥâfith* Aboû ʿAbd Allâh Moḥammad Al-Bagdâdhî [3] a dit : J'ai entretenu des relations avec lui et j'ai constaté l'abondance de ses supériorités, la richesse de ses connaissances, l'éclat de ses talents, sa grande autorité, son âme généreuse, son visage épanoui, ses qualités aimables. Il a eu des rapports avec les maîtres dans toute science : grammaire, vocabulaire, jurisprudence, tradition, comparaison des sept lectures du Coran, principes fondamentaux de l'islâm, logique, astronomie, géométrie, histoire.

Ibn Al-Ḳifṭî a étudié la grammaire chez le *schaikh*, chez le savant Ṣâliḥ ibn Gâdhî [4] et il a reconnu dans son livre intitulé : Les plus illustres grammairiens [5], combien il a profité de son contact avec lui. Il a aussi sa valeur littéraire. Ses panégyristes sont nombreux. Yâḳoût de Ḥamâ [6] et d'autres ont fait son éloge. Il fut appelé au vizirat d'Alep au commencement de l'année 614 (avril 1217 de notre ère), puis il fut destitué, puis réintégré.

Parmi ses ouvrages en divers genres, je citerai : 1° Les récits sur les écrivains et leurs écrits ; 2° La notoriété donnée aux narrateurs qui traitent des plus illustres poètes ; 3° La Chronique du Yémen ; 4° La Chronique d'Égypte jusqu'à l'époque de Saladin ; 5° La Chronique des Boûyides [7] ; 6° La Chronique des rois Seldjoûḳides ; 7° Les poésies de ceux qui se nomment Yazîd ; etc.

Né à Ḳifṭ [8] en l'an 568 (1172), il mourut à Alep en l'an 646 (1248). Il est l'au-

(1) Ou bien : Ibn Bounân. Les deux prononciations sont possibles pour le nom de ce savant oublié dont le nom est donné plus complètement par Mouḥyî ad-Dîn, un frère d'Ibn Al-Ḳifṭî : le *ḳâḍî al-athîr* Moḥammad ibn Moḥammad Ibn Bannân (ou Ibn Bounân) Al-Anbârî. Cf. A. Müller, *Actes*, etc., p. 34, et Yâḳoût, *Mouʿdjam*, IV, p. 711, l. 17.

(2) C. Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 365. As-Silafî étant mort en 576 (1180) ou en 578 (1182), Ibn Al-Ḳifṭî aurait eu moins de huit ou de dix ans, lorsque le centenaire aurait mené l'enfant de son *idjâza* à son école d'Alexandrie. Cette précocité orientale n'est pas un fait isolé : un petit-fils (*sibṭ*) d'As-Silafî, né deux ans après Ibn Al-Ḳifṭî, est compté parmi les disciples de son grand-père dans As-Souyoûṭî, *Ḥousn al-mouḥâḍara*, I, p. 214.

(3) C. Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 394.

(4) Le manuscrit d'Oxford a غادى Gâdî; Mouḥyî ad-Dîn, dans A. Müller, *ibid.*, p. 34, le nomme « le jurisconsulte (*al-faḳîh*) Aṣ-Ṣâliḥ ibn ʿÂdî Al-ʿAbdânî, le grammairien (*an-naḥwî*), le feutrier (*al-anmâṭî*) de Miṣr. Sur le sens du mot الانماطى voir Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, II, p. 186.

(5) Id., *ibid.*, II, p. 491.

(6) C'est le célèbre géographe Yâḳoût de Ḥamâ, mort à Alep en 626 (1229); cf. Yâḳoût, *Mouʿdjam*, I, p. 12, l. 4-21 ; 262, l. 17-19, et les autres passages cités dans l'Index, VI, p. 577, l. 5-6.

(7) Manuscrit : تورە, rectifié en بويه d'après As-Souyoûṭî, *Ḥousn al-mouḥâḍara*, I, p. 319, l. 21, et d'après Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum*, II, p. 109, n° 2146.

(8) Ḳifṭ est un bourg du Ṣaʿîd, de la Haute Égypte.

teur de poésies et de livres de littérature. Le *hâfith* ʿAbd al-Mouʾmin [1] l'a mentionné parmi ceux qui lui ont conféré le diplôme. Ibn Saʿîd [2] a parlé de lui.

La notice est terminée par une citation de quatre vers, deux d'Ibn Al-Kiftî et deux d'Ibn Saʿîd au sujet d'une esclave que le premier avait achetée.

Dans la liste des œuvres d'Ibn Al-Kiftî dressée par Djaʿfar Al-Adfouwî, l'« Histoire des philosophes » ne figure pas plus que dans les seize titres énumérés presque à la même époque par Khalîl Aṣ-Ṣafadî [3], mort en 764 (1363), ni dans les dix-huit donnés par Ibn Schâkir Al-Koutoubî [4], mort la même année. On peut en conclure que l'ouvrage circulait avec l'attribution à un autre auteur, et en effet le manuscrit 2112 de Paris nomme en tête et dans la souscription Moḥammad ibn ʿAlî ibn Moḥammad Al-Khaṭîbî Az-Zauzanî, qui date lui-même sa rédaction de 647 [5] (1249), c'est-à-dire de l'année qui suivit la mort d'Ibn Al-Kiftî. Dans un autre manuscrit entré plus tard à la Bibliothèque Nationale avec la Collection Schefer et coté 5889, les mêmes origines et la même date se retrouvent, avec le titre significatif de *Al-Mountakhabât wa 'l-moultakaṭât* « Les choix et les extraits [6] », comme dans plusieurs exemplaires et dans Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum,* VI, p. 166, n° 13107. Or, ces « choix et extraits » nous étant seuls parvenus, y a-t-il lieu de supposer qu'ils ont été empruntés à un ouvrage plus étendu, composé par Ibn Al-Kiftî, et d'espérer qu'une heureuse trouvaille nous permettra de substituer quelque jour l'original perdu à l'abrégé relégué désormais parmi les antiquailles?

Ma conviction est établie et je crois pouvoir sans témérité affirmer que le statu quo est définitif. Ibn Al-Kiftî paraît avoir eu dans les sujets

(1) Ad-Dimyâṭî « L'homme de Damiette »; ainsi est dénommé Scharaf ad-Dîn Aboû Moḥammad ʿAbd al-Mouʾmin ibn Khalaf ibn Abî 'l-Ḥasan At-Toûnî, le Schâfiʿite, né en 613 (1216), mort à la fin de 705 (1306). Voir As-Souyoûṭî (Adh-Dhahabî), *Ṭabakât al-houffâth,* éd. Wüstenfeld, III, p. 65, n° 7.

(2) Ibn Sâʿîd est Noûr ad-Dîn Aboû 'l-Ḥasan ʿAlî ibn Moûsâ Al-ʿAnasî Al-Andalousî Al-Garnâṭî Al-Magribî, né près de Grenade en 610 (1214), mort, selon les uns, à Damas en 673 (1274), selon d'autres, à Tunis en 685 (1286); cf. C. Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur,* I, p. 336-337; II, p. 699.

(3) Aṣ-Ṣafadî, *Al-Wâfî bi-'l-wafayât,* publié par G. Flügel dans Aboû 'l-Fidâ, *Historia anteislamica,* éd. Fleischer, p. 234, et par A. Müller, dans *Actes,* etc., p. 36.

(4) Ibn Schâkir Al-Koutoubî, *Fawât al-wafayât,* II, p. 97, éd. de Boûlâk de 1299 (1882).

(5) Slane, *Catalogue,* p. 375 *a.*

(6) Hartwig Derenbourg, *Les manuscrits arabes de la Collection Schefer à la Bibliothèque Nationale* (Paris, 1901), p. 33.

qu'il a traités l'esprit d'initiative plutôt que l'esprit de suite. Il voyait les lacunes de la science, se préoccupait de les combler, mais ne s'attardait pas à terminer la tâche commencée lorsqu'il en apercevait une autre de nature à solliciter son attention et à satisfaire sa curiosité en éveil. Il a laissé plus d'un livre inachevé [1] : son répertoire des grammairiens n'aurait pas plus vu le jour que celui des philosophes, s'il ne s'était pas rencontré un Adh-Dhahabî, mort en 748 (1348), pour mettre au point, dans un résumé concis, la biographie de ceux-là [2], comme, un siècle plus tôt, il s'était rencontré un Az-Zauzanî pour coordonner, en élaguant le superflu, les notes éparses recueillies sur ceux-ci par Ibn Al-Ḳifṭî [3]. Son œuvre posthume a été présentée au public dès le lendemain de sa mort par un éditeur persan sur lequel nous ne possédons aucun renseignement et qui a devancé de plus de sept siècles et demi le jeune éditeur allemand M. J. Lippert.

Rassembler les matériaux plutôt que les mettre en œuvre, amasser les documents dans les trésors d'une bibliothèque riche en raretés et accrue sans cesse par une suite non interrompue d'acquisitions menées avec une habile prodigalité par un bibliomane aussi forcené qu'avisé, consacrer à des recherches encyclopédiques les loisirs d'un vizirat, d'un ministère des finances intermittent, subi comme une corvée pesante, voilà quel fut le lot du vizir, du « *ḳâḍî* le plus généreux » [4], fils et petit-fils de *ḳâḍîs*, haut dignitaire qui renonça spontanément aux avantages de la

[1] Aṣ-Ṣafadî et Ibn Schâkir Al-Koutoubî, *loc. cit.*, affirment qu'Ibn Al-Ḳifṭî n'a terminé ni sa « Parole » sur le *Moawaṭṭa'*, le code de la doctrine mâlikite, ni celle sur le *Ṣaḥîḥ* d'Al-Boukhârî. Sa Notice sur les poètes portant le nom de Moḥammad, conservée à notre Bibliothèque Nationale sous le n° 3335, est une œuvre posthume, d'après Slane, *Catalogue*, p. 583 *a* et *b*.

[2] L'autographe d'Adh-Dhahabî se trouve à la Bibliothèque de l'Académie de Leide sous le n° 876 de R. Dozy, *Catalogus*, II, p. 205-206; cf. Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum*, I, p. 441, n° 1280; IV, p. 154, n° 7929.

[3] Je crois que c'est à ces feuillets volants que Mouḥyî ad-Dîn, frère d'Ibn Al-Ḳifṭî, fait allusion en lui attribuant «un livre qui comprend les récits relatifs aux philosophes»; voir A. Müller dans *Actes*, etc., p. 36, l. 2 et 3.

[4] Ibn Al-Ḳifṭî est appelé *al-wazîr al-akram* «le vizir le plus généreux», le plus souvent *al-ḳâḍî al-akram* «le *ḳâḍî* le plus généreux», ou encore *al-akram* «le plus généreux»; voir sa biographie par son frère Mouḥyî ad-Dîn, publiée par A. Müller dans *Actes*, etc., p. 34, l. 6; Yâḳoût, *Mou'djam*, I, p. 12, l. 8; 262, l. 18; II, p. 28, l. 18; 276, l. 12; 309, l. 10; 516, l. 14; 591, l. 18; 934, l. 20; IV, p. 152, l. 15; Kamâl ad-Dîn Ibn Al-'Adîm, *Zoabda*, tr. Blochet, p. 189, 190, 223, 224; Ibn Khallikân, *Biographical Dictionary*, II, p. 491; III, p. 207; IV, p. 12; Ibn Schâkir Al-Koutoubî, *Fawât*, II, p. 96, l. 2 a f.; Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum*, IV, p. 154; Hartwig Derenbourg, *Les manuscrits arabes de la Collection Schefer*, p. 33.

propriété et de la famille pour satisfaire, sans partage de son fait, son ardente et exclusive passion de collectionneur. Sa bibliothèque contenait maint autographe précieux qu'il avait disputé à prix d'or à l'élite des amateurs. La valeur en était estimée à 50,000 dînârs, c'est-à-dire à près de 700,000 francs. Il n'aurait jamais toléré que ses livres fussent dispersés et il les légua, par un testament en règle, à son maître, au prince Ayyoûbide d'Alep, Al-Malik An-Nâṣir Ṣalâḥ ad-Dîn Yoûsouf, l'homonyme et l'arrière-petit-fils de Saladin[1]. On comprend qu'Ibn Al-Ḳifṭî, acheteur insatiable et lecteur assidu de ses acquisitions, n'ait pas, surtout à l'époque de sa vie politique, réalisé avec son *ḳalam* tous ses rêves de compositions littéraires, historiques et biographiques.

Si des coupures ont été pratiquées par Az-Zauzanî dans les brouillons qui lui furent confiés, je suppose qu'il écarta certains noms insignifiants et qu'il supprima nombre de détails qui lui paraissaient du remplissage dans les articles qu'il admit. Mais l'appareil bibliographique ne se prête pas aux amputations et il a dû être maintenu dans sa plénitude. Or, c'est là le point important et nous pouvons nous réjouir des trésors qui ont été conservés. Nous pourrions apprécier avec plus de certitude encore la genèse du recueil sans la perte regrettable de l'abrégé, d'après Az-Zauzanî sans doute, par Aboû Moḥammad ʿAbd Allâh ibn Saʿd ibn Aḥmad Ibn Abî Djamra Al-Azdî Al-Andalousî, mort au Caire en 675 (1276)[2]. C'est par suite d'une confusion entre deux écrits d'Ibn Al-Ḳifṭî que M. Lippert parle d'une autre rédaction écourtée, d'un siècle plus moderne, qui aurait eu pour auteur Tâdj ad-Dîn Aboû Moḥammad Aḥmad ibn ʿAbd al-Ḳâdir Ibn Maktoûm Al-Ḳaisî le Ḥanafite, mort en 749 (1348)[3].

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la commodité de l'ordre alphabétique d'après les initiales rend l'usage de ce dictionnaire aisé, les classements par matières étant toujours arbitraires et subjectifs. Aux deux index des noms propres de personnes et de lieux aurait pu être

[1] An-Nouwairî, *Nihâyat al-arab*, d'après Quatremère, *Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux*, publié d'abord dans le *Journal asiatique* de 1838, II, p. 35-73; reproduit dans E. Quatremère, *Mélanges d'histoire et de philologie orientale*, p. 1-39; voir surtout p. 30-31.

[2] Ḥâdjî Khalîfa, *Lexicon bibliographicum*, IV, p. 135, qui complète C. Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, I, p. 372, n° 15. Ajoutez-y également pour l'ouvrage I l'exemplaire de Madrid, coté 480 dans Robles, *Catálogo de los manuscritos árabes existentes en la Biblioteca Nacional de Madrid* (Madrid, 1889), p. 203 *a*.

[3] J. Lippert, *Einleitung*, p. 11; cf. C. Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, II, p. 110, n° 6.

ajoutée une table très désirable des œuvres citées; mais, pour utile et presque nécessaire qu'elle eût été, elle aurait risqué de grossir le livre démesurément. Il a fallu accepter ce sacrifice, mais je ne puis assez le regretter. Je me serais plutôt résigné à un format plus modeste, à des marges plus resserrées, à une publication d'un prix moins exorbitant. D'autre part, l'amoureux des beaux livres qu'était Ibn Al-Ḳifṭî, s'il contemplait et maniait un aussi magnifique volume, se sentirait heureux de posséder et d'admirer, sur un rayon de sa bibliothèque d'outre-tombe, au moins un exemplaire de son Histoire des philosophes, adaptée par Az-Zauzanî, publiée dans une édition de luxe à son goût et à son usage par M. Julius Lippert.

Je disais en commençant combien cette mine de richesses scientifiques avait été exploitée au préalable, avant d'être ouverte dans toute son opulence aux recherches des travailleurs. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le prêtre maronite Michael Casiri, chargé par « le très pieux et très religieux prince des Espagnes » Charles III, qui régna de 1759 à 1788, de cataloguer ses manuscrits arabes de l'Escurial, connut l'ouvrage à travers un seul exemplaire médiocre, sans nom d'auteur, qui porte aujourd'hui le n° 1778 (Casiri 1773)[1]. Il en tira nombre de hors-d'œuvre savoureux qui coupaient sa description au grand plaisir des lecteurs; il les leur offrit d'après la *Bibliotheca philosophorum*, comme il dénomme cette collection anonyme de monographies[2]. Voici, dans l'ordre où elles figurent dans le texte complet, la liste de celles dont Casiri a été le premier éditeur dans son premier volume et qu'il y a traduites en latin : Platon, Aristote, Alexandre d'Aphrodisias, Ibrâhîm ibn Yaḥyâ, Apollonius, Euclide, Archimède, Eutochius, Ibrâhîm ibn Hilâl, Aḥmad ibn Moḥammad As-Sarakhsî, Aḥmad ibn Moḥammad Al-Fargânî, Aḥmad ibn ʿOmar Al-Karâbîsî, Hippocrate, l'auteur de l'Almageste Ptolémée, Tinkalous, Taufîḳ, Thâbit ibn Ḳourra, Gallien, Aboû Maʿschar Djaʿfar de Balkh, Djaʿfar ibn Al-Mouktafî Billâh, Djaʿfar Al-Ḳaṭṭâʿ As-Sadîd, Djâbir ibn Ḥayyân, Al-Hasan ibn Aḥmad Al-Hamdânî, Al-Ḥasan ibn Miṣbâḥ, Al-Ḥasan ibn ʿOubaid Allâh, Al-Ḥasan ibn Al-Khaṣîb, Al-Ḥasan Ibn Al-Haitham, Ḥounain ibn Isḥâḳ, Al-Khâḳânî, Dioscoride, Dhoû 'n-Noûn ibn Ibrâhîm Al-Akhmîmî, Rizḳ Allâh An-Naḥḥâs, Ruben Aṭ-

(1) M. Casiri, *Bibliotheca Arabico-Hispana Escurialensis*, Matriti, 1760-1770, 2 vol. in-folio. Casiri mourut à Madrid le 12 mars 1791; voir Hartwig Derenbourg, *Notes critiques sur les Manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale de Madrid* (Paris, 1904), p. 11 et 42.

(2) Le copieux index qui, dans la *Bibliotheca Arabico-Hispana*, suit II, p. 352, permet d'y retrouver facilement chacune des monographies.

Ṭabarì, Soulaimân ibn Ḥassân, Sinân ibn Al-Fatḥ, Sinân ibn Thâbit ibn Ķourra, Sahl ibn Bischr, Sind ibn ʿAlî, As-Samauʾal ibn Yahoûdhâ, Al-ʿAbbâs ibn Saʿîd, ʿAbd Allâh ibn Masroûr, ʿAbd Allâh ibn Amâdjoûr, ʿAbd Allâh ibn Schâkir, ʿOubaid Allâh ibn Al-Ḥasan, ʿAbd ar-Raḥmân ibn Ismâʿîl, ʿAbd ar-Raḥmân ibn ʿOmar, ʿAbd ar-Raḥmân ibn ʿAbd al-Karîm As-Sarakhsî, ʿAbd al-Ḥamîd ibn Wâsiʿ, ʿAlî ibn Aḥmad Al-ʿImrânî, ʿAlî ibn Aḥmad d'Antioche, ʿAlî ibn Al-Ḥasan Ibn Al-Aʿlam, ʿAlî ibn Ismâʿîl Al-Djauharî, ʿOmar ibn Moḥammad ibn Khâlid, ʿOmar ibn ʿAbd ar-Raḥmân, ʿOmar ibn Aḥmad Ibn Khaldoûn, Al-Faḍl ibn Ḥâtim, Al-Faḍl ibn Moḥammad, Al-Faḍl ibn-Naubakht, Al-Fatḥ ibn Nadjaba, Ķousṭâ ibn Loûķâ, Ķounṭouwân, Al-Ķaṣrânî, Kanka, Kaʿb al-ʿAmal, Moubaschschir ibn Aḥmad, Moḥammad ibn Ibrâhîm Al-Fazârî, Moḥammad ibn Zakariyâ Ar-Râzî (*Rhazes*), Al-Fârâbî, Al-Battânî, Moḥammad ibn Ismâʿîl At-Tanoûkhî, Moḥammad ibn Khâlid, Moḥammad ibn Al-Ḥousain ibn Ḥamîd, Moḥammad ibn Al-Djahm, Moḥammad ibn ʿÎsâ Al-Mâhânî, Moḥammad ibn ʿOmar, Moḥammad ibn ʿAbd Allâh Al-ʿOutaķî, Moḥammad ibn ʿAbd Allâh ibn ʿOmar ibn Al-Bâzyâr, Moḥammad ibn Kathîr At-Fargânî, Moḥammad ibn ʿÎsâ ibn Abî ʿAbbâd, Moḥammad ibn Nâḥiya, Moḥammad ibn Aktham, Moḥammad ibn Lourra, Aboû 'l-Wafâ Moḥammad, Moḥammad ibn ʿAbd Allâh Aboû Naṣr Al-Kalwâdhî, Moḥammad ibn ʿÎsâ ibn ʿAbd al-Mounʿim, Moḥammad ibn Moubaschschir ibn Abî 'l-Foutoûḥ, Fakhr ad-Dîn Ar-Râzî, Maïmonide (Moûsâ Ibn Maimoûn), Maslama ibn Aḥmad, Mâ Schâ Allâh, Hâroûn ibn ʿAlî, Hibat Allâh ibn Al-Ḥousain, le deuxième Hermès, Waidjan ibn Roustoum, Yaḥyâ ibn Abî Manṣoûr, Yaʿķoûb ibn Isḥâķ Al-Kindî, Yaʿķoûb ibn Ṭâriķ, Yaʿķoûb ibn Moḥammad Al-Miṣṣîṣî, Yoûḥannâ ibn Yoûsouf Al-Ķass, Yoûsouf Al-Harawî, Aboû Djaʿfar ibn Aḥmad, Aboû Djaʿfar al-khâzin, Aboû Barza, Aboû Dâʾoud, Aboû ʿAlî ibn Abî Ķourra, Aboû 'l-ʿAnbas Aṣ-Ṣaimarî, Aboû ʿAbd Allâh Ibn Al-Ķalânisî, Aboû ʿAlî le géomètre (*al-mouhandis*), Avicenne (Ibn Sînâ), Aboû 'l-Ķâsim Al-Ķaṣrî, Aboû 'l-Ķâsim Ar-Raķķî, Ibn Sîmawaihi, Ibn Al-ʿOudjaim, Ibn As-Sinbadî, Banoû Moûsâ ibn Schâkir.

Ces 115[1] articles sur 400 environ ne sont pas reproduits intégralement et Casiri, réduit pour ses extraits à un seul manuscrit qui n'est pas des meilleurs, n'a pas pu arriver à un déchiffrement et à une élucidation comparables aux résultats qu'a obtenus M. J. Lippert, avec le riche appareil dont il disposait et avec la préparation que l'état des études arabes

[1] Et non pas 33, comme l'a prétendu M. Lippert, en ne comptant probablement que les morceaux de longue haleine.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en Europe assure aux disciples formés par l'élite des maîtres contemporains. Pour les emprunts puisés à la même source que ceux de Casiri, M. Lippert cite encore Louis-Amélie Sédillot[1], *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug Beg* (Paris, 1847) et le commentaire d'August Müller dans le second volume de G. Flügel, *Kitâb al-fihrist* (Leipzig, 1872). Je crois que cette liste n'est pas complète et qu'on pourrait y ajouter entre autres Wenrich, *De auctorum græcorum versionibus... commentatio* (Lipsiæ, 1842); Dr Leclerc, *Histoire de la médecine arabe* (Paris, 1876, 2 vol.); M. Steinschneider, *Die arabischen Uebersetzungen aus dem Griechischen* (Leipzig et Berlin, 1889-1896)[2]; du même, *Arabische Mathematiker mit Einschluss der Astronomen*, dans l'*Orientalistische Zeitung* de 1901, 1902 et 1903; H. Suter, *Die Mathematiker und Astronomen der Araber und ihre Werke* (Leipzig, 1900). Que de prélibations ont devancé notre jouissance pleine !

Aux trois groupes de manuscrits décrits et classés par M. Lippert s'ajoutent les deux parisiens et l'exemplaire de l'Escurial, tous trois se rattachant à la série α. Quant au manuscrit R, de la série γ, qui provient de la succession Michele Amari, il appartient maintenant à la Real Accademia dei Lincei à Rome[3].

La publication de l'Histoire des philosophes, rédigée par Az-Zauzanî sur les notes d'Ibn Al-Ḳifṭî, a été intercalée par mon jeune collègue, M. Julius Lippert, au milieu de travaux consacrés par lui aux procédés et au développement de l'oculistique arabe, à l'instigation et avec la collaboration d'un illustre spécialiste berlinois, M. J. Hirschberg. De ce fécond laboratoire sont sortis jusqu'ici : *Die Augenheilkunde des Ibn Sina* (Leipzig, 1902); il y a peu de mois *Ali ibn Isa Erinnerungsbuch für Augenärtzte* (Leipzig, 1904). On annonce, comme prêt pour l'impression, un nouveau volume qui débutera par « Un choix sur le traitement des maladies de l'œil », composé vers l'an 1000 de notre ère par Aboû 'l-Ḳâsim ʿAmmâr ibn ʿAlì de Mauṣil. On voit que cette branche de la littérature arabe médicale, si elle chôme en Europe depuis au moins

(1) M. Lippert a omis les prénoms, sans se douter qu'il y a eu deux Sédillot, « des mathématiciens au moins autant que des arabisants », comme je les ai caractérisés dans mon *Silvestre de Sacy*, éd. du centenaire de l'École (Paris, 1895), p. 59, le père, Jean-Jacques-Emmanuel (1777-1832), et son second fils, un pâle reflet du père (1808-1875).

(2) Une table générale de cet ouvrage, publié au hasard des occasions par bribes et par morceaux, a paru dans la *Zeitschrift der deutsch. morg. Gesellschaft*, L (1896), p. 371-417.

(3) Al-Battānī sive Albatenii *Opus astronomicum*... editum, latine versum... a Carolo Alphonso Nallino. Pars prima (Mediolani Insubrium, 1903), p. VIII et LXVI.

un quart de siècle, recommence à y être cultivée, exploitée, mise en valeur[1].

Hartwig DERENBOURG.

LIVRES NOUVEAUX.

H. Thédenat. *Le Forum romain et les Forums impériaux.* 3e édition. 1 vol. in-8°, xii-458 pages, avec 3 plans, 62 gravures et 8 phototypies. — Paris, Hachette et Cie.

Ch. Huelsen. *Das Forum romanum, seine Geschichte und seine Denkmäler,* 1 vol. in-8°, vii-219 pages, avec 3 plans et 109 gravures dans le texte. — Rome, Loescher et Cie, 1904.

M. Thédenat vient de publier une troisième édition de son livre sur le Forum romain et les Forums impériaux. Le texte a été, dans ce nouveau tirage, augmenté d'un tiers, et cette nécessité qui s'imposait ne saurait surprendre après les découvertes importantes qui ont été faites dans ces dernières années par M. Boni. Les chapitres nouveaux ou renouvelés sur la pierre noire, la basilica Æmilia, Sancta Maria Antiqua sont, aussi bien que les anciens, il est à peine besoin de le dire, tout à fait au courant. M. Thédenat a lu et utilise fort habilement les dissertations savantes dont les fouilles récentes ont fourni la matière, et, ce qui vaut mieux encore, il a lui-même étudié sur place les restes mis au jour : on peut donc être sûr de puiser chez lui des renseignements aussi exacts et des théories aussi documentées que possible, et dans un volume comme le sien, ce n'est pas un petit mérite.

La conception générale du livre n'a pas été changée et on peut le regretter. Il se compose de deux parties, histoire et topographie, et les redites sont fréquentes de l'une à l'autre, l'auteur en convient lui-même. Il était certes bien difficile d'éviter cet inconvénient; M. Thédenat aurait cependant pu y arriver en resserrant davantage la première partie au profit de la seconde. Ce qu'il tenait surtout à faire, et ce qu'il a fait, c'était un excellent ouvrage, où les travailleurs trouveraient réunis tous les faits, toutes les dates, toutes les données archéologiques relatifs à l'histoire monumentale du Forum, en même temps qu'un guide commode et agréable permettant aux voyageurs soucieux de comprendre ce qu'ils voient, de se retrouver au milieu d'un domaine aussi complexe; dès lors, un rapide aperçu chronologique aurait suffi en tête et il eût peut-être mieux valu réserver à chaque monument la série des transformations, reconstructions ou embellissements qu'il a subis. Le livre y eût, croyons-nous, gagné non seulement en concision, mais en clarté. Nous souhaiterions aussi que, dans une nouvelle et prochaine édition, qui consacrera une fois de plus le succès très justifié du *Forum romain et des Forums impériaux,* les plans soient à une plus grande échelle : actuellement le plan I est tout à fait inutilisable, parce que ses petites dimensions le rendent trop confus.

L'exposé de M. Hülsen est certainement moins complet que celui de M. Thédenat;

(1) M. Lippert n'est pas non plus étranger à J. Hirschberg, *Über das älteste arabische Lehrbuch der Augenheilkunde,* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin de 1903, p. 1080-1094; tirage à part, n° XLIX.

il n'est pas destiné à nous apprendre sur chaque monument tout ce que nous pourrions en connaître, mais sur chacun d'eux il nous donne tout l'essentiel, et, s'il est moins riche en détails, il est peut-être plus clair. C'est uniquement au visiteur du Forum que s'adresse M. Hülsen; en quelques mots précis, il fait l'histoire de l'édifice, en indique les particularités architecturales, en décrit les différentes divisions et essaie de montrer par les restaurations très intéressantes insérées dans le texte quel était autrefois l'aspect de la construction dont on n'a plus aujourd'hui que les ruines sous les yeux. Après une courte introduction historique (p. 1-47), tout l'ensemble du livre (p. 48-204) est ainsi occupé à parcourir le Forum. Tous ceux qui ont suivi les travaux de M. Hülsen sur la topographie romaine savent qu'il s'est fait de ces études une spécialité et que depuis de longues années il s'y consacre presque exclusivement; ils ne s'étonneront pas de rencontrer dans ce nouveau volume et sur toutes les questions qui y sont traitées des vues personnelles, une érudition remarquable et une science approfondie de la Rome antique. A. M.

Gustave Glotz. *L'ordalie dans la Grèce primitive. Étude de droit et de mythologie*, in-8° de 137 pages. — Paris, Fontemoing, 1904.

M. Glotz commence par établir que l'ordalie, nom germanique du jugement de Dieu, exista partout et de tout temps. Puis il recherche les idées primordiales qu'on trouve à l'origine de l'ordalie. Les récits mythologiques, les cérémonies religieuses, les usages ou même les locutions populaires, tout cela se rencontre dans le droit primitif. De toutes les sociétés préhistoriques, c'est la société grecque qui a le mieux conservé le souvenir légendaire. Ici l'auteur rappelle et mentionne les travaux de ses devanciers, depuis Valckenaër (1808) jusqu'à Gustave Gilbert (1896). Puis il avance une théorie en désaccord avec l'opinion commune et observe que, contrairement à cette opinion, la procédure dans les plus anciens âges ne faisait pas de l'ordalie l'administration d'une preuve d'où découlerait, fait ultérieur, la sentence. Preuve ou épreuve et sentence étaient inséparables. Dans le γένος de l'époque la plus reculée, la preuve et la peine, la justice criminelle et la justice civile, le droit et la religion, tout se confond et se tient. A Mantinée, au v° siècle, la condamnation des coupables est subordonnée à un oracle, « ordalie sans souffrance ». A Rome, l'ordalie est une « dévotion » (Bouché-Leclercq). Le criminel est voué aux dieux. Il n'est pas condamné à mort; il est exposé à un danger capital, dont les dieux peuvent le sauver. Exemples empruntés au Congo, à l'Abyssinie, même à l'ancien régime français, d'après lequel un condamné à mort était chargé de couper le câble lors du lancement d'un navire. Ce dernier exemple nous semble devoir être écarté, n'ayant aucunement le caractère superstitieux que présentent les autres. Les ordalies sont des preuves magiques ou des sanctions divines confiées à des sorciers ou à des prêtres, dont l'effet est de mener au triomphe ou à la mort; elles sont devenues plus tard des jugements de Dieu. Dans l'Inde, à Rome, au moyen âge, le prêtre assiste à l'ordalie. Chez les Grecs, les patients et les patientes s'adressent eux-mêmes à la divinité. Du reste, c'est aux récits mythiques plutôt qu'aux textes qui les relatent qu'il faut remonter pour retrouver l'âge véritable de l'ordalie. Le *folk-lore* des Grecs renferme tout un coutumier. Nous continuerons cette notice par la table des chapitres et de leurs subdivisions. On vient d'analyser le premier, « l'ordalie primitive ». Le deuxième est consacré aux ordalies par la mer. La mer et la mort. Le coffre, le bateau et le sac. Le saut de Leucade. Les moyens de salut. La justice de la mer. Chap. III : les épreuves par l'eau douce. Chap. IV : le lac des Palikes (source d'eau sulfureuse, chaude, jaillissante près du temple des Palikes, en Sicile). Chap. V : le

saut dans le précipice (καταχρημνισμός). Chap. vi : l'emmurement. Chap. vii : les épreuves par le feu. Chap. viii : les épreuves rituelles. Chap. ix : la destinée des ordalies à l'époque historique. Quand l'ordalie eut cessé de s'exercer sur les personnes, elle se perpétua par les adaptations les plus diverses. Elle substituait des objets inanimés aux hommes.

Chacun des détails — et ils sont innombrables — rapportés par M. Glotz à l'appui de son argumentation est accompagné d'une référence, ce qui suppose une immense lecture. Notre impression générale est que parfois M. Glotz s'est laissé entraîner à faire entrer dans son sujet des faits qui lui sont étrangers et qu'il a considéré comme un cas d'ordalie ou d'épreuve par tel ou tel supplice ce qui n'était que l'exécution d'une sentence capitale. Quoi qu'il en soit et sous cette réserve, il a fait là une œuvre définitive, du plus vif intérêt, et apporté une riche contribution à l'histoire des sociétés primitives et de leur évolution dans leur période historique.

C. E. R.

H. Mehier de Mathuisieulx. *Rapport sur une mission scientifique en Tripolitaine* (Nouvelles archives des missions, t. XII, fasc. 1).

La mission dont M. de Mathuisieulx rend compte dans le présent fascicule a donné pour l'archéologie africaine des résultats fort intéressants. Ce voyageur a rapporté des photographies très curieuses et des relevés, qu'on souhaiterait plus minutieux, de monuments romains jusqu'ici absolument inconnus. Ce sont surtout des tombeaux. Certains ressemblent aux mausolées qu'on rencontre en Syrie : grandes aiguilles en forme de prismes élancés surmontant un ou deux étages de forme cubique; les plus soignés sont cantonnés aux angles de pilastres et ornés de frises sculptées. D'autres — et ce sont les plus dignes de remarque — affectent la forme de petits temples avec escaliers antérieurs. Tels sont ceux qui se voient à Ghirza. Il en est un surtout, dans cette localité, d'une conservation parfaite (pl. IV), qui se distingue par une ornementation très caractéristique. L'architrave est décorée de triglyphes et de boucliers, qui donnent à l'édifice l'aspect d'un temple grec; mais le chapiteau, formé d'une grosse corbeille massive non découpée et surmonté aux quatre angles de volutes, tient à la fois de l'égyptien et de l'ionique; on voit qu'on est là à la limite de plusieurs civilisations qui se sont mélangées pour former un amalgame bizarre. L'inscription qui surmonte la porte d'entrée nous apprend que c'était la demeure dernière d'un ménage berbère, Nasif et Matlich, père et mère de deux hommes, Nimira et Fedel, auteurs du monument. D'autres mausolées, de la même nécropole, portaient des ornementations d'un autre genre, non moins curieuses: des bas-reliefs représentant des scènes de la vie journalière; l'un nous montre un chameau attelé à une charrue. Tout cela paraît remonter au iv^e^ siècle; on n'y saisit aucune trace de christianisme.

R. C.

Victor Chapot. *La province romaine proconsulaire d'Asie, depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut-Empire.* 1 vol. in-8° de xv-573 p. — Paris, Bouillon, 1904.

La province romaine proconsulaire d'Asie ne comprenait pas toute l'Asie Mineure des modernes, mais seulement la portion la plus occidentale de cette vaste région, c'est-à-dire, avec quelques îles de la mer Égée, les côtes d'Éolie et d'Ionie, la Mysie, la Lydie, la Carie, la Phrygie presque tout entière; elle avait pour capitale Éphèse et pour autres villes principales Cyzique, Pergame, Smyrne, Sardes, Milet, Tralles, Laodicée, Synnada. Depuis une cinquantaine d'années la géographie ancienne, l'histoire et les institutions de chacune des contrées et de chacune des villes

qu'elle renfermait ont été l'objet de nombreuses études de détail. M. Chapot a pensé que l'heure était venue de mettre en œuvre tous les matériaux recueillis et tous les travaux déjà publiés. Il a voulu faire, comme il le dit, un essai de synthèse et étudier dans son ensemble la vie politique de l'Asie proconsulaire jusqu'aux réformes de Dioclétien. Son livre a le caractère à la fois d'un manuel et d'un répertoire; c'est une mise au point et un résumé de l'état actuel de nos connaissances; c'est en même temps un recueil de textes et de faits. Les sources à utiliser étaient trop diverses et trop dispersées pour que l'auteur pût se vanter de n'avoir rien omis; l'essentiel, du moins, ne lui a pas échappé et sur toutes les questions qu'il passe en revue il est à même de nous donner des indications abondantes, précises et sûres.

Il a distribué ses matières sous quatre rubriques : l'histoire, les villes, l'administration romaine, les religions nouvelles. La première partie est intitulée : *Formation et vicissitudes de la province.* L'Asie romaine doit sa naissance au testament d'Attale III Philométor, roi de Pergame, qui mourut en 133 av. J.-C., léguant ses États à Rome. Le chapitre des origines a été écrit avant l'apparition du récent mémoire de M. Foucart[1], annoncé seulement en note et analysé sommairement dans les *Addenda.* Pour peindre la situation à la fin de la République et les exactions des financiers, M. Chapot tire un bon parti des discours et des lettres de Cicéron. Sous l'Empire, l'histoire de la Proconsulaire, comme de toutes les autres provinces, est courte et vite racontée : la paix romaine épargnait les crises et assurait partout la prospérité. Le chapitre sur le territoire et les limites de l'Asie paraît un peu rapide : il n'aurait pas été inutile de décrire dans ses grandes lignes la géographie ancienne du pays; on comprendrait mieux l'œuvre des Romains, sachant dans quel milieu leur activité s'est exercée. La deuxième partie, *Les villes et la vie municipale,* est faite surtout à l'aide des textes épigraphiques; grâce à ces précieux documents nous connaissons la physionomie des cités et des bourgs, la condition des habitants, les attributions des assemblées municipales et des multiples magistrats locaux. Les villes de la Proconsulaire, nombreuses et florissantes, habituées à gérer elles-mêmes leurs intérêts, attachées à leurs privilèges, continuèrent à mener, sous la domination de Rome, la même vie qu'autrefois; l'Asie romaine restait fidèle aux habitudes et aux traditions de l'hellénisme. Elle devait cependant se plier aux lois de ses vainqueurs. La troisième partie étudie *L'administration romaine, ses agents, ses services, ses créations en Asie.* Pour tout ce qui concerne les gouverneurs et leurs auxiliaires, M. Chapot s'est servi des *Fastes* de Waddington, si utiles encore, en prenant soin toutefois de les compléter d'après les découvertes ultérieures; il dresse la prosopographie de la province; il examine ensuite les finances, la justice, les voies publiques, l'armée, les domaines impériaux, la chronologie. Les chapitres précédents nous montraient par où l'Asie se distinguait des autres circonscriptions administratives du monde romain et quelle figure originale lui donnait l'ingénieuse complexité des rouages de son organisation urbaine; ceux-ci nous font voir comment et dans quelle mesure elle a subi les influences centralisatrices venues de Rome. C'est surtout en matière religieuse qu'il est intéressant d'observer le mélange des éléments anciens et des courants nouveaux. La quatrième partie a pour titre *Les nouvelles religions.* Les vieux cultes nationaux subsistent, mais les Romains se préoccupent

[1] *Le culte de Dyonisos en Attique,* 1 volume in-4° de 204 pages. Paris, Imprimerie nationale, librairie C. Klincksieck, 1904. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* tome XXXVII.)

d'en contrôler ou d'en modifier le service : ils limitent les privilèges des temples, hiérarchisent le personnel sacerdotal, associent aux dieux grecs le culte municipal des empereurs. Les divinités impériales ont, en outre, des temples provinciaux; l'adoration de Rome et d'Auguste devient, en Asie comme partout ailleurs, la forme la plus parfaite du loyalisme politique; les cités briguent le titre de néocores; toutes ensemble elles forment un *Κοίνον* pour rendre hommage en commun aux princes. Sur la question obscure et controversée du rôle respectif de l'asiarque et de l'*ἀρχιερεὺς Ἀσίας* M. Chapot se borne à exposer les diverses théories en présence; il ne croit pas qu'il soit possible, dès à présent, de se prononcer définitivement. Quant aux fêtes et jeux publics, ils étaient célébrés toujours sous la surveillance des Romains. Un dernier chapitre esquisse brièvement l'histoire des débuts du christianisme dans l'Asie proconsulaire et marque les caractères distinctifs qu'il y a revêtus : tendance au particularisme, zèle municipal, loyalisme envers l'Empire. Ainsi l'auteur reste fidèle jusqu'au bout à sa méthode et remplit tout son programme : il fait nettement ressortir l'individualité de la province proconsulaire et indique avec force tout ce que l'Asie grecque doit à la civilisation romaine. Maurice Besnier.

Josef Strzygowski, *Koptische Kunst* (Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire); 1 vol. in-4°, xxiv-362 pages; 40 pl. et 420 fig. — Vienne, Holzhausen, 1904.

Travailleur infatigable, M. Strzygowski s'est surtout attaché, depuis quelques années, à étudier l'art de l'Orient méditerranéen durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, et il s'est efforcé de montrer quelle part revient à ses divers éléments dans la formation de l'art byzantin ou de l'art occidental du haut moyen âge. Nos lecteurs connaissent notamment ses derniers ouvrages, *Orient oder Rom*, et *Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte* (cf. *Journal des Savants*, avril 1904, p. 239).

M. Strzygowski nous donne aujourd'hui un livre non moins considérable, qui rendra aux travailleurs de réels services : le *Catalogue* des objets d'art coptes conservés au Musée du Caire.

C'est à M. Maspero que l'on doit l'entrée des premières pièces de cette série dans le Musée du Caire; car avant lui, à en juger du moins par les Inventaires, il n'y avait, parmi les vingt-cinq mille numéros du Musée, qu'un seul monument certainement copte, une stèle du Fayoum. Actuellement cette série a pris un développement considérable, car le présent catalogue ne comporte pas moins de 850 numéros, et encore ne comprend-il pas tout l'ensemble de la collection. Sa publication était d'autant plus souhaitable que les Inventaires du Musée semblent n'avoir pas toujours été tenus avec beaucoup de soin ; ainsi M. Strzygowski nous apprend qu'une partie considérable des séries coptes et notamment presque tous les objets les plus importants ne figurent pas dans le journal d'entrée. Or tous ceux qui ont dû étudier de près une collection publique savent combien une pareille négligence — une des plus graves que puisse commettre un conservateur de musée — peut causer d'embarras et d'inutiles recherches aux travailleurs.

Ce *Catalogue*, qui se rattache à ceux de MM. von Bissing, Crum et Edgar, ne comprend pas tous les monuments coptes du Musée du Caire; il décrit spécialement les objets en pierre, en bois, en cuir, en os, en terre cuite (sauf les vases et les lampes) et en métal ; encore ne le fait-il pas d'une manière complète, à cause de certains travaux déjà parus ou en préparation; on n'y trouvera pas, notamment, les objets en or, les verreries et les tissus. Au point de vue technique, on constate dans le système de numérotage une complication regrettable; mais on ne pourrait sans injustice la

reprocher à l'auteur, qui a dû travailler dans des conditions très défavorables, ainsi qu'il l'explique dans son Introduction. D'autre part, on ne saurait trop louer l'abondance de l'illustration. Tous les objets importants sont reproduits dans les 40 planches et les 420 figures. L'on en vient enfin à comprendre que les descriptions, si précises soient-elles, ne suffisent pas, et bientôt peut-être, dans les catalogues scientifiques vraiment dignes de ce nom, l'on verra reproduire tous les numéros, sans exception.

Il serait fastidieux de rendre compte d'un pareil ouvrage en dressant une liste des observations que peut suggérer la lecture de ses divers numéros. Aussi croyons-nous qu'il serait à la fois plus intéressant et plus profitable pour nos lecteurs de résumer l'utile préface que M. Strzygowski a mise en tête de son *Catalogue;* il y a donné une vue d'ensemble sur l'art copte, en réunissant les théories qu'il professe sur cette question controversée et mal connue. L'on sait en effet que les archéologues qui s'en sont le plus sérieusement occupés ne sont même pas encore tombés d'accord sur les dates qu'il convient d'assigner aux monuments. Cela s'explique d'ailleurs facilement, car l'on n'en connaît aucun sûrement daté, pour la période qui s'étend du IVe au VIe siècle. M. Strzygowski reproche à M. Maspero une tendance à tout rajeunir systématiquement; il pense que les objets sans éléments arabes ne sauraient être plus récents que l'an 800 environ, et que la période de la floraison devrait être placée du IIIe au Ve siècle.

La naissance de l'art copte, dit M. Strzygowski, est due non pas au christianisme, mais à l'introduction de l'art grec dans la haute Égypte; et cela explique la prédominance, dans la sculpture, non pas de motifs chrétiens, mais de motifs antiques. Pour la grammaire ornementale, les influences directrices viennent d'abord de la Syrie; puis, après la conquête arabe, de la Perse; si bien que finalement l'Égypte ne présente presque plus de trace de sa période hellénique, et redevient ce qu'elle avait été à l'origine, un pays purement oriental. Comme l'art copte, qui n'a guère eu de caractère personnel que dans les figures, l'art arabe manque d'individualité. Mais il est inadmissible de vouloir le faire dériver de l'art copte. Sans doute les Arabes, durant les premiers siècles de l'hégire, ont pu employer des constructeurs byzantins ou coptes; mais le grand développement de la civilisation persane, qui s'établit en Syrie avec le Turc Ahmad-ibn-Tulun, fait disparaître toutes ces traditions. Ce que Makrizi raconte de la construction de la mosquée d'Ahmad par un chrétien n'est qu'une fable, si l'on veut faire de cet architecte un Copte; Makrizi lui-même nous met d'ailleurs sur la bonne voie, en indiquant Samarra, près de Bagdad, comme la source de cet art nouveau, si étranger aux habitudes égyptiennes; et cela est confirmé par les formes architecturales de la mosquée, non moins que par sa décoration. Bientôt après, l'élément persan gagne encore du terrain, avec l'art des Fatimites; ce qui, dans cet art, peut sembler byzantin, est en réalité purement persan, et le rapport que l'on constate entre les ornements fatimites, d'une part, et ceux des manuscrits byzantins, d'autre part, s'explique exclusivement par ce fait que les ornements byzantins en question sont eux-mêmes en grande partie persans. Quant à la dernière grande vague du courant islamique, l'art de l'Asie centrale, qui est représentée par les bâtiments des Seldjoucides en Asie Mineure et par les monuments persans postérieurs à la tourmente mongole, elle se manifeste en Égypte à l'époque de Saladin, et acquiert tout son développement sous les Mamloucks. Ainsi les Coptes n'ont eu aucune part à la formation de l'art islamique proprement dit. Mais ce qui donne à l'art copte un intérêt particulier, c'est qu'il est un représentant typique de ces tendances qui se sont développées, dès

l'époque antique, dans certaines régions reculées de la zone d'influence hellénique, qui ont ensuite, à l'époque chrétienne, pénétré en Occident grâce au développement du monachisme, et qui finalement ont constitué l'un des éléments de notre art européen de l'époque romane.

Certaines de ces affirmations, qui paraissent encore plus tranchées à être résumées ainsi, pourraient appeler quelques réserves. Quant au dernier point, à savoir le rôle de l'Orient méditerranéen dans la formation de notre art du haut moyen âge, M. Strzygowski (qui vient d'y consacrer un nouveau travail : *Der Dom zu Aachen und seine Entstellung*) s'y trouve pleinement d'accord avec Courajod. Ce dernier, en effet, dans plusieurs de ces leçons si neuves qu'il professa à l'École du Louvre en 1891 et 1892 (*Leçons,* t. I), a longuement insisté sur le rôle des influences néo grecques et orientales; il n'eut garde d'ailleurs d'oublier l'art copte (bien qu'il ne l'ait guère mentionné qu'en passant) ni la part qui revient aux chrétiens d'Égypte dans la transmission de certains éléments orientaux. Des travaux récents, et notamment ceux de M. Strzygowski, ont confirmé et précisé encore cette théorie; mais il faut reconnaître qu'elle avait, depuis longtemps déjà, été formulée en France.

J.-J. Marquet de Vasselot.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

L'Institut a tenu sa séance publique annuelle le 25 octobre 1904, sous la présidence de M. Mascart.

M. le Président expose comment ont été partagés les arrérages de la fondation Debrousse (cf. *Journal des Savants,* avril 1904, p. 254); il rappelle la donation du château de Langeais faite à l'Institut par M. et Mme Jacques Siegfried (*ibidem,* août 1904, p. 478), et termine son discours par l'éloge des membres de l'Institut décédés dans le courant de l'année.

Les noms des lauréats du prix Volney sont proclamés (*ibidem,* juillet 1904, p. 422).

Il est ensuite donné lecture des notices suivantes :

De la croyance des gens du moyen âge à la prochaine fin du monde, par M. Valois, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

Les transformations de l'amateur d'art, par M. Aynard, délégué de l'Académie des Beaux-Arts;

Les travaux de Michelet aux Archives nationales, par M. Félix Rocquain, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques;

Pour les Russes, par M. François Coppée, délégué de l'Académie Française.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage,* l'Académie a étudié les mots compris entre *Consommation* et *Conte.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Sur le rapport de M. Chatelain, l'Académie a prolongé d'une année le séjour de MM. Bizart, Bulard et Cavaignac à l'École française d'Athènes, et celui de MM. Albertini, Bourgin et Martin à l'École française de Rome.

— Sur le rapport de M. Barbier de Meynard, une somme de 2,000 francs a été allouée sur la fondation Benoît-Garnier à M. Foureau, pour contribuer à l'achèvement de sa publication : *Documents scientifiques de la mission saharienne.*

Nécrologie. Le marquis JEAN-FRANÇOIS-ALBERT DE NADAILLAC, correspondant de l'Académie depuis 1884, est mort au château de Rougemont (Eure-et-Loir) dans les premiers jours d'octobre 1904. Les travaux de M. de Nadaillac avaient principalement porté sur l'homme préhistorique.

Communications. 7 octobre. M. Salomon Reinach communique un mémoire de M. Amelung sur l'*Apollon du Belvédère* et la *Diane à la biche,* tendant à établir qu'il faut attribuer ces deux statues non pas à Léocharès, mais à un autre artiste du IV^e siècle, Euphranos.

14 octobre. M. Maspero expose le résultat des travaux exécutés en 1903-1904 par le Service des antiquités en Égypte. Les premiers explorateurs avaient été tellement frappés par les caractères de force et de solidité des monuments qu'ils dégageaient de la terre, qu'ils les supposaient invulnérables. On s'aperçoit au contraire maintenant que, soumis à l'action de l'air, ces monuments se détériorent rapidement. Le Service des antiquités consacre donc la plus grande partie de ses ressources à la réfection et à la consolidation des parties les plus menacées.

Construits en grès résistant, les temples de Philæ n'ont pas subi de dommage pendant leur seconde immersion partielle de quatre mois; mais il se forme du salpêtre à la surface des murs; ce dangereux agent de destruction est combattu par des lavages. A Kom-Ombo, les portions écroulées du mur de l'est ont été relevées et le mur d'enceinte soulagé du sable qui pesait sur lui. Le temple d'Edfou avait donné de graves inquiétudes et a nécessité d'importants travaux de consolidation : les fondations ont été entièrement remises à neuf. Des maisons qui masquaient l'entrée du temple ont été achetées et démolies. Situé au centre même de la ville, le temple d'Esneh est engagé au milieu des maisons, mais M. Maspero s'est avisé que les terrains sur lesquels elles sont bâties appartiennent à l'État égyptien. Aussi a-t-il demandé et obtenu du gouvernement que les abords du temple fussent progressivement dégagés, ce qui permettra là aussi d'exécuter des travaux de réfection absolument nécessaires. Tels sont les principaux travaux auxquels on s'est livré au sud de Thèbes.

Au nord, les portions du temple d'Abydos qui menaçaient ruine ont été maçonnées et maintenues par des poutres en fer. À Beni-Hassan, le Service des antiquités a parachevé les fouilles très fructueuses entreprises par une société anglaise et qui ont amené la découverte de soixante tombeaux avec leur mobilier funéraire intact. À Tanis, les monuments très nombreux que Mariette avait laissés sur le sol lors de ses campagnes de 1860 et 1861 ont été relevés et transportés au Musée du Caire. A Sakkarah, le déblaiement de la pyramide d'Ounas a été terminé et celui de la pyramide de Teti commencé.

Mais c'est à Thèbes même que les travaux de cette année ont donné des résultats particulièrement remarquables. Le Ramesseum a été déblayé et consolidé; il appa-

raîtra prochainement tel qu'il était à la fin du règne de Ramsès II. À Karnak on a continué à restaurer les colonnes du temple dont les fragments gisaient sur le sol; en outre on a reconstitué un temple d'Aménothès I, dont les matériaux avaient été utilisés sous Touthmosis III. Tout en se livrant à ces travaux, on a fait une découverte du plus haut intérêt, celle d'une *favissa*, dans laquelle les autorités sacerdotales ensevelirent, vers la fin du IIIe siècle avant notre ère, les vieux *ex-voto* qui encombraient certaines cours et salles du temple. On a déjà extrait de ce caveau sept mille statuettes en bronze et cinq cents statues en pierre, hautes quelques-unes de plusieurs mètres, la plupart de 0 m. 30 à 1 m. 20. Un petit nombre de ces monuments datent de l'âge archaïque, des temps memphites et de la première époque thébaine. La plupart s'échelonnent de la XXe dynastie à l'époque persane; ils sont couverts d'inscriptions. Ils sont particulièrement abondants pour la période où les grands prêtres d'Ammon ont régné à Thèbes. L'histoire de la théocratie thébaine est donc renouvelée par cette découverte de premier ordre, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte quand M. Legrain, chargé de ce travail, aura publié les inscriptions et les figures de ces monuments.

M. Maspero a terminé sa communication en rappelant qu'on a inauguré cette année au Caire la statue d'Auguste Mariette, œuvre du sculpteur Puech, et en faisant hommage à l'Académie du tome I des *Œuvres diverses* de Mariette, éditées par ses soins (*Bibliothèque égyptologique*, t. XVIII, Paris, E. Leroux, 1904).

— M. Mâle fait une communication sur les influences du théâtre sur l'art italien du XVe siècle.

— M. Mispoulet lit un mémoire sur l'administration romaine au IVe siècle.

21 octobre. M. Clermont-Ganneau communique une inscription néo-punique trouvée par M. de Mathuisieulx en Tripolitaine, et qui est peut-être le plus beau spécimen de l'écriture néo-punique découvert jusqu'ici. Il résulte d'un premier examen que c'est la consécration d'une statue et d'un sanctuaire avec ses dépendances au dieu Ammon. La dédicace est datée formellement de l'année de Lucius Ælius Lamia, proconsul de la province romaine d'Afrique sous Auguste.

— M. Héron de Villefosse communique au nom du P. Delattre quatre inscriptions latines récemment découvertes par M. l'abbé Crespel, à Khanguet-el-Hadjadj, site de l'ancienne *Neferis*. Le plus intéressant de ces textes a été gravé en l'honneur d'Adonis sous le règne simultané de Septime Sévère et de Caracalla (192 à 211).

— M. de Lasteyrie lit un mémoire sur «le symbolisme de la déviation de l'axe dans les églises».

— M. E. Babelon lit un mémoire de M. George Radet, intitulé *L'Artémision de Sardes*. L'auteur de ce travail s'efforce de démontrer que Sardes possédait un Artémision presque aussi populaire que celui d'Éphèse, que l'Artémis qu'on y adorait était une Anaïtis persique, et enfin que ce fut dans ce sanctuaire qu'eut lieu la réconciliation de Cyrus le Jeune et du satrape Orontas.

28 octobre. M. Hamy fait connaître à l'Académie les découvertes archéologiques du capitaine Duchemin dans la vallée de la Gambie. Cet officier a relevé au nord du fleuve trente-sept groupes de monuments funéraires composés de tumulus et entourés d'enceintes et de grands monolithes cylindriques. Un de ces monuments a été fouillé, il contient des squelettes offrant le type nigritique le plus accentué et des débris de poterie grossière.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 15 octobre. Par une lettre en date du 8 octobre 1904, M. Guillaume a informé ses confrères que, désirant prendre du repos en raison de son âge avancé, il les priait d'accepter sa démission de directeur de l'Académie de France à Rome. — A l'issue de la séance, M. le Secrétaire perpétuel s'est rendu auprès de M. Guillaume, rentré en France, pour lui apporter les hommages de ses confrères et lui témoigner leur reconnaissance des grands services qu'il a rendus à l'Académie de France à Rome.

Séance du 22 octobre. M. H. Roujon donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. le marquis de Chennevières, membre libre, son prédécesseur.

Prix Bordin à décerner en 1907. L'Académie a proposé pour sujet : « L'influence de Lebrun sur la sculpture de la période Louis XIV. »

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Communications. 1er octobre. M. Luchaire lit une étude intitulée : *Les idées d'Innocent III sur l'hérésie.* De la conduite de ce pape dans un certain nombre de cas relatifs à des procès d'hérésie, il ressort très clairement qu'il a toujours désiré non la mort des pécheurs, mais leur conversion, et qu'il a réagi souvent contre les excès de zèle des clergés locaux. Il redoutait le fanatisme de l'épiscopat et les impatiences de la foule, toujours prête à livrer au feu même les simples suspects. Il exigeait qu'on instruisît régulièrement les procès d'hérésie, qu'on y mît du temps et du soin : il ordonnait des enquêtes, voulait voir personnellement les dossiers et prononcer lui-même l'arrêt. La France du Nord, surtout, pays classique du fanatisme et des lynchages populaires, lui a causé de cruels embarras. Les évêques, comme cet Hugue de Noyers, évêque d'Auxerre, à qui il infligea désaveu sur désaveu, ne durent rien comprendre à son attitude. Non seulement il tenait, en matière de procès d'hérésie, à se conformer à la loi et à l'équité, mais il s'inspira d'un esprit de tolérance et de patience qui contraste singulièrement avec l'ardeur farouche de beaucoup de ses contemporains. Il est vrai que ce juge si scrupuleux a décrété la croisade des Albigeois, et que, dans une certaine mesure, il est responsable des conséquences. Mais la question est de savoir dans quelles conditions il a autorisé cette guerre; si, malgré tous ses efforts, elle n'a pas dévié du caractère et du but qu'il lui assigna; si enfin, il n'a pas représenté précisément, au milieu des massacres et des expropriations injustifiées, le parti de la modération, de la clémence, et même celui de la réaction.

— M. Boutroux entretient l'Académie du Congrès international de philosophie qui s'est tenu à Genève le 4 septembre et les jours suivants.

8 octobre. M. de Boutarel lit un mémoire intitulé : *Quelques mots sur les finances de Louis XIV.*

15 octobre. M. Lallemand lit un mémoire sur *les Léproseries.*

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Académie des Beaux-Arts. Notice sur la vie et les travaux de M. le marquis de Chennevières par M. Henri Roujon, in-4°, 1904.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires publiés sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie avec le concours de M. Paul Jamot, in-4°, Paris, Ernest Leroux, 1904,

T. X, fasc. 2 (n° 21 de la collection) : Georges Benedite, *Une nouvelle palette en schiste;* P. Perdrizet et L. Chesnay, *La métropole de Serrès;* F. de Mély, *Vases de Cana;* Marcel Dieulafoy, *La statuaire polychrome en Espagne du XII^e au XV^e siècle;* Paul Leprieur, *Le don Albert Bossy au Musée du Louvre;* Camille Benoît, *Le tableau de l'Invention de la Vraie Croix et l'école française du Nord dans la seconde moitié du XV^e siècle.* Ce fascicule contient 11 planches.

T. XI, fasc. 1 et 2 (n° 22 de la collection) : Salomon Reinach, *Un manuscrit de la bibliothèque de Philippe le Bon à Saint-Pétersbourg.* Ce fascicule contient 41 planches.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

BOHÊME.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE PRAGUE.

Le volume annuel de mémoires de la Classe de philosophie, histoire et philologie comprend des travaux en langues allemande et tchèque dont voici les principaux : Novaček, *Sigisimundi regis Bohemiæ litteræ donationum regalium (1421-1437).* — Flajšans, *Un contemporain de Jean Hus.* — I. Goll, *Le privilège de Frédéric II et le royaume de Bohême.* — Kalousek, *Nouvelles de Bohême envoyées à Rome en 1775.* — Josef Kolar, *L'accent des substantifs russes.* — Ludwig, *Communications sur certains points de philologie grecque.* — Mourek, *La négation en ancien germanique.* — Pastrnek, *La légende slave de Saint Vacslav.* — Pinsker, *La bataille de Lipany.*

La Société a en outre publié un mémoire de M. I. Janko *Sur les finales longues en ancien germanique,* travail écrit en langue tchèque, ce qui paraît un peu singulier vu la nature du sujet traité et, également en langue tchèque, une importante monographie de M. Jaroslav Bidlo sur *l'Union des frères bohêmes durant son premier exil* (années 1548 à 1572).

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE BOHÊME (ACADÉMIE TCHÈQUE).

L'Académie a fait paraître son quatorzième annuaire. Il renferme, outre la liste des membres, celle des établissements avec lesquels l'Académie échange ses publications, le compte rendu de la séance annuelle, le compte rendu général de l'activité de l'Académie, de décembre 1902 à décembre 1903, et un certain nombre de nécrologies. Dans le *Bulletin* (*Věstnik*) commun aux diverses classes de l'Académie, nous retenons les travaux suivants : Flajšans, *Contribution à l'étude des œuvres de Jean Hus;* Ernest Kraus, *Le sixième Congrès des philologues scandinaves à Upsal;* Mourek, *Études sur la philologie germanique;* Simák, *La chronique de Bartoš;* Zíbrt, *La Bible de Schaffhouse* (c'est une bible tchèque du XV^e siècle, provenant de la bibliothèque des Fürstenberg). — M. Tadra a publié à part, pour l'Académie, *Les Cartulaires du monastère de Zbraslav,* et M. le D^r Jan Bedrich Novàk, *Le formulaire de*

l'évêque Thomas de Bechyně. Ces textes sont en latin. Les introductions et les commentaires sont en langue tchèque. Signalons encore dans les *Mémoires* (*Rozpravy*) un travail intéressant pour l'histoire de l'art en Bohême sur les *Junker,* artistes, dont il est question dans les textes du XV[e] siècle et dont la personnalité est restée assez mystérieuse. L'auteur du mémoire, M. Chytil, a cru devoir le résumer en allemand à la fin de son travail : *Die Junker von Prag.*

Parmi les publications de l'Académie, signalons encore les suivantes : Vaclav Vondrák, *Études sur la littérature slave ecclésiastique;* Vaclav Slavík, *Correspondance et mémoires publiés à l'occasion de son centenaire;* Čenek Zibrt, *Un incunable tchèque de Nuremberg, 1518;* Josef Karásek, *Opinions et biographie de Kollar en 1849;* Tobolka, *Bibliographie tchèque poar 1902;* A. Patera, *Trois livres sur saint Jérome;* Jan Loriš, *Le recaeil du comte Baworowski* (ce recueil de récits épiques, traduits de l'allemand, avait déjà été publié en partie dans l'*Archiv für Slavische Philologie,* t. XI-XIII).

L. L.

ITALIE.

Reale Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. Vol. XI, parte 2[a]. *Notizie degli Scavi* (1903, in-4°).

Fascicule 7. Région X (Vénétie). *Concordia :* réinvention et transport au Musée de cette ville des deux inscriptions publiées *C. I. L.,* t. V, n[os] 1931 et 1933 [G. C. Bertolini]. — Région VII (Étrurie). *Pitigliano :* Nouvelles découvertes dans la nécropole : céramique du VI[e] s. a. C., 14 fig. [G. Pellegrini]. — Rome. Fouilles dans les catacombes (nov. 1902-mai 1903) : découverte du cimetière de Damase entre la voie Appienne et la voie Ardéatine; inscriptions funéraires, entre autres celle de la mère du pape Damase; découverte d'un cimetière anonyme sur la voie Latine; inscriptions nouvelles du cimetière de sainte Agnès sur la voie Nomentane [O. Marucchi]. — Région I (Latium et Campanie). *Aricia :* Ruines d'un mur en *opus quadratum,* sur le bord du lac d'Albano [M. Salustri]. — *Caracupa* (entre Norba et Sermoneta) : nécropole archaïque; description des tombes et de leur mobilier, remontant aux VIII[e]-VII[e] s. a. C., plan, 69 fig. [L. Savignoni et R. Mengarelli]. — Région IV (Samnium et Sabine). *Sulmone :* égout antique, tête de marbre blanc (copie d'un Apollon grec?), fig. [A. de Nino]. — Région II (Apulie). *Troia :* inscription où se trouve nommé un *dictator* de Fidènes [L. Manzi].

Fascicule 8. Région X (Vénétie). *Este :* stèle funéraire d'un membre de la *gens Baebia* [A. Prosdocimi]. — Région VII (Étrurie). *Florence* (environs) : cippe de Settimello (quatre lions soutenant une pomme de pin, de la seconde moitié du VI[e] s. a. C.) et tombes paléoétrusques de l'Agro Fiorentino, 2 fig. [L. A. Milani]; — *Bolsena :* antiquités de l'époque romaine (II[e] et III[e] s. a. C.) : ruines de murs, restes d'un réservoir, fragments architectoniques, débris de sculptures, inscriptions dont l'une mentionne un préfet d'Égypte, 10 fig. [E. Gabrici]. — Rome : groupe de tombes du Septimontium préromuléen, 3[e] rapport, 59 fig. [G. Boni]. — Sicile. *Syracuse:* compte rendu des fouilles et découvertes faites dans le S.-E. de la Sicile en 1902-1903; à *Licodia Eubea,* fragment d'une inscription grecque monumentale; à *Mineo,* statuette d'argile qui représente Aphrodite sortant du bain, du type de la Vénus Torlonia, du bronze de Florence et de la Vénus Pamphili; à *Paternò,* inscription grecque archaïque à peu près inintelligible, bien que très nette, et fragment d'amphore rhodienne avec inscription incomplète; etc. [P. Orsi].

Fascicule 9. Région X (Vénétie). *Este :* ruines d'habitations très anciennes, 14 fig. [A. Alfonsi]. — Région XII (Étrurie). *Cività Castellana :* tombes, fragments de vases, débris d'architecture décorative en terre cuite, 10 fig. [A. Pasqui]. — Rome : *Région III :* deux autels très anciens en *peperino ;* — *voie Ardéatine :* cippe funéraire en marbre avec décoration compliquée, fig. ; — *via Nomentana :* fragments d'inscriptions, dont une marque de tuile inédite, de l'an 123 [G. Gatti]. — Sardaigne. *Fordongianus :* thermes antiques de *Forum Trajani* (statuettes, lampe en terre cuite représentant le Sacrifice d'Abraham); *Villanova Truschedda :* nuraghes de S. Barbara, etc., 30 fig. [A. Taramelli].

Fascicule 10. Rome : *Région III :* mosaïque avec scène de chasse ; — *Via Labicana :* colonne en travertin, avec inscription de l'an 77, qui marquait le premier mille de cette voie [A. Gatti]. — Région IV (Samnium et Sabine). *Castelnuovo* (*S. Pio delle Camere*) : inscription relative à un aqueduc [N. Persichetti]; — *Goriano Sicoli :* un des cippes milliaires de la via Claudia Valeria rétablis par l'empereur Magnence [A. De Nino]. — Sicile. *Syracuse :* ouvrages hydrauliques, militaires, et tombes archaïques découvertes au Fusco (grand cratère ou amphores avec représentations militaires sur le col divisé en deux registres), 14 fig. [P. Orsi]. — Sardaigne. *Sant' Antiaco :* inscription funéraire de la nécropole de l'antique Sulcis, intéressante au point de vue de l'onomastique [A. Taramelli].

Fascicule 11. Région X (Vénétie). *Lozzo Atestino :* ruines de très anciennes habitations sur la colline, 9 fig. [A. Alfonsi]. — Rome : fouilles de l'*Ara Pacis Augustae* (juillet-décembre 1903), plan et 17 fig. [A. Pasqui]. — Région I (Latium et Campanie). *Palestrina :* inscriptions honoraires découvertes sur l'emplacement de l'ancien forum de Préneste, entre autres longue dédicace d'une statue à P. Aelius Apollinaris Arlenius [G. Gatti].

Fascicule 12. Région IX (Ligurie). *Turin :* inscription romaine découverte à Sassi, au pied de la Superga; inscription funéraire d'un centurion de la tribu *Pollia,* milieu du Ier siècle [E. Ferrero]. — Région V (Picenum). *Paderno* (près Ancône) : découverte d'un pied de candélabre en bronze, de type étrusque, fig. [E. Brizio]. — Région VII (Étrurie). *Bolsena :* tombes étrusco-romaines (débris de vases, inscriptions étrusques, etc.). 8 fig. [L. Pernier]. — Rome : *Région VI :* hermès acéphale en marbre grec, portant sous le thorax l'inscription : Q·ENNIVS, fig. [D. Vaglieri]; — *Région VII :* inscription en l'honneur de Caracalla et remontant à la fin de l'an 213; — *Région XIV :* fragment d'un cippe terminal des bords du Tibre, établi sous Trajan par Tib. Julius Ferox, en 1101 [G. Gatti]. — Région I (Latium et Campanie). *S. Gregorio di Sassola :* trésor de 563 monnaies gentilices romaines, toutes en argent, remontant aux temps de la République, 33 fig. [L. Cesano]. — Région IV (Samnium et Sabine) : Paeligni. *Salmone :* mosaïque à figure (Furie ou Méduse), fig. [A. de Nino]. Léon Dorez.

PRUSSE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN.

Séance du 11 novembre 1903. Diels, *Deux calendriers milésiens.* Cinq fragments du IIe siècle av. J.-C., formant deux exemplaires différents de *parapegmata* (calendriers à fiches), rédigés d'après Méton-Euktémon et d'autres astronomes grecs, égyptiens et indous. Des fiches de bronze, portant la date civile, devaient être insérées au jour

correspondant dans les trous que l'on voit dans le calendrier astronomique. Les mouvements des étoiles et les signes du temps sont indiqués. L'un d'eux, établi par <Stas>ikrates, commençait au solstice d'été de l'an 110 av. J.-C.

Séance du 19 novembre. Brunner, *La plainte appuyée par le cadavre ou la main du mort dans la procédure des tribunaux allemands au moyen âge.* La plainte pour assassinat devait, en certains cas, être faite en présence du cadavre. Certains objets, comme la main détachée du cadavre, pouvaient être le substitut légal du cadavre. Légendes développées autour de mains conservées ainsi dans les églises. Le cadavre était requis, non comme pièce à conviction, mais en vertu d'idées animistes. — O. Lenel, *Deux nouveaux fragments des Disputationes d'Ulpien; addition.* Au bas du recto, le chiffre x indique le numéro du cahier; il est placé au commencement, non à la fin du quaternion, et laisse penser que le manuscrit ne contenait que les *Disputationes.* Rectifications sur quelques points de la lecture.

Séance du 26 novembre. Hirschfeld, *Le terme du gouvernement de César en Gaule:* tentative d'explication des témoignages anciens. — Hirschberg, *Le plus ancien manuel arabe d'ophtalmologie.* En quatre siècles, les Arabes ont écrit plus d'une douzaine de manuels d'ophtalmologie. Le plus ancien, œuvre d'Hunain (Johannitius), savant médecin chrétien (808-873), a été conservé en deux rédactions latines différentes : 1° *Liber de oculis Constantini Africani* (dans les œuvres d'Ysaac, Lyon, 1515); 2° *Galeni de oculis liber a Demetrio translatus* (dans les éditions de Galien de Venise, 1541; Bâle, 1542; Paris, 1679).

Séance du 10 décembre. Sachau, *Le fragment de Berlin de Mûsâ Ibn 'Ukba :* quatre feuillets de cet historien, très important pour les origines de l'Islam, et seulement connu par le nom et les citations dans les relations postérieures.

Paul Lejay.

GRANDE-BRETAGNE.

ACADÉMIE BRITANNIQUE.

L'Académie Britannique a tenu, le 28 octobre 1904, une séance extraordinaire pour célébrer le bi-centenaire de la mort de John Locke. Deux mémoires ont été lus, l'un par M. Campbell Fraser, sur *L'influence de Locke dans la pensée moderne,* l'autre par sir Frederick Pollock sur *Les théories de Locke sur l'État.*

Prix d'histoire de droit. — L'*Istituto di storia del diritto romano* de l'Université de Catane ouvre un concours sur le sujet suivant : *De legibus duodecim Tabularum, utrum antiquiores an recentiores, utrum germanæ an falsæ habendæ sunt.* Sont admis au concours les étudiants inscrits dans les Facultés de droit italiennes et étrangères, et les étudiants lauréats des Facultés, couronnés depuis deux ans. Il sera décerné un diplôme d'honneur, une médaille d'or et une médaille d'argent. Les mémoires manuscrits ou imprimés devront être envoyés avant le 1er mai 1905 au Président de l'Institut de droit romain, à l'Université de Catane.

Le Gérant : Eug. Langlois.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1904.

LA MOSAÏQUE ANTIQUE.

P. GAUCKLER, *La mosaïque antique,* 1 vol. in-4°. Paris, Hachette et Cie, 1904.

M. Paul Gauckler, directeur des Antiquités et des Arts à Tunis, vient de nous donner, sur la mosaïque antique, un travail de grande importance. Il a été écrit pour le *Dictionnaire des Antiquités,* que M. Saglio publie à la librairie Hachette, et il y tiendra fort bien sa place; tous ceux que ce sujet intéresse — c'est-à-dire les antiquaires et les historiens — sauront bien l'y aller chercher. Je souhaiterais pourtant qu'il pût être détaché de l'excellent ouvrage où il se trouve comme prisonnier, et donné à part au public; il deviendrait d'un accès plus facile et pourrait être consulté à tout moment. Peut-être aussi M. Gauckler, s'il n'était plus enfermé dans les limites d'un article de dictionnaire, qui sont toujours un peu étroites, pourrait-il s'étendre davantage et nous donner plus librement toutes les notes qu'il a réunies sur cette riche matière, ce qui nous ferait grand plaisir. On a le sentiment, quand on le lit, que l'espace lui a été parfois trop parcimonieusement ménagé, et que, par exemple, ce qu'il nous dit des débuts de la mosaïque dans le monde oriental pouvait être un peu plus étendu. Il en est de même des renseignements qu'il nous donne à propos des divers genres de la mosaïque romaine; tels qu'ils sont, nous les trouvons fort curieux, mais ils le seraient encore davantage et plus faciles à saisir s'il n'avait pas tenu à être court et s'il les avait éclairés par un plus grand nombre d'illustrations bien choisies. Toute cette partie gagnera à être remaniée, quand M. Gauckler reprendra son travail et sera libre de le développer à son aise.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Rien, du reste, ne lui sera plus facile. M. Gauckler réside dans un pays où l'on découvre à chaque instant des mosaïques nouvelles, et presque toutes celles qu'on a trouvées dans ces dernières années l'ont été par lui ou sous sa direction. Pour en apprécier le nombre, il nous suffira de dire qu'Eugène Müntz, qui avait fait de la mosaïque une étude particulière et qui proposait à l'Association internationale des Académies d'en dresser un *corpus*, évaluait le nombre de celles qui portent des représentations figurées à sept cents environ, tandis que M. Gauckler en a inventorié pour sa part plus de deux mille. C'est sur cette riche et importante matière que repose son travail, et l'on voit que personne n'était mieux préparé que lui pour le composer.

Je veux me borner à résumer le plus rapidement possible ce qu'il contient d'essentiel, pour donner aux savants auxquels il aurait par hasard échappé la pensée de le lire et d'en profiter. Je passe les premières pages, qui contiennent les origines de la mosaïque chez les Chaldéens et en Égypte; je viens de dire que je les souhaiterais plus développées. Peut-être aussi voudrait-on un peu plus de détails sur la mosaïque grecque. Il est bien évident que cet art, comme les autres, vint de l'Orient à la Grèce et qu'elle le fit sien en le transformant. Mais de quelle façon a-t-elle procédé dans cette transformation, et quelles qualités nouvelles lui a-t-elle données? Il serait très intéressant de le savoir. C'est après Alexandre et sous ses successeurs, à l'époque où les Grecs cherchent surtout l'éclat dans la décoration de leurs monuments, que la mosaïque s'est développée chez eux. Ils l'ont employée principalement à orner les murailles et les voûtes, où elle remplaçait la fresque, et, selon M. Gauckler, c'est pour cette raison qu'il en est moins resté que chez les Romains, qui s'en servaient de préférence pour les pavements : les murailles s'écroulent, entraînant avec elles ce qui les couvre, tandis que les pavés ont plus de chance de durer.

Pline nous dit que la mosaïque n'est arrivée aux Romains qu'à l'époque de Sylla [1]; mais nous voyons qu'il en est question dans Lucilius, qui vivait du temps de la troisième guerre Punique, et de la façon dont il en parle on peut conclure qu'elle était alors connue à Rome depuis assez longtemps [2]; il est pourtant probable que le succès en dut être

[1] Pline, XXXVI, 189.

[2] Ces deux vers de Lucilius étaient fort connus. Cicéron les a cités plusieurs fois; c'est une raillerie des orateurs prétentieux dont les phrases laborieusement travaillées ressemblent à des pièces de mosaïque et de marqueterie :

Quam lepide lexeis compostae! ut tesserulae omnes
Arte pavimento atque emblemate vermiculato.

On voit qu'il se sert des mots *emblemata* et *vermiculatum*, qui désignaient divers genres de mosaïque.

favorisé par les expéditions contre Mithridate, qui mirent à la mode les choses de l'Asie. M. Gauckler fait remarquer « que les Romains n'avaient pas de la mosaïque la même conception que nous; qu'au lieu de la considérer comme un art unique, de quelque manière qu'elle se présente, ils la séparaient en plusieurs genres assez distincts pour qu'on se gardât de les réunir sous la même rubrique ». Ils appelaient *musivum*[1] celle qui était appliquée sur les murs; les pavements historiés se divisaient en deux classes, l'*opus tessellatum* et le *vermiculatum*[2]. La première (*pavimentum tessellatum*) se compose essentiellement de dés rectangulaires (*tesserulae,* petites tessères) disposés en quadrillage; les procédés dont elle se sert sont les plus simples de tous. Elle se borne d'ordinaire à des représentations schématiques, d'où le modelé, le relief et la perspective sont exclus; elle adopte le plus souvent le décor géométrique et, si elle imite les effets de la peinture, elle se tient dans une gamme très restreinte de couleurs et n'emploie guère que le blanc et le noir. Au contraire, selon M. Gauckler, dans la peinture en *vermiculatum,* l'artiste se sert d'éléments minuscules, plus petits que les *tesserulae* et très variés de forme, le plus souvent arrondis et incurvés; il les dispose en lignes sinueuses, dissymétriques, qui suivent exactement le contour des figures, s'élargissent ou s'amincissent pour modeler les formes, et rappellent l'aspect des chapelets d'anneaux du ténia; de là sans doute le nom caractéristique qu'on leur a donné. En réalité c'est un genre de peinture. Le peintre en mosaïque emprunte, comme les autres, ses modèles à la nature; il les copie en toute liberté, ne cherchant qu'à faire œuvre exacte et vivante, et compose à loisir, au gré de sa fantaisie, de véritables tableaux. Le nom que porte ce genre de peinture (*emblema*) indique que ce sont des tableaux de chevalet. Parmi ceux que nous possédons encore, le plus grand ne dépasse pas un mètre carré de superficie. En les étudiant de près, on a reconnu que l'artiste les confectionnait chez lui, dans son atelier, qu'il les plaçait dans une caisse, sur une couche de ciment, dans laquelle les cubes sont enfoncés; la caisse, munie d'un couvercle, était transportée où l'on voulait. L'*emblema* ne se suffit pas à lui-même; il est en général inséré dans un ouvrage en *tessellatum*, qui lui sert de cadre, et c'est ainsi que les divers genres de mosaïque, d'abord séparés par leur origine et leur caractère général, ont fini par se pénétrer et se confondre.

[1] Ce terme de *musivum,* qui n'apparaît pas avant l'époque de Dioclétien, n'a désigné que plus tard la mosaïque en général.

[2] M. Gauckler affirme que, tandis qu'on dit *opus tessellatum,* on ne rencontre nulle part le mot d'*opus* joint à *vermiculatum.* C'est sans doute un effet du hasard et lui-même l'emploie un peu plus loin (p. 9).

Après ces détails préliminaires sur la technique de la mosaïque romaine, M. Gauckler nous en esquisse l'histoire. Il la divise en trois périodes : la première, qu'il appelle période Augustéenne, est encore toute imprégnée de l'imitation de la Grèce. Les œuvres qu'on peut avec quelque assurance attribuer à cette époque, quand elles sont signées, portent le nom d'artistes grecs; et, plus encore que ce nom, leur caractère indique leur origine; elles s'inspirent ordinairement des légendes helléniques, elles reproduisent volontiers des scènes de la vie grecque. C'est ce qui plaisait surtout à cette clientèle de gens riches, de grands seigneurs, de hauts fonctionnaires pour laquelle l'artiste travaillait. La mosaïque est, à ce moment, un art alexandrin et aristocratique; elle change de caractère sous la période qui suit, la période Antoninienne, comme l'appelle M. Gauckler. C'est alors que des palais des riches, auxquels elle semblait d'abord réservée, elle passe aux maisons bourgeoises, même aux plus simples, qu'elle y envahit tous les appartements, même les plus retirés, comme les gynécées, même les plus humbles, comme les chambres d'esclaves; en même temps elle se répand dans les provinces et s'y établit. Dès le second siècle, de nombreux ateliers fonctionnent dans les villes du bassin méridional de la Méditerranée. Rien que pour l'Afrique, M. Gauckler en a relevé vingt-trois; un peu plus tard on en trouve au centre et aux extrémités de l'empire, jusque dans la Rhétie, la Norique, la Germanie, la Bretagne. La façon rapide dont un art coûteux et compliqué s'est répandu dans les pays les plus lointains et les moins connus, la vogue universelle qu'il y a obtenue montrent à quel point on y jouissait alors de la tranquillité et du bien-être. On s'est demandé si le monde a jamais été plus heureux qu'à ce moment; je crois bien qu'au moins il n'a jamais été aussi riche.

En émigrant dans les provinces, la mosaïque devait changer de caractère. À Rome et dans l'Italie, elle était restée aux mains d'artistes grecs; c'étaient des Grecs qui composaient les *emblemas* destinés à être transportés dans l'*atrium* des grands personnages, et ils y mettaient toutes les qualités de finesse, tous les agréments qu'on leur avait enseignés dans les écoles de leur pays. À mesure qu'on s'éloigne de la Grèce, le goût s'altère; le faste remplace la simplicité; le provincial, quand il paie, veut en avoir pour son argent; l'*emblema* ne lui suffit plus, il lui faut des peintures plus vastes, plus riches, plus animées, avec un plus grand nombre de personnages. « Sous les pavements, où le *vermiculatum* est associé au *tessellatum*, le tableau central s'agrandit aux dépens du décor qui l'encadre et finit par le réduire à une simple bordure. » La technique aussi est changée. « Dès le milieu du IIe siècle,

quelle que soit la nature de sa tâche, le mosaïste l'exécute toujours directement sur le sol. »

Ce qu'il importe surtout de remarquer dans cette seconde phase de l'histoire de la mosaïque, c'est qu'elle prend définitivement un caractère romain. Les artistes, qui de Rome et de l'Italie vont s'établir en province et y apportent leur art, sont bien forcés de se conformer au goût provincial. Or les provinciaux sont devenus tout à fait Romains. Rome suffit à leur admiration et la Grèce n'arrive jusqu'à eux que sous les traits que Rome lui donne. C'est ce que M. Gauckler a mis le mieux en lumière :

Les chefs-d'œuvre de l'art hellénistique, dit-il, ne sont guère transmis aux ateliers de la province que romanisés par des répliques en ronde bosse, statues ou bas-reliefs, et plus encore par tous ces menus produits des industries italiennes, les figurines et les lampes d'argile, les pierres gravées et les médailles dont les fabricants italiens inondent tout l'empire. D'ailleurs, l'imagerie romaine est la seule qui puisse être comprise et appréciée de la clientèle ordinaire des mosaïstes du IIIe siècle de notre ère. La société devient de plus en plus indifférente, sinon tout à fait étrangère, à la culture hellénique. Si quelque grand seigneur, quelque haut fonctionnaire établi sur les bords du Rhin ou de la Moselle fait encore peindre sur le sol des portraits des philosophes et des poètes grecs, on ne lit plus ceux-ci que dans des traductions. La faveur du public va aux auteurs latins. Homère est détrôné au profit de Virgile. Énée et Didon, Romulus et Rémus, et la louve nourricière font oublier Achille, Ulysse et les héros nationaux de l'Hellade. Des dieux de l'Olympe on ne connaît plus guère que les aventures racontées par Ovide. Les métamorphoses amoureuses de Jupiter fournissent un thème inépuisable de compositions très goûtées. La légende d'Éros et de Psyché apparaît aussi sur les pavements, mais c'est après qu'elle a été mise à la mode par Apulée.

Les observations de ce genre, qu'il serait facile de multiplier, montrent à quel point la mosaïque s'était alors accommodée à la vie romaine; il n'y a pas de doute que le succès qu'elle obtint chez les populations à demi barbares n'ait servi à les rendre avec le temps plus romaines aussi. Ce fut, avec les jeux, les bains, les portiques et tous les agréments d'une existence commode et brillante qu'ils ne connaissaient pas, une des formes de ces séductions par lesquelles, selon Tacite, le vainqueur les attirait à lui, « et que leur inexpérience appelait civilisation, quand c'était une partie de leur servitude[1] ».

Cette histoire s'achève par la période chrétienne. M. Gauckler nous y conduit en nous présentant le tableau de la décadence de l'empire. Il nous montre, à la suite des invasions, les ateliers qui se dépeuplent et

[1] Tacite, *Agric.*, 21 : *idque apud imperitos humanitas vocabatur, quum pars servitutis esset.*

se ferment. Quand Autun, une des plus grandes cités de la Gaule, veut rebâtir ses édifices ruinés, elle est obligée de faire venir des mosaïstes de la Bretagne. En même temps, l'exploitation des carrières de marbre est abandonnée. L'artiste, quand il en reste, ne dispose plus que des ressources lapidaires locales : les calcaires, les grès du pays, la brique, les roches rougies au feu. Comme il ne sait plus dessiner ni peindre, il remplace la peinture par des inscriptions qui célèbrent en vers barbares les vertus du défunt. L'épigraphie envahit tout le champ du tableau et finit par éliminer entièrement le sujet figuré. Le pavement en mosaïque, tel qu'on le pratiquait dans tout l'Occident depuis plus de quatre siècles, n'existe plus. Heureusement, dans cette détresse, l'art grec vient encore une fois au secours de Rome. Constantinople, qui est devenue la capitale de l'empire, envoie à l'Italie la mosaïque murale en émail, et celle-ci, par une heureuse coïncidence, trouve pour s'étaler les surfaces des voûtes et des coupoles qui, au même moment, remplacent les toitures en charpente. M. Gauckler a glissé sur cette dernière partie de son sujet. Il pouvait le faire, car elle est plus connue et il avait sur elle moins de nouveautés à nous apprendre.

Je me suis contenté, on le voit, d'indiquer rapidement le plan du travail de M. Gauckler. C'est presque une trahison de s'en tenir à ces généralités, car il vaut surtout par le détail. Je renvoie au travail lui-même ceux que cet art important intéresse. Ils ne regretteront pas le temps qu'ils auront mis à le lire.

Gaston BOISSIER.

HUGUE CAPET.

Ferdinand Lot. *Études sur le règne de Hugue Capet et la fin du x^e^ siècle* (147^e^ fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). XL-525 p. in-8°. Paris, Bouillon, 1903.

M. Ferdinand Lot nous avertit lui-même, dans sa préface, qu'il n'a voulu donner ni une biographie de Hugue Capet, ni même une narration suivie de son règne. L'état des documents s'y oppose : ils sont d'une insuffisance telle « qu'on ne connaît et qu'on ne connaîtra jamais à fond ni ce personnage ni ses actes ». Il y a des lacunes énormes qu'on désespérera toujours de combler. Un nombre insignifiant d'instruments diplo-

matiques; une source narrative (la chronique de Richer) où la chronologie fait défaut et dont l'auteur a été pris trop souvent en flagrant délit de partialité et d'inexactitude; un recueil de lettres (la correspondance de Gerbert), qui la plupart du temps ne sont pas datées, ni aisément datables, et dont l'obscurité semble défier parfois toute patience : tels sont les principaux obstacles auxquels viennent se heurter ceux qui veulent faire l'histoire de cette époque et de ce roi. Pour en triompher, il fallait, avec une obstination et une perspicacité peu ordinaires, non seulement revoir tous les textes avec plus d'attention et de rigueur qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, mais encore déblayer le terrain historique d'une foule d'affirmations trop vite acceptées et reproduites par les historiens.

La nécessité de cette œuvre de critique intensive explique l'aspect rébarbatif du livre de M. Lot, où le texte est submergé sous l'abondance des notes courantes formant toute une série de dissertations connexes et accompagné de quatorze appendices considérables, d'une impression compacte, qui occupent la moitié du volume. Un travail aussi ingrat et aussi difficile ne pouvait tenter qu'un érudit comme celui dont nous parlons. M. Lot joint, en effet, à la passion de la recherche minutieuse portant sur les problèmes les plus complexes, une capacité d'exégèse suraiguë, qui paraît quelquefois impitoyable et tranchante parce qu'elle est sûre d'elle-même, et une indépendance de jugement qui ne ménage rien ni personne, parce qu'elle subordonne tout à la vérité et à la science. Il fallait précisément un esprit de cette nature pour tenter d'éclaircir ce qui avait été embrouillé par plusieurs générations d'érudits. On peut dire que M. Lot a réussi, en beaucoup de points, à porter dans le chaos du x[e] siècle l'ordre et la lumière, et ce n'est pas un mince mérite assurément que d'avoir raison plus d'une fois contre des critiques aussi attentifs et pénétrants que Julien Havet et Jules Lair. Les historiens qu'il réfute avec sa vivacité habituelle n'ont d'ailleurs pas le droit de se plaindre, car il n'est pas indulgent à lui-même plus qu'aux autres. Le *Hugue Capet* qu'il publie aujourd'hui n'est qu'une suite de ses *Derniers Carolingiens* et même, à bien des égards, une rectification de ce dernier livre : les deux publications ne peuvent guère être séparées. Or il est piquant de voir M. Lot brûler dans la seconde ce qu'il a adoré dans la première, multiplier ses *mea culpa* et se donner à lui-même les plus vigoureux démentis[1].

[1] P. 13 : « C'est à tort que nous avons combattu Havet sur ce point. » — P. 26 : « J'ai écrit que les ambassadeurs de Hugue reprirent tristement le chemin de France. Tout cela est bien peu judicieux. » — P. 27 : « J'ai eu la naïveté d'accepter cette explication. » — P. 195 : « Notre opinion n'est pas soutenable », etc.

L'ouvrage s'ouvre par une bibliographie extrêmement complète, et peut-être plus qu'il n'aurait fallu, car on ne voit pas trop quel secours M. Lot a pu tirer des *Quatre fondateurs des dynasties françaises* de Dubroca (1808), ou du *Gerbert* de l'abbé Guéant (1868). On est même un peu étonné d'y trouver le *Philippe le Long* de M. Lehugeur, à moins d'admettre qu'une bibliographie doit contenir toutes les publications que l'auteur a pu citer en passant par le hasard d'un rapprochement ou d'une critique, au cours de son texte et de ses notes, ce qui n'est pas la conception commune et ce qui ne convient guère, je crois, à un livre comme celui-ci.

Dans le premier chapitre, *Récapitulation du règne de 987 à 991*, M. Lot reproduit, en l'amendant et en le complétant, la dernière partie de son étude sur les *Derniers Carolingiens*. Ce chapitre est presque entièrement consacré à la critique du mémoire de M. Lair sur la chronologie des lettres de Gerbert[1], et contient un grand nombre de rectifications de détail. L'auteur admet, avec les Bénédictins et contrairement à Julien Havet, que les *Annales de Saint-Benoît* n'ont été rédigées qu'au commencement du XIIe siècle. Il établit qu'il n'y a aucune raison de penser que les lettres de Hugue Capet au basileus de Constantinople et au comte de Barcelone, Borel, n'ont pas été envoyées à leurs destinataires. Il suppose que les deux lettres énigmatiques de Gerbert (nos 174 et 176), qui avaient fait jusqu'ici le désespoir des commentateurs, ont été adressées à la reine de Bourgogne, Mathilde, cousine germaine de Hugue Capet, pour atténuer l'hostilité de son mari, le roi Conrad, contre la France. Il prouve que le Capétien a assiégé Laon deux fois dans la même année 988, la première en juin-août, la seconde en octobre-novembre. Enfin, à propos de l'acte de trahison d'Asselin, évêque de Laon, qui livra le prétendant Charles de Lorraine et son neveu Arnoul à leur ennemi, dans la nuit du 29 au 30 mars 991, il fait ressortir l'invraisemblance du récit de Richer affirmant que Hugue Capet avait été tenu au courant des machinations du traître. L'explication qu'il donne de l'événement paraît probante. Si le complot avait été préparé de longue main, avec la complicité de Hugue, « pourquoi celui-ci aurait-il cherché au prix d'un gros sacrifice l'appui d'Eude de Chartres? Pourquoi ne s'est-il pas approché de Laon le jour décisif? Richer lui-même nous apprend qu'Asselin dut, au matin du 30 mars, dépêcher auprès du roi alors à Senlis, en le pressant d'accourir même avec peu de monde. Le roi arriva en effet peu entouré. Il n'était donc pas préparé à ce coup de main. On se demande

[1] *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles* (1899), t. I.

alors si Asselin a médité son affaire d'aussi loin que le dit Richer. N'est-il pas plus probable qu'il avait un pied dans les deux camps, prêt à trahir indifféremment l'un ou l'autre? La mauvaise fortune de Charles fit qu'une occasion, probablement fortuite, le livra à la discrétion du prélat et celui-ci la saisit brusquement. Hugue, découragé, aurait peut-être consenti à céder Laon et le comté à Charles de Lorraine. Mais cela n'eût pas fait l'affaire de l'évêque; on peut même imaginer que ce fut cette négociation si alarmante pour ses intérêts qui tourna décidément Asselin contre le « Carolingien ».

Pures hypothèses, dira-t-on! Sans doute, mais vraisemblables. Si on les rejette, il faut accepter à la lettre le récit de Richer, ce qui soulève des difficultés graves. Ici, comme en bien d'autres endroits du livre, se pose la question essentiellement délicate de savoir quelle confiance il faut accorder au moine de Saint-Rémi et dans quelle mesure il est permis de ne pas souscrire à ses jugements et même à ses assertions catégoriques. C'est encore, il faut l'avouer, un des problèmes les plus embarrassants qui arrêtent l'historien des origines de la monarchie capétienne. Dans certains passages de son livre, M. Lot se montre plus que dédaigneux à l'égard de Richer, l'accusant d'erreurs involontaires et volontaires, n'attachant aucune importance aux discours qu'il met dans la bouche de ses personnages, « développements oratoires et amplifications creuses d'un moine lettré », prenant même en pitié les savants qui ont cru pouvoir tirer quelque conclusion de ces élucubrations toutes subjectives (p. 1, note 3). Mais il y a d'autres cas où le critique accepte volontiers le témoignage du même chroniqueur (par exemple p. 90, 125, 128, 153 et 154) tout en le déclarant « fantaisiste et sans scrupules ». M. Lot admet même (p. 161, note 1, et 163, note 2) que certaines appréciations de Richer et certaines des argumentations qu'il attribue aux acteurs de son histoire ont une valeur propre, tout au moins pour l'étude des sentiments, des usages et des mœurs du temps. Ces oppositions laissent le lecteur fort perplexe et en proie à un malaise réel. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de savoir à quel moment Richer est véridique et à quel moment il ne l'est pas, nous aurions quelque envie de crier à l'auteur de l'étude sur *Hugue Capet* : « Ou condamnez tout à fait comme inutilisable cette source trouble et mensongère, ou puisez-y avec confiance les informations qui ne sont pas formellement contredites par les textes contemporains. » En d'autres termes, M. Lot, qui détruit tant qu'il peut l'autorité de Richer, continue pourtant à y recourir, ce qui déconcerte absolument.

Le chapitre II, *Le Concile de Saint-Basle de Verzy, juin 991,* est sans

IMPRIMERIE NATIONALE.

aucun doute le plus lisible du livre. C'est qu'il s'agit là de l'épisode le plus important du règne de Hugue Capet, de la lutte du roi et de l'Église de France contre la papauté discréditée et de la première manifestation vraiment imposante du gallicanisme. Les actes du concile de 991, bien que rédigés par Gerbert plusieurs années après l'événement et dans un but avoué d'apologie personnelle, ont été adressés par lui aux évêques qui y avaient pris part. Il est donc impossible d'admettre que la vérité y ait été travestie. M. Lot considère ce document comme digne de toute créance pour le fond, sinon tout à fait pour la forme. Sachant avec quelle difficulté il accorde sa confiance, on peut l'en croire et assister l'esprit tranquille aux curieuses séances de l'assemblée qui a entendu la plaidoirie anti-romaine de l'évêque Arnoul, d'Orléans, la riposte du moine Abbon et l'interrogatoire émouvant de l'archevêque de Reims Arnoul, accusé de trahison. Sous la pression du roi Hugue, elle a condamné et déposé le Carolingien. Une des scènes les plus dramatiques de l'histoire du moyen âge s'est passée là, dans cette église, où l'on vit le misérable archevêque se coucher en croix devant les Capétiens, demander grâce et signer lui-même son infamie. Cette scène, bien des historiens l'avaient reproduite avant M. Lot, mais il est le premier qui nous en donne tous les détails, par une traduction littérale et rigoureusement exacte du document laissé par Gerbert et que Richer a plus ou moins écourté et altéré. Les notes, ici, laissent au texte toute son ampleur et ne servent qu'à nous permettre de le mieux comprendre. Çà et là, avec un sens critique des plus déliés, M. Lot indique à son lecteur les quelques circonstances où Gerbert a été amené, sinon à déformer complètement les actes et les paroles des personnages, au moins à les présenter sous un jour tendancieux, favorable à ses intérêts.

Tout ce chapitre est excellent et d'une grande portée historique. Notons en passant une légère trace de précipitation dans la rédaction du volume. La lettre des évêques du concile de Senlis, adressée au pape Jean XV et entièrement traduite par M. Lot (p. 54 et 55), se trouve déjà, également en français et traduite en d'autres termes, dans une note du chapitre précédent (p. 25, note 5).

Le chapitre III déborde le règne de Hugue Capet. L'auteur y étudie certains faits des trois premières années de Robert II : en quoi il n'est pas infidèle à son titre, puisque le travail porte aussi sur *la fin du x^e siècle*. Ce qui en fait l'unité, c'est la question si importante des rapports de la royauté capétienne avec l'archevêché de Reims, la papauté et l'Allemagne. Après la déposition de l'archevêque Arnoul, Gerbert avait pris sa place; mais il eut à lutter à la fois contre l'opposition des Rémois, celle de l'épiscopat

allemand et les rancunes de la cour de Rome, qui ne lui pardonnait pas l'atteinte grave que son autorité avait subie à Saint-Basle. M. Lot a parfaitement mis en lumière la politique de Hugue et de Gerbert tendant à constituer contre Rome une ligue défensive de la plupart des archevêques et des évêques de la France du Nord. Quoiqu'il juge d'ordinaire Hugue Capet avec une sévérité peut-être excessive en certains passages (car enfin il est toujours dangereux de condamner aussi durement un personnage qu'on avoue « ne pas pouvoir connaître » à cause de l'insuffisance des textes), il faut bien accorder que le Capétien a fait ce qu'il a pu pour défendre Gerbert; qu'il a opposé aux conciles du légat romain le concile gallican de Chelles, interdit à ses évêques de se rendre aux assemblées hostiles et tenu tête à la papauté.

Dans ce même chapitre, M. Lot proteste, il semble avec raison, contre l'opinion traditionnelle qui veut que Gerbert ait été condamné par le légat au concile de Saint-Rémi de Reims, le 1er juillet 995. Il interprète plus exactement que ne l'avaient fait ses prédécesseurs la lettre où Hugue Capet propose au pape Jean XV une entrevue à Grenoble, lettre écrite, suivant lui, en 992-993. Il date le synode de Chelles de 993, le premier séjour de Gerbert auprès d'Otton III de 996, et son départ définitif de l'Allemagne de mai 997. Il consacre enfin au mariage du roi Robert avec Berthe de Blois, acte de passion qui eut pour conséquence l'abandon par le second Capétien de la politique gallicane et la réintégration de l'archevêque carolingien Arnoul, quelques pages de critique ingénieuse et solide où le caractère et la chronologie des faits, altérés par Havet, Boubnov et Sickel, paraissent avoir été exactement rétablis[1].

En traitant, au chapitre IV, du *Gallicanisme aux IXe et Xe siècles*, M. Lot insère là un hors-d'œuvre qui eût été mieux à sa place, à notre avis, dans la série des *Excursus*. Tout au plus aurait-il pu, à la rigueur, en lui donnant des proportions moindres, l'adapter comme préambule au chapitre II. Il est également contraire au bon ordre (nécessaire même dans les ouvrages de pure érudition) que l'auteur revienne ici, comme il le fait aux pages 153 et suivantes, sur l'appréciation détaillée des événements de Laon et de Reims, dont il a été déjà si longuement et si minutieusement parlé au début du livre. La note 3 (très développée) de la page 156, sur les actes du parti opposé à Rome et à la doctrine ultra-

[1] À propos de la note 2 de la p. 90, j'avoue avoir peine à comprendre comment l'ethnique *Mimigardvurdensis* (Richer, IV, 99) peut se rapporter à la cité épiscopale de *Münster*, en Westphalie. M. Lot aurait bien dû donner ici le document qui l'autorise à faire cette identification un peu étonnante, ou dire simplement que sur ce point le texte de la chronique est altéré.

montaine, au XI^e siècle, en France comme en Allemagne, est encore plus inutile. Au sujet des protestations qui se sont élevées aux IV^e et V^e siècles dans certaines régions de l'Europe chrétienne, contre les prétentions de l'évêque de Rome, notons, en passant, que la thèse toute récente de M. Babut sur le concile de Turin (416) permet d'ajouter aux exemples cités par M. Lot (qui ne pouvait pas d'ailleurs la connaître) une manifestation caractérisée de gallicanisme, le véritable précédent de celle de Saint-Basle.

Avec le chapitre V (*Histoire intérieure du règne de 991 à 996*), nous rentrons dans l'ordre et dans le sujet. Il s'agit principalement des rapports de Hugue Capet avec deux de ses plus redoutables feudataires, Eude I^er de Chartres et Foulque Nerra d'Anjou, et des guerres que se sont livrées ces souverains féodaux. L'appareil des dissertations critiques courant au bas du texte reprend ici toute son importance. M. Lot renforce la démonstration, qu'il avait déjà donnée dans ses *Derniers Carolingiens*, de ce fait que la prise de Melun par Eude appartient à l'année 991 et non à l'année 999, comme le voulaient MM. d'Arbois de Jubainville et Pfister. Contre la *Chronique de Nantes* et M. Merlet, il place le siège de Nantes par Foulque Nerra au printemps de 992. L'affaire du complot ourdi par l'évêque Asselin, de Laon, pour faire arriver au trône le jeune Louis, fils de Charles de Lorraine, donne à l'auteur l'occasion de faire une critique judicieuse du récit de Richer qui a commis une confusion en établissant un rapport impossible entre le complot d'Asselin et le concile de Mouzon. M. Lot place la mort du comte de Blois, Eude I^er, le 12 mars 996, et conclut d'un passage de Raoul Glaber et d'une allusion de Richer que la jeunesse du « bon roi Robert le Pieux » fut plus orageuse que ne veut l'admettre M. Pfister, puisqu'il alla jusqu'à se révolter contre son père, sans doute en 996 et à propos de son mariage avec Berthe dont celui-ci ne voulait pas. Sur la maladie et la mort du premier Capétien, l'auteur se réfère aux attestations du docteur Cabanès; celles d'A. Brachet, dans sa *Pathologie des rois de France*[1], ont plus de valeur aux yeux des critiques sérieux.

Le chapitre VI et dernier, intitulé : *Le domaine royal, le roi et la féodalité*, n'est qu'une esquisse d'un travail plus détaillé et plus complet que l'auteur a bien voulu nous communiquer en manuscrit. En le publiant, il enrichira la science d'une *Géographie historique de la France à la fin du X^e siècle et au commencement du XI^e*, qui sera, par l'étendue de l'in-

[1] L'ouvrage d'A. Brachet a été l'objet d'une étude dans le *Journal des Savants*, janvier 1904, p. 5.

vestigation comme par la sûreté des résultats, un ouvrage de première utilité. Tel qu'il est, ce chapitre nous apporte déjà des données très précises : 1° sur les petits vassaux relevant directement de la couronne capétienne au temps de Hugue et de Robert; 2° sur les rapports des grandes seigneuries : Chartres, Anjou, Normandie, Flandre, Vermandois, Champagne, Bourgogne, Maine, Bretagne, Aquitaine, Gascogne, Toulousain, Marche d'Espagne, avec cette royauté. Inutile de dire qu'on trouve rectifiés ici, chemin faisant, un certain nombre d'assertions erronées et de récits légendaires.

La seconde moitié du chapitre est consacrée aux relations de Hugue Capet avec les seigneurs ecclésiastiques. On y remarquera d'abord une liste des évêchés *royaux*, ceux dont le roi nomme les titulaires et où il perçoit la régale (Amiens, Beauvais, Châlons, Laon, Noyon, Reims, Senlis, Soissons, dans la province de Reims; Auxerre, Chartres, Meaux, Orléans, Paris, Sens, Troyes, dans la province de Sens; Le Mans, Tours, dans la province de Tours; Langres, dans la province de Lyon; Bourges et le Puy, dans la province de Bourges). M. Lot considère comme douteux les évêchés de Térouanne, de Nevers, d'Angers, d'Autun, de Chalon, de Mâcon et d'Angoulême[1], sans doute parce que nous n'avons pas de textes positifs établissant que le roi y exerça la nomination et les droits régaliens. Au total, 20 à 25 évêchés sur 77 étaient à la disposition du premier Capétien et de son fils. Quant aux abbayes, ils en ont possédé directement ou indirectement un grand nombre réparties sur toute la surface du royaume, sauf en Bretagne, en Gascogne, dans le Toulousain, la Gothie et la Marche d'Espagne.

Les quelques pages de conclusion par lesquelles se termine le texte contiennent des aperçus du plus grand intérêt. Ils ne modifient pas sensiblement l'idée qu'on s'est faite du pouvoir et de la situation de la royauté, à l'avènement de la troisième race, depuis que nous avons publié, il y a vingt ans et plus, notre *Histoire des Institutions monarchiques sous les premiers Capétiens*. M. Lot adopte la plupart des résultats généraux auxquels nous étions arrivé nous-même, notamment en ce qui concerne le caractère ecclésiastique de cette royauté et ses rapports avec le clergé. Il admet, comme nous, qu'à l'égard des seigneuries laïques et d'Église, la dynastie capétienne n'a fait que continuer la monarchie des Carolingiens.

Reste la partie du volume consacrée aux *appendices*, nombreux et im-

[1] Il me paraît bien douteux que le pouvoir ecclésiastique de Hugue Capet ait pu s'exercer à Périgueux, et M. Lot lui-même n'en disconvient pas.

portants. La *Chronologie des événements compris entre la mort d'Adalbéron et le concile de Saint-Basle* établit que les lettres 150 à 180 de Gerbert doivent être resserrées entre le 23 janvier 989, date de la mort de l'archevêque de Reims Adalbéron, et le 18 juin 991, date du concile de Saint-Basle de Verzy, et permet d'en préciser *approximativement* la suite chronologique. Dans l'Appendice II, M. Lot démontre que le premier voyage d'Abbon en Italie se place à la fin de 995 ou au début de 996, et le second au moins en 997; et dans l'Appendice III, que les évêques français, y compris Gerbert, n'ont pas été excommuniés par le pape Jean XV. Un quatrième excursus précise la date de la fuite de Gerbert (première moitié de 997). La mort de Hugue Capet (V) doit être placée en 996, du 23 au 25 octobre. Son surnom de Capet donne lieu à une dissertation assez longue (VI) d'où il ressort que c'est son père, Hugue le Grand, qui a tout d'abord porté ce surnom, lequel signifie simplement « porteur d'un petit manteau ou chape, *cappa* ». Notons, dans ce même appendice, l'assertion que le surnom de *Magnus* a été héréditairement accolé à tous ceux des princes de la maison capétienne qui ont reçu le nom de Hugue. Un mémoire étendu sur les légendes relatives à Hugue Capet met en lumière le fait que des traditions épiques sur ce roi ont persisté jusqu'au début du XIVᵉ siècle. M. Lot croit qu'elles s'appliquent non pas au premier roi capétien, personnage peu digne de mettre en mouvement l'imagination populaire, mais à son père, le duc des Francs, Hugue le Grand, qui, comme nous venons de le dire, a été appelé aussi Hugue Capet.

Dans l'appendice VIII, l'auteur cherche à déterminer le fond historique de la campagne de Robert II contre Foulque d'Anjou et Audebert de la Marche (997). Puis il nous donne son opinion (IX) sur la question si controversée des *Fausses décrétales* et des *Faux Capitulaires*. Il croit les *Fausses décrétales* d'origine rémoise et composées par le diacre Vulfadus, qui fut plus tard archevêque de Bourges. Quant au recueil des *Faux Capitulaires*, dits *de Benoît le Lévite*, il l'attribue, comme Hinschius, à un clerc de Mayence. Il tient pour probable que les deux collections ont été répandues dans le public au cours des années 856 et 857. Suit une dissertation critique (X) sur l'union à la Gascogne du Bordelais, de l'Agenais et du Bazadais, aux IXᵉ et Xᵉ siècles, pages où justice est faite des erreurs et des conjectures fantaisistes entassées par certains érudits régionaux, tels que Bladé et Jaurgain. Dans l'appendice XI est résolue l'épineuse question de la succession du comte de Troyes et de Meaux, Étienne (mort dès 1029), et de son attribution au comte Eude II. M. Lot y donne un tableau généalogique de la maison de Vermandois et de la maison de

Chartres. Au XII[me], tout en rendant justice à l'ingéniosité du dernier éditeur des obscures poésies politiques de l'évêque de Laon Asselin, M. G. A. Hückel, il établit, contre lui, que le *Rythmus Satiricus*, dirigé contre le comte Landri, a été rédigé au milieu de l'année 996 et non pas de 1019 à 1023. Enfin l'appendice XIII consiste dans la publication (avec fac-similé) de la charte du comte Eude I[er] en faveur de l'abbaye de Bourgueil (12 février 996), et le XIV, dans un tableau fort utile des principales abbayes et collégiales présumées existantes à la fin du x[e] siècle. Des *Additions et Corrections* et une *Table analytique* très complète, comprenant non seulement les noms de lieux et de personnes, mais encore ceux des érudits modernes dont les opinions et les travaux ont été cités ou discutés, terminent le volume.

Nous en avons dit assez pour donner une idée claire et complète d'une œuvre qui, jointe aux *Derniers Carolingiens*, avec qui véritablement elle fait corps, mérite sans aucun doute la haute distinction dont l'Académie des Inscriptions vient de la récompenser[(1)]. Il ne faut pas, bien entendu, y chercher les qualités de composition, d'ordre, de proportion harmonieuse et d'exposition attachante qu'on peut exiger d'un *livre d'histoire*. L'ouvrage de M. Lot n'est qu'une collection de dissertations critiques, mais où la recherche arrive à un degré de précision, de profondeur et de perspicacité ingénieuse que les savants atteignent rarement. La critique y est, d'ailleurs, si personnelle et si vivante que malgré l'obscurité et le caractère même rebutant de beaucoup des questions traitées, elle ne laisse pas le lecteur indifférent et s'impose à son attention. Bref, ces *Études sur Hugue Capet* témoignent d'un tempérament d'érudit exceptionnellement vigoureux et font certainement honneur à l'école d'où elles sont sorties.

Quel que soit leur mérite, de pareils livres contribuent à inquiéter certains bons esprits, mais timorés, qui ne savent si l'on doit se louer ou se chagriner de l'effrayant développement qu'ont pris, depuis un tiers de siècle, l'érudition et la critique historique. « On déploie aujourd'hui, me disait l'un d'eux, une telle ardeur à renverser les théories qui semblaient les mieux établies, à rouvrir les procès qui paraissaient clos, à renouveler les questions que chacun tenait pour épuisées, on est tellement avide de nouveau et d'imprévu, que l'historien se demande avec anxiété s'il vaut la peine de faire un livre et si le public n'arrivera pas bientôt à douter de la réalité de la science historique. Nous voyons M. Lot reprendre des questions déjà cent fois creusées par les historiens, soutenir que les textes

(1) Le premier prix Gobert.

ont été jusqu'ici mal interprétés, que les érudits les plus autorisés n'ont fait qu'égarer l'opinion. Mais qui nous assure que ces questions ne seront pas bientôt reprises une fois de plus et que, se fondant sur les mêmes textes, l'historien de demain ne fera pas le même reproche à M. Lot? »

L'objection est spécieuse; mais il faut prendre son parti de l'instabilité des doctrines des savants et oublier l'ennui de changer d'opinion devant la nécessité impérieuse du progrès scientifique. Cela revient à dire que les sciences sociales n'ont point la certitude et la fixité de la géométrie ou de l'arithmétique. Nous le savons, hélas! trop bien et depuis longtemps!

Achille LUCHAIRE.

LA PROVINCE D'ARABIE.

Die Provincia Arabia, auf Grund zweier in den Jahren 1897 und 1898 unternommenen Reisen und der Berichte früherer Reisender, im Verein mit Alfred v. Domaszewski beschrieben von Rudolf Ernst Brünnow. — Erster Band *Die Römerstrasse von Mâdebâ über Petra und Odruh bis El-ʿAkaba;* unter Mitwirkung von Julius Euting. 1 vol. in-4°, xxiv-532 p.; Strasbourg, Karl J. Trübner, 1904 (100 francs).

L'ouvrage qui débute par ce premier et magnifique volume n'est pas, comme pourrait de prime abord le faire croire son titre, une histoire ou une description générale et systématique de la province d'Arabie entendue au sens romain, c'est-à-dire correspondant à la région septentrionale de l'ancien royaume nabatéen détruit par Trajan. Il serait peut-être intitulé plus justement *Durch die Provincia Arabia.* Il consiste, en effet, essentiellement dans l'exposé des résultats personnels de deux grands voyages d'exploration exécutés à travers ce vaste domaine en 1897 et 1898 par M. Brünnow, avec l'assistance de M. Domaszewski et de M. Euting. La part de chacun, soit dans le travail sur le terrain, soit dans la rédaction, est exactement indiquée.

M. Domaszewski, particulièrement compétent à cet égard, s'est chargé de tout ce qui concerne le *limes* romain et les *castella* qui le jalonnaient (à signaler notamment sa monographie très détaillée du camp permanent d'Odhrouh); de l'étude architecturale de Pétra; de l'explication des

inscriptions grecques et latines, etc.... Sa collaboration active s'arrête toutefois au Haurân (dont il sera traité au tome II), où il n'a pu accompagner M. Brünnow.

À M. Euting étaient spécialement dévolues, comme de juste, les inscriptions nabatéennes, dont la fructueuse moisson a pû, grâce à un libéral arrangement où tout le monde a trouvé son avantage, être mise déjà à profit dans le III^e fascicule, récemment paru, de la partie araméenne de notre *Corpus inscriptionum semiticarum*. On doit, en outre, à l'éminent orientaliste nombre de dessins et croquis archéologiques.

Tout le reste est l'œuvre individuelle de M. Brünnow; œuvre considérable, car, non content d'exposer en détail et de mettre au point les résultats immédiats et directs des deux expéditions dirigées par lui, de rédiger le journal de route, de dresser les itinéraires, cartes, plans, de faire exécuter la mise au net et la gravure des dessins et photographies, il a assumé la tâche méritoire de faire connaître par des extraits textuels, judicieusement choisis, les observations de ses nombreux devanciers qui pouvaient compléter ou contrôler les siennes. Cette œuvre de compilation au meilleur sens du mot, de compilation scientifique, a dû nécessiter un labeur considérable. Accomplie avec un soin, une méthode et une patience qu'on ne saurait trop louer, elle sera accueillie avec une reconnaissance particulière, car elle évitera bien des recherches pénibles dans une foule d'ouvrages ou de périodiques dont plusieurs sont peu accessibles au commun des mortels. Il nous sera permis de constater, en passant, avec un légitime sentiment de satisfaction patriotique, que parmi ceux qui ont ainsi frayé la route à M. Brünnow, les explorateurs français occupent le premier rang, depuis les Delaborde, les de Bertou, les de Luynes, jusqu'aux zélés et modestes missionnaires de l'École de Saint-Etienne et de N.-D.-de-France.

Le plan général de l'ouvrage est, autant que possible, réglé sur les itinéraires suivis. Il se divise en quatre parties principales : 1° Une vue d'ensemble sur la géographie de la région, depuis la Belqâ, au nord, jusqu'au Charâ, au sud; 2° La voie romaine de Mâdebâ à Pétra, avec les routes adjacentes; 3° Pétra; 4° Odhrouh et la voie romaine jusqu'à El-ʿAqaba, sur la mer Rouge. Le volume se termine par une riche bibliographie minutieusement analysée et plusieurs index très détaillés qui répondent à tous les besoins [1].

La documentation graphique est d'une abondance qui ne laisse rien à

[1] Quelques omissions sont cependant à signaler. Par exemple, à l'index grec, manquent les mots importants à divers égards : *μαρτύρων* (p. 112), *καταγομένοις* [*θεοῖς*] (p. 463), *νούμερος* (p. 393), *προσκύνημα* (*passim*).

IMPRIMERIE NATIONALE.

désirer. Toutes les ressources de la gravure moderne ont été mises à contribution selon les cas. Le relevé suivant en donnera une idée : 276 gravures en simili d'après des photographies (quelques-unes prises au téléobjectif); 4 planches héliographiques; 2 planches en couleur; 3 grandes cartes et une carte d'ensemble de la région à l'est du Jourdain; un grand plan et 20 cartes de détail de Pétra et de ses environs; 10 planches doubles et une simple d'inscriptions nabatéennes (tirage spécial du *Corpus inscr. semitic.*); 2 planches doubles, 272 dessins et plans et 24 croquis gravés sur zinc. À quoi il faut ajouter encore 13 feuilles transparentes de croquis schématiques avec numéros de repère permettant de retrouver du premier coup et par une simple superposition, dans les vues d'ensemble, les monuments décrits dans le texte : c'était le meilleur et même le seul moyen pour se débrouiller dans ce chaos architectural de Pétra. Je me permettrai d'exprimer le regret que l'on ne se soit pas décidé à reproduire les inscriptions grecques et latines en fac-similé d'après les copies mêmes des carnets. C'est ce qu'on devrait toujours faire en pareil cas. On s'est contenté d'en donner des transcriptions figurées en caractères typographiques. Ce n'est pas suffisant quand il s'agit de textes aussi mutilés et d'une lecture la plupart du temps très incertaine. Rien ne vaut pour les restitutions critiques l'autopsie des copies prises sur place, avec leurs tâtonnements, leurs repentirs, leurs erreurs mêmes, qui souvent peuvent fournir les plus utiles indices pour la restitution de la véritable leçon.

Examinons d'abord la partie consacrée à Pétra, la plus importante de l'ouvrage. C'est une véritable monographie qui, tout en utilisant les recherches des explorateurs antérieurs, les laisse loin derrière elle par la profusion des renseignements et des documents nouveaux. À elle seule, elle ne comprend pas moins de trois cents pages contenant près de 375 gravures et accompagnées de 21 planches hors texte, sans compter les planches d'inscriptions nabatéennes empruntées au *Corpus*. Grâce à cet inventaire si richement illustré, où chacun d'eux a reçu son numéro d'ordre, on peut se faire maintenant une idée exacte de ces monuments extraordinaires de l'ancienne capitale nabatéenne, taillés dans le roc vif par centaines avec tous les raffinements décoratifs de l'architecture gréco-romaine en fonction de certains motifs organiques proprement orientaux. Les judicieux commentaires de M. Domaszewski permettent de se rendre compte de l'évolution qu'ont subie à travers les siècles les formes variées de tous ces édifices funéraires, religieux ou civils. Il montre clairement, par exemple, avec force détails à l'appui, que le type primitif du sépulcre de Pétra, identique à celui d'El-Hedjr, autre grand centre nabatéen dans le Hedjâz, doit être la traduction

littérale de la maison nabatéenne, pylône construit en briques et couronné de créneaux en escalier[1]. Puis, peu à peu, s'introduisent les éléments empruntés à l'architecture grecque et romaine, qui finissent par devenir prédominants.

M. Domaszewski essaie d'établir une corrélation entre ces divers stades du développement architectural et le peu que nous savons de l'histoire de Pétra. Il les enferme dans une période qui remonterait au VIe siècle avant et s'arrêterait brusquement au premier quart du IIIe siècle après notre ère.

Je me permettrai de faire quelques réserves au sujet de ces deux dates extrêmes. D'abord, sur le *terminus ad quem*. Sans doute, ce n'est pas sans quelque apparence de raison que M. Domaszewski, comme on l'avait déjà fait d'ailleurs, attribue pour une bonne part le déclin de Pétra à la concurrence de Palmyre, sa rivale dans le transit du trafic oriental, détourné vers l'Euphrate par la politique sassanide, héritière sur ce point de l'ancien programme arsacide. Il y a assurément dans cette vue quelque chose de fondé. Mais encore convient-il de ne pas oublier que cette concurrence commerciale de Palmyre avait commencé de très bonne heure, témoin le grand tarif douanier qu'on y a découvert, ainsi que les inscriptions palmyréniennes et grecques relatives aux caravanes faisant la navette entre cette ville et l'Euphrate. Pétra, qui, comme Palmyre, était une cité *Hadriana*, partageait avec elle la faveur impériale. Elle a dû

[1] C'est peut-être bien du côté de la Perse qu'il conviendrait de chercher l'origine de ce couronnement crénelé, en degrés, de forme si caractéristique. En tout cas, nous en avons l'équivalent exact sur certaines monnaies pehlevies (cf. *Rev. arch.*, sept. 1884, pl. V, n° 3 ; c'est le seul exemple qui s'offre à moi en ce moment; il doit en exister d'autres, et de beaucoup plus anciens.) La façade de l'édifice religieux qui y est figuré ressemble singulièrement à celle de tel sépulcre de El-Hedjr ou de Pétra (série des fig. nos 147-173).

Je ferai remarquer, en passant, que la scène représentée sur ces monnaies, avec l'édicule surmonté du buste d'*Ormuzd* ailé et planant, un adorant tendant les bras à gauche, un *vexillum* planté à droite, contient tous les éléments essentiels d'une *anastasis* chrétienne et a pu, dans certains milieux populaires, prêter par voie iconologique à une interprétation abusive dans ce sens chrétien. Ce ne serait pas le seul cas où la numismatique aurait fourni un aliment au folk-lore du vieux christianisme oriental. C'est ainsi, par exemple, que le motif si fréquent sur le revers des monnaies coloniales : l'empereur debout devant un autel bas, en face d'une femme faisant une libation, motif qui se retrouve sur des monnaies de Neapolis même (d'Otacilia Severa), a pu suggérer l'idée iconologique de l'épisode évangélique du colloque de Jésus avec la Samaritaine au puits de Jacob. La scène, telle qu'elle est traitée dans la vieille imagerie chrétienne, répond trait pour trait à ce prototype essentiellement païen.

Il serait facile de multiplier les cas de ce genre, et j'espère pouvoir le faire un jour.

soutenir pendant longtemps la lutte dans laquelle elle aurait eu finalement le dessous. À cette cause présumée de décadence progressive est-il bien nécessaire d'ajouter, comme le fait M. Domaszewski, l'hypothèse d'une brusque catastrophe, telle qu'un raid des Perses qui, préludant à leurs entreprises contre l'empereur Alexandre Sévère, auraient pénétré jusqu'à Pétra et lui auraient porté le coup mortel? C'est là, semble-t-il, une hypothèse toute gratuite. À défaut de l'histoire, complètement muette sur un pareil événement, M. Domaszewski invoque à l'appui la cessation subite du monnayage de Pétra à l'époque d'Alexandre Sévère. Mais les monnaies de cette ville sont en général tellement rares qu'il y a peut-être quelque imprudence à tabler ainsi sur une lacune qui peut être comblée demain par quelque nouvelle découverte. Par contre, on peut opposer certains faits précis. Je me bornerai à rappeler une inscription grecque de Pétra déjà connue et reproduite à la page 222. Cette inscription, datée avec la plus grande précision du 26 du mois de Siouan de l'an 151 de la province d'Arabie, soit de l'an 256 de notre ère, nous montre pertinemment que cette ville, dont on veut arrêter l'existence au règne d'Alexandre Sévère, vivait encore d'une vie normale, avec ses cultes florissants, sous le règne de l'empereur Valérien. Il n'y a pas de raisons pour que son existence ne se soit pas encore prolongée au delà, et l'on arrive même ainsi facilement jusqu'au moment où, quinze ou seize années plus tard, l'empereur Aurélien, en triomphant de Zénobie et en ruinant à jamais Palmyre, aura débarrassé Pétra de sa redoutable concurrente.

Quant au *terminus a quo*, je trouve bien haute la date du VI^e^ siècle assignée par M. Domaszewski aux monuments de Pétra qu'il considère comme les plus anciens. J'inclinerais, pour ma part, à l'abaisser quelque peu, ainsi que certaines autres dates admises par le savant auteur. Par exemple, qu'est-ce qui nous prouve que la fondation du théâtre doit être attribuée, comme il le veut, au règne d'Arétas III (85-60 av. J.-C.)? Pourquoi ne daterait-il pas simplement de l'époque romaine, alors que l'épanouissement architectural de Palmyre était à son apogée? Ne pourrait-il pas être, à peu de chose près, contemporain du grand temple dédié, suppose-t-on, à Isis et attribué au règne d'Hadrien[1], qui visita Pétra vers l'an 131 et même (M. Domaszewski aurait dû rappeler ce fait assez important) lui donna son propre nom, *Hadriana Petra?*

Par contre, la date assignée au grand sépulcre n° 633 me semble être trop basse. Ce sépulcre, chose rare à Pétra, porte une longue inscription

[1] Tel n'est pas l'avis de M. Studniczka (*Trop. Trajani,* p. 67), qui déclare ce temple pré-romain.

nabatéenne (*C.I.S.*, II, n° 350). Arguant du fait qu'aucune date ne figure dans ce texte, d'ailleurs complet, M. Euting (p. 365) suppose qu'il doit être postérieur à la destruction du royaume nabatéen (106 après J.-C.) : son auteur, par fierté nationale, n'aurait pas voulu, à défaut d'un comput royal qui ne pouvait plus exister, se servir du comput des Romains, c'est-à-dire des vainqueurs. M. Domaszewski, partant de cette donnée fournie par son collaborateur, n'hésite pas à classer ledit sépulcre à l'époque romaine, et il tire de là des conclusions générales pour déterminer l'âge des sépulcres de type similaire. Mais cette donnée sur laquelle il s'appuie en toute confiance (« mit Sicherheit ») est des plus précaires. Les éditeurs du *Corpus* étaient d'avis de classer l'inscription au I^er^ siècle avant Jésus-Christ. Aux considérations paléographiques qui seules les sollicitaient dans ce sens et qui, comme toutes les considérations de ce genre, sont sujettes à caution, on peut, ce me semble, en ajouter une de l'ordre historique, qui pèse d'un grand poids dans la balance. A la ligne 3, le dieu national et dynastique Dusarès, sous la protection duquel la sépulture est placée, est qualifié de « dieu de *notre seigneur* ». Or, d'après les habitudes constantes de l'épigraphie nabatéenne, cette expression « notre seigneur » s'applique au roi régnant. Donc l'inscription et le sépulcre sur lequel elle est gravée doivent remonter à une époque où il y avait encore des rois nabatéens, par conséquent avant la réduction de la Nabatène en la province romaine d'Arabie. J'ai cru devoir insister quelque peu sur ce point, parce qu'il peut intéresser d'une façon assez grave la solidité d'une des bases du système en vertu duquel a été opéré le classement chronologique des monuments de Pétra.

Pour les mêmes raisons qui doivent rendre très circonspect dans les inductions chronologiques tirées de la seule paléographie, je ferai également quelques réserves sur les inductions de cet ordre que M. Domaszewski tire parfois, d'une façon un peu trop dogmatique, de l'apparition de telle ou telle forme architecturale. C'est, je le sais, une tendance fort à la mode actuellement; mais, l'expérience l'a prouvé plus d'une fois et elle le prouvera encore, tous ces critériums d'art, pur, d'esthétique prétendue technique, que les docteurs d'une certaine école font sonner si haut aujourd'hui, peuvent conduire, avec une impeccable logique, à des diagnostics parfaitement erronés, soit en matière de chronologie, soit même, hélas! — heureusement ce n'est pas le cas ici — en matière d'authenticité.

Je terminerai cette notice par quelques observations de détail que m'a suggérées la lecture attentive de ce beau volume, où la valeur du fond ne le cède pas à celle de la forme. Elles portent pour la plupart sur les

inscriptions grecques ou nabatéennes. Parmi celles-ci j'ai eu l'occasion d'en saluer au passage plusieurs très importantes, à l'élucidation desquelles je crois avoir dans le temps quelque peu contribué. Je n'y reviendrai pas et je ne m'attacherai qu'à quelques points nouveaux.

— P. 95. Les épigraphes grecques gravées sur les deux faces d'une colonne, à Taouâné, sont un vrai rébus. Le mot *ὅρος*, écrit en toutes lettres sur les deux faces opposées, indique certainement une limite; mais il est douteux qu'il s'agisse, comme l'ont pensé les PP. Germer-Durand, Vailhé et Lagrange [1], de la frontière séparant les provinces du Djebâl et du Charâ. Non moins douteuse leur lecture partielle ΠΕΘΡΑ ΜΕϹΑ avec l'explication : point situé à « mi-chemin » entre « Petra » (et Thorma). M. Dussaud [2] a eu l'idée ingénieuse de chercher à dégager des complexes monogrammatiques les signes *λε′ μ* qui seraient pour *μ(ιλιάρια) λε′*, en faisant remarquer que la colonne est justement au 35e mille au nord de Pétra. Mais la construction de l'expression serait insolite, et puis il y a encore d'autres caractères dont il faudrait rendre compte. D'ailleurs, *μέσα* pour *μέση*, *in medio*, et *Πέθρα* pour *Πέτρα* sont bien difficiles à admettre. La colonne ne semble pas être un véritable milliaire. Ceux qui la précèdent ou qui la suivent, le long de la voie romaine sur laquelle elle s'élève, portent tous une dédicace latine dont nous n'avons pas trace ici. Aussi inclinerais-je plutôt à croire que nous avons affaire à une simple borne, repère des territoires limitrophes de deux villages dont les noms se cachent peut-être dans les abréviations qui nous déroutent. Deux mots, du moins, me paraissent se détacher à première vue de cet enchevêtrement de lettres et se faire pendant dans l'une et dans l'autre épigraphe : c'est, d'un côté ΜΕϹ, de l'autre ΔΥϹ, que je compléterais volontiers (réserve faite sur les cas, bien entendu) en *μεσ(ημϐρία)* et *δυσ(μαί)*, « sud » et « ouest ». Le grand Π isolé est-il, dans les deux textes, l'initiale de la préposition *πρός*, ou de quelque autre mot tel que *πολίχνιον*? Il nous resterait alors les éléments dissociés : ΛΕΜ, sur une face; ΛΕΜ et ΕΘΡΑ [3], sur l'autre; ils peuvent représenter les noms, plus ou moins abrégés, de *κῶμαι* quelconques.

En tous cas, ce document énigmatique doit être, selon moi, rapproché d'une inscription mutilée relevée un peu plus haut (p. 82) et où on

[1] À ajouter à la bibliographie : Lagrange, *Rev. Bibl.*, 1898, p. 163.

[2] Dussaud et Macler, *Miss. Syrie*, p. 74, n. 2. L'impression du volume de M. Brünnow était probablement trop avancée pour que l'auteur ait pu, ici et ailleurs, faire état de cette excellente relation.

[3] Sur cette face, il resterait encore en plus un Α (après ΜΕϹ). Peut-être est-il l'indice de la désinence du nominatif et faut-il lire *μεσ(ημϐρί)α*?

lit clairement : δυσμ. . . κώμης CCI⁂PA·. Là, il n'est pas douteux qu'il s'agit d'une limite de bourg, et l'indication de l'orientation est formelle.

— P. 109. À propos de l'identification tout à fait erronée, proposée par Burckhardt, de Tafîlé avec l'antique Phinon ou Phæno, célèbre par ses mines de cuivre, je me permettrai d'ajouter que le site réel, déjà indiqué par Seetzen, a été définitivement fixé à *Fénân*, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Dâna (cf. *Rev. Bibl.*, 1898, p. 112 et 449; 1900, p. 224, n. 1). M. Brünnow et ses compagnons de route en ont passé bien près, sans s'en douter. Il est fâcheux qu'ils n'aient pas fait le petit crochet qui les y eût conduits. La chose méritait, du moins, une mention dans la relation, sinon une indication sur la carte de la planche XL et la feuille 3 de l'itinéraire.

— P. 112. Inscription de Mohezzeq. Si l'inscription est bien réellement datée de l'an 502 (= 786 ap. J.-C.) de l'ère des Martyrs, autrement dit de Dioclétien, elle serait à ajouter au groupe des neuf ou dix inscriptions connues où cette ère est employée et dont parle M. Lefebvre dans un travail récent [1]. On remarquera qu'elle satisferait à la règle générale posée autrefois par Letronne, à savoir que l'usage épigraphique de cette ère rétrospective est postérieur à la conquête arabe. La lecture et l'interprétation de ce texte épineux proposées par le P. Germer-Durand et reproduites, sans autres observations, par M. Brünnow, sont loin d'être satisfaisantes :

Τὸ καλὸν μαρτύριον Ἀχὶς ἐγέ[νετο] ‖ καὶ δικαίων κοιμητήριον Ἀχὶς, ‖ Λεοντίου ἱκανοῦ ἐπισκόπου Ἐν ‖ τομεοῦ, τ(οῦ) κ(ατὰ) τῶν μαρτύρων βφ'.

Le beau martyrion d'Achis et le cimetière des Justes d'Achis (ont été établis) sous Léonce Entoméos, évêque du lieu, l'an des martyrs 502.

[1] *Bulletin de Corresp. hell.*, XXVII, p. 376. À propos d'une inscription d'Égypte (Tehnéh) où M. Lefebvre lit Ἀθὺρ ζ', β' ἰνδικτι(ῶνος), ἔτους [Δι]οκλητι[ανοῦ] σλθ'. L'an 239 de l'ère de Dioclétien correspondrait en Athur, à novembre 522 ap. J.-C. (527 est évidemment une faute d'impression). La concordance indictionnelle n'est pas parfaite; on était alors en l'indiction I et non II. Une date relativement aussi élevée mettrait en défaut la règle posée par Letronne. Aussi doit-on y regarder à deux fois avant d'accepter comme définitive la lecture de M. Lefebvre, d'autant plus qu'elle repose sur une restitution. La pierre porte (l. 5) ЄΤΟΥCΟΚΛΗΤΥCΛΘ. L'omission de ΔΙ est vraiment extraordinaire. Faudrait-il l'expliquer par un bourdon du copiste dont l'œil se serait égaré sur le groupe ΔΙ du groupe ΙΝΔΙΚΤ gravé immédiatement au-dessus, à la ligne 6 ? Ou bien par une corruption populaire qui serait le fait d'un Sémite araméisant (cf. la physionomie du nom du défunt Ἀμουριλλᾶς), trompé par une expression telle que *minian Diokletianos* « ère de Dioclétien », abusivement conçue comme *minian(a) di Okletianos?*

En tout cas, il existe là une difficulté sérieuse.

Le nom (de lieu?) *Achis* et le nom d'homme Entomeos sont bien étranges; ils seraient, de plus, singulièrement placés dans la phrase. L'épithète *ἱκανοῦ* est insolite, en tant qu'épiscopale. L'article *τ(οῦ)*, dans le libellé de la date, appellerait le mot *ἔτους* qui n'y est exprimé ni peu ni prou.

L'écriture de l'inscription étant « très grossière » et la copie ayant dû être faite au pied levé, on est autorisé à faire intervenir des corrections d'ordre paléographique. En voici quelques-unes que je risque avec les réserves qu'elles comportent :

L. 1, la graphie ΑΧΙϹЄΓЄ[illegible] suggère *ἁ(γ)ί(ου) Γε[ωργίου]*. — L. 2-3. ΑΧΙϹ, même restitution *ἁ(γ)ί(ο)[υ]*. Il s'agirait dès lors d'une chapelle et d'un cimetière placés respectivement sous l'invocation de saint Georges et de saint Léonce, dont le culte était, comme on le sait, très populaire dans le monde syrien. — L. 3. Ἰ*κανοῦ* deviendrait, par suite, le nom de l'évêque sous lequel le travail a été exécuté; ce nom n'est pas sans exemples. Il se peut d'ailleurs que la graphie ΙΚΑΝΟΥ soit à rétablir en Ἰ*(ω)άν(ν)ου*.

L. 3-4. ΕΝ‖ΤΟΜЄΟΥΤ Κ ΤѠΝ etc., peut-être : *ἐ(γ)[ένε]το μ(ηνὶ) (Θ)οὺτ κ', τῶν* etc., « a eu lieu le 20 du mois de Thot, 502 des martyrs ». L'orthographe *Θοὺτ* pour *Θωὺθ* n'aurait rien de surprenant à si basse époque et l'emploi du calendrier égyptien serait tout naturel, étant donné le caractère spécifiquement égyptien de l'ère des Martyrs. Mais, à tout prendre, est-ce bien à cette ère que nous avons affaire ici? On est surpris que, dans ce coin perdu de la province d'Arabie, et à pareille époque (nous serions en plein règne de Hâroûn Er-Rechîd), les chrétiens aient eu les moyens et la liberté d'exécuter de pareils travaux. Sans doute, dans ce cas, la province d'Arabie et son ère propre n'étant plus qu'un souvenir déjà lointain, on s'expliquerait à la grande rigueur qu'ils eussent eu recours à un comput autre, un comput égyptien, en l'espèce. Et encore comprendrait-on mieux, en telle occurrence, l'emploi de l'ère des Séleucides, qui s'est maintenue très tard en Syrie. Aussi me demandé-je si, malgré les apparences, la date 502 ne serait pas, en réalité, à calculer selon l'ère de Bostra, autrement dit de la province d'Arabie. Cela nous mettrait en l'an 607 ap. J.-C., c'est-à-dire dans des conditions chronologiques, historiques et paléographiques très vraisemblables. Une difficulté subsiste pourtant : ces malencontreux « martyrs » mentionnés à la ligne 4. Le mot ferait-il partie de quelque formule purement religieuse[1] qui se cacherait dans le début, très

[1] Cf., par exemple, l'inscription n° 1920 du recueil de Waddington.

incertain, de cette ligne, ou viserait-il saint Georges et saint Léonce eux-mêmes?

— P. 120. Graffiti grecs du Ouâd el-Ghoueir, copiés par M. Domaszewski. Les lectures appellent bien des réserves. Entre autres, le mot *φάτις* « Gruss » est des plus suspects: peut-être doit-on isoler ΦΛ(*αούιος*)? On a oublié de signaler ici et il faut rapprocher les copies du P. Vincent[1], lesquelles, soit dit en passant, présentent de notables divergences.

Dans le graffito *k*, au lieu de *μνησθῇ*, on pourrait peut-être mieux lire *ἐμνήσθη*, en utilisant une des deux premières lettres ΝЄ qui ont été laissées de côté comme inexplicables. Dans le graffito *g* également, on pourrait retrouver la même forme verbale très usitée dans les proscynèmes païens, en utilisant le O de la copie qui intervient entre ΑΒΔΑC et ΜΝΗCΘΗ, et a été éliminé dans la lecture, soit Ἄϐδας *ἐμνήσθη*, au lieu de Ἀϐδας *μνησθῇ*.

— P. 192. M. Brünnow a eu la bonne idée de recueillir le nom des voyageurs modernes gravés, pour la plupart, avec la date, sur les parois de la Khaznè à Pétra, et il les a insérés à leur place chronologique dans la liste qu'il a dressée des explorateurs ayant visité Pétra. La liste s'ouvre par le nom de Burckhardt (1812)[2], qui a eu le mérite de nous révéler Pétra. Nombre de ces visiteurs n'ont laissé d'autres traces de leur passage dans ces parages d'accès difficile que ces graffiti qualifiés un peu durement par les anciens de *nomina stultorum*, et n'ont rien publié de leurs notes de voyage. Cette épigraphie d'un genre particulier n'offre pas seulement un intérêt de simple curiosité. Il y a là des indications qui peuvent dans certains cas avoir leur utilité archéologique. C'est ainsi

[1] *Rev. Bibl.*, 1898, p. 449. — D = Dom. *k.*; B = Dom. *e* (+ i?); C = Dom. *g*.

[2] Ce nom manque à la liste de ceux relevés par M. Brünnow sur le roc de la Khazné. Le duc de Luynes l'y avait pourtant noté (*Voyage d'expl.*, I, p. 294); mais il fait remarquer que ce doit être celui d'un homonyme obscur, le prénom étant « Charles » et non « Johann Ludwig ».

J'avoue, malgré tout, que je ne suis pas encore tout à fait convaincu qu'il faille renoncer à voir là le propre nom de l'illustre découvreur des ruines de Pétra gravé de sa main, sur le théâtre de son exploit mémorable. Ce nom, bien qu'écrit « en grandes lettres capitales », a pu souffrir plus ou moins des injures du temps entre 1812 et 1864. Le prénom français de *Charles*, accolé au nom foncièrement germanique de « Burckhardt », est quelque peu surprenant en soi. D'autre part, la forme exacte du prénom du grand explorateur suisse était non *Johann*, mais *Johannes*. Si l'on considère l'aspect graphique de IOHANNES BURCKHARDT, on voit que, pour peu que les lettres aient subi des dégradations, elles pouvaient prêter sasez facilement à la lecture erronée CHARLES BURCKHARDT. La chose s'expliquerait encore mieux, si le prénom avait été écrit IOHAÑES.

IMPRIMERIE NATIONALE.

qu'averti par un de ces graffiti, M. Brünnow a pu, de retour en Europe, retrouver et utiliser (pl. XXIV-XXVI) de précieux documents graphiques conservés dans la famille Pourtalès et dus au paysagiste Max Schmidt, dont la visite à Pétra en 1844 était demeurée inconnue (cf. p. XI). Je relève dans la liste le nom d'un *Alph. Arago, 1840.* Quel est-il? Il conviendrait d'y ajouter celui d'un certain *H. K. Beatcheler*, 13 (15?) *octob. 1855,* bien qu'il soit gravé non pas à la Khaznè, mais sur un des obélisques (n° 90, p. 247). À propos du peintre *Lenoir* et de son ouvrage cité p. 493, M. Brünnow attribue par conjecture la date de 1870 à son voyage. Mes souvenirs personnels me permettent de rectifier cette date. J'ai eu le plaisir de recevoir à Jérusalem, au commencement d'avril 1868, la caravane de Gérôme, Bonnat et autres peintres, dont faisait partie Lenoir. Elle arrivait d'Egypte, via Pétra. Mon ami Frédéric Masson, qui était venu la rejoindre à Jérusalem avec le peintre Goubie, me confirme la chose. La caravane comptait encore : de Barthélémy, Famars van Testas, Albert Goupil, Journault. Ce sont évidemment les noms des deux premiers qu'il faut reconnaître dans les épigraphes relevées, et non identifiées, par M. Brünnow : *V^te de Barthélémy, 1868,* et *W. de Fama... Testa, 26 mars 1868.* Cette dernière fixe avec toute la précision désirable ce petit point d'histoire, car cela devient déjà presque de l'histoire, quand il faut, non sans mélancolie, se retourner pour regarder derrière soi à trente-six ans de distance... Une autre épigraphe : *J. Ely, Ely,* gravée à côté du nom de *W. Coulthard, March 24, 1868,* est parfaitement d'accord avec cette indication; elle doit se rapporter à la marquise d'Ély, dont la caravane s'était rencontrée — tout arrive, même au désert — dans les environs de Pétra avec celle de Gérôme. J'ajouterai que celui-ci avait rapporté de Pétra et de ses monuments de très belles études peintes que j'ai beaucoup admirées alors. Il serait intéressant de les rechercher, car en dehors de leur mérite artistique ce sont des documents d'une réelle valeur archéologique. Même desideratum pour les études de Bonnat et des autres peintres compagnons faisant partie de la caravane[1].

Le nom de *E. Bergh* relevé sur la paroi de l'édifice Ed-Deir (cf. p. 331) doit peut-être être corrigé et complété en *P. Bergh(eim).* Ce serait celui de feu Pierre Bergheim, avec qui j'ai eu autrefois à Jérusalem des rapports assez fâcheux lors de l'affaire des inscriptions découvertes

[1] Frédéric Masson m'informe que ces études de Gérôme doivent se trouver entre les mains de sa veuve et qu'une partie de celles de Bonnat ont été données par lui au Musée de Bayonne qui porte son nom. Celles de Lenoir et de Testas ont disparu à leur mort. Goupil, mort lui aussi, avait pris des photographies qui seraient également à rechercher.

par moi à Gezer et qui, entre 1865 et 1867, avait été à Pétra aux frais du duc de Luynes pour y exécuter des photographies de divers monuments. C'est le même personnage dont parle incidemment mon pauvre ami Palmer à l'endroit cité par M. Brünnow (p. 209). Il a fini tragiquement, lui aussi, assassiné par les fellahs des environs de Gezer avec qui il était en fort mauvais termes. — Le nom de mon vieil ami *F. E.* Eaton, dans la bibliographie (p. 490), est à corriger en *F. A.*

— P. 210. N° 40, *a*. Corriger, dans le graffito nabatéen : ושלם לעידו, avec la préposition ל, « und Gruss *dem* (ou *des*) ʿAïdu ». — *Ib.*, *n.*, à la fin, peut-être pourrait-on lire : וסלי עמהם « et Sillai leur oncle »?

— P. 211. N° 41. M. Dussaud a proposé récemment (*Journ. Asiat.*, mars-avril 1904, p. 226) de reconnaître aux lignes 4-7, au lieu de la mention du roi Arétas III (16e année de son règne), celle d'Arétas IV (26e année) et de sa sœur la reine Chaqîlat. Mais cette lecture reste encore bien douteuse.

— P. 212. N° 44, *a*. Proscynème mutilé (peint en rouge) MANOCC[1]..... TOΠPO..... Je restituerais plutôt, en utilisant le Є de la copie du P. Lagrange, Μᾶνος (ἐ)[ποίησα] (ou ἔγραψα) τὸ προ[σκύνημα].

Ibid, *b*. À lire peut-être :

דכיר אושאלה(י) בר דאבו.....

« Soit en souvenir Aousallahi fils de Deëbou ».

Ibid., *f*. Peut-être : ...בר שלמלת בר... « fils de Chalmallat fils de... »; et, à la 2e ligne, le nom de חורו *Hoûrou*, précédé de עבד « serviteur de » ou de בר « fils de[2] »?

— P. 214. N° 55. Le débris d'inscription copié TOICTICI..... suggère la restitution : [ἑαυτῷ καὶ] τοῖς (υ)ἱ(οῖ[ς] « pour lui et pour ses fils ». Dans ce cas le caveau aurait un caractère plutôt funéraire que religieux.

Ibid., n° 56. ΟΒΕΔΟVΛ est peut-être à lire .....Ὀβέδου ἀ[νέθηκεν] « un tel, fils de Obedas, a dédié ». À signaler, à droite de la porte, une arcature surmontant le groupe du triple bétyle dont je parle plus bas; il ressemble beaucoup ici à celui qui figure sur l'une des faces d'un petit autel de ʿAin el-Meïsari, près d'Adraa, dessiné par M. Schumacher[3].

[1] La copie du P. Lagrange donne un Є au lieu du second C.

[2] Dans ce cas, on pourrait peut-être restituer au début le nom [יק]ום (conf. *C. I. S.*, II, n° 353)?

[3] *Das südliche Basan*, p. 124; cf. Dussaud, *Le Culte de Dusaris*, *Rev. Numism.*, 1904, p. 166.

— P. 220. N° 60, 1. Débris de proscynème que M. Domaszewski restitue ainsi :

[θε]ᾶ̣ μηκίσθῃ Ἀλέ[ξανδρος]..... ορδο[υ ἀνέθη]κ[εν.

L'épithète μηκίσθη attribuée à cette déesse inconnue m'inspire de grands doutes. Les dieux ne sont pas habituellement qualifiés de μακροί dans les invocations religieuses, dont les formules ne varient guère. D'autre part, la correction μεγίστῃ (proposé à l'index) n'est pas autorisée par l'aspect des caractères. Le groupe copié ΜΗΚΙCΘΗ est peut-être à interpréter paléographiquement μνησθῇ ou [ἐ]μνήσθη, le verbe si fréquemment employé dans ces pieuses épigraphes.

— P. 220. N° 60, 4. Le nom du panégyriarque[1] des Adraéniens, gravé à côté de l'autel à l'omphalos (?), est d'une forme invraisemblable, qu'on le lise Ρανιλααρός, comme le fait M. Domaszewski, ou Βδαλααρός comme le fait le P. Germer-Durand. En combinant leurs deux copies, je restituerais paléographiquement Βαλάδαρος, nom araméen dont l'apparence, du moins, est excellente = בעלעדר, *Baaladar*, « Baal a secouru »[2]. Quant au patronymique lu Πιασαοῦ, il n'est pas moins invraisemblable. Je ne sais si la lecture Ἀνάμου du P. Germer-Durand est matériellement justifiable, n'ayant pas sous les yeux sa copie publiée dans les *Échos d'Orient* (1898, p. 260); mais, en tous cas, elle fournit un nom nabatéen irréprochable.

Le curieux objet ovoïde figuré sur l'autel, et où le duc de Luynes[3] voyait déjà un bétyle ou pierre sacrée en rapport avec le culte de Dusarès, doit être rapproché à mon avis, d'une monnaie extrêmement intéressante d'Adraa publiée par M. Dussaud[4]. C'est un bronze de Marc-Aurèle frappé en l'an 69 de l'ère d'Arabie (= 174 ap. J.-C.), au revers duquel est représenté un autel avec bétyle tout à fait analogue. Elle porte cette légende, démonstrative à tous égards : Δουσάρης θεὸς Ἀδραηνῶν « Dusarès, dieu des Adraéniens ». Tout concorde avec le bas-relief de Pétra : la forme du symbole, le nom de la ville; et, de plus, nous avons ici une attribution religieuse catégorique.

(1) Pour trouver quelque explication sur le rôle de cet intéressant dignitaire, il faut se reporter à la page 191, où il en est question incidemment. Un renvoi eût été nécessaire.

(2) Ce nom s'est rencontré écrit en vieux caractères araméens, au revers d'un des panneaux peints de la collection de Théod. Graf. Cf. Euting, *Katalog zu Theod. Graf's Galerie Antik. Portr.*, p. 12.

(3) *Voyage d'expl. à la Mer Morte*, I, p. 291. Son croquis fait mieux comprendre certains détails de la représentation et aurait mérité d'être reproduit à côté de la vue géométrale et de la coupe de M. Brünnow.

(4) *Rev. Numism.*, 1904, p. 162.

M. Dussaud cite, en outre, une variante inédite de cette monnaie d'Adraa, toujours de Marc-Aurèle, mais de l'année 72 (= 177 ap. J.-C.). Il la compare avec raison à une autre pièce, frappée également à Adraa, au nom de l'empereur Gallien, au revers de laquelle est figuré le même symbole, que de Saulcy [1] considérait à tort comme un pressoir, à cause de l'identification de Dusarès avec Dionysos. Sa thèse eût été singulièrement fortifiée s'il y eût introduit l'argument tiré du bas-relief de Pétra et fait état des sagaces conclusions qu'il avait déjà suggérées au duc de Luynes.

A ce propos, M. Dussaud [2] reconnaît encore un groupe de trois bétyles posés sur un autel, dans un autre prétendu pressoir figuré au revers de certaines monnaies de Bostra, métropole d'Arabie et voisine d'Adraa. Sur ce dernier point on pourrait ajouter, aux divers rapprochements faits par lui, un autre bas-relief sur roc reproduit dans l'ouvrage de M. Brünnow, p. 221 (n° 10, fig. 256), représentant évidemment un groupe de trois bétyles, dressés dans une niche à arche en plein cintre reposant sur deux colonnes. On remarquera qu'ici les pierres sacrées semblent être de forme quadrangulaire.

— P. 221. L'épigraphe Γ̄ΚΥΡ est interprétée par M. Domaszewski : (*τρὶς*) *κυρ*(*ία*), dont je ne ne saisis pas le sens exact; par le P. Germer-Durand : Γ(*αίος*) Κύ*ριλλος*. Je propose (*τρίτη*) Κυρ(*ηναϊκή*), réserve faite, comme toujours, sur les cas. La IIIe légion Cyrénaïque, cantonnée à Bostra, avait des détachements en garnison sur nombre de points de la province d'Arabie [3]. Rien d'étonnant à ce qu'un de ses soldats ou officiers ait gravé le nom et le numéro de son régiment au milieu des proscynèmes particulièrement abondants en cet endroit des environs de Pétra.

— P. 285, *v.* תפלם, comme a bien lu M. Euting ici et dans un autre

[1] *Num. de la Terre Sainte*, p. 376.

[2] M. Dussaud a sur la signification de ce motif fréquent du triple bétyle, envisagé comme le symbole non d'une triade divine, mais d'un dieu unique sous trois aspects et à trois états différents, des vues neuves et ingénieuses qu'il développera, j'espère, prochainement. Je me permettrai de dire à ce propos que j'ai toujours été frappé, pour ma part, de l'analogie remarquable que présente ce symbole religieux avec la forme traditionnelle de la *meta* de l'hippodrome antique, constituée essentiellement, comme on sait, par un groupe de trois cônes posés sur une même base quadrangulaire; peut-être y a-t-il à chercher là quelque allusion à la course du soleil dans la carrière céleste, rapprochement qui, de bonne heure, a préoccupé l'esprit des anciens et sur lequel ils ont eux-mêmes complaisamment insisté.

[3] Aux nombreuses inscriptions du recueil de Waddington la mentionnant ajouter celles signalées par le P. Germer-Durand (*Cosmos*, mars 1897, p. 372). Une de ces dernières nous amène déjà sensiblement au sud, à Mâdebâ.

proscynème (p. 413, n° 848, *a*)[1], est sans doute la transcription nabatéenne de *Theophilos;* il convient, sur ce point, d'amender le *C. I. S.* II, n°s 379 et 480). Mais le patronymique כירים ne saurait être celle de *Kyrios;* — il y aurait un ק. La conjecture des éditeurs du *C. I. S.* Χαῖρις vaut mieux; mais je préférerais encore Χαιρέας ou Χαιρίας.

— P. 312. N° 405. Corriger la coquille *439* pour *349 C. I. S., l. c.,* p. 166.

— P. 328. La copie ΘΕΟΔΚⲰΜΟϹ est peut-être à rétablir en Θεόδωρος.

— P. 329. N° 458, *a*. Le proscynème nabatéen Euting, n° 68 (« unverständlich ») = *C. I. S.*, II, 427 (« quod interpretari non valemus ») est peut-être à lire, moyennant quelques corrections paléographiques : שלם פציו בר|| יצו ?. . . , « salut, Phaçiyou fils de. . . ».

— P. 329. Cellule d'un ancien ermite. L'épigraphe peinte : ΓΡΑϹΗΗΝΟϹ+, laissée sans explication, est en effet assez embarrassante. Ne serait-ce pas Γ(ε)ράσ(ιμ)ος, nom d'un saint très populaire chez les Syriens? Une autre : ΜΛΑΚΡΧ, est lue μακάρ(ιος) Χρ(ισ7ός); une pareille épithète, spécifiquement funéraire, ainsi appliquée au Christ serait sans précédent. Il faut chercher autre chose. Plusieurs combinaisons toutes différentes sont possibles, mais elles sont trop douteuses pour que j'y insiste. Quant aux sigles disposées dans les cantons des trois croix, je préfère les interprétations du P. Lagrange à celles qu'on a cru devoir leur substituer; l'intervention du latin, en particulier, est en l'espèce d'une grande invraisemblance.

— P. 330. Les deux inscriptions nabatéennes copiées autrefois par Ross et par Marsh paraissent bien être identiques, Les éditeurs du *C. I. S.* (il aurait fallu y renvoyer : II, n° 442) l'avaient déjà reconnu. Toutefois, M. Euting propose une nouvelle lecture assez vraisemblable : דכיר חלפאלהי « soit en souvenir Khalphallahi ».

— P. 393. Inscription grecque peinte dans un sépulcre monumental de Pétra transformé en chapelle à l'époque byzantine. La copie de M. Domaszewski apporte de sensibles améliorations à celles de ses devanciers. On lit maintenant en toute certitude : « Sous le très pieux Jason, évêque, ce lieu a été consacré le 5 Loüs de l'an 341 (= 447 ap. J.-C.), en présence du *numerus* des très valeureux . . . et Ioulianos étant diacre. . . . . Par le Christ Sauveur. . . . . »

Il serait intéressant de déterminer le nom du détachement militaire

[1] La véritable lecture n'est indiquée qu'à l'index. Le texte a gardé celle, peu probable, du *C. I. S. : Abolos.*

qui tenait alors garnison à Pétra. M. Domaszewski transcrit : *νουμέρου τῶν γενναιοτάτων* (= *fortissimi*) Τ. . . *ράματων*, et ne propose aucune restitution. D'après sa copie Τ///ΤΙΛ/ΡΑΜΑΤѠΝ, je serais tenté de lire Τ[*ερ*]*τι*(*ο*)*δ*(*α*)*λμ*(*ά*)*των*[1]. Le corps des cavaliers dalmates semble en effet avoir fourni pendant plusieurs siècles des *vexillationes* à l'armée romaine et byzantine de la province d'Arabie. Dans une inscription d'Oumm el-Djemâl[2], datée de 371 J.-C., je relève la mention d'une « manus devotissimorum equitum Nono-Dalm(atarum) ». La *Notitia dignitatum imper. rom.* nous montre des détachements occupant deux points situés plus au Sud, ce qui nous rapproche de Pétra : *equites Dalmatæ Illyriciani*, à Ziza et à Berosaba. Elle en mentionne, en même temps, un autre en Phénicie, à *Lataui* (?). Seulement elle ne nous fait pas connaître leurs numéros. D'après elle, le 5e et le 9e Dalmate étaient sous le commandement direct du *magister militum per Orientem*. Un édit de Justinien (IV, 2) parle du 3e Dalmate comme étant en Phénicie : *ἀριθμὸς* Τ*ερτιοδελμάτων ἐν* Φ*οινίκῃ*. La *vexillatio* de Pétra y avait peut-être été transférée plus tard, à moins que le corps n'y eût un de ses dépôts permanents.

À la fin, l. 10, peut-être Ἀ(*π*)*α*(*μ*)*ίας*? Le diacre Julien aurait été, alors, originaire d'Apamée. L. 10, dernier mot : *ἀ*[*μήν*]?

— P. 407. N° 825. Parmi les images d'obélisques funéraires du type *nefech*, sculptées sur les parois du sépulcre, j'en remarque un (fig. 460) sur la base duquel sont gravés les caractères ΖΑ. Je propose d'y voir le commencement de la transcription grecque du nom propre *Za*[*idkoûmou*] qui se trouve gravé deux fois, en caractères nabatéens זיד̣קומו, sur la base de deux autres obélisques faisant partie du même groupe.

— P. 410. N° 834. J'ai eu tout récemment l'occasion[3] de traiter en détail de cette inscription nabatéenne, dont la lecture est tenue pour désespérée par M. Euting aussi bien que par les éditeurs du *C.I.S.* (II, n° 466). Il me suffira de rappeler qu'elle doit, selon toute apparence, se lire :

נפש פלבי מן על טעמא בר. . . . .

« Tombeau de Phlabi (= Φλάβιος, *Flavius*) fils adoptif de. . . . . »

Ce texte confirme pleinement l'explication que j'ai proposée autrefois

[1] Ou Τερτιοδελμάτων, comme dans l'édit de Justinien, que je cite plus loin. La correction Ρ = Ε serait plus rigoureusement paléographique, les ε n'étant pas lunaires, mais du type Ε.

[2] Waddington, n° 2058; cf. son commentaire.

[3] Dans mon *Recueil d'archéologie orientale*, tome VI, page 270 et suivantes.

d'une autre inscription (*C. I. S.*, II, n° 161) qui avait, elle aussi, complètement dérouté les premiers interprètes. Toutes deux contiennent la même et curieuse expression qui, ainsi que je l'ai montré en son temps, était employée par les Nabatéens pour exprimer la filiation adoptive : מן על טעמא « de par la greffe », expression dont l'image pittoresque se retrouve dans la conception romaine de l'*insitivus heres*.

C. CLERMONT-GANNEAU.

LE STATUT DE RAGUSE DE 1272.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le livre V des Statuts traite des obligations de voisinage entre propriétaires, des servitudes et de la police des constructions, de la culture des vignes et des terres de labour, du louage des habitations, de l'usage des eaux, etc. Nous signalons seulement les dispositions relatives aux ventes d'immeubles. Le chapitre XXXV est ainsi conçu :

« Si quelqu'un veut vendre un immeuble et qu'il y ait accord sur le prix entre le vendeur et l'acheteur, la délivrance de la chose et le payement du prix restent en suspens jusqu'à ce que la vente ait été criée par la ville, d'ordre du comte, et qu'un ban ait été affiché dans le quartier. Le prix reste ensuite déposé pendant trois mois à partir du jour de la publication et, pendant ce délai, si quelqu'un prouve que l'immeuble vendu lui a été donné en hypothèque, il est payé sur le prix. La somme déposée n'est remise au vendeur qu'à l'expiration du délai, quand il n'y a plus de réclamation d'un tiers. Toutefois si un intéressé prouve qu'il était absent de Raguse au moment de la vente, il peut agir dans l'année contre l'acheteur. S'il laisse passer l'année sans réclamer il perd tout droit sur la chose vendue, mais il peut toujours poursuivre son débiteur sur les autres biens de celui-ci. »

(1) *Liber statutorum civitatis Ragusii*, compositus anno 1272, cum legibus ætate posteriore insertis atque cum summariis, adnotationibus et scholiis a veteribus jurisconsultis Ragusinis additis, nunc primum in lucem protulerunt, præfatione et apparatu critico instruxerunt, indices adjecerunt V. Bogišić et C. Jireček. 1 vol. in-8°, Zagrabiæ, MCMIV. — Voir le premier article dans le cahier de novembre 1904, p. 597.

Toute revendication de propriété doit avoir lieu dans le mois qui suit le ban, si le revendiquant est présent à Raguse. S'il était absent au moment de la vente et de la publication, il a deux mois pour revendiquer, à partir de son retour. Ce délai a été porté à deux ans en l'an 1320.

Même disposition pour l'action en nullité intentée par les fils ou les filles, action que le Statut leur donne quand ils font ménage à part, à la condition d'affirmer par douze cojureurs qu'ils ne sont pas personnes interposées (si l'acheteur l'exige).

Si un tiers évince l'acheteur, par le moyen d'une personne interposée, le vendeur est tenu de prendre le fait et cause de l'acheteur. L'acheteur peut exiger le serment, et c'est lui ou son garant qui conduit l'adversaire au serment. Le serment étant prêté, le vendeur doit restituer à l'acheteur le prix payé par celui-ci, en capital, d'après l'acte de vente. Mais si le juge a mis le serment à la charge de l'acheteur et de son garant, l'acheteur est tenu de jurer que s'il refuse ce n'est ni par fraude ni par malice, et il reçoit de son vendeur la restitution du prix.

Dans tout le Statut il n'est question qu'une fois du retrait de parenté, *per propinquitatem*, mais on ne saurait douter de son existence, car c'était une conséquence du régime familial.

Un article additionnel de l'an 1341 porte que tous les actes notariés devront être reportés par extrait sur un registre qui sera montré *cuilibet videre volenti*. Tout titre de créance qui menace d'être atteint par la prescription de trente ans peut être remplacé par un titre nouveau, sur la demande du créancier.

Sur les obligations ou les contrats en général, le Statut ne contient qu'un très petit nombre d'articles. Un contrat n'est irrévocable que s'il a été donné des arrhes, et en tout cas l'obligé peut se repentir en restituant le double des arrhes.

La solidarité entre débiteurs n'a pas besoin d'être expressément stipulée. Elle résulte de ce que plusieurs personnes ont reconnu la même dette par un seul et même acte notarié. (Novelle de l'an 1278.)

Il est interdit de prêter à usure, à peine de perdre le capital et de payer 20 hyperpères d'amende, dont moitié pour le dénonciateur. Toutefois on peut par acte notarié stipuler un intérêt de 5 à 6 p. 0/0 par an. (Novelle de l'an 1279.)

Tous animaux domestiques pris en délit peuvent être saisis. Le maître ou à son défaut les habitants du *casal* le plus proche payent une amende fixe de 2 hyperpères et des dommages-intérêts suivant estimation. Les dommages aux vignes sont payés par tous les habitants du village voisin, à moins qu'ils ne nomment le coupable. (Novelle de l'an 1300.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le livre VI contient le droit criminel.

L'homicide est puni de mort, hors le cas de légitime défense. Si le coupable se dérobe par la fuite, il est banni à perpétuité et perd tous ses biens. Ce n'est cependant pas une confiscation. Les biens passent d'abord aux fils et petits-fils, puis aux filles et petites-filles, puis aux plus proches de la ligne masculine et ensuite de la ligne féminine. Toutefois les héritiers ne peuvent ni aliéner ni engager ces biens pendant la vie du coupable, à moins qu'il ne s'agisse de marier ses filles ou petites-filles.

Le plus grand crime après l'homicide est celui de l'association de malfaiteurs. Le chef de bande est puni comme l'homicide. Les simples affiliés payent une amende de 25 hyperpères ou perdent la main droite. S'ils fuient, ils sont bannis à perpétuité et perdent tous leurs biens.

Les blessures sanglantes entraînent la peine de 25 hyperpères pour chaque coup. Les coups entraînant perte d'un membre ou portés au visage sont punis d'une amende de 50 hyperpères. Les frais de médecin sont à la charge de l'Etat. Pour les simples contusions, l'amende est de 12 hyperpères, et de 6 seulement s'il n'y a ni sang répandu ni tumeur. L'insolvable est puni du fouet et de la marque. Celui qui frappe de la main paye aussi 6 hyperpères. La poursuite peut être exercée d'office par le comte. Si c'est une femme qui a frappé, elle est retenue en prison jusqu'à ce qu'elle ait payé l'amende. En 1293, une disposition complémentaire a prévu le cas de rixe : celui qui a commencé est seul puni; l'amende est de 6 hyperpères. Si des coups ont été portés des deux côtés et si l'on ne peut prouver qui a commencé, chacun des deux supporte la moitié de l'amende.

Le vol est puni comme suit : pour le premier vol, amende au quadruple; pour le second, huit fois la valeur de l'objet volé; pour le troisième, douze fois; pour le quatrième, vingt fois.

En cas d'insolvabilité la peine au-dessous de deux hyperpères est le fouet; au-dessus jusqu'à cinq, le fouet et la marque; au-dessus de cinq, jusqu'à dix, un œil; de dix à vingt, la main droite; au-dessus de vingt, les deux yeux. Par addition de 1299, si c'est une femme qui a commis le vol, au-dessus de vingt elle encourt la mutilation du nez et le bannissement. Dans les îles du territoire de Raguse, tous les habitants sont responsables des vols commis. L'abus de confiance commis par un domestique est assimilé au vol par un article additionnel de l'an 1348.

Pour les voleurs de grand chemin, la disposition est analogue, mais la progression de la peine corporelle est plus forte, et au-dessus de dix le coupable est pendu.

Pour le viol, 50 hyperpères ou les deux yeux, à moins qu'il n'y ait mariage, d'un commun accord.

Pour l'empoisonnement, le bûcher. En cette matière, le comte peut prononcer une peine arbitraire, sur un simple soupçon.

Pour un faux, mutilation de la main droite.

Pour usage de faux avec mauvaise foi, perte du procès civil et amende de 50 hyperpères ou perte de la main droite.

Tout faux-monnayeur est condamné au feu. Quiconque reçoit sciemment de la fausse monnaie a la main droite coupée.

Prêt d'argent pour jeux de hasard : 2 hyperpères et restitution de tous gages donnés.

Entrée de force dans une maison pour frapper et voler : amende de 24 hyperpères dont 12 pour l'entrée et 12 pour la sortie. L'amende est partagée entre l'État et le plaignant.

Si le méfait est commis de nuit, la condamnation peut être prononcée, à défaut de témoins mâles, sur le témoignage de deux femmes; mais en ce cas, par une disposition singulière, la peine est réduite de moitié.

Les enfants de moins de quatorze ans ne sont pas traduits devant le tribunal. Le comte est investi d'un pouvoir discrétionnaire pour les punir selon leur âge.

Le Statut signale un certain nombre de délits et de contraventions de police. C'est un détail dans lequel il paraît inutile d'entrer.

Une question intéressante est celle de savoir si le Statut admettait la vengeance du sang [1]. À la vérité il n'en parle pas, mais il admet expressément la composition, *pacem et concordiam*, avec les parents de la victime, c'est-à-dire en première ligne avec le père, la mère, les fils, les frères et sœurs et, à défaut de ceux-là, avec les autres parents les plus proches, et il déclare que la condamnation de l'homicide, par contumace, ne fait pas obstacle à cette composition. Il semble bien que sur ce point le Statut qui porte le nom de Jean Teupoli, et qui était en vigueur avant celui de 1272, interdisait la composition en matière d'homicide, mais d'autre part un traité intervenu entre la République de Raguse et le roi de Slavonie stipula expressément que tout meurtre commis par un Ragusain sur un Slave ou par un Slave sur un Ragusain pourrait être couvert par une composition fixe de cinq cents hyperpères. Un jour, le comte Belletifeletro, saisi d'une poursuite contre un Ragusain pour meurtre d'un Slave, refusa d'admettre la composition

[1] Le Statut ne parle pas de la preuve par cojureurs en matière criminelle, mais il en est resté une trace au civil quand il s'agit d'écarter le soupçon d'interposition de personnes.

proposée, alléguant qu'il était tenu par son serment de faire observer le Statut La République de Raguse envoya alors une députation à Venise, demandant qu'il lui fût permis à l'avenir d'observer la coutume ancienne dans les termes du traité. Elle obtint l'autorisation d'envoyer une députation au roi de Slavonie pour lui proposer la revision du traité; mais le roi refusa et le traité fut maintenu en vigueur. Ainsi fut reconnue la composition en matière d'homicide (*pœna wrasdae*) contrairement aux statuts. Ceci se passait en l'an 1308.

Aucune grâce, rémission ou commutation de peine ne peut être accordée que sur la demande du condamné, approuvée par les Conseils de la République, à la majorité des trois quarts des membres présents. Toute contravention est punie d'une amende de 200 ducats.

Tous les crimes et délits dont il vient d'être parlé sont supposés commis par des personnes libres; mais ils peuvent être commis par des esclaves, ce qui conduit l'auteur du Statut à s'occuper des esclaves et des affranchis. L'esclavage en effet existait encore à Raguse au XIII[e] siècle et le comte percevait un droit sur toute vente d'esclave.

Si un esclave ou une servante frappe une personne libre, il est condamné à 3 hyperpères (la moitié de son prix), qui sont payés par son patron ou sa patronne. Si la personne frappée en meurt, le coupable est mis à mort. L'État indemnise d'abord le patron en lui payant 12 hyperpères.

Si un esclave a frappé l'esclave d'autrui, le maître de ce dernier peut porter plainte, et reçoit l'amende de 3 hyperpères.

Si un esclave s'enfuit, le maître peut le rechercher et le punir comme il veut.

Les affranchis ne sont soumis à aucune *angaria*, ni leurs enfants non plus, mais ils peuvent se vendre ou se donner en gage, ou même se donner gratuitement soit à leurs anciens maîtres, soit à d'autres.

Un esclave chassé de la maison de son maître peut être repris par lui ou recueilli par un tiers. Ce tiers donnera à l'ancien maître 12 hyperpères pour l'esclave et 1 hyperpère par mois pour le service.

L'affranchi doit à son ancien maître, à la femme et aux enfants de celui-ci, un certain nombre de services déterminés, comme transport en barque de Gravoso à Raguse, porter les armes des Ragusains allant en armes à Vergato ou ailleurs, accompagner au plaid en Dalmatie, sans autre salaire que le boire et manger, aller savoir où est détenu en captivité le fils du patron. S'il refuse, il est remis en esclavage.

L'affranchi peut se louer pour travailler aux vignes, mais la famille du patron peut le réclamer en lui payant le même prix. S'il y a une noce

dans cette famille, l'affranchi est tenu de porter du blé au moulin, de quérir du bois avec sa barque, de pêcher du poisson et de servir à table. On ne lui doit que le boire et le manger.

Les femmes affranchies sont tenues à des services analogues.

L'affranchi qui refuse peut être battu et frappé.

Si un esclave épouse une femme franche, tous leurs enfants sont esclaves; le maître de l'esclave peut saisir tout ce qui appartient à l'esclave dans la maison de la femme franche qu'il a épousée. Si le maître a approuvé le mariage, il a pu consentir à ce que tous les enfants fussent libres, ou du moins les enfants sont communs entre la femme et le maître de l'esclave.

Le cas inverse, d'un homme franc épousant une esclave, est traité de même. Le maître qui consent au mariage peut se réserver un certain nombre d'enfants.

Si un esclave épouse la servante nourrice de la famille, tous leurs enfants deviennent les patrons de cette servante. La patronne de cette servante ou ses héritiers ne peuvent la vendre sans autorisation du mari, mais peuvent l'affranchir par testament. Tous leurs enfants resteront au maître tant qu'il demeurera en viduité. S'il se remarie, les enfants du premier lit prendront le patronage.

Les esclaves ne peuvent se marier qu'avec le consentement du patron et de la patronne.

Si une servante devient enceinte du fait d'un étranger, tous les enfants qui naîtront de cette union seront ses patrons.

Le septième livre des Statuts contient les dispositions relatives à la marine. Le rédacteur paraît s'être inspiré moins du droit romain que du recueil byzantin connu sous le nom de loi Rhodienne. On sait que ce recueil, composé dans la première moitié du VII[e] siècle, par les empereurs Léon et Constantin, et observé dans le Levant jusqu'au XVI[e] siècle, s'éloigne sensiblement des règles posées en cette matière par le Digeste, en ce qu'il établit entre toutes les personnes qui naviguent sur un même vaisseau une sorte d'association pour le gain et la perte. Le contrat de nolisement n'y est pas inconnu, mais ne joue qu'un rôle secondaire. Toutes les opérations du navire s'expliquent et se terminent par une répartition. Ce caractère se retrouve dans le droit maritime de Raguse, et il serait très intéressant de suivre l'application du principe dans tous les cas particuliers, mais c'est un travail que nous ne pouvons faire ici.

Le Statut, d'ailleurs, insiste surtout sur la police de la marine : obligation pour le navire de ne pas sortir du port sans être pourvu de tout

ce qui lui est nécessaire, sous la surveillance du comte. Nécessité d'un inventaire dressé huit jours avant le départ, par l'écrivain du navire, accepté par tous les intéressés et soumis au comte, qui peut au besoin faire compléter l'armement. Tous accords faits en route entre le patron et l'équipage doivent être rédigés par écrit et soumis au comte dans la huitaine du retour. Les gens de l'équipage ne peuvent s'éloigner du navire sans permission et doivent être rapatriés en cas de besoin. Le droit de vendre le navire n'appartient qu'aux patrons ou propriétaires. C'est eux qui élisent le capitaine, à la majorité. Les prix de transport des marchandises sont fixés par un tarif général. L'argent est reçu sur les navires à titre de dépôt, *entega*, en grec ἐνθήκη. Le jet des marchandises est décidé, s'il y a lieu, à la majorité, et la perte est répartie entre tous, dans la mesure des parts de chacun.

Une disposition particulière porte que des esclaves peuvent être embarqués sur les navires et sont alors considérés comme libres. Ils reçoivent une part ou un salaire.

Quand des navires marchent de conserve, ils sont tous garants les uns des autres au sujet des dommages causés par des corsaires. (Article additionnel de l'an 1311.)

Le VIII[e] livre est un supplément qui contient surtout des novelles publiées dans le cours du XIV[e] siècle. Nous avons signalé les principales dans le cours de notre analyse.

R. DARESTE.

LES MARBRES DU PALAIS DE L'INSTITUT.

Le palais de l'Institut renferme vingt-cinq statues de marbre et deux cent cinquante-six bustes; cet ensemble forme comme un petit musée de sculpture moderne. La présente étude a pour objet de rappeler sommairement les origines et le développement de ce musée.

Au début du règne de Louis XVI, le Directeur des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales était le comte La Billardrie d'Angiviller, qui à beaucoup d'autres titres joignait celui de membre de l'Académie des sciences. Homme d'initiative, désireux de donner un nouvel éclat au service qui lui était confié, le comte d'Angiviller proposa au souverain un programme susceptible de procurer de l'occupa-

tion aux artistes les plus éminents pendant de longues années. Il s'agissait de faire aux peintres comme aux sculpteurs une série de commandes destinées à occuper la place d'honneur dans les salons périodiques de l'Académie, ouverts alors tous les deux ans. Mais, tandis que les sujets mythologiques, les allégories, les métamorphoses et les amours des dieux, ou bien encore les scènes d'opéra ou de roman constituaient auparavant le thème exclusif des commandes pour les résidences royales, le Directeur des bâtiments demanda aux peintres de représenter des scènes d'héroïsme, de dévouement à la patrie, de piété filiale, de continence, présentant une sorte de glorification de toutes les vertus morales et civiques. La plupart de ces traits historiques, la mode du jour l'exigeait, étaient empruntés aux annales grecques ou romaines. Cependant M. d'Angiviller, par une initiative quelque peu hardie pour l'époque, exigea qu'un certain nombre de sujets fussent pris dans l'histoire de France. Les actions mémorables des Bayard, des Duguesclin, des Sully, des Etienne Marcel, des Eustache de Saint-Pierre allaient être célébrées par les peintres les plus en renom de l'Académie pour constituer une sorte de collection des anciennes gloires de la France. C'était l'idée première des galeries historiques de Versailles, et pourquoi n'admettrait-on pas que le roi Louis-Philippe, en ouvrant son musée à toutes les gloires nationales, n'ait fait que réaliser, sur une plus vaste échelle, le plan de M. d'Angiviller, dont il avait pu voir la réalisation aux salons de peinture antérieurs à la Révolution?

Les peintres avaient donc à s'occuper à la fois de l'histoire nationale et des grands souvenirs des Grecs et des Romains. L'effort de la sculpture fut concentré tout entier sur les figures les plus illustres de la France. Tous les deux ans, les sculpteurs que leur talent mettait en évidence recevaient, à tour de rôle, la commande de quatre statues en marbre, plus grandes que nature, représentant les hommes célèbres dans tous les genres ayant contribué à la gloire de notre pays. Dans ce Panthéon national, dont la Révolution n'a pas eu, on le voit, la première idée, devaient prendre place ministres, guerriers, magistrats, marins, écrivains, poètes, artistes et savants, tous ceux dont le nom était consacré par la reconnaissance de la postérité [1].

[1] Ces commandes de statues représentant des hommes célèbres à un titre quelconque constituaient une véritable innovation. Jusque-là le marbre est presque exclusivement réservé aux monuments religieux ou funéraires, aux princes, aux personnages mythologiques. La mesure prise par M. d'Angiviller annonce l'avènement d'idées nouvelles; à cet égard elle est bien caractéristique. Consultez les livrets des *Salons* du XVIII^e siècle; ce n'est qu'en 1773 qu'on

Chaque statue de marbre est payée dix mille livres; l'artiste remettait en outre, pour la somme de mille livres, un petit modèle de terre cuite, destiné à être reproduit en biscuit à la manufacture de Sèvres. La plupart de ces modèles réduits existent encore; ils constituent une des séries les plus curieuses du Musée de Sèvres.

Les sculpteurs s'étaient mis sans retard à l'ouvrage; le salon de 1777 reçut les quatre premières statues commandées par le Directeur des bâtiments. Celui-ci s'était naturellement adressé pour le début aux artistes les plus fameux de l'Académie. Le premier envoi portait les noms de Mouchy, de Pajou, de Gois et de Lecomte. Les hommes illustres dont ils avaient eu à fixer les traits étaient Sully, Descartes, le chancelier de l'Hospital et Fénelon. Trois de ces personnages occupent aujourd'hui les niches de l'ancienne chapelle du collège des Quatre-Nations, devenue la salle des séances publiques de l'Institut. Dans la quatrième niche de la salle a été placée une statue de Bossuet, exposée par Pajou en 1779 avec plusieurs autres figures d'hommes illustres qu'on retrouve aussi dans le palais de l'Institut; ce sont un Montesquieu de Clodion, un Pierre Corneille de Caffieri, un d'Aguesseau de Berruer. L'exécution du programme tracé par M. d'Angiviller se poursuit sans interruption les années suivantes; tous les salons académiques, de 1777 à 1789, reçoivent leur contingent habituel de quatre statues, exposées successivement en plâtre, puis en marbre, et formant comme le morceau de résistance de chaque exposition. Les sept salons de cette période virent donc successivement défiler vingt-huit figures colossales de marbre, offrant l'image des personnages les plus fameux de l'ancienne France.

Aux huit noms déjà cités il faut joindre ceux de Pascal, Montausier, Tourville et Catinat, par Pajou, Mouchy, Houdon et Dejoux, statues exposées en 1781; ensuite les statues de Turenne, de Molière, de Vauban et de La Fontaine, par Pajou, Caffieri, Bridan et Julien, qui parurent au salon de 1783. Puis vinrent successivement, en 1785, Duquesne, Mathieu Molé, Racine et Condé, par Monnot, Gois, Boizot et Roland; en 1787, Rollin, Vincent de Paule, Bayard et Luxembourg, par Lecomte, Bridan, Mouchy et Stouf; enfin, en 1789, Lamoignon, Poussin, Duguesclin et Cassini, œuvres de Pajou, Julien, Foucou et Moitte. Soit, en tout, vingt-huit statues colossales exécutées par dix-sept

voit apparaître trois statues en marbre de guerriers fameux, Condé, Luxembourg et le maréchal de Saxe, destinées à l'Ecole militaire. Auparavant, seules, les divinités mythologiques ou chrétiennes et les personnes de la famille royale sont jugées dignes de cette sorte d'apothéose.

sculpteurs, et parmi elles un seul artiste, Poussin, et un savant, Cassini. Sans doute, dans le nombre il y eut des œuvres faibles et le Directeur ne se faisait guère d'illusion sur ce point, comme le prouve la note qu'il adressait à un de ses commis lui recommandant Berruer : « M. Berruer, que vous me proposez d'employer, dit M. d'Angiviller, a fait une des plus, pour ne pas dire la plus faible des statues. » La figure pour laquelle le Directeur se montrait si sévère est celle de d'Aguesseau, exposée en 1779, comme on l'a vu plus haut.

Mais, à part quelques défaillances inévitables, l'ensemble représentait très dignement notre école de sculpture, alors dans tout son éclat; certaines statues même, comme celles de Pajou, comme le Montesquieu de Clodion, le Corneille de Caffieri, le La Fontaine de Julien, méritent d'être comptées parmi les œuvres maîtresses de leurs auteurs.

En décidant la création de cette suite des hommes célèbres, M. d'Angiviller n'avait pris aucune décision sur leur destination. Aussi, en quittant l'exposition de peinture et de sculpture, alors ouverte dans les bâtiments du Louvre, les statues étaient-elles emmagasinées dans une des salles du rez-de-chaussée du palais; elles y étaient enfermées en attendant leur affectation définitive. La Révolution les trouva dans ce magasin et les y laissa; ce fut peut-être leur salut.

Les conservateurs du Muséum national nouvellement institué désiraient vivement garder la totalité ou la majeure partie de cette collection faisant grand honneur au talent de maîtres encore vivants. Une volonté souveraine, à laquelle personne ne résistait, en décida autrement. L'Empereur venait d'attribuer les anciens bâtiments du collège des Quatre-Nations à l'Institut de France, et il disposa des statues commandées par le comte d'Angiviller en faveur du palais des nouvelles académies réorganisées.

Tout ne pouvait convenir dans cette collection au sanctuaire des sciences, des lettres et des arts. Les guerriers, les marins se fussent trouvés fort dépaysés en pareil lieu. D'un autre côté, quatre figures debout étaient nécessaires pour garnir les niches de l'ancienne chapelle devenue la salle des séances publiques, et il ne se trouvait que trois écrivains, Bossuet, Fénelon et Descartes, remplissant la condition voulue.

Il fallait une quatrième statue pour compléter la décoration de la coupole. Sully fut accepté, faute sans doute d'autre personnage dans l'attitude requise. En même temps, dix autres figures de poètes, d'auteurs dramatiques, d'artistes quittaient le palais du Louvre pour celui de l'Institut. J'imagine que l'architecte se trouva dans un certain embarras pour installer convenablement des marbres aussi volumineux et aussi

IMPRIMERIE NATIONALE.

pesants. En attendant mieux, il les déposa dans le vestibule obscur et humide qui précède la coupole. Et voilà plus d'un siècle qu'elles sont oubliées dans cette crypte malsaine où le public ne les voit jamais. Certes, il eût mieux valu pour elles rester au Louvre; c'est là qu'est leur véritable place, c'est là qu'elles devraient retourner.

Les représentations de guerriers, de marins, de ministres sont échues au Musée de Versailles, où elles sont du moins accessibles aux artistes et placées dans des conditions favorables. Pour garnir le vestibule de la coupole, on avait livré dix figures; or il y avait douze places. Un Montaigne portant la signature de Stouf et la date de 1800, et un d'Alembert de Lecomte, exécuté en 1808, complétèrent la décoration de cette salle d'entrée. La statue de Napoléon Ier placée au fond de la pièce, en face la porte, est de Roland; elle porte le millésime 1810. Voici donc près d'un siècle que les marbres de la grande salle des séances publiques et du vestibule qui la précède sont à la place où nous les voyons aujourd'hui.

Les choses restèrent en l'état jusqu'à l'avènement du roi Louis-Philippe. Quand on construisit les bâtiments de la grande cour et les salles des séances hebdomadaires, les statues de M. d'Angiviller auraient peut-être pu entrer dans la décoration des nouveaux locaux.

On n'y songea point, ou bien on préféra demander à des contemporains les six figures en pied placées dans la grande salle des séances ordinaires et qui toutes portent des dates variant de 1834 à 1837. Les bustes installés sur les consoles de cette pièce et les portraits peints de la partie supérieure appartiennent à la même période. Cet ensemble a du moins le mérite de l'unité et de l'harmonie. Il représente l'art de la première moitié du règne de Louis-Philippe.

De cette installation date probablement l'origine de la collection de bustes qui a reçu par la suite une extension si considérable. On relève, il est vrai, sur certains piédouches les dates de 1811, 1820, 1823; mais nul doute que ces portraits ne soient venus à l'Institut bien après leur exécution. C'est très probablement à l'époque de l'achèvement de la salle des séances ordinaires, c'est-à-dire vers 1837 ou 1840, qu'il faut faire remonter l'usage de conserver par le marbre les traits des membres de l'Institut décédés. Alors aussi, vraisemblablement, s'établit la fâcheuse habitude de ne commander ces portraits qu'après la mort du modèle. De là des conséquences regrettables qu'un peu de prévoyance eût évitées. Sans doute, parmi ces bustes, il y en a d'excellents; il y en a de passables; il y en a d'autres aussi; mais surtout il y en a trop, et je crois que tout le monde est d'accord sur ce point.

Comme leur nombre ne cesse d'augmenter chaque jour, le moment n'est pas éloigné où il n'y aura plus une place disponible, non seulement dans les vestibules et les escaliers, déjà bien encombrés, mais même dans le magasin de débarras où vont s'enfouir les œuvres proscrites comme étant d'une exécution inférieure.

Cet état de choses va chaque jour s'aggravant; il deviendra bientôt urgent de prendre des mesures préservatrices, et peut-être quelqu'un de ces châteaux historiques dont la libéralité de généreux Mécènes a doté l'Institut pourra-t-il quelque jour recevoir le trop-plein de ces collections et devenir le musée des illustrations littéraires, scientifiques et artistiques de la France du XIX^{e} et du XX^{e} siècle.

Sans doute, il faudra retenir aux abords de la salle des séances la figure des hommes de génie dont la gloire s'étend bien au delà du tombeau; il sera nécessaire aussi de tenir compte parfois du mérite de l'œuvre d'art. Pour faciliter ce choix délicat, une mesure préparatoire s'impose, je veux dire la rédaction d'un catalogue complet de toutes les statues et de tous les bustes garnissant actuellement le palais des académiciens. Le travail n'est pas bien considérable; il est déjà plus qu'à moitié fait.

L'inventaire des richesses d'art de la France, dont le marquis de Chennevières, alors directeur des beaux-arts, traça le plan et commença l'impression, a publié, en tête du premier volume des *Monuments civils de Paris*, la liste des statues et des bustes du palais de l'Institut. Le catalogue des statues est complet; il n'y a rien à y ajouter. Les bustes étaient, lors de la publication, au nombre de 173 environ; on en compte aujourd'hui 256. Plusieurs de ceux qui faisaient naguère partie de la collection ont été déplacés et envoyés dans d'autres dépôts. Le travail se réduirait donc à contrôler la liste de 1878, puis à la compléter, en y ajoutant les bustes de marbre entrés à l'Institut depuis vingt-cinq ans. Une fois ce catalogue établi, il appartiendrait à qui de droit de prendre des mesures contre l'encombrement de plus en plus menaçant des bâtiments. Il faudrait examiner aussi s'il ne convient pas de restituer à un musée public les marbres précieux enfouis dans le vestibule de la salle des séances, et comme perdus pour le public et pour l'art. Rien à modifier dans la décoration de la salle des séances publiques, pas plus que dans celle de la salle des séances hebdomadaires. Les remaniements n'affecteraient en somme que des locaux accessoires et n'auraient en tous cas pour résultat que de faire mieux valoir les œuvres conservées.

Ainsi qu'il résulte de cet exposé sommaire, les marbres de l'Institut

appartiennent à trois époques distinctes. Une première série nous vient du XVIIIe siècle; elle comprend dix-huit statues de marbre avec le Voltaire de Pigalle, le Napoléon de Roland et les deux figures de Montaigne et de d'Alembert. La grande salle des séances hebdomadaires a reçu sa décoration intégrale de statues et de bustes entre 1834 et 1838. Enfin arrive en dernier lieu la série des bustes, commencée en 1835, continuée sans interruption depuis cette date[1] et susceptible d'accroissement indéfini.

Jules GUIFFREY.

LIVRES NOUVEAUX.

Victor Henry. *Précis de grammaire pâlie, accompagné d'un choix de textes gradués.* 1 vol. in-8° de XXV-190 p. — Paris, Imprimerie Nationale, E. Leroux, éditeur, 1904. (Forme le volume II de la *Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient.*)

Jusqu'ici, pour aborder le pāli, nos étudiants étaient réduits, en fait de livres français, à la petite grammaire de Minayer traduite par Stanislas Guyard, qui reste un modèle de lucide et judicieuse sobriété, mais, par sa teneur trop sommaire, ne répond plus qu'imparfaitement aux exigences actuelles des études pālies. Et ce qu'ils n'avaient pas chez nous, ils ne le trouvaient pas plus abondamment au dehors où il n'y a guère à citer que le manuel de M. Frankfurter. Ce n'est pas qu'il y ait manque de bons travaux sur le pāli : soit en France, soit à l'étranger, il y en a d'excellents; mais, presque tous, ils supposent la langue déjà plus ou moins connue et ils ne prétendent nullement guider les premiers pas du débutant. Des recherches comme celles de M. Ernst Kuhn, par exemple, n'ont rien d'un rudiment, pas plus que, chez nous, l'*Essai* de Burnouf et Lassen ou le *Kaccāyana* de M. Senart.

[1] Pour compléter cette note, nous donnons ci-après la liste complète des statues placées à l'Institut. Dans la salle des séances publiques : Fénelon, par Lecomte, 1777; Sully, par Mouchy, 1777; Descartes, par Pajou, 1777; Bossuet, par Pajou, 1779; dans le vestibule précédant la coupole, première travée : Montaigne, par Stouf, 1800; Molé, par Gois, 1785; Montesquieu, par Clodion, 1779; d'Alembert, par Lecomte, 1808; deuxième travée : Rollin, par Lecomte, 1789; Montausier, par Mouchy, 1787; Poussin, par Julien, 1789; Pascal, par Pajou, 1781; troisième travée : Corneille, par Caffieri, 1779; Molière, par Caffieri, 1781; La Fontaine, par Julien, 1785; Racine, par Boizot, 1785. Au fond de ce vestibule : statue en pied de Napoléon Ier, par Roland, 1810.

Dans la bibliothèque, le Voltaire, de Pigalle. Dans le vestibule de la salle des séances hebdomadaires : Chateaubriand, par Duret, sans date.

Salle des séances : Racine, par Lemaire, 1834; Molière, par Duret, 1834; La Fontaine, par Seurre, 1837; Poussin, par A. Dumont, 1836; Corneille, par Laitié, 1837; Puget, par Desprez, 1836.

Aussi M. Finot, quand il décida de doter notre École de Hanoï d'une série de manuels sous le titre général de *Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, a-t-il été bien inspiré en réservant la deuxième place dans la série à une grammaire pālie. Et il a été non moins bien inspiré, en en confiant l'exécution à M. Victor Henry. M. Henry, jusque-là, n'avait pas fait ses preuves sur ce domaine; mais il est grammairien né; il est aussi homme d'enseignement, et il venait de donner, comme premier volume de la même série, ses *Éléments de sanscrit classique*, qui fournissaient en quelque sorte la base de la grammaire pālie. En tout cas, le résultat du choix a été excellent. Les deux ouvrages, établis, autant que possible, sur le même plan et reliés en outre, le deuxième au premier, par une infinité de renvois de détail, se complètent l'un l'autre de la façon la plus heureuse. De plus, également destinés en première ligne aux travailleurs souvent isolés de notre colonie, ils ont été rédigés tous deux de façon à répondre aux besoins de l'autodidacte, sans être pour cela moins bien appropriés à l'usage du maître, de l'élève et du cours, et ils rendront certainement, le deuxième surtout, de bons services ailleurs encore qu'en Indo-Chine.

Cette exacte dépendance maintenue par M. Henry entre les deux manuels, dépendance qui revient à présenter le pāli comme dérivé du sanscrit et en réduit à peu près toute la grammaire à une série d'équations phonétiques, répond évidemment aux exigences de l'enseignement; car il est bien certain que, chez nous du moins, et quelle que soit à cet égard la pratique des indigènes de Ceylan et de l'Indo-Chine, c'est par le sanscrit qu'on continuera à enseigner et à apprendre le pāli. Mais, bien comprise, — et M. Henry a eu soin de la faire bien comprendre, — elle répond aussi à la nature des choses. Quels que soient en effet l'âge et l'origine du pāli, bien qu'il ait ses racines dans un dialecte populaire auquel, ou aux congénères duquel le sanscrit a fait de son côté de notables emprunts, et que, par delà le sanscrit, il ait conservé quelques formes, quelques traits de syntaxe et quelque chose aussi de l'allure générale de la langue védique, c'est bien par le sanscrit classique que doit s'expliquer le pāli littéraire : la plupart de ses formations ont dû, semble-t-il, passer par la forme sanscrite et une bonne partie de son vocabulaire, être calquée sur le vocabulaire sanscrit. Autrement, la correspondance est de telle sorte, qu'il faudrait admettre la proposition inverse : que c'est le sanscrit — sporadiquement le cas s'est présenté sans doute — qui a été refait sur le pāli, proposition dont la preuve ne serait pas facile; autant vaudrait vouloir prouver que la grammaire de Pāṇini a été faite sur celle de Kaccāyana.

Je viens de dire que M. Henry a eu soin de faire comprendre de quelle façon il entend cette dépendance du pāli. Dès le début en effet, le lecteur est prévenu, § 2, que le pāli ne descend pas du sanscrit même; que, comme les autres prâcrits, il s'est développé parallèlement à lui d'un idiome antérieur. Je regrette seulement que M. Henry fasse intervenir ici « un indien commun, ancêtre inconnu, et toutefois aisément restituable, du sanscrit et de tous les prâcrits ». Sans doute une langue n'a pas commencé d'exister à un moment donné; il n'y a pourtant aucune utilité à reculer indéfiniment ce commencement, et l'on aimerait savoir quels faits ont décidé M. Henry à remonter pour le pāli, comme il paraît bien le faire ici, au delà du sanscrit védique. Ces faits, je ne les vois pas, pour mon compte, et je ne les trouve pas non plus dans sa grammaire; car les discordances phonétiques qu'il relève chemin faisant, comme *timisa* et *tamisra*, *candimā* et *candramās*, *saddhiṃ* et *sārdham*, même *garu* et *guru* (où la vocalisation sanscrite n'est pas encore bien assise), et d'autres encore ne sont pas probantes à cet égard. Une pourtant le serait, s'il fallait

admettre l'explication qu'il en donne au paragraphe 18 : *muti*, qui se trouve à côté de *mati* pour le sanscrit *mati*, et qui proviendrait de ce que l'*a* du mot sanscrit n'est pas original, mais représente l'*n* vocalisée de la racine *man*. Ce serait là en effet un « témoin » d'un idiome antérieur à celui du Véda, où la vocalisation en *a* est bien acquise. Mais l'explication est-elle aussi solide qu'elle est certainement ingénieuse, et n'est-il pas plus simple de voir dans cette variante, au lieu d'une relique préhistorique, une corruption locale plutôt tardive, comme il y en a tant dans les prâcrits et même dans le pāli ?

Sur un autre point encore et toujours à propos des origines du pāli, les vues de M. Henry me paraissent appeler des réserves. « Si l'on connaissait, nous dit-il page vi de la Préface, les prâcrits parlés au Sud de l'Inde, vis-à-vis de Ceylan, au temps où le bouddhisme passa du continent dans la grande île (iii[e] siècle avant notre ère), on reconnaîtrait sans doute dans le pāli un mélange à doses inégales de plusieurs d'entre eux, mais normalisé sous l'influence prépondérante d'un seul. » Au Sud de l'Inde, vis-à-vis de Ceylan, on n'a jamais « parlé » que le tamoule, et les langues littéraires religieuses qui y ont été en usage sont connues : le sanscrit, le prâcrit des Jainas et le pāli, qui, comme les deux autres, y est venu tout formé avec la religion dont il était l'organe. Pourquoi M. Henry ne s'en est-il pas tenu à ce qu'il dit au paragraphe 2, note 3 : « On ne saurait dire au juste à quelle région géographique de l'Inde a appartenu le pāli en tant que langue vivante et parlée. » Tout au plus aurait-il pu ajouter que cette région doit être cherchée dans le Nord de l'Inde ; car ceci du moins est un point qui peut paraître acquis.

Ces objections, comme on voit, ne portent que sur les frontières en quelque sorte du sujet. Quant à la grammaire elle-même, je ne puis que rendre hommage à l'industrie et au savoir déployés par l'auteur à recueillir, classer et illustrer les faits de la langue. L'étudiant ne sera que rarement et jamais longuement embarrassé de trouver ce qu'il cherche et, à l'usage, on ne constatera sans doute que très peu d'oublis graves. La chute de la nasale dans *suti* = *smṛiti* et dans les formes congénères — un fait isolé il est vrai — aurait pu être notée au paragraphe 3, 3 ; quelques-uns des idiotismes relevés sont communs au sanscrit et au pāli ; parmi les exemples empruntés à Kaccāyana, il en est même, comme le *dīpī cammesu haññate* du paragraphe 132, qui se retrouvent littéralement les mêmes chez les grammairiens sanscrits. Enfin, tout en louant le soin et l'ingéniosité avec lesquels l'auteur a tenu à expliquer jusqu'aux moindres faits, on trouvera peut-être que, parmi ces explications, la plupart justes et heureuses, il en est parfois de subtiles et d'un énoncé laborieux. Heureusement ce sont là défauts rares et, en somme, véniels.

Un soin tout particulier a été donné aux 32 morceaux pālis intercalés dans la grammaire à titre d'exercices (M. Henry a renoncé cette fois à donner des thèmes). Par eux-mêmes ces textes ne sont pas gradués et ne pouvaient pas l'être, puisqu'ils sont pris tels quels dans l'ancienne littérature, mais ils le sont devenus grâce au commentaire que l'auteur y a joint et qui est excellent : tout juste ce qu'il faut pour signaler la difficulté et mettre l'étudiant sur la piste de la solution, sans la lui livrer toute faite.

Dans sa Préface, M. Henry a cru devoir donner la liste des livres composant le Tipiṭaka, et une autre des principaux titres et dénominations usités dans la hiérarchie bouddhique. Ces additions sont là évidemment à l'usage des autodidactes travaillant loin de tout autre secours et, à ce titre, elles sont les bienvenues. Mais c'était une raison de plus aussi d'y éviter tout malentendu. P. x, *Vimānavatthu* n'est pas « le Palais céleste » ; il faut le pluriel. — *Buddhavaṃso* n'est pas « la Généalogie

du Buddha », mais « l'histoire des Buddhas ». M. Henry traduirait-il *Dīpavaṃsa* par « la Généalogie de l'Île », ou *Daṭhāvaṃsa* par « la Généalogie de la Dent » ? — P. XVII, *Bodhisatta* désigne le Buddha non seulement dans ses existences antérieures, mais aussi dans sa dernière, avant la conquête de la sambodhi, et, en général, tout autre Buddha futur : Matteya aussi est un *bodhisatta*. — P. XVIII, *Sakko*, « nom gentilice de la dynastie royale d'où est issu le Buddha ». Pourquoi pas tout simplement « nom du clan auquel appartenait Buddha » ? — *Sakyaputto* (ici et p. XVI, sous *sakyaputtiko*) désigne aussi un membre de la communauté bouddhiste.

L'élaboration du lexique a dû coûter beaucoup de travail à l'auteur. Il est double et d'une disposition assez compliquée : d'abord un lexique sanscrit-français, où sont données les explications et les références; ensuite un lexique pāli-sanscrit, renvoyant au premier et permettant de trouver dans celui-ci le sens des mots pālis dont la forme sanscrite n'est pas reconnaissable à première vue. Si l'étudiant a bien cherché et n'a pourtant rien trouvé dans le premier lexique, c'est que le mot poursuivi figure déjà dans le lexique sanscrit-français des *Éléments du sanscrit classique*, auquel il devra se reporter et où finalement il trouvera. Ce dédoublement est bien dans la logique de l'ouvrage : ramener le pāli au sanscrit, et, malgré les complications qu'il entraîne, il peut se défendre par de bonnes raisons. Je doute pourtant qu'à l'usage il soit trouvé pratique. L'auteur, qui a senti lui-même qu'il demandait beaucoup à la patience de ceux qui se serviront de son livre, convient qu'il y aurait eu avantage à fondre en un seul les lexiques sanscrits-français de ses deux manuels. Je me demande si ce n'eût pas été augmenter l'embarras. Le vice est ici, dans le présent manuel, dans une conception systématique à outrance, imposant au lexique, où elle gêne, une méthode qui était juste et pratique appliquée à la grammaire.

Le volume se termine par des tables donnant les principaux alphabets (à l'exclusion, bien entendu, du devanāgarī et du romain) dans lesquels s'imprime aujourd'hui le pāli : birman, singhalais, cambodgien, siamois, auxquels l'auteur a joint le « pāli carré », qui sert encore d'écriture de luxe. Malgré leur grande simplification, ces tables pourront, à l'occasion, rendre de bons services. A. Barth.

Louis Eisenmann. *Le compromis austro-hongrois de 1867, étude sur le dualisme.* 1 vol. in-8°. — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904.

Il n'y a guère qu'une quarantaine d'années que l'on a commencé à s'occuper chez nous de la constitution ethnographique et politique de l'État austro-hongrois. Tant que l'Empire d'Autriche a fait, pour un certain nombre de ses États, partie de la Confédération germanique, on a été tenté de confondre avec les Allemands les Slaves de la Bohême et de la Moravie, des pays Slovènes (Carinthie, Carniole, Styrie), etc. M. Thiers, dans un de ces discours si remarquables qu'il prononçait au Corps législatif lors des événements de 1866, prêtait généreusement à l'Autriche 13 ou 14 millions d'Allemands[1], et il se montrait de fort mauvaise humeur quand un jeune publiciste, qui connaissait les Slaves d'Autriche pour avoir vécu chez eux, se permettait de relever l'exagération du chiffre qu'il avait présenté[2]. Un savant professeur, très versé dans les choses allemandes et qui a écrit d'excellents articles

[1] Discours du 14 mars 1867. Dans son discours du 9 décembre de la même année, il disait 12 à 15 millions.

[2] « Il arrive qu'un homme qui a passé sa vie dans les affaires publiques reçoit des leçons d'un jeune homme qui sort du collège et qui lui enseigne ce que c'est que l'Autriche !... » (Discours du 30 janvier 1868). A. Thiers, *Discours parlementaires*, publiés par M. Calmon.

sur la Bohême dans la *Revue des Deux-Mondes*[1], M. Saint-René Taillandier, était tout étonné d'apprendre de la bouche d'un voyageur que MM. Rieger et Palacky ne parlaient pas allemand dans leur intérieur et que le tchèque était la langue habituelle dont ils se servaient. Un publiciste qui, dans ce temps-là, jouissait dans la presse d'une grande autorité, Adolphe Guéroult, directeur de l'*Opinion nationale*, disait à feu Rieger, le leader des Slaves fédéralistes, qui lui soumettait une carte ethnographique de l'Autriche-Hongrie, une carte peu suspecte, celle de l'Allemand Kiepert : « Mais c'est un habit d'Arlequin. Ma foi je n'avais pas la moindre idée de cela. » Aujourd'hui on ne tiendrait plus de pareils propos; mais malgré un certain nombre d'excellentes publications (j'ai analysé dernièrement, ici même, le beau travail de M. Ernest Denis[2] sur la Bohême), nous avons encore beaucoup à apprendre. C'est un mécanisme si délicat que celui du dualisme austro-hongrois, et il a été si bien combiné pour en imposer à l'opinion publique des nations étrangères! Ce mécanisme, M. Eisenmann a entrepris de le démonter dans tous ses ressorts, la loupe à la main, avec la conscience d'un naturaliste qui examine pour la première fois le représentant d'une espèce jusqu'alors inconnue. Il a découvert dans ce mécanisme ingénieux bien des tares qui échappent à l'attention de l'observateur superficiel, bien des iniquités qui ne sont pas destinées à se perpétuer indéfiniment si la justice a vraiment un rôle à jouer dans les affaires de ce monde. M. Eisenmann ne s'est pas contenté de voyager en Autriche, en Bohême, en Hongrie; il a pris la peine d'apprendre le tchèque et le magyar, il a interrogé les hommes d'État et les publicistes de Vienne, de Prague et de Budapest. Son travail, écrit avec mesure et gravité, semble un rapport juridique à propos de quelque grand procès politique; il ne prend jamais les allures d'un réquisitoire. Et pourtant, il est impossible de le lire sans reconnaître la justesse des griefs que l'auteur signale et l'habileté machiavélique avec lequel ce mécanisme du dualisme a été organisé au profit des Magyars d'une part et des Allemands de l'autre, et au détriment des autres nationalités de l'Empire. Je ne puis entrer ici dans les détails, j'en aurais trop à relever. Je recommande très sérieusement la lecture de ce beau travail à tous ceux que préoccupent les problèmes d'histoire contemporaine et l'avenir de l'Europe. Il prête matière à d'amples réflexions. J'ajouterai que je m'associe complètement aux conclusions de l'auteur, qui ne désespère pas de voir la monarchie austro-hongroise se transformer pour devenir, « dans la mesure où le permettent ses conditions propres d'existence, une Suisse monarchique ». Ainsi se trouverait enfin réalisé l'adage célèbre si souvent cité, si rarement appliqué : « Justitia erga omnes nationes est fundamentum Austriae ». Louis Leger.

The Royal Academy from Reynolds to Millais. The Record of a century, 1 vol. in-4°. — Offices of *The Studio*, Londres, 44, Leicester Square, 1904.

Ce volume contient, avec un grand nombre d'illustrations et de fac-similés d'autographes d'artistes, les six articles suivants : *La Royal Academy, son origine et son histoire*, par W. K West; *Les Peintres de la Royal Academy de 1768 à 1868; Les Sculpteurs*, et *Les Graveurs*, par W. S. Sparrow; *Notes sur des portraits de quelques académiciens de marque*, par T. Martin Wood. Une *Liste chronologique des associés et membres de la Royal Academy*, de 1768, date de la fondation, à 1861, termine ce recueil intéressant.

[1] Livraisons du 15 avril 1855, du 1er août 1862, du 1er août 1869. — [2] Voir *Journal des Savants*, 1903, p. 464.

Longtemps avant l'année 1768, de nombreux essais de sociétés artistiques avaient eu lieu à Londres. C'est de l'une d'elles, la *Society of Artists*, devenue, en 1765, l'*Incorporated Society of Artists of Great Britain*, que fut tirée la *Royal Academy*. En 1768, l'*Incorporated Society* se transforma d'institution uniquement exposante en institution enseignante et loua dans ce but une maison dans Pall Mall. Sur la porte fut placée cette inscription : *The Royal Academy*. Cette épithète de «royale» fut justifiée par le fait que le roi souscrivit pour cent livres st. aux fonds de la société. Mais dans l'automne de la même année, quelques dissentiments divisèrent l'association. Un certain nombre de membres furent contraints de se retirer, et, parmi eux, plusieurs des artistes les plus renommés de l'époque. Ceux-ci ne perdirent pas de temps et, le 28 novembre 1768, un projet de statuts signé par vingt-deux artistes fut présenté au roi George III, qui l'approuva. Reynolds, après beaucoup d'hésitation, accepta la présidence, qui lui fut proposée à l'unanimité. Ainsi fut définitivement constituée la *Royal Academy of Arts in London, for the purpose of cultivating and improving the Arts of Painting, Sculpture and Architecture*. À sa fondation, elle comprenait 34 membres (24 peintres, un graveur, 4 sculpteurs et 5 architectes). La première exposition eut lieu le 26 avril 1769; l'école était ouverte depuis le mois de janvier. En mars 1769, quelques changements, tendant à rendre la *Royal Academy* plus importante, furent apportés à sa constitution. Un nouvel ordre, celui des *associés*, fut adjoint aux *membres* : 6 graveurs, puis, en décembre, 20 peintres, sculpteurs et architectes pouvant contribuer aux expositions.

La société rivale, qui avait involontairement provoqué la formation de la *Royal Academy* sans en prévoir le succès, déclina pendant quelques années et, en 1791, finit par disparaître. En 1836, le dernier survivant de ses membres, M. Robert Pollard, fit don à la *Royal Academy* des papiers et de la Charte de l'*Incorporated Society*.

La *Royal Academy* offre la particularité de s'administrer elle-même et de n'être responsable de ses actes que vis-à-vis du souverain. Elle ne reçoit aucun subside régulier du Gouvernement anglais; maintes fois, le roi lui est venu en aide dans ses difficultés financières, mais elle n'a aucun titre à compter sur le concours du Trésor. Ainsi qu'il est expliqué dans l'article de W. K. Wood, la *Royal Academy* est une institution privée qui tient, en quelque sorte, une position officielle. En fait, les souverains anglais ont presque continuellement suivi son développement avec beaucoup d'intérêt.

H. D.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

La séance publique annuelle de l'Académie a été tenue le 24 novembre 1904, sous la présidence de M. Paul Hervieu, directeur. L'ordre des lectures était le suivant : Rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de 1904; Discours de M. le Directeur sur les prix de vertu; Lecture de fragments du discours de M. A. Laborde Milaa, ayant remporté le prix d'éloquence, dont le sujet était «Fontenelle».

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dictionnaire. Continuant le travail de préparation de la huitième édition du *Dictionnaire de l'usage*, l'Académie a étudié les mots compris entre *Conte* et *Continuateur.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Henri Wallon, membre titulaire de l'Académie depuis le 22 novembre 1850 et secrétaire perpétuel depuis le 24 janvier 1873, est décédé à Paris le 13 novembre 1904. M. Wallon était né à Valenciennes le 23 décembre 1812. Il fut nommé maître de conférences d'histoire à l'École normale supérieure en 1838, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris en 1846, professeur titulaire en 1849 et doyen en 1876. Député suppléant de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante de 1848, il fut élu député du Nord à l'Assemblée législative en 1849 et à l'Assemblée nationale en 1871. Il entra au Sénat en qualité de sénateur inamovible en 1875 et cette même année fut ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. M. Wallon fut membre du bureau du *Journal des Savants* de 1876 à 1902; il y collabora, comme on le sait, jusqu'à la fin de sa vie, puisque le numéro d'octobre 1904 contenait encore un article de lui.

La *séance publique annuelle* de l'Académie a été tenue le vendredi 18 novembre 1904, sous la présidence de M. Louis Havet. M. le Président a annoncé les prix décernés en 1904 et les sujets des prix proposés. M. Cagnat a lu une notice de M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel décédé, sur *La vie et les travaux de Charles-Marie-Wladimir Brunet de Presle.* M. Édouard Chavannes a lu un mémoire sur *Les prix de vertu en Chine.*

Communications. 4 novembre. M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une lettre du Dr Carton relative aux catacombes de Sousse, dont les galeries atteignent un développement de plusieurs centaines de mètres.

— M. Cagnat donne lecture d'une lettre de M. Pierre Paris sur un sanctuaire de Mithra à Mérida (Espagne). L'existence de ce temple n'était pas encore connue d'une façon certaine, mais il n'est pas surprenant que l'on retrouve dans cette ville des vestiges d'un culte particulièrement en faveur auprès des soldats.

— M. Noël Valois fournit des renseignements détaillés sur un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly, qu'il n'avait fait que mentionner dans sa lecture du 25 octobre à la séance publique annuelle de l'Institut. Le *De Persecutionibus Ecclesiæ* conservé à la Bibliothèque de Marseille date de 1418 : c'est le dernier ouvrage de longue haleine composé par le célèbre cardinal de Cambrai et il contient en quelque sorte sa dernière pensée sur la question de l'Antéchrist et de la fin du monde. La conclusion qui s'en dégage est que ni l'étude de l'Écriture ni les calculs astrologiques ne peuvent permettre de fixer d'une façon précise l'époque de la destruction de l'Islamisme non plus que celle du Jugement dernier. Toutefois, si le monde doit durer encore plusieurs siècles, ce qu'il ignore, Pierre d'Ailly entrevoit une période critique de révolutions politiques et religieuses entre 1693 et 1789, et, plus près de lui, il croit pouvoir prédire un grand changement dans les lois et les sectes, particulièrement au sein du Christianisme avant l'année 1518. On dirait presque qu'il a comme un très vague pressentiment de la Réforme du XVIe siècle, sinon de la Révolution française.

11 novembre. M. Cagnat communique le texte d'une inscription découverte à Aïn-

Fourna (Tunisie) par M. Merlin, et qui fait connaître le nom du consul de l'an 232 ap. J.-C., L. Virius Lupus.

25 novembre. M. Havet, président, rappelle les éminents services rendus à l'Académie par M. Wallon, pendant les trente et une années qu'il a occupé les fonctions de secrétaire perpétuel.

— Par un vote unanime, l'Académie prie M. Bouché-Leclercq de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire perpétuel intérimaire.

— L'Académie est informée que M. Parmentier est nommé chef des travaux archéologiques de l'École française d'Extrême-Orient.

Sujets de concours. L'Académie propose pour le prix ordinaire à décerner en 1907 le sujet suivant : « Établir d'après des textes authentiques la chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires français pour remplacer les séries défectueuses des anciens recueils imprimés. »

— L'Académie décide qu'elle ne propose aucun sujet particulier pour le prix extraordinaire Bordin à décerner en 1907. Seront admis au concours tous les ouvrages imprimés relatifs à un sujet concernant les études grecques ou latines et publiés depuis le 1er janvier 1904.

Subvention. L'Académie accorde sur les fonds de la fondation Piot une somme de 2,000 francs à M. Bigot, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, pour exécuter des fouilles au Circus Maximus.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élections. L'Académie a élu, le 21 novembre, un membre dans la Section de Mécanique, en remplacement de M. Sarrau, décédé. La Section présentait : en première ligne, M. Vieille; en deuxième ligne, MM. G. Kœnigs et L. Lecornu; en troisième ligne, MM. Brillouin, Renard et Jean Résal. Au premier tour de scrutin, M. Vieille a été élu par 44 voix. M. G. Kœnigs a obtenu 7 voix; M. Lecornu, 4; M. Brillouin, 3, et M. Renard, 3. — Ancien élève de l'École polytechnique, M. Paul Vieille est inspecteur général des poudres et salpêtres et examinateur de sortie à l'École polytechnique. Ses recherches ont principalement porté sur les explosifs et sur les applications de la théorie mécanique de la chaleur. L'Académie lui a décerné le prix Montyon (mécanique) en 1887 et le prix Leconte en 1889.

— L'Académie a élu, le 28 novembre 1904, un membre dans la Section de Médecine et de Chirurgie, en remplacement de M. Marey, décédé. La Section présentait : en première ligne, M. Dastre; en deuxième ligne, M. Gley; en troisième ligne, M. Marage. M. Dastre a été élu au premier tour de scrutin par 54 voix; M. Gley en a obtenu 2; M. Marage, 1; bulletin blanc, 1. — Docteur ès sciences naturelles en 1876, docteur en médecine en 1879, M. A. Dastre fut le préparateur de Claude Bernard au Collège de France et au Muséum de 1872 à 1876, suppléa Paul Bert dans la chaire de physiologie générale à la Faculté des Sciences en 1876, fut nommé maître de conférences d'anatomie comparée et de zoologie à l'École normale en 1879, professeur adjoint à la Faculté des Sciences en 1886 et professeur titulaire en 1887. L'Académie lui a décerné un prix de physiologie expérimentale en 1882 et un prix de médecine en 1891.

— M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, désireux de poursuivre l'organisation de la Mission permanente de l'Indo-Chine, invite l'Académie à lui présenter,

pour les fonctions d'explorateurs attachés à cette Mission, deux candidats dont les études auront porté, pour l'un sur la botanique, pour l'autre sur la zoologie et l'anthropologie.

— Le 13 novembre, un monument en mémoire de M. Ollier, correspondant de l'Académie, a été inauguré à Lyon. M. Guyon a pris la parole au nom de l'Académie dans cette cérémonie.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

La séance publique annuelle de l'Académie a été tenue le samedi 5 novembre 1904 sous la présidence de M. Pascal. Le programme de la séance était le suivant : Exécution du morceau symphonique intitulé : *Étude symphonique d'après des sensations diverses*, composé par M. Florent Schmitt, pensionnaire de Rome; discours de M. le Président; proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, de composition musicale et des prix décernés en vertu des diverses fondations; *Notice sur la vie et les travaux de M. Gustave Larroumet*, par M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel; exécution de la scène lyrique ayant remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. R.-J. Pech.

Séance du 19 novembre. L'Académie est appelée à présenter à M. le Ministre des Beaux-Arts trois candidats à la place de Directeur de l'Académie de France à Rome, vacante par suite de la démission de M. Guillaume. La Commission mixte chargée de dresser une liste de candidats présentait : en première ligne, M. Saint-Saëns; en deuxième ligne, M. Barrias; en troisième ligne, M. Bernier. A cette liste l'Académie ajoute le nom de M. Carolus Duran. Avant qu'il soit procédé au scrutin, M. Saint-Saëns remercie la Commission de l'honneur qu'elle lui a fait en le portant en première ligne, mais regrette d'être, pour des raisons de santé, obligé de le décliner. Dans ces conditions, l'Académie prie la Commission de vouloir bien lui faire de nouvelles présentations.

Séance du 26 novembre. L'Académie présente pour la place de Directeur de l'Académie de France à Rome, et conformément aux désignations de la Commission : en première ligne, M. Daumet; en deuxième ligne, M. Carolus Duran; en troisième ligne, M. Bernier.

— L'Académie décide qu'elle nommera dans la prochaine séance une Commission mixte qui sera chargée d'examiner s'il y a lieu d'apporter des modifications dans le règlement de l'Académie de France à Rome.

Séance du 3 décembre. M. Daumet s'étant récusé, l'Académie présente pour la place de Directeur de l'Académie de France à Rome : en première ligne, M. Carolus Duran; en deuxième ligne, M. Bernier; en troisième ligne, M. Coutant.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection. L'Académie a nommé, le 26 novembre 1904, un membre dans la Section de Morale, en remplacement de M. Gréard, décédé. M. le Comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française, qui, conjointement à ses recherches historiques, a étudié les questions d'assistance privée relatives aux femmes et aux enfants, a été élu par 29 voix contre 3 bulletins blancs, sans concurrent.

Communication. M. Gabriel Monod a donné lecture d'une étude sur *Michelet et George Sand*.

Sujets de concours. 1° Prix Léon Faucher (3,000 francs) à décerner en 1908 : « Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés. » — 2° Prix Saintour (3,000 francs) à décerner en 1908 : « Étudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1907, au plus tard.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Institut de France. Séance publique annuelle des Cinq Académies du mardi 25 octobre 1904, in-4°, 1904.

Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance publique annuelle du vendredi 18 novembre 1904, in-4°, 1904.

Institut de France. Académie des Beaux-Arts. Séance publique annuelle du samedi 5 novembre 1904, in-4°, 1904.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure, commencé par feu W.-H. Waddington, continué et complété par E. Babelon et Th. Reinach, t. I, fasc. 1, Pont et Paphlagonie, in-4°, Paris, E. Leroux, 1904.

H. D.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

En 1768, à l'instigation de Schöpflin, de Strasbourg, le comte Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse aux Pays-Bas, fit adresser à la souveraine un rapport, rédigé par le prince de Kaunitz, sur l'érection d'une Société des Sciences et Belles-Lettres à Bruxelles. Marie-Thérèse approuva le projet avec enthousiasme, et la première séance de la Société nouvelle fut tenue chez le comte de Neny le 5 mai 1769. Jusqu'en 1772, les séances furent très rares, d'une rareté menaçante pour l'existence même de la compagnie. Enfin, le 16 décembre 1772, sur un rapport du prince Charles de Lorraine, l'impératrice signa des lettres patentes pour l'érection de la Société « en corps permanent, sous le titre d'*Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres*, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public ». L'Académie devait être composée de 36 académiciens, 10 honoraires, dont 2 pouvaient être étrangers, et 26 ordinaires, dont 10 nécessairement choisis parmi « des gens de lettres domiciliés à Bruxelles » et 10 parmi des savants demeurant dans les domaines impériaux des Pays-Bas; les 6 autres pouvaient être de nationalité étrangère. Dans ses assemblées, qui devaient avoir lieu une

fois par mois, l'Académie « aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que l'histoire naturelle, ecclésiastique, civile et littéraire des Pays-Bas ». En 1783, les événements politiques amenèrent la dispersion presque complète des membres de l'Académie; cinq volumes de *Mémoires* parurent cependant de 1780 à 1794 : Grétry, Fétis, Suvée, Christian, Van Praet avaient illustré cette première période. En 1816, l'Académie fut rétablie par un arrêté du roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, sous le nom d'*Académie royale des Sciences et Belles-Lettres*. Après la révolution de 1830, elle prit un nouvel essor, et c'est en 1832 que parut, pour la première fois le *Bulletin* des séances, et en 1835, l'*Annuaire* de la compagnie. Une dernière réorganisation eut lieu à la fin de 1845; le titre de l'Académie fut, dès lors, celui d'*Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, l'arrêté de 1845 ayant divisé la classe des Sciences et des Lettres et créé une classe des Beaux-Arts.

À l'occasion du *Centième anniversaire de sa fondation*, l'Académie a publié, en 1878, deux volumes relatifs à l'histoire de ses travaux. Dès 1872, elle avait trouvé, pour sa plus ancienne période, un historien dans la personne d'un de ses membres, M. Éd. Mailly, auteur de l'*Histoire de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, 2 vol. in-8° (*Mémoires couronnés*, t. XXXIV et XXXV).

Voici la liste sommaire des publications de cette laborieuse compagnie :

Académie impériale et royale : *Mémoires*, t. I-V (1772-1795). Mémoires qui ont remporté les prix et les accessits (1769-1788).

Académie royale (1816-1904) : *Mémoires*, t. I-LIV (1820-1904), in-4°. — *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers*, t. I-LXII (1817-1903). — *Mémoires couronnés*, in-8°, t. I-LVI (1840-1904). — *Tables des Mémoires*, 1772-1797, in-8°. — *Annuaires*, 1re à 70e année (1835-1904), in-18. — *Bulletins*, 1re série, 23 vol.; 2e série, 50 vol.; 3e série, 36 vol.; *Tables générales*, 3 vol. (1858, 1883, 1898), in-8°. — *Bibliographie académique*, 3e éd., 1896, in-18. — *Monuments de la littérature flamande*, 9 vol. in-8° (1857-1872). — *Œuvres des grands écrivains du pays*, 68 vol. in-8°. — *Biographie nationale*, t. I-XVII (1866-1903, gr. in-8°). — Commission royale d'Histoire : 1° *Collection de chroniques belges inédites*, 111 vol. in-4°; 2° *Comptes rendus des séances*, 1re série (1837-1849), 17 vol. in-8°; 2e série (1850-1859), 13 vol. in-8°; 3e série (1860-1872), 15 vol. in-8°; 4e série (1873-1891), 18 vol. in-8°; 5e série, 21 vol. in-8°; 3° *Annexes aux Bulletins*, 29 vol. in-8°.

Nous donnons maintenant la liste des principaux mémoires parus dans le *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts* en 1903 :

N° 1. Henri Pirenne, *Le privilège de Louis le Mâle pour la ville de Bruges, du mois de juin 1380*. Ernest Nys, *La notion et le rôle de l'Europe en droit international*. Henri Hymans, *L'estampe de 1418 et la validité de sa date* (planche).

N° 5. Rapports sur des mémoires relatifs au poète dunkerquois Michel de Swaen, par M. Maurice Sabbe, à Godefroid de Fontaines, par M. Maurice De Wulf, aux résultats acquis dans le domaine de l'étymologie grecque depuis la dernière édition des *Grundzüge* de G. Curtius (1879), par M. Émile Boisacq, etc. Ed. Descamps,

Le duc de Brabant au Sénat de Belgique (1853). Maurice Wilmotte, *L'évolution du roman français aux environs de 1150.* Ferd. van der Haeghen, *Rapport annuel sur les travaux de la « Biographie nationale ».*

N° 6. Mgr Monchamp, *Cinq lettres adressées à Francon, évêque de Liège* (IXe s.). Max. Rooses, *Rapport sur un mémoire de M. L. Maeterlinck, relatif à un ymaigier satirique inconnu du XVe siècle, Jacotin Bellot.*

N° 7. Maurice Wilmotte, *L'évolution du roman français aux environs de 1150, note additionnelle.* J. Vercoullie, *L'étymologie de « Vlaming » et « Vlaanderen ».* Edm. Marchal, *La publication des œuvres de Grétry dans la Collection des travaux des grands musiciens belges.*

N° 8. G. Kurth, *Renier de Hay, auteur véritable des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège, et le prétendu Lambert Patras.* Fr. Cumont, *La date où vivait l'astrologue Julien de Laodicée.*

L'*Annuaire de l'Académie* pour 1903 contient un certain nombre de notices biographiques d'historiens et d'artistes membres de l'Académie, avec portraits gravés et bibliographie ou liste des œuvres à la suite de chaque notice.

ITALIE.

REALE ACCADEMIA DEI LINCEI.

Classe di Scienze morali, storiche e filologiche. *Rendiconti.* Serie quinta, vol. XII. Fasc. 7-8 (juillet-août 1903) : *Nouveaux documents sur l'Égypte grecque à la veille de la conquête arabe* [G. Lumbroso]. — *Travaux exécutés par la Mission archéologique italienne dans le palais et dans la nécropole de Hagia Triada* (23 février-15 juillet 1903) : rapport de Roberto Paribeni. — *Travaux exécutés par la Mission archéologique italienne dans le palais de Phaestos* (16 mars-15 juillet 1903) : rapport de Luigi Pernier (4 fig.).

Fasc. 9-10 (septembre-octobre) : *La colonne étrusque de Pompéi dans l'histoire de l'architecture antique et l'origine de la « domus »* [G. Patroni], fig. — *Acta Thomae apocrypha,* texte grec publié d'après le manuscrit 20 de la Bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome, le Chisianus R VI 39 et l'Addit. 10073 du Musée Britannique [D. Tamilia].

Fasc. 11-12 (novembre-décembre) : *Papyrus grecs d'Égypte,* actes privés [G. Vitelli]; — Discours prononcé à l'occasion de la mort de Th. Mommsen [Scialoja]. — *Fouilles à Ghîzeh et à Asmunên :* rapport d'Evaristo Breccia à E. Schiaparelli, directeur de la Mission archéologique italienne en Égypte. — Rapport sur l'assemblée de l'Association internationale des Académies, tenue à Londres en juin 1903 [Angelo Mosso].

Léon Dorez.

TABLES
DU JOURNAL DES SAVANTS.
ANNÉE 1904.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques* désignent les auteurs des ouvrages analysés ou annoncés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Le Gérant : Eug. Langlois.

AS
161
J7
1904

Journal des sa

PLEASE DO NOT REM
CARDS OR SLIPS FROM TH

UNIVERSITY OF TORONTO